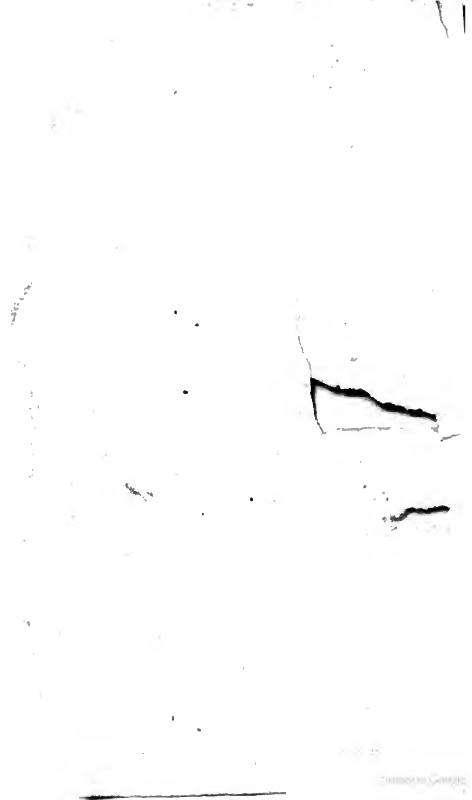




HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,

Contenant en vingt-quatre volumes in-octavo, les trente-six volumes in quarto de la dernière Edition de Paris, avec la Table générale de tout l'Ouvrage, en forme de Dictionnaire, faisant le vingt-cinquième Volume.



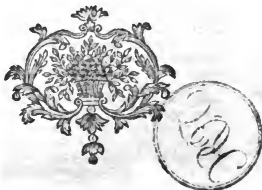
HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roi, LOUIS XV.

Nouvelle Édition, entièrement conforme à celle de Paris, revue & corrigée par l'Auteur.

TOME NEUVIEME,

Depuis l'an 1052, jusqu'en 1130.



A NISMES,
Chez PIERRE BEAUME, Libraire, & Imprimeur du Roi, près de l'Hôtel-de-Ville.



M. DCC. LXXIX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.



DISCOURS
SUR L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

Depuis l'an 600, jusqu'à l'an 1100.


LES beaux jours de l'église sont passés : mais Dieu n'a pas rejeté son peuple, ni oublié ses promesses. Regardons avec crainte les tentations dont il a permis que son église fût attaquée pendant les cinq siècles qui ont suivi les six premiers ; & considérons, avec actions de grâces, les moyens qu'il a employés pour la soutenir. Ce sont des objets dignes de notre attention.

Rome idolâtre, souillée de tant de crimes & enivrée du I.
sang de tant de martyrs, devoit être punie, & la vengeance *Inondation*
divine devoit éclater sur elle, à la face de toutes les na- *des barbares.*
tions. Saint Jean l'ayant appris de JESUS-CHRIST même, *Mœurs des*
avoit dépeint dans son Apocalypse, par des images affreu- *Chr. c.* 56
ses, la chute de cette nouvelle Babylone. L'exécution sui- *Apocal.* XVII.
vit en son temps : Rome cessa d'être la capitale de l'Empi- 18.
re, depuis que Constantin en eut transféré le siége à By- *Hist. liv.*
zance : & depuis que l'empire fut partagé, les empereurs XXV. *n.* 40.
d'Occident résidèrent à Ravenne, à Milan, & par-tout *Hom.* 18. *in*
ailleurs qu'à Rome. Ainsi elle perdit peu à peu son éclat, *Ezech.*
ses richesses, son peuple. Nous avons vu la triste peinture qu'en faisoit saint Gregoire. Cependant elle fut prise & pillée plusieurs fois par les barbares, qui ravagèrent & mirent en pièces tout l'empire d'Occident. Or je compte cette inondation des barbares pour la première tentation extérieure de l'église, depuis les persécutions des empereurs païens.

Car ces barbares, dans les commencemens de leurs courses, remplissoient tout de sang & de carnage ; brûloient les villes entières, massacroient les habitans, ou les emme-

noient esclaves, jettoient par-tout la terreur & la désolation. Les persécutions les plus cruelles sous l'empire Romain, n'étoient ni continuelles, ni universelles, & il restoit un peuple de païens, de même langue & de même nation que les Chrétiens. Ils les écoutoient souvent, & se convertissoient de jour en jour. Mais où il ne reste plus d'hommes, il n'y a plus d'églises. Et comment convertir des brutaux toujours armés, toujours courans au pillage, & dont on n'entend pas la langue ?

De plus, ces barbares qui ruinèrent l'empire Romain, étoient ou païens ou hérétiques : ensorte que même après les premières fureurs, quand ils furent assez apprivoisés avec les Romains pour s'entendre l'un l'autre, & se parler de sang-froid ; les Romains leur étoient toujours odieux, par la diversité de religion. Vous avez vu la cruelle persécution des Vandales en Afrique.

Hist. liv. xxx. n. 9, 10, &c.

Ces barbares, il est vrai, se convertirent, les uns plutôt, les autres plus tard ; & dans leur conversion, Dieu ne fit pas moins éclater sa miséricorde, que dans la punition des Romains il avoit signalé sa justice. Mais les barbares, en devenant Chrétiens, ne quittèrent pas entièrement leurs anciennes mœurs : ils demeurèrent la plupart légers, changeans, emportés, agissans plus par passion que par raison. Vous avez vu quels Chrétiens c'étoient que Clovis & ses enfans. Ces peuples continuoient dans leurs mépris pour les lettres & pour les arts, ne s'occupant que de la chasse & de la guerre. De-là vint l'ignorance, même chez les Romains leurs sujets. Car les mœurs de la nation dominante prévalent toujours ; & les études languissent, si l'honneur & l'intérêt ne les soutiennent.

Mœurs Chr. c. 57.

II. Chute des études.

Nous voyons la décadence des études dans les Gaules dès la fin du sixième siècle, c'est-à-dire, environ cent ans après l'établissement des Francs. Nous en avons un exemple sensible dans Gregoire de Tours. Il reconnoit lui-même qu'il avoit peu étudié la grammaire & les lettres humaines ; & quand il ne l'avoueroit pas, on le verroit assez. Mais le moindre défaut de ses écrits est le style ; on n'y trouve ni choix de matières, ni arrangement. C'est confusément l'histoire ecclésiastique & la temporelle : ce sont la plupart de petits faits de nulle importance, & il en relève souvent des circonstances basses & indignes d'une histoire sérieuse. Il paroit crédule jusqu'à l'excès sur les miracles.

J'attribue ces défauts à la mauvaise éducation, plutôt qu'au naturel, autrement il faudroit dire que, pendant plusieurs siècles, il ne seroit presque pas né d'homme qui eût un sens droit & un jugement exact. Mais les meilleurs esprits suivent aisément les préjugés de l'enfance & les opinions vulgaires, quand ils ne sont pas exercés à raisonner, & ne se proposent pas de bons modèles. Les études ne tombèrent

donc pas entièrement avec l'empire Romain, la religion les conserva; mais il n'y eut plus que les ecclésiastiques qui étudierent, & leurs études furent grossières & imparfaites. Je parle des sciences humaines; car pour les dogmes de la religion, ils suivoient l'autorité certaine de l'écriture & de la tradition des pères. Le pape Agathon le témoigne dans la lettre dont il chargea ses légats pour le sixième concile. Nous ne les envoyons pas, dit-il, par la confiance que nous avons en leur savoir. Car comment pourroit-on trouver la science parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & gagnent à grande peine leur subsistance chaque jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec simplicité de cœur la foi que nos pères nous ont laissée. *Hist. liv.* XL. *n.* 7. *Tome* 6. *conc. p.* 681.

Dans les siècles suivans, les hommes les plus éclairés, comme Bede, Alcuin, Hincmar, Gerbert, se sentoient du malheur des temps: voulant embrasser toutes les sciences, ils n'en approfondissoient aucune, & ne savoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus, étoit la critique pour distinguer les pièces fausses des véritables. Car il y avoit dès-lors quantité d'écrits fabriqués sous des noms illustres, non seulement par des hérétiques, mais par des catholiques, & même à bonne intention. J'ai marqué que Vigile de Thapse avoue lui-même avoir emprunté le nom de saint Athanase, pour se faire écouter des Vandales Ariens. Ainsi quand on n'avoit pas les actes d'un martyr pour lire au jour de sa fête, on en composoit, les plus vraisemblables ou les plus merveilleux que l'on pouvoit, & par-là l'on croyoit entretenir la piété des peuples. Ces fausses légendes furent principalement fabriquées à l'occasion des translations de reliques, si fréquentes dans le neuvième siècle. *Hist. liv.* XXX. *n.* 8.

On faisoit aussi des titres, soit à la place des véritables que l'on avoit perdus, soit absolument supposés: comme la fameuse donation de Constantin, dont on ne doutoit pas en France au neuvième siècle. Mais de toutes ces pièces fausses, les plus pernicieuses furent les décrétales attribuées aux papes des quatre premiers siècles, qui ont fait une plaie irréparable à la discipline de l'église, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant les jugemens des évêques & l'autorité du pape. Hincmar, tout grand canoniste qu'il étoit, ne put jamais démêler cette fausseté: il savoit bien que ces décrétales étoient inconnues aux siècles précédens, & c'est lui qui nous apprend quand elles commencèrent à paroitre; mais il ne savoit pas assez de critique pour y voir les preuves de supposition, toutes sensibles qu'elles sont, & lui-même allègue ces décrétales quand elles lui sont favorables. *Hist. liv.* LI. *n.* 14. *Hist. l.* XLIV. *n.* 22.

Un autre effet de l'ignorance, est de rendre les hommes crédules & superstitieux, faute d'avoir des principes cer-

tains de créance & une connoissance exacte des devoirs de la religion. Dieu est tout-puissant, & les Saints ont un grand crédit auprès de lui, ce sont des vérités qu'aucun catholique ne conteste : donc je dois croire tous les miracles qui ont été attribués à l'intercession des Saints ; la conséquence n'est pas bonne. Il faut en examiner les preuves : & d'autant plus exactement, que ces faits sont plus incroyables & plus importans. Car assurer un faux miracle, ce n'est rien moins, selon S. Paul, que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque très-judicieusement S. Pierre Damien. Ainsi, loin que la piété engage à les croire légérement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur. Il en est de même des révélations, des apparitions d'esprits, des opérations du démon, soit par le ministere des sorciers ou autrement : en un mot, de tous les faits surnaturels. Quiconque a du bon sens & de la religion, doit être très-réservé à les croire.

1. Cor. XV. 15. Pet. Dam. vita S. Dom Loric. n. 1.

C'est par cette raison que j'ai rapporté très-peu de ce nombre infini de miracles, que racontent les auteurs de ces siecles moins éclairés. Il m'a paru que chez eux le goût du merveilleux l'emportoit sur celui du vrai; & je ne voudrois pas répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'intérêt, soit d'attirer des offrandes par l'opinion des guérisons miraculeuses, soit de conserver les biens des églises par la crainte des punitions divines. Car c'est à quoi tendent la plupart des histoires rapportées dans les recueils de miracles de S. Martin, de S. Benoît & des autres Saints les plus fameux. Comme si ceux qui sont Saints pour avoir méprisé les richesses sur la terre, étoient devenus intéressés dans le ciel, & employoient leur crédit auprès de Dieu pour se venger de ceux qui pilloient les trésors de leurs églises.

III. Menaces & promesses temporelles.

Je vois bien le principal motif qui engageoit à relever avec tant de soin ces prétendus miracles. On vouloit retenir, au moins par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchés des éternelles : mais on ne s'apercevoit pas que c'étoit introduire une erreur dangereuse, en raisonnant sur ce faux principe, que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie. C'étoit ramener les Chretiens à l'état de l'ancien testament, où les promesses & les menaces étoient temporelles. C'étoit exposer au mépris l'autorité de la religion, dont on prétendoit appuyer ces menaces, puisqu'elles étoient souvent démenties par l'expérience, & que l'on voyoit tous les jours les usurpateurs des biens de l'église demeurer impunis, & vivre dans une santé & une prospérité parfaite.

1. Civit. c. 8. Aussi n'étoit-ce pas la doctrine de l'antiquité éclairée, & S. Augustin a prouvé solidement le contraire. Il a plu, dit-il, à la divine Providence de préparer à l'avenir des biens

pour les justes, dont les injustes ne jouiront point, & pour les impies des maux dont les bons ne seront point tourmentés. Mais quant à ces biens & ces maux temporels, il a voulu qu'ils fussent communs aux uns & aux autres, afin que l'on ne desire pas trop ardemment des biens que l'on voit aussi entre les mains des méchans, & que l'on ne fasse rien de honteux pour éviter des maux que les bons mêmes souffrent le plus souvent. Et encore : si tout péché étoit maintenant puni d'une peine manifeste, on croiroit que rien ne seroit réservé au dernier jugement ; & si Dieu ne punissoit maintenant aucun péché evidemment, on croiroit qu'il n'y auroit point de providence. De-même pour les biens de cette vie, si Dieu ne les donnoit à quelques-uns de ceux qui les demandent, il sembleroit que ces biens ne dépendroient pas de lui : & s'il les donnoit à tous ceux qui les demandent, nous croirions ne le devoir servir que pour ces récompenses ; & au lieu d'être pieux, nous serions avares.

Il montre ensuite que les plus gens de bien ne laissent pas de commettre des péchés pour lesquels ils méritent des peines temporelles ; & qu'il y a une autre raison pour les faire souffrir en cette vie, comme Job, afin qu'ils connoissent le fond de leur cœur, & qu'ils apprennent par expérience s'ils aiment Dieu avec une piété sincere & désintéressée. Il enseigne aussi que Dieu récompense en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne leur réserve point d'autre récompense. Enfin il ajoûte : Nous apprenons maintenant à souffrir patiemment les maux que souffrent même les bons, & à ne pas beaucoup estimer les biens que les méchans mêmes obtiennent. Ainsi Dieu nous donne une instruction salutaire, en nous cachant sa justice : car nous ne savons par quel jugement de Dieu cet homme de bien est pauvre, & ce méchant riche : pourquoi l'innocent est condamné, & le criminel absous. Que si cette absurdité, pour ainsi dire, avoit toujours lieu en cette vie, on y pourroit trouver quelque raison de justice : mais il arrive souvent du mal aux méchans & du bien aux bons : ce qui rend les jugemens de Dieu plus impénétrables.

c. 9. *v. Civ. c. 13.* *xx. liv. c. 2.*

Il semble qu'on eût oublié cette doctrine, quand les évêques, & les papes mêmes, employoient si hardiment les promesses temporelles pour engager les princes à les protéger ; comme entr'autres le pape Etienne II, dans la lettre écrite aux François au nom de saint Pierre. Ces promesses & ces menaces peuvent imposer quelque temps à des ignorans : mais quand ils voient qu'elles sont sans effet, comme il arrive le plus souvent, elles ne sont propres qu'à les scandaliser & à ébranler leur foi : les faisant douter de la solidité des promesses & des menaces qui re-

Step. ep. 5. Hist. liv. XLIII. n. 17.

gardent l'autre vie. Cependant on a continué jusques dans les derniers siecles à suivre cette vieille prévention ; & je ne puis assez m'étonner qu'un homme aussi éclairé que le cardinal Baronius, releve avec tant de soin les mauvais succès arrivés aux ennemis de l'église, particuliérement du S. siége, comme autant de punitions divines, & les avantages des princes pieux comme des preuves qu'ils soutenoient la bonne cause. Toutefois la vérité de l'histoire l'oblige souvent à recourir à la profondeur des jugemens de Dieu pour sauver les disgraces arrivées aux plus zélés Catholiques ; & il ne s'apperçoit pas qu'une preuve qui n'est pas toujours concluante, ne l'est jamais.

IV. Reliques. *Mœurs Chré. c. 22.*

Je reviens aux effets de l'ignorance & de la crédulité mal réglée. Il faut y compter la facilité à recevoir des reliques, dont l'examen demande à proportion du jugement & de la précaution, comme celui des miracles. Il est certain, en général, que les reliques des Saints méritent d'être honorées ; & vous en avez vu la pratique dès les premiers siecles de l'église dans les actes des martyrs les plus authentiques, & dans les écrits des peres. Souvenez-vous entr'autres de ce que dit S. Augustin des reliques de S. Etienne, & des miracles qui s'y faisoient. Mais il témoigne que dès son temps on débitoit de fausses reliques; & il n'est pas toujours aisé de les distinguer des vraies. On ne s'y seroit jamais trompé, si on avoit toujours gardé la sage précaution de ne point toucher aux sépulcres des Saints, & de laisser leurs corps entiers bien avant dans la terre, comme sont encore à Rome ceux des Saints Apôtres : & vous avez vu avec quelle fermeté S. Gregoire refusa, à l'impératrice même, le chef de S. Paul. *III. epist. 30.* On se contentoit alors d'envoyer pour reliques, ou des linges qui avoient touché les sépulcres des Saints, ou des tapis qui les avoient couverts, ou qui avoient couvert leurs autels.

Ce fut en Orient que l'on cemmença à transférer & à diviser les reliques, & ce fut l'occasion des impostures. Car pour assurer des reliques, il eût fallu les suivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par lesquelles elles avoient passé : ce qui n'étoit pas si difficile dans les commencemens. Mais après plusieurs siecles, il fut bien plus aisé d'imposer, non-seulement au peuple, mais aux évêques devenus moins éclairés & moins attentifs ; & depuis que l'on eut établi la regle de ne point consacrer d'églises ni d'autels sans reliques, la nécessité d'en avoir fut une grande tentation de ne les pas examiner de si près. L'intérêt d'attirer des offrandes & des pélerinages, qui enrichissoient les villes, fut encore dans la suite une tentation plus grossiere.

Je ne prétends pas, par ces réflexions générales, rendre suspecte aucune relique en particulier : je sais qu'il y en a

plusieurs de très-certaines : savoir, celles des saints patrons de chaque ville, qui y sont morts, & qui ont toujours été honorés depuis : comme à Paris S. Denis, S. Marcel, sainte Genevieve. Car encore qu'elles aient été transférées du temps des Normands, on ne les a jamais perdues de vue. Pour les autres, j'en laisse l'examen à la prudence de chaque évêque, & je dis seulement, que cet examen doit être plus rigoureux à l'égard de celles qui, après avoir été cachées pendant plusieurs siecles, n'ont paru que dans des temps d'ignorance, ou que l'on prétend avoir été apportées de fort loin, sans que l'on sache ni comment elles en sont venues, ni comment elles avoient été conservées. Je crois toutefois que Dieu, qui connoît le fond des cœurs, ne laisse pas d'avoir agréable la dévotion des peuples, qui, n'ayant intention que de l'honorer en ses Saints, réverent de bonne foi les reliques exposées depuis plusieurs siecles à la vénération publique.

Il faut donc distinguer ce qui est de la foi catholique, savoir l'utilité de l'intercession des Saints, & de la vénération de leurs reliques, d'avec les abus que l'ignorance & les passions humaines y ont joints, non seulement en se trompant dans le fait, & honorant comme reliques ce qui ne l'étoit pas; mais s'appuyant trop sur les vraies reliques, & les regardant comme des moyens infaillibles d'attirer sur les particuliers & sur les villes entieres toutes sortes de bénédictions temporelles & spirituelles. Quand nous aurions les Saints même vivans & conversans avec nous, leur présence ne nous seroit pas plus avantageuse que celle de Jesus-Christ. Or il dit expressément dans l'évangile : vous direz au pere *Luc.* XIII. 26.
de famille : nous avons bu & mangé avec vous, & vous avez enseigné dans nos places. Et il vous dira : Je ne sais qui vous êtes. L'utilité des reliques est donc de nous faire souvenir des Saints, & nous exciter à l'imitation de leurs vertus : autrement, la présence des reliques ni des lieux saints ne nous sauvera pas, non plus que les Juifs, à qui le prophête reprochoit qu'ils se confioient en des paroles de mensonges, en disant : le temple du Seigneur, le tem- *Jerem.* VII. 4.
ple du Seigneur ! sans corriger leurs mœurs.

V. Pélerinages. *Mœurs Chr. n.* 44.

Les pélerinages furent une suite de la vénération des lieux saints & des reliques, principalement avant l'usage de les transférer. Ils étoient plus faciles sous l'empire Romain, par le commerce continuel des provinces; mais ils ne laisserent pas d'être très-fréquens sous la domination des barbares, depuis que les nouveaux royaumes eurent pris leur consistance. Je crois même que les mœurs de ces peuples y contribuerent : car ne s'occupant que de la chasse & de la guerre, ils étoient dans un continuel mouvement; ainsi les pélerinages devinrent une dévotion universelle des peuples & des rois, du clergé, des évêques & des moines. J'ose

Bonif. epist. 105. *Hist. liv.* XLII. *n.* 35. *Conc. Cabil.* 813. *c* 40. *Hist. liv.* XLVI. *n.* 5. *V. Morin. pœnit.* V. *c.* 15. *Hist. liv.* XXX *n.* 42. *Greg. ep.* 2. *ad Leon. Hist. l* XLII. *n.* 9. *Morin. l.* VII. *c.* 15. *Cap. Aquisg. an.* 789 *cap.* 77. *Sup. l.* XLIV. *n.* 46.

dire que c'étoit préférer un petit accessoire à l'essentiel de la religion, quand un évêque quittoit son diocese pendant des années entieres, pour aller, de l'extrémité de la France ou de l'Angleterre, à Rome, ou même à Jérusalem : quand des abbés ou des moines sortoient de leurs retraites, quand des femmes ou même des religieuses s'exposoient à tous les périls de ces grands voyages. Vous avez vu, par les plaintes de saint Boniface, les accidens déplorables qui en arrivoient. Il y avoit sans doute plus à perdre qu'à gagner, & je regarde ces pélerinages indiscrets, comme une des sources du relâchement de la discipline; aussi s'en plaignoit-on dès le commencement du neuvieme siecle. Mais ce fut principalement la pénitence qui en souffrit. Auparavant on enfermoit les pénitens dans les diaconies, ou d'autres lieux près de l'église, pour y vivre recueillis & éloignés des occasions de rechute. Vous l'avez vu dans le sacramentaire attribué à saint Gelase, & dans une lettre du pape Gregoire III. Mais depuis le huitieme siecle on introduisit tout le contraire pour pénitence, en ordonnant aux grands pécheurs de se bannir de leur pays, & passer quelque temps a mener une vie errante à l'exemple de Caïn. On vit bientôt l'abus de cette pénitence vagabonde ; & dès le temps de Charlemagne, on défendit de souffrir davantage ces hommes affreux, qui sous ce prétexte, couroient par le monde nus, & chargés de fers. Mais l'usage continua d'imposer pour pénitence quelque pélerinage fameux; & ce fut le fondement des croisades.

VI.
Superstitions

Hist. l. XXX. *n.* 1. *Greg. v. hist. c.* 14. *Hist. l.* XXXIV. *n* 31. *hist. l.* XLVI. *n.* 48. *liv.* L. *n.* 22.

L'abus dans la vénération des reliques dégénéra en superstition; mais l'ignorance du moyen âge en attira de plus manifestes : comme cette divination nommée le sort des Saints, dont Gregoire de Tours rapporte tant d'exemples, & avec un sérieux à persuader qu'il y croyoit : comme ces épreuves, nommées le jugement de Dieu, soit par l'eau, soit par le feu, soit par le combat singulier, qu'Agobard condamnoit si fortement, mais qu'Hincmar soutenoit, & qui furent en usage si long-temps : comme l'astrologie à laquelle on voit qu'ils croyoient, principalement aux effets des éclipses & des comètes. Ces superstitions dans le fond étoient des restes du paganisme, comme d'autres plus manifestement criminelles, condamnées dans les conciles du même temps. En général, le plus mauvais effet des mauvaises études est de croire savoir ce que l'on ne sait point. C'est pis que la pure ignorance, puisque c'est y ajouter l'erreur, & souvent la présomption.

VII.
Etat de l'Orient.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'Occident: mais l'église orientale eut aussi ses tentations. L'empire Grec ne fut pas entiérement détruit, mais il fut réduit à des bornes bien étroites ; d'un côté par les conquêtes des Arabes Musulmans, de l'autre par celles de divers Scythes, entr'autres des Bulga-

tes & des Ruſſes. Ces deux derniers peuples ſe firent chrétiens, & leur domination produiſit à peu près les mêmes effets que celles des autres barbares ſeptentrionaux : mais les Muſulmans prétendoient convertir les autres, & prenoient pour prétexte de leurs conquêtes, le zele d'établir leur religion par toute la terre. Ils ſouffroient à la vérité les chrétiens : mais ils employoient pour les pervertir tous les moyens poſſibles, excepté la perſécution ouverte, en cela même plus dangereux que les païens. D'ailleurs leur religion a quelque choſe de ſpécieux. Ils ne prêchent que l'unité de Dieu, & l'horreur de l'idolâtrie ; & ils ont imité pluſieurs pratiques du Chriſtianiſme, la priere à certaines heures réglées, le jeûne d'un mois, les pélerinages. Enfin leur indulgence pour la pluralité des femmes & des concubines, attire les hommes ſenſuels. Ils employerent entr'autres un artifice extrêmement pernicieux au Chriſtianiſme. La Syrie étoit pleine de Neſtoriens, l'Egypte d'Eutyquiens, les uns & les autres ennemis des patriarches de Conſtantinople & des empereurs, qu'ils regardoient comme leurs perſécuteurs. Les Muſulmans profiterent de cette diviſion, protégeant les hérétiques, & abaiſſant les catholiques qui leur étoient ſuſpects, par leur attachement à l'empereur de Conſtantinople, d'où leur vint le nom de Melquites, c'eſt-à-dire en Arabe, royaux ou impériaux. C'eſt par-là que ces héréſies ſi anciennes ſubſiſtent encore ; & que les chrétiens d'Orient ont des évêques & des patriarches de ces différentes ſectes, Melquites, Neſtoriens, Jacobites, qui ſont les Eutyquiens.

Par ces divers moyens les Muſulmans, ſans exterminer abſolument le Chriſtianiſme, diminuèrent extrêmement le nombre des vrais chrétiens, & les réduiſirent à une grande ignorance, par la ſervitude que leur ôtoit le courage & les commodités d'étudier. Le changement de langue y contribuoit. L'Arabe étant la langue des maîtres, devint celle de tout l'Orient, comme elle l'eſt encore : le Grec ne fut conſervé que par la religion, & chez les Melquites ſeulement ; car les Neſtoriens faiſoient leur ſervice en Syriaque, & les Jacobites en Cophte ou ancien Egyptien. Ainſi comme tous les livres eccléſiaſtiques ou profanes étoient en Grec, il fallut les traduire, ou apprendre cette langue, ce qui rendit les études bien plus difficiles. De-là vient qu'incontinent après la conquête des Muſulmans, nous perdons de vue ces anciennes égliſes d'Egypte, de Paleſtine, de Syrie, autrefois ſi floriſſantes ; & que faute d'écrivains, je n'ai pu vous en marquer la ſuite comme dans les ſiecles précédens. L'hiſtoire d'Eutyquius, patriarche d'Alexandrie, eſt une preuve de ce que j'avance. Il l'a écrite en Arabe, quoiqu'il fut Melquite : & on y voit tant de fables & ſi peu d'exactitude, même dans les faits de ſon temps, qu'elle marque aſſez

l'imperfection des études de ces pauvres Chrétiens. Elles s'affoiblirent notablement même chez les Grecs, soit par le commerce avec les barbares leurs voisins, soit par la domination des empereurs ignorans & brutaux, comme les peuples dont ils étoient sortis, Leon Isaurien, son fils Copronyme, Leon l'Arménien. L'héréfie des Iconoclastes, que ces princes soutinrent avec tant de fureur, venoit dans le fond d'une ignorance grossiere, qui leur faisoit prendre pour idolâtrie le culte des saintes images, & céder aux reproches des Juifs & des Musulmans. Ils ne considéroient pas que ce culte étoit reçu dans l'église par une tradition immémoriale, & que l'église ne peut errer, qui est la grande preuve des peres du septième concile.

Hist. l. XLII. *n.* 2. XLVI. *n.* 1. *Hist. l.* XLIV. *n.* 36.

Mais les actes de ce même concile sont une preuve de la décadence des études, par le grand nombre d'histoires douteuses, pour ne pas dire fabuleuses, & d'écrits suspects qui y sont cités, & qui montrent que les Grecs n'étoient pas meilleurs critiques que les Latins: ce qui toutefois ne fait rien pour le fond de la question, puisqu'ils rapportent assez de preuves authentiques du culte des images, & fondent leur décision sur l'infaillibilité de l'église. Un autre exemple illustre de la mauvaise critique des Grecs, est la facilité avec laquelle ils reçurent les écrits attribués à S. Denis l'Aréopagite. On les rejetoit du temps de Justinien, & cent ans après on ne les contestoit point aux Monothélites, qui faisoient un si grand fond sur l'opération théandrique mentionnée dans cet auteur.

Hist. l. XXXII. *num.* 32. *liv.* XXXVIII. *n.* 50.

La persécution des Iconoclastes avoit presque éteint les études dans l'empire Grec; mais elles se réveillerent sous Basile Macédonien, par les soins du savant Photius, & continuerent sous Leon le philosophe & ses successeurs. Toutefois les écrivains de ce temps-là sont bien au-dessous de ceux de l'ancienne Grece. Leur langage est assez pur, mais leur style est façonné & affecté: ce ne sont que lieux communs, vaines déclamations, ostentation de leur savoir, réflexions inutiles. Le plus illustre exemple de ce mauvais style & le plus de mon sujet, est celui de Métaphraste, qui nous a gâté tant de vies de Saints, prétendant les rendre plus agréables, suivant le témoignage de Psellus son admirateur.

Hist. l. LV. *n.* 31.

On voit chez les Grecs, pour le moins autant que chez les Latins, l'amour des fables & la superstition, l'un & l'autre enfans de l'ignorance. Pour les fables, je me contenterai de citer l'image miraculeuse d'Edesse, dont l'empereur Constantin Porphyrogenete a fait une si longue histoire, que j'ai rapportée exprès. Pour les superstitions, l'histoire Bizantine en fournit des exemples à chaque page. Il n'y a point d'empereur qui monte sur le trône ou qui en descende, sans présages ou prédictions. Il y a toujours quelque caloyer dans une île, fameux par l'austérité de sa vie, qui

Hist. liv. LV. *n.* 30.

promet l'empire à un grand capitaine, & le nouvel empereur le fait évêque d'un grand siége. Mais ces prétendus prophêtes étoient souvent des imposteurs. Je reviens maintenant à l'Occident.

Un autre effet de la domination des barbares, c'est que les évêques & les clercs devinrent chasseurs & guerriers comme les laïques, ce qui toutefois n'arriva pas sitôt ; car dans les commencemens, les barbares, quoique chrétiens, n'étoient pas admis dans le clergé. Outre l'ignorance, leur férocité & leur légéreté naturelle empêchoit de leur confier l'administration des sacremens & la conduite des ames. Ce ne fut guere qu'au septieme siecle qu'ils entrerent indifféremment dans les ordres, autant que je puis juger par le nom des évêques & des clercs, qui jusques-là sont presque tous Romains. Aussi ne voyons-nous que depuis ce temps des défenses aux clercs de porter les armes, de chasser, & de nourrir des chiens & des oiseaux pour le plaisir. Or l'exercice violent de la chasse, l'attirail & la dépense qui en sont les suites, ne s'accordent pas avec la modestie cléricale, avec l'étude, la priere, le soin des pauvres, l'instruction des peuples, une vie réglée & mortifiée.

VIII. Clercs chasseurs & guerriers.

Conc. Epaon. c. 4. Cabilon. 2. c. 9.

L'exercice des armes en est encore plus éloigné ; cependant il devint en quelque façon nécessaire aux évêques, à cause des biens ecclésiastiques : car ce fut en ce temps-là que s'établit le droit des fiefs. Sous les deux premières races de nos rois, & bien avant dans la troisième, la guerre ne se faisoit point par des troupes enrôlées & soudoyées : mais par ceux à qui les princes & les seigneurs avoient donné des terres à la charge du service. Chacun savoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux & d'armes, & il devoit les mener lorsqu'il étoit commandé. Or comme les églises possédoient dès-lors de grandes terres, les évêques se trouverent engagés à servir l'état comme les autres seigneurs. Je dis les évêques, car tous les biens ecclésiastiques de chaque diocese étoient encore administrés en commun sous leur autorité ; on n'en avoit distrait que les biens des monasteres : ces portions attribuées à chaque clerc, que nous appellons alors bénéfices, n'étoient pas encore distinguées ; & ce que l'on appelloit alors bénéfices, étoient ou des fiefs donnés à des laïques, ou l'usufruit de quelque fonds de l'église accordé à un clerc pour récompense ou autrement, à la charge de revenir après sa mort à la masse commune.

Liv. xxx. n. 54. xxxi. n. 1. xxxii. n. 59.

Les évêques avoient leurs vassaux obligés à servir à leur ordre pour les fiefs qu'ils tenoient d'eux ; & quand l'évêque lui-même étoit mandé par le roi, il devoit marcher à la tête de ses troupes. Charlemagne trouvant ce droit établi, voulut bien s'en relâcher à la priere de son peuple ; & il dispensa les évêques de servir en personne, pourvu qu'ils

Hist. l. xlv. n. xxvi.

envoyassent leurs vassaux. Mais ce reglement fut mal observé, & nous voyons après comme devant, les évêques armés, combattans, pris & tués à la guerre.

IX. Seigneuries temporelles des églises.

Indépendamment de la guerre, les seigneuries temporelles devinrent aux évêques une grande source de distraction. Les seigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'état, qui se traitoient ou dans les assemblées générales, ou dans les conseils particuliers des princes; & les évêques, comme lettrés, y étoient plus utiles que les autres seigneurs. Il falloit donc être presque toujours en voyage : car ni la cour du prince, ni les assemblées ou parlemens, n'avoient point de lieu fixe. Charlemagne, par exemple, étoit tantôt deçà, tantôt delà le Rhin; tantôt en Italie, tantôt en Saxe: aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la-Chapelle. Il menoit toujours avec lui grand nombre d'évêques, suivis de leurs vassaux & de leurs domestiques. Quelle perte de temps! Quelle distraction! Quand trouvoient-ils du loisir pour visiter leurs dioceses, pour prêcher, pour étudier? les parlemens ou assemblées générales étoient aussi des conciles; mais ce n'étoit plus ces conciles établis si sagement par les canons en chaque province, entre les évêques voisins: c'étoit des conciles nationaux de tout l'empire François, où l'on voyoit ensemble l'archevêque de Cologne avec ceux de Tours, de Narbonne & de Milan, les évêques d'Italie, de Saxe & d'Aquitaine. Les reglemens en étoient plus uniformes; mais le peu de résidence des évêques nuisoit à l'exécution.

Ces assemblées étoient essentiellement parlemens, & conciles par occasion, pour profiter de la rencontre de tant d'évêques ensemble. Le principal objet étoit donc le temporel, les affaires d'état: & les évêques ne pouvoient se dispenser d'y prendre part, étant convoqués pour cet effet comme les autres seigneurs. De-là vient ce mélange du temporel & du spirituel, si pernicieux à la religion. J'ai rapporté en leur temps les maximes des anciens sur la distinction des deux puissances ecclésiastique & séculiere; entr'autres la lettre de Synesius, & le fameux passage du pape Gelase, tant de fois relevé dans la suite. Vous avez vu que ces saints docteurs étoient persuadés, qu'encore que les deux puissances eussent été jointes quelquefois avant la venue de Jesus-Christ, Dieu connoissant la foiblesse humaine, les a depuis entiérement séparées; & que comme les princes souverains, bien qu'établis par l'ordre de Dieu n'ont aucune part au sacerdoce de la loi nouvelle, ainsi les évêques n'ont reçu de Jesus-Christ aucun pouvoir sur les choses temporelles: ensorte qu'ils sont entiérement soumis aux princes à cet égard, comme pour le spirituel les princes sont entiérement soumis aux évêques. Voilà les maximes de la sainte antiquité, que nous voyons en leur entier au huitieme siecle dans la seconde lettre

Hist. l. XXII. *n.* 45. *l.* XXX. *n.* 31.

lettre du pape Gregoire III à Leon Isaurien. Le pape Nicolas I les alléguoit encore au siécle suivant, écrivant à l'empereur de Constantinople. Avant Jesus-Christ, dit-il, il y avoit des rois qui étoient aussi prêtres, comme Melchisedech. Le diable l'a imité en la personne des empereurs païens qui étoient souverains pontifes. Mais après la venue de celui qui est véritablement roi & pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits de pontife, ni le pontife les droits de l'empereur. Jesus-Christ a séparé les deux puissances: ensorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, & que les pontifes se servissent des lois des empereurs pour la vie & les affaires temporelles. Ainsi parloit le pape Nicolas, que personne n'accuse d'avoir négligé les droits de son siége.

Hist. l. XLII. *n.* 9. *Nic. ep.* 8. *to.* 8. *conc. pag.* 324. *B. hist. l.* 1. *n.* 41.

X. Confusion des deux puissances.

Mais depuis que les évêques se virent seigneurs & admis en part du gouvernement des états, ils crurent avoir, comme évêques, ce qu'ils n'avoient que comme seigneurs; ils prétendirent juger les rois, non-seulement dans le tribunal de la pénitence, mais dans les conciles; & les rois, peu instruits de leurs droits, n'en disconvenoient pas, comme je l'ai rapporté, entr'autres, de Charles le Chauve & de Louis d'Outremer. La cérémonie du sacre, introduite depuis le milieu du huitieme siecle, servit encore de prétexte: les évêques, en imposant la couronne, sembloient donner le royaume de la part de Dieu.

Hist. l. XLIX. *n.* 46. LII. *n.* 12. LV. *n.* 36.

Dès auparavant je trouve un attentat notable sur la dignité royale, que je compte pour le premier. C'est la déposition de Vamba, roi des Visigoths en Espagne, au douzieme concile de Tolede, l'an 681, sous prétexte qu'on l'avoit mis en pénitence & revêtu de l'habit monastique: quoiqu'à son insçu, parce qu'une maladie lui avoit fait perdre connoissance. Le second exemple célebre est la pénitence de Louis le Débonnaire, après laquelle les évêques qui la lui imposerent, prétendoient qu'il ne lui étoit plus permis de reprendre la dignité royale. Saint Ambroise ne tira pas de telles conséquences de la pénitence de Théodose. Dira-t-on que ce grand saint manquât de courage pour faire valoir l'autorité de l'église? ou qu'il fût moins éclairé que les évêques Goths du septieme siecle, & les François du neuvieme?

Liv. XL. *n.* 29. *Liv.* XLVII. *n.* 40.

Liv. XXIV. *n.* 51. 52. *Aug. ep.* 220.

Le comte Boniface, gouverneur d'Afrique, poussé à bout par les ennemis qu'il avoit à la cour, prit les armes pour sa sureté, & consulta S. Augustin son ami. Ce saint docteur lui donne des avis salutaires pour le reglement de ses mœurs & le bon usage de sa puissance, mais quant à la guerre qu'il avoit entreprise, il lui déclare nettement, qu'il n'a point de conseil à lui donner, & qu'il ne veut point toucher cette matiere. C'est qu'il savoit parfaitement les bornes de ses devoirs, & ne vouloit pas faire un pas au-de là. Nos évê-

ques bien plus hardis se déclarerent contre Louis le Débonnaire, pour ses enfans, & les animerent à cette guerre civile qui ruina l'empire François. Les prétextes spécieux ne leur manquoient pas : Louis étoit un prince foible, gouverné par sa seconde femme ; tout l'empire étoit en désordre : mais il falloit prévoir les conséquences, & ne pas prétendre mettre en pénitence un souverain comme un simple moine.

Les papes croyant avec raison avoir autant & même plus d'autorité que les évêques entreprirent bientôt de régler les différents entre les souverains, non par voie de médiation & d'intercession seulement, mais par autorité : ce qui en effet étoit disposer des couronnes. C'est ainsi qu'Adrien II défendit à Charles le Chauve de s'emparer du royaume de Lothaire son neveu, & trouva fort mauvais qu'il n'eût pas laissé de s'en mettre en possession. Mais vous avez vu avec quelle rigueur Hincmar répondit aux reproches de ce pape, lorsqu'il lui disoit sous le nom des seigneurs François, que la conquête des royaumes de ce monde se fait par la guerre & par les victoires, & non par les excommunications du pape & des évêques. Et ensuite : priez le pape de considérer qu'il ne peut être tout ensemble roi & évêque : que ses prédécesseurs ont réglé l'église & non pas l'état. Et encore : il ne convient point à un évêque d'excommunier, pour ôter ou donner à quelqu'un un royaume temporel ; & le pape ne nous persuadera pas que nous ne puissions arriver au royaume du ciel, qu'en recevant le roi qu'il nous voudra donner sur la terre.

Hist. liv. LI. n. 34. LII. n. 1. LII. n. 8. Hincm. opusc. 41.

Voilà jusqu'où sont allés les inconvéniens de cette alliance de l'épiscopat avec la seigneurie temporelle. On a cru dans ces temps moins éclairés, qu'être évêque & seigneur, valoit mieux qu'être évêque simplement ; mais on n'a pas considéré que le seigneur nuit à l'évêque, comme nous ne le voyons que trop encore à présent en Allemagne & en Pologne. C'est en ces rencontres qu'a lieu la sage Maxime d'Hesiode, que la moitié vaut mieux que le tout. Mais à quoi bon citer Hesiode, quand nous avons l'autorité de Jesus-Christ même, qui nous enseigne que la vertu toute seule vaut mieux, que la vertu avec les richesses ?

Dans cette confusion des deux puissances, les séculiers empiéterent aussi de leur côté. Souvent les seigneurs, sans la participation des évêques, mettoient des prêtres dans les églises qui dépendoient de leurs terres ; & les rois, dès la premiere race, prétendoient disposer des évêchés, quoiqu'en même temps dans les conciles tenus avec leur permission, on recommandât la liberté des élections, dont la forme s'observoit toujours. Le docte Florus, diacre de l'église de Lyon, remarque fort bien que, sous l'empire Romain, ni les empereurs, ni les magistrats, ne se mêloient ordinairement de

Hist. l. XXXII. n. 44. n. 69. Conc. Claromont. an. 535. c. 1. Conc. Aurel. III. c. 3. post Agob. to. 2. p. 254. Hist. l. XLVI. n. 47.

l'élection des évêques, non plus que de l'ordination des prêtres : c'est que les évêques n'avoient point de puissance temporelle, comme ils n'en ont jamais eu dans l'empire Grec. Mais dans les royaumes formés du débris de l'empire d'Occident, les évêques étoient si puissans, qu'il étoit de l'intérêt des rois de s'en assurer : c'est pourquoi dans les élections les plus canoniques, le consentement du prince étoit nécessaire. Il ne faut pas en cette matiere prétendre établir le droit sur les faits souvent abusifs, mais sur les canons, les lois & les actes authentiques. Ce que j'ai dit des évêques, doit s'entendre aussi des abbés à proportion. Quoiqu'ils fussent titulaires, & par conséquent moines, ils se trouverent seigneurs, à cause des terres que possédoient les monasteres : ils eurent des vassaux & des troupes qu'ils menoient à la guerre : ils étoient souvent à la cour, & étoient appellés aux conseils des rois & aux parlemens. On peut juger, dans cette vie si dissipée, combien il étoit difficile à ces abbés d'observer leur regle ; & non seulement à eux, mais aux moines dont ils menoient toujours quelques-uns à leur suite : combien leur absence causoit de relâchement aux monasteres, & leur retour de distraction. Ces abbés seigneurs, ayant besoin d'être riches pour fournir à tant de voyages & d'autres dépenses, se servoient de leur crédit pour se faire donner plusieurs abbayes, & les gardoient sans scrupule.

L'abus alla plus loin : on donna des monasteres à des évêques & à des clercs, quoique, n'étant point moines, ils fussent incapables d'être abbes ; car les commendes n'ont été introduites que dans les derniers siecles. Enfin les rois donnerent des abbayes à de purs laïques, ou les prirent pour eux-mêmes, & cet abus dura publiquement depuis le huitieme siecle jusqu'au dixieme. Des seigneurs, sans autre formalité que la concession du prince, alloient se loger dans les monasteres avec leurs femmes & leurs enfans, leurs vassaux & leurs domestiques, leurs chevaux & leurs chiens : consumant la plus grande partie du revenu, & laissant le reste à quelque peu de moines qu'ils y souffroient pour la forme, & qui se relâchoient de plus en plus.

Le même abus régnoit en Orient ; mais l'origine en avoit été plus canonique. Les Iconoclastes, ennemis déclarés de la profession monastique, avoient ruiné la plupart des monasteres. Pour les rétablir, les empereurs & les patriarches de Constantinople chargerent des évêques ou des laïques puissans d'en prendre soin, de conserver les revenus, retirer les biens aliénés, réparer les bâtimens, rassembler les moines. On appella ces administrateurs charisticaires ; mais de protecteurs charitables, ils devinrent bientôt des maîtres intéressés, qui traitoient les moines en esclaves, s'attribuant presque tous les revenus, & transportant même à d'autres le droit qu'ils avoient sur les monasteres.

Hist. liv. xix. n. 16.

XI. **Richesses des églises.**

Voilà l'effet de la richesse des églises. C'est dans tous les temps une tentation continuelle pour l'ambition des clercs & l'avarice des laïques : principalement quand le clergé ne s'attire pas par sa conduite l'amour & le respect du peuple, quand il paroît lui être à charge, & ne lui pas rendre de service proportionné aux revenus dont il jouit. Il est nécessaire qu'il y ait des fonds destinés aux dépenses communes de la religion Chrétienne, comme de toute société, à la subsistance des clercs occupés à la servir, à la construction & l'entretien des bâtimens, à la fourniture des ornemens, & sur-tout au soulagement des pauvres. Dès les premiers siecles, sous les empereurs païens, l'église possédoit des immeubles, outre les contributions volontaires, qui avoient été son premier fonds. Mais il eût été à souhaiter, que les évêques eussent toujours compté ces biens pour un embarras, comme S. Chrysostôme, & eussent été aussi réservés que S. Augustin à en acquérir de nouveaux.

Chrys. hom. 85. *in Matth. August. serm.* 355. 356. *Possid. Vita* 6, 24.

Nos évêques du neuvième siecle n'étoient pas si désintéressés, comme nous voyons par les plaintes que l'on faisoit du temps de Charlemagne, qu'ils persuadoient aux personnes simples de renoncer au monde, afin que l'église profitât de leurs biens au préjudice des héritiers légitimes. Sans même employer de mauvais moyens, je vois des évêques reconnus pour Saints, trop occupés, ce me semble, d'augmenter leur temporel. La vie de S. Meinverc de Paderborn, sous l'empereur S. Henri, est principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à son église.

Hist. l. XXII. *n.* 25. XXIV. *n.* 39, 40. *Capit.* 2. *ann.* 811. *Conc. Cabil. an.* 813. *c.* 6. *Hist. liv.* XLV. *n.* 51. XLVI. *n.* 5. *Bol.* 5. *Jun. to.* 19.

Le trésor des églises, je veux dire l'argenterie, les reliquaires & les autres meubles précieux, étoient les appâts qui attiroient les infidelles à les piller, comme les Normands en France, & les Sarrasins en Italie : les terres & les seigneuries excitoient la cupidité des mauvais Chrétiens, soit pour les envahir à force ouverte depuis la chute de l'autorité royale, soit pour les usurper, sous prétexte de servir l'église. De-là vint la brigue & la simonie, pour tenir lieu de vocation aux dignités ecclésiastiques. Mais c'est aussi ce qui doit nous rassurer contre les scandales que nous voyons pendant le dixieme siecle, principalement à Rome. Le Fils de Dieu promettant d'assister son église jusqu'à la fin du monde, n'a point promis d'en défendre l'entrée aux méchans : au contraire, il a prédit qu'elle en seroit toujours mêlée jusqu'à la derniere séparation. Il n'a pas promis la sainteté à tous les ministres & à tous les pasteurs de son église, non pas même à leur chef : il a seulement promis des pouvoirs surnaturels à tous ceux qui entreroient dans le ministère sacré, suivant les formes qu'il a prescrites. Ainsi, comme de tout temps il s'est trouvé des méchans, qui sans la conversion du cœur & les autres dispositions nécessaires, ont reçu le baptême & l'eucharistie, il s'en est trouvé qui ont reçu sans vocation l'imposition des

mains, & n'en ont pas moins été prêtres ou évêques, bien qu'ils l'aient été pour leur perte, & souvent pour celle de leur troupeau. En un mot, Dieu ne s'est point engagé à arrêter par des miracles les sacriléges, non plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire difficulté de reconnoître pour papes légitimes ni Sergius III, ni Jean X, & les autres, dont la vie scandaleuse a déshonoré le saint siége, pourvu qu'ils aient été ordonnés dans les formes par des évêques: mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'église d'être toujours pauvre, que d'être exposée à de tels scandales. *Hist. lib.* LIV. *n.* 42, 49.

XII. Corruption des mœurs.

Ils furent aussi en partie causés par l'ignorance, depuis qu'elle eut jeté de trop profondes racines. Après la chute des études, les bonnes mœurs & les pratiques de vertu subsisterent encore quelque-temps, par la force de l'exemple, & de l'éducation. On vivoit ainsi à Rome sous le pape Agathon, vers la fin du septieme siecle; mais l'ignorance croissant toujours, on se relâcha de ces saintes pratiques, dont on ne connoissoit plus les raisons, & la corruption vint au point où vous l'avez vue vers la fin du neuvieme siecle, après Nicolas I & Adrien II: ensorte que, pour relever l'église Romaine, il fallut vers le milieu de l'onzieme siecle y appeler des Allemands mieux instruits, comme Gregoire V & Leon IX. L'ignorance n'est bonne à rien, & je ne sais où se trouve cette prétendue simplicité qui conserve la vertu. Ce que je sais, c'est que dans les siecles les plus ténébreux & chez les nations les plus grossieres, on voyoit régner les vices les plus abominables. J'en ai donné quelques preuves à cette occasion; mais je n'ai osé les rapporter toutes, & je n'ose même les marquer plus précisément. C'est que la concupiscence est en tous les hommes, & ne manque point de produire ses funestes effets, si elle n'est retenue par la raison aidée de la grâce.

Il y a un genre de crime, dont je ne trouve en ces siecles des exemples que dans l'Orient; c'est l'impiété & le mépris manifeste de la religion. Vous avez vu sans doute avec horreur les jeux sacriléges du jeune empereur Michel, fils de Theodora, qui se promenoit par les rues de Constantinople avec les compagnons de ses débauches, revêtus des habits sacrés, contrefaisant les processions & les autres cérémonies de l'église, même le redoutable sacrifice. Photius alors patriarche le voyoit & le souffroit, comme il lui fut reproché au huitieme concile: ce qui montre qu'il étoit encore plus impie que l'empereur. Car ce prince étoit un jeune fou, souvent ivre, & toujours emporté par ses passions; mais Photius agissoit de sang froid, & par de profondes réflexions: c'étoit le plus grand esprit & le plus savant homme de son siecle: c'étoit un parfait hypocrite, agissant en scélérat & parlant en saint. Il paroît l'auteur d'une autre espece d'im- *Hist. l.* XLIX. *n.* 17. *Liv.* LI. *n.* 43.

Hist. l. LIII. *num.* 3. *Sap.* XIV. 15. *hist. l.* LX. *n.* 13.

piété : c'est d'avoir poussé la flatterie jusqu'à canoniser des princes qui n'avoient rien fait pour le mériter : leur bâtir des églises, leur consacrer des fêtes, comme il fit à Constantin, fils aîné de l'empereur Basile Macédonien, pour le consoler de sa mort, imitant en ce point les auteurs de l'idolâtrie. Constantin Monomaque en voulut faire autant à Zoé, à qui il devoit l'empire.

XIII. Incontinence du clergé. *Just. Apol. p.* 61. B. *Apol. Athan. p.* 36. C. *Aug ver. rel. c.* 3. *n.* 5. *Hist. l.* III. *n.* 38, 47. 1. *Cor.* VII. 32, 33.

Les trois vices qui ravagerent le plus l'église d'Occident dans ces malheureux temps furent l'incontinence des clercs, les pillages & les violences des laïques, & la simonie des uns & des autres : tous effets de l'ignorance. Les clercs avoient oublié la dignité de leur profession & les puissantes raisons de cette discipline de la continence. Ils ne savoient pas que dès l'origine du Christianisme, cette vertu angélique en a fait la gloire, & qu'on la montroit aux payens comme une des preuves des plus sensibles de son excellence. L'église ayant donc toujours un grand nombre de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui se consacroient à Dieu par la continence parfaite, rien n'étoit plus raisonnable que de choisir ses principaux ministres dans cette partie la plus pure du troupeau. L'église en étoit mieux servie par des hommes, qui, dégagés des soins d'une famille, n'étoient point partagés, & ne pensoient, comme dit S. Paul, qu'à plaire à Dieu ; s'appliquant entiérement à la priere, à l'étude, à l'instruction, aux œuvres de charité. Aussi avez-vous vu que cette sainte discipline du célibat des clercs supérieurs, s'est toujours observée dans l'église, quoiqu'avec plus ou moins d'exactitude, selon les temps & les lieux.

Mais nos clercs ignorans, du neuvieme & du dixieme siécle, regardoient cette loi comme un joug intolérable. Leurs fonctions étoient presque réduites à chanter des pseaumes qu'ils n'entendoient pas, & pratiquer des cérémonies extérieures ; vivant au reste comme le peuple, ils se persuaderent aisément qu'ils devoient aussi avoir des femmes ; & la multitude des mauvais exemples leur firent regarder le célibat comme impossible, & par conséquent la loi qui l'imposoit, comme une tyrannie insupportable. Les Grecs furent les premiers, qui, dès la fin du septieme siécle, secouerent ce joug salutaire, par le canon du concile de Trulle, où ils permirent aux prêtres de garder leurs femmes, comme ils font encore ; & ils prirent pour prétexte un canon de Carthage mal entendu, & les scandales déja trop fréquens chez les Latins. Mais le premier exemple formel en Occident, est celui de ce curé du diocese de Châlons, qui voulut se marier publiquement, & contre lequel les gens de bien s'éleverent, comme on feroit aujourd'hui, tant on avoit d'horreur d'un mariage si nouveau.

Hist. liv. XL. *n.* 49. *Hist. liv.* LIV. *n.* 20.

XIV. Hostilités universelles.

Les pillages & les violences étoient un reste de la barbarie des peuples du Nord. J'en ai marqué l'origine dans le foible

gouvernement de Louis le Débonnaire, & le progrès sous ses successeurs; & certainement il est étrange que des Chrétiens ignorassent à un tel point les premiers élémens de la religion & de la politique, qu'ils se crussent permis de se faire justice eux-mêmes, & de prendre les armes contre leurs compatriotes comme contre des étrangers. Le fondement de la société civile est de renoncer à la force, pour se soumettre à des lois & à des juges qui les fassent exécuter; & l'essence du christianisme est la charité, qui oblige non-seulement à ne faire aucun mal au prochain, mais à lui faire tout le bien possible. Qu'étoit-ce donc que des Chrétiens toujours prêts à se venger de leurs frères par les meurtres & les incendies, & ne cherchant la justice qu'à la pointe de leur épée? *Hist. l. LIX. n. 38.*

Vous avez vu les plaintes & les remontrances inutiles que l'on faisoit contre ces désordres dans les assemblées des évêques & des seigneurs. Autre preuve de l'ignorance: car il falloit être bien simple pour s'imaginer que les exhortations par écrit, & des passages de l'écriture & des pères, feroient tomber les armes des mains à des gens accoutumés au sang & au pillage. Le remède eût été d'établir des lois tout de nouveau, telles qu'en avoient eu les Grecs, les Romains, & les autres nations policées: mais où trouver alors des législateurs assez sages pour dresser de telles lois, & assez éloquens pour en persuader l'exécution?

Cependant la discipline de l'église dépérissoit, & les mœurs se corrompoient de plus en plus. Les nobles, cantonnés chacun dans son château, ne venoient plus aux églises publiques recevoir les instructions des évêques. Ils assistoient aux offices des monastères voisins, ou se contentoient des messes de leurs chapelains & des curés de leurs serfs; encore prétendoient-ils les établir & les destituer comme il leur plaisoit, & souvent ils s'attribuoient les dixmes & les autres revenus des églises. Les évêques ne pouvoient ni corriger ces prêtres, protégés par les seigneurs, beaucoup moins les seigneurs eux-mêmes, ni visiter leurs diocèses, ni s'assembler pour tenir des conciles; & quelquefois ils étoient réduits à prendre les armes, pour défendre contre les seigneurs les terres de leurs églises.

XV. Simonie.

Je regarde encore la simonie comme un effet de l'ignorance. Un homme éclairé, & persuadé de la religion Chrétienne, ne s'avisera jamais d'en faire un moyen de s'enrichir. Il comprendra qu'elle est d'un ordre plus élevé, & nous propose d'autres biens. Simon lui-même n'offroit de l'argent à S. Pierre, que parce qu'il n'entendoit rien à cette céleste doctrine; & ne demandoit qu'à pouvoir communiquer aux autres le don des miracles pour se faire admirer & amasser des trésors. Plus les hommes sont grossiers & ignorans, plus ils sont touchés des biens temporels & capables d'y tout rapporter. Les biens spirituels & invisibles leur paroissent de *Act. VIII. 18. &c.*

belles chimères; ils s'en moquent, & ne comptent pour les biens solides, que ce qu'ils tiennent entre leurs mains. Aussi ne vois-je point de temps où la simonie ait régné dans l'église si ouvertement que dans le dixième & l'onzième siècle. Les princes, qui depuis long-temps s'étoient rendus maîtres des élections, vendoient au plus offrant les évêchés & les abbayes; & les évêques se récompensoient en détail de ce qu'ils avoient une fois donné: ordonnant des prêtres pour de l'argent, & se faisant payer les consécrations d'église & les autres fonctions. Voyez le discours du pape Silvestre II aux évêques.

Hist. liv. LVIII. *n.* 11. *Mabill. an. t.* 2. *p.* 230.

A des gens peu touchés des vérités de la foi, il semble que c'est faire de rien quelque chose, que d'amasser des richesses en prononçant des paroles & faisant des cérémonies: ils se croient plus fins que ceux qui le font gratuitement.

Or la simonie a été dans tous les temps la ruine de la discipline & de la morale chrétienne, dont le premier pas est le mépris des richesses, & le renoncement, du moins d'affection, aux biens mêmes que l'on possède. Car qui enseignera cette morale si sublime, quand ceux qui devroient l'enseigner l'ignorent eux-mêmes, quand le sel de la terre est corrompu? Qui ne cherche au contraire à s'enrichir, quand il voit que ni la science ni la vertu n'élèvent personne aux premières places, & qu'il n'y a que l'argent & la faveur? Ainsi, par un malheureux cercle, l'ignorance & la corruption du cœur produit la simonie, & la simonie augmente l'ignorance & le mépris de la vertu.

XVI. Pénitences.

Alex. II. *ep.* 29, 30, *&c.* *Pet. Dam. opusc.* VII. *c.* 10, 11.

Ce fut aussi principalement ces trois désordres, la simonie, les violences des seigneurs, & l'incontinence des clercs, que les Saints de l'onzième siècle combattirent avec plus de zèle: mais l'ignorance de l'ancienne discipline, fit que l'on se méprit dans l'application des remèdes. Ils étoient de deux sortes: les pénitences, & les censures contre ceux qui ne se soumettoient pas à la pénitence. Les pénitences canoniques étoient encore en vigueur à la fin de l'onzième siècle, j'en ai rapporté des exemples; loin de se plaindre qu'elles fussent excessives, on se plaignoit de certains nouveaux canons sans autorité, qui les avoient notablement diminuées. Mais on s'étoit imaginé, je ne sais sur quel fondement, que chaque péché de même espèce méritoit sa pénitence: que si un homicide, par exemple, devoit être expié par une pénitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides; ce qui rendoit les pénitences impossibles & les canons ridicules. Aussi n'étoit-ce pas ainsi que l'entendoient les anciens. Je crois bien que le nombre des péchés de même espèce ajoutoit à la rigueur de la pénitence, qui étoit toujours soumise à la discrétion des évêques: mais enfin elle se mesuroit à proportion de la vie des hommes, & on n'obligeoit à faire pénitence jusqu'à la mort, que pour certains crimes les plus énormes.

Depuis que l'on eut rendu les pénitences impossibles, à force de les multiplier, il fallut venir à des compensations & des estimations, telles qu'on les voit dans le décret de Burchard, & dans les écrits de Pierre Damien. C'étoit des pseaumes, des génuflexions, des coups de discipline, des aumônes, des pélerinages : toutes actions que l'on peut faire sans se convertir. Ainsi celui qui en récitant des pseaumes ou se flagellant rachetoit en peu de jours plusieurs années de pénitence, n'en retiroit pas le fruit qu'elle eût produit : savoir, d'exciter & de fortifier les sentimens de componction par de longues & fréquentes réflexions, & de détruire les mauvaises habitudes, en demeurant long-temps éloigné des occasions, & pratiquant long-temps les vertus contraires. C'est ce que ne faisoient pas des génuflexions ou des prières vocales. Les pénitences acquittées par autrui le faisoient beaucoup moins ; & les disciplines qu'un saint moine se donnoit pour un pécheur, n'étoient pas pour ce pécheur des pénitences médecinales. Car le péché n'est pas comme une dette pécuniaire, que tout autre peut payer à la décharge du débiteur, & en quelque monnoie que ce soit : c'est une maladie qu'il faut guérir en la personne du malade. Aussi un concile national d'Angleterre tenu l'an 747, condamnoit ces pénitences acquittées par autrui, & en apportoit cette raison remarquable : que par ce moyen les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'évangile.

Hist. liv. LVIII. *n.* 52. *Burch. liv.* VI. *c.* 12, 14. *Petr. Dam. Vita SS. Rod. &c. Dom. c.* 10.

to. 6. *conc. pag.* 1565. *Hist. liv:* XXXVIII. *n.* 14.

Un autre abus furent les pénitences forcées. J'en trouve en Espagne dès le septième siècle. Ensuite les évêques voyant plusieurs pécheurs qui ne venoient point se soumettre à la pénitence, s'en plaignirent dans les parlemens, & prièrent les princes de les y contraindre par leur puissance temporelle. C'étoit bien ignorer la nature de la pénitence, qui consiste dans le repentir & dans la conversion du cœur : c'étoit mettre le pécheur, qui, pour prévenir la justice divine, se punit volontairement lui-même, au rang du criminel, que la justice humaine punit malgré lui. Je compte entre les pénitences forcées, les défenses que les évêques faisoient à des coupables non pénitens, de manger de la chair, de porter du linge, de monter à cheval, & d'autres semblables. Si les coupables les observoient, j'admire leur docilité : s'ils ne les observoient pas, j'admire la simplicité des évêques.

Conc. Tolet. 6. *Hist. l.* LIV. *n.* 23, 24. *Conc. Tribur. an.* 895. *c.* 2.

Hist. liv. LIV. *n.* 8. *Nic.* I. *ep.* 66.

XVII. Censures.

L'autre remède contre les désordres du dixième siècle, furent les excommunications & les autres censures ecclésiastiques. Le remède étoit bon en soi ; mais à force de le pousser, on le rendit inutile. Les censures ne sont des peines que pour ceux qui les craignent ; car que serviroit de défendre à un Juif ou à un Mahométan l'entrée de l'église ou l'usage des sacremens ? Donc quand un Chrétien est assez méchant pour mépriser les censures, ou assez fort pour les

violer impunément, elles ne font que l'irriter sans le corriger; parce qu'elles ne sont fondées que sur la foi & sur le respect de la puissance de l'église. Il n'en est pas de même des peines temporelles : tout homme craint naturellement la perte de ses biens, de sa liberté, de sa vie.

C'est sur ces principes que les anciens avoient si sagement réglé l'usage des peines spirituelles. La discipline ne fut jamais plus sévère que du temps des persécutions. Comme tous ceux qui se faisoient Chrétiens, le faisoient de bonne foi & après de longues épreuves, ils étoient dociles & soumis à leurs supérieurs. Si quelqu'un ne vouloit pas obéir, il avoit toute liberté de se retirer & de retourner au paganisme, sans être retenu par aucun respect humain, & l'église en étoit délivrée. Mais en ces temps-là même on évitoit, tant qu'il étoit possible, d'en venir à cette extrémité; & l'église souffroit dans son sein jusqu'à de mauvais pasteurs, plutôt que de s'exposer au péril de rompre l'unité.

Cypr. serm. de lapf.

Depuis que les Chrétiens furent devenus le plus grand nombre, l'église fut encore plus réservée à user de son autorité, & S. Augustin nous apprend, non comme une discipline nouvelle, mais comme l'ancienne tradition, qu'elle toléroit les péchés de la multitude, & n'employoit les peines que contre les particuliers; lorsqu'un méchant se trouvant seul au milieu d'un grand nombre de bons, il étoit vraisemblable qu'il se soumettroit, ou que tous s'éleveroient contre lui. Mais, ajoute-t-il, quand le méchant est assez fort pour entraîner la multitude, ou quand c'est la multitude qui est coupable, il ne resta que de gémir devant Dieu, & d'exhorter en général, profitant des occasions où le peuple est mieux disposé à s'humilier, comme dans les calamités publiques.

Aug. III. cont. Parm. c. 2. n. 8. Ibid. n. 13, 14. &c.

Suivant ces sages maximes, le pape Jules prit la défense de S. Athanase persécuté, & écrivit en sa faveur; & le pape Innocent en usa de même à l'égard de S. Chrysostôme : mais ils se gardèrent bien de prononcer ni déposition, ni excommunication contre les évêques qui avoient condamné injustement ces grands Saints, sachant bien qu'ils n'eussent pas été obéis, & que c'eût été commettre inutilement leur autorité. On étoit encore bien plus éloigné d'excommunier les empereurs, fussent-ils hérétiques & persécuteurs de l'église, comme Constantius & Valens : au contraire, S. Basile reçut à l'autel l'offrande de ce dernier. C'est qu'on voyoit clairement qu'une autre conduite n'eût fait que les irriter davantage. Il est vrai que S. Ambroise défendit à Theodose l'entrée de l'église, parce qu'il connoissoit les pieuses dispositions de ce prince, & savoit qu'il l'ameneroit par cette rigueur à une pénitence salutaire.

Hist. l. XII. n. 4, 24. Liv. XXI. n. 49. 50.

Liv. XVI. n. 48.

Mais je ne comprends pas ce que prétendoit obtenir le pape Nicolas I, par les lettres dures qu'il écrivoit à l'empereur Michel, protecteur de Photius; & sur-tout par la me-

Nic. I. ep. 8, 9. Hist. liv. L. n. 41, 52.

nace de faire brûler publiquement à Rome la lettre de ce prince. Ne savoit-il pas que c'étoit un jeune extravagant & un impie, comme je viens de le remarquer ? A quoi bon user de censures contre Photius, dont il connoissoit l'audace & la puissance ? Dès-lors donc, c'est-à-dire vers le milieu du neuvième siècle, on avoit oublié la discrétion de la sage antiquité. Il sembloit qu'il ne fût question que de parler & d'écrire, sans en prévoir les conséquences : les formules ordinaires d'excommunications étant usées comme trop fréquentes, on en ajouta de nouvelles, pour les rendre plus terribles : on employa les noms de Coré, Dathan & Abiron, & de Judas, avec toutes les malédictions du pseaume cent-huitième, accompagnées de l'extinction des chandelles & du son des cloches. Je m'imagine voir un foible vieillard, qui se sentant méprisé de ses enfans, & ne pouvant plus sortir de son lit, pour les châtier comme auparavant, leur jette ce qu'il rencontre sous sa main pour satisfaire sa colère impuissante ; & forçant le ton de sa voix, les charge de toutes les imprécations dont il se peut aviser. On s'éloigna de plus en plus de l'ancienne modération pendant le dixième & l'onzième siècle. Les évêques ne considéroient point l'effet des censures, mais seulement leur pouvoir & la rigueur du droit, comme s'ils eussent été forcés par une nécessité fatale à prononcer les peines canoniques contre tous ceux qui les auroient méritées. Ils ne voyoient pas que ces foudres spirituels portent à faux contre ceux qui ne veulent pas en avoir peur : que loin de les corriger, on ne fait que les endurcir, & leur donner occasion de commettre de nouveaux crimes. Que les censures, au lieu d'être utiles à l'église, lui deviennent pernicieuses, attirant le plus grand de tous les maux, qui est le schisme, & la désarmant à force de prodiguer ses armes. Enfin, que vouloir retrancher de l'église tous les pécheurs, c'est faire comme un prince insensé, qui trouvant la plupart de ses sujets coupables, les feroit passer au fil de l'épée, au hasard de dépeupler son état. Vous ne verrez que trop, dans la suite de l'histoire, les effets de cette conduite.

Les papes, il faut l'avouer, suivirent les préjugés de leur temps, & poussèrent encore plus loin que les autres l'usage des censures, à cause de l'autorité de leur siége, très-grande en elle-même, & étendue au-delà des anciennes bornes par les fausses décrétales. Les plus grands papes, & les plus zélés pour rétablir la discipline de l'église & l'honneur du saint siége après les désordres du dixième siècle, s'éloignèrent le plus de l'ancienne modération qu'ils ne connoissoient plus, ou qu'ils ne croyoient pas convenable à leur temps ; & enfin Gregoire VII poussa la rigueur des censures au-delà de ce qu'on avoit vu jusqu'alors. Ce pape né avec un grand courage, & élevé dans la discipline monastique la plus régulière,

avoit un zèle ardent de purger l'église des vices dont il la voyoit infectée, particulièrement de la simonie & de l'incontinence du clergé; mais dans un siècle si peu éclairé, il n'avoit pas toutes les lumières nécessaires pour régler son zèle; & prenant quelquefois de fausses lueurs pour des vérités solides, il en tiroit sans hésiter les plus dangereuses conséquences. Son grand principe étoit, qu'un supérieur est obligé à punir tous les crimes qui viennent à sa connoissance, sous peine de s'en rendre complice; & il répète sans cesse dans ses lettres cette parole du prophète: maudit soit celui qui n'ensanglante point son épée! c'est-à-dire qui n'exécute pas
Jer. XLVIII. 10. l'ordre de Dieu pour punir ses ennemis. Sur ce fondement, sitôt qu'un évêque lui étoit déféré comme coupable de simonie, ou de quelqu'autre crime, il le citoit à Rome; & s'il manquoit d'y comparoître, pour la première fois il le suspendoit de ses fonctions, pour la seconde il l'excommunioit; si l'évêque persistoit dans sa contumace, le pape le déposoit, défendoit à son clergé & à son peuple de lui obéir, sous peine d'excommunication, leur ordonnoit d'élire un autre évêque; & s'ils y manquoient, il leur en donnoit un lui-même: c'est ainsi qu'il procéda contre Guibert archevêque de Ravenne, qui lui rendit bien la pareille en se faisant élire pape par le parti du roi Henri. Je suis effrayé quand je vois dans les lettres de Gregoire VII les censures pleuvoir, pour ainsi dire, de tous côtés, tant d'évêques déposés par-tout, en Lombardie, en Allemagne, en France.

XVIII. Déposition des rois.

Le plus grand mal, c'est qu'il voulut soutenir les peines spirituelles par les temporelles, qui n'étoient pas de sa compétence. D'autres l'avoient déjà tenté: j'ai marqué que les évêques imploroient le secours du bras séculier, pour forcer les pécheurs à pénitence; & que les papes avoient commencé plus de deux cents ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits des couronnes. Gregoire VII suivit ces nouvelles maximes, & les poussa encore plus loin: prétendant ouvertement, que comme pape, il étoit en droit de déposer les souverains rebelles à l'église. Il fonda cette pré-
2. *Jo.* 1. tention principalement sur l'excommunication. On doit éviter les excommuniés, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas leur parler, ne pas même leur dire bon jour, suivant l'Apôtre. Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde; il n'est plus permis de lui obéir, de recevoir ses ordres, de l'approcher: il est exclus de toute société avec les Chrétiens. Il est vrai que Gregoire VII n'a jamais fait aucune décision sur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a pas prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune décrétale, que le pape a droit de déposer les rois; mais il l'a supposé pour constant, comme d'autres maximes aussi peu fondées, qu'il croyoit certaines. Il a commencé par les faits & par l'exécution.

Et il faut avouer qu'on étoit alors tellement prévenu de ces maximes, que les défenseurs du roi Henri se retranchoient à dire qu'un souverain ne pouvoit être excommunié. Mais il étoit facile à Gregoire VII de montrer, que la puissance de lier & de délier a été donnée aux Apôtres généralement, sans exception de personnes, & comprend les princes comme les autres. Le mal est qu'il ajoutoit des propositions excessives : que l'église ayant droit de juger des choses spirituelles, elle avoit droit, à plus forte raison, de juger des temporelles : que le moindre exorciste est au-dessus des empereurs, puisqu'il commande aux démons : que la royauté est l'ouvrage du démon, fondé sur l'orgueil humain, au lieu que le sacerdoce est l'ouvrage de Dieu. Enfin que le moindre Chrétien vertueux est plus véritablement roi qu'un roi criminel, parce que ce prince n'est plus un roi, mais un tyran : maxime que Nicolas I avoit avancée avant Gregoire VII, & qui semble avoir été tirée du livre apocryphe des constitutions apostoliques, où elle se trouve expressément. On peut lui donner un bon sens, la prenant pour une expression hyperbolique, comme quand on dit qu'un méchant homme n'est pas un homme ; mais de telles hyperboles ne doivent pas être réduites en pratique. C'est toutefois sur ces fondemens que Gregoire VII prétendoit en général, que suivant le bon ordre, c'étoit l'église qui devoit distribuer les couronnes & juger les souverains ; & en particulier il prétendoit que tous les princes Chrétiens étoient vassaux de l'église Romaine, lui devoient prêter serment de fidélité, & payer tribut. J'ai rapporté les preuves de ses prétentions sur l'empire, & sur la plupart des royaumes de l'Europe.

Greg. IX. *epist.* 2. *liv.* LXII. *n.* 36.

Hist. liv. L. *n.* 34.

Nic. I. *ep. ad Adveni. t.* 8. *conc. pag.* 487. *E. Const. apost. l.* VIII. *c.* 2.

Hist. liv. LXIII. *n.* II.

Voyons maintenant les conséquences de ces principes. Il se trouve un prince indigne & chargé de crimes, comme Henri IV roi d'Allemagne, car je ne prétends point le justifier. Il est cité à Rome pour rendre compte de sa conduite, il ne comparoit point. Après plusieurs citations le pape l'excommunie : il méprise la censure. Le pape le déclare déchu de la royauté, absout ses sujets du serment de fidélité, leur défend de lui obéir ; leur permet, ou même leur ordonne d'élire un autre roi. Qu'en arrivera-t-il ? des séditions & des guerres civiles dans l'état, des schismes dans l'église. Ce roi déposé ne sera pas si misérable, qu'il ne lui reste un parti, des troupes, des places : il fera la guerre à son compétiteur, comme Henri fit à Rodolphe. Chaque roi aura des évêques de son côté, & ceux du parti opposé au pape, ne manqueront pas de prétextes pour l'accuser d'être indigne de sa place. Ils le déposeront bien ou mal, & feront un antipape comme Guibert, que le roi son protecteur mettra en possession à main armée.

Allons plus loin. Un roi déposé n'est plus un roi : donc

s'il continue à se porter pour roi, c'est un tyran, c'est-à-dire un ennemi public, à qui tout homme doit courir sus. Qu'il se trouve un fanatique, qui, ayant lu dans Plutarque la vie de Timoleon ou de Brutus, se persuade que rien n'est plus glorieux que de délivrer sa patrie; ou qui prenant de travers les exemples de l'écriture, se croie suscité, comme Aod ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu. Voilà la vie de ce prétendu tyran, exposée au caprice de ce visionnaire, qui croira faire une action héroïque & gagner la couronne du martyre. Il n'y en a par malheur que trop d'exemples dans l'histoire des derniers siècles, & Dieu a permis ces suites affreuses des opinions outrées sur l'excommunication, pour en désabuser au moins par l'expérience.

Revenons donc aux maximes de la sage antiquité. Un souverain peut être excommunié comme un particulier, je le veux; mais la prudence ne permet presque jamais d'user de ce droit. Supposé le cas très-rare, ce seroit à l'évêque aussi bien qu'au pape; & les effets n'en seroient que spirituels, c'est-à-dire qu'il ne seroit plus permis au prince excommunié de participer aux sacremens, d'entrer dans l'église, de prier avec les fidelles: ni aux fidelles d'exercer avec lui aucun acte de religion; mais ses sujets ne seroient pas moins obligés de lui obéir, en tout ce qui ne seroit point contraire à la loi de Dieu. On n'a jamais prétendu, au moins dans les siècles de l'église les plus éclairés, qu'un particulier excommunié perdît la propriété de ses biens ou de ses esclaves, ou la puissance paternelle sur ses enfans. Jesus-Christ, en établissant son évangile, n'a rien fait par force, mais tout par persuasion, suivant la remarque de S. Augustin. Il a dit que son royaume n'étoit pas de ce monde, & n'a pas voulu se donner seulement l'autorité d'arbitre entre deux frères. Il a ordonné de rendre à Cesar ce qui étoit à Cesar, quoique ce Cesar fût Tibere, non-seulement païen, mais le plus méchant de tous les hommes. En un mot, il est venu réformer le monde en convertissant les cœurs, sans rien changer dans l'ordre extérieur des choses humaines. Ses Apôtres & leurs successeurs ont suivi le même plan, & ont toujours prêché aux particuliers d'obéir aux magistrats & aux princes, & aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres, bons ou mauvais, Chrétiens ou Infidelles. Ce n'est qu'après plus de mille ans, vous l'avez vu, qu'on s'est avisé de former un nouveau systême, & d'ériger le chef de l'église en monarque souverain, supérieur à tous les souverains, même quant au temporel: car s'il a le pouvoir de les établir & de les déposer, en quelque cas & avec quelque formalité que ce soit, par puissance directe ou indirecte: s'il a, dis-je, ce pouvoir, il faut le dire sans détour, il est seul véritablement souverain; & pendant mille ans l'église a ignoré ou négligé ses droits.

De vera relig. 16. 31.
J. XVIII. 36.
Luc. XII. 14.
1. *Pet.* II. 13. 18.
Rom. XIII. 1. 2. *&c.*

Gregoire VII se laissa encore entraîner à la prévention déjà reçue, que Dieu devoit faire éclater sa justice en cette vie. De-là vient que dans ses lettres il promet à ceux qui seront fidelles à S. Pierre la prospérité temporelle, en attendant la vie éternelle ; & menace les rebelles de la perte de l'une & de l'autre. Jusques-là, que dans la seconde sentence d'excommunication contre le roi Henri, adressant la parole à S. Pierre, il le prie d'ôter à ce prince la force des armes & la victoire, afin, ajoute-t-il, de faire voir à tout le monde que vous avez tout pouvoir au ciel & sur la terre. Il croyoit sans doute que Dieu, qui connoissoit la bonté de sa cause & la droiture de ses intentions, exauceroit sa prière ; mais Dieu ne fait pas des miracles au gré des hommes, & il semble qu'il voulût confondre la témérité de cette prophétie. Car quelques mois après il se donna une sanglante bataille, où le roi Rodolphe fut tué, quoique le pape lui eût promis la victoire ; & le roi Henri, tout maudit qu'il étoit, demeura victorieux. Ainsi la maxime que Gregoire supposoit, se tournoit contre lui-même ; & à juger par les événemens, on avoit lieu de croire que sa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Loin de corriger le roi Henri, il ne fait que lui donner occasion de commettre de nouveaux crimes : il excite des guerres cruelles qui mettent en feu l'Allemagne & l'Italie : il attire un schisme dans l'église, on l'assiège lui-même dans Rome, il est obligé d'en sortir, & d'aller enfin mourir en exil à Salerne.

Hist. liv. LXIII. *n.* 1.

v. Sigeb. Chr. 1080.

Ne pouvoit-on pas lui dire : si vous disposez des prospérités temporelles, que ne les prenez-vous pour vous-même ? Si vous n'en disposez pas, pourquoi les promettez-vous aux autres ? Choisissez entre le personnage d'apôtre ou de conquérant : le premier n'a de grandeur & de puissance qu'intérieure & spirituelle, au-dehors ce n'est que foiblesse & que souffrance : le second a besoin de tout ce qui frappe les sens, des royaumes, des armées, des trésors pour les entretenir. Vous ne pouvez allier deux états si opposés, ni vous faire honneur des souffrances que vous attirent des entreprises mal concertées. Jusqu'ici j'ai principalement considéré le relâchement de l'ancienne discipline, & les autres tentations dont Dieu a permis que son église fût attaquée depuis le sixième siècle jusqu'au douzième. Voyons maintenant les moyens par lesquels il l'a conservée, pour accomplir sa promesse d'être toujours avec elle, & de ne jamais permettre qu'elle succombât aux puissances de l'enfer.

XIX. Successions d'évêques.

Premièrement, la succession des évêques a continué sans interruption dans la plupart des églises depuis leur première fondation. Nous avons la suite des évêques de chaque siége dans les recueils intitulés la Gaule Chrétienne, l'Italie sacrée, & les autres semblables : plusieurs églises ont leurs histoires particulières, & quant aux autres, on trouve de temps

en temps les noms de leurs évêques dans les conciles, dans les histoires générales, ou dans d'autres actes authentiques. C'est la preuve de la tradition. Car dans tous ces lieux où nous voyons un évêque, il est certain qu'il y avoit une église, un clergé, l'exercice de la religion, une école Chrétienne; & on est en droit de supposer qu'on y enseignoit la même doctrine que dans les autres églises Catholiques, tant que l'on trouve cette église particulière en communion avec elles. L'indignité des pasteurs n'a point interrompu cette tradition. Qu'un évêque ait été simoniaque, avare, débauché, ignorant; pourvu qu'il n'ait été ni hérétique ni schismatique, la foi & les règles de la discipline n'auront pas laissé de se conserver dans le corps de son église: quoique son mauvais exemple ait pu nuire à quelques particuliers.

C'est ce qui est arrivé principalement à Rome. Dieu a permis que pendant le dixième siècle ce premier siége fût rempli de sujets indignes, par l'infamie de leur naissance, ou par leurs vices personnels: mais il n'a pas permis qu'il s'y soit glissé aucune erreur contre la saine doctrine, ni que l'indignité des personnes nuisît à l'autorité du siége. Ces temps d'ailleurs si malheureux n'ont point eu de schisme; & ces papes si méprisables en eux-mêmes ont été reconnus pour chefs de toute l'église, en Orient comme en Occident, & dans les provinces du Nord les plus réculées. Les archevêques leur demandoient le pallium, & on s'adressoit à eux comme à leurs prédécesseurs pour les translations d'évêques, les érections de nouvelles églises, les concessions des priviléges. Sous ces indignes papes, Rome ne laissoit pas d'être le centre de l'unité Catholique.

XX. Conciles.

Pendant les cinq siècles que nous repassons, on a continué de tenir des conciles, & même trois généraux, le sixième, le septième & le huitième. Il est vrai que les conciles provinciaux n'ont plus été si fréquens que dans les six premiers siècles, principalement en Occident, où la constitution de l'état temporel n'y étoit pas favorable, tant par les incursions des barbares, que par les guerres civiles ou particulieres entre les seigneurs. Mais on se souvenoit toujours qu'on les devoit tenir, & on rappeloit souvent l'ordonnance du concile de Nicée, de les tenir deux fois l'an. Les papes en montroient l'exemple & en tenoient ordinairement un en carême, & l'autre au mois de Novembre, comme nous voyons sous Leon IX, Alexandre II & Gregoire VII, & ce dernier, tout jaloux qu'il étoit de son autorité, ne faisoit rien sans concile.

J'ai marqué les inconvéniens des conciles nationaux, soit d'Espagne sous les rois Goths, soit de France sous la seconde race de nos rois: mais c'étoit toujours des conciles. Les évêques s'y trouvoient ensemble, ils s'entretenoient de leurs devoirs,

devoirs, ils s'instruisoient : on y examinoit les affaires ecclésiastiques, on y jugeoit les évêques mêmes. L'écriture & les canons étoient les règles de ces jugemens, & on les lisoit avant que d'opiner sur chaque article. Vous en avez vu une infinite d'exemples.

XXI. Ecoles & successions des docteurs.

Quoique les savans fussent rares, & les études imparfaites, elles avoient cet avantage que l'objet en étoit bon : on étudioit les dogmes de la religion dans l'écriture & dans les pères, & la discipline dans les canons. Il y avoit peu de curiosité & d'invention, mais une haute estime des anciens : on se bornoit à les étudier, les copier, les compiler, les abréger. C'est ce que l'on voit dans les écrits de Bede, de Raban & des autres théologiens du moyen âge : ce ne sont que des recueils des pères des six premiers siècles ; & c'étoit le moyen le plus sûr pour conserver la tradition.

La manière d'enseigner étoit encore la même des premiers temps. Les écoles étoient dans les églises cathédrales ou dans les monastères : c'étoit l'évêque même qui enseignoit, ou sous ses ordres quelque clerc ou quelque moine distingué par sa doctrine ; & les disciples, en apprenant la science ecclésiastique, se formoient en même temps sous les yeux de l'évêque aux bonnes mœurs & aux fonctions de leur ministère. Les principales écoles étoient d'ordinaire dans les métropoles ; mais il se trouvoit souvent de plus habiles maîtres dans les églises particulières, & alors il étoit permis de les suivre. Or j'estime important pour la preuve de la tradition, de marquer comment les études ont passé successivement d'un pays à l'autre, & quelles ont été en chaque temps les écoles les plus célèbres en Occident. Jusqu'au temps de saint Gregoire, je n'en vois point de plus illustre que celle de Rome; mais elle tomba dès le même siècle, comme nous avons vu par l'aveu sincère du pape Agathon. Cependant le moine saint Augustin & les autres que saint Gregoire avoit envoyés planter la foi en Angleterre, formèrent une école, qui conserva les études, tandis qu'elles s'affoiblissoient dans le reste de l'Europe ; en Italie, par les ravages des Lombards ; en Espagne, par l'invasion des Sarrasins ; en France, par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre sortit saint Boniface l'Apôtre d'Allemagne, fondateur de l'école de Mayence & de l'abbaye de Fulde, qui étoit le séminaire de cette église. L'Angleterre donna ensuite à la France le savant Alcuin, qui, dans son école de Tours, forma ces illustres disciples dont j'ai marqué dans l'histoire les noms, les écrits & les successeurs. De-là vint l'école du palais de Charlemagne, très-célèbre encore sous Charles le Chauve, celles de S. Germain de Paris, de S. Germain d'Auxerre, de Corbie, celle de Reims sous Hincmar & ses successeurs, celle de Lyon dans le même temps. Les Normands désolèrent ensuite toutes les provinces maritimes de France, & les études

Hist. liv. XLV. n. 18.
Hist liv. XLII. n. 44.

se conservèrent dans les églises & les monastères les plus reculés vers la Meuse, le Rhin, le Danube & au-delà: dans la Saxe & le fond de l'Allemagne, où les études fleurirent sous le règne des Ottons. En France, l'école de Reims se soutenoit, comme on voit par Frodoard & Gerbert, & j'espère en montrer un jour la suite jusqu'au commencement de l'université de Paris.

XXII. Monastères *Hist. liv.* XLIII. *n.* 37.

La plupart des écoles étoient dans les monastères; & les cathédrales mêmes étoient servies par des moines en certains pays, comme en Angleterre & en Allemagne. Les chanoines dont l'institution commença au milieu du huitième siècle par la règle de saint Chrodegang, menoient presque la vie monastique, & leurs maisons s'appeloient aussi monastères. Or je compte les monastères entre les principaux moyens dont la providence s'est servie pour conserver la religion dans les temps les plus misérables. C'étoit des asyles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie inondoient le reste du monde. On y suivoit l'ancienne tradition, soit pour la célébration des divins offices, soit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voyoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de plusieurs siècles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires, c'étoit une des occupations des moines; & il ne nous resteroit guère de livres sans les bibliothèques des monastères.

Le lecteur sensé ne peut être trop sur ses gardes contre les préventions des Protestans & des Catholiques libertins, au sujet de la profession monastique. Il semble chez ces sortes de gens, que le nom de moine soit un titre pour mépriser ceux qui le portent, & un reproche suffisant contre leurs bonnes qualités. Ainsi chez les anciens Païens le nom de Chrétien décrioit toutes les vertus. C'est un honnête-homme, disoit-on, c'est dommage qu'il est Chrétien. On se fait une idée générale d'un moine comme d'un homme ignorant, crédule, superstitieux, intéressé, hypocrite; & sur cette fausse idée on juge hardiment des plus grands hommes, on dédaigne de lire leurs vies & leurs écrits, on interprète malignement leurs plus belles actions. Saint Gregoire étoit un grand pape, mais c'étoit un moine: les premiers qu'il envoya prêcher la foi aux Anglois, étoient des hommes apostoliques, c'est dommage qu'ils fussent moines. Vous, qui avez vu dans cette histoire leur conduite & leur doctrine, jugez par vous-même de l'opinion que vous en devez avoir; souvenez-vous de ce que j'ai rapporté de saint Antoine & des autres moines d'Egypte: souvenez-vous que saint Basile & saint Jean Chrysostôme ont loué & pratiqué la vie monastique, & voyez si c'étoit des esprits foibles.

Tertull. apol. c. 3.

Je sais que dans tous les temps il y a eu de mauvais moines, comme de mauvais Chrétiens: c'est le défaut de l'hu-

Hist. liv. XLV. *n.* 37.

manité, & non de la profession : aussi de temps en temps Dieu a suscité de grands hommes pour relever l'état monastique, comme dans le neuvième siècle saint Benoît d'Aniane, & dans le dixième les premiers abbés de Clugni. C'est de cette sainte congrégation que sont sorties les plus grandes lumières de l'église, pendant deux cents ans : c'étoit là que fleurissoient la piété & les études. Que si elles n'étoient pas telles que cinq cents ans auparavant, si ces bons moines ne parloient pas latin comme saint Cyprien & saint Jerôme, s'ils ne raisonnoient pas aussi juste que saint Augustin, ce n'est pas parce qu'ils étoient moines, c'est parce qu'ils vivoient au Xe. siècle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même temps. J'avoue toutefois que les moines les plus parfaits de ces derniers temps, l'étoient moins que les premiers moines d'Egypte & de Palestine ; & j'en trouve deux causes, la richesse & les études. Les premiers n'étoient pas seulement pauvres en particulier, mais en commun : ils habitoient, non pas des forêts que l'on peut défricher, mais des déserts de sables arides, où ils bâtissoient eux-mêmes de pauvres cabanes, & vivoient du travail de leurs mains, c'est-à-dire, des nates & des paniers qu'ils portoient vendre aux prochaines habitations. Voyez ce que j'en ai dit en son lieu, sur le rapport de Cassien & des autres. Ainsi ils avoient trouvé le secret d'éviter les inconvéniens des richesses & de la mendicité, de ne dépendre de personne, & ne demander rien à personne. *Hist. liv. xx. n. 8.*

Nos moines de Clugny étoient pauvres en particulier, mais riches en commun : ils avoient comme tous les moines, depuis plusieurs siècles, non-seulement des terres & des bestiaux, mais des vassaux & des serfs. Le prétexte du bien de la communauté, est une des plus subtiles illusions de l'amour-propre. Si saint Odon & saint Mayeul eussent refusé une partie des grands biens qu'on leur offroit, l'église en eût été plus édifiée, & leurs successeurs eussent gardé plus long-temps la régularité. Saint Nil de Calabre est, de tous ceux de ce temps-là, celui qui me semble avoir mieux compris l'importance de la pauvreté monastique. En effet les grands revenus engagent à de grands soins, & attirent des différents avec les voisins, qui obligent à solliciter des juges & à chercher la protection des puissances, souvent jusqu'à user de complaisance & de flatterie. Les supérieurs & les procureurs qui travaillent sous leurs ordres, sont plus chargés d'affaires que de simples pères de famille : on doit faire part à la communauté des affaires au moins les plus importantes : ainsi plusieurs retombent dans les embarras du siècle auxquels ils avoient renoncé, sur-tout les supérieurs, qui devroient être les plus intérieurs & les plus spirituels de tous. *Hist. liv. LVII. n. 51.*

D'ailleurs les grandes richesses attirent la tentation des

grandes dépenses. Il faut bâtir une église magnifique, l'orner & la meubler richement, Dieu en sera plus honoré : il faut bâtir les lieux réguliers, donner aux moines toutes les commodités pour l'exactitude de l'observance, & ces bâtimens doivent être spacieux & solides pour une communauté nombreuse & perpétuelle. Cependant l'humilité en souffre : il est naturel que tout cet extérieur grossisse l'idée que chaque moine se forme de soi-même ; & un jeune-homme qui se voit tout d'un coup superbement logé, qui sait qu'il a part à un revenu immense, & qui voit au-dessous de lui plusieurs autres hommes, est bien tenté de se croire plus grand que quand il étoit dans le monde simple particulier, & peut-être de basse naissance. Quand je me représente l'abbé Didier, occupé pendant cinq ans à bâtir somptueusement l'église du Mont-Cassin, faisant venir, pour l'orner, des colonnes & des marbres de Rome, & des ouvriers de Constantinople ; & que d'un autre côté je me représente saint Pacôme sous ses cabanes de roseaux, tout occupé de prier & de former l'intérieur de ses moines, il me semble que ce dernier alloit plus droit au but, & que Dieu étoit plus honoré chez lui.

Chr. Caff. lib. III. c. 28, 29.

Les études firent encore une grande différence entre ces anciens moines & les modernes. Les anciens n'étudioient uniquement que la morale chrétienne, par la méditation continuelle de l'écriture & la pratique de toutes les vertus. Du reste, c'étoit de simples laïques, dont plusieurs ne savoient pas lire. Nos moines d'Occident étoient clercs pour la plupart dès le septième siècle, & par conséquent lettrés ; & l'ignorance des laïques obligeoit les clercs à embrasser toutes sortes d'études. Les premiers abbés de Clugni furent des plus savans hommes de leur temps ; & leur savoir les faisoit rechercher par les évêques & les papes, & même par les princes : tout le monde les consultoit, & ils ne pouvoient se dispenser de prendre part aux plus grandes affaires de l'église & de l'état. L'ordre en profitoit, les biens augmentoient, les monastères se multiplioient : mais la régularité en souffroit, & des abbés si occupés au dehors ne pouvoient avoir la même application pour le dedans, que saint Antoine & saint Pacôme, qui n'avoient point d'autres affaires, & ne quittoient jamais leurs solitudes.

D'ailleurs l'étude nuisoit au travail des mains pour lequel on ne trouvoit plus de temps ; principalement depuis que les moines eurent ajouté au grand office ceux de la Vierge & des morts, & un grand nombre de pseaumes au-delà. Or le travail est plus propre que l'étude à conserver l'humilité, & quand on retranche la plus grande partie des sept heures de travail ordonnées par la règle de saint Benoît, ce n'est plus proprement la pratiquer ; c'est peut-être une bonne observance, mais non pas la même.

Consuet. clun. lib. I. c. 2, 3, 30. Reg. c. 48. Hist. l. XXXII. n. 25.

XXIII. Cérémonies.

Ce fut aussi dans les monastères que l'on conserva le plus fidellement les cérémonies de la religion, qui sont un des principaux moyens dont Dieu s'est servi pour la perpétuer dans tous les temps ; parce que ce sont des preuves sensibles de la créance, comme il est marqué expressément dans l'écriture. La célébration des fêtes de Noël & de Pâque avertiront toujours les hommes les plus grossiers, que JESUS-CHRIST est né pour notre salut, qu'il est mort & ressuscité. *Deuter.* VI. 20. Tant que l'on baptisera au nom du Pere & du Fils & du saint-Esprit, on professera la foi de la Trinité : tant que l'on célèbrera la messe, on déclarera que l'on croit le mystère de l'Eucharistie. Les formules des prières sont autant de professions de foi sur la matière de la grâce, comme saint Augustin l'a si bien montré. La psalmodie & les lectures dont l'office de l'église est composé, engagent nécessairement à conserver les saintes écritures, & à apprendre la langue dans laquelle on les lit publiquement, depuis qu'elle a cessé d'être vulgaire. Aussi est-il bien certain que c'est la religion qui a conservé la connoissance des langues mortes. On le voit par l'Afrique, où le latin est absolument inconnu, quoique du temps de saint Augustin on l'y parlât comme dans l'Italie. C'est donc par un effet de la providence, que le respect de la religion a fait conserver les langues antiques : autrement, nous aurions perdu les originaux de l'écriture sainte & de tous les anciens auteurs, & nous ne pourrions plus connoître si les versions sont fidelles.

Les cérémonies servent encore à empêcher les nouveautés, contre lesquelles elles sont des protestations publiques, qui du moins arrêtent la prescription, & nous avertissent des saintes pratiques de l'antiquité. Ainsi l'office de la Septuagésime nous montre comment nous devrions nous préparer au carême ; la cérémonie des cendres nous représente l'imposition de la pénitence ; l'office entier du carême nous instruit du soin avec lequel on disposoit les catéchumènes au baptême & les pénitens à l'absolution. Les vêpres que l'on avance nous font souvenir que l'on a avancé le repas, & que l'on devroit jeûner jusqu'au soir ; enfin l'office du samedi-saint porte encore les marques d'un office destiné à occuper saintement la nuit de la résurrection. Si on avoit aboli ces formules, nous ignorerions la ferveur des anciens Chrétiens, capable de nous causer une salutaire confusion. Et qui sait si, dans un temps plus heureux, l'église ne rétablira point ces saintes pratiques ?

Les premiers auteurs qui ont écrit sur les cérémonies de la religion, ont vécu dans les siècles que je parcours : mais ils en parlent tous comme les reconnoissant pour très-anciennes ; & si de leur temps il s'en étoit introduit quelque nouvelle, ils n'auroient pas manqué de l'observer. Ils donnent aux cérémonies des significations mystiques, dont cha-

cun peut juger comme il lui plaît : mais du moins ils nous assurent les faits, & nous ne pouvons douter que l'on pratiquât de leur temps ce dont ils prétendent nous rendre raison. C'est, à mon avis, le plus grand usage de ces auteurs : au reste vous avez vu dans les six premiers siècles des preuves de nos cérémonies, au moins des plus essentielles.

XXIV. Propagation de la foi. *Hist. liv.* XXXVI. *n.* 1. *n.* 40.

Enfin ces siècles moyens ont eu leurs apôtres, qui ont fondé de nouvelles églises chez les infidelles aux dépens de leur sang ; & ces apôtres ont été des moines. Je compte pour les premiers saint Augustin d'Angleterre & ses compagnons envoyés par saint Gregoire, qui, bien qu'ils n'aient pas souffert le martyre, en ont eu le mérite, par le courage avec lequel ils s'y sont exposés au milieu d'une nation encore barbare. Rien n'est plus édifiant que l'histoire de cette église naissante, que Bede nous a conservée, & où l'on voit des vertus & des miracles dignes des premiers siècles. Aussi peut-on dire que chaque temps a eu sa primitive église. Celle d'Angleterre fut la source féconde de celle du Nord ; les Anglois Saxons, devenus Chrétiens, eurent compassion de leurs frères les anciens Saxons, demeurés en Germanie, & encore idolâtres ; & ils entreprirent avec un grand zèle de porter en ce vaste pays la lumière de l'évangile. De là vint la mission de saint Villebrod en Frise, & celle de saint Boniface en Allemagne.

Il est étonnant que, pendant sept cents ans, tant de saints évêques de Cologne, de Trèves, de Mayence & des autres villes des Gaules, voisines de la Germanie, n'aient point entrepris de convertir les peuples d'au-delà du Rhin. Ils y voyoient sans doute des difficultés insurmontables, soit par la différence de la langue, soit par la férocité de ces peuples trop éloignés de la douceur du Christianisme, comme j'ai tâché de le montrer ailleurs. Mais sans vouloir pénétrer les desseins de Dieu, il est certain qu'il ne lui a plu de se faire connoître à ces nations Germaniques que vers le milieu du huitième siècle ; & qu'en cela même il leur a fait bien plus de grâce qu'aux Indiens & aux autres, qu'il a laissées jusqu'ici dans les ténèbres de l'idolâtrie. Or je trouve des circonstances remarquables dans la fondation de ces eglises. Premièrement, ceux qui entreprenoient d'y travailler, prenoient toujours la mission du pape ; au lieu que, dans les premiers temps, chaque évêque se croyoit en droit de prêcher aux infidelles de son voisinage. Mais il faut croire que la mission du pape étoit alors nécessaire pour lever divers obstacles ; comme en effet je vois que saint Boniface eut à combattre des prêtres acephales & déréglés, répandus dans l'Allemagne, qui ne reconnoissoient l'autorité d'aucun évêque. Je trouve aussi que ce saint martyr ne négligea pas la protection temporelle de Charles Martel & de Pepin, pour empêcher que cette église naissante ne fût étouffée dès

Mœurs Chré. *n.* 57.

Hist. liv. XLI. *n.* 46, 47, 48.

le berceau. Je vois dans la suite que les missions semblables continuèrent d'être appuyées par les princes; comme celle de Saxe par Charlemagne, celle de saint Anscaire en Danemarck & en Suède par Louis le Débonnaire & par les rois du pays; & ainsi des autres à proportion. Ce secours étoit sans doute nécessaire chez de telles nations; mais les conversions des premiers siècles, faites par pure persuasion, étoient plus solides. Comme on ne concevoit pas qu'une église pût subsister sans évêque, le pape en donnoit toujours la dignité à celui qu'il faisoit chef d'une telle mission, soit qu'il le sacrât lui-même, soit qu'il lui permit de se faire sacrer par d'autres; mais il le faisoit évêque d'une telle nation en général, comme des Saxons ou des Sclaves, laissant à son choix de fixer son siége au lieu qu'il jugeroit le plus commode; car on n'avoit pas encore inventé la formalité des titres *in partibus*. Le pape donnoit à ce premier évêque le pallium avec le titre & les pouvoirs de métropolitain, afin que quand le nombre des fidelles seroit augmenté, il pût sacrer des évêques pour être ses suffragans, qui lui donnassent des successeurs sans recourir à Rome: vous en avez vu plusieurs exemples dans cette histoire.

Hist. liv. XLVII. *n.* 7, 31.

Liv. XXXVI. *n.* 37. *Liv.* LXI. *n.* 36. XLII. *n.* 52. LVI. *n.* 2, 17.

Pour affermir ces nouvelles églises, on y fonda dès le commencement des monastères, comme Fulde près de Mayence, Corbie en Saxe, Magdebourg qui devint métropole. C'étoit les séminaires où on élevoit des enfans du pays, pour les instruire de la religion & des lettres, les former à la vertu, & les rendre capables des fonctions ecclésiastiques. Ainsi en peu de temps ces églises furent en état de se soutenir elles-mêmes, sans avoir besoin de secours étrangers. Les moines furent utiles à l'Allemagne, même pour le temporel: par le travail de leurs mains, ils commencèrent à défricher les vastes forêts qui couvroient tout le pays; & par leur industrie & leur sage économie, les terres ont été cultivées, les serfs qui les habitoient se sont multipliés, les monastères ont produit de grosses villes, & leurs dépendances sont devenues des provinces.

Il est vrai que ce soin du temporel n'a pas été avantageux au spirituel dans ces églises naissantes: on s'est trop pressé de les enrichir, particulièrement par l'exaction des dixmes. Vous avez vu la révolte de Turinge pour ce sujet contre l'archevêque de Mayence, celle de Pologne, celle de Danemarck qui fut cause du martyre du roi saint Canut. On devoit, ce semble, avoir plus d'égard à la foiblesse de ces nouveaux Chrétiens, & craindre de leur rendre la religion odieuse. Je m'étonne encore qu'on n'ait pas eu la condescendance de leur permettre l'usage de leur langue vulgaire dans les prières & dans les lectures publiques, comme on faisoit dans les premiers siècles. Car vous avez vu que l'on se servoit, dans les offices de l'église, de la langue la plus usitée dans chaque

Lambert. Schaf. an. 1073. *Hist. liv.* LXI. *n.* 57. LXII. *n.* 37.

V. Mœurs Chrét. c. 39.

pays, c'est-à-dire du latin dans tout l'Occident, du Grec dans tout l'Orient, excepté les provinces les plus reculées, comme la Thébaïde où l'on parloit Egyptien, la haute Syrie où l'on parloit Syriaque ; ensorte que les évêques mêmes n'entendoient point le Grec, comme on voit au concile de Calcédoine dans les procédures faites contre Ibas, & dans les réponses de l'abbé Barsumas, qui ne parloit que Syriaque. Voyez aussi les souscriptions du concile tenu à Constantinople sous Mennas. Les Arméniens sont en possession de tout temps de faire l'office divin en leur langue. Si les nations étoient mêlées, il y avoit dans l'église des interprètes pour expliquer les lectures. Saint Procope martyr, au rapport d'Eusebe, faisoit cette fonction à Scythopolis en Palestine. Dans le même pays, sur la fin du cinquième siècle, saint Sabas & saint Theodose avoient en leurs monastères plusieurs églises, où les moines de diverses nations faisoient l'office chacun en leur langue.

Act. 10. p. 637, 668. Hist. liv. XXVII n. 21, 22,40. XXVIII. n. 18. To. 5. conc. p. 91. Eus. de Mart. c 6. Hist. liv. XXX. n. 24, 25. De Div. Off. c. 7. Hist. liv. XLVIII. n. 42.

Quant aux nations Germaniques, Valafrid Strabon, qui écrivoit au milieu du neuvième siècle, témoigne que les Goths dès le commencement de leur conversion avoient traduit en langue Tudesque les livres sacrés, & que de son temps il s'en trouvoit des exemplaires. Ce devoit être la version d'Ulfila, dont on a encore les évangiles. Valafrid ajoute, que chez les Scythes de Thomi on célébroit les divins offices en la même langue. Depuis que les Goths, les Francs & les autres peuples Germaniques se furent répandus dans les provinces Romaines, ils se trouvèrent en si petit nombre, en comparaison des habitans, qu'il ne parut pas nécessaire de changer pour eux le langage de l'église ; mais quand on porta la foi dans les pays où leur langue étoit dominante, ou plutôt unique, il semble qu'on devoit leur accorder tout ce qui pouvoit servir à les instruire & à les affermir dans la religion.

Hist. liv. XVII. n. 36.

Toutefois je ne puis penser que saint Augustin d'Angleterre & saint Boniface de Mayence aient manqué de prudence ou de charité. Ils voyoient les choses de près, & craignoient peut-être que ces peuples ne demeurassent trop séparés du reste des Chrétiens, si la langue latine ne les unissoit avec eux, principalement avec Rome, centre de l'unité ecclésiastique. Peut-être craignoient-ils la difficulté de traduire, non-seulement l'écriture, où il est si dangereux de se méprendre, mais les autres livres nécessaires pour l'instruction des fidelles. Nous voyons bien dès le septième siècle en Angleterre, & dès le huitième en Allemagne, des versions de l'évangile ; mais c'étoit plutôt pour la consolation des particuliers, que pour l'usage public de l'église. Je trouve encore qu'aux conciles de Tours & de Reims tenus l'an 813, on ordonne que chaque évêque aura, pour l'instruction de son troupeau, des homélies traduites

Conc. Rem. an. 15. Tur. c. 17. to 7. conc.

en langue Romaine rustique & en langue Tudesque, afin que tout le monde les puisse entendre. La langue Sclavone a été plus favorisée. Saint Cyrille & saint Methodius, apôtres des Sclaves, leur donnèrent en leur langue l'écriture-sainte & la liturgie. Il est vrai que le pape Jean VIII le trouva mauvais, mais étant mieux informé il l'approuva; & quoique Gregoire VII l'eût encore défendu, l'usage en est resté en quelques lieux. Au reste, je ne suis point touché de la raison qu'allèguent plusieurs modernes, de conserver le respect pour la religion. Ce respect aveugle ne convient qu'aux fausses religions, fondées sur des fables & des superstitions frivoles: la vraie religion sera toujours d'autant plus respectée, qu'elle sera mieux connue. Au contraire, depuis que le peuple s'est accoutumé à ne point entendre ce qui se dit dans l'église, il a perdu le désir de s'en instruire; & son ignorance a été jusqu'à ne pas penser qu'il eut besoin d'instruction. Pour les gens d'esprit ignorans, ils sont tentés d'avoir mauvaise opinion de ce qu'on leur cache avec tant de soin.

Hist. liv. XLVI. *n.* 6.
Hist. liv. LIII. *n.* 6. 26.

XXV. Apologie de ces cinq siècles.

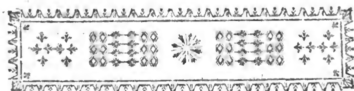
De tout ce discours, il résulte, ce me semble, que les siècles que l'on compte ordinairement pour les plus obscurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant qu'on le croit, & n'ont été dépourvus ni de science ni de vertu. Mais c'est qu'il faut chercher la religion où elle étoit en chaque temps, & ne pas s'effrayer de voir le vice & l'ignorance même dans les plus grands siéges.

Dans le septième & le huitième siècle la religion s'affoiblit en France & en Italie, mais elle se fortifie en Angleterre: dans le neuvième, elle refleurit en France: dans le dixième, en Allemagne. Tandis qu'elle fait de si grandes pertes sous la domination des Musulmans en Orient, en Afrique, en Espagne, elle fait en récompense de nouvelles conquêtes en Saxe, en Danemarck, en Suède, en Hongrie, en Pologne. On y voit renouveller les merveilles des premiers siècles: ces peuples ont leurs docteurs & leurs martyrs; & les églises affligées d'Espagne & d'Orient ont aussi les leurs. Il ne reste qu'à admirer la conduite de la providence, qui sait faire tout servir à ses desseins, & tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incursions redoublées des barbares, le renversement des empires, l'agitation de toute la terre; l'église, fondée solidement sur la pierre, a subsisté toujours ferme & toujours visible, comme la cité bâtie sur une montagne: la suite de ses pasteurs n'a point été interrompue: elle a toujours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires, & des saints d'une vertu éclatante.

Je sais ce qui a décrié les siècles dont je parle en ce discours, c'est la prévention des humanistes du quinzième siècle, un Laurens Valle, un Platine, un Ange Politien. Ces prétendus savans ayant plus de littérature que de religion &

de bon sens, ne s'arrêtoient qu'à l'écorce, & ne pouvoient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome & de l'ancienne Grèce. Ainsi ils avoient un souverain mépris pour les écrits du moyen âge, & comptoient que l'on avoit tout perdu en perdant la pure latinité & la politesse des anciens. Ce préjugé passa aux Protestans, qui regardoient le renouvellement des études comme la source de leur réformation.
Hist. de Bèze. Ils prétendirent que la ruine & la désolation de l'église étoit l'effet de l'ignorance, que le règne de l'antechrist & le mystère d'iniquité s'étoit mis en train à la faveur des ténèbres. Je n'ai rien dissimulé dans ce discours de l'état de ces siècles obscurs, ni des causes & des effets de cette ignorance; mais y avez-vous rien vu qui donnât atteinte à l'essentiel de la religion? A-t-on jamais cessé de lire & d'étudier l'écriture-sainte & les anciens docteurs? de croire & d'enseigner la Trinité, l'Incarnation, la nécessité de la grâce, l'immortalité de l'ame & la vie future? A-t-on jamais cessé d'offrir le sacrifice de l'Eucharistie, & d'administrer tous les sacremens? A-t-on enseigné impunément une morale contraire à celle de l'évangile? On ne peut tirer à conséquence les déréglemens des particuliers, & les abus toujours condamnés comme abus.

Qu'importe, après tout, que l'on parle & que l'on écrive mal, pourvu que l'on croie bien & que l'on vive bien? Dieu ne regarde que le cœur; la grossièreté du langage & la rusti-
Colass. III. 11. cité des mœurs n'est rien à son égard. Il n'y a en Jesus-
Gen. IV. 8, Christ ni Grec, ni Barbare, ni Scythe, ni libre, ni es-
9. *Job.* I. clave. Voyez comment ceux qui ont trouvé grâce devant
Num. XII. 3. Dieu, sont loués dans l'écriture. Noé fut un homme juste: Job étoit un homme simple & droit: Moïse étoit le plus doux de tous les hommes, il y avoit bien de quoi louer son esprit. Au contraire les railleurs sont blâmés & détestés en cent endroits de l'écriture, quoique d'ordinaire ce soit ceux qui cultivent le plus l'élégance du langage & la politesse des mœurs. En effet, qui n'aimera mieux avoir affaire à un homme d'une vertu solide sous un extérieur grossier, qu'à l'homme le plus agréable, mais sur lequel il ne peut compter? On pardonne aux enfans de se laisser éblouir par ce qui brille au-dehors; un homme sensé aime la vertu sous quelque apparence qu'il la découvre. Jusqu'ici donc, vous avez vu comment Jesus-Christ a accompli sa promesse, en conservant son église, malgré la foiblesse de la nature humaine & les efforts de l'enfer.



SOMMAIRES

DU DISCOURS.



SOMMAIRES DES LIVRES.



LIVRE SOIXANTIEME.

I. LETTRE *du pape au patriarche d'Antioche.* II. *Lettre à Michel Cerularius.* III. *Lettres aux évêques d'Afrique.* IV. *Légation à CP.* V. *Mort de Leon* IX. VI. *Réponse à Michel Cerularius par Humbert.* VII. *Réponse à Nicetas Pectorat.* VIII. *Sa* AN. 1053. 1054.

rétractation. IX. *Excommunication de Michel Cerularius.* X. *Son décret.* XI. *Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.* XII. *Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche.* XIII. *Réponse de Pierre d'Antioche.* XIV. *Réplique de Michel.* XV. *Mort de Constantin Monomaque. Theodora impératrice.* XVI. *Concile de Narbonne.* XVII.
1055. *Victor* II. *pape.* XVIII. *Hildebrand légat en France.* XIX. *Maurille*
1056. *archevêque de Rouen.* XX. *Thierri abbé de S. Evroul.* XXI. *Concile de Toulouse.* XXII. *Mort de l'empereur Henri* III. *Henri* IV. *roi*
1057. *d'Allemagne.* XXIII. *Mort de Victor* II. *Etienne.* IX. *pape.* XXIV. *Pierre Damien évêque.* XXV. *Mort de Theodora. Isaac Comnene empe-*
1058. *reur.* XXVI. *Mort de Michel Cerularius. Constantin Licudes patriarche de Constantinople.* XXVII. *Mort d'Etienne* IX. XXVIII. *Benoît*
1059. *antipape.* XXIX. *Nicalas* II. *pape.* XXX. *L'abbé Didier cardinal.* XXXI. *Concile de Rome.* XXXII. *Rétractation de Berenger.* XXXIII. *Gui archevêque de Milan.* XXXIV. *Pierre Damien légat à Milan.* XXXV. *Sermens de l'archevêque & du clergé* XXXVI. *Désintéressement de Pierre Damien.* XXXVII. *Il renonce à l'épiscopat.* XXXVIII. *Il écrit pour le célibat des prêtres.* XXXIX. *Le pape cède la Pouille*
1060. *aux Normands.* XL. *Constantin Ducas empereur.* XLI. *Couronnement*
1061. *de Philippe* I. *roi de France.* XLII. *Gervais archevêque de Reims.*
1062. XLIII. *Conciles de Gaule.* XLIV. *Concile d'Yacca.* XLV. *Aldrede archevêque d'Yorck.* XLVI. *Mort de Nicolas* II. *Alexandre* II. *pape.* XLVII. *Cadalous antipape.* XLVIII. *S. Annon archevêque de Cologne.* XLIX. *Dispute synodale de Pierre Damien.* L. *Autres écrits de Pierre Damien.* LI. *S. Dominique le cuirassé.* LII. *Compensations de pénitences.* LIII. *Flagellations.* LIV. *Dévotions à la sainte Vierge.* LV. *S. Vulstan évêque de Vorchestre.* LVI. *S. Edouard roi d'Angleterre.* LVII. *Eglises du Nord.* LVIII. *Saint. Gothescalc prince des Sclaves.*



LIVRE SOIXANTE-UNIEME.

1063. I. *Schisme à Florence.* II. *S. Rodolphe d'Eugubio* III. *Commencement de S. Jean Gualbert.* IV. *Fondation de Vallombreuse.* V. *Concile de Rome.* VI. *Chanoines réguliers.* VII. *Concile de Châlons.* VIII. *Lettres d'Alexandre* II. IX. *Combat dans l'église à Goslard.* X. *Eglise d'Allemagne.* XI. *Concile de Mantoue.* XII. *Pé-*
1064. *lerinage à Jérusalem.* XIII. *Commencement des Turcs Seljouquides.*
1065. XIV. *Hérésie des incestueux.* XV. *Abus des excommunications.* XVI. *Impunité des évêques.* XVII. *Martyrs chez les Sclaves.* XVIII. *Fin*
1066. *de S. Edouard.* XIX. *Guillaume de Normandie roi d'Angleterre.*



LIVRE SOIXANTE-DEUXIEME.

rois. XXXIII. *Lettres aux Allemands.* XXXIV. *Eglise d'Afrique.* XXXV. *Samuel de Maroc.* XXXVI. *Assemblée de Tribur contre Henri.* XXXVII. *Il passe en Italie.* XXXVIII. *Comtesse Mathilde.* XXIX. *Le pape à Ca-*
1077. *nosse.* XL. *Absolution d'Henri.* XLI. *Indignation des Lombards.* XLII. *Assemblée de Forcheim.* XLIII. *Rodolphe élu roi.* XLIV. *Incertitude du pape.* XLV. *Plaintes des Allemands.* XLVI. *Hugues évêque de Die, légat en France.* XLVII. *Concile d'Autun.* XLVIII. *Donation de Ma-*
1078. *thilde.* XLIX. *Affaires de France.* L. *Commencement de S. Anselme.* LI. *Quatrième concile de Rome.* LII. *Egilbert archevêque de Trèves.* LIII. *Plaintes de Manassès de Reims.* LIV. *Lettres du pape à saint Hugues de Clugni.* LV. *Odon évêque d'Ostie.* LVI. *Affaires de Dol en Bretagne.* LVII. *Cinquième Concile de Rome.* LVIII. *Michel Parapinace déposé. Nicephore Botaniate empereur.* LIX. *Hugues duc de Bourgogne moine.* LX. *Sixième concile de Rome. Rétractation de Be-*
1079. *renger.* LXI. *Primatie de Lyon.* LXII. *S. Stanislas martyr.* LXIII. *Légation en Angleterre.* LXIV. *Soin des églises éloignées.*



LIVRE SOIXANTE-TROISIEME.

1080. I. *SEPTIEME concile de Rome. Rodolphe confirmé roi.* II. *Manassès de Reims condamné.* III. *Guibert antipape.* IV. *Gregoire cherche le secours des Normands.* V. *Mort du roi Rodolphe.* VI. *Office Romain reçu en Espagne.* VII. *En Sclavon défendu.* VIII. *Concile de Lillebonne.* IX. *Huitième concile de Rome.* X. *Autres lettres sur l'ex-*
1081. *communication des rois.* XI. *Prétention du pape sur tous les royaumes.* XII. *Le roi Henri devant Rome.* XIII. *Nicephore déposé. Alexis Comnene empereur.* XIV. *S. Arnoul évêque de Soissons.* XV. *Geofroi évê-*
1083. *que de Chartres.* XVI. *Henri assiège Rome.* XVII. *L'abbé Didier de-*
1084. *vant Henri.* XVIII. *Lambert usurpateur du siége de Terouane.* XIX. *S. Arnoul de Soissons en Flandres.* XX. *Robert Guichard délivre le pape.* XXI. *Schismatiques abattus.* XXII. *Assemblée de Bercach.* XXIII. *Concile de Quedlimbourg.* XXIV. *Concile de Mayence.* XXV. *Mort de*
1085. *Gregoire* VII. XXVI. *Ecrits du cardinal Bennon.* XXVII. *L'abbé Didier élu pape.* XXVIII. *Travaux de S. Anselme de Luques.* XXIX.
1086. *Ses écrits contre les schismatiques.* XXX. *Sa mort* XXXI. *Victor* III. *pape.* XXXII. *Translation de S. Nicolas.* XXXIII. *Plaintes de Hu-*
1087. *gues de Lyon contre Victor.* XXXIV. *Continuation du schisme.* XXXV. *Concile de Benevent.* XXXVI. *Mort de Victor* III. XXXVII. *S. Canut martyr.* XXXVIII. *Mort de Guillaume roi d'Angleterre.* XXXIX. *Fin*
1088. *de S. Arnoul de Soissons.* XL. *Fin de Berenger.* XLI. *Urbain* II. *pape.* XLII. *Il passe en Sicile.* XLIII. *Bernard archevêque de Tolede, & primat.*
1089. XLIV. *Autres affaires d'Espagne.* XLV. *Eglise d'Allemagne.* XLVI.



LIVRE SOIXANTE-QUATRIEME.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIEME.

I. *PAscal II pape.* II. *Mort de Godefroi. Baudouin roi de Jérusa-*
1099. *lem.* III. *Concile d'Anse.* IV. *S. Anselme à Lyon.* V. *Mort de Guil-*
laume le Roux. Henri I. roi d'Angleterre. VI. *Concile de Valence* VII.
1099. *Mort de l'antipape Guibert.* VIII. *Concile de Poitiers.* IX. *Commence-*
1100. *ment de Bernard de Tiron.* X. *S. Anselme en Angleterre.* XI. *Norgaud*
1101. *évêque d'Autun rétabli.* XII. *Étienne de Garlande élu évêque de Beau-*
vais. XIII. *S. Anselme soutient le roi Henri.* XIV. *Lettre du pape contre*
les investitures. XV. *S. Anselme résiste au roi.* XVI. *Son traité sur la pro-*
cession du S. Esprit. XVII. *Ses lettres à Valeran de Naumbourg.* XVIII.
Brunon archevêque de Trèves. XIX. *Fin de saint Bruno.* XX. *Concile de*
Rome. XXI. *Suite des Investitures en Angleterre.* XXII. *Concile de Lon-*
1102. *dres.* XXIII. *Suite de la croisade.* XXIV. *Donation de Mathilde.* XXV.
1103. *S. Otton évêque de Bamberg.* XXVI. *Ses commencemens.* XXVII. *Suite*
1104. *de l'affaire d'Angleterre.* XXVIII. *S. Anselme retourne à Rome.* XXIX.
Galon évêque de Beauvais. XXX. *Transféré à Paris.* XXXI. *Concile de*
Troyes. XXXII. *S. Godefroi évêque d'Amiens.* XXXIII. *Concile de Beau-*
genci. XXXIV. *Concile de Paris.* XXXV. *Saint Anselme encore à Lyon.*
1105. XXXVI. *Brunon Archevêque de Trèves à Rome.* XXXVII. *Révolte de*
Henri contre l'empereur son père. XXXVIII. *Réconciliation du roi d'An-*
1106. *gleterre avec saint Anselme.* XXXIX. *Odon évêque de Cambray.* XL. *Apo-*
logie du clergé de Liège. XLI. *Henri le père renonce à la couronne.* XLII.
Sa lettre au roi de France. XLIII. *Suite de la guerre civile.* XLIV. *Mort*
de Henri. IV. XLV. *Lettre de saint Hugues de Clugni au roi Philippe.*
XLVI. *Retour de saint Anselme en Angleterre.* XLVII. *Saint Brunon de*
Segni. XLVIII. *Boemond en France.* XLIX. *Reproches contre Robert*
d'Arbrissel. L. *Fondation de Fontevraud.* LI. *Concile de Guastalle.*
LII. *Bernard évêque de Parme.* LIII. *Le pape en France.* LIV *Conféren-*
1107. *ce de Châlons.* LV. *Concile de Troyes.* LVI. *Concile de Londres.* LVII.
1108. *Mort de Daimbert. Gibelin patriarche de Jérusalem.* LVIII. *Juridic-*
tion de cette église. LIX. *Église d'Angleterre.* LX. *Mort de Philippe I.*
Louis le Gros roi de France. LXI. *Raoul le Vert archevêque de Reims.*
1109. LXII. *Fin de saint Anselme de Cantorberi.* LXIII. *Ses écrits.* LXIV. *Tho-*
mas archevêque d'Yorck. LXV. *Fin de saint Hugues de Clugni.* LXVI.
Mort d'Alfonse. VI. roi de Castille.

LIVRE

LIVRE SOIXANTE-SIXIEME.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIEME.

liste à Rome. XVII. *Fondation de Premontré.* XVIII. *Canonisation de S. Arnoul de Soissons.* XIX. *Edmer élu évêque de saint André.* XX. *Concile de Naplouse.* XXI. *Pierre Abailard condamné* XXII. *Ses commencemens.* XXIII. *Fin de l'antipape Bourdin.* XXIV. *Liberté de l'église de Sens.* XXV. *Assemblée de Virsbourg.* XXVI. *Écrits de Geofroi de*
1122. *Vendôme sur les investitures.* XXVII. *Église d'Angleterre.* XXVIII. *Pierre le vénérable abbé de Clugni.* XXIX. *Alger & ses écrits.* XXX. *Accord sur les investitures.* XXXI. *Concile de Latran.* XXXII. *Oldegaire archevêque de Tarragone.* XXXIII. *Suger abbé de S. Denis.* XXXIV.
1123. *Fin de S. Étienne de Grandmont.* XXXV. *S. Norbert à Anvers* XXXVI.
1124. *Guibert abbé de Nogent.* XXXVII. *Mort de Calliste* II. *Honorius.* II. *pape.* XXXVIII. *Mission de S. Otton en Poméranie.* XXXIX. *Conver-*
1125. *sion de Pirits.* XL. *Conversion de Stetin, Vollin, &c.* XLI. *Mort de Henri V. Lothaire* II. *roi d'Allemagne.* XLII. *Hildebert archevêque*
1126. *de Tours.* XLIII. *Premiers écrits de saint Bernard.* XLIV. *Concile de Londres.* LXV. *Saint Norbert archevêque de Magdebourg.* XLVI.
1127. *Schisme à Clugni.* XLVII. *Matthieu cardinal.* XLVIII. *Première lettre de saint Bernard.* XLIX. *Son apologie.* L. *Apologie de Pierre de Clugni.* LI. *Schisme au Mont-Cassin.* LII. *Guerre en Pouille.* LIII.
1128. *Charles-le-bon comte de Flandre.* LIV. *Concile de Troyes.* LV. *Ordre des Templiers.* LVI. *Église Latine d'Orient.* LVII. *S. Bernard, devoir des évêques.* LVIII. *Constitution de Guigues.* LIX. *Affaire d'Étienne de Paris.* LX. *S. Bernard, du libre-arbitre, &c.* LXI. *Conversion de l'abbé*
1129. *Suger.* LXII. *Réunion d'Argenteuil à S. Denis.* LXIII. *Suite de l'histoire d'Abailard.* LXIV. *Henri renonce à l'évêché de Verdun.*

APPROBATION.

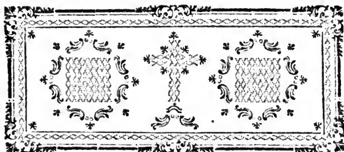
J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui est *le neuvième Volume de l'Histoire Ecclésiastique* de Monsieur l'Abbé FLEURY. A Paris le 29 Décembre 1704.

L'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un manuscrit qui a pour titre *le neuvième Volume de l'Histoire Ecclésiastique* par Monsieur l'Abbé FLEURY. Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs, & j'ai continué à admirer la sincérité & l'exactitude de l'Auteur, aussi bien que le fond d'érudition qu'on admire dans les Volumes précédens. Fait à Paris le 29 Décembre 1704.

PASTEL, Professeur de Sorbonne.



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTIEME.



ENDANT que le pape Leon IX étoit prisonnier des Normands, il reçut une lettre de Pierre, nouveau patriarche d'Antioche, qui lui donnoit part de sa promotion, & lui envoyoit sa profession de foi, demandant sa communion. Le patriarche avoit envoyé cette lettre par un pélerin de Jérusalem à Argyre duc d'Italie, pour la faire tenir au pape. Le pape fit réponse, louant le patriarche de reconnoître la primauté de l'église Romaine, & l'exhortant à soutenir la dignité du siége d'Antioche, qui est le troisième du monde: ce qu'il dit à cause du patriarche de CP. qui s'étant attribué le second rang, rejetoit le patriarche d'Antioche au quatrième. Le pape approuve la promotion de Pierre, pourvu qu'elle soit canonique; & déclare catholique sa profession de foi, puis il met la sienne selon l'ancienne coutume : mais il n'y compte que sept conciles généraux, apparemment parce que le huitième n'avoit décidé aucun point de doctrine.

AN. 1053.

I. Lettre du pape au patriarche d'Antioche.

Petr. ep. ad Domin. Cotel. mon. to. 2. p. 133. Leo. ep. 5.

Vers le même temps, Humbert cardinal évêque de Ste. Rufine, étant à Trani dans la Pouille, vit une lettre écrite par Michel Cerularius patriarche de CP. & par Leon évêque d'Acride métropolitain de Bulgarie, adressée à Jean évêque de Trani. Cette lettre commençoit ainsi : la charité nous a engagés à vous écrire, & par vous à tous les évêques &

II. Lettre à Michel Cerularius.

Ap. Baron. an. 1054.

AN. 1053. les prêtres des Francs aux moines, aux peuples & au pape même, & à vous parler des azymes & du sabat, que vous observez, communiquant avec les Juifs. Ensuite Michel & Leon prétendent montrer que J.C. après avoir célébré l'ancienne Pâque avec les azymes, institua la nouvelle avec du pain levé, qu'ils soutiennent être le seul vrai pain. En second lieu, ils reprochent aux Latins d'observer le sabat en carême, parce qu'ils jeûnoient le samedi; au lieu que les Grecs ne jeûnoient ni le samedi ni le dimanche. Le troisième reproche est de manger des animaux suffoqués, & par conséquent du sang. Le quatrième de ne point chanter *Alleluia* en carême. Michel & Leon finissent cette lettre en exhortant l'évêque de Trani à désabuser les autres sur ces points, comme il l'étoit déja lui-même: & promettant, s'il le fait, de lui envoyer un écrit contenant des vérités plus importantes.

Leo. ep. 5. *c.* 5. Le cardinal Humbert ayant lu cette lettre écrite en grec, la traduisit en latin & la porta au pape, qui y répondit par une lettre très-longue. Elle commence par un grand lieu commun sur la paix, & une véhémente déclamation contre ceux qui l'ont violée; puis le pape, s'adressant au patriarche de CP. & à l'évêque d'Acride, leur parle ainsi: on dit que, par une entreprise nouvelle & une audace incroyable, vous avez condamné ouvertement l'église Latine, sans l'avoir en-
c. 8. tendue, principalement parce qu'elle célèbre l'eucharistie avec des azymes. L'église Romaine commencera donc, après environ mille vingt ans depuis la passion de Notre-Seigneur,
c. 10. à apprendre comment elle doit en faire la mémoire, comme
c. 12. s'il ne lui servoit de rien d'avoir été instruite par S. Pierre même. On comptoit que J. C. étoit mort à trente-trois ans: ainsi les mille vingt ans marquent l'an 1053 de l'Incarnation.

La lettre continue en relevant les hérésies & les erreurs des Grecs, & particulièrement des évêques de CP. & sou-
c. 13. tenant que personne n'a droit de juger le siége de Rome. L'auteur de la lettre ajoute: que l'empereur Constantin ne trouvant pas raisonnable que celui à qui Dieu a donné l'empire du ciel, fût sujet à l'empire de la terre, accorda à saint Silvestre & à ses successeurs, non-seulement la puissance & la dignité impériale, mais les ornemens & les officiers convenables. Et ensuite: mais de peur que vous ne soupçonniez encore la domination terrestre du saint siége de s'appuyer sur des fables, nous rapporterons quelque chose du privilège de Constantin, pour établir la vérité & confondre le mensonge.

Il met ensuite la meilleure partie de cette fameuse donation, qui est aujourd'hui reconnue pour fausse par tous les savans, mais qui n'étoit pas alors révoquée en doute. AN. 1053. To. 1. conc. p. 1530.

Il reproche aux Grecs l'usage d'ordonner des eunuques, même pour l'épiscopat: ce qui a donné occasion, ajoute-t-il, à ce que l'on dit publiquement, qu'une femme a été placée sur le siége de CP. mais ce crime seroit si abominable, que nous ne le pouvons croire. Ce reproche montre bien que l'on n'avoit pas encore inventé la fable de la papesse Jeanne; car on la place entre Leon IV & Benoît III, environ deux cents ans avant Leon IX. Il reproche au patriarche Michel son ingratitude contre l'église Romaine sa mère; qui a ordonné en quelques conciles que l'évêque de CP. seroit honoré comme évêque de la ville impériale; sans préjudice toutefois des patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Cependant, continue-t-il, on dit que vous avez fermé chez vous toutes les églises des Latins; & que vous avez ôté les monastères aux moines & aux abbés, jusques à ce qu'ils vivent selon vos maximes. Combien l'église Romaine est-elle plus modérée? puisqu'au dedans & au dehors de Rome il y a plusieurs monastères & plusieurs églises des Grecs, sans qu'on les empêche de suivre les traditions de leurs pères. Au contraire on les y exhorte, parce que nous savons que la différence des coutumes selon les lieux & les temps ne nuit point au salut, pourvu que l'on soit uni par la foi & la charité. Il dit enfin, qu'ayant vu leur écrit contre les azymes adressé aux évêques de la Pouille, il envoie quelques passages des pères pour réfuter leurs calomnies, en attendant qu'il y réponde plus amplement. c. 23. c. 27. c. 29.

L'empereur Constantin Monomaque, voulant s'attirer le secours des Allemands & des Italiens contre les Normands; & sachant le crédit qu'avoit le pape sur l'empereur Henri, écrivit une lettre au pape, où il témoignoit un grand désir de rétablir l'union altérée depuis long-temps entre l'église Grecque & Latine; & obligea le patriarche Michel Cerularius d'écrire au pape à même fin. Ces lettres furent envoyées par un officier de la garde-robe de l'empereur, qui les rendit à Argyre duc d'Italie, & celui-ci les fit tenir au pape vers la fin de l'an 1053. Leo. ep. 6. 7. Mich. ep. ad P. An.

III. Lettres aux évêques d'Afrique.

Cependant le pape reçut des lettres de trois évêques, de cinq qui restoient en Afrique sous la domination des Musulmans. Ces trois se plaignoient des entreprises de l'évêque de

Gommi, & demandoient quel métropolitain ils devoient
AN. 1053. reconnoître. C'est que Carthage ayant cessé d'être la capitale, étoit tombée en ruine depuis long-temps. Le pape leur
Leo. ep. 3. écrivit deux lettres ; la première à Thomas que l'on croit avoir été l'évêque de Carthage, & à qui d'abord il témoigne la compassion qu'il a de l'église d'Afrique réduite à si peu d'évêques, au lieu de deux cents cinquante que l'on voit dans les anciens conciles. Ensuite il déclare que l'évêque de Carthage est le métropolitain de toute l'Afrique ; sans le consentement duquel l'évêque de Gommi n'a aucun droit de consacrer ou de déposer des évêques, ou de convoquer le concile provincial, mais seulement de régler son diocèse particulier. Au reste, ajoute-t-il, sachez que sans l'ordre du pape on ne peut tenir de concile général, ni prononcer de jugement définitif contre un évêque, ce que vous trouverez dans les canons, c'est-à-dire dans les fausses décrétales. Cette lettre est datée du dix-septième de Décembre, la cinquième année du pontificat de Leon, indiction septième, qui est l'an 1053. La seconde lettre adressée aux deux autres évêques nommés Pierre & Jean contient la même décision, & ajoute l'établissement des métropoles, comme il est rapporté dans les fausses décrétales qui y sont citées.

IV.
Légation à CP.
Vita Leon. IX. sæc. 6. Bened. n. 9. & ibid. Mab.

En même temps le pape destinoit trois légats pour envoyer à CP. Humbert, Pierre & Frideric. Humbert avoit été premièrement moine à Moyenmoustier au diocèse de Toul, d'où il fut amené à Rome par Brunon son évêque lorsqu'il devint pape ; & il le fit cardinal, & évêque de blanche-seulve ou Ste.Rufine. Pierre étoit archevêque d'Amalfi. Frideric étoit frère de Godefroi duc de Lorraine & de Toscane, & parent du pape & de l'empereur Henri : il étoit alors diacre & chancelier de l'église Romaine ; & fut depuis pape sous le nom d'Etienne IX. Ces légats furent chargés de deux lettres, l'une à l'empereur Constantin Monomaque, l'autre au patriarche Michel Cerularius, pour réponses à celles que le pape avoit reçues d'eux.

Leo. ep. 7. Dans la lettre à l'empereur, le pape le loue d'avoir fait le premier des propositions de paix & de concorde après une si longue & si pernicieuse division. Ensuite il rapporte ainsi ce qui s'étoit passé entre lui & les Normands : voyant une nation étrangère & sans discipline s'élever par-tout contre les églises de Dieu, avec une fureur incroyable & une impiété

plus que païenne, tuer le chrétiens & faire souffrir à quelques-uns des tourmens horribles, sans épargner les enfans, les femmes ni les vieillards, sans faire aucune différence entre les choses saintes & les profanes, dépouiller les églises, les brûler & les abattre entièrement : voyant, dis-je, ces maux, j'ai souvent repris cette nation de ses crimes, j'ai employé les instructions, les prières, les menaces de la vengeance divine & humaine. Mais ce peuple est demeuré si endurci, qu'il faisoit de jour en jour pis que devant. AN. 1054.

J'ai donc cru devoir attirer de tous côtés des secours humains pour réprimer son audace : & étant accompagné selon que le peu de temps & le besoin pressant l'a permis, j'ai voulu conférer avec le duc Argyre votre fidelle serviteur & prendre son conseil, non pour procurer la mort aux Normands, ou à quelque homme que ce soit ; mais pour ramener au moins, par la crainte des hommes, ceux qui ne craignent point les jugemens de Dieu. Cependant comme nous essayions de les réduire par des exhortations salutaires, & qu'ils nous promettoient par feinte toute sorte de soumission, ils attaquèrent tout d'un coup les gens de notre suite. Mais leur victoire leur donne encore à présent plus de tristesse que de joie ; car suivant ce que vous avez bien voulu nous écrire pour notre consolation, ils ont à craindre une plus grande perte que celle qu'ils avoient déjà faite. Aussi ne nous désisterons-nous point de cette entreprise pour délivrer la chrétienté avec le secours que nous espérons incessamment de notre cher fils l'empereur Henri & de vous.

Et parceque le saint siége de Rome a été trop long-temps occupé par des mercenaires au lieu de pasteurs, qui ne cherchant que leurs intérêts, ont misérablement ravagé cette église, la divine providence a voulu que j'en prisse la charge ; & quoique je sente ma foiblesse, je n'ai pas peu d'espérance, avec de si puissans secours. Il demande ensuite à l'empereur Constantin la restitution des patrimoines de l'église situés dans les pays de son obéissance ; il se plaint de la persécution que l'archevêque Michel fait à l'église Latine, anathématisant tous ceux qui reçoivent le sacrement fait avec des azymes ; & de l'entreprise par laquelle il prétend se soumettre les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Il déclare que, si Michel ne s'en désiste, il ne peut avoir avec lui de paix ; enfin il recommande ses légats.

AN. 1054. Epist. 6.

Dans la lettre à Michel Cerularius, le pape ne le qualifie qu'archevêque de CP. & dit avoir oui depuis long-temps des bruits fâcheux contre lui. On dit, ajoute-t-il, que vous êtes néophyte, & que vous n'êtes monté à l'épiscopat par les degrés ; & que vous voulez priver les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche de leurs anciens priviléges, pour les soumettre à votre domination. Vous prenez par une usurpation sacrilége le titre de patriarche universel, quoique S. Pierre même, ni aucun de ses successeurs n'ait consenti à recevoir ce titre monstrueux. Et ensuite: qui ne s'étonnera, qu'après tant de saints & de pères orthodoxes, pendant mille vingt ans depuis la passion du Sauveur, vous ayez commencé à calomnier l'église Latine ; anathématisant & persécutant publiquement tous ceux qui participent au sacrement fait avec des azymes ? Nous avons connu cette entreprise, & par le bruit commun, & par la lettre écrite sous votre nom aux évêques de la Pouille ; où vous prétendez prouver que Notre-Seigneur institua avec du pain levé le sacrement de son corps. Après avoir dit quelque chose pour réfuter cette erreur, il renvoie à un écrit plus ample dont ses légats sont chargés. Cette lettre est datée du mois de Janvier, indiction septième, qui est l'an 1054. Ainsi l'on peut juger que les légats chargés de ces deux lettres, partirent peu de temps après.

V. Mort de Leon IX. Sup. l. LIX. n. 82. Vita c. 12.

Le pape étoit toujours à Benevent, entre les mains des Normands, s'occupant aux exercices de piété que j'ai marqués ; & de plus on rapporte que, bien qu'il eût plus de cinquante ans, il étudioit l'écriture sainte en grec, peut-être à cause du commerce qu'il étoit obligé d'avoir avec les Grecs. Il fut toujours dans l'affliction, depuis le jour que ses troupes furent défaites par les Normands: enfin il tomba malade, & l'étoit déjà au jour de l'anniversaire de son élévation dans le saint siége, qui étoit le douzième de Février ; mais il ne laissa pas de célébrer une messe solennelle pour la dernière fois. Ensuite il fit souvenir le comte Humfroi, l'un des chefs des Normands, de la promesse qu'il lui avoit faite, de le conduire jusqu'à Capoue, toutes les fois qu'il voudroit y aller. Le comte l'y conduisit lui-même, avec une escorte considérable de Normands. Le pape partit de Benevent le douzième de Mars, se faisant porter en litière, & étant arrivé à Capoue, y demeura douze jours, & fit venir Richer abbé du Mont-

c. 14. Chr. Cass. II. c. 87.

Caſſin, qui l'accompagna juſqu'à Rome. Il demeura quelques jours au palais de Latran; puis il ſe fit porter à ſaint Pierre, où il ſe fit donner l'extrême-onction en préſence de pluſieurs évêques, abbés & autres qui l'étoient venu viſiter: puis il reçut le corps & le ſang de Notre-Seigneur; & fit à Dieu une prière en allemand, qui étoit ſa langue naturelle, demandant d'être promptement délivré de ſa maladie, ſoit par la guériſon, ſoit par la mort. Enfin il mourut le dix-neuvième d'Avril 1054, & fut enterré avec grande ſolennité près l'autel de S. Gregoire devant la porte de l'égliſe. Il avoit vécu cinquante ans: c'étoit la vingt-ſixième année depuis qu'il fut ordonné évêque de Toul, la ſixième de ſon entrée dans le ſaint ſiége, qu'il tint cinq ans deux mois & neuf jours; & il vaqua enſuite près d'un an. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, outre ceux qu'il avoit faits de ſon vivant. Il eſt fait mention de ſes miracles dans la chronique d'Herman, qui mourut la même année 1054. Il étoit fils du comte Volferad, & fut ſurnommé en Latin *Contractus*, parce que dès l'enfance il eut tous les membres retirés; mais il ſe diſtingua entre tous les hommes de ſon temps par ſa ſcience & ſa vertu.

AN. 1054.

Mart. R. 19 Apr.

Herm. Chr. 1054.

VI. Réponſe à Michel Cerularius par Humbert.

Chr. Caſſ. II. c. 18. Ap. Bar. to. 11. p. 683.

Cependant les légats arrivèrent heureuſement à CP. & furent reçus avec honneur par l'empereur Conſtantin Monomaque. Pendant leur ſéjour, le cardinal Humbert, le premier des légats, compoſa une ample réponſe à la lettre de Michel Cerularius & de Leon d'Acride contre les Latins; où il rapporte le texte de cette lettre diviſée en pluſieurs articles, avec ſa réponſe ſur chacun: ainſi c'eſt comme un dialogue entre le Conſtantinopolitain qui objecte, & le Romain qui répond. En voici la ſubſtance:

Vous dites que c'eſt la charité & la compaſſion qui vous engagent à reprendre les Francs & le pape même de judaïſer en obſervant les azymes & le ſabbat; pourquoi donc négligez-vous ceux dont vous êtes chargés, ſouffrant chez vous des Jacobites & d'autres hérétiques, leur parlant, mangeant avec eux? Enſuite il rapporte l'inſtitution des azymes, citant les chapitres douze & treizième de l'Exode, & le vingt-troiſième du Lévitique: ce qui montre que la diviſion des chapitres que nous ſuivons, étoit dès-lors établie. Après avoir rapporté ces textes, il ajoute: pendant ces ſept jours de la Pâque

An. 1054. nous mangeons du pain levé comme à l'ordinaire, & ne les distinguons point à cet égard du reste des jours de l'année. Il est vrai que nous les fêtons ; mais vous les fêtez aussi.

Quant au sabbat, nous travaillons le samedi comme les cinq jours précédens, & nous jeûnons comme le vendredi. C'est plutôt vous qui judaïsez, faisant bonne chère les samedis, & ne jeûnant point ceux du carême hors un seul. Que s'il ne faut jeûner qu'un seul samedi de l'année en mémoire de la sépulture de Jesus-Christ, il faut donc aussi ne jeûner qu'un vendredi, en mémoire de sa passion, & ne célébrer qu'un dimanche en mémoire de sa résurrection. De tout temps les Latins jeûnoient les samedis de carême & des quatre-temps ; le reste de l'année, ils se contentoient les samedis de s'abstenir de la chair. Encore cette abstinence n'avoit-elle commencé que l'an 1033, selon Glabert. Humbert continue :

Mabil. præf sæc. 5. n. 116.

Glab. l. IV. c. 5.

Vous dites que J. C. à la cêne prit du pain nommé en grec *artos*, & vous insistez sur l'étymologie de ce nom, que vous tirez ce que le pain est élevé & enflé par la fermentation : d'où vous concluez que l'azyme, ou pain sans levain, n'est pas proprement du pain. Nous répondons que ce raisonnement est puéril, & cette étymologie arbitraire ; & nous rapportons plusieurs passages de l'écriture, même selon l'édition grecque, où le pain sans levain est nommé *artos*, comme le pain levé : entre autres le pain que l'ange apporta à Elie, & les pains de proposition, puisque toute offrande devoit être sans levain. Ainsi *artos* en grec, comme *lehem* en hébreu, signifie toute sorte de pain. Humbert prouve ensuite que J. C. a institué l'eucharistie avec du pain sans levain, parce que, les jours de la Pâque étant commencés, il ne pouvoit selon la loi en avoir d'autre. Car il soutient, avec la plupart des interprètes, que J. C. célébra la Pâque légale.

3. Reg. XIX. 6.

Levit. II.

En répondant au mépris que les Grecs témoignoient des azymes, il dit : nous ne mettons sur la table de Jesus-Christ que du pain tiré de la sacristie, dans laquelle les diacres avec les sous-diacres, ou les prêtres mêmes revêtus d'habits sacrés, l'ont paîtri & préparé dans un fer en chantant des pseaumes. Au contraire, vous achetez votre pain levé du premier venu, souvent dans les boutiques, après qu'il a été manié par des mains sales. Et quelle raison pouvez-vous

Pag. 691. 693.

donner, de ce que vous prenez avec une cuillière le pain sacré mis en miettes dans le calice ? Jesus-Christ n'en usa pas ainsi : il bénit un pain entier, & l'ayant rompu le distribua par morceaux à ses disciples, comme l'église Romaine observe encore. An. 1054.

L'église de Jérusalem, la première de toutes, a gardé cette sainte institution. On n'y offre que des hosties entières que l'on met sur les patènes, sans avoir comme les Grecs une lance de fer pour couper l'hostie, qui est mince & de fleur de farine ; & s'il reste quelque chose de la sainte eucharistie, on ne le brûle point, & on ne le jette point dans une fosse ; mais on le serre dans une boëte bien nette, & on en communie le peuple le lendemain. Car on y communie tous les jours, à cause du grand concours de pélerins de toutes les provinces chrétiennes. Tel est l'usage de Jérusalem & des églises qui en dépendent ; quant aux Grecs qui y demeurent, les uns suivent l'usage du pays, les autres le leur. Mais d'enterrer l'eucharistie, comme on dit que font quelques-uns, ou la mettre dans une bouteille & la répandre, c'est une grande négligence, & c'est n'avoir point de crainte de Dieu. L'église Romaine en use comme celle de Jérusalem : nous mettons sur l'autel des hosties minces, faites de fleur de farine, saines & entières, & les ayant rompues après la consécration, nous en communions avec le peuple : ensuite nous prenons le sang tout pur dans le calice.

Comme les Grecs insistoient sur ce que les azymes appartiennent à l'ancienne loi, Humbert montre fort au long qu'elle étoit sainte, bien qu'imparfaite : puis il remarque qu'elle ordonnoit aussi des offrandes de pain levé ; d'où il s'ensuit que l'on devroit aussi rejeter ce pain, comme appartenant à la loi Mosaïque. Il conclut qu'il n'y a que la loi cérémoniale d'abolie. Pag. 696. Levit. VII. 13. XXIII. 17.

Sur le reproche de manger du sang & des viandes suffoquées, Humbert demande aux Grecs, pourquoi sur ce point ils veulent observer l'ancienne loi, qu'ils méprisent tant sur les azymes. Ensuite il ajoute : Ce n'est pas que nous voulions soutenir contre vous l'usage du sang & des viandes suffoquées, nous les avons aussi en horreur suivant la tradition de nos pères, & nous imposons une rude pénitence à quiconque en mange, hors un péril extrême de mourir de faim : car nous tenons pour lois apostoliques toutes les an- Pag. 701.

An. 1054. ciennes coutumes, qui ne sont point contre la foi. Quant à l'*alleluia*, ce n'est point seulement à Pâque que nous le chantons, mais tous les jours de l'année, excepté neuf semaines, où nous nous appliquons particulièrement à effacer les fautes du reste de l'année.

Il finit en reprochant aux Grecs plusieurs abus: de rebaptiser les Latins, d'enterrer les restes de l'eucharistie, de permettre aux prêtres l'usage du mariage, de refuser la communion ou le baptême aux femmes en peril pendant leurs couches, ou leurs incommodités ordinaires; de ne point baptiser les enfans avant huit jours, au hasard de les envoyer au feu éternel; de condamner les moines qui portent des calleçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le cardinal Humbert composa en latin cette réponse, qui fut traduite en Grec, & publiée par ordre de l'empereur Constantin.

VII. Réponse à Nicetas Pectorat. *Pag. 706.*

Humbert répondit aussi à un écrit composé contre les Latins par un moine de Stude, qui étoit en grande réputation chez les Grecs, nommé Nicetas, & surnommé Stethatos, que les Latins avoient traduit par Pectorat. Cet écrit contenoit les mêmes reproches que celui de Michel Cerularius & sur les mêmes preuves: mais Nicetas ajoutoit, que les Latins rompoient le jeûne en célébrant la messe tous les jours de carême, parce que la disant à l'heure de Tierce, suivant la règle, ils ne jeûnoient pas jusques à None; au lieu que les Grecs, les jours de jeûne, ne célébroient que la messe des présanctifiés sans consacrer, & à l'heure de None, comme ils font encore. *Pag. 711.* Nicetas soutient ensuite les mariages des prêtres, attribuant le canon qui les autorise au sixième concile, où il dit que présidoit le pape Agathon: & il se fonde par-tout sur des pièces apocryphes, comme les canons & les constitutions attribuées aux Apôtres. Ce fut à Constantinople que le cardinal Humbert lui répondit, & d'un style encore plus *Pag. 715. Sup. liv. XL. n. 11.* aigre que celui de Nicetas. Il le reprend de ce qu'il cite des écrits apocryphes: mais il en cite aussi lui-même. Au reste, il relève fort bien sur le pape Agathon, qui ne présida pas au sixième concile en personne, mais seulement par ses légats: toutefois il ajoute, ce que nous ne trouvons point dans les actes de ce concile, que l'empereur Constantin Progonat interrogea les légats de la manière dont l'église Romaine offroit le saint sacrifice, & qu'ils répondirent:

Dans le calice, on ne doit point offrir du vin pur, mais mêlé d'eau : l'hostie au contraire ne doit avoir aucun mélange de levain, & le saint sacrifice ne doit point être célébré sur de la soie ou sur une étoffe teinte, mais sur un linge blanc, qui représente le linceuil de la sépulture, comme nous lisons que saint Silvestre l'a ordonné. Humbert rejette ensuite l'autorité des canons de Trulle attribués par les Grecs au sixième concile, & soutient qu'ils n'ont jamais été reçus par l'église Romaine, ajoutant que, si le pape Agathon avoit voulu changer les traditions de ses prédécesseurs, les Romains ne l'auroient pas écouté.

AN. 1054.

Sup. liv. XL, *n.* 54.

Il dit ensuite : Nous jeûnons exactement tous les jours de carême, jusques à faire quelquefois jeûner avec nous des enfans de dix ans. Nous n'en exceptons que le dimanche, suivant l'autorité des pères, particulièrement du concile de Gangres, qui ne défendent de jeûner que ce saint jour, & non pas le samedi. Il traite ensuite Nicetas de Stercoraniste, nom que l'on donnoit à ceux qui croyoient que l'Eucharistie, comme les autres viandes, étoit sujette à la digestion & à toutes ses suites; ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit : mais Humbert tire cette conséquence de ce qu'il dit que la communion rompt le jeûne.

Or, dit-il, qui reçoit le corps de Jesus-Christ, reçoit la vie éternelle, & non pas une viande corruptible. Nous le prenons, ajoute-t-il, en très-petite quantité, pour n'en pas dégoûter les hommes charnels : & il ne faut pas douter que, dans la moindre particule, on ne reçoive la vie toute entière, c'est-à-dire Jesus-Christ. Mais soit que nous disions la messe à tierce, à none, ou à quelque autre heure, nous la célébrons parfaite ; & nous ne réservons point une partie de l'oblation pour célébrer cinq jours durant une messe imparfaite ; parce que nous ne lisons point que les Apôtres en aient usé de la sorte. Notre-Seigneur lui-même, après avoir béni le pain, ne le réserva pas pour le lendemain ; il le rompit & le distribua aussitôt. Nous n'ignorons pas que nos pères ont établi l'usage de célébrer la messe à l'heure de tierce le dimanche & les fêtes solennelles, à cause de la descente du Saint-Esprit. Mais on ne pèche pas pour cela en célébrant les jours de jeûne à l'heure de none ou de Vêpres, puisque Notre-Seigneur lui-même a institué ce grand sacrement le soir, & a accompli son sacrifice en expirant à l'heure de none.

AN. 1054. C'est pourquoi bien que ces heures de tierce & de none soient plus convenables, toutefois à quelque heure qu'on dise la messe à cause d'un voyage, ou par quelque autre nécessité, on ne rompt pas le jeûne : comme on ne le rompt point en célébrant la messe la nuit de Noël.

Au reste, nous ne nous soucions pas d'apprendre le rit de votre messe, parce que nous y trouvons une grande négligence. Quand vous rompez le pain sacré, vous ne vous mettez pas en peine des miettes qui tombent de côté & d'autre ; ce qui arrive encore quand vous essuyez les patènes avec des feuilles de palme, ou de brosses de soie de porc. Quelques-uns d'entre vous serrent le corps de J. C. avec si peu de révérence, qu'ils en comblent les boëtes & les pressent avec la main de peur qu'il n'en tombe. Ils consument les restes comme du pain commun, jusqu'à s'en dégoûter, & s'ils ne peuvent tout prendre ils l'enterrent, ou le jettent dans un puits.

Comme Nicetas avoit relevé l'abstinence des Grecs pendant le carême, Humbert lui reproche que plusieurs d'entre eux jeûnoient peu ou point du tout ; & que quelques-uns apportoient des légumes ou d'autres viandes pour manger dans l'église. Quant à nous, continue-t-il, nous tâchons d'observer exactement ce jeûne de quarante jours ; & nous ne souffrons pas que personne le rompe en quoi que ce soit, sinon en cas de griève maladie. Et il n'est pas permis chez nous, comme chez vous, après l'unique répas, de prendre des fruits ou des herbes les jours de jeûne. Dans ces paroles de Humbert, nous voyons l'origine des collations. Il finit cette réponse par l'article du mariage des prêtres, sur lequel il accuse les Grecs de l'hérésie des Nicolaïtes : & prononce enfin anathème à Nicetas, s'il ne se rétracte.

VIII. Rétractation de Nicetas. *Narrat. ap. Baron. an. 1054. Tom. IX. conc. p. 991.*

Il se rétracta en effet : ce qui se passa ainsi. Le jour de la saint Jean vingt-quatrième de Juin la même année 1054, les trois légats du pape vinrent au monastère de Stude à Constantinople, & là en présence de l'empereur, le moine Nicetas Pectorat, à l'instance des légats, anathématisa l'écrit publié sous son nom contre le saint siége & toute l'église Latine, intitulé : de l'azyme, du sabbat, & du mariage des prêtres ; de plus : il anathématisa tous ceux qui nieroient que l'église Romaine fût la première de toutes les églises, ou qui oseroient reprendre en quelque point sa foi toujours

orthodoxe. Auſſitôt, à la pourſuite des légats, l'empereur fit brûler, en préſence de tout le monde, le livre de Nicetas, & on ſe retira. Le lendemain Nicetas alla trouver, de ſon bon gré, les légats hors de la ville, au palais de Pige où ils demeuroient; & ayant reçu d'eux la ſolution parfaite de ſes difficultés, il anathématiſa encore volontairement tout ce qu'il avoit dit ou fait ou entrepris contre le ſaint ſiége. Ainſi ils le reçurent en leur communion, & il devint leur ami particulier. AN. 1054.

IX. Excommunication de Michel Cerularius.

Au reſte tout ce que les légats avoient écrits contre les diverſes calomnies des Grecs, principalement contre les écrits de Michel de Conſtantinople, de Leon d'Acrides, & du moine Nicetas, tout cela fut traduit en Grec par ordre de l'empereur & gardé à Conſtantinople. Cependant, comme le patriarche Michel ne vouloit, ni parler aux légats, ni même les voir, ils allèrent à ſainte Sophie le ſamedi ſeizième de Juillet à l'heure de tierce comme le clergé étoit préparé pour la meſſe; & après s'être plaints de l'obſtination de Michel, ils mirent ſur le grand autel un acte d'excommunication en préſence du clergé & du peuple. Et étant ſortis auſſitôt, ils ſecouèrent la pouſſière de leurs pieds ſuivant l'évangile, pour leur ſervir de témoignage, en criant: que Dieu le voie & qu'il juge. Enſuite ayant réglé les égliſes des Latins qui étoient à Conſtantinople, & prononcé anathème contre tous ceux qui déſormais communieroient de la main d'un Grec blâmant le ſacrifice des Latins : ils prirent congé de l'empereur avec le baiſer de paix, & reçurent ſes préſens, tant pour S. Pierre que pour eux; puis ils partirent contens le dix-huitième de Juillet pour retourner à Rome. *Matth.* x. 14 *Ex.* IV. 21.

Deux jours après, comme ils étoient à Selimbrie, ils reçurent une lettre de l'empereur, qui les rappeloit à Conſtantinople à l'inſtante prière de Michel Cerularius, qui promettoit enfin de conférer avec eux. Ils revinrent donc le même jour en diligence au palais de Pige. Michel ayant appris leur retour, voulut les obliger à ſe trouver le lendemain à ſainte Sophie, pour tenir un concile; prétendant les y faire aſſommer par le peuple, à qui il montreroit leur acte d'excommunication, qu'il avoit falſifié en le traduiſant. Mais l'empereur prévoyant ſagement ce péril, ne voulut point qu'on tînt de concile qu'il n'y fût préſent; & comme Michel s'y oppoſoit abſolument,

AN. 1054. l'empereur fit auffitôt partir les légats. Michel, irrité d'avoir manqué fon coup, excita contre l'empereur même une grande fédition, fous prétexte qu'il avoit été d'intelligence avec les légats. Enforte que l'empereur fut contraint de faire fouetter & emprifonner Paul & fon fils Smaragde interprète des Latins, & de les livrer à Michel; ainfi le tumulte fut apaifé. Mais l'empereur envoya après les légats qui étant déjà chez les Ruffes, lui envoyèrent un exemplaire fidelle de l'excommunication. Ainfi Michel fut convaincu de l'avoir falfifié : de quoi l'empereur fortement irrité contre lui, ôta les charges à fes amis & à fes parens, & les chaffa du palais.

L'excommunication dont il s'agit portoit en tête le nom des légats & contenoit en fubftance : nous avons été envoyés par le faint fiége de Rome en cette ville impériale, pour connoître la vérité des rapports qu'on lui en avoit faits; & nous y avons trouvé beaucoup de bien & beaucoup de mal. Car quant aux colonnes de l'empire, les perfonnes conftituées en dignité & les fages citoyens, elle eft très-chrétienne & très-orthodoxe; mais quant à Michel, nommé abufivement patriarche, & fes fauteurs, on y fème tous les jours beaucoup d'héréfies. Car ils vendent le don de Dieu comme les Simoniaques : ils rendent eunuques leurs hôtes comme les Valéfiens, & enfuite les élèvent, non-feulement à la cléricature, mais à l'épifcopat : imitant les Ariens, ils rebaptifent des gens baptifés au nom de la fainte Trinité, principalement les Latins : comme les Donatiftes, ils difent que hors l'églife Grecque il n'y a plus dans le monde ni églife de Jefus-Chrift, ni vrai facrifice, ni vrai baptême : comme les Nicolaïtes, ils permettent le mariage aux miniftres de l'autel : comme les Severiens, ils difent que la loi de Moyfe eft maudite : comme les Macédoniens, ils ont rétranché du fymbole que le S. Efprit procède du Fils : comme les Manichéens, ils difent entre autres chofes que tout ce qui a du levain eft animé : comme les Nazarèens, ils gardent les purifications judaïques, ils refufent le baptême aux enfans qui meurent avant le huitième jour & la communion aux femmes en couches; & ne reçoivent point à leur communion ceux qui fe coupent les cheveux & la barbe, fuivant l'ufage de l'églife Romaine.

Sup. liv. IX. n. 16. Epiph. hær. 58.

Michel admonefté par les lettres du pape Leon, à caufe de

de ses erreurs & de plusieurs autres excès qu'il a commis, n'en a tenu compte; & de plus, comme nous voulions réprimer ces maux par des voies raisonnables, il a refusé de nous voir & de nous parler, ni de nous donner des églises pour célébrer la messe. Comme dès auparavant il avoit fermé les églises des Latins, les nommant Azymites, les persécutant par-tout & en leurs personnes, anathématisant le saint siége, au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcuménique. C'est pourquoi, par l'autorité de la sainte Trinité, du saint siége apostolique, des sept conciles & de toute l'église catholique, nous souscrivons à l'anathème que le pape a prononcé, & nous disons : Michel patriarche abusif néophyte, revêtu de l'habit monastique par la seule crainte des hommes & diffamé pour plusieurs crimes; & avec lui Leon, dit évêque d'Acride, & Constantin sacellaire de Michel, qui a foulé de ses pieds profanes le sacrifice des Latins; eux & tous leurs sectateurs soient anathèmes, avec les Simoniaques, les hérétiques qui ont été nommés & tous les autres, & avec le diable & ses anges, s'ils ne se convertissent. *Amen, amen, amen.* Les légats prononcèrent de vive voix une autre excommunication en présence de l'empereur & des grands, en ces termes : quiconque blâmera opiniâtrément la foi du saint siége de Rome & son sacrifice, soit anathème, & ne soit point tenu pour catholique, mais pour hérétique Prozymite, c'est-à-dire défenseur du levain. Ces hérésies imputées aux Grecs n'étoient la plupart que des conséquences tirées de leur doctrine ou de leur conduite, mais ils ne les avouoient pas.

An. 1054.

X.
Décret de Michel Cerularius.
ap. Allat. de lib. ecclef. p. 161.

Michel Cerularius fit de son côté un décret contre cette excommunication, à la tête duquel sont nommés après lui douze métropolitains, puis deux archevêques, faisant quinze prélats en tout. Ce décret porte en substance : des hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus en cette pieuse ville, d'où les sources de la foi orthodoxe se sont répandues par tout le monde, & ont entrepris de corrompre la saine doctrine, par la diversité de leurs dogmes, jusqu'à mettre sur la sainte table un écrit portant anathème contre nous & contre tous ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs erreurs. Nous reprochant entre autres choses de ne nous pas raser la barbe comme eux, de communiquer avec les prêtres mariés, de ne pas corrompre le symbole par des

AN. 1054. paroles étrangères. Il rapporte les autorités que les Grecs employoient pour soutenir ces trois articles; puis il ajoute, parlant des légats :

p. 165. Ils ont supposé qu'ils venoient de Rome & qu'ils étoient envoyés par le pape : mais en effet ils sont venus d'eux-mêmes par les artifices d'Argyre; & ont fabriqué des lettres au nom du pape, comme on a reconnu entre autres preuves par la fausseté des sceaux. L'écrit donc qu'ils ont dressé contre nous ayant été mis par eux sur l'autel, en présence des sous-diacres de la seconde semaine: ces sous-diacres ont voulu les obliger à le reprendre, & il a été jeté par terre ; mais nous l'avons pris, afin que les blasphèmes qu'il contient ne soient pas rendus publics. Puis nous l'avons fait traduire de Latin en Grec, par le protospotaire Cosme, Romain le Roux & le moine Jean Espagnol; & il contient ce qui suit. Il rapporte l'acte d'excommunication fidellement traduit, puis il continue.

p. 169. Ne voulant pas laisser impunie une telle insolence, nous en parlâmes à l'empereur; & comme il y avoit un jour qu'ils étoient partis, il envoya les rappeler en cette ville. Mais ils ne voulurent, ni nous venir trouver, ni paroître dans le grand concile, ni donner aucune réponse sur les impiétés qu'ils avoient proférées. Voulant soutenir leur écrit, & même y ajouter ce que l'empereur nous fit dire de leur part à nous & au concile. Cependant l'empereur ne voulant pas les contraindre à se présenter, parce qu'ils paroissoient revêtus du titre de légats, ni laisser une telle audace impunie, il nous envoya une lettre qui portoit: ayant examiné ce qui s'est passé, j'ai trouvé que la source du mal vient des interprètes & de la part d'Argyre. Quant à ces étrangers apostés par d'autres, je n'ai rien à faire contre eux; mais je vous envoie les coupables, après les avoir fait fouetter pour servir d'exemple à d'autres. Pour l'écrit, il sera brûlé publiquement, après que l'on aura anathématisé ceux qui l'ont conseillé, publié, écrit, ou qui en ont été complices. J'ai aussi fait mettre en prison le Vestaque gendre d'Argyre, & son fils, pour les punir de cette supposition. Donné au mois de Juillet, indiction septième.

Suivant cet ordre de l'empereur, l'écrit impie, avec ceux qui l'ont fait ou publié, & leurs complices, ont été anathématisés dans la grande salle du conseil, en présence de ceux

que l'empereur avoit envoyés ; & il a été ordonné que, le vingt-quatrième du préfent mois de Juillet, auquel jour on a accoutumé de lire publiquement le décret du cinquième concile, on publiera le même anathème. L'original de l'écrit impie n'a point été brûlé ; mais on l'a dépofé au cabinet du cartophylace, pour la perpétuelle condamnation de ceux qui ont proféré de tels blafphèmes. Or, il faut favoir que le vingtième jour de ce mois, quand ils furent anathématifés, tous les métropolitains & les archevêques qui fe trouvoient en cette ville y furent préfens : favoir, outre ceux qui font affemblés aujourd'hui, Leon d'Athenes, & fix autres qui y font nommés.

AN. 1054.

Menolog.

XI.
Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.
Monum. Gr. Cotel. tom. 2. p. 108.

On voit encore comment Michel Cerularius racontoit ce qui s'étoit paffé entre lui & les légats du pape, par les lettres qu'il écrivit cette même année à Pierre patriarche d'Antioche, & dont voici l'occafion. Dominique patriarche de Grade écrivit au même Pierre, difant que fur fa réputation il défiroit d'être connu de lui, & d'obtenir fon amitié, comme étant patriarche en Italie, & affis à la droite du pape dans les conciles. Mais, ajoutoit-t-il, je ne puis vous diffimuler ce que j'ai appris des reproches que le clergé de CP. fait à l'églife Romaine. Ils blâment les azymes dont nous ufons pour confacrer le corps de J. C. & nous croient pour ce fujet féparés de l'églife : au lieu que c'eft principalement en vue de l'unité que nous confervons cet ufage, comme une tradition des Apôtres & de J. C. même. Toutefois nous approuvons auffi la coutume des églifes orientales d'ufer de pain levé, & donnons à l'un & à l'autre des fignifications myftiques. Vous devez donc réprimer ceux qui combattent fi impudemment les ordonnances des Apôtres, & qui penfant édifier, détruifent & renverfent même les fondemens. Car en vain S. Pierre & S. Paul ont prêché en Italie, fi toute l'églife d'Occident eft privée de la vie éternelle, n'ayant point au faint facrifice le corps de J. C. Nous défirons d'être inftruits par votre réponfe.

Ibid. p. 111.

Le patriarche Pierre lui répondit par une lettre, où, après quelques difcours de civilité, il dit : j'ai été nourri dans les faintes lettres depuis mon enfance jufquà la vieilleffe ; mais je n'ai point encore ouï dire que l'évêque d'Aquilée de la Venetie fût nommé patriarche. Car il n'y a que cinq patriarches dans le monde, par la difpofition divine : favoir,

AN. 1054. ceux de Rome, de Conftantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jérufalem. Encore n'y a-t-il que celui d'Antioche qui s'appelle proprement patriarche : ceux de Rome & d'Alexandrie s'appellent papes, ceux de CP. & de Jérufalem archevêques. Et enfuite : il y a dans le monde plufieurs provinces plus grandes que la vôtre, qui ne font gouvernées que par des métropolitains & des archevêques; comme la Bulgarie, la province de Babylone, la Corafane & les autres d'Orient, où nous envoyons des archevêques & des Catholiques, qui ont fous eux des métropolitains. On nommoit en Orient catholiques, c'eft-à-dire généraux, certains évêques plus diftingués.

c. 7. p. 117. Quant aux azymes, Pierre d'Antioche dit : le patriarche de CP. n'attaque pas fi violemment que vous dites votre réputation, & ne vous retranche pas de l'églife. Il fait bien que vous êtes orthodoxes, & que vous croyez comme nous la Trinité & l'Incarnation : mais il eft affligé de ce que vous manquez en ce feul point, n'offrant pas le facrifice comme le refte de l'églife, & comme les quatre patriarches. Pierre d'Antioche s'étend enfuite à combattre les azymes ; infiftant principalement fur l'exemple de J. C. & foutenant qu'il inftitua l'Euchariftie avec du pain levé,
Jo. XIII. 1. & qu'il prévint la pâque des Juifs ; puifque faint Jean dit
XVIII. 28. qu'il fit la cène avant la fête de Pâque, & que les Juifs ne voulurent point entrer dans le prétoire pour pouvoir manger la pâque.
c. 24. Il ajoute que, fi faint Pierre & faint Paul ont établi l'ufage des azymes, ils l'ont fait par cette condefcendance qui leur faifoit tolérer dans les commencemens quelques obfervances judaïques.

c. 26. Il dit enfuite : au commencement de mon pontificat j'écrivis au pape de Rome une lettre de recommandation, que j'envoyai par un de ceux qui viennent accomplir leur vœu à Jérufalem; & je l'adreffai à Argyre duc d'Italie, pour la faire tenir à fa fainteté: mais il s'eft paffé deux ans depuis, fans que j'en aie pu rien apprendre. Je vous en envoie une copie, afin que vous la faffiez tenir à fa béatitude, & que vous m'en envoyiez la réponfe; & fi vous voulez bien lui envoyer auffi celle-ci après l'avoir lue, vous me ferez un grand plaifir. Peut-être fera-t-il content de ce qui y eft écrit, & fe conformera-t-il à nous, pour nous réunir tous dans les mêmes fentimens, & offrir à Dieu le même facrifice.

Michel Cerularius ayant vu cette lettre, & de son côté en ayant reçu une de Pierre d'Antioche sur une affaire particulière, lui écrivit une lettre, où après avoir répondu sur cette affaire, il ajoute : il y a quelque temps, qu'ayant appris de ceux qui viennent ici de l'ancienne Rome, la vertu, la noblesse & la science du pape qui vient de mourir : je lui écrivis assez amplement & avec beaucoup d'humilité, touchant la concorde & la réunion sur les sujets de scandale contre la foi qu'on leur attribue ; comme vous pourrez voir vous-même par la lettre. Mon intention étoit, tant de gagner le pape lui-même, que de nous attirer par son moyen du secours contre les Francs, c'est-à-dire contre les Normands d'Italie, contre lesquels les Grecs savoient que le pape étoit irrité, & qu'il avoit grand crédit auprès de l'empereur Henri.

AN. 1054. XII. Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche. *Ibid. p. 135. n. 3. n. 13.*

Michel continue : je donnai cette lettre au vestiaire, qui étoit chargé de celle de l'empereur au pape ; espérant qu'il les lui rendroit l'une & l'autre, & nous en rapporteroit la réponse. Mais cet officier étant arrivé auprès d'Argyre duc d'Italie, se laissa surprendre & lui remit les lettres, sous prétexte de les envoyer au pape plus promptement. Cependant Argyre, comme nous en sommes très-bien informés, étant toujours mal intentionné pour l'empire, prit l'argent que l'empereur envoyoit, & le tourna à son profit ; & quant aux lettres il usa de cet artifice. Il fit venir des gens en qui il avoit une confiance particulière, dont l'un avoit été évêque d'Amalfi, & depuis chassé de cette église pour de bonnes raisons, ensorte qu'il est demeuré fugitif depuis cinq ans ; l'autre a seulement le nom d'archevêque, & on ne peut dire où est son évêché. C'est le cardinal Humbert, dont l'évêché de sainte Rufine étoit dès-lors peu de chose. Il donna au troisième le titre de chancelier de l'église Romaine, pour s'en servir à ses desseins comme d'une forteresse impénétrable. Ensuite ayant ouvert ma lettre, il en composa une pour moi sous le nom du pape, & en ayant chargé ces misérables, (voyez la malice & la fourberie,) il les persuada de me les apporter à CP.

Quand ils y furent arrivés, ils se présentèrent premièrement à l'empereur, avec un air, un habit, une démarche d'une extrême arrogance. Mais quand ils vinrent me trouver, qui pourroit exprimer leur insolence, leur vanité, leur effronterie ? Ils ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la

AN. 1054. moindre inclination de tête ; & ne voulurent pas me rendre le salut accoutumé, ni s'asseoir derrière les métropolitains qui étoient avec moi dans la salle. Ils le prenoient à injure. Pourquoi ne dis-je pas ce qui est encore plus insensé ? Ils ne s'humilièrent pas même devant l'empereur : ils entrèrent dans le palais avec la croix & des bâtons à la main. Ils se contentèrent donc de me donner une lettre scellée, & se retirèrent aussitôt : mais l'ayant considérée attentivement pour l'ouvrir, je trouvai le sceau falsifié, & la lettre pleine d'artifice & de fourberie. Car elle contenoit nettement ce qu'Argyre m'avoit dit souvent étant à CP. principalement touchant les azymes, & qui m'a obligé de l'excommunier jusqu'à quatre fois. Je vous envoie la copie de ma lettre au pape, & la traduction grecque de celle du pape, que m'ont apportée ces scélérats, afin que vous connoissiez mieux la vérité. Cette fourberie a été encore mieux découverte par l'archevêque de Trani, qui est venu ici, & nous a tout déclaré, comme je l'ai dit à l'empereur.

Au reste il m'est revenu que vous, le patriarche d'Alexandrie & celui de Jérusalem, avez mis ce pape dans les sacrés diptyques. Mais vous êtes trop instruit pour ne pas savoir, que depuis le sixième concile le pape a été ôté des diptyques dans nos églises, à cause que Vigile qui l'étoit alors ne voulut pas venir à ce concile, & anathématiser les écrits de Theodoret, de Cyrille & d'Ibas. On dit aussi que ces deux prélats reçoivent ceux qui mangent des azymes, & qu'eux-mêmes emploient quelquefois des azymes au saint sacrifice. Mais comme je n'ai personne en main pour m'en informer, & que je ne m'en fierois pas à d'autres ; je vous prie de vous en enquérir exactement, & de me le faire savoir.

p. 11. Or le duc d'Antioche Sclerus m'a mis entre les mains une copie de la lettre que vous avez écrite à l'évêque de Grade ou d'Aquilée : & l'ayant parcourue, j'ai trouvé que vous y parlez au long des azymes, sans rien dire des autres erreurs des Romains, qui sont bien plus considérables. Peut-être cet évêque vous a-t-il écrit ainsi, parce que je lui en ai écrit : mais il n'en a jamais rien fait savoir au pape, ni à aucun autre de ses évêques, hors la lettre dont je vous envoie copie ; & l'on voit, par leurs écrits & leurs actions, que ce ne sont que des menteurs & des fourbes. Sachez donc qu'outre cette erreur touchant les azymes, connue de tout

le monde, les Romains en ont plusieurs qui obligent à s'éloigner d'eux. AN. 1054.

Ils judaïsent en plusieurs autres manières, en mangeant des viandes suffoquées, en se rasant, en gardant le sabbat, en mangeant des viandes immondes; en ce que leurs moines mangent de la chair & du lard. La première semaine de carême, ils ne quittent la chair qu'avec les laitages. Ils mangent de la chair le mercredi, le vendredi ils mangent du fromage & des œufs, & jeûnent le samedi tout le jour. Il est étonnant que Michel traite ces observances de cérémonies judaïques. Il continue, parlant toujours des Latins : ils ont fait cette addition au symbole : & au Saint-Esprit seigneur & vivifiant, qui procède du Père & du Fils. Et à la messe ils chantent : un saint, un seigneur Jesus-Christ pour la gloire du Père par le Saint-Esprit. De plus ils défendent le mariage aux prêtres : c'est-à-dire, qu'ils ne veulent point que ceux qui ont des femmes reçoivent l'ordination. Deux frères épousent les deux sœurs. A la messe, au temps de la communion, un des officians embrasse les autres. Leurs évêques portent des anneaux aux mains, pour marque, disent-ils, que leurs églises sont leurs épouses; ils vont à la guerre, souillent leurs mains de sang, & sont tués après avoir tué leurs ames. On nous a assuré qu'ils donnent le baptême par une seule immersion, & qu'ils emplissent de sel la bouche de ceux qu'ils baptisent. Au lieu de lire dans l'Apôtre : un peu de levain lève toute la pâte; ils lisent qu'il la corrompt, en haine du levain. Ils n'honorent point les reliques des saints, & quelques-uns n'honorent pas les mêmes images. Ils ne comptent point entre les saints, S. Gregoire le théologien, S. Basile & S. Chrysostôme; & font encore d'autres choses, qu'il seroit difficile de rapporter par le menu. Et ensuite : ce qui est de plus insupportable, c'est qu'ils disent qu'ils ne sont pas venus ici pour être instruits, mais pour nous instruire, & nous faire embrasser leurs opinions.

n. 12.

1. Cor. v 6. Gal. v. 2.

n. 15.

XIII. Réponse de Pierre d'Antioche.

Pierre d'Antioche répondant à cette lettre, commence par l'article des diptyques, & dit : j'en suis honteux, & je ne sais comment vous le dire; & encore plus si vous avez écrit de même aux autres patriarches : que vous ayez ainsi cru sur un vain rapport ce qui n'est pas, sans l'avoir examiné. Car comment aurois-je mis le pape dans les diptyques où votre sainte église ne l'a point mis, moi qui suis élève de votre,

Ibid. p. 145. c. 3.

AN. 1054 église, & jaloux autant que personne de ses privilèges ? Mais ce que votre lettre rapporte de Vigile, témoigne une étrange inapplication de votre cartophilace, qui fait plus de rhétorique que d'histoire ecclésiastique. C'est ainsi que Pierre d'Antioche détourne sur le secrétaire l'ignorance grossière de Michel Cerularius. Il explique ensuite comment le pape Vigile étoit du temps du cinquième concile, & 129 ans avant le sixième tenu sous le pape Agathon.

Sup. liv xxxIII. *n.* 43.

Il ajoute : je suis témoin irréprochable, & plusieurs autres ecclésiastiques considérables avec moi, que du temps de Jean d'heureuse mémoire, patriarche d'Antioche, le pape de Rome nommé aussi Jean, étoit dans les sacrés diptyques. Et étant allé à Constantinople, il y a quarante-cinq ans, sous le patriarche Sergius, je trouvai que le même pape étoit nommé à la messe avec les autres patriarches. Ces 45 ans remontent à l'an 1009, & au pontificat de Jean XVIII. Pierre d'Antioche continue : mais comment le nom du pape en a été ôté, ou pour quelle cause, je n'en sais rien ; & je ne crois pas que vous deviez vous mettre plus en peine sur cet article.

J'ai parcouru les autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement, & il m'a paru que l'on en doit éviter quelques-uns ; que l'on peut remédier à d'autres, & qu'il y en a qu'on doit dissimuler. Car que nous importe que leurs évêques rasent leurs barbes, & portent des anneaux pour marque qu'ils ont épousé l'église ? Nous nous faisons aussi une couronne sur la tête en l'honneur de S. Pierre, & nous portons de l'or à nos ornemens. Quant à ce qu'ils mangent des viandes immondes, & que leurs moines mangent de la chair & du lard : vous trouverez, si vous l'examinez bien, que les nôtres en usent de même. Car on ne doit rejeter aucune créature de Dieu, quand on la prend avec action de grâces. Il ajoute que les pères ont permis de mettre un peu de lard aux légumes, quand on manque de bonne huile ; & cite des passages de S. Basile, pour ne pas user de viandes recherchées sous prétexte d'abstinence ; il rapporte aussi l'exemple de S. Pacôme, qui nourrissoit des porcs pour les faire manger aux hôtes, & en donnoit les pieds & les entrailles aux moines infirmes.

c. 13. Mais le plus grand mal, ajoute-t-il, c'est l'addition au symbole ; & il s'étend sur cet article, qu'il juge digne d'anathème. Il croit que l'on peut excuser l'autre addition : un

faint, un feigneur Jefus Chrift, & le refte, que l'on attribuoit aux Latins, & qui femble marquer la fin du *Gloria in excelfis.* Puis il continue : nous devons regarder la bonne intention, & quand la foi n'eft point en péril, incliner plutôt à la paix & à la charité fraternelle. Ceux-ci font auffi nos frères, quoiqu'il leur arrive fouvent de manquer par rufticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher la même exactitude chez des nations barbares, que chez nous qui fommes nourris dans l'étude. C'eft beaucoup qu'ils confervent la fainte doctrine fur la Trinité & l'Incarnation. An. 1054.

Toutefois nous n'approuvons pas qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes légitimes, de toucher aux chofes faintes, ni qu'ils quittent en même temps la chair & les laitages au commencement du carême. Quant à la queftion des azymes, je l'ai fuffifamment traitée dans ma lettre à l'évêque de la Venetie ; & cette pratique ne peut fe foutenir, que par l'ancienne coutume. Pour l'ufage des viandes fuffoquées, & les mariages des deux frères avec les deux fœurs ; je ne crois pas que le pape ni les autres évêques le permettent. Ce font des excès commis par les particuliers, comme il s'en commet à notre infçu dans l'empire. Vous trouverez bien des gens à Conftantinople même qui mangent du fang de porc, & l'on y voit du boudin expofé fur les boutiques. Nous négligeons quantité d'abus qui fe commettent chez nous, tandis que nous recherchons fi curieufement ceux des autres.

Vous ferez bien d'affifter fur l'addition au fymbole & le mariage des prêtres ; mais on peut méprifer le refte, dont peut-être la plus grande partie eft fauffe. Car nous ne devons pas croire aifément de vaines calomnies. Il faut donc que vous écriviez au pape, quand il y en aura un d'élu : peut-être reconnoîtra-t-il la vérité, & peut-être dira-t-il pour fa défenfe que ces reproches font faux. Car comment peut-on croire qu'ils n'honorent pas les reliques, eux qui fe glorifient tant d'avoir celles de faint Pierre & de faint Paul ? & comment peut-on dire qu'ils n'honorent pas les images, après que le pape Adrien a préfidé au feptième concile, & anathématifé les Iconoclaftes? Vous avez à Conftantinople tant d'images apportées de Rome, parfaitement femblables aux originaux ; & nous voyons ici les pélerins Francs entrer dans nos églifes, & rendre toutes fortes d'honneurs aux faintes images.

AN. 1054. Je vous conjure donc, me jettant en esprit à vos pieds, de vous relâcher & d'user de condescendance; de peur qu'en voulant redresser ce qui est tombé, vous ne rendiez la chute plus grande. Considérez que, de cette longue division entre notre église & ce grand siége apostolique, sont venus toutes sortes de malheurs : les royaumes sont en trouble, les villes & les provinces désolées, nos armées ne prospérent nulle part. Pour dire mon sentiment, s'ils se corrigeoient de l'addition au symbole, je ne demanderois rien de plus, & je laisserois même la question des azymes comme indifférente. Je vous prie de vous rendre à cet avis, de peur qu'en demandant tout, nous ne perdions tout. Et ensuite : vos lettres aux patriarches d'Alexandrie & de Jérusalem leur ont été envoyées. Je vous ai envoyé la copie de la lettre que le défunt pape m'a écrite. Elle est en Latin, parce que je n'ai pu trouver personne pour la bien traduire en Grec. C'est pourquoi je l'ai fait copier au Franc qui me l'a apportée, & qui sait écrire en Latin : vous pourrez la faire traduire fidellement. Je prie le Dieu de paix de vous inspirer la condescendance.

XIV. Réplique de Michel. *Ap. Cotel. tom. 2. p. 162. c. 3.*

Michel Cerularius repliqua par une seconde lettre à Pierre d'Antioche, où après avoir répété que les légats du pape étoient des imposteurs envoyés par Argyre avec des lettres fausses, il ajoute : ils se vantoient d'être venus pour nous corriger, & non pour pervertir les leurs. Pour moi j'ai évité de leur parler & de les voir, sachant qu'ils sont incorrigibles dans leur impiété; & jugeant qu'il étoit indigne & contraire à la coutume établie, de traiter de telles affaires avec des légats du pape, sans vous & les autres patriarches. Mais poussant plus loin leur audace, ils ont jetté sur l'autel de la grande église un écrit, portant anathème contre toute l'église orthodoxe, parce qu'elle ne reconnoît pas que le Saint-Esprit procède du Père & du Fils, & toutes les autres erreurs.

Le meilleur étoit de brûler cet écrit impie, mais on ne l'a pas fait, parce qu'il avoit été mis sur l'autel publiquement. Nous n'avons pas cru non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous insultoient de la sorte, pour ne pas donner aux Romains occasion de scandale; d'autant plus que celui qui paroissoit le chef de la légation, se disoit chancelier de l'église Romaine, & cousin du roi & du pape. Cepen-

dant nous avons anathématisé cet écrit impie dans la grande salle du conseil par ordre de l'empereur, après avoir exhorté fortement ces légats à venir devant nous renoncer à leurs erreurs. Mais ils ont menacé de se tuer eux-mêmes, si on continuoit de les presser. Nous vous écrivons ceci, afin que vous sachiez ce qui s'est passé, & que si on vous en écrit de Rome, vous répondiez avec la circonspection qui vous convient. Je vous envoie ces lettres pour les autres patriarches entièrement conformes à celle-ci, parce que je n'ai trouvé personne pour les envoyer surement. Vous les leur ferez tenir; & vous y joindrez les vôtres, pour les encourager à soutenir la foi orthodoxe, & les instruire de ce qu'ils ont à répondre en cas qu'on leur parle de ce qui s'est passé à Rome. AN. 1054.

XV. Mort de Constantin Monomaque. Theodora impératrice. *Michel Psel. l. M. S. Cedr. p. 790. 791. Zonar. l. XVII. c. 27. 28.*

La même année 1054, l'empereur Constantin Monomaque mourut de la goutte, qui l'avoit affligé pendant presque tout son règne. Il étoit naturellement gai & jovial, & depuis qu'il fut devenu empereur, il ne songea qu'au repos & au plaisir; ensorte que sa nonchalance affoiblit notablement l'empire. Il aima Sclerene, femme d'une grande famille, jusqu'à la faire paroître à côté de lui avec l'impératrice Zoé, lui au milieu. Zoé, à qui il devoit l'empire, mourut avant lui, âgée de soixante-douze ans; & nonobstant ses défauts & ses crimes, il voulut la faire reconnoître pour sainte. Après sa mort il prit une concubine barbare de la nation des Alains, à laquelle il donna le titre de Sebaste, c'est-à-dire Auguste, n'osant la déclarer impératrice. Cependant il faisoit bâtir un monastère magnifique en l'honneur de S. George, au lieu nommé Mangane : mais pour fournir à cette dépense, il chargea le peuple d'impositions odieuses. Ayant appris qu'à la grande église de Constantinople on n'offroit le saint sacrifice, qu'aux principales fêtes, aux dimanches & aux samedis, faute de revenus; il donna de quoi le célébrer tous les jours, & fit à cette église de grands présens de vases précieux & d'autres ornemens. Enfin il mourut le trentième de Novembre 1054, indiction huitième, après avoir régné douze ans & près de six mois; & fut enterré à son monastère de Mangane. Theodora sœur de Zoé fut reconnue seule impératrice, & régna un an & neuf mois. Du temps de Constantin, deux chefs des Patzinaques, espèce de Scythes, se convertirent avec plusieurs de la nation, pour avoir du secours contre leur *Cedr. p. 775.*

An. 1054. prince qui les maltraitoit; ensorte que ces conversions semblent un peu intéressées.

XVI. Concile de Narbonne. To. IX. conc. p. 1071.

En France la même année 1054, indiction septième, le vingt-cinquième d'Août, on tint à Narbonne un concile de dix évêques, savoir Guifroi archevêque de Narbonne présidant, Bernard de Beziers, Gontier d'Agde, Rostaing de Lodève, Arnauld de Magalone, Frotier de Nîmes, Guifroi de Carcassonne, Berenger de Gironne, Guifroi de Barcelone, & Guillaume d'Albi. L'archevêque procura la tenue de ce concile par la protection du comte Pierre Raimond & du vicomte Berenger; il y assista grand nombre d'abbés & de clercs, de nobles & d'autres laïques: le principal but étoit de confirmer la trève de Dieu, & on y fit vingt-neuf canons. On renouvelle donc la défense aux chrétiens de se faire aucun mal, depuis le mercredi au soir jusques au lundi matin; & d'ailleurs depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à l'octave de Pâque; & pendant les autres jours de fêtes & de jeûnes qui sont spécifiés: le tout sous peine d'anathème & d'exil perpétuel. Quiconque voudra bâtir une forteresse vers le temps de la trève, sera obligé de commencer quinze jours devant. Autrement, tous auroient choisi pour se fortifier ces temps où on ne pouvoit les attaquer.

Sup. liv. LIX. n. 28. n. 41. c. 2. c. 3. c. 4. 5. c. 7.

c. 8. Les débiteurs qui refusent de payer seront excommuniés, & leurs églises interdites jusques à ce qu'ils satisfassent. Défenses de couper les oliviers, parce qu'ils fournissent la matière du saint chrême & du luminaire des églises. Les brebis & leurs pasteurs seront en sureté en vertu de la trève, en tout temps & en tous lieux. Quant aux églises, on observera une entière paix, & il ne sera permis d'y exercer aucune violence, ni à trente pas à l'entour; ni de rien usurper des biens & des revenus des églises. Les clercs & les moines, les religieuses, & ceux qui les accompagnent sans armes, seront aussi en sureté avec tous les biens des personnes consacrées à Dieu. Défense de piller les marchands & les pélerins. On joint en ces canons les peines temporelles aux spirituelles, parce que les deux puissances concouroient en ce concile. Environ deux ans après, vingt-deux évêques de la même province & des provinces voisines, avec les archevêques d'Arles

c. 9. c. 1. c. 11. 12. &c. c. 15. c. 24.

& de Vienne, tinrent un concile à S. Gilles ; où ils firent trois canons pour la confirmation de la paix. An. 1054.

XVII. Victor II pape.

Les légats du pape étant arrivés en Italie à leur retour de Constantinople, chargés des présens de l'empereur Constantin, tant pour eux que pour S. Pierre ; Trasimond comte de Tiète les arrêta comme ils passoient par ses terres, les garda quelque temps, & les relâcha enfin, après leur avoir ôté tout ce qu'ils apportoient. Cependant les Romains, après la mort du pape Leon, avoient envoyé à l'empereur Henri, Hildebrand sous-diacre de l'église Romaine, avec charge d'élire en Allemagne, au nom du clergé & du peuple de Rome, celui qu'il jugeroit digne de remplir le saint siége parce qu'il ne s'en trouvoit point dans l'église Romaine. Cette élection se fit dans une assemblée tenue à Mayence, où Hildebrand fit élire par les évêques Gebehard évêque d'Eichstet, proche parent de l'empereur, suivant l'intention des Romains. L'empereur en fut fort affligé, car il aimoit tendrement cet évêque. Il disoit qu'il lui étoit absolument nécessaire, & en proposoit d'autres qu'il jugeoit plus propres à cette dignité : mais il ne put jamais persuader à Hildebrand de changer. Gebehard lui-même ne voulut point être pape ; car outre sa grande capacité dans les affaires, il étoit, après l'empereur, le plus puissant & le plus riche du royaume. Hildebrand l'emmena donc à Rome malgré l'empereur & malgré lui ; & on prétendit depuis, que c'étoit la cause pourquoi ce pape n'aimoit point les moines : car Hildebrand l'étoit. Il fut reçu à Rome avec grand honneur, reconnu pape d'un commun consentement, & intronisé le jeudi-saint treizième d'Avril 1055 ; on le nomma Victor II, & il tint le saint siége deux ans & trois mois, gardant en même temps l'évêché d'Eichstet. Un sous-diacre voulant le faire périr, mit du poison dans le calice ; & le pape ne pouvant le lever après la consécration, se prosterna avec le peuple, pour demander à Dieu de lui en découvrir la cause. Aussitôt l'empoisonneur fut saisi du démon ; & le pape connoissant son crime, fit enfermer le calice dans un Autel avec le sang de Notre-Seigneur, pour le garder à perpétuité avec les reliques : puis il se prosterna de nouveau en prière avec le peuple, jusqu'à ce que le sous-diacre fût délivré. C'est Lambert, auteur grave & du temps, qui raconte cette merveille.

Chr. Cass. II. c. 88.

c. 89.

Contin. Herm. an. 1054.

Contin. Herm.

Lamb. an. 1054.

AN. 1055. XVIII. Hildebrand légat en France. *Confin. Herm. Petr. Dam. lib.* IV. *epist.* 12. *Vita Greg.* VII. *n.* 17. *to.* IX. *conc. p.* 1080.

L'empereur vint en Italie la même année, & ayant célébré la Pâque à Mantoue, il fit la Pentecôte à Florence, où le pape tint un grand concile en sa présence. On y corrigea plusieurs abus, & on y renouvella entr'autres les défenses d'aliéner les biens des églises. Le pape envoya en France le sous-diacre Hildebrand pour réprimer la simonie, qui ravageoit principalement l'Italie & la Bourgogne. Il tint un concile à Lyon, où le premier jour on accusa un évêque d'être entré par simonie dans son siége; mais la discussion de l'affaire n'ayant pu être achevée ce jour là, on la remit au lendemain. L'évêque accusé, craignant la sévérité inflexible du juge, corrompit par argent pendant la nuit les accusateurs & les témoins. Le lendemain il se présenta au concile, demandant fiérement où étoient ses accusateurs. Tous gardoient le silence; mais le légat Hildebrand, jettant un profond soupir, dit à l'évêque coupable : croyez-vous que le S. Esprit soit de même substance que le Père & le Fils? Je le crois, répondit-il. Hildebrand continua : Dites *Gloria Patri*. L'évêque commença; mais il ne put jamais nommer le S. Esprit, quoiqu'il essayât jusques à trois fois. Alors se jettant aux pieds du légat, il confessa son crime, & fut déposé de l'épiscopat; & aussitôt il prononça sans peine le *Gloria Patri* entièrement. On cite pour témoins de ce fait le pape Callifte II, qui tenoit le saint siége en 1120, & S. Hugues abbé de Clugny; & Pierre Damien dit l'avoir appris de Hildebrand même. Il ajoute qu'il y eut six évêques déposés en ce concile pour divers crimes.

Opusc. XIX. *c.* 6.

Le même Hildebrand, & un cardinal nommé Gerard, aussi légat du saint siége, tinrent la même année un concile à Tours, où Berenger se trouva & Lanfranc aussi. On donna à Berenger la liberté de défendre son opinion; mais ne l'osant faire, il confessa publiquement la foi commune de l'église; & jura que dès-lors il croiroit ainsi. Il souscrivit de sa main cette abjuration; & les légats le croyant converti, le reçurent à la communion.

To. IX. *conc. p.* 1081. *Mabil. præf.* 2. *sæc.* 6. *n.* 23.

XIX. Maurille archevêque de Rouen.

La même année on tint un concile à Rouen, où l'archevêque Maurille présida, & où l'on traita de la continence des clercs & de l'observation des canons. On croit que c'est le même concile où l'on dressa une profession de foi, portant que le pain mis sur l'autel n'est que du pain avant la consécration; mais qu'alors il est changé en la substance du

corps de Jesus-Christ, & de même le vin en son sang, avec anathême contre quiconque attaque cette créance. Maurille avoit succédé la même année à Mauger, qui déshonoroit le siége de Rouen par sa vie scandaleuse, & en dissipoit les biens par ses prodigalités. Il y avoit été mis jeune, & l'occupoit depuis dix-huit ans, sous les papes Clement II, Damase II & Leon IX, dont aucun ne voulut lui envoyer le pallium; & ayant été plusieurs fois appelé à Rome pour assister à des conciles, il ne tint compte d'y obéir. Le duc Guillaume son neveu l'avoit plusieurs fois averti de se corriger; enfin il fit tenir à Lisieux cette année 1055 un concile, où présida Hermenfroi évêque de Sion en Valais, légat du pape Leon IX, avec tous les évêques de la province de Rouen; & Mauger y fut déposé. Le duc lui donna une île près du Cotentin, où il vécut plusieurs années d'une manière indigne de son caractère, & se noya enfin dans la mer; laissant un fils nommé Michel, qui fut un brave chevalier.

AN. 1055. 2. *Analect.* p. 461. *Gesta Guill.* p. 194. 195. *Order. Vital.* lib. V. c. 45. *Acta arch. Rothom. to.* 2. *Analect.* p. 439. *Chr. Cadom. hist. Norm.* p. 1017.

Maurille, qui fut mis à la place de Mauger, étoit né d'une famille noble au diocèse de Reims, & fut élevé dans l'église de la même ville, d'où il passa à Liége, & y apprit tous les arts libéraux; ensuite il fut écolâtre de l'église d'Halberstat en Saxe, & y vécut honorablement pendant plusieurs années. Puis touché du désir du ciel & dégoûté du monde, il vint se rendre moine à Fescamp, apparemment sous l'abbé Guillaume; & y demeura long-temps, donnant un grand exemple de vertu. Mais l'amour de la perfection l'en fit sortir, par la permission de l'abbé. Il passa en Italie avec Gerbert son ami, saint & savant moine, depuis abbé de saint Vandrille: & ils menèrent quelque temps la vie érémitique, travaillant de leurs mains.

Elog. sac. 6. Ben. part. 2. p. 222.

L'abbé de sainte Marie à Florence étant venu à mourir, le marquis Boniface, seigneur du pays, la donna à Maurille: qui malgré sa répugnance fut obligé de l'accepter par le conseil des gens de bien, & y demeura long-temps, faisant observer la règle de S. Benoît, autant qu'il lui étoit possible. Mais les moines, accoutumés à la licence sous son prédécesseur, s'efforcèrent de l'empoisonner. Ainsi voyant qu'il exposoit sa vie sans aucun fruit, il les quitta & revint à Fescamp, où il croyoit passer en repos le reste de ses jours, quand il en fut tiré pour être ordonné archevêque de Rouen en 1055: & la même année il célébra dans sa cathé-

AN. 1056. drale le concile dont j'ai parlé, avec tous ses suffragans; en présence du duc Guillaume, pour réparer la discipline si déchue sous ses trois prédécesseurs Hugues, Roger & Mauger. Maurille tint le siége de Rouen douze ans.

XX.
Thierri abbé de S. Evroul.

Elog. sæc. 6. Act. Ben. par. 2. p. 127. ex Orderic. lib. 3. &c.

L'année suivante 1056, il alla à l'abbaye de S. Evroul, pour y mettre la paix entre l'abbé Thierri & le prieur Robert. Ce monastère, après avoir été ruiné & long-temps abandonné, venoit d'être rétabli par deux gentilshommes du pays, Hugues de Grentemaisnil & Robert son frère, qui y mirent pour premier abbé Thierri moine de Jumiéges, natif du pays de Caux. Hugues évêque de Lisieux lui donna la bénédiction abbatiale l'an 1050; & dès qu'il y fut établi, il s'appliqua à réparer les bâtimens, & faire garder au-dedans une observance exacte, ensorte que ce monastère devint une école célèbre pour les mœurs & pour la doctrine. L'abbé Thierri s'occupoit, pour le travail des mains, à transcrire des livres, & y occupoit ses moines; & il enrichit sa maison d'une bibliothèque considérable pour le temps.

Cette application à l'intérieur faisoit murmurer quelques-uns de ses moines. De quoi vivront, disoient-ils, ceux qui prient, si personne ne travaille au dehors? Un homme ne mérite pas d'être abbé, quand il ne songe qu'à lire ou écrire dans le cloître, au lieu de procurer aux frères de quoi vivre. Celui qui s'éleva le plus contre lui, fut le prieur du monastère, Robert, un des fondateurs, frère de Hugues de Grentemaisnil. C'étoit un jeune homme d'ailleurs de bonnes mœurs, mais fier de sa noblesse & des biens qu'il avoit donnés au monastère, vif & prompt, facile à mettre en colère, plus disposé à commander qu'à obéir, toujours prêt à recevoir & à donner.

L'abbé Thierri, après avoir long-temps souffert ses murmures & ses reproches, voyant qu'il ne gagnoit rien par la patience, & que le scandale augmentoit au préjudice de la communauté, alla trouver Guillaume duc de Normandie, & lui voulut remettre sa crosse, pour marque qu'il renonçoit à l'abbaye. Mais le duc usant d'un sage conseil, renvoya le jugement de cette affaire à l'archevêque Maurille, qui se rendit à S. Evroul avec le savant Fulbert son conseiller, Hugues évêque de Lisieux, diocésain de l'abbaye, Ansfrid abbé de Preaux, Lanfranc prieur du Bec, & plusieurs autres hommes de grande capacité. Ils y célébrèrent

brèrent la fête de S. Pierre & S. Paul en 1056 : puis ayant soigneusement examiné les causes de la division, ils ordonnèrent à l'abbé Thierri de continuer à gouverner le monastère comme il avoit fait jusqu'alors ; & exhortèrent le prieur Robert à lui être entièrement soumis. AN. 1056.

Le monastère de S. Evroul demeura quelque temps en paix ; mais comme Robert étoit d'un esprit inquiet, il recommença à le troubler ; ensorte que l'abbé Thierri résolut absolument de quitter. Il assembla donc en chapitre les moines de saint Evroul, leur déclara qu'il alloit en pèlerinage à Jérusalem, & leur donna sa bénédiction. Puis il alla à Lisieux trouver Hugues son évêque, à qui il remit le soin de leurs ames, & partit laissant tous ses amis très-affligés. Mais il n'alla que jusques en l'île de Chipre, où étant entré dans une église, & y ayant fait sa prière, il se trouva mal, étant accablé de vieillesse & de fatigue, & mourut subitement le premier jour d'Août 1058. Il fut enterré dans la même église avec grand honneur, & est honoré comme saint.

XXI. Concile de Toulouse. *To. 9. conc. p. 1084.*

Le pape Victor II fit tenir un concile à Toulouse par ses légats, Raimbaud archevêque d'Arles, & Ponce archevêque d'Aix. Guifroi archevêque de Narbonne y assista, avec Arnaud évêque de Toulouse, & quatorze autres prélats, dix-huit en tout. Ce concile s'assembla le treizième de Septembre 1056, & fit treize canons la plupart contre la simonie, pour être observés dans les provinces de Gaule & d'Espagne, où s'étendoit le pouvoir de ces évêques. On y ordonne entre autres choses, que si un clerc se fait moine dans un monastère à l'intention d'en devenir abbé, il y demeurera moine sans pouvoir être abbé, sous peine d'excommunication. On renouvelle la loi de la continence des clercs, sous peine de déposition. *c. 5.* *c. 7.*

En ce concile Berenger vicomte de Narbonne proposa une plainte contre l'archevêque Guifroi, où il disoit en substance : du temps de l'archevêque Ermengaud mon oncle, l'archevêché de Narbonne étoit le meilleur qu'il y eût de Rome jusques en Espagne. Il étoit riche en terres & en châteaux, l'église pleine de livres & d'argenterie ; les chanoines y faisoient l'office régulièrement aux heures. Cet archevêque étant mort, Guifroi comte de Cerdaigne, dont j'avois déja épousé la sœur, vint à Narbonne, & proposa à mon père, à ma mère & à moi, de faire avoir *To. 9. p. 1254.*

AN. 1056.

cet archevêché à son fils, qui n'avoit encore que dix ans; promettant une somme de cent mille sous à partager entre mon père & le comte de Rodès. Mon père & ma mère ne le vouloient point : mais je me séparai d'eux sur ce sujet, touché de l'alliance si proche & de la feinte amitié; jusques à menacer de les tuer, s'ils ne se rendoient à mon avis. Mon père me voyant si passionné, acquiesça : Guifroi paya les cent mille sous, nous donnâmes l'archevêché à son fils; & il nous fit serment, prenant Dieu à témoin, que s'il étoit notre archevêque comme il l'est, ni nous, ni les nôtres, ni l'archevêché, n'en souffririons aucun dommage.

Mais quand il a été établi dans le siége, & plus avancé en âge, loin d'être mon protecteur comme j'espérois, il s'est élevé contre moi comme un démon : il m'a donné des sujets d'indignation, bâtissant des châteaux, venant contre moi avec une grande armée, & m'a fait une cruelle guerre où environ mille hommes ont été tués de part & d'autre. Alors il a ôté à Dieu & à ses serviteurs les châteaax & les terres de l'église, & celles des chanoines, pour les donner au démon & à ceux qui portoient les armes pour lui : ensorte que les laïques qui possèdent ces biens, les tiennent comme leur patrimoine. Cependant Eribal évêque d'Urgel étant venu à mourir, notre archevêque a acquis cet évêché pour Guillaume son frère, moyennant cent mille sous; de quoi j'aurois été fort content, si je n'en avois point souffert. Mais pour payer cette somme, l'archevêque a épuisé le trésor de son église : il a pris les croix, les châsses des reliques, les patènes d'or & d'argent, & les a envoyées en Espagne à des orfèvres Juifs. Il a enlevé les livres, les chapes, les dalmatiques, & les autres ornemens; & dissipé le clergé, ensorte qu'il n'y reste que des misérables réduits à la mendicité. Enfin ce qui est de plus honteux, il s'est mis sous la protection de la comtesse d'Urgel, prêtant serment entre ses mains : ce qui l'a rendu très-odieux, non-seulement à moi, mais à tous les nobles du pays.

Berenger continue sa plainte, accusant l'archevêque d'avoir violé la trève de Dieu, après l'avoir jurée; & d'avoir transféré son siége dans un village, au préjudice de la ville métropolitaine, où toutefois il étoit revenu depuis. Il l'accuse encore de retenir les droits de sa femme, sœur de l'archevêque; puis il continue : j'ai voulu m'en rapporter au juge;

ment des évêques de sa province & de l'archevêque d'Arles; ce qu'il a refusé. J'ai proposé le jugement du légat apostolique & de ce concile, il l'a encore méprisé. Enfin j'ai appellé à S. Pierre & au pape, promettant d'aller soutenir mon droit devant lui. Il n'en a tenu compte ; mais il m'a excommunié avec ma femme, mes enfans & toute notre terre, si cruellement, qu'il a défendu d'y donner le Baptême, la communion, ou la sépulture. Si ce n'étoit la crainte de Dieu, nous ferions peu de cas de l'excommunication d'un homme que nous connoissons chargé de tant de crimes, & anathématisé par le pape Victor, avec six-vingts évêques. On croit que c'étoit dans le concile de Florence, tenu l'année précédente. Berenger continue : Nous savons que c'est un simoniaque, qui a vendu tous les ordres qu'il a conférés ; particulièrement les consécrations d'évêques, qu'il a fait payer jusques à la dernière obole. Si vous ne le croyez pas, demandez à l'évêque de Lodève & à l'évêque d'Elne ; & il n'a point voulu consacrer les églises de ma terre, qu'il n'en eût reçu le salaire : c'est pourquoi je fais cette plainte à vous & à Dieu, & vous demande justice. Si je ne l'obtiens, je ne tiendrai compte de son excommunication, & je ne garderai point de trève dans ma terre. Je prie le pape, au nom de Dieu & de S. Pierre, de m'absoudre de cette excommunication, & de me faire justice de mon évêque : je ne refuse point d'aller jusques à Rome, pour lui il n'ira jamais que lié. On ne sait point l'effet de cette plainte du vicomte de Narbonne.

AN. 1056.

XXII.
Mort de l'empereur Henri III. Henri IV. roi d'Allemagne.
Contin. Erm. Lamb. Schef. Marian. Scot.

L'empereur Henri avoit invité le pape à le venir trouver en Saxe, & le reçut à Goslar, où il célébra la fête de la nativité de la Vierge, le huitième de Septembre 1056; & la plupart des seigneurs de son royaume s'y trouvèrent. L'empereur passa ensuite à Bothfeld, où il tomba malade d'affliction des calamités publiques. Il demanda pardon à ceux qu'il avoit offensés, pardonna à ceux qui avoient mérité son indignation, rendit les terres qu'il avoit usurpées ; & fit confirmer par le pape, par les évêques & les seigneurs présens, l'élection de son fils Henri reconnu roi, & couronné à Aix-la-Chapelle le vingt-unième de Juin 1054. Enfin il mourut après sept jours de maladie, le cinquième d'Octobre, âgé de trente-huit ans, dont il avoit régné dix-sept comme roi, & quatorze comme empereur. Il sembloit avoir appelé ce qu'il

AN. 1056.

y avoit de plus grand dans l'empire pour assister à sa mort : car outre le pape, le patriarche d'Aquilée y étoit présent, l'évêque de Ratisbonne oncle de l'empereur, & une infinité d'autres seigneurs ecclésiastiques & laïques. Son corps fut porté à Spire, & enterré près de son père & de sa mère dans l'église de Notre-Dame qu'il avoit bâtie, mais qui n'étoit pas achevée. On raconte de cet empereur que jamais il ne prenoit les ornemens impériaux, comme c'étoit l'usage aux grandes fêtes, que par la permission d'un évêque, après s'être confessé & avoir reçu la discipline. Il eut pour successeur son fils Henri IV, qui n'avoit pas encore cinq ans, étant né l'onzième de Novembre 1051 : aussi régna-t-il cinquante ans. L'impératrice Agnès sa mère prit d'abord le gouvernement de l'état ; & dans une grande assemblée qui se tint à Cologne, le pape Victor la réconcilia avec le jeune roi Baudouin comte de Flandres & Godefroi duc de Lorraine, & pacifia le royaume autant qu'il lui fut possible.

Vita S. An. Colon.4. c. 6. ap. Sur. 4. Dec.

Lamb. an. 1051.

XXIII. Mort de Victor II. Etienne IX pape.

Il célébra à Ratisbonne la fête de Noël avec le roi ; puis il retourna en Italie, & mourut en Toscane le vingt-huitième de Juillet 1057, ayant tenu le saint siège deux ans trois mois & demi. La nouvelle de sa mort ayant été promptement apportée à Rome par Boniface évêque d'Albane, plusieurs Romains, tant du clergé que des citoyens, vinrent trouver le cardinal Frideric abbé du mont-Cassin, qui se trouvoit à Rome, & le consultèrent sur le choix qu'ils devoient faire d'un pape. Ils passèrent en ces délibérations le reste du jour, la nuit entière & le jour suivant ; & enfin Frideric leur nomma cinq sujets, qu'il connoissoit les plus dignes entre ceux qui étoient en ces quartiers-là. C'étoit Humbert évêque de sainte Rufine, Jean évêque de Veletri, l'évêque de Perouse, l'évêque de Tusculum, & le sous-diacre Hildebrand. Les Romains déclarèrent qu'aucun de ceux-là ne leur paroissoit convenable, & qu'ils le vouloient élire lui-même : à quoi il leur répondit, qu'il n'en feroit que ce qu'il plairoit à Dieu. Quelques-uns vouloient attendre le retour d'Hildebrand, qui étoit demeuré en Toscane, où il avoit suivi le pape Victor ; mais les autres jugèrent qu'il ne falloit point différer ; & vinrent dès le grand matin trouver l'abbé Frideric à S. André de Pallare où il logeoit. Ils l'en tirèrent par force, & le menèrent à l'église de S. Pierre aux liens, où ils l'élurent pape & le nommèrent Etienne, parce que c'étoit la fête de S.

Chr. Cass. lib. 11. c. 97.

Etienne pape, le second jour d'Août. Ensuite ils le menèrent au palais patriarchal de Latran, suivi de toute la ville, avec des acclamations de joie. Le lendemain qui étoit un dimanche, tous les cardinaux, le clergé & le peuple, vinrent dès le grand matin le prendre pour le mener à S. Pierre, où il fut sacré avec une alégresse publique. AN. 1057.

Frideric étoit frère de Godefroi duc de Lorraine, un des plus grands princes de ce temps. Il fut d'abord archidiacre de Liège, d'où le pape Leon IX le tira pour l'emmener en Italie, & le fit chancelier de l'église Romaine. Ce fut un des trois légats qu'il envoya à Constantinople en 1054; mais Frideric à son retour trouva le pape mort, & l'empereur Henri irrité contre lui, à cause du duc Godefroi son frère, qu'il regardoit comme son plus grand ennemi, principalement depuis qu'il eut épousé Beatrix veuve de Boniface marquis de Toscane. Pour éviter son indignation, Frideric se retira au mont-Cassin, où il fut reçu par l'abbé Richer, & embrassa la vie monastique. Richer étant mort l'an 1055, Pierre doyen du monastère, vieillard vénérable, fut élu par les moines : mais le pape Victor II, mal satisfait que cette élection eût été faite sans sa permission, envoya le cardinal Humbert au mont-Cassin pour s'en informer. Les anciens protestèrent que, suivant la règle & la concession du saint siége, l'élection de leur abbé n'appartenoit à homme vivant qu'aux moines: que Pierre avoit été élu canoniquement & malgré lui, & qu'ils n'en recevroient point d'autre par ordre de qui que ce fût. Humbert n'eut rien à répondre, & se retira. Mais ensuite quelques moines ayant excité du tumulte, Pierre céda volontairement; & Humbert ayant fait assembler le chapitre, le moine Frideric fut élu d'un consentement unanime le vendredi d'après la Pentecôte, vingt-troisième de Mai 1057. Il alla aussitôt en Toscane trouver le pape, qui de cardinal diacre le fit prêtre du titre de S. Chrysogone: puis lui donna la bénédiction abbatiale, que, suivant l'ancienne coutume, l'abbé du mont-Cassin ne devoit recevoir que du pape. Frideric ayant ensuite pris congé du pape revint à Rome prendre possession de son titre de S. Ch[rysogone]; mais il n'y avoit pas séjourné un mois, qua[nd il] fut ordonné pape sous le nom d'Etienne IX.

Mabill. sæc. 6. par. 2. p. 584.

Sup. n. 4.

Ibid. pag. 583.

Il demeura quatre mois à Rome, où il tint plusie[urs con]ciles, pour empêcher principalement les mari[ages des]

AN. 1057. prêtres & des clercs, & les mariages inceftueux entre parens. Il chaffa tous ceux du clergé qui avoient été incontinens depuis la défenfe du pape Leon IX. Quoiqu'ils euffent quitté leurs femmes & embraffé la pénitence, il voulut qu'ils fortiffent du fanctuaire pour un temps, & n'euffent plus d'efpérance de pouvoir célébrer la meffe. Le pape retourna au mont-Caffin à la S. André, & y paffa deux mois & plus, jufques à la fête de fainte Scholaftique dixième de Février. Là il s'appliqua particulièrement à bannir le vice de propriété, qui depuis plufieurs années s'étoit infenfiblement gliffé dans ce monaftère. Il avoit gardé le titre d'abbé : mais étant tombé dangereufement malade vers Noël, & croyant mourir, il fit élire pour fon fucceffeur le moine Didier, qui fut auffi pape.

XXIV. Pierre Damien évêque. *Vita Petr. c. 14.*

Etienne IX connoiffant le mérite de Pierre Damien, le tira de fa folitude, & le fit évêque d'Oftie & premier des cardinaux, comme très-digne de l'épifcopat & très-néceffaire aux affaires de l'églife. Le pape, les évêques & tous ceux qui aimoient l'églife en jugeoient ainfi : mais Pierre ne pouvoit fe réfoudre à quitter fa retraite, & réfiftoit de tout fon pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'excommunication, s'il s'obftinoit davantage ; & le pape lui prenant la main, lui donna l'anneau & le bâton paftoral, pour marque qu'il époufoit l'églife d'Oftie : mais il fe plaignit toujours de la violence qu'on lui avoit faite, ne cherchant qu'à fe décharger de l'épifcopat.

Cod. Vat. ap. Baron. an. 1057. *Lib. 2. ep. 1.*

On peut rapporter à ce temps de fa promotion, la lettre qu'il écrivit aux évêques fes confrères ; c'eft-à-dire aux fept évêques cardinaux, qu'il appelle évêques de l'églife de Latran, parce que c'étoit ceux qui avoient droit d'y officier au lieu du pape. On les nommoit auffi collatéraux, comme étant ordinairement à fes côtés ; hebdomadiers, comme fervant tour-à-tour par femaine. Cette lettre commence par une lamentation fur les maux de l'églife. Sa difcipline, dit-il, eft prefque par-tout négligée : on ne rend point aux évêques le refpect qui leur eft dû : on foule aux pieds les canons, & on ne travaille qu'à fatisfaire la cupidité. Ceux qui portent le nom de chrétiens vivent judaïquement. Il montre enfuite que l'épifcopat ne confifte pas dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or & les fourrures précieufes dont on ufoit alors, les chevaux fringans, la nombreufe fuite des

cavaliers armés : mais dans la pureté de la vie & l'exercice de toutes les vertus. AN. 1057.

Il insiste sur cette parole de l'Apôtre, que l'évêque doit être irrépréhensible ; & ajoute : malheur à ceux qui menant une vie blâmable, se rendent encore plus criminels, en désirant une place où on doit vivre sans reproche. Tels sont ceux qui, oubliant leur patrie, suivent les armées des rois dans des pays barbares & inconnus : l'amour des dignités périssables a plus de pouvoir sur eux, que la promesse des récompenses célestes ; & pour obtenir à la fin le pouvoir de commander, ils se soumettent à une dure sujétion. Il leur en coûteroit moins, s'ils donnoient une fois de l'argent pour acheter ces dignités. Car comme il y a trois sortes de présens, il y a trois sortes de simonies : celle de la main en donnant de l'argent, celle des services, celle de la langue par les flatteries. Or ceux qui suivent ainsi les princes dans leurs voyages, commettent toutes les trois. *1. Tim.* III, 2.

Le pape Etienne IX avoit résolu de garder toute sa vie l'abbaye du mont-Cassin : c'est pourquoi ayant approuvé l'élection du moine Didier, il ne changea pas le dessein qu'il avoit pris de l'envoyer son légat près de l'empereur de CP. mais il ordonna que, si Didier revenoit de ce voyage, lui vivant, il lui donneroit le gouvernement de l'abbaye : si le pape mouroit avant le retour de Didier, celui-ci seroit reconnu pour abbé sans difficulté. Le pape envoya avec lui Etienne cardinal, & Mainard depuis évêque de sainte Rufine, les chargea de lettres pour l'empereur de Constantinople, & leur recommanda de revenir au plutôt après avoir accompli leur légation. C'étoit au commencement de l'année 1058. *Chr. Cass. lib.* III. *c.* 9.

XXV. Mort de Theodora Isaac Comnène empereur.

L'empereur de CP. étoit alors Isaac Comnène. La vieille Theodora étant demeurée seule impératrice après la mort de Constantin Monomaque, c'est-à-dire au commencement de Décembre 1054, ne déclara point d'empereur par le conseil de ses eunuques, qui sous son autorité disposoient de tout, s'étant fait donner les plus grandes charges. Nonobstant son grand âge elle se flattoit d'un long règne ; fondée sur son corps robuste & sur les promesses de quelques moines, suivant lesquels elle devoit vivre des siècles : toutefois elle ne régna qu'un an & neuf mois. Leon d'Acride archevêque des Bulgares étant mort, elle mit à sa place le moine Theodule natif d'Icone, & abbé du monastère de *Cedr. p* 791. *Zonar. lib.* XVII. *c.* 29. *Scylitz.*

An. 1058. saint Mocius, ignorant des sciences profanes, mais très-savant dans la théologie & très-vertueux. Theodora régna donc pendant toute l'année 1055 & jusqu'au vingt-deuxième d'Août 1056, l'an du monde 6564, indiction neuvième, qu'elle mourut sans avoir été mariée, & en elle finit la race de Basile Macédonien.

Comme elle étoit à l'extrémité, ses eunuques l'engagèrent à déclarer empereur le patrice Michel Strationique, qui étoit très-vieux, & ne savoit que la guerre, étant au reste incapable du gouvernement. Aussi s'éleva-t-il bientôt des révoltes contre lui, & enfin le dixième de Juin de l'an 1057, 6565, indiction dixième, Isaac Comnene fut déclaré empereur. Michel voulut quelque temps soutenir la guerre contre lui, mais il fut obligé de céder l'empire avant deux mois. Comme on vit Isaac proche de Constantinople, plusieurs patrices allèrent à sainte Sophie suivis de quantité d'autres personnes, le dernier jour d'Août dès le grand matin, criant au patriarche qu'il descendit, parce qu'ils avoient à le consulter sur une affaire importante. C'étoit toujours Michel Cerularius. Il s'étoit enfermé, & refusant de descendre, il leur envoya ses neveux pour lui rapporter ce qu'ils désiroient. Les séditieux les menacèrent de les étrangler, si le patriarche ne descendoit aussitôt. Il descendit revêtu des ornemens pontificaux, témoignant une grande indignation de la violence qu'on lui faisoit. Ils le portèrent dans l'église près de l'autel; & d'abord ils le prièrent de retirer de l'empereur Michel le serment qu'ils lui avoient fait par écrit : mais incontinent après ils proclamèrent Comnene empereur, déclarant ennemis de l'état tous ceux qui n'y consentoient pas. Le patriarche Michel fut le premier à témoigner qu'il l'approuvoit, aussi-bien que Theodore patriarche d'Antioche qui étoit présent ; & qui dit qu'il falloit abattre les maisons des grands qui ne l'approuveroient pas.

Le patriarche de Constantinople envoya dire à Comnene de venir incessamment, & de lui tenir compte du service qu'il lui avoit rendu : mais pour Michel Strationique, il lui fit dire de sortir du palais, où il n'avoit plus que faire. Ainsi on vit clairement que Michel Cerularius avoit joué la comédie, & qu'il étoit non-seulement complice, mais auteur de la révolte. Michel Strationique demanda aux métropolitains qui vinrent lui proposer de quitter l'empire,

quelle récompenſe le patriarche lui promettoit. Le royaume du ciel, répondirent-ils. Auſſitôt il quitta la pourpre & les autres marques de la dignité impériale, & deſcendit du palais : comme s'il y eût eu un grand mérite à céder l'empire quand il ne pouvoit plus le garder. Il avoit régné un an & dix jours. Le lendemain premier de Septembre, Comnene arriva à CP. & fut couronné ſolennellement dans la grande égliſe par le patriarche.

An. 1058.

Iſaac Comnene étoit d'une ancienne famille que l'on croit originaire d'Italie. Son père Manuel eut le gouvernement de tout l'Orient ſous l'empereur Baſile Bulgaroctone, & mourut avant ce Prince, à qui en mourant il recommanda ſes enfans. Il avoit deux fils Iſaac & Jean, que ſon frère étant devenu empereur fit curopalate, puis grand domeſtique, & dont la poſtérité donna pluſieurs empereurs. Iſaac étoit homme de guerre, & s'appliqua à réparer la foibleſſe des règnes précédens & l'épuiſement des finances. Pour cet effet, il retrancha les revenus de quelques monaſtères; & après avoir fait calculer ce qui leur ſuffiſoit pour vivre ſuivant la pauvreté qu'ils avoient vouée, il leur ôta le ſurplus & l'appliqua au profit de l'état. Les uns traitoient cette conduite d'impiété & de ſacrilège; les autres diſoient que c'étoit bien fait, d'ôter aux moines l'occaſion de vivre dans les délices & d'inquiéter leurs voiſins.

Cang. fam. Byz. 28.

Curop. p. 808.

L'empereur Iſaac rendit à la grande égliſe de Conſtantinople la liberté de gouverner par elle-même ſes affaires, ſans que l'empereur s'en mêlât; & au lieu que c'étoit lui auparavant qui établiſſoit des économes pour les revenus, & des gardiens du tréſor de l'égliſe : il laiſſa le tout au patriarche, tant pour le choix des perſonnes, que pour la diſpoſition des choſes. Il réduiſit auſſi à l'ancienne coutume les droits des évêques, ſoit pour les ordinations, ſoit pour les redevances des paroiſſes. Savoir pour l'ordination d'un ſimple clerc ou d'un lecteur une pièce d'or, trois pour un diacre, trois pour un prêtre, faiſant ſept en tout. Pour une paroiſſe de trente feux, une pièce d'or, deux d'argent, un mouton & le reſte qui eſt ſpécifié; les autres paroiſſes à proportion. On voit ici que, chez les Grecs, les ordinations n'étoient pas gratuites.

p. 807.

Jus Græc. Rom. lib. 2. p. 121. V. Cang. Gloſ. Gr. p. 578.

XXVI. Mort de Michel Cerular. Conſt. Lichu. des patriarche de CP.

Le patriarche Michel Cerularius ſe fiant à l'amitié de l'empereur, qu'il croyoit ſans bornes, lui demandoit continuellement & d'une manière odieuſe, juſques à uſer de

AN. 1058. menaces, quand il étoit refusé, & dire qu'il sauroit bien abattre l'édifice qu'il avoit élevé. Il entreprit même de porter la chaussure d'écarlate, qui étoit une marque impériale : soutenant qu'il y avoit peu ou point de différence entre l'empire & le sacerdoce. L'empereur ayant appris qu'il tenoit sourdement de tels discours, résolut de le prévenir ; & prit l'occasion de la fête des archanges, qui obligeoit le patriarche à sortir de CP. pour l'aller célébrer en leur église. J'entends la fête de saint Michel, que les Grecs font le sixième de Septembre. L'empereur envoya des Barangues, c'est-à-dire des Anglois de sa garde, qui enlevèrent honteusement le patriarche de son trône, le mirent sur un mulet, & le menèrent avec ses neveux jusques au bord de la mer, l'embarquèrent & le conduisirent à Proconèse lieu de son exil. Ensuite l'empereur ayant examiné avec quelques métropolitains la manière de le déposer, lui envoya dire qu'il prévînt par sa renonciation l'affront d'être déposé dans un concile. Le patriarche répondit avec tant de fermeté, que l'empereur désespéroit de le faire déposer : mais comme il étoit en cet embarras, le patriarche mourut. Alors l'empereur se repentit de l'avoir maltraité, & le fit enterrer honorablement dans son monastère. Il fut même touché d'un miracle que l'on prétendoit être arrivé à la main du patriarche, dont les doigts étoient demeurés croisés, comme pour donner la bénédiction.

Curopal p. 808.

On élut à sa place patriarche de CP. Constantin Lichudes, protovestiaire ou maître de la garderobe, qui avoit déjà eu le suffrage des métropolitains, du clergé & du peuple. C'étoit un homme qui avoit beaucoup brillé dans les affaires de la cour & de l'état, depuis le règne de Constantin Monomaque, & y avoit acquis beaucoup de gloire. Comme son élection étoit contestée, l'empereur voulut profiter de l'occasion pour se rendre maître des élections ; & après que Constantin fut ordonné prêtre, il fit différer son sacre jusques à ce qu'il se fût justifié dans un concile. Mais Constantin voyant l'intention de l'empereur, donna les éclaircissemens que l'on désiroit, ensorte qu'il n'y eut plus de prétexte pour différer son ordination. Il fut fort libéral, & étendit ses soins non-seulement sur les ecclésiastiques, mais encore sur tout le peuple.

XXVII. Mort d'Etienne IX.

Le pape Etienne IX retournant du mont-Cassin à Rome le dixième de Février 1058, emmena avec lui le moine Alfane

élu archevèque de Salerne, qu'il ordonna prêtre aux quatre-temps du mois de Mars, & archevèque le dimanche suivant. Peu de temps après il manda au prévôt du mont-Cassin de lui apporter, le plus promptement & le plus secrétement qu'il pourroit, tout ce qu'il y avoit d'or & d'argent au trésor du monastère : promettant d'en renvoyer bientôt beaucoup davantage. Car il se préparoit à aller en Toscane conférer avec le duc Godefroi son frère, à qui l'on disoit qu'il destinoit la couronne impériale : puis il devoit revenir avec lui chasser d'Italie les Normands, qu'il haïssoit extrêmement. Les moines du mont-Cassin ayant reçu cet ordre du pape, en furent fort consternés, & ne laissèrent pas de l'exécuter dès le lendemain. Le pape ayant vu le trésor qu'on lui avoit apporté, fut saisi de frayeur ; & touché de l'affliction des frères & d'une vision qu'avoit eue un d'entre eux, il se repentit, versa des larmes & renvoya le trésor, prenant seulement une image grecque qu'il avoit apportée de CP. Au contraire il fit, soit devant, soit après, plusieurs riches présens au mont-Cassin.

An. 1058. Chr. Cass. lib. II. c. 98. c. 99. c. 102.

Ensuite ayant assemblé dans l'église les évêques, le clergé & le peuple Romain, il ordonna très-expressément que, s'il venoit à mourir pendant l'absence du sous-diacre Hildebrand, que l'on envoyoit à l'impératrice pour des affaires d'état, on ne fit point d'élection, mais qu'on laissât vaquer le saint siége jusques au retour d'Hildebrand, pour en disposer par son conseil. Le pape Etienne partit alors pour la Toscane ; mais peu de temps après il tomba subitement malade, & mourut à Florence le vingt-neuvième de Mars 1058. Il fut assisté à la mort par saint Hugues abbé de Clugni, qui se trouva présent, & enterré avec honneur dans la cathédrale. On dit même qu'il se fit des miracles à son tombeau.

c. 100. Vita S. Hug.

XXVIII. Benoit antipape. Chr. Cass. c. 101.

Cependant à Rome, Gregoire fils d'Alberic comte de Tusculum, & Girard de Galère, ayant appris la mort du pape, s'assemblèrent de nuit avec quelques-uns des plus puissans de la ville, suivis d'une troupe de gens armés ; & élurent pour pape Jean évêque de Veletri qu'ils nommèrent Benoît. Pierre Damien voulant observer le décret du pape Etienne, s'opposa à cette élection avec les autres cardinaux, prononçant anathème contre ceux qui l'avoient faite. Mais comme ils étoient les plus forts, Pierre & les autres opposans furent obligés à s'enfuir & se cacher en

AN. 1058. Damien, en qualité d'évêque d'Oftie, à facrer le pape: mais en fon abfence, Gregoire & ceux de fon parti prirent fon archiprêtre, l'emmenant de force, & le contraignirent de couronner Benoit le dimanche de la paffion cinquième d'Avril 1058. Il tint le faint fiége près de dix mois. Il donna le pallium à Stigand archevêque de Cantorberi, qui n'avoit pu l'obtenir des papes légitimes. Ce prélat, qui avoit déjà quitté un moindre évêché pour paffer à celui de Vincheftre, abufa de la fimplicité du bon roi Edouard, pour fe faire donner l'archevêché fans quitter l'évêché, outre plufieurs abbayes. Il étoit habile pour les affaires temporelles, mais fans lettres, comme étoient alors prefque tous les évêques d'Angleterre: ainfi il traitoit les affaires de l'églife comme celles de l'état, & ne fongeoit qu'à fatisfaire fon ambition & fon avarice, trafiquant publiquement des évêchés & des abbayes. Il tint dix-fept ans le fiége de Cantorberi; & n'ayant pu obtenir le pallium, quoique l'argent eût beaucoup de pouvoir à Rome, il s'avifa de reconnoître pour pape ce Benoît dont les autres archevêques fe moquoient; & Benoit lui en fut tant de gré, qu'il lui envoya le pallium. Les Romains donnèrent par mépris à Benoit le furnom de Mincio, ou plutôt Minchione, qui en Italien fignifie un ftupide.

Malmesburg. pont. lib. 1. p. 204.

Petr. Dam. opufc. XX. c. 3.

L'abbé Didier, & les deux autres légats du pape Etienne IX, attendoient à Bari le vent favorable pour paffer à CP. quand vers le foir du dimanche des Rameaux arrivèrent des moines du mont-Caffin, qui lui apprirent la mort du pape, le priant au nom de toute la communauté de revenir inceffamment au monaftère, pour en prendre le gouvernement. Il partit dès le lendemain, & craignoit d'être arrêté par les Normands; mais au contraire Robert Guifchard leur chef lui donna un fauf conduit & des chevaux. Il arriva au mont-Caffin le jour de Pâque de grand matin, & le jour même il fut mis en poffeffion de l'abbaye par le cardinal Humbert, qui s'y étoit retiré, n'ofant demeurer à Rome à caufe des fchifmatiques.

Chr. Caff. lib. III. c. 9. 10.

XXIX. Nicolas II, pape. *c. 13.*

Quand Hildebrand fut revenu de fon ambaffade auprès de l'impératrice, & qu'il eut appris l'élection que l'on avoit faite à Rome, contre la défenfe expreffe du pape Etienne, il s'arrêta à Florence, écrivit aux Romains les mieux intentionnés, & ayant reçu leur confentement fans reftriction, il élut pape Gerard évêque de Florence, né dans le royaume de Bourgogne. Cette élection fe fit

paisiblement à Sienne, avec le secours de Godefroi duc de Lorraine & de Toscane; & Gerard fut nommé Nicolas II. Les seigneurs Romains envoyèrent cependant en Allemagne, pour assurer le roi qu'ils lui garderoient la foi qu'ils avoient promise à son père; & que c'étoit dans cette intention qu'ils avoient laissé le saint siége vacant jusques alors: le priant d'envoyer qui il voudroit, parce que l'intrusion faite contre les règles n'empêchoit point une élection légitime. Le roi, de l'avis des seigneurs, approuva l'élection de Gerard, agréable aux Romains, & aux Allemands, & ordonna au duc Godefroi de le mener à Rome.

AN. 1058. *Lambert. an.* 1059.

Pierre Damien fut consulté sur le sujet de ces deux élections par un archevêque, à qui il répondit ainsi: celui qui tient à présent le saint siége, (il parle de l'antipape Benoît) est simoniaque à mon avis, sans qu'on puisse l'excuser; puisque nonobstant nos oppositions, c'est-à-dire de tous les évêques cardinaux, & sans avoir égard à nos anathèmes, il a été intronisé de nuit & en tumulte, avec des troupes de gens armés. Ensuite on eut recours aux largesses, on distribua de l'argent au peuple par les quartiers & les rues: on entendoit par toute la ville forger de la monnoie, & on employoit pour les disciples de Simon le trésor de saint Pierre. Quant à ce qu'il allègue pour sa défense, qu'il a été contraint: bien que je n'en sois pas bien éclairci, je ne veux pas tout-à-fait en disconvenir. Car cet homme est si stupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas su ce que l'on machinoit pour lui: mais il est coupable de demeurer volontairement dans le bourbier où on l'a jeté malgré lui.

III. *ep.* 4.

Or pour ne pas m'étendre sur sa promotion, tandis que nous autres évêques cherchions à nous cacher en divers lieux, un prêtre de l'église d'Ostie, qui ne sait pas lire une page même en épelant, fut enlevé de force par ces satellites de Satan, pour mettre sur le saint siége celui qu'ils avoient élu. Vous voyez bien, vous qui savez les canons, que ce seul article suffit pour le condamner. Car s'il faut déposer le prêtre qui a fait la fonction d'évêque, que deviendra celui qu'il a ordonné? On pouvoit répondre que, Jean étant déjà évêque de Veletri, il ne s'agissoit que de l'introniser: ce qu'un prêtre pouvoit faire.

Pierre Damien rapporte ensuite la défense que le pape Etienne avoit faite, de procéder à l'élection avant le re-

AN. 1058. tour d'Hildebrand; puis il ajoute, parlant de Gerard: quant au pape élu, voici ce qui m'en semble. Il est suffisamment lettré, d'un esprit vif, de mœurs pures au-dessus du soupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage, pour ne paroître pas aimer le particulier plus que le public. Au contraire si l'autre peut bien expliquer une ligne, je ne dirai pas d'un pseaume, mais d'une homelie, je ne résiste plus, & je lui baise les pieds. Quant à ce que vous m'avez mandé de vous écrire secrétement, pour ne me pas exposer; à Dieu ne plaise que, dans une telle affaire, je craigne de souffrir les plus rudes traitemens. Au contraire, je vous prie de rendre publique cette lettre, afin que tout le monde sache ce que l'on doit penser de ce péril commun.

Gesta Rom. pont ap. Baron. an. 1059. Après que le pape Nicolas II eut été élu, il tint conseil avec Hildebrand & avec les cardinaux, de ce qu'il y avoit à faire au sujet de l'antipape; & il fut résolu de tenir un concile à Sutri ville du patrimoine, où l'on appeleroit, non-seulement les évêques de Toscane & de Lombardie, mais le duc Godefroi & le chancelier Guibert: ce qui fut exécuté sans délai. L'antipape l'ayant appris, fut touché de remords, quitta le saint siége & retourna en sa maison; & quand le pape Nicolas en fut bien informé, il tint conseil avec les cardinaux, & alla à Rome avec eux & avec le duc Godefroi, mais paisiblement & sans troupes. C'étoit au mois de Janvier 1059. Le pape Nicolas fut reçu à Rome par le clergé & le peuple avec l'honneur convenable, & mis dans le saint siége par les cardinaux, suivant la coutume. Quelques jours après l'antipape Jean, par l'entremise de quelques personnes, vint se présenter au pape; & se jetant à ses pieds, il protesta qu'on lui avoit fait violence, & ne niant pas toutefois qu'il étoit un usurpateur & un parjure. Le pape leva l'excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeureroit à Ste. Marie majeure, déposé de l'épiscopat & de la prêtrise. Le schisme fut ainsi terminé; mais il restoit au pape une grande peine que les capitaines établis par les papes retenoient par force la seigneurie de Rome & les droits de l'église qu'ils avoient usurpés.

XXX. L'abbé Didier cardinal. *Chr. Cass. III. c. 13.* Ensuite le pape envoya au mont-Cassin, dire à l'abbé Didier de venir au plutôt à sa rencontre, comme il alloit dans la Marche. L'abbé le rencontra au monastère de Farfe, & en fut reçu avec de grands témoignages d'amitié. De-là il le

ſuivit à Offimo, où le ſixième de Mars, qui étoit le ſecond ſamedi de carême, le pape l'ordonna prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile; & le lendemain dimanche il lui donna la bénédiction abbatiale, avec une ample confirmation des privilèges du monaſtère. De plus il le fit ſon vicaire pour la réformation de tous les monaſtères dans la Campanie, la Principauté, la Pouille & la Calabre.

AN. 1059.

L'abbé Didier, qui fut un des grands perſonnages de ce ſiècle, étoit de l'illuſtre famille des princes de Benevent. Dès l'enfance il fréquentoit les égliſes, écoutoit volontiers les ſaintes lectures, & s'en entretenoit avec des perſonnes pieuſes: mais ſon père, qui n'avoit que lui, vouloit l'engager dans le monde; & ſi-tôt qu'il fut en âge, il le fiança avec une fille noble contre ſon inclination. Peu de temps après le père ayant été tué par les Normands, le jeune Dauſier, car c'étoit le premier nom de Didier, âgé d'environ vingt ans, réſolut de ſe retirer ſecrètement; & par le ſecours d'un moine nommé Jaquint, il ſe déroba de ſes parens, & reçut l'habit monaſtique de la main d'un ſaint ermite nommé Santari. Mais ſes parens l'ayant découvert, lui arrachèrent le ſaint habit, & le ramenèrent par force à Benevent, où il demeura près d'un an, étroitement gardé dans la maiſon de ſa mère. Il s'échappa toutefois, & vint à Salerne trouver le prince Gaimar ſon parent, & lui dit: puiſque je ne puis être moine en mon pays, ſouffrez que je ſois ici ſous votre protection. Gaimar admirant la réſolution du jeune-homme, lui promit ce qu'il déſiroit, ſur-tout de ne le point rendre à ſes parens malgré lui. Ainſi Dauſier demeura quelque temps au monaſtère de la Trinité de Cave près de Salerne. Enfin Landulfe prince de Benevent, cédant aux importunités de la mère, vint lui-même à Salerne & le ramena, à condition qu'il auroit la liberté de vivre au monaſtère de ſainte Sophie près de Benevent. Il y fut reçu avec plaiſir par l'abbé Gregoire, qui lui changea ſon nom en celui de Deſiderius ou Didier.

Chr. Caſſ lib. III c. 1. 2. &c. Act SS. Ben. ſæc. 6. p. 586.

Ayant vécu quelques années dans ce monaſtère avec grande édification, il paſſa à celui de Tremite dans une île de la mer Adriatique, dite autrefois de Diomède: mais voyant que l'abbé le vouloit mettre à ſa place, il s'en retira & demeura trois mois avec des ermites: enfin par ordre du pape il revint à ſainte Sophie. C'étoit Leon IX, qui peu de temps après étant venu à Benevent, connut le mérite de Didier, par le

An. 1059. cardinal Humbert & le chancelier Frideric, & le prit tellement en amitié, que souvent il le faisoit servir à l'autel, & chanter l'évangile à sa messe. Ensuite Didier alla à Salerne pour se faire traiter d'une grande maladie causée par ses abstinences & ses veilles. Il y fit amitié avec Alfane, clerc très-noble & très-sage, lui persuada d'embrasser la vie monastique, l'emmena à sainte Sophie de Benevent.

Victor II ayant succédé à Leon IX, Alfane craignit son indignation, parce que ses frères étoient accusés de la mort de Gaimar prince de Salerne; & voulut essayer de gagner ses bonnes grâces, espérant d'y réussir par le moyen du chant qu'il savoit en perfection, & de la médecine dont il avoit aussi une grande connoissance, & dont il avoit apporté quelques livres de Salerne. Ayant donc composé & préparé autant qu'il put de médicamens, il alla à la suite de l'archevêque de Benevent trouver le pape à Florence, & y emmena Didier. Les deux amis acquirent bientôt une grande familiarité auprès du pape : mais Didier considérant que le séjour en cette cour ne convenoit point à sa profession, persuada à Alfane de s'en retirer. Ils vinrent se prosterner aux pieds du pape, lui demandant leur congé, & la permission de passer au mont-Cassin pour y vivre plus régulièrement; & l'ayant obtenue, ils s'acheminèrent à ce monastère, avec deux moines que l'abbé Pierre avoit envoyés au pape pour lui faire savoir son élection. Didier & Alfane y demeurèrent quelque temps, se faisant aimer de tous les frères; puis Gisulfe prince de Salerne demanda Alfane pour être abbé de saint Benoît près la même ville, & enfin pour en être archevêque, comme j'ai dit. Il est célèbre entre les auteurs ecclésiastiques de ce siècle, pour plusieurs ouvrages qu'il composa. Didier fut envoyé au monastère de saint Benoît de Capoue, pour le gouverner comme prévôt, & en renouvella l'église. Ensuite l'abbé Frideric étant devenu pape sous le nom d'Etienne IX, le fit venir à Rome, & peu de temps après il fut lui-même élu abbé, & destiné à la légation de Constantinople. Il renouvella tous les bâtimens du mont-Cassin, & en fut compté pour le quatrième restaurateur, après saint Benoît, Petronax & Aligerne.

Sup. n. 26.

XXXI. Concile de Rome.

To. 9. conc. p. 1105. Au. Gra. dist. 23. c. 1.

Au mois d'Avril de la même année 1059, indiction douzième, le pape Nicolas II tint à Rome un concile, où se trouvèrent cent treize évêques, avec des abbés, des prêtres & des diacres. C'étoit au palais de Latran dans la basilique de

de Conſtantin, les ſaints évangiles étoient propoſés. Quand on fut aſſis, le pape dit : vous ſavez, mes frères, comme après la mort d'Etienne mon prédéceſſeur, le ſaint ſiége a été expoſé aux inſultes des ſimoniaques, enſorte que l'égliſe même ſembloit être en péril. Afin donc de prévenir de tels accidens, nous ordonnons ſuivant l'autorité des pères, que le pape venant à mourir, les évêques cardinaux traitent enſemble les premiers de l'élection, qu'ils y appellent enſuite les clercs cardinaux, & enfin que le reſte du clergé & le peuple y donne ſon conſentement. Nous devons ſur-tout nous ſouvenir de cette ſentence du bienheureux Leon notre prédéceſſeur : il y a point de raiſon de compter entre les évêques, ceux qui ne ſont ni élus par le clergé, ni demandés par le peuple, ni conſacrés par les évêques de la province avec le jugement du métropolitain. Et comme le pape n'a point de métropolitain, les évêques cardinaux en tiennent la place. AN. 1059.

On choiſira dans le ſein de l'égliſe même, s'il s'y trouve un ſujet capable, ſinon dans un autre : ſauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui eſt maintenant roi, & qui ſera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous lui avons déjà accordé ; & on rendra le même honneur à ſes ſucceſſeurs, à qui le ſaint ſiége aura perſonnellement accordé le même droit. Que ſi le pouvoir des méchans prévaut juſqu'à empêcher qu'on ne puiſſe faire dans Rome une élection pure & gratuite, les cardinaux évêques avec le reſte du clergé, & les laïques catholiques, quoiqu'en petit nombre, auront droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que ſi après l'élection, la guerre ou quelque autre obſtacle venant de la malice des hommes, empêche que l'élu ne ſoit intronifé dans le ſaint ſiége ſuivant la coutume ; il ne laiſſera pas, comme vrai pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'égliſe Romaine, & de diſpoſer de tous ſes biens : comme nous ſavons que S. Gregoire l'a fait avant ſa conſécration.

Si quelqu'un eſt élu, ordonné ou intronifé au mépris de ce décret, qu'il ſoit anathématiſé & dépoſé avec tous ſes complices, comme antechriſt, uſurpateur & deſtructeur de la chrétienté ; & que toute audience lui ſoit déniée ſur ce point. On ajoute quantité de malédictions contre les infracteurs de ce décret, qui fut ſouſcrit par le pape, par Boniface évêque d'Albane, Humbert de ſainte Rufine, Pierre d'Oſtie qui eſt

AN. 1059. Pierre Damien, & d'autres évêques au nombre de soixante & seize, avec les prêtres & les diacres. On fait ici passer pour un privilége personnel, le droit de l'empereur pour approuver l'élection du pape ; quoique dans la suite de cette histoire nous ayons vu ce droit établi depuis plusieurs siècles. Il semble que la cour de Rome vouloit se prévaloir de la minorité du roi Henri.

to. IX. conc. p. 1099. c. 3. En ce même concile de Rome on fit treize canons, dont le premier n'est que l'abrégé de ce décret touchant l'élection du pape. Ensuite on défend d'entendre la messe d'un prêtre, que l'on sait certainement avoir une concubine. Tout prêtre, diacre ou sous-diacre, qui depuis la constitution du pape Leon aura pris ou gardé une concubine, on lui défend de célébrer la messe, y lire l'évangile ou l'épitre, demeurer dans le sanctuaire pendant l'office, ou re-
c. 4. cevoir sa part des revenus de l'église. Ceux qui ont gardé la continence suivant la même constitution, mangeront & dormiront ensemble près des églises pour lesquelles ils sont ordonnés, & mettront en commun tout ce qui leur vient de l'église, s'étudiant à pratiquer la vie commune & apos-
c. 8. tolique. C'est l'origine des chanoines réguliers. Défense à
c. 7. un prêtre de tenir ensemble deux églises : défense de prendre l'habit monastique dans l'espérance d'être abbé.

On fit aussi dans ce concile un décret particulier contre les simoniaques, portant qu'ils seroient déposés sans
p. 1100. miséricorde. Quant à ceux, ajoute le pape, qui ont été ordonnés gratuitement par des simoniaques, nous décidons la question agitée depuis long-temps, en leur permettant par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus. Car la multitude de ceux qui ont été ainsi ordonnés, est si grande, que nous ne pouvons observer à leur égard la rigueur des canons. Toutefois nous défendons très-expressément à nos successeurs, de prendre pour règle cette indulgence, que la nécessité du temps nous a extorquée. Mais à l'avenir, si quelqu'un se laisse ordonner par celui qu'il sait être simoniaque, l'un & l'autre sera déposé.

p. 1096. ep. 8. En conséquence de ces décrets du concile de Rome, le pape écrivit une lettre aux évêques, aux clercs & à tous les fidelles de Gaule, particulièrement d'Aquitaine & de Gascogne, où il marque une partie de ce qui y avoit été ordonné, apparemment ce qui étoit le plus nécessaire pour ces

provinces : favoir, le décret contre les clercs mariés, qu'il traite de Nicolaïtes, avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continens. Les clercs & les moines apostats qui quittent la tonfure & renoncent à leur profeffion, feront excommuniés. Excommunication contre ceux qui pillent les pélerins, les clercs, les moines, les femmes & les pauvres fans armes, & contre ceux qui violent la franchife des églifes à foixante pas à l'entour, & des chapelles à trente pas. AN. 1059.

XXXII. Rétractation de Berenger. *Lanfr. de corp. c. 1. 2.*

Berenger étoit venu à Rome fous ce pontificat, fe fiant à la protection de ceux qu'il avoit gagnés par fes bienfaits. Toutefois il n'ofa défendre fes fentimens, & pria le pape Nicolas, & ce concile de cent treize évêques, de lui donner par écrit la foi qu'il falloit tenir. La commiffion en fut donnée au cardinal Humbert, qui dreffa la confeffion de foi en ces termes : moi Berenger, indigne diacre de l'églife de S. Maurice d'Angers, connoiffant la vraie foi apoftolique, j'anathématife toutes les héréfies, principalement celle dont j'ai été accufé jufques ici : qui prétend foutenir que le pain & le vin qui font mis fur l'autel, ne font après la confécration que le facrement, & non pas le vrai corps & le vrai fang de Notre-Seigneur Jefus-Chrift ; & que ce n'eft qu'en facrement qu'il peut être fenfiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froiffé par les dents des fidelles. Je fuis d'accord avec la fainte églife Romaine & le fiége apoftolique ; & je protefte de cœur & de bouche, que je tiens la même foi touchant le facrement de la table du Seigneur, que le pape Nicolas & ce faint concile m'a prefcrite fuivant l'autorité des évangiles & de l'Apôtre. C'eft à favoir que le pain & le vin qui font mis fur l'autel, font après la confécration, non-feulement le facrement, mais encore le vrai corps & le vrai fang de Notre-Seigneur J. C. & font touchés & rompus par les mains des prêtres, & froiffés par les dents des fidelles fenfiblement, non-feulement en facrement, mais en vérité. Je le jure par la fainte Trinité & par fes faints évangiles ; & je déclare dignes d'un anathême éternel ceux qui contreviendront à cette foi, avec leurs dogmes & leurs fectateurs. Que fi jamais j'ofe moi-même penfer ou prêcher rien au contraire, je ferai foumis à la févérité des canons. L'ayant lu & relu, je l'ai foufcrit volontairement.

Le cardinal Humbert ayant dreffé cette formule, elle fut approuvée de tout le concile, & Humbert la donna à Beren-

AN. 1059. ger ; qui l'ayant lue, déclara que c'étoit sa créance, la confirma par serment, & enfin y souscrivit de sa main. Même il alluma un feu au milieu du concile, & y jeta des livres qui contenoient cette erreur. Le pape Nicolas se réjouissant de sa conversion, envoya sa profession de foi à toutes les villes d'Italie, de Gaule & de Germanie ; & en tous les lieux où on pouvoit avoir oui parler de son erreur, pour réparer le scandale qu'elle avoit causé en tant d'églises : mais si-tôt que Berenger fut hors du concile, il écrivit contre cette profession de foi, chargeant d'injures le cardinal Humbert qui l'avoit dressée.

XXXIII. Gui archevêque de Milan.

Sup. liv. LIX. n. 35. Ital. sac. to. 4. p. 141. 145.

Heribert ou Aribert, archevêque de Milan, étant mort le sixième de Janvier 1046, après vingt-six ans d'épiscopat ; Gui Vavaseur de Velate lui succéda la même année. Le peuple avoit proposé quatre prêtres de la métropolitaine pour en élire un, & Gui étoit proposé par une partie de la noblesse ; mais il termina le différent en donnant de l'argent à l'empereur Henri, qui le mit en possession de l'archevêché. Il parut clairement combien il étoit odieux, dès la première messe pontificale qu'il célébra dans la grande église : car tout le clergé & le peuple le laissa seul à l'autel. Toutefois il demeura dans le siége de Milan, & le tint pendant vingt-deux ans. Au commencement de l'année suivante 1047, il assista au concile de Rome, tenu par le pape Clement II, & y disputa le premier rang à Humfroi archevêque de Ravenne, qui l'emporta sur lui. Il fut cité comme simoniaque devant le pape Leon IX : il y comparut, & s'y défendit si bien, que le pape le déclara archevêque légitime, & étant revenu triomphant à son siége, il assista au concile de Verceil en 1050.

Sup. liv. LIX. n. 51.

XXXIV. Pierre Damien légat à Milan.

Gesta pontific. ap. Baron. an. 1059.

Petr. Dam. ep. 5.

Mais Nicolas II étant monté sur le saint siége, l'église de Milan lui envoya une députation, pour le supplier d'avoir compassion de ses maux : c'étoit principalement la simonie & l'incontinence des clercs. Le pape y envoya Pierre Damien cardinal évêque d'Ostie & Anselme évêque de Luques, en qualité de légats, qui trouvèrent une grande division entre le clergé & le peuple de Milan, au sujet de ces deux vices. On les reçut toutefois avec le respect dû à des légats du saint siége, & ils déclarèrent le sujet qui les avoit amenés ; mais un jour après il s'éleva tout d'un coup par la faction des clercs un murmure parmi le peuple, qui disoit que l'église

de Milan ne devoit point être soumise aux lois de Rome ; & que le pape n'avoit aucun droit de juger ou de régler cette église. Il nous seroit honteux, disoient-ils, de la laisser assujettir à une autre, puisqu'elle a toujours été libre sous nos ancêtres. Avec ces cris ils accouroient de tous côtès au palais épiscopal ; on sonna les cloches & une grande trompe qui se faisoit entendre par toute la ville. An. 1059.

On menaçoit les légats ; & Pierre Damien fut averti que l'on en vouloit à sa vie. Ce qui le rendoit plus odieux, c'est que tout le clergé du diocèse de Milan étant assemblé comme en synode, il y avoit présidé, ayant à sa droite l'autre légat Anselme de Luques, & à sa gauche l'archevêque de Milan. Pour apaiser ce tumulte il monta au jubé, & ayant avec peine obtenu silence, il parla ainsi : sachez, mes frères, que je ne suis pas venu ici pour chercher la gloire de l'église Romaine, mais la vôtre & votre salut. Comment auroit-elle besoin des louanges d'une homme méprisable, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du Sauveur ? Et quelle province sur la terre est exempte de son pouvoir, qui s'étend jusques à lier & délier le ciel même ? Ce sont les rois, les empereurs, & enfin de purs hommes, qui ont établi les bornes des patriarchats, des métropoles, des diocèses de chaque évêque, & leur ont accordé des priviléges: mais c'est Jesus-Christ même qui a fondé l'église Romaine, en donnant à saint Pierre les clefs de la vie éternelle au ciel & sur la terre. Ainsi ce n'est qu'une injustice de priver de ses droits quelque autre église que ce soit : mais de disputer à l'église Romaine sa prérogative, c'est une hérésie.

Ensuite pour établir la supériorité de l'église Romaine sur celle de Milan en particulier, Pierre Damien dit, que saint Lin, par ordre de S. Pierre avoit baptisé S. Nazaire, qui avec S. Celse fut martyrisé à Milan; & que S. Gervais & S. Protais étoient disciples de S. Paul, par conséquent que l'église de Milan est fille de l'église Romaine. Ce qui est de remarquable, c'est qu'il ne dit rien de S. Barnabé, que l'on prétend avoir été le premier évêque de Milan. *v. Tillem. t. 1. p. 687.* Le peuple, appaisé par ce discours, promit d'exécuter tout ce que Pierre proposeroit. Dans le clergé très-nombreux de Milan, à peine s'en trouvoit-il un seul qui eût été ordonné gratis. Car c'étoit une règle inviolable dans cette église, que pour tous les ordres, même pour l'épiscopat,

il falloit, avant que de les recevoir, payer la somme prescrite. Pierre Damien se trouva fort embarrassé. D'interdire toutes les églises d'une ville si considérable & d'une province si étendue, il sembloit que c'étoit y détruire la religion. Il étoit odieux & même injuste de pardonner à quelques-uns préférablement aux autres, puisque presque tous étoient coupables; & la moindre division dans ce peuple auroit causé une grande effusion de sang.

AN. 1059.

En cet embarras Pierre Damien se souvint de cette règle rapportée par le pape Innocent, que les péchés de la multitude demeurent impunis, c'est-à-dire que l'on ne doit pas exercer contre une multitude entière la sévérité des canons. Il considéra l'indulgence dont les pères avoient usé envers les Donatistes, les Novatiens & les hérétiques semblables; & ne pouvant remédier aux maux de l'église de Milan suivant la pureté des canons, il résolut de chercher au moins à mettre fin aux abus, & établir pour l'avenir que les ordinations fussent gratuites.

XXXV. Sermens de l'archevêque & du clergé.

Il obligea donc l'archevêque & le clergé de Milan, à le promettre par écrit & avec serment. La promesse de l'archevêque Gui, adressée à son clergé & à son peuple, portoit en substance : vous n'ignorez pas la détestable coutume qui s'étoit anciennement établie en cette église, que pour recevoir le sous-diaconat on donnoit douze deniers, pour le diaconat dix-huit, pour la prêtrise vingt-quatre, comme une taxe réglée. Maintenant en présence de Dieu & des saints, de Pierre évêque d'Ostie légat du pape, d'Anselme de Luques & de vous tous, je condamne & déteste cette perverse coutume & toute simonie. De plus je m'oblige, moi & mon clergé & tous nos successeurs, à ne rien prendre pour la promotion aux ordres. Si quelqu'un y contrevient, soit en donnant, soit en recevant, qu'il soit avec Simon frappé d'un anathème perpétuel. Nous condamnons aussi l'hérésie des Nicolaïtes, & promettons d'éloigner autant qu'il nous sera possible, les prêtres, les diacres & les sous-diacres, de la compagnie de leurs femmes & de leurs concubines. Nous promettons de même que nous ne prendrons rien, ni nous, ni nos domestiques, pour la provision des abbayes ou des chapelles; pour l'investiture des églises, la promotion des évêques, le saint chrême & la consécration des églises.

Cette promesse fut souscrite par l'archevêque Gui, trois

prêtres, quatre diacres & cinq sous-diacres. Puis l'archevêque, s'approchant de l'autel, la confirma par serment entre les mains de Pierre Damien. Le vidame de l'église de Milan, le chancelier & tous les autres clercs qui étoient présens, en firent de même. Arnoul, clerc & neveu de l'archevêque, fit encore serment pour son oncle, y ajoutant, qu'il n'ordonneroit aucun clerc, qu'il n'eût fait serment de n'avoir rien donné ni promis. Ensuite l'archevêque se prosterna sur le pavé & demanda pénitence, pour n'avoir pas extirpé, comme il devoit, cet usage simoniaque. Pierre Damien lui imposa cent ans de pénitence, dont il lui taxa le rachat par une somme d'argent qu'il devoit payer chaque année. Ils entrèrent ensuite dans la grande église, & montèrent au jubé; & là, en présence d'un grand peuple & du clergé, Pierre fit jurer sur les évangiles le clerc de l'archevêque, j'entends son neveu, que l'archevêque pendant sa vie feroit tous ses efforts pour extirper ces deux hérésies des Nicolaïtes & des Simoniaques. Une très grande partie du peuple, non seulement de la ville, mais de la campagne, avoit déjà fait le même serment. Ensuite on jugea à propos que tous les clercs, après avoir reçu une pénitence, fussent réconciliés pendant la messe, recevant leurs ornemens de la main de l'évêque. Et premièrement ils prêtèrent ce serment : je déclare que je tiens la foi que les sept conciles ont confirmée par leur autorité, & que les papes ont enseignée. J'anathématise généralement toutes les hérésies, & en particulier les deux dont l'église est la plus affligée en ce temps, des Simoniaques & des Nicolaïtes, prononçant un éternel anathème contre tous ceux qui les suivent. La pénitence des clercs fut telle. Ceux qui ont seulement payé la taxe accoutumée pour les ordinations, ce que quelques uns savoient à peine être un péché : ceux là feront cinq ans de pénitence, pendant lesquels ils jeûneront deux jours la semaine au pain & à l'eau, & trois jours la semaine pendant l'avent & le carême. Ceux qui ont donné plus que la taxe, feront sept années de pénitence comme la précédente, & ensuite jeûneront les vendredis toute leur vie. Celui qui ne peut jeûner aisément, peut racheter un de ces jours de la semaine, en récitant un pseautier, ou la moitié avec cinquante génuflexions : où il nourrira un pauvre, & après lui avoir lavé les pieds, lui donnera un denier. De plus, l'archevêque promit de les envoyer tous en pélerinage lointain, soit à

AN. 1059.

Rome, soit à Tours; & l'archevêque promit d'aller lui-même à S. Jacques en Espagne.

AN. 1059.

Après avoir ainsi réconcilié le clergé de Milan, on résolut de ne pas rendre aussitôt à tous indifféremment l'exercice de leurs fonctions; mais seulement à ceux que l'on trouveroit lettrés, chastes & de mœurs graves: les autres se contenteroient d'être réconciliés à l'église, dont ils avoient été justement retranchés. Avant que Pierre Damien eût appris si le pape approuvoit ce qu'il avoit fait à Milan, il envoya la relation à son ami Hildebrand, alors archidiacre de l'église Romaine, qui l'avoit souvent prié de composer un recueil abrégé de ce qu'il trouveroit de particulier dans les décrets & les histoires des papes, touchant l'autorité du saint siége: à quoi Pierre crut satisfaire par cette relation.

Opusc. v.

Opusc. XLII.

En ce voyage de Milan, Pierre Damien étoit accompagné d'un clerc nommé Landulphe, distingué par sa littérature & par sa naissance; car il étoit d'une famille de sénateurs. Dans le fort de la sédition, comme le peuple les menaçoit de mort l'un & l'autre, Landulphe fit vœu de se consacrer à Dieu par l'état monastique. Pierre l'avertit de ne pas s'engager par la crainte de la mort, s'il n'étoit résolu d'accomplir son vœu réellement; & Landulphe se soumit au jugement de Dieu, si jamais il manquoit à cette promesse. Pierre attendit quelque temps, & voyant que son ami demeuroit toujours engagé dans le monde, il lui écrivit sur ce sujet, pour le presser d'accomplir son vœu: étant persuadé qu'il n'en étoit pas moins valide, pour avoir été causé par la crainte.

XXXVI.
Désintéressement de Pierre Damien.
Opusc. LIII. *c.* 4.

Pendant qu'il étoit à Milan, l'abbé de S. Simplicien lui fit présent d'un petit vase d'argent. Sa première pensée fut de le refuser; & il examina la conduite de l'abbé, pour voir s'il n'avoit point quelque affaire, ou s'il n'avoit point acquis sa dignité par simonie. Car c'étoit la pratique des ministres du saint siége les plus désintéressés, de ne rien prendre de ceux qui avoient des affaires encore indécises, mais de ne pas refuser ce que donnoient volontairement ceux qui n'avoient aucune affaire. Pierre Damien ayant donc trouvé que cet abbé lui avoit fait ce présent sans autre intérêt que de gagner son amitié, ne laissa pas de le prier de le reprendre, l'assurant que son amitié n'étoit pas vénale; toutefois il n'étoit pas fâché qu'il le pressât de garder son présent. La nuit en récitant ses pseaumes il en eut du scrupule; & le matin il alla le prier de reprendre son vase d'argent. L'abbé

n'en voulut rien faire, & après quelque contestation, ils convinrent qu'il l'enverroit à un des deux monastères que Pierre venoit de fonder. Mais étant retourné à son désert, il eut encore du scrupule d'avoir reçu ce présent, de quelque manière que ce fût, & n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé; tant il étoit délicat sur cette matière.

AN. 1059.

XXXVII. Pierre Damien renonce à l'épiscopat.

Il ne se regardoit plus que comme un simple moine, & prétendoit avoir renoncé à l'épiscopat, comme il paroît par deux lettres au pape Nicolas II. Dans la première il se plaint indirectement qu'on lui a ôté les revenus de son évêché, disant que c'est une marque que l'on doit bientôt lui ôter la dignité épiscopale; & il finit en déclarant qu'il y renonce pour toute sa vie. Dans l'autre lettre, qui est plutôt un livre, il parle plus sérieusement, & dit d'abord: vous savez que, si le besoin du saint siége & notre ancienne amitié ne m'avoit retenu, aussitôt après la mort du pape Etienne j'aurois renoncé à l'évêché, dont il m'avoit chargé malgré moi contre les canons. Car vous savez combien je vous en ai fait de plaintes, combien il m'en a coûté de gémissemens & de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé, parce que l'intérêt de l'église Romaine, qui sembloit menacer ruine, ne le permettoit pas: maintenant que le calme est revenu, & que vous gouvernez en paix la barque de S. Pierre, ne refusez pas, je vous prie, ce repos à ma vieillesse. Je vous déclare donc que, pour la rémission de mes péchés, je me démets du droit de l'épiscopat, & par cet anneau j'y renonce sans espérance d'y jamais revenir. Je vous rends aussi l'un & l'autre monastère. Il rapporte ensuite plusieurs exemples, pour montrer qu'il est permis de renoncer à l'épiscopat. Toutefois il n'obtint pas sous ce pape le congé qu'il demandoit.

Lib. 1. ep. 8.

Opusc. XIX.

XXXVIII. Pierre Damien écrit pour le célibat des prêtres.

Il adressa au même pape un autre écrit touchant le célibat des prêtres; & il le commence ainsi: dernièrement dans une conférence que j'eus par votre ordre avec quelques évêques, je voulus leur persuader la nécessité de la continence pour les ecclésiastiques; mais je ne pus tirer d'eux sur ce point de promesse positive. Premièrement parce qu'ils désespèrent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu: ensuite parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence, par le jugement d'un concile. L'église Romaine est accoutumée en notre temps à dissimuler ces sortes de péchés, à cause

Opusc. XVII.

An. 1059. des reproches des féculiers. Cette conduite feroit supportable, si c'étoit un mal caché; mais il est tellement public, que tout le peuple connoît les lieux de débauche, les noms des concubines & de leurs parens; on voit paffer les meffages & les préfens, on entend les éclats de rire, on fait les entretiens fecrets: enfin il eft impoffible de cacher les groffeffes des femmes & les cris des enfans. Ainfi on ne peut excufer ceux qui devroient punir des pécheurs fi décriés. Il conclut en exhortant le pape à arrêter le cours de ces défordres.

XXXIX. Le pape cède la Pouille aux Normands. *Gesta pontif. ap. Baron. an. 1059. Chr. Caff. lib. III. c. 13. 16.*

Après le concile de Rome, le pape Nicolas II fit un voyage en Pouille, à la prière des Normands, qui lui envoyèrent des députés, pour lui perfuader de venir recevoir leurs foumiffions, & les réconcilier à l'églife. Le pape, après en avoir délibéré en concile, partit de Rome & vint dans la Pouille, où il tint un concile dans la ville de Melfe. Les Normands fe préfentèrent devant lui, & remirent en fa libre difpofition toutes les terres de S. Pierre dont ils s'étoient emparés: le pape de fon côté leur donna l'abfolution de l'excommunication qu'ils avoient encourue, & les reçut aux bonnes grâces du faint fiége. Et parce qu'ils étoient les plus puiffans dans cette partie d'Italie, & les plus capables de fecourir le pape contre ceux qui avoient ufurpé les biens de l'églife Romaine, le pape Nicolas leur céda, à la réferve de Benevent, toute la Pouille & la Calabre, dont ils lui firent ferment de fidélité.

On nomme en cet accord deux chefs des Normands: Richard, à qui le pape confirma la principauté de Capoue, dont il s'étoit emparé fur les Lombards: & Robert Guifchard à qui il confirma le duché de Pouille & de Calabre, dont il étoit auffi en poffeffion; & fes prétentions fur la Sicile, qu'il avoit commencé de conquérir fur les Sarrafins. En cette première conceffion, Robert promit au pape une redevance annuelle de douze deniers monnoie de Pavie pour chaque paire de bœufs, payable à perpétuité à la fête de Pâque; & de plus fe rendit vaffal du faint fiége, comme il paroît par fes fermens: & telle fut l'origine du royaume de Naples.

ap. Baron. Gesta pontif. to. IX. Conc. p. 1105.

Enfuite le pape Nicolas ayant réglé tout ce qui concernoit le patrimoine de Benevent, où il tint un concile au mois d'Août, revint à Rome; & les Normands ayant affemblé des troupes, le fuivirent conformément à l'ordre qu'il leur en

avoit donné. Ils ravagèrent les terres de Preneste, de Tusculum & de Nomento, dont les habitans étoient rebelles au pape leur seigneur; & ayant passé le Tibre, ils ruinèrent Galere, & tous les châteaux du comte Gerard insigne voleur. Ainsi les Normands commencèrent à délivrer Rome des petits seigneurs qui la tyrannisoient depuis si long-temps.

An. 1059.

XL. Constantin Ducas empereur. *Curopal. p. 811.*

Cependant l'empereur Isaac Comnene étant à la chasse, fut frappé d'un éclair qui le fit tomber de cheval, écumant & sans connoissance. Etant revenu à lui, il crut que cette maladie étoit une punition de ses péchés, & pour apaiser la colère de Dieu il renonça à l'empire qu'il avoit usurpé, & prit l'habit monastique. Ce qui fit connoître la sincérité de sa pénitence, c'est qu'il ne choisit pour successeur ni Jean son frère, ni son neveu Theodore, ni celui qu'il pouvoit faire son gendre, ni aucun autre de sa famille: mais Constantin Ducas, qu'il crut le mieux instruit des affaires, & le plus capable de les rétablir. Isaac ayant délibéré quelque temps, & voyant que sa maladie étoit incurable, c'étoit apparemment le mal caduc: il entra dans le monastère de Studius, encouragé dans cette résolution par l'impératrice Catherine son épouse. C'étoit en 1059. Isaac avoit régné deux ans & trois mois, & en vécut moins dans le monastère, rendant à l'abbé toute sorte d'obéissance, jusques à devenir portier, & exercer avec humilité toutes les autres fonctions. On le loue, entre autres vertus, d'avoir été fort chaste pendant toute sa vie. L'impératrice sa femme & Marie sa fille embrassèrent aussi la vie monastique. Constantin Ducas fut couronné empereur le vingt-cinquième de Décembre 1059, & régna sept ans & demi.

p. 812. Cang. famil. 26. p. 161.

XLI. Couronnement de Philippe I, roi de France.

Le pape Nicolas avoit envoyé deux légats en France, qui la même année assistèrent au couronnement de Philippe, fils aîné du roi Henri. Ce prince n'avoit encore que sept ans; mais le roi son père eut soin de le faire reconnoître roi de son vivant, comme avoient fait son père & son aïeul: & c'est le premier sacre des rois de la troisième race dont nous ayons l'acte authentique. Il se fit à Reims le jour de la Pentecôte, vingt-troisième de Mai 1059, par les mains de l'archevêque Gervais. Les légats du pape qui y assistèrent, étoient Hugues archevêque de Besançon, & Ermenfroi évêque de Sion en Valais. Les prélats François étoient Mainard archevêque de Sens & Barthelemi de Tours, Heidon évêque de Soissons, Roger de Châlons, Elinand

Duchesne t. 4. p. 161.

to. IX. conc. p. 1107.

AN. 1059. de Laon, Baudouin de Noyon, Frolland de Senlis, Isembert d'Orléans, Imbert de Paris, & plusieurs autres, au nombre de vingt-quatre en tout, tant de France que de Bourgogne & d'Aquitaine. Il y avoit vingt-neuf abbés, entre autres ceux de saint Remi de Reims, de S. Benoît sur Loire, de saint Denis en France & de saint Germain. La messe étant commencée, avant la lecture de l'épître, l'archevêque Gervais se tourna vers le jeune prince, & lui expliqua la foi catholique, lui demandant s'il la croyoit & s'il la vouloit défendre. Il dit qu'ouï; & on apporta la formule de son serment, qu'il prit, la lut & y souscrivit. Elle portoit, qu'il conserveroit aux évêques & à leurs églises leurs droits selon les canons, & les défendroit eux & leurs églises, comme il est du devoir d'un roi: qu'il rendroit aussi justice au peuple selon les lois.

Ayant lu ce serment, il le remit entre les mains de l'archevêque de Reims, qui prenant le bâton pastoral de S. Remi, représenta comment l'élection & la consécration du roi lui appartenoit, depuis que saint Remi baptisa & sacra Clovis: que par ce bâton le pape Hormisdas donna ce pouvoir à saint Remi avec la primauté de toute la Gaule, & que le pape Victor lui avoit donné le même pouvoir & à son église. C'est que Gervais avoit reçu le pallium de Victor II. Ensuite par la permission du roi Henri, il élut pour roi le prince son fils. Après lui les légats du pape donnèrent leur suffrage; ce qui leur fut accordé par honneur: car le consentement du pape n'y étoit point nécessaire, comme porte expressément l'acte de ce couronnement. Ensuite les archevêques, les évêques, les abbés, & tout le clergé donnèrent leurs voix: puis les seigneurs, dont les premiers étoient Gui duc d'Aquitaine, Hugues fils & député du duc de Bourgogne, les députés de Baudouin comte de Flandres, & ceux de Geofroi comte d'Anjou, Hebert de Vermandois, Gui de Ponthieu, Guillaume d'Auvergne, Fouques d'Angoulême, & plusieurs autres; enfin les simples chevaliers & tout le peuple, en criant trois fois: nous l'approuvons, nous le voulons. Le nouveau roi Philippe donna des lettres pour la confirmation des droits de l'église de Reims; & l'archevêque de Reims y souscrivit comme grand chancelier: car le roi lui donna alors cette dignité, qu'il prétendoit avoir appartenu à ses prédécesseurs. La précaution du roi Henri, en faisant couronner son fils, ne fut

Sup. liv. XXX. n. 46.

pas vaine : car il mourut l'année suivante 1060 le quatrième d'Août, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit régné vingt-neuf. Le roi Philippe en régna quarante-neuf. AN. 1059.

XLII. Gervais archevêque de Reims.

Gervais archevêque de Reims étoit fils d'Aimond, seigneur du château du Loir, & d'Hildeburge de Bellesme, sœur d'Avesgaud évêque du Mans. Son neveu Gervais lui succéda en 1035 : mais quelques années après Geofroi comte d'Anjou le mit en prison, où il le tint sept ans ; & nonobstant les menaces du pape Leon IX & du concile de Reims, il ne le délivra qu'en lui faisant abandonner son château du Loir. Gervais se retira en Normandie près du duc Guillaume ; & enfin le roi Henri voulant l'attacher à ses intérêts, lui donna l'archevêché de Reims vaquant par le décès de Gui, & il y fut transféré du consentement du clergé & du peuple l'onzième d'Octobre 1055. *Marlot. to. 2. c. 34. Sup. liv. LIX. n. 63. to. IX. conc. p. 1041.*

Nous avons quatre lettres du pape Nicolas à l'archevêque Gervais. Dans la première le pape témoigne, que l'on avoit rendu l'archevêque suspect de favoriser l'antipape Benoît. Il l'exhorte à soutenir le roi par ses avis salutaires, contre les mauvais conseils de ceux qui cherchoient l'impunité de leurs crimes, dans la division de l'église Romaine. Dans une autre lettre il ordonne à l'archevêque d'interdire l'évêque de Beauvais, que l'on disoit avoir été ordonné par simonie, jusques à ce qu'il vienne à Rome se justifier au concile que l'on y devoit tenir. Dans une autre enfin il lui recommande de faire justice à l'église de Verdun, pour quelque dommage qu'elle a souffert ; attendu qu'elle est sous la protection particulière du saint siége. *to. IX. conc. p. 1091. epist. 2. epist. 3.*

XLIII. Conciles de Gaule.

La même année 1060, le pape Nicolas fit tenir deux conciles dans les Gaules, par son légat Etienne prêtre cardinal : le premier à Vienne le lundi dernier jour de Janvier, le second à Tours le mercredi premier de Mars. Ce qui nous reste de ces conciles est mot pour mot la même chose, excepté la date & le nom de la ville & de l'église. Ce qui fait juger que les canons qui leur sont attribués n'étoient pas formés par délibération des évêques, mais que le légat les apportoit de Rome tout dressés. Il est dit qu'ils sont faits pour affermir l'état des églises ébranlées & presque ruinées par tout le monde, particulièrement dans les Gaules. *to. 9. conc. p. 1108. Marten. collon. p. 224.*

Ces canons sont au nombre de dix, dont il ne reste que les trois premiers sous le titre du concile de Vienne. Ils re-

gardent principalement la simonie & l'incontinence des clercs, & ne font que renouveller ce qui avoit été tant de fois ordonné sur ce sujet & sur quelques autres points de discipline. Si un évêque confère par simonie quelque ministère ecclésiastique, ou la prébende, c'est-à-dire la pension qui y est attachée, il est permis au clergé de s'y opposer, & d'avoir recours aux évêques voisins; même, s'il est besoin, au saint siége. Défense aux évêques d'aliéner les biens d'église à titre de bénéfice, c'est-à-dire de fief. A la fin du concile de Tours il est marqué que dix prélats, tant archevêques qu'évêques, y assistèrent: mais il ne paroît pas que Johon, prétendu archevêque de Dol, s'y soit trouvé, quoique le légat Etienne l'y eut cité nommément.

AN. 1060. can. 2.

XLIV. Concile d'Yacca. to. IX. conc. p. 1111.

En Espagne on tint un concile la même année 1060, ère 1098, à Yacca en Arragon. Neuf évêques y assistèrent, tant de deçà que de delà les Pyrénées, entre autres Paterne archevêque de Sarragoce: & le roi Ramir, fils de Sanche le grand, s'y trouva avec ses enfans & les grands du royaume. On y fit plusieurs règlemens, pour rétablir les mœurs & la discipline, altérés par les guerres continuelles. On ordonna de suivre le rit Romain dans les prières ecclésiastiques, au lieu du rit Gothique; & l'on établit à Yacca le siége épiscopal du diocèse, qui étoit auparavant à Huesca, parce que celle-ci étoit au pouvoir des infidelles. A condition toutefois que, si elle en étoit délivrée, le siége d'Yacca lui seroit soumis. On nomma dès-lors évêques d'Yacca, ceux que l'on nommoit auparavant évêques d'Arragon.

XLV. Aldrede archevêque d'Yorck.

En Angleterre, Quinsin archevêque d'Yorck étant mort le 22eme. de Décembre 1060, Aldrede, évêque de Vorchestre, se fit élire par argent pour lui succéder. Il avoit été moine à Vinchestre, puis abbé de Tavestone. En 1046, il succéda à Living évêque de Vorchestre: & dix ans après il se fit donner l'évêché d'Herford. Il est vrai qu'il le quitta pour être archevêque d'Yorck, mais il garda Vorchestre, & abusant de la simplicité du roi Edouard, il lui persuada qu'il le pouvoit, allégant la coutume de ses prédécesseurs. Ensuite de concert avec le roi, il alla à Rome, accompagné de deux évêques, Gison de Veli & Gaultier d'Herford, & de Tostin comte de Northumberland, fils de Goduin & beau-frère du roi Edouard. Quand ils furent arrivés à Rome, le pape Nicolas reçut le comte favorablement, & le fit as-

Malmesb. pontif. lib. 3. p. 271.

Vita S. Vulst. sæc. 6. Ben. par. 2. p. 847. Roger. annal. p. 445.

feoir auprès de lui dans un concile qu'il tenoit contre les ſimoniaques. Il accorda aux deux évêques ce qu'ils demandoient, c'eſt-à-dire comme je crois, la confirmation de leur dignité, parce qu'ils n'étoient pas entièrement dépourvus de ſcience, & n'étoient point notés de ſimonie : mais Aldrède étant trouvé par ſes propres réponſes ſimoniaque & ignorant, le pape le dépouilla de toute dignité, d'autant plus qu'il ne vouloit pas renoncer à l'évêché de Vorcheſtre. An. 1060.

Comme ils s'en retournoient, ils furent attaqués par des voleurs, dont le chef étoit Gerard comte de Galeré, qui leur ôtèrent tout ce qu'ils avoient, hors leurs habits. Ils retournèrent à Rome, où l'état auquel on les avoit mis fit pitié à tout le monde ; & le comte Toſtin fit de grands reproches au pape : diſant, que les nations éloignées ne devoient guère craindre ſes excommunications, puiſque les voleurs qui étoient ſi proches s'en moquoient. Que s'il ne lui faiſoit rendre ce qu'ils lui avoient pris, il le croiroit d'intelligence avec eux ; & que le roi d'Angleterre en étant informé, ne payeroit plus le tribut à S. Pierre. Les Romains épouvantés de cette menace, perſuadèrent au pape d'accorder à Aldrede l'archevêché & le pallium, diſant qu'il étoit cruel de le renvoyer dépouillé d'honneur & de biens. Le pape l'accorda, mais à condition qu'il quitteroit l'évêché de Vorcheſtre, & qu'on y ordonneroit un évêque. Il renvoya ainſi les Anglois chargés de préſens, pour les conſoler de leur perte ; & après eux il envoya des légats pour l'exécution de ſes ordres. *Sup. n. 39.*

XLVI. Mort de Nicolas II. Alexandre II pape. *Papeb. conat.*

Le pape Nicolas II mourut à Florence vers la fin du mois de Juin l'an 1061, & y fut enterré dans l'égliſe de ſainte Raparate. Car il garda le ſiége de Florence avec celui de Rome pendant tout ſon pontificat, qui fut de deux ans & près de cinq mois. Pierre Damien rapporte, ſur le témoignage de Mainard évêque de Ste. Rufine, que ce pape ne paſſoit pas un ſeul jour ſans laver les pieds à douze pauvres, & que s'il n'avoit pu le faire pendant le jour, il le faiſoit la nuit.

Il y eut une très grande diviſion entre les Romains pour l'élection du ſucceſſeur ; & ils envoyèrent en Allemagne au jeune roi Henri & à l'impératrice Agnès ſa mère, Etienne prêtre cardinal, avec des lettres au nom du ſaint ſiège : mais on ne voulut pas lui donner audience ; & il fut obligé de s'en revenir ſans avoir rien fait, rapportant ſes lettres fermées. *Chr. Caſſin. lib. III. c. 21. Cont. Herm. an. 1061. Diſcept. Syn. Pet. Dam. opuſc. IV.*

AN. 1061. Enfin après environ trois mois de vacance, l'archidiacre Hildebrand ayant tenu conseil avec les cardinaux & les nobles Romains, résolut de ne point attendre la réponse de la cour, de peur que la division ne se fortifiât, & fit élire pape Anselme, fils d'Anselme Milanois, évêque de Lucques, qui fut nommé Alexandre II. Ils espéroient qu'il seroit agréable à la cour, parce qu'il y étoit fort connu. Le cardinal Didier abbé du mont-Cassin étoit venu à Rome, avec Robert Guischard prince de la Pouille; & ils appuyèrent l'élection, comme Robert y étoit obligé par son serment. Alexandre fut couronné le dimanche trentième de Septembre 1061, & tint le saint siége onze ans & demi.

XLVII. Cadaloüs, antipape. *Gesta pontif. ap. Baron. an.* 1061. 1062.

Le royaume d'Italie étoit gouverné par Guibert de Parme, homme noble, que l'impératrice en avoit fait chancelier. Il excita les évêques de Lombardie, la plupart simoniaques & concubinaires, qui s'assemblèrent avec une grande multitude de clercs infectés des mêmes vices: & conclurent à ne point recevoir de pape d'ailleurs que du paradis d'Italie, c'est ainsi qu'ils nommoient la Lombardie; & qu'il falloit un homme qui eût de la condescendance pour leurs foiblesses. Cette résolution étant prise, quelques-uns d'entre eux passèrent les monts, portant une couronne pour le jeune roi; & représentèrent à l'impératrice sa mère, qu'il devoit avoir la dignité de patrice aussi bien que l'empereur son père. Ils la prièrent en même temps de faire élire un pape, assurant que Nicolas II avoit ordonné que désormais on ne reconnoîtroit pour pape, que celui qui avoit été élu par les cardinaux, & dont l'élection avoit été confirmée par le consentement du roi.

Ces députés étant arrivés à la cour, on tint une assemblée, ou diette générale à Basle, en laquelle se trouvèrent les évêques d'Italie, c'est-à-dire de Lombardie, & le roi y fut couronné de nouveau & nommé patrice des Romains. Mais quand on eut appris qu'Anselme de Lucques avoit été élu pape & couronné, sans attendre le consentement de l'empereur, l'impératrice & son conseil le prirent à injure, & regardant cette élection comme nulle, ils firent élire Cadalus ou Cadaloüs évêque de Parme, sous le nom d'Honorius II. Cette élection se fit le jour de S. Simon & S. Jude, vingt-huitième d'Octobre, par les deux évêques de Verceil & de Plaisance concubinaires publics.

Cadaloüs

Cadaloüs étoit lui-même concubinaire & simoniaque, comme lui reproche Pierre Damien dans une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après. Il dit d'abord que l'église Romaine lui a souvent pardonné, quoiqu'il ait été condamné en trois conciles, de Pavie, de Mantoue & de Florence. Comment donc, continue-t-il, avez-vous souffert d'être élu évêque de Rome, à l'insçu de l'église Romaine, pour ne rien dire du sénat, du clergé inférieur & du peuple? Et que vous semble des évêques cardinaux, qui sont les principaux électeurs du pape, & ont d'autres prérogatives qui les mettent au-dessus, non-seulement des évêques, mais des patriarches & des primats? Il marque ensuite la mitre & la chape rouge, comme les marques de la dignité du pape. Il dit qu'il doit être élu principalement par les évêques cardinaux; en second lieu le clergé doit donner son consentement, ensuite le peuple: puis on doit tenir l'affaire en suspens, jusques à ce que l'on consulte le roi, si ce n'est, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à presser la chose.

An. 1062.
Lib. 1. ep. 20.

Venant ensuite aux crimes de Cadaloüs, il dit: jusques ici on ne parloit que dans une petite ville du trafic criminel que vous faisiez des prébendes & des églises, & d'autres actions bien plus infâmes que j'ai honte de dire; maintenant tout le monde en parle dans toute l'étendue du royaume. Si je vous les reprochois, comme vous ne pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel & de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous en corriger, comme font tous ceux qui désirent des dignités & sentent des remords pour leur vie passée. Mais l'élévation les expose à de plus grands périls de pécher. Pierre Damien conclut cette déclamation par une menace en vers latins, dont le dernier peut être ainsi rendu: je ne te trompe point, tu mourras dans l'année. Mais l'événement ne confirma pas cette prophétie.

Cependant Cadaloüs ayant amassé beaucoup d'argent & de troupes, vint se présenter devant Rome à l'improviste le quatorzième d'Avril l'an 1062. Il y avoit gagné beaucoup de gens par ses largesses, entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prés de Neron près le Vatican, & eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tués; mais Godefroi duc de Toscane étant arrivé peu de temps après, Cadaloüs se trouva tellement pressé, qu'il ne put sauver même sa personne qu'à force de

Gesta pont. ap. Baron.

AN. 1062. Lib. 1. ep. 21.

prières & de préfens. Il retourna donc à Parme, fans toutefois abandonner fon entreprife. Alors Pierre Damien lui écrivit une lettre, où il lui reproche qu'il ruine fon églife pour en ufurper une étrangère : qu'il met fa confiance en fes tréfors, & qu'il fait périr par le fer les Romains dont il prétend être le père.

XLVIII. S. Annon archevêque de Cologne. Cont. Herm. Lamb. an. 1062.

En Allemagne, le roi Henri célébra la fête de Pâque à Utrecht avec l'impératrice fa mère; mais il fut féparé d'elle quelque temps après. Les feigneurs étoient jaloux de l'autorité qu'elle donnoit à Henri évêque d'Ausbourg fon principal miniftre, & parloient mal de la familiarité qu'elle avoit avec ce prélat. Ainfi Annon archevêque de Cologne, de concert avec quelques autres, enleva le jeune roi âgé alors de dix ans, avec la fainte lance & les ornemens impériaux, & l'emmena à Cologne.

Vita S. Ann. ap. Sur. 4 Dec. Lam. an. 1075. p. 219. &c.

Annon, qui en étoit archevêque depuis fix ans, naquit dans la haute Allemagne, d'une famille médiocre, mais honnête. Son oncle chanoine de Bamberg l'y emmena, & il l'y fit étudier avec tant de fuccès, qu'il gouverna l'école de cette églife. Sa réputation s'étant étendue jufques à l'empereur Henri le noir, il le fit venir auprès de lui, lui donna le premier rang dans fes bonnes grâces entre tout le clergé de fa cour, & le fit prévôt de Goflar, qui étoit une place de faveur. Annon s'attira l'amitié du prince & de tous les gens de bien, par fon pur mérite, fa doctrine, fon amour pour la juftice, & fa liberté à la foutenir. Il avoit auffi les avantages du dehors, la belle taille, la bonne mine, la facilité à parler : il favoit fe paffer au befoin de nourriture & de fommeil, & avoit toutes les difpofitions naturelles à la vertu.

Herman II archevêque de Cologne étant mort, l'empereur choifit Annon pour lui fuccéder, & lui donna la verge & l'anneau paftoral : mais il ne fut pas reçu à Cologne fans contradiction, & quelques-uns ne le trouvoient pas d'une naiffance affez relevée, pour remplir un fiége qu'avoit occupé Brunon frère de l'empereur Otton. Toutefois la volonté de l'empereur l'emporta, & Annon fut facré folennellement

Herm. & Lamb.

le dimanche troifième jour de Mars 1056. Sa conduite juftifia le choix de l'empereur, & bientôt il fe diftingua entre tous les feigneurs du royaume, par fa vertu autant que par fa dignité. Il s'acquittoit également bien de fes devoirs dans l'églife & dans l'état ; & porta, pour le moins auffi loin que

ſes prédéceſſeurs, la dignité extérieure du ſiége de Cologne. Cependant il n'en avoit pas moins d'application aux exercices ſpirituels. Il jeûnoit fréquemment : il paſſoit en prière la plupart des nuits, & viſitoit les égliſes nus pieds, ſuivi d'un ſeul domeſtique. Il faiſoit quantité d'aumônes & de grandes libéralités aux clercs, aux moines & aux pélerins. Il ne laiſſa aucune communauté dans ſon diocèſe, qu'il n'eût gratifiée de terres & de penſions ou de bâtimens ; & il paſſa pour conſtant que, depuis la fondation de l'égliſe de Cologne, jamais évêque n'en avoit tant augmenté les biens & la dignité. AN. 1062.

Il rendoit la juſtice à ſes ſujets avec une droiture parfaite. Il prêchoit avec tant de force, qu'il tiroit des larmes de ceux dont les cœurs étoient les plus durs ; & à tous ſes ſermons l'égliſe retentiſſoit des gémiſſemens du peuple. Il fonda à Cologne deux monaſtères de chanoines ; & en divers lieux trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sigeberg. Mais voyant que la diſcipline étoit extrêmement relâchée par toute l'Allemagne, il craignoit que les grandes dépenſes qu'il faiſoit pour ces fondations ne fuſſent mal employées. Allant à Rome pour des affaires d'état, il paſſa au monaſtère de Frutare en Lombardie, où il admira la régularité des moines, & en amena quelques-uns qu'il mit à Sigeberg. A ſon exemple les autres évêques d'Allemagne réformèrent la plupart des monaſtères, par des moines qu'ils tirèrent de Gorce, de Clugni, de Sigeberg & d'autres lieux. Pour lui il reſpectoit tellement ſes moines de Sigeberg, qu'il leur obéiſſoit comme à ſes maîtres, les ſervoit de ſes propres mains, & quand il étoit avec eux, gardoit exactement le ſilence & leurs autres obſervances. Tel étoit Annon archevêque de Cologne. Ayant pris le gouvernement du jeune roi Henri, du conſentement des ſeigneurs, il ôta auſſitôt à Guibert de Parme la charge de chancelier d'Italie, qu'il donna à Gregoire évêque de Verceil, & fit tenir un concile à Osbor en Saxe, où Cadaloüs fut dépoſé. Pierre Damien ayant avis que l'on alloit tenir ce concile, compoſa, pour la défenſe du pape Alexandre II, un écrit en forme de dialogue entre l'avocat du roi Henri & le défenſeur de l'égliſe Romaine, comme s'ils parloient dans le concile, où il eſt probable que cet écrit fut envoyé. En voici la ſubſtance.

Sup. liv. LIX. *n.* 21.

Geſta pontif.

Opuſc. IV. *to.* IX. *conc. p.* 1156.

XLIX
Diſpute ſynodale de Pierre Damien.

L'avocat : vous avez intronisé le pape ſans le conſente-

AN. 1062. ment du roi, au mépris de la majesté royale. Or selon les canons, l'évêque doit être élu par ceux qui lui doivent obéir, & le roi, comme chef du peuple Romain, doit obéir au pape: son consentement est donc nécessaire pour l'élection du pape. Le défenseur: Saint Etienne, saint Corneille, saint Clement, saint Pierre même, n'étoient donc pas papes, puisqu'ils n'ont pas été élus par les empereurs de leur temps. L'avocat: ces empereurs étoient payens; mais les empereurs chrétiens ont toujours élu les papes. Le défenseur: parcourez avec moi le catalogue des papes, vous en trouverez très-peu qui aient été élus du consentement des princes. Il nomme la plupart des papes depuis saint Damase jusqu'à S. Gregoire, & les empereurs chrétiens du même temps, dont il soutient que le consentement n'a point été requis pour leur élection; puis il ajoute: quant à ce que nous lisons que l'empereur Maurice a donné son consentement pour l'élection de S. Gregoire, & quelques autres princes en petit nombre pour l'élection de quelques papes, le malheur des temps, troublés par les guerres, en a été cause. Il allègue ensuite la donation de Constantin qui n'étoit pas contestée.

Sup. liv. XXV. n. 1.

L'avocat: vous ne pouvez nier au moins que l'empereur, père du roi mon maitre, a été fait patrice des Romains, & a reçu d'eux le premier rang dans l'élection du pape. Et ce qui est plus fort, c'est que le pape Nicolas a accordé au roi ce privilége, qu'il tenoit déjà de son père: & l'a confirmé par un décret synodal. Comment donc le roi mon maitre a-t-il perdu ce droit? Le défenseur: Nous soutenons aussi que notre roi a ce privilége, & nous souhaitons qu'il en jouisse toujours; mais l'église Romaine dans l'occasion présente a agi en qualité de sa mère & sa tutrice, & a suppléé à son bas âge qui le rendoit incapable d'élire un évêque: d'ailleurs les circonstances du temps obligent quelquefois à changer de conduite. Quand le pape a été élu, les citoyens Romains étoient si animés l'un contre l'autre & le peuple si divisé, que nous ne pouvions attendre la réponse du roi d'un pays si éloigné, sans nous exposer à une guerre civile.

Sup. n. 30.

L'avocat: Vous dites que vous n'avez pas eu le temps d'attendre le consentement du roi; cependant il est certain qu'il s'est passé environ trois mois depuis la mort du pape Nicolas, jusques au premier d'Octobre, où celui-ci a succé-

dè. Le défenseur : vous me contraignez à dire publiquement ce que j'avois résolu de passer sous silence, par respect pour la cour. Car vous, qui la gouverniez, avez assemblé un concile avec quelques évêques d'Allemagne, où vous avez condamné le pape & cassé tout ce qu'il avoit ordonné, & par conséquent le privilège qu'il avoit accordé au roi. Mais Dieu nous garde de nous prévaloir de la témérité de qui que ce soit, pour faire perdre son droit au roi qui en étoit innocent, & que nous espérons voir élevé à la dignité impériale. Mais afin de parcourir toute l'histoire de nos malheurs, Etienne prêtre cardinal, dont le mérite est si connu, étant envoyé à la cour avec des lettres apostoliques, ceux qui gouvernoient lui refusèrent audience; & il demeura à la porte pendant près de cinq jours, au grand mépris du saint siége. Il le souffrit paisiblement, comme étant un homme grave & patient : mais il ne put accomplir sa légation, & rapporta les lettres dont il étoit chargé toutes scellées, parce que les courtisans ne lui avoient pas permis de voir le roi. Nous n'en accusons ni le roi, ni l'impératrice sa mère : elle est excusable par la foiblesse de son sexe, & lui par son âge. Mais enfin, pourquoi avez-vous osé élire un pape à l'insçu de Rome? AN. 1062.

L'Avocat : il y avoit long-temps que le comte Gerard & d'autres Romains, comme l'abbé du Mont-Scaurus, nous pressoient de faire cette élection ; nous ne l'avons donc pas faite, comme vous dites, à l'insçu de Rome. Le défenseur : vous faites pour moi, en déclarant avoir communiqué avec Gerard. Car pour ne point parler encore de l'abbé & des autres, Gerard étoit excommunié presque par tous les papes qui ont été de son temps. Enfin il le fut un peu avant sa mort, à cause d'un comte Sup. n. 44. & d'un archevêque, tous deux Anglois, qu'il insulta & dépouilla comme ils revenoient de Rome; & leur ôta jusques à mille livres d'argent monnoyé de Pavie. Pour ce sujet il fut excommunié dans un concile plenier où présidoit le pape Nicolas, & condamné à un anathême perpétuel avec extinction de luminaire. Un tel homme devoit-il donner un chef à l'église Romaine, dont il étoit l'ennemi déclaré, & qu'il a toujours cruellement persécutée? Ne faut-il pas plutôt reconnoître celui que les cardinaux évêques ont élu tout d'une voix, suivant le desir du clergé & du peuple ; qui n'a pas été tiré de l'extrêmité de la terre,

AN. 1062. mais de Rome même ? Il eſt vrai que l'égliſe ayant plu-ſieurs bons ſujets dans ſon clergé, leur a préféré celui-ci, pour témoigner ſon affection envers le roi dont il étoit comme domeſtique.

A ce diſcours, l'avocat du roi Henri témoigne être ſatisfait; mais il faut ſe ſouvenir que c'eſt Pierre Damien qui le fait parler. Il conclut par exhorter les miniſtres de la cour & ceux du ſaint ſiége, à conſpirer enſemble pour l'union du ſacerdoce & de l'empire. Afin que le genre humain, gouverné par ces deux ſouveraines puiſſances, ne ſoit jamais diviſé, & qu'elles ſe ſoutiennent l'une l'autre: enſorte que le pape, quand il ſera beſoin, réprime les criminels par la loi du prince, & que le roi ordonne avec ſes évêques ce qui concerne le ſalut des ames ſuivant les canons. Que le pape, comme père, ait la prééminence; que le roi, comme un fils unique & bien aimé, repoſe toujours dans ſon ſein; & qu'ils concourent enſemble à faire refleurir la religion.

Opuſc. XVIII. c. 8. Nous ne ſavons de quel uſage fut cet écrit de Pierre Damien : mais nous ſavons par lui-même que Cadaloüs, dans l'année de ſon élection, & la veille de S. Simon & S. Jude, c'eſt-à-dire le vingt-ſeptième d'Octobre 1062, fut condamné & dépoſé par tous les évêques d'Allemagne & d'Italie en préſence du roi. Par-là Pierre prétendit ſauver la prédiction qu'il avoit faite ſi hardiment, que Cadaloüs mourroit dans l'an : diſant qu'il étoit mort à ſa dignité & à ſon honneur.

L. Autres écrits de Pierre Damien. Opuſc. XXXI. Pierre Damien ſe tenoit pour déchargé de l'épiſcopat, depuis la renonciation qu'il avoit faite ſous Nicolas II & réitérée ſous Alexandre, & dès-lors il ne prit plus dans ſes lettres que la qualité de moine. Dans ces premiers temps après ſa retraite, il écrivit une grande lettre aux évêques cardinaux, où les regardant comme juges & conſeillers du pape dans les conciles, il les exhorte à fuir l'avarice; & non-ſeulement ne pas rechercher des préſens, mais ne pas même recevoir ceux qu'on leur offriroit volontairement : parce qu'ils ne laiſſent pas de rendre les juges plus favorables à ceux dont ils les reçoivent. Il s'étend ſur la malignité de l'avarice, qui ruine toutes les vertus, & rend inutiles toutes les bonnes

c. 3. œuvres. Que l'avare, dit-il, bâtiſſe des égliſes, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les différents, qu'il affermiſſe ceux qui ſont chancelans dans la foi, qu'il offre des ſacrifices tous les jours, qu'il ſoit éloigné des af-

faires féculières; tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes fes vertus. AN. 1062.

Et enfuite : on commet la fimonie, non-feulement en vendant ou achetant les faints ordres, mais en vendant le jugement d'un concile ; quoique je ne condamne pas celui qui donne de l'argent pour fe faire rendre juftice. J'ai vu, ajoute-t-il, un de nos confrères qui fe réjouiffoit quand le temps du concile venoit, comme à l'approche de la moiffon ou de la vendange, & il avoit des émiffaires pour lui attirer de l'argent de côté & d'autre. Et enfuite : qui a reçu des préfens, n'ofe plus parler contre fon bienfaiteur; & quand il ne les auroit reçus qu'après le jugement, il s'engage pour les affaires fuivantes. *c.* 4. *c.* 5.

Et encore : ce n'eft point pour fubvenir aux befoins de la nature que les hommes cherchent les richeffes ; mais afin que les baffins comblés de viande fentent les épiceries des Indes, & que le vin emmiellé brille dans les vafes de cryftal : afin que, par-tout où ils arrivent, on revête auffitôt les murailles & les plafonds de leurs chambres de tapifferies magnifiques, & leurs fiéges de riches tapis. Leurs ferviteurs font partagés : les uns demeurent en refpect devant eux, attentifs à leurs moindres fignes : les autres courent de tous côtés avec empreffement pour leur fervice. Leurs lits font plus richement parés que les autels. La pourpre paroît trop fimple, on y emploie des étoffes de diverfes couleurs. On méprife la dépouille des agneaux, & on fait venir de bien loin les fourrures de martres & d'hermines. Je ne parle point des chapes ornées d'or & de pierreries, des croffes entièrement revêtues d'or, & des anneaux chargés de pierres énormes. *c.* 6.

Pierre Damien fe plaint encore du luxe des évêques, & des défauts de la cour de Rome, dans un des écrits qu'il fit pour juftifier fa renonciation à l'épifcopat. Le temps n'eft plus, dit-il, où l'on puiffe garder la modeftie, la mortification, la févérité facerdotale. Moi-même quand je viens vous trouver (il parle au pape & à Hildebrand), vous voyez auffitôt fortir en foule les railleries, les plaifanteries, les bons mots, les queftions fans nombre & les paroles inutiles, la diffipation qui éteint la dévotion & ruine le bon exemple. Si nous ne nous laiffons aller à ces excès, on nous accufe de dureté & d'inhumanité. J'ai honte de parler des défordres plus honteux, la chaffe, *Opufc.* XXI. *c.* 77.

AN. 1062. la fauconnerie, la fureur des jeux de hafard ou des échets; qui font un bouffon d'un évêque. Un jour comme j'étois en voyage avec l'évêque de Florence, on vint me dire qu'il jouoit aux échets : ce difcours me perça le cœur. Je pris mon temps pour lui montrer l'indecence de cet amufement, en un homme dont la main offre le corps de Notre-Seigneur, & dont la langue le rend médiateur entre Dieu & les hommes: vu principalement que les canons défendent le jeu aux évêques. L'évêque prétendit qu'ils ne défendoient que les jeux de hafard; mais je foutins qu'ils devoient s'entendre en général de tous les jeux. Il fe rendit, & me pria de lui impofer une pénitence. Je lui ordonnai de réciter trois fois le pfeautier, laver les pieds à douze pauvres & leur donner à chacun un denier : afin de réparer le péché qu'il avoit commis par la langue & par les mains.

Opufc. XXII. Dans un autre écrit, Pierre Damien fe plaint de la manière dont plufieurs parvenoient à l'épifcopat, qui étoit en s'attachant à la cour des princes. Ils quittent l'églife, dit-il, parce qu'ils veulent dominer dans l'églife, & deviennent laïques afin d'être évêques. Or je foutiens
c. 1. qu'ils font coupables de toutes les efpèces de fimonie. Ils donnent de l'argent pour acquérir les dignités eccléfiaftiques, par les dépenfes qu'ils font en voyages & en habits
c. 2. précieux. Suppofons deux clercs, qui aient chacun cent livres de deniers: dont l'un aille à la cour d'un roi & y dépenfe petit à petit ce qu'il avoit amaffé, l'autre demeure chez lui & garde fon argent. Qu'on leur donne enfuite en même jour chacun un évêché : l'un donne pour l'acheter, tout fon argent à la fois; l'autre ne donne rien de nouveau, parce qu'il a long-temps fervi à la cour. Lequel des deux, je vous prie, a le plus chérement acheté fon évêché? N'eft-ce pas celui à qui, outre fon argent, il a tant coûté de travail; plutôt que celui qui eft demeuré en repos, & n'a donné que fon argent?

Quant aux deux autres efpèces de fimonie de la langue & des fervices, il eft évident que les clercs courtifans en font coupables. Ils ne font continuellement que flatter le prince, étudier fes inclinations, obéir à fes moindres fignes, applau-
c. 1. dir à tous fes difcours, lui complaire en tout. Ils lui font foumis avec la dernière baffeffe, & comme ils fe ruinent dans la vue de devenir riches, l'envie de dominer les rend efclaves. Or c'eft acheter chérement les dignités, que de les

acquérir par une longue servitude, & faire le métier de parasite & de bouffon pour devenir évêque. Ceux qui sont ainsi parvenus à l'épiscopat, prodiguent ensuite les biens de l'église, pour se faire des amis & gagner ceux qui auroient dû les élire. Ce qui les rend coupables de simonie, quand ils ne l'auroient pas été auparavant, puisqu'ils donnent en vue de posséder paisiblement l'évêché; & il importe peu que l'on donne devant ou après le sacre. AN. 1062.

LI. S. Dominique le cuirassé. *Vita Dom. Sæc. 6. Ben. p. 343.*

En 1062 Pierre Damien perdit un illustre ami, dont il nous a conservé l'histoire toute merveilleuse. C'est Dominique, surnommé en latin *Loricatus*, à cause d'une cuirasse de fer qu'il portoit continuellement par pénitence. Comme il étoit déjà clerc, ses parens donnèrent à l'évêque une peau de bouc pour le faire ordonner prêtre: mais cette faute fut cause de sa conversion. Car il en fut tellement effrayé, qu'il quitta le monde & se fit moine, puis ermite avec Pierre Damien, en un lieu nommé Lucéole en Ombrie, sous la conduite d'un saint homme nommé Jean de Montefeltro; & parce qu'il avoit été ordonné par simonie, il s'abstint toute sa vie du service de l'autel. Il garda la virginité, & eut un attrait particulier pour les austérités corporelles.

Les ermites de Lucéole habitoient en dix-huit cellules; & leur règle étoit de ne boire point de vin, n'user d'aucune graisse pour assaisonner leur nourriture: ne manger rien de cuit que le dimanche & le jeudi, jeûner au pain & à l'eau les cinq autres jours, & s'occuper continuellement de la prière & du travail des mains. Tout leur bien consistoit en un cheval ou un âne pour apporter leur subsistance. Ils gardoient le silence toute la semaine, & ne parloient que le dimanche entre vêpres & complies. Dans leurs cellules ils étoient nus pieds & nues jambes. Dominique se soumit, du consentement de son prieur, à la direction de Pierre Damien, & demeuroit dans une cellule proche de la sienne, ensorte qu'il n'y avoit que l'église entre deux. Il porta sur sa chair pendant un grand nombre d'années une chemise de mailles de fer, qu'il ne dépouilloit que pour se donner la discipline: mais il ne se passoit guères de jour qu'il ne chantât deux pseautiers, en se frappant à deux mains avec des poignées de verges; encore étoit-ce dans le temps où il se relâchoit le plus: car pendant le carême, ou lorsqu'il acquittoit une pénitence pour quelqu'un, il disoit au moins trois

An. 1062. pseautiers par jour, en se fustigeant ainsi. Souvent il disoit deux pseautiers de suite, se donnant continuellement la discipline, & demeurant toujours débout, sans s'asseoir, ni cesser un moment de se frapper.

Pierre Damien lui ayant un jour demandé, s'il pouvoit faire quelque génuflexion avec sa cuirasse, il répondit: quand je me porte bien, je fais cent génuflexions à tous les quinze pseaumes, c'est-à-dire mille pendant un pseautier. Un soir il le vint trouver ayant le visage tout livide de coups de verges, & lui dit : mon maître, j'ai fait aujourd'hui ce que je ne me souviens point d'avoir encore fait, j'ai dit huit pseautiers en un jour & une nuit. Il est vrai que, pour dire plus vîte le pseautier, il avouoit lui-même qu'il ne prononçoit pas les pseaumes entièrement, & se contenoit d'en repasser les paroles dans son esprit; mais il disoit que, pour reciter vîte, il falloit être fort attentif. Il vécut quelque temps éloigné de son directeur, qui s'étant ensuite informé de sa manière de vivre, il lui répondit qu'il vivoit en homme charnel, & que les dimanches & les jeudis il relâchoit son abstinence. Quoi, dit Pierre Damien, mangez-vous des œufs ou du fromage? Non, dit-il. Mangez-vous du poisson ou du fruit? Je les laisse aux malades. Enfin il se trouva que ce relâchement consistoit à manger du fenouil avec son pain, comme il est d'usage en Italie.

Ayant su que Pierre Damien avoit écrit de lui, qu'il avoit récité un jour neuf pseautiers avec la discipline, il en fut lui-même étonné, & voulut en faire encore l'expérience. Il se dépouilla donc un mercredi, & ayant pris des verges à ses deux mains, il ne cessa toute la nuit de réciter en se frappant : ensorte que le lendemain il avoit dit douze pseautiers, & le treizième jusques à *Beati quorum*. A son exemple l'usage de la discipline s'établit tellement dans le pays, que non-seulement les hommes, mais les femmes nobles s'empressoient à se la donner. Dominique trouva un jour un écrit, portant que, si on disoit quatre-vingts fois douze pseaumes qui y étoient marqués, en tenant les bras élevés en croix, on racheteroit un an de pénitence. Aussitôt il le mit en pratique, & récitoit tous les jours ces douze pseaumes les bras en croix quatre-vingt fois de suite sans intervalle. En disant le pseautier, il ne se contentoit pas des cent cinquante pseaumes; il y ajoutoit les cantiques, les hymnes, le symbole

de S. Athanase, & les litanies, que l'on trouve encore à la fin des anciens pseautiers. An. 1062.

Quelques années avant sa mort, ayant trouvé que les lanières de cuir étoient plus rudes que les verges, il s'accoutuma à s'en servir ; & quand il sortoit, il portoit ce fouet sur lui, pour se donner la discipline par-tout où il couchoit. Quand il n'étoit pas en lieu où il pût se dépouiller entièrement, il se frappoit au moins sur les jambes, les cuisses, la tête & le cou ; car quoiqu'il allât nus pieds, son habit ne lui venoit qu'à mi-jambe ; au lieu que ceux des autres ermites alloient jusques à terre, pour les garantir du froid. Le jeûne & le poids de sa cotte de maille, lui avoient rendu la peau noire comme celle d'un nègre. Il portoit de plus quatre cercles de fer, deux aux cuisses & deux aux jambes ; & ensuite il y en ajouta quatre autres. Cette affreuse pénitence ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieillesse ; & à sa mort on trouva qu'outre la chemise de maille qu'il portoit ordinairement, il en avoit une autre étendue sous lui, comme pour lui servir de drap. Il mourut en 1062, le quatorzième d'Octobre, jour auquel l'église honore sa mémoire. On l'enterra d'abord dans sa cellule, de peur que les moines du voisinage ne l'enlevassent : mais Pierre Damien le fit ensuite transférer honorablement dans le chapitre, & le corps se trouva entier, quoique ce fût le neuvième jour après sa mort. *Martyr. R. 14 Octob.*

LII. Compensations de pénitences.

Ce n'étoit pas seulement pour lui-même, que Dominique se mortifioit ainsi ; c'étoit encore pour acquitter les pénitences des autres. Car on étoit alors persuadé, que pour chaque péché on étoit obligé d'accomplir la pénitence marquée par les canons ; ensorte que s'il y avoit dix ans pour l'homicide, celui qui en avoit commis vingt, devoit deux cents ans de pénitence. Et comme il étoit impossible de l'acquitter, on avoit trouvé des moyens de la racheter. Or pierre Damien dit avoir appris de Dominique, que l'on accomplissoit cent ans de pénitence par vingt pseautiers, accompagnés de discipline. Car trois mille coups de discipline valoient un an de pénitence, & mille coups se donnoient pendant dix pseaumes : par conséquent les cent cinquante pseaumes valoient cinq ans de pénitence, les vingt pseautiers en valoient cent. Dominique accomplissoit facilement en six jours cette pénitence de cent ans, & en acquittoit ainsi les *Opusc. 11. c. 8.*

An. 1062. pécheurs. Une fois même au commencement d'un carême;
c. 9. il pria Pierre Damien de lui imposer mille ans de pénitence, & peu s'en fallut qu'il ne l'achevât avant la fin du carême.

p. 22. Opusc. XIII. c. 6. Dans un autre ouvrage intitulé la perfection des moines, Pierre Damien soutient, que les moines qui ont commis de grands péchés, lorsqu'ils vivoient dans le monde, n'en sont pas quittes par la commune observance de la règle, & qu'ils doivent y ajouter des pénitences proportionnées à leurs péchés. Un moine, dit-il me vint trouver, & me confessa les péchés qu'il avoit commis étant laïque. Il devoit faire, s'il m'en souvient bien, soixante & dix ans de pénitence: selon les canons: & il y avoit environ sept ans qu'il portoit l'habit de religion. Je lui demandai combien il avoit déjà fait de pénitence pour ses péchés: il répondit qu'il les avoit tous confessés à l'abbé, mais qu'il ne lui avoit imposé aucune pénitence outre l'observance commune du monastère; assurant que la seule conversion, c'est-à-dire la pratique de la règle, suffisoit pour la rémission de tous ses péchés. J'en eus horreur, & je m'écriai que ce pauvre homme avoit été trompé: puisqu'il n'avoit pas commencé sa pénitence, au lieu qu'il pouvoit l'avoir achevée par diverses austérités. Pierre Damien ne rapporte à mon avis aucune preuve solide de cette opinion, qui n'étoit fondée que sur ces supputations de tant d'années de pénitences inconnues à l'antiquité.

Lib. IV. epist. 21. Il dit ailleurs, écrivant à un évêque: vous n'ignorez pas que, quand nous recevons des pénitens quelque fonds de terre, nous leur relâchons de la quantité de leur pénitence, à proportion de leur présent. Ce qui venoit encore du même principe d'estimer & commuer les pénitences; & c'étoit un moyen facile d'enrichir les églises.

Lib. V. epist. 8. Quelques-uns toutefois blâmoient les flagellations, & en général les compensations de pénitence, comme il paroît par les écrits mêmes de Pierre Damien. Car dans une lettre au clergé de Florence, il se plaint de ce que l'on a rendu public ce qu'il a écrit sur le sujet des disciplines; quoiqu'il ne l'ait écrit ni pour les laïques ni pour les clercs, mais seulement pour les moines, & qu'il n'ait représenté que ce qu'ils pratiquent tous les jours. Puis faisant parler ceux qui blâmoient cet usage, il ajoute: Voilà, disent-ils, une pénitence nouvelle & inouie jusques à présent pendant tant de siècles; si on l'admet une fois, on détruit tous les canons & on anéantit

la tradition. Ils vouloient dire, que par ces compenſations on aboliroit les pénitences canoniques : en quoi ils ne ſe trompoient pas, comme l'événement a fait voir. AN. 1062.

LIII. Flagellations.

Mais, répond Pierre Damien, notre Sauveur n'a-t-il pas été flagellé ? Saint Paul n'a-t-il pas reçu cinq fois les trente-neuf coups de fouet ? Tous les Apôtres n'ont-ils pas été fouettés ? Combien de martyrs ont ſouffert le même ſupplice ? On rapporta que S. Jerôme & d'autres ont été fouettés par ordre de Dieu. On dira que tous ces ſaints ont été fouettés par d'autres, & non par eux-mêmes. Je réponds, qu'il ne faut donc plus porter auſſi notre croix, puiſqu'il n'y a plus de perſécuteurs pour nous crucifier ; & que comme on n'accuſe point de témérité celui qui jeûne volontairement ſans qu'un prêtre le lui ait ordonné, on ne doit pas non plus condamner celui qui ſe donne la diſcipline de ſes propres mains. C'eſt une très-bonne pénitence de châtier la chair, pour réparer la perte que l'on a faite en cherchant les plaiſirs de la chair. 2 Cor. XI. 24. Act. V. 40. Hier. ep. 22.

Que ſi cette diſcipline à coups de verges paroît nouvelle, & par conſéquent répréhenſible à ceux qui ne la pratiquent pas : faut-il auſſi reprendre le vénérable Bède, qui ordonne, après les anciens canons, de mettre aux fers certains pénitens ? L'auteur ajoute quelques exemples d'auſtérités ſingulières, tirées de la vie des pères ; mais il n'en rapporte aucun de flagellations : ainſi il convient tacitement de leur nouveauté. Tout ce qu'il conclut, c'eſt qu'il eſt permis de pratiquer des pénitences, qui ne ſont pas ſpécifiées dans les canons. Auſſi ne trouvé-je point d'exemples de flagellations volontaires avant cet onzième ſiècle ; & les premiers que l'on rapporte ſont de ſaint Gui abbé de Pompoſie, mort en 1046, & de ſaint Poppon abbé de Stavels, mort en 1048. Mabil. præf. ſæc. 6. n. 33. Sup. liv. LIX. n. 48. n. 33.

Pierre Damien continue : quand les évêques preſcrivent à quelques pécheurs une pénitence de pluſieurs années, ne leur taxent-ils pas quelquefois une ſomme d'argent pour en racheter le temps, & pour les diſpenſer des jeûnes qui leur ſont trop de peine ? Condamnera-t-on ce rachat de pénitence à prix d'argent, parce qu'il ne ſe trouve point dans les anciens canons ? Que ſi on permet aux laïques de racheter leurs péchés par des aumônes, que doit-on ordonner à un moine à qui il reſte une longue pénitence à acquitter, & qui a autrefois abandonné tout ſon bien ?

An. 1062.

Ne pourra-t-il pas racheter ses péchés en mortifiant sa chair ?

Lib. VI. ep. 27.

Il traite encore cette matière dans une lettre à un moine nommé Pierre Testu qui avoit écrit aigrement contre ces disciplines, dont toutefois il ne blâmoit que l'excès & la longueur. Mais, dit Pierre Damien, s'il est permis de donner cinquante coups de discipline, pourquoi n'en donnera-t-on pas soixante ou même cent ? Si on en peut donner cent, pourquoi non cinq cents ou mille ? Ce qui est bon ne peut être poussé trop loin. Si le jeûne d'un jour est bon, celui de deux ou de trois jours est meilleur. Suivant ce principe, la perfection seroit de se laisser mourir de faim, ou d'expirer sous les coups de discipline. Mais ce n'est pas dans les écrits de Pierre Damien qu'il faut chercher la justesse du raisonnement.

Chr. Cass. lib. III. c. 22.

Les moines du mont-Cassin avoient embrassé cette pratique de la discipline avec le jeûne du vendredi, à la persuasion de Pierre Damien ; & à leur exemple cette dévotion s'étoit étendue, non-seulement aux monastères de leur observance, mais encore aux villes & aux villages. Toutefois quelques-uns au mont-Cassin s'élevèrent contre la pratique des flagellations, disant qu'il étoit mal-honnête de paroître nu en présence d'une grande communauté : car la discipline se donnoit ordinairement en plein chapitre. Celui qui s'y opposa le plus fut le cardinal Etienne, qui avoit été moine du mont-Cassin, & il défendit d'y pratiquer davantage cette pénitence. Pierre Damien écrivit sur ce sujet à la communauté, soutenant qu'il est honnête & salutaire de souffrir par pénitence la confusion de la nudité. Et comme le cardinal Etienne étoit mort assez subitement peu de temps après qu'il eut blâmé cette pratique, il dit que ce peut bien être en punition de cet attentat, quoique d'ailleurs il avoue que ce cardinal avoit de la vertu.

Opusc. XIII.

LIV. Dévotion à la sainte Vierge.

Opusc. XXXIII. c. 3.

Pierre Damien parle encore de quelques autres dévotions nouvelles, mais déjà établies de son temps, savoir le petit office de la Vierge : le samedi consacré en son honneur, le vendredi à la Croix, & le lundi aux Anges. Voici ce qu'il en dit, écrivant au cardinal Didier abbé du mont-Cassin : il s'est établi en quelques églises une belle coutume, que l'on célèbre tous les samedis une messe particulière de la sainte Vierge, s'il ne se rencontre une fête ou une férie de carême. Nous avons aussi dans nos ermitages & nos monastères trois

jours de la semaine assignés à des saints, en l'honneur desquels nous célébrons des messes. Or selon la pieuse opinion des hommes illustres, les ames des défunts ne souffrent point le dimanche, & retournent le lundi au lieu de leurs supplices. C'est pourquoi on dit la messe ce jour-là en l'honneur des Anges, pour attirer leur protection aux morts & à ceux qui doivent mourir. On attribue aussi avec raison le vendredi à la croix, & ce jour nos frères se donnent l'un à l'autre la discipline en chapitre avec les verges, & jeûnent au pain & à l'eau. Et ensuite: ce même jour ils célèbrent la messe de la Croix, pour obtenir sa protection. Quant au samedi, qui est le jour où il est écrit que Dieu se reposa, il est très-convenable de le dédier à la sainte Vierge, où la sagesse s'est reposée par le mystère de l'incarnation. Et il ne faut pas douter que ceux qui lui rendent ces honneurs, ne s'attirent son secours.

An. 1062.

Le petit office de la Vierge étoit en usage dès le siècle précédent, puisqu'il est marqué que S. Uldaric d'Ausbourg le disoit tous les jours. Pierre Damien exhorte un moine nommé Etienne à ne pas manquer à cette pratique, & rapporte sur ce sujet l'exemple d'un clerc de Nevers, qui étant malade à l'extrémité, fut visité par la sainte Vierge, & elle lui fit couler de son lait dans la bouche & le guérit à l'instant, parce qu'il avoit été fidelle à dire son office tous les jours. Il rapporte ailleurs l'exemple d'un autre clerc, qui bien que chargé de grands péchés & même d'impureté, se trouvant à l'article de la mort, fut assuré par la sainte Vierge que ses péchés lui étoient remis, par la même raison d'avoir récité son office à toutes les heures. Les écrits de Pierre Damien sont remplis de semblables histoires, & ce sont ses preuves les plus ordinaires. Au reste, on ne peut nier que ces dévotions ne fussent bonnes en elles-mêmes: mais la suite des temps a fait voir, qu'il eût mieux valu s'en tenir aux sages institutions des anciens. Car en accablant les clercs & les moines de tant d'offices, on a diminué le temps de l'étude & du travail, & les offices mêmes étant si longs, ont été acquittés plus négligemment.

Vita n. 44. Sup. l. LV. n. 46. lib. VI. ep. 29.

Opusc. X. c. 17.

LV.
S. Vulstan évêque de Vorchestre.

Le pape Nicolas avoit envoyé deux légats en Angleterre dont l'un étoit Hermenfroi évêque de Sion. Aldrede archevêque d'Yorck, qui les avoit amenés, les présenta au roi Edouard; & ce prince les ayant reçus avec un très-grand honneur suivant sa piété ordinaire, les renvoya

Sup. n. 45. Vita Vulst. c. 10. sæc. 6. Ben. par. 2. p. 848.

AN. 1062. chez l'archevêque avec lequel ils avoient fait connoissance pendant le voyage, en attendant le parlement de Pâque où ils reviendroient à sa cour & auroient audience. L'archevêque Aldrede ayant suivi l'ordre du pape & parcouru avec les légats presque toute l'Angleterre, vint à Vorchestre aux approches du Carême de l'année 1062; & de-là étant allé dans ses terres, il laissa les légats dans le monastère de la cathédrale, dont Vulstan étoit prévôt.

Il les traita avec toute l'humanité & la libéralité possible, sans toutefois rien relâcher de sa régularité & de son austérité. Il passoit les nuits à chanter des pseaumes avec de fréquentes génuflexions : trois jours de la semaine il ne prenoit aucune nourriture & gardoit le silence: les trois autres jours il mangeoit des choux ou des poreaux avec son pain, le dimanche du poisson & buvoit du vin. Tous les jours il nourrissoit trois pauvres & leur lavoit les pieds. Les légats admirèrent cette manière de vie, & les instructions que Vulstan soutenoit d'un tel exemple. Etant donc retournés à la cour, comme il fut question de choisir un évêque de Vorchestre, ils proposèrent Vulstan; & faisant connoitre son mérite, ils obtinrent aisément l'agrément du bon roi Edouard. Les deux archevêques, Stigand de Cantorberi & Aldrede d'Yorck, y consentirent: & ce qui détermina ce dernier, c'est qu'il regardoit Vulstan comme un homme simple, qui souffriroit ses usurpations sur l'église de Vorchestre, dont il prétendoit retenir les revenus.

Vita ap. Boll. 19. Jan. tom. 2. p. 239.

On manda Vulstan en diligence; mais quand il fut arrivé à la cour, la difficulté fut de lui faire accepter l'évêché. Il fallut que les légats y employassent toute l'autorité du pape. Un reclus nommé Vulfin, qui vivoit en solitude depuis plus de quarante ans, aida à le déterminer, lui reprochant vivement son obstination & sa désobéissance. Le roi lui donna donc l'investiture de l'évêché de Vorchestre, & il fut sacré à Yorck par l'archevêque Aldrede, le dimanche huitième de Septembre 1062. Il auroit dû être sacré par l'archevêque de Cantorberi, dont il étoit suffragant; mais Stigand, qui remplissoit alors ce siége, avoit été interdit par le pape, pour l'avoir usurpé du vivant de Robert son prédécesseur. Toutefois ce fut à lui que Vulstan promit obéissance, & Aldrede déclara qu'il ne prétendoit point

point que cette ordination lui donnât aucun droit ſur le nouvel évêque. AN. 1062.

Vulſtan étoit alors âgé d'environ cinquante ans, né dans le comté de Varvick de parens très-pieux, qui ſur la fin de leurs jours embraſsèrent l'un & l'autre la vie monaſtique. Après leur mort, il s'attacha à Brihege évêque de Vorcheſtre, qui touché de ſon mérite, l'ordonna prêtre encore jeune, & lui offrit une cure d'un bon revenu près de la ville: mais Vulſtan la refuſa, & peu de temps après il embraſſa la vie monaſtique dans la cathédrale de la même ville. Il paſſa par les charges du monaſtère, fut maître des enfans, chantre & ſacriſtain. Tous les jours il diſoit les ſept pſeaumes avec une génuflexion à chaque verſet, & toutes les nuits il diſoit de même le grand pſeaume cent dix-huitième, & ſe proſternoit ſept fois le jour devant chacun des dix-huit autels de l'égliſe.

On le fit enfin prévôt du monaſtère vers l'an 1046, & en cette place il prenoit ſoin non-ſeulement des moines, mais du peuple. Dès le matin il ſe préſentoit à la porte de l'égliſe, pour ſecourir les opprimés, ou baptiſer les enfans des pauvres: car les prêtres avoient déjà introduit la mauvaiſe coutume de ne point baptiſer gratis. Cette charité de Vulſtan attira un grand concours de peuple des villes & de la campagne, des riches comme des pauvres; & il ſembloit qu'il n'y eût point d'enfant bien baptiſé, s'il ne l'étoit de ſa main, tant étoit grande l'opinion de ſa ſainteté. Voyant auſſi la corruption des mœurs que cauſoit le défaut d'inſtruction, il ſe mit à prêcher dans l'égliſe tous les dimanches & les jours ſolennels. Un moine ſavant & éloquent lui en fit des reproches, comme d'une entrepriſe ſur les fonctions épiſcopales: mais il fut réduit à lui demander pardon. Tel étoit le prévôt Vulſtan, quand il fut ordonné évêque de Vorcheſtre, dont il remplit le ſiége trente-quatre ans.

LVI. S. Edouard roi d'Angleterre.

Vita ap. Boll. 5. Jan. to 1. p. 230. Sup. liv. LIX. n. 14.

S. Edouard, qui régnoit en Angleterre depuis vingt ans, étoit fils du roi Ethelred & d'Emme, ſœur de Richard duc de Normandie. L'an 1013, peu de temps après ſa naiſſance, le roi ſon père l'envoya avec ſa mère en Normandie, pour éviter la violence des Danois; & y demeura pendant le règne de Canut le Grand, & de ſes deux fils Harold & Canut II. Après leur mort, il fut rappelé en 1042 par Godouin comte de Cant, qui avoit épouſé la fille de Canut I,

An. 1062. & qui donna sa sœur à Edouard ; mais il garda toute l'autorité. Car Edouard étoit un homme très-simple, & qui avoit plus de piété que de capacité pour le gouvernement : mais on vit une protection particulière de Dieu sur lui, en ce que l'Angleterre fut tranquille pendant plus de vingt-trois ans qu'il régna, tant il étoit respecté des siens & craint des étrangers.

Dès la première année de son règne, il se laissa tellement prévenir par Godouin contre la reine sa mère, qu'il lui ôta tous ses biens, l'enferma dans un monastère, & l'obligea de se purger, par le fer chaud, du mauvais commerce dont on l'accusoit avec l'évêque de Vinchestre. La reine Emme soutint l'épreuve, & marcha nus pieds sur neuf coutres de charrue ardens, sans se brûler. Le roi lui demanda pardon, reçut la discipline de la main des deux accusés, c'est-à-dire de l'évêque & de sa mère, & leur rendit ce qu'il leur avoit ôté. Il rédigea les lois qu'avoit publiées le roi Edgar son aïeul, & que la domination des Danois avoit abolies. Elles comprenoient en substance ce que les rois plus anciens avoient ordonné, & contenoient plusieurs règlemens sur les matières ecclésiastiques. Ces lois du roi Edouard furent fameuses & respectées dans toute la suite des temps.

T. IX. conc. p. 1010.

Charta. I. Eduardi. to. IX. conc. p. 1189.

Ce saint roi voulant reconnoître la grâce que Dieu lui avoit faite de l'avoir rétabli sur le trône de ses pères, fit vœu d'aller à Rome en pélerinage, & prépara les frais du voyage & les offrandes qu'il devoit faire aux saints Apôtres. Mais les seigneurs Anglois se souvenant des troubles passés, & craignant que son absence n'en causât de nouveaux, vu principalement qu'il n'avoit point d'enfans, le prièrent instamment d'abandonner ce dessein, offrant de satisfaire à Dieu pour son vœu, par des messes, des prières & des aumônes. Comme le roi ne se rendoit point, on convint enfin d'envoyer de part & d'autre deux députés à Rome : savoir, Elrede évêque de Vorchestre & depuis archevêque de Cantorberi, & Herman évêque de Schireburne, avec deux abbés. Ces quatre députés devoient exposer au pape le vœu du roi & l'opposition des seigneurs ; & le roi promit de s'en tenir à la décision du pape.

C'étoit Leon IX, & quand les députés arrivèrent à Rome, ils trouvèrent qu'il tenoit un concile avec deux cents cinquante évêques, devant lesquels ils exposèrent le sujet de

leur voyage; & le pape, de l'avis du concile, écrivit au roi Edouard une lettre, portant en substance: puisqu'il est certain que Dieu est proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement en quelque lieu que ce soit, & que l'Angleterre seroit en péril par votre absence; nous vous absolvons, par l'autorité de Dieu & du concile, du péché que vous craignez d'encourir à cause de votre vœu; & nous vous ordonnons pour pénitence, de donner aux pauvres ce que vous aviez préparé pour la dépense de ce voyage, & de fonder un monastère en l'honneur de S. Pierre, soit que vous en bâtissiez un nouveau, soit que vous en répariez un ancien. Nous confirmons dès-à-présent toutes les donations & les privilèges que vous lui accorderez; & nous voulons qu'il ne soit soumis à aucune puissance laïque, que la royale. AN. 1062.

En exécution de cette bulle & de l'ordre que le reclus Vulfin prétendit en avoir reçu de S. Pierre par révélation, le roi Edouard résolut de rétablir l'ancien monastère de S. Pierre, près de Londres, fondé dès le commencement de la conversion des Anglois, mais alors presque détruit. On le nommoit Ouestminster à cause de sa situation, c'est-à-dire monastère d'Occidenr. Pour cette œuvre le roi mit à part la dixme de tout ce qu'il avoit en or, en argent, en bétail, & de tous ses autres biens; & ayant fait abattre l'ancienne église, il en fit bâtir une nouvelle.

Cependant le pape Leon IX étant mort, le roi Edouard envoya au pape Nicolas II, Aldrede archevêque d'Yorck, & deux évêques élus pour être ordonnés par le pape. Ils étoient chargés d'une lettre, par laquelle le roi demandoit qu'il confirmât la fondation de ce monastère, & confirmoit de son côté les revenus que le saint siége avoit en Angleterre, & en envoyoit ce qui étoit échu avec des présens de sa part. Le pape Nicolas, de l'avis d'un concile où les députés du roi furent ouis, confirma l'absolution qu'il avoit obtenue & la fondation du monastère, le déclarant exempt de toute juridiction épiscopale, & en donnant au roi la protection, comme de toutes les églises d'Angleterre. Ce fut donc au retour de ce voyage que l'archevêque Aldrede amena les légats du pape.

LVII. Eglises du Nord.

Cependant Harold roi de Norvège y exerçoit une cruelle tyrannie. Il abattit plusieurs églises, & fit mourir plusieurs chrétiens par les supplices. Il étoit même adonné aux malé- *Adam. lib. III. c. 18. p. 43.*

An. 1062. Sup. l. LIX. n. 13. fices, que le saint roi Olaf son frère avoit travaillé à exterminer du pays avec tant de zèle, qu'il lui en avoit coûté la vie. Harold, loin d'être touché des miracles qui se faisoient à son tombeau, en enlevoit les offrandes & les distribuoit à ses soldats. Adalbert archevêque de Brème, affligé de ces désordres, envoya des députés à Harold, avec des lettres où il lui en faisoit des reproches, l'avertissant particulièrement qu'il ne devoit pas tourner au profit des laïques les oblations, ni faire venir des évêques d'Angleterre & de France au mépris de sa juridiction, puisque c'étoit à lui de les ordonner comme légat du saint siége.

Harold, irrité de ces remontrances, renvoya avec mépris les députés d'Adalbert, disant qu'il ne reconnoissoit en Norvège ni archevêque ni autre personne puissante que lui-même. L'archevêque Adalbert s'en plaignit au pape Alexandre II, qui écrivit au roi Harold en ces termes: comme vous êtes encore peu instruit dans la foi & la discipline canonique, nous devrions, nous qui avons la charge de toute l'église, vous donner de fréquens avertissemens; mais la longueur du chemin nous empêchant de le faire par nous-mêmes, sachez que nous en avons donné la commission à Adalbert archevêque de Brème, notre légat. Or il s'est plaint à nous par ses lettres, que les évêques de votre province ne sont point sacrés, ou se font sacrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'est pourquoi nous vous admonestons, vous & vos évêques, de lui rendre la même obéissance que vous devez au saint siége. L'archevêque Adalbert avoit aussi irrité Suein ou Suenon roi de Danemarck, en lui faisant de terribles reproches de ce qu'il avoit épousé sa parente: il l'avoit même menacé d'excommunication; & enfin le roi, touché des lettres du pape, répudia sa parente: mais il prit plusieurs autres femmes & plusieurs concubines. L'archevêque songea depuis à rentrer dans les bonnes grâces de ce prince, espérant qu'il lui faciliteroit l'exécution de ses desseins. Il vint donc à Slesvic, où s'étant fait aimer par ses libéralités, il gagna le roi même par des présens & par des festins, disputant de magnificence avec lui. Ils se donnèrent, suivant la coutume des barbares, des repas tour-à-tour pendant huit jours, où l'on traita plusieurs affaires ecclésiastiques; & on prit des mesures pour la paix des chrétiens & la conversion des païens. L'archevêque revint chez lui plein de joie, &

Alex. epist. 2. tom. IX. conc. p. 116

Adam. c. 13.

c. 20.

perſuada à l'empereur de faire venir en Saxe le roi de Danemarck, & traiter avec lui une alliance perpétuelle, à la faveur de laquelle l'égliſe de Brème reçut de grands avantages, & la miſſion chez les peuples du Nord prit de grands accroiſſemens. Cette réconciliation arriva du vivant de l'empereur Henri III; & on voit, par une lettre du pape Alexandre II à ce roi Suenon, que les rois de Suède payoient un cens annuel au ſaint ſiége.

AN. 1062.

Epiſt. 4.

LVIII. S. Gotheſcalc prince des Sclaves.

Boll. 7 *Jun.* *to.* 20. *p.* 40. *ex Adamo.* *Adam. lib.* II. *c.* 43.

La religion chrétienne proſpéroit auſſi chez les Sclaves au delà de l'Elbe. Gotheſcalc, gendre du roi de Danemarck, s'étoit rendu puiſſant comme un roi, & c'étoit un prince très-religieux & grand ami de l'archevêque Adalbert. Il étoit fils d'Uton, un des princes des Sclaves, dont les frères étoient païens & lui mauvais chrétien: auſſi fut-il tué pour ſa cruauté par un Saxon transfuge. Son fils Gotheſcalc étoit dans le monaſtère de Lumbourg, où il faiſoit ſes études: mais ayant appris la mort de ſon père, il entra en telle fureur, qu'il renonça aux études & à la religion chrétienne, paſſa l'Elbe & ſe jeta chez les Vinules païens, avec le ſecours deſquels il fit la guerre aux chrétiens, & tua pluſieurs milliers de Saxons pour venger ſon père. Bernard duc de Saxe le prit comme un chef de voleurs, & le mit en priſon: mais voyant que c'étoit un brave homme, il fit alliance avec lui & le renvoya. Gotheſcalc alla trouver le roi Canut, paſſa avec lui en Angleterre, & y demeura long-temps. Il étoit rentré dans le ſein de l'égliſe, & le roi Canut lui donna ſa fille en mariage.

Helem. lib. I. *c.* 20.

Etant retourné d'Angleterre, il étoit irrité contre les Sclaves, qui l'avoient dépouillé des biens de ſon père, & obligé à ſe retirer en pays étranger; ainſi il leur faiſoit la guerre, & étoit la terreur des païens. Mais après qu'il fut rentré dans ſes biens, il voulut faire des conquêtes pour Dieu, & ramener ſa nation au chriſtianiſme, qu'elle avoit autrefois reçu & oublié depuis. Il venoit ſouvent à Hambourg accomplir des vœux. Son zèle étoit grand pour la propagation de la foi: il avoit réſolu de contraindre tous les païens à l'embraſſer; & il avoit déjà converti le tiers de ceux qui, ſous ſon aïeul Miſtivoi, étoient retombés dans le paganiſme. Sous ſon règne tous les peuples des Sclaves appartenant à la province de Hambourg étoient chrétiens, & on en comptoit juſques à ſept, entre leſquels étoient les Obodrites. Les provinces étoient pleines

AN. 1062. d'églises, & les églises de prêtres, qui exerçoient librement leurs fonctions. Le prince Gothescalc, oubliant sa dignité, parloit souvent lui-même dans l'église, pour expliquer au peuple plus clairement en Sclavon, ce que disoient les évêques & les prêtres.

Le nombre étoit infini de ceux qui se convertissoient tous les jours : on fondoit dans toutes les villes des couvens de chanoines, des moines & des religieuses ; & il y en avoit trois à Meclebourg, capitale des Obodrites. L'archevêque Adalbert, ravi de cet accroissement de l'église, envoya au prince des évêques & des prêtres, pour fortifier dans la foi ces nouveaux chrétiens. Il ordonna évêque à Aldinbourg le moine Eizon, à Meclebourg Jean Ecossois, à Ratzebourg Ariston venu de Jérusalem, & d'autres ailleurs. De plus, il invita Gothescalc à venir à Hambourg, où il l'exhorta fortement à conduire jusqu'à la fin ses travaux pour J. C. lui promettant que la victoire l'accompagneroit par-tout, & que quand même il souffriroit quelque adversité pour une si bonne cause, il n'en seroit pas moins heureux. L'archevêque exhortoit de même le roi de Danemarck, qui venoit souvent le trouver sur la rivière d'Eider. Ce prince l'écoutoit avec attention & avec profit ; excepté sur l'article des excès de bouche & des femmes, dont il ne se corrigea
c. 25. point. Enfin on auroit pu dès-lors convertir tous les Sclaves, sans l'avarice des seigneurs Saxons gouverneurs de la frontière, qui ne songeoient qu'à en tirer des tributs.

c. 26. L'archevêque Adalbert eut toujours grand soin de ses missions du Nord, même depuis qu'il se relâcha de l'application à ses autres devoirs, par l'accablement des affaires temporelles auxquelles il se livra jusques à l'excès. Il étoit si affable & si libéral envers les étrangers, qu'ils accouroient à Brême de toutes parts ; & cette ville, quoique petite, étoit comme la Rome du Nord. Il y venoit des députés d'Islande, de Groenlande, des Orcades, demander à l'archevêque des missionnaires, & il leur en envoyoit. L'évêque des Danois étant mort, le roi Sucin divisa son diocèse en quatre, & l'archevêque mit un évêque en chacun. Il envoya aussi des ouvriers en Suède, en Norvège & aux Isles.



LIVRE SOIXANTE-UNIÉME.

AN. 1063. I. Schisme à Florence. Andr Jan. to. 3. Ital. sacr. p. 94

EN Italie, il y avoit une grande division entre l'évêque de Florence & les moines. L'évêque nommé Pierre étoit de Pavie, fils de Theuzon Mezabarba, homme noble, mais fort simple. Comme il vint voir l'évêque son fils, les Florentins lui demandèrent artificieusement: Seigneur Theuzon, avez-vous donné beaucoup au roi pour acquérir à votre fils cette dignité? Par le corps de S. Syr, répondit-il, on n'obtiendroit pas un moulin chez le roi, sans qu'il en coûte cher. Par S. Syr, j'ai donné pour cet évêché trois mille livres comme un fou. S. Syr est compté pour le premier évêque de Pavie, & l'église l'honore le neuvième de Décembre. Les moines opposés à l'évêque Pierre avoient à leur tête S. Jean Gualbert, fondateur de la nouvelle congrégation de Vallombreuse, & son autorité entraînoit une grande partie du peuple & du clergé. Il soutenoit que l'évêque étant simoniaque, & par conséquent hérétique, il n'étoit pas permis de recevoir les sacremens de sa main, ni de ceux qu'il avoit ordonnés. Pierre Damien étant à Florence, tenta inutilement d'apaiser ce différent. Il n'approuvoit pas le sentiment des moines, & soutenoit qu'on ne devoit pas se séparer de l'évêque, tant qu'il n'étoit pas juridiquement condamné.

Comme les Florentins interprétoient mal ses sentimens, & l'accusoient de favoriser la simonie, il leur écrivit une grande lettre pour s'en justifier. D'abord il proteste qu'il anathématise la simonie, comme la première de toutes les hérésies: mais, ajoute-t-il, nous croyons fermement que toute la plénitude de la grâce appartient à l'église; ensorte que les méchans qui sont dans son sein, peuvent conférer les sacremens. Il renvoie à ce qu'il en a écrit dans le livre Gratissimus; puis il continue: quant à votre évêque, quelques-uns croient qu'il a acheté sa dignité, d'autres assurent qu'il y est entré gratuitement. Et qui suis-je pour me jeter au milieu de deux partis si échauffés l'un contre l'autre, & pour charger un homme d'un tel crime avant qu'il en soit convaincu? Le concile que l'on tient tous les ans à Rome, est proche; c'est-là que

Opusc. XXX.

Opusc. VI.

Sup. liv. LIX. n. 77.

AN. 1063. que doit s'adreſſer quiconque croit avoir un juſte ſujet de plainte contre ſon évêque.

Je m'adreſſe maintenant à mes frères les moines, que je n'ignore pas être les auteurs de cette querelle. Ils diſent que tels évêques ne peuvent ni conſacrer le ſaint chrême, ni dédier des égliſes, ni ordonner des clercs, ni célébrer la meſſe ; & ils le ſoutiennent avec une telle impudence, qu'en trois paroiſſes ils ont obligé à baptiſer les catéchumènes ſans onction du ſaint chrême. Cependant aucune héréſie, que je ſache, n'a jamais eu la hardieſſe de ſéparer le chrême du baptême. Que ſi on emprunte le chrême d'une autre égliſe, comme fait un prêtre de leur parti, c'eſt un ſacrilége, & un adultère ſpirituel. Et enſuite parlant toujours des mêmes moines: on dit que plus de mille perſonnes, trompées par leurs vains diſcours, ſont mortes ſans recevoir le corps & le ſang de Notre-Seigneur. Il y a pluſieurs égliſes dans leſquelles ils ne veulent pas entrer, ni même les ſaluer, les croyant conſacrées par des évêques indignes.

Celui qui avoit le plus d'autorité ſur ces moines & ſur Jean Gualbert lui-même, étoit un reclus nommé Theuzon, qui paſſa cinquante ans enfermé près le monaſtère de ſainte Marie à Florence, d'où il donnoit des conſeils ſalutaires à ceux qui le venoient trouver. Il avoit un grand zèle contre la ſimonie, & ce fut par ſon conſeil que Jean Gualbert alla crier en place publique, que l'évêque étoit manifeſtement ſimoniaque, ne craignant point d'expoſer ſa vie pour l'utilité de l'égliſe. L'évêque Pierre voyant une grande partie de ſon clergé & de ſon peuple animée contre lui, crut les intimider en faiſant tuer les moines, qui étoient les auteurs de la ſédition. Pour cet effet, il envoya de nuit une multitude de gens à pied & à cheval, avec ordre de brûler le monaſtère de S. Salvi, & faire main baſſe ſur les moines. Ce monaſtère, ſitué près de Florence, étoit ſous la conduite de Jean Gualbert, & l'évêque croyoit qu'on l'y trouveroit; mais il en étoit ſorti la veille.

Vita Jo, Gualb. c. 9.

Les gens de l'évêque étant entrés dans l'égliſe où les moines célébroient les nocturnes, ſe jetèrent ſur eux l'épée à la main. L'un reçut un coup au front, qui entroit juſques au cerveau: un autre eut le nez abattu avec la mâchoire ſupérieure, qui lui tomba ſur la barbe; d'autres reçurent des coups dans le corps. Ces meurtriers renverſèrent les autels,

pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent, & mirent le feu aux logemens. Enfin trouvant le reste des moines, qui étoient encore dans l'église, sans se défendre, ni rompre autrement le silence qu'en chantant les sept pseaumes avec les litanies, ils se contentèrent de les dépouiller. Mais cette violence ne fit que rendre l'évêque plus odieux, & grossir beaucoup le parti des moines. Dès le lendemain quantité de Florentins de l'un & de l'autre sexe vinrent à S. Salvi apporter, chacun selon son pouvoir, ce qui étoit nécessaire aux moines. Ils s'estimoient heureux d'en voir quelqu'un, ou de recueillir de leur sang, & le garder pour relique. Jean Gualbert, qui étoit alors à Vallombreuse, ayant appris cette nouvelle, revint promptement à S. Salvi, par le désir du martyre. Il félicita l'abbé & les moines de ce qu'ils avoient souffert, & ils allèrent hardiment à Rome accuser l'évêque dans le concile qui s'y tint en 1063.

AN. 1063.

II. S. Rodolphe d'Eugubio. *Vita S. Rod. sæc. 6. Ben. par. 2. p. 152. & ap. Petr. Dam. p. 209.*

En arrivant à Florence, Pierre Damien apprit la mort de Rodolphe évêque d'Eugubio, dont il fut sensiblement affligé; & comme le pape Alexandre lui avoit ordonné de ne lui écrire que des lettres édifiantes & dignes d'être gardées, il lui écrivit la vie de ce saint prélat qui avoit été son disciple. Il y a environ sept ans, dit-il, qu'ayant mis ses serfs en liberté, il me donna, du consentement de sa mère & de ses frères, son château qui étoit imprenable, avec toutes ses terres, & vint à notre désert, c'est-à-dire à Fontavellane, où il prit l'habit monastique. Pierre son frère aîné embrassa aussi la vie érémitique, & ils la pratiquèrent avec tant de régularité & d'austérité, qu'ils étoient admirés de ceux qui vivoient avec eux, ou qui en entendoient parler.

Un jour comme nous étions en chapitre, faisant une conférence, il échappa une parole inconsidérée à Pierre qui étoit encore novice. Je lui en fis une sévère réprimande; & lui ordonnai de s'abstenir de vin pendant quarante jours, bien résolu de modérer cette pénitence, que je ne lui avois imposée que pour le détourner de tels discours. Mais l'ayant oublié, je demandai au bout du terme comment il en avoit usé; & j'appris de nos frères qu'il avoit accompli sa pénitence. J'en eus regret, mais j'admirai sa soumission.

Rodolphe étant devenu évêque, continua de mener la vie monastique, sans rien relâcher de ses austérités. Il portoit les mêmes cilices & les mêmes habits très-pauvres : dans le

AN. 1063. plus grand froid il couchoit nu en chemise sur une planche : il ne mangeoit d'ordinaire que du pain d'orge & en petite quantité. Il disoit tous les jours au moins un pseautier, en se donnant la discipline a deux mains ; & se chargeoit souvent de cent années de pénitence, qu'il accomplissoit en vingt jours. Il regardoit son évêché d'Eugubio comme un hospice, où il logeoit en passant, & sa cellule du désert comme son habitation. Car il avoit affaire à un peuple indocile, & intéressé, qui n'attendoit de lui que des grâces temporelles. Aussi ne désiroit-il que de quitter son siége ; mais Pierre Damien l'obligeoit à le garder. Il prêchoit assiduemnt, & donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit épargner. Il tenoit tous les ans un synode : mais il ne permettoit pas que l'on exigeât ce que les clercs avoient accoutumé d'y donner, ni que l'on prît rien des pénitens. Il n'avoit guère que trente ans quand il mourut le vingt-sixième de Juin, & comme l'on croit l'an 1063, & il est compté entre les saints.

1. *Cor.* XV. 15.

Pierre Damien ayant écrit la lettre qui contenoit cette vie, attendoit une occasion pour l'envoyer au pape, quand il s'avisa d'y joindre celle de Dominique le cuirassé, mort un an auparavant. Je crains, ajoute-t-il, que sa vie ne paroisse incroyable à quelques-uns de nos frères ; mais Dieu me garde d'écrire un mensonge. Je n'ignore pas ce que dit l'Apôtre : si J. C. n'est pas ressuscité, nous portons faux témoignage contre Dieu. Par où il nous apprend, que quiconque attribue un faux miracle à Dieu ou à ses serviteurs, est coupable de faux témoignage contre celui qu'il a voulu louer. On voit par-là que Pierre Damien étoit au moins de bonne foi, quoiqu'il soit difficile de le justifier de crédulité excessive à l'égard de plusieurs histoires peu vraisemblables, qu'il écrit sur le rapport d'autrui.

Sup. lib. LX. *n.* 50.
Vita, *n.* 14.

Il raconte ensuite la vie de Dominique telle que je l'ai rapportée, & ajoute : quelqu'un peut-être seroit plus curieux de savoir quels miracles ce saint homme a faits, que sa manière de vivre. Je lui réponds, qu'on ne lit point que la Ste. Vierge ni S. Jean-Baptiste ayent fait de miracles. J'ajoute que la vie des Saints étant imitable est plus utile que les miracles, qui ne sont qu'un sujet d'admiration. Enfin la vie si extraordinaire de ce saint homme, n'a-t-elle pas été un miracle continuel ?

L'abbé Jean, fondateur de Vallombreuſe, étoit Florentin. Son père Gualbert, dont le nom lui demeura, étoit noble & homme de guerre : il eut deux fils, Hugues, & Jean dont nous parlons. Un de leurs proches ayant été tué, le meurtrier évitoit la rencontre de toute la famille, qui, ſuivant les lois barbares, avoit droit de venger cette mort. Jean allant un jour à Florence avec ſes écuyers, rencontra ce meurtrier dans un chemin ſi étroit, qu'il étoit impoſſible de ſe détourner l'un de l'autre. Le coupable le voyant venir de loin, déſeſpéra de ſa vie, & deſcendant auſſitôt de cheval, il ſe jeta par terre ſur le viſage, les mains étendues en croix, & attendoit ainſi la mort. Jean en fut touché, & par reſpect pour la croix qu'il repréſentoit par ſa poſture, il réſolut de lui pardonner. Il lui dit donc de ſe lever ſans rien craindre, & l'aſſura que déſormais il pouvoit aller librement où il voudroit. Jean vint enſuite à l'égliſe de S. Miniat, & y étant entré pour prier, il vit le haut de la croix s'incliner vers lui, comme pour le remercier de ce qu'à ſa conſidération il avoit pardonné à ſon ennemi. On garda cette croix dans le monaſtère de ſaint Miniat, & on la montre encore à Florence.

AN. 1093.
III.
Commencemens de S. Jean Gualbert.
Vita ſæc. 6. Bened. par. 2. p. 268.

Jean, touché de ce miracle, commença à penſer ſérieuſement à quitter le monde, & ſe donner tout à Dieu ; & quand il fut arrivé près de Florence, il y envoya ſes gens préparer le logis, & retourna ſur ſes pas à ſaint Miniat, où étant deſcendu de cheval, il demanda l'abbé, & le pria de l'aider dans ſon deſſein, lui déclarant le miracle de la croix. L'abbé lui conſeilla de quitter le monde ; mais pour l'éprouver, il lui repréſenta les rigueurs de la vie monaſtique, & combien il étoit difficile d'en ſouffrir la pauvreté dans la fleur & la force de la jeuneſſe. Cependant un de ſes gens voyant qu'il ne venoit point à Florence, retourna à la maiſon, & dit au père ce qui s'étoit paſſé. Celui-ci fort alarmé vint à Florence, cherchant par-tout ſon fils : il alla auſſi à S. Miniat, & ſachant qu'il y étoit & qu'il vouloit prendre l'habit monaſtique, il pria l'abbé de le lui amener. Jean ne vouloit point paroître devant ſon père, ſachant bien qu'il ne le demandoit que pour le tirer du monaſtère ; & tandis que Gualbert crioit & menaçoit ſi on ne lui rendoit ſon fils, le jeune-homme dit en lui-même : de qui puis-je plus dignement recevoir le ſaint habit, que de l'autel où

AN. 1063. on offre le ſang de Jeſus-Chriſt ? Alors trouvant à l'écart la cucule d'un des moines, il la porta promptement à l'égliſe, la mit ſur l'autel avec reſpect, & après s'être coupé les cheveux, il s'en revêtit avec joie. Tous les moines admirèrent ſa foi, & l'abbé étant entré & le voyant aſſis avec les autres, fit auſſi entrer ſon père. D'abord qu'il vit ſon fils en cet état, il cria, déchira ſes habits, ſe frappa la poitrine, s'égratigna le viſage, & paroiſſoit hors de ſon bon ſens. Enfin l'abbé, les moines & ſon fils même, lui parlèrent ſi efficacement, qu'il revint à lui, donna ſa bénédiction à ſon fils, & l'exhorta à s'avancer dans la vertu.

Il fit un tel progrès, que quelque temps après l'abbé étant mort, tous les moines unanimement l'élurent pour lui ſuccéder : mais il le refuſa ; & enſuite l'amour de la ſolitude & le deſir d'une plus grande perfection, le fit ſortir de S. Miniat avec un autre moine. Ayant paſſé en divers lieux, ils vinrent à Camaldoli & y demeurèrent aſſez long-temps. Le prieur voulut engager Jean Gualbert à prendre les ordres & promettre la ſtabilité en ce lieu-là ; mais il le refuſa, parce que ſon attrait étoit pour la vie cénobitique, ſelon la règle de ſaint Benoît, & les Camaldules mènent la vie érémitique.

IV. Fondation de Vallombreuſe. *Mabil. Iter. Ital. n. 16. p. 183.*

De-là il revint avec ſon compagnon à Vallombreuſe, lieu ainſi nommé, parce que c'eſt une vallée ombragée par les forêts de ſapins qui couvrent les montagnes voiſines. Ce lieu ſitué dans l'Apennin, à demi-journée de Florence, plut à Jean Gualbert : il s'y arrêta, & ſa réputation s'étendant peu à peu, il lui vint de divers endroits pluſieurs diſciples, tant laïques que clercs; même pluſieurs moines du monaſtère de ſaint Miniat qu'il avoit quitté. Jean leur faiſoit obſerver exactement la règle de S. Benoît, particulièrement pour l'épreuve des novices : il avoit une grâce particulière pour connoître à la première vue ceux qui ſe préſentoient avec un déſir ſincère de ſe convertir, & recevoit plus volontiers des pauvres que des riches. Itta abbeſſe de ſaint Hilaire, à qui appartenoit le lieu où ils s'étoient établis, leur envoya quelques ſecours de vivres & de livres ; & enfin leur donna le lieu même nommé Belle-eau, & d'autres terres plus éloignées. Quelque temps après l'empereur Conrad étant à Florence, & ayant ouï parler de ce monaſtère, envoya Rodolphe évêque de Paderborn pour en dédier l'égliſe ; car le ſiége de Fié-

sole, dans le diocèse duquel étoit Vallombreuse, se trouvoit vacant. C'est ce qui paroît par l'acte de la donation de l'abbesse, daté de l'an 1039. AN. 1063.

Le monastère de Vallombreuse étant ainsi formé, Jean en fut élu abbé, malgré sa résistance qui fut extrême. Il s'appliqua à faire observer la règle à la rigueur, principalement quant à la clôture des moines; & les fit habiller d'une étoffe brune & grossière, faite de la laine blanche & noire de leurs brebis mêlée ensemble. Outre les moines il reçut des laïques ou frères convers, qui menoient la même vie, & ne différoient que par l'habit & le silence, qu'ils ne pouvoient garder si exactement, étant occupés aux travaux du dehors. C'est le premier exemple que l'on trouve des frères laïques ou convers, distingués par état des moines du chœur, qui dès-lors étoient clercs pour la plupart, ou propres à le devenir. L'abbé Jean avoit un tel respect pour les saints ordres, qu'il ne permettoit à aucun de ses moines d'en faire les fonctions, si avant sa conversion il avoit été simoniaque, concubinaire ou coupable de quelque autre crime. Pour lui il n'osoit même ouvrir les portes de l'église, si un clerc ne les ouvroit le premier.

Mabill. præf. 2. sæc. 6. n. 90.

Plusieurs personnes nobles lui offroient des places pour bâtir de nouveaux monastères. Plusieurs le prioient d'en réformer d'anciens. Ainsi il fonda de nouveau saint Salvi près de Florence, & réforma Passignan près de Sienne, où il reçut en passant le pape Leon IX avec sa suite.

Un jour ses moines manquant de vivres, il fit tuer un mouton pour leur distribuer, avec trois pains qui restoient: mais ils ne voulurent point toucher à la viande, se contentant chacun d'un petit morceau de pain; & le lendemain on leur amena des ânes chargés de bled & de farine, suivant la prédiction de l'abbé. Une autre fois il fit tuer un bœuf en pareille occasion, aimant mieux donner de la chair à ses moines, que de les laisser mourir de faim: mais ils n'y touchèrent point, & Dieu pourvut encore à leur besoin. L'exemple de Jean Gualbert & ses exhortations convertirent plusieurs clercs, qui laissant leurs femmes & leurs concubines, commencèrent à s'assembler près des églises & à vivre en commun. Il fit aussi bâtir plusieurs hôpitaux & réparer plusieurs anciennes églises.

Etant un jour allé visiter Muscetan, un de ses monastères,

AN. 1063. il en trouva les bâtimens trop grands & trop beaux ; & ayant appelé Rodolphe qui en étoit abbé, il lui dit d'un visage très-ferein : vous avez ici bâti des palais à votre gré, & y avez employé des fommes qui auroient fervi à foulager un grand nombre de pauvres. Puis fe retournant vers un petit ruiffeau qui couloit auprès, il dit : Dieu tout-puiffant, vengez-moi promptement par ce ruiffeau de cet énorme édifice. Il s'en alla, & auffitôt le ruiffeau commença à s'enfler, & tombant de la montagne avec impétuofité, il entraina des roches & des arbres qui ruinèrent les bâtimens de fond en comble. L'abbé épouvanté vouloit changer le monaftère de place ; mais le faint homme l'en empêcha, & l'affura que ce ruiffeau ne leur feroit plus de mal, ce qui arriva. Une autre fois ayant appris que dans un de fes monaftères on avoit reçu un homme qui y avoit donné tout fon bien au préjudice de fes héritiers, il y alla auffitôt, & demanda à l'abbé l'acte de la donation. L'ayant pris, il le mit en pièces, & dit avec beaucoup d'émotion : Dieu tout-puiffant, & vous faint Pierre prince des apôtres, vengez-moi de ce monaftère. Auffitôt il fe retira en colère. Il n'étoit pas loin, quand le feu prit au monaftère & en brûla la plus grande partie : mais le faint homme ne daigna pas même fe retourner pour le regarder. On raconte de lui plufieurs autres miracles ; mais ceux-ci m'ont paru les plus édifians.

c. 36. Un clerc qui étoit fort riche, vendit tout fon bien, & apporta au faint abbé une grande partie de l'argent ; mais il lui dit : tant que vous en garderez un denier, vous ne pouvez être de mes amis. Le clerc diftribua tout aux pauvres, & revint trouver l'abbé, qui le reçut.

c. 42. Comme il étoit allé à Vallombreufe, le pape Etienne IX paffant là auprès, l'envoya prier de le venir trouver. Jean qui étoit confidérablement malade s'en excufa ; & le pape renvoya lui dire, que s'il ne pouvoit venir autrement, il fe fit apporter fur fon lit. Le faint homme entra dans l'églife, & pria Dieu de lui donner quelque expédient pour éviter fans fcandale d'aller trouver le pape. Comme il fe faifoit porter fur fon lit, il vint un grand orage de vent & de
c. 34. pluie. Ce que voyant les envoyés du pape, ils le firent retourner au monaftère ; & le pape l'ayant appris, dit : c'eft un faint, je ne veux plus qu'il vienne ; qu'il demeure dans fon monaftère, & qu'il prie Dieu pour moi & pour l'églife.

L'archidiacre Hildebrand voulant un jour lui faire des reproches, oublia ce qu'il avoit préparé pour lui dire; & depuis ce jour, ils furent amis intimes. Tel étoit saint Jean Gualbert, fondateur de la congrégation de Vallombreuse, qui subsiste encore en Italie. AN. 1063.

V. Concile de Rome. *to. IX. conc. p. 1175. Vita Jo. Gual. c. 61.*

Ses disciples allèrent donc à Rome accuser Pierre évêque de Florence, dans le concile qui s'y tint en 1063 par le pape Alexandre II & plus de cent évêques. Les moines y dénoncèrent publiquement l'évêque comme simoniaque & hérétique, déclarant qu'ils étoient prêts à entrer dans un feu pour le prouver : mais le pape ne voulut ni déposer l'évêque, ni accorder aux moines l'épreuve du feu. Car la plus grande partie des évêques favorisoient celui de Florence : mais l'archidiacre Hildebrand prenoit le parti des moines.

to. IX. conc. p. 1155. 16 q. 1. c. Jux.

Ce fut peut-être à cette occasion que le pape Alexandre fit une constitution adressée au clergé & au peuple de Florence, où il dit : suivant le concile de Calcédoine, nous ordonnons aux moines, quelques vertueux qu'ils soient, de demeurer dans leur cloître, conformément à la régle de saint Benoit : nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux & les villes ; & si quelqu'un veut prendre leur habit pour le salut de son ame, il pourra les consulter, mais dans leurs cloîtres.

Sup. lib. LX. n. 30.

Ce concile de Rome fit douze canons, que le pape adressa à tous les évêques, le clergé & le peuple, leur en ordonnant l'exécution. Ils regardent principalement la simonie, & sont les mêmes, presque mot pour mot, du concile tenu à Rome en 1069 par le pape Nicolas II. Le plus remarquable est le quatrième, que l'on croit être le fondement de l'institution des chanoines réguliers. Il est conçu en ces termes : nous ordonnons que les prêtres & les diacres, qui obéissant à nos prédécesseurs garderont la continence, mangent & dorment ensemble près des églises pour lesquelles ils sont ordonnés, comme doivent faire des clercs religieux, & qu'ils aient en commun tout ce qui leur vient de l'église. Et nous les exhortons à faire tout leur possible pour parvenir à la vie commune apostolique.

VI. Chanoines réguliers. *Opusc. XXIV. Sup. liv. XXIV. n. 40. 41*

Un écrit de Pierre Damien, adressé au pape Alexandre II, l'excita sans doute à faire cette ordonnance. Le but de cet écrit est de montrer que les chanoines ne doivent rien avoir en propre, & il le prouve principalement par l'autorité de

saint Augustin, dans les sermons de la vie commune, qui ont servi de fondement à la règle des chanoines. Car ce saint docteur y dit expressément qu'il ne veut garder, dans la communauté des clercs qui vivent avec lui, que ceux qui n'auront rien en propre. Les chanoines se défendoient par leur règle, qui étoit celle d'Aix-la-Chapelle, dressée & approuvée en 816, à la poursuite de l'empereur Louis le débonnaire. Car cette règle leur permet d'avoir des biens en propre, soit de leur patrimoine, soit des oblations, ou des autres revenus de l'église. Mais Pierre Damien dit, qu'il n'approuve cette règle, qu'en tant qu'elle s'accorde avec les saints docteurs de l'église, & que dans le reste il la rejette avec mépris. Il l'approuve en ce qu'elle dit, que les clercs doivent se contenter de la nourriture & du vêtement: mais il la traite d'absurde, en ce qu'elle leur accorde de plus leur part des oblations; & prétend qu'elle se contredit, en leur donnant du superflu, après les avoir réduits au nécessaire.

An. 1063. Aug. serm. 355. 356. c. 3. Sup. liv. XLVI. n. 23. conc. Aquisg. c. 115. 120. t. VII. conc. p. 1389.

Il remonte ensuite à l'origine de la vie commune, qui est l'exemple des chrétiens de Jérusalem rapporté dans les actes des Apôtres; & ajoute, qu'un clerc qui garde son bien, ne suit pas le conseil de la perfection évangélique; & que si après l'avoir quitté il veut profiter du bien de l'église, ce n'est pas mépriser les richesses, mais les chercher. Il remarque les inconvéniens de la propriété, qui rend les clercs désobéissans à leur évêque, soumis aux séculiers, & moins propres au ministère de la parole. Il conclut en exhortant le pape à réprimer cet abus.

c. 4. Act. IV. 32. Luc. XII. 33.

Dès la fin du dixième siècle, plusieurs chapitres de cathédrales & plusieurs abbayes de chanoines avoient repris la vie commune par les soins de leurs évêques, comme l'église du Pui, celle de Troyes & celle d'Apt vers 990, Mâcon en 1010, Angoulême en 1027, Ausch en 1040, Maguelone en 1054, l'abbaye de Dorat en 987, saint Ambroise de Bourges en 1012, Sancer en 1025, Espernai en 1032, saint Sauveur de Melun en 1047; mais ces réformes n'étoient que suivant la règle d'Aix-la-Chapelle. Depuis le concile de Rome de l'an 1063, on poussa la réforme des chanoines jusques à l'exclusion de toute propriété, les rendant en ce point conformes aux moines. Ceux qui embrassèrent cette réforme, furent nommés chanoines religieux, ou chanoines réguliers, & ce dernier nom leur est demeuré.

Moulinet. Rest. 1. p. 24.

Hugues

Hugues abbé de Clugni vint à ce concile de Rome, & se plaignit de la violence de Drogon évêque de Mâcon : qui à la persuasion de ses domestiques, principalement de ses clercs, prétendoit établir sa juridiction sur le monastère de Clugni. Il y vint donc cette année 1063, accompagné de gens armes, pour prêcher dans l'église de saint Mayeul, se disant autorisé par le jugement d'un concile. C'étoit apparemment celui d'Anse tenu en 1025, qui avoit adjugé à Goslin évêque de Mâcon le droit d'ordonner les moines de Clugni. L'évêque Drogon prétendoit donc maintenir sa juridiction sur ce monastère, non comme un droit nouveau, mais comme une ancienne possession; toutefois il trouva une telle résistance, qu'il ne put entrer dans l'église.

AN. 1063.
VII.
Concile de Châlon.
Bibl. Cluniac. p. 509.
To. IX. conc. p. 1177.
To. IX. p. 859.
Sup. liv. LIX. n. 7.

Cette entreprise fut le sujet de la plainte que l'abbé Hugues forma devant le concile de Rome. Plusieurs en furent touchés, & témoignèrent s'intéresser pour la liberté d'un monastère si célèbre; & Pierre Damien, entre les autres, alla jusques à s'offrir à faire pour ce sujet le voyage de Clugni dans un âge fort avancé. Ce n'est pas qu'il n'eût grande répugnance à quitter sa chère solitude de Fontavellane; mais l'abbé Hugues lui promit qu'il seroit de retour au premier d'Août, & toutefois il ne put être en Italie qu'à la fin d'Octobre. Il vint donc en France en qualité de légat du saint siége, & assembla un concile à Châlon sur Saone, où il corrigea plusieurs abus par l'autorité des canons, & jugea la cause du monastère de Clugni, qui étoit le principal sujet de son voyage.

Pet. Dam. l. 6. ep. 2. 5.

On lut, en présence de tout le concile, la charte de la fondation du monastère, faite par Guillaume duc d'Aquitaine en 910, qui ne laisse aucun droit sur cette maison, à aucun homme ni à aucune église, excepté au pape seul. On lut aussi les privilèges des papes pour la protection & la liberté perpétuelle de ce monastère. On demanda à tous les évêques, s'ils consentoient à l'exécution de ces privilèges; & ils déclarèrent qu'ils l'ordonnoient, non-seulement par une acclamation commune, mais chacun par un suffrage particulier, même l'évêque de Mâcon comme les autres. Il avoit excommunié les moines de Clugni, mais sous condition, en cette forme : s'il y a dans ce monastère des personnes de ma juridiction qu'il me soit permis d'excommunier, je les excommunie. On prétendit toutefois qu'il avoit contrevenu aux

Sup. liv. LIV. n. 45.

AN. 1063. priviléges des papes, qui défendoient sous peine d'anathème, a quelque évêque que ce fût, de porter une sentence d'excommunication contre les moines de Clugni. Et quoique l'évêque de Mâcon soutint qu'il n'avoit point eu connoissance de ces priviléges, le concile ne laissa pas de l'obliger à faire un serment sur les évangiles, par lequel il disoit : quand je vins à Clugni avec émotion, je ne le fis pas au mépris du saint siége, ni du pape Alexandre; & je n'avois pas une entière connoissance des priviléges qui viennent d'être lus. Après lui quatre clercs de son église firent le même serment : mais le légat en dispensa deux autres qui devoient aussi le faire. Aussitôt l'évêque de Mâcon se prosterna sur le pavé, demanda pardon, confessant qu'il avoit péché, & reçut une pénitence de sept jours, pendant lesquels il devoit jeûner au pain & à l'eau.

Le lendemain, à l'instante poursuite de ses clercs, il demanda qu'on lût aussi dans le concile le privilége accordé autrefois à son église par le pape Agapit; mais on n'y trouva rien outre le droit commun de toutes les églises : & tous les évêques du concile jugèrent qu'il n'y avoit point eu de raison de le lire, parce qu'il ne dérogeoit en rien aux priviléges du monastère lus le jour précédent. Ainsi la liberté de Clugni fut confirmée, & le différent entre l'évêque de Mâcon & l'abbé entièrement terminé.

VIII. Lettre d'Alexandre II. *Epist.* 11. *to.* IX. *conc. p.* 1131.

La légation de Pierre Damien s'étendoit par toute la France, comme il paroît par la lettre du pape Alexandre, adressée aux cinq archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthelemi de Tours, Aymon de Bourges, & Goscelin de Bordeaux. Le pape leur ordonna de recevoir Pierre comme lui-même, & d'obéir à ses jugemens, sous peine d'encourir la disgrace du saint siége. Par une autre lettre à l'archevêque de Reims en particulier, il paroît que Hadric évêque d'Orléans avoit été accusé de simonie au concile de Châlon; & pour couvrir son crime, avoit trompé Pierre Damien par un faux serment. Ensuite il refusa d'obéir aux lettres, par lesquelles le pape l'appeloit pour en rendre compte. C'est pourquoi le pape ordonna à l'archevêque de Sens de l'excommunier, & exhorta l'archevêque de Reims à l'aider en cette affaire. Il le remercia en même temps d'avoir concouru à chasser du siége de Chartres un usurpateur intrus par simonie, & d'avoir conseillé au roi Philippe de met-

tre à sa place un digne sujet. Dans une autre lettre il lui ordonne d'anathématiser Renaud, qui avoit envahi par simonie l'abbaye de saint Medard, & avoit été condamné en concile par Pierre Damien & par lui; ce qui montre, ou que Gervais assista au concile de Mâcon, ou que Pierre Damien en tint plusieurs pendant cette légation en France. AN. 1063. *epist.* 22.

Vers le temps du concile de Rome, le pape Alexandre réunit les deux églises de Dioclée & d'Antibari en Epire. Dioclée étoit métropole depuis environ deux cents ans: mais ayant été ruinée, les archevêques s'étoient retirés à Antibari, ville forte dans la même province. Pierre remplissoit alors ce siége, & ce fut à sa prière que le pape y fit cette réunion. Il donne à l'archevêque autorité sur tous les monastères de Latins, de Grecs & de Sclaves; car la province étoit mêlée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium & le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie & l'Esclavonie. La bulle est datée du dix-huitième de Mars, la seconde année du pontificat d'Alexandre, qui est l'an 1063. *epist.* 41.

IX. Combat dans l'église à Goslar. *Lambert. an.* 1062.

La même année il arriva un grand scandale à Goslar en Saxe, résidence ordinaire du roi. C'étoit une coutume établie depuis long-temps, que dans les assemblées d'évêques, l'abbé de Fulde étoit assis le plus proche de l'archevêque de Mayence: mais Hecilon évêque d'Hildesheim, prétendoit que, dans son diocèse où étoit Goslar, personne ne devoit le précéder que l'archevêque. Il étoit aimé tant par ses richesses plus grandes que celles de ses prédécesseurs, que par le bas âge du roi, pendant lequel on faisoit tout impunément. La querelle commença dès le jour de Noël 1062, comme on plaçoit les siéges des évêques pour les vêpres. Les valets de chambre de l'évêque d'Hildesheim & ceux de Viderad abbé de Fulde, en vinrent des injures aux coups de poing, & auroient tiré les épées, si Otton duc de Bavière, oncle du roi & protecteur de l'abbé, n'eût interposé son autorité.

Mais à la Pentecôte de l'année suivante 1063, au même lieu de Goslar, & à la même occasion de placer les siéges pour vêpres, la querelle se renouvella, non plus par hasard comme la première fois, mais de dessein prémédité. Car l'évêque d'Hildesheim, piqué de l'affront qu'il avoit reçu, avoit caché derrière l'autel le comte Ecbert avec des

An. 1063. gentils-hommes bien armés, qui, au bruit que firent les valets de chambre, accoururent aussitôt, poussèrent à coups de poing & de bâton les gens de l'abbé de Fulde, & dans la première surprise les chassèrent aisément du sanctuaire. Ceux-ci crièrent aux armes, & leurs camarades en ayant pris, vinrent en troupe se jeter dans l'église au milieu du chœur & du clergé qui chantoit, & frappèrent à grands coups d'épée.

Alors commença un combat furieux : l'église ne retentit plus que de cris menaçans ou de voix plaintives : on voyoit couler des ruisseaux de sang, & massacrer des hommes jusques sur l'autel. L'évêque d'Hildesheim s'étant saisi d'un lieu élevé, encourageoit les siens au combat, les exhortant à n'être point retenus par le respect du lieu, puisqu'ils agissoient par son ordre. Le jeune roi, qui étoit présent, crioit de son côté pour retenir le peuple ; mais on ne l'écoutoit pas. Enfin ses serviteurs lui conseillèrent de songer lui-même à la sureté de sa personne, & à grande peine put-il percer la foule pour se retirer dans son palais. Les gens de l'évêque, qui étoient venus préparés au combat, eurent l'avantage ; & ceux de l'abbé, qui avoient été surpris, furent chassés de l'église, dont on ferma aussitôt les portes. Les gens de l'abbé de Fulde s'étant rassurés & rassemblés, se rangèrent en bataille dans le parvis, pour attaquer leurs ennemis au sortir de l'église : mais la nuit termina le combat.

Le lendemain l'affaire fut examinée avec beaucoup de sévérité ; mais le comte Ecbert se justifia facilement par son crédit auprès du roi, dont il étoit cousin-germain : tout le poids de l'accusation tomba sur l'abbé de Fulde. On soutenoit qu'il étoit la seule cause du désordre ; qu'il étoit venu à dessein de troubler la cour, puisqu'il avoit amené une si grande suite & des gens si bien armés. Sa profession même & le nom de moine, odieux en cette cour, lui nuisoit ; & il eût été privé de son abbaye, s'il ne se fût sauvé à force d'argent, aux dépens du monastère, dont il épuisa les trésors en cette occasion. Cependant l'évêque d'Hildesheim excommunia tous ceux qui s'étoient déclarés contre lui, tant morts que vivans. L'abbé de Fulde, retourné chez lui, eut à soutenir une violente rebellion de ses moines irrités depuis long-temps. Elle alla si loin, que plusieurs sortirent en procession pour aller porter leurs plaintes au roi ; & l'abbé ne les soumit que par la force du bras séculier.

L'éducation du jeune roi Henri & le gouvernement de l'état étoit entre les mains des évêques, dont les plus distingués étoient Sigefroi archevêque de Mayence, & Annon de Cologne. Ils joignirent à eux Adalbert de Brème, tant pour sa naissance & son âge, que pour la dignité de son siége. Mais en peu de temps il gagna tellement l'esprit du roi, par son assiduité à lui parler, ses complaisances & ses flatteries, qu'il prit le dessus sur tous les autres prélats, & gouvernoit presque absolument le royaume. Il étoit secondé par le comte Vernher, jeune-homme emporté. Eux deux disposoient de tout: c'étoit d'eux que l'on achetoit les évêchés, les abbayes & toutes les dignités ecclésiastiques & séculières; le mérite étoit inutile, si on ne leur faisoit de riches présens.

AN. 1063
X.
Eglises d'Allemagne.
Lamb.

Ils étoient un peu plus retenus à l'égard des évêques & des ducs: mais comme ils ne craignoient point les abbés, ils ne les épargnoient point; prétendant que le roi n'avoit pas moins de pouvoir sur eux, que sur ses fermiers & ses receveurs. Ils commencèrent par distribuer à leurs partisans plusieurs terres des monastères mêmes, se les faisant donner par le roi, qui ne leur pouvoit rien refuser. L'archevêque de Brème en prit deux pour sa part, Loreisheim & Corbie en Saxe; & pour détourner l'envie, il en fit donner deux à l'archevêque de Cologne, un à celui de Mayence, savoir, Selingstat, Altaha à Otton duc de Bavière, & Kempten à Rodolfe duc de Suaube.

XI.
Concile de Mantoue.
Sup. liv. LX. *n.* 46.
Lib. VII. *ep.* 10.
Ibid. ep. 3.

L'antipape Cadaloüs se soutenoit toujours; & il avoit même attiré à son parti Godefroi duc de Lorraine & de Toscane, qui d'abord lui avoit résisté vigoureusement & l'avoit chassé de devant Rome. Pierre Damien l'ayant appris, lui en écrivit une lettre très-forte, le pressant de reconnoître sa faute & de revenir à l'obéissance du pape Alexandre. Il écrivit aussi sur ce sujet au jeune roi Henri, se plaignant de ses ministres, qui sembloient tantôt reconnoître le vrai pape, tantôt prendre le parti de l'antipape.

En cette lettre il parle ainsi des deux puissances, la royale & la sacerdotale: comme elles sont unies en J. C. elles ont aussi une alliance mutuelle dans le peuple chrétien, chacune a besoin de l'autre: le sacerdoce est protégé par la royauté, & la royauté appuyée sur la sainteté du sacerdoce. Le roi porte l'épée, pour s'opposer aux ennemis de l'église; le pontife veille & prie, pour rendre Dieu

An. 1064.

propice au roi & au peuple. L'un doit terminer par la justice les affaires terrestres, l'autre doit nourrir les peuples affamés de la doctrine céleste. L'un est établi pour réprimer les méchans par l'autorité des lois; l'autre a reçu les clefs pour user, ou de la sévérité des canons, ou de l'indulgence de l'église. Pierre Damien écrivit aussi sur ce sujet à Annon archevêque de Cologne, dont il connoissoit le crédit auprès du roi: le priant de procurer au plutôt la tenue d'un concile universel, pour réprimer l'insolence de Cadaloüs & finir le schisme.

Lib. III. *ep.* 6.

Lamb. an. 1064.

Gesta pontific. ap. Baron. an. 1064.

On savoit à la cour de Saxe que les Romains étoient toujours mal contens, de ce que le roi avoit voulu faire Cadaloüs pape sans les consulter: & ils sembloient disposés à se révolter pour ce sujet. C'est pourquoi la cour jugea à propos d'envoyer à Rome Annon archevêque de Cologne. Il quitta donc les affaires d'Allemagne, entra en Lombardie, & traversant la Toscane, se rendit promptement à Rome. Le pape le reçut humainement, & l'archevêque lui dit avec douceur & modestie: mon frère Alexandre, comment avez vous reçu le pontificat sans l'ordre & le consentement du roi mon maître? car les rois sont depuis long-temps en possession incontestable de ce droit. Et commençant par les patrices & les empereurs, il nomma ceux, par l'ordre & le consentement desquels plusieurs papes étoient entrés dans le saint siége; mais l'archidiacre Hildebrand & les évêques cardinaux dirent à l'archevêque de Cologne: soyez fermement persuadé que, selon les canons, les rois n'ont aucun droit à l'élection des papes, & ils rapportèrent plusieurs décrets des pères, entre autres celui de Nicolas II, souscrit de cent treize évêques. Enfin après plusieurs contestations, l'archevêque de Cologne demeura si bien convaincu, disent les Romains, qu'il n'avoit rien de raisonnable à leur opposer. Mais il pria le pape de vouloir bien célébrer un concile en Lombardie pour y montrer la justice de son élection. Le pape prétendoit que cette proposition étoit nouvelle & contraire à sa dignité; toutefois considérant le malheur du temps, il convoqua le concile à Mantoue.

Sup. liv. LX. *n.* 30.

Petr. lib. I. *epist.* 16.

Gesta pontif.

Il voulut que Pierre Damien y assistât, & pour cet effet il lui ordonna de venir à Rome: mais Pierre, déjà vieux & attaché à son désert de Fontavellane, s'en excusa, & promit seulement d'aller à Mantoue. Le temps marqué étant venu,

le pape Alexandre s'y rendit avec les évêques & les cardinaux. Tous les évêques de Lombardie s'y trouvèrent, hors Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile le pape Alexandre se purgea par serment de la simonie dont il étoit accusé, & prouva par de si bonnes raisons la validité de son élection, qu'il se réconcilia les évêques de Lombardie, qui lui avoient été opposés. Au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix, comme simoniaque.

AN. 1064.

Sigebert. an. 1067.

Il ne se rendit pas néanmoins : mais après que l'archevêque de Cologne fut parti, il vint à Rome une seconde fois en cachette; & ayant gagné les capitaines, & distribué de l'argent aux soldats, il entra de nuit dans la cité Léonine, & s'empara de l'église de S. Pierre. Le matin le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à S. Pierre; ce qui épouvanta tellement les soldats qui étoient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnèrent tous & se cachèrent dans les caves & d'autres lieux. Alors Cencius fils du préfet, méchant homme, vint au secours de Cadaloüs, le reçut dans le château saint Ange, & lui promit par serment de le défendre. Il y demeura deux ans assiégé par les serviteurs du pape Alexandre, & n'en sortit qu'en se rachetant de Cencius, moyennant trois cents livres d'argent. Il se retira lui troisième en cachette parmi les pélerins, pauvre & dépouillé de tout; & arriva au mont-Bardon, puis au bourg de Barette. Durant le peu de temps qu'il survécut, il continua toujours de se porter pour pape légitime sous le nom d'Honorius II, & de traiter Alexandre d'antipape : faisant des ordinations, & envoyant ses décrets & ses lettres aux églises.

Lamb. Gesta pont.

Lambert.

Hugues le Blanc, qui avoit été fait cardinal par Leon IX, homme séditieux & double, s'étoit attaché à Cadaloüs, & avoit souffert beaucoup de maux sous lui; enfin il demanda pardon au pape Alexandre, & l'obtint après une satisfaction convenable. Mais Henri archevêque de Ravenne persista au moins quelque temps dans le schisme, & étant excommunié, loin de demander l'absolution, il excommunioit les autres.

Gesta pontif.

24. q. 1. audiv.

XII. Pélerinage à Jérusalem.

Pendant l'année 1064, une grande troupe de pélerins partit d'Allemagne pour aller à Jérusalem, ayant à leur tête Sigefroi archevêque de Mayence, Gunther évêque de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht, & plusieurs autres personnages considérables: toute la troupe étoit

Lamb. an. 1064.

Sigeb. an. 1065.

Sup. liv. LX. n. 39.

Lambert. an. 1065.

AN. 1064. d'environ fept mille hommes. Etant arrivés à Conftantinople, ils faluèrent l'empereur Conftantin Ducas, qui régnoit depuis quatre ans : ils virent fainte Sophie & baifèrent une infinité de reliquaires. Mais ayant paffé la Lycie, & étant entrés fur les terres des Mufulmans, ils furent attaqués par des voleurs Arabes. Leurs richeffes qu'ils affectoient de montrer dans leurs habits & dans leurs équipages, leur attirèrent ce malheur. Car les habitans, tant des villes que de la campagne, s'amaffoient à grandes troupes pour voir ces étrangers, & de l'admiration ils paffoient au défir de profiter de leurs dépouilles.

Celui qui s'attiroit le plus de fpectateurs, étoit Gunther évêque de Bamberg. Il étoit dans la fleur de fon âge, de fi belle taille & de fi bonne mine, qu'on s'eftimoit heureux de l'avoir vu. Quelquefois dans les logemens, la foule du peuple étoit fi grande, que les autres évêques l'obligeoient à fe montrer au-dehors, pour les délivrer de cette importunité. Il étoit très-riche, ayant un très-grand patrimoine outre le revenu de fon évêché. Mais il avoit des qualités bien plus eftimables : des mœurs très-pures, beaucoup de modeftie & d'humilité : il étoit éloquent, de bon confeil, & bien inftruit des fciences divines & humaines.

Les pélerins furent donc attaqués le vendredi faint vingt-cinquième de Mars de l'année 1065, par des Arabes, qui avertis de leur venue, s'étoient affemblés de toutes parts en armes pour les piller. Les pélerins, qui avoient auffi des armes, voulurent d'abord fe défendre; mais au premier choc ils furent renverfés, chargés de bleffures & dépouillés de tout ce qu'ils avoient. Guillaume évêque d'Utrecht demeura demi-mort, nu & eftropié d'un bras. Les autres chrétiens fe défendoient à coups de pierres, que le lieu fourniffoit abondamment, fongeant moins à fe fauver qu'à différer leur mort. Toutefois ils fe retiroient peu à peu à un village qu'ils gagnèrent enfin ; & les évêques occupèrent une maifon entourée d'une muraille très-baffe & très-foible. Les pélerins fe défendirent fi bien dans ce village, qu'ils arrachoient aux ennemis leurs boucliers & leurs épées, & faifoient même des forties fur eux. Ce qui fit prendre aux Arabes la réfolution de les affiéger en forme, & de les prendre par famine, les harcelant toutefois continuellement, ce qui leur étoit facile, étant environ douze mille.

Les chrétiens ſoutinrent leurs attaques le vendredi & le ſamedi ſaint, & le jour de Pâque juſques à neuf heures du matin, ſans avoir un moment de relâche pour prendre du repos : car pour la nourriture ils n'y penſoient pas, ayant la mort devant les yeux, outre qu'ils manquoient de vivres. Comme leurs forces étoient épuiſées, un des prêtres qui étoient entre eux s'écria, qu'ils avoient tort de tenter Dieu & de ſe confier à leurs armes : que puiſqu'il avoit permis qu'ils fuſſent réduits à cette extrémité, il falloit ſe rendre ; d'autant plus que les Arabes n'en vouloient pas à leur vie, mais à leur argent. Ce conſeil fut approuvé, & auſſitôt ils demandèrent par interprète à capituler. An. 1065.

Le chef des Arabes s'avança avec dix-ſept des principaux, & entra dans l'enclos qui ſervoit de camp aux chrétiens, laiſſant à la porte ſon fils, pour empêcher les autres d'y entrer. Quand il fut monté à la chambre où l'archevêque de Mayence & l'évêque de Bamberg étoient enfermés, l'évêque le pria de prendre tout ce qu'ils avoient & les laiſſer aller. Le barbare, fier de ſa victoire & irrité de leur réſiſtance, dit que ce n'étoit pas à eux à lui faire la loi, & qu'après leur avoir tout ôté, il prétendoit encore manger leur chair & boire leur ſang ; & auſſitôt dénouant ſon turban, il le mit autour du cou de l'évêque. Le prélat qui étoit grave, quoique jeune & vigoureux, ne put ſouffrir cette indignité, & lui donna un ſi grand coup de poing dans le viſage, qu'il le jeta ſur le carreau : criant, qu'il falloit commencer par le punir de ſon impiété, d'avoir mis ſa main profane ſur un prêtre de Jeſus-Chriſt. Les autres chrétiens vinrent au ſecours, prirent ce chef & ceux qui l'avoient accompagné, & leur lièrent les mains derrière le dos ſi ſerrées, que le ſang ſortoit par les ongles. Le combat recommença avec plus de violence que devant : mais les chrétiens, pour arrêter l'effort des Arabes, leur préſentoient leurs chefs liés, avec un homme l'épée à la main, prêt à leur couper la tête.

En cette extrémité les chrétiens apprirent qu'il leur venoit du ſecours. Car quelques-uns d'entre eux s'étoient ſauvés à Ramla après le premier combat du vendredi : & ſur leur avis, le gouverneur de la place vint avec des troupes nombreuſes pour délivrer les chrétiens. Ils furent extrêmement ſurpris que des infidelles les ſecouruſſent contre d'autres infidelles : mais c'étoit apparemment des Turcs,

AN. 1065. qui depuis peu s'étoient rendus maîtres du pays. Sitôt que les Arabes apprirent qu'ils marchoient contre eux, ils quittèrent les chrétiens, & ne songèrent qu'à se sauver eux-mêmes, en fuyant chacun de leur côté. Le gouverneur de Ramla arriva, & s'étant fait représenter les Arabes prisonniers, il fit aux chrétiens de grands remercîmens, d'avoir si bien combattu contre ces voleurs qui ravageoient impunément le pays depuis plusieurs années, & les fit garder pour les mener au roi son maître. Ensuite ayant reçu des chrétiens l'argent dont ils étoient convenus, il les mena chez lui, & leur donna une escorte pour les conduire jusques à Jérusalem.

Ingulf. p. 904. Ils y furent reçus par le patriarche Sophrone qui étoit un vieillard vénérable, & conduits en procession à l'église du saint Sépulcre, au bruit des cymbales & avec un grand luminaire, accompagnés des Syriens & des Latins. On les mena à tous les lieux saints de la ville; ils virent avec douleur les églises que le calife Fatimite Haquem avoit ruinées, & ils donnèrent des sommes considérables pour les rétablir. Ils auroient bien voulu voir le reste de la terre sainte & se baigner dans le Jourdain; mais les voleurs Arabes tenoient tous les chemins, & ne permettoient pas de s'éloigner de Jérusalem. Les pélerins s'embarquèrent donc sur une flotte de vaisseaux Genois, qui étoient arrivés au printemps, & qui après avoir débité leurs marchandises dans les villes maritimes, avoient aussi visité les saints lieux. Ils abordèrent à Brindes, s'arrêtèrent à Rome pour visiter les églises, puis retournèrent chacun chez eux.

Sup. liv. LVIII. n. 28.

Vita ap. Tengnagel. p. 36. Quelques-uns passèrent par la Hongrie, entre autres Gunther évêque de Bamberg, qui y mourut la même année 1065, & Altman chapelain de l'empereur, qui y reçut la nouvelle de son élection à l'évêché de Passau. Altman étoit né en Saxe de parens nobles; & après avoir étudié les arts libéraux, la philosophie & la théologie, il fut chanoine de l'église de Paderborn, & choisi pour en gouverner les écoles, comme il fit pendant plusieurs années. Sa réputation l'ayant fait connoître à la cour, il fut prévôt du chapitre d'Aix-la-Chapelle, & servit dans le palais près l'empereur Henri le noir. Après la mort de ce prince, il ne servit pas moins utilement l'impératrice Agnès sa veuve, dans les troubles qui agitèrent l'Allemagne. Depuis qu'il fut parti pour le pélerinage de la terre sainte, Egelbert évêque de Passau mourut; & l'impé-

Lam: an. 1065. p. 174. Berthold. 1064.

ratrice Agnès, du consentement des grands, nomma Altman pour lui succéder. Le clergé & le peuple y applaudit, & ce choix fut généralement approuvé. On envoya donc au-devant de lui jusques en Hongrie des personnes considérables lui porter l'anneau & le bâton pastoral ; & peu de temps après il fut sacré par Gebehard, archevêque de Salsbourg, son ancien ami. An. 1066.

XIII. Commencement des Turcs Seljouquides. *Elmac. lib. III. c. 7. p. 267. Bibl. orient. p. 800. p. 1027. Cedr. p. 768. A. Elmac. p. 271.*

Les Turcs qui s'étoient rendus puissans en Orient depuis quelques années, étoient les Seljouquides, ainsi nommés de Seljouc fils de Decac, le premier de cette famille qui se fit Musulman. Michel fils de Seljouc laissa quatre fils, dont le plus fameux fut Togrulbec, nommé par les Grecs Tagrolipex : son nom Musulman étoit Mahomet Aboutalib. Celui-ci conquit tout le Corosan, & fut appelé à Bagdad par le quarante-septième calife nommé Caïm Biamrilla, pour le délivrer d'un autre Turc nommé Basasiri, qui après avoir été esclave du prince Persan qui commandoit dans le pays, s'y étoit rendu le plus puissant. Togrulbec vint donc à Bagdad l'an 447 de l'hégire, 1055 de Jesus-Christ, & s'en rendit le maître du consentement du calife qui épousa sa sœur, & lui donna le titre & les ornemens de sultan, avec le surnom de Rocneddin, c'est-à-dire colonne de la loi. Car depuis plus de cent ans, comme je l'ai dit en son lieu, ces califes de Bagdad n'étoient que de vains fantômes, reconnus pour chefs de la religion dans leur obédience, mais sans aucun pouvoir sur le temporel. Je dis dans leur obédience ; car le schisme continuoit toujours entre les Musulmans, dont une grande partie reconnoissoit le calife Fatimite résidant au Caire, & celui qui y régnoit alors se nommoit Almoustanserbilla. *Sup. liv. LV. n. 13.*

Togrulbec mourut l'an 455 de l'hégire, 1063 de Jesus-Christ. C'étoit un grand prince, & qui s'étoit rendu terrible même aux rois. Il eut pour successeur son neveu Mahomet surnommé Olub-Arselan, fils de son frère Jaferberg. Il régna neuf ans & étendit ses conquêtes en Syrie. Cette famille continua de prospérer, & forma le plus grand empire que l'on eût vu depuis l'origine des Musulmans.

XIV. Hérésie des incestueux.

En Italie il s'éleva une dispute, dont Pierre Damien raconte ainsi l'origine, écrivant à Jean évêque de Césène & à l'archidiacre de Ravenne. J'ai été, dit-il, à Ravenne depuis

An. 1065. peu, comme vous savez, & l'ai trouvé troublée par une erreur dangereuse. Il y avoit une grande dispute sur les degrés de parenté ; & les savans de la ville étant assemblés, avoient répondu aux Florentins qui les consultoient, que la septième génération marquée par les canons devoit s'entendre ainsi : qu'après avoir compté quatre degrés d'un côté & trois d'un autre, on pouvoit contracter un mariage légitime. Pour établir cette mauvaise proposition, ils alléguoient ce passage des Instituts de Justinien : on ne peut épouser la petite-fille de son frère ou de sa sœur, quoiqu'elle soit au quatrième degré. Sur quoi ils raisonnoient ainsi : la petite-fille de mon frère est à mon égard au quatrième degré, il s'ensuit que mon fils est pour elle au cinquième, mon petit-fils au sixième, & mon arrière-petit-fils au septième. Je leur répondis sur le champ comme je pus, & j'écrasai, pour ainsi dire, cette nouvelle hérésie par l'autorité des canons : mais puisque vous voulez que je rédige par écrit ce que je dis alors afin qu'il soit utile à tous ceux qui sont dans cette erreur, je vous obéirai en ceci comme en tout le reste.

Inst. lib. I. tit. 10. de Nup. §. 3.

c. 1. Pierre Damien entrant en preuve, met d'abord pour principe, que l'on appelle parens ceux que les lois séculières reconnoissent pour tels & admettent aux successions, & allègue sur ce point une fausse décrétale du pape Calliste. D'où il conclut, que puisque l'on admet à la succession ceux qui sont au septième degré, on ne doit pas leur permettre de se marier ensemble. Il allègue l'arbre généalogique que l'on inséroit dans les canons, & où l'on mettoit six degrés de chaque côté ; ce qui seroit inutile, si pour faire sept degrés il suffisoit de compter quatre d'un côté & trois de l'autre. Il cite un concile de Meaux, qui ne se trouve que dans les citations de Burchard & des autres compilateurs, & qui porte expressément que l'on doit observer la parenté jusqu'à la septième génération.

c. 4. Burch. VII. c. 16. Ivo. part. IX. c. 51. art. 35. q. 2.

c. 1. c. 6. Quant à l'objection des jurisconsultes, Pierre Damien soutient que la manière de compter les degrés de parenté selon les lois civiles, est différente de celle des canons, qui mettent en même degré tous ceux qui sont également distans de la souche commune, en quelque nombre qu'ils soient : au lieu que les lois comptent autant de degrés qu'il y a de personnes engendrées, remontant toujours à la souche commune. Il prétend établir la supputation canonique sur la maniè-

c. 7. Lib. XII. ep. 31.

re de compter les générations dans l'écriture; mais il montre fort bien la différence de l'une & de l'autre par l'autorité de S. Gregoire, qui lui étoit objectée. Car S. Gregoire déclare nuls les mariages des cousins-germains; & toutefois il permet aux Anglois les mariages au quatrième degré : il ne s'accorde donc pas avec les lois civiles, qui mettent au quatrième degré les cousins-germains. Quand les personnes qui veulent se marier sont en degrés inégaux, comme l'une au sixième, l'autre au septième, Pierre Damien croit que le degré le plus proche doit l'emporter & empêcher le mariage. Ce qu'il remet toutefois à la décision du saint siége. An. 1063. Sup l.xxxvi. n. 38. c. 9.

Le pape Alexandre II fut bientôt informé de cette dispute, & fit examiner la question dans un concile tenu à Rome au palais de Latran, auquel, outre les évêques & les clercs, il appela des juges de diverses provinces. Après avoir long-temps examiné les lois & les canons, on trouva que leur différente manière de compter les degrés de parenté venoit de leurs différens objets. Les lois n'ont fait mention de ces degrés qu'à cause des successions; les canons à cause des mariages. Ainsi, parce que la succession passe d'une personne à une autre, l'empereur a marqué un degré en chaque personne : mais parce qu'il faut deux personnes pour contracter mariage, les canons ont mis deux personnes en un degré. Justinien n'a point déterminé jusques où s'étend la parenté, marquant que l'on peut compter plus de degrés que les six qu'il a spécifiés : mais les canons ne comptent plus de parenté après la septième génération. L'une & l'autre supputation reviennent au même, parce que deux degrés des lois font un degré des canons; ensorte que les frères, qui selon les lois sont au second degré, selon les canons sont au premier : les cousins-germains selon les lois au quatrième, selon les canons au second, & ainsi du reste. 35. q. 5. c. 2. t. ix. conc. p. 1140. & 1181. Instit. lib. III. tit. 6. degred. cogn. §. 7.

Tout ceci est rapporté dans la décrétale que le pape écrivit sur ce sujet, adressée aux évêques, aux clercs & aux juges d'Italie : où pour confirmer la différente manière de compter les degrés selon les lois & selon les canons, il rapporte l'autorité de S. Gregoire dans sa lettre à S. Augustin d'Angleterre. Et comme quelques-uns vouloient se prévaloir de cette lettre, pour dire que S. Gregoire avoit permis les mariages au troisième ou au quatrième degré, le pape Alexandre cite la lettre à Felix de Messine, où il est marqué que Epist. 38. Greg lib. XII. epist. 31. interrog. 5. 6.

AN. 1065. c'eſt une indulgence pour les Anglois nouveaux chrétiens : mais cette lettre eſt fauſſement attribuée à S. Gregoire. Au reſte, le pape Alexandre, tant dans cette lettre, que dans une autre écrite ſur ce ſujet au clergé de Naples en particulier, emploie les mêmes preuves que Pierre Damien avoit employées dans ſon traité : enſorte qu'il paroit avoir été principalement conſulté ſur cette queſtion. La déciſion du concile de Rome & la concluſion de la décrétale eſt, que l'on doit compter les degrés de parenté ſuivant l'ancienne coutume de l'égliſe, avec défenſe ſous peine d'anathème de les compter autrement dans la célébration des mariages.

Lib. XII. epiſt. 33. epiſt. 27.

On nomma cette erreur touchant les mariages, l'héréſie des inceſtueux ; & pour la condamner le pape tint deux conciles la même année, que l'on croit être 1065. C'eſt Pierre Damien qui marque ces deux conciles & le peu d'effet qui en ſuivit. A-t-on vu, dit-il, un ſeul homme, de tant de milliers, qui ait rompu cette conjonction abominable, ou qui ait ceſſé d'entrer dans l'égliſe, pour ne ſe pas rendre plus criminel? Quelqu'un s'eſt-il retiré de leur familiarité? Tous ſont donc compris ſous l'excommunication du ſaint ſiége. En effet, quiconque épouſe une femme noble, belle, ou riche, principalement s'il en a des enfans, aime mieux renoncer à Dieu, qu'à un mariage ſi avantageux. Au contraire celui à qui ſa femme eſt à charge, fait une fauſſe généalogie, dont il cite pour témoins des morts, & fait caſſer ſon mariage ſous prétexte de parenté.

Opuſc. XII. c. 29.

XV. Abus des excommunications.

Lib. 2. ep. 12.

Ce mépris des excommunications venoit de ce qu'elles étoient trop fréquentes ; & c'eſt de quoi Pierre Damien ſe plaignoit ainſi dans une lettre au pape Alexandre : preſque dans toutes les décrétales on prononce la peine d'anathème contre ceux qui y déſobéiront ; ce qui cauſe une perte infinie pour les ames, en donnant une occaſion très-facile de tomber dans la mort éternelle, avant que l'on ſe ſoit aperçu d'avoir commis même une faute légère. Ainſi c'eſt tendre des piéges à ceux qui croient marcher en ſureté. Ce n'eſt pas comme dans les tribunaux ſéculiers ; l'on y prive les coupables de la liberté, on confiſque leurs biens, ou on impoſe des amendes : ici pour la moindre faute on eſt ſéparé de Dieu même. C'eſt traiter tous les péchés d'égaux, comme les Stoïciens. S. Gregoire & les anciens papes n'en ont pas uſé ainſi, & ils n'ont guère prononcé d'anathème qu'en matière

de foi. C'est pourquoi faites ôter, s'il vous plaît, cette clause des décrétales, & mettez-y une amende pécuniaire, ou quelque autre peine contre les transgresseurs. Il est remarquable que Pierre Damien crut que le pape avoit droit d'imposer des peines pécuniaires. An. 1065.

XVI. Impunité des évêques.

Dans la même lettre il se plaint d'un autre abus : c'est que les évêques prétendoient qu'il n'étoit point permis à leurs inférieurs de les accuser. Quelle est, dit-il, cette arrogance & ce faste, qu'un évêque puisse vivre bien ou mal à sa fantaisie, & qu'il ne puisse souffrir que ses inférieurs lui reprochent ses excès : vu principalement qu'ils ne s'adressent pas aux tribunaux séculiers, où ces maux pourroient tourner en dérision, mais aux tribunaux ecclésiastiques, où on y remédie avec la gravité épiscopale ? Il est raisonnable que l'évêque attaqué rende raison de son innocence, ou s'avoue humblement coupable. S. Pierre ne trouva point mauvais qu'on lui demandât pourquoi il étoit entré chez le centenier Corneille, & rendit humblement compte de sa conduite. Il souffrit de même la réprimande que S. Paul lui fit en face. Que si l'évêque qui pèche dans l'église ne veut pas y être jugé, qui voudra désormais se soumettre aux lois de l'église? S'il n'est pas permis aux enfans de votre église d'ouvrir la bouche contre vous, ira-t-on chercher des témoins au dehors, qui n'ayant point vécu avec vous ne savent point vos actions ? Qu'on bannisse donc de l'église cette pernicieuse coutume : qu'on donne accès aux justes plaintes qu'une église opprimée par son évêque porte à son supérieur, afin que l'arrogance des prélats soit réprimée par la crainte du jugement des conciles. *Act.* XI. 3. *Gal.*

XVII. Martyrs chez les Sclaves.

Le christianisme avoit fait de grands progrès chez les Sclaves, qui habitoient au-delà de l'Elbe dans la partie septentrionale de la Saxe : leur prince Gothescalc en avoit converti une grande partie ; mais l'an 1065 il fut tué par les païens qu'il vouloit encore convertir. Il souffrit le martyre le septième de Juin, dans la ville nommée alors Leontia, & depuis Lenzin ou Lents. Avec lui souffrit le prêtre Ippon, qui fut tué sur l'autel ; & plusieurs autres, tant laïques que clercs, souffrirent divers supplices pour J. C. Le moine Ansuer & plusieurs autres furent lapidés à Racisbourg le quinzième de Juillet. Et comme Ansuer craignoit que le courage ne manquât à ses compagnons, il pria les païens de les lapider avant *Adam. l.* IV. *c.* 11. *&c.* *Sup. l.* LX. *n.* 57. *Boll.* 7 *Jun. to.* 10. *p.* 40.

AN. 1065. lui, & s'étant mis à genoux pria pour ses persécuteurs.

Chr M. S. ap. Mabil. sæc. 6. p. 155. On gardoit cependant à Meclebourg Jean évêque Ecossois, qui étoit venu en Saxe huit ans auparavant en 1057, & y avoit été reçu humainement par l'archevêque Adalbert. Ce prélat l'envoya peu après chez les Sclaves près le prince Gothescalc, & dans le séjour qu'il y fit, il baptisa plusieurs milliers de païens. L'évêque Jean, qui étoit un vénérable vieillard, fut premièrement frappé à coups de bâton, puis mené par dérision dans toutes les villes des Sclaves; & comme il demeuroit ferme à confesser J. C. on lui coupa les pieds & les mains, & enfin la tête. On jeta son corps dans la rue, les païens porterent sa tête au bout d'une pique en signe de victoire, & l'immolèrent à leur dieu Redigast. Cela se passa le dixième de Novembre, à Rethre métropole des Sclaves.

La veuve du prince Gothescalc, fille du roi de Danemarck, ayant été trouvée à Meclebourg avec d'autres femmes, fut long-temps battue toute nue. Les païens ravagèrent par le fer & par le feu toute la province de Hambourg, ruinèrent la ville de fond en comble, & tronquèrent les croix en dérision du Sauveur. Ils détruisirent de même Slesvic, ville très-riche & très-peuplée. On disoit que l'auteur de cette persécution étoit Plusson, qui avoit épousé la sœur de Gothescalc, & qui étant retourné chez lui fut aussi tué. Enfin les Sclaves par une conspiration générale, retournèrent au paganisme, & tuèrent tous ceux qui demeurèrent chrétiens. C'est la troisième apostasie de cette nation : car elle fut convertie à la foi premièrement par Charlemagne, ensuite par Otton, la troisième fois par Gothescalc.

XVIII. Fin de saint Edouard.

En Angleterre le bâtiment de l'église d'Ouestminster étant achevé en 1065, le roi Edouard en remit la dédicace au jour des Innocens, pour la faire plus solennellement à l'occasion de la cour plénière qu'il devoit tenir selon la coutume aux fêtes de Noël. Il étoit persuadé que sa mort approchoit, suivant la révélation que lui avoient rapportée deux pélerins de la part de S. Jean l'évangéliste, auquel il avoit une singulière dévotion. La nuit même de Noël la fièvre le prit, mais il le dissimula, & ne laissa pas de se mettre à table au festin solennel avec les évêques & les seigneurs. Le jour des Innocens étant venu, il fit faire la dédicace avec toute

Vita c. 9. ap. Boll.

Cad. in Angl. scrip. 10. p. 398.

la magnificence possible, mettant en cette église quantité de reliques qui lui venoient du roi Alfrede & de Charlemagne. Il fit aussi lire en cette solennité une charte, où en conséquence des bulles des papes Leon & Nicolas, il confirme les biens & les privilèges de ce monastère, même l'exemption de la juridiction épiscopale; & cela du consentement des évêques & des seigneurs, y ajoutant le droit d'asyle. Cette charte fut souscrite par le roi, la reine son épouse, Stigand archevêque de Cantorberi, Eldrede archevêque d'Yorck, & dix autres évêques, par cinq abbés & plusieurs seigneurs, dont le premier est le duc Harold successeur d'Edouard. La date est de ce jour vingt-huitième de Décembre 1066; mais c'est en commençant l'année à Noël, comme on faisoit aussi en Allemagne.

An. 1065.

Charta 1. to. IX. conc. p. 1289. c. 3.

La maladie du roi augmentant toujours, il déclara qu'il avoit vécu avec la reine comme s'il eût été son frère, & la recommanda au duc Harold dont elle étoit sœur. Il prit soin aussi de ceux qui l'avoient suivi de Normandie, & ordonna sa sépulture dans la nouvelle église d'Ouestminster, défendant de céler sa mort, afin de ne pas retarder les prières pour son ame. Enfin il mourut le quatrième de Janvier 1066, indiction quatrième, après avoir régné vingt-trois ans six mois & vingt-sept jours. En lui finit la race des rois Anglois, 620 ans après la première entrée de la nation en la grande Bretagne, qui fut l'an 446. On rapporte plusieurs miracles du roi Edouard pendant sa vie & après sa mort; & il fut canonisé quatre-vingt-quinze ans après. L'église honore sa mémoire le cinquième de Janvier sous le nom de saint Edouard le confesseur, pour le distinguer du martyr.

Sup. l. xxxiv. n. 14. xxxii. n. 1.

Mart. R. 14. Janv.

XIX. Guillaume de Normandie roi d'Angleterre.

Aussitôt après sa mort, le duc Harold son beau-frère se fit couronner roi d'Angleterre par Stigand archevêque de Cantorberi, & il régna neuf mois : mais S. Edouard avoit institué héritier Guillaume duc de Normandie, son cousin-germain, en reconnoissance des bons traitemens qu'il avoit reçus de son père & de lui pendant son exil, & Harold lui avoit juré fidélité. Ce prince donc, resolu de soutenir son droit, envoya à Rome, pour se rendre favorable le pape Alexandre, de qui il reçut un étendart comme une marque de la protection de S. Pierre. Ensuite il passa en Angleterre, gagna contre Harold la bataille de Hastings le 14e. d'Octobre 1066, & le jour de Noël suivant il fut couron-

Gesta Guil. p. 196.

Sup. l. xx. n. 54.

AN. 1065. né à Oueftminfter par Aldrede archevêque d'Yorck; car il ne voulut pas l'être par Stigand de Cantorberi, qui avoit été dépofé & excommunié par le pape.

Order l. 4. init. Monaft. Angl. to. 1. p. 310. Pour rendre grâces à Dieu de cette victoire & en éternifer le fouvenir, le roi Guillaume fonda un monaftère au même lieu où il avoit gagné la bataille contre Harold. Il fut dédié en l'honneur de S. Martin, & nommé S. Martin le Bel, en Latin *de bello*. Le roi y donna de grands biens, & y mit des moines tirés de Marmoutier près de Tours. *Sup. l. LVII. n. 35. Act. SS. Ben. fæc. 6. par. 2. p. 384.* Car ce monaftère étoit un des mieux réglés & des plus fameux de France, depuis que S. Mayeul de Clugni y avoit rétabli l'obfervance régulière. L'abbé de Marmoutier étoit alors Barthelemi, qui gouverna ce monaftère pendant vingt ans, depuis 1064 jufques en 1084, & mourut en odeur de fainteté. Il eut beaucoup à fouffrir de Geoffroi le Barbu, comte d'Anjou & de Touraine, qui vouloit l'obliger à prendre de lui l'inveftiture de l'abbaye. On lui demanda de fes moines pour réformer plufieurs monaftères tant en France qu'en Angleterre.

Le roi Guillaume étoit fils bâtard de Robert II duc de Normandie, à qui il fuccéda; mais fes vertus couvrirent le vice de fa naiffance. Sa poftérité a toujours régné depuis en Angleterre, où il porta les mœurs & la langue Françoife. Car les Normands, depuis leur établiffement en France, c'eft-à-dire pendant cent cinquante ans, étoient *Gesta p. 194.* devenus tout François. Ce règne, qui dura vingt-un ans, fut un renouvellement pour l'Angleterre, dont l'hiftoire eft beaucoup mieux connue depuis, & dont les rois pendant le fiècle fuivant furent les plus puiffans de la chrétienté. Les lettres y furent cultivées, & la religion y prit un nouveau luftre.

Sup. l. LIX. n. 72. Entre les hommes diftingués par leur favoir & leur piété, Guillaume, n'étant encore que duc de Normandie, avoit pris en affection le moine Lanfranc, dont j'ai déjà parlé, il l'avoit admis à fa familiarité intime & lui communiquoit fes plus fecrètes penfées. Enfin il le tira de l'abbaye du Bec, pour le faire abbé du nouveau monaftère de S. Etienne qu'il venoit de fonder à Caën. La caufe de cette fondation fut *Vita Lanf. n. 8. fæc. 6. Bened.* que le duc Guillaume avoit époufé Mathilde fille du comte de Flandres, quoiqu'elle fût fa parente. Lanfranc en reprenoit le duc; & le pape mit pour ce fujet toute la Normandie en interdit. Lanfranc alla à Rome, & fit entendre au

pape Nicolas II l'inconvénient de cette censure, parce que le duc ne pourroit se résoudre à quitter la princesse qu'il avoit épousée, tant par l'affection qu'il lui portoit, que par la crainte de s'attirer une guerre de la part du comte de Flandres. Le pape, touché de ces raisons, accorda dispense pour la validité de ce mariage, à condition que le duc & la duchesse fonderoient chacun un monastère.

AN. 1066.

Ce fut donc en exécution de cet ordre du pape, que le duc Guillaume fonda deux monastères à Caën, l'un d'hommes pour lui en l'honneur de saint Etienne, l'autre de femmes pour la duchesse son épouse en l'honneur de la sainte Trinité. L'un & l'autre subsistent encore.

Celui de saint Etienne fut fondé en 1064; & Lanfranc, à la prière du duc & des seigneurs, en fut le premier abbé. Il y attira un grand nombre de bons sujets, & y établit une observance très-exacte. Mais le plus célèbre de ses disciples fut Guillaume, fils de Rabod évêque de Seès, qui fut le second abbé de saint Etienne de Caën, & depuis archevêque de Rouen.

XX. Ecrit de Lanfranc contre Berenger.

Pendant que Lanfranc étoit abbé de saint Etienne, il écrivit son livre de l'eucharistie contre Berenger, adressé à lui-même en forme de lettre, qui commence ainsi: si Dieu vous inspiroit de vouloir bien conférer avec moi en quelque lieu convenable, ce seroit un grand bien peut-être pour vous, & certainement pour ceux que vous séduisez. Car il en arriveroit, ou que vous céderiez à l'autorité de toute l'église: ou que si vous demeuriez dans votre opiniâtreté, ils se rendroient aux vérités qu'on leur feroit entendre & que l'église ne cesse point d'enseigner. Mais vous avez pris le parti de soutenir en cachette votre erreur devant les ignorans, & de confesser la foi orthodoxe dans les conciles, non par l'amour de la vérité, mais par la crainte de la mort. C'est pourquoi vous me fuyez, & vous fuyez les personnes pieuses qui peuvent juger de vos discours & des miens, principalement des passages favorables à vos opinions, que vous inventez par une témérité criminelle, & que vous attribuez aux saints docteurs par malice ou par ignorance, en citant tel ou tel ouvrage de saint Augustin, de saint Gregoire, de saint Jerôme, ou de quelqu'un de ceux dont l'autorité est la plus respectée dans l'église. Car toutes les chicanes seroient à bout, quand on apporteroit les livres, & que l'on mon-

Mabil. præf. 2. sæc. 6, n. 57.

AN. 1066. treroit plus clair que le jour, que les passages que vous en citez sont faux ou corrompus.

Sup. liv. LX. n. 31. Ensuite il lui reproche sa condamnation au concile de Rome sous Nicolas II, & l'abjuration qu'il y avoit faite. Au préjudice de laquelle, continue-t-il, vous avez depuis composé un écrit auquel j'ai entrepris de répondre en cet ouvrage; & afin que l'on voie plus clairement ce que vous dites & ce que je réponds, je mettrai tour-à-tour en tête de chaque article votre nom & le mien, sans toutefois répondre à tout, mais abrégeant autant qu'il me sera possible.

c. 2. Berenger rapportoit une partie de son abjuration faite sous Nicolas II: disant que c'étoit un écrit du cardinal Humbert, contraire à la vérité catholique; & que ce cardinal, qu'il traite de Bourguignon impertinent, l'avoit voulu obliger à professer son erreur. Lanfranc répond: tous ceux qui ont connu Humbert par eux-mêmes ou par les autres, savent que c'étoit un homme pieux, qui a persévéré dans la foi chrétienne & dans les bonnes œuvres, & très-instruit des sciences ecclésiastiques & séculières. Le saint pape Leon l'emmena à Rome, non de Bourgogne, mais de Lorraine, & l'ordonna archevêque pour prêcher en Sicile: ensuite l'église Romaine le fit cardinal, & il a vécu de telle manière dans cette place, qu'il n'y a jamais eu le moindre soupçon contre sa doctrine. Il présidoit à tous les conciles & à tous les conseils du S. Siége, comme toute l'église latine en est témoin. Quand il auroit été Bourguignon, ce seroit une impertinence de lui reprocher sa patrie; & en soutenant qu'il a écrit contre la vérité catholique, ce n'est pas lui seul que vous accusez, ce sont les papes, l'église Romaine & plusieurs pères: & vous tombez dans le cas de ce qu'ils ont dit d'un commun consentement, que l'hérétique est celui qui s'écarte de la doctrine de l'église Romaine & de l'église universelle.

Lanfranc reproche ensuite à Berenger d'avoir exprès retranché le commencement de son abjuration, pour faire croire aux lecteurs, que ce qu'il traitoit d'hérésie étoient les paroles du cardinal Humbert, & non pas les siennes. Lanfranc rapporte l'abjuration entière, telle que Berenger l'avoit lue & souscrite dans le concile de Rome; puis il ajoute: pourquoi donc attribuer cet écrit à l'évêque Humbert, plutôt qu'à vous, qu'au pape Nicolas, qu'à son concile; enfin qu'à toutes les églises qui l'ont reçu avec respect, & ont rendu grâces à Dieu de votre conversion? Si ce n'est

parce que vous persuadez plus aisément aux ignorans, qu'un seul homme a pu se tromper, que tant de personnes & tant d'églises; & qu'en vous l'attribuant vous vous convaincriez de parjure, puisque vous vous efforcez de le détruire. AN. 1066.

Berenger disoit: le Bourguignon étoit dans l'opinion, ou plutôt la sottise du vulgaire, de Pascale & de Lanfranc, que la substance du pain & du vin ne reste plus sur l'autel après la consécration. Lanfranc répond: je veux que vous sachiez, vous & mes amis & toute l'église, que quand je n'aurois ni autorité ni raison pour prouver ma créance, j'aimerois mieux être avec le vulgaire un catholique rustique & ignorant, que d'être avec vous un hérétique poli & agréable. Et comme Berenger accusoit Humbert de contradiction, Lanfranc ajoute: misérable que vous êtes, pourquoi juriez-vous que vous croyiez ce que vous trouviez si contradictoire? Si vous pensiez avoir la vraie foi, ne valoit-il pas mieux finir votre vie par une mort glorieuse, que de commettre un parjure? *c. 4.*

Pour montrer cette prétendue contradiction, Berenger disoit: quiconque dit que le pain & le vin de l'autel sont seulement des sacremens, ou que le pain & le vin sont seulement le vrai corps & le vrai sang de J. C. celui-là certainement soutient que le pain & le vin demeurent. Lanfranc répond: le concile de Rome n'a rien décidé de semblable, & l'évêque Humbert ne vous a point proposé de le confesser. La première opinion, que le pain & le vin ne sont que des sacremens, est la vôtre & celle de vos sectateurs: la seconde, que le pain & le vin sont seulement le vrai corps & le vrai sang de Jesus Christ, n'est l'opinion de personne. Car vous niez la vérité de la chair & du sang; & l'église, en croyant que le pain est changé en chair & le vin en sang, croit aussi que c'est un signe de l'Incarnation, de la passion de Notre-Seigneur, de la concorde & de l'unité des fidelles. Lanfranc conclut de-là, qu'il n'y avoit aucune contradiction dans l'écrit que l'on fit souscrire à Berenger; puisque, pour y en trouver & s'excuser de parjure, il y ajoutoit ce qui n'y étoit pas. *c. 5.*

Quant à ce que Berenger avançoit, qu'en disant que le pain & le vin sont le corps & le sang de Jesus-Christ, on reconnoit que le pain & le vin demeurent; Lanfranc répond: on donne souvent aux choses le nom de ce dont elles sont faites, comme quand Dieu dit à Adam: tu es terre, & *c. 6.* *Gen. III. 19. v. c. 20.*

AN. 1060 tu retourneras en terre. Ainsi l'écriture nomme pain le corps de Notre Seigneur, soit parce qu'il est fait de pain & qu'il en retient quelques qualités, soit parce qu'il est de la nourriture de l'ame & le pain des anges.

c. 7. Il reproche ensuite à Berenger, qu'au défaut de l'autorité il avoit recours à la dialectique; & il ajoute: Dieu m'est témoin que, quand il s'agit des saintes lettres, je ne voudrois ni proposer ni résoudre de ces sortes de questions; & si quelquefois le sujet de la dispute est tel, qu'il soit plus facile à expliquer par les règles de cet art, je le cache autant que je puis sous des expressions équivalentes. Il le réfute ensuite par les règles les plus solides de la dialectique, & il ajoute: quand vous affectez dans une question de cette importance les mots d'affirmation, sujet, attribut, & les autres termes de l'art, il paroit que vous ne le faites que pour montrer aux ignorans combien vous êtes habile dans la dispute, puisque vous pourriez soutenir de même votre opinion sans user de ces termes.

c. 8.

XXI. Réponses aux passages des peres. c. 9. De myster. c. 9. n. 50 Sup. liv. XVIII. n. 54. De sacram. lib. IV. c. 4. n. 15. edit. Benedictin. v. notas.

Berenger. Par la consécration, le pain & le vin deviennent le sacrement de la religion, non pour cesser d'être ce qu'ils étoient, mais pour être ce qu'ils étoient, & être changés en autre chose, comme dit S. Ambroise au livre des sacremens. Lanfranc se récrie sur cette citation, & rapporte un autre passage de saint Ambroise, où il dit nettement, que l'eucharistie n'est plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a consacré. Puis revenant au passage cité par Berenger, il le rapporte tout entier, & montre que saint Ambroise compare le miracle de l'eucharistie avec la création, & dit: si donc la parole du Seigneur Jesus est assez puissante pour faire que ce qui n'étoit point, ait commencé d'être: combien plus peut-elle faire que ce qui étoit subsiste, & soit changé en autre chose? A quoi il ajoute: saint Ambroise témoigne, que ce qui étoit subsiste, selon l'apparence visible: mais que selon l'essence intérieure, il est changé dans la nature de ce qu'il n'étoit pas auparavant. Et il remarque qu'en d'autres exemplaires on lisoit ainsi la fin de ce passage: que ce qui étoit, soit changé en autre chose.

Berenger. Le sacrement de l'église est composé de deux parties, l'une visible & l'autre invisible: le signe & la chose. La chose est le corps de J. C. qui seroit visible s'il étoit de-

Act. III. 21. vant les yeux: mais il est élevé au ciel & assis à la droite

du Père, & jusques au temps du rétablissement de toutes choses, comme dit saint Pierre, on ne pourra l'en faire descendre. Lanfranc. C'est aussi ce que nous soutenons, que le sacrifice de l'église est composé de deux parties; de l'apparence visible des élémens, & de la chair & du sang de Jesus-Christ qui sont invisibles: du signe & de la chose signifiée, c'est-à-dire du corps de Jesus-Christ, qui est mangé sur la terre, quoiqu'il demeure au ciel. Si vous demandez comment cela se peut faire, je réponds que c'est un mystère de foi; & qu'il est salutaire de le croire, & non pas utile de l'examiner. AN. 1066.

Il répond ensuite à quelques passages de saint Augustin, & dit par occasion, que le sang est versé du calice dans la bouche des fidelles: ce qui semble montrer que l'on communioit encore ordinairement sous les deux espèces. Quant au passage tiré de l'épître à l'évêque Boniface, où S. Augustin dit que le sacrement du corps de Jesus-Christ est en quelque manière le corps de Jesus-Christ; Lanfranc répond que le corps de Jesus-Christ, invisible & couvert de la forme du pain, est le sacrement & le signe de ce même corps visible & palpable, tel qu'il fut immolé sur la croix, & que la célébration du sacrement est la représentation de ce premier sacrifice. Et pour montrer qu'il n'y a point d'inconvénient, que la chair & le sang de Jesus-Christ, pris à un certain égard, soient les signes d'eux-mêmes pris selon un autre égard, il apporte l'exemple de Jesus-Christ, qui, lorsqu'il apparut aux disciples allant à Emmaüs & feignit d'aller plus loin, étoit, selon saint Augustin, la figure de lui-même montant au ciel. *v.* 13. 15. *c.* 14. *epist.* 98. *al.* 23. *n.* 9. *v Perron. pass. c.* 3. *Luc.* XXIV. 13. *n.*28. *Aug. cont. mend. c.* 13. *n* 28.

Berenger. S. Augustin, dans la même lettre à Boniface, dit que Jesus-Christ a été immolé une fois en lui-même, & que néanmoins il est immolé tous les jours en sacrement. Lanfranc. C'est-à-dire que Jesus-Christ n'a été immolé qu'une fois montrant son corps à découvert sur la croix, lorsqu'il s'offrit à son Père étant passible & mortel. Mais dans le sacrement que l'église célèbre en mémoire de cette action, sa chair est tous les jours immolée, partagée, mangée, & son sang passe du calice dans la bouche des fidelles. L'un & l'autre véritable, l'un & l'autre tiré de la Vierge. *c.* 15.

Berenger disoit que l'église Romaine étoit l'assemblée des méchans, & que le siége apostolique étoit le siége de satan. *c.* 16.

AN. 1066. Lanfranc répond, que jamais aucun hérétique, schismatique, ou mauvais chrétien, n'a encore parlé de la sorte, & qu'ils ont tous respecté le siége de S. Pierre.

c. 17. Berenger. Qui peut comprendre par la raison, ou convenir qu'il se puisse faire par miracle, que le pain soit rompu dans le corps de J. C. qui depuis sa résurrection est absolument incorruptible, & demeure au ciel jusques à la fin du monde? Lanfranc. Le juste qui vit de la foi, n'examine point & ne cherche point à concevoir par la raison, comment le pain devient chair & le vin sang, changeant l'un & l'autre essentiellement de nature. Il aime mieux croire les mystères célestes, pour obtenir un jour la récompense de la foi, que de travailler en vain pour comprendre ce qui est incompréhensible. Mais c'est le propre des hérétiques de se moquer de la foi des simples, & vouloir tout comprendre par la raison. Au reste, quand nous croyons que Jesus-Christ est mangé sur la terre véritablement & utilement pour ceux qui le reçoivent dignement, nous ne laissons pas de croire très-certainement qu'il est entier & incorruptible dans le ciel. Il apporte ensuite l'autorité du concile d'Ephèse & de S. Cyrille d'Alexandrie.

Sup. l. XXV. *n.* 22. *Lib.* XXVII. *n.* 1.

XXII. Doctrine catholique. c. 18.

Après avoir réfuté les calomnies de Berenger, contre le cardinal Humbert & l'église Romaine, il vient aux preuves de la doctrine catholique. Nous croyons, dit-il, que les substances terrestres, qui sont sanctifiées sur la table du Seigneur par le ministère des prêtres, sont par la puissance suprême changées d'une manière ineffable & incompréhensible en l'essence du corps du Seigneur, à la réserve des espèces & de quelques autres qualités de ces mêmes choses, de peur qu'on n'eût horreur de prendre de la chair crue & du sang, & afin que la foi ait plus de mérite. Ensorte toutefois que le même corps du Seigneur demeure au ciel à la droite du Père, immortel, sain & entier; & que l'on puisse dire que nous prenons le même corps qui est né de la Vierge, & non pas le même. C'est le même quant à l'essence, la propriété de la vraie nature & la vertu: ce n'est pas le même, si l'on regarde les apparences du pain & du vin. Telle est la foi qu'a tenue dès les premiers temps, & que tient encore à présent l'église, qui étant répandue par toute la terre, porte le nom de catholique. Il prouve cette doctrine par les paroles de l'institution de l'eucharistie, par S. Ambroise au livre des mystères & au livre des sacremens,

c. 18. 19. *Ambrof. de Myst. c.* 9. *de facr.* IV. *c.* 4. *S. Aug in ps.* 33. 45. 65. 98.

par S. Augustin sur les pseaumes & sur S. Jean, par S. Leon & S. Gregoire, & par plusieurs miracles dont il soutient que la vérité ne peut être révoquée en doute. AN. 1066.

Lanfranc répond ensuite à quelques objections. Berenger disoit : ce que vous prétendez être le vrai corps de J. C. est nommé dans les auteurs ecclésiastiques, espèce, ressemblance, figure, signe, mystère, sacrement. Or ces mots sont relatifs, & par conséquent ne peuvent signifier la chose à laquelle ils se rapportent, c'est-à-dire le corps de J. C. Lanfranc répond : l'eucharistie s'appelle espèce ou ressemblance, par rapport aux choses qu'elle étoit auparavant, savoir, le pain & le vin. Ce qui n'empêche pas que ce ne soit la vraie chair & le vrai sang de J. C. quant à l'essence ; même pour ceux qui le reçoivent indignement, quoiqu'ils n'en reçoivent pas l'efficace salutaire. c. 20.

Et ensuite : vous croyez que le pain & le vin de la sainte table demeurent ce qu'ils étoient quant à la substance ; & qu'on les nomme la chair & le sang de Jesus-Christ, parce qu'on les emploie pour célébrer la mémoire de sa chair crucifiée & de son sang répandu. Si cela est vrai, les sacremens des Juifs ont été plus excellens que ceux des chrétiens. Car la manne envoyée du ciel & les animaux que l'on immoloit, valoient mieux qu'une bouchée de pain & un peu de vin ; & il est plus divin d'annoncer l'avenir que de raconter le passé. c. 22.

Lanfranc conclut par l'autorité de l'église, en disant à Berenger : si ce que vous soutenez touchant le corps de Jesus-Christ est véritable, ce que l'église universelle en croit est faux. Car tous ceux qui se disent chrétiens, se glorifient de recevoir en ce sacrement la vraie chair & le vrai sang de Jesus-Christ. Interrogez tous ceux qui ont connoissance de la langue latine & de nos livres. Interrogez les Grecs, les Arméniens, les Chrétiens de quelque nation que ce soit, ils disent tous d'une voix que c'est leur créance. Or si la foi de l'église universelle est fausse, où il n'y a jamais eu d'église, ou elle a péri : mais aucun catholique ne conviendra de l'un ni de l'autre. Il apporte les passages de l'écriture qui prouvent l'universalité de l'église, & ajoute : vous dites que l'église a été formée & a fructifié chez toutes les nations ; mais que, par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu sa doctrine, elle a erré, elle a péri, & est demeurée en vous seuls sur la terre. A quoi il

AN. 1066. *Matth.* XXVIII. 20. opposé la promesse de J. C. & les preuves de S. Augustin ; qui montrent que l'église ne peut périr. Tel est l'écrit de Lanfranc contre Berenger.

XXIII. Eglises d'Allemagne. *Lambert. an.* 1066.

En Allemagne Adalbert archevêque de Brème s'étoit attiré la principale autorité, & pour la conserver retenoit en Saxe le roi Henri, sans le laisser aller dans les autres provinces ; de peur qu'il ne fût plus maître absolu des affaires, si ce jeune prince en communiquoit avec les autres seigneurs. Sigefroi archevêque de Mayence & Annon de Cologne, cherchoient avec plusieurs autres seigneurs les moyens de s'affranchir de la tyrannie d'Adalbert. Enfin ils indiquèrent une diète ou assemblée générale à Tribur près de Mayence, & résolurent de déclarer au roi qu'il devoit choisir, de renoncer au royaume ou à l'amitié de l'archevêque de Brème. C'étoit vers le commencement de l'année 1066. Le roi s'étant rendu à Tribur, on lui fit cette proposition. Comme il reculoit & ne savoit quel parti prendre, l'archevêque de Brème lui conseilla de s'enfuir la nuit suivante ; & d'emporter son trésor, pour se retirer à Goslar ou en quelque autre lieu de sureté ; mais les seigneurs en ayant avis, prirent les armes & firent garde toute la nuit autour du logis du roi. Le matin ils étoient si animés contre Adalbert, qu'à peine le roi put les empêcher de porter la main sur lui. Enfin il fut chassé honteusement de la cour avec tous ceux de son parti, & le roi lui donna une escorte pour le conduire chez lui. Ainsi le gouvernement revint aux évêques pour donner tour-à-tour leurs conseils au roi.

Herman. Contin. lamb. Il célébra à Utrecht la fête de Pâque, qui cette année 1066 étoit le six d'Avril. Le samedi saint l'archevêque Ebeard de Trèves ayant officié, mourut dans la sacristie encore revêtu des ornemens. Annon archevêque de Cologne, fit donner ce siége à son neveu Cuno ou Conrad, prévôt de son église : mais le clergé & le peuple de Trèves furent extrêmement irrités de n'avoir point eu de part à ce choix, & s'exhortoient l'un l'autre à effacer cet affront par quelque exemple mémorable. Le comte Dietric, alors majordome de l'église de Trèves, étoit un jeune homme féroce & par son tempérament & par la chaleur de l'âge. Le jour que le nouvel archevêque devoit entrer dans la ville, il alla au-devant avec des troupes nombreuses ; & comme le prélat sortoit de son logis, il se jeta sur lui, tua le peu de ses gens qui

Hist. Trevir. to. XII. *spicil. p.* 223.

voulurent réfifter, mit en fuite les autres, pilla les richeffes qu'il avoit apportées, qui étoient grandes, & le prit lui-même. Après l'avoir gardé long-temps en prifon, il le livra à quatre chevaliers pour le faire mourir. Ils le jetèrent par trois fois du haut d'une roche dans un précipice, mais il ne fe rompit qu'un bras. Un d'eux lui demanda pardon ; un autre lui voulant couper la tête, lui abattit feulement la mâchoire : enfin il mourut entre leurs mains le premier jour de Juin 1066. On le regarda comme un martyr, & on prétendit qu'il fe faifoit des miracles à fon tombeau. Uton lui fuccéda dans le fiége de Trèves, par l'élection unanime du clergé & du peuple. Il étoit de la haute Allemagne, fils du comte Eberard & d'Ide, fondateurs du monaftère de Schafhoufe, dont la ville de ce nom a tiré fon origine. Eberard & Ide embrafsèrent l'un & l'autre la vie monaftique, & moururent en réputation de fainteté.

AN. 1066.

Mabil. fæc. 6. Act. par. 2. p. 137.

La même année Reinher évêque de Meffein étant mort, Craft prévôt de Goflar lui fuccéda. Ayant reçu cette dignité, il revint à Goflar, & après dîner s'enferma dans fa chambre, comme voulant repofer. Là étoit fon tréfor qu'il aimoit paffionnément & qu'il y avoit enterré, fans que perfonne en fût rien. Ses valets de chambre ayant attendu jufqu'au foir, & s'étonnant qu'il dormît fi long-temps contre fa coutume, frappèrent à fa porte ; & enfin voyant qu'il ne répondoit point, l'enfoncèrent. Ils le trouvèrent mort, la tête caffée & le vifage noir, couché fur fon tréfor.

Lamb.

XXIV.
S. Thibaud de Provins.
Vita fæc. 6. Bened. par. 1. p. 158.

Cette même année mourut près de Vicence en Lombardie, S. Thibaud fameux folitaire. Il étoit François né à Provins au diocèfe de Sens, de parens très nobles & très-riches, de la famille des comtes de Champagne, entre lefquels Thibaut III, qui régnoit alors, le tint fur les fonts. Le jeune-homme eut toujours grande inclination pour la vie érémitique, & alla trouver fecrétement un ermite nommé Bouchard, qui demeuroit dans une île de la Seine. Par fon confeil il partit avec un de fes chevaliers nommé Gautier, & chacun un écuyer. Ils allèrent à Reims, où ils fe dérobèrent de leurs gens, pafsèrent à pied au-delà ; & ayant changé leurs habits avec deux pauvres pélerins, ils entrèrent en Allemagne. Ils y vécurent long-temps dans une extrême pauvreté, fubfiftant du travail de leurs mains, fans dédaigner les travaux les plus vils, comme de faucher les foins, porter des pierres,

AN. 1060. curer des étables, & sur-tout de faire du charbon. Un jour entre autres s'étant loués tous deux pour arracher les herbes dans des vignes, Thibaud que sa délicatesse empêchoit d'avancer autant que les autres, fut cruellement maltraité par l'inspecteur de l'ouvrage, & Gautier ne put lui faire entendre raison, parce qu'ils ne savoient pas la langue l'un de l'autre.

Ayant amassé quelque peu d'argent par leur travail, ils allèrent nus pieds en pélerinage à S. Jacques en Galice & revinrent en Allemagne. Cependant Thibaut pria son compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprît à lire, parce que c'étoit un moyen de mieux savoir & mieux pratiquer les commandemens de Dieu. Gautier trouva un maître qui lui enseigna les sept pseaumes de la pénitence; mais Thibaut n'avoit point de pseautier ni de quoi en acheter. Gautier persuada au maître d'aller à Provins trouver Arnoul père de Thibaut, & lui demander un pseautier pour son fils. Le Maître partit chargé d'un pain, que Thibaut envoyoit à ses parens, n'ayant point d'autre présent à leur faire : encore le lui avoit-on donné par charité. Arnoul & Guille sa femme apprenant la sainte vie de leur fils, en rendirent grâces à Dieu & reçurent le pain comme un grand présent, & en firent manger à plusieurs malades de diverses fièvres, qui furent tous guéris.

Arnoul qui désiroit ardemment de voir ce cher fils, suivit le maître qui le mena à Trèves, & le fit attendre hors de la ville, sous un arbre où Thibaut avoit accoutumé de venir lire. Il l'y mena lui-même, sous prétexte de voir le profit qu'il avoit fait dans la lecture en son absence : mais quand il vit son père, il dit : vous m'avez trahi; & retourna promptement. Arnoul le suivit fondant en larmes, & disant : pourquoi me fuyez-vous, mon cher fils ? Je ne veux pas vous détourner de votre bon dessein ; je ne veux que vous voir & vous parler une fois, & porter de vos nouvelles à votre mère affligée. Thibaut répondit : seigneur, (car depuis qu'il l'eut quitté, il ne le nomma plus son père) ne troublez point mon repos: allez en paix & me permettez d'avoir la paix en Jesus-Christ. Son père lui dit : mon fils, vous manquez de tout, nous avons de grands biens ; recevez au moins quelque chose pour vous souvenir de nous. Il répondit : je ne puis rien prendre, après avoir tout quitté pour

Dieu, & se retira. Gautier dit au père que son fils n'avoit besoin que d'un pseautier, & il le donna avec joie. AN. 1066.

Pour éviter à l'avenir de pareilles visites, Thibaut s'en alla à Rome, dans le dessein de faire encore un plus long voyage. En effet au retour de Rome, il prit le chemin de Venise, voulant aller à Jérusalem. Mais Gautier ne pouvant plus, à cause de son âge, supporter tant de fatigues, ils s'arrêtèrent près de Vicence, en un lieu nommé Salanique, par la permission des propriétaires, & y ayant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avoient voyagé trois ans depuis leur retraite, & Gautier en vécut encore deux dans cette solitude : mais Thibaut le survécut de sept ans. Il ne se nourrit pendant long-temps que de pain d'orge & d'eau, & en vint enfin à ne vivre que de fruits, d'herbes & de racines, sans boire. Il portoit toujours un cilice : il se donnoit souvent la discipline avec un fouet de plusieurs lanières de cuir, & ne dormoit qu'assis. L'évêque de Vicence touché de son mérite l'ordonna prêtre, après l'avoir fait passer par tous les degrés ecclésiastiques, & la dernière année de sa vie il reçut l'habit monastique.

Arnoul apprenant la réputation de sainteté où étoit son fils, résolut d'aller à Rome en pélerinage pour le voir en passant, comme il fit : & à son retour, il raconta à Guille sa femme ce qu'il avoit vu. Elle voulut aussi voir son fils ; Arnoul retourna avec elle, accompagné de beaucoup de noblesse : mais Guille étant arrivée près de son cher fils, ne voulut point le quitter, & se consacra avec lui au service de Dieu dans la solitude. Enfin douze ans après que Thibaut eut quitté son pays, & neuf ans depuis qu'il se fut retiré à Salanique, il mourut saintement le premier jour de Juillet 1066, & fut enterré à Vicence. Il avoit fait plusieurs miracles pendant sa vie, il s'en fit encore plusieurs à son tombeau ; & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. c. 28. n. 22.

XXV. S. Arialde martyr.

La même année, & cinq jours auparavant, fut martyrisé S. Arialde diacre de l'église de Milan. Il étoit d'une noblesse distinguée, frère d'un marquis, dignité rare en ces temps-là, & né entre Milan & Come. Dès l'année 1056 il vint à Milan, & y combattit dix ans contre les simoniaques & les clercs incontinens, particulièrement contre l'archevêque Gui. Au commencement du pontificat d'Alexandre II, il alla à Rome, & Herlembaud son ami l'y suivit. C'étoit un seigneur

Vita ap. Baron. an. 1066. v. Boll. 27. Juin. to. 23. p. 279. Id. an. 1061.

AN. 1066. d'une grande piété, & zélé comme lui contre la simonie & l'incontinence des clercs. Il étoit depuis peu revenu de Jérusalem, & vouloit embrasser la vie monastique : mais Arialde lui promit une plus grande récompense de la part de Dieu, s'il différoit d'entrer dans un monastère, pour s'opposer avec lui aux ennemis de Jesus-Christ. Herlembaud voulant éprouver le conseil d'Arialde, prit des chemins détournés pour aller à Rome, & consulta tous les serviteurs de Dieu ermites ou moines qu'il trouva sur sa route. Tous lui donnèrent le même conseil; & quand il fut arrivé à Rome, le pape Alexandre & les cardinaux lui commandèrent absolument de retourner à Milan, & de résister avec Arialde aux ennemis de Jesus-Christ jusques à l'effusion de son sang. Ils lui donnèrent même de la part de S. Pierre un étendart, qu'il devoit prendre en main pour réprimer la fureur des hérétiques, quand il seroit besoin : ce qu'il fit constamment pendant dix-huit ans. Le même Herlembaud avoit une dévotion singulière à laver les pieds des pauvres; & pour s'humilier davantage, après les avoir lavés, il se prosternoit & les mettoit sur sa tête. Arialde disoit de lui en soupirant : hélas! hors Herlembaud & le clerc Nazaire, je ne trouve presque personne, qui par une fausse discrétion ne me conseille de me taire, & de laisser les simoniaques & les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon.

Il y avoit donc dix ans qu'Arialde combattoit contre eux, lorsque Gui archevêque de Milan le fit prendre en trahison, & mener en des déserts inaccessibles au-delà du lac Majour. C'est le même archevêque qui avoit témoigné se convertir, quand Pierre Damien fut envoyé légat à Milan en 1059; mais oubliant le serment qu'il fit alors, il étoit retombé dans les mêmes crimes, & ne pouvoit souffrir les reproches qu'Arialde lui en faisoit. Ce saint homme ayant donc été arrêté, la nièce de l'archevêque craignit que ceux mêmes qui l'avoient pris ne le cachassent & ne lui sauvassent la vie; c'est pourquoi elle envoya deux clercs pour le tuer. Si-tôt qu'ils furent débarqués de sur le lac, ils demandèrent où étoit Arialde. Ceux qui l'avoient emmené, répondirent qu'il étoit mort. Les clercs repliquèrent : la nièce de l'archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort; & regardant plus loin, ils le virent lié & assis sur une pierre.

Sup. liv. LX. n. 34.

Ils se jetèrent sur lui l'épée à la main & le prirent cha-

cun par une oreille, en disant : dis, pendart : notre maître est-il véritablement archevêque ? Arialde répondit : il ne l'est, ni ne l'a jamais été, puisqu'il n'en a jamais fait les œuvres. Alors ils lui coupèrent les deux oreilles. Il leva les yeux au ciel, & dit : je vous rends grâces, Jesus, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. Ils lui demandèrent encore si Gui étoit véritablement archevêque : & il répondit encore que non. C'est pourquoi ils lui coupèrent le nez avec la lèvre d'en-haut, puis il lui arrachèrent les deux yeux. Ensuite ils lui coupèrent la main droite, en disant : c'est cette main qui écrivoit les lettres qu'on envoyoit à Rome. Ils le mutilèrent encore d'une manière plus honteuse, par une cruelle dérision de la chasteté. Enfin ils lui arrachèrent la langue par-dessous le menton, en disant : Faisons taire cette langue qui a troublé le clergé. Il mourut ainsi entre leurs mains le vingt-septième de Juin 1066. Son corps ayant été plusieurs fois découvert, fut jeté au fond du lac, & au bout de dix mois fut trouvé au bord sans corruption. Herlembaud le tira à main armée & le transféra à Milan, & la sainteté d'Arialde fut attestée par plusieurs miracles.

AN. 1066.

XXVI. Légation à Milan.

Ap. Baron. an. 1067. t. IX. conc. p. 1119.

Pour faire cesser ces troubles à Milan, le pape Alexandre y envoya l'année suivante deux légats : Mainard cardinal évêque de Ste. Rufine successeur d'Humbert, & Jean prêtre cardinal, qui y étant arrivés, y publièrent des constitutions dont voici la substance. Nous défendons, suivant les anciennes règles, que dans tout ce diocèse aucun abbé reçoive un moine pour un prix dont il soit convenu, & qu'un chanoine soit reçu autrement que gratis ; que dans aucune ordination des personnes ecclésiastiques, dans les consécrations des églises, ou la distribution du saint chrême, il intervienne aucune récompense convenue.

Le prêtre, le diacre ou le sous-diacre qui retient publiquement une femme pour être sa concubine, tant qu'il demeurera en faute, ne fera aucune fonction & n'aura aucun bénéfice ecclésiastique; mais celui qui, sans la tenir chez lui, sera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, sera seulement suspendu de ses fonctions, jusques à ce qu'il ait fait pénitence. Nous défendons de plus, qu'aucun de ces clercs ne soit condamné sur un soupçon, ni privé de ses fonctions ou de son bénéfice, s'il n'est convaincu par sa confession ou

AN. 1067. par des témoins suffisans. Et de peur qu'on ne prenne occasion de les calomnier à cause des femmes qu'ils ont quittées, nous leur défendons de demeurer en même maison, de boire ou manger avec elles, & de leur parler qu'en présence de deux ou trois témoins irréprochables; s'ils l'observent, on n'aura rien à leur imputer pour ce sujet. Qu'on les oblige, s'il se peut, à demeurer près des églises. Or nous réglons la manière de les punir canoniquement, pour conserver la dignité des ministres de l'autel, & empêcher qu'à l'avenir aucun clerc soit soumis au jugement des laïques; ce que nous défendons absolument.

Si un laïque a de ces clercs en sa seigneurie, sitôt qu'il saura certainement que quelqu'un d'eux retient une femme, ou a péché avec elle, il en avertira l'archevêque & les chanoines de cette église qui en seront chargés. S'ils lui interdisent ses fonctions, le laïque fera exécuter leur jugement: si l'archevêque ou ses chanoines négligent l'avis, le laïque empêchera que dans sa seigneurie le clerc coupable fasse aucune fonction, ou tienne aucun bénéfice. Mais le laïque ne disposera pas du bénéfice, il sera réservé à la disposition de l'église. Nous défendons aussi à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable; soit dans ses héritages, s'il en a; soit dans son bénéfice séculier, c'est-à-dire son fief, ou ses autres biens, hors le bénéfice ecclésiastique, comme il a été dit. Défense aussi à tout laïque de rien exiger d'un clerc, pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce soit. L'archevêque ira une fois ou d'eux, s'il le peut, par toutes les paroisses, pour confirmer & faire sa visite selon les canons, sans qu'aucun laïque ou clerc lui résiste; au contraire, ils lui obéiront & le serviront en ce qui regarde la religion. Il aura aussi une entière puissance de juger & punir selon les canons tout son clergé, tant dans la ville que dehors.

Quant aux clercs & aux laïques qui ont juré contre les simoniaques & les clercs incontinens, de s'employer de bonne foi à réprimer ces désordres, & sous ce prétexte ont brûlé, pillé, répandu du sang & commis plusieurs violences, nous leur défendons absolument d'en user de même à l'avenir. Mais qu'ils se contentent de bien vivre & de dénoncer les coupables à l'archevêque, aux chanoines de cette église & aux évêques suffragans. Qu'il n'y ait aucune poursuite pour les dommages

dommages ou les injures reçus à cette occasion, & qu'on n'en garde aucun ressentiment; mais que la paix de Jesus-Christ règne dans vos cœurs. Et parce que quelques-uns sont plus touchés des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'observeront pas ces constitutions, savoir l'archevêque à cent livres de deniers, & jusques au payement il demeurera interdit; les capitaines à vingt livres, les vassaux à dix, c'étoit de moindres gentils-hommes; les négocians à cinq, les autres à proportion, le tout au profit de l'église métropolitaine. Ce décret est daté du premier jour d'Août l'an 1067, sixième du pape Alexandre II, indiction cinquième. On y voit jusques où étoit allé le zèle indiscret contre les simoniaques & les clercs scandaleux. AN. 1067.

On trouve un décret du même pape adressé aux évêques & au roi de Dalmatie, portant que si un évêque, un prêtre ou un diacre prend une femme ou garde celle qu'il avoit déjà, il sera interdit jusques à ce qu'il ait satisfait, n'assistera point au chœur, & n'aura aucune part aux biens de l'église. Ce décret fait voir que Dalmatie suivoit l'usage de l'église Latine, & non de la grecque. *Dist. 81. c. 16.*

XXVII. Suite du schisme de Florence. *Vita S. Jo. G. c. 63.*

A Florence l'évêque Pierre n'ayant point été condamné au concile de Rome, persécutoit violemment ceux de son clergé, qui continuoient avec les moines à se séparer de lui comme simoniaque; ensorte que l'archiprêtre & plusieurs autres furent obligés à sortir de la ville & se réfugier au monastère de Septime. Il étoit de la congrégation de Vallombreuse, ainsi nommé, parce qu'il étoit à sept milles de la ville. L'abbé Jean Gualbert les reçut avec charité, & leur donna tout le secours qui lui fut possible: mais le parti de l'évêque étoit protégé par Godefroi duc de Toscane, qui menaçoit de mort les moines & les clercs qui lui étoient opposés, ce qui leur attira une grande persécution.

Le pape vint alors à Florence, & vit le bois préparé pour le feu où les moines vouloient entrer, afin de prouver que l'évêque étoit simoniaque. Mais le pape ne voulut pas alors recevoir cet examen, & se retira, laissant le clergé & le peuple dans la même division. Il arriva ensuite, que tout le clergé & le peuple de Florence étant assemblé, commença à se plaindre à l'évêque Pierre de ce qu'il en avoit chassé plusieurs, entre autres l'archiprêtre leur chef, dont ils avoient ainsi perdu le conseil & le secours; & de ce qu'une bonne *c. 64.*

An. 1067. partie des citoyens les voyant aller vers l'évêque, leur disoit : allez hérétiques, allez trouver votre hérétique. C'est vous qui ferez abîmer cette ville, c'est vous qui en avez chassé Jesus-Christ & saint Pierre, & y avez fait entrer Simon le magicien pour l'adorer. Les clercs conclurent en priant l'évêque de les délivrer de ce reproche, & ajoutèrent : si vous vous sentez innocent & si vous l'ordonnez, nous voilà prêts à subir pour vous le jugement de Dieu : ou si vous voulez recevoir l'épreuve que les moines ont voulu faire ici & à Rome, nous allons les en prier instamment.

L'évêque refusa l'un & l'autre : au contraire, il obtint un ordre de mener prisonnier au gouverneur, quiconque ne le reconnoîtroit pas pour évêque, & ne lui obéiroit pas : que si quelqu'un s'enfuyoit de la ville, ses biens seroient confisqués; & que les clercs qui s'étoient réfugiés à l'église de S. Pierre, se réconcilieroient avec l'évêque, ou seroient chassés de la ville sans espérance d'être écoutés. En exécution de cet ordre, le soir du samedi après les cendres, vraisemblablement la même année 1067, comme ces clercs répétoient les leçons & les répons du dimanche suivant, on les tira hors de la franchise de l'église de S. Pierre. Alors il se fit un grand concours de peuple, & principalement de femmes, qui jetoient les voiles de leurs têtes, & marchoient les cheveux épars, se frappant la poitrine, & jetant des cris pitoyables. Elles se prosternoient dans les rues pleines de boue, & disoient: Hélas, hélas, Jesus, on vous chasse d'ici, on ne vous permet pas de demeurer avec nous! vous le voudriez bien, mais Simon le magicien ne vous le permet pas. O S. Pierre! comment ne défendez-vous pas ceux qui se réfugient chez vous? Etes-vous vaincu par Simon? Nous croyions qu'il étoit enchaîné en enfer, & nous le voyons lâché à votre honte. Les hommes se disoient l'un à l'autre : vous voyez clairement que Jesus-Christ se retire d'ici, parce que suivant sa doctrine on ne résiste point à celui qui le chasse. Et nous aussi, mes frères, brûlons cette ville, afin que le parti hérétique n'en jouisse pas ; & nous en allons avec nos femmes & nos enfans par-tout où J. C. ira. Suivons-le, si nous sommes chrétiens.

Ces discours touchèrent les clercs qui tenoient le parti de l'évêque Pierre : ils fermèrent les églises & n'osèrent plus sonner les cloches, ni chanter publiquement l'office ou la messe. Ils s'assemblèrent, & par délibération du conseil,

ils envoyèrent quelques-uns d'entre eux aux moines de saint Sauveur de Septime, les priant de leur faire connoître la vérité, & promettant de la suivre. Ils prirent jour au mercredi suivant, qui étoit celui de la première semaine de carême. Le lundi & le mardi ils firent des prières particulières pour ce sujet. Le mercredi matin un de ces clercs alla trouver Pierre de Pavie, c'est ainsi qu'ils nommoient l'évêque, & lui dit: au nom de Dieu, si ce que les moines disent de vous est vrai, avouez le franchement, sans tenter Dieu & fatiguer inutilement le clergé & le peuple. Si vous vous sentez innocent, venez avec nous. L'évêque Pierre dit: je n'irai point, & vous n'irez point non plus, si vous m'aimez. Le clerc répondit: assurément j'irai voir le jugement de Dieu, puisque tout le monde y va, & je m'y conformerai; ensorte qu'aujourd'hui, ou je vous honorerai plus que jamais, ou je vous mépriserai entièrement. AN. 1067.

Sans attendre ce député, tout le clergé & le peuple courut au monastère de S. Sauveur. Les femmes ne furent point effrayées par la longueur & l'incommodité du chemin rempli d'eaux bourbeuses. Les enfans ne furent point retenus par le jeûne; car ils l'observoient alors. Il se trouva environ trois mille personnes à la porte du monastère. Les moines leur demandèrent pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent: pour être éclairés & connoître la vérité. Comment voulez-vous être éclairés, dirent les moines? Les clercs répondirent: que l'on prouve par un grand feu ce que vous dites de Pierre de Pavie. Les moines reprirent: quel fruit en retirerez-vous, & quel honneur en rendrez-vous à Dieu? Tous répondirent: nous détesterons avec vous la simonie, & rendrons à Dieu des grâces immortelles.

XXVIII. Epreuve du feu.

Aussitôt le peuple dressa deux buchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, haut de quatre & demi: entre les deux étoit un chemin large d'une brasse, semé de bois sec. Cependant on chantoit des pseaumes & des litanies: on choisit un moine nommé Pierre pour entrer dans le feu; & par ordre de l'abbé il alla à l'autel pour célébrer la messe, qui fut chantée avec grande dévotion & avec quantité de larmes, tant de la part des moines que des clercs. Quand on vint à l'*Agnus Dei*, quatre moines s'avancèrent pour allumer les buchers: l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau bénite, le troisième douze cierges bénits & allumés, le quatrième l'encensoir plein

An. 1067. d'encens. Quand on les vit, il s'éleva un grand cri, on chanta *Kyrie eleïson* d'un ton lamentable. On pria J. C. de venir défendre sa cause: on demanda les prières de la Ste. Vierge, de S. Pierre, de S. Gregoire.

Alors le moine Pierre ayant communié & achevé la messe, ôta sa chasuble, gardant les autres ornemens, & portant une croix, il chantoit les litanies avec les abbés & les moines, & s'approcha ainsi des bûchers déjà embrasés. Le peuple redoubla ses prières avec une ardeur incroyable. Enfin on fit faire silence, pour entendre les conditions auxquelles se faisoit l'épreuve. On choisit un abbé qui avoit la voix forte, pour lire distinctement au peuple une oraison, contenant ce que l'on demandoit à Dieu. Tous l'approuvèrent, & un autre abbé ayant fait faire silence, éleva sa voix, & dit: mes frères & mes sœurs, Dieu nous est témoin que nous faisons ceci pour le salut de vos ames, afin que désormais vous évitiez la simonie, dont presque tout le monde est infecté. Car vous devez savoir qu'elle est si abominable, que les autres crimes ne sont presque rien en comparaison.

Les deux bûchers étoient déjà réduits en charbon pour la plus grande partie, & le chemin d'entre deux en étoit couvert, ensorte qu'en y marchant on en auroit eu jusques aux talons, comme on vit depuis par expérience. Alors le moine Pierre par ordre de l'abbé, prononça à haute voix cette oraison, qui tira les larmes de tous les assistans: Seigneur J. C. je vous supplie que, si Pierre de Pavie a usurpé par simonie le siége de Florence, vous me secouriez en ce terrible jugement, & me préserviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conservé les trois enfans dans la fournaise. Après que tous les assistans eurent dit *Amen*, il donna le baiser de paix à ses frères, & on demanda au peuple: combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu? le peuple répondit: c'est assez qu'il passe gravement au milieu.

Le moine Pierre faisant le signe de la croix, & portant une croix sur laquelle il arrêtoit sa vue sans regarder le feu, y entra gravement nus pieds avec un visage gai. On le perdit de vue tant qu'il fut entre les deux bûchers: mais on le vit bientôt paroître de l'autre côté sain & sauf, sans que le feu eût fait la moindre impression sur lui. Le vent de la flamme agitoit ses cheveux, soulevoit son aube, &

Desid. Cassin. dialog. lib. 3.

faisoit flotter son étole & son manipule: mais rien ne brûla, pas même le poil de ses pieds. Il raconta depuis, que comme il étoit prêt à sortir du feu, il s'apperçut que son manipule lui étoit tombé de la main, & retourna le reprendre au milieu des flammes. Quand il fut sorti du feu, il voulut y rentrer; mais le peuple l'arrêta, lui baisant les pieds, & chacun s'estimoit heureux de baiser la moindre partie de ses habits. Le peuple s'empressoit tellement autour de lui, que les clercs eurent bien de la peine à l'en tirer. Tous chantoient à Dieu des louanges, répandant des larmes de joie: on exaltoit S. Pierre, & on détestoit Simon le magicien.

AN. 1067.

Ce récit est tiré de la lettre que le clergé & le peuple de Florence en écrivit aussitôt au pape Alexandre, le suppliant de les délivrer des simoniaques. Le pape y eut égard, & déposa de l'épiscopat Pierre de Pavie, qui se soumit à ce jugement; & se convertit si bien, qu'il se réconcilia avec les moines, & se rendit moine dans le même monastère de Septime. Il eut pour successeur un autre Pierre, que l'on nomme le catholique, pour le distinguer du simoniaque.

Ital. sac. to. 3. p. 95.

Quant au moine Pierre, qui s'exposa au feu avec tant de foi, il étoit Florentin, de la famille des Aldobrandins: s'étant rendu moine à Vallombreuse, il y garda les vaches & les ânes par ordre de Jean Gualbert; puis il fut prévôt de Passignan, monastère de la même congrégation. Après le miracle du feu, le comte Bulgare pria Jean Gualbert de le faire abbé de Ficicle, & l'obtint. Il fut ensuite cardinal & évêque d'Albane; & le nom de Pierre Ignée, en Latin *Igneus*, lui demeura, comme qui diroit Pierre du feu.

XXIX.
Hugues le Blanc légat en Espagne.

Hugues le Blanc, prêtre cardinal, légat du pape Alexandre, assista à un concile que Sanche Ramirès roi d'Arragon fit tenir au monastère de Leire le dix-huitième d'Avril la sixième année de son règne, qui étoit l'an 1068. On traita dans ce concile de la confirmation des privilèges de ce monastère, pour laquelle Sanche évêque de Pampelune & abbé de Leire fut envoyé à Rome. On croit qu'il y fut aussi traité de l'introduction du rit Romain, au lieu de Gothique ou Mosarabique: ce qui ne put encore être exécuté. Le même légat Hugues tint un concile à Girone avec les évêques, les abbés & les seigneurs de Catalogne, où il con-

Sandoval Pampel fol. 4. v. Cossart to. IX. concil. p. 1197. 1181.
Marca. Hisp. lib. 4. p. 457. Append. n. 269. p. 1141.

AN. 1068. firma par l'autorité du pape la trève de Dieu, sous peine d'excommunication contre les infracteurs.

En Navarre régnoit un autre Sanche fils de Garcia, & en Castille Sanche Fernandès : ces trois rois Sanche étoient cousins-germains, enfans de trois fils de Sanche le grand, qui avoit réuni en sa personne tous les royaumes d'Espagne. *Pelag. Ouet. p. 74.* Ferdinand roi de Castille, surnommé aussi le grand à cause de ses conquêtes sur les Mores, mourut en 1065, après avoir régné vingt-neuf ans. On trouve une lettre du pape *Epist. 34* Alexandre II, adressée à tous les évêques de Gaule, qui porte : nous avons appris avec plaisir, que vous avez protégé les Juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fussent tués par ceux qui alloient contre les Sarrasins en Espagne. *V. Sup. liv. XXXV. n. 21.* C'est ainsi que saint Gregoire a déclaré que c'étoit une impiété de les vouloir exterminer, puisque Dieu les a conservés par sa miséricorde, pour vivre dispersés par toute la terre, après avoir perdu leur patrie & leur liberté, en punition du crime de leurs pères. Leur condition est bien différente de celle des Sarrasins, contre lesquels la guerre est juste, puisqu'ils persécutent les chrétiens & les chassent de leurs villes & de leurs demeures : au lieu que les Juifs se soumettent par-tout à la servitude.

XXX. Conciles d'Auch & de Toulouse.

D'Espagne le cardinal Hugues le Blanc vint en Aquitaine, où il tint deux conciles la même année 1068, l'un à Auch, l'autre à Toulouse. A celui d'Auch assista l'archevêque Austind, avec tous les évêques ses suffragans, les abbés & *To. IX. conc. p. 1195.* les seigneurs de toute la Gascogne. Entre les règlemens qui y furent faits, on ordonna que toutes les églises du pays payeroient à la cathédrale le quart de leurs dixmes : mais Raimond abbé de saint Orens s'y opposa, soutenant que les églises dépendantes de ce monastère en avoient toujours été *Boll. to. 12. p. 60.* exemptes. Le légat, du consentement de tout le concile, confirma l'exemption en l'honneur de ce saint, un des plus illustres évêques d'Auch & patron de la ville, qui vivoit vers l'an 450, & que l'église honore le premier jour de Mai. *Martyr. R. 1 Mai.* On accorda la même exemption à plusieurs autres églises.

Au concile de Toulouse, que le cardinal Hugues tint la même année par ordre du pape, on traita de toutes les affaires des églises; & par les jugemens qui furent rendus sur diverses accusations, on y extirpa la simonie. On y rétablit entre autres choses l'église de Leitoure, changée mal-à-pro-

pos en monaſtère : on la vendit à Raimond ſon évêque, & on y remit des clercs à la place des moines. A ce concile aſſiſtèrent onze évêques : ſavoir, Guillaume archevêque d'Auch, ſucceſſeur d'Auſtind; qui eſt compté entre les ſaints & honoré le vingt-cinquième de Septembre ſous le nom de S. Oſtent. Aymon archevêque de Bourges étoit auſſi à ce concile, avec Durand évêque de Toulouſe, Gerauld de Cahors, Godemar de Saintes, Gregoire de Leſcar, Pierre d'Aire, Guillaume de Comminges, Raimond de Leitoure, Bernard de Conſerans, & Bernard d'Acs. Il y avoit auſſi pluſieurs abbés, entre autres Hugues de Clugni, Ademar de S. Martial de Limoges, ceux de Condom, de S. Papoul & de S. Pons.

AN. 1068.

XXXI. Mœurs du roi Henri.

Hiſt. belli Saxon. pag. 102. & Chr. Magdeb deb. M. S. an. 1068.

Le roi d'Allemagne Henri, à l'âge de dix-huit ans, étoit déjà un des plus méchans de tous les hommes. Il avoit deux ou trois concubines à la fois, & de plus quand il entendoit parler de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, ſi on ne pouvoit la ſéduire, il ſe la faiſoit amener par violence. Quelquefois il alloit lui-même les chercher la nuit, & il expoſa ſa vie en de telles occaſions. Dès l'année 1066, il avoit épouſé Berthe fille d'Otton marquis d'Italie, étant à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avoit épouſée par le conſeil des ſeigneurs, & non par ſon choix, il ne l'aima jamais, & chercha toujours à s'en ſéparer. Pour en avoir un prétexte, il la fit tenter par un de ſes confidens; & la reine feignant d'y conſentir, prit le roi lui-même, & le maltraita de ſorte qu'il en fut un mois au lit. Après avoir abuſé des femmes nobles, il les faiſoit épouſer à ſes valets.

Ces crimes l'engagèrent à pluſieurs homicides, pour ſe défaire des maris dont les femmes lui plaiſoient. Il devint cruel, même à ſes plus confidens : les complices de ſes crimes lui devenoient ſuſpects, & il ſuffiſoit, pour les perdre, qu'ils témoignaſſent d'une parole ou d'un geſte déſapprouver ſes deſſeins. Auſſi perſonne n'oſoit-il lui donner de conſeil qui ne lui fût agréable. Il ſavoit cacher ſa colère, faire périr les gens lorſqu'ils s'en défioient le moins, & feindre d'être affligé de leur mort juſques à répandre des larmes.

Il donnoit les évêchés à ceux qui lui donnoient le plus d'argent, ou qui ſavoient le mieux flatter ſes vices ; & après avoir ainſi vendu un évêché, ſi un autre lui en don-

AN. 1069. noit plus, ou louoit plus ses crimes, il faisoit déposer le premier comme simoniaque, & ordonner l'autre à sa place; d'où il arrivoit que plusieurs villes avoient deux évêques à la fois, tous deux indignes. Tel étoit le roi Henri, & la suite de l'histoire le fera encore mieux connoître.

XXXII. Le roi Henri veut quitter sa femme. *Id.* 1069.

En 1069 il tint une diète à Vormes après la Pentecôte, où il découvrit en secret à Sigefroi archevêque de Mayence le dessein qu'il avoit de quitter la reine son épouse: le priant instamment de lui aider, & lui promettant, s'il le faisoit réussir, de lui être entièrement soumis; & d'obliger les Thuringiens, même par les armes s'il en étoit besoin, à lui payer les dixmes: chose que le prélat avoit fort à cœur. Après donc qu'il eut consenti à la proposition du roi, & qu'ils se furent donné parole de part & d'autre, le roi déclara publiquement qu'il ne pouvoit vivre avec la reine Berthe, & qu'il ne vouloit plus tromper le monde, comme il faisoit depuis long-temps. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que j'aie aucun crime à lui reprocher; mais je ne sais par quelle fatalité, ou quel jugement de Dieu, je n'ai pu consommer mon mariage avec elle. C'est pourquoi je vous prie au nom de Dieu de me délivrer de ce malheureux engagement, & de nous rendre la liberté de nous pourvoir ailleurs. Car, afin qu'on ne la croie pas déshonorée, je suis prêt de jurer que je l'ai gardée aussi pure que je l'ai reçue.

La proposition parut honteuse à tous les assistans & indigne de la majesté royale: personne toutefois n'osoit rejeter une affaire pour laquelle le roi avoit tant d'ardeur, & l'archevêque de Mayence prenoit le parti de ce prince, autant qu'il le pouvoit honnêtement. Ainsi, du consentement de tous, il indiqua un concile à Mayence pour la première semaine après la saint Michel. On envoya cependant la reine à Loresheim; & le roi peu de temps après assembla des troupes, pour marcher contre Dedi marquis de Saxe & les Thuringiens ligués avec lui. L'archevêque de Mayence prit cette occasion de sommer le roi de sa parole touchant les dixmes: mais les Thuringiens envoyèrent au roi des députés, pour lui déclarer qu'ils ne prétendoient point favoriser la révolte, mais seulement maintenir leur ancienne liberté touchant les dixmes, & que si l'archevêque entreprenoit de les lever de force, ils se défendroient. En effet, sans agir contre le roi, ils insultèrent en toute occasion les troupes de l'archevêque;

& le roi se contenta de leur ordonner pour la forme de payer les dixmes, sans se mettre beaucoup en peine de l'exécution. AN. 1069. To. IX. conc. p. 1100.

Cependant l'archevêque de Mayence écrivit au pape une lettre, portant en substance : notre roi Henri a voulu depuis quelques jours quitter la reine, qu'il a épousée légitimement & fait solennellement couronner, sans alléguer d'abord aucune cause de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d'un prodige, nous lui avons résisté en face, de l'avis de tous les seigneurs qui se sont trouvés à la cour; & nous lui avons déclaré, que s'il ne nous exposoit la cause de son divorce, nous le retrancherions de la communion de l'église, supposé premièrement que vous le jugeassiez à propos. Il nous a dit, pour cause de séparation, qu'il ne pouvoit consommer avec elle son mariage; & elle en est demeurée d'accord. Comme ce cas est rare dans les affaires ecclésiastiques, & presque inouï quant aux personnes royales, nous vous consultons comme l'oracle divin, & nous prions votre sainteté de décider cette importante question. Nos frères qui se sont trouvés présens, ont indiqué pour ce sujet un concile dans notre ville, où le roi & la reine doivent venir pour subir le jugement; mais nous avons résolu de ne le point faire sans votre autorité, & nous vous prions, si vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un concile, d'envoyer de votre part des personnes capables avec vos lettres, pour assister à l'examen & au jugement.

XXXIII. Concile de Mayence. *Lambert.*

Le pape envoya en effet Pierre Damien comme son légat, qui se rendit à Mayence avant le jour marqué. Le roi apprit en chemin que le légat l'y attendoit, & qu'il devoit lui défendre de faire divorce, & menacer l'archevêque de Mayence de la part du pape, pour avoir promis d'autoriser une séparation si criminelle. Il faut croire que le pape ou le légat avoient appris d'ailleurs, que la conduite de l'archevêque n'étoit pas conforme à sa lettre. Le roi consterné de se voir enlever des mains ce qu'il désiroit depuis si long-temps, vouloit retourner en Saxe; & à peine ses confidens purent-ils lui persuader de ne pas frustrer l'attente des seigneurs, qu'il avoit assemblés à Mayence en très-grand nombre. Il s'en alla à Francfort, & y manda l'assemblée.

Pierre Damien exposa les ordres du pape dont il étoit chargé, & dit : que l'entreprise de Henri étoit très-mauvaise, & indigne, non-seulement d'un roi, mais d'un chrétien. Que

AN. 1069. s'il n'étoit pas touché des lois & des canons, il épargnât au moins sa réputation, & le scandale qu'il causeroit, donnant au peuple un si pernicieux exemple d'un crime que lui-même devroit punir. Enfin que s'il n'écoutoit point les conseils, le pape seroit obligé d'employer contre lui la sévérité des canons, & que jamais il ne couronneroit empereur un prince qui auroit si honteusement trahi la religion.

Tous les seigneurs s'élevèrent alors contre le roi, disant que le pape avoit raison; & le priant au nom de Dieu, de ne pas ternir sa gloire par une action si honteuse, & ne pas donner aux parens de la reine, qui étoient puissans, un tel sujet de révolte. Le roi, accablé plutôt que touché de ces raisons, dit: si vous l'avez résolu si opiniâtrément, je me ferai violence; & je porterai comme je pourrai ce fardeau, dont je ne puis me décharger. Ainsi plus aigri contre la reine par l'effort que l'on avoit fait pour les réunir, il consentit qu'on la rappelât: mais pour éviter même sa vue, il s'en retourna promptement en Saxe, ayant au plus vingt chevaliers à sa suite. La reine le suivit à petites journées, avec le reste de la cour, & les ornemens impériaux. Quand elle fut arrivée à Goslar, à peine put-on persuader au roi d'aller au-devant d'elle. Il la reçut assez honnêtement, mais il revint bientôt à sa froideur; & ne se pouvant défaire de la reine, il résolut de la garder comme si elle n'eût point été sa femme.

Lambert. an. 1070. L'année suivante 1070, Sigefroi archevêque de Mayence, Annon archevêque de Cologne & Herman évêque de Bamberg, allèrent à Rome, où le pape Alexandre les avoit appelés. L'évêque de Bamberg étoit accusé d'avoir usurpé ce siége par simonie; mais par les riches présens qu'il fit au pape, il l'adoucit de telle sorte, que non-seulement il n'eut point d'égard à l'accusation, mais il lui donna le pallium & d'autres honneurs archiépiscopaux. L'archevêque de Mayence vouloit renoncer à sa dignité; mais le pape & ceux qui étoient présens l'en détournèrent, quoiqu'avec bien de la peine. Tous les trois évêques Allemands furent sévèrement réprimandés, de ce qu'ils vendoient les ordres sacrés, communiquoient sans scrupule avec ceux qui les achetoient & leur imposoient les mains. Enfin après leur avoir fait faire serment de n'en plus user de même à l'avenir, on les renvoya en paix. Annon de Cologne rapporta de Rome un pri-

Vita S. Ann. c. 26. 34 ap. Sur. 4 Dec.

vilège du pape pour l'abbaye de Sigeberg qu'il avoit fondée, & le bras de saint Cesaire martyr. AN. 1070.

XXXIV. Nouveaux évêques en Angleterre.

En Angleterre le nouveau roi Guillaume ayant bien affermi sa puissance, s'appliqua à rétablir toutes choses & pour le temporel & pour le spirituel. Il adoucit les mœurs des Anglois encore demi-barbares, introduisant les mœurs Françoises beaucoup plus polies : il les tira de la nonchalance, l'ignorance & la débauche ; renouvellant l'industrie, l'application aux armes & aux lettres. En un mot depuis ce règne, l'Angleterre prit une face nouvelle. Dès la quatrième année de son règne qui fut l'an 1069, le roi Guillaume confirma solennellement les anciennes lois du pays, telles qu'elles avoient été en usage sous saint Edouard son prédécesseur, commençant par celles qui regardoient l'église, & qui furent rédigées en latin en vingt-deux articles. On en fit un abrégé en Roman ou François du temps. On y établit premièrement la paix, c'est-à dire la sureté pour quiconque va aux églises ; puis la manière de se justifier des crimes non approuvés, & enfin la taxe du denier saint Pierre. Aussi le pape Alexandre ne manqua pas d'écrire au roi Guillaume pour la continuation de cette redevance, dont une partie étoit employée à l'entretien d'une église de Rome nommée l'école des Anglois.

Guill. Malmesb. lib. 3. p. 102. *To. IX. conc. p. 1020.* *p. 1025.* *Epist. 8.*

Guillaume incontinent après sa conquête envoya de riches présens aux églises de France, d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Auvergne, & d'autres pays. Sur-tout il envoya au pape Alexandre quantité d'or & d'argent pour le denier S. Pierre, avec des ornemens très-précieux ; & en reconnoissance de l'étendart qu'il avoit reçu du pape, il lui envoya celui du roi Harold, où étoit représenté un homme armé en broderie d'or. A la prière du roi, le pape Alexandre envoya trois légats en Angleterre, Ermenfroi évêque de Sion, Jean & Pierre prêtres de l'église Romaine, qui le couronnèrent de nouveau le jour de Pâque quatrième d'Avril 1070, pour confirmer son autorité.

Gesta Guill. p. 206. *Vit. Lanfr. n. 12.*

A l'octave de Pâque, ces légats présidèrent à un concile tenu à Vinchestre par ordre du roi & en sa présence, où Stigand archevêque de Cantorberi fut déposé pour trois raisons : la première, d'avoir gardé l'évêché de Vinchestre avec l'archevêché : la seconde, d'avoir usurpé le siége de Cantorberi du vivant de l'archevêque Robert, & s'être servi de son pallium : la

Roger. Houed. p. 453. To. IX. conc. p. 1201. Sup. lib. LX. n. 27.

AN. 1070. troisième, d'avoir reçu le pallium de la part de l'antipape Benoît, excommunié par l'église Romaine pour avoir envahi le saint siége par simonie. Stigand étoit encore chargé de parjures & d'homicides. On déposa aussi quelques-uns de ses suffragans comme indignes, pour leur vie criminelle & l'ignorance de leurs devoirs : entre autres Agelmar son frère, évêque d'Estangle, & quelques abbés. Car le roi ôtoit autant qu'il pouvoit les grandes places aux Anglois qui lui étoient suspects, afin d'y mettre des Normands. C'est ainsi qu'en parlent les historiens Anglois : mais selon les Normands, il ne fit point déposer de prélats qui ne l'eussent mérité.

En ce concile, comme les autres évêques trembloient de peur de perdre leur dignité, S. Vulstan évêque de Vorchestre redemanda hardiment plusieurs terres de son église que l'archevêque Aldrède avoit retenues en sa puissance, quand il fut transféré du siége de Vorchestre à celui d'Yorck, & qui après sa mort étoient tombées au pouvoir du roi. Mais comme le siége d'Yorck étoit vacant, on remit la décision de cette affaire jusques à ce qu'il y eût un archevêque, qui pût défendre les droits de son église. Depuis que Stigand fut déposé de l'archevêché de Cantorberi, le roi le tint en prison à Vinchestre le reste de ses jours. Il y vivoit chétivement du peu qu'on lui donnoit aux dépens du roi ; & comme ses amis l'exhortoient à se mieux traiter, il juroit qu'il n'avoit pas un denier : mais après sa mort on lui trouva de grands trésors enterrés, dont il portoit la clef à son col.

Malmesb. Pontif. lib. 1. 205.

A la Pentecôte, le roi étant à Ouindsor, donna l'archevêché d'Yorck à Thomas chanoine d'Evreux, & l'évêché de Vinchestre à Vauquelin son chapelain. Le lendemain il fit tenir un concile où présida le légat Ermenfroi, car les cardinaux Jean & Pierre étoient partis pour retourner à Rome. En ce concile Algeric évêque de Suffex fut déposé, puis mis en prison. On déposa aussi plusieurs abbés ; puis le roi donna à Arefaste l'évêché d'Estangle, & à Stigand celui de Suffex. Ils étoient l'un & l'autre ses chapelains ; & il donna des abbayes à quelques moines Normands.

Roger.

XXXV. Lanfranc archevêque de Cantorberi. *Vita c. 5. n. 11.*

Mais pour remplir le siége de Cantorberi, la première place de l'église d'Angleterre, il choisit Lanfranc qu'il avoit fait abbé de S. Etienne de Caën. Après la mort de Maurille archevêque de Rouen arrivée en 1067, le clergé

& le peuple aſſemblés avoient voulu élire Lanfranc pour lui ſuccéder; mais il fit tant de réſiſtance qu'il l'évita, ne ſe trouvant que trop chargé de l'abbaye, qu'il auroit quittée, s'il avoit pu le faire en conſcience. Le roi fit donc paſſer à l'archevêque de Rouen, Jean qu'il avoit déjà fait évêque d'Avranches; mais pour obtenir du pape cette tranſlation, il envoya à Rome l'abbé Lanfranc, qui rapporta le pallium à l'archevêque Jean, & celui-ci tint le ſiége de Rouen douze ans.

Le roi Guillaume étant réſolu, par le conſeil des ſeigneurs à mettre Lanfranc ſur le ſiége de Cantorberi, envoya en Normandie les légats Ermenfroi évêque de Sion & Hubert ſous-diacre cardinal, qui aſſemblèrent un concile des évêques & des abbés de la province; où ils déclarèrent à Lanfranc la volonté du roi, qui étoit auſſi la leur & des autres prélats. Lanfranc en fut tellement affligé & troublé, qu'ils crurent qu'il refuſeroit abſolument. Il repréſentoit ſa foibleſſe & ſon indignité, qu'il n'entendoit point la langue du pays, qu'il auroit affaire à des nations barbares : mais ces raiſons ne furent point écoutées. Toutefois comme il agiſſoit toujours avec diſcrétion, il demanda du temps pour délibérer. Mais le roi avoit ſi bien pris ſes meſures, que tout le monde lui conſeilla & le preſſa d'accepter, même Hellouin abbé du Bec, qu'il regardoit toujours comme ſon père. Ce n'eſt pas que ce ſaint homme n'eût grand regret à perdre un ami ſi cher, & qui lui avoit été ſi utile pour l'établiſſement de ſon monaſtère, mais il n'oſoit s'oppoſer à la volonté de Dieu & à une vocation ſi manifeſte.

Lanfranc bien affligé réſolut donc de paſſer en Angleterre pour dire au roi ſes excuſes, ne croyant pas qu'on le pût forcer à recevoir cette dignité. Le roi le reçut avec une grande joie & un grand reſpect, & vainquit enfin ſa réſiſtance. Il appela les premiers de l'égliſe de Cantorberi, & un grand nombre de prélats & de ſeigneurs du royaume, & déclara Lanfranc archevêque de Cantorberi le jour de l'Aſſomption de Notre-Dame. Il fut ſacré dans ſon égliſe métropolitaine le dimanche vingt-neuvième du même mois d'Août 1070, jour de la décollation de S. Jean. Il fut ſacré, dis-je, par ſes ſuffragans Guillaume évêque de Londres, Sivard de Rocheſtre, Vauquelin de Vincheſtre, Remi de Lincoln, Herfaſte de Herford, Stigand de Selſei, Herman de Schire-

Roger. p. 453. Malmesb. p. 125. Vit. Lanfr. n. 12.

AN. 1070. burne, & Gison de Veli. Les autres, qui étoient absens, envoyèrent leurs excuses par députés.

Vita n. 23. La même année Thomas élu archevêque d'Yorck, vint se présenter à Lanfranc, pour être sacré de sa main, suivant l'ancienne coutume. Lanfranc lui demanda une protestation de son obéissance par écrit & avec serment, comme ses prédécesseurs l'avoient donnée; mais Thomas répondit qu'il ne le feroit point, si on ne lui prouvoit par écrit & par témoins, qu'il le devoit faire, & qu'il le pouvoit sans porter préjudice à son église. Ce refus venoit d'ignorance plutôt que de présomption: car ce prélat qui étoit nouveau en Angleterre, & en ignoroit absolument les usages, ajoutoit trop de foi au discours des flatteurs, particuliérement d'Odon évêque de Bayeux, frère utérin du roi, qui étoit comme son lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la justice de sa prétention en présence de quelques évêques, qui étoient venus pour le sacre de Thomas: mais celui-ci ne voulut rien écouter, & retourna sans être sacré.

Le roi, prévenu par son frère, en fut irrité contre Lanfranc: croyant qu'il se prévaloit de sa capacité, pour appuyer une prétention injuste. Mais peu de jours après Lanfranc vint à la cour, demanda audience au roi, & lui ayant rendu raison de sa conduite, l'apaisa, & mit de son côté les Anglois qui se trouvèrent présens. Car étant instruit de l'usage du pays, ils rendoient témoignage à la justice de sa cause. Ainsi le roi, du consentement de tous, ordonna que pour lors Thomas viendroit à Cantorberi, & donneroit à Lanfranc sa protestation solennelle d'obéissance en tout ce qui regardoit la religion: mais que ses successeurs ne la donneroient qu'après qu'il auroit été prouvé dans un concile, que les archevêques d'Yorck avoient toujours rendu cette soumission à ceux de Cantorberi. Thomas fut sacré à ces conditions; & peu de temps après, Lanfranc demanda & reçut la protestation d'obéissance de tous les évêques du royaume d'Angleterre, qui avoient été sacrés du temps de Stigand par d'autres archevêques ou par le pape.

XXXVI. Lanfranc à Rome.

L'année suivante 1071, les deux archevêques Lanfranc & Thomas allèrent à Rome demander le pallium. Le pape Alexandre reçut Lanfranc avec grand honneur, jusques à se lever devant lui, & dit: je ne l'ai pas fait, parce qu'il est archevêque de Cantorberi, mais parce que j'ai été son dis-

ciple au Bec. Lanfranc avoit aussi instruit en cette école des parens du pape, ce qui montre combien elle étoit célèbre. Le pape lui donna deux palliums pour lui seul : l'un que Lanfranc prit sur l'autel, suivant l'usage de Rome, l'autre que le pape lui présenta de sa main en signe d'amitié ; & on ne trouve que deux autres exemples de ces deux palliums, l'un pour Hincmar de Reims, l'autre pour Brunon de Cologne. Thomas étoit accusé d'avoir reçu du roi Guillaume l'archevêché d'Yorck, pour récompense du service de guerre qu'il lui avoit rendu dans la conquête de l'Angleterre ; & Remi évêque de Lincoln, qui étoit venu à Rome avec les deux archevêques, avoit été aussi jugé indigne de l'épiscopat, parce qu'il étoit fils d'un prêtre : & on leur avoit ôté à l'un & à l'autre l'anneau & le bâton pastoral. Mais le pape, à la prière de Lanfranc, les rétablit tous deux, lui laissant le jugement de leur cause, & ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau & le bâton. Toutefois l'archevêque Thomas renouvella, en présence du pape, sa prétention contre la primatie de Cantorberi : soutenant que l'église d'Yorck lui étoit égale, & que, suivant la constitution de S. Gregoire, l'une ne devoit point être soumise à l'autre ; seulement que celui des deux archevêques, qui étoit le plus ancien d'ordination, devoit avoir la préséance. Il prétendoit de plus avoir juridiction sur les trois évêques de Dorchestre ou Lincoln, de Vorchestre & de Licifelde, depuis Chestre. Lanfranc, quoiqu'indigné de ce procédé, répondit modestement, que la proposition de Thomas n'étoit pas véritable ; & que la constitution de S. Gregoire ne regardoit pas l'église de Cantorberi, par rapport à celle d'Yorck, mais à l'égard de celle de Londres. Le pape Alexandre décida, que ce différent entre les deux archevêques devoit être examiné & jugé en Angleterre, par tous les évêques & les abbés du royaume ; & bien que Lanfranc fût assuré pour son temps de la soumission de Thomas, par la promesse qu'il lui en avoit faite, il aima mieux travailler pour ses successeurs, que leur laisser ce différent à terminer.

An. 1071.

Mabil. hic.

Malm. Pont. p. 206.

Le pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le roi d'Angleterre, où après avoir loué son zèle pour la religion, il l'exhorte à suivre les conseils de Lanfranc pour l'exécution de ses bons desseins, déclarant qu'il avoit regret de ne le pouvoir retenir à Rome ; mais, ajoute-t-il, nous nous con-

Alex. p. 10.

AN. 1071. solons de son absence par l'utilité qu'en reçoit votre royaume. Il ajoute qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du saint siége, pour l'examen & le jugement de toutes les affaires; c'est-à-dire qu'il l'a établi légat dans le royaume d'Angleterre.

XXXVII. Monastères en Sardaigne. *Sup. LX. n. 19.* *Chr. Cass. III. c. 16. 17. &c. c. 20.*

La même année 1071, le pape Alexandre II fit la dédicace de la nouvelle église du mont-Cassin. Depuis que le cardinal Didier fut abbé de ce monastère, il le renouvella entièrement. Il lui attira de grands bienfaits de la part de Richard prince de Capoue, & de Robert Guischard duc de Pouille & de Calabre, dont il avoit gagné l'amitié, & commença par donner à son église quantité de riches ornemens. *c. 23.* De son temps un roi de Sardaigne, nommé Bareson, envoya des députés au Mont-Cassin, demandant des moines pour établir dans son royaume un monastère suivant leur observance, qui y étoit encore inconnue. L'abbé Didier choisit douze des meilleurs sujets de sa communauté, à qui il donna des livres de l'écriture sainte, des reliques, des vases sacrés, des ornemens & tout ce qui leur étoit nécessaire pour cette mission, avec un abbé pour les gouverner, & les envoya en Sardaigne dans un vaisseau de Gaëte. Ils arrivèrent à une petite île nommée le Lis, & attendoient le temps propre pour passer outre: quand les Pisans, poussés d'envie contre les Sardiots, vinrent sur eux à l'improviste avec des bâtimens armés, les pillèrent & les maltraitèrent sans distinction de personnes; & alloient prendre le chef de la députation, s'il n'eût pris l'habit d'un moine pour se sauver. Ils brûlèrent le vaisseau de Gaëte & s'en retournèrent chargés de butin. Les douze moines du Mont-Cassin, dépouillés de tout, hors de leurs habits, se dispersèrent en divers lieux: il en mourut quatre, & les huit autres revinrent au monastère dans l'année.

c. 24. Cependant le roi Bareson ayant tiré satisfaction des Pisans pour cette insulte, renvoya au Mont-Cassin, disant qu'il persistoit encore plus ardemment dans le même désir, & que cet accident ne devoit point les rebuter. On lui envoya deux moines après environ deux ans: il les reçut avec joie, & leur donna une église de sainte Marie, puis une de S. Elie avec la montagne où elle étoit située, & de grandes terres. Un autre roi de Sardaigne nommé Torchytor, par émulation du premier, envoya aussi au Mont-Cassin une donation de six églises avec

avec leurs dépendances, pour fonder un monastère. D'ailleurs le pape Alexandre envoya un légat à Pise, avec un moine du Mont-Cassin, pour ordonner sous peine d'anathème de rendre incessamment tout ce qui avoit été pris à ce monastère, ce qui fut exécuté; & les Pisans ayant reconnu leur faute, se réconcilièrent avec l'abbé Didier. Le même pape tira du Mont-Cassin plusieurs bons sujets, soit pour les appeler auprès de lui au service de l'église Romaine, soit pour en faire des évêques & des abbés.

AN. 1071.

c. 26.

XXXVIII. Dédicace du Mont-Cassin. c. 28.

L'abbé Didier trouvant les affaires du monastère dans une grande prospérité & une grande paix, jouissant d'un grand revenu, honoré de tous ses voisins, entreprit de renouveller l'église l'an 1066. Il commença par abattre l'ancienne, comme trop petite, & en bâtit dès les fondemens une plus grande & plus magnifique. Il acheta à Rome à grands frais des colonnes, des bases, des chapiteaux & des marbres de diverses couleurs, qu'il fit apporter par mer jusques à la tour du Garillan. L'église avoit 105 coudées de long, 43 de large & 28 de haut; les quatre coudées font une toise: il y avoit dix colonnes de chaque côté. Devant l'église étoit un parvis de 77 coudées de long, & de 57 de large, environné de colonnes. Pour orner le dedans de l'église, l'abbé Didier envoya des députés à CP. qui en firent venir des ouvriers de mosaïque & des marbriers: car ces arts étoient tombés en Italie depuis plus de cinq cents ans; & pour les y rétablir, il eut soin de les faire apprendre à plusieurs des serfs du monastère, aussi-bien que les autres arts utiles aux bâtimens.

c. 29.

c. 30.

L'église du Mont-Cassin étant achevée au bout de cinq ans, l'abbé Didier la voulut faire dédier avec toute la solennité possible, & pria le pape Alexandre d'en faire lui-même la cérémonie. Le jour fut marqué au samedi premier d'Octobre 1071, & il y vint des prélats presque de toute l'Italie: le pape, dix archevêques, quarante-trois évêques, une infinité d'abbés, de moines, de clercs & de laïques; entre autres Richard prince de Capoue, Jourdain son fils & son frère Rainulfe, Gisulfe prince de Salerne avec ses frères, Landulfe prince de Benevent, Sergius duc de Naples, Sergius duc de Surrente. Le duc Robert Guischard étoit occupé au siége de Palerme, qu'il prit la même année sur les Sarrasins, & rendit à l'archevêque Grec l'église cathédrale de Notre-

Gaufr. de Malat. lib. 2. c. 45.

AN. 1071. Dame, dont ils avoient fait leur mosquée. Ce prélat faisoit le service dans l'église de S. Cyriaque en de continuelles alarmes.

Chr. Caff. c. 31. Le pape avoit promis indulgence de tous les péchés confessés à tous ceux qui assisteroient à cette dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle église pendant l'octave; ce qui y attira une telle affluence de peuple, qu'il sembloit que personne n'en fût sorti depuis le premier jour, tant la foule y étoit grande jour & nuit. Non-seulement le monastère & la ville, *c. 30.* mais la campagne des environs étoit remplie d'une multitude innombrable, & tous furent nourris par l'abbé, de pain, de vin, de chair & de poisson, pendant les trois jours qui précédèrent la dédicace & les trois jours qui la suivirent. Cette solennité augmenta tellement la réputation du monastère & de l'abbé Didier, que tous les princes y envoyèrent des présens, entre autres l'impératrice Agnès, & qu'en deux ans le nombre des moines augmenta jusques à près de deux cens.

XXXIX. Charles nommé à l'évêché de Constance. *Lambert. an. 1069.* En Allemagne Rumold évêque de Constance étant mort dès la fin de l'an 1069, le roi Henri lui donna pour successeur Charles chanoine de Magdebourg, qui d'abord fut bien reçu par le clergé de Constance: mais dans la suite, comme, avant même que d'être sacré, il gouvernoit par caprice plutôt que par raison, son clergé irrité se sépara de sa communion, sur ce que l'on disoit qu'il avoit obtenu l'évêché par simonie, & détourné furtivement la plus grande partie des trésors de l'église. Ces accusations ayant été portées à Rome, où Sigefroi archevêque de Mayence étoit alors, le pape lui défendit de vive voix de sacrer Charles évêque de Constance, jusques à ce qu'il *Ep. Sigefr. to. IX conc. p. 1205. Lamb. 1071.* fût justifié. Et comme Charles faisoit de grandes instances auprès du pape pour être sacré, & que le clergé de Constance continuoit de s'y opposer vivement, le pape réitéra par écrit la défense à l'archevêque de passer outre, & lui ordonna d'assembler un concile, où il inviteroit l'archevêque de Cologne pour examiner & terminer cette affaire. L'archevêque de Mayence obéit, & s'attira par-là l'indignation du roi, qui vouloit soutenir l'évêque Charles qu'il avoit choisi. Il envoya souvent à l'archevêque des ordres de le sacrer; il empêcha la tenue du concile, par le commandement qu'il fit aux évêques de le suivre à la guerre; & il voulut envoyer Charles à Rome, pour le faire sacrer par le pape. L'archevêque de Mayence écrivit au pape de n'en rien

faire, pour ne pas donner au roi sujet de croire qu'il n'avoit refusé de le sacrer que par animosité; mais, ajoutoit-il, si vous le trouvez innocent, renvoyez-le-moi pour le sacrer selon les canons. AN. 1071.

En effet l'archevêque tint pour cette affaire un concile à Mayence le quinzième d'Août 1071, qui étoit la douzième année de son pontificat. Avec lui y assistèrent deux archevêques, Gebehard de Juvave ou Salsbourg & Udon de Trèves, & neuf autres évêques savoir ceux de Virsbourg, d'Eicstet, d'Augsbourg, de Bambert, de Strasbourg, de Spire, d'Osnabruc, de Sion & de Modène. C'étoit douze évêques en tout. Il y avoit des députés chargés des excuses des suffragans de Mayence, qui étoient absens. Le premier jour du concile fut la fête de la Dormition de la sainte Vierge, comme portent les actes; où, à cause de la solennité du jour, on ne fit qu'entamer la matière avant la célébration de l'office. Le lendemain chaque évêque proposa les difficultés qu'il trouvoit dans son diocèse, & on termina plusieurs affaires particulières. On commença aussi à examiner celle de l'évêque de Constance, mais le roi la fit remettre au lendemain; car il étoit à Mayence, & envoyoit des messages aux évêques pour les intimider & empêcher le jugement de cette affaire. C'est ce qui fit que les deux premières séances se passèrent sans rien conclure. t. IX. p. 1106.

Le troisième jour les évêques allèrent trouver le roi, & lui représentèrent avec zèle l'intérêt qu'il avoit lui-même de faire observer les canons pour le salut de son ame, & pour la paix de l'église & de l'état. Il les écouta plus tranquillement que ne promettoit son naturel violent & son âge, car il n'avoit que vingt ans. Il soutint qu'il avoit donné gratuitement à Charles l'évêché de Constance, & n'avoit fait avec lui aucune convention. Mais ajoute-t-il, si quelqu'un de mes domestiques a fait avec lui quelque traité pour le servir en cette rencontre, ce n'est pas à moi de l'en accuser ou de l'en justifier, c'est son affaire. Après avoir ainsi parlé aux évêques, il vint avec eux au concile; on y fit entrer Charles & les clercs de Constance. Leur chef présenta un libelle contenant les causes d'opposition au sacre de Charles; savoir, la simonie & la déprédation des biens de l'église. Ils présentèrent aussi les noms & les qualités des témoins, par lesquels ils offroient de prouver chacun des chefs d'accusation,

AN. 1071.

Charles proposoit contre eux divers reproches & protestoit de son innocence : le roi prenoit son parti, & s'efforçoit de le justifier, ou du moins d'affoiblir l'accusation par des discours artificieux. Et quand les accusateurs vouloient insister & s'élever avec force, il employoit l'autorité pour les retenir. On disputa si long-temps sur le nombre & la qualité des accusateurs & des témoins, & sur les reproches de l'accusé, que la séance dura bien avant dans la nuit, & on fut obligé de la terminer sans rien conclure.

Lambert.

Mais le lendemain Charles, qui pendant la nuit avoit fait de sérieuses réflexions, remit l'anneau & le bâton pastoral entre les mains du roi ; disant que, selon les décrets du pape Celestin, il ne vouloit point être évêque de ceux qui ne vouloient point de lui. Les pères du concile rendirent grâces à Dieu, de les avoir tirés de cet embarras d'une manière si peu attendue ; ils ordonnèrent que les actes de ce concile seroient gardés dans les archives de l'église de Mayence, & que l'on en rendroit compte au pape pour lui en demander la confirmation. Charles étant retourné dans le diocèse de Magdebourg, d'où il avoit été tiré, y mourut quatre mois après.

XLI.
Jean Xiphilin patriarche de Constantinople.
Curopal. p. 817. D.

Cependant le pape Alexandre envoya un légat à Constantinople, vers le nouvel empereur Michel Parapinace. Constantin Ducas étoit mort dès l'an 1067 au mois de Mai, après avoir régné sept ans & demi, & en avoir vécu un peu plus de soixante. Il aimoit tellement les lettres, qu'il eût souhaité qu'elles eussent rendu son nom célèbre, plutôt que la dignité impériale. De sa femme Eudocie il laissa trois fils, Michel, Andronic & Constantin ; & se voyant près de la mort, il fit dresser un acte où tous les grands souscrivirent, portant qu'ils ne reconnoîtroient point d'autre empereur que ses enfans ; l'impératrice Eudocie promit aussi de ne se point remarier, & cette promesse fut mise en dépôt entre les mains du patriarche. C'étoit Jean Xiphilin, natif de Trébisonde, qui étoit en grande réputation pour sa doctrine, sa capacité dans les affaires & sa vertu. Dès sa jeunesse il embrassa la profession monastique, mena assez long-temps la vie d'anachorète sur le mont Olympe ; & ce fut malgré lui qu'après la mort de Constantin Lichudès, il fut mis sur le siége patriarchal en 1066, comme en étant le plus digne. Xiphilin est fameux par son abrégé de l'histoire de Dion Cassius.

L'impératrice Eudocie régna donc avec ses trois fils le reste de l'année 1067, pendant laquelle les Turcs Seljouquides firent de grands progrès, profitant de la foiblesse des troupes Romaines, qui manquoient de paye & de vivres. Les Turcs, commandés alors par Olub-Arselan, s'avancèrent dans la Mésopotamie, l'Arménie, & jusques à Césarée de Cappadoce, pillant & brûlant tout. Ils pillèrent entre autres l'église de S. Basile qu'ils profanèrent, & en ôtèrent tous les ornemens: mais ils ne purent toucher à ses reliques, parce que son tombeau étoit environné d'une très-forte maçonnerie. Seulement ils emportèrent les petites portes des ouvertures qui y étoient, parce que ces portes étoient ornées d'or, de perles & de pierreries.

An. 1071.

p. 819.

Pour arrêter leurs progrès, on vit bien à la cour de Constantinople qu'il falloit un empereur capable de commander en personne les armées. L'impératrice choisit Romain fils de Diogene, qui étoit vestarque, c'est-à-dire maître de la garderobe. Elle le fit venir à CP. & le jour de Noël la même année 1067, elle le déclara maître des offices & général des armées. Elle vouloit aussi l'épouser; & le faire empereur; mais elle craignoit le sénat, & le patriarche qui gardoit sa promesse de ne se point remarier. Il fallut donc user d'industrie. L'impératrice envoya au patriarche un eunuque son confident, qui lui dit en secret, qu'elle vouloit épouser Bardas, c'étoit le frère du patriarche, qui étoit un débauché, ne songeant qu'à son plaisir. L'eunuque dit donc au patriarche, qu'il ne tenoit qu'à lui de faire son frère empereur, en supprimant cette promesse injuste & contraire aux lois; & comme il vit qu'il donnoit dans le piège, il lui conseilla de prendre l'avis des sénateurs. Le patriarche les fit venir l'un après l'autre, & leur exagéra l'injustice de cette promesse, & la nécessité d'avoir une homme de mérite pour empereur: enfin il les gagna tous, soit par persuasion, soit par présens. Mais quand tout fut bien disposé, Romain Diogene entra de nuit bien armé dans le palais, & épousa l'impératrice; puis il fut déclaré empereur le premier jour de Janvier, indiction sixième l'an du monde 6576, de Jesus Christ 1068. Cette action du patriarche Xiphilin, montre ce que l'on doit croire des louanges générales de vertu que lui donne l'historien Jean Scylitzes curopalate.

XLI. Romain Diogène pris par les Turcs.

Romain Diogene fit la guerre aux infidelles avec quelque

avantage les deux premières années de son règne. Mais en
AN. 1071. 6578, indiction huitième, qui est l'an 1070, les Turcs
Curop.p.834. poussèrent leurs conquêtes en Natolie: & prirent entre autres Chones, autrefois Colosses, en Phrygie, où ils profanèrent l'église fameuse de S. Michel, la remplirent de sang
p. 841. & de carnage, & en firent une écurie. L'année suivante 1071, Diogène, après avoir refusé la paix que le sultan Olub-Arselan lui offroit, fut pris dans un combat où son armée fut mise en déroute. Le sultan se l'étant fait amener, se leva & le foula aux pieds selon la coutume. Puis l'ayant fait relever, il l'embrassa, le traita très-humainement & le retint huit jours, le faisant manger avec lui. Il lui demanda un jour: si tu m'avois pris, comment m'aurois-tu traité? Diogène lui répondit franchement: je t'aurois fait mourir sous les coups. Le sultan répondit: & moi je n'imiterai pas ta dureté. Car j'apprens que votre Christ vous a commandé la paix & l'oubli des injures. En effet il fit avec Diogène un traité honnête, & le renvoya.

p. 843. Mais la nouvelle de sa défaite étant venue à Constantinople, le césar Jean Ducas, frère du défunt empereur, & les sénateurs de son parti, firent raser l'impératrice Eudocie, & l'envoyèrent en exil dans un monastère qu'elle avoit fondé: déclarèrent seul empereur Michel Ducas son fils aîné, & écrivirent par-tout que Romain Diogène ne fût plus reconnu pour empereur. Il fut pris à son retour, & quoique trois archevêques eussent été envoyés pour promettre qu'on ne lui feroit point de mal, on lui arracha les yeux si cruellement, que sa tête enfla: les vers s'y mirent, & il mourut en peu de jours, bénissant Dieu, & souffrant ses maux avec une grande patience. Le jeune Michel, surnommé Parapinace, régna six ans & demi.

Vita per Brun. Act. T. 2. p. 153. Ce fut à lui que le pape Alexandre envoya pour légat Pierre évêque d'Anagnia, célèbre par sa vertu & par sa doctrine, qui demeura un an à Constantinople, c'est-à-dire tout le reste du pontificat d'Alexandre. Pierre naquit à Salerne de la famille des princes, & y embrassa dès son enfance la vie monastique. Le cardinal Hildebrand étant venu légat à Salerne, le demanda à son abbé, & l'emmena à Rome, où le
Martyr. R. 3. Aug. Pasc. II. 11. pape Alexandre l'employa aux affaires ecclésiastiques, & le fit ensuite évêque d'Anagnia malgré sa résistance. Il gouverna cette église quarante-trois ans, & mourut le 3e. d'Août, jour

auquel l'église honore sa mémoire, en exécution de la bulle de canonisation donnée par le pape Pascal II, le quatre de Juin 1109. AN. 1071.

XLII. Fin. de S. Pierre Damien.

Henri archevêque de Ravenne, excommunié par le même pape, n'avoit pas laissé d'exercer ses fonctions; & son peuple lui demeurant attaché, avoit aussi encouru l'excommunication. S. Pierre Damien en avoit écrit au pape, le priant d'exécuter la résolution qu'il avoit prise d'absoudre ce prélat, & lui représentant qu'il n'étoit pas raisonnable de laisser périr par la faute d'un seul une si grande multitude de personnes rachetées par le sang de J. C. Toutefois l'archevêque mourut le premier jour de Janvier 1070, sans avoir été absous; & quelque temps après le pape Alexandre envoya Pierre Damien à Ravenne, avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple étoit encore chargé: jugeant que personne n'étoit plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour l'autorité qu'il avoit par lui-même, que parce qu'il étoit enfant de cette église. Bien qu'il fût accablé de vieillesse, il accepta volontiers cette commission; il fut reçu à Ravenne avec grande joie, & tous ayant humblement accepté la pénitence que leur faute méritoit, il leur donna l'absolution.

Vita c. 9. ap. Boll. 23 Febr. to. 5. p. 426. Item. sæc. 3. Bened. n. 48. p. 464. L. 1. epist. 14.

Retournant à Rome, la première journée il logea à Fayence au monastère de Notre-Dame hors de la porte, où la fièvre le prit. Elle se fortifia de jour en jour, & vers la minuit du huitième, il fit réciter autour de son lit par les moines qui l'accompagnoient, les nocturnes & les matines de la chaire saint Pierre qui se rencontroit ce jour-là. Peu de temps après qu'ils eurent achevé, il rendit l'esprit, le vingt-deuxième de Février 1072. Il fut enterré avec un grand concours de peuple dans l'église du même monastère, qui depuis a passé à l'ordre de Cîteaux; & il est honoré comme saint dans l'église de Fayence.

Il pratiquoit le premier l'austérité qu'il recommandoit aux autres, & ne s'en relâcha point dans sa vieillesse. Quand il revenoit à son désert, il s'enfermoit dans sa cellule comme en une prison, & jeûnoit tous les jours hors les fêtes, vivant de pain de son, & d'eau gardée du jour précédent. Son corps étoit serré de tous côtés de plusieurs liens de fer, & il ne laissoit pas de se donner souvent la discipline. En chapitre après avoir fait l'exhortation, il se levoit de son siège, *Vita n. 40*

An. 1072. disoit ses coulpes, & se faisoit donner la discipline des deux côtés suivant la coutume. Jean son disciple, qui a écrit sa vie, dit qu'il l'a vu pendant quarante jours n'avoir pris aucune nourriture qui eût passé par le feu, mais seulement des fruits & des herbes crues, sans boire. Il dit avoir oui dire aux autres, qu'il avoit une autre fois passé quarante jours sans autre nourriture qu'un peu de légumes trempés. Toutefois quand il se sentoit trop affoibli, il usoit de quelque relâchement pour se rétablir, & conseilloit aux autres de faire de même. Au commencement des deux carêmes, devant Pâque & Noël, il passoit trois jours sans prendre aucune nourriture. Il couchoit sur une natte de jonc, & ne s'appuyoit jamais pendant l'office divin. Il travailloit des mains, & faisoit de petits présens de cuillers de bois de sa façon.

Carm. 183. 184. 185.

XLIII. Ecrits de saint Pierre Damien.

Il nous reste de lui grand nombre d'écrits; savoir, cent cinquante-huit lettres distribuées en huit livres, selon la qualité des personnes à qui elles sont adressées. Soixante & quinze sermons, cinq vies de Saints, savoir: de saint Odilon de Clugni, de S. Maur évêque de Césene, de saint Romuald, de saint Rodolphe d'Eugubio & de saint Dominique le cuirassé en un même discours; de sainte Lucile & de sainte Flore, vierges & martyres, dont on ne sait rien de certain. Nous avons aussi soixante opuscules de Pierre Damien, qui sont les plus considérables de ses écrits; & enfin quelques prières, quelques hymnes & d'autres poësies. Ces écrits en général respirent un grand zèle pour la perfection des mœurs & la pureté de la discipline, & montrent une érudition fort étendue pour le temps. Mais il y a peu de justesse dans les raisonnemens: les preuves les plus ordinaires sont des sens allégoriques de l'écriture, souvent forcés, ou des apparitions des morts, & d'autres histoires plus merveilleuses que vraisemblables. Son style a de la force, quoique long & embarrassé.

Baron. in Martyr 29 *Jul.* *Tillem to.* 4. *p.* 14.

V. Opusc. 32. 44 60. *V. Opusc.* 33. 34. 35. 42.

XLIV. Cérémonies. *Opusc.* x. *præf. & cap.* 7. *c.* 2. 6.

Outre les opuscules dont j'ai parlé, voici ceux qui me paroissent les plus remarquables. Le traité des heures canoniales, adressé à un seigneur laïque, à qui il prescrit de les dire tous les jours, comme étant un devoir de tous les chrétiens. Il compte sept heures pour le jour: matines ou laudes, car c'est la même, prime, tierce, sexte, none, vêpres & complies; & pour la nuit les vigiles ou nocturnes, auxquelles il marque que le peuple n'assistoit point.

Ou selon une autre division, quatre heures pour la nuit : savoir, vêpres, complies, les nocturnes & les matines ; & les quatre autres pour le jour. Il marque la différence de l'office des moines & de celui des clercs, telle que nous la voyons ; & l'introduction nouvelle du symbole de saint Athanase à prime. Il recommande au seigneur à qui il écrit, de ne jamais manquer à ce devoir, même en marchant à cheval, ou en quelque occupation que ce soit : ce qui marque bien qu'il comptoit que l'on devoit dire les prières à leurs heures. Il ajoute : si vous ne savez pas lire, vous pourrez accomplir votre désir par la seule oraison dominicale, entendant sans doute qu'on la répète un grand nombre de fois. Il exhorte à dire aussi tous les jours les heures de la Vierge.

An. 1071.
c. 2. 4. 5.
c. 3.
c. 7.

Quelques ermites doutoient si, disant l'office seuls, ils devoient demander la bénédiction pour les leçons, & dire avant les oraisons *Dominus vobiscum*. Car, disoient-ils, à qui adressons-nous ces paroles ? Est-ce aux pierres ou aux planches de notre cellule ? Les autres craignoient de manquer à aucune observance de la tradition ecclésiastique. S. Pierre Damien fit sur cette question un traité particulier, adressé à un reclus nommé Leon, qu'il regardoit comme son maître dans la vie spirituelle. Là il décide que, récitant l'office en particulier, on doit tout dire, comme si on le récitoit en commun ; parce, dit-il, que celui qui dit l'office canonial parle au nom de toute l'église, & la représente. Autrement, il faudroit retrancher tout ce qui se dit en pluriel, comme l'invitatoire *Venite exultemus* ; & jusques à l'*Oremus* ; & les docteurs de l'église n'ont point fait pour les particuliers un autre office que pour le public.

Opusc. XI.
c. 5. 6.
c. 7.

Il se plaint à l'archevêque de Besançon de l'abus qu'il avoit vu dans son église, où les clercs étoient assis pour la plupart pendant l'office, & même pendant la messe. Il soutient que non-seulement les clercs, mais les laïques & les femmes mêmes, doivent assister debout à l'office, & ne s'asseoir que pendant les leçons des nocturnes, s'ils n'y sont obligés par leur mauvaise santé. Et il dit en avoir vu plusieurs, même des laïques, qui demeuroient toujours debout sans aucun appui.

Opusc. XXXIX.
c. 2.
c. 4.

Dans un ouvrage adressé à ses ermites, il soutient le jeûne du samedi, qui de l'église Romaine, où il avoit toujours été pratiqué, commençoit à s'étendre à tout l'Occi-

Opusc. LIV.
Sup. liv. LIX.
n. 28. n. 74.
c. 4.

An. 1072. dent. Il dit en ce traité ces paroles remarquables: nous devons prendre garde, mes chers frères, que cette vie si sainte (il parle de leur observance) ne se relâche de notre temps; & diminuant peu-à-peu, ne s'abolisse entièrement. Nous savons que, d'une observance autrefois très-rigoureuse, à peine en voyons-nous aujourd'hui de foibles restes; & comme nous ne rétablissons point ce que nos prédécesseurs ont obmis, ainsi nos successeurs ne répareront point les brèches de notre négligence, & nous serons coupables de la leur. Ils diront qu'ils ne sont pas meilleurs que leurs pères, & qu'ils s'en sont tenus à ce qu'ils ont trouvé établi. Délivrons notre temps de ce reproche, & transmettons fidellement à nos enfans l'exemple de vertu que nous avons reçu de nos pères. Il écrivit encore à ses ermites, pour conserver les jeûnes de quelques vigiles que l'on négligeoit. La veille de Noël, où, bien que l'on ne mangeât que le soir, quelques-uns buvoient du vin & mangeoient plusieurs mets cuits & préparés avec soin. Des ecclésiastiques même en usoient ainsi, sous prétexte d'avoir plus de force pour chanter l'office. Il soutient que l'on doit jeûner la veille de l'Epiphanie, & ne dire la messe qu'à none, quoique l'usage fût déjà contraire. Parlant du samedi saint, il dit qu'on le jeûnoit plus rigoureusement que les autres samedis; mais qu'en quelques lieux on se relâchoit de cette observance, en faveur des infirmes, ou de ceux qui venoient de loin recevoir le baptême. Il ajoute, que le samedi saint il est défendu de dire la messe le jour, & ordonné de la dire la nuit, afin que le baptême général soit célébré entre la mort & la résurrection de Jesus-Christ. Il recommande le jeûne des grandes & des petites litanies, c'est-à-dire de saint Marc & des Rogations, nonobstant le temps pascal, & toutes les vigiles des Apôtres sans distinction.

Opusc. LV.

Opusc. XLI. c. 1. La défense de célébrer les nôces en carême commençoit alors dès la Septuagésime, & s'étendoit aussi outre l'avent au carême de la saint Jean, qui étoit de trois semaines. Or quelques-uns prétendoient que l'on pouvoit se marier pendant ce temps, pourvu que l'on remît la consommation du mariage au temps où il étoit libre de le contracter. Pierre Damien s'élève contre cette erreur, & soutient que ces mariages sont nuls; parce que l'union des corps n'est pas essentielle au mariage, qui consiste principalement dans le consentement solennel. Il remarque que les canons ordon-

c. 4.

noient quarante jours de pénitence aux perſonnes mariées, qui ne gardoient pas la continence pendant le carême. AN. 1072.

XLV. Diſcipline monaſtique. Opuſc. XII. c. 2.

Dans un autre ouvrage, il ſe plaint que la corruption des mœurs n'a pas ſeulement infecté les ſéculiers, mais les moines mêmes. Nous, dit-il, qui nous glorifions d'avoir renoncé au monde, pourquoi retournons-nous aux biens que nous avons mépriſés pour l'amour de Dieu? pourquoi recherchons-nous, contre toutes les lois divines & humaines, ce qu'elles nous permettoient de poſſéder quand nous l'avons quitté? Mais, dira quelqu'un de ces moines propriétaires, je garde très-peu d'argent & ſeulement pour la néceſſité; je ne reçois rien des biens du monaſtère: ſi je me défais du peu que j'ai, comment vivrai-je? Pierre Damien répond: le monaſtère vous doit fournir vos beſoins en eſpèce, non pas en argent: un habit, par exemple, pour le vêtir auſſitôt. Que n'en uſez-vous de même à l'égard de ce que vous recevez du dehors? que ne l'employez-vous à vos beſoins, au lieu de le garder en argent?

c. 9.

Après le vice de propriété, il attaque l'inquiétude des moines & leurs fréquens voyages. Quelques-uns, dit-il, quittent le monde pour en éviter l'agitation, & trouver du repos dans un monaſtère: mais quand ils y ſont, l'inquiétude les prend, & ils s'imaginent être en priſon. Les ſéculiers en ſont ſcandaliſés, & détournés d'embraſſer la vie monaſtique. Car, diſent-ils, qui étoit plus fervent qu'un tel, lorſqu'il eſt entré dans le monaſtère? Il a déjà oublié ce qu'il a promis, & ne reſpire que l'eſprit du ſiècle: il eſt plus du monde que moi ſous un autre habit. Cette inquiétude attire toutes ſortes de relâchemens. Un moine en voyage ne peut jeûner, les honnêtetés preſſantes de ſes hôtes ne le permettent pas: ſouvent même il ne garde pas la meſure de la ſobriété, de peur de paſſer pour incivil ou pour hypocrite. Les diſcours de ceux qui l'accompagnent, l'empêchent de pſalmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit, parce qu'il n'eſt pas ſeul; ni faire des génuflexions, parce qu'il eſt fatigué; ni garder le ſilence, parce qu'il ſe trouve ſouvent en néceſſité de le rompre. Il eſt trop diſſipé pour s'appliquer à la lecture ou à l'oraiſon; il voit ſouvent des objets dangereux pour la chaſteté, du moins de l'eſprit: les contre-temps fréquens l'expoſent à des mouvemens d'impatience, & à des paroles qu'il faut enſuite expier par des larmes. S'il prêche ceux au milieu deſquels il

c. 10.

c. 11.

An. 1072. se trouve, la vaine gloire l'attaque : s'il garde le silence, il s'accuse d'être inutile au prochain. Mais quand il rentre dans sa cellule, tout ce qu'il a vu & tout ce qu'il a ouï, se présente en foule à son imagination, principalement quand il veut s'appliquer à la prière ; & plus il fait d'efforts pour
c. 13. 14. chasser ces images importunes, plus il en est inquiété. Enfin le moine qui sort, ne peut guère éviter de communiquer avec des pécheurs excommuniés, ou dignes de l'être, ce qui est presque le même. Car l'auteur tenoit pour excommuniés, tous ceux qui avoient encouru l'excommunication portée par les décrets des conciles anciens ou modernes.

c. 15. Le moine qui sort ne peut entièrement éviter le vice de propriété, sous prétexte des nécessités du voyage. Il veut aussi être plus proprement vêtu pour paroître en public, & ne s'aperçoit pas qu'il se rend par-là plus méprisable
c. 17. aux séculiers. D'autres au contraire affectent de porter des habits extraordinairement pauvres & difformes, pour attirer les yeux du peuple, & se faire montrer au doigt
c. 19. comme des prodiges de mortification. Les vrais parfaits n'affectent rien, & ne refusent pas des habits précieux si l'occasion le demande.

c. 24. Le relâchement le plus déplorable est celui des ermites, dont quelques-uns ne demeurent dans leurs cellules qu'en
c. 25. carême, & se promènent tout le reste de l'année. L'habitude de garder sa cellule la fait trouver agréable, les courses la rendent horrible. La vie érémitique est douce, si elle est continuelle ; mais si elle est interrompue, c'est un tourment.
c. 26. L'autorité d'un moine absent est grande ; mais elle s'éva-
c. 29. nouit par sa présence. Le monde écoutoit autrefois les prédications des moines ; aujourd'hui personne n'en est touché. C'est inutilement qu'on donne des avis aux princes & aux papes : les évêques trouvent mauvais que nous parlions dans les conciles contre leurs désordres, je le sais par ex-
c. 32. périence. Il ne reste aux moines de bon parti, que de conserver le repos de leur solitude.

Pierre Damien blâme un ermite, qui étant sorti du monastère peu après sa conversion, & avant que d'être suffisamment éprouvé, avoit choisi sa demeure dans une grande
Opusc. 21. c. 3. ville, & lui dit : ceux qui cherchent la solitude dans les villes comme si on manquoit de forêts, donnent lieu de croire qu'ils ne désirent pas la perfection de la vie solitaire, mais la gloire qui en revient. Là entouré du peuple qui vous

eſtime, vous ne dites rien qui ne ſoit reçu comme un oracle; & vous ne vous meſurez pas ſur le témoignage de votre conſcience, mais ſur l'opinion de cette multitude qui vous flatte. Elle ſe paye de la pâleur de votre viſage, & s'étonne du ſeul nom de jeûne. Car c'eſt un prodige dans une ville de s'abſtenir de vin, & dans le déſert c'eſt une honte d'en boire. L'huile eſt comptée dans le déſert pour de grandes délices; le peuple regarde comme une grande abſtinence de ne point manger de graiſſe. Aller nus pieds eſt la règle du déſert, dans la ville c'eſt une auſtérité exceſſive. La rareté rend ici merveilleux, ce qui n'eſt ailleurs que la vie ordinaire des ermites. AN. 1027.

Dans un autre opuſcule Pierre Damien combat l'opinion d'un évêque, qui ſoutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaſtique étant malades à l'extrémité, pouvoient le quitter s'ils revenoient en ſanté, & reprendre la vie ſéculière. J'ai rapporté pluſieurs exemples de cet uſage depuis la fin du ſeptième ſiècle. C'étoit une des manières de profeſſer à l'article de la mort la pénitence publique, & de s'engager dans l'état monaſtique ſans probation précédente. Car anciennement la priſe d'habit & la profeſſion n'étoient point ſéparées, ſuivant la règle de S. Benoît, & on n'y étoit reçu régulièrement qu'après l'année de probation. C'eſt ſur quoi ſe fondoit cet évêque que Pierre Damien combat, & il ſoutenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaſtique ſans noviciat précédent, n'étoient point engagés. *Opuſc. 16.* *Sup. liv. XL. n. 3. n. 29.* *Mabill. præf. ſæc. 1. Actor. n. 105.* *Idem præf. 2. ſæc. 4. n. 191.* *Opuſc. XVI. c. 1. 8.*

Pierre Damien en avertit le pape, qui écrivit à Giſler évêque d'Oſſimo de réprimer cette erreur, & de frapper d'anathème ceux qui la ſoutiendroient opiniâtrément. C'eſt à cet évêque Giſler à qui Pierre adreſſe ſon traité, pour la réfuter. Il ſoutient que la probation n'a été ordonnée que comme une précaution contre la légéreté ou la diſſimulation de ceux qui ſe préſentent pour embraſſer la vie monaſtique, non comme une condition néceſſaire, & que le ſupérieur peut en diſpenſer, quand il eſt ſuffiſamment perſuadé de la fermeté du poſtulant & de la ſincérité de la converſion. Enfin que la profeſſion eſt irrévocable, de quelque manière qu'elle ſe faſſe, pourvu que ce ſoit avec une pleine volonté. Il apporte l'exemple du baptême, qui n'eſt pas moins valable quand il eſt donné d'abord, qu'après de longues épreuves; & des enfans offerts au monaſtère par leurs parens, ſui- *c. 8.* *c. 5.*

AN. 1072. vant la règle de S. Benoît. Nous avons toutefois une lettre
Alex. ep. 26. du pape Alexandre II, où il déclare : qu'un prêtre qui étant malade a promis verbalement de se faire moine, sans s'être livré à un monastère ou à un abbé, n'a point perdu son bénéfice ; parce, dit le pape, que S. Benoît & S. Gregoire ont défendu qu'on se fit moine avant une année de probation.

Opusc. XXVI. Dans un autre ouvrage Pierre Damien se plaint de l'ignorance des prêtres, qui étoit telle, qu'il s'en trouvoit qui savoient à peine lire deux syllabes de suite. Comment peuvent-ils, dit-il, prier pour le peuple, & offrir à Dieu,
Rom. XII. 1. selon l'apôtre, un service raisonnable, puisqu'ils n'entendent pas ce qu'ils disent ? Ainsi le peuple demeurant sans
c. 1. instruction, s'abandonne à toutes sortes de vices. Les prêtres mêmes vivent comme le peuple : ils plaident & se querellent comme les autres, & vont offrir le saint sacrifice, pleins de leurs passions. Leur négligence pour le service du saint autel est si grande, que leurs calices sont d'étain ou d'autre vil métal, crasseux & enrouillés ; ils enveloppent le corps de Notre-Seigneur dans un linge sale : les napes sont usées & déchirées, les ornemens & les livres à proportion. Les hommes légers s'en moquent, les sages en gémissent. L'auteur rejette tous ces maux sur la négligence des évêques. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits de S. Pierre Damien.

XLVI. Fin d'Adalbert archevêque de Brême. *Lamb. an.* 1072. *Sup. n.* 13. *Adam. lib.* IV. *c.* 33. 36. *p.* 59.

Adalbert archevêque de Brême avoit repris le premier rang à la cour du roi Henri ; & triomphant de ses concurrens, qui l'avoient chassé quelques années auparavant, il possédoit seul ce jeune prince & régnoit presque avec lui, tant il avoit su le gagner adroitement. Se sentant épuisé de vieillesse & de maladie, il employa tout l'art des médecins à combattre long-temps la mort ; & mourut enfin vers la mi-carême le vendredi seizième de Mars 1072. Il avoit de grandes qualités, beaucoup de zèle pour l'accroissement de la religion, une libéralité sans bornes, une dévotion tendre jusques à fondre en larmes en offrant le saint sacrifice ; on tenoit qu'il avoit gardé la virginité. Mais ces vertus étoient obscurcies par son ambition, sa passion de gouverner sous prétexte du bien de l'église & de l'état, sa dureté envers ses sujets, sa vanité & la créance qu'il donnoit à ses flatteurs ; car ces défauts déshonorerent principalement la fin de sa vie. Il mourut à Goslar

où étoit la cour, & fut rapporté à son église de Brème.

Il eut toujours un grand soin de sa mission du Nord, comme j'ai déjà marqué, & y voyant un nombre suffisant d'évêques, il résolut de tenir pour la première fois un concile en Danemarck, parce qu'il en trouva la commodité, & qu'il y avoit plusieurs abus à corriger dans ces nouvelles églises. Les évêques vendoient l'ordination, les peuples ne vouloient point donner les dixmes, & s'abandonnoient aux excès de bouche & aux femmes. Il convoqua donc ce concile à Slesvic par l'autorité du pape dont il étoit légat, & avec le secours du roi de Danemarck : mais les évêques d'Outre-mer se firent long-temps attendre. On voit sur ce sujet une lettre du pape Alexandre II à tous les évêques de Danemarck.

An. 1072. *Sup. LX. n. 57.* *Adam. l. IV. c. 42.* *Epist. 7.*

Adalbert ordonna en ce royaume neuf évêques, à Slesvic, à Ripen, à Arhus, à Viborg, à Vendila ou Venzuzel, à Fari, à Finnen, en Zeeland & en Schonen. En Suède il en ordonna six, & deux en Norvège : on rapporte les noms de ces huit, sans marquer leurs sièges, apparemment parce qu'ils n'en avoient point encore de fixes. Il en ordonna vingt en tout, dont il y en eut trois qui demeurèrent inutiles, ne cherchant que leurs intérêts. L'archevêque en avoit toujours quelques-uns auprès de lui, quelquefois jusques à sept, & au moins trois de ses suffragans ou d'autres : car il ne pouvoit être sans évêques. Il traitoit avec un grand honneur les légats du pape, & disoit qu'il ne reconnoissoit que deux maîtres, le pape & le roi. Le pape lui avoit accordé le privilége d'être son vicaire en ces quartiers-là, lui & ses successeurs; d'établir des évêchés par tout le Nord, même malgré les rois, dans tous les lieux où il jugeroit à propos, & de choisir de sa chapelle ceux qu'il voudroit pour les ordonner évêques.

Adam. c. 44.

Le successeur d'Adalbert fut Liemar jeune-homme de grande espérance & très-bien instruit de tous les arts libéraux. Il étoit Bavarois, & venu d'officiers du roi Henri, qui lui donna l'archevêché de Brème à la Pentecôte de la même année 1072. Il fut ordonné par ses suffragans, reçut le pallium du pape Alexandre, & tint le siége trente ans.

Lamb. ann. 1072. *Hist. arch. Brem. p. 99.*

XLVII. Adam de Brème historien.

C'est à lui qu'Adam chanoine de Brème dédia son histoire ecclésiastique, qui comprend les origines des églises du Nord, & la suite des évêques de Brème & de Hambourg, depuis l'entrée de S. Villehade en Saxe, jusques à la mort de l'archevêque Adalbert, pendant près de trois cents ans. Adam vint à

Sup. l. XLIV. n. 15. n. 44. *Adam. l. III. c. 5. p. 40.*

Brème la vingtième année de ce prélat, qui étoit l'an 1067,

AN. 1072.

& rechercha curieusement ces antiquités dans ce qu'il trouva de mémoires écrits, dans les lettres des princes & des papes, & dans la tradition vivante des anciens. Celui qui l'instruisit le plus de vive voix, fut Suein ou Suénon roi de Danemarck. Il étoit zélé pour la propagation de la foi, & envoya de ses clercs prêcher en Suède, en Normandie, c'est-à dire en Norvège, & dans les îles. Il étoit homme de lettres & libéral envers les étrangers. Adam étant venu à Brème, & ayant ouï parler du mérite de ce prince, l'alla trouver, & en fut très-bien reçu; & ce fut de ses discours qu'il recueillit toute la partie de son histoire qui regarde les barbares. Ce roi lui nomma quelques saints qui avoient été martyrisés de son temps en Suède & en Norvège. Un étranger nommé Heric, qui prêchant chez les Suédois les plus reculés, eut la tête tranchée; un autre nommé Alfard qui, après avoir mené long-temps une sainte vie en Norvège, fut tué par ses propres amis. Il se faisoit beaucoup de miracles à leur tombeau. Cette histoire d'Adam de Brème paroît d'une grande sincérité.

Lib. IV. c. 16. p. 54.

XLVIII. Etat du Nord.

Il la termine par une description curieuse du Danemarck, de la Suède, de la Norvège, & des îles qui en dépendent, où il décrit ainsi l'Idolâtrie des Suédois. Leur temple le plus fameux est à Upsal. Il est tout revêtu d'or, & on y révère les statues de trois dieux : au milieu est le trône du plus puissant, qu'ils nomment Thor; des deux côtés sont les deux autres, Vodan & Friccon. Ils disent que Thor gouverne l'air, le tonnerre, la foudre, les vents, les pluies, les saisons, les fruits. Ils lui donnent un sceptre, & c'est comme le Jupiter des anciens Romains. Vodan est le dieu de la guerre, armé comme Mars. Friccon donne la paix & les plaisirs, & est représenté sous la figure infame de Priape. Ils adorent aussi des hommes, qu'ils croient être devenus dieux par leurs belles actions. Ils célèbrent tous les neuf ans une fête solennelle, où tous sont obligés d'envoyer leurs offrandes à Upsal : personne n'en est exempt; les chrétiens mêmes sont contraints à se racheter de cette superstition. En cette fête on immole neuf animaux mâles de toutes espèces, & on en pend les corps dans un bois proche du temple, dont tous les arbres passent pour sacrés. Un chrétien m'a dit y avoir vu jusques à soixante corps humains mêlés avec ceux des bêtes.

Adaluard,

Adaluard, que l'archevêque Adalbert avoit fait évêque de Siſtone, ayant en peu de temps converti tous les habitans de cette ville & des environs, entreprit avec Eginon évêque de Scone en Danemarck d'aller à Upſal, & s'expoſer à toutes ſortes de tourmens, pour faire abattre ou plutôt brûler ce temple, qui eſt comme la capitale de l'idolâtrie du pays, eſpérant que ſa ruine ſeroit ſuivie de la converſion de toute la nation. Le roi de Suède Stenquil, qui étoit très pieux, ayant appris ce deſſein des deux évêques, les en détourna prudemment, les aſſurant qu'ils ſeroient auſſitôt condamnés à mort; qu'on le chaſſeroit lui-même du royaume, comme y ayant introduit des malfaicteurs; & que ceux qui étoient alors chrétiens retourneroient au paganiſme, comme il venoit d'arriver chez les Sclaves. Les deux évêques ſe rendirent à la remontrance du roi: mais ils parcoururent toutes les villes de Gothie, briſant les idoles & convertiſſant pluſieurs milliers de païens.

AN. 1072.

XLIX. Suenon roi de Danemarck. *Saxo. Gram. l. XI. Pont. lib. V. p. 180.*

Le roi de Danemarck, dont Adam avoit appris tant de faits importans, étoit Suenon ſurnommé d'Eſtrithe, à cauſe de ſa mère ſœur de Canut le grand. Il commença à régner vers l'an 1048; & peu de temps après le ſiége de Roſchild ayant vaqué, on y mit Guillaume Anglois de naiſſance, qui avoit été ſecrétaire & chapelain du même Canut, & qui avoit la capacité & la vertu néceſſaires pour l'épiſcopat. Le pays de Schonen, qui juſques-là avoit été du diocèſe de Roſchild, commença du temps de ce prélat à avoir des évêchés, & on en établit deux en deux villes fort proches, Lundon & Dalbi. Mais Henri évêque de Dalbi étant mort à force de boire, Egin évêque de Lundon réunit en lui toute l'autorité, & la mort honteuſe du prélat cauſa la ſuppreſſion du ſiége.

Pont. p. 193.

Sous ce règne, furent auſſi érigés deux évêchés dans le Nord-Jutland: ſavoir, Vibourg, & Burglave depuis transféré à Albor. Suenon affermit beaucoup la religion dans ſon royaume, par ſa libéralité à orner & à bâtir les égliſes, & ſon affection pour les eccléſiaſtiques ſavans & vertueux: mais il déshonora ſes vertus par ſon incontinence. On compte juſques à onze fils & une fille qu'il eut de diverſes concubines, & pas un enfant légitime. Car ayant voulu enfin ſe marier, il épouſa Guthe ſa parente, fille du roi de Suède. Les deux évêques Egin & Guillaume l'en reprirent avec fermeté, & firent tous

AN. 1072. leurs efforts pour l'obliger à rompre ce mariage : mais voyant qu'ils n'y gagnoient rien, ils portèrent leurs plaintes à l'archevêque de Brême, qui pressa le roi de se séparer de la princesse. Le roi irrité menaça l'archevêque de lui faire la guerre, ensorte que le prélat, ne se croyant pas en sureté à Hambourg, se retira à Brême. Enfin l'évêque Guillaume fit comprendre au roi l'injustice de son ressentiment, & lui persuada d'obéir aux lois de l'église. Il renvoya donc Guthe, qui étant retournée chez son père, prit l'habit de veuve, & passa le reste de sa vie dans la continence, s'occupant à faire des ornemens pour les églises.

Saxo l. XI. p. 189. L'autorité de l'évêque Guillaume sur le roi parut principalement en cette occasion. Dans un festin que le roi donna aux grands, il découvrit que quelques-uns d'entre eux avoient mal parlé de lui en secret, & en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin jour de la Circoncision, dans l'église cathédrale dédiée à la Trinité. L'évêque Guillaume ne témoigna à personne la douleur qu'il sentoit de ce sacrilége, & se prépara à officier pontificalement. Mais quand on l'avertit que le roi venoit à l'église, il n'alla point le recevoir ; & quand il voulut entrer, il l'arrêta avec sa crosse, dont il lui appuya la pointe contre l'estomac : le traitant de bourreau, qui venoit de répandre du sang humain. Enfin il le déclara excommunié.

Les gardes du roi environnèrent le prélat l'épée à la main, le voulant tuer : mais le roi les en empêcha ; & reconnoissant sa faute, retourna à son palais, où il ôta ses ornemens royaux, & prit un habit de pénitent. Cependant, l'évêque fit commencer la messe, & comme il alloit chanter *Gloria in excelsis*, on lui dit que le roi étoit à la porte en posture de suppliant. Il fit cesser le chant, & s'étant avancé, il demanda au roi pourquoi il s'étoit mis en cet état. Le roi prosterné confessa son crime & en demanda pardon, promettant de réparer le scandale qu'il avoit donné ; & l'évêque leva aussitôt l'excommunication, releva le roi en l'embrassant, essuya ses larmes, & lui ordonna d'aller reprendre son habit royal. Après lui avoir imposé sa pénitence, il fit avancer le clergé pour le recevoir en chantant, & l'amena jusques à l'autel, où il continua la messe. Le peuple témoigna sa joie par de grands applaudissemens.

Le 3e. jour après, le roi vint encore à l'église en habit

royal, & pendant la messe il monta à la tribune ; & ayant fait faire silence par un héraut, il confessa publiquement la grandeur de sa faute & du scandale qu'il avoit donné. Il loua l'indulgence de l'évêque, & déclara que, pour réparation du crime commis par son ordre, il donnoit à l'église moitié de la province de Steffen. Depuis ce temps, le roi honora & aima l'évêque de plus en plus, & ils vécurent toujours dans une parfaite union.

AN. 1072.

L.

S. Annon rentre en faveur.

Lambert.

Après la mort d'Adalbert archevêque de Brème, S. Annon, archevêque de Cologne, reprit en Allemagne la principale autorité. Car le roi Henri étant venu à Utrecht célébrer la Pâque, qui étoit le huitième d'Avril 1072, y reçut de grandes plaintes des injustices qui se commettoient par tout son royaume, de l'oppression des innocens & des foibles, & du pillage des églises & des monastères. Touché de ces désordres, ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'archevêque de Cologne de prendre sous lui le soin de l'état. Tous les Seigneurs joignirent leurs instances à celle du roi : mais l'archevêque résista long-temps. Il se souvenoit des mauvais traitemens qu'il avoit reçus ; & d'ailleurs étant tout occupé de Dieu, il avoit peine à s'embarrasser d'affaires temporelles : il céda toutefois au bien public, & au desir unanime du roi & des seigneurs. On s'apperçut bientôt de ce changement : la violence fut reprimée, la justice reprit le dessus, & le saint archevêque parut n'être pas moins digne de la royauté que du sacerdoce.

LI.

Concile d'Angleterre.

Sup. n. 36.

Lanfranc. ep. 3. & to. IX. conc. p. 1213. 1211.

Le pape Alexandre avoit renvoyé au concile d'Angleterre la connoissance du différent entre les deux archevêques de Cantorberi & d'Yorck ; ce qui fut ainsi exécuté. A Pâque de cette année 1072, le roi Guillaume tint sa cour à Vinchestre, où se trouvèrent quinze évêques, plusieurs abbés & plusieurs seigneurs, avec Hubert lecteur de l'église Romaine & légat du pape. Ils s'assemblèrent en concile dans la chapelle du roi, qui étoit présent, & qui les conjura par la foi qu'ils lui avoient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, & de la juger sans favoriser les parties. Ils promirent l'un & l'autre. On apporta l'histoire ecclésiastique de Bède, & on en lut des passages, par lesquels il parut que depuis S. Augustin premier évêque de Cantorberi, jusques à la fin de la vie de Bède, qui est un espace d'environ cent quarante ans, les archevêques de Cantorberi avoient eu la

Sup. lib. XXXVI. n. 42. lib. XLII. n. 11.

AN. 1072. primatie sur toute la grande Bretagne & l'Irlande: qu'ils avoient souvent célébré des ordinations d'évêques & des conciles dans la ville même d'Yorck, & dans les lieux voisins où il leur avoit plu; qu'ils avoient appelé les archevêques d'Yorck à ces conciles, & quand il avoit été besoin, les avoient obligés à rendre compte de leurs actions. Quant aux évêques de Dunelme & de Licefeld, que l'archevêque d'Yorck prétendoit n'être point soumis à celui de Cantorberi, il fut prouvé que, pendant ces cent quarante ans, ils avoient été sacrés & appelés aux conciles par les archevêques de Cantorberi, qui en avoient même déposé quelques-uns par l'autorité du saint siége.

On lut plusieurs conciles célébrés en divers temps par les archevêques de Cantorberi, qui tous contenoient des preuves de leur primatie. On lut les élections & les ordinations des évêques dont il étoit question, contenant les protestations par écrit de leur obéissance à l'église de Cantorberi. Tous les assistans rendirent témoignage, qu'ils avoient vu & ouï dire de leur temps les mêmes choses que contenoient ces écrits. On lut dans l'histoire, que lorsque l'Angleterre étoit divisée en plusieurs petits royaumes, un roi de Northumbre, où est située la ville d'Yorck, en ayant vendu l'évêché, fut cité au concile pour cette simonie par l'archevêque de Cantorberi; que n'y voulant point comparoître, il fut excommunié; & que toutes les églises de ces quartiers s'abstinrent de sa communion, jusques à ce qu'il se fût présenté au concile, qu'il eût avoué & réparé sa faute. Enfin on lut les privilèges & les autres lettres des papes S. Gregoire, Boniface, Honorius, Vitalien, Sergius, Gregoire, Leon IX, écrites en divers temps aux archevêques de Cantorberi & aux rois d'Angleterre. Car les lettres des autres papes avoient péri dans un incendie de l'église de Cantorberi, arrivé quatre ans auparavant ce concile.

XII. ep. 25. Sup. liv. XXXVI. 37. Thomas archevêque d'Yorck allégua pour lui la lettre de S. Gregoire: où il déclare que l'église de Londres & celle d'Yorck sont égales, & que l'une ne doit point être soumise à l'autre. Mais tout le concile reconnut que cette lettre ne faisoit rien au sujet, parce que Lanfranc n'étoit point évêque de Londres, & qu'il n'étoit point question de cette église. Thomas fit quelques autres objections que Lanfranc détruisit facilement; ensorte que le roi fit à Thomas des re-

proches, mais doux & paternels, de ce qu'il étoit venu avec de si foibles raisons attaquer des preuves si fortes & si nombreuses. Il répondit qu'il ne savoit pas que la prétention de l'église de Cantorberi fût si bien appuyée, & il supplia le roi de prier Lanfranc qu'il oubliât son ressentiment, qu'ils vécussent en paix, & qu'il lui relâchât même, en vue de la charité, quelque partie de ses droits. Ce que Lanfranc lui accorda volontiers & avec action de grâces. AN. 1072.

Cette affaire, qui avoit été commencée à Vinchestre à Pâque, fut terminée à la Pentecôte à Ouindsor; & l'on forma le décret du concile, portant que la cause des deux archevêques ayant été examinée par l'ordre du pape & du consentement du roi, il avoit été prouvé que l'église d'Yorck devoit être soumise à celle de Cantorberi, & obéir à son archevêque comme primat de toute la grande Bretagne, en tout ce qui regarde la religion. Mais, ajoute le décret, l'archevêque de Cantorberi a accordé à l'archevêque d'Yorck & à ses successeurs à perpétuité la juridiction sur l'évêque de Dunelme, c'est-à-dire de Linsdisfarne, & de tous les pays depuis les confins de l'évêché de Licefeld & du grand fleuve d'Humbre, jusques à l'extrêmité de l'Ecosse, & tout ce qui appartient de droit au diocèse d'Yorck, de ce côté-là du fleuve. Enfin l'archevêque de Cantorberi peut assembler un concile par-tout où il lui plaira, & l'archevêque d'Yorck sera tenu de s'y trouver avec tous les évêques qui lui sont soumis, & d'obéir à ses ordonnances canoniques. *To. IX. p. 1211.*

Lanfranc a prouvé par l'ancienne coutume que l'archevêque d'Yorck doit faire sa soumission avec serment à l'archevêque de Cantorberi: mais pour l'amour du roi il a remis le serment à l'archevêque Thomas, & s'est contenté de recevoir sa soumission par écrit, sans porter préjudice à ses successeurs, s'ils veulent exiger le serment des successeurs de Thomas. Si l'archevêque de Cantorberi vient à mourir, l'archevêque d'Yorck viendra à Cantorberi, & avec les autres évêques de cette église, il sacrera comme son primat celui qui sera élu. Mais si l'archevêque d'Yorck décède, celui qui sera élu pour lui succéder, ayant reçu du roi le don de l'archevêché, viendra à Cantorberi, ou en tel lieu qu'il plaira à l'archevêque, & recevra de lui l'ordination canonique. Ce décret fut souscrit par le roi Guillaume, la reine Mathilde son épouse, Hubert légat du pape, l'archevêque Lan-

An. 1072.

franc, Guillaume évêque de Londres, saint Vulstan de Rocheſtre, neuf autres évêques d'Angleterre, & deux de Normandie qui avoient ſuivi le roi, ſavoir : Odon de Bayeux, ſon frère uterin, comte de Cant, & Geofroi de Coutances, en qualité de ſeigneur en Angleterre. C'étoit quinze évêques en tout. Enſuite ſouſcrivirent onze abbés. L'archevêque Thomas donna ſa déclaration ſéparément, conforme au décret du concile. On envoya des copies de ce décret aux principales égliſes d'Angleterre, & Lanfranc en envoya une au pape, avec une lettre contenant la relation de ce qui s'étoit paſſé au concile, le priant de lui envoyer un privilége ; c'eſt-à-dire, une bulle pour la confirmation de ſon droit. Il envoya en même temps ſon écrit contre Berenger, que le pape lui avoit demandé.

Vit. Lanfr. n. 28. 29.

Lanfr. ep. 5 epiſt. 6.

Lanfranc écrivit auſſi à l'archidiacre Hildebrand, qui avoit à Rome la plus grande autorité après le pape, le priant de lire la lettre qu'il envoyoit au pape, afin de voir ce que le pape lui devoit accorder. Hildebrand lui répondit : Nous avons été affligés de ne pouvoir ſatisfaire vos députés, en vous envoyant, quoiqu'abſent, un privilége comme ils le demandoient ; & vous ne devez pas le trouver mauvais : car ſi nous avions vu de notre temps qu'on l'eût accordé à quelque archevêque abſent, nous vous aurions volontiers rendu cet honneur ſans vous fatiguer. C'eſt pourquoi il nous paroît néceſſaire que vous veniez à Rome, tant pour ce ſujet, que pour délibérer avec nous plus efficacement ſur tout le reſte.

LII.
Lettres de Lanfranc au pape.

Epiſt. 1. Sup. n. 35.

Nous avons deux autres lettres de Lanfranc au pape Alexandre. Dans la première, il lui repréſente la manière dont il a été élevé malgré lui ſur le ſiége de Cantorberi ; puis il ajoute : j'y ſouffre tous les jours en moi-même tant de peines, d'ennuis, & de déchet du bien de mon ame : je vois, j'entends, je ſens continuellement dans les autres tant de troubles, d'afflictions, de pertes, d'endurciſſement, de paſſion, d'impureté, une telle décadence de l'égliſe, que la vie m'eſt à charge, & je gémis d'être venu juſques à ce temps. Car ce que l'on voit à préſent eſt mauvais ; mais on en prévoit des ſuites bien plus mauvaiſes pour l'avenir. Je vous conjure donc, au nom de Dieu, que comme vous m'avez impoſé ce fardeau par votre autorité, à laquelle il ne m'a pas été permis de réſiſter, vous m'en déchargiez par la même autorité, & me permettiez de retourner à la vie monaſtique,

que j'aime fur toutes chofes. Vous ne devez pas refufer une demande fi jufte & fi néceffaire. Et enfuite : fi vous croyez la devoir refufer pour l'utilité des autres, vous devez craindre qu'en penfant mériter devant Dieu, vous ne vous rendiez coupable. Car je ne fais en ce pays aucun profit aux ames; ou il eft fi petit, qu'il n'eft pas comparable à la perte que je fouffre. Il conclut en priant le pape de prier pour la longue vie du roi d'Angleterre : car ajoute-t-il, de fon vivant nous avons quelque forte de paix; mais après fa mort, nous n'efpérons ni paix ni aucun bien. Lanfranc n'obtint pas la liberté qu'il défiroit, & il demeura archevêque toute fa vie. AN. 1072.

Dans l'autre, il confulte le pape au fujet de deux évêques d'Angleterre. Herman de Vincheftre avoit déjà quitté autrefois l'épifcopat pour embraffer la vie monaftique, & le vouloit quitter encore, parce qu'étant accablé de vieilleffe & de maladie, il ne cherchoit qu'à fe préparer à la mort, ce que Lanfranc jugeoit raifonnable. L'autre étoit l'évêque de Lichfeld, qu'il ne nomme pas, qui étant accufé devant les légats du pape de concubinage public & d'autres crimes, ne vint point au concile où il étoit appelé, & fut excommunié. Enfuite il vint trouver le roi tenant fa cour à la fête de Pâque, & dans l'affemblée des évêques & des feigneurs lui remit l'évêché, & fe retira dans un monaftère où il avoit été élevé dès l'enfance. Lanfranc déclare, qu'étant encore peu inftruit des affaires d'Angleterre, il n'ofe facrer un évêque à la place de celui-ci, jufques à ce qu'il ait reçu l'ordre du pape. *epift.* 24.

LIII. Moines aux cathédrales d'Angleterre.

Enfin Lanfranc obtint du pape Alexandre II la confervation des moines dans les cathédrales d'Angleterre. Ils y étoient, comme nous avons vu, dès la fondation de ces églifes; mais les clercs féculiers en étoient jaloux, & ils voulurent profiter du changement de domination, pour entrer en leur place par l'autorité du nouveau roi. Car il avoit tiré d'entre le clergé prefque tous les évêques qu'il avoit mis en Angleterre. Les clercs fe tenoient fi affurés de réuffir, que Vauquelme évêque de Vincheftre avoit déjà raffemblé près de quarante clercs qu'il tenoit tout prêts avec la tonfure & l'habit de chanoines. Il ne reftoit qu'à obtenir le confentement de Lanfranc, qu'il croyoit facile; mais il y fut bien trompé : car Lanfranc ayant appris le deffein de l'évêque, en eut

AN. 1072. horreur, & déclara que de son vivant on ne l'exécuteroit jamais. On fit de plus grands efforts pour chasser les moines de S. Sauveur de Cantorberi, qui étoit l'église primatiale: car on alléguoit la dignité de cette église, qui avoit l'inspection sur toutes les autres, & plusieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y opposa vigoureusement, nonobstant l'autorité du roi & le consentement des seigneurs; & craignant qu'après sa mort on ne fit ce changement qu'il espéroit bien empêcher pendant sa vie, il fit confirmer l'ancienne possession des moines par l'autorité du pape.

Alex. epist. 39. ap. Lanfr. 4. Nous avons la constitution du pape Alexandre sur ce sujet; elle est adressée à Lanfranc, mais le pape ne marque point qu'elle soit donnée à sa prière. Il dit seulement avoir appris que quelques clercs, avec le secours de la puissance séculière, veulent chasser les moines de S. Sauveur de Cantorberi pour y mettre des clercs, & faire le même changement dans toutes les cathédrales d'Angleterre. Il rapporte ensuite l'extrait de la lettre de saint Gregoire, par laquelle il ordonne à S. Augustin d'établir des moines en sa cathédrale, & de la lettre de Boniface V, qui confirmoit cette constitution. Le pape Alexandre la confirme aussi sous peine d'anathème, & les moines sont demeurés dans les cathédrales d'Angleterre jusques au schisme d'Henri VIII.

l. XII. ep. 31. to. 1. Sup. lib. XXXVI. n. 38.

LIV. Concile de Rouen. *Tom. IX. p. 1015.* La même année du concile d'Angleterre, c'est-à-dire en 1072, Jean archevêque de Rouen tint un concile dans son église métropolitaine de Notre-Dame, avec ses suffragans Odon de Bayeux, Hugues de Lisieux, Robert de Seès, Michel d'Avranches, & Gillebert d'Evreux. On y fit vingt-quatre canons, où je remarque ce qui suit. *Can. 1.* La consécration des saintes huiles & des fonts baptismaux se fera à l'heure compétente, c'est-à-dire après none. On condamne l'abus de *c. 2.* quelques archidiacres, qui n'ayant point d'évêque recevoient d'un autre évêque quelque peu des saintes huiles, & le mêloient avec de l'huile commune, au lieu qu'elles doivent être entièrement consacrées. *c. 3.* Le prêtre doit baptiser à jeun, revêtu d'aube & d'étole, hors le cas de nécessité. *c. 4.* Le baptême général ne se fera que le samedi de Pâque & celui de la Pentecôte: on ne baptisera personne la veille ou le jour de l'Epiphanie, s'il n'est malade; mais on donnera le baptême aux enfans quand ils le demanderont, en quelque

jour que ce soit. Cette distinction fait croire que l'on baptisoit encore beaucoup d'adultes en Normandie. AN. 1072.

Celui qui donne la confirmation, & ceux qui la reçoivent, seront à jeun : & on ne la donnera point sans feu, apparemment pour signifier le S. Esprit. On ne gardera point le viatique ou l'eau bénite plus de huit jours; & il est très-expressément défendu de consacrer de nouveau une hostie déjà consacrée, comme quelques-uns faisoient faute d'hosties. S. Pierre Damien marquoit aussi comme un abus de garder l'eucharistie plus de huit jours. Le concile de Rouen continue : on donnera les ordres au commencement de la nuit du samedi au dimanche, ou le dimanche matin, pourvu que l'on ait continué le jeûne du samedi, pendant lequel en cette occasion on ne mangeoit point. Les ordinans se présenteront à l'évêque le jeudi précédent. Les prêtres, les diacres & les sous-diacres qui ont des femmes, ne pourront gouverner des églises par eux ni par d'autres, ni rien recevoir des bénéfices. Les clercs tombés dans un crime public ne seront pas rétablis trop promptement dans les ordres sacrés, mais seulement après une longue pénitence, sinon en cas d'extrême nécessité. Pour remplir le nombre d'évêques nécessaire à la déposition d'un clerc, il suffira que les absens envoient leurs vicaires.

c. 7. c. 6. Opusc. XXVI. c. 3. 8. c. 8. c. 11. c. 15. c. 19. c. 20.

Les moines vagabonds, ou chassés de leurs monastères pour leurs crimes, seront contraints par l'autorité des évêques de retourner à leurs monastères. Si les abbés ne veulent pas les recevoir, ils leur donneront par aumône de quoi vivre; & de plus ces moines travailleront de leurs mains, jusques à ce qu'on voie en leur vie de l'amendement. Il en est de même des religieuses. Les mariages ne se feront ni en secret ni après dîner : mais l'époux & l'épouse étant à jeun, recevront à l'église la bénédiction du prêtre aussi à jeun. Celui dont la femme a pris le voile, ne pourra se marier, elle vivante. On ne dînera point en carême avant que l'heure de none soit passée & que celle de vêpres commence, autrement ce n'est pas jeûner. Le samedi saint on ne commencera point l'office avant none : car il regarde la nuit de la résurrection ; & en ces deux jours, le vendredi & le samedi, on ne célèbre point le saint sacrifice. Ces règlemens font croire que l'on commençoit à avancer le repas les jours de jeûne, & par conséquent l'office.

c. 12. c. 14. c. 17. c. 21. c. 22.

An. 1072. En effet le même archevêque Jean, dans son livre des offices ecclésiastiques, dit que le samedi saint après dîner on revenoit à l'église dire complies : au lieu que dans les premiers siècles on passoit ce saint jour entier sans manger. Jean composa cet ouvrage étant encore évêque d'Avranches, & le dédia à Maurille son prédécesseur dans le siége de Rouen. Il est assez conforme au traité de Pierre Damien des heures canoniales : mais il est beaucoup plus ample, & contient en détail les offices pendant tout le cours de l'année. On y voit plusieurs antiquités remarquables. Nous avons cinq lettres de Lanfranc à l'archevêque Jean, qui montrent la grande union qui régnoit entre eux, & le soin que prenoit Lanfranc de la conserver, malgré les artifices de quelques mauvais esprits, qui s'efforçoient de les diviser par de faux rapports. Dans une de ces lettres, Lanfranc propose ses difficultés, sur ce que Jean avoit écrit touchant quelques cérémonies ecclésiastiques.

p. 64. Opusc. x. Sup. n. 44. Epist. 13. 14. &c. epist. 13.

LV. Retraite de l'impératrice Agnès.

Du même temps vivoit Jean abbé de Fescam, dont il nous reste quelques écrits. Il étoit Italien, né à Ravenne, & fut disciple de Guillaume abbé de Dijon, son compatriote, par l'ordre duquel il apprit la médecine, & fut le plus fidelle imitateur de toutes ses vertus. La petitesse de sa taille le fit nommer Jeannelin. Il fut chéri de l'empereur Henri le Noir, qui lui donna l'abbaye d'Erbrestein en Saxe : car il en gouvernoit plusieurs, outre Fescam. A la prière de l'impératrice Agnès, veuve de cet empereur, Jean de Fescam composa un recueil de prières tirées de l'écriture & des pères de l'église, qui depuis, par la négligence ou l'erreur des copistes, ont été attribuées à S. Ambroise, à S. Anselme, & à d'autres auteurs.

Mabil. to. 1. an. p. 167. Sup. lib. LVII. n. 35. Lib. LXIX. n. 21. Anal. 1. 133.

L'impératrice Agnès voyant qu'on lui avoit ôté la conduite du roi son fils, se retira chez elle dès l'année 1062, résolue de passer le reste de ses jours en personne privée ; & quelque temps après elle renonça au monde & vint à Rome, où elle se mit sous la conduite de Pierre Damien, comme il paroît par plusieurs lettres de ce saint évêque, entre autres par un de ses opuscules. Il y raconte qu'étant venue à S. Pierre, elle le fit asseoir devant l'autel & lui fit sa confession générale depuis l'âge de cinq ans, s'accusant exactement de tous les mouvemens de sensualité, de toutes les pensées & les paroles superflues dont elle put se souvenir, & accompagnant sa confession de gémissemens & de larmes. A quoi il ajoute

Lambert. 62. Sigeb. eod. an. Lib. VII. ep. 6. 7. 8. Opusc. LVI. c. 5.

qu'il ne lui imposa autre pénitence que de continuer la vie humble, austère & mortifiée qu'elle avoit embrassée, & qui édifioit toute l'église. En effet, ses jeûnes & ses veilles sembloient excéder les forces ordinaires de la nature : ses habits étoient très-pauvres, ses aumônes immenses, ses prières continuelles. AN. 1072.

Après avoir passé plus de six ans en Italie, elle revint en Allemagne dix ans après sa retraite, c'est-à-dire en 1072; & le roi son fils venant au-devant d'elle, se trouva à Vormes à la fête de saint Jacques, vingt-cinquième de Juillet. Le sujet du voyage de l'impératrice étoit de réconcilier Rodolfe duc de Suabe avec le roi son fils, & de prévenir par ce moyen une guerre civile. Elle vint donc à Vormes, accompagnée d'un grand nombre d'abbés & de moines; & ayant heureusement terminé l'affaire de Rodolfe, elle s'en retourna aussitôt, pour montrer que la charité avoit été l'unique motif de son voyage. Elle vécut encore cinq ans, & mourut à Rome le quatorzième de Décembre 1077; ayant passé vingt-deux ans en viduité, & sans avoir jamais consenti au schisme du roi son fils.

Lambert 1072.

Bertold. 1077. Epitaph. ap. Baron.

LVI. Robert abbé de Richenou déposé. *Id. an. 1071. p. 184.*

Hugues abbé de Clugni qui avoit suivi l'impératrice, rendit à Robert abbé de Richenou des lettres du pape, par lesquelles il étoit déposé & excommunié. Robert étoit auparavant abbé à Bamberg, où dès qu'il étoit simple moine, il avoit amassé des sommes immenses, par des usures & d'autres gains sordides, ensorte qu'on le nommoit l'argentier. Il soupiroit après la mort des évêques & des abbés; & comme il n'en mouroit point assez-tôt à son gré, outre les présens qu'il faisoit secrétement aux favoris, il promit au roi cent livres d'or pour avoir l'abbaye de Fulde, en faisant chasser l'abbé Viderad. Mais quelques gens de bien résistèrent en face au roi, & empêchèrent cette injustice. Ce fut cet abbé Robert qui par son exemple décria le plus alors la profession monastique, & qui introduisit l'abus de mettre publiquement à la cour les abbayes à l'enchère; mais on ne pouvoit les mettre si haut, qu'il ne se trouvât des moines qui en donnoient davantage.

L'abbaye de Richenou ayant donc vaqué en 1071, Robert l'obtint, en comptant au trésor du roi mille livres pesant d'argent pur. Mais quand il voulut prendre possession, l'avoué de Richenou lui envoya dénoncer, qu'il ne fût pas

AN. 1072. assez hardi pour entrer dans les terres du monastère; autrement, qu'il iroit au-devant à main armée. Robert consterné pour la perte de son argent & de sa dignité (car l'abbaye de Bamberg étoit donnée à un autre) vouloit tenter le sort des armes, & ajouter des homicides à la simonie. Mais ceux qui l'accompagnoient l'ayant assuré que l'entreprise étoit au-dessus de ses forces, il se retira confus dans les terres de son frère pour attendre l'événement. Cependant il fut accusé à Rome & cité jusques à trois fois, pour venir se défendre en concile : mais il ne comparut point; & c'est pourquoi le pape prononça contre lui la condamnation dont l'abbé Hugues fut le porteur. Elle contenoit excommunication, interdiction de tout office divin hors la psalmodie; exclusion perpétuelle de l'abbaye de Richenou, & de toute autre dignité ecclésiastique. Robert fut donc contraint par le roi de rendre le bâton pastoral; ce qui lui fut très-amer.

p. 189.

Sigefroi archevêque de Mayence étant parti à la nativité de Notre-Dame 1072, sous prétexte d'aller en pélerinage à S. Jacques en Galice, s'arrêta à Clugni, où il renvoya toute sa suite & quitta tous ses biens, résolu d'y embrasser la profession monastique & y passer le reste de ses jours. Mais il ne persista pas : il céda aux prières du clergé & du peuple de Mayence, & y revint à la saint André de la même année.

LVII.
Retraite de saint Annon de Cologne.

Le roi Henri passa la fête de Noël à Bamberg, où Annon archevêque de Cologne ne pouvant plus souffrir les injustices qui se commettoient à la cour, pria le roi de le décharger des affaires d'état, alléguant son âge déjà avancé. Le roi n'eut pas de peine à y consentir, voyant depuis long-temps le prélat extrêmement choqué de ses passions déréglées & des folies de sa jeunesse, & qu'il s'y opposoit autant que le respect le permettoit. L'archevêque ayant obtenu son congé, se retira au monastère de Sigeberg qu'il avoit fondé, & y passa les trois années qu'il survécut, en veilles, en jeûnes & en prières accompagnées d'aumônes, n'en sortant que pour quelque nécessité inévitable.

Lambert. an. 1075. *p.* 231.

Mais le roi, comme délivré d'un fâcheux gouverneur, s'abandonna aussitôt sans retenue à toutes sortes de crimes. Il commença à bâtir des forteresses sur toutes les montagnes & les collines de Saxe & de Thuringe, & y mit des garnisons. Pour les faire subsister il leur permit de piller le plat-pays, & de faire travailler les habitans par corvées aux fortifica-

tions de ces châteaux. Et afin de donner un prétexte à ces violences, il excita l'archevêque de Mayence à exiger les dixmes de Thuringe, comme il avoit commencé depuis plusieurs années, promettant de lui prêter main-forte pour contraindre ceux qui les refuseroient, mais à condition qu'il partageroit ces dixmes avec l'archevêque. Le prélat se laissa séduire par cette espérance, & indiqua un concile à Erford pour le dixième de Mars 1073.

An. 1073.

LVIII. Concile d'Erford.

Lambert. an. 1073. to. IX. Conc. p. 1230.

Au jour marqué, le roi & l'archevêque s'y trouvèrent; accompagnés l'un & l'autre d'une grande troupe de savans qu'ils avoient affecté de faire venir de divers lieux, pour expliquer les canons suivant l'intention du prélat, & appuyer sa cause par des subtilités au défaut de la vérité. A ce concile étoit quatre évêques, Herman de Bamberg, Hecel d'Hildesheim, Eppon de Ceits, & Bennon d'Osnabruc, qui étoient venus déterminés à appuyer les intentions du roi & de l'archevêque, quoique la plupart les désapprouvassent; mais la crainte du roi & l'amitié qu'ils avoient pour l'archevêque, ne leur laissoient pas la liberté de déclarer leurs sentimens. Le roi avoit autour de lui un nombre considérable de troupes pour arrêter par la force ceux qui voudroient troubler l'exécution de son dessein.

La principale espérance des Thuringiens étoit aux deux abbés de Fulde & d'Herfeld, parce qu'ils avoient quantité d'églises levant dixmes, & une infinité de terres dans la Thuringe. Ces abbés étant publiquement interpellés de payer les dixmes, commencèrent par prier l'archevêque, au nom de Dieu, de ne point donner d'atteinte aux anciens droits de leurs monastères, que les papes avoient souvent confirmés par leurs bulles, & que les archevêques ses prédécesseurs, jusqu'à Luipolds, n'avoient jamais attaqués. L'archevêque répondit, que ses prédécesseurs avoient gouverné l'église en leur temps comme il leur avoit plu. Que comme leurs diocésains étoient encore presque néophites & foibles dans la religion, ils leur avoient souffert, par un sage ménagement, bien des choses, qu'ils prétendoient que leurs successeurs retrancheroient avec le temps. Pour moi, ajouta-t-il, à présent que cette église est suffisamment affermie, je prétends y faire exécuter les lois ecclésiastiques; & par conséquent, ou vous vous y soumettrez de bonne grâce, ou vous vous séparerez de l'unité de l'église. Les abbés recommencèrent à la conjurer au nom de

AN. 1073. Dieu, que s'il n'avoit point d'égard à l'autorité du pape, aux privilèges de Charlemagne & des autres empereurs, & à l'indulgence de ses prédécesseurs, il laisât au moins partager les dixmes suivant les canons & la pratique universelle des autres églises, & qu'il se contentât d'en prendre le quart. L'archevêque répondit, qu'il n'avoit pas pris tant de peine, ni remué cette affaire depuis environ dix ans, pour rien céder de son droit. Les deux premiers jours du concile se passèrent en cette contestation, sans que l'on vît encore lequel des deux partis l'emporteroit; & les Thuringiens étoient prêts à récuser le concile, pour appeler au saint siége. Mais le roi, prenant Dieu à témoin, protesta que si quelqu'un étoit assez hardi pour le faire, il le puniroit de mort, & feroit dans ses terres une telle destruction, que l'on s'en souviendroit pendant plusieurs siècles. L'abbé d'Herfeld, épouvanté du péril de ses sujets, ne trouva point d'autre parti à prendre que de s'en rapporter au roi, & le prier de terminer comme il lui plairoit le différent entre l'archevêque & lui. Après que l'on eut long-temps délibéré, ils convinrent que dans dix paroisses où l'abbé prenoit les dixmes, il en auroit les deux tiers, & l'archevêque le tiers : que dans les autres ils partageroient par moitié: que dans celles qui appartenoient à l'archevêque, il auroit toute la dixme; & que tous ses domaines, en quelques diocèses qu'ils fussent, en seroient exempts.

L'abbé d'Herfeld étant ainsi subjugué, les Thuringiens, qui se fioient principalement à son éloquence & à son habileté, perdirent toute espérance, & promirent aussitôt de donner les dixmes. L'abbé de Fulde résista pendant quelques jours: mais enfin la crainte du roi le fit convenir, que dans toutes les églises décimales, l'archevêque partageroit avec lui les dixmes par moitié: mais que ses domaines en seroient exempts comme ceux de l'archevêque. Alors le roi sachant bien que ce qui s'étoit passé en ce concile ne seroit pas agréable au pape, défendit aux deux abbés, sous peine de perdre ses bonnes grâces, de se pourvoir à Rome pour s'en plaindre en quelque manière que ce fût. Ayant ainsi obtenu tout ce qu'il vouloit, il marcha en diligence à Ratisbonne où il célébra la Pâque, qui cette année 1073 étoit le dernier jour de Mars.

LIX. Fin d'Alexandre II. *Papebr. conat.*

Le pape Alexandre II mourut peu de temps après, savoir, le vingtième jour d'Avril 1073, & fut enterré à S. Pierre.

Il avoit tenu le saint siége onze ans six mois & vingt-deux jours. On raconte deux miracles qu'il fit vers la fin de sa vie : l'un d'un démoniaque délivré au mont-Cassin : l'autre d'une femme boiteuse à Aquin, à qui il fit donner de l'eau dont il avoit lavé ses mains après la messe, & qui fut guérie aussitôt après l'avoir bue. Il nous reste quarante-cinq lettres de lui, de la plupart desquelles j'ai parlé ; dans les autres je remarque ce qui suit : *An. 1073. Chr. Cass. III. c. 36.*

Un mari ne peut embrasser la vie monastique, si sa femme n'y consent librement, & ne fait de son côté profession de continence. Celui qui par négligence a omis de recevoir le sous-diaconat avant le diaconat & la prêtrise, doit être interdit des fonctions de prêtre, jusques à ce qu'il ait été ordonné sous-diacre. Le prêtre attaqué du mal caduc, doit être interdit de dire la messe jusques à ce qu'il soit guéri, si les accès sont fréquens. *epist. 17. ep. 32. ep. 32.*

On voit aussi dans ses lettres plusieurs exemples de pénitences canoniques. Un prêtre ayant tué un autre prêtre, devoit faire vingt-huit ans de pénitence : mais le pape la réduit à la moitié, marquant que les trois premières années il n'entrera point dans l'église ; qu'il est interdit de ses fonctions pour toute sa vie, & qu'il doit entrer dans un monastère pour y accomplir sa pénitence sous la direction de l'abbé. Un laïque qui a tué un prêtre par lequel il étoit attaqué à main armée, fera dix ans de pénitence, dont il sera sept ans sans entrer dans l'église. Un frère, qui sans le vouloir avoit été cause de la mort de son frère, & un père qui avoit de même tué son fils, contre son intention, ne laissent pas d'être condamnés à sept années de pénitence, & privés de la sainte communion pendant les trois premières. Dans tous ces cas on marque les jeûnes & les autres austérités que le pénitent doit pratiquer, & on permet à l'évêque de lui en remettre quelque partie. *ep. 29. ep. 30. ep. 33. ep. 37.*

LX. *Mort de S. Jean Gualbert.*

La même année 1073, le 12 de Juillet, mourut S. Jean Gualbert fondateur de la congrégation de Vallombreuse, en son monastère de Passignan près de Florence, où l'on garde encore ses reliques. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau ; il fut canonisé dans le siècle suivant par le pape Celestin III, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. *Vita. n. 69. &c. Martyr. R. 12 Jul.*



LIVRE SOIXANTE-DEUXIÉME.

AN. 1073. I. Gregoire VII pape. *Vita per Paul. Bern. ap. Boll. 25 Mai. to. 17. p. 113. & seq. 6. Ben. part. 2. p. 407.*

LE successeur d'Alexandre II fut l'archidiacre Hildebrand, qui depuis long-temps avoit la principale autorité dans l'église Romaine. Il naquit en Toscane, & son père nommé Bonizon étoit, dit-on, un charpentier, sa mère étoit sœur de l'abbé de Notre-Dame au Mont-Aventin à Rome, sous la conduite duquel il fut mis dès l'enfance, pour être instruit aux lettres & à la piété. Etant plus grand, il vint en France continuer ses études à Clugni, comme l'on croit, & il est certain que dès sa jeunesse il embrassa la profession monastique. Quelques années après revenant à Rome, il fit quelque séjour à la cour de l'empereur Henri le Noir, qui disoit n'avoir jamais ouï personne prêcher la parole de Dieu avec tant d'assurance. Les meilleurs évêques admiroient ses discours.

Etant revenu à Rome, le zèle avec lequel il poussoit ses parens à la perfection, lui attira leur haine, & pour y céder, il résolut de repasser en Allemagne & en France; mais S. Pierre lui apparut trois fois en songe avant qu'il fût sorti d'Italie, & l'obligea à retourner. Le pape Leon IX, qui monta vers ce temps-là sur le saint siége, avoit une haute estime d'Hildebrand, & suivoit en tout ses conseils. Il l'ordonna sousdiacre, & lui donna à gouverner le monastère de S. Paul, qui étoit tombé en décadence: jusques-là que les bestiaux entroient dans l'église une des patriarchales, & que le peu de moines qui restoient, se faisoient servir par des femmes dans le réfectoire. Hildebrand fit revenir les biens de ce monastère pillés par les seigneurs de Campanie, & y rétablit une communauté nombreuse gardant l'observance régulière. Ensuite il fut envoyé légat en France, où il présida, comme j'ai dit, en 1055 aux conciles de Lyon & de Tours: puis Nicolas II le fit archidiacre de l'église Romaine. Enfin le jour de la sépulture d'Alexandre II, qui étoit le lundi 22e. d'Avril indiction onzième l'an 1073, les cardinaux & le reste du clergé de l'église Romaine étant assemblés à S. Pierre aux liens, avec les évêques, l'archidiacre Hildebrand fut élu pape du consentement des abbés, des moines & du peuple,

Sup. lib. LX. n. 18.

ple, qui le témoigna par de fréquentes acclamations, comme porte le décret d'élection rapporté dans sa vie & à la tête de ses lettres. Il prit le nom de Gregoire VII, pour honorer la mémoire de Gregoire VI qui l'avoit élevé dans sa jeunesse. Il ne fut sacré que le trentième de Juin, & tint le saint siége onze ans dix mois & vingt-six jours.

An. 1073.

Baron. an. 1073. Papebr. conat.

II. Premières lettres de Gregoire VII. epist. 1.

Dès le lendemain de son élection, il en donna part à Didier abbé du Mont-Cassin, en ces termes : le pape Alexandre est mort, & sa mort est retombée sur moi, & m'a mis dans un trouble extrême. Car en cette occasion le peuple Romain est demeuré si paisible, contre sa coutume, & s'est tellement remis à notre conduite, que c'étoit un effet manifeste de la miséricorde de Dieu. Nous avons donc ordonné par délibération, qu'après un jeûne de trois jours, après des processions, des prières & des aumônes, nous déciderions ce qui nous paroîtroit le meilleur touchant l'élection du pape. Mais comme on enterroit le pape Alexandre dans l'église du Sauveur, il s'est élevé tout d'un coup un grand tumulte du peuple, & ils se sont jetés sur moi comme des insensés; ensorte que je puis dire avec le prophète : je suis venu en haute mer & abîmé dans la tempête. Mais comme je suis au lit, si fatigué que je ne puis dicter long-temps, je ne vous parlerai pas davantage de mes peines; seulement je vous conjure de me procurer les prières de vos frères, afin qu'elles me conservent dans le péril qu'elles devoient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plutôt nous trouver, puisque vous savez combien l'église Romaine a besoin de vous, & la confiance qu'elle a en votre prudence. Saluez de notre part l'impératrice Agnès & le vénérable Rainald évêque de Côme, & les priez de montrer à présent l'affection qu'ils nous portent. L'impératrice Agnès passa six mois au Mont-Cassin, où elle fit de magnifiques offrandes; & l'évêque Rainald étoit dans son intime confiance.

Ps. 68.

Chr. Cass. lib. III. c. 32. Petr. Damien Opusc. LVI. c. 5.

Gregoire écrivit de même sur son élection à Guibert archevêque de Ravenne : ajoutant que, sans lui laisser la liberté de parler ni de délibérer, on l'avoit enlevé violemment pour le mettre sur le saint siége. Il demande à Guibert la continuation de son affection pour l'église Romaine & pour lui en particulier. Car, dit-il, comme je vous aime d'une charité sincère, j'en exige de vous une pareille avec tous ses effets. Faites que nous ayons souvent des nouvelles

An. 1073. l'un de l'autre pour nôtre consolation mutuelle. On verra dans la suite comme Guibert répondit mal à ces avances du pape, qui témoigne encore dans une autre lettre l'estime qu'il avoit pour lui.

epist. 10.

Acta ap. Boll. p 148. Lamb. ann. 1073.

Le lendemain de l'élection, Gregoire envoya des députés au roi Henri, qui étoit en Baviere: car il célébra la Pâque à Ratisbonne, & à Ausbourg la Pentecôte, qui fut le dixiéme de Mai. Par ces députés Gregoire donnoit avis à l'empereur de son élection; & le prioit instamment de n'y pas consentir, lui déclarant que, s'il demeuroit pape, il étoit résolu de ne point laisser impunis les crimes manifestes dont ce prince étoit chargé.

Lamb. an. 1083.

Les évêques Allemands & Lombards, qui savoient combien Hildebrand étoit zélé pour la discipline, commencèrent à craindre qu'il ne recherchât leurs fautes avec trop de sévérité; c'est pourquoi, par délibération commune, ils conseillérent au roi de casser cette élection, qui avoit été faite sans son ordre: l'assurant que, s'il ne prévenoit de bonne heure l'entreprise d'Hildebrand, personne n'en souffriroit plus que lui. Le principal auteur de ce conseil étoit Gregoire évêque de Verceil, chancelier du roi en Italie, comme il paroît par une lettre que Guillaume abbé de S. Arnoul de Metz écrivit au pape, pour le féliciter sur son élection. Aussitôt le roi envoya le comte Eberard, pour demander aux seigneurs Romains, pourquoi, contre la coutume, ils avoient fait un pape sans le consulter, & pour obliger même le pape à renoncer à sa dignité, s'il ne rendoit pas bonne raison de sa conduite. Le comte étant arrivé à Rome, fut très-bien reçu par le pape élu, qui ayant oui les ordres du roi, répondit: je n'ai jamais recherché cette dignité, Dieu m'en est témoin. Les Romains m'ont élu malgré moi & m'ont fait violence: mais ils n'ont jamais pu m'obliger à me laisser ordonner, jusques à ce que je fusse assuré par une députation expresse, que le roi & les seigneurs du royaume Teutonique consentissent à mon élection. C'est ce qui m'a fait différer mon ordination jusques à présent, & je la différerai sans doute, jusques à ce que quelqu'un vienne de la part du roi m'assurer de sa volonté.

Analect. to. 1. p. 247.

Le roi ayant reçu cette réponse en fut satisfait, & envoya aussitôt à Rome Gregoire de Verceil pour confirmer l'élection par l'autorité du roi, & assister au sacre du pape; ce

qui fut exécuté sans délai. Gregoire fut ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte, & sacré évêque à la fête de saint Pierre, c'est-à-dire le lendemain dimanche trentième de Juin, comme il paroît par les dates de ses lettres. On voit bien par ce délai de deux mois, que l'on attendit la réponse du roi pour le sacrer pape, quand même il n'y en auroit pas d'autre preuve. AN. 1073.

Pendant cet intervalle, Gregoire ne laissa pas de donner plusieurs ordres importans. Ebles comte de Rouci en Champagne, ayant dessein de passer en Espagne pour faire la guerre aux infidelles, avoit traité avec le pape Alexandre pour jouir de ses conquêtes au nom de S. Pierre, moyennant certaines conditions dont ils étoient convenus par écrit, & l'archidiacre Hildebrand étoit intervenu en ce traité. Car on supposoit à Rome, comme un fait certain, que le royaume d'Espagne avoit anciennement appartenu en propre à S. Pierre, c'est-à-dire à l'église Romaine, quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre vestige dans aucun auteur, avant les lettres de Gregoire VII. Il donna donc au comte de Rouci une lettre adressée à tous les seigneurs qui se voudroient joindre à lui pour ce voyage d'Espagne, où il les exhorte à conserver les droits de S. Pierre. Puis il ajoute : si quelques-uns d'entre vous veulent entrer dans le même pays séparement avec leurs troupes particulières, ils doivent se proposer la cause de guerre la plus juste, prenant dès-à-présent une ferme résolution de ne pas faire, après leurs conquêtes, le même tort à saint Pierre, que lui font à présent les infidelles. Car nous voulons que vous sachiez, que si vous n'êtes résolu de faire payer équitablement en ce royaume les droits de saint Pierre, nous vous défendrons d'y entrer plutôt que de souffrir que l'église soit traitée par ses enfans comme par ses ennemis. Nous y avons envoyé le cardinal Hugues, qui vous expliquera plus amplement nos intentions.

Lib. I. ep. 7. liv. IV. ep. ult.

epist. 7.

C'étoit Hugues le Blanc, que le pape envoyoit en France & de là en Espagne, avec le comte de Rouci, pour tenir la main à l'exécution du traité, & corriger les erreurs des chrétiens du pays. C'est ce qui paroît par la lettre à Giraud évêque d'Ostie & Raimbaud sous-diacre de l'église Romaine, légats en France. Le pape les prie de réconcilier le cardinal Hugues avec Hugues abbé de Clugni, & de prier l'abbé de lui donner de ses *epist. 6.*

moines pour l'accompagner en sa légation d'Espagne.

AN. 1073. Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, avoit écrit au pape pour se conjouir de son élection. Le pape lui répond, *epist. 9.* que c'est pour lui la cause d'une douleur amère; & qu'il y succomberoit, s'il n'étoit aidé par les prières des personnes spirituelles. Car, ajoute-t-il, tous & principalement les prélats travaillent plutôt à troubler l'église qu'à la défendre; & ne songeant qu'à satisfaire leur avarice & leur ambition, ils s'opposent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la religion & la justice de Dieu. Et ensuite: quant au roi, c'est Henri roi d'Allemagne, vous pouvez compter que personne ne lui désire plus que nous la gloire temporelle & l'éternelle. Car nous avons résolu, sitôt que nous en aurons la commodité, de lui envoyer des nonces, pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de l'église & l'honneur de sa couronne. S'il nous écoute, nous aurons autant de joie de son salut que du nôtre: s'il nous rend la haine pour l'amitié, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ne voulons pas nous attirer cette menace: *Jer. XLVIII. 10.* maudit celui qui n'ensanglante pas son épée. Car il ne nous est pas libre de préférer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce soit. Il parle de même au sujet du roi Henri *ep. 2.* dans une lettre écrite quelques jours après à Beatrix comtesse de Toscane, belle-mère du duc Godefroi: déclarant qu'il est résolu de répandre son sang, s'il est besoin, pour la défense de la vérité.

III. Schisme à Milan. *Ital. Sacra, t. 4 p. 156.*

L'église de Milan étoit alors en trouble à l'occasion de Godefroi de Castillon, qui du vivant de l'archevêque Gui & par son crédit avoit acheté du roi cet archevêché, & avoit été sacré par les évêques de Lombardie. La nouvelle en étant venue à Rome, Godefroi y fut excommunié en plein concile; & cette année même 1073, il fut obligé de s'enfuir de Milan, & s'enfermer dans son château de Castillon, où il fut assiégé par un chevalier de Milan nommé Herlambaud Cotta, qui se déclara chef du parti catholique contre les simoniaques. C'est ce qui *epist. 15.* paroît par les lettres du pape Gregoire. Il écrit à tous les fidelles de S. Pierre demeurant en Lombardie, c'est-à-dire à tous ceux en qui il avoit confiance, de ne favoriser en aucune manière l'usurpateur Godefroi, mais de lui *ep. 12. 28.* résister de tout leur pouvoir. Il écrit à Guillaume de *epist. 11.* Pavie, comme le plus distingué des évêques de la pro-

vince, de s'oppoſer à Godefroi & aux évêques excommuniés à ſon ſujet, & de ſecourir ceux qui combattent contre lui. Il écrit pour le même ſujet à Beatrix comteſſe de Toſcane & à ſa fille Mathilde: enfin à Herlambaud, pour l'encourager dans la guerre qu'il faiſoit à l'uſurpateur.

AN. 1073.

epiſt. 25. 26.

IV. S. Anſelme évêque de Luques.

Le pape Alexandre II avoit gardé juſques à la fin de ſa vie l'évêché de Luques en Toſcane. Après ſa mort on élut pour remplir ce ſiége un autre Anſelme, qu'Alexandre lui-même avoit jugé digne de l'épiſcopat, & l'avoit envoyé au roi Henri pour recevoir l'inveſtiture; ce qui montre que le pape Alexandre ne condamnoit pas cet uſage. Mais Anſelme perſuadé que les puiſſances ſéculières ne devoient point donner les dignités eccléſiaſtiques, fit ſi bien qu'il revint ſans avoir reçu l'inveſtiture. Après qu'il eut été élu évêque de Luques, le pape Gregoire en écrivit à la comteſſe Beatrix, comme d'un homme qui avoit une grande ſcience eccléſiaſtique & un grand diſcernement: & enſuite il écrivit à Anſelme lui-même, de ſe bien garder de recevoir de la main du roi l'inveſtiture de ſon évêché, juſqu'à ce que ce prince fût réconcilié avec le pape; à quoi travailloient l'impératrice Agnès, la comteſſe Beatrix, avec Mathilde, & Rodolfe duc de Suabe.

Vit. Anſelm. ſæc. 6. *Ben. par.* 2. *p.* 471.

epiſt. 21.

epiſt. 22.

Anſelme ſe préſenta pour être ordonné par le pape au mois de Décembre de cette année 1073. Mais il vint à Rome des envoyés du roi Henri, priant le pape de ne ſacrer ni Anſelme, ni Hugues évêque de Die, qui attendoit avec lui, puiſqu'ils n'avoient pas reçu l'inveſtiture. Le pape acquieſça à l'égard d'Anſelme, mais non pas à l'égard de Hugues. Anſelme fut donc ſacré, après avoir reçu l'inveſtiture par l'anneau & le bâton paſtoral. Mais il en eut depuis un ſi grand ſcrupule, que ſous prétexte d'un pélerinage il alla ſe rendre moine à Clugni, & n'en ſortit que malgré lui, par ordre du pape Gregoire. Il remit entre ſes mains l'anneau & le bâton qu'il avoit reçus du roi, & le pape le rétablit dans ſes fonctions épiſcopales, lui permettant toutefois de garder l'habit monaſtique.

Chr. Hugo. Flavin. an. 1074. *p.* 196.

Vita n. 3. 4.

V. Hugues évêque de Die.

L'élection de Hugues évêque de Die eut des circonſtances ſingulières. Le pape Alexandre II avoit envoyé Giraud évêque d'Oſtie, en qualité de ſon légat en France & en Bourgogne. Il tint un concile à Châlon ſur Saône, dont l'évêque étoit Roclen, très-ſavant, principalement dans les ſaintes

to x. *conc. p.* 308. & 1811 *ex Chr. Hug. Flavin. p.* 194.

AN. 1073. lettres. Giraud, retournant à Rome après ce concile, logea à Die, dont il apprit que l'évêque Lancelin étoit un simoniaque. Il le cita pour comparoître devant lui : mais Lancelin se renoit enfermé dans la maison épiscopale, & s'y défendoit à main armée. Le légat assembla les chanoines & les premiers du peuple, pour examiner ce qu'il y avoit à faire. Hugues chambrier de Lyon, allant à Rome en pélerinage, entra pour faire sa prière dans l'église où ils étoient assemblés. Comme ils cherchoient un sujet digne d'être leur évêque, quelqu un parla de Hugues : il s'éleva de grands cris en sa faveur; on le prit tout botté & éperonné, comme il étoit, & on l'amena au légat. Hugues se récrioit, disant qu'il ne pouvoit être élu du vivant de l'évêque légitime, & qu'il ne vouloit point faire un schisme ; mais le peuple insista si fortement, que le légat crut que la volonté de Dieu se déclaroit en faveur de Hugues, & le contraignit par l'autorité du saint siége à acquiescer. Ainsi il fut élu évêque de Die le dix-neuvième d'Octobre 1073.

Lancelin l'ayant appris fut consterné; & craignant que, dans la joie & le mouvement de cette élection, le peuple ne vînt l'attaquer en foule, il abandonna la maison épiscopale, & se retira pressé du trouble de sa conscience. Hugues fut donc intronisé, sans opposition & avec une joie universelle. Mais il trouva son église dans un désordre extrême ; & les biens de l'évêché tellement dissipés, qu'il n'y avoit pas de quoi faire subsister sa maison un seul jour. Il publia un décret, portant défense à aucun laïque de garder une église, ou de prendre quelque partie des revenus ecclésiastiques. Tous lui obéirent avec plaisir, & il rétablit ainsi le temporel de son église, avant même que d'être sacré. Le légat Giraud étant de retour à Rome, rendit compte au pape Gregoire de l'élection de Hugues, qui arriva lui-même peu de temps après. Il n'avoit encore que la tonsure; car il n'avoit point voulu se faire ordonner par des évêques simoniaques : mais le pape, au mois de Décembre, lui donna tous les ordres, jusques à la prêtrise. Le reste fut ensuite différé, comme j'ai dit, à cause de l'opposition du roi Henri; & la première semaine de carême suivant 1074, il fut ordonné prêtre le samedi, & le lendemain dimanche sacré évêque. Par où l'on voit que dès-lors on disoit deux messes, l'une le samedi des quatre-temps, l'autre le second dimanche de carê-

me. Le pape renvoya Hugues, avec une lettre adreſſée à Guillaume comte de Die, où il lui ordonna de réparer le tort qu'il avoit fait à cette égliſe en l'abſence de l'évêque.

An. 1073. 1. ep. 69.

VI. Landri évêque de Mâcon. Greg. epiſt. 35. 36.

Philippe roi de France étoit extrêmement décrié ſur la ſimonie, & on avoit rapporté au pape Gregoire qu'il n'y avoit point de prince qui pouſsât plus loin l'abus de vendre les égliſes. Toutefois un chevalier nommé Alberic, chambellan du roi, étant venu à Rome cette année 1073, avoit promis au pape de la part de ſon maître qu'il ſe corrigeroit, & qu'il diſpoſeroit à l'avenir des égliſes ſuivant le conſeil du pape. L'égliſe de Mâcon ayant vaqué long temps après la mort de Drogon, arrivée l'année précédente, Landri archidiacre d'Autun fut élu d'un conſentement unanime du clergé & du peuple. Le roi même y avoit conſenti, mais il ne vouloit pas lui accorder gratuitement l'inveſtiture. Le pape écrivit pour ce ſujet à Roclen évêque de Châlon, dont il connoiſſoit la prudence, & la familiarité qu'il avoit avec le roi. Il le chargea donc de faire tous ſes efforts pour perſuader au roi de laiſſer pourvoir ſelon les canons à l'égliſe de Mâcon & aux autres. En cette lettre ces paroles ſont remarquables : ou le roi renoncera à la ſimonie, ou les François frappés d'un anathême général refuſeront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux rénoncer au chriſtianiſme. Nous n'avons point encore vu, que je ſache, de telles menaces contre un ſouverain. Le pape : écrivit en même-temps à Humbert archevêque de Lyon, de ſacrer Landri pour l'évêché de Mâcon, quand même le roi perſiſteroit à s'y oppoſer, & que Landri lui même le refuſeroit : autrement, que s'il vient à Rome, le pape l'ordonnera. Ces deux lettres ſont du quatrième de Décembre 1073. Enfin Landri fut ſacré évêque de Mâcon par le pape.

Gall. Chr. to. 3. p. 680.

Epiſt. 35.

epiſt. 36.

epiſt. 7. 6.

VII. S. Etienne de Tiers. Vita ap. Boll. 8. Febr. to 4. p. 205.

Dès cette première année de ſon pontificat, le pape Gregoire accorda la permiſſion de fonder un monaſtère à Etienne auteur d'une célèbre congrégation, connue depuis ſous le nom d'ordre de Grammont. Etienne, fils du vicomte de Tiers en Auvergne, naquit l'an 1046. Il n'avoit que douze ans, quand ſon père, allant en pélerinage en Italie, le mena avec lui. A Benevent l'enfant tomba malade, & ſon père le recommanda à l'archevêque nommé Milon & natif d'Auvergne, où ils s'étoient connus dès la jeuneſſe. Le vicomte de Tiers revint chez lui, & le jeune

AN. 1073.

Etienne étant guéri, demeura auprès de l'archevêque de Benevent, qui le fit étudier, & le tenoit à ses pieds, lorsqu'il jugeoit les affaires de son diocèse. Au bout de douze ans, l'archevêque mourut; & il est compté entre les saints le vingt-troisième Février. Etienne, alors âgé de vingt-quatre ans, alla à Rome, & demeura quatre ans avec un cardinal, où il entendoit parler de la conduite de divers religieux & du gouvernement de toute l'église.

ap. Mabill præf. 2. sæc. 6. n. 84.

Il y avoit en Calabre une communauté de moines Bénédictins d'une observance très-régulière, dont Etienne avoit souvent ouï parler avec une grande estime à l'archevêque Milon, & qu'il avoit fréquentés lui-même. Il résolut de les imiter: & pour cet effet demanda au pape un privilége. C'étoit Gregoire VII, qui le connoissoit dès le temps qu'il étoit archidiacre de l'église Romaine, & qui différa quelque temps de lui accorder ce qu'il désiroit, se défiant de la délicatesse de son tempérament. Enfin pressé par ses continuelles instances, il lui permit d'établir un ordre monastique suivant la règle de S. Benoît, qu'il avoit déjà long-temps pratiquée avec les moines de Calabre: défendant à toute personne laïque ou ecclésiastique, de le troubler lui & ses compagnons dans le lieu qu'il choisiroit pour faire pénitence, comme étant immédiatement soumis au saint siége. La bulle fut donnée à Rome en présence de l'impératrice Agnès & de six cardinaux le premier jour de Mai, la première année du pontificat de Gregoire, c'est-à-dire l'an 1073.

Avec ce privilége Etienne revint chez lui à Tiers en Auvergne, mais il y demeura peu; & quittant ses parens, qui étoient ravis de son retour, il se retira seul & secrétement sur la montagne de Muret en Limousin: où ayant fait une cabane de branches au milieu du bois, il fit vœu de virginité, se consacra à Dieu, étant âgé de trente ans, en 1076, & vécut cinquante ans dans ce désert, appliqué au jeûne & à la prière. Pendant ce temps il lui vint plusieurs disciples; & telle fut l'origine de l'ordre de Grammont.

VIII.
Le pape travaille à pacifier l'Allemagne.

ep. 19. 20.
ep. 24.
ep. 39.

Le pape Gregoire témoignoit toujours une grande affection pour Henri roi d'Allemagne, & un grand désir de le voir revenu de ses désordres & bien uni avec l'église Romaine. On le voit par ses lettres à Rodolfe duc de Suabe, à Rainald évêque de Côme, directeur de l'impératrice Agnès, & à Brunon évêque de Vérone. Enfin ayant appris que toute

la Saxe étoit révoltée contre le roi, il écrivit à Vocelin ou Vezel archevêque de Magdebourg, à Bourchard ou Boucco évêque d'Halberstat, au marquis Dedi, & aux autres seigneurs de Saxe, pour les exhorter à une suspension d'armes, comme il y avoit exhorté le roi, jusques à ce qu'il envoyât des nonces en Allemagne, pour prendre connoissance des causes de cette division & y rétablir la paix. Le pape promet dans cette lettre de faire justice à ceux qui se trouveront lésés, sans crainte ni égard pour personne. AN. 1073. *V. Lamb. an.* 1073.

Mais avant que d'envoyer en Allemagne, il résolut de tenir un concile à Rome la première semaine de carême; & il y invita les évêques & les abbés de Lombardie par deux lettres, l'une à Sicard archevêque d'Aquilée, l'autre aux suffragans de l'église de Milan: car il ne pouvoit écrire à l'archevêque Godefroi qui étoit excommunié. Il marque dans cette seconde lettre, que depuis long-temps il étoit établi dans l'église Romaine d'y tenir un concile tous les ans. *epist.* 41. *epist.* 43.

IX. Concile de Rome.

Le concile se tint en effet la première semaine de carême, comme il paroît par trois lettres du quatorze de Mars 1074. Il y fut ordonné, que ceux qui seroient entrés dans les ordres sacrés par simonie, seroient à l'avenir privés de toute fonction: que ceux qui avoient donné de l'argent pour obtenir des églises, les perdroient: que ceux qui vivoient dans le concubinage, ne pourroient célébrer la messe, ou servir à l'autel pour les fonctions inférieures: autrement, que le peuple n'assisteroit point à leurs offices. C'est ainsi que le pape lui-même marque le précis de ce qui fut réglé en ce concile, dans une lettre à Otton évêque de Constance. *ep.* 51. 52. 525. *V. Sigebert. chr. an.* 1074. *to. x. conc. p.* 315.

En ce même concile le pape Gregoire excommunia Robert Guischard duc de Pouille, de Calabre & de Sicile, avec tous ses adhérens; parce que ce prince étoit entré dans la Campanie, & avoit pris quelques terres de l'église, ce qui avoit obligé le pape d'y aller l'été précédent, & faire du séjour à Capoue, pour diviser les princes Normands & s'opposer à leurs progrès. *p.* 68. *Lib.* 1. *ep.* 25. 26. *ep.* 52. 53. 54. 55. 56. 74.

On régla aussi en ce concile plusieurs affaires particulières de France. On y lut entre autres des lettres de Guillaume évêque de Beauvais, par lesquelles il prioit le pape d'absoudre son clergé & son peuple de l'excommunication qu'ils avoient encourue, pour les mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits: ce qui lui fut accordé. Il s'y trouva des évê-

ques d'Espagne, qui, suivant l'ordonnance du concile, pro-
An. 1074. mirent par écrit de recevoir l'office Romain au lieu de celui de Tolède, c'est-à-dire du mosarabique. On confirma aussi l'excommunication prononcée l'année précédente par les légats Giraud évêque d'Ostie & Raimbaud, contre Mu-
1. ep. 64. nion simoniaque, qui avoit usurpé le siége d'Huesca sur Simeon évêque légitime: comme il paroît par la lettre du pape à Alphonse roi de Castille, & à Sanche roi d'Arra-
ep. 58. gon, en date du dix de Mars 1074. On reçut en ce concile des lettres de Geisa duc de Hongrie, à qui le pape promit son amitié & sa protection, lui indiquant le marquis Azon comme celui qu'il chérissoit le plus entre les princes d'Italie, afin que Geisa s'adresfât à lui, quand il auroit quelque affaire à poursuivre devant le saint siége.

X. Evêché d'Olmuts rétabli. ep. 59. 60. 61. Dubra lib. 3. p. 5. Long. ann. Polon.

On trouve aussi quelques lettres du pape écrites en ce même temps, touchant l'évêché d'Olmuts en Moravie: & cette affaire mérite d'être expliquée. Severe évêque de Prague, à la prière de Vratislas depuis duc de Bohême, consentit à la distraction de l'évêché d'Olmuts, qui depuis quatre-vingt dix ans étoit uni à celui de Prague; & on y mit un évêque particulier, nommé Jean. Vratislas devint duc de Bohême, & l'évêque Severe mourut. Le duc avoit trois frères, Conrad, Otton & Jaromir. Conrad & Otton ayant appris la mort de l'évêque, firent venir en diligence Jaromir, qui étoit en Pologne & pur laïque. Sitôt qu'il fut arrivé, ils lui firent raser la barbe & faire la tonsure; & l'ayant revêtu d'un habit clérical, le présentèrent au duc leur frère, le priant de lui donner l'évêché de Prague. Le duc Vratislas, qui connoissoit l'incapacité de son frère Jaromir & son éloignement de la vie ecclésiastique, ne pouvoit consentir à le voir évêque; sur-tout à la place d'un prélat comme Severe, qui avoit été très-instruit & très-zélé pour la discipline de l'église. Ainsi il nomma pour évêque de Prague Lanes noble Saxon, qui avoit été son chapelain, & qu'il avoit fait prévôt de Litomeric en Bohême pour sa doctrine & ses bonnes mœurs. Mais les seigneurs de Bohême, excités par les deux frères Conrad & Otton, s'opposèrent, principalement en haine des Allemands; & le duc fut contraint de consentir à l'élection de Jaromir. Il falloit aussi qu'elle fût confirmée par Henri roi d'Allemagne; & pour cet effet, Jaromir vint le trouver à Mayence, où il fut ordonné par l'archevêque son mé-

tropolitain, qui lui changea son nom, lui donnant celui de Gerard : car les noms Sclavons paroissoient barbares aux Allemands. AN. 1074.

Jaromir se voyant en possession de l'évêché de Prague ne put souffrir qu'on en eût diminué le revenu par la désunion de celui d'Olmuts, & prétendit que Severe n'avoit pas eu le pouvoir de faire ce préjudice à ses successeurs. Le duc Vratislas, qui avoit procuré cette désunion, la vouloit soutenir, & prenoit le parti de Jean évêque d'Olmuts. Jaromir en vint à la violence, & fit maltraiter de coups l'évêque Jean, qui appuyé du duc envoya à Rome un prêtre porter ses plaintes au pape Alexandre II ; mais Jaromir fit prendre en chemin ce député : on lui ôta ses lettres & son argent, & on le chargea de coups. Le duc Vratislas envoya d'autres députés mieux accompagnés qui étant arrivés à Rome le pape Alexandre informé de ce qui s'étoit passé, envoya à Prague le cardinal Rodolfe, pour prendre connoissance de l'affaire.

Le cardinal cita l'évêque Jaromir, qui n'ayant point comparu après trois citations, il l'interdit de ses fonctions. Les prêtres qui étoient du parti de Jaromir, firent fermer les églises & cesser les messes, déclarant qu'ils ne leveroient point cet interdit, que la censure portée contre lui ne fût levée. Le cardinal irrité les excommunia tous, & fit enfin promettre à Jaromir de venir à Rome se présenter au pape ; mais il y fut condamné, & confiné dans un monastère. Toutefois il fut depuis rétabli à la prière de la comtesse Mathilde, dont il étoit parent, à la charge que l'évêché d'Olmuts demeureroit séparé. C'est ce que disent les historiens de Bohême & de Pologne : mais voici ce qui paroît par les lettres de Gregoire VII.

Dès le commencement de son pontificat, il envoya deux légats en Bohême, Bernard & Gregoire, qui furent très-bien reçus par le duc Vratislas : mais l'évêque Jaromir ne voulut point se soumettre à eux, & ils prononcèrent une suspense contre lui. Le pape menace de la confirmer dans sa lettre au duc, datée du 8e. de Juillet 1073 ; & par une autre du mois de Décembre suivant, il promet de juger l'affaire, que ses légats n'avoient pu terminer sur les lieux, confirmant par provision ce qu'ils avoient ordonné. Dans la même lettre il dit, que le pape Alexandre avoit envoyé *epist.* 17. *epist.* 38.

AN. 1074. au duc Vratiſlas la mitre qu'il lui avoit demandée : ce qu'on n'avoit pas accoutumé d'accorder à un laïque.

ep. 44. 45. Toutefois à la fin de Janvier 1074, le pape ſe relâcha, & rendit à Jaromir tout ce que ſes légats lui avoient interdit, hormis les fonctions épiſcopales, c'eſt-à-dire la jouiſſance des dixmes & des autres revenus de l'évêché de Prague, afin qu'il n'eût plus de prétexte pour différer ſon voyage de Rome. Le pape lui ordonna de s'y rendre au dimanche des Rameaux, lui défendant de toucher aux biens de l'évêché d'Olmuts, & ordonnant à l'évêque Jean de ſe trouver à Rome en même temps. Cependant Sigefroi archevêque de Mayence prétendit, comme métropolitain, prendre connoiſſance du différent entre les deux évêques de Prague & d'Olmuts. Mais le pape le lui défendit, attendu qu'il ne s'étoit point mis en peine d'abord de faire juſtice au dernier, qui avoit été ſi maltraité; & que la cauſe étoit dévolue au ſaint ſiége par pluſieurs plaintes de cet évêque. Le pape lui défend même de penſer que lui ou aucun autre en puiſſe connoître, ni de s'élever contre l'égliſe Romaine, ſans la grâce de laquelle, ajoute-t-il, vous ne pourriez pas même garder votre place.

epiſt. 60.

epiſt. 78. Jaromir évêque de Prague vint enfin à Rome, & ſe purgea en partie des reproches faits contre lui; car il nia qu'il eût frappé lui-même l'évêque d'Olmuts, & qu'il eût fait raſer la barbe & les cheveux à ſes ſerviteurs: ainſi le pape le rétablit dans ſes fonctions & dans tous ſes droits., remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain concile à cauſe de l'abſence de l'évêque d'Olmuts, à qui cependant il donna la proviſion des terres conteſtées entre eux. C'eſt ce qui paroit par une lettre du ſeizième d'Avril 1074. Mais par trois autres du vingt-deuxième de Septembre ſuivant, le pape ſe plaint que l'évêque de Prague lui avoit marqué de parole ſur ce ſujet, & qu'il ne gardoit point la paix avec le duc ſon frère. Il remercie ce prince de cent marcs d'argent qu'il avoit envoyés à Rome à titre de cens pour ſaint Pierre.

Lib. II. ep. 6. 7. 8.

epiſt. 7.

XI. Légation en Allemagne.

Lamb. an. 1074. p. 210. Act. Greg. VII. ap. Boll. t. 17. p. 148.

En Allemagne le roi Henri célébra à Bamberg la fête de Pâque, qui cette année 1074 étoit le vingtième d'Avril. Enſuite il alla à Nuremberg au-devant des légats du pape, qui venoient avec l'impératrice Agnès ſa mère. C'étoit les évêques d'Oſtie, de Paleſtrine, de Coire &

de Côme, envoyés pour apaiser les troubles du royaume, & réconcilier le roi à l'église. Car il avoit été accusé à Rome & excommunié, pour avoir vendu les dignités ecclésiastiques : c'est pourquoi les légats ne voulurent point lui parler, quoiqu'on les en eût priés plusieurs fois, jusques à ce qu'il se fût soumis à la pénitence suivant les lois de l'église, & qu'il eût reçu d'eux l'absolution. An. 1074.

Les légats demandèrent, de la part du pape, la liberté de tenir un concile en Allemagne : mais tous les évêques s'y opposèrent fortement, prétendant que c'étoit une chose sans exemple & contraire à leurs droits, & ils déclarèrent qu'ils n'accorderoient jamais la prérogative de se laisser présider en concile qu'au pape en personne. En effet le droit commun étoit que, dans les conciles provinciaux, les évêques ne fussent présidés que par leurs métropolitains ; & la présence des légats du pape en ces conciles, étoit une nouveauté qui commençoit à s'introduire. Mais ce qui animoit en cette occasion les prélats Allemands, c'est que plusieurs se sentoient coupables de simonie ; & ils savoient que l'intention du pape étoit de faire le procès à tous les évêques & les abbés qui avoient acheté leurs dignités. Il avoit déjà suspendu de toute fonction l'évêque de Bamberg & quelques autres, jusques à ce qu'ils vinssent devant lui se purger de l'accusation de Simonie. Le roi souhaitoit passionnément la tenue d'un concile, en haine de l'évêque de Vormes & de quelques autres, qui l'avoient offensé dans la guerre de Saxe : car il se tenoit assuré de les faire déposer comme simoniaques. Mais comme on désespéra de venir à bout de cette affaire par les légats, elle fut renvoyée à la connoissance du pape.

Entre les évêques Allemands, celui qui s'opposa le plus au concile, fut Liemar archevêque de Brème : soutenant que l'archevêque de Mayence & lui étoient légats du saint siége, suivant les priviléges accordés à leurs prédécesseurs par les papes. A quoi les légats répondirent, que ces priviléges ne s'étendoient point au-delà de la vie du pape qui les avoit donnés. Et comme l'archevêque de Brème persistoit dans son opposition, les légats le suspendirent des fonctions épiscopales, & le citèrent pour comparoître à Rome, au concile qui se devoit tenir à S. André. Enfin les légats voyant qu'ils ne pouvoient tenir de concile en Allemagne, se retirèrent

Acta Greg. ap. Bar. & Boll.

Greg 11. *ep.* 28.

AN. 1074. avec les bonnes grâces du roi, qui les chargea de présens & d'une réponse favorable pour le pape.

Lib. 1. ep. Greg. post. 29. C'étoit apparemment la lettre que nous avons, & où il témoigne une entière soumission & un sensible repentir de ses fautes. Il avoue qu'il n'a pas employé sa puissance, comme il devoit, contre les coupables; qu'il a usurpé les biens ecclésiastiques, & vendu les églises, c'est-à dire les prélatures, à des personnes indignes. Pour réparer ces désordres, il demande au pape son conseil & son secours, particulièrement pour appaiser le trouble de l'église de Milan, dont il se reconnoît la cause. Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du roi Henri, fait juger qu'il ne pesoit pas assez les conséquences de ce qu'on lui faisoit dire en cette lettre.

XII. Rebellion des clercs concubinaires.

Lambert. p. 212. to. 10. conc. p. 313.

Le pape ayant fait publier par toute l'Italie les décrets du concile qu'il avoit tenu à Rome pendant le carême, contre la simonie & l'incontinence des clercs, écrivit plusieurs lettres aux évêques d'Allemagne, pour recevoir aussi ces décrets dans leurs églises: leur enjoignant de séparer absolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, sous peine d'anathème perpétuel. Aussitôt tout le clergé murmura violemment contre ce décret: disant que c'étoit une hérésie manifeste & une doctrine insensée, de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des anges; quoique Notre-Seigneur, parlant de la continence, ait dit: tous ne comprennent pas cette parole; & : qui la peut comprendre, la comprenne. Et S. Paul: qui ne peut se contenir, qu'il se marie, parce qu'il vaut mieux se marier que brûler. Que le pape, voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchoit la bride à la débauche & à l'impureté. Que s'il continuoit à presser l'exécution de ce décret, ils aimoient mieux quitter le sacerdoce que le mariage: & qu'alors il verroit où il pourroit trouver des anges pour gouverner les églises, à la place des hommes qu'il dédaignoit.

Matth. XIX. 1. Cor. VII. 9.

Mais le pape ne se relâchoit point & ne cessoit d'envoyer des légations, pour accuser les évêques de foiblesse & de négligence, & les menacer de censures s'ils n'exécutoient promptement ses ordres. Sigefroi, archevêque de Mayence, savoit que ce n'étoit pas une petite entreprise, de déraciner une coutume si invétérée, & de ramener le monde si corrompu à la pureté de la primitive église. C'est pourquoi il agissoit plus modérément avec le clergé, & leur don-

na d'abord six mois pour délibérer: les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvoient se dispenser, & ne les pas réduire, le pape & lui, à la nécessité de décerner contre eux des choses fâcheuses. An. 1074.

Enfin il assembla un concile à Erford au mois d'Octobre de cette année 1074, où il les pressa plus fortement de ne plus user de remise, & de renoncer sur le champ au mariage, ou au service de l'autel. Ils lui alléguoient plusieurs raisons pour éluder ses instances & anéantir ce décret, s'il étoit possible: mais il leur opposoit l'autorité du saint siége, qui le contraignoit à exiger d'eux malgré lui ce qu'il leur demandoit. Voyant donc qu'ils ne gagnoient rien, ni par leurs raisons, ni par leurs prières, ils sortirent comme pour délibérer, & résolurent de ne plus rentrer dans le concile, mais de se retirer sans congé chacun chez eux. Quelques-uns même crièrent en tumulte, qu'il valoit mieux rentrer dans le concile, & avant que l'archevêque prononçât contre eux cette détestable sentence, l'arracher de sa chaire & le mettre à mort, comme il méritoit: pour donner à la postérité un exemple fameux, & empêcher qu'aucun de ses successeurs ne s'avisât d'intenter contre le clergé une pareille accusation. L'archevêque étant averti de ce complot, les envoya prier de s'appaiser & de rentrer dans le concile, promettant d'envoyer à Rome si-tôt qu'il en auroit la commodité, & de faire son possible pour fléchir le pape.

Le lendemain l'archevêque de Mayence fit entrer en son auditoire les laïques aussi-bien que les clercs, & recommença ses vieilles plaintes touchant les décimes de Thuringe, nonobstant le traité fait à Gersting peu de temps auparavant. Les Thuringiens, qui croyoient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent extrêmement indignés; & voyant que l'archevêque n'écoutoit point leurs remontrances paisibles, ils sortirent en furie, crièrent aux armes, & ayant amassé en un moment une grande multitude, ils entrèrent dans le concile, & auroient assommé l'archevêque dans son siége, si ses vassaux ne les eussent retenus par leurs raisons & leurs caresses: car ils n'étoient pas les plus forts. Les évêques & tous les clercs, saisis de frayeur, se cachoient par tous les coins de l'église. Ainsi se sépara le concile. L'archevêque se retira d'Erford à Helengstat, où il passa le reste de l'année; & tous les jours de fête à la messe il faisoit publier un

AN. 1074. ban, pour appeler à pénitence ceux qui avoient troublé le concile.

Vita ap. Tegnag. p. 46. Altman évêque de Paſſau ayant auſſi reçu le décret du pape Gregoire pour la continence des clercs, aſſembla ſon clergé, & fit lire les lettres qui lui étoient adreſſées; les appuyant des meilleures raiſons qu'il lui fut poſſible. Mais le clergé ſe défendoit par l'ancienne coutume, & par l'autorité des évêques précédens, dont aucun n'avoit uſé envers eux d'une telle ſévérité. Altman répondit, que lui-même ne les inquiéteroit pas, s'il n'étoit preſſé par l'ordre du pape: mais qu'il craignoit de ſe rendre coupable, en conſentant à ce déſordre. Voyant donc qu'il ne gagnoit rien, il congédia l'aſſemblée. Enſuite ayant pris conſeil de perſonnes ſages, & leur ayant recommandé le ſecret, il attendit le jour de S. Etienne patron de ſon égliſe, où pluſieurs ſeigneurs s'y trouvèrent à cauſe de la fête. Alors il monta au jubé & publia hardiment le décret du pape, en préſence du clergé & du peuple, menaçant d'uſer d'autorité contre ceux qui n'obéiroient pas. Auſſitôt s'élevèrent de tous côtés des cris furieux; & peut-être le prélat auroit-il été mis en pièces ſur le champ, ſi les ſeigneurs qui étoient préſens n'euſſent arrêté l'emportement de la multitude.

XIII. Lettres du pape pour l'Allemagne. *Lib. II. ep. 29.* *Sup. lib. LXI. n. 56.*

Le pape ayant appris le peu de ſuccès de ſa légation en Allemagne, écrivit à l'archevêque de Mayence en ces termes: nous croyons que vous vous ſouvenez combien vous nous avez aimé ſincèrement avant que nous fuſſions chargés de cette adminiſtration; & avec quelle confiance vous preniez notre conſeil ſur vos affaires les plus ſecrètes. Nous avions encore plus d'eſpérance en votre piété, depuis que vous avez voulu vous retirer à Clugni. Mais nous avons appris que vous n'avez pas rempli nos eſpérances, & nous manquerions à l'amitié, ſi nous négligions de vous en avertir. C'eſt pourquoi nous vous admoneſtons de venir, ſi vous pouvez, au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, la première ſemaine de carême, & d'y venir avec vos ſuffragans, ſavoir: Otton de Conſtance, Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Herman de Bamberg, Imbric d'Ausbourg, Adelbert de Virsbourg. Que ſi vous ne pouvez venir, vous nous enverrez des députés ſuffiſans. Au reſte, ne cédez ni aux prières ni à la faveur, pour ne pas vous informer très-exactement de l'entrée des évêques dans l'épiſcopat & de leur conduite,

duite, & nous en inftruire par vos députés. Et ne vous étonnez pas que nous en puniffions un plus grand nombre de votre province, que des autres : elle eft plus grande, & il y a quelques évêques dont la réputation n'eft pas louable. AN. 1074. *ep. 28.*

Il écrivit plus fortement à Liemar archevêque de Brême. Il l'accufa d'ingratitude, & d'avoir trompé la confiance qu'il avoit en lui, comme devant être un ferme défenfeur de l'églife Romaine. Au contraire, dit-il, vous vous êtes oppofé à nos légats Albert de Prenefte & Giraud d'Oftie ; vous avez empêché que l'on ne tînt un concile, & n'êtes point venu à Rome au jour où ils vous avoient cité, c'eft-à-dire à la faint André. Nous vous ordonnons donc de venir au prochain concile, & cependant nous vous fufpendons de toute fonction épifcopale. Ces deux lettres font du 4 de Décembre 1074.

Le pape écrivit du même ftyle à Otton évêque de Conftance. Après avoir fait, dit-il, un décret contre la fimonie & contre l'incontinence des clercs, nous l'avons envoyé à l'archevêque de Mayence, qui a un grand nombre de fuffragans & fort difperfés ; afin qu'il le proposât pour être inviolablement obfervé. Par la même raifon de la grande étendue de votre diocèfe, nous vous avons adreffé ce décret par des lettres particulières. Le pape prouve enfuite que les clercs font obligés à la continence, infiftant principalement fur l'autorité de faint Leon & de faint Gregoire, qui défendent le mariage même aux foudiacres. Puis il ajoute : nous avons appris, que contre ce décret vous avez permis aux clercs qui font dans les ordres facrés, de garder leurs concubines, ou d'en prendre s'ils n'en ont pas encore. C'eft pourquoi nous vous ordonnons de vous préfenter au concile, que nous tiendrons la première femaine de carême. Il écrivit en même temps au clergé & au peuple de Conftance, pour leur défendre de plus rendre aucune obéiffance à leur évêque, s'il perfiftoit dans fon opiniâtreté & fa défobéiffance au faint fiége. *Vita Greg. c. 4. & chr. Virdu-p. 213.* *Leo ep. 2. al. 92. ad Ruftic. ep. 12. al. 84. ad Anaft. Sup. liv. XXXVI. n. 53.* *Greg. lib. 1. ep. 41. 11. ep. 34. Sup. l. XXXV. n. 38.*

Il écrivit de même en général à tous les clercs & les laïques d'Allemagne, de ne plus reconnoître les évêques qui permettoient à leur clergé d'avoir des concubines ; & en particulier à Rodolfe duc de Suabe, & à Berthold duc de Barinthie. Etant perfuadé du zèle de ces deux feigneurs *Lib. 11. ep. 45.*

AN. 1074. pour l'église, il leur représente que les évêques ne cherchent que la gloire & les plaisirs du siècle, & entraînent le peuple dans le péché par leur mauvais exemple. Et ils ne pèchent pas, ajoute-t-il, par ignorance, mais par obstination. Ils savent que ceux qui sont entrés dans les ordres par simonie, n'en doivent exercer aucune fonction : & que ceux qui vivent dans l'incontinence, ne doivent, ni célébrer la messe, ni servir à l'autel. Et bien que depuis le temps du pape Leon, c'est Leon IX, l'église Romaine les ait souvent avertis dans les conciles par ses légats & par ses lettres, d'observer ces anciennes règles; ils demeurent encore désobéissans, excepté un très-petit nombre, sans se mettre en peine d'arrêter ni de punir cette détestable coutume.

Puis donc qu'ils méprisent les ordres du saint siége, nous sommes obligés d'employer contre eux toutes sortes d'autres moyens. Car il nous paroît beaucoup meilleur de ramener la justice de Dieu, même par de nouvelles voies, que de laisser périr les ames avec les lois. C'est pourquoi nous nous adressons maintenant à vous, & à tous ceux en qui nous avons confiance, comme nous étant fidelles & dévoués : vous priant & vous admonestant par l'autorité apostolique, que quoi que puissent dire les évêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous saurez avoir été promus par simonie ou vivre dans l'incontinence; & que vous les empêchiez, autant qu'il vous sera possible, de servir aux saints mystères, tant à la cour, que dans les diètes du royaume & dans les autres lieux; usant pour cet effet de persuasion, & même de force s'il est besoin. Que si quelques-uns en murmurent, comme si vous excédiez votre pouvoir : répondez-leur que c'est par notre ordre, & les renvoyez en disputer avec nous. Cette lettre est de l'onzième de Janvier 1075; & ce qu'elle a de plus remarquable, c'est que le pape reconnoît la nouveauté de ce moyen, de faire observer les canons pour la force du bras séculier : mais il le croyoit nécessaire en ces temps malheureux.

ep. 30. Dès le septième de Décembre 1074, il avoit écrit deux lettres au roi Henri. Dans la première il le loue du bon accueil qu'il a fait à ses légats, & de la ferme résolution qu'il a témoignée d'extirper de son royaume la simonie & l'incontinence des clercs. Nous avons senti une grande joie, ajoute-t-il, de ce que la comtesse Beatrix & sa fille Mathilde

nous ont écrit de votre sincère amitié ; & c'est par leur conseil & par la persuasion de l'impératrice votre mère, que nous vous écrivons cette lettre. C'est pourquoi nous faisons mémoire de vous à la messe sur les corps des Apôtres, priant Dieu de vous affermir dans ces bonnes résolutions. Il l'exhorte ensuite à prendre conseil des personnes désintéressées & qui ne cherchent que son salut. Enfin il le prie de faire venir au concile de Rome les évêques de la province de Mayence, qu'il y avoit appelés. AN. 1074.

XIV. Projet de la croisade. *epist.* 31.

L'autre lettre du même jour septième de Décembre, est sur un sujet différent, & semble écrite pour être rendue publique. Le pape y témoigne une grande affection pour l'empereur, & le prie de ne point écouter ceux qui veulent semer de la division entre eux. Puis il ajoute : je vous donne avis que les chrétiens d'outre-mer, persécutés par les païens & pressés de la misère qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les secourir de la manière que je pourrois, & d'empêcher que de notre temps la religion chrétienne ne périsse chez eux entièrement. J'en suis pénétré de douleur, jusques à désirer la mort, & exposer ma vie pour eux plutôt que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les chrétiens, & à leur persuader de donner leur vie pour leurs frères, en défendant la loi de Jesus-Christ, & montrer par cette preuve éclatante la noblesse des enfans de Dieu.

Les Italiens & les Ultramontains inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon cœur cette exhortation ; & il y en a déjà plus de cinquante mille qui se préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef : résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, & d'aller jusques au sépulcre de Notre-Seigneur. Ce qui m'excite encore puissamment à cette entreprise, c'est que l'église de Constantinople divisée d'avec nous au sujet du Saint-Esprit, demande à se réunir au saint siége. Presque tous les Arméniens sont écartés de la foi catholique, & presque tous les Orientaux attendent que la foi de saint Pierre décide entre leurs diverses opinions. Et parce que nos pères, dont nous désirons suivre les traces, ont souvent passé en ces pays-là pour confirmer la foi, nous sommes aussi obligés d'y penser, si Dieu nous en ouvre le chemin. Mais comme un si grand dessein

a besoin d'un sage conseil & d'un puissant secours, je vous demande l'un & l'autre. Car si je fais ce voyage, je vous laisse après Dieu l'église Romaine, pour la défendre comme votre sainte mère. Faites-moi savoir au plutôt votre résolution sur ce sujet. Voilà le projet de la croisade, qui ne s'exécuta que vingt ans après.

AN. 1074.

Lib. 1. *ep.* 18. Dès l'année précédente, le pape Gregoire, au commencement de son pontificat, avoit reçu une lettre de l'empereur Michel, par deux moines nommés Thomas & Nicolas, portant créance sur ce qu'ils diroient au pape de vive voix. C'étoit de grandes choses, & apparemment la proposition de la guerre contre les infidelles. C'est pourquoi le pape croyant ne devoir confier sa réponse qu'à une personne plus considérable, envoya à CP. Dominique patriarche de Venise, qu'il dit être très-fidelle à l'empereur Grec, pour s'informer plus surement de ses intentions & lui déclarer celles du pape. C'est ce qui paroit par la lettre de Gregoire, du neuvième de Juillet 1073.

2. *ep.* 46. Par une autre du quatrième de Février de l'année suivante, le pape prie Guillaume, comte de Bourgogne, de lui envoyer des troupes pour secourir l'église Romaine contre les Normands. Car nous espérons, ajoute-t-il, qu'après avoir fait la paix avec eux, nous passerons à Constantinople, pour donner aux chrétiens le secours qu'ils nous demandent instamment contre les fréquentes insultes des Sarrasins. Le pape écrivit vers le même temps une lettre générale à tous ceux qui voudroient défendre la foi chrétienne, où il dit : le porteur de cette lettre, revenant d'outre-mer, s'est présenté devant nous ; & nous avons appris de lui, comme de plusieurs autres, que les païens ont prévalu contre l'empire des chrétiens, qu'ils ont tout ravagé presque jusques aux murs de Constantinople, & tué comme des bêtes plusieurs milliers de chrétiens. C'est pourquoi si nous aimons Dieu & si nous sommes chrétiens, nous devons être très-sensiblement affligés du triste état de ce grand empire ; & donner notre vie pour nos frères, à l'exemple du Sauveur. Sachez donc que, leur préparant du secours par tous les moyens possibles, nous vous exhortons, par la foi qui vous rend enfans de Dieu, & par l'autorité de S. Pierre, d'y concourir de votre pouvoir, & de nous faire savoir incessamment votre résolution. La lettre est du premier de Mars 1074. Il en écrivit encore une semblable

1. *ep.* 49.

11. *ep.* 37.

le seizième Décembre de la même année, adressée à tous les fidelles de S. Pierre, principalement aux Ultramontains, ce qu'il faut toujours entendre par rapport à l'Italie; & il les exhorte à envoyer quelques-uns d'entre eux, avec lesquels il puisse préparer l'exécution du voyage d'outre-mer.

AN. 1074.

XV. Eglise de Venise. 11. ep. 39.

A la fin de la même année, le pape Gregoire écrivit au duc & au peuple de Venise une lettre, où il dit: vous savez que la divine providence a honoré votre pays d'un patriarchat, dignité si rare, qu'il ne s'en trouve que quatre dans tout le monde. Cependant cette dignité est tellement avilie chez vous, par le défaut des biens temporels & la diminution de sa puissance, que cette pauvreté ne conviendroit pas même à un simple évêché. Nous nous souvenons que le patriarche Dominique, prédécesseur de celui-ci, a voulu quitter la place, à cause de son indigence excessive; & celui-ci dit que la sienne n'est pas moindre. C'est pourquoi nous vous exhortons à ne pas négliger plus long-temps votre gloire & la grâce que vous avez reçue du saint siége; mais à vous assembler pour délibérer en commun des moyens de relever chez vous la dignité patriarchale, & nous en donner avis. La lettre est du 30 de Décembre 1074.

XVI. Lettre contre Philippe roi de France. 11. ep. 5.

Cependant le pape Gregoire, de plus en plus mal satisfait de Philippe roi de France, écrivit une lettre fulminante aux évêques de son royaume. Elle est adressée en particulier aux trois archevêques Manassès de Reims, Richer de Sens & Richard de Bourges, & à Adralde évêque de Chartres. Le pape y déplore la décadence du royaume de France, autrefois si puissant & si glorieux, & la confusion où il est plongé par le mépris des lois & de la justice. Tous les crimes, dit-il, y sont impunis, les parjures, les sacriléges, les incestes, les trahisons sont comptées pour rien: les citoyens & les frères se pillent & se prennent l'un & l'autre: on prend les pélerins qui vont à Rome ou qui en reviennent; on les emprisonne, & on les tourmente plus cruellement que ne feroient des païens, pour en exiger des rançons au-dessus de leurs forces.

C'est votre roi qui est la cause de ces maux: lui qui ne mérite pas le nom de roi, mais de tyran; qui passe sa vie dans le crime & l'infamie; qui portant inutilement le sceptre dont il s'est chargé, non-seulement donne occasion aux crimes de ses sujets par la foiblesse de son gouvernement, mais les y excite par son exemple. Non content d'avoir mérité la

AN. 1074. colère de Dieu par les pillages des églises, les rapines; les adultères, les parjures, les fraudes, dont nous l'avons souvent repris; il vient encore d'extorquer une somme immense aux marchands qui étoient venus de divers pays à une foire de France : ce qu'on ne raconte point, même dans les fables, qu'aucun roi ait jamais fait. Vous, mes frères, vous êtes aussi en faute, puisque c'est fomenter ces crimes, que de n'y pas résister avec la vigueur épiscopale. Car vous vous trompez fort, si vous croyez, en l'empêchant de mal faire, manquer au respect & à la fidélité que vous lui devez. C'est lui être bien plus fidelle de le retirer même du naufrage où son ame périroit. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre : si vous vous unissez pour la défense de la justice, vous aurez une force capable de le réprimer sans aucun péril pour vous; & quand même il faudroit exposer votre vie, vous ne devriez pas manquer à faire votre devoir avec une liberté épiscopale.

C'est pourquoi nous vous prions & vous admonestons, par l'autorité apostolique, de vous assembler & de parler au roi par délibération commune, pour l'avertir du désordre & du péril de son royaume; lui montrer en face combien ses actions sont criminelles, & vous efforcer de le fléchir par vos exhortations, afin qu'il répare le tort qui a été fait aux marchands : autrement, comme vous savez vous-mêmes, ce sera la source de grandes inimitiés. Exhortez-le au reste à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à rétablir la justice, & relever la gloire de son royaume : enfin à se réformer le premier, pour réformer les autres.

Que s'il demeure endurci, sans vouloir vous écouter; s'il n'est touché, ni de la crainte de Dieu, ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple : déclarez-lui de notre part, qu'il ne peut éviter plus long-temps la rigueur des censures apostoliques. Imitez aussi l'église Romaine votre mère : séparez-vous entièrement du service & de la communion de ce prince, & interdites par toute la France la célébration publique de l'office divin. Que si cette censure ne l'oblige pas à se reconnoître, nous voulons que personne n'ignore qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de son oppression. Et si nous voyons que vous agissiez foiblement en cette occasion si nécessaire, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez in-

corrigible par la confiance qu'il a en vous, & nous vous priverons de toute fonction épiscopale, comme complices de ses crimes. Car Dieu nous est témoin que personne ne nous a fait prendre cette résolution, ni par prières, ni par présens : nous n'y sommes portés que par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un malheureux homme, un si noble royaume & un peuple si nombreux. Cette lettre est du dixième Septembre 1074.

AN. 1074.

Le pape écrivit du même style, deux mois après, à Guillaume comte de Poitiers. Il se plaint encore de la violence exercée par le roi contre ces marchands Italiens; & il exhorte le comte à se joindre avec les évêques & les seigneurs de France, pour presser le roi de se corriger & d'épargner les pélerins qui alloient à Rome : car on voit bien que les deux articles qu'il avoit le plus à cœur, étoient ces pélerins & ces marchands. Puis il ajoute : s'il persévère dans sa mauvaise conduite, nous le séparerons de la communion de l'église dans le concile de Rome, lui & quiconque lui rendra l'honneur & l'obéissance comme à un roi : & cette excommunication sera confirmée tous les jours sur l'autel de S. Pierre. Car il y a long-temps que nous dissimulons ses crimes : mais il s'est rendu maintenant si odieux, que quand il auroit la puissance que les empereurs païens exerçoient contre les martyrs, aucune crainte ne pourroit nous obliger à laisser ses iniquités impunies. Gregoire fait encore les mêmes menaces contre le roi Philippe, écrivant à Manassès archevêque de Reims au mois de Décembre suivant : mais nous ne voyons en France aucun effet de ces lettres.

II. ep. 18.

II. epist. 32.

XVII. Concile de Rouen.

ap. Lanfr. in not. ad ep. 14. p. 354. V. Martenne collect. to. 1. p. 243.

Cette même année 1074, Jean archevêque de Rouen tint un concile à l'occasion du tumulte arrivé l'année précédente dans l'église de S. Ouen, le jour de la fête du saint, vingt-quatrième d'Août. Le roi d'Angleterre Guillaume étoit au Mans, & avec lui l'archevêque & l'abbé de saint Ouen, comme plusieurs autres seigneurs. Le jour de la fête l'archevêque devoit, selon la coutume, célébrer la messe dans l'église du monastère. Il partit du Mans & envoya devant à Rouen avertir de son arrivée : mais comme il tardoit à venir, on commença la messe; & quand il arriva, on avoit déjà chanté le *Gloria in excelsis*. Il en fut extrêmement indigné : il excommunia les moines & leur fit cesser l'office; chassa de l'autel Richard abbé de Seès, qui

avoit commencé la messe ; & tandis qu'il se préparoit pour
AN. 1074. la célébrer, il fit continuer par son clergé ce que l'on avoit commencé.

Les moines obéirent à l'interdit, quittèrent les ornemens & sortirent de l'église, mais en tumulte & en murmurant. Un d'entre eux courut à la tour & sonna la grosse cloche; puis il sortit & cria par les rues, que l'archevêque vouloit emporter le corps de S. Ouen à la cathédrale. Le peuple sortit des maisons, l'un prit une épée, l'autre une hache, l'autre ce qu'il trouva sous sa Main. L'archevêque voyant venir contre lui ces furieux, & craignant principalement ceux qui étoient aux galeries hautes, quitta l'autel & se retira à la porte de l'église, où il se fit un rempart de siéges & de formes; quelques-uns des siens armés de chandeliers, de cierges, de perches, se jetèrent sur les moines, qui les reçurent vigoureusement. Le vicomte de Rouen ayant appris le péril où se trouvoit l'archevêque, & craignant que s'il lui arrivoit du mal on ne s'en prît à lui-même, assembla ses gens en armes, & criant de par le roi que l'on s'arrêtât, vint au secours du prélat, qui ne pouvoit plus résister, & le délivra.

Le lendemain les moines envoyèrent au Mans quelques-uns des leurs, pour raconter à leur abbé ce qui s'étoit passé, afin qu'il en instruisît le roi : mais le courrier de l'archevêque le prévint, & on donna tout le tort aux moines. Le roi toutefois ordonna à l'archevêque de réconcilier l'église de S. Ouen, & comme il le refusa, le roi la fit ré-
to. X. conc. concilier par Michel évêque d'Avranches. On ordonna la
p. 510. tenue d'un concile pour juger cette affaire : & il fut tenu l'année suivante 1074, à Notre-Dame de Rouen. Le Roi Guillaume y assista, & l'archevêque Jean y présida, assisté de cinq de ses suffragans, savoir : Odon de Bayeux, Hugues de Lisieux, Michel d'Avranches, Gislebert de Lisieux & Robert de Seès. Il y avoit aussi plusieurs abbés. On y condamna la rebellion des moines de S. Ouen contre l'archevêque ; & quatre des plus mutins furent mis en prison en divers monastères.

En ce même concile on traita de la foi de la sainte Trinité, qui fut confirmée suivant les quatre premiers conciles généraux : puis on fit quatorze canons de discipline, dont
c. 1. voici ceux qui me semblent les plus remarquables. On n'ordonnera point d'abbé qui n'ait long-temps pratiqué la vie

monastique ; & le moine qui sera tombé publiquement dans un crime d'impureté, ne pourra être abbé. Il en sera de même des religieuses. Les moines & les religieuses garderont exactement la règle de S. Benoît. On ne donnera point tous les ordres en même jour. Les clercs déposés ne porteront point les armes, comme s'ils étoient redevenus laïques. Celui qui pour se faire déposer dira qu'il n'a pas reçu tous les ordres, sera tenu de le prouver juridiquement. De même celui qui, pour rompre son mariage, s'accusera d'avoir auparavant péché avec la parente de sa femme, n'en sera pas cru sur sa parole.

AN. 1075. c. 6. c. 7. c. 4. c. 12. c. 11. c. 10.

XVIII. Ecrit de Guimond contre Berenger. *Mabill. præf. 2. sæc. 6. n: 58.*

Au commencement de l'année suivante 1075, c'est-à-dire le 13 Janvier, Gerauld cardinal évêque d'Ostie, légat du pape, tint un concile à Poitiers, où l'on agita la matière de l'eucharistie avec tant de chaleur, que Berenger qui étoit présent pensa y être tué. C'est à peu près le temps où Guimond écrivit contre lui. Guimond étoit moine de la Croix S. Leufroi dans le diocèse d'Evreux, & disciple de Lanfranc. Le roi Guillaume le fit passer en Angleterre & lui voulut donner un évêché, qu'il refusa constamment, & revint en Normandie dans son monastère : mais long-temps après le pape Urbain II le fit archevêque d'Averse en Italie. Ce fut donc pendant qu'il étoit dans son monastère, qu'il écrivit contre Berenger, à la prière d'un moine nommé Roger, qu'il fait parler avec lui en forme de dialogue.

Bibl. PP. Parif. t. 6. p. 325.

Il commence par le portrait de Berenger, qu'il fait ainsi : Etant encore jeune dans les écoles, à ce que disent ceux qui l'ont connu en ce temps-là, il faisoit peu de cas des sentimens de son maître, comptoit pour rien ceux de ses compagnons, & méprisoit les livres des arts libéraux, qui véritablement étoient alors peu connus en France. Berenger, ne pouvant donc atteindre par lui-même à ce que la philosophie a de plus profond, car il n'étoit pas fort pénétrant, cherchoit à se donner la réputation de savant par de nouvelles définitions de mots, qu'il affecte encore par une démarche pompeuse, par une chaire plus élevée que les autres : feignant de méditer long-temps, & tenant la tête enfoncée dans son capuce, d'où sortoient enfin des paroles lentes d'un ton plaintif. C'est ainsi qu'il passoit chez les ignorans pour un grand docteur dans les arts, quoiqu'il en eût peu de connoissance.

Mais ayant été confondu par Lanfranc sur une assez petite

An. 1074. queſtion de dialectique, & ſe voyant abandonné de ſes diſciples, après que ce ſavant homme eut fait revivre les arts libéraux, il ſe mit à expliquer les ſaintes écritures, qu'il avoit juſques-là peu étudiées; & cherchant les dogmes qui le pouvoient faire admirer par leur nouveauté, il combattit les mariages légitimes, ſoutenant que l'on pouvoit uſer de toutes ſortes de femmes, & le baptême des enfans comme nul. En même-temps il attaqua la vérité du corps de Notre-Seigneur dans l'euchariſtie, afin que ceux qui veulent pécher ne fuſſent point retenus par le reſpect de la ſainte communion. Et voyant que les deux autres erreurs étoient inſoutenables, même devant les méchants, il s'appliqua tout entier à ſoutenir celle-ci, qui paroiſſoit en quelque façon appuyée ſur le témoignage des ſens, & qui n'avoit pas été ſi amplement réfutée par les pères, parce qu'il n'en avoit pas été beſoin de leur temps.

Guimond remarque enſuite la diverſité de ſentimens qui ſe trouvoit entre les Berengariens. Tous, dit-il, s'accordent à dire, que le pain & le vin ne ſont pas changés eſſentiellement: mais ils diffèrent en ce que les uns diſent, qu'il n'y a rien abſolument du corps & du ſang de Notre-Seigneur dans le ſacrement, & que ce n'eſt qu'une ombre & une figure. D'autres cédant aux raiſons de l'égliſe, ſans quitter leur erreur, diſent que le corps & le ſang de Notre-Seigneur y ſont en effet contenus, mais cachés par une eſpèce d'impanation, afin que nous les puiſſions prendre; & ils diſent que c'eſt l'opinion la plus ſubtile de Berenger même. D'autres oppoſés à Berenger, mais touchés de ſes raiſons, diſoient que le pain & le vin ſont changés en partie. D'autres croyoient que le pain & le vin entièrement changés; mais que quand des indignes viennent pour communier, la chair & le ſang de Notre-Seigneur redeviennent pain & vin.

Enſuite Guimond commence à réfuter les opinions des vrais Berengariens: c'eſt-à-dire de ceux qui ne croyoient pas que le pain & le vin fuſſent changés eſſentiellement. La nature, diſoient-ils, ne ſouffre pas un tel changement. C'eſt, répond Guimond, nier la toute-puiſſance de Dieu: car il n'eſt pas tout-puiſſant, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt pas Dieu, s'il ne fait pas tout ce qu'il veut, & il a fait la nature telle qu'il lui a plu. Il faut donc ſeulement chercher s'il a voulu faire ce changement. Non, diſoient-ils, parce qu'il eſt indigne de J. C. d'être froiſſé par les dents. Mais il peut auſſi bien être

touché par les dents que par les mains, comme il le fut de S. Thomas : que s'ils craignent de le blesser & le mettre en pièces, ils ne considèrent pas qu'il est immortel & impassible. Nous croyons aussi que le corps de Jesus-Christ ne peut plus être divisé en lui-même, quoique dans le sacrement il semble être divisé & distribué par parties, pour s'unir à chacun des fidelles en particulier. Nous pouvons encore dire, qu'il y en a autant dans la moindre particule, que dans l'hostie toute entière : ensorte que chaque particule séparée est tout le corps de Jesus-Christ. Il se donne tout entier à chacun des fidelles, un & plusieurs le reçoivent également ; & quand on célébreroit mille messes à la fois, c'est un seul corps de Jesus-Christ indivisible. Ce n'est que par les sens qu'une particule paroît moindre que l'hostie entière ; mais les sens nous trompent souvent. Au reste, il n'est pas merveilleux que nous ne puissions comprendre l'état du corps glorieux de Jesus-Christ, puisque nous ne pouvons comprendre l'état du corps glorieux du moindre des hommes. AN. 1075. p. 330. p. 334.

On prétend encore montrer l'impossibilité de ce changement, en ce que ce qui est changé substantiellement, est changé en quelque chose qui n'existoit pas auparavant : or le corps de Jesus-Christ existoit avant que le pain fût changé. Nous ne nions pas, répond Guimond, que nous n'ayons peine en cette vie à entendre ce changement : mais nous n'avons pas peine à le croire. Nous croyons la providence & le libre arbitre, quoique notre raison ait peine à les accorder, & quantité d'autres vérités également certaines & incompréhensibles. Il n'est question que de savoir si Dieu a voulu faire ce changement.

Berenger disoit : la chair de Jesus-Christ est incorruptible, & le sacrement de l'autel se peut corrompre, si on le garde long-temps. Ici Guimond semble nier le fait, & dire que le corps de Jesus-Christ ne paroît se corrompre que pour punir les péchés des hommes, comme leur incrédulité ou leur négligence. Et en effet, ce n'est point son corps qui se corrompt, mais les apparences sensibles : comme il dit ensuite expressément. Berenger. Quand le corps de Jesus-Christ seroit aussi grand que la plus haute montagne, il seroit consumé depuis qu'on le mange. Guimond. Cela seroit bon, si nous concevions qu'il fût mis en pièces & mangé par parties : mais nous avons montré que c'est comme la voix d'un Lib. 2. p. 341. D.

AN. 1075. seul homme, que chacun des auditeurs entend toute entière.

p. 344. E. Doct. chr. III. c. 9. Ib. c. 16. Berenger. S. Augustin, dans le livre de la doctrine chrétienne, dit que le sacrement de l'autel est un signe qu'il faut révérer, non par une servitude charnelle, mais avec une liberté spirituelle. Et ensuite, que quand l'écriture Joan. 6. semble commander un crime, c'est une locution figurée, comme en ces paroles : si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme. Guimond. S. Augustin dit en cet endroit, que la célébration du corps de Notre-Seigneur est un signe : parce qu'en cette action nous ne le faisons pas mourir de nouveau, nous faisons seulement la mémoire de sa mort; & ce qu'il dit de la servitude charnelle, regarde les Juifs & Aug. in ps. 98. & in Jo. tract. 27. les signes de l'ancienne loi. Quant au crime que Jesus-Christ semble ordonner, en commandant de manger sa chair, S. Augustin s'explique nettement ailleurs, en montrant que ce crime n'étoit que dans l'imagination grossière des Capharnaïtes, qui croyoient qu'il faudroit mettre son corps en pièces pour le manger comme la chair des animaux; & c'est en ce sens qu'il est dit, que la chair ne profite de rien. p. 347. Au reste nous ne craignons point de dire, que l'eucharistie est un signe & une figure. Jesus-Christ lui-même est nommé signe dans l'écriture, & la figure n'exclut pas la réalité. Les autres réponses aux objections de Berenger, sont à peu près les mêmes que celles de Lanfranc que j'ai rapportées. Sup. lib. LXI. n. 21.

Il emploie aussi les mêmes preuves, pour montrer que nous recevons le vrai corps de Jesus-Christ en sa substance. Premièrement l'autorité de l'église catholique; puis en particulier celle de S. Augustin, qui sur le pseaume trente-troisième dit, que Jesus-Christ se portoit en ses mains. Celles de S. Ambroise, de S. Leon, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Gregoire, de S. Hilaire. Il rapporte quelques Greg. hom. 22. in evang. Hilar. 8. Trinit. p. 369. C. miracles, à l'occasion desquels il remarque que Berenger nioit, contre la foi de l'évangile, que J. C. fût entré chez ses disciples les portes fermées.

Guimond combat ensuite ceux qui soutenoient l'impanation; c'est-à-dire que le pain & le vin demeuroient dans l'eucharistie avec le corps de Jesus-Christ. p. 366. Il les réfute par l'autorité des pères, principalement de S. Ambroise, par les paroles de Jesus-Christ même, qui n'a pas dit : mon corps est ici caché; mais : ceci est mon corps. Enfin par le canon de

la messe, où nous demandons à Dieu, que notre oblation devienne le corps & le sang de son Fils; non pas qu'il vienne s'y cacher. AN. 1075.

Il remarque le petit nombre de Berengariens, qui n'occupoient pas la moindre ville, ni le moindre village; d'où il conclut qu'ils ne sont pas l'église de Dieu. Elle a condamné, ajoute-t-il, par le pape Leon, ces inventions de Berenger dès leur naissance: ensuite le pape Gregoire qui gouverne à présent l'église Romaine, & qui en étoit alors archidiacre, en montra la fausseté dans le concile de Tours, & reçut avec clémence Berenger qui paroissoit corrigé. Il remarque sa condamnation sous le pape Nicolas, & insiste fortement sur l'autorité de l'église universelle. Puis il ajoute: si ceux-ci sont l'église, ou elle n'a pas commencé par Jesus-Christ, ou elle a cessé d'être quelque temps après; car il est très manifeste qu'en ce temps-ci ces folies n'étoient point, avant que Berenger les eût avancées. Or il est certain par l'écriture, que l'église ne peut cesser d'être. Il montre l'utilité de la créance de l'église catholique, pour nous exciter à recevoir l'eucharistie avec un souverain respect & une ardente dévotion; & il exhorte les hérétiques à se rendre à la vérité, puisqu'il ne s'agit pas ici de l'honneur de la victoire, comme dans les écoles, ou de quelque intérêt temporel, comme dans les tribunaux séculiers: en cette dispute il n'y va pas moins que de la vie éternelle. p. 367. D.

Enfin il réfute l'opinion de ceux qui disoient que le corps de Jesus-Christ cesse d'être dans l'eucharistie à l'égard des indignes. Il montre qu'elle est sans fondement, & il ajoute: ce seroit donc au hasard que le peuple répondroit *Amen* à la communion, puisqu'il ne sauroit si ceux qui s'en approchent seroient dignes; & quand un prêtre indigne célèbre la messe & communie seul, comme il arrive souvent, il ne se feroit point de changement, les paroles de Jesus-Christ seroient sans effet, & la foi de l'église seroit vaine. p. 37.

Après Guimond, Durand, abbé de Troarn dans la même province de Normandie, écrivit aussi contre Berenger un assez long traité, divisé en neuf parties, mais d'un style diffus, avec peu d'ordre & de justesse dans ses raisonnemens. Je n'y vois rien de considérable, qui n'ait été dit par Lanfranc & par Guimond. Il marque que quelques-uns ne com- Post. Lanf. p. 72.

AN. 1075. munioient qu'une fois en neuf ans, & s'élève contre cet abus.

p. 94. A.

XIX. Fin de Suenon roi de Danemarck. II. ep. 51.

Dans les premiers mois de l'année 1075, le pape écrivit deux lettres à Suenon roi de Danemarck ; la première du vingt-cinquième de Janvier, où il dit : quand nous étions encore dans l'ordre de diacre, nous recevions souvent de votre part des lettres pleines d'affection : mais il semble qu'elle soit refroidie, puisque nous n'en avons point reçu depuis que nous sommes en une place plus élevée. Et comme à présent le soin de toute l'église nous regarde, nous vous écrivons d'autant plus volontiers, que nous savons combien vous êtes distingué entre les princes par la connoissance des lettres & l'amour des instructions ecclésiastiques. Et ensuite : nous vous avons envoyé des légats, pour traiter avec vous sur ce que vous avez demandé au saint siége du temps du pape Alexandre, tant pour l'établissement d'une métropole, que pour les autres avantages de votre royaume : mais les troubles de l'Allemagne rendant le passage dangereux, ont obligé nos légats à revenir. C'est pourquoi si vous désirez quelque chose de nous, faites-le-nous savoir par des envoyés fidelles, & ce que l'église Romaine peut espérer de vous, si elle a besoin de vos troupes contre les ennemis de Dieu. Au reste il y a près de nous une province très-riche, occupée par de lâches hérétiques, où nous désirerions qu'un de vos fils vint s'établir, pour en être le prince & le défenseur de la religion : s'il est vrai, comme nous a dit un évêque de votre pays, que vous avez dessein de l'envoyer avec quelques troupes choisies au service de la cour apostolique.

II. ep. 75. Eric. hist. p. 299. Pontan. lib. v. p 191. Saxo. lib. XI. p. 192.

L'autre lettre au roi Suenon est du dix-septième d'Avril, & contient en termes généraux les mêmes offres de la part du pape, qui apparemment ne savoit pas encore la mort de ce roi, arrivée l'année précédente 1074, après un règne de vingt-six ans. Il fut enterré à Roschild dans l'église cathédrale, & l'évêque Guillaume allant au-devant du corps, fit porter deux cercueils, un pour le roi, un pour lui-même : aussi mourut-il dans le temps des funérailles, & fut enterré avec lui. Après la mort de Suenon, il y eut quelque temps d'interrègne, parce que les uns vouloient reconnoitre pour roi Harald, son fils aîné ; les autres Canut, qui avoit beau-

coup plus de mérite. Harald l'emporta, & Canut se retira en Suède. AN. 1075.

XX. Concile de Rome.

Le pape avoit indiqué un concile à Rome pour la première semaine de carême de l'année 1075, & il y avoit appelé plusieurs évêques en particulier. De Lombardie Guibert de Ravenne, Gunibert de Turin, Guillaume de Pavie. De France, les évêques de Bretagne; Isembert évêque de Poitiers, qui avoit dissipé à main armée un concile où présidoient les légats du pape, & où l'on devoit examiner la validité du mariage du comte de Poitiers. L'évêque Isembert avoit été cité à Rome pour la saint André 1074, & n'y avoit point comparu : c'est pourquoi il fut suspendu de ses fonctions & cité au concile du carême suivant. Le pape y appela aussi plusieurs évêques d'Allemagne, savoir : Liémar archevêque de Brème, & Sigefroi archevêque de Mayence avec ses suffragans, comme j'ai dit : Bennon évêque d'Osnabruc & l'abbé de Corbie en Saxe, si l'archevêque de Cologne ne les accordoit auparavant. Enfin il y appela Hugues évêque de Die, avec quelques-uns de ses diocésains qu'il avoit excommuniés, pour avoir usurpé les biens de son église.

II. ep. 42. 33. 35. ep. 1. ep. 2. 23. 24.

II. ep. 28 29.

ep. 25.

ep. 43.

Le concile de Rome se tint en effet depuis le vingt-quatrième de Février 1075, qui étoit le mardi de la première semaine de carême, jusqu'au dernier du même mois. Il y assista grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de clercs & de laïques. Entr'autres décrets qui y furent faits, le pape excommunia cinq domestiques du roi d'Allemagne, par le conseil desquels il vendoit les églises, à moins qu'ils ne vinssent à Rome se justifier dans le premier jour de Juin. Le roi de France Philippe fut aussi menacé d'excommunication, s'il ne donnoit assurance de sa correction aux nonces du pape qui devoient aller en France. Liémar archevêque de Brème fut suspendu de ses fonctions, pour sa désobéissance, & interdit de la communion du corps & du sang de Notre-Seigneur. Garnier évêque de Strasbourg & Henri de Spire furent suspendus; & Herman de Bamberg, s'il ne venoit se justifier avant Pâque, qui cette année fut le cinquième d'Avril. En Lombardie, Guillaume évêque de Pavie & Gunibert de Turin furent suspendus, & Denis de Plaisance déposé. On confirma l'excommunication déjà prononcée contre Robert Guischard duc de Pouille.

to. x. p. 344.

II. ep. 54.

A ce concile se trouvèrent Jaromir, autrement Geboard, II. ep. 55. Sup. n. 8.

ou plutôt Gerard, évêque de Prague, & Jean évêque d'Olmuts, & on y examina leur différent touchant quelques dixmes & quelques terres. L'affaire se trouva si embrouillée, qu'il ne fut pas possible de la terminer par un jugement définitif; mais pour établir la paix entr'eux, on ordonna par provision un partage en vertu duquel chacun jouiroit de la moitié, en attendant que les droits fussent mieux éclaircis : ce qu'ils pourroient faire dans le terme de dix ans. C'est ce qui paroît par la lettre du second jour de Mars 1075. On peut remarquer dans le décret de ce concile, que le pape ne menace d'excommunication que les ministres du roi Henri, comme coupables de simonie. Mais le pape le menaçoit encore, espérant le ramener par la douceur : car ce prince témoignoit lui être fort soumis, & vouloir sincèrement bannir de son royaume la simonie & l'incontinence des clercs. C'est ce que l'on voit par quelques lettres, où le pape le loue de ses bonnes dispositions. Le roi parut les conserver, tant qu'il craignit les Saxons révoltés contre lui : mais quand il les eut vaincus, il oublia tout ce qu'il avoit promis au pape.

An. 1075.

Lib. II. & 3. 5. 7. 10.

XXI. Herman de Bamberg.

Lamb. an. 1175. ep. 213.

L'affaire d'Herman évêque de Bamberg mérite d'être rapportée plus au long. Il fit bâtir à ses dépens une église à l'honneur de S. Jacques, où il mit vingt-cinq chanoines de bonnes mœurs, & leur donna abondamment de quoi vivre. Mais ensuite il les chassa, sans avoir aucun sujet de plainte contre eux, & donna cette maison à des moines. Car il avoit une telle affection pour les moines, que, s'il eût pu, il les eût mis à la place des clercs par tout son diocèse. Les chanoines chassés se joignirent à ceux de la cathédrale, pour représenter à l'évêque, que son diocèse avoit plus besoin de clercs que de moines; & que la nouvelle église n'étant qu'à trente pas de la cathédrale, ne convenoit pas à ceux-ci, dont l'institut ne demande que la solitude. Mais l'évêque demeurant inexorable, les clercs allèrent à Rome, & portèrent leurs plaintes au pape. Ils soutenoient que leur évêque étoit entré dans le siége par simonie, & qu'en ayant été accusé devant le pape Nicolas, il ne s'en étoit sauvé que par un parjure : qu'il étoit entièrement ignorant, & qu'avant son ordination il avoit scandalisé la ville de Mayence, où il avoit été nourri, en s'abandonnant à toutes sortes de crimes. Que s'étant exercé dès sa jeunesse à amasser de l'argent & prêter à usure, il s'y étoit encore plus appliqué depuis son épiscopat, vendant

dant les abbayes & les églises de son diocèse, & réduisant à une extrême pauvreté les serfs de l'église de Bamberg riches auparavant. Par toutes ces raisons, ils demandoient au pape la déposition de leur évêque. An. 1075.

Le pape l'avoit déja suspendu, & sur cette relation il l'excommunia; parce qu'ayant été accusé & appelé plusieurs fois à Rome pendant deux ans, il n'avoit tenu compte d'y venir. Il lui ordonna de rendre l'église de saint Jacques aux chanoines qu'il en avoit chassés injustement, & manda au clergé de Bamberg de s'abstenir de la communion de l'évêque, déclarant que jamais il ne le rétabliroit. Le pape envoya pour l'exécution de ses ordres des légats, avec les députés du clergé de Bamberg; & quand ils furent arrivés, le clergé envoya dire à l'évêque de se retirer incessamment. En même temps un jeune clerc insolent lui présenta un verset d'un pseaume, & lui dit: si vous pouvez expliquer ce verset non pas dans le sens mystique ou allégorique, mais mot à mot, je vous déclarerai innocent & digne de l'épiscopat. L'évêque surpris demandoit en colère à ses clercs, d'où leur venoit cette nouvelle présomption: quand les légats du pape se présentèrent, & outre les lettres qu'ils avoient en main, lui dénoncèrent de vive voix la suspense & l'excommunication.

Comme ses clercs le pressoient de se retirer, & protestoient qu'ils ne feroient aucun service de l'église tant qu'il y demeureroit: ne sachant à quoi se résoudre, il envoya à l'archevêque de Mayence son plus fidelle ami, qu'il avoit gagné par plusieurs bienfaits, & qui avoit eu part à son entrée dans l'épiscopat & à la manière dont il s'y étoit conduit. L'archevêque n'ayant pu rien gagner auprès du clergé de Bamberg, résolut d'aller à Rome pour essayer d'apaiser le pape. Mais il pensa être déposé lui-même, pour avoir ordonné l'évêque de Bamberg par simonie, & il reçut ordre de publier l'excommunication prononcée contre cet évêque, & d'en ordonner un autre à sa place.

Herman voyant alors qu'il n'avoit plus rien à espérer que dans la clémence du pape, alla à Rome avec des gens qu'il payoit bien pour plaider sa cause. Mais le pape étoit à l'épreuve des beaux discours, aussi-bien que des présens; & tout ce qu'Herman put obtenir, fut d'être absous de l'excommunication, à la charge de passer le reste de ses jours dans un monastère. Etant de retour en Allemagne, il rapporta cet

An. 1075. ordre du pape à ses vassaux, dont il avoit gagné l'affection par ses largesses : mais ils protestèrent qu'ils étoient résolus de s'exposer à tout, plutôt que de souffrir que leur église fût ainsi déshonorée. Herman revint donc à Bamberg, & pendant un mois ou cinq semaines qu'il y demeura, il exerça tous les droits épiscopaux hors les fonctions de l'autel : mais son clergé ne fit aucun office public dans toute la ville, & ni le roi, ni aucun évêque ne communiqua avec lui. C'est ainsi que l'historien Lambert raconte l'affaire.

Lib. II. ep. 76 III. ep. 1. 2. & 3. Il paroît, par les lettres du pape Gregoire, qu'Herman ne se présenta point au concile de Rome de cette année 1075, quoiqu'il y eût été appelé : mais qu'étant venu près de Rome il s'arrêta en chemin, & envoya devant ses députés, avec de grands présens, pour corrompre le pape & les évêques. Frustré de cette espérance, & sachant qu'il avoit été condamné, il s'en retourna promptement, & promit aux clercs qui l'accompagnoient, qu'il renonceroit à l'épiscopat & embrasseroit la vie monastique : ce qu'il n'exécuta pas ; au contraire il dépouilla de leurs biens quelques clercs de son église qui lui résistoient. Cependant il fut déposé dans le concile ; & le pape ayant appris ensuite comment il avoit trompé ses clercs, écrivit à l'archevêque de Mayence & au roi Henri de mettre à sa place un autre évêque à Bamberg. Ces lettres sont du vingtième de Juillet 1075.

Lambert. p. 228. Le pape de son côté, & le clergé de Bamberg du sien, ne cessèrent point de presser le roi de remplir ce siége. Herman se tenoit cependant dans les terres de l'église, où ses vassaux le soutenoient : mais il n'osoit faire aucune fonction épiscopale ; & quoiqu'il eût toujours été très-fidelle au roi, ce prince, loin de prendre sa défense, résolut d'exécuter sa condamnation. Il vint donc à Bamberg, & le jour de saint André 1075 il en fit ordonner évêque Rupert, prévôt de Goslar.

p. 229. C'étoit un homme d'une très-mauvaise réputation : parce qu'il étoit intime confident du roi, & passoit pour le principal auteur de tout ce qu'il avoit fait de mauvais contre l'état. Herman perdant ainsi toute espérance de se rétablir, se retira dans le monastère de Souartz, & y prit l'habit sous l'abbé Egbert, homme de sainte vie. Incontinent après il alla à Rome avec son abbé, & s'étant soumis humblement au pape & fait pénitence de sa désobéissance, il fut absous de l'excommunication, & rétabli dans les fonctions de prêtre, mais non pas d'évêque.

Au mois d'Octobre de cette année 1075, l'archevêque Sigefroi tint un concile dans sa ville de Mayence, où se trouva l'évêque de Coire légat du pape, chargé de ses lettres, par lesquelles il étoit enjoint à l'archevêque, sous peine de déposition, d'obliger tous les prêtres de sa province, de renoncer sur le champ à leurs femmes ou au ministère de l'autel. Mais quand l'archevêque voulut exécuter cet ordre du pape, tous les clercs qui assistoient au concile se levèrent, & s'emportèrent tellement contre lui par leurs discours & par les mouvemens de leurs mains & de tout le corps, qu'il désespéroit de sortir en vie du concile. Il céda donc à la difficulté, & résolut de ne plus se mêler de cette réforme qu'il avoit tant de fois proposée inutilement; mais de laisser au pape le soin de l'exécuter par lui-même, quand & comme il lui plairoit.

An. 1075.
XXII.
Autres affaires d'Allemagne.
p. 223.
to. x. conc. p. 345.

L'abbaye de Fulde étant vacante, le roi Henri voulut procéder à l'élection avec les seigneurs le lendemain de la saint André. Il y eut de fortes brigues de la part des abbés & des moines qui étoient venus de divers endroits: l'un offroit de grandes sommes d'argent: l'autre de grandes terres de l'abbaye: l'autre d'augmenter le service qu'elle rendoit à l'état. Ils ne gardoient aucune mesure, ni dans les promesses, ni dans la manière de les faire, quoique la veille ils eussent vu l'évêque de Bamberg déposé pour simonie. Le roi, indigné de leur imprudence & fatigué de leurs importunités, appela un moine d'Herfeld nommé Ruzelin, qui étoit venu à la cour par ordre de son abbé pour une affaire de son monastère. Le roi l'élut abbé de Fulde le premier, lui présentant le bâton pastoral, & pria instamment les moines & les vassaux de l'abbaye de lui donner leurs suffrages. Ruzelin, qui ne s'attendoit à rien moins, pensa tomber en défaillance; & voyant que tous concouroient à son élection avec de grands cris de joie, il représenta son incapacité, sa mauvaise santé, l'absence de son abbé: mais les évêques présens lui firent tant d'instances, qu'il consentit enfin à son élection.

Lambert. p. 229.

La même année mourut S. Annon, archevêque de Cologne, l'une des grandes lumières de l'église d'Allemagne. Depuis sa retraite Dieu l'éprouva par plusieurs afflictions. Son frère Vecel archevêque de Magdebourg, & son cousin Buccon évêque d'Halberstat, se trouvèrent enveloppés dans la guerre de Saxe, & par conséquent exposés à l'indigna-

XXIII.
Fin de saint Annon de Cologne.
Lambert. p. 229.
Sup. l. LXI. n. 56.

AN. 1075. tion du roi. Et comme Annon, retenu par l'affection naturelle, ne donnoit pas au roi des secours assez puissans à son gré, il lui devint lui-même suspect, & ce prince l'accusa d'infidélité & de parjure : jusques-là qu'il sollicita les citoyens de Cologne pour le tuer, & deux de ses domestiques en formèrent le dessein. L'année précédente 1074, incontinent après Pâque, l'imprudence de ses gens excita contre lui à Cologne une sédition si furieuse, que sa vie fut en danger. Il avoit pour ce sujet excommunié & banni plusieurs citoyens de Cologne. Mais à Pâque de l'année 1075, il leur rendit la communion & leurs biens qui avoient été pillés. Enfin il lui vint des ulcères aux pieds qui firent tomber la chair, jusques à découvrir les os ; puis montant aux jambes & aux cuisses, gagnèrent le corps & les parties nobles : & ainsi après une longue maladie, il mourut le quatrième de Décembre 1075, jour auquel l'église honore sa mémoire. Il avoit tenu le siége de Cologne vingt ans & dix mois. Il fut enterré au monastère de Sigeberg, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau.

Lambert. p. 207. 232.

Mart. R. 4 Decemb. Vita ap. Sur. l. III. c. 17.

XXIV. Concile de Londres. *to. x. p. 346.*

La même année 1075, neuvième du roi Guillaume, on tint à Londres dans l'église de S. Paul un concile national de toute l'Angleterre, où présida Lanfranc archevêque de Cantorberi & primat de la grande Bretagne, accompagné de Thomas archevêque d'Yorck, Guillaume évêque de Londres, Geoffroi de Coutances en Normandie, Vauquelin de Vinchestre, Herman de Schirburne, S. Vulstan de Vorchestre : les évêques d'Herford, de Veli, de Lincoln, de Norvic, de Chichestre, d'Oxford, de Chestre : c'étoit quatorze évêques en tout. L'église de Rochestre étoit vacante ; l'évêque de Lindisfarne, autrement de Dunelme, avoit une excuse légitime. L'évêque de Coutances, quoiqu'étranger, assista à ce concile, parce qu'il avoit quantité de terres en Angleterre.

Comme l'usage des conciles avoit été long-temps interrompu dans ce royaume, on renouvella les anciens canons suivant lesquels on ordonna, que les évêques seroient assis selon le rang de leur ordination, excepté ceux qui avoient quelque privilége autorisé par la coutume. Sur quoi l'on consulta les anciens, & suivant leur témoignage on trouva que l'archevêque d'Yorck devoit être assis à la droite de celui de Cantorberi, & l'évêque de Londres à la gauche, puis l'évêque de Vinchestre près l'archevêque d'Yorck. Comme,

suivant les anciens canons, les siéges épiscopaux ne doivent point être dans les villages, on permit à trois évêques de passer dans des villes par la concession du roi & l'autorité du concile. Ces trois furent Herman de Schirburne qui passa à Sarisberi, Stigand de Seolsei à Chilchestre, & Pierre de Licefeld à Chester. On différa la translation de quelques autres qui demeuroient encore en des villages ou des bourgs, jusques à ce que l'on en pût informer le roi, qui étoit alors à la guerre deçà la mer. AN. 1075.

On défendit en ce concile plusieurs superstitions, savoir: les divinations, les sortilèges, & de suspendre en certains lieux les os des bêtes, sous prétexte de préserver les autres de contagion. Défense aux clercs de prendre part à un jugement tendant à la mort ou à la mutilation des membres. Vingt abbés souscrivirent à ce concile après les quatorze évêques.

XXV. Hidulfe, archevêque de Cologne. *Lambert. an. 1076. p. 233.*

Le roi Henri célébra la fête de Noël à Goslar en Saxe, où se trouvèrent grand nombre de députés du clergé & du peuple de Cologne, pour l'élection d'un archevêque. Le roi leur présenta Hidulfe chanoine de Goslar, & les pressa de l'élire; mais c'étoit un homme de petite taille, de mauvaise mine, d'une naissance obscure, & qui ne paroissoit avoir aucun des talens nécessaires dans une si grande place. Il fut donc refusé avec un tel mépris de toute la cour, que dès qu'il paroissoit en public, il excitoit de grandes huées, & on lui jetoit des pierres. Mais le roi se souvenant de la fermeté de l'archevêque Annon, vouloit lui donner un successeur dont il pût disposer absolument. Comme il vit que ses efforts pour faire élire Hidulfe étoient inutiles, il renvoya les députés de Cologne, & leur ordonna de venir à la mi-carême mieux conseillés: leur protestant que, de son vivant, ils n'auroient jamais d'autre archevêque qu'Hidulfe.

A Goslar se trouvèrent aussi des légats du pape, qui dénoncèrent au roi de se trouver à Rome le lundi de la seconde semaine de carême, pour se défendre sur les accusations formées contre lui: autrement, que ce jour-là sans autre délai, il seroit excommunié par le pape, & retranché du corps de l'église. Le roi, extrêmement offensé de cette dénonciation, chassa aussitôt les légats honteusement, & ordonna à tous les évêques & les abbés de son royaume de se trouver à Vormes le dimanche de la Septuagésime, qui l'année suivante 1076 devoit être le vingt-troisième de Janvier. Son

An. 1075.

dessein étoit de chercher avec eux le moyen de déposer le pape, étant persuadé que de ce point dépendoit son salut & l'affermissement de sa puissance.

XXVI. Conjuration à Rome contre le pape. *Acta Greg. Boll. to. 17. p. 148. Vita c. 5. ibid. p. 123.*

Cependant à Rome on conjuroit aussi contre le pape Gregoire. Après le concile de cette année 1075, les autres évêques retournèrent chez eux; mais Guibert archevêque de Ravenne demeura avec le pape. Il songeoit à se faire pape lui-même, & travailloit à gagner par présens & par promesses tous ceux qu'il trouvoit à Rome mal disposés contre Gregoire. Il se lia entre autres intimément avec le préfet Cencius fils d'Etienne, aussi préfet de Rome, & en fit son principal confident. Celui-ci étoit un débauché & un scélérat, fourbe, artificieux, accoutumé aux parjures & aux meurtres. Il avoit soutenu le parti de Cadaloüs contre Alexandre II, & ayant fait bâtir une haute tour sur le pont S. Pierre, il exigeoit des passans un nouveau péage; & comme il étoit fort puissant par toute l'Italie, il exerçoit de grandes vexations dans les terres de l'église Romaine. Le pape l'en ayant plusieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'excommunication.

Cencius outré de dépit alla en Pouille trouver Robert Guischard & les autres, que le pape avoit excommuniés, pour concerter avec eux la manière de prendre le pape & le faire mourir. Il envoya son fils à Guibert, archevêque de Ravenne; & il écrivit au roi Henri, promettant de lui mener le pape. Ensuite il attendit le temps propre à exécuter son dessein, & il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël 1075. Le pape alla, selon sa coutume, célébrer l'office de la nuit à sainte Marie-Majeure; mais le clergé & le peuple y vint en petit nombre: car il tomba cette nuit une pluie si excessive, qu'à peine chacun osoit-il sortir de sa maison & entrer chez son voisin, pour quelque nécessité de la vie. Cencius, averti par ses espions, vint à l'église avec une troupe de gens armés & revêtus de cuirasses ayant des chevaux prêts pour s'enfuir avec ses complices, en cas de besoin.

Le pape célébroit la première messe dans la chapelle de la crèche. Il avoit déjà communié & le clergé aussi, & il en étoit à la communion du peuple, quand tout d'un coup on entendit de grands cris. Les conjurés parcoururent toute l'église l'épée à la main, frappant ceux qu'ils pouvoient,

& se rassemblèrent à la chapelle de la crèche, dont ils rompirent les petites portes. Là ils prirent le pape, & un d'eux voulant lui couper la tête, lui fit une assez grande blessure au front. Ils l'arrachèrent du saint lieu, le tirant par les cheveux & le frappant sans qu'il leur résistât ou leur dit une parole; il levoit seulement les yeux au ciel; ils lui ôtèrent le pallium, la chasuble, la dalmatique & la tunique, lui laissant seulement l'aube & l'étole, & un d'entre eux le traînoit derrière lui. AN. 1075.

Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville, on cessa l'office par toutes les églises, & on dépouilla les autels, on sonna les cloches & les trompettes, on mit des gardes à toutes les portes pour empêcher qu'on n'enlevât le pape hors de Rome; car on ne savoit ce qu'il étoit devenu. Enfin le peuple étant assemblé au Capitole, quelques-uns rapportèrent qu'on le tenoit prisonnier dans la tour de Cencius. Sitôt que le jour parut, ils coururent en foule à sa maison, on commença à combattre; mais au premier choc les conjurés s'enfuirent dans la tour. On l'assiégea, on amena des machines & des béliers, on alluma du feu à l'entour. Cependant un homme qui avoit suivi le pape, avec une femme noble, travailloient dans la tour à le rechauffer avec des fourrures & à panser sa plaie: mais la sœur de Cencius disoit des injures au pape; & un de ses serviteurs tenant l'épée nue, disoit en blasphémant que le jour même il lui couperoit la tête. Celui-ci fut tué incontinent après, d'un coup de lance dans la gorge.

Cencius voyant que sa tour alloit être prise, se jeta aux pieds du pape, & lui demanda pardon, promettant de faire telle pénitence qu'il lui prescriroit. Le pape lui ordonna de faire le voyage de Jérusalem, & il le promit. Alors le pape se mit à une fenêtre, où étendant les mains il fit signe au peuple de s'apaiser, & demanda que quelques-uns des principaux montassent à la tour. Les autres croyant qu'il les exhortoit à achever de la prendre, l'escaladèrent & tirèrent le pape dehors. Le peuple fut extrêmement touché de le voir couvert de sang. On le ramena à sainte Marie-Majeure, où il acheva la messe & donna la bénédiction au peuple; puis il retourna au palais de Latran, & donna le festin solennel selon la coutume.

Cependant Cencius s'enfuit avec sa femme, ses enfans

AN. 1075. & ses frères. Le reste des conjurés prit aussi la fuite : on pilla tous leurs biens, car le pape leur sauva la vie. Mais le lendemain de la fête le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toujours, & ruina par le fer & le feu sa tour & tout ce qu'il avoit dans la ville & dehors. Cencius aussi de son côté, détruisit tout ce qu'il put des terres de l'église. Ainsi les effets de cette sédition continuèrent quelque temps.

Ensuite l'archevêque Guibert demanda au pape la permission de retourner à Ravenne, & y étant arrivé, il conspira secrétement contre le pape, avec Thedalde archevêque de Milan, & les autres évêques révoltés de Lombardie; ce qui fit manquer l'entreprise que le pape avoit formée contre les Normands. Au contraire Guibert se servit du cardinal Hugues le Blanc, pour exciter contre le pape, Robert, Guischard & le roi Henri, qui n'y étoient déjà que trop disposés.

XXVII. Lettres du pape au roi Henri. III. *epist.* 13.

Cependant le pape, avant que d'avoir la réponse de ses légats auprès du roi, lui écrivit une lettre, où il disoit en substance: on dit que vous communiquez avec ceux que le saint siége a excommuniés; si cela est vrai, vous ne pouvez recevoir notre bénédiction, que vous ne les ayez séparés de vous & contraints à faire pénitence, & que vous ne l'ayez faite vous-même. Adressez-vous donc à quelque pieux évêque qui vous absolve de notre part, & nous rende compte de votre satisfaction. Au reste, nous sommes fort étonnés, qu'après nous avoir écrit tant de lettres pleines d'amitié & de soumission, vous agissiez d'une manière si dure & si contraire aux saints décrets. Car pour ne point parler du reste, on voit par les effets quelles étoient les promesses que vous nous aviez faites touchant l'affaire de Milan; & vous venez encore de donner l'église de Fermo & celle de Spolette à des personnes qui nous sont inconnues. Et ensuite:

Nous avons assemblé cette année un concile, où ont assisté quelques-uns de vos sujets; & pour relever la discipline de l'église, nous y avons fait un décret qui ne contient rien de nouveau ni de notre invention, mais seulement les anciennes règles: c'est le décret contre les clercs concubinaires; & nous avons ordonné qu'il fût reçu & observé dans votre royaume, & chez tous les autres princes chrétiens. Mais comme ce décret paroissoit impraticable à quel-

ques-uns, à cause de la mauvaise coutume, nous vous avons mandé de nous envoyer des hommes savans & pieux de votre royaume, pour nous montrer ce que nous pouvions faire en conscience, afin de modérer ce décret. Ce que vous avez fait depuis, montre combien vous avez considéré nos avis. Il finit en l'exhortant à favoriser la liberté de l'église & reconnoître la grâce que Dieu lui a faite en lui donnant la victoire sur ses ennemis. Ce sont les Saxons qu'il avoit défaits l'automne précédent. Car cette lettre est du huitième de Janvier 1076.

XXVIII. Le pape déposé à Vormes.

Lambert. p. 234.
Vita Greg. c. 7.

Le roi ne manqua pas de se rendre à Vormes au jour nommé, qui étoit le dimanche de la Septuagésime 23 du même mois de Janvier : les évêques & les abbés s'y rendirent aussi en très-grand nombre, & le cardinal Hugues s'y trouva fort à propos pour le dessein du roi. Il venoit d'être déposé par le pape pour ses mœurs déréglées & comme fauteur des simoniaques ; & il étoit apparemment envoyé par l'archevêque de Ravenne. Il apportoit une histoire fabuleuse de la vie & de l'éducation du pape, la même, comme je crois, que nous avons sous le nom du cardinal Bennon : contenant d'où il étoit sorti, comment il s'étoit conduit depuis sa jeunesse, par quelles mauvaises voies il étoit monté sur le saint siége, les crimes qu'il avoit commis devant & après, qui étoient incroyables. C'est ainsi qu'en parle l'historien Lambert. Le cardinal Hugues apportoit aussi des lettres au nom des cardinaux, du sénat & du peuple, portant des plaintes au roi contre le pape, dont ils demandoient la déposition & l'élection d'un autre. Il ajouta qu'Hildebrand avoit beaucoup d'ennemis : les Normands, les comtes voisins & plusieurs Romains.

Bruno Bell. Sax. p. 122.

Les prélats de l'assemblée de Vormes reçurent ce cardinal comme envoyé du ciel, & suivant son autorité ils déclarèrent qu'Hildebrand ne pouvoit être pape, ni avoir en cette qualité aucune puissance de lier & de délier. Tous les évêques souscrivirent à sa condamnation, quoique malgré eux pour la plupart. Il n'y eut qu'Adalberon évêque de Virsbourg & Herman de Metz, qui résistèrent quelque temps, disant qu'il étoit contre les canons qu'un évêque fût condamné absent : à plus forte raison le pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'accusation d'un évêque. Mais Guillaume évêque d'Utrecht les pressoit de souscrire avec les autres à la condamnation du pape, ou de renoncer à la fidé-

An. 1075. lité qu'ils avoient jurée au roi. Cet évêque étoit alors en grande faveur auprès du prince & comme son premier ministre. Il étoit fort instruit des lettres humaines, mais si vain, qu'à peine se pouvoit-il souffrir lui-même.

Vit. S. Anfel. Luc. n. 13.

Le roi envoya des lettres dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancône, pour faire souscrire la condamnation du pape. Un Allemand nommé Eberard fut chargé de cette commission; & les évêques de ces provinces déjà mal intentionnés, s'assemblèrent à Pavie, où ils jurèrent sur les évangiles qu'ils ne reconnoîtroient plus Gregoire pour pape, & envoyèrent des députés qui firent jurer de même les autres. Le roi Henri écrivit aussi au clergé & au peuple de Rome en ces termes : la vraie fidélité est celle qu'on garde aux absens comme aux présens. Nous savons que la vôtre est telle; nous vous prions d'y persévérer, & d'être amis de nos amis & ennemis de nos ennemis; entre lesquels nous marquons le moine Hildebrand, parce que nous avons reconnu qu'il a envahi & opprimé l'église, & conjuré contre l'état, comme vous verrez par la lettre suivante. Là étoit insérée une lettre à Hildebrand, où le roi lui disoit : lorsque j'attendois de vous un traitement de père, & vous obéissois en tout, au grand déplaisir de mes sujets, j'ai appris que vous agissiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du respect qui m'étoit dû par votre siége, vous avez tenté par de mauvais artifices d'aliéner de moi le royaume d'Italie; vous n'avez pas craint de mettre la main sur les évêques, & les avez traités indignement. Comme je dissimulois ces excès, vous avez pris ma patience pour foiblesse, & avez bien osé me mander, que vous mourriez, ou que vous m'ôteriez la vie & le royaume. Pour réprimer une telle insolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai assemblé tous les seigneurs de mon royaume, comme ils m'en ont prié. Là on a découvert ce que la crainte faisoit taire auparavant, & on a prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer sur le saint siége. J'ai suivi leur avis qui m'a semblé juste. Je vous renonce pour pape, & vous commande, en qualité de patrice de Rome, d'en quitter le siége. Le roi continuant ensuite d'adresser la parole à l'église Romaine, disoit : élevez-vous donc contre lui, & que celui qui m'est le plus fidelle soit le premier à le condamner; je ne demande pas son sang, la vie après sa déposition lui

Bruno Bell. Sax. p. 122. Chr. Magdeb. M. S.

ſera plus dure que la mort : je veux ſeulement que vous le faſſiez deſcendre du ſaint ſiége, pour en y mettre un autre, que nous choiſirons par votre conſeil & par celui de tous les évêques. An. 1076.

Il y avoit une ſeconde lettre du roi au pape, qui n'ajoutoit guère à la première que des injures. Il lui reproche principalement d'avoir traité les évêques avec mépris : il ſoutient que ce n'eſt point du pape qu'il tient ſon royaume, mais de Dieu ſeul, & que ſuivant la tradition des pères, un ſouverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut être dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt qu'il abandonne la foi. D'où il s'enſuit, ſelon le roi Henri, ou plutôt ſelon les évêques qui lui compoſoient cette lettre, qu'un prince qui renonce à la religion peut être légitimement dépoſé. Nous n'avons pas les lettres du concile de Vormes : mais elles contenoient à peu près les mêmes choſes. On y dénonçoit au pape, qu'il eût à céder le pontificat qu'il avoit envahi contre les lois de l'égliſe ; & qu'il ſût qu'on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroit depuis ce jour. Un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de ces lettres ; & il prit ſi bien ſes meſures, qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du concile, que le pape avoit indiqué pour la première ſemaine de carême.

Le concile donc étant commencé, Roland de Parme y entra, & préſenta au pape les lettres du roi & du concile de Vormes, en diſant : le roi mon maître & tous les évêques Ultramontains & Italiens, vous ordonnent de quitter préſentement le ſaint ſiége que vous avez uſurpé ; & ſe retournant vers le clergé de Rome, il ajouta : vous êtes avertis, mes frères, de vous trouver à la Pentecôte en la préſence du roi, pour recevoir un pape de ſa main ; puiſque celui-ci n'eſt pas un pape, mais un loup raviſſant. Alors Jean évêque de Porto ſe leva & s'écria : qu'on le prenne. Le préfet de Rome, avec la milice, ſe jetèrent ſur Roland l'épée à la main, le voulant tuer dans l'égliſe du Sauveur où ſe tenoit le concile ; mais le pape ſe mit au-devant, & le couvrant de ſon corps, lui ſauva la vie.

Ayant à grande peine fait faire ſilence, il dit : mes enfans, ne troublez pas la paix de l'égliſe par une ſédition. Voici les temps dangereux dont parle l'écriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, ſuperbes & 2. Tim. III. 1.

AN. 1076.

désobéissans à leurs parens. Il faut qu'il arrive des scandales; & le Seigneur a dit qu'il nous envoyoit comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du serpent, & sans haïr personne, supporter les insensés qui veulent violer la foi de Dieu. Nous avons assez long-temps vécu en paix. Dieu veut recommencer à arroser sa moisson du sang des saints. Préparons-nous au martyre, s'il est besoin, pour la loi de Dieu, & que rien ne nous sépare de la charité de J. C.

Nous avons entre les mains un signe, que Dieu nous a donné, de la victoire de son église. C'étoit un œuf de poule trouvé près de l'église de S. Pierre, autour duquel on voyoit en relief un serpent armé d'une épée & d'un écu, qui voulant s'élever au haut de l'œuf, étoit forcé de se replier en bas. Le pape avoit d'abord montré cet œuf dans le concile, & il en fit dans son discours une explication mystérieuse; puis il conclut ainsi : il faut donc maintenant employer le glaive de la parole pour frapper le serpent à la tête & venger l'église; nous n'avons que trop de patience. Tout le concile approuva cet avis du pape, déclarant qu'ils étoient prêts à souffrir la mort pour une si bonne cause; & il fut conclu que Henri seroit privé de la dignité royale, & anathématisé avec tous ses complices.

XXIX. Le roi Henri déposé à Rome.

Lambert. Vita Greg. C. t. x. conc. p. 356.

Le lendemain donc le pape fit lire dans le concile les lettres apportées de la part du roi ; puis il prononça contre lui l'excommunication en ces termes : S. Pierre prince des Apôtres, écoutez votre serviteur, que vous avez nourri dès l'enfance, & délivré jusqu'à ce jour de la main des méchans qui me haïssent, parce que je vous suis fidelle. Vous m'êtes témoin, vous & la sainte mère de Dieu, S. Paul votre frère & tous les saints, que l'église Romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner; & que j'eusse mieux aimé finir ma vie en exil, que d'usurper votre place par des moyens humains. Mais m'y trouvant par votre grâce & sans l'avoir mérité, je crois que votre intention est que le peuple chrétien m'obéisse, suivant le pouvoir que Dieu m'a donné à votre place, de lier & délier au ciel & sur la terre.

C'est en cette confiance que, pour l'honneur & la défense de l'église, de la part de Dieu tout-puissant Père & Fils & S. Esprit, & par votre autorité, je défends à Henri fils de l'empereur Henri, qui par un orgueil inoui s'est élevé con-

tre votre église, de gouverner le royaume Teutonique & l'Italie : j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, & je défends à personne de le servir comme roi. Car celui qui veut donner atteinte à l'autorité de votre église, mérite de perdre la dignité dont il est revêtu. Et parce qu'il a refusé d'obéir comme chrétien & n'est point revenu au Seigneur, qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniés, méprisant les avis que je lui avois donnés pour son salut, vous le savez ; & se séparant de votre église qu'il a voulu diviser : je le charge d'anathème en votre nom, afin que les peuples sachent, même par expérience, que vous êtes Pierre, que sur cette pierre le Fils du Dieu vivant a édifié son église, & que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. C'est la première fois qu'une telle sentence a été prononcée contre un souverain. Otton évêque de Frisingue, historien très-catholique & très-attaché aux papes, écrivant dans le siècle suivant, en parle ainsi : l'empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant il n'avoit vu de pareille sentence publiée contre un empereur Romain. Et ailleurs : je lis & relis les histoires des empereurs Romains, & je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié par un pape ou privé du royaume.

AN. 1076.

1. *Gest. Frid.* c. 1.

VI. Chr. c. 35.

XXX.
Autres excommuniés à Rome.

Le pape prononça dans ce concile plusieurs autres excommunications. Premièrement contre les évêques d'Allemagne, & nommément Sigefroi de Mayence, Guillaume d'Utrecht & Robert de Bamberg. Sigefroi est excommunié & déposé, comme auteur du schisme entre le royaume Teutonique & l'église Romaine : les autres qui y ont consenti & souscrit volontairement, sont suspendus des fonctions épiscopales : quant à ceux qui y ont consenti malgré eux, on leur donne terme jusques à la S. Pierre, pour se justifier devant le pape, en personne où par députés. Les évêques de Lombardie sont suspendus & excommuniés, pour avoir conjuré par serment contre le saint siége. Il y avoit long-temps que le pape avoit excommunié Otton évêque de Ratisbonne, Otton de Constance, Bouchard de Lausane, le comte Eberard, Ulric, & quelques autres dont le roi suivoit les conseils.

En ce même concile de Rome, le pape excommunia quelques évêques de deçà les monts ; savoir, Berenger évêque d'Agde, pour avoir communiqué avec l'archevêque de Narbonne

AN. 1076. excommunié, & avoir exercé quelques fonctions pour cet archevêque. Herman archevêque de Vienne fut aussi excommunié, parce qu'ayant été justement déposé pour simonie, parjure, sacrilége & apostasie, il ne laissoit pas d'inquiéter l'église de Vienne : & on interdit les églises de Romans & de S. Irenée de Lyon, tant qu'Herman les occuperoit. On excommunia Didier & les clercs de l'église de Romans; l'abbé de S. Gilles & le comte de S. Gilles, à cause de sa parente; Humbert de Beaujeu, pour ses vexations contre l'église de Lyon. On excommunia Etienne évêque du Pui, simoniaque & homicide, & Ponce évêque de Grenoble; & on confirma ce que l'évêque de Die avoit fait & ordonné dans sa légation.

Sup. n. 5. to. X. conc. p. 3. 9. Ex. Hug. Flavin. C'étoit Hugues que le pape avoit, comme j'ai dit, ordonné évêque de Die en 1073, & fait son légat. Il tint en cette qualité plusieurs conciles : le premier à Anse près de Lyon : le second à Clermont en Auvergne, où Etienne évêque de Clermont fut déposé pour avoir quitté son siége, & usurpé celui du Pui en Velai. *Gall. Chr. to. 2. p. 528.* C'étoit Etienne de Polignac surnommé Taillefer, fils du vicomte Armand : il avoit été prévôt du Pui, & trouvoit cette église plus à sa bienséance. Dans le même concile de Clermont, on déposa Guillaume simoniaque & usurpateur du siége de Clermont; & on en ordonna évêque Durand, second abbé de la Chaise-Dieu. Etienne alla à Rome, & promit au pape par serment de quitter l'église du Pui : mais comme il ne laissoit pas de s'y maintenir par force, il fut encore excommunié par le légat Hugues, & le pape confirma cette excommunication. *Greg. lib. IV. epist. 18. 19.* C'est ce qui paroît par deux lettres du vingt-troisième de Mars.

Incontinent après le concile de Rome, le pape envoya à tous les fidelles le décret contre le roi Henri, avec une lettre où il dit : *Vita c. 9. Lib. III. ep. 6.* vous avez appris, mes frères, l'entreprise inouie & l'audace criminelle des schismatiques, qui blasphèment le nom du Seigneur en la personne de S. Pierre : l'injure faite au saint siége, telle que vos pères n'ont rien vu ni rien oui dire de semblable, & qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il soit jamais rien venu de tel de la part des païens ou des hérétiques. C'est pourquoi si vous croyez que S. Pierre ait reçu de J. C. les clefs du royaume des cieux, pensez combien vous devez être maintenant affligés de l'injure qui lui est faite, & que vous n'êtes pas dignes de partici-

per à sa gloire dans le ciel, si vous ne prenez part ici bas à ses souffrances. Nous vous prions donc d'implorer instamment la miséricorde de Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la pénitence: ou qu'arrêtant leurs mauvais desseins, il montre combien ils sont insensés de vouloir renverser la pierre fondée par J. C. Vous verrez par ce papier inclus, comment & pour quelles causes S. Pierre a frappé le roi d'anathème.

An. 1076.

XXXI. Mort de Guillaume évêque d'Utrecht. Lambert. p. 235.

Le roi Henri célébra à Utrecht la fête de Pâque, qui, cette année 1076, fut le vingt-septième de Mars. Guillaume évêque d'Utrecht, pour faire sa cour au prince, déclamoit furieusement contre le pape; & il n'y avoit presque point de fête, où prêchant pendant la messe, il n'en parlât indignement: l'appelant parjure, adultère & faux apôtre; & déclarant que lui & les autres évêques l'avoient excommunié plusieurs fois. Peu de temps après que les fêtes de Pâque furent passées, & que le roi se fut retiré d'Utrecht, l'évêque fut saisi tout d'un coup d'une griève maladie; & sentant des douleurs très-aigues, il crioit d'une voix lamantable devant tous les assistans, que par un juste jugement de Dieu il avoit perdu la vie présente & la vie éternelle, pour avoir secondé en tout avec empressement les mauvaises intentions du roi; & que pour gagner ses bonnes grâces, il avoit, contre sa conscience, chargé d'opprobres le pape, quoiqu'il sût bien que c'étoit un saint homme & d'une vertu apostolique. On dit qu'il mourut de la sorte sans sacremens. Son successeur fut Conrad, camerier de l'archevêque de Mayence.

Acta. ap. Boll. c. 2. p. 151.

Cependant: Guibert archevêque de Ravenne, fit assembler à Pavie après Pâque les évêques de Lombardie; & là ils excommunièrent de nouveau le pape. Les seigneurs du royaume, embarrassés s'ils devoient déférer à cette excommunication, consultèrent quelques évêques, qui leur dirent que personne ne pouvoit juger ni excommunier le pape. Ainsi les esprits furent partagés en Allemagne & en Italie entre le pape & le roi: car ceux de son parti disoient aussi qu'il ne pouvoit être excommunié. C'est le sujet d'une grande lettre du pape à Herman évêque de Metz, qui étoit revenu à son obéissance, après avoir suivi le parti du roi. Il parle ainsi:

Lib. 4. ep. 2.

XXXII. Lettres du pape sur l'excommunication des rois

Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être excommunié, quoique leur impertinence mérite qu'on ne leur

An. 1076. réponde point, nous les renvoyons aux paroles & aux exemples des pères. Qu'ils lisent ce que saint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination de saint Clement, touchant celui que l'on ne sait n'être pas bien avec l'évêque.
2. Cor. x. 6. Qu'ils apprennent que l'Apôtre dit : étant prêts à punir
1. Cor. v. 11. toute désobéissance. Et de qui il dit : il ne faut pas même manger avec eux. Qu'ils considérent pourquoi le pape Zacharie déposa le roi de France, & déchargea tous les
Lib. 10. ep. 20. François du serment qu'ils lui avoient fait. Qu'ils apprennent dans le registre de saint Gregoire, qu'en des priviléges donnés à quelques églises, il n'excommunie pas seulement les rois & les seigneurs qui pourroient y contrevenir, mais il les prive de leur dignité. Qu'ils n'oublient pas que saint Ambroise, non content d'excommunier Theodose, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'église ; quoique ce prince fût non-seulement roi, mais véritablement empereur par ses mœurs & par sa puissance. Peut-être veulent-ils dire, que quand Dieu
Joan. xxii. 17. dit à saint Pierre : paissez mes brebis, il en excepta les rois ; mais ne voient-ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de lier & de délier, il n'en excepta personne ? Que
1. Cor. vi. 3. si le saint siége a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les temporelles ? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les rois & les princes, qui préfèrent leur honneur & leur profit temporel à l'honneur & à la justice de Dieu. Car comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur, & lui obéissent plutôt qu'aux hommes, sont membres de Jesus-Christ ; ainsi les autres sont membres de l'Ante-christ. Si donc on juge quand il le faut les hommes spirituels, pourquoi les séculiers ne seront-ils pas encore plus obligés à rendre compte de leurs mauvaises actions ?

Mais ils croient peut-être que la dignité royale est au-dessus de l'épiscopale. On en peut voir la différence par l'origine de l'une & de l'autre. Celle-là a été inventée par l'orgueil humain ; celle-ci instituée par la bonté divine : celle-là recherche incessamment la vaine gloire, celle-ci aspire toujours à la vie céleste. Aussi saint Ambroise dit-il dans son pastoral, que l'épiscopat est autant au-dessus de la royauté, que l'or au-dessus du plomb, & l'empereur Constantin prit la dernière place entre les évêques.

Le

Le pape dit ensuite, qu'il a donné à quelques évêques le pouvoir d'absoudre les seigneurs qui ont eu le courage de s'abstenir de la communion du roi : mais pour le roi lui-même, il s'en réserve l'absolution, en connoissance de cause. Cette lettre est du vingt-cinquième d'Août 1076. On y voit les fondemens de cette doctrine inouie jusques alors, que le pape eût droit de déposer les souverains. Je laisse aux savans à juger combien ces fondemens sont solides : j'observe seulement ce qui suit, en faveur de ceux qui sont moins instruits. La première autorité est tirée d'une lettre apocryphe de saint Clement à saint Jacques, & ne parle que de l'excommunication, non plus que les deux passages de saint Paul. Or la question n'étoit pas si les rois pouvoient être excommuniés, mais si l'excommunication les privoit de leur puissance temporelle. Quant aux exemples, le pape Zacharie ne déposa point le roi Childeric ; mais il fut seulement consulté par les François, qui vouloient le déposer : & ce prince n'étoit ni excommunié, ni criminel, mais seulement méprisé pour son incapacité. Le privilége de saint Gregoire est celui de l'hôpital d'Autun, où quelques-uns croient que cette clause de privation des dignités temporelles a été ajoutée ; d'autres la regardent comme une malédiction & une menace. Quant à l'empereur Theodose ; saint Ambroise ne prétendit jamais lui rien ôter de la puissance temporelle. Le reste de ce qu'avance Gregoire VII prouveroit trop, s'il étoit vrai ; car si ceux qui ont droit de juger le spirituel, avoient droit à plus forte raison de juger le temporel, il ne faudroit plus d'autres juges ni d'autres princes que les évêques ; & si les puissances temporelles n'étoient établies que par l'orgueil humain, la religion devroit les détruire : mais l'écriture nous apprend que toute puissance vient de Dieu, même celle des princes infidelles.

AN. 1076.

Edit. Coteler. p. 540. n. 18.

Sup. l. XLIII. *n. 1.*

Sup. lib. XXXVI *n.* 43.

Sup. lib. XIX. *n.* 21.

Rom. XIII. 1.

Vers le même temps le pape écrivit une autre grande lettre à tous les évêques, les seigneurs & les fidelles du royaume Teutonique, où supposant le droit, il entreprend de justifier cette excommunication, par l'exposition des faits & de la conduite qu'il a tenue à l'égard du roi. Lors, dit-il, que nous étions encore dans l'ordre de diacre, ayant été informés des actions honteuses du roi, & désirant sa correction, nous l'avons souvent averti par nos lettres &

XXXIII. Lettre aux Allemands.

Vita. Greg. c. 8. n. 65.

AN. 1076. par ses envoyés, de mener une vie digne de sa naissance & de sa dignité: mais étant arrivés au pontificat, nous avons compris que Dieu nous demanderoit compte de son ame, avec d'autant plus de sévérité, que nous avions plus d'autorité pour le reprendre. C'est pourquoi voyant son iniquité croître avec l'âge, nous avons redoublé nos exhortations & nos instances. Il nous a souvent envoyé des lettres soumises, s'excusant sur sa jeunesse & sur les mauvais conseils de ses ministres, & promettant de suivre nos avis: mais il les a méprisés en effet, se plongeant de plus en plus dans les crimes. Alors nous avons invité à pénitence quelques-uns de ses confidens, par le conseil desquels il avoit vendu des évêchés & des abbayes à des personnes indignes; & voyant qu'après les délais que nous leur avions donnés, ils demeuroient opiniâtres; dans leur malice, nous les avons excommuniés, comme il étoit juste, & averti le roi de les éloigner de sa maison & de ses conseils.

Cependant les Saxons se fortifiant, & le roi se voyant abandonné de la plus grande partie de son royaume, nous écrivit encore une lettre très soumise, nous priant de réparer les maux qu'il avoit faits à l'église, & nous promettant pour cet effet toute sorte d'obéissance & de secours. Et depuis il confirma ces promesses à nos légats Humbert évêque de Preneste & Gerauld évêque d'Ostie, qui le reçurent à pénitence, & entre les mains desquels il fit serment par les étoles qu'ils portoient. Mais quand il eut remporté la victoire contre les Saxons, les actions de grâces qu'il en rendit à Dieu, furent d'oublier toutes ses promesses, de recevoir en sa familiarité les excommuniés, & remettre les églises dans la première confusion. Touchés d'une vive douleur, nous lui avons encore écrit, pour l'exhorter à se reconnoître, & lui avons envoyé trois hommes pieux de ses sujets, pour l'avertir en secret de faire pénitence de tant de crimes, pour lesquels il méritoit non-seulement d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité royale selon les lois divines & humaines. Enfin nous lui avons déclaré que, s'il n'éloignoit de lui les excommuniés, nous ne pouvions donner autre jugement, sinon qu'il demeurât selon son choix excommunié avec eux.

Mais ce prince s'irritant contre la correction, n'a point cessé, qu'il n'ait obligé presque tous les évêques d'Italie, &

en Allemagne tous ceux qu'il a pu, à renoncer à l'obéissance du saint siége. Voyant donc son impiété montée au comble, nous l'avons excommunié par jugement synodal, pour avoir communiqué avec des excommuniés, pour n'avoir pas voulu faire pénitence de ses crimes, & pour avoir déchiré l'église par un schisme. Le pape exhorte ensuite les Allemands à demeurer fermes dans le bon parti. Dans une autre lettre datée du troisième de Septembre 1076, il les exhorte à élire un autre roi, si Henri ne se convertit pas; pourvu qu'ils le fassent de l'autorité du saint siége, & avec le consentement de l'impératrice Agnès, mère du roi Henri.

An. 1076.

IV. ep. 3.

Il y en eut en effet plusieurs qui abandonnèrent le roi, & plusieurs de ceux qu'il avoit fait souscrire à la condamnation du pape, envoyèrent des députés au pape pour lui demander pénitence. Il les reçut à bras ouverts & leur envoya des lettres de consolation. Il y eut même des évêques qui vinrent à Rome nus pieds, & y attendirent patiemment jusqu'à ce que le pape les reçût en grâce. Uton archevêque de Trèves, étant revenu de Rome, ne vouloit communiquer, ni avec Sigefroi archevêque de Mayence, ni avec le nouvel archevêque de Cologne Hidulfe : ni avec plusieurs autres qui étoient les plus assidus auprès du roi & dont il suivoit les conseils. Uton s'en éloignoit, parce que le pape les avoit excommuniés; & disoit que toutefois il avoit obtenu du pape à grande peine de pouvoir parler au roi seul, sans communiquer avec lui en aucune autre manière. A son exemple plusieurs autres se retirèrent de la cour, sans avoir égard aux ordres réitérés du roi, qui les appelloit. Ceux du parti du roi, irrités contre eux jusqu'à la fureur, n'épargnoient ni les injures ni les menaces. Ils soutenoient que la sentence du pape étoit injuste & nulle, puisqu'il les avoit condamnés sans les avoir cités canoniquement au concile, ni examinés, ni convaincus : que l'archevêque de Trèves & ceux de son parti avoient depuis long-temps conspiré contre l'état, & n'employoient le prétexte de la religion & de l'autorité du pape, que pour ruiner celle du roi, qu'il devoit songer à maintenir sa dignité, & à tirer de bonne heure contre ses ennemis l'épée, que suivant l'apôtre il avoit reçue pour la punition des méchans. Il n'étoit pas difficile d'exciter le roi, qui n'étoit de lui-même que

Vita n. 69.

Lambert p. 237.

p. 2

AN. 1076. trop violent : mais voyant que les seigneurs l'abandonnoient peu à peu, sous prétexte de religion, & que les menaces sans force étoient inutiles, il s'accomodoit au temps, & tâchoit de ramener les seigneurs par la douceur. Toutefois il ne pouvoit renoncer à la haine implacable qu'il avoit conçue contre les Saxons, & cherchoit toujours à les réduire en servitude.

XXXIV. Eglise d'Afrique. *Lib.* I. *ep.* 22.

Il restoit encore en Afrique des églises sous la domination des Musulmans, comme on voit par quelques lettres de Gregoire VII. Dès la première année de son pontificat, il écrivit au clergé & au peuple de Carthage, pour les reprendre de ce que quelques uns d'entre eux avoient accusé leur archevêque Cyriaque devant les Sarrasins : ensorte qu'il avoit été traité comme un voleur, & frappé de verges à nu. La lettre est du quinzième de Septembre 1073. Il écrivit en même temps à l'archevêque, louant sa fermeté, de ce qu'étant présenté à l'audience du roi, il a mieux aimé souffrir plusieurs tourmens, que de violer les canons en faisant des ordinations par l'ordre de ce prince infidelle. Il le console, & prie Dieu de regarder enfin l'église d'Afrique affligée depuis si longtemps. (I. *ep.* 23.)

(III. *ep.* 19.) Il lui écrivit encore trois ans après, c'est-à-dire au mois de Juin 1076, déplorant la misère de l'église d'Afrique, où il ne se trouvoit pas trois évêques pour en ordonner un quatrième. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous vous conseillons à vous & à celui à qui nous venons d'imposer les mains, de choisir une personne digne, de nous l'envoyer, afin qu'après l'avoir ordonné, nous vous le renvoyions, & que vous puissiez faire des ordinations selon les canons. Celui à qui le pape venoit d'imposer les mains, étoit un prêtre nommé Servant, que le pape avoit ordonné archevêque d'Hippone, ou plutôt d'Hippa dans la Mauritanie de Sitifi : qu'il ne faut pas confondre avec Hippone de Numidie, que S. Augustin a rendue si célèbre. Le pape avoit ordonné Servant, à la prière du clergé & du peuple d'Hippone qui l'avoit élu, & sur la recommandation d'Anzir roi de Mauritanie, qui bien que Musulman le lui avoit demandé, lui envoyant des présens, avec quelques chrétiens qui avoient été captifs chez lui. Le pape lui en fit ses remercîmens par une lettre très-honnête, où il dit qu'ils croient & honorent un seul Dieu, quoiqu'en différente manière, & lui souhaite la béatitude (III. *ep.* 20.)

éternelle dans le sein d'Abraham. Il écrivit aussi à l'église d'Hippone, recommandant leur nouvel archevêque, & les exhortant à mener une vie si édifiante, qu'ils convertissent les Sarrasins qui les environnent. An. 1076. ep. 21.

XXXV. Samuel de Maroc.

En ce temps vivoit Samuel de Maroc, Juif converti, dont nous avons un traité de controverse contre les Juifs. Il l'adresse à un autre Juif nommé Isaac, dont il loue extrêmement le savoir; & lui propose ses objections par manière de doutes & de difficultés, qui le remplissent de crainte & d'inquiétude. D'où vient, dit-il, que nous autres Juifs sommes généralement frappés de Dieu dans cette captivité, qui dure depuis plus de mille ans : au lieu que nos pères, qui avoient adoré les idoles, tué les prophètes, & rejeté la loi de Dieu, ne furent punis que pendant soixante & dix ans dans la captivité de Babylone? Toutefois l'écriture marque cette punition comme le plus grand effet de la colère de Dieu; & nous ne voyons aucun terme prescrit à celle ci, ni dans la loi, ni dans les prophètes. Il faut donc que nous ayons commis, depuis quelque péché plus grand que n'étoit l'idolâtrie de nos pères. Car c'est sans doute cette désolation, qui suivant le prophète Daniel, doit durer jusqu'à la fin. Bibl. P.P. Parif. t. 4. p. 251. c. 1. c. 2. Dan. IX. 27.

Je crains, ajoute-t-il, que ce péché ne soit d'avoir vendu & mis à mort ce JESUS que les chrétiens adorent. Sur quoi il apporte plusieurs passages d'Isaïe & des autres prophètes touchant la passion de Jesus-Christ; & marque que ce qui en est raconté dans notre évangile, s'y accorde parfaitement. Il insiste sur la prophétie de Daniel touchant les soixante & deux semaines, après lesquelles il dit que le Christ sera tué, la ville détruite & le sacrifice aboli. Je ne vois point, dit-il, d'évasion contre cette prophétie, accomplie, il y a plus de mille ans, par les mains de Titus & des Romains. Il distingue les deux avénemens du Messie : l'un dans l'humilité, l'autre dans la gloire, & les prouve par les prophètes. Il prouve aussi la réprobation des Juifs & l'élection des Gentils. c. 7. c. 8. Dan. IX. 20. c. 9. 10. 11. c. 15. 16.

A la fin de cet écrit, Samuel emploie contre les Juifs ce qui est dit de Jesus-Christ dans l'alcoran & ses commentaires. Les Sarrasins, dit-il, reconnoissent qu'il étoit le messie prédit, & qu'il avoit reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir toutes les maladies, chasser les démons, & ressusciter les morts : qu'il savoit tout & connoissoit le c. 27.

AN. 1076 secret des cœurs : qu'il a méprisé les richesses & les plaisirs sensuels : enfin qu'il est le Verbe de Dieu. Or, dit-il, quoique les chrétiens ne nous allèguent pas ce témoignage, qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous, il ne laisse pas d'être embarrassant pour nous & avantageux pour eux.

XXXVI. Assemblée de Tribur contre Henri.

Lambert, p. 242.

Rodolfe duc de Suabe, Guelfe duc de Bavière, Berthold duc de Carinthie, Adalberon évêque de Virsbourg, Adalbert évêque de Vormes & quelques autres seigneurs, s'assemblèrent à Ulme, & résolurent que tous ceux qui vouloient le bien de l'état s'assembleroient à Tribur près de Mayence le seizième d'Octobre, pour remédier aux maux dont la paix de l'église étoit troublée depuis tant d'années; & ils le dénoncèrent aux seigneurs de Suabe, de Bavière, de Saxe, de Lorraine & de Franconie, les conjurant au nom de Dieu de quitter toutes leurs affaires particulières, afin de faire cette dernière tentative pour le bien public. Les esprits furent tellement frappés de l'attente de cette assemblée, que l'archevêque de Mayence & grand nombre d'autres, qui jusques-là avoient été fort attachés au parti du roi, le quittèrent pour se joindre aux seigneurs.

p. 243. Au jour nommé, les seigneurs de Suabe & de Saxe se trouvèrent à Tribur en très grand nombre, résolus absolument à déposer le roi Henri, & en élire un autre. Il y avoit aussi deux légats du saint siège, Sigehard patriarche d'Aquilée, & Altman évêque de Passau, homme d'une vie apostolique & d'une vertu singulière. Le roi Henri l'ayant chassé de sa ville à main armée, il se retira en Saxe sa patrie; ensuite il alla à Rome, & exposa au pape Gregoire le sujet de son voyage & la manière dont il avoit été traité. Il renonça même à l'évêché entre les mains du pape, faisant scrupule d'en avoir reçu l'investiture de la main d'un laïque. Un jour comme le pape délibéroit avec les cardinaux sur la restitution d'Altman, qui s'y opposoit, une colombe volant par l'église vint s'arrêter sur la tête de l'humble évêque. Alors le pape, sans plus hésiter, ôta sa mitre & la mit sur la tête d'Altman, le déclarant en même temps évêque & légat du saint siège, & le renvoya en Allemagne avec sa bénédiction.

Sup. l. LVI. n. 12. Vit. ap. Tegnag. ep. 48.

A l'assemblée de Tribur, les légats étoient accompagnés de quelques laïques, qui ayant quitté de grands biens, s'étoient réduits pour l'amour de Dieu à une vie privée &

pauvre. Le pape les avoit envoyés pour déclarer à tout le monde que le roi Henri avoit été excommunié pour de justes causes, & promettre le consentement & l'autorité du pape pour l'élection d'un autre roi. Ces bons laïques ne vouloient communiquer avec personne qui eût communiqué, en quelque manière que ce fût, avec le roi Henri depuis son excommunication, jusques à ce que celui-là eût été absous par l'évêque Altman. Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué, dans la prière, avec les prêtres mariés ou les simoniaques. AN. 1076.

On délibéra sept jours de suite sur les moyens de prévenir la ruine de l'état. On représentoit toute la vie du roi Henri, les crimes infames dont il s'étoit déshonoré dès sa première jeunesse : les injustices qu'il avoit faites à chacun en particulier & à tous en commun. Qu'ayant éloigné d'auprès de lui les seigneurs, il avoit élevé aux premières dignités des hommes sans naissance, avec lesquels il délibéroit jour & nuit sur les moyens d'exterminer la noblesse. Que laissant en paix les nations Barbares, il avoit armé contre ses propres sujets, rempli de sang & de division le royaume que ses pères lui avoient laissé très-florissant, ruiné les églises & les monastères, & employé la subsistance des personnes consacrées à Dieu, à payer ses troupes & à bâtir des forteresses; non pour arrêter les courses des étrangers, mais pour troubler la tranquillité du pays, & réduire une nation libre à une dure servitude. Qu'il n'y avoit plus nulle part, ni consolation pour les veuves & les orphelins, ni refuge contre l'oppression & la calomnie, ni respect pour les lois, ni discipline dans les mœurs, ni autorité dans l'église, ni dignité dans l'état : tant l'imprudence d'un seul homme avoit apporté de confusion. Ils concluoient que l'unique remède à tant de maux, étoit de mettre au plutôt à sa place un autre roi, capable d'arrêter la licence & de raffermir l'état chancelant.

Pendant que l'on délibéroit ainsi à Tribur, le roi Henri, avec ceux de son parti, étoient à Oppenheim en deçà du Rhin, un peu plus haut, d'où il leur envoyoit souvent des députés pour leur faire de belles promesses. Il en vint jusques à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'état, pourvu qu'ils lui laissassent seulement le nom & les marques de la royauté. Ils répondirent, qu'après les avoir tant de fois trompés par *Lambert. p. 244.*

AN. 1076. ses promesses & par ses sermens, il ne pouvoit plus leur donner aucune assurance. Qu'il ne leur étoit pas même permis en conscience de communiquer avec lui, depuis qu'il étoit excommunié; & que le pape les ayant absous des sermens qu'ils lui avoient faits, ils devoient profiter d'une si belle occasion pour se donner un digne chef.

Enfin comme ils étoient prêts à passer le Rhin & aller attaquer le roi, ils lui envoyèrent dire pour la dernière fois, qu'ils vouloient bien s'en rapporter au jugement du pape: qu'ils l'engageroient à venir à Ausbourg à la Purification de la Vierge: que l'on y tiendroit une assemblée de tous les seigneurs du royaume, où le pape ayant ouï les raisons des deux parties, condamneroit Henri, ou le renverroit absous. Que si, par sa faute, il n'obtenoit pas son absolution avant l'an & jour de son excommunication, il seroit à jamais déchu du royaume, sans aucune espérance de retour. Si le roi acceptoit cette proposition, ils demandoient, pour preuve de sa bonne volonté, qu'il renvoyât aussitôt d'auprès de lui tous les excommuniés, qu'il retirât sa garnison de Vormes & y rétablit l'évêque.

Le roi trop heureux de sortir, même à des conditions honteuses, du péril où il se trouvoit, promit tout ce qu'on voulut; & fit aussitôt sortir de son camp l'archevêque de Cologne, les évêques de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lausane, de Ceitz, d'Osnabruc, & les autres excommuniés. Il rendit Vormes à l'évêque, se retira à Spire, & y vécut comme les seigneurs lui avoient prescrit. Les Suèves & les Saxons s'en retournèrent triomphans chez eux; & envoyèrent des députés à Rome pour instruire le pape de ce qui s'étoit passé, & le prier instamment de vouloir bien se rendre à Ausbourg au jour nommé.

XXXVII. Henri passe en Italie.

Mais le roi comprit que son salut dépendoit d'être absous de l'excommunication avant l'an & jour, & ne crut pas sûr d'attendre que le pape vint en Allemagne, où il auroit à soutenir la présence, non-seulement de ce juge irrité, mais encore de ses accusateurs obstinés à sa perte. C'est pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui étoit d'aller au-devant du pape jusques en Italie, & de faire tous ses efforts pour obtenir, à quelque prix que ce fût, son absolution; après laquelle tout lui deviendroit facile, puisque la religion ne seroit plus un prétexte pour empêcher les seigneurs de lui

parler, & ses amis de le secourir. Il partit donc de Spire peu de jours avant Noël, avec la reine sa femme & son fils encore enfant, sans être accompagné que d'un seul noble Allemand, & sans presque trouver personne qui l'aidât pour les frais d'un si grand voyage. AN. 1076.

Il fut bien averti que les ducs Rodolfe, Guelfe & Bertold avoient mis des gardes à tous les passages des montagnes pour l'empêcher d'entrer d'Allemagne en Italie : c'est pourquoi il laissa le droit chemin & vint par la Bourgogne, où il fut reçu par le comte Guillaume, oncle de sa mère, & célébra la fête de Noël à Besançon. De-là il entra en Savoie, dont le comte Amedée, bien que son beau-frère, ne lui permit le passage que moyennant la cession d'une bonne province. Il trouva d'extrêmes difficultés à passer les Alpes, à cause de la rigueur de l'hiver, qui fut telle cette année, que le Rhin demeura glacé à le traverser à pied, depuis la S. Martin presque jusqu'au mois d'Avril. Le roi Henri ne fut arrêté, ni par les neiges, ni par les glaces, qui rendoient les chemins glissans dans les précipices : parce qu'il étoit pressé par le terme que les seigneurs lui avoient prescrit, savoir, le bout de l'an de son excommunication. p. 246.

Quand le bruit se fut répandu que le roi étoit arrivé en Italie, tous les évêques & les comtes de Lombardie vinrent à l'envi le trouver, lui rendant l'honneur qui étoit dû à sa dignité, & en peu de jours une armée innombrable s'assembla auprès de lui : car il n'étoit point encore venu en Italie, où dès le commencement de son règne on désiroit sa présence, pour réprimer les séditions, les brigandages & les autres désordres dont ce royaume étoit affligé. D'ailleurs on disoit que le roi, irrité contre le pape, venoit à dessein de le déposer : ce qui réjouissoit extrêmement les Lombards, croyant avoir trouvé l'occasion de se venger du pape qui les avoit excommuniés. p. 247.

XXXVIII. Comtesse Mathilde.

Cependant Gregoire s'étoit mis en chemin pour se rendre à Ausbourg à la Chandeleur, suivant la prière des seigneurs Allemands qui lui en avoient écrit. Il sortit de Rome malgré les seigneurs Romains, qui le détournoient de ce voyage, à cause de l'incertitude de l'événement ; & il fut conduit par Mathilde comtesse de Toscane. Cette princesse étoit fille du marquis Boniface & de la comtesse Beatrix, qui en secondes noces épousa Godefroi duc de Lor-

AN. 1076. raine; & Godefroi le Boſſu, fils de ce prince du premier lit, épouſa Mathilde : mais ils vécurent preſque toujours ſéparés. Car Mathilde ne vouloit point quitter l'Italie pour ſuivre ſon mari en Lorraine; & il y étoit retenu par le gouvernement de ſon état, & le ſervice du roi Henri, auquel il fut toujours très-fidelle & très-utile : ainſi à peine venoit-il en Italie une fois en trois ou quatre ans. Ce duc, qui ſe trouve auſſi nommé Gozelon par diminutif, fut tué à Anvers le vingt-ſeptième de Février 1076: ainſi Mathilde ſe trouva veuve à l'âge de trente ans, car elle étoit née en 1046; & elle perdit ſa mère Beatrix environ ſix ſemaines après ſon mari. La mère & la fille avoient un grand attachement pour le pape Gregoire, comme il paroît par ſes lettres : mais depuis que Mathilde fut veuve, elle étoit preſque toujours auprès de lui, & le ſervoit avec une affection merveilleuſe. Et comme elle étoit maîtreſſe d'une grande partie de l'Italie, & plus puiſſante que les autres ſeigneurs du pays, par-tout où le pape avoit beſoin d'elle, elle y accouroit auſſitôt, & lui rendoit les mêmes devoirs qu'à un père ou à un ſeigneur.

Lamb. p. 234. *Dominizo lib.* 1.

C'eſt ce qui donna prétexte aux partiſans du roi Henri, & particulièrement aux clercs dont le pape condamnoit les mariages ſacriléges, de l'accuſer lui-même d'un commerce criminel avec Mathilde. Mais ajoute l'hiſtorien Lambert, toutes les perſonnes ſenſées voyoient plus clair que le jour, que c'étoit un faux bruit : car la princeſſe n'auroit pu cacher ſa mauvaiſe conduite dans une auſſi grande ville que Rome & au milieu d'une ſi groſſe cour; & le pape de ſon côté menoit une vie ſi pure & ſi exemplaire, qu'il ne donnoit pas lieu au moindre mauvais ſoupçon : outre que les miracles qui ſe faiſoient ſouvent par ſes prières, joints à ſon zèle ardent pour la diſcipline de l'égliſe, le juſtifioient aſſez. C'eſt ainſi que parle cet hiſtorien, homme très-ſenſé lui-même, & qui finit ſon hiſtoire cette année.

XXXIX. Le pape à Canoſſe.

Le pape étant donc en chemin pour aller en Allemagne, fut bien ſurpris quand on lui dit que le roi étoit déjà en Italie. Il ne ſavoit à quel deſſein ce prince étoit venu, ſi c'étoit pour demander pardon, ou pour ſe venger d'avoir été excommunié. Le pape, en attendant qu'il fût mieux informé des intentions du roi, ſe retira par le conſeil de Mathilde dans une fortereſſe qu'elle avoit en Lombardie. C'étoit le

château de Canusium ou Canosse près de Rege, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne ville de Canosse vers Bari, à l'autre extrémité de l'Italie. Plusieurs évêques Allemands & plusieurs laïques, que le pape avoit excommuniés, & que le roi, par cette raison, avoit été obligé d'éloigner de sa personne, ayant échappé à ceux qui gardoient les passages, arrivèrent en Italie, & vinrent à Canosse nus pieds & vêtus de laine sur la chair, pour demander au pape l'absolution. Il répondit, qu'il ne falloit pas refuser le pardon à ceux qui reconnoîtroient sincèrement leur péché; mais qu'une si longue désobéissance demandoit une longue pénitence. Comme ils déclarèrent qu'ils étoient prêts à souffrir tout ce qu'il leur prescriroit, il fit séparer les évêques dans des cellules chacun à part, leur défendant de parler à personne, & de prendre autre nourriture qu'un repas médiocre le soir. Il imposa aussi aux laïques des pénitences convenables, selon l'âge & les forces de chacun. Après les avoir ainsi éprouvés pendant quelques jours, il les fit venir, leur fit une douce réprimande, & leur donna l'absolution: mais en les congédiant il leur recommanda très-expressément de ne point communiquer avec le roi Henri, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au saint siége, leur permettant seulement de lui parler pour l'exciter à pénitence.

AN. 1076.

Lambert. p. 248.

Cependant le roi Henri fit venir la comtesse Mathilde à une conférence, d'où il la renvoya au pape chargée de prières & de promesses, & avec elle sa belle-mère la comtesse de Savoie, avec le comte son fils, le marquis Azon & quelques autres seigneurs d'Italie, & Hugues abbé de Clugni; car il savoit que ces personnes avoient beaucoup de crédit auprès du pape. Le roi le prioit de l'absoudre de l'excommunication, & ne pas légérement ajouter foi aux seigneurs Allemands, qui ne l'accusoient que par passion. Le pape répondit, qu'il étoit contre les lois de l'église d'examiner un accusé en l'absence de ses accusateurs; & que si le roi se confioit en son innocence, il ne devoit point craindre de se présenter à Ausbourg au jour nommé, où il lui feroit justice, sans se laisser prévenir par ses parties. Les députés dirent, que le roi ne craignoit point de subir le jugement du pape en quelque lieu que ce fût, mais qu'il étoit pressé par l'année de son excommunication prête à expirer; &

AN. 1076. que les ſeigneurs attendoient ce jour, après lequel ils ne l'écouteroient plus & le déclareroient privé ſans retour de la dignité royale. C'eſt pourquoi il prioit inſtamment le pape de l'abſoudre ſeulement de l'excommunication: ſe ſoumettant pour cet effet à telle condition qu'il lui plairoit, & promettant enſuite de répondre à ſes accuſateurs en tel lieu & à tel jour que le pape ordonneroit, & de renoncer à la couronne, s'il ne pouvoit ſe juſtifier.

Le pape réſiſta long-temps, craignant la légéreté du roi: mais enfin cédant à l'importunité des députés & à leurs raiſons, il dit: s'il eſt véritablement repentant, qu'il nous remette la couronne & les autres marques de la royauté, & qu'il s'en déclare déſormais indigne. Les députés trouvèrent cette condition trop dure, & preſsèrent le pape de ne pas pouſſer ce prince à l'extrémité. Il ſe laiſſa donc fléchir avec bien de la peine, & dit: qu'il vienne, & qu'il répare par ſa ſoumiſſion l'injure qu'il a faite au ſaint ſiége. Le roi vint en effet à Canoſſe, & laiſſant dehors toute ſa ſuite, il entra dans la fortereſſe qui avoit trois enceintes de murailles: on le fit demeurer dans la ſeconde ſans aucune marque de ſa dignité; au contraire il étoit nus pieds, & vêtu de laine ſur la chair; & paſſa tout le jour ſans manger juſques au ſoir, attendant l'ordre du pape. Il paſſa de même le ſecond & le troiſième jour.

p. 249.

XL. Abſolution de Henri.

Enfin le quatrième jour le pape permit qu'il vînt en ſa préſence; & après pluſieurs diſcours de part & d'autre, il convint de lui donner l'abſolution aux conditions ſuivantes. Que Henri ſe préſenteroit à la diète générale des ſeigneurs Allemands, au jour & au lieu qui ſeroient marqués par le pape, & y répondroit aux accuſations propoſées contre lui, dont le pape ſeroit juge s'il vouloit. Que ſuivant ſon jugement, il garderoit le royaume ou y renonceroit, ſelon qu'il paroîtroit innocent ou coupable, ſans que jamais il tirât aucune vengeance de cette pourſuite faite contre lui. Que juſques au jugement de la cauſe, il ne porteroit aucune marque de la dignité royale, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état; ſeulement qu'il pourroit exiger les ſervices, c'eſt-à-dire les redevances néceſſaires pour l'entretien de ſa maiſon. Que ceux qui lui avoient prêté ferment, en demeureroient quittes devant Dieu & devant les hommes. Qu'il éloigneroit pour toujours de ſa perſonne, Robert

évêque de Bamberg, & les autres dont les conseils lui avoient été préjudiciables. Que s'il se justifioit & demeuroit roi, il seroit toujours soumis & obéissant au pape, & lui aideroit, selon son pouvoir, à corriger les abus de son royaume contraires aux lois de l'église. Enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, l'absolution seroit nulle ; il seroit tenu pour convaincu, sans jamais être reçu à se justifier ; & les seigneurs auroient la liberté d'élire un autre roi. AN. 1077.

Henri accepta toutes ces conditions, & on dressa un acte sommaire par lequel il promettoit de se rapporter au jugement ou à l'arbitrage du pape, touchant les plaintes formées contre lui par les seigneurs Allemands ; & de donner entière sureté au pape, pour aller delà les monts ou ailleurs. Cet acte étoit daté du vingt-huitième de Janvier 1077 ; & toutefois Domnizon, auteur du temps, dit que le roi reçut absolution le vingt-cinquième de Janvier, qui est le jour de la conversion de S. Paul. Le roi confirma ces promesses par les sermens les plus solennels : mais le pape voulut aussi que les médiateurs du traité fussent ses cautions. Hugues abbé de Clugni, prétendant que sa profession ne lui permettoit pas de jurer, donna sa foi en la présence de Dieu. Eppon évêque de Ceitz en Saxe, Gregoire évêque de Verceil, le marquis Azon & les autres seigneurs de la conférence, jurèrent sur des reliques, que le roi observeroit inviolablement tout ce qu'il avoit promis. *Lib. IV. post. ep. vij. 12.*

Ainsi le pape l'ayant absous de l'excommunication, célébra la messe, & après la consécration, il le fit approcher de l'autel avec les assistans qui étoient en grand nombre ; puis tenant à sa main le corps de Notre-Seigneur, il dit : j'ai reçu depuis long-temps des lettres de vous & de ceux de votre parti, où vous m'accusiez d'avoir usurpé le saint siége par simonie, & d'avoir commis, tant avant mon épiscopat que depuis, des crimes qui selon les canons me fermoient l'entrée aux ordres sacrés. Et quoique je pusse me justifier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu depuis mon enfance, & de ceux qui ont été les auteurs de ma promotion à l'épiscopat : toutefois pour ôter toute ombre de scandale, je veux que le corps de Notre-Seigneur que je vais prendre soit aujourd'hui une preuve de mon innocence, & que Dieu me fasse mourir subitement si je suis

coupable. Ayant ainsi parlé, il prit une partie de l'hostie & la consuma.

AN. 1077.

P. 250.

Le peuple fit des acclamations de joie, louant Dieu & félicitant le pape de cette preuve de son innocence ; & le pape ayant fait faire silence, s'adressa au roi & lui dit : faites, s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vu faire. Les seigneurs Allemands vous chargent de quantité de crimes, pour lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute votre vie, non-seulement de toute fonction publique & de la communion ecclésiastique, mais de tout commerce de la vie civile. Ils demandent instamment que vous soyez jugé, & vous savez l'incertitude des jugemens humains. Faites donc ce que je vous conseille, & si vous vous sentez innocent, délivrez l'église de ce scandale & vous-même de cet embarras : prenez cette autre partie de l'hostie, afin que cette preuve de votre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, & m'engage à être votre défenseur le plus ardent, pour vous réconcilier avec les seigneurs & finir à jamais la guerre civile.

Le roi, qui ne s'attendoit à rien moins, surpris & embarrassé, commença à reculer ; & s'étant retiré à part avec ses confidens, il délibéra en tremblant sur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin ayant un peu repris ses esprits, il dit au pape, que les seigneurs qui lui étoient demeurés fidelles, étoient absens pour la plupart, aussi-bien que ses accusateurs ; & qu'ils n'ajouteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait sans eux pour sa justification : c'est pourquoi il prioit le pape de réserver l'affaire en son entier à un concile général. Le pape se rendit sans peine à la prière du roi : il ne laissa pas de lui donner le corps de Notre-Seigneur ; & ayant achevé la messe, il l'invita à diner, où il le traita avec beaucoup d'honneur ; & après l'avoir instruit soigneusement de tout ce qu'il devoit observer, il le renvoya aux siens qui étoient demeurés assez loin hors du château.

Incontinent après l'absolution du roi, le pape en donna avis aux seigneurs Allemands, par une lettre où il dit : suivant la résolution prise avec vos députés, nous sommes venus en Lombardie, environ vingt jours avant le terme auquel quelqu'un des ducs devoit venir au-devant de nous au passage des montagnes. Mais après ce terme expiré, on nous manda qu'on ne pouvoit nous envoyer d'escorte : ce qui nous mit en grande peine, parce que nous n'avions pas d'ailleurs

de moyen de paſſer chez vous. Cependant nous apprîmes certainement que le roi venoit, & avant que d'entrer en Italie, il nous offrit par des envoyés de ſatisfaire en tout à Dieu & à ſaint Pierre, & nous promit toute obéiſſance pour la correction de ſes mœurs, pourvu qu'il obtînt ſon abſolution. Nous conſultâmes & différâmes long-temps, le reprenant fortement de ſes excès par les envoyés de part & d'autre; & enfin il vint ſans marques d'hoſtilité & peu accompagné, à la ville de Canoſſe où nous demeurions.

Il fut trois jours à la porte ſans aucune marque de dignité royale, nus pieds & vêtu de laine, demandant miſéricorde avec beaucoup de larmes : enſorte que tous les aſſiſtans ne pouvoient retenir les leurs, & nous prioient inſtamment pour lui, admirant notre dureté; & quelques-uns crioient, que ce n'étoit pas une ſévérité apoſtolique, mais une cruauté tyrannique. Enfin nous laiſſant vaincre, nous lui donnâmes l'abſolution & le reçumes dans le ſein de l'égliſe : après avoir pris de lui les ſuretés tranſcrites ci-deſſous, qui furent auſſi confirmées par l'abbé de Clugni, par les comteſſes Mathilde & Adelaïde, & pluſieurs autres ſeigneurs, évêques & laïques; ce qui s'étant ainſi paſſé, nous déſirons paſſer chez vous, ſi-tôt que nous en aurons la commodité, pour travailler plus efficacement à la paix de l'égliſe & de l'état : car vous devez être perſuadés, que nous avons laiſſé toute l'affaire en ſuſpens, juſqu'à ce que nous la puiſſions terminer par votre conſeil.

XLI. Indignation des Lombards.

Lambert. p. 250.

Avant que le roi ſortît de Canoſſe, le pape envoya Eppon évêque de Ceitz, pour abſoudre ceux qui avoient communiqué avec ce prince avant ſon abſolution, de peur qu'il ne retombât dans l'excommunication en communiquant avec eux. Mais quand l'évêque eut expoſé aux Lombards le ſujet de ſa venue, ils s'emportèrent furieuſement contre lui de paroles & de geſtes, empêchant par des cris moqueurs qu'on n'écoutât ce qu'il diſoit de la part du pape, & le chargeant des injures les plus infâmes. Ils déclarèrent qu'ils ne comptoient pour rien l'excommunication d'un homme que tous les évêques d'Italie avoient excommunié lui-même, qui avoit uſurpé le ſaint ſiége par ſimonie, & l'avoit déshonoré par des homicides, des adultères & d'autres crimes capitaux. Que le roi s'étoit couvert d'une honte irréparable, ſe ſoumettant à un hérétique chargé de toutes ſortes de crimes, trahiſſant

AN. 1077. indignement l'église & l'état, dont ils avoient cru qu'il feroit le protecteur; & les abandonnant honteusement, après que pour le venger ils s'étoient si hautement déclarés contre le pape. Les discours des seigneurs de Lombardie, répandus parmi le peuple, excitèrent bientôt une grande haine contre le roi; & elle vint à tel point, qu'ils résolurent unanimement de le rejeter, & de reconnoitre pour leur roi son fils encore enfant, p. 251. de le mener à Rome, & d'y élire un autre pape, qui le couronneroit empereur, & casseroit tout ce qu'avoit fait Hildebrand.

Le roi ayant appris cette conspiration, envoya tout ce qu'il avoit auprès de lui de seigneurs, pour appaiser les Lombards à quelque prix que ce fût, en leur représentant qu'ils ne devoient pas prendre à injure ce qu'il n'avoit fait que dans une extrême nécessité : ne pouvant satisfaire autrement les seigneurs Allemands, qu'en se faisant absoudre avant le jour désigné. Il arrêta ainsi le premier mouvement de la révolte; mais la plupart des seigneurs Lombards se retirèrent de son armée sans congé : les autres le reçurent, mais avec peu de respect, témoignant ouvertement leur mépris de sa légéreté, & leur indignation de ce qu'il avoit trompé leurs espérances. Il éprouvoit le même mépris des peuples dans toutes les villes où il passoit; & il crut enfin que le seul moyen d'appaiser les Lombards & de regagner leur affection, étoit de rompre le traité qu'il venoit de faire avec le pape, comme il fit au bout d'environ quinze jours. Il commença donc à rappeller auprès de lui Ulric de Cosheim & ses autres confidens, que le pape avoit excommuniés; & dans l'assemblée des seigneurs il déclamoit continuellement contre le pape, l'accusant d'être auteur de tous les troubles dans l'église & dans l'état; & exhortant les Lombards à se venger, sous sa conduite, des injures qu'ils en avoient reçues. Il les appaisa ainsi, & ses troupes croissoient tous les jours.

XLII. Assemblée de Forcheim.

En Allemagne l'archevêque de Mayence, les évêques de Virsbourg & de Metz, les ducs Rodolfe, Guelfe & Berthold, avec plusieurs autres seigneurs, résolurent que les seigneurs Saxons & les autres qui s'intéressoient au bien de l'état, s'assembleroient le treizième de Mars à Forcheim en Franconie; & ils écrivirent au pape, que puisque le roi, par ses artifices, l'avoit empêché de se trouver à Ausbourg à la Chandeleur, il ne manquât pas au moins de venir à Forcheim. Le pape étoit encore à Canosse dans les forteresses voisines, résolu

résolu de ne retourner à Rome qu'après son voyage d'Allemagne. Ayant donc reçu les lettres des seigneurs Allemands, quoiqu'il fût déja bien averti du changement du roi, il ne laissa pas de lui envoyer un cardinal nommé Gregoire avec d'autres légats : pour lui dire qu'il étoit temps d'accomplir ses promesses, & qu'il se trouvât à Forcheim, afin que sa cause y fût jugée définitivement par le pape. Le roi, dissimulant de son côté, répondit : que comme c'étoit son premier voyage d'Italie, il y avoit trouvé tant d'affaires, qu'il ne pouvoit en sortir si promptement sans offenser les Italiens : & que d'ailleurs le terme de l'assemblée étoit trop court. Il pria même le pape de lui permettre de recevoir la couronne à modoëce ou Monza, suivant l'usage des rois de Lombardie, par les mains de l'évêque de Pavie & de l'archevêque de Milan : ou, parce que ces deux prélats étoient excommuniés, qu'il en donnât la commission à quelqu'autre évêque. Mais le pape refusa : car il ne prétendoit lui avoir rendu que la communion de l'église & non pas la royauté, ce qu'il disoit ne pouvoir faire sans le consentement des seigneurs. AN. 1077. *Vita Greg. c. 9.*

Le pape envoya donc en Allemagne Bernard abbé de S. Victor de Marseille, homme d'une haute vertu, & un cardinal diacre nommé aussi Bernard, pour se trouver à l'assemblée de Forcheim, raconter aux seigneurs Allemands ce qui s'étoit passé, & leur dire que l'intention du pape étoit de s'y trouver lui-même ; mais que Henri lui avoit si bien fermé tous les passages, qu'il ne pouvoit, ni passer en Allemagne, ni retourner à Rome : ainsi, qu'il les exhortoit à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourroient à leurs affaires. C'est là que finit l'excellente histoire de Lambert de Schafnabourg ; mais l'auteur de la vie de Gregoire VII nous apprend ce qui se passa à l'assemblée de Forcheim.

Les légats y présentèrent les lettres du pape, & dirent qu'il avoit peu de satisfaction du roi, qui contre ses promesses n'avoit fait par sa présence qu'encourager les ennemis de l'église ; & que toutefois il les prioit de différer jusqu'à son arrivée l'élection d'un nouveau roi. Après que les légats eurent parlé, les évêques & les seigneurs se levèrent l'un après l'autre pour leur faire honneur. Puis ils commencèrent à se plaindre aux légats, des maux que le roi Henri leur avoit faits, & qu'ils avoient encore sujet d'en craindre : ajoutant qu'il les avoit tant de fois voulu surprendre, qu'ils ne pouvoient se fier à *c. 10.*

AN. 1077.

ses sermens; & que s'ils l'avoient souffert si long-temps depuis qu'il étoit déposé, ce n'étoit pas qu'ils espérassent sa correction, mais pour ôter à leurs ennemis tout prétexte de calomnie. Ce jour-là se passa en ces plaintes.

XLIII. Rodolfe élu roi.

Le lendemain ils allèrent trouver les légats à leur logis; & leur représentèrent qu'ils exposoient le royaume à une division sans remède, s'ils n'élisoient un roi dans cette même assemblée. Les légats répondirent : il nous semble que ce seroit le meilleur, si vous le pouviez sans péril, de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du pape; mais vous avez l'autorité entre les mains, & vous connoissez mieux que nous l'intérêt de l'état. Les seigneurs donc, incertains de l'arrivée du pape, & assurés du péril qu'il y avoit à différer, s'assemblèrent chez l'archevêque de Mayence; & considérèrent que le pape avoit laissé le délai à leur choix, qu'il leur avoit défendu de reconnoître Henri pour roi; & que depuis il ne lui avoit rendu que la communion, & non pas la couronne. Ainsi se trouvant entièrement libres, ils élurent pour roi Rodolfe duc de Suabe, quoiqu'il y résistât & demandât au moins une heure pour délibérer, & ils lui firent serment de fidélité. Il ne voulut point assurer la succession à son fils; mais il déclara qu'après sa mort les seigneurs éliroient celui qu'ils jugeroient le plus digne. Il fut élu à Forcheim le quinzième de Mars 1077, & douze jours après, savoir le dimanche vingt-septième du même mois, qui étoit la mi-carême, il fut sacré à Mayence par les archevêques de Mayence & de Magdebourg, avec leurs suffragans, en présence des légats.

Hist. bell. Sax. p. 135.

Le jour même du sacre, le roi Rodolfe, pour montrer sa soumission aux ordres du pape, voyant un sous-diacre, qu'il savoit être simoniaque, se présenter revêtu des ornemens pour chanter l'épître à la messe, refusa de l'entendre : ensorte que l'archevêque Sigefroi fut obligé de le faire retirer & d'en mettre un autre à sa place. Cette action rendit le roi Rodolfe fort odieux aux clercs simoniaques & incontinens; & dès le jour même le clergé de Mayence excita une sédition contre l'archevêque, le roi & les seigneurs : ensorte que, quand le roi descendit du palais après le dîner pour aller à vêpres, le peuple en furie voulut se saisir de l'église & du palais; mais il fut repoussé par les chevaliers qui accompagnoient le roi, quoiqu'ils fussent sans armes : car c'étoit la coutume de n'en point porter en carême. Il est vrai qu'après vêpres les séditieux étant

revenus à la charge, il y en eut plus de cent tant tués que noyés, & les légats imposèrent pour pénitence à ceux qui les avoient tués, de jeûner quarante jours, ou de nourrir quarante pauvres. Le roi Rodolfe envoya aussitôt une ambassade au pape, pour lui donner part de son élection, & lui promettre obéissance. AN. 1077.

XLIV. Incertitude du pape.

Ce récit est tiré des auteurs les plus attachés au pape Gregoire. Toutefois dans une lettre adressée à tous les fidelles, il parle ainsi de cette élection, prenant Dieu à témoin de ce qu'il dit : nous voulons bien vous déclarer que Rodolfe, qui a été ordonné roi par les Ultramontains, n'a pas reçu alors le royaume par notre ordre, ou par notre conseil ; & que nous avons même statué dans un concile, que si les archevêques & les évêques qui l'avoient ordonné ne rendoient bonne raison de cette action, ils seroient déposés de leur dignité, & Rodolfe du royaume. *Lib. IX. ep. 28.*

Il paroît encore que le pape ne tenoit pas le droit de Rodolfe pour incontestable, par deux lettres écrites peu de temps après qu'il put avoir connoissance de cette élection ; c'est-à-dire le dernier jour de Mai 1077. La première est adressée au cardinal Bernard & à l'abbé Bernard, ses légats, à qui il dit : vous savez que nous sommes sortis de Rome pour aller en Allemagne procurer la paix ; mais faute de l'escorte qui nous avoit été promise, nous sommes demeurés en Lombardie en grand péril. C'est pourquoi nous vous enjoignons d'exhorter l'un & l'autre roi, Henri & Rodolfe, à nous donner sûreté pour passer en Allemagne : car nous désirons terminer leur différent avec le conseil des clercs & des laïques du royaume, & montrer auquel des deux la couronne appartient le plus justement. Si donc l'un des deux rois refuse de nous obéir en ce point, résistez-lui en toute manière & jusqu'à la mort, s'il est besoin ; empêchez qu'il ne gouverne le royaume, & l'excommuniez avec tous ses adhérans. Soutenez au contraire celui qui nous obéira, & le confirmez dans la dignité royale. Il parle de même dans l'autre lettre, qui est adressée aux Allemands. Il dit que l'un & l'autre roi demande le secours du saint siége : il ordonne de rejeter, comme membre de l'Antechrist, celui qui ne lui obéira pas, & de rendre toute sorte d'obéissance a celui qui se soumettra aux ordres des légats. En ces deux lettres il relève l'autorité de S. Gregoire, comme s'étant attribué le pouvoir de déposer les sou- *Lib. IV. ep. 23.* *ep. 24.*

AN. 1077. verains; mais il n'en allègue que la clause suspecte du privilége accordé à l'hôpital d'Autun.

XLV. Plaintes des Allemands contre le pape. *Sax. bell. hist. p. 149.*

Quand les Allemands du parti de Rodolfe eurent connoissance de ces lettres, ils perdirent l'espérance qu'ils avoient dans la fermeté du pape, & lui écrivirent une lettre où ils disoient: vous savez, & vos lettres que nous avons en rendent témoignage, que ce n'est ni par notre conseil, ni pour notre intérêt, mais pour les injures faites au saint siége, que vous avez déposé notre roi; & que vous avez défendu sous de terribles menaces de le reconnoitre pour tel. Nous vous avons obéi avec un grand péril, & ce prince a exercé une telle cruauté, que plusieurs après leurs biens y ont encore perdu la vie, & laissé leurs enfans réduits à la pauvreté. Le fruit que nous en avons reçu est, que celui qui a été contraint de se jeter à vos pieds, a été absous sans notre conseil, & a reçu la liberté de nous nuire. Dans la lettre d'absolution, nous n'avons rien vu qui révoquât la sentence de privation du royaume, & nous ne voyons pas encore à présent qu'elle puisse être révoquée. Après donc avoir été plus d'un an sans roi, nous en avons élu un autre: & comme il commençoit à relever nos espérances, nous avons été surpris de voir dans vos lettres, que vous nommez deux rois, & adressez vos légats à tous les deux.

Cette espèce de division que vous avez faite du royaume, a divisé aussi les esprits, parce qu'on a vu dans vos lettres que le nom du prévaricateur est toujours le premier, & que vous lui demandez sauf-conduit, comme s'il lui restoit de la puissance. Ce qui nous trouble encore, c'est que, comme vous nous exhortez à demeurer fermes dans notre entreprise, vous donnez aussi de l'espérance au parti contraire: car les confidens du roi Henri, bien qu'excommuniés avec lui, sont reçus favorablement quand ils vont à Rome; & nous passons pour ridicules, quand nous voulons éviter ceux avec qui vous communiquez. Au contraire, on nous impute leurs fautes, & on attribue à notre négligence de n'envoyer pas plus souvent à Rome, quoique ce soit eux qui nous en empêchent contre leur serment. Nous croyons que votre intention est bonne, & que vous agissez par des vues subtiles: mais comme nous sommes trop grossiers pour les pénétrer, nous nous contentons de vous exposer les effets sensibles de ce ménagement des deux partis: savoir les guerres civiles, les homicides innombrables,

les pillages, les incendies, la dissipation des biens ecclésiastiques & du domaine des rois, ensorte qu'à l'avenir ils ne pourront vivre que de rapines; enfin l'abolition de lois divines & humaines. Ces maux ne seroient point, ou seroient moindres, si vous ne vous étiez détourné ni à droit ni à gauche de votre résolution. Votre zèle vous a engagé dans une route difficile, où il est pénible d'avancer & honteux de reculer. Si vous ne croyez pas prudent de résister en face aux ennemis de l'église, au moins ne détruisez pas ce que vous avez déjà fait. Car s'il faut compter pour rien ce qui a été défini dans un concile de Rome, & depuis confirmé par un légat, nous ne savons plus ce que nous devons tenir pour authentique. C'est l'excès de notre douleur qui nous fait parler ainsi: car nous trouvant exposés à la gueule des loups pour avoir obéi au pasteur, s'il nous faut prendre garde même du pasteur, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes. AN. 1077.

XLVI. Hugues évêque de Die, légat en France. IV. ep. 22.

Cependant Gerard, élu évêque de Cambray, alla à Rome; & avoua franchement au pape, qu'après l'élection du Clergé & du peuple, il avoit reçu du roi Henri le don de l'évêché: assurant qu'il ignoroit, & le décret par lequel le pape avoit défendu de recevoir des investitures, & l'excommunication du roi Henri. Il se soumit entièrement au jugement du pape, qui fut touché de compassion, sachant d'ailleurs que l'élection de Gerard étoit canonique, & que sa vie précédente étoit louable. C'est pourquoi il écrivit à Hugues évêque de Die, qu'il croyoit devoir consentir à sa promotion. Toutefois, ajoute-t-il, afin que d'autres n'en prennent pas avantage, nous voulons qu'il se purge par serment devant vous & devant l'archevêque de Reims, avec les autres évêques de la province, de n'avoir eu aucune connoissance, ni de l'excommunication du roi, ni de notre décret contre les investitures.

C'est pourquoi nous vous enjoignons d'assembler un concile en ces quartiers-là, avec le consentement du roi de France, s'il se peut: mais s'il ne veut pas y consentir, vous assemblerez le concile à Langres, de concert avec l'évêque, en qui nous avons une grande confiance & qui nous a promis de nous aider en tout, nous & nos légats. Le comte Thibaut nous a fait aussi la même promesse, que si le roi ne vouloit pas recevoir nos légats, il les recevroit avec une grande affection, & leur donneroit toute sorte de commodité & de secours, pour célébrer un concile & régler les

frère Hugues, à restituer dans trois semaines au clergé de Chartres ce qu'ils lui avoient ôté. Ces deux lettres sont du quatrième de Mars 1077. J'ai parlé d'Etienne de Polignac, évêque de Clermont, qui avoit usurpé l'évêché du Pui. Enfin l'abbé de saint Denis étoit Ives, contre lequel il y avoit déjà eu des plaintes portées à Rome deux ans auparavant.

AN. 1077.

Sup. n. 28. 11. *ep.* 64.

Manassès avoit succédé à Gervais dans le siége de Reims dès l'année 1068; & s'étoit rendu odieux par son entrée simoniaque, la dissipation du trésor de l'église, les vexations contre ses clercs qu'il dépouilloit de leurs biens, l'usurpation des abbayes, les excommunications injustes. Il étoit noble; mais sans politesse, plein de faste, violent & emporté: affectant la compagnie de la noblesse, & méprisant le clergé. Il dit un jour que l'archevêché de Reims seroit un beau bénéfice, s'il n'obligeoit à chanter des messes. Dès l'année 1073, le pape Gregoire VII l'ayant repris de ce qu'il usurpoit les biens de l'abbaye de saint Remi, il la donna à Guillaume abbé de saint Arnould de Metz, homme de mérite; mais il la lui ôta ensuite: ce qui donna occasion à l'abbé Guillaume de lui dire ses vérités avec une grande liberté. En 1076, sur les plaintes de plusieurs personnes, qui se prétendoient injustement excommuniées par l'archevêque, le pape donna commission à Joffroi évêque de Paris, d'examiner leurs causes sur les lieux; & s'il les trouvoit justes, de les absoudre par l'autorité du saint siége.

I. *p.* 13. 14. *Guill. ep* 10. I. *Analect. p.* 251. *&c.*

IV. *ep.* 20.

XLVII. Concile d'Autun.

t. x. p. 360. *ex Chr Virdun. p.* 199.

En exécution des ordres du pape le légat Hugues évêque de Die assembla un concile à Autun la même année 1077, du consentement de Hugues I duc de Bourgogne. Il s'y trouva plusieurs évêques & plusieurs abbés de France & de Bourgogne; accompagnés des clercs & des moines, & on y traita plusieurs affaires ecclésiastiques. Manassès y fut accusé par le clergé de Reims, comme simoniaque & usurpateur de cette église; & il fut suspendu de ses fonctions, parce qu'ayant été appelé au concile pour se justifier, il n'y comparut point. Quand les chanoines de Reims qui l'avoient accusé retournèrent du concile, il leur tendit des embûches, & enfin brisa leurs maisons, pilla leurs biens & vendit leurs prébendes. Ensuite, ayant reçu des lettres du pape pour aller se purger dans un concile avec six évêques, il prit le chemin de Rome.

L'église de Lyon étoit vacante par la retraite de l'arche-

L'AN. 1077. vêque Humbert, qui ayant été chassé comme simoniaque, s'étoit fait moine à S. Claude dans le Mont-Jura. C'est pourquoi à la cinquième journée du concile d'Autun, Gebouin archidiacre de Langres, qui accompagnoit son évêque, fut élu archevêque de Lyon, suivant le désir des clercs & des laïques de la même église, qui étoient présens, & du consentement de tout le concile. C'étoit un homme de grande probité & de mœurs exemplaires ; on le tira de l'autel où il s'étoit refugié, & on le garda pour être sacré le dimanche suivant. L'évêque de Langres & ceux de son clergé, qui étoient présens, furent affligés de ce qu'on leur enlevoit un si bon sujet ; & le lendemain sixième jour du concile, l'évêque se leva au milieu de l'assemblée, & fit un discours éloquent, où il se plaignit qu'on lui avoit arraché son œil droit, suivant le style des canons, qui nomment l'archidiacre l'œil & la main de l'évêque.

Sup. lib. LIX. *n.* 21.

Ensuite il parla du monastère de S. Benigne de Dijon, dont l'abbé Adalberon étoit mort la même année. Ce monastère étoit fort déchu depuis la mort de l'illustre abbé Guillaume. Il avoit perdu une grande partie de son temporel, par la négligence des abbés & la violence de Robert premier duc de Bourgogne, aïeul de Hugues alors régnant ; & la diminution du temporel avoit attiré le relâchement de l'observance. L'évêque de Langres representa donc le triste état de ce monastère, d'où autrefois on avoit tiré des prélats pour plusieurs églises ; où il ne se trouvoit pas même alors un sujet capable de la gouverner. Le légat lui ayant dit de nommer celui des assistans qu'il croyoit digne de cette place, il demanda Jarenton prieur de la Chèse-Dieu, qui étoit venu au concile se plaindre des injustices que l'on faisoit à son monastère ; & l'évêque de Langres, qui l'avoit connu séculier, avoit été fort édifié de sa conversion. Après que l'évêque l'eut demandé, il s'efforça de s'enfuir secrétement, à la faveur du tumulte que faisoient les moines de sa suite pour s'opposer à cette élection ; mais comme il s'échappoit, il fut pris, pleurant & sensiblement affligé, & ramené dans le concile, où on le remit à l'évêque de Langres, qui le sépara des siens & le fit garder soigneusement. Les moines de saint Benigne donnèrent leur consentement, & le dimanche suivant dix-septième de Septembre 1077, Gebouin fut sacré archevêque de Lyon par le légat, & Jarenton fut béni comme

abbé de S. Benigne par l'évêque de Langres, puis le concile se sépara. AN. 1077.

On jugea dans ce concile d'Autun plusieurs autres évêques de France, comme il paroît par une lettre du légat Hugues de Die, où il en rend compte au pape en ces termes : nous vous prions de vouloir bien nous écrire votre sentiment touchant la disposition des églises de Reims, de Bourges & de Chartres. Sachez aussi que le prétendu évêque de Noyon étant menacé d'un examen public, nous a confessé sa simonie en présence des évêques de Laon, de Langres & de quelques autres : c'est pourquoi il nous a promis sur les évangiles de quitter cette église quand vous l'ordonnerez. L'évêque de Senlis, ayant reçu l'investiture de la main du roi, a été ordonné par cet hérésiarque de Reims, contre votre défense. L'évêque d'Auxerre, ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'investiture de la main du roi, quoiqu'il ait gagné ses bonnes grâces. C'étoit Robert, fils du comte de Nevers, & proche parent du roi.

to. x. conc. p. 364.

Hist. epist. Autiss. c. 52.

La lettre continue : quant à l'archevêque de Sens, je crois que vous aurez déjà appris l'injure qu'il a faite à votre autorité en notre légation. L'archevêque de Bordeaux ayant été appelé l'année passée au concile de Clermont, n'y vint point & ne s'en excusa point canoniquement : c'est pourquoi il y fut suspendu ; mais il n'a pas laissé d'exercer ses fonctions, au mépris de notre censure. Etant encore appelé au concile d'Autun, nous l'avons suspendu, parce qu'il ne nous a point envoyé d'excuse. Nous vous prions donc de nous écrire ce que vous voulez faire sur tous ces chefs.

Nous vous prions instamment de nous envoyer, par l'évêque de Valence, le pallium pour l'archevêque de Lyon, afin d'autoriser son ordination contre les hérétiques, qui en murmurent & se prévalent de l'indignation du roi. Il iroit lui-même se présenter à votre sainteté, si son église abandonnée depuis si long-temps pouvoit souffrir son absence. Ordonnez à l'évêque de Valence, & lui faites promettre, de se trouver dans son église à la S. Jean, comme nous en sommes convenus : parce qu'il paroît très-propre à combattre l'arrogance des gens de la province. Nous vous recommandons, comme un défenseur sincère de la foi catholique, Manassès, notre ami en Jesus-Christ, qui dans le concile de Clermont quitta entre nos mains la prévôté de Reims qu'il avoit mal

AN. 1077. acquise ; & Brunon, très-digne docteur de la même église. Ils méritent que vous les souteniez par votre autorité, parce qu'ils ont été maltraités pour le nom de Jesus-Christ : ainsi ils pourront vous donner conseil & vous aider en France pour la cause de Dieu. Ce Manassès étoit fils d'un seigneur du même nom, qui étoit vidame de Reims, & il en fut archevêque vingt-ans après. Brunon, natif de Cologne, étoit recommandable dès-lors par sa doctrine & sa vertu, & devint ensuite bien plus illustre par l'ordre des Chartreux dont il fut le fondateur. Ces deux étoient les principaux des accusateurs de l'archevêque Manassès. A la fin de la lettre le légat Hugues marque qu'il devoit tenir un concile à Poitiers le quinzième de Janvier.

XLVIII. Donation de Mathilde. *Domnizo.*

Peu de temps après que le roi Henri eut reçu l'absolution du pape, il voulut le prendre avec la comtesse Mathilde, sous prétexte d'une conférence ; mais la princesse en étant avertie, se retira promptement avec le pape dans des montagnes bien fortifiées ; & depuis ce temps-là, le roi ne vit plus ni le pape ni Mathilde. Elle retint le pape pendant trois mois, & ce fut alors qu'elle fit à l'église Romaine une donation par écrit de tous ses états, qui comprenoient la Toscane & une grande partie de la Lombardie, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant ; mais elle employa toujours toutes ses forces à soutenir le pape Gregoire. Il la quitta au mois de Mai pour retourner à Rome, ne voyant plus d'apparence de pouvoir passer en Allemagne ; mais il séjourna en divers lieux à son retour, comme il paroît par les dates de ses lettres, & il n'arriva à Rome qu'au mois de Septembre. Le peuple vint au-devant de lui & le reçut avec grande joie, principalement à cause de la donation de Mathilde.

Chr. Cassin. l. III. c. 49.

XLIX. Affaires de France. *Lib. v. ep. 8.*

Il écrivit depuis son retour une lettre adressée à Richer archevêque de Sens, à Richard de Bourges & à leurs suffragans, où il dit : vous savez combien Rainier évêque d'Orléans s'est montré désobéissant contre le saint siége, & vous n'ignorez pas les excès dont on l'accuse ; car on dit qu'il a envahi cette église sans l'élection valable du clergé & du peuple, quoiqu'il n'eût pas l'âge légitime, & qu'il a vendu les archidiaconés & les abbayes. Nous l'avons appelé jusques à trois fois pour s'en justifier, sans qu'il ait seulement daigné envoyer personne pour proposer ses excuses ;

& après que nous l'avons suspendu & excommunié, il n'a pas laissé de faire les fonctions épiscopales. Il a même permis à ses gens de tenir long-temps prisonnier celui qui portoit nos lettres. C'est pourquoi nous vous enjoignons de vous assembler au lieu que vous jugerez le plus convenable, où vous l'appelerez pour répondre sur ces chefs. Que si dans quarante jours il n'y vient pas, ou ne se purge pas canoniquement, nous le déclarons déposé sans espérance de restitution. Vous publierez cette sentence, & mettrez à la place de Rainier, Sanson dont vous m'avez écrit. C'étoit un ecclésiastique que le clergé & le peuple d'Orléans, au moins une partie, avoit élu pour évêque. Le pape écrivit une lettre conforme à Rainier lui-même; & par deux lettres de l'année précédente, il paroît qu'il avoit déjà été accusé devant Alexandre II. Toutefois l'élection de Sanson n'eut pas d'effet, & Rainier étoit encore évêque d'Orléans en 1082.

An. 1077.

v. ep. 9. III. epist. 17. IV. ep. 9. Gal. Chr. to. 2. p. 245.

Le concile de Poitiers, indiqué pour le quinzième de Janvier 1078, se tint en effet; & le légat Hugues évêque de Die en rendit aussi compte au pape. Nous avons essuyé plusieurs périls en allant à ce concile, & plusieurs oppositions dans le concile même. Le roi de France m'avoit d'abord écrit des lettres, par lesquelles il témoignoit un grand désir d'honorer & d'appuyer notre légation: mais ensuite il écrivit au comte de Poitiers, lui défendant, par la fidélité qu'il lui devoit, de souffrir que nous tinssions un concile dans ses états, & aux évêques de sa dépendance de s'y trouver; prétendant que nous voulions ternir le lustre de sa couronne & des seigneurs de son royaume. Cette conduite du roi encouragea les ennemis de la vérité à nous insulter, & détourna de nous ceux qui étoient bien disposés. Car l'archevêque de Tours, la peste & l'opprobre de l'église, & l'évêque de Rennes avec lui, s'étoient presque rendus maîtres de tout le concile. Il marque ensuite les reproches qu'il y avoit contre ces deux prélats, particulièrement contre l'archevêque accusé de simonie; puis il ajoute: ils avoient presque attiré l'archevêque de Lyon à leur parti; & comme il parloit pour eux, leurs serviteurs ayant rompu à coups de haches les portes de l'église, entrèrent à main armée & troublèrent le concile. Notre frère Teuzon pensa être tué dans ce tumulte; nous demeurâmes en petit nombre honteuse-

tom. 10. p. 366.

ment abandonnés, & l'archevêque de Tours se retira inso-
An. 1078. lemment avec ses suffragans.

Le lendemain le concile s'assembla dans l'église de S. Hilaire, & comme l'archevêque ne nous faisoit aucune satisfaction de cette insulte, nous le suspendîmes de ses fonctions : il appela au saint siége, & nous vous le renvoyâmes. L'abbé de Bergues en Flandres fut accusé de simonie & déposé. L'archevêque de Besançon ne se présenta, ni au concile d'Autun, ni à celui de Poitiers, & n'y envoya point d'excuse. Nous vous avons envoyé l'évêque de Beauvais accusé de simonie, celui de Noyon, & l'usurpateur du siége d'Amiens avec ceux qui l'ont ordonné. A la fin de la lettre il ajoute : que votre sainteté ne nous expose pas plus long-temps à recevoir des affronts ; car les coupables que nous avons condamnés courent à Rome, & au lieu d'être traités plus rigoureusement, comme ils le mériteroient, on leur fait grâce, & ils en deviennent plus insolens.

On attribue à ce concile de Poitiers dix canons, dont le premier défend aux évêques & aux autres ecclésiastiques de recevoir les investitures des rois ou des autres laïques, ni aux laïques de les donner, sous peine d'excommunication &
c. 2. d'interdit des églises. Défense d'avoir deux prélatures, deux prébendes, & comme nous parlons aujourd'hui, deux bé-
c. 4. néfices. Défense aux abbés & aux moines d'imposer des pé-
c. 7. nitences, sinon par commission de l'évêque. Les abbés seront prêtres aussi bien que les archiprêtres ; les archidiacres seront diacres, ou perdront leur dignité.

II.
Commencemens de S. Anselme.
Vita Herl. sæc. 6. B. par. 2. p. 354.
Vita per Eadmer. ap. Boll. 21. Apr. to. 10. p. 866.

En Normandie le vénérable Hellouin, abbé du Bec, mourut saintement dans une heureuse vieillesse, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le 26 d'Août 1078. Son successeur fut Anselme né en 1033, dans la ville d'Aouste, aux confins de Bourgogne & de Lombardie. Etant maltraité par son père, il quitta son pays, où il avoit commencé ses études avec succès ; & après avoir passé environ trois ans, partie en Bourgogne, partie en France, il vint en Normandie, & attiré par la réputation de Lanfranc, il se rendit son disciple & gagna bientôt son amitié. Comme il étudioit infatigablement, apprenant & instruisant les autres, abattant son corps par les veilles, la faim & le froid, il lui vint en pensée qu'il n'auroit pas plus à souffrir dans les austérités de la vie monastique, & ne perdroit pas le mérite de ses souffrances. Il

reprit donc le dessein qu'il avoit eu dès l'âge de quinze ans de se faire moine, & songea où il seroit mieux à Clugni ou au Bec. Mais, disoit-il, en l'un & en l'autre, le temps que j'ai employé à mes études sera perdu : je ne pourrai y être utile à personne : à Clugni, à cause de la régularité de l'observance : au Bec, à cause de la grande capacité de Lanfranc, dont je serai offusqué. Un reste d'amour propre le faisoit penser ainsi. Il s'en apperçut, & dit : est-ce donc être moine que de vouloir être estimé & préféré aux autres ? Non, il faut entrer au lieu où je serai le plus méprisé, où je serai compté pour rien.

Il consulta Lanfranc & lui dit : j'ai inclination pour trois états, d'être moine, ou ermite, ou vivre de mon bien & en servir les pauvres ; je vous prie de me déterminer. Son père étoit mort & tout le bien le regardoit. Lanfranc ne voulut pas décider seul, & le mena à Rouen pour consulter l'archevêque Maurille, qui décida en faveur de la vie monastique. Anselme fut donc reçu en l'abbaye du Bec en 1060, à l'âge de vingt-sept ans, Lanfranc en étant prieur sous l'abbé Hellouin. Trois ans après Anselme fut établi prieur, à la place de Lanfranc devenu abbé de S. Etienne de Caën. Anselme s'appliqua alors avec plus de liberté à l'étude de la théologie, & y fit un tel progrès, qu'il résolut des questions très-obscures, inconnues avant son temps : montrant clairement la conformité de ses décisions avec l'autorité de l'écriture sainte. Il n'étoit pas moins éclairé dans la morale. Il connoissoit si bien les mœurs de toutes sortes de personnes, qu'il découvroit à chacun les secrets de son cœur : il montroit les sources & les progrès des vertus & des vices, avec les moyens de les acquérir ou de les éviter. De-là il puisoit en abondance de sages conseils & de ferventes exhortations.

Quand il fut fait prieur, quelques-uns des frères murmuroient qu'il leur eût été préféré, étant si jeune de profession : mais il ne se défendit contre eux que par sa patience & sa charité, qui enfin les gagna, leur faisant connoître la pureté de ses intentions. Un jeune moine nommé Osberne avoit beaucoup d'esprit & d'industrie, mais beaucoup de malice & de haine contre Anselme. Le saint homme y voyant dans le fond un beau naturel, avoit pour lui une grande indulgence, & souffroit ses puérilités autant qu'il le pouvoit, sans préjudice de l'observance, ainsi peu à peu il l'adoucit

An. 1078. & s'en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter & à se corriger; & Anselme l'ayant pris en affection, lui retrancha les petites libertés qu'il lui avoit accordées, & l'accoutuma à une vie plus sérieuse. Il faisoit de grands progrès dans la vertu, & donnoit de grandes espérances des services qu'il rendroit à l'église: mais Anselme eut la douleur de le voir mourir encore jeune entre ses bras.

Fatigué de la multitude des affaires, il voulut quitter la charge de prieur, & alla à Rouen consulter l'archevêque Maurille, qui lui dit : ne cherchez pas, mon fils, à vous décharger du soin des autres. J'en ai vu plusieurs, qui ayant renoncé pour leur repos à la conduite des ames, sont tombés dans la paresse, allant de pis en pis. C'est pourquoi je vous ordonne par la sainte obéissance de garder votre charge, & ne la quitter que par l'ordre de votre abbé. Si même vous êtes appelé quelque jour à une plus grande, ne la refusez pas: car je sais que vous ne demeurerez pas longtemps en cette place. Anselme se retira fort affligé; & continua de gouverner avec tant de douceur & d'affection, que tous l'aimoient comme leur père.

Cette application ne l'empêchoit pas de méditer les vérités de la religion, dont il écrivit quelques traités pendant ce temps qu'il étoit prieur du Bec. Le premier est celui qu'il nomma depuis Monologue, parce qu'il y parle seul; cherchant, par la pure méditation & les forces de la raison naturelle, les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu : d'où il passe à la connoissance de sa nature & même des personnes divines, autant que la raison, aidée par la foi, y peut atteindre. Il écrivit cet ouvrage à la prière de ses moines, particulièrement de Maurice son cher disciple, pour recueillir ce qu'il leur en avoit dit en divers entretiens. Mais avant que de le publier, il l'envoya à l'archevêque Lanfranc pour le corriger, & même le supprimer, s'il le jugeoit à propos. Anselme écrivit encore trois traités étant prieur; savoir, de la vérité, du libre arbitre, & de la chute du démon, où il traite de l'origine du mal. Il en fit un quatrième qu'il intitula le Grammairien, parce que ce nom y sert d'exemple : mais c'est un traité de dialectique touchant la substance & la qualité.

Vita n. 26. Il lui vint en pensée d'examiner si, par un seul argument suivi, on pouvoit prouver ce que dans le Monologue il avoit

prouvé par plusieurs argumens ; c'est-à-dire l'existence de Dieu & ses attributs. En y pensant attentivement, tantôt il croyoit l'avoir trouvé, tantôt il lui échappoit ; & il en étoit tellement occupé, qu'il en perdoit la nourriture & le sommeil, & n'avoit plus d'attention au service divin. Il crut donc que c'étoit une tentation, & voulut se défaire de ces pensées ; mais plus il faisoit d'efforts pour les chasser, plus elles le fatiguoient. Enfin ayant trouvé ce qu'il cherchoit, il l'écrivit aussitôt sur des tables cirées, car on s'en servoit encore ; puis les fit transcrire sur du parchemin. Il nomma depuis cet ouvrage Prologue, parce qu'il y parle à lui-même ou à Dieu ; & le légat Hugues, archevêque de Lyon, l'obligea d'y mettre son nom. Gaunilon moine de Marmoutier ayant lu cet ouvrage, fut choqué de ce qui y est dit, qu'on ne peut concevoir un être souverainement parfait, sans le concevoir existant ; & fit un petit écrit sur ce sujet. Anselme, loin de le trouver mauvais, le remercia de sa critique ; mais il y répondit solidement, en montrant que l'existence étant une perfection, elle entre nécessairement dans l'idée de l'être souverainement parfait. Ces ouvrages & les autres semblables qu'Anselme fit depuis, montrent que c'étoit le plus excellent métaphysicien qu'ait eu l'église Latine depuis S. Augustin. Il est vrai qu'il avoit profité des lumières de ce saint docteur, dont il emploie quelquefois l'autorité pour se défendre.

AN. 1078.

1. *ep.* 68. 74.

Un abbé qui étoit en réputation de piété, se plaignoit un jour à lui des enfans qu'on élevoit dans son monastère, & disoit : nous les fouettons continuellement, & ils n'en deviennent que pires. Et quand ils sont grands, dit Anselme, comment sont-ils ? Des stupides & des bêtes, répondit l'abbé. Voilà, reprit Anselme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes. Mais, dites-moi, seigneur abbé, si après avoir planté un arbre dans votre jardin vous l'enfermiez de tous côtés, ensorte qu'il ne pût étendre ses branches : qu'en viendroit-il, sinon un arbre tortu, replié & inutile. En contraignant ainsi les pauvres enfans sans leur laisser aucune liberté, vous faites qu'ils nourrissent en eux-mêmes des pensées obliques, repliées, embarrassées, qui se fortifient tellement, qu'ils s'obstinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive que, ne trouvant de votre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, & croient que

Vita n. 30.

AN. 1078. vous n'agissez, que par haine & par envie. Ces sentimens croissent en eux avec l'âge, leur ame étant comme courbée & penchée vers le vice; & n'ayant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais, dites-moi, ne considérez-vous pas que ce sont des hommes comme vous, & voudriez-vous être ainsi traité si vous étiez à leur place? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent, l'ouvrier se contente-t-il de frapper dessus à grands coups de marteau? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une ame forte se plaît dans les afflictions & les humiliations, & prie pour ses ennemis: une ame foible a besoin d'être menée par la douceur, l'invitant gaiement à la vertu, & supportant charitablement ses défauts. L'abbé ayant ouï ce discours, se jeta aux pieds d'Anselme, reconnut qu'il avoit manqué de discrétion, & promit de se corriger.

Anselme pratiquoit ses maximes le premier, & se rendoit aimable à tout le monde. Sa réputation s'étendoit, non-seulement par toute la Normandie, mais par toute la France, toute la Flandre, & jusques en Angleterre. De tous côtés d'habiles clercs & de braves chevaliers venoient se soumettre à sa conduite & se donner à Dieu avec leurs biens: le monastère croissoit au dedans en vertu, & en richesses au-dehors. Le vénérable Hellouin ne pouvant plus agir à cause de son grand âge, toute la charge du gouvernement retomboit sur Anselme; & le saint abbé étant mort, il fut élu tout d'une voix pour lui succéder. Il fit tout ce qu'il put & par raisons & par prières pour s'en excuser; mais enfin il accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avoit dit Maurille archevêque de Rouen, quand il vouloit renoncer à la charge de prieur. Il l'avoit été quinze ans, & étoit âgé de quarante-cinq ans, quand il fut élu abbé en 1078. Il reçut la bénédiction abbatiale de Gislebert évêque d'Evreux, le jour de la chaire de S. Pierre l'année suivante 1079, & gouverna l'abbaye du Bec quinze ans.

Chr. Bec. post. Lanf.

Les biens que ce monastère possédoit en Angleterre obligeoient Anselme à y passer quelquefois; & il y étoit encore attiré par l'amitié de son ancien maître Lanfranc. Par-tout où il alloit, il étoit parfaitement bien reçu dans les monastères de moines, de chanoines, de religieuses, & aux cours des seigneurs. Lui de son côté se faisoit tout à tous; & s'accommodoit

commodoit à leurs manières autant qu'il le pouvoit innocemment, afin d'avoir occasion de leur donner à tous des instructions convenables. Ce qu'il faisoit sans prendre comme les autres le ton de docteur, mais d'un style simple & familier, employant des raisons solides & des exemples sensibles; toujours prêt à donner conseil à qui le demandoit: aussi étoit-il admiré & chéri de tout le monde. On s'estimoit heureux de lui parler; les plus grands étoient les plus empressés à le servir. Il n'y avoit en Angleterre ni comte, ni comtesse, ni personne puissante, qui ne crût avoir perdu son mérite devant Dieu, s'il n'avoit rendu quelque bon office à l'abbé du Bec. Le roi lui-même, Guillaume le conquérant, formidable à tout le reste des hommes, étoit si affable pour Anselme, qu'il sembloit devenir un autre homme en sa présence. AN. 1078.

LI. Quatrième concile de Rome.

Le pape Gregoire ne put tenir le concile qu'il avoit indiqué pour le carême de l'année 1077. Il en fut empêché par son voyage de Lombardie; mais il en tint un cette année 1078, & on le compte pour le quatrième concile de son pontificat. Il y appela Guibert archevêque de Ravenne, & les évêques de la Romagne & de la Lombardie, par une lettre du vingt-huitième de Janvier, leur promettant toute sureté pour le voyage: mais ni Guibert ni plusieurs autres ne vinrent. Le pape tint ce concile à Rome, avec environ cent évêques, la première semaine de carême. Tedald archevêque de Milan & Guibert de Ravenne, furent suspendus de leurs fonctions, & l'anathème déja prononcé contre eux renouvellé. Arnoul évêque de Cremone, déposé comme convaincu de simonie: Roland de Trevise déposé, comme auteur du schisme entre le royaume & le sacerdoce. On confirma la déposition & l'anathème contre le cardinal Hugues le Blanc, & contre Guifroi archevêque de Narbonne, le même contre lequel le vicomte Berenger fit tant de plaintes au concile de Toulouse de l'an 1056. *Lib.* v *ep.* 13. *to.* 10. *p.* 399.

Quant à l'Allemagne, il fut résolu d'y envoyer des légats pour tenir une assemblée générale de tout le royaume & y rétablir la paix, ou juger en connoissance de cause, lequel des deux partis avoit la justice de son côté. Ainsi le pape supposoit toujours que le droit à cette couronne étoit douteux entre Henri & Rodolfe. Le décret du concile ajoute une menace d'excommunication contre toute personne, roi, évêque, ou autre qui s'opposera à cette commission des légats; *Sup. l* LX. *n.* 10.

AN. 1078. & dans cette clause ces paroles sont remarquables : nous le lions par l'autorité apostolique, non-seulement quant à l'esprit, mais quant au corps, & lui ôtons toute la prospérité de cette vie & la victoire à ses armes.

Le pape prononça ensuite excommunication contre tous les Normands qui attaquoient & pilloient les terres de saint Pierre, & déposition contre les évêques & les prêtres qui leur feroient l'office tant qu'ils demeureroient excommuniés. Il suspend les évêques qui n'étoient point venus au concile, y étant appelés. Il déclare nulles les ordinations faites par les excommuniés. Il renouvelle l'excommunication déjà prononcée contre ceux qui pillent les débris des naufrages.

Mais il s'apperçut lui-même que la multitude des excommunications les rendoit impraticables à la rigueur, & qu'il y avoit plusieurs personnes qui, partie par ignorance, partie par crainte ou même par nécessité, ne pouvoient éviter d'avoir quelque communication avec les excommuniés. Enfin, que les excommunications s'étendroient à l'infini, si elles étoient encourues par la seule communication avec ceux qui avoient communiqué avec les premiers excommuniés. Le pape déclare donc, qu'usant d'indulgence, il excepte de l'excommunication les femmes & les enfans des excommuniés, leurs serfs & leurs autres serviteurs, ou sergens, comme on les nommoit alors : & ceux qui ne sont pas assez de la cour d'un prince, pour entrer dans ses mauvais conseils. De plus, ceux qui communiquent par ignorance avec les excommuniés, ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniés. Les pélerins & les voyageurs passant dans un pays d'excommuniés, peuvent recevoir d'eux, même gratuitement, les choses nécessaires à la vie ; & on peut donner aux excommuniés les choses nécessaires, pourvu que ce soit par motif d'humanité, & non pas au mépris de l'excommunication. Ce décret est daté du troisième de Mars 1078, qui étoit le samedi de la première semaine de carême.

V. ep. 15. En exécution du décret touchant la paix d'Allemagne, le pape écrivit aux évêques & aux seigneurs de ce royaume : les exhortant à tenir une assemblée où il pût envoyer ses légats, pour terminer ce grand différent. Il en écrivit en parti- epist. 16. culier à Udon archevêque de Trèves, en qui il témoigne avoir une grande confiance, quoiqu'il fût toujours attaché au roi Henri. Ces deux lettres sont du neuvième de Mars 1078.

An. 1078.

LII.

Egilbert archevêque de Trèves.

Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 224.

L'archevêque Udon mourut la même année, étant à la suite du roi Henri au siége du château de Tung, dans la haute Allemagne. Son successeur fut Egilbert, grand schismatique. Il étoit de la noblesse de Bavière, & prévôt de la cathédrale de Passau. Un jour comme l'évêque publioit le décret du pape Gregoire, portant excommunication contre le roi Henri IV & ses adhérans, Egilbert résista en face à l'évêque, disant qu'il étoit permis au roi de donner à qui il voudroit, gratis ou pour de l'argent, les biens temporels de l'église relevant de lui. L'évêque de Passau voyant Egilbert incorrigible, le déclara excommunié, jusqu'à ce qu'il allât se faire absoudre par le pape. Egilbert, après avoir long-temps hésité, résolut enfin d'aller à Rome : mais il voulut auparavant demander congé au roi, qui l'adressa à l'antipape Guibert & le chargea de ses ordres. Comme il revenoit après s'être acquitté de sa commission, il apprit que l'archevêque Udon étoit mort, & que le roi étoit venu à Trèves pour lui donner un successeur. Il se hâta donc d'y arriver, espérant d'obtenir cette place pour recompense de ses services.

Le roi ayant ordonné au clergé de Trèves de lui nommer celui qu'ils désiroient pour archevêque, ils lui en présentèrent de leurs corps plusieurs très-dignes : mais comme pas un ne lui avoit rien offert, il les refusa tous. Trois jours se pasſèrent ainsi, & le quatrième Egilbert arriva. Après qu'il eut rendu compte de sa commission, le roi dit que, puisqu'on n'avoit encore pu s'accorder pour le choix d'un archevêque de Trèves, il falloit convenir de celui-ci. Thierri évêque de Verdun y consentit ; mais Herman de Metz, Pibon de Toul & la plus grande partie du clergé & du peuple y répugnoient, quoiqu'ils n'osassent résister ouvertement au roi. Tout ce qu'ils purent obtenir, fut de faire différer le sacre : car le roi donna sur le champ l'investiture à Egilbert par l'anneau & la crosse. C'étoit le sixième de Janvier 1078, j'entends 1079 avant Pâque. Egilbert demeura ainsi sans être sacré environ trois ans.

LIII.

Plaintes de Manassès de Reims.

v. ep. 17.

Le pape Gregoire écrivit aussi en France, pour déclarer ce qu'il avoit ordonné au quatrième concile de Rome, touchant les évêques de France & de Bourgogne, que le légat Hugues de Die avoit suspendus ou condamnés. Quant à Manassès archevêque de Reims, nous l'avons, dit-il, rétabli dans ses fonctions, après qu'il a fait serment sur le

An. 1078. corps de saint Pierre, que ce n'est pas par mépris qu'il a manqué de venir au concile d'Autun. Que toutes les fois qu'il sera appelé de notre part, il se soumettra à notre jugement ou à celui de notre légat. Enfin qu'il conservera les trésors, les ornemens & les terres de l'église de Reims. Le pape lève de même les suspenses prononcées contre les archevêques de Besançon, de Sens, de Bourges & de Tours, & contre Godefroi évêque de Chartres, à la charge qu'ils se justifieront devant son légat : ce qui montre le sujet qu'avoit ce prélat de se plaindre de la facilité avec laquelle on levoit à Rome les censures qu'il avoit prononcées en France.

Sup. n. 46.

To. x. conc. pag. 361. ex chr. Vird. p. 203.

L'archevêque Manassès, après son retour de Rome, écrivit au pape une lettre, où entre autres choses il se plaint, que Gramond archevêque de Vienne, feignant d'être légat du pape, avoit dégradé & réhabilité des prêtres dans le diocèse de Reims. Il se plaint aussi que, pendant qu'il étoit à Rome, les évêques de Laon & de Soissons ses suffragans en avoient ordonné un pour Amiens, quoiqu'il eût reçu l'investiture, & que le consentement du métropolitain fût nécessaire. Il demande la conservation de son privilége, de n'être jugé que par le pape, ou par des légats Romains, & non de deçà les monts; soutenant que c'est à lui à convoquer les évêques de toute la Gaule.

VI ep. 2.

Le pape répondit à l'archevêque de Reims : si par les légats Romains vous n'entendez que ceux qui sont nés à Rome, ou qui après y avoir été élevés dès l'enfance, y ont quelque dignité ecclésiastique; nous sommes surpris que vous vouliez diminuer nos droits, & vous exempter seul de ce que nos prédécesseurs ont pratiqué dans toutes les occasions. Vous savez qu'Osius présida au concile de Nicée, & Cyrille au concile d'Ephèse, comme légats des papes : que saint Gregoire donna à Syagre évêque d'Autun, suffragant de Lyon, la commission de tenir dans la Gaule un concile général; & que pour un pareil sujet il fit son légat en Afrique un moine nommé Hilaire. Quant à ce que vous dites de votre privilége, nous répondons que l'on peut, suivant les circonstances des personnes, des temps & des lieux, accorder des priviléges, qu'il est permis ensuite de révoquer dans d'autres circonstances, si la nécessité ou une plus grande utilité le demande. Car les priviléges ne doivent pas ruiner la discipline établie par

Sup. lib. XI. n. 5.
Sup. lib. XXV. n. 37.
Sup. liv. XXXVI. n. 10.
Sup. lib. XXXV. n. 15.

les pères, mais pourvoir à l'utilité de l'église ; de-là vient que l'autorité de l'église d'Arles, qui s'étendoit sur tout le royaume de France, alors plus grand qu'aujourd'hui, a cessé au bout de quelque temps ; & le saint siége a délégué son pouvoir à d'autres, selon qu'il lui a plu. L'église de Reims elle-même a été quelque temps soumise à un primat après le pape. Il conclut en ordonnant à Manassès de se présenter devant l'évêque de Die & l'abbé de Clugni ses légats, tant pour se justifier des accusations formées contre lui, que pour se faire rendre justice sur les plaintes qu'il faisoit contre l'archevêque de Vienne & les autres. Le pape en écrivit aussi aux deux légats Hugues de Die & Hugues de Clugni, & ces deux lettres sont du vingt-deuxième d'Août 1078.

An. 1078.

VI. ep. 3.

LIV. Lettres à S. Hugues de Clugni.

Lib. 1. ep. 62.

Le pape Gregoire avoit une confiance particulière au saint abbé de Clugni, comme l'on voit par ses lettres, & par trois entr'autres, où il lui décharge son cœur & lui communique ses peines. Dans l'une, qui est de la première année de son pontificat, il se plaint de ce qu'il ne lui a point encore donné la consolation de le venir voir à Rome, & l'exhorte à y venir au plutôt. Car, ajoute-t-il, tout foibles que nous sommes, & quoique nos forces d'esprit & de corps n'y suffisent pas, nous portons seuls un grand poids d'affaires, non-seulement spirituelles, mais temporelles ; & nous craignons tous les jours de succomber sous le faix, parce que nous ne pouvons trouver de secours dans ce malheureux siècle. C'est pourquoi nous vous prions, au nom de Dieu, d'exhorter vos frères à le prier continuellement pour nous.

Lib. 2. ep. 49.

L'année suivante il lui disoit : j'ai souvent prié Notre-Seigneur, ou de m'ôter de cette vie, ou de me rendre utile à son église. Car je suis environné d'une douleur excessive & d'une tristesse universelle. L'église Orientale abandonne la foi catholique, & les chrétiens y sont par-tout mis à mort. Quand je regarde l'Occident & les autres parties du monde, à peine trouve-je des évêques dont l'entrée ait été légitime, dont la vie soit pure, & qui gouvernent leur troupeau par charité plutôt que par ambition ; & entre tous les princes séculiers, je n'en connois point qui préfèrent l'honneur de Dieu au leur, & la justice à l'intérêt. Quant aux peuples entre lesquels je demeure, les Romains, les Lombards & les Normands : je leur dis souvent, je les trouve

AN. 1078. en quelque façon pires que des Juifs & des païens. Quand je reviens à moi-même, je me sens si chargé du poids de mes péchés, que je n'ai d'espérance pour mon salut qu'en la seule miséricorde de J. C. Il conclut en se recommandant aux prières des moines de Clugni.

V. ep. 21. Enfin dans une lettre de cette même année 1078, il parle ainsi : nous sommes accablés de tant d'afflictions & fatigués de tant de travaux, que ceux qui sont avec nous ont peine même à le voir. Et quoique l'écriture nous apprenne que chacun sera récompensé selon son travail, la vie nous paroît souvent ennuyeuse & la mort désirable. Quand le bon Jesus me tend la main, il me donne de la joie : mais quand il me laisse à moi-même, je retombe dans le trouble ; & quand les forces me manquent entièrement, je lui dis en gémissant : si vous imposiez un tel fardeau à Moïse ou à Pierre, je crois qu'ils en seroient accablés.

LV. Odon Evêque d'Ostie.

Vers le même temps, le pape demanda à l'abbé Hugues quelques-uns de ses moines les plus habiles, pour l'aider dans le gouvernement de l'église. Hugues lui envoya Odon prieur de Clugni, & Pierre depuis abbé de Cave près de Salerne. Odon, Eudes ou Otton (car c'est le même) étoit fils du seigneur de Lageri près de Châtillon sur Marne. Il naquit vers l'an 1042, & fut élevé à Reims, où il fit ses études sous S. Bruno, alors chancelier de cette église. Odon en fut aussi chanoine : & comme ce chapitre observoit alors une grande régularité, quelques-uns ont dit qu'il avoit été chanoine régulier. Il étoit archidiacre de Reims en 1070 ; mais peu de temps après il résolut de quitter le monde, apparemment par les exhortations de S. Bruno, & se retira à Clugni, où il eut pour maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoyé à Rome. S. Hugues voyant la capacité d'Odon, le fit prieur du monastère peu d'années après sa conversion, c'est-à-dire vers l'an 1076 ; & deux ans après le pape Gregoire VII l'ayant fait venir à Rome, lui donna l'évêché d'Ostie pour l'opposer à un schismatique nommé Jean, à qui l'empereur Henri l'avoit donné après la mort de Gerauld fameux par ses légations. Odon devint alors le principal confident du pape, & fut quatre ans durant continuellement auprès de lui.

Orderic. lib. 4. ann. 1073 Hist. S. Mart. Tornac. to. 12. Spicil. p. 464.

Berthold. an. 1077.

LVI. Affaires de Dol en Bretagne.

Le pape Gregoire avoit renvoyé à son légat Hugues de Die, le différent entre Even ou Ivon évêque de Dol en Bre-

tagne, & Johonée son prédécesseur. Ce dernier étoit entré dans ce siége par simonie, en donnant au comte Alain de grands présens, au vu & su de tout le monde: & depuis son épiscopat il s'étoit marié publiquement, & avoit plusieurs enfans. Quand ses filles étoient venues en âge d'être mariées, il leur avoit donné en dot des terres de l'église. Le pape Nicolas II, averti de ce scandale, avoit cité à Rome Johonée, mais inutilement. Gregoire VII le déposa, & l'église de Dol lui envoya, pour être ordonné à sa place, un jeune-homme nommé Geldouin, chanoine de Dol, qu'ils avoient élu. Il étoit de grande naissance & de bonnes mœurs; mais comme il n'avoit pas l'âge porté par les canons, ni la maturité nécessaire pour l'épiscopat, le pape Gregoire refusa de l'ordonner: & du consentement de Geldouin même & de ceux qui l'accompagnoient, il ordonna évêque de Dol Even abbé de S. Melagne, qui étoit de la même députation, homme sage & vertueux. Il ne s'attendoit à rien moins, & il fallut le forcer à accepter l'épiscopat: c'est ce qui paroît par la lettre du pape au clergé & au peuple de Dol, en date du vingt-septième de Septembre 1076, & par la lettre à Guillaume roi d'Angleterre, dont la Bretagne relevoit, étant un arrière-fief de la Normandie.

AN. 1078.
Acta ap. Martenne p. 57.
p. 56.
p. 58.
Greg. VI. ep. 4.
Argentre l. 3. c. 101.
Sup. lib. XLVIII. n. 44.

Comme l'évêque de Dol étoit en possession depuis deux cents ans du titre d'archevêque, & de la juridiction sur les évêques de Bretagne: le pape lui donna le pallium, & écrivit à tous les évêques de la province, de lui rendre obéissance, sans préjudice toutefois des droits de l'archevêque de Tours, qui se prétendoit toujours métropolitain de la Bretagne. Cette précaution n'empêcha pas que Raoul, archevêque de Tours, ne se plaignit de ce que le pape avoit accordé le pallium à l'évêque de Dol; sur quoi le pape lui répondit: les seigneurs du pays ayant envoyé nous demander un évêque pour ce siége, & déclaré qu'ils vouloient renoncer à l'ancien abus de donner l'investiture & de prendre de l'argent pour l'ordination des évêques: nous avons reçu leur offre avec joie, & avons cru leur devoir accorder ce qu'ils demandoient. Mais vous pouvez voir par nos lettres les précautions que nous avons prises pour conserver la dignité de l'église de Tours. C'est pourquoi vous devez attendre, sans murmurer, l'examen & la décision de cette affaire, qui se fera bientôt comme nous

IV. ep. 5.
IV. ep. 13.

AN. 1078. espérons, soit sur les lieux, soit à Rome en notre présence.

Johonée chassé de Dol s'efforçoit toujours d'y rentrer, se plaignant d'avoir été déposé injustement, & fit écrire au pape en sa faveur par le roi d'Angleterre, à qui le pape ré-

IV. ep. 17. pondit : nous croyons cette affaire terminée ; mais pour vous montrer l'attention que nous faisons à votre prière, & de peur d'avoir été surpris, ce que nous ne croyons pas, nous avons résolu d'envoyer sur les lieux Hugues évêque de Die, Hubert sous-diacre de l'église Romaine, & le moine Teuzon qui a déjà pris connoissance de cette affaire, pour l'examiner encore soigneusement, & vous la faire connoitre ; ne doutant point que vous ne vous rendiez à ce que demande la justice, car nous savons que vous êtes principalement recommandable par cette vertu.

V. ep. 23. La lettre est du vingt-unième de Mars 1077. L'année suivante le pape écrivit à quelques seigneurs Bretons que l'archevêque Even s'étoit présenté à lui, mais que la cause n'avoit pu être jugée par l'absence de son compétiteur. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous avons envoyé toute cette affaire à Hugues de Die notre légat, qui doit célébrer un concile en France, où nous vous prions de faire assister les évêques, les abbés & les autres personnes nécessaires pour faire terminer ce différent. La lettre est du vingt-deuxième de Mai 1078.

LVII. Cinquième concile de Rome.

La même année au mois de Novembre, le pape tint un concile à Rome dans l'église du Sauveur, que l'on compte pour le cinquième de son pontificat. Berenger y étoit présent, & étant pressé de renoncer à son erreur, il donna une courte profession de foi, & obtint délai jusqu'au prochain concile qui se devoit tenir pendant le carême suivant. En celui-ci on excommunia l'empereur de Constantinople & plusieurs autres ; & il s'y trouva des députés des deux princes qui se disputoient le royaume d'Allemagne, Henri & Rodolfe, qui jurérent chacun pour leur maître, qu'ils n'useroient d'aucune fraude pour empêcher la conférence que les légats du S. siége devoient tenir dans ce royaume.

Berthol. 1078. Mabill. præf. 2. to. 6. n. 28.

On fit aussi dans ce concile quelques réglemens pour l'utilité de l'église. Défense à toute personne de retenir les terres ecclésiastiques qu'il a reçues d'un prince séculier, ou des évêques & des abbés malgré eux ; ce qui regardoit principalement l'Allemagne. Défense à tous, principalement

c. 1.

aux Normands, d'usurper les terres & les autres biens du Mont-Cassin. Défense à tout clerc de prendre l'investiture d'un évêché, ou d'une autre église, de la main d'un Prince ou d'un autre laïque. On déclare nulles les ordinations faites par simonie, ou sans le consentement du clergé & du peuple : en un mot, contre les canons. On déclare fausses les pénitences qui ne sont pas conformes à l'autorité des pères; comme de ceux qui ne renoncent pas à une profession qu'ils ne peuvent exercer sans péché, qui ne restituent pas le bien d'autrui, ou gardent de la haine dans leur cœur. Défense aux laïques de posséder des dixmes, ni aux abbés d'en retenir sans l'autorité du pape, ou le consentement de l'évêque diocésain; parce que, selon les canons, elles appartiennent aux évêques. Tous les fidelles doivent faire leur offrande à la messe, s'ils veulent participer aux fruits du sacrifice. Défense aux évêques de tolérer, par faveur, ou par intérêt, l'incontinence des prêtres ou des clercs. Tous les évêques feront enseigner les lettres dans leurs églises. Ce sont les principaux règlemens de ce concile. Guibert archevêque de Ravenne y fut déposé, comme il paroît par la lettre que le pape en écrivit à son peuple, où il l'accuse d'avoir pillé comme un tyran cette église autrefois si riche, & de l'avoir scandalisée, par son mauvais exemple, & leur défend de lui rendre à l'avenir aucune obéissance.

An. 1078. c. 2. c. 4. c. 5. c. 8. c. 12. c. 11. VI. ep. 10.

L'excommunication prononcée dans le concile de Rome contre ceux qui pilloient le Mont-Cassin, vint à cette occasion. Un évêque avoit mis en dépôt dans ce monastère une grande somme d'argent. Jourdain prince de Capoue l'ayant appris, envoya des soldats, avec ordre de tirer cet argent du trésor de l'église : ce qu'ils exécutèrent, nonobstant la remontrance des moines que c'étoit un dépôt. Le pape Gregoire l'ayant appris, mit en interdit l'église, & blâma la foiblesse de l'abbé Didier & des moines, qui avoient souffert ce sacrilège : disant qu'il étoit plus tolérable d'abandonner au pillage les villages & les châteaux du monastère, que d'exposer au mépris le lieu saint, respecté par tout le monde. Ensuite il fit dans le concile le décret que j'ai rapporté; & quelques mois après il écrivit une lettre à Jourdain, où il lui reproche cette violence & quelques autres, l'exhortant à les réparer.

Chr. Cassin. III. c. 46. VI. ep. 7.

LVIII. Michel Parapinace déposé.

L'empereur de Constantinople qui fut excommunié en ce

concile, étoit Nicephore Botaniate, regardé en Italie comme usurpateur. Le jeune empereur Michel Parapinace régna six ans & demi, pendant lesquels les Turcs Seljouquides profitant de sa foiblesse, firent de grands progrès en Natolie: car tandis que ce prince s'amusoit à des jeux d'enfant, ceux qui gouvernoient sous son nom rompirent le traité fait par Romain Diogene avec les Turcs, qui en étant irrités, & du traitement indigne que les Grecs avoient fait à cet empereur, entrèrent sur leurs terres, battirent plusieurs fois leurs armées & firent de grandes conquêtes. Cependant l'empereur faisoit des vers & composoit des harangues, suivant les instructions de Psellus, le plus grand philosophe du temps: car ce mot ne signifioit alors qu'un homme de lettre. Ce mauvais gouvernement causa deux révoltes en même temps; celle de Nicephore Brienne en Occident, & celle de Nicephore Botaniate en Orient. Ils furent tous deux proclamés empereurs dans leur parti, mais Botaniate l'emporta.

An. 1078. Nicephore Botaniate empereur. *Sup. lib. LXI. n. 4. Curopal. p. 845.*

p. 857. Il étoit Curopalate, & fut déclaré empereur le premier d'Octobre 1077, indiction première; & étant appuyé par *p. 861.* les Turcs, il marcha vers CP. où il fut proclamé le jour de l'Annonciation vingt-cinquième de Mars 1078, par Emilien patriarche d'Antioche & le métropolitain d'Icone, *p. 861.* du consentement du clergé & du sénat. Ils déposèrent Michel qui s'en étoit fui au Palais de Blanquernes, avec Marie son épouse & leur fils Constantin Porphyrogenete; & ils l'envoyèrent sur un méchant cheval au couvent de Stude, pour y mener la vie monastique. C'étoit le samedi du Lazare, selon les Grecs, c'est-à-dire la veille du dimanche des Rameaux dernier jour de Mars. Enfin Nicephore Botaniate entra à CP. le mardi de la semaine sainte, & fut couronné par le patriarche Cosme.

Lib. LXI. n. 54. Anna. Comn. lib. II. p. 75. Lonar. lib. XVIII. n. 18. p. 71. A. Jean Xiphilin étoit mort le second jour d'Août 1077, après avoir tenu le siége de CP. onze ans & sept mois. La conformité du nom lui a fait attribuer l'abrégé de l'histoire Romaine de Dion Cassius; mais l'auteur dit lui-même qu'il étoit neveu du patriarche. Ce qui nous reste de plus considérable de ce prélat, sont trois constitutions sur des matiéres ecclésiastiques. La première du vingt-sixième d'Avril l'an du monde 6574, de J. C. 1066, qui étoit la première *Jus Græco. Rom. p. 211.* année du patriarchat de Xiphilin. Il fit cette constitution dans un concile, où assistèrent vingt-huit, tant métropolitains

qu'archevêques, & elle contient un réglement sur les fiançailles : savoir qu'encore que le mariage ne s'en soit point ensuivi, les fiançailles légitimement contractées ont le même effet que le mariage : pour produire une affinité qui empêche de contracter mariage avec les parens de l'autre partie ; ou pour prendre un clerc bigame, & par conséquent irrégulier. Cette constitution synodale fut ensuite confirmée en 1080, par une bulle d'or de l'empereur Nicephore Botaniate. La seconde constitution de Xiphilin, qui n'est qu'une confirmation de la première, fut faite l'année suivante 1076, dans un concile de quatorze tant métropolitains qu'archevêques.

AN. 1078.

p. 121.

p. 112.

La troisième est une ordonnance du patriarche seul, en date du mardi seizième de Février, indiction huitième, qui est l'an 1070. Il y parle ainsi : voyant plusieurs d'entre les ecclésiastiques & les moines soutenir les causes d'autrui, & postuler tant au tribunal séculier que dans l'ecclésiastique ; & jugeant que cette conduite est illégitime, & éloignée de l'usage de l'église : nous ordonnons qu'à l'avenir aucun moine ni ecclésiastique ne plaide pour un autre dans aucun tribunal : car c'est manifestement une action mercenaire, & nous ne la laisserons point impunie ; si ce n'est que, dans une cause ecclésiastique, on prenne par notre ordre la défense de l'une des parties. Et sera lue la présente ordonnance à tous les juges séculiers, afin qu'ils n'admettent point ces personnes à postuler devant eux.

p. 114.

A la place de Jean Xiphilin, l'empereur Michel Parapinace mit sur le siége de Constantinople Cosme venu de Jérusalem, qu'il honoroit singulièrement pour sa vertu, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres humaines ; & il tint le siége de Constantinople cinq ans & neuf mois. Emilien patriarche d'Antioche mourut aussi peu de temps après, & Nicephore surnommé le Maure lui succéda. Théophylacte, archevêque d'Acride en Bulgarie, vivoit du même temps : c'est-à-dire, depuis le règne de Romain Diogene, jusques à celui de Nicephore Botaniate. Il étoit de Constantinople, & regardoit comme un exil d'être obligé à passer sa vie chez des barbares. C'est ce qui paroît par ses lettres, où l'on voit aussi combien l'église de Bulgarie eut à souffrir dans l'irruption des Serviens ou Croates ; & combien les évêques étoient maltraités, tant par les magistrats & les receveurs

Curopal. p. 860.

Epist. apud Baron. an. 1071. ibid. an. 1073.

des impositions, que par les autres mauvais chrétiens.
AN. 1078. Theophylacte est principalement célèbre par ses commentaires sur les saintes écritures, qui ne sont guère que des extraits de S. Jean Chrysostome. Il a commenté les évangiles, les actes des Apôtres, les épitres de S. Paul, & quatre des petits prophètes. Nous avons aussi de lui une instruction pour un prince, adressée au jeune Constantin, fils de l'empereur Michel Parapinace, dont il étoit précepteur.

Curopal. 864. L'empereur Nicephore étant devenu veuf, épousa l'impératrice Marie, femme de Michel son prédécesseur quoiqu'il fût encore vivant. Aussi le prêtre qui leur avoit donné la bénédiction nuptiale, fut déposé. Quant à l'empereur Michel, depuis qu'il eut embrassé la vie monastique, fut ordonné métropolitain d'Ephèse par un concile : mais il n'y alla qu'une seule fois, & revint à CP. dans le monastère de Manuel où il finit ses jours.

LIX. Hugues duc de Bourgogne moine. Mabill. sæc. 6. p. 2. p. 373.

Vers la fin de la même année 1078, Hugues duc de Bourgogne se rendit moine à Clugni. Il étoit petit-fils de Robert, fils du roi Robert, & premier duc de Bourgogne de la maison de France. Hugues lui ayant succédé en 1075, gouverna le duché environ trois ans ; puis touché du désir de son salut, il quitta le monde & se retira à Clugni sous la conduite de l'abbé Hugues son parent. Il fut principalement excité à se retirer par l'exemple de Simon, comte de Crespi en Valois, un des plus puissans seigneurs de France, qui deux ans auparavant persuada à son épouse la nuit de ses noces de se consacrer à Dieu, & ayant renoncé à tout, s'alla rendre moine à S. Claude en Bourgogne, & y mourut saintement le dernier jour de Septembre 1082, après avoir fondé dix ou douze monastères. Le pape ayant appris la retraite du duc de Bourgogne, v. ep. 17. en écrivit en ces termes à l'abbé de Clugni : pourquoi, mon cher frère, ne considérez-vous pas en quel péril est l'église ? Où sont ceux qui résistent aux impies & qui ne craignent point de mourir pour la vérité ? Les hommes qui semblent aimer Dieu, abandonnent la guerre de Jesus-Christ, & sans se mettre en peine du salut de leurs frères, ils cherchent le repos & n'aiment qu'eux-mêmes. Les pasteurs s'enfuient, & même les chiens qui devroient défendre le troupeau : ainsi les loups & les voleurs ne trouvent plus de résistance. Vous avez enlevé, ou du moins reçu ce duc dans le repos de Clugni, & vous avez

laiſſé cent mille chrétiens ſans protecteur. Que ſi vous avez été peu touché de nos exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des veuves & des orphelins, du murmure des moines & des prêtres, de la ruine des égliſes? On trouve aſſez des moines & de particuliers craignant Dieu; mais à peine trouve-t-on un bon prince. Cette lettre eſt du ſecond jour de Janvier 1079. AN. 1078.

Elle montre en quelle eſtime étoit le duc de Bourgogne, tant auprès du pape que du public; & on voit par pluſieurs chartes le ſoin qu'il eut de reſtituer aux égliſes ce que ſon père & ſes ancêtres leur avoient ôté. Pendant les trois ans qu'il gouverna ſon état, il fut par ſa juſtice l'amour des gens de bien & la terreur des méchans: mais depuis qu'il eut embraſſé la vie monaſtique, il fut par ſon humilité l'admiration de tout le monde, s'abaiſſant au-deſſous des perſonnes les plus viles, & juſques à graiſſer les ſouliers des frères. Il perſévéra conſtamment pendant quinze ans, & mourut l'an 1093. Vers le même temps & ſuivant le même exemple de Simon de Creſpi, Gui comte de Mâcon ſe donna auſſi à Clugni avec ſes enfans, enſorte que ce comté fut réuni au duché de Bourgogne, qui paſſa à Eudes ſurnommé Borel, frère de Hugues.

LX. Sixième concile de Rome. Rétractation de Berenger. *to. X. p. 378. Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 28, 29. &c. Anonym. to. IX. conc. p. 1051.*

Au mois de Février de la même année 1079, le pape tint à Rome dans l'égliſe du Sauveur un concile où aſſiſtèrent cent cinquante évêques; entre autres, Henri patriarche d'Aquilée, Pierre Ignée évêque d'Albane, ſaint Anſelme de Luques, Landulfe de Piſe, Reignier de Florence, Hugues de Die & Altman de Paſſau. On y traita la matière de l'euchariſtie en préſence de Berenger. La plupart ſoutenoient que, par les paroles de la conſécration & la vertu du Saint-Eſprit, le pain & le vin eſt changé ſubſtantiellement au corps de Notre-Seigneur, qui eſt né de la Vierge, & qui a été attaché à la croix, & au ſang qui a coulé de ſon côté; & ils le prouvoient par les autorités des pères tant Grecs que Latins: quelques-uns toutefois diſoient que ce n'étoit qu'une figure, & que le corps ſubſtantiel eſt aſſis à la droite du Père. Mais avant la troiſième journée du concile, ils furent ſi clairement convaincus, qu'ils ceſsèrent de combattre la vérité; & que Berenger lui-même, qui enſeignoit cette erreur depuis ſi long temps, confeſſa en plein concile qu'il s'étoit trompé,

AN. 1079. demanda pardon & l'obtint, en faisant la profession de foi suivante.

Moi, Berenger, je crois de cœur & confesse de bouche, que le pain & le vin qu'on met sur l'autel, sont changés substantiellement par le mystère de l'oraison sacrée & les paroles de notre Rédempteur, en la chair vraie, propre & vivifiante, & au sang de Notre-Seigneur Jesus-Christ; & qu'après la consécration c'est son véritable corps, qui est né de la Vierge, qui a été offert sur la croix pour le salut du monde, & qui est assis à la droite du Père; & le vrai sang de Jesus-Christ qui a coulé de son côté: non-seulement en signe & par la vertu du sacrement, mais en propriété de nature & vérité de substance, comme il est contenu dans cet écrit que j'ai lu & que vous avez entendu. Je crois ainsi, & je n'enseignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints évangiles. Alors le pape défendit à Berenger, de la part de Dieu, de jamais plus disputer touchant le corps & le sang de Notre-Seigneur, ni d'instruire personne sur ce mystère, sinon pour ramener ceux qu'il avoit induits en erreur.

to. x. conc. p. 410. ex t.2. Spicil. p. 508.

Entre ceux qui disputèrent contre Berenger en ce concile, on nomme deux savans moines, Brunon depuis évêque de Segni, & Alberic du Mont-Cassin. Après le concile, le pape renvoya Berenger avec des lettres de sauf conduit, par lesquelles il menaçoit d'anathême tous ceux qui lui feroient injure en sa personne ou en ses biens, ou qui l'appeleroient hérétique; & il envoya avec lui un clerc de sa maison, nommé Foulques. Il écrivit aussi à Raoul archevêque de Tours & à Eusebe évêques d'Angers, afin d'ordonner de sa part à Foulques, comte d'Anjou, de ne plus persécuter Berenger. Mais à peine fut-il arrivé en France, qu'il publia un écrit contre la dernière profession de foi qu'il venoit de faire à Rome, & cet écrit se trouve encore. Eusebe évêque d'Angers avoit renoncé à l'erreur de Berenger dès l'an 1062, par une profession de foi, contenant nettement la doctrine de l'église; & il ne paroît point avoir été depuis soupçonné de cette erreur.

Mabill. præf. 2. sæc. 6. n. 20. t. x. conc. p. 379.

En ce même concile, que l'on compte pour le sixième de Rome, sous le pontificat de Gregoire VII, les ambassadeurs du roi Rodolfe se plaignirent que le roi Henri détruisoit la religion en Allemagne, sans épargner les lieux ni les

personnes consacrées à Dieu : qu'il traitoit comme de vils esclaves, non-seulement les prêtres, mais les évêques, les mettoit aux fers & en faisoit mourir quelques-uns. La plupart du concile étoit d'avis, que le pape employât contre lui la rigueur des censures : mais il différa par indulgence, & les ambassadeurs du roi Henri firent le serment qui suit : vous recevrez, dans l'Ascension, des ambassadeurs du roi mon maître, qui meneront & rameneront en sureté les légats du saint siége ; & le roi leur obéira en tout selon la justice. Les ambassadeurs du roi Rodolfe jurèrent ainsi de leur côté : si l'on établit par votre ordre une conférence en Allemagne, le roi Rodolfe notre maître y viendra en personne, ou y enverra ses évêques & ses serviteurs ; il sera prêt à subir le jugement du saint siége touchant le différent du royaume, & s'emploiera à faire que vos légats puissent procurer la paix. Henri archevêque d'Aquilée fit aussi serment de fidélité & d'obéissance au pape ; & on renouvella les excommunications contre quelques évêques de Lombardie. Ainsi le pape continuoit à demeurer neutre entre les deux rois. AN. 1079.

LXI. Primatie de Lyon. VI. *ep.* 36.

Gebouin, archevêque de Lyon, alla à Rome quelque temps après son ordination, demander le pallium, & la confirmation de la primatie qu'il prétendoit appartenir à son siége sur les quatre provinces de Lyon, de Rouen, de Tours & de Sens. Le pape, supposant que l'église de Lyon avoit eu ce droit de toute antiquité, accorda à Gebouin ce qu'il demandoit ; & ordonna aux archevêques de Rouen, de Tours & de Sens, de le reconnoître pour primat. Toutefois le lecteur attentif peut se souvenir que jusques ici nous n'avons vu aucune preuve de cette primatie, ni d'autres primats dans les Gaules, que ceux à qui les papes ont quelquefois délégué leurs pouvoirs, comme les archevêques d'Arles & Vienne. VI. *epist.* 34. *Sup. lib.* XXVII. *n.* 45.

Mais on voit, dans la lettre de Gregoire VII aux trois archevêques, le fondement de sa prévention en faveur de l'église de Lyon ; car il parle ainsi : les provinces ont été divisées pour la plupart long-temps avant l'avénement de J.C. & depuis, cette division a été renouvellée par les Apôtres, & par S. Clement notre prédécesseur. Ensorte que dans les capitales des provinces où étoient les primats de la loi du siècle, & où avoient recours ceux qui ne pouvoient aller à la cour des princes : en ces villes les lois divines & VI. *ep.* 35.

AN. 1079.

ecclésiastiques ont ordonné d'établir des patriarches ou des primats qui ont le même pouvoir sous divers noms. Les autres villes métropolitaines qui avoient de moindres juges, quoique plus grands que les comtes, ont des évêques métropolitains soumis aux primats & supérieurs aux simples évêques. Or tout cet endroit de la lettre de Gregoire VII est tiré mot pour mot d'une fausse décrétale attribuée à S. Anaclet, & est conforme à une autre fausse lettre de S. Clement; mais avant ces pièces tirées de la collection d'Isidore, sous le nom de primats, on n'entendoit que les métropolitains, ou ceux qui en tenoient le rang en quelques provinces. Sur ce fondement donc, Gregoire VII ordonne aux trois archevêques, de Rouen, de Tours & de Sens, de rendre à l'église de Lyon l'honneur & la révérence que les papes ses prédécesseurs ont prescrite à leurs églises: ce qui montre qu'il supposoit dans le fait, que ce privilège avoit déjà été accordé par d'autres papes à l'église de Lyon. Ces deux lettres touchant cette primatie sont du vingtième d'Avril 1079.

Anacl. ep. 2. p. 4. t. 1. conc. 254. Clem. ep. 1. ibid. p. 91. v. Marca. dissert. n. 2. 3. 5?. & to. X. conc. p. 520. &c.

LXII. S. Stanislas martyr.

Holl. 7. M. t. 13. p. 198.

En Pologne, le roi Casimir le moine étant mort dès l'an 1058, Boleslas II, surnommé le cruel, lui avoit succédé, & régnoit depuis vingt ans. Stanislas évêque de Cracovie s'attira l'indignation de ce prince, en le reprenant hardiment de ses vices, particulièrement de sa cruauté & de son impudicité. Après l'avoir averti plusieurs fois en public & en particulier, enfin il l'excommunia; & le roi devenu plus furieux le tua de sa main, comme il venoit d'achever la messe dans une chapelle de saint Michel près de Cracovie, le huitième jour de Mai 1079. Il fit ensuite mettre le corps en pièces: mais elles furent rassemblées, & il se fit plusieurs miracles au tombeau du saint martyr. Les auteurs Polonois qui ont écrit sa vie fort au long quatre cents ans après, disent que le pape Gregoire VII, ayant appris ce meurtre, excommunia le roi Boleslas & tous ses complices; qu'il mit en interdit toute la province de Gnesne, qu'il priva Boleslas de la dignité royale, & dispensa ses sujets du serment de fidélité. Mais je n'en trouve rien dans les lettres de Gregoire VII, & je ne sache aucun auteur contemporain qui parle de cette histoire. Saint Stanislas fut canonisé par le pape Innocent IV en 1252, & l'église Romaine l'honore le septième jour de Mai.

V. Dlugos lib. 3. 295. Ap. Holl. p. 260. Martyr. R. 7 Mai.

Le

Le pape Gregoire VII avoit une haute estime de Guillaume roi d'Angleterre, comme il lui témoigna dès la première année de son pontificat, par une lettre où après avoir marqué les devoirs d'un prince chrétien, il ajoute: nous appuyons sur ces vérités, parce que nous croyons que de tous les rois vous êtes celui qui les aimez le plus; & dans une autre lettre il loue particulièrement son amour pour la justice. Il lui avoit envoyé pour légat Hubert sous-diacre de l'église Romaine, avec un moine nommé Teuzon, touchant l'affaire de Dol en Bretagne; & il l'avoit chargé de demander au roi, qu'il prêtât serment de fidélité au pape & à ses successeurs, & qu'il fût plus soigneux d'envoyer à Rome l'argent que les rois ses prédécesseurs avoient accoutumé d'y envoyer. Le roi répondit au pape, qu'il avoit accordé l'un & refusé l'autre. Quant au serment de fidélité, dit-il, je ne l'ai voulu ni ne le veux faire, parce que je ne l'ai point promis, & je ne trouve point que mes prédécesseurs l'aient fait aux vôtres. Quant à l'argent, la collecte s'en est faite négligemment pendant environ trois ans que j'ai été en France: maintenant que je suis de retour dans mon royaume, je vous envoie par votre légat ce qui a été recueilli, & je vous enverrai le reste par les députés de l'archevêque Lanfranc.

AN 1079. LXIII. Légation en Angleterre. I. ep. 70. IV. ep. 17. ap. Lanfr. ep. 7.

Le pape fut irrité de ce refus, comme il paroît par sa lettre au légat Hubert, en date du vingt-troisième de Septembre 1079, où il marque qu'il estime peu l'argent sans l'honneur. Il se plaint ensuite de ce que le roi d'Angleterre empêchoit ses évêques d'aller à Rome. C'est, ajoute-t-il, ce que n'a jamais osé faire aucun roi, même païen; & s'il ne se modère, il doit savoir qu'il s'attirera l'indignation de S. Pierre. Et ensuite: ordonnez aux Anglois & aux Normands, d'envoyer de chaque archevêché au moins deux évêques au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, le carême prochain.

VII. ep. 1.

Six mois auparavant, le pape avoit écrit à Lanfranc une lettre pleine de reproches, de ce que la crainte du roi l'avoit empêché de le venir voir depuis qu'il étoit monté sur le saint siége. Il l'exhorte à conseiller à ce prince d'en mieux user avec l'église Romaine, & le presse de venir lui-même. Par une autre lettre plus dure, il lui ordonne absolument de venir dans quatre mois, sous peine de suspense. Lanfranc

VI. ep. 30. IX. ep. 20. Lanfr. ep. 8.

AN. 1079. répondit avec modeſtie & fermeté, que l'éloignement des lieux ne diminueroit jamais l'affection qu'il portoit au pape, ni l'obéiſſance qu'il lui devoit ſelon les canons. Puis il ajoute : je me ſuis joint à votre légat, pour perſuader au roi ce que vous déſirez; mais je n'y ai pas réuſſi, comme vous verrez par ſa lettre.

LXIV. Soin des égliſes éloignées. VI. ep. 13.

On voit le ſoin que Gregoire VII prenoit des égliſes du Nord par deux lettres, l'une de l'année précédente, l'autre de la ſuivante. La première eſt adreſſée à Olaf roi de Norvège, à qui il dit : nous ſommes d'autant plus obligés à prendre ſoin de vous, qu'étant à l'extrémité de la terre, vous avez moins de commodité d'être inſtruits & fortifiés dans la religion chrétienne. C'eſt pourquoi nous déſirons, ſi nous le pouvions, vous envoyer quelques-uns de nos frères : mais comme il nous eſt très-difficile, tant à cauſe de l'éloignement, que de la différence des langues; nous vous prions, comme nous avons mandé au roi de Danemarck, d'envoyer à la cour apoſtolique des jeunes gens de la nobleſſe de votre pays, afin qu'étant inſtruits de la loi de Dieu, ſous les aîles des ſaints Apôtres, ils puiſſent vous reporter les ordres du ſaint ſiége, & cultiver utilement chez vous la religion. La lettre eſt du quinzième de Décembre 1078. L'autre lettre, datée du quatrième d'Octobre 1080, eſt adreſſée au roi de Suède, que le pape exhorte à envoyer à Rome quelque évêque, ou quelque autre perſonne capable d'entre ſon clergé; afin, dit-il, qu'il puiſſe nous informer des qualités de votre pays & des mœurs de la nation, & s'inſtruire pleinement de tout pour vous porter nos ordres.

VIII. ep. 11.

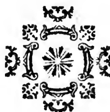
D'un autre côté Gregoire étendoit ſes ſoins ſur l'égliſe d'Armenie. Un prêtre nommé Jean ſe plaignit à lui de la part de l'archevêque Armenien de Synnade en Phrygie, qu'un nommé Machar, chaſſé du pays pour héréſie, étant venu à Rome, & ayant été convaincu de la même erreur, avoit ſoutenu que c'étoit la doctrine des Arméniens. Le prêtre Jean donna au pape une profeſſion de foi orthodoxe; & le pape écrivit à l'archevêque de Benevent, dans le diocèſe duquel Machar s'étoit retiré, de le chercher pour le convertir, ou le punir, c'eſt-à-dire le marquer d'un fer chaud comme hérétique, & le bannir du diocèſe. Mais pour s'aſſurer davantage de la foi des Arméniens, le pape écrivit à l'archevêque de Synnade en ces termes : nous avons appris, qu'au

VII. ep. ult. VIII. ep. 1.

faint facrifice vous ne mêlez point d'eau dans le vin ; que vous faites le faint chrême, non avec du baume, mais avec du beurre ; & que vous honorez & approuvez l'hérétique Diofcore d'Alexandrie. Quoique le prêtre Jean votre député nous ait dit qu'il n'étoit pas ainfi, nous voulons toutefois que vous nous écriviez ce que vous en croyez, & des autres articles dont vous pouvez être en doute. Nous voulons auffi favoir fi vous recevez avec toute l'églife les quatre conciles généraux que S. Gregoire honoroit comme les quatre évangiles, & le cinquième concile. Nous vous exhortons à ne plus ajouter au Trifagion ces paroles : qui avez été crucifié pour nous ; afin de ne point fcandalifer les autres églifes. Au refte, continuez de célébrer le faint facrifice avec du pain fans levain ; & méprifez les vains reproches que les Grecs vous font fur ce fujet comme à nous. Cette lettre eft du fixième de Juin 1080.

AN. 1080.

Sup. l. 29. n. 31.





LIVRE SOIXANTE-TROISIÉME.

AN. 1080.

I. Septième concile de Rome. Rodolfe confirmé roi.

Bruno bell. Sax. p. 146. Berth. Chr. 1080. to. x. p. 381.

AU commencement de l'année 1080, le roi Henri croyant surprendre les Saxons, les attaqua en un lieu nommé Flatecheim ; mais ils se défendirent si bien, ayant à leur tête le roi Rodolfe & le duc Otton, que le roi Henri fut défait & réduit à prendre la fuite. Cette troisième bataille fut donnée le lundi vingt-septième de Janvier ; & le roi Rodolfe envoya aussitôt à Rome un ambassadeur en porter la nouvelle au pape Gregoire, dans le concile qui s'y tint au commencement du carême. Le pape y réitéra la défense de recevoir ou donner des investitures : il renouvella les excommunications contre Tedal de Milan, Guibert de Ravenne, & quelques autres évêques, & contre les Normands, qui pilloient en Italie les terres de l'église. Il condamna les fausses pénitences, comme il avoit déjà fait au cinquième concile, & il défendit de chercher des personnes sans science & sans vertu, pour recevoir d'eux la pénitence. C'est qu'outre les pasteurs légitimes, il y avoit plusieurs abbés & plusieurs moines qui s'ingéroient de la donner. On s'en plaignoit dès le temps de Leon IX, auprès duquel saint Gervin abbé de saint Riquier fut obligé de se justifier, de ce que n'étant point évêque, il prêchoit & confessoit sans permission du pape. On recommande encore en ce concile de Rome les élections légitimes des évêques ; c'est-à-dire que le siége étant vacant, l'évêque visiteur, député par le pape ou par le métropolitain, procurera que l'élection se fasse librement par le clergé & le peuple.

Sup. l. XLII. n. 53.

Vit. S. Gerv. n. 22.

Acta Ben. sæc. 6. n. 2. p. 310.

Mais le décret le plus fameux de ce septième concile de Rome, est l'excommunication du roi Henri. Le pape y adresse la parole à S. Pierre & à S. Paul, comme dans la première ; & après avoir marqué l'absolution qu'il avoit donnée à ce prince, il ajoute : les évêques & les seigneurs Ultramontains apprenant qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis, & comme désespérant à son égard, élurent sans mon conseil (vous en êtes témoins) le duc Rodolfe pour leur roi, qui m'envoya un courrier en diligence, déclarer qu'il avoit pris malgré lui le gouvernement du royaume, mais qu'il étoit prêt à m'obéir en tout ; & en effet il m'a toujours depuis

tenu le même langage ; promettant même de m'en donner pour ôtage son fils & celui du duc Berthold. AN. 1080.

Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolfe ; & je lui répondis que je le ferois volontiers, après avoir entendu les deux parties. Henri, croyant pouvoir vaincre par ses propres forces, méprisa ma réponse. Toutefois quand il vit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il espéroit, il envoya à Rome l'évêque de Verdun & celui d'Osnabruc, qui me prièrent de sa part de lui faire justice, ce que les députés de Rodolfe approuvèrent aussi. Enfin j'ordonnai dans le concile, qu'on tiendroit une conférence au-delà des monts. *Sup. l.* LXII. *n.* 56. Il parle du concile de l'année précédente, & ajoute : que Henri empêchant la conférence, a encouru l'excommunication prononcée en ce concile. Il conclut en excommuniant de nouveau Henri & ses fauteurs, & lui ôtant le royaume d'Allemagne & d'Italie, ensorte qu'il n'ait aucune force dans les combats, & ne gagne de sa vie aucune victoire.

Quant à Rodolfe, le pape lui donne le royaume Teutonique, & accorde à tous ceux qui lui sont fidelles l'absolution de tous leurs péchés, avec la bénédiction des Apôtres en cette vie & en l'autre. Puis il ajoute, adressant toujours la parole à ces saints : faites donc maintenant connoître à tout le monde, que si vous pouvez lier & délier dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre ôter ou donner les empires, les royaumes & les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés & les biens de tous les hommes, selon leurs mérites. Car vous avez souvent ôté aux indignes, & donné aux bons des patriarchats, les primaties, les archevêchés & les évêchés. Que si vous jugez les choses spirituelles, que doit-on croire de votre pouvoir sur les temporelles ? Et si vous devez juger les anges, qui dominent sur tous les princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves ? Que les rois & les princes du siècle apprennent donc maintenant quelle est votre grandeur & votre puissance ; qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre église ; & que votre justice s'exerce si promptement sur Henri, que tous sachent qu'il ne tombera pas par hasard, mais par votre puissance. Dieu veuille les confondre, pour les amener à une pénitence salutaire. Cet acte est daté du septième de Mars 1080. *V. Sigebert. chr. ann.* 1080.

A ce concile de Rome se trouvèrent l'archevêque de Tours & l'évêque de Dol, & leur différent y donna bien de la peine

AN. 1080. au pape, sans pouvoir être terminé. L'archevêque de Tours produisoit des lettres des papes, qui prouvoient clairement que la Bretagne devoit reconnoitre l'église de Tours pour sa métropole : l'évêque de Dol ne produisoit point de titres & ne disoit même rien de solide. Toutefois parce qu'il disoit avoir laissé un titre dans son pays, le pape jugea à propos de lui donner un délai, & d'envoyer des légats sur les lieux pour entendre les parties, & juger définitivement

VII. ep. 15. cette affaire. C'est ce qui paroit par la lettre du pape, adressée à tous les évêques de Bretagne & à l'église de Tours, & datée du huitième de Mars 1080.

II. Manassès archevêque de Reims condamné. *Chr. Vird. p. 205. to. X. conc. p. 390.*

En ce même concile de Rome, le pape confirma la sentence portée au concile de Lyon, contre Manassès archevêque de Reims. Hugues évêque de Die avoit été chargé par le pape, dès l'année précédente, de terminer un différent entre l'archevêque de Lyon & l'abbé de Clugni, & quelques autres affaires de France. Pour cet effet, Hugues indiqua un concile à Lyon, & y appela l'archevêque de Reims pour se justifier des crimes dont il étoit accusé. Hugues s'étant arrêté à Vienne, y reçut des députés de l'archevêque, qui le prioient instamment de se contenter qu'il se purgeât par serment avec six de ses suffragans à son choix ; & pour l'obtenir ils offroient au légat trois cents livres d'or, & de grands présens à ses domestiques. Ils offroient encore de plus grandes sommes, si on permettoit à l'archevêque de se purger seul ; & promettoit d'assurer le légat par serment, que jamais personne ne sauroit rien de ses conventions. Mais Hugues refusa généreusement toutes ces offres.

Musæ Italic. t. 1. p. 119.

Aussi l'archevêque Manassès se garda bien d'aller au concile de Lyon, & se contenta d'envoyer au légat une apologie où il dit : il est notoire presque dans toutes les Gaules, en Italie même & à Rome, avec quelle violence & quelle injustice vous m'avez traité dans cette même province il y a deux ans. Il parle du concile d'Autun tenu en 1077. J'en

Sup. l. LXII. n. 41. appelai au pape & j'allai à Rome ; & parce que vous étiez absent, j'y demeurai par ordre du pape, & je vous attendis près d'onze semaines. Enfin je me défendis si bien en présence du pape & du concile, contre ceux que vous aviez envoyés, que ce qui avoit été fait contre moi fut jugé nul & irrégulier. Alors je déclarai publiquement au pape, que je ne voulois plus m'exposer à votre jugement ; & comme le

pape me demanda de qui j'aimerois le mieux subir le jugement dans les Gaules, je choisis l'abbé de Clugni; ce qui me fut accordé. Puis le pape me fit jurer que, si j'étois appelé de sa part à un concile dans les Gaules, je m'y trouverois, si je n'avois un empêchement canonique. C'est pourquoi quand vous indiquâtes dernièrement un concile à Troyes où l'abbé de Clugni devoit se trouver, je ne fis aucune difficulté d'y aller avec mes abbés, mes clercs & les vassaux de mon église: & quoique vous ayez contremandé ce concile, j'ai fait de ma part ce qui dépendoit de moi, & me suis acquitté de mon serment. Mais je ne suis point allé à ce concile de Lyon, parce que j'ai plusieurs excuses canoniques. An. 1080.

Il explique ensuite ces prétendues excuses; qui ne sont en effet que des chicanes; savoir que le concile de Lyon se tiendra dans la même province, où il a déjà été maltraité: que ce lieu est éloigné de Reims, & qu'il n'est pas facile d'y amener des témoins: que l'on ne peut y aller en sureté, à cause des guerres qui troublent le pays: que l'abbé de Clugni, qui devoit être son juge, n'y étoit point; c'est-à-dire qu'on ne lui avoit pas signifié qu'il y seroit: qu'on lui ordonnoit d'amener dans vingt jours six évêques sans reproche pour le justifier, en cas qu'il n'y eût point d'accusateurs contre lui: ce qui lui étoit impossible. Quant à ses trois accusateurs, il dit qu'il s'est accordé avec Manassès & tous ceux de son parti, excepté deux, dont l'un, ajoute-t-il, savoir Brunon, n'est point notre clerc, mais chanoine de saint Cunibert de Cologne dans le royaume d'Allemagne: & nous ne cherchons guère sa société, parce que nous ne connoissons point du tout sa vie & sa liberté, c'est-à-dire s'il est serf ou libre de naissance; & que quand il a été chez nous, il en a mal usé après avoir reçu plusieurs bienfaits. L'autre, qui est Ponce, a été convaincu de faux au concile de Rome en notre présence; c'est pourquoi nous ne devons répondre ni à l'un ni à l'autre dans un jugement ecclésiastique. Enfin pour montrer qu'il ne veut pas fuir le jugement, il offre au légat, de la part du roi & de la sienne, la liberté de tenir un concile en France, à Reims, à Soissons, à Compiegne ou à Senlis. p. 125. p. 122. p. 127.

L'archevêque Manassès écrivit aussi au pape pour s'excuser d'aller à ce concile de Lyon, sous prétexte de la division qui étoit en France; & toutefois il offroit d'aller à Ro- VII. ep. 121.

AN. 1080. me. Sur quoi le pape lui répondit, qu'il devoit plutôt être jugé dans le pays, où ses accusateurs & ses défenseurs se trouveroient plus aisément. La lettre est du troisième de Janvier 1080. Manassès ne s'étant donc point présenté au concile de Lyon, y fut déposé; & le pape confirma ce jugement au septième concile de Rome, comme il le lui déclara par sa lettre du dix-septième d'Avril, ajoutant toutefois par grâce: nous vous permettons jusqu'à la saint Michel de vous purger, avec les évêques de Soissons, de Laon, de Cambray, de Châlons, & deux autres en qui nous ayons pareille confiance; à condition que vous rendrez tous les biens à Manassès, à Burnon, & à tous les autres qui ont parlé contre vous pour la justice; & que dans l'Ascension vous quitterez l'église de Reims, & vous vous retirerez à Clugni ou à la Chaise-Dieu, avec un clerc & deux laïques, pour y vivre régulièrement à vos dépens. Et pour vous épargner la peine de venir jusques ici, vous pourrez vous purger devant l'évêque de Die & l'abbé de Clugni.

VII. ep. 20.

VIII ep. 17. 18. 19. 20. Comme Manassès n'exécuta rien de ce qui lui étoit prescrit, le pape le déclara excommunié & déposé sans espérance de restitution. Il en écrivit au clergé & au peuple de Reims & aux évêques de la province, leur ordonnant de procéder à l'élection d'un autre archevêque, du consentement de l'évêque de Die son légat. Il en écrivit aussi à Ebles comte de Rouci, qui avoit poursuivi la déposition de Manassès, afin qu'il favorisât cette élection; & au roi Philippe, afin qu'il ne l'empêchât pas & ne donnât aucune protection à Manassès. Ces quatre lettres sont du 27e. de Décembre 1080. Elles eurent leur effet: car Manassès voulant se maintenir à main armée, & continuer à dissiper les trésors de l'église de Reims, fut chassé par les seigneurs, le clergé & les bourgeois; & étant banni du pays, il se retira auprès du roi Henri, & mourut vagabond & excommunié.

Guibert. de vita sua. c. 11.

III. Guibert élu antipape. Quand on eut appris à la cour du roi Henri la nouvelle excommunication prononcée par le pape contre lui, dix-neuf évêques de son parti s'assemblèrent à Mayence le jour de la Pentecôte, qui cette année 1080 étoit le dernier de Mai: puis en vertu de leurs lettres, trente évêques & plusieurs seigneurs d'Italie & d'Allemagne, assemblés à Brixen dans le Tirol, déposèrent Hildebrand; & élurent pape Guibert archevêque de Ravenne, sans qu'il y eût personne pour représenter l'église Romaine, que le cardinal Hugues le

Ab. Ursp. Chr. 1080.

Blanc. Le décret de cette élection étoit plein de calomnies contre Hildebrand, qu'ils accusoient entre autres choses d'avoir troublé l'empire chrétien, de soutenir un roi parjure, de semer la discorde, d'exhorter aux sacriléges, aux homicides & aux incendies. La date étoit du jeudi vingt-cinquième de Juin. Le roi retourna ensuite chez lui; & Guibert marcha en Italie, revêtu des marques de la dignité papale, & prenant le nom de Clément III.

AN. 1080.
Vita S. Anas. Luc. n. 16.
Acta ap. Boll. c. 3. *tom.* 17.

IV.
Gregoire cherche le secours des Normands.

Cependant le pape Gregoire, pour se soutenir contre le roi Henri, cherchoit l'appui des princes Normands: savoir, de Guillaume roi d'Angleterre, & de Robert duc de Calabre. En renvoyant ceux que le roi avoit envoyés à Rome avec le légat Hubert, il écrivit à ce prince une lettre bien différente de celles qu'il lui avoit écrites six mois auparavant. En celle-ci il relève l'amitié qu'il a toujours eue pour le roi Guillaume, & la confiance qu'il a en son obéissance & en son secours contre les ennemis de l'église: lui promettant non seulement la récompense éternelle, mais la victoire & la puissance en ce monde. Cette lettre est du vingt-quatrième d'Avril 1080; & quinze jours après, en renvoyant le légat Hubert en Angleterre, le pape écrivit encore au même roi, à la reine Mathilde son épouse, & au prince Robert leur fils.

Sup. lib. LXII. *n* 62. VII. *ep.* 23.

VII. *ep.* 25. 26. 27.

Quant à Robert Guischard duc de Pouille, de Calabre & de Sicile, le pape entra en conférence avec lui, avec Jourdain prince de Capoue & les autres principaux seigneurs Normands qu'il avoit si souvent excommuniés; & il les reçut en grâce, moyennant la promesse qu'ils lui firent de leurs secours. Nous avons les actes faits avec le duc Robert, par où l'on peut juger des autres. Le premier est le serment de fidélité à l'église Romaine, & au pape Gregoire, avec promesse de le défendre contre tous, & de procurer, quand le cas arriveroit, l'élection canonique des papes ses successeurs. La date est du vingt-neuvième de Juin 1080, jour de saint Pierre. Ensuite est l'investiture que le pape Gregoire lui donne de la terre qui lui avoit été accordée par les papes Nicolas & Alexandre: laissant en surséance ce qui regardoit Salerne, Amalfi & une partie de la Marche de Fermo, que Robert possédoit injustement, à ce que prétendoit le pape. Cet article fait voir combien il étoit pressé de s'accorder avec Robert. Le troisième acte est la constitution de douze deniers de cens, que Robert

VIII. *ep.* 7.

to. X. *conc. p.* 250.

promet au pape pour chaque paire de bœufs de son domaine, payable à Pâque tous les ans.

AN. 1080.

VIII. *ep.* 5. Mais quand le pape eut appris ce qui s'étoit passé en Allemagne & l'élection de l'antipape, il envoya des légats en Pouille & en Calabre, avec une lettre aux évêques de ces provinces, où il parle ainsi de l'entreprise des schismatiques: ils se sont efforcés de renouveller leur ancienne conspiration, & d'établir sur eux pour Antechrist & pour hérésiarque un homme sacrilége, parjure à l'église Romaine, & noté pour ses crimes abominables par tout le monde chrétien, savoir Guibert qui a ravagé l'église de Ravenne. Cette assemblée de Satan a été composée de gens dont la vie est détestable & l'ordination hérétique; & ce qui les a poussés à cette fureur, c'est le désespoir d'obtenir de nous par prières ou par promesses le pardon de leurs crimes, sans se soumettre à un jugement ecclésiastique. Nous les méprisons d'autant plus, qu'ils croient être montés plus haut; & nous espérons voir leur ruine prochaine & la tranquillité de l'église qui les aura vaincus & confondus. La lettre est du vingt-unième de Juillet 1080.

VIII. *ep.* 6. Peu de jours après il écrivit aux mêmes évêques au sujet de Michel empereur de CP. déposé deux ans auparavant, que l'on disoit être arrivé en Italie. Les auteurs Grecs disent que c'étoit une imposture; & que ce prétendu empereur étoit un moine nommé Rector; & l'historien des princes Normands convient qu'il étoit au moins douteux si c'étoit l'empereur Michel: mais que Robert Guischard le crut ou feignit de le croire, pour avoir un prétexte de faire la guerre à l'empereur Alexis. Le pape exhorte donc les évêques à encourager les troupes qui doivent passer en Grèce à cette occasion, & leur donne pouvoir de les absoudre de leurs péchés.

Anna. Comn. lib. 1. *p.* 28. *Gauf. Malat. lib.* 3. *n.* 13.

Il espéroit d'ailleurs, avec le secours des Normands & des seigneurs de Toscane, vassaux de la princesse Mathilde, aller attaquer Guibert jusques dans Ravenne. C'est ce qui paroît par une lettre adressée à tous les fidelles de S. Pierre, où il dit: après le premier de Septembre, quand le temps commencera à se rafraichir, voulant délivrer l'église de Ravenne de la main des impies, nous irons, Dieu aidant, en ces quartiers-là à main armée. C'est pourquoi nous nous exhortons à mépriser comme nous leurs vains efforts, vous tenant assurés de leur chute qui est proche. Je ne vois pas que le pape

VIII. *ep.* 7.

VIII. *ep.* 12. 13. 14.

Gregoire ait effectivement marché en armes contre Ravenne : mais après avoir exhorté au mois d'Octobre le peuple & le clergé de cette ville & les évêques voisins à élire un autre archevêque, enfin au mois de Décembre il leur envoya Richard, qu'il avoit tiré de l'église Romaine pour le revêtir de cette dignité, & qui ne paroît pas en avoir pris possession.

AN. 1080.

V. Mort du roi Rodolfe.

Cependant le roi Henri entra en Saxe, & il y eut une sanglante bataille sur la rivière d'Elster dans l'évêché de Naumbourg, le jeudi quinzième jour d'Octobre 1080. Les Saxons eurent l'avantage : Henri s'enfuit, son armée fut défaite; & on pilla le bagage, où il se trouva de grandes richesses, particulièrement des évêques qui avoient suivi le roi au nombre d'environ quatorze. Les Saxons chantèrent *Kyrie eleison*, comme un cantique de joie, sur le champ de bataille : mais leur victoire devint inutile par la perte du roi Rodolfe, qui fut tué en cette journée d'un coup dans le bas ventre. Il eut aussi la main droite coupée : ce que ses ennemis regardèrent comme une punition, d'avoir violé le serment qu'il avoit fait au roi Henri. Ce prince fut extrêmement regretté, principalement des pauvres; & les Saxons firent des aumônes innombrables pour le repos de son ame. Il fut enterré magnifiquement à Mersbourg.

Brunon. bell. Saxon. p. 105. Abb. Ursp. an 1080. Berthold. cod.

Quand la nouvelle en fut venue à Rome, la plupart des serviteurs du pape l'exhortèrent à se réconcilier avec le roi Henri : lui représentant que ce prince avoit pour lui presque toute l'Italie, & que s'il y passoit, le pape n'avoit point de secours à espérer des Allemands. Le pape craignoit d'ailleurs pour la comtesse Mathilde, dont les troupes avoient été battues en Lombardie le même jour de la mort de Rodolfe; & ses propres vassaux la regardoient comme une folle, de vouloir soutenir Gregoire. C'est pourquoi il appréhendoit qu'elle ne fût réduite à s'accommoder avec Henri ou à perdre son état. C'est ainsi que le pape Gregoire s'en explique dans une lettre à Altman évêque de Passau, & à Guillaume abbé d'Hirsauge, qu'il exhorte à retenir dans son parti Guelfe duc de Bavière; puis il ajoute : il faut avertir tous ceux qui aiment la liberté de l'église en vos quartiers, qu'ils ne se pressent point d'élire un roi qui n'ait les mœurs & toutes les autres qualités nécessaires. Il leur envoie la formule du serment que

XI *ep.* 33.

AN. 1080. doit faire le nouveau roi, comme vassal de S. Pierre, portant fidélité & obéissance au pape. Il ajoute : pour les prêtres, nous sommes d'avis, à cause du trouble des peuples & de la disette de bons ouvriers, que vous les souffriez quant à présent, en modérant pour un temps la rigueur des canons. Dans une autre lettre à l'évêque Altman, qui étoit son légat en Allemagne, il l'exhorte à ramener ceux qui sont attachés au roi Henri & les recevoir comme des frères, particulièrement l'évêque d'Osnabruc, que l'on disoit se vouloir réunir au pape.

XI ep. 10.

VI. Office Romain reçu en Espagne. I. ep. 63 64.

En Espagne Sanche, premier roi d'Arragon, écrivit au pape Gregoire des lettres d'obédience, où il déclaroit qu'il avoit reçu l'office Romain dans ses états : de quoi le pape lui témoigna sa satisfaction par une lettre du vingtième de Mars 1074. Il écrivit en même temps à Alfonse roi de Castille, pour lui persuader de faire de même, supposant que l'office Romain avoit d'abord été introduit en Espagne par les sept évêques que S. Pierre & S. Paul y avoient envoyés prêcher la foi, & qu'il avoit été altéré depuis par les Priscillianistes, les Goths Ariens, & enfin par les Sarrasins. Mais on ne trouve rien de la mission de ces sept évêques avant les martyrologes du neuvième siècle ; & ce que Gregoire VII dit de l'altération de l'office Romain en Espagne, ne s'accorde pas avec ce que j'ai observé en son lieu touchant la liturgie attribuée à S. Isidore. Il semble aussi que ce pape ne faisoit pas d'attention à la maxime de S. Gregoire, de prendre dans les autres églises, comme dans l'église Romaine, ce que l'on trouvoit de meilleur, même quant à la célébration des messes. Car c'est le conseil qu'il donnoit à S. Augustin d'Angleterre.

v. Boll. 15. Mai. Tillem. t. I. p. 200. Sup. lib. XXXVIII. n. 12. Greg. 12. ep. 12. inter. 31. Sup. lib. XXXI n. 8.

Alfonse, déjà roi de Leon, devint roi de Castille par le décès du roi Sanche son frère, qui fut tué en 1073, après avoir régné six ans. Alfonse VI du nom en régna trente-six, pendant lesquels il fit de grandes conquêtes sur les Maures, & releva considérablement le christianisme en Espagne. Il avoit une vénération particulière pour Hugues abbé de Clugni, croyant avoir été délivré, par ses prières, de la prison où il étoit retenu par le roi Sanche son frère. C'est pourquoi étant devenu roi de Castille, il fit venir en Espagne l'abbé Hugues, & lui rendit de grands honneurs. Il fonda deux monastères de l'ordre de Clugni, & rebâ-

Vita S. Hug. c. 2. Boll. 10. XI. p. 617. Bibl. Clun. p. 452.

tit dès les fondemens l'église de l'abbaye, ce qui lui coûta des sommes immenses. Il augmenta du double le cens annuel que le roi Ferdinand son père payoit à ce monastère, & ordonna par testament aux rois ses successeurs de le continuer, sous peine de privation du royaume.

AN. 1080. Berthold, Chr. 1093.

C'est ce qui paroît par une lettre de ce prince à l'abbé Hugues, où il témoigne une estime & une affection singulière pour le moine Robert, que cet abbé lui avoit envoyé; & qu'il le prie de lui laisser, pour être auprès de lui à la vie & à la mort. Il ajoute à la fin de la lettre : quant à l'office Romain que nous avons reçu par votre ordre, sachez que notre pays en est extrèmement désolé; c'est pourquoi je vous prie de faire ensorte, que le pape nous envoie le cardinal Girauld, afin qu'il corrige ce qui a besoin de l'être. La reine Constance femme d'Alfonse, qui étoit née dans les Gaules, l'avoit aussi sollicité de recevoir l'office Romain; & pour cet effet il avoit envoyé des ambassadeurs au pape Gregoire VII, qui envoya en Espagne le cardinal Richard, premièrement en 1078, & une seconde fois lorsqu'il le fit abbé de S. Victor de Marseille, comme il paroît par ses lettres du quinzième d'Octobre 1079. Le moine Robert s'opposa au légat Richard, & fut cause que le roi ne le traita pas comme il convenoit à sa dignité : c'est pourquoi le pape s'en plaignit à l'abbé Hugues, disant que ce moine avoit ramené à leur ancienne erreur cent mille personnes, qui avoient commencé de revenir au chemin de la vérité; c'est-à-dire de recevoir l'office Romain. Le pape ordonne à l'abbé de Clugni de rappeler ce moine & le mettre en pénitence, & d'écrire au roi qu'il avoit attiré par cette conduite l'indignation de S. Pierre; & que s'il ne se corrigeoit, le pape l'excommunieroit, & exciteroit contre lui tout ce qu'il y avoit en Espagne de fidelles de ce saint Apôtre; & s'il ne nous obéit, ajoute le pape, nous ne craindrions pas la peine d'aller en Espagne, & lui susciter des affaires fâcheuses, comme à un ennemi de la religion chrétienne. Cette lettre est du vingt-septième de Juin 1080, & le pape charge l'abbé Hugues d'envoyer au roi Alfonse celle qu'il lui écrivoit en même temps, où il l'exhorte à suivre les conseils de son légat Richard, & à rompre le mariage illicite qu'il avoit contracté avec une parente de sa femme. Il paroît que ce prince céda aux remontrances du pape; car il fit tenir à Burgos un concile par le lé-

Spicil. to. 6. p. 445.

Pelag. Ovet. p. 76. Roder. l. VI. c. 25.

V. ep. 21. VII. ep. 6. 7. VIII. ep. 2.

AN. 1080. gar Richard, & fit recevoir l'office Romain par tout son royaume. Le pape lui en témoigna sa joie par une autre lettre, où il l'exhorte à ne pas souffrir que les Juifs exercent aucune puissance sur les chrétiens.

VII. Office en Sclavon, défendu. VII. *ep.* 11.

Vratislas roi de Bohême avoit demandé au pape Gregoire la permission de faire célébrer l'office divin en langue Sclavonne; mais le pape la refusa absolument. Car, dit-il, après y avoir bien pensé, il paroît que Dieu a voulu que l'écriture fût obscure en quelques endroits: de peur que, si elle étoit claire à tout le monde, elle ne devînt méprisable & n'induisît en erreur, étant mal entendue par les personnes médiocres. Et il ne sert de rien, pour excuser cette pratique de dire que quelques saints personnages ont souffert patiemment ce que le peuple demande par simplicité; puisque la primitive églife a dissimulé plusieurs choses, qui ont été corrigées ensuite après un soigneux examen, quand la religion a été plus affermie & plus étendue. C'est pourquoi nous défendons, par l'autorité de S. Pierre, ce que vos sujets demandent imprudemment; & nous vous ordonnons de résister de toutes vos forces à cette vaine témérité. Apparemment Gregoire VII ne savoit pas ce qui s'étoit passé sous Jean VIII, deux cents ans auparavant; & que ce pape, après avoir fait la même défense touchant la langue Sclavonne, la leva en connoissance de cause. Nous avons vu d'ailleurs que, dans la plus saine antiquité & les siècles les plus éclairés, on lisoit l'écriture & on célébroit les divins offices dans la langue la plus usitée en chaque pays. On peut donc marquer sous Gregoire VII le commencement de ces sortes de défenses. Cependant les Sclavons font à Rome publiquement l'office en leur langue dans leur église de S. Jerôme.

Sup. l. LIII. *n.* 6. *n.* 26.

VIII. Concile de Lillebonne, &c. *t.* X. *p.* 391.

Guillaume roi d'Angleterre fit tenir un concile à Lillebonne en Normandie l'an 1080, où présida Guillaume archevêque de Rouen avec les évêques & les abbés: le roi y assista avec les comtes & les autres seigneurs du pays, & on y fit treize canons. Le premier est pour maintenir la trève de Dieu, par l'autorité des évêques & des seigneurs. Défenses aux laïques de rien prendre des revenus des églises, ni d'exiger des prêtres des services qui les détournent de leur ministère. Défenses aux évêques & à leurs ministres, de rien exiger des prêtres, outre les redevances qui leur sont dues, ni de les condamner à l'amende à cause de leurs femmes. C'é-

c. 4. *c.* 5. *c.* 12.

toit un prétexte pour tolérer leur concubinage. Si on donne à des moines une église, ce sera sans préjudice de la subsistance du prêtre & du service de l'église, & les moines auront droit de présenter à l'évêque un prêtre capable. Il s'agit ici des cures. En ce concile on explique assez au long les cas de la juridiction des évêques, dès-lors fort étendue, à l'occasion des personnes & des lieux consacrés à Dieu ; & en plusieurs de ces cas les amendes appartenoient aux évêques. On les maintient dans leur ancienne possession. AN. 1081. c.7. 10.11.13.

Vers le même temps, Hugues évêque de Die, légat du pape en France, prononça une suspense contre tous les évêques de Normandie ; excepté l'archevêque de Rouen, pour avoir manqué de se trouver à un concile. Sur quoi le pape lui écrivit ainsi : quoiqu'en certaines choses le roi d'Angleterre ne se conduise pas avec autant de religion que nous souhaiterions ; toutefois il s'attire plus d'estime & de considération que les autres rois, en ce qu'il ne détruit & ne vend point les églises, qu'il procure la paix & la justice entre ses sujets, qu'il a refusé de faire alliance avec les ennemis de l'église ; & qu'il a obligé les prêtres à quitter leurs femmes, & les laïques à abandonner les dixmes qu'ils retenoient. C'est pourquoi il est raisonnable de traiter plus doucement ses sujets, & souffrir en partie leurs fautes. On voit, par une lettre de l'archevêque Lanfranc, combien le pape avoit intérêt de ménager le roi d'Angleterre. Celui à qui elle est écrite vouloit engager Lanfranc à se déclarer pour l'antipape Guibert. Lanfranc répond : je n'approuve point que vous blâmiez le pape Gregoire, & que vous le nommiez Hildebrand ; ni que vous donniez tant de louanges à Clement. Je crois toutefois que l'empereur n'a point fait une telle entreprise sans grande raison, ni remporté une si grande victoire sans un grand secours de Dieu. Je ne vous conseille pas de venir en Angleterre sans la permission du roi ; car notre île n'a pas encore rejeté le premier pape, ni déclaré si elle obéira à celui-ci. On pourra mieux se déterminer après avoir ouï les raisons de part & d'autre. IX. ep. 5. *Lanfranc. ep.* 59.

Le pape avoit aussi soin de ménager le duc de Calabre Robert Guischard, par le moyen de Didier abbé du Mont-Cassin, qui étoit à portée de connoître les dispositions de ce prince. C'est ce qui paroît par une lettre écrite vers le commencement de l'année 1081, où le pape prie Didier de s'in- XI. ep. 4.

AN. 1081. former s'il peut compter sur le secours du duc après Pâque ; & marque en passant, que les Normands ne combattoient point pendant le carême. Il lui mande quelque temps après, que le roi Henri est près de Ravenne, résolu de venir à Rome, s'il peut, vers la Pentecôte ; & que l'on dit qu'il a fait un traité avec le duc Robert, par lequel le fils du roi doit épouser la fille de ce duc.

IX. ep. 11.

IX. Huitième concile de Rome.

Bruno Bell. Sax. p. 152. Berthold. an. 1081. t. X. p. 593.

En effet, le roi Henri ne craignant plus les Saxons abattus par la mort du roi Rodolfe, entra en Italie au mois de Mars 1081, & célébra à Vérone la fête de Pâque qui fut le 4e. d'Avril. Il ne permettoit à personne de prendre le chemin de Rome, qu'il n'eût fait serment de ne point aller trouver Gregoire. Ce pape tint cependant à Rome un huitième concile, où il excommunia de nouveau Henri & tous ceux de son parti ; & confirma la sentence de déposition prononcée par ses légats contre les archevêques d'Arles & de Narbonne. En effet, Hugues de Die avoit tenu l'année précédente un concile à Avignon, où Achard usurpateur du siége d'Arles fut déposé, & Gibelin élu à sa place. Lantelme y fut aussi élu archevêque d'Embrun, Hugues évêque de Grenoble, & Didier de Cavaillon ; & le légat les mena à Rome, où ils furent sacrés par le pape. Quant à l'archevêché de Narbonne, Guiffroi qui l'avoit si long-temps possédé indignement, & qui avoit été tant de fois excommunié, mourut en 1079, & Dalmace fut élu canoniquement à sa place ; mais le vicomte Berenger voulut mettre en ce siége son fils Pierre, & c'est apparemment celui dont la déposition fut confirmée au concile de Rome.

p. 391.

Sup. lib. LX. n. 20.

VIII. ep. 16.

Catel. Mem. l. 5. p. 781.

X. Autres lettres sur l'excommunication des rois.

epist. ap. Tengnagel. p. 7.

La même année 1081, Gebehard archevêque de Salsbourg écrivit à Herman évêque de Metz une lettre, qui commence ainsi : vous m'avez déja mandé deux fois de vous indiquer ce que l'on doit croire dans cette division de l'église, afin que vous puissiez répondre à ceux qui sont d'un autre sentiment. Ensuite, il met ainsi l'état de la question : dans l'affaire présente nous tenons seulement ce que l'église a toujours tenu jusques à ces malheureux temps ; savoir, qu'il ne faut point communiquer avec les excommuniés : au lieu que nos adversaires ne s'en abstiennent point, & enseignent que l'on ne doit pas s'en abstenir. C'est la cause des divisions & des séditions. Il montre ensuite que l'excommunication subsiste, jusques à ce qu'elle ait été cassée après un

p. 10.

p. 15.

p. 17.

un examen canonique : puis il relève l'injuftice des fchifmatiques, qui ont dépofé le pape Gregoire à Vormes, fans qu'il ait été convaincu, entendu, ni appelé. Voilà, dit-il, les caufes de la divifion, que nous ne communiquons point comme eux avec les excommuniés; que nous n'ofons renoncer au pape, ni en reconnoître un autre, lui vivant & demeurant uni à l'églife Romaine. AN. 1081. p. 20.

Comme on reprochoit aux catholiques & au pape même, d'avoir violé le ferment qu'ils avoient fait au roi Henri, Gebehard fait de grands efforts pour répondre à cette objection. Il dit, que le ferment fait au pape par les évêques en leur ordination, eft préférable à celui qu'ils ont fait au roi; que la meilleure manière de garder la foi au prince, eft de le fervir fidellement : & que ceux-là font infidelles, qui prennent part à fes crimes, & qui par leurs confeils l'engagent à de mauvaifes affaires: que les fermens faits contre la juftice ne font point valables : enfin qu'on vouloit obliger les catholiques à renoncer au pape, s'ils vouloient être fidelles au prince. p. 24. 25. &c.

Il paroît par ces réponfes, que Gebehard n'entendoit pas même l'état de la queftion. Car pour garder la fidélité à fon roi, il n'étoit point néceffaire de renoncer à l'obéiffance du pape : il falloit obéir au roi pour le temporel, & au pape pour le fpirituel. Il falloit ne pas obéir au roi, s'il commandoit des crimes : mais il ne s'enfuit pas qu'il ne fallut lui rendre aucune obéiffance. Il étoit défendu de communiquer avec lui quant à l'exercice de la religion, mais non pas quant au fervice de l'état. On avoit raifon de tenir Henri pour excommunié, Gregoire pour pape légitime, & Guibert pour antipape; & de foutenir qu'on ne devoit point communiquer avec les excommuniés: mais on ne devoit pas en conclure, que Henri ne dût plus être regardé comme roi. Auffi dans toute cette lettre qui eft très-longue, Gebehard ne rapporte aucune preuve du pouvoir de l'églife fur le temporel des rois, & n'entreprend pas même de le prouver.

Vers le même temps, le pape Gregoire écrivit à Herman évêque de Metz une feconde lettre : pour répondre à ceux qui foutenoient, au fujet de Henri, que l'on ne pouvoit excommunier les rois, ni abfoudre leurs fujets du ferment de fidélité. Il répète les mêmes preuves qu'il avoit employées dans la lettre de l'année 1076, & y ajoute l'exemple de VIII. ep. 21. Sup. lib. LXII. n. 30.

AN. 1081. p. 270. B. to. 2. conc. p. 1037. Hermant. vie saint Chryſ. lib. IX. c. 2.

l'empereur Arcade excommunié par le pape ſaint Innocent, pour avoir conſenti à l'expulſion de ſaint Jean Chryſoſtome. Mais la lettre de ſaint Innocent contenant cette excommunication eſt rejetée de tous les ſavans; & quand elle ſeroit vraie, Arcade y eſt ſeulement excommunié, & non pas dépoſé de la dignité impériale : de quoi toutefois il étoit queſtion dans l'affaire du roi Henri. Gregoire VII dit enſuite : on donne une plus grande puiſſance à un exorciſte qu'à aucun ſeigneur laïque : car les rois & les princes qui ne vivent pas chrétiennement, ſont eſclaves des démons. Si donc les exorciſtes ont reçu l'empire ſur les démons, combien plus ſur les eſclaves & les membres des démons ; & ſi les exorciſtes ont ce pouvoir, combien plus les évêques ? Il relève enſuite le pouvoir de remettre les péchés & de conférer les ſacremens, pour montrer combien les prêtres ſont au-deſſus des rois ; & ajoute : enfin les bons chrétiens, de quelque rang qu'ils ſoient, méritent bien mieux d'être eſtimés rois que les mauvais princes. Les uns, cherchant la gloire de Dieu, ſe gouvernent bien eux-mêmes : les autres, ne cherchant que leurs intérêts, oppriment tyranniquement leurs ennemis. Les uns ſont les membres de Jeſus-Chriſt, les autres du diable. La conſéquence naturelle ſeroit, de ne plus reconnoître pour princes les méchans : mais ce ſeroit une héréſie, & on en diroit autant des évêques. Le pape ajoute, pour humilier les rois, qu'il y en a peu de reconnus pour ſaints, & qu'ils ſont ordinairement beaucoup de péchés & peu de pénitence. Il dit que le ſaint ſiége rend ſaints ceux qui le rempliſſent. Sur quoi il cite les décrets du pape Symmaque, c'eſt-à-dire l'apologie d'Ennodius, que j'ai rapportée en ſon lieu. Mais il eſt étonnant qu'on ne fût pas déſabuſé de ce paradoxe, par la triſte expérience de tant de papes indignes, du dixième ſiècle.

Sup. lib. XXX. n. 55.

XI. Prétention du pape ſur tous les royaumes.

Gregoire VII n'étoit pas ſeulement perſuadé en général, que, ſuivant le bon ordre, la puiſſance temporelle devoit être ſoumiſe à la ſpirituelle : il croyoit encore avoir des titres particuliers pour s'aſſujettir tous les royaumes de l'Europe, comme je vais le montrer en détail par ſes lettres.

Mabill. Diplom. II. c. 25. Papeb. Conat. in Greg. VI.

Premièrement il prétendoit avoir droit de donner l'empire d'Occident avec la couronne impériale ; & c'eſt ſans doute la raiſon pourquoi jamais il n'emploie les années des empereurs dans la date de ſes lettres, comme faiſoient les pa-

pes ses prédécesseurs, au moins jusqu'à trente ans avant lui. Il est vrai que, depuis Louis le débonnaire, aucun prince n'avoit pris le titre d'empereur, qu'après avoir été couronné par le pape; & depuis les Ottons, le titre d'empereur étoit attaché au royaume d'Allemagne. Nous voyons quelle étoit la prétention du pape sur ce royaume, par le serment qu'il vouloit que l'on exigeât du roi qui seroit élu à la place de Rodolfe; savoir, de lui rendre hommage comme son vassal, & lui obéir en tout ce qu'il lui commanderoit par vraie obéissance. C'étoit la formule du commandement le plus exprès. Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, après l'avoir soumise, l'avoit donnée à S. Pierre. AN. 1081. IX. ep. 3. VIII. ep. 23.

Il en disoit autant de la France, & en écrivoit ainsi à ses légats. Il faut dire à tous les François, & leur ordonner par vraie obéissance, que chaque maison paye à saint Pierre au moins un denier par an; s'ils le reconnoissent pour père & pasteur suivant l'ancienne coutume. Car l'empereur Charles, comme on lit dans son livre qui est aux archives de l'église de S. Pierre, recueilloit tous les ans en trois endroits douze cents livres, pour le service du saint siége; savoir, à Aix-la-Chapelle, au Pui en Velai, & à S. Gilles: outre ce que chacun offroit par sa dévotion particulière. On ne voit rien de ces collectes, ni dans les capitulaires de Charlemagne, ni dans les histoires & les autres monumens de son temps; mais on pouvoit avoir fabriqué de faux titres pendant les deux siècles suivans. Cad. ep. 23.

Quant à l'Angleterre, nous avons vu que le roi Guillaume envoyoit au pape le tribut en argent, accordé par ses prédécesseurs; mais qu'il refusa l'hommage que le pape demandoit, & que le pape fut irrité de ce refus. Les deux lettres de Gregoire à Suenon roi de Danemarck, montrent qu'il prétendoit que ce prince avoit promis de se donner à saint Pierre, lui & son royaume, & se mettre sous sa protection; mais nous ne voyons point d'effet de cette promesse. Et l'offre que le pape fait à ce roi d'une province occupée par des hérétiques, pour la donner à un de ses enfans, semble montrer qu'il croyoit avoir droit de disposer des biens des hérétiques. Sup. lib. LXII. n. 53. II. ep. 51. 75. Sup. lib. XXI. n. 49. ep. 51.

Quant à l'Espagne, nous avons vu que, dès le commencement de son pontificat, il prétendoit qu'avant l'invasion des Sarrasins elle appartenoit à S. Pierre; & qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces infidelles, que d'être occupée par des I. ep. 6. 7. Sup. lib. XXII. n. 2.

chrétiens qui n'en fissent pas hommage au saint siége. Il ré-
An. 1081. péta la même prétention en 1076, envoyant pour légats en
VI. ep. 28. Espagne, Amat évêque d'Oleron & l'abbé de saint Pons.

I. ep. 29. 41. Dès la première année il écrivit aux juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Caillari, de satisfaire aux droits de saint Pierre négligés par leurs ancêtres : avec menace, s'ils y manquoient, que leur pays en souffriroit. Quelques
VIII. ep. 10. années après il écrivit au même Orzoc en ces termes : nous ne voulons pas que vous ignoriez que plusieurs nations nous ont demandé votre terre, nous promettant de grandes redevances, si nous leur permettions de s'en rendre maîtres; ensorte qu'ils nous laisseroient la jouissance de la moitié & nous feroient hommage de l'autre. Cette proposition nous a souvent été faite, non-seulement par les Normands, les Toscans & les Lombards, mais encore par quelques Ultramontains : toutefois nous n'avons point voulu y donner notre consentement, jusqu'à ce que nous ayons envoyé un légat pour savoir votre intention. Puis donc que vous nous avez témoigné être dévoués à saint Pierre, si vous persévérez comme vous devez, non-seulement nous ne donnerons à personne la permission d'entrer dans votre terre, mais si quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voies temporelles & spirituelles. C'est-à-dire qu'il exposera au pillage ces insulaires, s'ils ne lui payent le tribut qu'il prétend. Dans la même lettre le pape dit : vous ne devez pas trouver mauvais que nous ayons obligé votre archevêque Jacques à raser sa barbe, suivant la coutume de l'église Romaine, observée par tout l'Occident depuis le commencement du christianisme, qui est que le clergé soit rasé. Nous vous ordonnons de faire garder cet usage par tout le clergé de votre obéissance, & de confisquer au profit de l'église les biens de ceux qui refu-
Lamb. an. 1074. p. 214. seront de s'y soumettre.

II. ep. 13. Salomon roi de Hongrie, ayant été chassé par Geïsa son parent, eut recours au roi Henri dont il avoit épousé la sœur, & se rendit son vassal pour se faire rétablir. Le pape Gregoire le trouva mauvais, & écrivit ainsi à Salomon : vous pouvez apprendre des anciens de votre pays, que le royaume de Hongrie appartient à l'église Romaine, ayant été donné autrefois à S. Pierre par le roi, avec tout son droit & sa puissance. De plus l'empereur Henri, d'heureuse mémoire, (c'est Henri le noir) ayant conquis ce royaume, envoya au

corps de S. Pierre la lance & la couronne, marques de la dignité royale. Sachez donc que vous n'aurez point les bonnes grâces de S. Pierre, & ne régnerez pas long-temps sans éprouver l'indignation du saint siége, si vous ne reconnoissez que vous en tenez votre sceptre, & non du roi. Quelque temps après il écrivit à Geïsa : nous croyons que vous savez que le royaume de Hongrie, comme les autres royaumes les plus nobles, doit garder sa liberté, sans être soumis à aucun roi étranger, mais seulement à l'église Romaine : & parce que votre parent l'a obtenu par usurpation du roi d'Allemagne, Dieu, comme nous croyons, l'a empêché par un juste jugement d'en demeurer maître. Et dans une autre lettre au même Geïsa, parlant de Salomon, il dit : quand il a méprisé la noble seigneurie de S. Pierre, pour se soumettre au roi d'Allemagne, le Seigneur, voyant l'injure faite au prince de ses Apôtres, a fait passer en votre personne par son jugement la puissance du royaume. Ensorte que, s'il y a eu quelque droit auparavant, il s'en est privé par cette usurpation sacrilége.

An. 1081. Herman. an. 1044. II. ep. 63. II. ep. 70.

Quant au royaume de Dalmatie, le pape Gregoire écrivit ainsi à un seigneur nommé Vezelin : nous sommes fort étonnés, qu'ayant promis depuis long-temps d'être fidelle à S. Pierre & à nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité apostolique a établi roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous vous défendons, de la part de S. Pierre, de prendre les armes contre ce roi ; parce que l'entreprise que vous feriez contre lui, seroit contre le saint siége. Si vous avez quelque sujet de plainte, vous devez nous demander justice, & attendre notre jugement ; autrement, sachez que nous tirerons contre vous le glaive de S. Pierre, pour punir votre audace, & la témérité de tous ceux qui vous favoriseront en cette entreprise.

VII. ep. 4.

Gregoire étendoit ses prétentions jusques sur les Russes, comme on voit par cette lettre à leur roi Demetrius : votre fils visitant les tombeaux des Apôtres, est venu à nous, & nous a déclaré qu'il vouloit recevoir ce royaume de nos mains, comme un don de S. Pierre, en lui prêtant serment de fidélité : nous assurant que vous approuveriez cette demande ; & comme elle nous a paru juste, nous la lui avons accordée, & nous lui avons donné votre royaume de la part de S. Pierre. Enfin le pape se prétendoit en droit de termi-

II. ep. 74.

AN. 1081. VI. ep. 16.

ner les différents entre les princes pour leurs états, comme il paroît par une lettre à Berenger évêque de Gironne, où il l'exhorte à apaiser la contestation survenue entre les deux fils du comte Raimond Berenger ; puis il ajoute : vous devez leur inculquer fortement, que s'ils nous désobéissent & demeurent dans l'inimitié fraternelle, nous ôterons la grâce de saint Pierre à celui qui sera cause que cette paix ne se fera point, & nous le retrancherons avec tous ses fauteurs de la société des chrétiens ; ensorte qu'ils ne puissent plus désormais obtenir aucune victoire à la guerre, ni aucune prospérité dans le siècle. Mais pour celui qui consentira à la paix & rendra obéissance au saint siége, nous lui accorderons la protection invincible de S. Pierre, nous lui procurerons toute sorte de secours pour obtenir l'héritage de son père ; & nous ordonnerons à tous les chrétiens de ces quartiers-là de l'aider & favoriser en toutes choses. Ces exemples suffisent pour montrer l'idée qu'avoit Gregoire VII de l'autorité du saint siége, & qu'il vouloit persuader à tout le monde, que toutes les puissances temporelles dépendoient de la puissance spirituelle du pape.

Lib. 2. post epist. 55.

On trouve certaines maximes rapportées entre les lettres de Gregoire VII, sous le nom de *Dictatus papæ*, comme qui diroit sentences du pape, mais dont on ne sait point
1. l'auteur. Ce sont vingt-sept articles, dont les uns sont
vrais : comme, que l'église Romaine n'a été fondée que
4. par Notre Seigneur ; que le légat du pape, quoiqu'il soit
21. d'un rang inférieur, préside tous les évêques dans les conciles ; que les causes majeures de toutes les églises lui doi-
2. vent être apportées, que l'église Romaine n'a jamais erré,
26. & qu'on ne tient point pour catholique celui qui n'est point d'accord avec l'église Romaine. Tout catholique conviendra de ces cinq articles.
23. Mais il y en a de manifestement faux : savoir, que le pape élu canoniquement devient saint indubitablement, suivant le
8. témoignage d'Ennodius approuvé par le pape Symmaque ; que le pape seul peut porter les ornemens impériaux, ce qui est
10. pris de la donation de Constantin ; qu'il n'y a que lui dont on récite le nom dans les églises. Quelques-uns de ces articles sont tirés des fausses décrétales, & contraires à l'ancienne
3. discipline : savoir qu'il n'y a que le pape qui puisse déposer
25. les évêques ou les rétablir ; qu'il n'y a que lui qui puisse les

transférer, ériger de nouveaux évêchés, diviser les anciens ou les unir; que lui seul peut faire de nouvelles lois. Enfin entre ces articles est la maxime nouvelle, introduite ou plutôt supposée comme constante par Gregoire VII, que le pape peut déposer les empereurs, & absoudre les sujets du serment de fidélité fait aux princes injustes. Ces articles n'ont aucun rapport avec la lettre qui les précède, ni avec celle qui les suit; & il n'y a aucune preuve que Gregoire VII les ait dictées, ni au concile de l'an 1076, ni ailleurs. Ainsi ils n'ont aucune autorité par eux-mêmes.

7.
11.
27.
v. Baron. an. 1076.

XII.
Le roi Henri devant Rome.
Acta Greg. c. 3. ap. Boll. p. 153.
Domnizio. c. 3.

Le roi Henri marcha vers Rome avec l'antipape Clement, & y étant arrivé vers la Pentecôte qui fut le vingt-troisième Mai 1081, il campa dans les prairies de Neron. Mais les Romains refusèrent de recevoir l'antipape, le chargeant d'injures & se défendant à main armée: ensorte que le roi, après avoir fait le dégât dans le pays, fut obligé de retourner avec son pape en Lombardie. Ce fut la comtesse Mathilde qui résista le plus au roi en cette occasion, par le moyen des forteresses imprenables qu'elle avoit en plusieurs endroits. Pendant tout le temps que dura cette guerre, elle n'épargna ni ses vassaux, ni ses richesses pour la défense de Gregoire. Elle étoit le refuge de tous les évêques, les clercs & les moines Italiens ou Allemands, que le roi chassoit & dépouilloit de leurs biens; & elle ne les laissoit manquer de rien. Elle employoit aussi toutes sortes de moyens pour ôter des partisans au roi Henri: les uns en leur donnant des fiefs ou d'autres présens, les autres en leur faisant la guerre & en brûlant leurs châteaux. Elle envoyoit souvent à Rome des secours d'argent au pape Gregoire. Elle suivoit principalement les conseils de S. Anselme de Luques, que le pape lui avoit donné pour directeur.

XIII.
Nicephore déposé. Alexis Comnene empereur.
Zonar. lib. XVIII. p. 19. 20.

Robert Guichard, autre protecteur de Gregoire, étoit en Grèce, où il faisoit la guerre à l'empereur Alexis. Nicephore Botaniate étant très-vieux & mou naturellement, s'abandonna à deux esclaves, dont l'insolence le rendit odieux; & l'amitié qu'il témoignoit aux deux frères Comnenes Isaac & Alexis, le rendit suspect à ces valets, qui les voulant perdre, les engagèrent à prétendre ouvertement à l'empire. Alexis fut déclaré empereur par les troupes à Andrinople, & entra à Constantinople par intelligence le jeudi saint premier jour d'Avril 1081: la ville fut pillée pendant tout le jour, & Ni-

AN. 1081. cephore se retira dans un monastère dont il étoit bienfaicteur, & y prit l'habit.

Anne Dalassène, mère des Comnenes, eut un si grand crédit sous leur règne, qu'on la nommoit simplement la Dame. Elle avoit grande opinion d'Eustrate, moine eunuque surnommé Garidas, qui lui avoit prédit l'empire ; & elle le vouloit faire patriarche, sous prétexte que Cosme, qui remplissoit le siége de Constantinople, étoit un homme simple & peu propre aux affaires : quoiqu'Eustrate lui-même n'en eût aucune expérience, ni aucune étude des lettres. Elle fit donc proposer à Cosme de se retirer, comme pour son propre intérêt : mais il voulut auparavant couronner Alexis & Irène son épouse. Alexis fut touché d'un grand remord des violences p. 81. exercées à Constantinople à son entrée. C'est pourquoi par le conseil de sa mère, il assembla avec le patriarche Cosme des évêques & des moines choisis, & les consulta sur les moyens d'expirer sa faute. Ils lui imposèrent une pénitence, à lui & à ses parens, & aux autres auteurs de la révolte ; savoir, un jeûne de quarante jours accompagné d'autres austérités, de porter un cilice sur la chair, & de coucher à terre avec une pierre pour chevet. L'empereur accomplit exactement cette pénitence, les femmes n'en furent pas exemptes ; & le palais étoit plein de gémissemens & de larmes.

p. 79. Le jour de la fête de S. Jean l'évangéliste que les Grecs célèbrent le huitième jour de Mai, le patriarche Cosme, après avoir dit la messe, dit à celui qui le servoit : prends mon pseautier & suis moi ; & quitta ainsi son église, mal satisfait du gouvernement présent, après avoir rempli le siége de Constantinople cinq ans & neuf mois. L'empereur & son frère le prièrent instamment de revenir, mais il le refusa, & se retira dans le monastère de Callias. La mère des Comnenes fit mettre à sa place Eustrate Garidas, plus propre à garder le silence dans le coin d'un monastère, qu'à être patriarche de Constantinople ; & il le fut toutefois pendant trois ans.

p. 83. Au mois d'Août de la même année 1081, l'empereur Alexis apprit que Robert Guichard avoit passé la mer avec une gran-
Chr. Cass. III. c. 49. de flotte. En effet il prit Duras en Epire ; & quoiqu'il n'eût que quinze mille hommes, il battit & mit en fuite Alexis qui étoit venu au-devant de lui avec cent soixante-dix mille hommes. Il remporta cette victoire le jour de S. Luc dix-huit d'Octobre de la même année, la cinquième indiction étant

commencée, & passa la nuit de devant la bataille à prier avec toute son armée dans l'église du martyr S. Theodore, où ils communièrent. Robert donna part de cette victoire au pape Gregoire, qui l'exhorta à en témoigner sa reconnoissance à S. Pierre, en donnant au saint siége le secours qu'il lui avoit promis contre le roi Henri. AN. 1081. *Anna Comn. lib. 4. p. 114. IX. ep. 17.*

Pour soutenir les dépenses de cette guerre, l'empereur Alexis ne crut pas devoir épargner les choses sacrées. Car à son avénement à l'empire, il trouva les finances tellement épuisées par la mauvaise conduite de son prédécesseur, qu'on ne fermoit pas même les portes du trésor, & y passoit qui vouloit. En cette extrémité Isaac Comnene, qui étoit demeuré à CP. tandis que l'empereur son frère étoit à la guerre, assembla le concile des évêques présens & du clergé dans la grande église, & représenta que les lois & les canons permettoient de vendre les vases sacrés pour la rédemption des captifs; & que ce qui restoit de richesses dans les églises d'Asie, étoit exposé au pillage des infidelles: ensorte qu'il seroit employé plus utilement en monnoie pour payer les troupes. Il y eut quelque résistance de la part des prélats; mais l'autorité l'emporta, & l'on fondit l'argenterie des églises à CP. & par tout l'empire. *Ann. lib. 5. p. 127.*

Cette entreprise attira de grands reproches aux Comnenes; & Leon entre autres, évêque de Calcédoine, s'en plaignit si long-temps, qu'à la fin l'empereur le fit déposer & exiler. Pour apaiser l'indignation publique, l'empereur Alexis publia la seconde année de son règne une bulle d'or, où il avoue qu'il a failli en touchant aux trésors des églises; quoiqu'il l'ait fait sans mauvaise intention, contraint par la nécessité des affaires publiques. Craignant toutefois d'avoir attiré la colère de Dieu par ce péché, il en demande pardon publiquement, & promet de rendre tout ce qu'il a pris aux églises, quand les affaires de l'empire seront revenues en meilleur état, en faisant sa dette propre. Il s'engage lui & ses successeurs de ne jamais en user ainsi à l'avenir, & ne point toucher aux choses sacrées, sous prétexte de quelque nécessité que ce soit: & prononce de terribles malédictions contre quiconque osera faire un pareil attentat. Cette constitution est du mois d'Août, indiction cinquième, l'an 6590, c'est-à-dire l'an 1082. *p. 130. Jus Græc. Rom. lib. 2. p. 114.*

Le patriarche Eustrate Garidas ayant tenu le siége de Constantinople trois ans, fut déposé par ordre de la cour, sans *Zonar. lib. XVIII. n. 21.*

An. 1081.

Anna. lib. p. 273.
Zon. XVIII. n. 25.
Bruno. Bell. Sax. in fine Berthold.
1081. 1082.

qu'on en fût bien le sujet. On mit en sa place un autre moine, Nicolas surnommé le Grammairien, qui avoit passé sa vie dans les exercices de piété, & n'étoit pas ignorant des lettres humaines, quoiqu'il n'y fût pas fort savant. Il entra dans le siége de CP. l'an 6592, indiction cinquième, qui est l'an 1084, & le remplit pendant vingt-sept ans.

Cependant les Saxons & les autres Allemands de leur parti élurent pour roi, à la S. Laurent, Herman seigneur de Luxembourg, qui célébra à Goslar solennellement la fête de Noël 1081; & le lendemain jour de S. Etienne, il fut sacré & couronné roi par les évêques, du consentement des seigneurs.

XIV.
Saint Arnoul évêque de Soissons.
Vita. S. Ar. lib. 1. c 1. sæc. 6. Act. Ben. p. 2. p. 528.
Lib. 1. c. 1.

En France le légat Hugues évêque de Die tint un concile à Meaux, sous la protection de Thibaut comte de Champagne & de Brie, pour juger Ursion, intrus dans le siége de Soissons après la mort de l'évêque Thibaut. Ursion ne s'étant point présenté fut condamné, & le concile donna au clergé de Soissons, qui étoit présent, la liberté d'élire un évêque. La plus saine partie du clergé & les vassaux de la même église élurent, de l'avis du concile, Arnoul, auparavant abbé de saint Medard de Soissons, & alors reclus. Il étoit né en Brabant de parens nobles, avoit d'abord porté les armes chez plusieurs princes avec grande réputation, & refusé de grandes terres & des mariages avantageux. Enfin sous prétexte d'aller à la cour du roi de France, il quitta son pays & vint se rendre moine à saint Medard de Soissons. Quelque temps après il se fit reclus par la permission de l'abbé. Il étoit à découvert jour & nuit, vivoit d'un peu de pain d'orge & d'eau, & fut trois ans & demi sans parler.

L'abbé Renald étant mort, un moine nommé Pons obtint du roi Philippe par simonie l'abbaye de S. Medard. Mais il en dissipa les biens, pour entretenir les gens de guerre dont il se faisoit accompagner; & les moines furent réduits à une telle pauvreté, qu'ils cessèrent le service divin. Les plus sensés s'adressèrent à l'évêque de Soissons, & par son moyen obtinrent du roi la permission d'élire un autre abbé. Ce fut Arnoul: & l'évêque, qui étoit Thibaut de Pierresons, alla avec plusieurs moines le trouver dans sa réclusion; & après la prière solennelle, lui commanda de prendre la charge d'abbé. Arnoul, qui n'avoit point parlé depuis trois ans & demi, fut fort surpris; & écrivit sur une tablette, pour s'excuser & demander au moins un délai jusques au lendemain, pour examiner la volonté de Dieu.

On le lui accorda ; mais on lui donna des gardes, de peur qu'il ne s'enfuit pendant la nuit. Toutefois les voyant endormis, il se sauva par-dessus la muraille, & s'en alla près de Laon : où ayant appris qu'on le cherchoit, il suivit un loup qu'il rencontra, croyant qu'il l'éloigneroit des chemins ; mais le loup le ramena à Soissons. Alors étant découvert, il rompit son silence & se soumit à la volonté de Dieu. C'étoit environ l'an 1077, qu'il fut ordonné abbé de S. Medard de Soissons. AN. 1081.

En peu de temps il rétablit ce monastère, & pour le spirituel & pour le temporel, gardant toujours une extrême modestie. Ses amis souffroient avec peine de le voir monté sur un âne, au lieu que plusieurs abbés de France marchoient à cheval avec faste & vivoient dans les délices. Il guérit plusieurs malades, rendit la vue à une femme aveugle & fit plusieurs autres miracles. Un de ses moines nommé Odon, jaloux de sa dignité dont il se croyoit plus capable, fit dire au roi Philippe, que quand il iroit quelque part à la guerre, il commandât à l'abbé de S. Medard de le suivre. Le roi le fit, & le saint abbé répondit à ses envoyés : il est vrai que j'ai autrefois porté les armes ; on sait que la crainte de Dieu me les a fait quitter pour embrasser la vie monastique : & le Seigneur dit, que celui qui persévérera jusques à la fin sera sauvé. J'aimerois mieux n'avoir jamais été abbé, que de servir au siècle sous prétexte de cette dignité. Le roi lui fit dire : c'est une ancienne coutume, que les vassaux de l'abbaye servent le roi à la guerre, ayant l'abbé à leur tête ; ou suivez la coutume, ou quittez la place, afin qu'on fasse le service. Arnoul profitant de l'occasion obéit volontiers au roi, & reprit la vie de reclus. Les moines affligés lui représentèrent que Pons reviendroit les désoler, & par son conseil ils élurent Gerauld homme savant & vertueux. Mais Pons ne manqua pas de revenir avec la reine Berthe, pour chasser Gerauld & se remettre en possession. Arnould sortit alors de sa retraite pour s'opposer à cette violence ; & comme la reine ne vouloit point l'écouter, il lui dit : croyez-moi, Madame, si vous chassez d'ici l'abbé Gerauld, vous serez chassée du royaume, & mourrez dans l'affliction & le mépris ; & l'événement confirma cette prophétie, comme nous verrons en son lieu. Gerauld céda & se retira. Il étoit né à Corbie, & il avoit été élevé dans le monastère du lieu. Il fit le voyage de

c. 16.

Bol. 5. Ap. c. 9. p. 409. Acta SS. Ben. sæc. 6. part. 2. p. 866.

An. 1081. Rome avec Fouques son abbé, & ils y furent tous deux ordonnés prêtres par le pape Leon IX. Gerauld étant de retour à Corbie, alla en pélerinage à Jérusalem; ensuite il fut fait abbé de S. Vincent de Laon: mais il renonça à cette prélature à cause de l'indocilité des moines; & ayant été chassé de S. Medard de Soissons, il passa en Aquitaine, où l'an 1080 il fonda le monastère de Sauve-Majour dans le diocèse de Bordeaux; & plusieurs autres ensuite. Il étoit fort estimé par le roi d'Arragon Sanche Ramirès. Il mourut en 1095, le 5e. d'Avril, & fut canonisé cent ans après par le pape Celestin III.

Vita c. 18. Quant à S. Arnoul, depuis sa retraite, il s'appliquoit aux jeûnes, aux veilles & à la prière, comme s'il n'eût fait que commencer: & sa réputation devint telle en France, que toute la noblesse s'empressoit à recevoir de lui quelque bénédiction; & toutes les personnes constituées en dignité désiroient ardemment de lui parler, & le consulter, soit sur la paix de l'église, soit sur leur salut. Il fit encore plusieurs miracles, & dissipa un faux bruit qui s'étoit répandu, que les Danois alloient inonder toute la France.

Lorsqu'il étoit dans le monde, il avoit eu pour ami un
c. 31. chevalier nommé Geric, qui depuis s'étoit adonné aux pillages & aux violences, suivant l'abus de ce temps-là. Arnoul avoit souvent prié Dieu pour sa conversion, & lui avoit souvent fait donner des avis salutaires, mais sans fruit. Geric, après avoir vécu plusieurs années dans une grande prospérité, ayant nombre d'enfans, les perdit tous, & fut lui-même frappé d'une maladie qui le tint au lit trois ans & demi, ensorte qu'il n'attendoit plus que la mort. Déjà ses neveux songeoient à s'emparer de ses terres, & à chasser sa femme sans douaire. En étant alarmée, elle lui persuada de se faire porter en litière à Arnoul son ancien ami, qui se réjouissant de son arrivée, le fit venir devant sa fenêtre & lui dit: mon frère Geric, j'ai obtenu de Dieu par mes prières cette maladie, pour vous faire rentrer en vous-même; rendez-lui grâces du péril dont il a délivré votre ame. Geric répondit: mon cher père, je suis venu vous trouver, en résolution de régler désormais ma vie selon que vous l'ordonnerez; priez Dieu seulement qu'il me rende la santé. La femme de son côté le prioit avec larmes d'avoir aussi pitié d'elle. Le saint homme lui dit: soyez assurée que vous serez récompensée d'avoir fidel-

lement servi votre mari dans sa maladie. Il guérira parfaitement : vous en aurez un fils qui naîtra dans un an, ce même jour, & sera nommé Lambert. Il succédera à son père, vous nourrira dans votre vieillesse, & vous verrez ses enfans avant que de mourir. C'est pourquoi je veux, mon cher frère Geric, que vous marchiez désormais dans la voie de la justice. Honorez l'église & le clergé, ne prenez rien aux pauvres ; au contraire, rendez-leur ce que vous leur avez pris, & faites l'aumône continuellement & abondamment : donnez vos dixmes, mais suivant l'ordre de l'évêque. Cultivez vos terres & vivez de votre revenu & de vos acquisitions légitimes : traitez humainement vos censiers, & remettez-leur en partie ce qu'ils ne pourront payer. Gardez sincèrement la foi à votre prince & à vos égaux. Rendez grâces à Dieu des biens qu'il vous fait, & soyez assidu aux divins offices. On vous a apporté malade, mais vous retournerez à cheval en pleine santé. Tout fut accompli de point en point. Geric étant retourné chez lui, eut un fils qui naquit au jour marqué, qui succéda à son père & prit soin de sa mère : il fut marié, & elle vit ses enfans. An. 1081.

Tel étoit S. Arnoul quand il fut élu évêque de Soissons au concile de Meaux. Le décret d'élection étant écrit, le légat Hugues envoya, du concile même, des personnes vénérables au monastère de S. Medard de Soissons, avec des lettres où il ordonnoit à Arnoul, par l'autorité du saint siége, de sortir de sa cellule, & de venir promptement au concile sous peine d'excommunication. Arnoul frappé de cet ordre comme d'un coup de foudre, vint au concile : l'élection fut confirmée par les évêques, qui sans écouter ses excuses, le firent asseoir avec eux ; & le légat lui commanda, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat. Ainsi il fut contraint de se soumettre : on prit jour pour le sacre, qui se devoit faire à Die par le légat ; & Arnoul retourna à Soissons préparer ce qui lui étoit nécessaire pour ce voyage. Il partit avec quatre moines & des personnes choisies du clergé, & passant par la Champagne, il fut reçu avec grand honneur par le comte Thibaut dans le château de Vertus. Delà Arnoul envoya un de ses moines à Paris, dire à la reine Berthe, qu'elle étoit grosse d'un fils qui seroit nommé Louis & régneroit après son père. C'est que le roi Philippe & la reine son épouse, étant mariés depuis long-temps sans avoir *Lib. II. c. 1.* *Lib. I. c. 30. II. c. 3.*

AN. 1081. d'enfans, avoient prié S. Arnoul de leur en obtenir par ses prières. L'enfant qu'il avoit promis, naquit en effet la même année 1081 : il régna depuis, & est connu sous le nom de Louis le Gros.

Arnoul ayant achevé son voyage, fut sacré par Hugues de Die le dimanche avant Noël, qui, cette année 1081, fut le dix-neuvième jour de Décembre. Comme le siége de Vienne étoit vacant, le peuple vouloit enlever Arnoul & l'élire pour archevêque ; mais il se pressa de sortir du pays. Hugues abbé de Clugni, averti de son passage, l'envoya prier de venir à son monastère, & l'y reçut avec grand honneur, plus en considération de sa vertu que de sa dignité : car Arnoul se conduisoit depuis long temps par les conseils de l'abbé Hugues, & on disoit même que le saint abbé avoit contribué à le faire élire évêque de Soissons. L'abbé, qui craignoit qu'il n'eût pas la doctrine nécessaire pour une telle place, lui proposa quelques questions de l'écriture, & demeura fort content de sa capacité.

Cependant le siége de Soissons étoit toujours occupé par Ursion, que le roi protégeoit, parce qu'il étoit frère de Gervais son sénéchal. Quand donc Arnoul voulut entrer à Soissons, Gervais vint au-devant avec une troupe de gens armés, & l'avertit qu'il se gardât d'y entrer s'il vouloit conserver sa vie. Arnoul, sans s'étonner, piqua son cheval pour passer outre. Mais Gervais l'arrêta par la bride, & le saint prélat ne voulant pas en venir aux mains, céda à la violence, & se retira au château d'Ouchi dans le diocèse, où il exerça ses fonctions sous la protection de Thibaut comte de Champagne.

XV. Geoffroi évêque de Chartres.

Geoffroi évêque de Chartres, déjà déposé pour simonie par le légat Hugues, & rétabli par le pape au quatrième concile de Rome en 1078, fut encore déposé par le même légat deux ou trois ans après ; & alla s'en plaindre à Rome avec son oncle Geoffroi évêque de Paris. Le pape les retint jusques à ce qu'il eût reçu réponse de Hugues de Die ; & après l'avoir reçue, quoiqu'elle ne s'accordât pas avec l'exposé de l'évêque de Paris, le pape ne laissa pas de rétablir l'évêque de Chartres, après qu'il se fut purgé par serment sur le corps de S. Pierre. Hugues de Die s'en plaignit, & la suite fera voir que c'étoit avec raison. Gebouin archevêque de Lyon étant mort, Hugues évêque de Die fut élu pour lui succéder

V. ep. 17. Sup. l. LXII. n. 44.

IX. ep. 31. Chr. Vird. p. 227.

par le clergé & le peuple, & l'élection confirmée par le pape. Ainsi il entra dans ce grand siége en l'année 1080. An. 1081.

XVI. Henri assiége Rome. *Acta Greg. c. 3. ap. Bol. p. 153. Berthol. an. 1082.*

La même année le roi Henri rentra en Italie, vint à Rome par le duché de Spolette, & l'assiégea pendant tout le carême. Il avoit amené avec lui l'antipape Clement, & demeura presque tout l'été devant Rome, sans y pouvoir entrer. Il voulut même mettre le feu à S. Pierre, pour surprendre la ville, pendant que les Romains seroient occupés à l'éteindre : mais le pape Gregoire y marcha le premier, & arrêta le feu qu'un traître avoit mis à quelques maisons voisines. Les chaleurs obligèrent Henri à se retirer, après avoir mis garnison à quelques châteaux pour incommoder les Romains : il laissa l'antipape à Tibur pour commander ces troupes ; & ayant pris l'évêque de Sutri & quelques autres, il retourna en Lombardie. L'antipape continua la guerre pendant tout l'été, faisant le dégât des bleds & des terres des Romains, & beaucoup d'autres maux.

Le roi Herman vouloit venir au secours du pape Gregoire, & s'avança jusques en Suabe : mais ses affaires l'obligèrent de retourner en Saxe ; & l'année suivante 1083, le roi Henri revint en Italie, & se trouva près de Rome avant la Pentecôte. Mais voyant que Hugues abbé de Clugni qui étoit alors en Italie, & plusieurs autres saints personnages le tenoient pour excommunié, il voulut se justifier auprès d'eux. Pour cet effet, il renvoya l'évêque d'Ostie & plusieurs autres qu'il avoit pris : il donna sureté, même par serment, à tous ceux qui voudroient aller à Rome visiter les saints lieux ; & dit publiquement qu'il vouloit recevoir la couronne impériale de la main du pape Gregoire. Le peuple Romain & les personnes pieuses ayant appris ces nouvelles en eurent une grande joie : & se jetant aux pieds du pape, ils le prioient instamment & avec larmes d'avoir compassion de leur patrie presque perdue. Gregoire leur répondit : j'ai souvent éprouvé les artifices du roi ; mais s'il veut satisfaire à Dieu & à l'église, je l'absoudrai volontiers & lui donnerai la couronne impériale ; autrement, je ne puis vous écouter. *Acta c. 3. n. 15.*

Comme le roi refusoit de faire cette satisfaction, & que le pape nonobstant les instances du peuple demeuroit ferme à la demander, le roi gagna insensiblement le peuple par argent & par crainte, outre qu'ils étoient fatigués du siége qui duroit depuis trois ans. On convint donc que le pape assem- *Berthold.*

AN. 1083. bleroit à la mi-Novembre un concile, où la question du royaume seroit décidée ; & que Henri, les Romains & tous les autres seroient tenus d'en observer les décrets. Henri promit par serment de donner sureté à tous ceux qui iroient à ce concile ; & le pape y appela par ses lettres tous les évêques & les abbés. Henri retourna en Lombardie, & la garnison qu'il avoit laissée au château près de S. Pierre, mourut de maladie, ensorte que de quatre cents hommes à peine en resta-t-il trente, ce que les Romains regardèrent comme une punition de S. Pierre.

Henri renvoya l'antipape Guibert à Ravenne, & marcha vers Rome pour le concile, où les députés des seigneurs d'Allemagne se devoient trouver ; mais Henri les fit arrêter en chemin à Forcassi en Toscane vers la S. Martin, nonobstant la sureté qu'il avoit promise. C'étoit des moines & des clercs, & avec eux fut pris Otton évêque d'Ostie, en revenant de sa légation auprès de Henri. Plusieurs prélats François, tant évêques qu'abbés ne laissèrent pas de venir au concile : mais Henri en empêcha particulièrement ceux qui étoient les plus nécessaires au pape, savoir Hugues de Lyon, Anselme de Luques & Renald de Cosme.

Le pape tint donc le concile pendant trois jours, commençant le vingtième de Novembre ; & on le compte pour le neuvième concile de Rome sous son pontificat.
to. x. p. 401. Car les troubles l'avoient empêché pendant trois années de tenir un concile le carême suivant la coutume. En celui-ci il y eut plusieurs prélats de la partie méridionale d'Italie. Le pape y parla si fortement de la foi, de la morale chrétienne, & de la constance nécessaire dans la persécution présente, qu'il tira des larmes de toute l'assemblée. Il céda à peine aux prières du concile, pour ne pas renouveller l'excommunication contre Henri ; mais il la prononça contre quiconque avoit empêché ceux qui venoient à Rome.

Cependant les Romains, à l'insçu du pape, avoient juré à Henri l'été précédent d'obliger le pape à le couronner, ou d'élire un autre pape à sa place. Le terme de leur promesse étant échu, ils la déclarèrent au pape : ajoutant qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronnât solennellement avec l'onction, mais simplement qu'il lui donnât une couronne. Le pape y consentit pour les acquitter de leur serment : ainsi les Romains mandèrent à Henri, qu'il vînt prendre la couronne ou

avec

avec justice, en satisfaisant le pape; ou contre son gré, auquel cas il la lui jeteroit par une baguette du château S. Ange. Henri refusa l'un & l'autre, & les Romains lui déclarèrent qu'ils étoient quittes de leur serment. Lui de son côté s'appliqua de plus en plus à les gagner par menaces & par promesses. Depuis sept ans que duroit cette division entre le pape Gregoire & le roi Henri, il restoit dans ses états peu d'évêques fidelles au pape; encore étoient-ils la plupart chassés de leurs siéges, & réduits à se cacher dans des monastères. AN. 1083.

Alexis empereur de CP. voulant arrêter Robert Guischard en Italie, avoit écrit au roi Henri pour l'exciter à lui faire la guerre, & lui avoit envoyé 144000 sous d'or, & cent pièces d'écarlate. Mais Henri se servit de cet argent pour gagner le peuple de Rome; & par son secours il entra dans le palais de Latran avec l'antipape Guibert, le jeudi fête de S. Benoît 21e. de Mars 1084. Les nobles Romains demeurèrent la plupart fidelles au pape, qui se retira au château saint Ange. Le dimanche suivant, qui étoit le dimanche des Rameaux, Henri fit introniser Guibert sous le nom de Clement III, par les évêques de Boulogne, de Modène & de Cervia: au lieu que, suivant l'ancienne coutume, l'ordination du pape appartenoit aux évêques d'Ostie, d'Albane & de Porto. Le jour de Pâque dernier de Mars, l'antipape donna au roi Henri la couronne impériale: ils demeuroient l'un & l'autre au palais de Latran; & ceux qui tenoient encore pour Gregoire, ne leur permettoient pas d'aller à S. Pierre. L'empereur les attaqua dans la semaine même de Pâque; mais il y perdit environ quarante hommes, & pas un ne fut tué du côté du pape Gregoire. Ensuite l'empereur commença à assiéger le château saint Ange. Aussitôt il donna part de son entrée à Rome & de son couronnement à Thierri évêque de Verdun, un des plus zélés pour son parti; lui ordonnant, de la part du pape Clement & de la sienne, de sacrer incessamment Egilbert archevêque de Trèves: ce que Thierri exécuta peu de temps après, avec des évêques d'autres provinces. Mais quand Egilbert voulut faire une ordination, on lui représenta qu'il ne le pouvoit, n'ayant pas reçu le pallium. Il l'envoya donc demander à l'antipape Clement, qui le lui accorda avec plaisir. Egilbert occupa le siége de Trèves 22 ans.

Berthol. 1084. Anna Comn. lib. 3. p. 93.

epist. Henri to. 12 Spicil. p. 218. Chr. Vird. pag. 2287.

Acta Greg. ap Boll. c. 3. n. 14.

Hist. Trev. to. 12. Spicil. p. 22.

p. 232.

XVII. L'abbé Didier devant Henri.

Dès que les seigneurs Lombards de la Pouille virent le roi Henri devant Rome, ils espérèrent qu'après qu'il l'au-

AN. 1083. Chr. Caffin. lib. III. c. 50.

roit prife, ils pourroient chaffer les Normands. Ceux-ci de leur côté, allarmés de cette confpiration & de l'abfence de Robert Guifchard, réfolurent de traiter avec le roi ; & la confiance qu'ils avoient en Didier abbé du Mont-Caffin, fit qu'ils le prièrent de venir avec eux trouver ce prince; difant qu'outre leur fureté ils cherchoient à procurer la paix entre lui & le pape Gregoire. Le roi Henri de fon côté manda plufieurs fois l'abbé Didier, qui refufa de l'aller trouver : mais enfin craignant la deftruction de fon monaftère, il y alla avec les Normands & le prince de Capoue, fe gardant toutefois en ce voyage de communiquer avec les excommuniés. Ainfi quoiqu'il rencontrât plufieurs évêques & plufieurs perfonnes confidérables, même de fes amis, entre autres le chancelier du roi, il ne leur donna point de baifer, ne pria & ne mangea point avec eux.

Etant arrivé à Albane, il n'alla point trouver le roi, ne lui envoya perfonne, & fouffrit pendant toute une femaine les menaces que le roi lui faifoit faire, pour l'obliger à lui jurer fidélité, & recevoir de fa main l'inveftiture de l'abbaye. Enfin il vit le roi avec le prince de Capoue ; & comme le roi le preffoit encore de recevoir l'inveftiture, il répondit : quand je vous verrai couronné empereur, alors je la recevrai, fi je le juge à propos. Ce qui marque, ou que Henri n'avoit pas encore été couronné par l'antipape, ou que l'abbé Didier ne comptoit pour rien ce couronnement : car on ne fait pas le temps précis de cette entrevue. Pendant qu'elle dura, l'abbé difputoit fouvent fur les droits du faint fiége avec les évêques de la fuite du roi, particulièrement avec l'évêque d'Oftie, qui toutefois étoit pour le pape. Cet évêque alléguoit en faveur du roi le décret du pape Nicolas II, fait avec cent vingt-cinq évêques, & avec Hildebrand lui-même alors archidiacre, portant qu'on ne feroit point de pape fans le confentement de l'empereur. Mais Didier foutenoit, que ni pape, ni évêque, ni homme vivant, ne pouvoit validement faire un tel décret : parce que le faint fiége eft au-deffus de tout, & ne peut jamais être foumis à perfonne. Il ajoutoit : fi le pape Nicolas l'a fait, il l'a fait injuftement & imprudemment ; la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'églife fa dignité, & nous ne confentirons jamais que le roi des Allemands établiffe le pape des Romains. L'évêque d'Oftie répondit : fi les Ultramontains entendoient ce difcours, ils

Sup. lib. LX. n. 31.

se réuniroient tous contre vous. Didier répliqua : quand tout le monde se réuniroit, il ne nous feroit pas changer d'avis sur ce point. L'empereur peut prévaloir pour un temps, si Dieu le permet, & faire violence à l'église : mais il ne nous y fera jamais consentir. Didier disputa sur ce sujet avec l'antipape Guibert, & lui reprocha son intrusion dans le saint siége. Sur quoi Guibert se sentant pressé, lui dit qu'il l'avoit fait malgré lui, parce qu'autrement le roi Henri auroit perdu sa dignité. L'abbé Didier obtint de Henri une bulle d'or en faveur de son monastère, & s'en retourna avec son congé. AN. 1084.

XVIII. Lambert usurpateur du siége de Terouanne. *Gall. Chr. t. 1. p. 430. Greg. lib. IX. ep. 34.*

En France Hubert évêque de Terouanne, contraint de renoncer à son siége, se retira au monastère de S. Bertin : & un nommé Lambert fut élu évêque à sa place, par l'autorité de Robert le Frison comte de Flandres. Le clergé de Terouanne s'en plaignit, & Lambert fut excommunié au concile de Meaux, par Hugues archevêque de Lyon & Amé évêque d'Oleron, légats du pape. C'est apparemment le concile de Meaux tenu le dix-neuvième d'Octobre 1082, où, après la mort de Gautier, Robert abbé de Rebais fut ordonné évêque de Meaux. Mais parce que le légat Hugues avoit fait cette ordination sans le consentement de Richer archevêque de Sens & de ses suffragans ; ils excommunièrent Robert, & ordonnèrent à sa place un autre Gautier, qui demeura évêque de Meaux.

Gall. Chr. to. 3.

Lambert élu évêque de Terouanne fut donc condamné en ce concile, pour s'en être fui de son église sans congé, & pour avoir pris prisonniers cinq clercs qui vouloient aller au concile de Rome porter leur plainte contre lui. Mais nonobstant l'excommunication des légats, il se fit ordonner diacre, prêtre & évêque, par des évêques suspendus de leurs fonctions. Ensuite le comte de Flandres vint avec ses troupes le mettre en possession à main armée, & comme on avoit fermé les portes de l'église, il les fit rompre à coups de hache. On avoit mis devant les portes fermées un crucifix, tenant à sa main une protestation contre Lambert, qui en l'arrachant rompit la main du crucifix. A son entrée dans l'église, quelques-uns du clergé furent blessés, les autres mis en fuite, & il fit piller les maisons de tous ceux qui ne voulurent pas communiquer avec lui. Le comte de Flandre chassa de ses terres tous les clercs qui refusèrent d'obéir à Lambert, après les avoir dépouillés de tous leurs biens.

AN. 1084. Mais lorſque Lambert ſe fut mis ainſi en poſſeſſion, deux gentilshommes du pays employèrent les mêmes moyens pour le chaſſer. Ils enfoncèrent les portes de l'égliſe & en pillèrent l'argenterie & les ornemens. Ils tirèrent Lambert de l'autel devant lequel il étoit proſterné, & lui coupèrent la langue & les doigts de la main droite. Il alla à Rome ſe plaindre de cette violence, & le comte écrivit au pape en ſa faveur: de ſorte que le pape, qui n'avoit pas encore reçu les lettres de l'archevêque de Lyon, fut touché de compaſſion, & donna à Lambert l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui, après toutefois lui avoir fait jurer qu'il ſubiroit le jugement du ſaint ſiége ou des légats touchant l'évêché de Terouanne. Le pape écrivit une lettre menaçante aux deux gentilshommes qui l'avoient ainſi maltraité: leur ordonnant, ſous peine d'excommunication, de faire ſatisfaction pour ce crime, au jugement de l'archevêque de Lyon & de l'abbé de Clugni ſes légats. Il écrivit auſſi à l'archevêque de Lyon d'aſſembler un concile pour examiner ſoigneuſement cette affaire: & comme il dit, vous êtes ſuſpect à l'évêque Lambert, parce que vous êtes mal avec le roi de France; vous prendrez avec vous l'abbé de Clugni, & vous uſerez de miſéricorde avec Lambert, autant que la juſtice le permet, tant à cauſe de la peine qu'il a priſe de venir à Rome, qu'en conſidération du comte Robert.

IX. ep. 30.

IX. epiſt. 32.

Enſuite le pape mieux informé écrivit au comte, pour l'obliger à abandonner Lambert: mais le comte mépriſa ſes lettres, & dit des paroles outrageantes à ceux qui en étoient les porteurs. Après donc lui en avoir écrit deux fois inutilement, le pape s'adreſſa aux évêques & aux ſeigneurs de ſon obéïſſance, particulièrement à Gerard de Cambray, Ratbod de Noyon, & Roricon d'Amiens; & leur ordonna d'exhorter fortement le comte à ne plus ſoutenir cet apoſtat. Enfin un autre Gerard ayant été élu canoniquement évêque de Terouanne en 1084, le pape enjoignit au comte de le recevoir, lui faiſant des reproches de ce qu'il vouloit encore ſoutenir Lambert. Ainſi finit cette affaire: car Gerard fut maintenu, & tint le ſiége de Terouanne environ quinze ans.

IX. ep. 34.

IX. ep. 1.

Gall. Chr. to. 2. fol. 430.

XIX. S. Arnoul de Soiſſons en Flandre.

Arnoul, archidiacre de Terouanne & prévôt de S. Omer, étoit à la tête de ceux qui ſe plaignirent au pape de l'intruſion de Lambert, & de la protection que lui donnoit le comte Robert. Or cet archidiacre étoit d'ailleurs odieux au

IX. ep. 34. Vita S. Arn. Sueſſ. lib. II. c. 13. ſæc. 6.

comte, parce qu'il étoit entré dans la conjuration de plusieurs nobles, qui vouloient chasser Robert comme usurpateur & violent, & reconnoitre pour comte de Flandre Baudouin comte de Hainaut, fils de son frère aîné, prince plus doux. Robert ayant découvert ce complot, prit les conjurés, en fit mourir quelques-uns, & bannit les autres après les avoir dépouillés de leurs biens & de leurs dignités. De ce nombre fut l'archidiacre Arnoul, qui après avoir été longtemps en exil, s'avisa d'aller à Rome & de porter ses plaintes au pape Gregoire. Le pape en fut touché, & résolut d'écrire au comte Robert, pour l'exhorter à pardonner à ceux qui avoient encouru sa disgrace, ou du moins leur donner la liberté de se justifier : mais il ne se trouvoit personne qui voulût se charger de ses lettres. Enfin le pape jeta les yeux sur Arnoul évêque de Soissons, dont la réputation étoit venue jusqu'à lui ; & il lui manda de présenter au comte les lettres & les personnes dont il étoit question. An. 1084. Ben. par. 2. p. 535.

Arnoul ayant été empêché d'entrer à Soissons, par la violence que j'ai marquée, faisoit sa résidence à Ouchi, & ne laissoit pas de s'acquitter de tous les devoirs d'un bon évêque; car les curés & les anciens du clergé venoient le trouver, & le peuple y accouroit. Il prêchoit, il donnoit la confirmation, la pénitence & les autres sacremens; & on rapporte plusieurs miracles qu'il fit en ces commencemens de son épiscopat. Ayant donc reçu les lettres du pape, il alla à Lille & les présenta au comte Robert. Tandis qu'on les lisoit, quelques-uns des disgraciés qui avoient suivi l'évêque, s'étant coulés secrètement, prirent le comte par les pieds. Il en fut d'abord furieusement irrité, comme il parut à ses yeux & à tout l'air de son visage : mais Dieu le toucha, & tant à la considération du saint évêque, que pour le respect du saint siége, il leur pardonna & leur accorda la vie & les biens. *Vita c. 7.*

Toute la Flandre étoit pleine de meurtres, & ses habitans si accoutumés au sang, qu'ils estimoient honteux de passer un jour sans en répandre : les plus proches parens s'égorgeoient pour les moindres sujets; à peine les pères & les enfans s'épargnoient l'un l'autre. Plusieurs de la noblesse du pays prièrent le saint évêque d'aller dans les lieux où le mal étoit le plus grand, & de travailler à y établir la paix : il crut que Dieu le demandoit de lui ; & l'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé. Il alla d'abord à Bruges

AN. 1084. & dans la Flandre intérieure vers Outtembourg & Furnes & fit si bien par la douceur de ses prédications & par les exemples de sa vertu, qu'il appaisa ces esprits farouches & les amena à la concorde. Ce fut avec bien de la peine, & il s'abaissa souvent jusqu'à se jeter aux pieds des plus intraitables. Ses exhortations furent soutenues de plusieurs miracles; & pour en connoître l'effet, Erembold gouverneur de Bruges fit calculer par ordre du comte la somme à laquelle pouvoient monter les compositions des meurtres commis dans ce seul canton, dont le saint évêque avoit empêché les suites, & on trouva qu'on n'y auroit pas satisfait pour dix mille marcs d'argent. Aussi toute la Flandre le chérissoit tendrement: on chercha un lieu pour sa résidence, & on lui donna l'église de saint Pierre à Outtembourg, où il fonda un monastère de moines Bénédictins en 1084, & y mit pour premier abbé Arnoul son neveu. La même année il revint prendre soin de son diocèse de Soissons.

c. 1. 9.

Mabill. obs. p. 504.

XX. Robert Guischard délivre le pape.

Acta ap Boll. p. 158. Vita Henr. edit. 1585. p. 385.

Le pape Gregoire étoit toujours assiégé dans le château saint Ange, autour duquel l'empereur Henri avoit fait élever une muraille: mais il y avoit quelques forteresses qui tenoient encore pour le pape, & Rustique son neveu se défendoit au milieu de Rome dans le Septizonium de Severe, ainsi nommé, parceque c'étoit un édifice à sept étages, dont on voit encore les restes. L'empereur alloit tous les jours dans une église, où il avoit choisi un endroit retiré pour prier avec plus d'attention. Un de ses ennemis ayant observé ce lieu, mit une grosse pierre sur la poutre qui soutenoit le lambris: auquel il fit une ouverture, & prit bien ses mesures avec une corde, pour faire tomber la pierre précisément sur la tête de l'empereur. S'étant donc caché la nuit sur le lambris, quand il vit l'empereur en prière, il poussa la pierre: mais elle l'entraina par son poids, il tomba, & l'empereur, qui heureusement s'étoit un peu retiré, n'eut point de mal. Le bruit de cet accident s'étant bientôt répandu dans toute la ville, le peuple se saisit du coupable, & malgré l'empereur le mit en pièces, en le traînant sur des roches & des pierres.

Gaufr. de Malater. lib. III. c. 33.

Cependant l'empereur apprit que Robert Guischard étoit de retour en Italie, & qu'il venoit au secours du pape; & ne se sentant pas en état de lui résister, il quitta Rome & retourna en Lombardie. En effet depuis deux ans le pape Gregoire ne cessoit de presser le duc Robert, qui étoit en

Grèce, de venir le délivrer. Le duc avoit bien de la peine à quitter son entreprise contre l'empereur Alexis, sur lequel il faisoit de grandes conquêtes : mais regardant le pape comme son seigneur, depuis qu'il lui avoit fait serment de fidélité, il crut devoir préférer à tout autre intérêt son devoir & le service de l'église ; & laissant à son fils Boëmond la conduite de son armée pour continuer la guerre en Grèce, il s'embarqua peu accompagné, & vint descendre à Ottrante. Il arriva à Rome au commencement de Mai 1084 ; & comme les Romains révoltés contre le pape, lui voulurent résister, il pilla la ville & en brûla une grande partie. Il tira le pape du château saint Ange, & le remit au palais de Latran ; puis étant sorti de Rome, il ramena en peu de temps plusieurs châteaux & plusieurs villes à l'obéissance du pape.

AN. 1084.

Berthold. an. 1084.

Gregoire étant ainsi rentré dans Rome, tint un dixième concile, où il réitéra l'excommunication contre l'antipape Guibert, l'empereur Henri & leurs partisans, & il en fit publier la sentence deçà les monts par ses légats : en France par Pierre évêque d'Albane, & en Allemagne par Otton évêque d'Ostie. Ce légat fit un assez grand séjour en Allemagne, & ordonna plusieurs évêques dans les églises vacantes. Celle de Constance l'étoit depuis long-temps ; & il y mit Gebehard fils du duc Berthold, qui étoit moine, & plus illustre par sa vertu que par sa naissance. Il fut élu par le clergé & le peuple, malgré ses larmes & sa résistance ; & le légat le sacra évêque de Constance le dimanche vingt-deuxième de Décembre 1084. Le samedi jour de saint Thomas il l'avoit ordonné prêtre & avec lui quelques autres entre lesquels étoit Berthold, auteur de la meilleure chronique que nous ayons de ce temps-là. Le légat en l'ordonnant prêtre lui donna pouvoir, par l'autorité du pape, de recevoir les pénitens : ce qui mérite d'être observé.

Tandis que le pape étoit à Rome, il délivra l'église de S. Pierre de soixante mensionnaires, qui s'en étant emparés en occupoient tous les oratoires, à la réserve du grand autel, & tournoient à leur profit toutes les offrandes des pélerins. C'étoit des citoyens Romains, qui avoient des femmes ou des concubines ; mais ayant la barbe rase comme les clercs & portant des mitres, ils faisoient accroire aux pélerins, & particulièrement aux paysans de Lombardie, qu'ils étoient des prêtres cardinaux ; & ayant reçu leurs offrandes, ils leur

Acta ap. Boll. c. 3. p. 153.

An. 1084. donnoient l'abſolution de leurs péchés par une profanation ſacrilége. La nuit ils ſe levoient ſous prétexte de garder l'égliſe, & commettoient à l'entour des vols, des impuretés & des homicides. Le pape les ayant chaſſés avec beaucoup de peine, donna la garde de l'égliſe de ſaint Pierre à des clercs & des prêtres réglés : & ayant demeuré aſſez long-temps à Rome, il paſſa au mont-Caſſin, où il fit quelque ſéjour, & de-là à Salerne, où il demeura juſques à ſa mort ſous la protection du duc Robert, étant défrayé, avec les évêques & les cardinaux qui l'avoient ſuivi, par l'abbé du mont-Caſſin.

Chr. Caſſ. III. c. 35.

XXI. Schiſmatiques abattus. *Vita S. Anſ. n.* 20. *Berthold. an.* 1084.

L'empereur au ſortir de Rome vint en Lombardie, où il laiſſa l'antipape Guibert ; & après avoir encouragé les Lombards à ſoutenir ſon parti, il paſſa en Allemagne. Incontinent après, les évêques & les marquis de Lombardie avec de grandes troupes ſe jetèrent ſur les terres de la comteſſe Mathilde, dont les vaſſaux étant ſurpris ne purent aſſembler que peu de monde. Mais Anſelme évêque de Luques les encouragea, leur envoyant ſa bénédiction par ſon pénitencier, à qui il recommanda particuliérement, qu'il commençât par abſoudre ceux qui auroient communiqué avec des excommuniés ; puiſqu'il donnât à tous la bénédiction par l'autorité du pape, les inſtruiſant de quelle manière ils devoient combattre & avec quelle intention, afin que le péril où ils alloient s'expoſer leur ſervît pour la rémiſſion de tous leurs péchés. On donna la bataille, où les ſchiſmatiques tournèrent le dos promptement: on prit l'évêque de Parme, pluſieurs nobles & d'autres ſans nombre ; on prit quantité de chevaux, d'armes & de bagage. On ne pouvoit compter les morts du côté des ſchiſmatiques ; & de la part des catholiques il y en eut que trois de tués & peu de bleſſés.

Cette victoire abaiſſa conſidérablement le parti des ſchiſmatiques ; & ceux qui revenoient à l'obéiſſance du pape Gregoire s'adreſſoient à Anſelme évêque de Luques, que le pape avoit fait ſon légat dans toute la Lombardie pour ſuppléer au défaut d'évêques catholiques, car il s'y en trouvoit très-peu. On venoit donc à lui de toutes parts : il donnoit l'abſolution aux excommuniés convertis, il donnoit la confirmation & les ſaints ordres, il décidoit toutes les queſtions. Pluſieurs s'adreſſoient à lui pour obtenir des grâces de la comteſſe Mathilde, & lui offroient des préſens : mais quoiqu'il fût pauvre, lui & tous les ſiens, il les rejetoit avec indigna-

tion, & disoit : si ce qu'ils demandent est injuste, je serai complice de leur injustice ; s'il est juste, je serai coupable d'avoir vendu la justice. AN. 1085.

XXII. Assemblée de Bercach. *Berthold. an. 1085. ab Usperg. eod.*

Otton évêque d'Ostie, légat du pape en Allemagne, vint trouver en Saxe le roi Herman au commencement de l'an 1085, après l'Epiphanie ; & le 21e. de Janvier, il assista à une conférence entre les Saxons & les partisans de Henri, qui ne voulut pas y assister. La conférence se tint à Bercach en Thuringe, & on choisit deux prélats savans & éloquens pour parler au nom de tous : Gebehard de Salsbourg pour les Saxons, Vecilon de Mayence pour l'empereur Henri. Gebehard disoit, que les Saxons avoient raison d'éviter ce prince comme excommunié, parce que le pape leur avoit dénoncé par lettres l'anathème qu'il avoit prononcé contre lui au concile de Rome. Vecilon répondoit, que le pape & les seigneurs avoient fait tort à Henri : parce que, tandis qu'il étoit à Canosse pour satisfaire au pape & déja reçu à la communion, on avoit élu Rodolfe pour roi ; après quoi le pape n'avoit pu l'excommunier, parce qu'étant spolié, il ne pouvoit être ni appelé en jugement, ni condamné. Gebehard au nom des Saxons répliquoit, que ce n'étoit pas à eux à examiner le jugement du saint siége, auquel ils n'avoient pas assisté, & auquel ils ne devoient qu'obéir : que c'étoit plutôt avec le pape qu'il falloit traiter cette question. Qu'un particulier n'étoit pas dispensé des lois divines pour être dépouillé de son bien : beaucoup moins un roi, dont l'état n'est pas son patrimoine, mais appartient à Dieu, qui le donne à qui il lui plaît, comme il est dit dans Daniel. Et qu'avant la perte de la Saxe, *Dan. IV. 22.* Henri cité par le pape Alexandre, & ensuite par Gregoire, n'avoit tenu compte d'y satisfaire. Chaque parti applaudit à celui qui parloit pour lui, & ainsi se sépara la conférence.

XXIII. Concile de Quedlimbourg. *tom. X. p. 404. ex. Berthold. p. 1831.*

Le roi Herman célébra la fête de Pâque à Quedlimbourg, & la même semaine le légat Otton y tint un concile avec les évêques & les abbés qui reconnoissoient le pape Gregoire. Il s'y trouva deux archevêques, Gebehard de Salsbourg & Hartvic de Magdebourg avec leurs suffragans & ceux de Mayence en Saxe. Les évêques de Virsbourg, de Vormes, d'Ausbourg & de Constance n'y assistèrent que par leurs députés. Le roi Herman s'y trouva avec les seigneurs de sa cour.

An. 1085. Quand tous furent assis selon leur rang, on produisit les décrets des pères touchant la primauté du saint siége : pour montrer que le jugement du pape n'est point sujet à révision, & que personne ne peut juger après lui. Ce que tout le concile approuva & confirma, contre les partisans de Henri, qui dans la conférence précédente avoient voulu contraindre les Saxons à juger de la sentence du pape. Un clerc de Bamberg nommé Cunibert s'avança au milieu du concile, soutenant que les papes s'étoient eux-mêmes attribués cette primauté c'est-à-dire ce privilége, que personne ne peut examiner juridiquement leur jugement, & de n'être soumis au jugement de personne. Mais tout le concile s'éleva contre lui, & il fut réfuté principalement par un laïque, qui allégua ce passage de l'évangile : le disciple n'est pas au-dessus du maître : & la maxime reçue dans tous les ordres ecclésiastiques, que le supérieur n'est point jugé par l'inférieur.

On déclara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniés, entre autres celles de Vecilon archevêque de Mayence, de Sigefroi évêque d'Ausbourg & de Norbert de Coire. Vecilon étoit un clerc d'Halberstat, qui ayant quitté son évêque, s'étoit attaché au roi Henri ; & ce prince pour récompense lui avoit donné l'année précédente l'archevêché de Mayence, après la mort de Sigefroi, qui avoit tenu ce siége vingt-cinq ans. Vecilon fut un des plus ardens schismatiques ; & il fut condamné comme hérétique en ce concile, parce qu'il soutenoit que les séculiers dépouillés de leurs biens n'étoient point soumis au jugement ecclésiastique, & ne pouvoient être excommuniés pour leurs crimes, & que les excommuniés pouvoient être reçus sans absolution. On ordonna que quiconque auroit été excommunié, même injustement, par un évêque non déposé ni excommunié, ne pourroit être reçu à la communion sans absolution ecclésiastique. On renouvella l'ordonnance de la continence des clercs, & quelques autres points de discipline.

Bertold. an. 1084.

On agita la question de la parenté entre le roi Herman & la reine son épouse. Le roi s'éleva au milieu du concile, & déclara qu'il observeroit en tout sa décision : mais le concile jugea que cette affaire ne pouvoit alors être examinée canoniquement, parce qu'il n'y avoit point d'accusateurs légitimes. A la fin du concile, on prononça anathême avec les chandelles ardentes contre l'antipape Guibert, les cardi-

naux Hugues le Blanc évêque d'Albane & Jean de Porto, Pierre chancelier de l'église Romaine, Liutmar archevêque de Brème, Uton évêque d'Hildesheim, Otton de Constance, Bourchard de Basle, Huzman de Spire : enfin contre Vecilon de Mayence, Sigefroi d'Ausbourg & Norbert de Coire, dont les ordinations avoient été déclarées nulles. Dans les souscriptions de ce concile, Herman prend le titre de roi des Romains, & Odon se dit seulement moine de Clugni & légat du pape Gregoire, sans faire mention de son évêché d'Ostie. AN. 1085.

XXIV. Concile de Mayence. *Tom. 10. p. 409. 1831. Dodechin. an. 1085. Sigebert. eod.*

Trois semaines après ce concile, les schismatiques en assemblèrent un à Mayence par ordre de l'empereur Henri, qui y assista avec les légats de l'antipape Clement, & obligea tous ceux qui s'y trouvèrent à le reconnoître pour pape légitime, même par écrit : mais il y en avoit qui, dans le cœur, ne laissoient pas d'être pour Gregoire. En ce concile présidoit Vecilon archevêque de Mayence, avec Egilbert de Trèves, Seguin de Cologne & Liutmar de Brème : il y avoit dix-sept évêques & les députés de plusieurs autres, même de Gaule & d'Italie. On confirma la déposition de Gregoire, & on prononça excommunication contre lui & contre tous ceux qui le reconnoissoient pour pape : on déposa même les évêques, & on en mit d'autres à leur place. Ainsi Herman fut chassé de Metz ; mais le peuple ne voulut pas recevoir celui que l'empereur y avoit mis. Meginhard fut fait évêque de Virsbourg à la place d'Adalberon. En ce même concile on confirma la trève de Dieu. *Ab Ursp.*

Peu de temps après moururent les principaux schismatiques de Lombardie : savoir, Eberar évêque de Parme, qui avoit été pris l'année précédente, & qui avoit succédé en ce siége à l'antipape Cadaloüs : Gandulfe évêque de Rège, & Tedald archevêque de Milan, qui occupoit ce siége depuis dix ans, étant toujours opposé au pape Gregoire. Il eut pour successeur Anselme III, catholique & soumis au pape légitime. *Berthold. an. 1085. Ital. sac. t. 2. p. 222.*

XXV. Mort de Gregoire VII. *Vita per Paul. c. 12.*

Cependant le pape Gregoire étoit à Salerne, où il tomba malade, & connut que sa fin étoit proche. Les évêques & les cardinaux qui étoient auprès de lui, le prièrent de se nommer un successeur, qui pût soutenir le bon parti contre l'antipape Guibert : sur quoi il leur nomma trois sujets à choisir ; Didier cardinal & abbé du Mont-Cassin, qui lui succé-

AN. 1085. da en effet; Otton évêque d'Oftie, qui fut auffi pape fous le nom d'Urbain II, & Hugues archevêque de Lyon. Mais comme Otton étoit en fa légation d'Allemagne & Hugues en fa province, le pape Gregoire confeilla d'élire plutôt l'abbé Didier qui étoit proche. Il étoit venu voir le pape dans fa maladie, à deffein de l'affifter à la mort; mais le pape lui prédit qu'il n'y feroit pas: & en effet il fut obligé de quitter, pour donner ordre au fecours d'un château du monaftère attaqué par les Normands.

Cependant on demanda au pape s'il vouloit uferde quelque indulgence envers ceux qu'il avoit excommuniés. Il répondit: excepté le prétendu roi Henri, l'antipape Guibert & les principales perfonnes qui les foutiennent par leurs confeils & leurs fecours, j'abfous & je bénis tous ceux qui croient que j'en ai le pouvoir. Ses dernières paroles furent: j'ai aimé la juftice & haï l'iniquité, c'eft pourquoi je meurs en exil. Il mourut ainfi le vingt-cinquième de Mai 1085, & fut enterré à Salerne dans l'églife de S. Matthieu, dont le corps y avoit été trouvé environ cinq ans auparavant, & le pape en avoit félicité l'archevêque Alfane par une lettre du dix-huitième de Septembre 1080. Mais on ne dit point comment ce corps avoit été apporté à Salerne, ni comment on favoit que ce fût celui de S. Matthieu.

v. Sigebert. an. 1085.

VIII. ep. 8.

Gregoire VII avoit tenu le faint fiége près de douze ans. Plufieurs auteurs du temps difent qu'il fe fit grand nombre de miracles à fon tombeau. On rapporte entre autres, qu'Ubalde évêque de Mantoue, affligé depuis long-temps de maladie de rate, & ulcéré par tout le corps principalement aux jambes, après avoir beaucoup dépenfé inutilement en médecins, ayant appliqué la mitre de Gregoire à l'endroit où il fentoit plus de douleur, recouvra une parfaite fanté. Gregoire avoit envoyé en mourant cette mitre à S. Anfelme de Luques, fon ami & fon imitateur, qui en fit encore d'autres miracles. La vie du pape Gregoire fut écrite environ quarante-cinq ans après fa mort, par Paul chanoine régulier de Bernericd en Bavière, qui relève principalement les faits qu'il eftime miraculeux & propres à montrer la fainteté de Gregoire. Le pape Anaftafe IV le fit peindre à Rome dans une églife entre les faints, environ foixante ans après fa mort. En 1577, Marc-Antoine Colomne, archevêque de Salerne, trouva fes reliques entières avec les ornemens pontificaux, & lui fit une épitaphe.

Vita Greg. c. 13. vita Anf. n. 26.

Papebr. 25 Mai. p. 104. & conat. p. 208.

Martyr. R. 25 Mai.

En 1584, son nom fut inséré au martyrologe Romain, corrigé par les ordres du pape Gregoire XIII. Enfin le pape Paul V, par un bref de l'an 1609, permit à l'archevêque & au chapitre de Salerne de l'honorer comme saint par un office public. AN. 1085.

XXVI. Ecrits du cardinal Bennon. ix. ep. 34. Fascic. rer. expetend. fol. 39.

Nous voyons ce que les schismatiques publioient de ce pape, par les écrits de Bennon archiprêtre cardinal du parti de l'antipape Guibert. Ce sont deux lettres adressées à l'église Romaine, qui marquent tant de passion, qu'il est difficile d'y discerner la vérité du mensonge. Dans la première, Bennon fait d'abord le dénombrement des membres de l'église Romaine, qui avoient quitté Hildebrand : entre lesquels il nomme dix cardinaux, le primicier des chantres & plusieurs autres officiers, avec les compagnies dont ils étoient chefs. Dans la seconde lettre, il compte treize cardinaux. Venant ensuite aux reproches contre Hildebrand, il accuse son élection d'irrégularité, en ce qu'elle fut faite le jour même de la mort du pape Alexandre son prédécesseur : quoique les canons, dit-il, défendent d'élire le nouveau pape plutôt que trois jours après la sépulture du défunt. Il a, dit-il, éloigné les cardinaux de son conseil & de sa familiarité, quoique les canons ordonnent que le pape soit toujours accompagné de trois cardinaux prêtres & deux diacres, pour être témoins de sa conduite.

Il a excommunié l'empereur contre la volonté des cardinaux, sans observer l'ordre judiciaire, & sans que ce prince eût été accusé canoniquement dans aucun concile : & aucun cardinal n'a souscrit cette excommunication. Quand il se leva de sa chaire pour la prononcer, la chaire, qui étoit neuve & d'un bois très-fort, se fendit tout d'un coup en plusieurs morceaux par l'ordre de Dieu, pour montrer le schisme que cette excommunication devoit produire. Bennon ajoute ensuite : le lundi de Pâque officiant à S. Pierre, il monta sur l'ambon après l'évangile, & dit publiquement, que le roi Henri mourroit dans la fête de S. Pierre, ou seroit chassé du royaume, ensorte qu'il ne pourroit assembler six chevaliers ; & ajouta : ne me tenez plus pour pape, si cette prédiction est sans effet. Le temps étant passé, sans que le roi fût mort, ni que ses forces fussent diminuées, il persuada au peuple ignorant qu'il avoit parlé de la mort de l'ame, & non de celle du corps. Bennon conclut sa première lettre par cette histoire.

AN. 1085. Un jour venant d'Albane à Rome, (il parle toujours d'Hildebrand) il oublia d'apporter un livre de necromancie, sans lequel il ne marchoit guère. S'en étant souvenu par le chemin, à l'entrée de la porte de Latran, il appela promptement deux de ses domestiques, fidelles ministres de ses crimes; leur commanda de lui apporter incessamment ce livre, & leur défendit sous de terribles menaces de l'ouvrir en chemin, ni d'avoir aucune curiosité pour les secrets qu'il contenoit. La défense ne fit qu'irriter leur curiosité, ils ouvrirent le livre en revenant & en lurent quelques pages. Aussi-tôt parurent des démons, dont la multitude & les figures horribles effrayèrent tellement les deux jeunes-hommes, qu'ils en étoient hors d'eux-mêmes. Les démons les pressoient, en disant: Pourquoi nous avez-vous appellés, pourquoi nous avez-vous donné la peine de venir? Dites promptement ce que vous voulez que nous fassions: autrement nous nous jeterons sur vous, si vous nous retenez davantage. L'un des deux leur dit: Abattez promptement ces murailles; leur montrant de hautes murailles de Rome, que les démons abattirent en un moment. Les jeunes-hommes firent le signe de la croix, si tremblans & si hors d'haleine, qu'à peine purent-ils arriver à Rome. Le lecteur sensé jugera quelle créance mérite un auteur qui rapporte sérieusement de tels contes.

La seconde lettre de Bennon commence par une répétition des mêmes plaintes contre l'excommunication du roi Henri. Sur quoi il allègue ces paroles de S. Augustin dans le sermon de la pénitence: l'Apôtre nous fait assez voir, que ce n'est pas légérement, mais juridiquement, qu'on doit ôter les méchans de la communion de l'église; afin que, si on ne peut les ôter par un jugement, on les tolère plutôt: de peur que celui qui évite mal-à-propos les méchans, ne sorte lui-même de l'église, & n'aille en enfer devant ceux qu'il veut fuir. Il reproche à Hildebrand d'avoir excepté de l'excommunication ceux qui communiqueroient aux excommuniés au troisième dégré; & soutient que le baptême conféré par les excommuniés est nul, ce qui est une hérésie.

Serm. 351. olim. hom. 50. n. 20.

Il dit ensuite qu'Hildebrand avoit appris la magie de Théophilacte, qui fut le pape Benoît IX, & de l'archiprêtre Jean, qui fut Gregoire VI; & que ceux-ci avoient été disciples de Gerbert, autrement Silvestre II, qui avoit infecté Rome de ses maléfices. Il marque toute la suite des papes depuis

Sup. lib. LIX. n. 31.

Silvestre, savoir : Jean XVIII, qui fut, dit-on, empoisonné par les siens le cinquième mois : Jean XIX, qui dura à peine un an : Sergius IV, qui tint le siége trois ans. Benoît VIII, laïque, frère d'Alberic de Tusculum, qui mourut la onzième année : son frère Jean XX, néophite qui dura neuf ans. A ces deux frères succéda leur neveu Theophilacte, vingt-cinq ans après la mort de son maître Gerbert. Je rapporte cette chronologie, parce qu'elle est d'un auteur du temps, quoiqu'elle ne paroisse pas exacte. Bennon ajoute : Theophilacte ayant usurpé le saint siége par violence, prit pour ses principaux confidens Laurent compagnon de ses études, qui fut archevêque d'Amalfi, & l'archiprêtre Jean Gratien. Dans le même temps Hildebrand ayant quitté le monastère, s'attacha à l'archiprêtre & à l'archevêque Laurent : & s'étant rendu leur disciple, il devint leur parfait imitateur. Quand il vouloit, il secouoit ses manches, & en faisoit sortir comme des étincelles de feu : par ces merveilles il trompoit les simples, qui les prenoient pour des signes de sainteté. Il rapporte la suite des papes depuis Gregoire VI jusques à Gregoire VII, & dit qu'il y en eut six d'emprisonnés en treize ans, par un ami d'Hildebrand, nommé Gerard Brazut, fils d'un Juif. Ces six papes emprisonnés sont Clement II, Dalmase II, Leon IX, Victor II, Etienne X, Nicolas II. Il marque aussi la durée de tous ces papes. Il est remarquable que Bennon, entre tant de reproches contre Hildebrand, ne fait aucune mention de la comtesse Mathilde, & en général n'attaque point la pureté de ses mœurs.

An. 1085. *Sup. lib.* LVII. n. 11.

XXVII. L'abbé Didier élu pape *Chr. Cass.* III. c. 65.

Après la mort de Gregoire VII, les évêques, les cardinaux & les laïques qui lui étoient demeurés fidelles, commencèrent à consulter sur les meilleurs moyens de remplir dignement le saint siége, pour s'opposer aux efforts des schismatiques. On fit venir de tous côtés les personnes sur qui pouvoit tomber un tel choix : & parce que, des trois que Gregoire avoit nommés, il n'y avoit que le cardinal Didier abbé du Mont-Cassin qui se trouvât présent, les évêques & les cardinaux le prièrent instamment de se rendre à ce choix, & de subvenir au besoin pressant de l'église. Il répondit, qu'absolument il n'accepteroit point le pontificat, mais que d'ailleurs il rendroit à l'église Romaine tout le service dont il seroit capable. Le jour de la Pentecôte huitième de Juin 1085, l'évêque de Sabine & Gratien venant de Rome, Didier alla

AN. 1085. au-devant d'eux, & leur rapporta la conversation qu'il avoit eue avec le pape Gregoire, touchant l'ordre que l'on devoit mettre aux affaires de l'église. Il alla trouver avec eux Jourdain prince de Capoue & Rainulfe comte d'Averse, & les ayant exhortés à secourir l'église Romaine, il les trouva disposés à tout. Ensuite il pressa les cardinaux à délibérer au plutôt sur l'élection d'un pape ; & d'écrire à la comtesse Mathilde, afin qu'elle agît de son côté pour faire venir à Rome les évêques, & les autres personnes que l'on jugeroit capables de cette dignité.

Mais au lieu de le faire, ils complotoient secrétement de faire pape Didier lui-même ; & s'efforçoient de lui persuader de quelque manière que ce fût de venir à Rome, croyant qu'ils pourroient le forcer à accepter. L'abbé Didier s'en étant aperçu, s'opposa ouvertement à eux, & étant retourné au Mont-Cassin, il s'appliqua encore à attirer au service de l'église Romaine les Normands, les Lombards, & tous ceux qu'il put, & en trouva plusieurs bien disposés. Mais parce que la chaleur de l'été étoit excessive, ils différèrent d'aller à Rome, jusques à ce que la saison des maladies fût passée. Or le prince de Capoue s'étant mis en marche avec ses troupes, accompagné de quelques évêques & de l'abbé Didier : quand ils furent arrivés en Campanie, l'abbé, qui se doutoit de leur dessein, refusa de passer outre, s'ils ne lui promettoient par serment de ne lui faire aucune violence sur ce sujet ; & comme ils le refusèrent, il n'y eut rien de fait pour lors.

c. 66. Il s'étoit passé près d'un an dans ces incertitudes, & l'antipape Guibert se prévaloit de la vacance du saint siége ; quand les évêques & les cardinaux s'assemblèrent à Rome de divers lieux vers la fête de Pâque, qui, cette année 1086, étoit le cinquième d'Avril. Ils mandèrent à l'abbé Didier de venir au plutôt les trouver, avec les évêques & les cardinaux qui demeuroient pour lors avec lui, & Guisulfe prince de Salerne. Didier croyant qu'on ne songeoit plus à lui, parce qu'on en parloit plus, vint à Rome avec tous ceux que l'on avoit mandés; & y arriva la veille de la Pentecôte, vingt-troisième de Mai. Pendant tout ce jour les catholiques tant clercs que laïques s'assemblèrent en grand nombre, & vinrent sur le soir tous ensemble dans la diaconie de sainte Luce, prier instamment l'abbé Didier de ne

plus

plus refuser le pontificat, & de secourir l'église dans le péril présent. Ils se jetèrent plusieurs fois à ses genoux, & quelques-uns avec larmes. Didier, résolu depuis long-temps de vivre en repos, refusa fortement, & protesta qu'il n'y consentiroit jamais; & comme ils insistoient, il leur dit : sachez certainement que, si vous me faites quelque violence sur ce sujet, je retournerai au Mont-Cassin, & ne me mêlerai plus de cette affaire; mais vous vous donnerez un grand ridicule à vous & à l'église Romaine. Comme il étoit presque nuit, ils s'en retournèrent chacun chez soi. An. 1085.

Le lendemain jour de la Pentecôte dès le grand matin, ils revinrent tous lui faire les mêmes instances, & il persista dans son refus. Voyant donc qu'ils n'avançoient rien, les cardinaux, prêtres & évêques lui dirent, qu'ils étoient prêts d'élire celui qu'il leur conseilleroit. Didier ayant consulté avec Cencius consul des Romains, leur conseilla d'élire Otton évêque d'Ostie. Ensuite ils lui demandèrent qu'il reçût au Mont-Cassin le pape qui seroit élu, & l'y entretînt avec tous les siens, jusqu'à ce que la paix fût rendue à l'église, comme il avoit fait à l'égard du pape Gregoire. Didier le promit très-volontiers, & leur donna pour gage de sa foi, la férule ou bâton pastoral qu'il tenoit à la main comme abbé. Ils alloient donc élire l'évêque d'Ostie, quand un des cardinaux s'écria, que cette élection étoit contre les canons, & qu'il n'y consentiroit jamais : apparemment à cause qu'Otton étoit déjà évêque. On représenta à ce cardinal que la nécessité du temps le demandoit; mais on ne put jamais le fléchir.

Alors les évêques, les cardinaux, le clergé & le peuple irrités de la dureté de Didier, & voyant qu'ils ne gagneroient rien avec lui par les prières, résolurent de finir l'affaire par la violence. Ils le prirent donc malgré lui & le traînèrent à l'église de sainte Luce, où ils l'élurent pape dans les formes d'un consentement unanime, & lui donnèrent le nom de Victor III. Ils le revêtirent de la chappe rouge; mais ils ne purent lui mettre l'aube à cause de sa résistance. Cependant le gouverneur de Rome pour l'empereur Henri se saisit du Capitole, d'où il incommodoit fort le nouveau pape, qui sortit de Rome quatre jours après son élection; & étant arrivé à Terracine, y quitta la croix, la chappe & les autres marques du pontificat, sans que l'on pût lui persuader de les reprendre : résolu de passer le reste de sa c. 67.

AN. 1085. vie en pélerinage, plutôt que de se charger de cette dignité. On le prioit avec larmes, & on lui représentoit le péril de l'église & l'indignation de Dieu qu'il s'attiroit. Il retourna ainsi au Mont-Cassin, & demeura inflexible pendant toute une année. Les cardinaux & les évêques qui étoient avec lui, ne se rebutèrent pas pour cela; mais ils pressèrent Jourdain, prince de Capoue, de le remener à Rome pour son sacre. Il vint en effet au Mont-Cassin avec beaucoup de troupes: mais il fut retenu, tant par les instances de Didier, que par la crainte des chaleurs; & sans vouloir passer outre, il s'en retourna.

XXVIII. Travaux de S. Anselme de Luques. *Vita c. 1. p. 5.*

S. Anselme de Luques ne survécut que dix mois au pape Gregoire, qu'il regardoit comme son maître & son modèle; & il mourut hors de son diocèse, chassé par son clergé. Dès le commencement de son épiscopat, il avoit voulu réduire à la vie commune les chanoines de sa cathédrale dédiée à S. Martin, offrant de vivre dans la même communauté. Il croyoit les y devoir obliger en exécution d'un décret du pape Leon IX, & il étoit soutenu par la comtesse Mathilde, dame du pays. *c. 2.* Il arriva même que le pape Gregoire VII vint à Luques, apparemment en 1077, dans le séjour qu'il fit en Toscane; *Sup. lib. LXII. n. 45.* & ayant été instruit de l'affaire, il exhorta les chanoines à se soumettre. Ils lui promirent tout; mais sitôt qu'il fut passé, ils revinrent à leur première indocilité. *V. ep. 1. VI. ep. 11.* Le pape leur en fit des reproches par deux lettres, leur défendant même l'entrée de l'église. Enfin ils furent appellés à Rome, & convaincus d'avoir conspiré contre leur évêque. Ainsi par le jugement du concile, ils furent livrés à la cour séculière suivant les canons, c'est-à-dire soumis aux charges publiques, ce qui étoit une espèce de servitude. La comtesse Mathilde fit exécuter ce jugement, ce qui les révolta contre elle-même.

On tint donc encore un concile à S. Genès près de Luques, où présida, au nom du pape, Pierre Ignée évêque d'Albane; les chanoines rebelles y furent excommuniés, & le pape écrivit au clergé & au peuple de Luques, pour défendre de les laisser jouir de leurs prébendes, ni de leur donner aucun secours. La lettre est du premier Octobre 1079. *VII. ep. 2.* Alors les chanoines désespérés se révoltèrent contre leur évêque, contre la comtesse & le pape; & embrassèrent le parti du roi Henri & de l'antipape Guibert: qui étant venu en Toscane en 1081, donna l'évêché de Luques au chanoine

Pierre chef des conjurés, homme insolent & débauché. Il s'empara de toutes les terres de l'église, ensorte qu'il ne demeura qu'un seul château à l'évêque Anselme, qui se retira près de la comtesse Mathilde avec deux chapelains & peu de domestiques. Car le pape l'avoit donné pour directeur à cette princesse, qu'il soutint de ses conseils dans la guerre qu'elle eut contre l'empereur.

AN. 1085.

n. 4.

Le saint évêque travailloit en même-temps à convertir les schismatiques, & le pape l'avoit déclaré pour cet effet son vicaire en Lombardie, comme j'ai dit. S'ils venoient à conférer avec lui, il leur fermoit la bouche par sa doctrine & son éloquence. Car il savoit par cœur presque toute l'écriture sainte, & si on l'interrogeoit sur quelque passage, il disoit aussitôt comment chacun des pères l'avoit expliqué. Aussi composa-t-il plusieurs ouvrages, entre autres une apologie pour Gregoire VII, une explication des lamentations de Jérémie, & une du pseautier, qu'il entreprit à la prière de la comtesse Mathilde, & que la mort l'empêcha d'achever. Il avoit de plus une collection de canons en treize livres, qui n'est pas encore imprimée. L'apologie pour Gregoire VII semble être le second des deux discours qui nous restent seuls de S. Anselme de Luques.

XXIX.
Ecrits de S. Anselme contre les schismatiques.
Auct. Bib. PP. to. 1.
p. 725.
p. 727.

Le premier est adressé à l'antipape Guibert, & est la replique à la réponse de Guibert sur une première lettre, par laquelle Anselme l'exhortoit à renoncer au schisme. En celle-ci il ramasse plusieurs passages des pères contre les schismatiques, & charge Guibert d'injures, sans entrer dans le fond de la question, qui étoit de montrer les nullités de la déposition d'Hildebrand, & par conséquent de l'élection de Guibert. Il convient qu'il seroit plus parfait de ne pas employer les armes de fer, même pour la justice : mais il prétend que c'est une nécessité dans l'état présent des choses; & que l'on ne doit pas imputer à ceux qui font bien, le mal qui peut suivre de leur conduite. Or il soutient qu'on est obligé de se séparer des méchans, & de travailler à leur correction, sous peine de se rendre leur complice.

p. 728.

Dans le second discours, S. Anselme entreprend de répondre à ceux qui disent, que l'église est soumise à la puissance royale; ensorte que le roi peut, comme il lui plaît, lui donner des pasteurs & disposer de ses biens. Il rapporte premièrement le canon des Apôtres, qui porte, que si un

Can. apost. 31. *gr.* 23.

AN. 1085. évêque a obtenu son église par le moyen des puissances séculières, il doit être déposé & excommunié, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Il ajoute, qu'après les Apôtres, toutes les églises du monde ont gardé inviolablement cette coutume qu'elles avoient reçue d'eux : qu'à la mort d'un évêque, le clergé & le peuple de l'église vacante, par délibération commune, se donnassent un pasteur tiré du clergé de la même église ou d'une autre. Que Zenon & Anastase, empereurs Eutyquiens, ont été les premiers qui ont asservi l'église, en chassant les évêques catholiques pour en mettre de leur secte. Il avoue que les empereurs avoient ordonné, que le décret de l'élection du pape leur seroit envoyé avant que le pape fut sacré: mais il remarque qu'ils n'ont jamais changé l'élection faite à Rome; & prétend que les empereurs postérieurs ont révoqué ce décret, parce qu'il faisoit trop long-temps vaquer le saint siége.

Il rapporte quelques autorités des papes & des conciles, pour montrer quelle doit être l'élection canonique des évêques. Il s'objecte le décret de Nicolas II au concile de Rome en 1059, où il est dit, que l'élection du pape se fera sans préjudice de l'honneur dû au roi; c'est-à-dire comme Anselme l'explique, que le pape ne sera sacré qu'après que son élection aura été notifiée au roi. Sur quoi après quelques autres réponses plus foibles, il apporte comme une solution invincible, que le pape Nicolas n'étant qu'un des patriarches, n'a pu, avec quelque concile que ce fût, révoquer les décrets des conciles généraux, particulièrement du huitième, autorisé par les saints patriarches & plus de deux cents cinquante évêques, en présence des empereurs. Il est remarquable que celui qui parle ainsi est l'admirateur de Gregoire VII, & un des plus zélés défenseurs de l'autorité du saint siége. Il ajoute que le pape Nicolas étoit homme, & que par conséquent il a pu faillir par surprise.

Sup. lib. LX. n. 31.

Quant à la longue possession qu'on alléguoit en faveur des rois, il dit qu'il faut revenir à l'origine, & que le temps ne peut jamais autoriser les abus. Puis il décrit ainsi les inconvéniens du pouvoir que les princes s'étoient attribué sur l'église. Qui ne voit, dit-il, que c'est la source de la simonie & la destruction de toute la religion ? Car quand on espère obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques & abandonnent l'église : les uns répandent beau-

coup d'argent parmi les courtifans pour acheter leurs recommandations : les autres font de grandes dépenfes pour fervir à la cour pendant plus de dix années, fouffrant avec patience le chaud, le froid, la pluie & les autres incommodités des voyages. Ils fouhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, & font jaloux de ceux par lefquels ils craignent d'être fupplantés. Quelquefois le mauvais choix va jufques à donner la dignité épifcopale à des ferfs & à des débauchés; parce qu'on fait bien que de telles gens étant en place, n'oferont reprendre les péchés des grands, qui les y ont élevés: & c'eft pour cela même qu'on les y met. Ces faux pafteurs ne fongent qu'à s'engraiffer aux dépens du troupeau dont ils négligent abfolument le falut. D'autres donnent dans toutes les vanités du fiècle, entretenant des chiens & des oifeaux pour la chaffe, & portant des fourrures précieufes. Ils quittent leurs églifes pour fuivre les empereurs : quoique les canons défendent aux évêques d'aller à la cour, leur permettant feulement d'y envoyer leurs diacres s'ils y ont quelques affaires. Et au lieu que les canons défendent à un évêque de s'abfenter de fa cathédrale pendant trois dimanches, quelques-uns n'y vont que trois ou quatre fois l'année; d'autres à peine une fois, donnant au clergé l'exemple d'abandonner leurs églifes. On dit qu'il faut qu'il y ait des clercs à la fuite de la cour, pour faire le fervice divin aux princes : comme s'il n'étoit pas plus raifonnable, que l'évêque dans le diocèfe duquel le prince fe trouve, lui envoyât des clercs vertueux pour faire l'office, & leur en fit fuccéder d'autres felon la longueur du féjour. C'eft pour remédier à ces abus, que Gregoire VII a défendu les inveftitures dans un concile de 50 évêques. AN. 1085.

Anfelme prétend enfuite prouver, qu'il n'y a chez les fimoniaques ni vrai facerdoce, ni vrai facrifice; ce qui, pris à la rigueur, feroit une erreur : mais il faut entendre qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions. Il rapporte le canon du concile d'Antioche, qui dit, que les fchifmatiques qui troublent l'églife, doivent être réprimés par la puiffance féculière comme féditieux : d'où il conclut que les fimoniaques, qui font encore pires que les fchifmatiques, s'ils ne fe convertiffent pas après avoir été avertis, doivent être réprimés par le bras féculier. Mais il faut remarquer que ce cinquième canon d'Antioche ne parle que d'un prêtre qui fait fchifme avec fon évêque, & qui paffe jufques à exciter une

p. 775. C. Can. 5. Sup. l. XII. n. 12.

AN. 1086. ſédition dans la ville, ce qui met l'égliſe dans la néceſſité d'avoir recours au magiſtrat : d'où il ne s'enſuit pas qu'elle ſoit en droit d'employer l'autorité temporelle contre toutes ſortes de pécheurs, beaucoup moins d'exciter des guerres & des révoltes. Ce ſecond diſcours de S. Anſelme eſt ſuivi d'un recueil de paſſages, pour montrer que les biens eccléſiaſtiques ne ſont point à la diſpoſition des princes.

XXX. Mort de S. Anſelme de Luques.

Vita c. 5.

Ce ſaint évêque vivoit dans une grande abſtinence, ne buvant point de vin, & ſe privant ſous divers prétextes de viandes délicates, quand il ſe trouvoit à quelque table bien ſervie. Il dormoit très-peu & ne ſe mettoit preſque jamais au lit. Il fondoit en larmes en diſant la meſſe, quoiqu'il la dît tous les jours ; & de quelques affaires qu'il fût occupé, il ne perdoit point de vue les choſes céleſtes. Dans tous les états de la comteſſe Mathilde, il établit la régularité chez les moines & les chanoines : diſant qu'il eût mieux aimé que l'égliſe n'eut eu ni clercs ni moines, que d'en avoir de déréglés. Il avoit grand ſoin que la pſalmodie ſe fît avec la gravité convenable, & ne ſouffroit point qu'on lût dans l'égliſe des livres apocryphes, mais ſeulement les écrits des pères. Se voyant près de la mort, il recommanda à ſes diſciples, en leur donnant ſa bénédiction & pour la rémiſſion de leurs péchés, de perſévérer dans la foi & la doctrine du pape Gregoire VII. Enfin il mourut à Mantoue le dix-huitième de Mars 1086, qui étoit la treizième année de ſon épiſcopat, & fut enterré dans la cathédrale. Il avoit fait quelques miracles de ſon vivant ; mais il s'en fit beaucoup à ſon tombeau, rapportés par l'auteur de ſa vie, ſon prêtre pénitencier, qui ne l'avoit point quitté depuis pluſieurs années. L'égliſe honore la mémoire de ſaint Anſelme le jour de ſa mort.

c. 6. n. 31.

c. 7.

Mart. R. 18 Mart.

XXXI. Victor III, pape.

Chr. Caſſ. l. III. c. 68.

Ib. c. 57. 58.

Romu. Anon. Bar. &c.

Gauf. Malat. l. IV. n. 4.

L'année ſuivante 1087 à la mi-carême, on tint un concile à Capoue, où l'abbé Didier ſe trouva avec les autres cardinaux. Cencius conſul y aſſiſtoit avec pluſieurs nobles Romains, Jourdain prince de Capoue, Roger duc de Calabre, & preſque tous les ſeigneurs de ſa cour. Robert Guiſchard étoit mort dès l'année 1085, le jour de S. Alexis dix-ſeptième de Juillet. Il avoit plus de ſoixante ans, & en avoit régné vingt-cinq comme duc. Il fit pendant ſa vie de grandes libéralités aux égliſes, particulièrement au Mont-Caſſin. Roger ſon ſecond fils lui ſuccéda au duché ; & Boëmond, qui

étoit l'aîné, fut obligé de se contenter du partage que lui fit son frère. AN. 1086.

Le concile de Capoue étant fini, tout d'un coup lorsque Didier s'y attendoit le moins, tous les assistans, tant ecclésiastiques que laïques, le prièrent de reprendre le pontificat. Il demeura deux jours inflexible : enfin le duc, le prince, les évêques & tous les autres se jetèrent à ses pieds, fondant en larmes, & lui dirent tant de raisons qu'il céda & confirma l'élection faite de sa personne, en reprenant la croix & la pourpre le dimanche des Rameaux, vingt-unième de Mars. Il retourna au Mont-Cassin, où il célébra la Pâque, & après la fête il alla à Rome avec le prince de Capoue & le prince de Salerne, & campa près la porte S. Pierre, étant grièvement malade. L'antipape Guibert tenoit l'église de S. Pierre avec des gens armés : mais elle fut prise en moins d'un jour par les gens du prince de Capoue ; & le dimanche après l'Ascension neuvième de Mai, le pape Victor III fut sacré solennellement par les évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto & d'Albane, en présence de plusieurs cardinaux, de grand nombre d'évêques & d'abbés, & avec un grand concours de peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna au Mont-Cassin.

XXXII. Translation de S. Nicolas.

Le même jour que le pape Victor fut sacré, les reliques de S. Nicolas arrivèrent à Bari, ville maritime de la Pouille sur la mer Adriatique. Ce saint confesseur, évêque de Myre en Lycie, étoit célèbre en Orient depuis plusieurs siècles. L'an 807, Chomeid envoyé avec une flotte par le calife Aaron, ayant pillé l'île de Rodes, passa à Myre à son retour & voulut rompre le tombeau de S. Nicolas ; mais il se méprit & en rompit un autre. Aussitôt il s'éleva une furieuse tempête qui lui brisa plusieurs bâtimens : ce qu'il attribua lui-même à la puissance du saint, très-renommé par ses miracles. Il étoit connu en Occident dès le même siècle, comme il paroît par les martyrologes d'Adon & d'Usuard ; mais son culte reçut un grand accroissement par cette translation, dont voici l'histoire.

Theoph. p. 428.

6 Decemb.

ap. Sur. 9 Mai.

L'an 1087, indiction dixième, quelques marchands de Bari s'embarquèrent sur trois vaisseaux pour aller trafiquer à Antioche. Sur la mer il leur vint en pensée d'enlever les reliques de S. Nicolas, & ils en conférèrent ensemble. Quelques-uns les exhortoient à l'entreprendre, disant que ces re-

AN. 1086. liques étoient dans une église déserte, sans clergé & sans peuple, & qu'ils ne trouveroient point de résistance : les autres soutenoient que l'entreprise ne pouvoit réussir. Quand ils furent arrivés à Myre, ils jetèrent l'ancre & ayant tenu conseil, ils envoyèrent un étranger qu'ils menoient avec eux reconnoître le pays. Il rapporta qu'il y avoit beaucoup de Turcs dans la bourgade où étoit l'église du saint : parce que le gouverneur étoit mort, & qu'ils étoient venus à ses funérailles. Les marchands de Bari l'ayant appris, mirent à la voile & continuèrent leur route. Etant arrivés à Antioche, ils y trouvèrent des Vénitiens de leur connoissance, & dans la conversation ils leur parlèrent du corps de saint Nicolas. Les Vénitiens ne leur dissimulèrent pas qu'ils vouloient l'enlever, & qu'ils avoient des pinces & des marteaux préparés pour cet effet. Ceux de Bari en furent d'autant plus excités à hâter leur entreprise, craignant l'affront d'être prévenus par les Vénitiens.

Ayant donc expédié promptement les affaires de leur négoce, ils se remirent en mer : mais quand ils furent à la côte de Myre, ils changèrent de résolution, & craignant les difficultés, ils vouloient profiter du vent qui leur étoit favorable. Ce vent changea tout d'un coup, & ils furent contraints de s'arrêter, ce qu'ils prirent pour une marque de la volonté divine. Ils envoyèrent à la découverte ; & on leur rapporta que le pays étoit désert, & l'église seule, gardée seulement par trois moines. Alors ils prirent les armes, & laissant quelques hommes à la garde des vaisseaux, ils marchèrent en bon ordre, comme s'ils eussent dû rencontrer des ennemis : car le lieu où ils alloient étoit éloigné du rivage d'environ trois milles. Etant arrivés à l'église, ils quittèrent leurs armes & firent leurs prières au Saint. Puis ils demandèrent aux moines où étoit son corps. Ils répondirent : nous avons appris de nos ancêtres qu'il est en cet endroit ; & ils leur montrèrent la place. C'est que, suivant l'ancien usage, il étoit sous terre. Les moines tirèrent ensuite à l'ordinaire de la liqueur dont étoit plein le tombeau, & leur en donnèrent. Alors les voyageurs leur dirent, qu'ils vouloient enlever ce saint corps & l'emporter chez eux : car, ajoutèrent-ils, le pape nous a envoyés exprès pour ce sujet ; & si vous y voulez consentir, nous vous donnerons cent sous d'or pour chacun de nos trois vaisseaux. Les moines, effrayés de cette pro-

position, répondirent : comment oserions-nous tenter ce qu'aucun homme mortel n'a jusques ici entrepris impunément ? & quel prix pourroit-on mettre à un tel trésor ? Toutefois si vous le voulez essayer, voilà la place. Ce qu'ils disoient, persuadés que ces étrangers ne pourroient l'exécurer. AN. 1086.

Ceux-ci voyant que le jour baissoit, résolurent de ne pas différer davantage. Ils commencèrent par se saisir des moines; puis ils mirent des sentinelles & des gens armés sur les avenues, pour arrêter ceux qui pourroient survenir. Ils n'étoient que quarante-quatre sous les armes, mais ils n'en auroient pas craint quatre fois autant. Dans l'église deux prêtres qui les accompagnoient, Loup & Grimoald, commencèrent avec quelques autres les litanies; mais la frayeur les empêchoit de parler. Cependant un des voyageurs, nommé Matthieu, rompit avec une grosse masse de fer le pavé de marbre, & ayant ôté le ciment qui étoit dessous, on découvrit le dos du cercueil aussi de marbre. Matthieu le cassa avec sa masse, & il en sortit une odeur très-agréable. Il mit sa main dedans & y sentit une liqueur en si grande quantité, qu'elle emplissoit presque à moitié le cercueil qui n'étoit pas petit. Il y enfonça la main, & en tira les os du saint sans ordre, selon qu'il les rencontra ; mais la tête y manquoit. Pour la mieux chercher il mit les pieds dans le cercueil où il entra, & l'ayant trouvée, il en sortit tout trempé. Quelques-uns des assistans prirent des particules des saintes reliques & les cachèrent. C'étoit le vingtième d'Avril.

Comme ils n'avoient point de châsses pour mettre les reliques, un des prêtres ôta une casaque qu'il portoit & les y enveloppa. Ils les emportèrent ainsi avec joie à leurs vaisseaux, où il y eut contestation, savoir dans lequel ils les mettroient, & ils convinrent que ce seroit dans celui dont étoit Matthieu : mais ses compagnons promirent par serment de ne point disposer du saint corps sans les autres. Ils l'enveloppèrent d'un linge blanc, & le mirent dans une barique destinée à mettre de l'eau ou du vin. Cependant les habitans du bourg de Myre, situé à un mille de l'église sur une petite montagne, ayant appris l'enlevement des reliques, accoururent promptement au bord de la mer, s'arrachant la barbe & les cheveux, & jetant des cris lamentables. Mais voyant les Italiens déjà en mer, ils se retirèrent lentement, retournant

AN. 1087.

de temps en temps vers eux leurs visages tantôt baignés de larmes, tantôt allumés de fureur.

Les Italiens eurent trois jours le vent contraire, & n'avançoient qu'à force de rames: mais quand ceux qui avoient détourné quelques particules des reliques les eurent rendues, le vent leur devint favorable. Ils achevèrent heureusement leur voyage, & abordèrent au port de S. George à cinq milles de Bari. Là ils tirèrent les reliques de la barique, & les mirent dans une cassette de bois, qu'ils avoient préparée pendant le voyage, & la couvrirent d'un drap par-dessus. Cependant ils envoyèrent à Bari, où cette nouvelle répandit une joie extraordinaire. L'archevêque Ourson étoit à Trani, où il devoit s'embarquer le lendemain pour aller en pélerinage à Jérusalem. On lui envoya un courrier avec des lettres, pour lui apprendre le trésor qu'avoit acquis son église. Il rompit son voyage & revint en diligence. Cependant les voyageurs avoient remis les reliques à Elie, abbé du monastère de saint Benoît, situé sur le port. Il les reçut le neuvième de Mai & les y garda trois jours. L'archevêque étant arrivé, les transféra solennellement à l'église de saint Etienne; & pour les garder & recevoir les offrandes du peuple, on ne trouva personne plus propre que l'abbé Elie.

Dès que l'on sut que les reliques de saint Nicolas étoient arrivées à Bari, il y eut un concours prodigieux de peuple de tous les bourgs & les villages du pays. On y vint ensuite de toute l'Italie, puis du reste de l'Occident, & ce pèlerinage devint un des plus fameux de la chrétienté. Aussi dès le premier jour y eut-il plus de trente personnes guéries de diverses maladies: plusieurs furent guéris, étant arrivés à une croix d'où l'on commençoit à découvrir la ville; & il s'y fit un si grand nombre de miracles, qu'il étoit impossible de les compter. Ainsi le témoigne Jean archidiacre de Bari, qui écrivit incontinent après l'histoire de cette translation, par l'ordre de l'archevêque Ourson. On en fixa dès-lors la fête au neuvième jour de Mai, comme toute l'église Latine l'observe encore.

Martyr. R. 9 Mai.

XXXIII.
Plaintes de Hugues de Lyon contre Victor.
Chr. Virdun. p. 233. to. x. conc. p. 414.

Hugues archevêque de Lyon, un des trois que Gregoire VII avoit désignés pour lui succéder, voyant la longue résistance de l'abbé Didier, conçut de grandes espérances de devenir pape: qui se tournèrent en un furieux dépit, quand il vit que Didier avoit accepté. Il le témoigna dans une lettre

à la comtesse Mathilde, écrite lorsque Didier alloit à Rome pour être sacré, & où il parle ainsi: vous savez que l'élection de l'abbé du mont-Cassin fut faite avant que je fusse arrivé à Rome; & il est vrai que mes confrères & moi y consentîmes par foiblesse, pour nous accommoder au temps; mais quand nous fûmes avec lui au mont-Cassin, nous comprîmes par ses discours combien nous avions offensé Dieu en le choisissant. Il l'accuse ensuite d'avoir dit, qu'il avoit promis d'aider le roi Henri à obtenir la couronne impériale, & qu'il l'avoit exhorté à venir à Rome envahir les terres de S. Pierre; & d'avoir blâmé les décrets du pape Gregoire. AN. 1087.

Maintenant, ajoute-t-il, lorsque nous pensions faire à la fin une élection libre, il a convoqué sous ce prétexte un concile à Capoue, comme vicaire apostolique de ces quartiers. J'y suis venu de Salerne, avec l'abbé de Marseille & l'archevêque d'Aix; & comme nous voulions traiter l'affaire, l'abbé Didier, feignant toujours de refuser, a commencé par des gestes affectés, à exciter le prince de Capoue à le contraindre. Nous, connoissant son artifice, tînmes conseil avec l'évêque d'Ostie & le moine Guitmond: & désapprouvant sa légéreté, nous déclarâmes devant tout le monde, que nous ne consentirions point qu'il reprît les marques du pontificat, s'il n'étoit auparavant examiné canoniquement sur quelques cas contraires à sa réputation & à la dignité du saint siége, qui étoient venus à notre connoissance depuis son élection. Il en fut indigné, & déclara publiquement qu'il ne subiroit point d'examen & n'accepteroit jamais l'élection, & s'éloigna de nous secouant les bras. Nous nous retirâmes aussi, parce que la nuit approchoit: mais le duc Roger demeura avec lui, ayant retenu l'évêque d'Ostie, les autres évêques Romains & les cardinaux.

Le duc pressa long-temps l'abbé Didier de sacrer évêque de Salerne un certain Alfane; mais l'évêque d'Ostie s'y opposoit, & Didier n'osoit y consentir, parce qu'Alfane étoit convaincu de brigue manifeste: ainsi le duc le quitta fort en colère. Mais Didier, qui désespéroit de parvenir au pontificat sans le secours de ce prince, lui envoya un messager bien avant dans la nuit; ils se virent, & convinrent que Didier seroit pape & Alfane évêque. Il fut en effet sacré le lendemain dimanche des Rameaux; & le même jour après le dîner & le sommeil de la méridienne, l'abbé, soutenu de

An. 1087. l'autorité du duc, prit lui-même la chappe sans la participation de l'évêque d'Ostie ni la nôtre. Alors cet évêque, qui jusques-là avoit marché de bon pied avec nous, voyant que l'abbé alloit à Rome se faire sacrer par le pouvoir du prince Jourdain; & craignant de perdre sa dignité, si un autre faisoit le sacre, manqua de cœur dans l'occasion; & oubliant la promesse qu'il avoit faite, il fit honteusement sa paix avec l'abbé, & lui rendit en tout le respect comme à un pape. Vous apprendrez mieux du porteur comment il se prépare pour aller à Rome. Telle est la lettre de Hugues archevêque de Lyon à la comtesse Mathilde.

XXXIV. Continuation du schisme. *Chr. Cass. III. c. 69.*

Cette princesse arriva à Rome peu de temps après que le pape Victor en fut parti, & envoya le prier instamment, qu'elle pût avoir la consolation de le voir & l'entretenir. Quoique la mauvaise santé du pape l'obligeât à demeurer en place, il ne laissa pas de partir, croyant que l'utilité de l'église le demandoit, & vint par mer. Etant arrivé à Rome, il fut reçu par la comtesse & son armée, & par tous les catholiques, avec une grande dévotion: il demeura huit jours à saint Pierre, & y célébra la messe solennellement le jour de saint Barnabé. Le même jour il entra dans Rome par le secours de la comtesse. Il étoit maître de toute la partie d'au-delà du Tibre nommée Trastevere, du château saint Ange, de la basilique de saint Pierre, des villes d'Ostie & de Porto, & de l'île du Tibre où il demeuroit. Il avoit pour lui la plus grande partie des nobles & presque tout le peuple. Mais l'antipape Guibert étoit maître du reste de Rome, c'est-à-dire presque de toute la ville; & demeuroit au milieu à la Rotonde, nommée alors sainte Marie des Tours, parce qu'elle avoit deux clochers.

Berthold. an. 1087.

La veille de S. Pierre, les Romains du parti de Guibert & de l'empereur voulurent se rendre maîtres de l'église de S. Pierre: mais les gens du pape Victor la défendirent si bien, qu'ils les empêchèrent d'y entrer. Ainsi le jour de la fête on ne célébra dans cette église aucun office de nuit ni de jour. Le lendemain les schismatiques y entrèrent, lavèrent l'autel, comme profané par les catholiques, & y dirent la messe: mais ils se retirèrent le jour suivant, & l'église de S. Pierre revint au pouvoir du pape Victor.

Chr. Cass. n. 71. Berthold. an. 1088.

Ce pape, poussé d'un grand désir d'abattre les Sarrasins d'Afrique, assembla, par le conseil des évêques & des cardinaux,

une armée de presque tous les peuples d'Italie; & leur donnant l'étendard de saint Pierre avec promesse de la rémission de tous leurs péchés, il les envoya à cette entreprise. Ils attaquèrent la ville maritime de Mehedia nommée aussi Afrique, la prirent & défirent cent mille Sarrasins; & la nouvelle en vint le même jour en Italie, ce qui passa pour un miracle. AN. 1087.

Le pape envoya des lettres en Allemagne, pour donner part de sa promotion aux seigneurs du royaume, & confirmer la condamnation que Gregoire VII avoit prononcée contre l'empereur Henri. Ces lettres furent lues dans une assemblée générale tenue près de Spire le premier jour d'Août 1087, par les seigneurs qui reconnoissoient le pape Victor, & ceux qui favorisoient l'empereur Henri. Ce prince y étoit présent, & les seigneurs catholiques lui promirent leur secours pour le recouvrement du royaume, s'il vouloit se faire absoudre de l'excommunication. Mais il persista dans son obstination ordinaire, ne voulant pas reconnoître qu'il fût excommunié, quoiqu'on le lui prouvât en face. C'est pourquoi les catholiques résolurent de ne faire aucune paix avec lui. Ladislas, roi de Hongrie, envoya déclarer à cette assemblée, qu'il demeureroit fidelle à saint Pierre, c'est-à-dire au pape Victor, & il promit de venir au secours des catholiques, s'il étoit besoin, avec vingt mille chevaux, contre les schismatiques. *Berthold. an. 1087.*

XXXV. Concile de Benevent. *Chr. Cass. III, c. 72.*

Pendant le même mois d'Août 1087, le pape Victor III se rendit à Benevent, pour y tenir un concile avec les évêques de Pouille, de Calabre & des principautés. Là après avoir représenté l'intrusion de l'antipape Guibert, & la persécution qu'il avoit faite à Gregoire VII, il prononça contre lui une sentence de déposition & d'anathème; puis il ajouta: vous savez aussi la persécution qui m'a été faite par Hugues archevêque de Lyon & Richard abbé de Marseille, qui sont devenus schismatiques; quand ils ont vu qu'ils ne pouvoient réussir dans le désir secret qu'ils avoient de monter sur le saint siége. Richard avoit fait notre élection à Rome, avec les évêques & les cardinaux. Hugues étoit venu peu de temps après nous baiser les pieds: & nous reconnoissant pour pape malgré nous, il avoit demandé & obtenu la légation des Gaules. Tant qu'ils ont vu que nous résistions à l'élection qu'ils avoient approuvée, ils nous ont pressé de l'accepter: mais quand ils ont vu que nous nous étions laissé fléchir, ils n'ont pu se retenir plus long-temps, sans faire éclater leur ambition; & voyant que nos frères

neuf ans abbé du Mont-Cassin, & pape depuis son sacre quatre mois & sept jours. Le saint siége vaqua six mois. Outre les bâtimens que Didier fit au Mont-Cassin, il y fit transcrire beaucoup de livres, & en composa quelques-uns lui-même, dont nous avons trois livres de dialogues sur les miracles de saint Benoît & des autres moines du Mont-Cassin.

AN. 1087. *Chr. Cass. c.* 63. *Acta SS. Ben. sæc.* 4. *part.* 2. *p.* 425.

XXXVII. S. Canut martyr VII. *ep.* 5. 21.

On rapporte à cette année 1087, le martyre de saint Canut roi de Danemarck. Après que son frère Harald eut régné deux ans, il fut reconnu roi d'un consentement unanime vers l'an 1080 ; & on croit que c'est lui qui est nommé Acon dans deux lettres de Gregoire VII, dans la dernière desquelles il l'exhorte à imiter les vertus de son père, & à bannir de son royaume la coutume barbare d'attribuer aux péchés des prêtres le déréglement des saisons & les maladies, & de condamner pour le même sujet des femmes innocentes.

Le roi Canut continua la guerre qu'il avoit commencée dès le temps de son père, contre les nations barbares qui étoient au levant de la mer Baltique : plutôt pour y établir la religion, que pour faire des conquêtes ; & éteignit entièrement les royaumes de Curlande, de Sembrie & d'Estonie. Ensuite il se maria avec Ethle ou Adèle, fille de Robert le Frison comte de Flandre, & en eut un fils nommé Charles. Le roi son père s'appliqua particulièrement à rétablir la justice, suivant les anciennes loix, & la splendeur de la religion. Pour attirer aux évêques la vénération de son peuple encore grossier, il leur donna le premier rang entre les seigneurs, & les égala aux ducs. Il exempta tout le clergé de la juridiction des laïques ; & permit aux juges ecclésiastiques de condamner à l'amende pour les fautes contre la religion, dont il leur attribua toute la connoissance. Il voulut aussi accoutumer son peuple à payer les dixmes à l'église : mais il n'y réussit pas, & ce fut la cause de sa perte.

Saxo. lib. XI. *p.* 194.

Voulant occuper son peuple à une guerre qu'il croyoit être juste, il entreprit de regagner l'Angleterre, & fit pour cet effet armer une flotte : mais son frère Olaf, qui feignoit d'approuver son dessein, le trahit, & fit déserter son armée. Le roi voulut profiter de ce malheur pour arriver à son but, & établir les dixmes pour peine de cette désertion, au lieu de l'amende qu'ils lui devoient. Mais les Danois aimèrent mieux payer une fois une grosse amende, que s'engager à un tribut perpétuel. Le roi donna ordre de lever l'amende avec ri-

An. 1087. gueur, espérant encore les faire revenir à la dixme : mais ses commissaires excédant ses ordres, traitèrent le peuple si cruellement, qu'on en vint à une révolte ouverte. Le roi se retira à Slesvic, puis dans l'île de Fionne, d'où il vouloit encore passer en Sialande : mais il fut retenu par un nommé Blaccon qui le trahissoit, feignant d'être le plus fidelle de ses serviteurs.

Enfin le roi fut assiégé par le peuple séditieux dans l'église de S. Alban, où il entendoit la messe, comme il avoit accoutumé de faire tous les jours. Deux de ses frères, Eric & Benoît, vinrent à son secours, avec ceux de ses soldats qui purent prévenir l'ennemi. Benoît demeura dans l'église, résolu à mourir avec le roi : Eric se trouvant dehors engagé au milieu des ennemis, se fit un passage l'épée à la main & se sauva. Le traître Blaccon fut le premier à enfoncer les portes de l'église, & fut tué en y entrant ; le prince Benoît fut aussi tué à la porte. Le roi voyant que l'on rompoit les murs de tous côtés, car ils n'étoient que de bois, fit venir le prêtre & se confessa avec de grands sentimens de pénitence : puis il se prosterna devant l'autel les bras étendus ; en cette posture, il fut percé d'une lance poussée par une fenêtre, & blessé à mort : ensuite on lança sur lui plusieurs autres traits, sans qu'il fit aucun mouvement.

Ainsi mourut le roi Canut le samedi dixième de Juillet 1087. Les miracles qui se firent à son tombeau déclarèrent bientôt sa sainteté ; & les auteurs de sa mort ne pouvant les nier, & ne voulant point avouer leur crime, disoient qu'il s'étoit sanctifié par la pénitence dans les derniers momens de sa vie. On le compte pour martyr ; parce que le zèle de la religion fut la cause de sa mort : mais il ne faut pas le confondre avec le duc Canut son neveu, aussi martyr, que l'église honore le septième de Janvier. La reine Adèle, veuve du roi Canut, se retira en Flandre avec son fils Charles, qui en fut depuis comte, & mis aussi au nombre des saints.

XXXVIII. Mort de Guillaume roi d'Angleterre. Oderic. lib. VII. p. 655. D.

La même année mourut Guillaume roi d'Angleterre, le plus grand prince qui portât alors couronne. Etant venu en Normandie pour faire la guerre au roi de France touchant le Vexin, il tomba malade à Rouen, & fut traité, entre autres médecins, par Gibert évêque de Lisieux & Gontard abbé de Jumiéges. Il avoit trois fils, Robert, Guillaume & Henri,

ri : Robert s'étoit plusieurs fois révolté contre lui, & étoit alors auprès du roi de France : les deux autres étoient avec le roi leur père. Se sentant près de sa fin, il les fit venir & quelques-uns des seigneurs ses confidens, & traita avec eux de la disposition de ses états. Il laissa le duché de Normandie à Robert son fils aîné, le royaume d'Angleterre à Guillaume le Roux son second fils, & au troisième Henri cinq mille livres d'argent. Il donna le reste de son trésor aux églises & aux pauvres, & en régla lui-même la distribution. AN. 1087.

Il parla long-temps aux assistans ; & premièrement se reconnut coupable de grands péchés, principalement du sang répandu en tant de guerres qu'il avoit soutenues. Il repassa les principaux événemens de sa vie, & ajouta : j'ai toujours honoré l'église, & n'ai jamais vendu les dignités ecclésiastiques, détestant la simonie ; au contraire dans le choix des prélats, j'ai cherché les personnes les plus dignes, autant qu'il m'a été possible, comme Lanfranc archevêque de Cantorberi, Anselme abbé du Bec, Gerbert de Fontenelle, Durand de Troarn, & plusieurs autres. Je les ai attirés auprès de moi, & me suis fait un plaisir de profiter de leurs sages conseils. Mes pères avoient fondé en Normandie neuf abbayes de moines & une de religieuses ; & grâces à Dieu, elles se sont augmentées de mon temps & par mes bienfaits. Depuis que je suis duc, on a bâti dix-sept monastères de moines & six de religieuses, où l'on fait tous les jours beaucoup de services & de grandes aumônes. Ce sont les véritables forteresses de la Normandie. J'ai aussi confirmé gratuitement toutes les donations que mes barons ont faites à l'église, tant en Normandie qu'en Angleterre. Il exhorta ses enfans à suivre son exemple, & à prendre toujours le conseil des hommes doctes & pieux. P. 658. D.

On le pria de relâcher ceux qu'il tenoit en prison, ce qu'il accorda, à la réserve d'Eudes évêque de Bayeux, son frère utérin, qu'il avoit fait arrêter quatre ans auparavant à cette occasion. Quelques sorciers Romains cherchèrent qui seroit pape après la mort de Gregoire VII, & trouvèrent qu'il se nommeroit Eudes. L'évêque de Bayeux l'ayant appris en Angleterre, où il étoit comme viceroi, envoya à Rome, y acheta un palais qu'il meubla magnifiquement, & fit de grands présens aux sénateurs pour gagner leur amitié. Il s'assura du comte de Chestre & d'un grand nombre de che- Ibid. p. 646. D.

An. 1087. valiers, à qui il fit de grandes promesses; & ils s'engagèrent par serment à le suivre en Italie. Le roi Guillaume, averti de ces préparatifs que faisoit l'évêque son frère, crut son dessein préjudiciable à l'état; & pour l'arrêter, se pressa de passer en Angleterre. Le prélat de son côté venoit en Normandie avec un grand appareil: mais il fut bien surpris de rencontrer le roi dans l'île d'Ouigt. Le roi assembla les seigneurs, & leur dit: avant que de repasser en Normandie, je laissai le gouvernement de l'Angleterre à l'évêque de Bayeux mon frère, qui y a commis des vexations inouies contre les peuples & contre les églises mêmes qu'il a dépouillées; & maintenant sur des espérances frivoles il a débauché mes troupes, nécessaires à la garde du pays, pour les mener au-delà des Alpes. Que me conseillez-vous de faire en cette occasion? Comme personne n'osoit dire son avis, ni prendre l'évêque, quoique le roi l'eût commandé, il le prit lui-même. Le prélat s'écria: je suis clerc, on ne peut condamner un évêque sans jugement du pape. Je ne vous condamne pas comme évêque, dit le roi, mais comme comte, qui doit me rendre raison du gouvernement du royaume que je lui ai confié. Il le fit donc mener en Normandie, & enfermer au château de Rouen, où il demeura quatre ans.

Le roi étant à l'article de la mort, comme on le pressoit p. 660. de délivrer ce prélat, il dit: vous devriez considérer pour qui vous me priez; pour un homme qui méprise & déshonore la religion; pour un séditieux, qui ne sera pas plutôt en liberté, qu'il troublera tout le pays & fera périr bien du monde. Toutefois je vois bien que, quand je vous le refuserois, il sera bientôt délivré après ma mort: ainsi je l'accorde, quoiqu'à regret. Le roi Guillaume ayant ainsi donné tous ses ordres, mourut le jeudi neuvième de Septembre 1087, âgé de soixante-quatre ans, dont il avoit régné vingt-un comme roi d'Angleterre, & cinquante-six comme duc de Normandie.

Son corps fut porté à Caen, pour être enterré dans l'abbaye de S. Etienne qu'il avoit fondée. Guillaume archevêque de Rouen fit la cérémonie des funérailles, assisté de six évêques ses suffragans & de plusieurs abbés. Après la messe & avant l'inhumation, Gilbert évêque de Lisieux monta en chaire & fit l'oraison funèbre; après laquelle il exhorta le peuple à prier pour le prince défunt, & à lui pardonner,

s'il avoit offensé quelqu'un d'entre eux. A ce discours plusieurs répandirent des larmes : mais un nommé Ascelin fils d'Artus se leva dans la foule, & dit à haute voix : cette place où vous êtes, étoit la cour de la maison de mon père, que celui pour qui vous priez, n'étant encore que duc de Normandie, lui ôta par violence, & sans en faire aucune justice y bâtit cette église. Je réclame donc cette terre, & je défends, de la part de Dieu, que le corps de l'usurpateur soit enterré dans mon héritage. Les évêques & les seigneurs, ayant appris des voisins qu'il étoit ainsi, apaisèrent Ascelin par la douceur, & lui donnèrent sur le champ soixante sous pour la seule place de la sépulture : promettant de le satisfaire pour le reste, comme ils firent peu de temps après. En faisant l'inhumation le cercueil se trouva trop court : ensorte qu'il fallut plier le corps pour l'y faire entrer, ce qui fit crever le ventre, car il étoit très-gros ; & il répandit une odeur qui ne put être corrigée, ni par l'encens, ni par les autres parfums. On se pressa de finir la cérémonie ; & cet accident fit faire de tristes réflexions sur la vanité des grandeurs humaines. AN. 1087.

XXXIX. Fin de saint Arnoul de Soissons.

En France S. Arnoul, évêque de Soissons, mourut un mois avant le pape Victor. Quand il revint à son diocèse en 1084, comme il y étoit extrêmement désiré, il fut reçu avec une joie universelle. Mais il apprit bientôt la mauvaise conduite du roi Philippe, qui ne se mettoit point en peine de réprimer les crimes, & donnoit sans choix les évêchés & les abbayes. Pour surcroît d'affliction, il voyoit l'église de Reims sa métropole, après la déposition de Manassès, abandonnée à Elinand évêque de Laon, qui, sous l'autorité du roi, la pilla plutôt qu'il ne la gouverna pendant deux ans. On ne tenoit point de conciles, & on ne rendoit point de jugemens ecclésiastiques. S. Arnoul voyant donc qu'il ne pouvoit faire aucun bien dans son diocèse, renonça à l'épiscopat, & retourna à son ancienne réclusion au monastère de S. Medard de Soissons, ne voulant plus songer qu'à se préparer à la mort. Sup. n. 19. Vita lib. II. c. 26. Mabill. obs. p. 505.

Hilgot fut fait à sa place évêque de Soissons, & en cette qualité il assista à un concile tenu à Compiegne en 1085, où présida Renauld archevêque de Reims, & où se trouvèrent neuf autres évêques, savoir Elinand de Laon, Roger de Châlons, Ursion de Beauvais, Ursion de Senlis, Ro- to. x. p. 406.

AN. 1087. ricon d'Amiens, Ratbot de Noyon, Gerard de Cambray; Geofroi de Paris, & Gautier de Meaux. Il y avoit auſſi dix-neuf abbés. En ce concile on dépoſa Evrard abbé de Corbie, & on confirma les priviléges de l'égliſe de ſaint Corneille de Compiegne, ſervie alors par des chanoines. Le nouvel archevêque Renauld étoit auparavant tréſorier de l'égliſe de Tours, homme diſtingué par ſa vertu, par ſa doctrine & ſa nobleſſe, car il étoit de la famille du Bellai. Il commença à rétablir la diſcipline dans l'égliſe de Reims, dont il tint le ſiége au moins dix ans.

Marlot.to. 2. lib. 11. c. 4.

Vita c. 27.

Il n'y avoit guère que deux ans que S. Arnoul étoit rentré dans ſa récluſion, quand les plus nobles de la ville d'Outtembourg vinrent, avec un moine du monaſtère qu'il y avoit fondé, le prier de retourner en Flandre, apaiſer les déſordres qui recommençoient. Le ſaint homme, quoique perſuadé que ſa mort étoit proche, ne laiſſa pas d'aller avec eux, & arriva à Outtembourg le dix-huitième de Juillet 1087. Il demeura ſept jours en ſanté, prêchant la parole de Dieu; mais le jour de S. Jacques, après avoir célébré la meſſe, il commença à ſe trouver mal; & après trois ſemaines de maladie, le ſamedi veille de l'Aſſomption il ſe fit donner l'onction des malades avec les pſeaumes & les litanies, faiſant ſa confeſſion devant tout le monde: il défendit qu'on l'enterràt le dimanche, jour auquel il mourut, & qui étoit le quinzième d'Août 1087. L'égliſe honore ſa mémoire le même jour. Sa vie fut écrite vingt-huit ans après par Hariulfe, troiſième abbé d'Outtembourg, à la prière de Liſiard évêque de Soiſſons.

Martyr. R. 15. Aug.

XL.
Fin de Berenger.

Au commencement de l'année ſuivante, mourut Berenger, ſi fameux par ſes erreurs. Il ne perſiſta guère dans la confeſſion de foi qu'il avoit faite au concile de Rome en 1079; & ſitôt qu'il fut revenu en France, il la réfuta par un écrit qui ſubſiſte encore. L'année ſuivante 1080 au mois d'Octobre, on tint un concile à Bordeaux, où aſſiſtèrent deux légats du ſaint ſiége, Amat & Hugues; avec trois archevêques, Goſcelin de Bordeaux, Raoul de Tours, Guillaume d'Auch, & pluſieurs autres évêques. En ce concile Berenger, amené apparemment par l'archevêque de Tours, rendit raiſon de ſa foi, ſoit pour confirmer la profeſſion qu'il avoit faite à Rome, ſoit pour rétracter ſon dernier écrit. Depuis ce concile il n'eſt plus parlé de lui dans les auteurs du temps, juſques à ſa mort

Mabill præf. 2. ſæc. 6. n. 31. &c. n. 63. &c.

Chr. Mall. 1080. p. 111.

Chr. S. Mart. Tur.

arrivée le cinquième de Janvier 1088. Il avoit près de quatre-vingt-dix ans, & est loué pour sa charité envers les pauvres. Quoiqu'on ne voie point d'acte authentique de sa dernière rétractation, il est certain qu'il mourut dans la communion de l'église; & on tient pour constant, qu'il passa les huit dernières années de sa vie dans la pénitence en l'île de S. Cosme près de Tours. Il fut enterré dans le cloître de S. Martin de la même ville; & deux poëtes fameux du temps lui firent des épitaphes magnifiques, Hildebert depuis évêque du Mans, & Baudri abbé de Bourgueil. AN. 1088. *Chr. S. P. viv. an.* 1083.

XLI. Urbain II pape. *Chr. Cass.* IV. c. 2.

En Italie après la mort du pape Victor, tout le parti catholique tomba dans une grande consternation; & ils ne savoient presque plus comment s'y prendre pour conserver l'église. Les évêques étant dispersés de toutes parts, il vint de fréquentes députations, tant des Romains, que de ceux de deçà les monts & de la comtesse Mathilde, pour les prier de s'assembler & donner un chef à l'église prête à tomber. S'étant réunis, ils écrivirent à Rome aux clercs & aux laïques catholiques, que tous ceux qui pourroient vinssent à Terracine la première semaine de carême; & que ceux qui ne pourroient, envoyassent un député, avec pouvoir par écrit de consentir en leur nom. Ils écrivirent de même à tous les évêques & les abbés de Campanie, des principautés & de la Pouille. L'assemblée se tint en effet à Terracine le mercredi de la première semaine de carême, qui étoit le huitième de Mars 1088. De la part des Romains, Jean évêque de Porto avoit pouvoir de tous les cardinaux & de tout le clergé catholique, & le préfet Benoît de tous les laïques: ils étoient en tout quarante, tant évêques qu'abbés.

Le lendemain jeudi, ils s'assemblèrent dans l'église cathédrale, dédiée à S. Pierre & à S. Césaire; & quand ils furent assis, l'évêque de Tusculum se leva, & rapporta ce que le pape Gregoire & ensuite le pape Victor avoient ordonné pour le gouvernement de l'église, & quel étoit le sujet de l'assemblée. L'évêque de Porto & le préfet Benoît représentèrent leurs pouvoirs: Orderise abbé du Mont-Cassin, l'archevêque de Capoue & tous enfin, approuvèrent ce qui avoit été dit; & l'on convint de passer ces trois jours, jeudi, vendredi & samedi, en jeûnes & en prières accompagnées d'aumônes, pour demander à Dieu de faire connoître sa volonté.

AN. 1088. Le dimanche douzième de Mars, ils s'assemblèrent tous de grand matin dans la même église; & après qu'ils eurent délibéré quelque temps, les trois cardinaux qui étoient à la tête du concile, savoir les évêques de Porto, de Tusculum & d'Albane, se levèrent, montèrent sur l'ambon, & prononcèrent tout d'une voix qu'ils étoient d'avis d'élire pour pape l'évêque Otton. Ils demandèrent, selon la coutume, l'avis de l'assemblée; & tous répondirent à haute voix, qu'ils approuvoient ce choix, & qu'Otton étoit digne d'être pape. L'évêque d'Albane déclara qu'on devoit le nommer Urbain; & tous se levèrent, le prirent, lui ôtèrent sa chappe de laine, le revêtirent d'une de pourpre, & avec des acclamations & l'invocation du Saint-Esprit, le traînèrent à l'autel de saint Pierre & le mirent dans le trône de l'évêque. Il célébra la messe solennellement, & tous se retirèrent chez eux avec joie & actions de grâces.

Le pape Urbain II, dès le lendemain de son élection, écrivit à tous les catholiques pour leur en donner part, & leur déclarer qu'il suivroit en tout les traces de Gregoire VII. De ces lettres on a celle qu'il écrivit à l'archevêque de Salsbourg & aux autres évêques d'Allemagne; celle qu'il écrivit aux évêques de la province de Vienne; & la lettre à S. Hugues de Clugni, dont il se reconnoissoit disciple. Peu de temps après le pape vint au Mont-Cassin, d'où il tira le moine Jean Gaëtan, qu'il fit diacre cardinal de l'église Romaine, & qui fut depuis pape sous le nom de Gelase II.

Berthold. an. 1088.

Chr. Cass. IV. c. 5. 7.

XLII. Le pape en Sicile.

Urb. ep. 1. & 6. to. X. conc. Gaufr. Malat. IV. c. 13.

De-là, à la prière du duc Roger, le pape alla sacrer l'église du monastère de Bantin en Pouille, & lui accorda de grands priviléges. Ensuite il passa en Sicile où commandoit le comte Roger, oncle du duc de Pouille, & assiégeoit alors une place nommée Butère. Le pape l'envoya prier de le venir trouver à Traïne où Troïne, ville épiscopale, dont le siége fut depuis transféré à Messine. Le comte avoit peine à quitter son siége; mais il ne put refuser le pape, qui l'étoit venu chercher de si loin. Le sujet de leur entrevue, fut que le pape avoit envoyé peu de temps auparavant Nicolas abbé de la Grotte-ferrée, & Roger diacre de l'empereur Alexis Comnene, pour l'avertir paternellement, qu'il avoit tort de défendre aux Latins qui demeuroient dans ses terres, l'usage des azymes au saint sacrifice, voulant les réduire au rite des Grecs. L'empereur Alexis avoit bien reçu la remontrance du pape; & par les mêmes nonces

lui avoit écrit en lettres d'or, qu'il vînt à Constantinople avec des hommes savans, qu'on y assemblât un concile, & qu'on y examinât la question des azymes entre les Grecs & les Latins : promettant de s'en tenir à ce qui seroit déterminé suivant les autorités des pères, & donnant au pape un an & demi de terme pour venir à Constantinople. Le comte de Sicile conseilla au pape d'y aller, pour ôter ce schisme de l'église; mais le schisme plus pressant de Guibert, qui étoit maitre de Rome, empêcha le pape Urbain de faire ce voyage : & le comte de Sicile le renvoya chargé de présens.

An. 1088.

XLIII.
Bernard archevêque de Tolède & primat.

Cependant Bernard, nouvel archevêque de Tolède, vint à Rome se plaindre de l'abbé Richard légat en Espagne, & poursuivre le rétablissement des anciens privilèges de son église. Alfonse VI roi de Leon, & premier de Castille, prit Tolède par intelligence avec les maures le vingt-cinquième de Mai 1085, après qu'elle eut été sous leur puissance 368 ans. Le dix-huitième de Décembre on élut pour archevêque le moine Bernard, & le roi dota magnifiquement cette église. Bernard étoit François, né en Agenois à la Salvetat. Il étudia d'abord pour être clerc, puis il porta les armes; mais étant tombé malade, il embrassa la vie monastique à S. Orens d'Auch : d'où il fut appelé par S. Hugues à Clugni, & y vécut très-régulièrement. Ensuite le roi Alfonse voulant rétablir le monastère de saint Fagon, & le distinguer autant en Espagne que Clugni l'étoit en France, envoya demander à S. Hugues un sujet digne d'en être abbé : & ce saint lui envoya Bernard, qui se fit tellement aimer, que peu après il fut élu tout d'une voix archevêque de Tolède, dans le concile que le roi y avoit assemblé pour ce sujet.

Roderic. VI. *c.* 23.
c. 24.
c. 25.

Mariana IX. *hist. c.* 17.

Le roi étant allé vers Leon, le nouvel archevêque, poussé par la reine Constance, se saisit à main armée de la grande mosquée, y dressa des autels, & mit des cloches dans la grande tour. C'étoit contre la parole du roi, qui avoit promis aux Maures de leur conserver cette mosquée; c'est pourquoi l'ayant appris, il en fut tellement irrité, qu'il revint promptement à Tolède, & menaçoit de faire bruler l'archevêque & la reine. Les Maures l'ayant appris, vinrent au-devant du roi avec leurs femmes & leurs enfans; & comme il crut qu'ils venoient se plaindre, il leur dit : ce n'est pas à vous que l'on fait injure, c'est à moi, qui ne pourrai plus me vanter d'être fidelle à mes promesses : c'est mon in-

AN. 1088. térêt de vous satisfaire par une févère vengeance. Les Maures lui demandèrent à genoux & avec larmes de les écouter. Il retint son cheval, & ils dirent : nous savons que l'archevêque est le chef de votre loi. Si nous sommes cause de sa mort, les chrétiens nous extermineront un jour; & si la reine périt à cause de nous, nous serons toujours odieux à ses enfans, & ils s'en vengeront après votre règne. C'est pourquoi nous vous prions de leur pardonner, & nous vous quittons de votre serment. Le roi fut ravi de conserver la mosquée sans manquer à sa parole.

c. 26. Le pape Gregoire VII, à la prière du roi Alfonse, avoit envoyé Richard abbé de S. Victor de Marseille en qualité de son légat, pour rétablir la discipline dans les églises d'Espagne, où elle avoit été si long-temps interrompue par la domination des Maures: mais Richard se conduisit mal dans sa légation, & l'archevêque Bernard alla à Rome en porter ses plaintes. Il trouva sur le saint siége Urbain II, qui le reçut très-favorablement, & lui donna le pallium, avec un privilége qui l'établissoit primat sur toute l'Espagne. Cette bulle est du quinzième d'Octobre 1088, adressée à l'archevêque Bernard ; & le pape y dit en substance: nous rendons à Dieu de grandes actions de grâces, de ce que l'église de Tolède, dont la dignité est si ancienne, & dont l'autorité a été si grande en Espagne & en Gaule, vient d'être délivrée de l'oppression des Sarrasins après environ 370 ans. C'est pourquoi, tant par le respect de cette église, qu'à la prière du roi Alfonse, nous vous donnons le pallium, c'est-à-dire la plénitude de la dignité sacerdolale; & nous vous établissons primat dans tous les royaumes des Espagnes, comme il est certain que l'ont été anciennement les évêques de Tolède. Tous les évêques des Espagnes, vous regarderont comme leur primat; & s'il s'élève entre eux quelque question qui le mérite, ils vous en feront le rapport, sauf toutefois les priviléges de chaque métropolitain.

10. v. conc. p. 1635.

On voit, par les paroles de cette bulle, que le pape Urbain ne prétendoit pas ériger de nouveau la primatie de Tolède, mais la rétablir, comme ayant subsisté avant l'invasion des Sarrasins: ce qu'il tenoit pour certain, se fondant sans doute comme Gregoire VII sur la fausse décrétale d'Anaclet, qui marquoit les primats comme établis par toute l'église dès son origine. Mais le lecteur se peut souvenir que, dans toute la suite de l'histoire, il n'a rien vu jusques ici de la primatie de

Sup. l. LXII. n. 57. Mariana. lib. 13. c. 19.

Tolède. Sous les Romains l'Espagne étoit divisée en cinq provinces, Tarraconoise, Carthaginoise, Betique, Lusitanie & Galice : dont les métropoles étoient Tarragone, Carthagène, Séville, Merida & Brague. Tolède n'étoit que simple évêché. Carthagène ayant été ruinée par les Suèves en 461, Tolède, devenue la capitale des rois Goths, prit aussi la dignité de métropole, comme on voit au second concile de Tolède en 531; ce qui fut confirmé l'an 610, en déclarant que l'évêque de Tolède étoit primat de toute la province Carthaginoise : mais le titre de primat ne signifie là que métropolitain, puisqu'il ne s'étend que sur une province. Au XII concile de Tolède tenu en 681, on augmenta considérablement l'autorité de l'archevêque, en lui donnant le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne. Mais il n'avoit jamais eu de juridiction sur les autres archevêques, ni par conséquent de véritable primatie : aussi le pape, pour appuyer le droit de Bernard, le fit son légat en Espagne à la place de Richard.

AN. 1088. *Marca de prim. Lug. n.* 124. *Sup. lib.* XXXI. *n.* 22. XXXV. *n.* 5.

XLIV. Autres affaires d'Espagne.

to. x. conc. p. 458.

Le pape Urbain écrivit en même temps au roi Alfonse une lettre, où il lui marque ce qu'il a accordé à l'archevêque Bernard, & comme il a rétabli Tolède en son ancienne dignité : l'exhortant à lui obéir comme à un père, & à protéger son église. Puis il ajoute : nous avons appris avec douleur que vous avez fait arrêter l'évêque de S. Jacques, & que pendant sa prison vous l'avez fait déposer de la dignité épiscopale : ce qui est entièrement contraire aux canons. Et ne vous excusez point sur ce que c'est le cardinal Richard qui l'a fait, puisque le pape Victor III l'avoit privé de la légation. Rétablissez donc cet évêque dans sa dignité, & nous l'envoyez avec vos députés, pour être jugé canoniquement : autrement, vous nous obligerez à faire contre vous ce que nous ne voudrions pas.

Hist Compost. M. S.

Cet évêque de S. Jacques étoit Diegue, que le roi Sanche prédécesseur d'Alfonse avoit fait évêque d'Iria, dont dépendoit alors Compostelle. Diegue étoit homme noble; mais tellement occupé des affaires du dehors, qu'il ne s'appliquoit pas assez à son ministère. Le roi Alfonse, on ne dit pas pourquoi, le fit mettre en prison : ce qui causa de grands troubles dans cette église. Pour s'en disculper, Alfonse entreprit de mettre un autre évêque à la place de Diegue, & prit l'occasion du concile assemblé à sainte Marie de Fusselles par le légat Richard abbé de S. Victor. Il envoya donc sous main

AN. 1088. dire à l'évêque Diegue, que s'il vouloit sortir de prison, il falloit qu'il se confessât coupable dans le concile; & qu'il apaiseroit le roi par cette humiliation. Diegue se laissa persuader; le roi vint au concile & l'y fit amener: il remit son anneau & sa crosse entre les mains du légat, & se déclara devant tout le peuple indigne de l'épiscopat. Alors le légat prononça qu'il étoit déchu de la dignité épiscopale, & permit d'en mettre un autre à sa place. Aussitôt un abbé nommé Pierre, indiqué par le roi, fut élu & ordonné évêque d'Iria; mais il n'en tint le siége que deux ans.

8. q. 3. c. 1. Marca. V. Concord. c. 41. & 4. Marca. Hisp. 466.

La même année 1088, Artauld, élu évêque d'Elne en Roussillon, vint à Rome pour se faire sacrer par le pape Urbain: car son métropolitain Dalmace archevêque de Narbonne refusoit de le sacrer, à cause d'un serment qu'Artauld avoit fait aux chanoines après son élection pour la conservation des biens de l'église. Dalmace prétendoit sans doute que ce serment étoit simoniaque; mais Artauld soutenoit qu'il ne l'étoit point, puisqu'il n'en avoit fait aucune convention avant que d'être élu. C'est ce qu'il affirma par serment devant le pape, qui le sacra évêque, après qu'il se fut ainsi purgé du soupçon de simonie.

XLV. Eglise d'Allemagne. Berthold. an. 1088.

En Allemagne le schisme s'affoiblissoit: Guelfe duc de Bavière reprit la ville d'Ausbourg, prit Sigefroi qui en avoit usurpé le siége, & y rétablit Vigold évêque catholique, qui mourut la même année. L'évêque schismatique de Vormes touché de repentir se réunit à l'église, & renonçant à l'épiscopat, entra dans le monastère d'Hirsauge pour y faire pénitence. Les habitans de Metz chassèrent entièrement de la ville l'usurpateur Brunon, & s'engagèrent par serment à ne point recevoir d'autre évêque qu'Herman, leur légitime pasteur, alors prisonnier en Toscane: où il aima mieux demeurer, que d'embrasser le schisme pour jouir de son évêché. Vecillon archevêque de Mayence & Meinard évêque de Virsbourg, les plus savans des schismatiques, moururent excommuniés. Mais les catholiques firent aussi de grandes pertes: Berthold & Bernard, savans hommes & docteurs fameux, moururent. Burchard évêque d'Halberstat fut tué le sixième d'Avril. Gebehard archevêque de Salsbourg mourut le quinzième de Juin: c'étoit le chef des catholiques, & il nous reste un livre de lui contre les schismatiques. Pierre Ignée moine de Vallombreuse, & depuis cardinal évêque d'Alba-

Berthold. ann. 1089. Sup. lib. LXI. n. 18.

ne, mourut le huitième de Janvier de l'année suivante 1089, en grande réputation de sainteté. Le roi Herman abandonné des Saxons se retira en Lorraine, où il mourut cette année 1088, la septième de son règne : mais les Saxons chassèrent bientôt de nouveau l'empereur Henri. AN. 1089.

L'année suivante 1089, Herman évêque de Metz revint chez lui après une longue captivité, & y fut reçu agréablement de plusieurs. L'usurpateur Brunon tomba dans un mépris général, étant odieux par ses mœurs infames, même à l'empereur Henri, qui lui avoit vendu cet évêché. Enfin il fut réduit à se retirer chez le comte Albert son père, qui étoit du parti catholique. Outre Herman, il y avoit quatre évêques qui soutenoient les catholiques en Allemagne : savoir, Adalberon de Virsbourg, Altman de Passau, Albert de Vormes, & Gebehard de Constance. Ce dernier étoit parfaitement connu du pape Urbain, qui l'avoit lui-même ordonné évêque étant légat en Allemagne : c'est pourquoi il le fit son légat dans ce royaume, c'est-à-dire dans toute l'Allemagne, la Bavière, la Saxe & les pays voisins, par une lettre décrétale donnée en concile. *Berthold. ann. 1089.*

Gebehard avoit envoyé à Rome Eginon, depuis abbé de S. Ulric d'Ausbourg, qui s'étant déguisé, échappa aux schismatiques. Il portoit des lettres par lesquelles Gebehard consultoit le pape sur plusieurs questions touchant les excommuniés. Sur quoi le pape lui répondit par cette décrétale : nous tenons pour excommunié au premier degré l'hérésiarque de Ravenne usurpateur de l'église Romaine, avec le roi Henri ; au second rang ceux qui les aident d'argent, de conseil ou d'obéissance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les dignités ecclésiastiques. Au troisième rang sont ceux qui communiquent avec eux : nous ne les excommunions pas nommément ; mais nous ne les recevons point en notre société sans pénitence, que nous modérons selon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte, ou par nécessité. Car nous voulons que l'on traite avec plus de rigueur, ceux qui sont tombés volontairement ou par négligence : ce que nous laissons à votre discrétion. *Udescalc. to. 2. Cam.* *to. x. conc. p. 445.*

Quant aux clercs ordonnés par des évêques excommuniés, nous n'en portons pas encore de jugement, parce qu'il faut un concile général : nous vous répondons toutefois, quant à présent, que vous pouvez laisser dans les ordres

AN. 1089. qu'ils ont reçus, ceux qui ont été ordonnés par des évêques excommuniés, mais auparavant catholiques: pourvu que ces évêques ne fussent pas simoniaques, & que les clercs dont il s'agit n'aient pas reçu d'eux les ordres par simonie: pourvu aussi qu'ils soient recommandables par leurs mœurs & leur doctrine. A ces conditions vous pourrez les laisser dans leurs ordres, après leur avoir imposé la pénitence que vous jugerez convenable. Mais nous ne leur permettons point de monter aux ordres supérieurs, sinon pour une grande utilité de l'église & rarement. Le pape permet de même, pour la nécessité présente de l'église contre les schismatiques, de laisser ou rétablir dans leurs fonctions les prêtres & les autres clercs tombés dans le crime: marquant toutefois qu'il ne veut point donner d'atteinte à l'ancienne discipline; qu'il ne réhabilitoit jamais les clercs criminels, quelque pénitence qu'ils eussent faite.

Le pape donne ensuite à Gebehard la juridiction sur l'île de Richenou, sauf l'exemption des moines: auxquels il lui commande de donner un abbé catholique, aussi bien qu'à S. Gal & aux autres monastères qui en manquent. Il lui enjoint encore de pourvoir aux évêchés d'Aouste & de Coire, & aux autres où l'évêque de Passau ne pourra venir. Car, ajoute-t-il, nous lui avons donné, comme à vous, la commission de gouverner à notre place la Saxe, l'Allemagne & les autres pays voisins: afin que vous réprouviez les mauvaises ordinations, que vous confirmiez les bonnes; & que vous régliez toutes les affaires ecclésiastiques, après avoir pris conseil des hommes pieux, jusques à ce que vous puissiez recevoir un légat plus particulier du saint siége. La bulle est datée de Rome le dix-huitième d'Avril.

XLVI. Suite du schisme. Berthold. an. 1089.

Il n'étoit pas aisé de tenir alors le juste milieu entre la trop grande indulgence qui eût affoibli la discipline, & la rigueur excessive qui eût révolté les coupables. Car Guibert & ses sectateurs ne cessoient de faire des ordinations dans les lieux de l'obéissance du roi Henri, & de les vendre bien cher. Ce qui multiplioit tellement le nombre des excommuniés, que les catholiques avoient bien de la peine à les éviter. Le pape tint cette année un concile général de cent quinze évêques, où il y a apparence que l'on confirma l'indulgence à l'égard des schismatiques: car les Romains chassèrent honteusement Guibert, & lui firent promettre par ser-

Berthold.

ment qu'il n'usurperoit plus le saint siége. Il conservoit toujours celui de Ravenne ; & dans toutes les chartes de cette église il se nomme Guibert archevêque, hors une seule où il prend le nom de Clement ; & ce qui est de plus singulier, celles où il se nomme Guibert, sont datées du pontificat de Clement, comme si c'étoit deux hommes différens. AN. 1089.

Les deux partis cherchoient à faire la paix, & il y eut une conférence des ducs & des comtes catholiques, avec l'empereur Henri. Ils lui promettoient leur secours pour le rétablir dans son royaume, s'il vouloit abandonner Guibert & reconnoître Urbain ; & il ne s'en éloignoit pas beaucoup : mais il vouloit avoir le consentement des seigneurs de son parti. Entre ceux-ci étoient les évêques ordonnés par les schismatiques, qui voyant qu'ils seroient infailliblement déposés avec Guibert, détournèrent absolument l'empereur de se réconcilier avec le pape. *to. x. conc. p. 1818. Ex Rub. hist. Raven. l. 5. p. 311.*

Pour fortifier d'autant plus le parti catholique, le pape Urbain persuada à la comtesse Mathilde d'épouser Guelfe fils de Guelfe duc de Bavière, & petit-fils d'Azon marquis de Ferrare. Mathilde étoit veuve depuis treize ans & en avoit quarante-trois : aussi ne fit-elle ce mariage que par obéissance au pape, pour être mieux en état de soutenir l'église Romaine contre les schismatiques ; & Guelfe protesta depuis qu'il ne lui avoit jamais touché. Ce mariage affligea fort l'empereur Henri. *Sup. l. LVII. n. 32. Berthold. an. 1089. & 1095.*

XLVII. Fin de Lanfranc de Cantorberi.

L'Angleterre perdit cette année l'archevêque Lanfranc, une des grandes lumières de ce siècle, le restaurateur de l'Angleterre pour le spirituel, comme le roi Guillaume le conquérant pour le temporel. Ce prince avoit une telle confiance en lui, que quand il demeuroit en Normandie, il laissoit à Lanfranc la garde de l'Angleterre : tous les seigneurs lui obéissoient, & l'aidoient à défendre le royaume & y maintenir la paix suivant les lois du pays. Lanfranc ne laissoit pas de venir quelquefois trouver le roi en Normandie, comme il fit en 1077 : il profita de cette occasion pour revoir l'abbaye du Bec, dont il avoit été tiré ; & il y fut reçu avec la joie que l'on peut imaginer, par le vénérable abbé Hellouin, qui avoit déjà été le visiter en Angleterre. Dans l'une & l'autre visite, Lanfranc oubliant sa dignité, reconnoissoit toujours Hellouin pour son maître : à Cantorberi il lui rendit tous les honneurs possibles : au Bec il vou- *Vita Lanfr. c. 15.* *c. 8.* *c. 7.*

AN. 1089. Vita Herl. sæc. 6. Ben. part. 2. p. 354. lui être traité comme les autres moines, & vécut avec eux en frère: reprenant son ancienne place de prieur, au lieu de la chaire épiscopale qu'on lui avoit préparée. Il fit la dédicace de l'église de ce monastère le vingt-troisième d'Octobre 1077.

Vita Lanfr. n. 20. L'archevêque Lanfranc rebâtit de fond en comble l'église métropolitaine de Cantorberi, brûlée quelques années auparavant, & répara les lieux réguliers pour les moines qui desservoient cette église. Il bâtit deux hôpitaux hors de la n. 21. ville, & retira plusieurs terres aliénées de son église. Il s'opposa aux vexations d'Eudes, frère du roi Guillaume, évêque de Bayeux & comte de Cant; & délivra non-seulement les sujets de l'église, mais tous les habitans de la province, des exactions indues dont il les avoit char-n. 31. Lanfr. ep. gés. Lanfranc permit à Thomas archevêque d'Yorck de faire ordonner un évêque pour les îles Orcades, par n. 32. deux évêques suffragans de Cantorberi: mais il supprima le siége épiscopal de S. Martin aux faubourgs de Cantorberi, où toutefois il n'y avoit qu'un corévêque.

n. 36. Nonobstant ses grandes occupations il s'appliquoit à corriger les exemplaires des livres ecclésiastiques, particulièrement des saintes écritures; & on en trouve encore de corrigés de sa main. Il étoit très-libéral, & ses aumônes montoient par an jusques à cinq cents livres. Il mourut la dixième année de son pontificat le vingt-huitième de Mai 1089. Il laissa plusieurs écrits, dont les principaux sont le traité de l'eucharistie par Berenger & diverses lettres. Sa doctrine rendit l'abbaye du Bec une école célèbre, & ce fut alors que les Normands commencèrent à cultiver les lettres qu'ils avoient négligées depuis leur conversion sous leurs cinq premiers ducs. Mais on venoit étudier sous Lanfranc des provinces voisines, de France, de Gascogne, de Bretagne, de Flandre. Entre ses disciples, les plus fameux furent Anselme, depuis pape sous le nom d'Alexandre II, Guitmond archevêque d'Averse, Guillaume archevêque de Rouen, Hernost & Gondulfe évêques de Rochester, Foulques de Beauvais, Yves de Chartres, & plusieurs autres évêques: sur-tout S. Anselme, son successeur dans le siége de Cantorberi.

XLVIII. Métropole de Tarragone. Marc. Hisp. iv. p. 468. Berenger, évêque d'Ausone ou Vic en Catalogne, étoit depuis long-temps à Rome, où il poursuivoit le rétablissement de la métropole de Tarragone. Cette ville, qui sous

les Romains donnoit le nom au tiers de l'Eſpagne, avoit été tellement ruinée depuis l'invaſion des Maures, que ſon évêché avoit été uni à celui d'Auſone & la province ſoumiſe à la métropole de Narbonne pendant quatre cents ans. Berenger obtint du pape Urbain II une bulle, adreſſée aux trois comtes Berenger de Barcelone, Ermangaud d'Urgel & Bernard de Beſalu, aux évêques de la province, & à tout le clergé & à la nobleſſe : par laquelle le pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, enſorte que l'on puiſſe y remettre un ſiége épiſcopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour pénitence, & promet à ceux qui devoient aller à Jéruſalem, ou ailleurs, la même indulgence, que s'ils avoient accompli leur pélerinage. Cette ville étant rétablie pour le temporel, il promet de lui rendre ſes priviléges pour le ſpirituel, c'eſt-à-dire le droit de métropole : ſauf toutefois le droit de l'égliſe de Narbonne, ſi elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l'autorité du ſaint ſiége. Cette bulle eſt datée de Rome du premier de Juillet la ſeconde année du pontificat d'Urbain II, indiction douzième, qui eſt l'an 1089. Elle fut expédiée par Jean diacre cardinal, qui eſt Jean Gaëtan, & l'on voit par-là, que dès-lors il étoit chancelier de l'égliſe Romaine. Cette affaire eut des ſuites, & Berenger devint, comme il prétendoit, archevêque de Tarragone.

An. 1089.

App. Marca n. 303.

XLIX. Concile de Melfe. *to. x. conc. p.* 478.

Le pape paſſa enſuite dans la Pouille, où le dixième de Septembre il tint un concile à Melfe. Tous les évêques du pays y aſſiſtèrent au nombre de ſoixante & dix, & douze abbés ; le duc Roger s'y trouva avec tous les ſeigneurs, & y fit hommage lige au pape. Le ſecond jour du concile on y publia ſeize canons, qui ne font que confirmer les anciens contre les inveſtitures. On défend d'ordonner un ſous-diacre avant quatorze ans, un diacre avant vingt-quatre, un prêtre avant trente, & de mettre dans le clergé des hommes de condition ſervile. On condamne les clercs acephales ou indépendans & les moines vagabonds. On permet aux ſeigneurs de réduire en ſervitude les concubines des clercs. Défenſe aux laïques de donner aux monaſtères les dixmes ou les égliſes qui leur appartiennent, ſans le conſentement de l'évêque ou du pape.

c. 4. *c.* 11. *c.* 9. 10. *c.* 12. *c.* 5.

Pendant ce concile Elie, qui venoit d'être élu archevêque

Ital. ſac. to. 7. *p.* 860.

AN. 1089. de Bari, envoya à Melfe Jean, archidiacre de la même église, prier le pape Urbain de venir à Bari le sacrer. Le duc Roger & son frère Boëmond à qui Bari appartenoit, joignirent leurs prières à celles de l'archevêque ; & le pape y condescendit, quoiqu'il fut contre l'usage de l'église Romaine, qu'il sacrât un évêque ailleurs qu'à Rome. Mais l'église de Bari étoit devenue si célèbre depuis deux ans, par la translation des reliques de S. Nicolas, que le pape ne put lui refuser cette grâce. Elie étoit ce même abbé de S. Benoît, à qui on avoit confié la garde des reliques. Il avoit été tiré du monastère de Cave près de Salerne, où le pape Urbain l'avoit connu, & avoit lié amitié avec lui au commencement de son séjour en Italie; & l'archevêque Ourson étant mort, il fut élu pour lui succéder.

Sup. n. 32.

Ital. sac. to. 7. p. 36.

Le pape étant donc venu à Bari, transféra les reliques de S. Nicolas dans la nouvelle église, qui avoit été bâtie en son honneur, & sacra l'archevêque Elie dans son propre siége. En même temps il lui confirma les droits sur les dix-huit évêchés de sa province qui y sont nommés; entre lesquels Canosse ou Canuse étoit dès-lors uni à Bari, & plusieurs ne sont plus connus. Le pape confirma à l'archevêque sa juridiction sur tous les monastères d'hommes & de femmes, de Grecs & de Latins, & lui accorda le pallium. C'est ce qui se voit par sa bulle donnée à Bari le neuvième d'Octobre 1089.

ep. 5. to. x. conc. p. 424.

L.
S. Bruno fondateur des Chartreux.

En ce voyage de Pouille, S. Bruno fondateur des Chartreux accompagnoit le pape, qui l'avoit appelé auprès de lui pour se servir de ses conseils. Bruno étoit né à Cologne où il fut chanoine de S. Cunibert. Il vint étudier à Reims étant encore jeune, y fut chanoine, chancelier & maître des grandes études: car il étoit un des plus fameux docteurs de son temps. J'ai marqué les différents qu'il eut avec Manassès, alors archevêque de Reims, dont il ne pouvoit souffrir les déréglemens; & ce fut la cause de sa retraite, comme rapporte Guibert abbé de Nogent, auteur du temps.

Mabill. præf. 2. sæc. 6. n. 85. &c.

Il y avoit, dit-il, à Reims un homme nommé Bruno, instruit des arts libéraux & recteur des grandes études, très-renommé dans les églises de Gaule: qui ne pouvant souffrir les mauvaises mœurs de l'archevêque Manassès, sortit de la ville avec quelques autres des plus considérables du clergé de Reims. Il résolut même de renoncer au monde & de s'éloigner

Ap. Manass. Sup. n. 2. De vita sua, c. 11.

gner de toutes ses connoissances. Bruno dit lui-même, qu'un jour étant encore à Reims, comme il s'entretenoit avec Raoul le Vert prévôt de cette église, & un troisième nommé Fulcius; après avoir parlé quelque-temps de la vanité des plaisirs & des richesses de ce monde, & des joies de la gloire éternelle : ils firent vœu de quitter le siècle au plutôt, & de prendre l'habit monastique. L'exécution fut différée, parce que Fulcius alla à Rome, & ils la remirent à son retour. Comme il tarda long temps, Raoul se refroidit & demeura à Reims, dont il fut depuis archevêque : mais Bruno suivit constamment son dessein.

An. 1089. ep. ad Radulf.

Pour cet effet il alla trouver Hugues évêque de Grenoble, qui ayant été élu en 1080 au concile d'Avignon, & sacré à Rome par le pape Gregoire VII, quitta son diocèse, & se retira à la Chaise-Dieu : mais après y avoir passé un an dans les exercices de la vie monastique, il reprit par ordre du même pape, la conduite de son église ; & il y avoit trois ans qu'il y étoit revenu, quand Bruno le vint trouver. Il avoit six compagnons : le docteur Landuin, né à Lucques en Toscane : Etienne de Bourg, Etienne de Die, tous deux chanoines de S. Ruf près d'Avignon, qui s'étoient joints à lui par la permission de leur abbé : Hugues qu'ils nommoient le chapelain, parce que c'étoit le seul prêtre d'entre eux, & deux laïques André & Guerin. Ils cherchoient un lieu propre pour la vie érémitique, & n'en avoient point encore trouvé, & ils étoient attirés par la réputation du saint évêque de Grenoble. Il les reçut avec amitié & respect, & leur conseilla de s'établir dans la chartreuse, lieu solitaire, entouré de montagnes affreuses & de difficile accès, au voisinage de Grenoble. Il avoit vu en songe, vers le même temps, sept étoiles qui le conduisoient en ce désert, où il lui sembloit que Dieu se bâtissoit une demeure.

Vita Hug. c. 1. 3. Boll. 1. Apr. 2. 3.

Bruno & ses compagnons commencèrent à habiter la Chartreuse vers la S. Jean l'an 1084 ; & par une charte du mois suivant, Hugues défendit aux femmes de passer par la terre des frères de la Chartreuse, & à qui que ce fût d'y pêcher, d'y chasser, ou d'y mener paître des bestiaux. Guibert décrit ainsi la manière dont ils vivoient. Ils ont, dit-il, une église, & chacun une cellule autour de l'enceinte du monastère, où ils travaillent, dorment & mangent. Le dimanche ils reçoivent du dépensier leur nourriture, savoir, du pain

Mabill. praef. n. 86.

De vita sua, c. 11.

An. 1080. & des légumes, qui est leur seul mets, & chacun le fait cuire chez soi. Ils ont de l'eau pour boire & pour les autres usages, d'un ruisseau qui coule devant toutes leurs cellules & y entre par certains trous. Ils mangent du poisson & du fromage les dimanches & les grandes fêtes: je dis du poisson, non pas qu'ils achètent, mais que des gens de bien leur donnent. Ils ne reçoivent de personne ni or ni argent, ni ornemens d'église, sinon un calice d'argent. Ils s'assemblent à l'église, non aux heures ordinaires comme nous, mais à certaines heures. Ils entendent la messe, si je ne me trompe, les dimanches & les fêtes solennelles. Ils ne parlent presque jamais; car s'ils ont besoin de quelque chose, ils le demandent par signe. Si quelquefois ils boivent du vin, c'est du vin si foible, qu'il ne vaut guère mieux que de l'eau commune. Ils portent des cilices sur la chair, & le reste de leurs habits est fort pauvre. Ils sont soumis à un prieur: l'évêque de Grenoble, homme d'une grande piété, leur tient lieu d'abbé. Quoiqu'ils cherchent en tout la pauvreté, ils amassent une très-riche bibliothèque: travaillant principalement pour la nourriture qui ne périt point. (*Jo. VI. 27.*) Ils cultivent peu la terre pour faire venir du bled; mais ils nourrissent quantité de moutons, dont ils vendent les toisons, pour acheter ce qui leur est nécessaire. Lorsque Guibert faisoit cette description des habitans de la Chartreuse, ils n'étoient que treize moines: mais il y avoit au bas de la montagne plus de vingt laïques sous leur conduite.

De Inst. Cartus. to. 1. bibl. Lab p. 638. Append. ad act. Urb.

Après que saint Bruno eut gouverné la Chartreuse environ six ans, le pape Urbain, qui avoit été son disciple à Reims, le contraignit de venir à sa cour, pour l'aider de ses conseils dans les affaires ecclésiastiques. En quittant la Chartreuse, il la laissa à Seguin abbé de la Chaise-Dieu, à qui le lieu appartenoit originairement: mais les disciples de saint Bruno quittèrent bientôt cette demeure, & vinrent le trouver en Italie. Il leur persuada toutefois de retourner à la Chartreuse, leur donnant pour prieur Landuin qui les gouverna dix ans. Saint Bruno de son côté, ne pouvant souffrir le tumulte & les mœurs de la cour de Rome, se retira l'année suivante 1090 avec Landuin & quelques autres au diocèse de Squillace en Calabre, où le comte Roger lui donna à lui & à ses disciples une forêt avec une lieue d'étendue. Le pape voulut donner à saint Bruno l'archevêché de Rege, qui vaqua la même année par

v. Ital. sac. t. 9. p. 589. Ibid. p. 435.

la mort d'Arnoul : mais il le refusa, & cette place fut donnée à Ranger moine de Cave, & auparavant de Marmoutier. Saint Bruno vécut onze ans en son nouveau monastère de Calabre, & y finit ses jours.

AN. 1090.

LI. Eglise d'Allemagne. *Berthold. an. 1090* *Idem. 1088.* *Vita ap. Tengnag. p. 71.*

En Bavière le parti des catholiques prenoit le dessus ; ensorte qu'ils remplirent le siége de Salsbourg, vacant depuis un an & demi, par le décès de l'archevêque Gebehard, arrivé le quinzième de Juin 1088. On élut à sa place l'abbé Tiemon, né en Bavière d'une haute noblesse. Dès sa première jeunesse, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye d'Altha, d'où il fut tiré par l'archevêque Gebehard, pour le faire abbé d'un monastère de son diocèse ; & il y rétablit la discipline, joignant la discrétion à l'autorité & à l'austérité de la vie. Gebehard ayant été chassé par les partisans du roi Henri, & un usurpateur nommé Berthold mis en sa place, l'abbé Tiémon se retira à Schaffouse & à Hirsauge, monastères alors fameux par leur régularité. Après avoir demeuré quelque temps en ce dernier, il revint à Salsbourg, où le schismatique Berthold le reçut très-humainement, espérant que le désir de rentrer dans son abbaye lui feroit embrasser son parti. Mais Tiemon se retira en un désert voisin dans une communauté pauvre, qui le reçut avec grande charité.

Après la mort de l'archevêque Gebehard, les gens de bien vouloient lui donner Tiemon pour successeur ; les autres proposoient un homme, qui n'étoit considérable que par sa noblesse & sa puissance. Le jour de l'élection étant venu, on s'assembla au lieu marqué : Altman évêque de Passau, légat du saint siége, y étoit avec le clergé de Salsbourg, Guelfe duc de Bavière, les comtes & un grand peuple. Le compétiteur de Tiemon entra dans un bateau pour passer le Sals, & fut noyé à la vue de toute l'assemblée. Alors tous se réunirent, & Tiemon fut élu d'un commun consentement. Il fut sacré solennellement le septième d'Avril 1090 par le légat Altman, assisté d'Adalberon évêque de Virsbourg, & de Meginvard de Frisingue. Mais Adalberon mourut la même année le sixième d'Octobre, après quarante-cinq ans d'épiscopat. Ce saint évêque étant chassé de Virsbourg par les schismatiques dont il étoit un des plus zélés adversaires, se retira en son pays dans le monastère de Lambach en Autrice fondé par son père, qu'il rétablit dès l'année 1056 ; & de-là il ne laissoit pas de consacrer des

Vit. sæc. 6. Ben. p. 661. Herm. in conc. 1045.

An. 1090. églifes, rétablir des monaftères, & rendre d'autres fervices à la religion. Il fut enterré à Lambach, & il fe fit plufieurs miracles à fon tombeau. Herman évêque de Metz mourut au mois de Mai de la même année, auffi-bien que Berthold duc d'Allemagne gendre du roi Rodolfe, & la reine de Hongrie fa fœur. Egbert marquis de Saxe fut tué en trahifon, & l'on en accufa l'abbeffe de Quedlimbourg fœur de l'empereur Henri : le parti catholique fit toutes ces pertes pendant cette année. De la part des fchifmatiques, Lutold duc de Carinthie mourut fubitement, ayant depuis peu répudié fa femme légitime pour en prendre une autre, avec la permiffion de l'antipape Guibert.

LII. Lettre de Valtram & la réponfe. Dodechir. an. 1090.

Ces pertes des Catholiques ayant relevé le courage des fchifmatiques, ils reprirent les armes, difant hautement que le pape Urbain alloit périr. Valtram archevêque de Magdebourg, voulant attirer Louis II comte de Turinge au parti du roi Henri, lui écrivit une lettre, où il difoit entre autres chofes: l'Apôtre infpiré de Dieu dit : que toute perfonne doit être foumife aux puiffances fouveraines, parce qu'il n'y a point de puiffance qui ne vienne de Dieu; & qui lui réfifte, réfifte à l'ordre de Dieu. Cependant nos amis difent aux femmes & au fimple peuple, qu'il ne faut pas fe foumettre à la puiffance royale. Veulent-ils réfifter à Dieu ? font-ils plus forts que lui ? Mais que dit le prophète ? Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, feront confondus; & ceux qui vous réfiftent périront. Rodolfe, Hildebrand, Egbert & une infinité d'autres feigneurs ont réfifté à l'ordre de Dieu en la perfonne de l'empereur Henri, & ils ont péri; ce qui a eu une mauvaife fin, devoit avoir un mauvais principe.

Rom. XIII. 1. 1. Cor. x. 22. Ifa. XLI. 11.

Le comte Louis ayant reçu cette lettre, y fit répondre par Etienne, autrement Herrand évêque d'Halberftat, dont la lettre portoit en fubftance : nous difons, que vous entendez mal le précepte de l'Apôtre. Car fi toute puiffance vient de Dieu, comme vous l'entendez, d'où vient qu'il dit par fon prophète : ils ont régné, mais ce n'eft pas par moi; ils font devenus princes, & je ne les connois point. Ecoutons l'apôtre qui s'explique lui-même : il n'y a point de puiffance qui ne vienne de Dieu. Que dit-il enfuite ? Et celles qui viennent de Dieu font ordonnées. Pourquoi avez-vous fupprimé ces paroles? Donnez-nous donc une puiffance ordonnée, nous ne réfiftons point, nous donnerons auffitôt les mains. Mais ne rougiffez-vous pas de dire que le feigneur Henri foit roi,

Ofée VIII. 4.

ou qu'il ait de l'ordre ? Est-ce avoir de l'ordre, que d'autoriser le crime & confondre tout droit divin & humain ? Est-ce avoir de l'ordre, que pécher contre son propre corps, & abuser de sa femme d'une manière inouie? Est-ce avoir de l'ordre, que prostituer les veuves qui viennent demander justice.

Pour ne point parler de ses autres crimes sans nombre, les incendies, les pillages d'églises, les homicides, les mutilations ; parlons de ce qui afflige le plus l'église de Dieu. Quiconque vend les dignités spirituelles, est hérétique ; or le seigneur Henri, qu'on nomme roi, a vendu les évêchés de Constance, de Bamberg, de Mayence & plusieurs autres pour de l'argent : ceux de Ratisbonne, d'Ausbourg & de Strasbourg pour des meurtres ; l'abbaye de Fulde pour un adultère, l'évêché de Munster pour un crime plus détestable. Il est donc hérétique, & étant excommunié par le saint siége pour tous ses crimes, il ne peut plus avoir aucune puissance sur nous qui sommes catholiques : nous ne le comptons plus entre nos frères, & nous le haissons de cette haine parfaite dont le psalmiste haissoit les ennemis de Dieu. Quant à ce que vous dites, que le pape Gregoire, le roi Rodolfe & le marquis Egbert sont morts misérablement, & que vous félicitez votre maître de leur avoir survécu : vous devez aussi estimer heureux Neron d'avoir survécu à S. Pierre & à S. Paul, Herode à S. Jacques, & Pilate à J. C. Cette lettre est pleine d'aigreur & d'emportement ; & roule principalement sur ce faux principe, qu'un roi criminel n'est point véritablement roi.

Ps. 138. 22.

LIII. Lettre de Bernald de Constance. *Ap. Tengnagel p. 239.*

Un autre zélé défenseur du parti catholique en Allemagne étoit Bernald prêtre de Constance, dont nous avons une grande lettre à Gebehard abbé de Schaffouse, sur la nécessité d'éviter les excommuniés. Il marque les différens degrés des personnes qu'il faut éviter : savoir le coupable, le complice & celui qui communique avec eux ; & les différentes manières de communiquer, la salutation, le baiser, la prière, la table. Il rapporte ensuite les règles touchant l'absolution des censures, & les tempéramens que l'église y a apportés, tant à l'égard des clercs que des laïques. Enfin il fait le dénombrement des lois sur lesquelles l'église a formé sa discipline : savoir, les canons des Apôtres, les décrets des papes, les conciles généraux & particuliers, où l'on voit ceux qui étoient alors les plus connus. Entre les décrétales, il compte toutes

An. 1091. celles du recueil d'Isidore, dont la vérité n'étoit pas révoquée en doute.

p. 259. Sur leur autorité il dit, que les Apôtres & leurs successeurs ont ordonné, que les évêques ne fussent jamais accusés, ou très-difficilement; & comme il ne trouve pas que cette discipline s'accorde avec celle du concile de Nicée & des suivans, il en rapporte des raisons qu'il prétend convenir
p. 277. au temps des persécutions. De même il avoue que le concile de Nicée défend les translations des évêques: mais, ajoute-t-il, les saints papes Evariste, Calliste & Anteros, avant le concile de Nicée, ont enseigné que la translation des évêques étoit permise, pourvu qu'elle n'eût pas l'ambition pour cause, mais l'utilité de l'église ou la nécessité. On voit ici la plaie irréparable que les fausses décrétales ont faite à la discipline de l'église, en détruisant ses plus saintes règles, par des autorités que l'on estimoit plus anciennes.

Berthold. L'empereur Henri entra cette année en Lombardie, où il brulà & ravagea les terres du duc Guelfe: mais la princesse Mathilde son épouse l'encouragea à demeurer ferme dans le parti catholique, & à résister vigoureusement à Henri. En cette guerre Godefroi évêque de Luques consulta le pape, s'il falloit mettre en pénitence
23. q. 5. c. 47. ceux qui avoient tué des excommuniés. Le pape répondit: imposez-leur une satisfaction convenable selon leur intention, comme vous avez appris dans l'ordre de l'église Romaine. Car nous n'estimons pas homicides ceux qui, brûlant de zèle pour l'église contre les excommuniés, en auront tué quelques-uns. Toutefois pour ne pas abandonner la discipline de l'église, imposez-leur pénitence de la manière que nous avons dit: afin qu'ils puissent apaiser la justice divine, s'ils ont mêlé quelque foiblesse humaine à cette action.

LIV. Berenger archevêque de Tarragone. Bert. 1090. Roderic. VI. hist. c. 27. to. X. conc. p. 426.

La même année 1090, vers la Pentecôte, le pape Urbain fit tenir par ses légats un concile à Toulouse, où assistèrent les évêques de diverses provinces, & on y corrigea plusieurs abus. L'évêque de Toulouse s'y purgea canoniquement des crimes dont il étoit accusé: & à la prière du roi de Castille, on envoya une légation à Tolède pour y rétablir la religion. Bernard archevêque de Tolède, retournant de Rome en Espagne, assista à ce concile, avec le cardinal Rainier nouveau légat pour l'Espagne.

Rainier passa en Catalogne, où il reçut au nom du pape

la donation de Berenger comte de Barcelone, qui donna à l'église Romaine la ville de Tarragone : reconnoissant que lui & ses successeurs ne la tiendroient désormais que comme vassaux du pape, & lui en payeroient tous les cinq ans vingt-cinq livres pesant d'argent. Ce qu'il fit par le conseil de Berenger, nouvel archevêque de Tarragone, & de l'évêque de Girone nommé aussi Berenger.

AN. 1091.

Marca. Hisp. lib. v. p. 470.

Cette donation facilita le rétablissement de la métropole de Tarragone, nonobstant l'opposition de Dalmace, archevêque de Narbonne, qui sur la lettre que le pape avoit écrite aux seigneurs de Catalogne, étoit venu à Rome soutenir ses droits. Le pape lui demanda s'il avoit des privilèges du saint siége, pour établir la primatie qu'il prétendoit sur la province de Tarragone. Dalmace répondit que son église en avoit eu, & qu'il espéroit les trouver : sur quoi le pape écrivit à Rainier son légat, que si ces privilèges ne se trouvoient point, il travaillât avec les seigneurs du pays à rétablir l'église de Tarragone. Ce fut, comme l'on croit, à cette occasion que l'on fabriqua une lettre sous le nom du pape Etienne, qui devoit être Etienne V, où l'on suppose qu'il est venu tenir un concile à Troyes en Champagne par ordre d'un empereur Odon, qui ne fut jamais ; & dans cette lettre il est dit, que quand même l'église de Tarragone seroit rétablie en son premier état, elle demeurera toujours soumise à celle de Narbonne. Quoi qu'il en soit de cette pièce, le pape Urbain II n'y eut point d'égard ; & il rendit le droit de métropole à l'église de Tarragone, où il transféra Berenger d'Ausone, comme ayant été par ses soins le principal auteur de ce rétablissement. Il lui accorda le pallium, & lui permit à lui & à ses successeurs de garder l'église d'Ausone, jusques à l'entier rétablissement de celle de Tarragone. C'est ce qui paroît par la bulle donnée à Capoue le premier de Juillet 1091.

To. IX. conc. p. 374. App. Marca. Hisp. n. 44.

LV. Concile de Benevent.

Berthold. an. 1091.

Dès le commencement de la même année, le pape demeuroit en Campanie, quoiqu'il eût pu aisément entrer dans Rome avec une armée & soumettre les rebelles : mais il aimoit mieux soutenir ses droits avec douceur. Les schismatiques demeuroient donc les plus forts à Rome, où ils surprirent la tour de Crescence, c'est-à-dire le château S. Ange, qui jusques-là avoit tenu pour le pape ; & la prise de Mantoue leur haussa le courage. Car l'empereur Henri, qui l'assiégeoit depuis un an, s'en rendit maître le vendredi saint

AN. 1091. onzième d'Avril : après quoi les Romains permirent à l'antipape Guibert de rentrer dans Rome, d'où ils l'avoient chassé depuis deux ans.
Sup. n. 46.

t. x. p. 484. Cependant le pape Urbain tint un concile à Benevent le vingt-huitième de Mars, où on réitéra l'anathème contre Guibert & ses complices, & on fit quatre canons. On n'élira point d'évêque à l'avenir, qu'il ne soit dans les ordres sacrés, c'est-à-dire la prêtrise ou le diaconat; car ce sont les seuls sur lesquels l'Apôtre nous donne des règles. Nous ne permettons d'élire évêques des sous-diacres que très-rarement, & par permission du pape & du métropolitain. Nous interdisons les prêtres qui servent dans les églises au-delà du nombre prescrit, sans permission de l'évêque, & qui ont obtenu des dixmes des laïques. Aucun laïque ne mangera de la chair depuis le jour des cendres ; & ce jour-là tous clercs, laïques, hommes & femmes, recevront des cendres sur leur tête. Défense de contracter mariage depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, & depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie.
Can. 1. *c. 2.* *c. 4.* *c. 3.*

LVI. Eglise d'Espagne. *Pelag. Ouet. p. 76.*

En Espagne on tint un concile à Leon, à l'occasion des funérailles de Garsias roi de Galice, frère d'Alfonse, qui le tenoit en prison depuis vingt ans. Ce concile se tint l'an 1091, ère 1129. Le cardinal Rainier légat du pape y assista, avec Bernard archevêque de Tolède & plusieurs autres évêques. On y résolut que les offices ecclésiastiques seroient célébrés en Espagne suivant la règle de S. Isidore ; c'est-à-dire la lettre à Ludfred ou Landfroi évêque de Cordoue, où il marque succinctement les devoirs de chaque ordre & de chaque office. On ordonna aussi qu'à l'avenir les écrivains se serviroient de l'écriture Gauloise dans tous les actes ecclésiastiques, au lieu de la Gothique qui étoit en usage à Tolède.
Roderic. VI. c. 30. t. x. conc. p. 382. Isid. p. 413.

Roderic, VI. c. 27. On avoit déjà établi l'office de l'église Gallicane, qui étoit le Romain, à la place du Mosarabe, qui étoit l'ancien office d'Espagne. Car du temps du légat Richard, il y eut une grande dispute à Tolède sur ce sujet. Le roi Alfonse, à la persuasion de la reine Constance, vouloit introduire l'office Gallican, & le légat l'appuyoit : le clergé, la noblesse & le peuple ne vouloient point de changement. Enfin l'on convint de décider le différend par un duel. Le champion de l'office de Tolède, qui étoit un chevalier de la maison de Matance,

vainquit le champion du roi, au grand contentement de tout le peuple : mais le roi, poussé par la reine, ne se rendit pas, & soutint que le duel n'étoit pas un jugement légitime. On convint donc de tenter l'épreuve du feu, & après un jeûne & des prières, on alluma un grand feu où l'on mit les deux livres. Le livre de l'office Gallican fut consumé, & celui de l'office de Tolède s'éleva au-dessus des flammes. Mais le roi ne voulut pas en avoir le démenti, & ordonna que l'office Gallican seroit reçu par-tout, menaçant de mort & de perte de leurs biens ceux qui résisteroient : toutefois quelques églises conservèrent l'ancien office, & continuèrent de réciter l'ancienne version du pseautier. C'est ce que rapporte Rodrigue, archevêque de Tolède, qui vivoit cent cinquante ans après. An. 1091.

Au concile de Leon de l'an 1091, on traita aussi de l'affaire de l'église de Compostelle. Pierre, ordonné par le légat Richard en 1088, fut déposé : mais Dieguene fut pas rétabli ; & ensuite l'on donna ce siége à un abbé nommé Dalmace, de l'ordre de Clugni. *Sup. n. 44.*

LVII. Eglise d'Allemagne.

L'église d'Allemagne perdit, cette année 1091, trois grands personnages. Volfelme abbé de Brunviller près de Cologne, qui avoit écrit une lettre considérable contre l'hérésiarque Berenger, mourut le vingt-deuxième d'Avril ; & sa vie fut écrite par Conrard son disciple. Le cinquième de Juillet mourut Guillaume, abbé d'Hirsauge depuis vingt-deux ans, le principal restaurateur de la discipline monastique dans l'Allemagne. Il fonda ou rétablit quinze monastères, & forma plusieurs disciples illustres ; entre autres S. Thiemon archevêque de Salsbourg, Gebehard archevêque de Constance, alors légat du saint siége, Gebehard évêque de Spire, S. Theoger évêque de Metz. La vie de l'abbé Guillaume fut écrite par le moine Heimon son disciple. Altman évêque de Passau mourut aussi cette année le huitième d'Août dans une heureuse vieillesse, après avoir gouverné son église vingt-six ans, soutenu la religion avec un grand zèle contre les schismatiques, essuyé plusieurs périls & souffert de grandes persécutions. Il fonda trois communautés de chanoines réguliers. *Berthold. 1091. Acta SS. Ben. sæc. 6. 2. p. 681. Mabill. sæc. 6. 2. act. p. 270. Vita ap. Tengnag. p. 56.*

En ce temps-là plusieurs laïques en Allemagne embrassèrent la vie commune, renonçant au monde, & se donnant eux & leurs biens au service des communautés régulières de clercs & de moines, pour vivre sous leur conduite. *Berthold. 1091.*

An. 1091. Quelques envieux blâmèrent leur manière de vivre ; mais le pape Urbain l'ayant appris écrivit en ces termes aux supérieurs de ces bons laïques : nous approuvons cette manière de vie que nous avons vue de nos yeux, la jugeant louable & digne d'être perpétuée, comme une image de la primitive église ; & nous la confirmons par ces présentes, de notre autorité apostolique. Outre une multitude innombrable d'hommes & de femmes, qui se donnèrent ainsi au service des moines & des clercs : il y eut à la campagne une infinité de filles, qui, renonçant au mariage & au monde, se mettoient sous la conduite de quelque prêtre ; & même des femmes mariées, qui vivoient ainsi sous l'obéissance dans une grande piété. Des villages entiers embrassèrent cette dévotion, & s'efforçoient de se surpasser l'un l'autre en sainteté. Ainsi l'église réparoit les pertes qu'elle faisoit alors par la multitude des excommuniés.

LVIII. Frères convers. Mabill. praef. 2. sæc. 6. §. 21.

Or il ne faut pas confondre les laïques, qui se donnoient ainsi aux monastères, avec ceux que l'on appeloit moines lais, oblats ou donnés. Car ce fut en cet onzième siècle que commença dans les monastères l'institution des frères lais ou convers. Dans les premiers temps on nommoit convers, c'est-à-dire convertis, ceux qui embrassoient la vie monastique en âge de raison : pour les distinguer de ceux que leurs parens y avoient engagés en les offrant à Dieu dès l'enfance, & que l'on nommoit oblats. Dans l'onzième siècle on nomma frères lais ou convers, ceux qui étant sans lettres ne pouvoient devenir clercs, & qui étoient uniquement destinés au travail corporel & aux œuvres extérieures.

Les premiers qui eurent de ces frères convers, furent les moines de Vallombreuse : ensuite ceux d'Hirsauge ; & l'abbé Guillaume est marqué dans sa vie, comme instituteur de cette espèce de religieux. Les Chartreux en avoient aussi, comme le marque Guibert de Nogent, & les nommoient frères barbus. Ils faisoient des vœux solennels & étoient vrais religieux. Cette institution semble venue de ce que les laïques de ce temps-là n'avoient la plupart aucune teinture des lettres, & n'apprenoient pas même à lire : de sorte que la langue latine n'étant plus vulgaire, comme elle étoit du temps de S. Benoît, il leur étoit presque impossible d'apprendre les pseaumes par cœur, & de profiter des lectures qui se

Vita n. 23. Sup. n. 50.

faisoient dans l'église : joint que depuis long-temps la plupart des moines étoient clercs. An. 1191.

Il y avoit dans les monastères une troisième espèce d'hommes, que l'on nommoit donnés ou oblats : qui sans faire de profession & portant un habit peu différent des séculiers, se donnoient au monastère avec leurs biens ; obéissant en tout aux supérieurs & gardant le célibat, en quoi ils différoient des serfs qui étoient mariés. Car il y avoit des hommes libres, qui se dévouoient au service des monastères, principalement en l'honneur des saints illustres qui en étoient les patrons. Pour marque de cet engagement, ils mettoient autour de leur cou la corde de la cloche, ou des deniers sur leur tête, ou leur tête sur l'autel. C'étoit donc des serfs de dévotion, différens de ceux qui l'étoient par leur condition & leur naissance. *Cang. Gross. Oblat.*

LIX. S. Ulric de Clugni.

En ce temps vivoit le saint moine Ulric, fameux par son recueil des coutumes de Clugni. Il naquit à Ratisbonne d'une famille illustre, & son père fut chéri de l'empereur Henri le Noir, à la cour duquel il mit le jeune Ulric déjà fort avancé dans l'étude des lettres & dans la piété. Il conserva à la cour la pureté de ses mœurs, & l'impératrice Agnès l'ayant goûté, profita de ses exemples & de ses conseils. L'évêque de Frisingue son oncle l'ayant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre ; & le fit ensuite prévôt de son église. Ulric accompagna l'empereur en un voyage d'Italie : mais il en revint promptement pour soulager ses confrères dans un temps de famine, & engagea ses terres pour cet effet.

Ensuite il fit le pélerinage de Jérusalem, récitant tous les jours le pseautier avant que de monter à cheval. A son retour, il trouva un autre évêque de Frisingue à la place de son oncle qui étoit mort, & un autre prévôt à la sienne : ce qu'il souffrit patiemment, & se retira à Ratisbonne. Alors il conçut le dessein de fonder un monastère : mais les circonstances du temps & le peu de piété des évêques l'ayant empêché de l'exécuter, il résolut de se donner à Dieu lui-même. Il commença par distribuer ses biens, partie aux pauvres, partie à ses parens, réservant toutefois de quoi faire une fondation. Il communiqua son dessein à Gerauld écolâtre de Ratisbonne, à qui il persuada de quitter aussi le monde ; & ils résolurent d'embrasser la vie monastique à Clugni, célèbre alors par la ré-

AN. 1091. gularité de l'obfervance. Mais auparavant ils firent enfemble le pélerinage de Rome.

Ils furent reçus à Clugni par S. Hugues, qui en étoit alors abbé. Gerauld y fut quelques années après grand prieur, & dans la fuite le pape Gregoire VII, le fit élire évêque d'Oftie, & l'employa, comme nous avons vu, en diverfes légations. Ulric avoit environ trente ans quand il entra à Clugni; & l'abbé Hugues l'ayant fait ordonner prêtre, le prit pour chapelain & pour confeiller, & le donna pour confeffeur à la communauté. Enfuite il le fit fupérieur des religieufes de Marcigni : puis il l'envoya avec un feigneur Allemand nommé Lutold, pour fonder un monaftère dans fes terres; & lui donna pour compagnon le moine Cunon. Après avoir marqué le lieu, en attendant le temps propre pour bâtir, les deux moines ne voulurent point loger chez des féculiers; mais ils fe retirèrent dans une caverne, où ils pafsèrent le carême au pain & à l'eau. Cette manière de vie attira les gens du pays à les venir voir, d'abord par curiofité, enfuite pour écouter leurs inftructions, qui en convertirent un grand nombre.

Le printemps venu, on bâtit le monaftère avec le fecours du peuple d'alentour : de quoi deux curés du voifinage étant jaloux, & craignant la diminution de leurs offrandes, commencèrent à déclamer contre ces nouveaux hôtes, les traitant d'hypocrites & d'intéreffés. Un de ces curés, quelque temps après, furpris de la nuit, fut obligé de demander le couvert dans le monaftère. Ulric alla au devant, l'embraffa, & le reçut avec toute la charité poffible; ce qui gagna tellement le curé, qu'il fe rétracta publiquement devant fon peuple, & fut depuis le meilleur ami des moines.

Ulric retourna enfuite à Clugni, & S. Hugues l'envoya prieur à Paterni dans le diocèfe de Laufanne, dont l'évêque Burchard étoit fchifmatique & excommunié par Gregoire VII. Ulric s'efforça de ramener ce prélat à l'unité de l'églife; mais il ne fit que l'irriter. Enforte que fachant qu'il n'étoit pas en fureté dans le pays, il fut obligé de revenir à Clugni. Mais quelque temps après il retourna en Allemagne fonder un monaftère dans le Brifgau, à la prière d'un chevalier de la province, nommé Heffon, qui donna fes terres à Clugni à cette condition. Le nouveau monaftère fut commencé dans un lieu nommé Gruningue; mais quoiqu'il fût agréable & fertile,

Ulric le trouvant trop exposé à la fréquentation des séculiers, le quitta pour s'établir à la Celle dans la forêt noire: où il forma ses disciples à une observance très-exacte & une grande pauvreté, conseillant aux riches qui vouloient embrasser la vie monastique, d'aller à d'autres maisons plus aisées. Mais ceux qui cherchoient Dieu sincèrement, ne se rebutoient pas pour cette difficulté. An. 1091.

Peut-être n'y avoit-il personne dans Clugni plus capable qu'Ulric de fonder de telles colonies, par le soin qu'il avoit pris de s'instruire, avec la dernière exactitude, de tous les usages du monastère. C'est ce qui paroit par le traité qu'il en composa à la prière de Guillaume abbé d'Hirsauge. Car ayant été envoyé en Allemagne par l'abbé Hugues, pour quelques affaires à la cour, il passa par ce monastère situé au diocèse de Spire dans la forêt noire. L'abbé Guillaume, qui le connoissoit dès l'enfance, le reçut avec une grande joie; & comme ils s'entretenoient continuellement des usages de Clugni, il dit à Ulric: votre monastère est en grande réputation parmi nous, & nous n'en connoissons point qui lui soit semblable dans la discipline regulière. C'est pourquoi nous vous serons très-obligés de nous rapporter quelque chose de vos usages, quand ce ne seroit que pour nous humilier de nous en voir si éloignés. Ulric répondit: un étranger comme moi, qui me suis trouvé presque barbare en ce lieu-là, par la diversité de la langue, & qui y suis entré tard, ne peut s'instruire aussi facilement de toutes choses, qu'un naturel du pays, nourri dès l'enfance dans la maison. Pour moi, jusqu'à l'âge d'environ trente ans, je n'ai guère songé qu'aux choses du monde: toutefois je vous dirai volontiers ce que je sais. Proœm. lib. I. Conf.

Ulric continua son voyage: & étant arrivé à la cour, il lui manqua quelque chose nécessaire pour le retour: & toutefois il ne put se résoudre à rien demander, ni au roi, ni à un prélat très-riche à qui il avoit affaire, se souvenant de cette sentence de S. Jerôme, qu'un moine ne doit jamais rien demander, & prendre rarement ce qu'on lui offre. Il repassa par Hirsauge, comme il avoit promis à l'abbé Guillaume, qui s'étant apperçu de ce qui lui manquoit, n'attendit pas qu'il le lui demandât, & pourvut à tout abondamment. Il lui rendit toutes sortes de services, jusques à lui faire les cheveux de sa main; & le pria de l'instruire des usages de Præf. lib. 3. Conf.

An. 1091. Clugni. Ulric écrivit depuis ses conversations, & en composa son recueil.

Vita n. 44. Depuis long-temps il avoit perdu l'usage d'un œil, & ayant perdu l'autre deux ans avant sa mort, il s'appliquoit davantage à l'oraison & à la psalmodie. S. Hugues ayant appris qu'Ulric étoit devenu aveugle, envoya Cunon pour le rappeller à Clugni, voulant lui donner en cet état toute la consolation possible, & après sa mort enrichir son église des reliques de ce saint homme. Mais Ulric ne voulut point quitter la Celle, & y acheva ses jours dans une grande vieillesse vers l'an 1093. Il avoit fait quelques miracles de son vivant, & il s'en fit encore plus à son tombeau. Sa vie fut écrite peu d'années après par un moine de la Celle.

LX. Coutumes de Clugni. Vita n. 34. to. 4. Spicil. p. 21. v. Mabill. Elog. S. Odi. n. 17. sæc. 5.

Son recueil des coutumes de Clugni ne fut pas seulement utile à l'abbaye d'Hirsauge, pour laquelle il avoit été écrit, mais à plusieurs autres monastères de la haute Allemagne & des autres pays, qui recherchèrent cet ouvrage comme un précieux trésor. Il est divisé en trois livres, à la tête desquels est une lettre à l'abbé Guillaume, où l'auteur se plaint d'abord d'un abus, qu'il dit être la principale cause de la ruine des monastères. C'est que les pères qui avoient grand nombre d'enfans, cherchoient à s'en dégager : principalement s'il y en avoit quelqu'un manchot, boiteux, ou autrement incommodé. Les maisons remplies de ces invalides ne peuvent, dit-il, garder aucune régularité ; & l'observance n'est exacte que dans celles où le plus grand nombre est d'hommes qui y sont entrés en âge mûr & de leur propre mouvement.

Le premier livre des coutumes de Clugni contient la description de l'office divin, & commence par la distribution de l'écriture sainte pour les lectures. Elle étoit à peu près telle que nous l'observons; mais les leçons étoient bien plus longues, puisque pendant la semaine de la Septuagésime on lisoit la Genèse entière. Il est vrai que l'on continuoit au réfectoire la lecture du chœur. Enfin à l'entrée du carême on avoit lu l'Octateuque, c'est-à-dire les cinq livres de Moïse & les trois suivans. Ils avoient beaucoup ajouté à la psalmodie prescrite par S. Benoit. Premièrement pendant tout l'hyver, c'est-à-dire, depuis le premier jour de Novembre jusqu'au jeudi saint, ils disoient avec les nocturnes tous les jours

cap. 1.

de ferie trente pseaumes : savoir depuis le 119, jusques à la fin du pseautier. A laudes & à vêpres en tout temps ils ajoutoient quatre pseaumes & deux à complies : à prime ils en ajoutoient cinq, outre le symbole *Quicumque*, qu'ils disoient tous les jours, & ensuite de prime les sept pseaumes pénitentiels avec les litanies. Je passe plusieurs additions moins considérables ; mais il ne faut pas oublier l'office des morts qu'ils disoient toute l'année & à neuf leçons. On chantoit tous les jours de ferie deux grandes messes, l'une du jour, l'autre des morts. Les dimanches on en disoit trois : la messe matutinale qui étoit du jour, la seconde de la Trinité, & la messe solennelle. Après la première, on faisoit l'eau bénite, & on en faisoit l'aspersion dans tous les lieux réguliers, l'infirmerie, le dortoir, le refectoire, la cuisine, le cellier. Pendant trois jours de la semaine un côté du chœur pouvoit communier, & l'autre côté pendant les trois autres jours, suivant leur dévotion. On disoit aussi plusieurs messes basses, mais hors le temps de l'office & de la grande messe.

AN. 1091. c. 3. 41. c. 8. c. 4. c. 6. c. 9. c. 10. c. 6. Lib. 2. c. 30. p. 149.

Ulric marque ensuite toutes les cérémonies particulières à certains jours, pendant tout le cours de l'année, commençant au jeudi saint, qui en étoit le plus chargé ; & j'en rapporterai ce qui me paroît le plus important. Cette nuit & les deux suivantes, on lisoit les leçons de Jéremie sans les chanter, comme faisoient les chanoines, & sans nommer les lettres de l'alphabet hébraïque. Chacun de ces trois jours on bénissoit le feu nouveau ; & tous les frères communioient, sans préjudice du jour de Pâque. Le jeudi on lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de frères dans la maison ; & l'abbé y en ajoutoit pour les amis autant qu'il jugeoit à propos. Avant le repas, on donnoit à chaque pauvre une oublie en signe de communion.

Lib. 1. c. 12. v. Brev. Clun. p. 400.

Le vendredi saint tous les frères s'assembloient nus pieds dans le cloître, & récitoient tout le pseautier entre prime & tierce. Leur repas n'étoit que du pain & des herbes crues, & pour collation ils goûtoient seulement un peu de vin. A ces paroles de la passion : ils ont partagé mes vêtemens ; deux moines tiroient, chacun de son côté, deux pièces d'étoffe de dessus l'autel ; mais Ulric trouvoit ces représentations peu conformes à l'esprit de l'évangile. Il loue l'abbé Hugues d'avoir retranché de l'office du samedi saint ces mots : O heureuse faute, & péché d'Adam nécessaire ; que toutefois

c. 13. c. 14.

AN. 1091. nous disons. Ce jour on permettoit de dire des messes basses
c. 15. après l'évangile de la grande messe. Le jour de Pâque avoit
Brev. Clun. p. 422. 423. ses premières vêpres entières & ses vigiles à trois nocturnes, comme l'ordre de Clugni l'observe encore.

c. 25. v. Baillet fest. mob. Trin. n. 4. Le dimanche de l'octave de la Pentecôte, on faisoit à Clugni l'office de la sainte Trinité, qui n'étoit encore alors qu'une dévotion particulière, & qui n'a été reçu par l'église Romaine que sous le pape Jean XXII, plus de
c. 41. deux cents ans après. A la saint Pierre, qui est la fête du patron, les nocturnes & les laudes étoient plus longues que la nuit : elles commençoient & finissoient de jour, en-
c. 38. sorte qu'on ne dormoit point. A l'exaltation de la sainte Croix, on faisoit l'adoration solennelle, comme le ven-
c. 41. dredi saint. Entre ces longues prières, je ne vois point de place pour l'oraison mentale, si ce n'est en hyver après les nocturnes; mais chacun faisoit alors ce qu'il vouloit,
c. 18. & souvent le sommeil les accabloit. Ulric dit bien que l'on prioit avant chacune des heures de l'office : mais il ajoute que cette prière n'étoit ordinairement que le *Pater* & quelquefois le *Credo*. La multitude des offices laissoit peu de temps pour le travail des mains si recommandé dans la règle. Aussi Ulric n'en parle-t-il qu'en passant;
c. 30. & il avoue qu'il n'en a guère vu d'autre que d'écosser des fèves, arracher dans le jardin les mauvaises herbes & paitrir le pain : encore n'étoit-ce pas tous les jours. On
Wrag. t. 1. Analect. p. 84. psalmodioit en allant au travail & en revenant, & pendant le travail même. Dès le temps de Louis le débonnaire, on regardoit le gros travail comme indigne des moines, à cause du sacerdoce dont la plupart étoient revêtus ; & c'étoit pour y suppléer, que l'on avoit ajouté des pseaumes à toutes les heures de l'office.

Dans le second livre, Ulric parle premièrement de l'ins-
Lib. II. c. 1. 2. truction des novices. On leur donnoit l'habit en les recevant; mais ils demeuroient séparés des profès, avec lesquels ils ne se trouvoient qu'à l'église. A leur occasion, il parle du silence qui étoit très-exact à Clugni, sur-tout après les repas. On ne parloit qu'à certaines heures, savoir entre prime & tierce, none & vêpres, & cet intervalle étoit souvent très-
c. 3. 24. court. On ne parloit jamais en certains lieux, savoir à l'église, au dortoir, au réfectoire & à la cuisine. Et comme, dans ces lieux & ces temps de silence, il étoit quelquefois nécessaire de se faire entendre, on parloit avec les doigts

comme

comme les muets, usant de certains signes établis, dont l'auteur rapporte un grand nombre d'exemples. Ensuite il décrit tout ce que chaque moine devoit faire pendant la journée, depuis son lever jusques à son coucher : car toutes ses démarches étoient réglées, même les moindres. AN. 1091. II. c. 4.

A l'occasion du prêtre semainier, Ulric décrit fort au long les cérémonies de la messe solennelle, pour montrer le respect que l'on rendoit au corps de Notre-Seigneur : mais pour le mieux connoitre, il y faut joindre ce qu'il dit ailleurs de la manière de faire le pain qui en devoit être la matière. On ne le faisoit jamais qu'avant le dîner : on prenoit du meilleur froment, que l'on choisissoit grain à grain : on le lavoit soigneusement, & on le mettoit dans un sac fait exprès. Un serviteur d'une pureté éprouvée le portoit au moulin, dont il lavoit les meules, & les couvroit déssus & dessous. Il se revêtoit d'une aube & d'un amit, qui lui couvroit la tête & le visage au-dessous des yeux : il mouloit ainsi le bled & sassoit la farine. Deux prêtres & deux diacres, revêtus de même d'aubes & d'amits, paîtrissoient la pâte dans l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, & formoient les hosties. Un novice tenoit les fers gravés où on les devoit cuire ; le feu étoit de bois sec & préparé exprès, & on chantoit des pseaumes pendant ce travail. c. 30. Lib. III. c. 13.

Pour le service du grand autel il y avoit deux calices d'or ; tous les frères offroient leurs hosties, entre lesquelles on en choisissoit trois pour consacrer. A la communion on trempoit le précieux corps dans le sang contre l'usage des autres églises d'Occident. Les jours de férie on portoit au réfectoire les hosties offertes & non consacrées, que le prêtre distribuoit à ceux qui n'avoient pas communié. On distribuoit de même les nouveaux raisins, que l'on avoit bénits à la messe à la fin du canon, suivant l'ancien usage d'y bénir les fruits. II. c. 30. p. 146. p. 149. Lib. I. c. 35. Dup. IV. Rat. c. 46. n. 7. Lib. 2. c. 35.

La nourriture ordinaire des moines étoit des féves & des herbes, avec lesquelles on faisoit cuire du lard, que l'on pressoit ensuite pour en mêler le suc avec les féves. Cette observance étoit ancienne, d'assaisonner les herbes & les légumes d'un peu de graisse : pour montrer que l'on ne s'abstenoit pas de la chair par superstition, comme les Manichéens. A Clugni on retranchoit cette graisse pendant l'Avent, & depuis la Septuagésime jusqu'à Pâque. Depuis la Quinquagésime on retranchoit encore les œufs & le fromage ; & ce Sup. l. XLVI. n. 28. I. c. 44. c. 49. III. c. 18. 21.

jour on donnoit par extraordinaire des œufs épicés, du fruit
AN. 1091. & des oublies. Les dimanches & les jeudis on fervoit du poiffon, s'il étoit à bon marché, & on donnoit de l'extraordinaire à plufieurs fêtes. On ne permettoit jamais de manger après complies quelque befoin qu'on en eût.

c. 6. Dans le troifième livre Ulric parle des officiers du monaftère, premièrement de l'abbé, & à fon occafion des péni-
c. 18. tences qu'il avoit droit d'impofer. D'autres pouvoient punir les fautes légères, dont la pénitence étoit de fe tenir profterné ou appuyé fur les genoux ou les coudes, ou en d'autres poftures pénibles : ne point aller à l'offrande, ni baifer l'évangile, ni recevoir la paix, ni manger avec les autres.
III. c. 3. L'abbé feul pouvoit punir les fautes grièves ; & la pénitence étoit d'être fuftigé en plein chapitre avec des verges, demeurer dans un lieu féparé, y manger & y coucher, fe tenir à toutes les heures à la porte de l'églife. Que fi la faute avoit été commife devant le peuple, la pénitence étoit publique : le coupable étoit fuftigé au milieu de la place, ou pour une moindre faute expofé le dimanche à la porte de l'églife, lorfque le peuple entroit à la meffe, avec un ferviteur qui difoit la caufe de la pénitence à ceux qui la demandoient. Si un moine fe révoltoit contre la correction, les autres fe jetoient fur lui fans attendre qu'on leur dit, & le menoient dans la prifon où on defcendoit par une échelle, & qui n'avoit ni porte ni fenêtre : quelquefois même on mettoit aux fers le coupable. L'abbé Hugues difoit, au rapport d'Ulric, que les monaftères n'étoient point déshonorés par les fautes des moines, mais par leur impunité.

c. 7. Pour obferver jufques aux moindres négligences & les proclamer en chapitre, il y avoit des circateurs ou furveillans, qui faifoient la ronde par toute la maifon plufieurs fois le jour. Enforte qu'il n'y avoit ni lieu ni moment, où aucun des
c. 8. frères pût fe déranger en fureté. Mais ce qu'il y avoit de plus fingulier à Clugni, c'eft l'attention continuelle fur les enfans qui y étoient élevés. On leur donnoit l'habit fitôt qu'ils étoient offerts à Dieu folennellement fuivant la règle ; mais on différoit au moins jufques à quinze ans leur bénédiction, c'eft-à-dire leur profeffion. Ces enfans n'étoient que fix dans le monaftère, & avoient au moins deux maîtres, afin de les garder à vue & ne les quitter jamais. Ils avoient un lieu féparé dans le dortoir, & aucun autre

n'en approchoit : quelque part qu'ils allassent, même pour les actions les plus secrètes, ils étoient toujours accompagnés d'un maître avec un autre enfant. S'ils faisoient quelque faute à l'office, on les châtioit sur le champ à coups de verges, mais sur la chemise : car ils en portoient au lieu de sergettes, & étoient aussi mieux nourris que les moines. Personne n'approchoit d'eux que leurs maîtres. Enfin, dit Ulric, voyant avec quel soin on les garde jour & nuit, j'ai souvent dit en moi-même, qu'il est difficile qu'un fils de roi soit élevé dans son palais avec plus de précaution, que le moindre enfant à Clugni. Les jeunes profès avoient aussi, tant qu'on le jugeoit nécessaire, un custode ou gardien, qui ne les quittoit point.

AN. 1091. c. 9.

Le chambrier de Clugni gardoit non-seulement les habits, mais l'argent, parce qu'il achetoit tout ce qui regardoit le vestiaire. Outre les habillemens marqués par la règle ils portoient des pellices ou robes fourrées, mais de mouton seulement, & des bottines de feutre pour la nuit, des sergettes & des caleçons : ce qui étoit permis par la règle d'Aix-la-Chapelle dont les moines de Clugni avoient conservé plusieurs usages. On rasoit les moines environ une fois en trois semaines, & pendant cette action on chantoit des pseaumes. Ils se baignoient deux fois l'an, avant Noël & avant Pâque. Outre les aumônes ordinaires qui étoient de la charge de l'aumônier, le chambrier faisoit celle de l'entrée du carême, qui étoit accompagnée d'une distribution de lard ou d'autre viande. Ulric dit que, l'année qu'il écrivoit, il s'y étoit trouvé dix-sept mille pauvres. Cette entrée du carême, ou comme dit l'auteur, le carême entrant, signifie les derniers jours gras.

c. 11. c. 18. p. 264. Sup. lib. XLVI. n. 28. c. 16. c. 17. c. 23. c. 11. in fin.

Ces coutumes de Clugni n'étoient pas nouvelles du temps d'Ulric : il y a apparence que la plupart s'y observoient dès l'origine de ce monastère ; & Jean qui écrivoit la vie de saint Odon vers le milieu du dixième siècle, en rapporte quelques-unes, particulièrement touchant l'éducation des enfans & le silence.

Sæc. 5. act. Ben. p. 161.

En ce temps-là fut rétabli le monastère de saint Martin de Tournai, par les soins du docteur Odon, qui en fut le premier abbé. Il naquit à Orléans, & dès son enfance il s'appliqua à l'étude avec un tel succès, qu'étant encore jeune il passoit pour un des premiers docteurs de France. Il enseigna premièrement à Toul : puis les chanoines de la cathédrale de Tournai l'y appelèrent pour gouverner leur école, com-

LXI. Odon abbé de S. Martin de Tournai. Narrat. to. 12. Spicil. p. 360.

AN. 1091. me il fit pendant cinq ans. Il y acquit une telle réputation, que les clercs venoient en troupes pour l'écouter: non-seulement de France, de Flandre, de Normandie, mais des pays éloignés, de Bourgogne, d'Italie, de Saxe. La ville de Tournai étoit pleine d'étudians, que l'on voyoit disputer dans les rues, & si on approchoit de l'école, on les trouvoit tantôt se promener avec Odon, tantôt assis autour de lui : & le soir devant la porte de l'église, il leur montroit le ciel & leur apprenoit à connoître les constellations.

Quoiqu'il sut fort bien tous les arts libéraux, il excelloit principalement dans la dialectique, sur laquelle il composa trois livres; & il s'y nommoit Oudart, parce qu'il étoit plus connu sous ce nom, que sous celui d'Odon. Il suivoit dans la dialectique la doctrine de Boëce & des anciens: soutenant que l'objet de cet art sont les choses, & non pas les paroles, comme prétendoient quelques modernes, qui se vantoient de suivre Porphyre & Aristote. De ce nombre étoit Rainbert, qui enseignoit alors la dialectique à Lisle, & s'efforçoit de décrier la doctrine d'Oudart. Ces deux sectes portèrent depuis les noms de Réalistes & de Nominaux.

Oudart n'étoit pas moins estimé pour sa vertu que pour sa science. Il conduisoit à l'église ses disciples au nombre d'environ deux cents, marchant le dernier, & leur faisant observer une discipline aussi exacte que dans le monastère le plus régulier. Aucun n'eût osé parler à son compagnon, rire, ou regarder à droite ou à gauche: & quand ils étoient dans le chœur, on les eût pris pour des moines de Clugni. Il ne leur souffroit ni fréquentation avec les femmes, ni parure dans leurs habits ou leurs cheveux : autrement il les eût chassés de son école, ou l'eût abandonnée lui-même. A l'heure de ses leçons il ne permettoit à aucun laïque d'entrer dans le cloître des chanoines, qui étoit auparavant le rendez-vous des nobles & des bourgeois pour terminer leurs affaires. Il ne craignit pas de choquer par cette défense Everard, châtelain de Tournai: car il disoit qu'il étoit honteux à un homme sage, de se détourner tant soit peu du droit chemin par la considération des grands. Toute cette conduite le faisoit aimer & estimer non-seulement des chanoines & du peuple, mais de Rabod évêque de Noyon & de Tournai : toutefois quelques-uns disoient, que sa régularité venoit plus de philosophie que de religion.

Il gouvernoit l'école de Tournai depuis près de cinq ans, quand un clerc lui ayant apporté le livre de S. Auguſtin du libre arbitre, il l'acheta ſeulement pour garnir ſa bibliothèque ; & le jeta dans un coffre avec d'autres livres, aimant mieux alors lire Platon que S. Auguſtin. Environ deux mois après, expliquant à ſes diſciples le traité de Boëce, de la conſolation de la philoſophie, il vint au quatrième livre, où l'auteur parle du libre arbitre. Alors ſe ſouvenant du livre qu'il avoit acheté, il ſe le fit apporter ; & après en avoir lu deux ou trois pages, il fut charmé de la beauté du ſtyle, & ayant appelé ſes diſciples, il leur dit : j'avoue que j'ai ignoré juſques à préſent, que S. Auguſtin fût ſi éloquent & ſi agréable. Auſſitôt il commença à leur lire cet ouvrage ce jour-là & le ſuivant, leur expliquant les paſſages difficiles.

AN. 1091.

Il vint à l'endroit du troiſième livre, où S. Auguſtin compare l'ame pechereſſe à un eſclave condamné pour ſes crimes à vider le cloaque, & contribuer ainſi à ſa manière à l'ornement de la maiſon. A cette lecture Oudart ſoupira du fond du cœur, & dit : hélas ! que cette penſée eſt touchante ! Elle ſemble n'être écrite que pour nous. Nous ornons ce monde corrompu de peu de ſcience que nous avons ; mais après la mort nous ne ſerons pas dignes de la gloire céleſte : parce que nous ne rendons à Dieu aucun ſervice, & que nous abuſons de notre ſcience pour la gloire du monde & la vanité. Ayant ainſi parlé il ſe leva, & entra dans l'égliſe fondant en larmes ; toute ſon école fut troublée, & les chanoines remplis d'admiration. Dès-lors il commença inſenſiblement à ceſſer ſes leçons, aller plus ſouvent à l'égliſe, & diſtribuer aux pauvres, principalement aux pauvres clercs, l'argent qu'il avoit amaſſé : car ſes diſciples lui faiſoient de grands préſens. Il jeûnoit ſi rigoureuſement, que ſouvent il ne mangeoit que ce qu'il pouvoit tenir de pain dans ſa main fermée : de ſorte qu'en peu de jours il perdit ſon embonpoint, & devint ſi maigre & ſi atténué, qu'à peine étoit-il connoiſſable.

Aug. III. de lib arb. c. 9. n. 27.

Le bruit ſe répandit auſſitôt dans tout le pays, que le docteur Oudart alloit renoncer au monde : quatre de ſes diſciples lui promirent de ne le point quitter, & lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les abbés de toute la province, tant de moines que de chanoines, vinrent à Tournai, & chacun invitoit Odon de venir

An. 1091. à son monastère : mais ses disciples aimoient mieux la règle des chanoines, la trouvant plus tolérable que celle des moines.

Il y avoit près la ville de Tournai une église demi-ruinée, que l'on disoit être le reste d'une ancienne abbaye détruite par les Normands : les bourgeois de Tournai voyant p. 371. la résolution d'Odon, prièrent l'évêque Rabod de lui donner cette église avec les terres qui en dépendoient & qui avoient été usurpées. Odon eut de la peine à l'accepter, mais enfin il y acquiesça; & l'évêque l'en mit en possession p. 394. lui & cinq clercs, qui le suivirent le dimanche second jour de Mai 1092. Ils y vécurent d'abord dans une extrême pauvreté, & subsistèrent pendant un an de la quête que quelques bons laïques faisoient pour eux, portant tous les jours des sacs par la ville. Leur nombre ne laissoit pas de s'accroître, ensorte que la seconde année ils se trouvèrent dix-huit. Mais l'année suivante à la persuasion d'Haimeric abbé d'Anchin ils embrassèrent la vie monastique; & Odon étant élu abbé tout d'une voix reçut en cette qualité la bénédiction de l'évêque.





LIVRE SOIXANTE-QUATRIÈME.

GEOFFROI évêque de Chartres, deux fois déposé par le légat Hugues de Die, & deux fois rétabli par le pape Gregoire VII, fut encore accusé devant le pape Urbain II de simonie, de concubinage, d'adultère, de parjure & de trahison. Le pape ayant soigneusement examiné la vérité, obligea Geoffroi à renoncer entre ses mains purement & simplement à l'épiscopat, dont il se reconnut indigne. Alors le pape exhorta le clergé & le peuple de Chartres à faire une élection canonique, & à choisir Ives prêtre & prévôt de S. Quentin de Beauvais dont il connoissoit le mérite depuis long-temps. Il écrivit à Richer archevêque de Sens, pour lui faire connoître la procédure faite contre Geoffroi; & le prier de favoriser l'élection, & sacrer celui qui seroit élu. Le clergé & le peuple de Chartres, suivant l'intention du pape, élurent Ives; & le présentèrent au roi Philippe, de qui il reçut le bâton pastoral en signe d'investiture. Ensuite ils requirent l'archevêque Richer de le sacrer: mais il le refusa, prétendant que la déposition de Geoffroi n'étoit pas légitime; & qu'avant que d'aller au pape, on avoit dû se pourvoir devant lui comme métropolitain.

AN. 1091.
I.
Ives évêque de Chartres.
Sup. lib. LXIII. n. 15.
Urb. ep. 8. 9. Ivo. ep. 8.

Ives écrivit au pape, se plaignant du fardeau dont il le vouloit charger; & déclarant qu'il n'auroit jamais consenti à son élection, si l'église de Chartres ne l'avoit assuré que le pape le vouloit & l'avoit ainsi ordonné. Il alla donc à Rome avec les députés de cette église, qui s'y plaignirent du refus de l'archevêque de Sens; & le pape, pour éviter le préjudice qu'un plus long retardement pouvoit faire à l'église de Chartres, sacra Ives lui-même sur la fin de Novembre l'an 1091, & le renvoya avec deux lettres: l'une au clergé & au peuple de Chartres, l'autre à l'archevêque Richer.

ep. 3.
Urb. ep. 8; 9.

Dans l'une & dans l'autre, il défend sous peine d'excommunication à Geoffroi, de faire aucune tentative pour rentrer dans l'église de Chartres, & à qui que ce soit de le favoriser. Dans la lettre à l'archevêque, il dit: nous avons sacré Ives, sans préjudice de l'obéissance qu'il doit à votre

AN. 1091. église, & nous vous prions d'étouffer tout ressentiment, de le recevoir avec la bonté convenable, & lui donner votre secours pour la conduite de son diocèse. Ces lettres sont du vingt-quatre & du vingt-cinquième de Novembre. On y a joint un discours du pape à Ives, qui n'est autre chose que la formule d'instruction que le consécrateur donnoit au nouvel évêque: tel, mot pour mot, qu'elle se lit encore à la fin du pontifical Romain; excepté que celle du pape Urbain est beaucoup plus courte, & n'en contient que le commencement & la fin.

Ives de Chartres ne prit possession de son église que l'année suivante 1092. Ce qui fait que l'on ne compte ordinairement que cette année son pontificat, qui dura vingt-trois ans. Il étoit né dans le Beauvoisis de parens nobles, & après les études d'humanités & de philosophie, il alla à l'abbaye du Bec apprendre la théologie sous Lanfranc. Gui évêque de Beauvais, qui avoit été doyen de S. Quentin en Vermandois, ayant fondé en 1078 un monastère de chanoines réguliers près la ville de Beauvais, en l'honneur de ce saint Martyr: Ives y embrassa la vie cléricale, & y donna des terres de son patrimoine. Ensuite il en fut supérieur, soit sous le nom de prévôt ou d'abbé; & pendant qu'il gouvernoit ce chapitre, il enseigna la théologie, & composa son grand recueil de canons, connu sous le nom de décret. Il en explique ainsi le dessein dans sa préface.

Vita Ivon.

II. Décret d'Ives de Chartres.

J'ai rassemblé en un corps avec quelque travail les extraits des règles ecclésiastiques; tant des lettres des papes, que des actes des conciles, des traités des pères & des constitutions des rois catholiques: afin que celui qui n'a pas ces écrits en main, puisse prendre ici ce qu'il trouvera utile à sa cause. Nous commençons par le fondement de la religion chrétienne, c'est-à-dire par la foi; puis nous mettons sous différens titres ce qui regarde les sacremens, la conduite des mœurs & la discussion des affaires: ensorte que chacun puisse trouver aisément ce qu'il cherche. En quoi nous avons cru devoir avertir le lecteur judicieux, que s'il n'entend pas assez ce qu'il lit, ou s'il croit y voir de la contradiction, il ne se presse pas de le blâmer: mais qu'il considère attentivement ce qui est dit selon la rigueur du droit, ou selon l'indulgence, parce que tout le gouvernement ecclésiastique est fondé sur la charité. L'auteur s'étend ensuite à montrer que, par ce même principe, l'église tantôt se tient

à la févérité des règles, & tantôt s'en relâche par condefcendance. Il prétend en particulier, que l'on a eu raifon de modérer l'ancienne rigueur touchant les tranflations des évêques. Tout l'ouvrage eft divifé en dix-fept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, comme de deux ou trois cents. Les fauffes décrétales y font employées comme les vraies : entre les lois des princes chrétiens, il cite le Code de Juftinien, le Digefte retrouvé depuis peu, & les Capitulaires de nos rois. Au refte, il tranfcrit pour l'ordinaire Bouchard de Vormes, comme Bouchard avoit tranfcrit Reginon : confervant les mêmes fautes, fur-tout dans les infcriptions des articles. Mais il étoit impoffible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où font tirés tant de paffages.

AN. 1092.

Sup. lib. LVIII. n. 52.

III. Concile d'Eftampes. *Ivo. epift. 8.*

Richer archevêque de Sens, irrité de ce que fur fon refus Ives étoit allé à Rome fe faire facrer par le pape, lui écrivit une lettre pleine d'amertume & de mépris : où il ne le traitoit ni d'évêque ni de confrère, & l'accufoit de vouloir démembrer fa province, en ufurpant le fiége de l'évêque Geoffroi, qu'il ne tenoit point pour dépofé. Ives lui répondit : fi je fuis un étranger à votre égard, pourquoi m'appelez-vous en jugement, & pourquoi prétendez-vous que je vous doive obéiffance ? Vous vous élevez manifeftement contre le faint fiége, en voulant détruire ce qu'il a édifié ; & vous ne ménagez pas affez votre réputation, quand vous nommez évêque & vous efforcez de rétablir un bouc émiffaire, dont les adultères, les impuretés, les parjures, les trahifons ont été publiées prefque dans toute l'églife Latine ; & dont le pape, vous écrivant à vous-même, a défendu fous peine d'excommunication de le favorifer pour rentrer dans le fiége de Chartres.

Vous traitez par dérifion de bénédiction telle quelle, celle que j'ai reçue par l'impofition des mains du pape & des cardinaux : quoiqu'il appartienne au faint fiége de confirmer ou d'infirmer les confécrations, tant des métropolitains que des autres évêques : d'examiner vos conftitutions & vos jugemens, & ne foumettre les fiens à l'examen d'aucun de fes inférieurs. Ives apporte enfuite les paffages de faint Gelafe & de faint Gregoire, pour montrer que les jugemens du pape ne font point fujets à révifion. Il conclut, qu'encore qu'il n'ait point été appelé canoniquement, il eft prêt à fe préfenter en lieu

AN. 1092. sûr dans la province de Sens, même à Estampes : pourvu qu'il ait un sauf-conduit du comte Etienne, qui l'assure, tant de la part du roi que de l'archevêque. Etienne étoit comte de Chartres & de Champagne, & les hostilités universelles obligeoient à prendre de telles précautions pour de si petits voyages.

Ivo. ep. 12. Gall. Chr. L'archevêque Richer tint en effet un concile à Estampes, par le conseil de Geoffroi évêque de Paris, homme de grand crédit. Il étoit frère d'Eustache comte de Boulogne, & oncle de Godefroi de Bouillon depuis si fameux. Il étoit chancelier du roi Philippe, ou plutôt grand chancelier, car on en voit plusieurs autres qui firent la fonction sous lui. L'évêque de Chartres Geoffroi étoit aussi son neveu, & c'est ce qui excitoit l'évêque de Paris à prendre cette affaire à cœur. Il assista donc au concile d'Estampes avec les évêques de Meaux & de Troyes de la même province, & qui agissoient par le même esprit. En ce concile l'archevêque accusa Ives de Chartres de s'être fait ordonner à Rome, prétendant que c'étoit au préjudice de l'autorité royale. Il vouloit le déposer & rétablir Geoffroi : mais Ives appela au pape, & arrêta ainsi la procédure du concile. C'est ce que nous apprenons par la lettre qu'Ives en écrivit au pape, où il ajoute : il me semble nécessaire que vous envoyiez une lettre commune à l'archevêque & à ses suffragans, afin qu'ils me laissent absolument en paix, ou qu'ils aillent avec moi en votre présence rendre compte de leur conduite. Je vous conseille aussi d'envoyer en nos quartiers un légat, homme de bonne réputation & désintéressé ; car il seroit nécessaire à l'église, où chacun fait ce qu'il ose, & le fait impunément.

IV. Erreur de Roscelin de Compiegne. To. x. conc. p. 484. Vers le même temps, Renauld archevêque de Reims tint un concile à Compiegne, où fut condamnée l'erreur de Roscelin docteur fameux, mais qui savoit plus de dialectique que de théologie. Il disoit que les trois personnes divines étoient trois choses séparées, comme trois anges, ensorte toutefois qu'elles n'avoient qu'une volonté & qu'une puissance. Autrement il auroit fallu dire, selon lui, que le Père & le S. Esprit s'étoient incarnés. Il ajoutoit, que l'on pourroit dire véritablement que c'étoit trois Dieux, si l'usage le permettoit. Il disoit, pour s'autoriser, que Lanfranc archevêque de Cantorberi avoit été de cette opinion, & que c'étoit encore celle d'Anselme abbé du Bec,

Anselme l'ayant appris, écrivit en ces termes à Foulques évêque de Beauvais, qui avoit été son disciple: comme je crois que vous assisterez au concile que l'archevêque de Reims doit tenir dans peu sur ce sujet, je veux que vous soyez instruit de ce que vous devez répondre pour moi, s'il est à propos. Quant à l'archevêque Lanfranc, tant de personnages vertueux & savans qui l'ont connu, peuvent rendre témoignage qu'il n'a jamais rien dit de semblable, & la mort le met à couvert de toute nouvelle accusation. Pour moi, je veux que tout le monde sache, que je crois ce qui est contenu dans les trois symboles; & quiconque en nie quelque chose, & en particulier qui soutiendra le blasphème que l'on attribue à Roscelin, qu'il soit anathème. On ne doit lui demander aucune raison de son erreur, ni lui en rendre aucune de la vérité que nous soutenons; car ce seroit une extrême simplicité, de mettre en question notre foi si solidement établie, à l'occasion de chaque particulier qui ne l'entend pas. Il faut défendre notre foi par raison contre les infidelles, mais non pas contre ceux qui portent le nom de chrétiens. Je vous prie de porter cette lettre au concile, ou si vous n'y allez pas, de l'y envoyer par quelqu'un des vôtres, pour y être lue publiquement s'il est besoin.

An. 1092. *Lib. II. ep.* 41.

Roscelin comparut au concile de Compiegne, où il fut convaincu d'erreur & obligé de l'abjurer. Mais il ne laissa pas de l'enseigner ensuite: disant qu'il n'avoit abjuré, que parce qu'il craignoit d'être assommé par le peuple. Ives de Chartres lui fit des reproches de cette récidive, l'exhortant à se rétracter sérieusement, & à faire cesser le scandale qu'il avoit causé dans l'église.

Lanfr. de incarn. c. 1. *Ivo. ep.* 7.

V. Foulques évêque de Beauvais.

Foulques évêque de Beauvais, né d'une famille noble du pays, embrassa la vie monastique dans l'abbaye du Bec, & y passa plusieurs années sous la conduite de Lanfranc & ensuite d'Anselme. Etant élu évêque, il vouloit refuser; & consulta Anselme, qui lui déclara qu'il ne le pouvoit sans péché, & l'exhorta à se soumettre: voyant qu'il étoit désiré par le roi, par le clergé de Beauvais & plusieurs autres, & que l'archevêque de Reims y consentoit. Foulques toutefois ne fut pas ordonné sans opposition: l'affaire fut portée à Rome, & quoique le pape Urbain y trouvât quelque chose d'irrégulier, & que Foulques persistât à vouloir renoncer, il lui ordonna

Anf. 1. *ep.* 52. 1. *ep.* 23. *Ap. Anfel.* II. *ep.* 32.

AN. 1092. de garder son siége. Le pape en usa ainsi à la considération d'Anselme, qui le lui avoit recommandé, & à qui il enjoignit de veiller sur cet évêque & d'être son conseil; ensorte que, quand il ne pourroit y être lui-même, il eût toujours auprès de lui quelqu'un de ses moines.

Nonobstant ces précautions, l'épiscopat de Foulques ne fut point paisible. Son zèle pour la justice, peut-être sans assez de prudence, lui attira de grandes persécutions. Il devint très-odieux aux chanoines & aux prêtres de son diocèse, parce qu'il vouloit abolir leurs mauvaises coutumes, principalement le concubinage, & empêcher qu'ils ne laissassent leurs prébendes comme héréditaires à leurs enfans, auxquels il ne vouloit pas même donner les ordres. Il s'attira aussi la haine des laïques, ne voulant pas favoriser leurs usurpations des biens de l'église. Il employoit les armes matérielles pour appuyer les spirituelles, & ne déféroit pas assez aux ordres de l'archevêque de Lyon légat du pape, comme il paroît par les avis que lui donne Ives de Chartres.

Ivo. ep. 30.

ep. Urb. Gall. Chr. t. 2. p. 381.

Cette conduite de Foulques de Beauvais donna occasion à diverses poursuites contre lui devant le concile de la province & devant le pape, où il fut accusé de plusieurs violences. Enfin la chose vint à tel point, qu'Anselme crut être obligé d'en écrire au pape en ces termes : il ne fait aucun fruit dans son évêché, & ne peut veiller sur lui-même; & pour l'avenir, ni moi, ni aucun de ceux qui le connoissent, n'en attendons rien que de pis. Non qu'il ait aucune mauvaise volonté, mais parce qu'il n'est pas capable de soutenir de si rudes attaques, & de se garantir de tant de piéges. Craignant donc que la tristesse ne l'accable, ses amis & moi nous nous jetons à vos pieds, pour vous prier de le délivrer de ces périls, où il est sans utilité, en lui permettant de se retirer, sans qu'il paroisse que ses ennemis aient prévalu contre lui. J'ai bien prévu & prédit les maux qu'il souffre, quand on l'appeloit à l'épiscopat; mais j'ai soumis mon sentiment à l'autorité de ceux qui le demandoient avec tant d'empressement.

II, ep. 24.

VI.
Le roi Philippe épouse Bertrade.

Order. lib. VIII. p. 999.

Ives étoit à peine évêque de Chartres, quand il tomba dans la disgrace du roi à cette occasion. Bertrade, troisième femme de Fouques Rechin, comte d'Anjou, craignant qu'il ne la renvoyât, comme il avoit fait les deux autres, & qu'elle ne demeurât dans le mépris : fit proposer secrétement à Phi-

lippe, roi de France, de l'épouser, se fiant en sa beauté & en sa noblesse; car elle étoit fille de Simon, comte de Montfort, & d'Agnès d'Evreux. Philippe prince mou & voluptueux y consentit, & la reçut à bras ouverts. Il quitta la reine Berte, fille de Floris duc de Frise, dont il avoit deux enfans, Louis qui lui succéda & la princesse Constance; & il envoya Berte au château de Montreuil-sur-mer, qu'il lui avoit donné pour son douaire, étant résolu d'épouser Bertrade, quoiqu'elle eût été quatre ans avec le comte d'Anjou: c'étoit en 1092. AN. 1092. *Aim. contin. lib. v. c. 50. Chr. S. P. vivi.*

Le roi ayant voulu faire entrer Ives de Chartres dans son dessein, ce prélat en écrivit ainsi à Renauld archevêque de Reims: le roi m'invita dernièrement à une conférence: où il me pria instamment de lui aider dans le mariage qu'il vouloit faire avec Bertrade. Je lui répondis qu'il ne le devoit pas faire, parce que la cause d'entre lui & son épouse n'étoit pas encore terminée. C'est que le roi prétendoit faire casser son mariage avec Berte. Ives continue: le roi m'assura que la cause étoit pleinement décidée par l'autorité du pape, par la vôtre & par l'approbation des évêques vos confrères. Je lui répondis que je n'en avois point de connoissance, & que je ne voulois point assister à ce mariage, s'il n'étoit célébré par vous & approuvé par vos confrères: parce que ce droit appartient à votre église, par la concession du pape & l'ancienne coutume. Comme donc je m'assure que, dans une affaire si dangereuse & si pernicieuse à votre réputation & à la gloire de tout le royaume, vous ne ferez rien qui ne soit appuyé d'autorité ou de raison: je vous conjure instamment de me dire la vérité de ce que vous en savez, & de me donner un bon conseil, quelque difficile qu'il soit à suivre. Car j'aime mieux perdre pour toujours les fonctions & le titre d'évêque, que de scandaliser le troupeau du Seigneur par ma prévarication. *ep. 13.*

Il écrivit aussi au roi en ces termes: je vous écris ce que je vous ait dit en présence, que je ne veux ni ne puis assister à la solennité de ces noces, sans être assuré auparavant, qu'un concile général a approuvé votre divorce, & que vous pouvez contracter avec cette femme un mariage légitime. Si j'avois été appelé pour l'examen de cette affaire en un lieu où je puisse surement en délibérer selon les canons avec les évêques mes confrères, sans craindre la mul- *ep. 15.*

titude indiscrète : je m'y rendrois volontiers, & je ferois avec les autres ce que nous dicteroit la justice. Maintenant que je suis appelé pour me trouver à Paris avec votre épouse, dont je ne sais si elle peut l'être : ma conscience que je dois conserver devant Dieu, & ma réputation que je dois comme évêque avoir bonne au dehors, font que j'aime mieux être précipité une meule au cou, que de scandaliser les foibles. Et loin que je croie, en parlant ainsi, manquer à la fidélité que je vous dois, c'est en quoi j'estime vous être le plus fidelle : croyant qu'en cette rencontre vous faites grand tort à votre ame, & exposez votre royaume à un grand péril. Ives envoya copie de cette lettre aux archevêques & aux évêques invités aux noces du roi : les exhortant à s'en retirer & à lui parler hardiment, pour ne pas se rendre coupables par leur silence.

An. 1092.

ep. 14.

Mais nonobstant ces remontrances, le roi passa outre : il épousa solennellement Bertrade, & ce fut l'évêque de Senlis qui leur donna la bénédiction nuptiale. Le roi, pour marquer à l'évêque de Chartres son ressentiment, le fit défier, c'est-à-dire qu'il lui déclara la guerre, selon l'usage du temps : après quoi les terres de son église furent pillées, & lui-même mis en prison par Hugues, seigneur du Puiset, vicomte de Chartres. Le pape Urbain l'ayant appris, écrivit à l'archevêque de Reims & à ses suffragans, leur reprochant d'avoir souffert un crime si scandaleux. Nous vous ordonnons, ajoute-t-il, quand vous aurez vu cette lettre, d'aller promptement trouver le roi, pour l'avertir de la part de Dieu & de la nôtre, & l'obliger à se relever d'un crime si horrible. Que s'il méprise vos avis, nous serons obligés, & nous & vous, d'employer le glaive spirituel contre ses adultères. Faites aussi la même instance pour la délivrance de notre confrère l'évêque de Chartres : que si celui qui l'a pris ne vous obéit pas, excommuniez-le, & mettez en interdit les châteaux où il le retiendra & sa terre, afin que l'on ne fasse plus de telles entreprises contre des personnes de ce rang. La lettre est du vingt-septième Octobre 1092.

Ivo. ep. 19. 21. 22.

ep. 35. *to.* x. *conc. p.* 463.

Le pape en envoya de semblables à tous les évêques de France : car Ives de Chartres en parle, écrivant à Gui sénéchal du roi, qui vouloit le réconcilier avec ce prince. J'ai vu, dit il, des lettres que le pape Urbain a envoyées à tous les archevêques & les évêques de son royaume, afin

ep. 23.

qu'ils le mettent à la raison : elles auroient déjà été publiées, mais pour l'amour de lui je les ai fait retenir jusques à présent, parce que je veux empêcher, autant qu'il est en moi, que son royaume s'élève contre lui. An. 1092.

Les principaux de la ville de Chartres avoient conjuré ensemble de faire la guerre au vicomte, pour la délivrance de leur évêque. L'ayant appris, il leur écrivit pour le leur défendre absolument. Car, dit-il, ce n'est pas en brûlant des maisons & pillant des pauvres, que vous apaiserez Dieu : vous ne ferez que l'irriter, & sans son bon plaisir, ni vous, ni personne ne pourra me délivrer. Permettez que je porte seul la colère de Dieu, jusques à ce qu'il me justifie ; & n'augmentez pas mon affliction par la misère d'autrui. Car j'ai résolu non-seulement de demeurer en prison, mais de perdre ma dignité & même la vie, plutôt que d'être cause que l'on fasse périr des hommes. Souvenez-vous qu'il est écrit, que Pierre étoit en prison, & que l'église faisoit sans cesse des prières pour lui. *ep.* 20. *Act.* XII. 5.

VII. Rétablissement de l'évêché d'Arras.

Gerard le jeune, évêque de Cambray, étant mort l'onzième d'Août 1092, le clergé & le peuple d'Arras songèrent à rétablir chez eux un évêque, comme ils en avoient eu autrefois. L'occasion étoit favorable : le pape Urbain, élevé à Reims, connoissoit l'ancien état des églises de la province ; & les habitans d'Arras, qui le reconnoissoient pour pape, étoient persécutés par ceux de Cambray attachés à l'empereur Henri. Il y avoit près de cinq cents ans, que ces deux églises n'avoient qu'un évêque : savoir, depuis S. Vast, que S. Remi fit évêque d'Arras, & qui le devint aussi de Cambray, depuis que Clovis eut soumis cette ville à son obéissance. *Gest. v. Miscell. Baluz. p.* 237. *Coint. an.* 105. *n.* 5.

Le pape Urbain reçut favorablement la demande des Artésiens, & écrivit en ces termes à Renauld archevêque de Reims : sachez que l'église d'Arras a été une des plus nobles de la métropole de Reims ; & il paroît par des monumens authentiques, qu'elle a eu de très-pieux évêques & les autres droits épiscopaux. C'est pourquoi nous vous ordonnons de consacrer & d'installer sans délai, celui qui sera élu canoniquement pour évêque par le clergé & le peuple de cette église : car il arrive souvent que, pendant la persécution, les églises destituées du clergé, de peuple & de biens temporels, sont commises pour un temps à d'autres églises ; &

AN. 1092. qu'elles reprennent leur ancienne dignité, quand elles ont recouvré les avantages qui leur manquoient. Car il n'appartient qu'au pape d'unir ou féparer les évêchés, ou en ériger de nouveaux. Etant donc appuyé de notre autorité, ne craignez point d'exécuter cette commiffion: car nous voulons rendre à l'églife de Reims fon ancien luftre, la faifant métropole de douze évêchés. Le pape écrivit en même temps au clergé & au peuple d'Arras, leur ordonnant d'élire un évêque cardinal, c'eft-à-dire titulaire; & de le faire facrer & inftaller par leur métropolitain, avec défenfe à l'élu de refufer fous prétexte de ce nouvel établiffement. La lettre eft du fecond jour de Décembre. Elle eut fon exécution, mais ce ne fut pas fans difficulté, comme nous verrons dans la fuite.

VIII. Pife archevêque.

La même année le pape Urbain avoit érigé en archevêché l'églife de Pife, ville célèbre & ancienne de Tofcane, dont Daïbert ou Dagobert étoit évêque depuis l'an 1088. Comme la ville de Pife avoit toujours été attachée aux papes légitimes pendant ce fchifme, auffi-bien que la comteffe Mathilde à qui elle appartenoit, Urbain voulut en témoigner fa reconnoiffance. Et premièrement il donna à l'évêque de Pife l'île de Corfe, par une bulle où il dit. Comme toutes les îles font de droit public, felon les lois, il eft certain que l'empereur Conftantin les a données en propre à S. Pierre & à fes vicaires; mais plufieurs calamités furvenues ont fait perdre à l'églife Romaine la propriété de quelques-unes. Toutefois, fuivant les maximes des lois & des canons, ni la divifion des royaumes, ni la longue poffeffion, ne peuvent la priver de fes droits. Ainfi quoique l'île de Corfe ait été long-temps hors de la poffeffion de l'églife Romaine, on fait néanmoins que Gregoire VII notre prédéceffeur y eft entré. C'eft pourquoi à la prière de notre cher frère Daïbert évêque de Pife, de fes nobles citoyens, & de la très-chère fille de S. Pierre la comteffe Mathilde, nous donnons cette île à l'églife de Pife, pour en jouir tant qu'elle aura un évêque légitime, & qu'elle demeurera fidelle à l'églife Romaine, à la charge de payer tous les ans au palais de Latran cinquante livres monnoie de Luques. Cette bulle fut donnée à Benevent le vingt-huitième de Juin 1091.

ap. Ughell. t. 3. p. 423.

L'année fuivante 1092 le vingt-deuxième d'Avril, le pape étant à Anagnia; en donna une autre, où il relève les

les services que la ville de Pise & son évêque ont rendus à l'église Romaine pendant ce long schisme, les victoires des Pisans sur les Sarrasins & l'accroissement de leurs biens temporels. C'est pourquoi il donne à l'évêque Daïbert la supériorité sur les évêchés de l'île de Corse, dont il le fait archevêque, pour y rétablir les bonnes mœurs & la discipline ecclésiastique, & lui accorde le pallium. AN. 1092.

IX. Concile de Troye.

Le pape Urbain célébra la fête de Noël l'an 1092 hors de Rome, toutefois dans les terres de l'église Romaine, parce qu'il n'auroit pu entrer à Rome qu'à main armée, tant les schismatiques y étoient encore puissans, quoique l'antipape Guibert fût en Lombardie avec l'empereur Henri. Pendant le carême de l'année suivante 1093, le pape Urbain tint un concile à Troye en Pouille l'onzième jour de Mars, où assistèrent environ soixante & quinze évêques & douze abbés. On y parla des mariages contractés entre parens, & on y fit le règlement suivant. Les évêques diocésains feront citer les parties jusques à trois fois. Si deux ou trois hommes affirment par serment la parenté, ou si les parties en conviennent, on ordonnera la dissolution du mariage. S'il n'y a point de preuve, l'évêque prendra les parties à serment, pour déclarer s'ils se reconnoissent pour parens, suivant la commune renommée. S'ils disent que non, il faut les laisser, en les avertissant que, s'ils parlent contre leur conscience, ils demeurent excommuniés tant qu'ils continuent dans leur inceste. S'ils se séparent suivant le jugement de l'évêque & qu'ils soient jeunes, il ne faut pas leur défendre de contracter un autre mariage. On fit un autre canon dans ce concile pour l'observation de la trêve de Dieu. *Berthold. an. 1093.* *t. x. p. 493.* 35. q. 5. c. 4.

X. S. Anselme archevêque de Cantorberi

Depuis quatre ans que Lanfranc étoit mort, le siége de Cantorberi étoit demeuré vacant ; & Guillaume le Roux roi d'Angleterre ne vouloit point le remplir, pour profiter des grands revenus de cette église. Il fit faire inventaire de tous les biens qu'elle possédoit ; & ayant réglé la subsistance des moines qui la servoient, il joignit le reste à son domaine, & le donnoit à ferme tous les ans au plus offrant. On voyoit tous les jours dans le monastère des hommes insolens, qui venoient faire des exactions & menacer les moines, dont plusieurs furent dispersés & envoyés à d'autres monastères : ceux qui restèrent, souffrirent beaucoup d'insultes & de mauvais traitemens. Les sujets de l'église furent *Eadm. Nov. l. 1. p. 34.*

AN. 1093. par la tyrannie de cet homme ; & pouvant y remédier, vous ne voulez pas. A quoi pensez-vous? L'église de Cantorberi, dont l'oppression nous enveloppe tous, vous appelle à son secours, & sans vous soucier de sa délivrance ni de la nôtre, vous ne cherchez que votre repos. Anselme répondit : attendez, je vous prie, écoutez-moi. J'avoue que ces maux sont grands & ont besoin de remède : mais je suis déjà vieux & incapable de travail extérieur. Il avoit soixante ans. Si je ne puis travailler pour moi-même, comment pourrai je porter la charge de toute l'église d'Angleterre? D'ailleurs je sais en ma conscience que, depuis que je suis moine, j'ai toujours fui les affaires temporelles, parce que je n'y trouve aucun attrait. Les évêques reprirent : conduisez-nous seulement dans la voie de Dieu, nous aurons soin de vos affaires temporelles. Anselme ajouta : ce que vous prétendez est impossible: je suis abbé dans un autre royaume ; je dois obéissance à mon archevêque, soumission à mon prince, aide & conseil à mes moines. Je ne puis rompre tous ces liens. Ce n'est pas une affaire, dirent les évêques, ils y consentiront tous facilement. Non, reprit-il, absolument il n'en sera rien.

Ils le traînèrent donc au roi malade, & lui représentèrent son opiniâtreté. Le roi sensiblement affligé lui dit : Anselme, que faites-vous ? pourquoi m'envoyez vous en enfer ? Souvenez-vous de l'amitié que mon père & ma mère ont eue pour vous, & vous pour eux, & ne me laissez pas périr. Car je sais que je suis damné, si je meurs en gardant cet archevêché. Tous les assistans touchés de ces paroles se jettent sur Anselme, & lui disent avec indignation : quelle folie vous tient ! vous faites mourir le roi, en l'aigrissant en l'état où il est. Sachez donc que l'on vous imputera tous les troubles & tous les crimes qui désoleront l'Angleterre. Anselme ainsi pressé se tourna vers deux moines qui l'accompagnoient, & leur dit : ah ! mes frères, que ne me secourez-vous ? Un d'eux nommé Baudouin répondit : si c'est la volonté de Dieu, qui sommes-nous pour y résister ? Hélas ! dit Anselme, vous êtes bientôt rendu. Le roi, voyant qu'ils n'avançoient rien, leur ordonna de se jeter à ses pieds : mais il se prosterna de son côté, sans leur céder. Alors s'accusant de lâcheté, ils crièrent : une crosse, une crosse ! & lui prenant le bras droit, ils l'approchèrent du lit. Le roi lui présenta la crosse, mais il ferma la main : les évêques s'efforcèrent de l'ouvrir, jusques à le faire crier ; &

enfin lui tinrent la main avec la crosse. On cria : vive l'évêque : on chanta le *Te Deum* : on porta Anselme à l'église voisine, quoiqu'il résistât toujours en disant qu'ils ne faisoient rien. Après qu'on eut fait les cérémonies accoutumées, il revint trouver le roi, & lui dit : je vous déclare, Sire, que vous ne mourrez point de cette maladie. C'est pourquoi je vous prie de voir comment vous pourrez réparer ce que l'on vient de me faire : car je ne l'ai approuvé ni ne l'approuve. Ayant ainsi parlé, il se retira. AN. 1093.

Comme les évêques le reconduisoient avec toute la noblesse, il se retourna & leur dit : savez-vous ce que vous prétendez faire ? vous voulez attacher à un même joug un taureau indompté avec une brebis vieille & foible. Et qu'en arrivera-t il ? le taureau trainera la brebis par les ronces & les épines, & la mettra en pièces, sans qu'elle ait été utile à rien. Le roi & l'archevêque de Cantorberi concourent ensemble à conduire l'église d'Angleterre, l'un par la puissance seculière, l'autre par la doctrine & la discipline : vous m'entendez assez ; considérez a qui vous m'associez, & vous vous désisterez de votre entreprise. Sinon, je vous prédis que le roi me fatiguera en diverses manières & m'accablera ; & que la joie que je vous donne maintenant par l'espérance de votre soulagement, se tournera en tristesse, lorsque vous verrez l'église de Cantorberi retomber en viduité de mon vivant. Quand le roi m'aura accablé, il n'y aura plus personne qui ose s'opposer à lui ; & il vous écrasera tous, comme il lui plaira. Anselme parlant ainsi ne pouvoit retenir ses larmes, & s'en retourna à son logis.

Il fut élu archevêque de Cantorberi le premier dimanche de carême, sixième jour de Mars 1093. Le roi ordonna qu'il fût aussitôt mis en possession de tous les biens de l'archevêché ; & que la ville de Cantorberi & l'abbaye de saint Alban, que Lanfranc n'avoit eues qu'en fief, appartinssent désormais en propriété à l'église de Cantorberi. Cependant le roi envoya en Normandie au duc Robert son frère, à l'archevêque de Rouen & aux moines du Bec, pour obtenir leur consentement. Anselme écrivit de son côté, voyant qu'il ne pouvoit résister à la volonté de Dieu, & que le retardement de son sacre causeroit de grands maux, tant à l'église de Cantorberi qu'à celle du Bec. Le duc donna son consentement ; l'archevêque de Rouen ordonna même à Anselme, de la part de Dieu, d'accepter : III. *ep.* I. 46.

AN. 1093.

& les moines consentirent aussi, quoique avec bien de la peine. Le roi guérit, comme Anselme avoit prédit, & révoqua aussitôt toutes ses promesses. Sur quoi Anselme lui dit un jour en particulier : je suis encore incertain, Sire, si j'accepterai l'archevêché ; mais si je dois l'accepter, je veux que vous sachiez ce que je désire de vous. Que vous rendiez à l'église de Cantorberi toutes les terres qu'elle possédoit du temps de Lanfranc ; & que vous me permettiez de retirer celles qu'elle avoit perdues avant son temps : qu'en tout ce qui regarde la religion, vous suiviez principalement mon conseil ; & que vous me teniez pour votre père spirituel, comme pour le temporel. Je veux vous avoir pour seigneur & pour protecteur. Je vous avertis encore que je reconnois pour pape Urbain, que vous n'avez pas reconnu jusques à présent, & que je veux lui rendre l'obéissance qui lui est due. Dites-moi votre intention sur tous ces articles, afin que je sache à quoi m'en tenir.

Le roi ne voulut promettre que la restitution des terres dont Lanfranc avoit été en possession ; encore le pria-t-il depuis, de laisser à ses vassaux celles qu'il leur avoit données depuis la mort de l'archevêque : ce qu'Anselme refusa, & espéra quelque temps de demeurer absolument libre ; car il avoit renvoyé au Bec la crosse abbatiale. Mais enfin le roi ne pouvant plus soutenir les clameurs publiques, le fit venir à Vinchestre, où il avoit assemblé la noblesse ; & après quantité de belles promesses, lui persuada d'accepter l'archevêché dont il fit hommage au roi, suivant la coutume & l'exemple de son prédécesseur. Ensuite il vint à Cantorberi prendre possession le vingt-cinquième de Septembre ; & y fut reçu avec une joie incroyable, par les moines, le clergé & le peuple. Mais le même jour on vint de la part du roi lui faire une signification pour une prétention injuste, même dans le fond ; ce qui lui fit mal augurer de son pontificat.

XI. S. Anselme est calomnié.

Quoiqu'il eût si bien marqué son éloignement pour l'épiscopat, il ne laissa pas de se trouver des gens qui, par malice ou par erreur, publièrent qu'il l'avoit désiré, & ne l'avoit refusé que par dissimulation. Ensorte qu'il se crut obligé de s'en justifier, & en écrivit ainsi aux moines du Bec : (III. *epist.* 7.) je ne sais comment leur persuader ce que je sens en ma conscience, si ma vie & ma conduite ne les satisfait pas. Il y a 33 ans que je porte l'habit monastique, trois sans charge, quinze comme prieur, autant comme abbé. J'ai vécu de

telle sorte pendant tout ce temps, que j'ai eu l'affection de tous les gens de bien, & plus de ceux qui m'ont connu le plus intimement; sans qu'aucun d'eux m'ait vu rien faire, qui lui persuadât que j'aimois le gouvernement. Que ferai-je donc? Comment détruirai-je ce faux soupçon, de peur qu'il ne nuise aux ames de ceux qui m'aimoient pour Dieu, en diminuant leur charité; ou de ceux à qui je dois donner conseil, & qui me croiront pire que je ne suis; ou de ceux qui ne me connoissent pas, & à qui je dois au moins l'exemple? AN. 1093.

Vous, Seigneur. qui le voyez, soyez moi témoin, que je ne me sens en ma conscience attiré à l'épiscopat par l'affection d'aucune chose, que vos serviteurs doivent mépriser; & que si l'obéissance & la charité me le permettoient, j'aimerois mieux être moine sous la conduite d'un supérieur, que de commander aux autres & posséder des richesses temporelles. Seigneur, si ma conscience me trompe, faites-moi connoître à moi-même & me corrigez. Après cela si quelqu'un veut donner quelque mauvaise impression de moi, j'espère que Dieu prendra ma défense contre lui; & je suis certain que, si ce mauvais soupçon nuit à quelqu'un, le péché en tombera sur ceux qui en sont les auteurs. Il finit en recommandant aux moines du Bec, de faire voir cette lettre à tous ceux qu'ils pourroient, principalement aux évêques & aux abbés ses amis.

Il ne laissa pas d'écrire sur le même sujet à quelques-uns en particulier: comme à Gislebert évêque d'Evreux, de qui il avoit reçu la bénédiction abbatiale; & à Foulques évêque de Beauvais, qui avoit été moine sous sa conduite. Ces lettres qu'il écrivit depuis sa démission de l'abbaye & avant son sacre, n'avoient point de sceau, parce qu'il n'étoit plus abbé & n'étoit pas encore archevêque. Cependant il pressoit les moines du Bec d'élire un abbé; & leur conseilla de prendre le moine Guillaume, qui avoit été prieur de Pessé, comme celui qu'il en connoissoit le plus digne, lui ordonnant d'accepter. Guillaume étoit fils de Turstin, seigneur de Montfort sur Risse, allié des plus grands seigneurs du pays. Il se rendit moine au Bec à vingt-cinq ans sous la conduite d'Anselme, & en fut abbé pendant trente ans. *ep. 10. 14.* *epist. 8. Chr. Becc. post. Lanfr. p. 6. vita Guill. ibid. p. 141.*

Le temps du sacre d'Anselme étant venu, Thomas archevêque d'Yorck, & tous les évêques d'Angleterre, se

AN. 1093. rendirent à Cantorberi ; excepté deux qui étoient retenus par maladie, & qui envoyèrent leur consentement. C'étoit S. Vulstan évêque de Vorchestre, qui mourut un an après, & Osberne évêque d'Excestre. Comme on lisoit suivant la coutume l'acte de l'élection, l'archevêque d'Yorck trouva mauvais qu'on y eût qualifié l'église de Cantorberi métropole de toute la grande Bretagne. S'il est ainsi, dit-il, l'église d'Yorck n'est point métropole. On corrigea donc le décret, & on donna à l'église de Cantorberi le titre de primatiale de toute la grande Bretagne. Anselme fut ainsi sacré archevêque le second dimanche de l'avent, quatrième jour de Décembre 1093. Après avoir passé à Cantorberi l'octave de son sacre, il alla à la cour pour la fête de Noël, & fut très-bien reçu du roi & de toute la noblesse.

XII. Ste. Marguerite reine d'Ecosse. *Boll.* 10 *Jun. to.* 20. *p.* 320.

Cette même année mourut sainte Marguerite, reine d'Ecosse, de la famille des derniers rois Anglois. Elle étoit fille d'Edouard fils d'Edmon côte-de-fer, & fut mariée à Marcolme roi d'Ecosse vers l'an 1070. Elle eut grand soin de l'ornement des églises, de l'éducation de ses enfans, & de la splendeur de la maison royale. Le roi par son conseil, fit tenir plusieurs conciles, où on retrancha des abus invétérés, & on rétablit la discipline de l'église. Elle y assista, y disputa elle-même ; & fit ordonner entre autres choses, que le jeûne du carême commenceroit le mercredi des cendres, & non le lundi suivant : que ceux mêmes qui se sentoient pécheurs communieroient à Pâque, après s'y être préparés par la confession & plusieurs jours de pénitence ; que l'on sanctifieroit le dimanche en s'abstenant du travail : que personne n'épouseroit la veuve de son père ou de son frère. Dieu avoit sans doute envoyé en Ecosse cette sainte reine, pour y abolir ces restes de barbarie.

Elle jeûnoit deux carêmes entiers, l'un avant Noël, l'autre avant Pâque ; récitoit tous les jours plusieurs offices & tout le pseautier, servoit tous les jours avec le roi plus de trois cents pauvres, & faisoit d'autres aumônes sans bornes. Se sentant malade à la mort, elle fit une confession générale ; & son dernier jour elle entra dans son oratoire, pour ouïr la messe & recevoir le viatique, après quoi on la remit au lit. Elle étoit en peine du roi son époux, qui étoit à la guerre assez loin avec ses fils, quand le cadet entra dans sa chambre ; & comme elle lui demanda de nouvelles de son père

& de son frère, il répondit qu'ils se portoient bien; mais enfin elle le pressa tant, qu'il lui dit qu'ils avoient été tués l'un & l'autre il y avoit trois jours. La reine rendit grâces à Dieu de cette dernière affliction qu'il lui envoyoit pour l'expiation de ses péchés, & mourut incontinent après. C'étoit le seizième de Novembre 1093; toutefois l'église l'honore le dixième de Juin. Sa vie fut écrite environ dix ans après par Thierri de Dunelme son confesseur, suivant l'ordre de la reine Mathilde sa fille, épouse de Henri I roi d'Angleterre. An. 1093.

XIII. Conrad se révolte contre l'empereur son père. *Papebr. Catalog. to. 18. Berthold.*

En Italie Anselme archevêque de Milan mourut le quatrième de Décembre 1093, après avoir tenu ce siége sept ans & cinq mois. Il étoit fort zélé pour le parti catholique, & avoit couronné peu de temps auparavant le jeune roi Conrad, fils de l'empereur Henri, révolté contre son père. Anselme eut pour successeur Arnoul III, qui tint le siége de Milan près de quatre ans.

Dodech. 1093.

Le sujet de la révolte de Conrad fut, que l'empereur prit en haine Adelaïde son épouse, la mit en prison, & permit à plusieurs hommes de lui faire violence, exhortant même son fils à en abuser. Comme il refusa de commettre ce crime avec sa belle-mère, Henri dit qu'il n'étoit pas son fils, mais d'un seigneur de Suabe, à qui en effet il ressembloit fort. Le jeune prince irrité se retira d'auprès son père, & se joignit au parti de Guelfe duc de Toscane & des autres catholiques. Les villes de Milan, Cremone, Lodi & Plaisance le déclarèrent pour lui, & firent une ligue de vingt ans contre Henri. Ce prince trouva moyen de prendre son fils, mais il lui échappa: & étant soutenu par le duc de Guelfe & Mathilde son épouse, il fut couronné roi par l'archevêque de Milan, & l'empereur son père réduit à s'enfermer dans une forteresse, où il demeura long-temps sans porter les marques de sa dignité, & vint, dit-on, à un tel désespoir, qu'il se seroit tué, si les siens ne l'en eussent empêché. A la fin de cette année 1093, il étoit à Verone avec l'antipape Guibert, qui feignit de vouloir renoncer au pontificat, si la paix de l'église ne pouvoit être autrement rétablie. Cependant le pape Urbain étoit à Rome, où il célébra solennellement la fête de Noël. Il savoit que plusieurs Guibertins y étoient encore cachés: mais il ne voulut pas les en chasser, parce qu'il eût fallu le faire à main armée, & troubler la tranquillité de Rome,

Berthold.

Berthold. an. 1094.

AN. 1093. XIV. Evêchés de Sicile. Gauf. Malater IV. c. 7.

Le comte Roger, ayant soumis à sa puissance presque toute la Sicile, voulut témoigner à Dieu sa reconnoissance pour un si grand bienfait. Il commença donc à rendre la justice, protéger les veuves & les orphelins, assister souvent aux divins offices, faire payer les dixmes, réparer les églises, augmenter leurs revenus par ses libéralités: enfin remédier aux désordres qu'avoit produits la domination des infidelles pendant plus de deux cents ans. Il s'appliqua sur-tout à rétablir les évêchés. Nous avons vu qu'à Palerme il restoit un évêque Grec, quand le duc Robert Guischard en fit la conquète en 1071. On y voit ensuite un archevêque Latin nommé Alcher, en faveur duquel Gregoire VII donna une bulle le seizième d'Avril 1083, portant confirmation de tous ses droits & concession du pallium: cet Alcher vécut jusques en 1109. Le comte Roger ayant conquis Taormine, fonda à Traïne ou Tragine, ville voisine, une église en l'honneur de la sainte Vierge, qu'il orna & dota magnifiquement; & y établit un monastère sous la règle de S. Basile, puis un siége épiscopal. Mais ensuite par le conseil du pape, il le transféra à Messine, où suivant l'ancienne tradition il y avoit eu un évêque.

Sup. lib. LXI. n. 38. Gauf. II. c. 41. Rocch Pirr. t. 1. p. 100. Gaufr. III. c. 19. Diplo. ap. Pirr. to 1. p. 452.

Le premier évêque de Traïne & de Messine fut Robert, fils du comte de Mortagne, de la famille des ducs de Normandie, & frère de Delicia première femme du comte Roger. Il fut premièrement abbé de sainte Euphemie en Calabre, puis de Notre-Dame de Traïne, dont il fut le premier évêque aussi bien que de Messine; car ces deux églises demeurèrent quelque temps unies.

Diplo. ap. Pirr. to. 1. p. 298. Diplo. ap. Fabel.

Dès le temps de Robert Guischard, Robert abbé de saint Evroul en Normandie alla en Italie avec onze de ses moines, se plaindre au pape Alexandre II des insultes de plusieurs seigneurs du pays. Robert Guischard, né vassal de cette abbaye reçut avec grand honneur l'abbé Robert dans les terres qu'il avoit conquises, & lui donna l'église de sainte Euphemie sur la mer Adriatique, près des ruines d'une ancienne ville. Robert Guischard y fonda un monastère, où sa mère Fredesinde fut enterrée; & donna au même abbé le monastère de la Trinité de Venuse, où il mit pour abbé Berenger moine de saint Evroul. Celui-ci y ayant trouvé seulement vingt moines relâchés, y rétablit si bien l'observance, qu'il y assembla jusqu'à cent moines, d'entre lesquels on tira plusieurs abbés &

Oderic. lib. 3. p. 483.

plusieurs évêques. Berenger lui-même fut élu évêque de Venuse sous le pontificat d'Urbain II. Robert Guischard donna un troisième monastère à l'abbé de S. Evroul, savoir, celui de S. Michel à Melit ou Milet en Calabre; & dans ces trois monastères on établit le même chant & les mêmes observances qu'en celui de S. Evroul. AN. 1091.

Le premier évêque de Catane fut Ansger Breton, prieur de S. Euphemie: tellement aimé de ses moines, que le Comte Roger fut obligé d'y aller en personne le demander; encore eut-il bien de la peine à l'obtenir, & à faire consentir Ansger à sa promotion. Il fut sacré par le pape même, comme témoigne le comte Roger dans une charte où il parle ainsi: le pape Urbain II m'a ordonné de sa bouche, comme à son fils spirituel, de protéger l'église & procurer son accroissement de tout mon pouvoir. C'est pourquoi ayant délivré la Sicile des Sarrasins, j'y ai bâti des églises en divers lieux, & j'y ai établi des évêques par ordre du pape, qui les a sacrés. J'ai donné à chacun son diocèse, & des revenus suffisans, afin qu'ils n'entreprissent point l'un sur l'autre. De ce nombre est Ansger, prieur de Ste. Euphemie, que j'ai donné pour abbé & évêque à la ville de Catane; & par la permission du pape Urbain II qui l'a sacré, je donne la cité de Catane pour être le siége de l'abbaye & de l'évêché. Ensuite est le dénombrement des terres qu'il lui donne dans le diocèse. Cette charte est du vingt-sixième d'Avril 1091. La même chose paroît par la bulle d'Urbain II, donnée à l'évêque Ansger le dimanche neuvième de Mars de la même année, qui fut apparemment le jour de son sacre: où il marque que le même sera toujours abbé du monastère de S. Agathe & évêque de Catane. Ansger tint ce siége jusqu'à l'an 1124. *Gaufr. IV. c. 7.* *ap. Rocc. to. 1. p. 17.* *Ibid. c. 13.*

La plupart de ces évêchés de Sicile furent rétablis en 1093, comme le témoigne le comte Roger dans une charte pour l'église d'Agrigente ou Gergenti, par laquelle il marque l'étendue de ce diocèse. Son premier évêque fut Gerland natif de Besançon, parent du comte Roger & de Robert Guischard son frère, qui le firent venir en Calabre. Là il fut élu chantre de l'église cathédrale de Melit; mais ne pouvant souffrir les mœurs dépravées des habitans, il retourna à Besançon, d'où le comte Roger le rappela pour le faire évêque de Gergente. Il fut sacré par le pape Urbain II, & tint ce *Ibid. p. 271.*

AN. 1093. siége douze ans. Il est honoré comme saint le vingt-cinquième de Février, jour de sa mort.

Ibid. p. 273. Ibid. p. 250. Gaufr. IV. c. 7. Pirr. t. 2. p. 152.

Le premier évêque de Mazare fut Etienne de Fer, natif de Rouen, aussi parent du comte Roger, qui par une charte du mois d'Octobre 1093, lui marqua l'étendue de son diocèse. Etienne vivoit encore l'an 1124. Le premier évêque de Syracuse fut Roger, doyen de l'église de Traïne, recommandable par sa vertu & par son savoir. La ville de Traïne fut fort affligée de sa perte, parce qu'il gouvernoit le diocèse en l'absence de l'évêque, & leur étoit utile par ses bons conseils, même pour le temporel. Le comte Roger le choisit pour évêque de Syracuse, de l'avis des évêques de la province; & il fut sacré par le pape Urbain, qui confirma la désignation des bornes de son diocèse par une bulle donnée à Anagnia le premier jour de Décembre 1093. L'évêque Roger mourut l'an 1104. Outre les évêchés, le comte Roger rétablit plusieurs monastères en Sicile, & en fonda de nouveaux, suivant les conseils du pape Urbain. Ainsi ce pape fut regardé comme le restaurateur de l'église de Sicile, & on y eut toujours depuis recours à ses réglemens.

XV. Suite de l'affaire d'Arras.

Sup. n. 6. Baluz. 5. Miscell. p. 239.

En France on poursuivoit toujours la séparation de l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambray. En exécution de la bulle du deux Décembre 1092, le peuple & le clergé d'Arras demandèrent à Renaud, archevêque de Reims, un commissaire pour présider à l'élection de leur évêque. Il leur manda de se trouver au concile qu'il devoit tenir à Reims le troisième dimanche de carême, vingtième de Mars 1093, où il avoit appelé le clergé de Cambray, pour rapporter les titres en vertu desquels ils prétendoient que l'église d'Arras leur étoit soumise. A ce concile se trouvèrent six évêques de la province, Hugues de Soissons, Elinand de Laon, Rabbod de Noyon, Foulques de Beauvais, Gervais d'Amiens, & Gerard de Terouane. Les députés d'Arras, dont le chef étoit Galbert prévôt de cette église, rapportèrent ce qu'ils purent pour montrer que de tout temps elle étoit épiscopale; mais ils ne dirent rien de précis, plus ancien que S. Remi & S. Vaast. Ils prouvèrent mieux le point de droit: savoir, que l'on doit rétablir des évêques dans les villes qui en ont eu, & qui sont revenues à leur premier état; & que l'on doit en établir de nouveaux dans celles qui sont assez considérables.

Gaucher, archidiacre de Cambray, & les autres députés de cette église, ne rapportèrent aucun titre pour prouver leur droit sur l'église d'Arras. Aussi l'archevêque fit lire la bulle du pape Urbain; puis il fit apporter le livre des canons, & lire celui du concile de Sardique, touchant l'érection des évêchés, qui est le sixième. Après que l'archevêque eut pris le conseil des évêques & des autres clercs constitués en dignité, ils le prièrent d'accorder un délai pour la décision d'une affaire si importante. L'archevêque ne le vouloit pas : ce que voyant l'archidiacre de Cambray, il s'avança au milieu du concile, & soutint que l'église d'Arras ne devoit point avoir d'évêque propre, & qu'ils étoient prêts à le prouver en présence du pape. Alors l'archevêque conseilla au prévôt & aux autres députés d'Arras, de ne point faire de difficulté d'aller soutenir leur cause devant le pape, pour plus grande confirmation de leur droit. Ainsi, de l'avis de tout le concile, on marqua huit jours, savoir, depuis le dimanche avant l'Ascension jusqu'au suivant, dans lesquels les deux parties devoient se présenter au pape; & l'archevêque déclara, que si les Artésiens manquoient d'aller à Rome, il ne les écouteroit plus; si ceux de Cambray y manquoient, il ordonneroit sans délai un évêque d'Arras suivant l'ordre du pape.

AN. 1093.

Sup. lib. XII. *n.* 37.

L'église d'Arras députa à Rome deux de ses clercs, Jean & Drogon, qui y demeurèrent neuf jours, au terme marqué par le concile de Reims, sans qu'il se présentât personne pour l'église de Cambray. Sur quoi le pape leur donna une lettre pour l'archevêque de Reims, par laquelle il lui réitéroit l'ordre d'ordonner un évêque à Arras, & ajoutoit: si vous craignez de vous attirer de la haine & des reproches, envoyez-nous celui qui sera élu, & nous le sacrerons, sauf le droit de votre église. Les députés d'Arras ayant rendu cette lettre à l'archevêque, il leur demanda secrétement celui qu'ils se proposoient d'élire; & de trois qu'ils lui nommèrent, il approuva le plus Lambert de Guisnes. Comme ils pressoient l'archevêque de leur donner ses lettres, il répondit que celles du pape suffisoient, & ajouta : c'est à vous d'élire votre évêque, & à nous de le sacrer.

Les députés étant de retour à Arras, on indiqua un jeûne de trois jours & des processions, & on marqua le jour de l'élection au 10e. de Juillet. On y invita quelques clercs des diocèses voisins; entre autres des chanoines de Lille,

AN. 1093.

entre lesquels étoit celui que l'on vouloit élire. En effet, le jour marqué, dimanche dixième de Juillet 1093, Lambert de Guisnes, chanoine & chantre de Lille, fut élu solennellement évêque d'Arras, & intronisé malgré lui dans la chaire pontificale. Comme il pleuroit, & ne vouloit point consentir à son élection, & que les chanoines de Lille se plaignoient aussi qu'on voulut le leur enlever : on lut la clause de la bulle, où le pape défendoit à l'élu de refuser son consentement. Aussitôt l'église d'Arras écrivit à l'archevêque de Reims pour sacrer l'élu, mais l'archevêque répondit, que le consentement des évêques de la province y étant nécessaire, il ne pouvoit fixer le jour du sacre sans eux : & qu'il le feroit à l'assemblée qui se devoit tenir à Reims, à la Notre-Dame de la mi-Août. Mais alors il leur demanda encore un délai jusqu'à la Toussaint.

L'église d'Arras, ennuyée de tous ces délais, renvoya à Rome, & obtint du pape une lettre à l'archevêque de Reims, où il lui ordonnoit de sacrer Lambert dans un mois après la réception de la lettre, ou l'envoyer à Rome. Le pape écrivit à Lambert en conformité, & la lettre étoit datée de l'onzième d'Octobre. L'archevêque de Reims manda à Lambert, qu'il avoit envoyé la lettre du pape à l'évêque de Soissons, avec ordre de l'envoyer aux autres suffragans pour prendre leur conseil, & remit l'affaire à l'octave de saint André. Lambert se rendit lui-même à Reims, & se présenta à l'archevêque le dimanche dix-huitième de Décembre ; mais l'archevêque le renvoya au pape avec ses lettres & celles de l'église d'Arras. Dans sa lettre il disoit au pape que l'avis des évêques de sa province & de son clergé, avoit été qu'il s'abstînt de la consécration de Lambert, & le renvoyât au pape pour en faire ce qu'il jugeroit à propos ; car ils craignent, ajoute-t-il, que les Cambrésiens ne prennent ce prétexte pour se soustraire de l'église de Reims, parce que Cambray est d'un autre royaume, dont le roi est depuis long-temps notre ennemi & de l'église Romaine. Ils ajoutent que ce seroit un échange désavantageux, si, pour mettre un évêque à Arras, l'église de Reims perdoit Cambray, qui est six fois plus grand & plus riche. L'archevêque continue en disant que, quand le pape aura consacré Lambert, il le recevra & l'honorera comme évêque, & qu'il l'en estime très-digne. L'église d'Arras, dans sa lettre au pape, le prie de

Baluz. p. 159.

consacrer Lambert, & d'ordonner que les bornes des deux royaumes de France & d'Allemagne soient celles de cet évêché, comme elles étoient anciennement. AN. 1094.

Avec ces lettres, Lambert partit de Reims pour Rome la veille de Noël, accompagné de trois des principaux du clergé d'Arras. Hugues, archevêque de Lyon, le rencontra à Dijon; & ayant appris le sujet de son voyage, le fit conduire à Lyon par Hugues abbé de Clugni, & l'y retint six jours à cause de la rigueur de l'hiver. Lambert & sa suite arrivèrent à Rome le vendredi avant le dimanche de la Quinquagésime, c'est-à-dire le dix-septième de Février 1094. Mais craignant les Guibertins, qui étoient encore maîtres d'une partie de Rome, ils demeurèrent à S. Pierre; & le samedi de grand matin Lambert vint trouver le pape Urbain à sainte Marie-la-neuve, où il demeuroit. Là se jetant à ses pieds, il le pria avec larmes de le décharger de cette élection, tant pour son incapacité, que pour la persécution qu'il devoit attendre, soit de la part du roi Henri, à qui Cambray appartenoit, soit de la part du clergé & des seigneurs de ce diocèse, & à cause de la pauvreté de l'église d'Arras. Le pape lui donna le baiser de paix: & après plusieurs paroles de consolation, lui demanda s'il étoit logé, & donna charge à Daïbert archevêque de Pise & à Pierre de Leon de le loger lui & les siens, & transporter leur bagage en sureté; car on avoit besoin d'escorte pour passer à Rome du bourg saint Pierre. Les Guibertins tenoient la tour de Crescence, c'est-à-dire le château saint Ange, & empêchoient de passer le pont du Tibre pour aller trouver le pape: ensorte qu'ils prirent un abbé Allemand, envoyé vers lui par Gebehard évêque de Constance, son légat.

p. 255. to x. conc. p. 464.

Berthold. 1094.

Cependant le pape avoit écrit à l'archevêque de Reims, se plaignant de ce qu'il écoutoit encore les plaintes injustes des Cambrésiens. Le pape étoit mal content de ce qu'ils avoient élu pour évêque leur archidiacre Gaucher, qui ne vouloit prendre l'investiture que de la main du roi Henri excommunié: au contraire, il approuvoit l'élection que la plupart avoient faite de Manassès. Il chargea l'archevêque d'avertir les Cambrésiens de se trouver à Rome le carême prochain avec leurs titres, quand les Artésiens devoient y venir pour faire confirmer leur élection; mais il ne vint point à Rome de députés de Cambray, & ceux d'Arras les y attendirent un mois entier.

Baluz. pag. 262. to. 10. conc. p. 450.

AN. 1094. Le pape assembla donc son conseil, composé des évêques, des cardinaux & de plusieurs Romains, où en l'absence de Lambert il fit lire toute la procédure faite par l'église d'Arras pour son élection. Les Romains l'ayant entendue, demandèrent pour l'avoir chez eux qu'il fût ordonné évêque d'Ostie: mais le pape voulant affermir le nouvel évêché d'Arras, n'eut point d'égard à la prière des Romains; & quelques jours après il prit Lambert en particulier, & lui commanda de la part de Dieu & de S. Pierre d'acquiescer à son élection par obéissance & pour la rémission de ses péchés. Lambert se soumit, & fut sacré évêque d'Arras par le pape le quatrième dimanche de carême, 19e. de Mars 1094, en présence de Jean évêque de Tusculum, Humbald de Sabine, Jean de Porto, Brunon de Segni & Daïbert archevêque de Pise, des cardinaux prêtres, & d'une grande multitude de Romains. *p. 263.* Ensuite on expédia des bulles adressées à l'archevêque de Reims, au clergé d'Arras, aux abbés & aux abbesses du diocèse, au comte de Flandre, & à l'évêque Lambert pour lui servir de titres.

XVI. Affaire de Dol en Bretagne. *Martenne. collec. p. 66. Sup. lib. LXII. n. 52. p. 68.*

Avant que de partir de Rome, il assista au jugement donné par le pape en faveur de l'archevêque de Tours. Dès l'année précédente, Rolland évêque de Dol étoit venu à Rome demander le pallium, comme archevêque de Bretagne; & ayant représenté les lettres de Gregoire VII, par lesquelles il l'avoit accordé à Ivin son prédécesseur, sans préjudice du droit de l'église de Tours, le pape Urbain le lui accorda avec la même restriction. Raoul archevêque de Tours vint ensuite trouver le pape à Benevent; & lui fit voir que cette cause avoit été jugée sur les lieux en faveur de son siége, par les légats de Gregoire VII. L'évêque de Dol qui étoit présent répondit, qu'il n'étoit pas venu préparé pour plaider sa cause; & du consentement des parties, le pape ordonna qu'ils comparoîtroient devant lui à la mi-carême de l'année suivante 1094, sous peine au défaillant de perdre sa cause. L'archevêque de Tours comparut à Rome au jour nommé. L'évêque de Dol envoya seulement une excuse, qui ne fut pas jugée valable. On examina les lettres de Gregoire VII & des autres papes sur ce sujet: le pape prit l'avis de l'évêque d'Arras, des cinq évêques qui avoient assisté à son sacre, & des juges Romains; & il décida, que l'évêque de Dol & les autres évêques Bretons reconnoîtroient à l'avenir l'église de

Tours

Tours pour leur métropole. La bulle est datée du cinquième d'Avril 1094.

AN. 1094.

XVII. Geoffroi abbé de Vendôme à Rome.

ep. 88. Urb. M S. Geoff. 1. ep. 8.

Dès l'année précédente le pape voulant chasser de Rome les partisans de Guibert sans effusion de sang, avoit écrit pour lever des collectes sur les églises, comme il paroît par sa lettre aux évêques d'Aquitaine. Mais celui qui le servit le plus utilement en cette occasion, fut Geoffroi nouvel abbé de la Trinité de Vendôme. Car ayant appris la peine & la disette où étoit le pape Urbain, il vint à Rome, & eut beaucoup à souffrir, tant dans le voyage qu'à Rome même, où pour n'être point reconnu, il passoit pour valet de ses domestiques. Il vint voir le pape de nuit dans la maison de Jean de Frangipane, où il se tenoit caché, & le trouva presque dénué de tout & accablé de dettes. Il y demeura avec lui pendant le carême de l'année 1094, & le soulagea autant qu'il put de l'argent qu'il avoit apporté, montant à plus de 12000 sous, qui valoient cent marcs d'argent. Quinze jours avant Pâque, Ferruchio, à qui l'antipape Guibert avoit donné la garde du palais de Latran, fit parler au pape; demandant de l'argent pour lui rendre ce palais & la tour. Le pape en ayant conféré avec les évêques & les cardinaux qui étoient avec lui, leur demanda de l'argent; mais il en trouva peu chez eux, parce qu'ils étoient dans la persécution comme lui. L'abbé Geoffroi voyant le pape si affligé & si embarrassé qu'il en répandoit des larmes, s'approcha de lui & lui dit, qu'il traitât hardiment avec Ferruchio. Il y employa son argent jusques à ses mules & ses chevaux. Ainsi le pape entra dans le palais de Latran, & Geoffroi fut le premier qui lui baisa les pieds dans la chaire pontificale, où depuis long-temps aucun pape catholique ne s'étoit assis. En ce temps-là, le pape Urbain ordonna prêtre l'abbé Geoffroi, & le remit en possession de l'église de sainte Prisque, que le pape Alexandre II avoit donnée à Oderic son prédécesseur, pour lui & ses successeurs avec la dignité de cardinal; mais les Guibertins les en avoient dépossédés. Les abbés de Vendôme ont gardé le titre de cardinal pendant trois cents ans.

p. 13. 14.

epist. 14. Sirmond. ad ep. 9.

XVIII. Saint Nicolas Peregrin.

Sup. lib. LV. n. 33. vita apud Bol. 2 Jun. t. 19. p. 237.

C'est le temps où saint Nicolas Peregrin se faisoit admirer dans la Pouille. Il étoit Grec, né dans l'Attique en un village près de Sterion, monastère fameux de saint Luc le jeune. Ses parens étoient pauvres, & il n'apprit ni les lettres ni aucun métier: mais dès l'âge de huit ans sa mère l'envoya garder

des moutons. Dès-lors il commença à chanter tout haut
AN. 1094. *Kyrie eleison*, ce qu'il faisoit jour & nuit, & cette dévotion lui dura toute sa vie. Sa mère n'ayant pu l'en détourner, le crut possédé du démon, & le mena aux moines de Sterion, qui l'enfermèrent & le maltraitèrent sans lui pouvoir faire quitter son chant. Il souffroit tout patiemment, mais il recommençoit toujours *Kyrie eleison*. Etant retourné chez sa mère, il prit une cognée, une hache & un couteau, & montant sur la montagne il coupoit du bois de cèdre dont il faisoit des croix, qu'il plantoit sur les chemins & dans les lieux inaccessibles, louant Dieu continuellement.

Il se bâtit sur cette montagne une petite cabane de bois; & y vécut quelque temps seul, travaillant sans cesse. Ensuite il vint à Naupacte ou Lepante, où un moine nommé Barthelemi se joignit à lui & ne le quitta plus. Ils s'embarquèrent & passèrent à Otrante en Italie, & de-là en divers lieux où Nicolas étoit traité, tantôt comme un saint, tantôt comme un insensé. Il jeûnoit tous les jours jusques au soir, sa nourriture n'étoit qu'un peu de pain & d'eau, & toutefois il n'étoit pas maigre. Il passoit la plupart des nuits à prier debout. Il étoit vêtu seulement d'une tunique courte jusques aux genoux, les jambes & les pieds nus aussi-bien que la tête. Il portoit à la main une croix légère de bois, & en écharpe une gibecière, où il mettoit les aumônes qu'il recevoit, & qu'il employoit principalement à acheter des fruits pour donner aux enfans qu'il menoit avec lui, chantant aussi *Kyrie eleison*.

Ce fut en Italie, qu'on le surnomma *Peregrinus*, c'est-à-dire étranger; & y fit plusieurs miracles, continuant toujours son chant & exhortant tout le monde à la pénitence. Mais ses manières extraordinaires le firent souvent maltrai-
p. 246. ter, quelquefois même par l'ordre des évêques. Il passa à Tarente, puis à Trani, où il tomba malade, & mourut le
p. 248. vendredi second jour de Juin 1094, étant encore tout jeune. On vint en foule le voir pendant sa maladie, & lui demander sa bénédiction: mais le concours fut encore plus grand à ses funérailles. Il fut enterré dans l'église cathédrale avec grande solennité, & il se fit à son tombeau grand nombre
p. 250. de miracles. On l'invoquoit particulièrement pour les naufrages, comme saint Nicolas de Myre.

XIX. Eglise d'Allemagne.

Pendant la semaine sainte de la même année 1094, Gebe-

hard, évêque de Constance & légat du pape en Allemagne, tint un concile dans son église, avec un grand nombre d'abbés, des clercs & des seigneurs du pays. On y renouvella les défenses d'entendre l'office célébré par les prêtres simoniaques ou incontinens. On ordonna que le jeûne du mois de Mars se feroit toujours la première semaine de carême, & celui de Juin la semaine de la Pentecôte, comme nous l'observons encore. Jusques-là le temps de ces jeûnes n'étoit pas réglé, comme il paroît par le concile de Selingstat, tenu en 1022, qui nomme le jeûne des quatre-temps incertain. On ordonna encore à Constance qu'on ne fêteroit que trois jours tant dans la semaine de Pâque, que dans celle de la Pentecôte : au lieu qu'auparavant dans ce diocèse on fêtoit la semaine entière de Pâque, & un seul jour à la Pentecôte.

AN. 1094. Berthold. to. x. conc. p. 497.

Conc. Saleg. c. 2. v Sirm. ad Goffr. 111. ep. 23.

Il y eut cette année une grande mortalité en Bavière, qui s'étendit dans le reste de l'Allemagne, & même en France, en Bourgogne & en Italie : mais les plus sages ne jugeoient pas que ce fût un si grand mal. Car comme presque personne ne guérissoit de cette maladie, la plupart de ceux qui en étoient attaqués se préparoient sérieusement à la mort, & paroissoient mourir dans de grands sentimens de pénitence. Ceux mêmes qui restoient, s'abstenoient du cabaret & des autres divertissemens, couroient à la confession, & ne cessoient de se recommander aux prêtres. Il y avoit alors en Alsace un docteur nommé Manegold de Lutenbach, qui profita merveilleusement de cette occasion pour l'utilité de la religion. Car pendant cette mortalité, qui fut longue, toute la noblesse du pays venoit le trouver en foule, pour se faire absoudre de l'excommunication, en vertu du pouvoir qu'il en avoit reçu du pape, après quoi ils recevoient la pénitence & l'absolution de leurs autres péchés. Ils demeurèrent tous très-fidelles au pape Urbain, & ne vouloient point assister à l'office des prêtres simoniaques ou incontinens. Manegold avoit fondé à Marbach un monastère de chanoines réguliers, entre lesquels il vivoit lui-même en communauté. Le pape Urbain avoit déjà modéré les excommunications à l'imitation de Gregoire VII, en exceptant plusieurs personnes de la nécessité d'éviter les excommuniés.

Berthold.

XX. Concile de Reims.

La même année 1094, le dix-huitième de Septembre, on tint un concile à Reims par ordre du roi Philippe, qui espéroit y faire approuver son mariage avec Bertrade, vu que

t. x. p. 497. Chr. S. P. vivi an. 1094.

An. 1097. Berthe sa première femme étoit morte la même année. Il s'y trouva en personne avec trois archevêques, Renauld de Reims, Richer de Sens & Raoul de Tours. Richer n'y alla qu'à l'instante prière du roi, qui lui représenta, que Renauld étoit tellement incommodé de la goutte, qu'il ne pouvoit sortir de son siége; & Richer fut reçu à Reims avec le même honneur, que s'il en eût été l'archevêque. Huit évêques assistèrent à ce concile, Geoffroi de Paris, Gautier de Meaux, Hugues de Soissons, Elinand de Laon, Rabbod de Noyon, Gervin d'Amiens, Hugues de Senlis & Lambert d'Arras. Ce dernier étant revenu de Rome la même année, avoit été intronisé solennellement dans son église le jour de la Pentecôte; & dans ce concile il fut enfin reçu par son archevêque le jour de S. Matthieu, en lui promettant obéissance. Manassès élu archevêque de Cambray ne fut pas si-tôt sacré, quoiqu'approuvé par le pape, à cause du schisme formé en cette église par le parti de l'archidiacre Gaucher.

epist. 35. Ives de Chartres étant invité à ce concile, s'en excusa; parce qu'il ne devoit point être jugé hors de sa province; car il savoit que l'on vouloit l'y accuser; & comme cette accusation n'avoit autre fondement que la haine qu'on lui portoit, il appela au saint siége. Je ne le fais pas, dit-il, pour éviter le jugement; ma justification est bien facile. On m'accuse de parjure, & je n'ai jamais fait de serment à personne; mais je ne veux pas donner l'exemple de s'écarter des règles, ni m'exposer à un péril certain pour un avantage incertain: car j'ai demandé sauf-conduit au roi, & ne l'ai pu obtenir. Or, autant que je puis juger par les menaces qui m'ont été faites, il ne me seroit pas permis dans votre assemblée de dire impunément la vérité, puisque c'est pour l'avoir dite & pour avoir obéi au saint siége, que je suis traité si durement, & accusé de parjure & de crime d'état; mais, permettez-moi de le dire, on auroit plus de raison d'en accuser ceux qui fomentent une plaie qui ne se peut guérir que par le fer & le feu: car si vous aviez tenu ferme comme moi, notre malade seroit guéri. C'est le roi dont il parle. Il continue: que le roi fasse contre moi tout ce que Dieu lui permettra de faire; qu'il m'enferme, qu'il m'éloigne, qu'il me proscrive: j'ai résolu, avec la grâce de Dieu, de tout souffrir pour sa loi.

XXI. Concile d'Autun.

Nous avons vu les plaintes de Hugues, archevêque de Lyon, contre le pape Victor III; & l'excommunication pro-

noncée contre lui par ce pape au concile de Benevent en 1087. Après la mort de Victor, Hugues reconnut le pape Urbain, & soutint qu'il ne s'étoit jamais séparé de la communion de l'église Romaine. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre écrite à la comtesse Mathilde, où il se plaint des insultes qu'il souffre de la part des moines de Clugni. Il dit, que le vendredi saint de l'année précédente, leur abbé Hugues prononça publiquement l'oraison ordinaire, pour l'empereur, quoiqu'on l'eût omise depuis qu'Henri avoit été excommunié & déposé par le pape Gregoire. Et quand je lui en demandai la raison, ajoute-t-il, se trouvant embarrassé, il répondit qu'il avoit dit cette oraison pour quelque empereur que ce fût. Et comme nous lui remontrâmes que cette oraison ne se pouvoit entendre d'un autre que de l'empereur Romain, il se tut; mais il ne voulut point se corriger de cette faute. Cette conduite de saint Hugues, abbé de Clugni, semble montrer qu'il reconnoissoit toujours Henri pour empereur, nonobstant l'excommunication.

AN. 1094. Sup. liv. LXIII. n. 33. 35. to. X. conc. p. 416. ex to. VI. spicil.

L'archevêque Hugues se réconcilia si bien avec Urbain II, que ce pape le rétablit légat en France, comme il avoit été sous Gregoire VII. Ives de Chartres approuva extrêmement ce choix, & encouragea Hugues à accepter la commission; car il en faisoit difficulté, à cause du trouble que le schisme causoit dans l'église. Hugues donc, en qualité de légat, tint un concile à Autun le seizième d'Octobre de cette année 1094, où assistèrent trente-deux évêques & plusieurs abbés: on y remarque entre autres Raoul archevêque de Tours, & Hoël évêque du Mans. On y renouvella l'excommunication contre l'empereur Henri & l'antipape Guibert, & l'on excommunia pour la première fois le roi de France Philippe, pour avoir épousé Bertrade du vivant de sa femme légitime. On défendit aux moines de faire les fonctions de curés dans les églises paroissiales. On y jugea le différent entre l'archevêque de Tours & l'abbé de Marmoutier, qui ne vouloit point lui prêter serment. Il en fut déchargé, & on ordonna aux parties de vivre en paix, ce qui fut mal observé. On y traita du différent entre Gui archevêque de Vienne & saint Hugues évêque de Grenoble, touchant la terre de Salmoriac, dont l'archevêque s'étant emparé de force, l'évêque appela au saint siége; mais l'archevêque envoya à Rome, & obtint par sur-

epist. 12. ep. 24. to. X. p. 500. Berthold. 1094. Chr. Vird. p. 240. Ivo. ep. 238 Libell. Hug. t. 2. pœnit.

AN. 1094. prise une confirmation de privilége, où cet article étoit compris. Le pape Urbain s'en étant aperçu, renvoya l'affaire à Hugues archevêque de Lyon son légat. C'est ce Gui archevêque de Vienne, qui fut depuis pape sous le nom de Callifte II.

Theod. p. 535.

Le roi Philippe ayant été excommunié dans le concile, envoya des députés au pape pour l'apaiser, en affirmant par leur serment qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec Bertrade; & faisant entendre au pape que, s'il ne rendoit au roi la couronne, & ne levoit l'excommunication, ce prince se retireroit de son obéïssance. Ives de Chartres avertit le pape par avance, que cette députation n'étoit que mensonge & artifice: que le roi n'étoit point converti, & que son absolution feroit espérer l'impunité à tous les pécheurs. Toutefois le pape déféra à la députation du roi, & lui donna un délai jusques à la Toussaint 1095, pendant lequel il leva la censure, & lui permit d'user de la couronne à son ordinaire. La lettre est du vingt-quatrième d'Avril. Pour entendre ce qui est dit ici de la couronne, il faut savoir qu'en ce temps-là les rois paroissoient aux jours de fête en habit royal, avec la couronne en tête, & la recevoient de la main d'un évêque. Ainsi Ives de Chartres témoigne que le même roi Philippe reçut une fois à Noël la couronne de la main de l'archevêque de Tours, & une autre fois à la Pentecôte de quelques évêques de la province Belgique. Ce qui n'avoit rien de commun avec le sacre, qui ne se fait qu'une fois au commencement du règne; & Philippe avoit été sacré à Reims dès l'an 1059, par l'archevêque Gervais. Aussi ne paroît-il point que, pour avoir été excommunié, il ait jamais rien perdu de l'autorité royale.

Urb. ep. 36. to. X. conc. p. 464.

Ivo. ep. 66. 67. ep. 84.

Sup. lib. LX. n. 40.

XXII. Concile de Plaisance.

Berthold. an. 1095.

Le pape Urbain étant depuis long-temps sorti de Rome, célébra la fête de Noël 1094 en Toscane, où l'archevêque de Pise Daïmbert le servit avec grande affection. Cependant l'empereur Henri demeuroit en Lombardie, presque destitué de toute dignité royale: car toute la force de son armée obéïssoit au roi Conrad son fils, qui étoit attaché à la comtesse Mathilde & au pape Urbain. Mais le duc Guelfe se sépara alors de cette princesse, soutenant que, quoiqu'il l'eût épousée, il n'avoit point consommé son mariage avec elle; & le duc de Bavière son père travailla en vain à les réconcilier.

Cependant le pape Urbain avoit tellement pris le dessus, qu'il célébra un concile général à Plaisance, au milieu de la Lombardie & des schismatiques. Il y appela les évêques d'Italie, de Bourgogne, de France, d'Allemagne, de Bavière & d'autres provinces: il s'y en trouva deux cents, avec près de quatre mille clercs & plus de trente mille laïques; & comme il n'y avoit point d'église qui pût contenir une si grande multitude, il fallut tenir les assemblées en pleine campagne. Le concile commença le premier jour de Mars 1095, qui étoit le jeudi de la mi-Carême, & dura sept jours. L'impératrice Praxede, autrement Adelaïde, vint s'y plaindre de l'empereur Henri son époux. S'étant sauvée de la prison où il l'avoit mise, elle s'étoit retirée auprès de la comtesse Mathilde, qui la reçut avec beaucoup d'amitié & l'amena à ce concile. Praxede s'y plaignit des outrages & des infamies que l'empereur son époux lui avoit fait souffrir en sa personne, & les confessa publiquement. Et comme le pape savoit qu'elle n'y avoit point consenti, il la dispensa de la pénitence qu'elle auroit pu mériter, mais elle ne laissa pas de se retirer dans un monastère, où elle mourut saintement; & ces crimes de Henri étant devenus publics, excitèrent plusieurs de ses partisans à l'abandonner.

AN. 1095. Tom. x. conc. p. 501.

Sup. n. 12.

Philippe roi de France envoya une ambassade à ce concile, & manda qu'il s'étoit mis en chemin pour y aller, mais qu'il en avoit été empêché par des raisons légitimes. C'est pourquoi il demandoit un délai jusques à la Pentecôte, que le pape lui accorda à la prière du concile. Mais Hugues archevêque de Lyon, qui avoit été appelé en ce concile, fut suspendu de ses fonctions pour n'y être pas venu & n'avoir point envoyé d'excuse canonique.

Il vint aussi au concile de Plaisance des ambassadeurs d'Alexis Comnene, empereur de Constantinople, prier humblement le pape & tous les chrétiens de lui donner quelque secours contre les infidelles, pour la défense de l'église, qu'ils avoient presque détruite en Orient. Car ils y étoient si puissans, qu'ils venoient jusques aux murs de Constantinople. Le pape excita les fidelles à accorder ce secours: ensorte que plusieurs s'engagèrent par serment à faire le voyage, & aider fidellement l'empereur de CP. selon leur pouvoir.

On renouvella en ce concile la condamnation de l'hérésie de Berenger; & on déclara que le pain & le vin,

AN. 1095. quand on les consacre sur l'autel, sont changés, non-seulement en figure, mais véritablement & essentiellement au corps & au sang de Notre-Seigneur. On condamna aussi l'hérésie des Nicolaïtes, c'est-à-dire des prêtres & des autres clercs majeurs, qui prétendoient n'être pas obligés à la continence; on leur défendit de faire leurs fonctions & au peuple d'y assister. On confirma tous les règlemens des papes précédens sur la simonie, en défendant de rien exiger pour le saint chrême, le baptême & la sépulture. On déclare nulles les ordinations faites par l'antipape Guibert, & par les autres évêques intrus ou nommément excommuniés: mais on use d'indulgence à l'égard de ceux qui ont été ordonnés sans simonie par des schismatiques ou des simoniaques, sans les connoître pour tels, ou qui ont renoncé aux églises qu'ils avoient obtenues par simonie: sans toutefois que cette indulgence porte préjudice aux saints canons, hors les cas de nécessité. Le jeûne des quatre-temps est fixé aux mêmes jours où nous l'observons encore. On défend de recevoir à la pénitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine, ou à quelqu'autre péché mortel. Qu'aucun prêtre ne reçoive personne à pénitence sans commission de l'évêque; & qu'on ne refuse pas les sacremens à ceux qui ne demeurent avec les excommuniés que par la présence corporelle, sans participer à leurs sacremens. On dit que ce fut en ce concile de Plaisance, que le pape institua la dixième préface pour la messe qui est celle de la Vierge.

c. 1. 2. 3.
c. 8. 9.
c. 10. 3. 4. 5. 6. 7.
c. 12.
c. 14.
Berthold.

XXIII. Autres affaires d'Italie. Berthold.

Après le concile le pape passa à Cremone, où le jeune roi Conrad, fils de Henri, vint au-devant de lui & lui servit d'écuyer: le pape y fit ainsi son entrée le dixième d'Avril. Le roi Conrad lui fit serment de fidélité, promettant lui conserver la vie, les membres & la dignité pontificale. Le pape de son côté le reçut pour fils de l'église Romaine, & lui promit aide & conseil pour se maintenir dans le royaume & acquérir la couronne impériale, à la charge de renoncer aux investitures. Ives de Chartres, écrivant au pape, lui témoigna sa joie de la réduction du royaume d'Italie à son obéissance, & de la soumission du nouveau roi.

ep. 41.

Ughel. to. 4. p. 158.

Arnoul archevêque de Milan, avoit été élu dès l'année 1089, & avoit reçu l'investiture de la main de l'empereur Henri par l'anneau & le bâton pastoral; mais son élection avoit été déclarée nulle par le légat du pape. Arnoul acquiesç

ça & se retira dans un monastère, jusqu'à ce que le pape venant sur les lieux, & ne voulant pas laisser plus long-temps vacant le siégé de Milan, le fit sacrer par Dimon ou Thiemon archevêque de Salsbourg, Ulric évêque de Passau & Gebehard de Constance, qui avoient assisté au concile de Plaisance. Mais Arnoul mourut l'année suivante 1096, & eut pour successeur Anselme IV. AN. 1095.

XXIV. Le roi d'Angleterre irrité contre S. Anselme. *Edmer. 1. Novor.*

Guillaume le Roux roi d'Angleterre, n'ayant point encore pris de parti entre les deux qui se disoient papes, avoit envoyé à Rome deux clercs de sa chapelle Girard & Guillaume: pour savoir lequel étoit le pape légitime, & l'engager, s'ils pouvoient, à adresser au roi le pallium de l'archevêque de Cantorberi. Ils virent qu'Urbain étoit le vrai pape; & ayant obtenu de lui ce que le roi désiroit, ils amenèrent en Angleterre Gautier évêque d'Albane, qui apportoit secrétement le pallium; & ils arrivèrent auprès du roi quelques jours avant la Pentecôte, qui cette année 1095 étoit le treizième de Mai. Le dessein du roi étoit de faire déposer Anselme, & mettre un autre archevêque à Cantorberi par autorité du pape. Or voici comment ce saint prélat avoit encouru sa disgrace.

Dès l'année précédente, le roi voulant ôter la Normandie au duc Robert son frère, se préparoit à lui faire la guerre, & cherchoit de l'argent de tous côtés. Anselme, qui venoit d'être placé sur le siége de Cantorberi, lui offrit cinq cents livres d'argent, par le conseil de ses amis, qui lui persuadèrent que c'étoit le moyen de gagner pour toujours les bonnes grâces du roi, & d'attirer sa protection pour l'église. Le roi d'abord agréa l'offre de l'archevêque; mais des gens mal intentionnés lui dirent: vous l'avez élevé au-dessus de tous les seigneurs d'Angleterre; & maintenant dans votre besoin, au lieu de deux mille livres, ou du moins mille qu'il devroit vous donner par reconnoissance, il n'a pas de honte de vous en offrir cinq cents. Attendez un peu, faites-lui mauvais visage, & vous verrez qu'il fera trop heureux de vous en offrir encore autant. Le roi lui fit donc savoir qu'il refusoit son présent & Anselme rentrant en soi-même, dit: béni soit Dieu, qui a sauvé ma réputation. Si le roi avoit reçu mon présent, on auroit cru que j'aurois fait semblant de lui donner ce que je lui aurois promis auparavant, pour avoir

AN. 1095. l'archevêché. Je donnerai donc cet argent aux pauvres à son intention.

Quelque temps après, la plupart des évêques & des seigneurs vinrent à Hastingues par ordre du roi lui souhaiter un heureux voyage, comme il alloit passer en Normandie. Le roi y séjourna un mois, retenu par les vents contraires. Un jour l'archevêque l'étant venu voir, & étant assis auprès de lui, suivant la coutume, lui dit: Sire, afin que votre entreprise soit heureuse, commencez par nous accorder votre protection, pour rétablir en votre royaume la religion qui s'en va perdue. Quelle protection ? dit le roi. Anselme reprit: ordonnez que l'on tienne des conciles selon l'ancien usage; car il ne s'en est point tenu de général en Angleterre depuis que vous êtes roi, ni long temps auparavant. Cependant les crimes se multiplient & passent en coutume. Ce sera, dit le roi, quand il me plaira; & nous y penserons dans un autre temps. Puis il ajouta en raillant: & de quoi parleriez-vous dans un concile ? L'archevêque reprit: des mariages illicites, & des débauches abominables qui se sont depuis peu introduites en Angleterre, & qu'il faut réprimer par des peines qui répandent la terreur par tout le royaume. Et en cela, dit le roi, que feroit-on pour vous ? Anselme dit: si on ne faisoit rien pour moi, on feroit pour Dieu & pour vous-même. C'est assez, dit le roi, ne m'en parlez pas davantage. L'archevêque, changeant de discours, ajouta: il y a plusieurs abbayes sans pasteurs; ce qui fait que les moines mènent une vie séculière & meurent sans pénitence. Je vous conseille donc & vous prie d'y mettre des abbés; il y va de votre salut. Alors le roi, ne pouvant plus se contenir, lui dit en colère: que vous importe ? les abbayes ne sont-elles pas à moi ? vous faites ce que vous voulez de vos terres, ne ferai-je pas ce qu'il me plaira de mes abbayes ? Elles sont à vous, dit le prélat, pour en être le protecteur, non pour les piller. Elles sont à Dieu, afin que ses serviteurs en vivent, non pour soutenir vos guerres. Vous avez des domaines & de grands revenus pour subvenir à vos affaires: laissez à l'église ses biens. Sachez, dit le roi, que ces discours me déplaisent extrêmement. Votre prédécesseur n'eût osé parler ainsi à mon père; & je ne ferai rien à votre considération. Anselme voyant qu'il parloit en l'air, se leva & se retira. Ensuite considérant combien il lui importoit, pour l'intérêt même de

l'église, d'être bien avec le roi : il le fit prier de lui rendre ses bonnes grâces, ou de dire en quoi il l'avoit offensé. Le roi dit qu'il ne l'accusoit de rien, mais qu'il ne lui rendroit point son amitié; & les évêques dirent à Anselme, que le seul moyen de se raccommoder avec le roi étoit de lui donner de l'argent : à quoi il ne put se résoudre, prévoyant les conséquences. An. 1095.

Ce fut en ce temps-là qu'Anselme consulta Hugues, archevêque de Lyon, sur la conduite qu'il devoit tenir à l'égard du roi. Il y a des terres, dit-il, que des gentilshommes Anglois ont tenues de l'archevêque de Cantorberi, avant que les Normands entrassent en Angleterre. Ces gentilshommes sont morts sans enfans; le roi prétend pouvoir donner leurs terres à qui il lui plaira : voici ma pensée. Le roi m'a donné l'archevêché, comme Lanfranc mon prédécesseur l'a possédé jusqu'à la fin de sa vie; & maintenant il ôte à cette église ce dont Lanfranc a joui paisiblement si longtemps. Or je suis assuré qu'on ne donnera à personne cet archevêché après moi, sinon tel que je l'aurai au jour de ma mort; & que s'il vient un autre roi de mon vivant, il ne me donnera que ce dont il me trouvera en possession. Ainsi l'église perdra ses terres par ma faute, parce que le roi en étant l'avoué & moi le gardien, on ne pourra revenir contre ce que nous aurons fait. J'aime donc mieux ne point posséder les terres de l'église à ce prix, & faire les fonctions d'évêque, vivant dans la pauvreté comme les Apôtres, en témoignage de la violence que je souffre, que de causer à mon église une diminution irréparable. J'ai encore une autre pensée. Si étant sacré archevêque je passe toute la première année sans aller trouver le pape, ni demander le pallium, je mérite d'être privé de ma dignité. Que si je ne puis m'adresser au pape sans perdre l'archevêché, il vaut mieux que l'on me l'ôte par violence, ou plutôt que j'y renonce, que de renoncer au pape. C'est ce que je veux faire, si vous ne me mandez des raisons pour m'en détourner. III. ep. 24.

Le roi Guillaume le Roux fit son voyage en Normandie, & revint en Angleterre, sans avoir rien fait. Alors Anselme vint le trouver, & lui dit qu'il avoit dessein d'aller demander au pape son pallium. A quel pape ? dit le roi. Au pape Urbain, répondit Anselme. Le roi dit : je ne l'ai pas encore reconnu pour pape : nous n'avons pas accoutumé, mon père

An. 1095. Sup. n. 9.

& moi, de souffrir qu'on reconnoisse un pape en Angleterre sans notre permission ; & quiconque voudroit m'ôter ce droit, c'est comme s'il vouloit m'ôter ma couronne. Anselme fort surpris représenta, qu'avant que de consentir à son élection à Rochestre, il dit au roi, qu'étant abbé du Bec il avoit reconnu le pape Urbain, & qu'il ne se retireroit jamais de son obédience. Alors le roi protesta avec emportement, qu'il ne lui étoit point fidelle, s'il demeuroit contre sa volonté dans l'obédience du pape. Anselme demanda un délai pour assembler les évêques & les seigneurs, & par leur avis décider cette question : s'il pouvoit garder la fidélité au roi, sans préjudice de l'obéissance au saint siége. Car, dit-il, si on prouve que je ne puis garder l'un & l'autre, j'aime mieux sortir de votre royaume jusqu'à ce que vous reconnoissiez le pape, que de renoncer un moment à son obéissance. Le roi ordonna une assemblée à Rochingham, pour le dimanche onzième de Mars 1095.

XXI. Assemblée de Rochingham. to. x. conc. p. 494.

A ce jour le roi consulta de son côté, & l'archevêque du sien, parla aux évêques en présence d'une grande multitude de clercs & de laïques. Il leur représenta comme ils l'avoient contraint à accepter l'épiscopat, & qu'il n'y avoit consenti qu'à cette condition expresse, de demeurer dans l'obéissance du pape Urbain. Il conclut en demandant aux évêques leur conseil, pour ne manquer à ce qu'il devoit ni au pape ni au roi. Ils s'excusèrent de lui donner conseil, disant qu'il étoit assez sage, pour le prendre de lui-même, & se chargèrent seulement de rapporter son discours au roi. Anselme leur cita les passages de l'évangile sur l'autorité de S. Pierre & des autres Apôtres, & sur l'obéissance due aux princes, & conclut ainsi : voilà à quoi je m'en veux tenir : en ce qui regarde Dieu, je rendrai obéissance au vicaire de S. Pierre ; & en ce qui regarde la dignité temporelle du roi mon seigneur, je lui donnerai fidellement aide & conseil selon ma capacité.

Les évêques ne trouvant rien à répondre à ce discours, revinrent à l'archevêque, & lui dirent : pensez-y bien, nous vous en prions : renoncez à l'obéissance de cet Urbain, qui ne peut vous servir de rien tant que le roi sera irrité contre vous, ni vous nuire quand vous serez bien avec le roi ; demeurez libre, comme il convient à un archevêque de Cantorberi, réglant votre conduite par la volonté du roi, afin

qu'il vous pardonne le passé, & que vos ennemis vous voyant rétabli dans votre dignité, soient chargés de confusion. Anselme demeura ferme, & demanda que quelqu'un lui prouvât, qu'en refusant de renoncer à l'obéissance du pape, il manquoit à la fidélité qu'il devoit au roi. Mais personne n'osa l'entreprendre : au contraire, ils reconnurent qu'il n'y avoit que le pape qui pût juger un archevêque de Cantorberi.

Celui qui échauffoit le plus le roi contre Anselme, étoit Guillaume évêque de Durham, homme qui avoit plus d'agrément & de facilité à parler, que de solidité d'esprit. Il avoit promis au roi de faire ensorte qu'Anselme renonceroit au pape Urbain ou à l'archevêché, espérant par ce moyen monter lui-même sur le siége de Cantorberi. Le roi donc se plaignant aux évêques de l'avoir engagé mal-à-propos dans cette affaire, puisqu'ils ne pouvoient condamner Anselme, l'évêque de Durham lui conseilla d'employer la violence, de lui ôter la crosse & l'anneau, & le chasser du royaume. Les seigneurs n'approuvèrent point ce conseil ; mais le roi ordonna aux évêques de refuser à Anselme toute l'obéissance, & n'avoir même aucun commerce avec lui, déclarant que de sa part il ne le regardoit plus comme archevêque. Les évêques le promirent, & rapportèrent ce discours à Anselme, qui dit : & moi je vous tiendrai toujours pour mes frères & pour les enfans de l'église de Cantorberi, & je ferai mon possible pour vous ramener de cette erreur ; quant au roi, je lui promets toutes sortes de services & des soins paternels, lorsqu'il voudra bien le souffrir. Le roi commanda aux seigneurs de faire comme les évêques, & de renoncer à l'obéissance & à l'amitié d'Anselme. Ils répondirent : nous ne sommes point ses vassaux, & ne lui avons point fait de serment ; mais il est notre archevêque, il doit gouverner en ce pays-ci la religion ; & nous ne pouvons, étant chrétiens, nous soustraire à sa conduite, vu principalement qu'il n'est coupable d'aucun crime.

Alors les évêques demeurèrent confus, & tout le monde les regardoit avec indignation, nommant l'un Judas, l'autre Pilate, l'autre Herode. Plusieurs dirent qu'ils ne prétendoient refuser obéissance à Anselme, que quant à l'autorité qu'il disoit tenir du pape Urbain ; & s'étant attiré par-là l'indignation du roi, ils se le réconcilièrent à force d'argent. Mais Anselme voyant qu'il n'étoit plus en sureté en Angleterre, car le roi le lui avoit déclaré, lui demanda un sauf-conduit jus-

AN. 1195. qu'à la mer pour sortir du Royaume, en attendant qu'il plût à Dieu d'apaiser ce trouble. Le roi fut fort embarrassé de cette proposition; car quoiqu'il souhaitât passionnément la retraite du prélat, il ne vouloit pas qu'il sortit revêtu de la dignité pontificale, & ne voyoit pas qu'il fût possible de l'en dépouiller. Enfin on convint de lui donner un délai jusqu'à la Pentecôte, & le roi promit de laisser jusques-là toutes choses en même état; mais il ne tint point sa parole: & pendant cette trève il chassa d'Angleterre le moine Baudouin, en qui l'archevêque avoit sa principale confiance. Il fit prendre son chambellan dans sa chambre & à ses yeux, & lui fit plusieurs autres insultes.

XXVI. Saint Anselme reçoit le pallium. *Edmer. 2. Novor.*

Le terme de la trève approchoit, quand Gautier évêque d'Albane, légat du pape Urbain, arriva en Angleterre. Il passa secrétement à Cantorberi, évita l'archevêque, & se pressa d'aller trouver le roi, sans rien dire du pallium qu'il apportoit, ni parler familièrement à personne, en l'absence des deux chapelains du roi qui le conduisoient. Le roi l'avoit ainsi ordonné pour ne pas publier son dessein. Le légat parla à ce prince, suivant ce qu'il avoit appris qui lui seroit agréable, sans rien dire en faveur d'Anselme. Ceux qui avoient conçu de grandes espérances de la venue du légat, en furent surpris, & disoient: si Rome préfère l'argent à la justice, quel secours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner? Le roi donc voyant la complaisance du légat, qui lui promettoit de la part du pape tout ce qu'il désiroit, pourvu qu'il voulût le reconnoître, accepta la condition, & ordonna par tout son royaume de recevoir Urbain pour pape légitime. Ensuite il voulut persuader au légat de déposer Anselme de l'épiscopat par l'autorité du pape, promettant, s'il le faisoit, d'envoyer à Rome tous les ans une grande somme d'argent. Mais le légat lui ayant fait voir qu'il étoit impossible, il en fut extrêmement contristé, comptant qu'il n'avoit rien gagné à reconnoître le pape Urbain. Voyant donc qu'il ne pouvoit changer ce qui étoit fait, il voulut au moins sauver sa dignité: rendant en apparence ses bonnes grâces à l'archevêque, puisqu'il ne pouvoit lui faire le mal qu'il désiroit.

Le roi célébra à Ouindsor la Pentecôte, qui cette année 1095 fut le treizième de Mai. De-là il envoya des évêques, qui pressèrent encore Anselme de lui faire un présent, du

moins à l'occaſion du pallium qu'il ſeroit allé quérir à Rome à grands frais. Mais il demeura toujours ferme, diſant que c'étoit faire injure au roi, de montrer que ſon amitié étoit vénale. Enfin le roi, par le conſeil des ſeigneurs, fut réduit à lui rendre gratuitement ſes bonnes grâces ; & il fut dit, que de part & d'autre on oublieroit le paſſé. Il fut enſuite queſtion du pallium. Quelques-uns, pour faire leur cour, vouloient perſuader à Anſelme de le recevoir de la main du roi : mais il repréſenta que ce n'étoit pas un préſent du prince, mais une grâce ſingulière du ſaint ſiége ; & on convint que le légat qui l'avoit apporté, le porteroit à Cantorberi, & le mettroit ſur l'autel, où Anſelme le prendroit. AN. 1095.

La cérémonie ſe fit le dimanche dixième de Juin. Le légat vint à Cantorberi, & entra dans l'égliſe métropolitaine, portant le pallium dans une caſſette d'argent, avec beaucoup de décence. Les moines qui ſervoient la même égliſe allèrent au-devant, avec ceux de l'abbaye de S. Paul, un grand clergé & un peuple innombrable. L'archevêque accompagné de pluſieurs évêques, qui le ſoutenoient à droite & à gauche, s'avança nus pieds, mais revêtu de ſes ornemens. Quand le pallium eut été mis ſur l'autel, il l'alla prendre & le fit baiſer à tous les aſſiſtans ; puis s'en étant revêtu, il célébra la meſſe ſolennellement. Enſuite le moine Baudouin fut rappelé en Angleterre, & l'archevêque demeura quelque temps en paix.

Il écrivit au pape, pour le remercier du pallium qu'il lui avoit envoyé, & lui faire ſes excuſes de n'avoir point encore été le viſiter, comme il étoit de ſon devoir ſuivant la coutume, outre le déſir qu'il avoit de l'entretenir & le conſulter. Il s'excuſe ſur les guerres, la déſenſe du roi, ſon âge & ſa mauvaiſe ſanté. Cependant il lui repréſente ainſi ſes peines : je ſuis affligé, ſaint père, d'être ce que je ſuis, & de n'être plus ce que j'étois. Dans une moindre place, il me ſembloit que je faiſois quelque choſe ; dans un rang plus élevé mon fardeau m'accable, & je ne ſuis utile ni à moi ni aux autres. Je voudrois quitter cette charge, que je ne puis porter : mais la crainte de Dieu, qui me l'a fait recevoir, m'oblige à la garder. Si je connoiſſois la volonté de Dieu, j'y conformerois la mienne ; faute de la connoître, je m'agite, je ſoupire, & je ne ſais quelle fin mettre à mes maux. III. ep. 37.

Cependant le pape Urbain ayant mis en bon état les

AN. 1095. affaires de Lombardie, paffa en France par mer, & vint à
XXVII. Valence, où il dédia l'églife cathédrale: de-là il vint au Pui
Le pape Urbain en France. en Velai, où il célébra l'Affomption de Notre-Dame, & y indiqua un concile à Clermont pour l'octave de la S. Martin, où il invita par fes lettres les évêques de diverfes provinces. Du Pui le pape paffa à la Chaife-Dieu; puis il retourna vers le Rhône à Saint-Gilles, à Tarafcon, à Avignon. Enfuite il vint à Mâcon & à Clugni, où le vingt-cinquième d'Octobre, il confacra le grand autel de la nouvelle églife; & le même jour il y fit confacrer trois autres autels par Hugues archevêque de Lyon, Daïmbert archevêque de Pife & Brunon évêque de Segni.

Berthold.

Bibl. C. Inn. p. 518.

En cette cérémonie le pape parla ainfi au peuple, en préfence des évêques & des cardinaux : les papes nos prédéceffeurs ont particulièrement aimé & protégé ce monaftère depuis fa fondation, & avec raifon, puifque le pieux duc Guillaume fon fondateur a voulu qu'il n'eût d'autres protecteurs après Dieu, que S. Pierre & les papes fes fucceffeurs. Je me trouve de ce nombre par la divine providence, après avoir été moine & prieur de ce monaftère fous le vénérable Hugues, qui, grâces à Dieu, eft encore en bonne fanté. Mais aucun de mes prédéceffeurs n'a vifité ce lieu en perfonne, & Dieu, comme vous voyez, m'a fait cette grâce; c'eft même la première & la principale caufe de mon voyage en France. Enfuite le pape accorda à Clugni une immunité, & en marqua les bornes; dans l'étendue defquelles il défendit de faire aucune violence, incendie, pillage, captures, homicide, ou mutilation de membres, fous peine d'excommunication. Il avoit déjà accordé, la même année, étant à Plaifance, une confirmation de tous les priviléges de Clugni.

Sup. lib. LXV. n. 45.

XXVIII. Concile de Clermont. Le pape fe rendit à Clermont au temps marqué, & il s'y trouva, felon Berthold, treize archevêques & deux cents cinq prélats portant croffe, tant évêques qu'abbés: d'autres en comptent jufques à quatre cents. Entre les archevêques, il y en avoit deux d'Italie qui avoient fuivi le pape: favoir, Daïmbert de Pife, & Ranger de Rège. Il y en avoit trois qui étoient légats dans leurs provinces: Hugues de Lyon, qui la même année avoit fait le voyage de faint Jacques: Amat de Bordeaux, Bernard de Tolède. Les autres archevêques étoient Renaud de Reims, Aubert de Bourges, qui moururent dans la même année; Raoul de Tours, Richer de Sens,

p. 516.

Chr. Vird. p. 240.

Sens, Dalmace de Narbonne, Gui de Vienne, Berenger de Tarragone, Pierre d'Aix. Les plus connus d'entre les évêques font premièrement trois, qui accompagnoient le pape : favoir, Jean de Porto, Gautier d'Albane, qui venoit de fa légation d'Angleterre, Brunon de Segni. Il y avoit auffi à la fuite du pape plufieurs cardinaux, entre autres Richard abbé de faint Victor de Marfeille, & le chancelier de Jean Gaëte. AN. 1095.

Les autres évêques étoient prefque tous François, & je remarque entre eux Lambert d'Arras, Gaucher de Cambray, Hugues de Soiffons : Hilgot fon prédéceffeur, qui pour affurer fon falut s'étoit fait moine à Clugni : Odon de Bayeux, oncle du roi d'Angleterre : Roland de Dol en Bretagne, qui fe prétendoit archevêque : Ives de Chartres & Hugues de Grenoble, l'un & l'autre mis depuis au rang des faints : Adhemar du Pui. J'y trouve auffi deux évêques d'Efpagne, Dalmace de Compoftelle & Pierre de Pampelune. Entre les abbés on remarque, outre le cardinal Richard, Hugues de Clugni, Baudri de Bourgueil & Geoffroi de Vendôme. *Ivo. ep. 88.*

Durand évêque de Clermont fe donna tant de fatigue pour bien recevoir le pape, qu'il tomba grièvement malade; & le pape arrivant le trouva à l'extrémité, le vifita & lui donna l'abfolution. Il mourut la nuit fuivante, & fut enterré par les foins de fes difciples. Hugues évêque de Grenoble, Jarenton abbé de faint Benigne de Dijon, & Ponce abbé de la Chaife-Dieu : car tous trois avoient été moines dans ce monaftère, lorfque Durand en étoit abbé. Le pape fit la cérémonie des funérailles de Durand avec les évêques affemblés pour le concile, & lui donna pour fucceffeur Guillaume de Baïf, du confentement du clergé & du peuple. *Chr. Vird. p. 140.*

XXIX. Canons du concile de Clermont.

Le concile de Clermont commença le dix-huitième de Novembre 1095, jour de l'octave de faint Martin. On y fit plufieurs canons, dont nous n'avons que des fommaires pour la plupart; & de-là vient qu'ils font rapportés diverfement. On y confirma tous les décrets des conciles, que le pape Urbain avoit tenus à Melfe, à Benevent, à Troye & à Plaifance. On renouvella les défenfes d'ufurper les biens des évêques ou des clercs à leur mort; & on ordonna qu'ils feroient diftribués aux œuvres pies, felon leur intention, ou réfervés au fucceffeur. Défenfe aux évêques d'inftituer un archidiacre qui ne foit diacre; un archiprêtre ou un doyen, qui ne foit prêtre. Défenfe d'élire un évêque, qui ne foit au moins diacre. *to. x. conc. p. 506. Berthold. an. 1095. Conc. p. 589. c. 31. al. 1. c. 3. al. 2.*

AN. 1095. Sirm. ad Gof. III. ep. II. Marca. ad can. 7 p. 578.

Les monastères étoient en possession de plusieurs églises, dont les revenus ayant été usurpés par des laïques, qui les leur avoient ensuite donnés, pour en décharger leur conscience. Le consentement de l'évêque y étoit nécessaire, parce qu'originairement toutes les églises étoient à sa disposition ; & en y consentant, il obligeoit les moines à mettre dans chaque église un clerc capable de la desservir, & lui donner un entretien suffisant. Ce clerc titulaire de l'église se nommoit la Personne ; & quelquefois l'évêque se faisoit payer un droit en lui donnant l'institution, & exigeoit des moines le même droit à toutes les mutations de personne. Ce droit se nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations des seigneurs ; & on le nommoit rachat d'autels, *redemptio altarium*, parce qu'on distinguoit l'église & l'autel. On appeloit église les dixmes & les autres revenus fixes ; & autels, les oblations & le casuel, que les laïques laissoient ordinairement aux clercs qui desservoient l'église.

Can. 7. al. 3. Le concile de Clermont condamna ce rachat d'autels, comme une espèce de simonie ; conservant toutefois aux monastères les autels ou les dixmes, dont ils étoient en possession depuis trente ans : sauf le cens annuel aux évêques, c'est-à-dire, l'ancienne redevance nommée synodique ou cathédratique. Et parce qu'il y avoit des moines qui s'attribuoient toute l'autorité sur les églises de leur dépendance, le concile ordonne que, dans les églises paroissiales dont ils sont en possession, ce sera l'évêque qui mettra un curé du consentement de l'abbé ; & que le curé rendra compte à l'évêque du gouvernement de la paroisse, & sera soumis à l'abbé pour le temporel.

c. 12. Aucun clerc ne pourra avoir deux prébendes en deux villes différentes, parce qu'il ne peut avoir deux titres : & chacun sera ordonné pour le titre pour lequel il a été ordonné
c. 13. d'abord, c'est-à-dire que celui qui est par exemple sous-diacre d'une certaine église, en sera ordonné diacre & prê-
c. 14. tre. Le concile défend aussi d'avoir deux dignités dans une même église. Il défend de recevoir de la main d'un
c. 15. laïque aucune dignité ecclésiastique, ni de lui en faire hom-
c. 17. mage lige ; & à aucun prince d'en donner l'investiture. Dé-
c. 18. fense aux laïques d'avoir des chapelains qui ne leur soient donnés par l'évêque pour la conduite de leurs ames.

c. 26. Le jeûne du samedi saint sera poussé jusques vers la nuit.
c. 27. Le jeûne du printemps sera toujours la première semaine de

carême, & celui de l'été dans la semaine de la Pentecôte. Personne ne communiera, sans prendre séparément le corps & le sang, sinon par nécessité & avec précaution. C'est que quelques-uns comme les moines de Clugni, imitoient les Grecs, donnant l'eucharistie dans une cuillère, où le corps de Notre-Seigneur étoit trempé dans son précieux sang; & nous avons vu que l'église Latine rejetoit cet usage, comme contraire à l'institution du sacrement. Ce canon toutefois le permet en cas de nécessité, comme s'il falloit communier un malade ou un enfant qui ne pût avaler du pain sec. Au reste on voit que l'usage ordinaire étoit encore de communier sous les deux espèces.

An. 1095. c 28. Marca ad c. 28. Sup. lib. LXIII n. 59: Sup. lib. LX. n. 6.

On confirma en ce concile la trève de Dieu pour tous généralement, depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuagésime jusques à l'octave de la Pentecôte: le reste de l'année pendant les quatre jours de la semaine, jeudi, vendredi, samedi & dimanche. En tout temps pour les moines & les clercs, & tous les jours pendant trois ans: pour les paysans & les marchands; à cause de la disette des vivres, dont la plupart des provinces de Gaule étoient affligées. Les croix plantées sur les chemins étoient des asyles comme les églises.

c. 1. al 9. Malmesb. c. 14.

c. 29. 30.

Philippe roi de France fut encore excommunié dans ce concile, pour son mariage illégitime avec Bertrade, nonobstant les sollicitations de plusieurs personnes considérables, & les grands présens que l'on offroit au pape pour l'en détourner, & quoique le concile se tînt dans le royaume de Philippe: mais cette excommunication ne fit aucun préjudice à l'autorité royale; car nous ne voyons point que depuis il ait été moins obéi que devant, ni que l'on ait pensé à mettre un autre roi à sa place.

Berthold.

Ivo. ep. 211. Guibert. Gesta.D.11.c. 3.

XXX. Primatie de Lyon confirmée.

On régla dans ce même concile plusieurs affaires particulières. Premièrement le pape Urbain confirma la primatie de Lyon, suivant la bulle de Gregoire VII, donnée en faveur de l'archevêque Gebuin. Hugues son successeur, plus autorisé par sa qualité de légat, se plaignit que cette bulle n'étoit pas exécutée, quoique l'affaire eût déjà été agitée en plusieurs conciles provinciaux. On lut dans le concile de Clermont les privilèges du saint siège, qui établissoient cette primatie. Comme Richer archevêque de Sens refusoit de s'y soumettre, on lui accorda plusieurs délais; & enfin le sixième

Sup lib. LXII. n. 57.

Decr. Urb. t. X. conc. p. 517.

AN. 1095. jour du concile étant passé, sans qu'il eût proposé ses défenses, il fut jugé, de l'avis de tout le concile, que l'archevêque de Sens devoit à celui de Lyon soumission & obéissance comme à son primat, suivant l'autorité des catalogues & les décrets du saint siége. Par ces catalogues, on entendoit l'ancienne notice des provinces de Gaule, insérée dans la collection d'Isidore.

Marca de prim. n. 59. 60.

Les suffragans de la métropole de Sens, qui étoient présens, déclarèrent qu'ils obéiroient au décret du concile, qui prononça de même touchant l'église de Rouen. Pour celle de Tours, il n'en étoit point question, parce que l'archevêque Raoul s'étoit déjà soumis. Le huitième jour du concile l'archevêque de Lyon se plaignit que l'archevêque de Sens n'avoit point encore voulu reconnoître sa primatie, quoiqu'il l'en eût fait sommer par ses députés Aganon évêque d'Autun & Lambert d'Arras. C'est pourquoi le pape du consentement de tout le concile, interdit à l'archevêque de Sens l'usage du pallium & l'obéissance de ses suffragans, jusques à ce qu'il obéit lui-même. Il prononça de même contre l'archevêque de Rouen qui étoit absent, s'il ne se soumettoit dans trois mois. Quant à ses suffragans qui étoient présens, Odon de Bayeux, Gislebert d'Evreux & Serlon de Seès, ils reçurent avec soumission le jugement du concile.

Le pape en fit donc expédier une bulle adressée à Hugues archevêque de Lyon, où il lui confirme à lui & à ses successeurs la primatie sur quatre provinces, suivant le privilége donné à Gebuin par Gregoire VII. Les quatre provinces sont celles de Lyon, de Rouen, de Tours & de Sens; & les contrevenans sont menacés d'excommunication. A ce jugement assistèrent douze archevêques, c'est-à-dire tous ceux qui étoient au concile, hors celui de Sens, quatre-vingts évêques, & plus de quatre vingt-dix abbés. La date est du premier de Décembre 1095. La résistance particulière de l'archevêque de Sens pouvoit être fondée sur ce qu'il se prétendoit lui-même primat, en vertu du privilége accordé à Ansgise son prédécesseur, par le pape Jean VIII; outre qu'il se trouvoit alors, sous une autre domination que l'archevêque de Lyon, soumis à l'empire à cause du royaume de Bourgogne. Et cette raison lui étoit commune avec l'archevêque de Rouen, sujet du roi d'Angleterre. L'archevêque de Tours

Sup. l. b. LII. n. 33.

fut plus facile, peut-être dans l'espérance de recouvrer sa juridiction sur les évêques de Bretagne. En effet, il l'obtint au concile de Clermont; & Guillaume évêque de Poitiers, qui y assistoit, en donna depuis une attestation, où il dit que Raoul archevêque de Tours avoit proposé sa demande contre l'archevêque de Dol, & que le pape ayant attentivement considéré la demande & les réponses, avoit condamné l'archevêque de Dol à être soumis à l'archevêque de Tours, & lui faire satisfaction pour la désobéissance passée.

AN. 1095. *Can. 7. p. 589. Martenne coll. p. 72.*

Vers la fin du concile, c'est-à-dire le vingt-huitième de Novembre 1095, le pape fit lire publiquement la bulle du rétablissement de l'église d'Arras; & à cette séance assistoient quatorze archevêques, deux cents vingt-cinq évêques, & plus de quatre-vingt-dix abbés. La bulle fut approuvée & confirmée de tout le concile, où Lambert nouvel évêque d'Arras avoit pris séance, y étant nommément appelé par le pape. Mais Gaucher, qui se prétendoit évêque de Cambray, fut déposé de toute fonction d'évêque & de prêtre, avec menace d'anathème contre lui & ses fauteurs, s'il occupoit davantage ce siége, parce qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, & avoit reçu la crosse & l'anneau de la main de l'empereur Henri. Le concile confirma l'élection de Manassès, archidiacre de Reims, & ordonna qu'il seroit sacré évêque de Cambray: ce que Gaucher avoit empêché jusques-là par l'autorité de l'empereur. Toutefois Gaucher se soutint après le concile par la même protection, & le schisme de l'église de Cambray dura encore dix ans.

Conc. p. 462. 5. Miscell. p. 282.

Narrat. Tornac. to. 12. spicil. p. 445.

XXXI. Voyage de Pierre l'ermite.

De tous les actes du concile de Clermont, le plus fameux, & celui dont les suites furent plus importantes, est la publication de la croisade, dont l'occasion fut telle. Il y avoit en France un ermite nommé Pierre, du diocèse d'Amiens, homme d'une grande vertu, & vivant dans une extrême pauvreté. Il étoit de petite taille, avoit le visage maigre, l'extérieur négligé, alloit nus pieds couvert d'une méchante chape, & n'usoit d'autre monture que d'un âne. Il alla par dévotion à Jérusalem visiter le saint Sépulcre, & fut sensiblement touché de voir les lieux saints sous la domination des infidelles, la place du temple occupée par leur mosquée, & des écuries joignant l'église du saint Sépulcre. Comme il étoit homme industrieux, il s'enquit de son hôte qui étoit chrétien, non-seulement de leur misère présente,

Hist. bell. sac. Mus. Ital. p. 131.

Guill. Tyr. lib. 1. c. 11.

AN. 1095. mais de ce que souffroient leurs ancêtres depuis plusieurs siècles ; & pendant un assez grand séjour qu'il fit dans la ville, il visita les églises, & reconnut par lui-même l'état des choses.

Comme il apprit que le patriarche Simeon étoit un homme vertueux & craignant Dieu, il l'alla voir, & entra en conférence avec lui par interprète. Le patriarche reconnoissant que ce pélerin étoit homme sensé, de grande expérience & persuasif, s'ouvrit à lui ; & voyant qu'il ne pouvoit retenir ses larmes, & demandoit s'il n'y avoit point de remède à tant de maux, il lui dit : nos péchés empêchent que Dieu n'exauce nos prières, ils ne sont pas encore assez punis ; mais nous aurions quelque espérance, si votre peuple, qui sert Dieu sincérement, & dont les forces sont encore entières & formidables à nos ennemis, vouloit venir à notre secours, ou du moins prier Jesus-Christ pour nous. Car nous n'attendons plus rien des Grecs, quoiqu'ils soient plus proches de nous & par les lieux & par la liaison du sang, & que leurs richesses soient plus grandes. A peine peuvent-ils se défendre eux-mêmes, toute leur force est tombée ; & vous pouvez avoir appris que, depuis peu d'années, ils ont perdu plus de la moitié de leur empire.

Pierre répondit : sachez, saint père, que si l'église Romaine & les princes d'Occident étoient instruits de la persécution que vous souffrez, par une personne exacte & digne de foi, ils essayeroient au plutôt d'y apporter remède. Ecrivez donc au pape & aux princes des lettres étendues & scellées de votre sceau : je m'offre d'en être le porteur, & d'aller par-tout, avec l'aide de Dieu, solliciter votre secours. Ce discours plut extrêmement au patriarche & aux chrétiens qui étoient présens : & après avoir rendu à Pierre l'ermite de grandes actions de grâces, ils lui donnèrent les lettres qu'il demandoit. Quelque temps après, comme il prioit dans l'église du saint Sépulcre pour le succès de son voyage, il s'endormit & vit en songe Jesus-Christ qui lui disoit : lève-toi, Pierre, hâte-toi d'exécuter ta commission sans rien craindre ; car je serai avec toi. Il est temps que les lieux saints soient purifiés, & mes serviteurs secourus.

Pierre l'ermite, encouragé par ce songe, prit congé du patriarche, s'embarqua, arriva en Pouille à Bari, vint à Rome, rendit au pape les lettres du patriarche & des chrétiens

de Jérusalem, & s'acquitta fidellement de sa commission. Il fut très-bien reçu du pape, qui lui promit de s'employer sérieusement pour cette affaire, quand il en trouveroit l'occasion. Cependant Pierre l'ermite, poussé par son zèle, parcourut toute l'Italie, passa les Alpes, & alla trouver l'un après l'autre tous les princes d'Occident, les sollicitant & les pressant pour le secours des chrétiens d'Orient & la délivrance des lieux saints, & il en persuada quelques-uns. Non content de parler aux grands, il exhortoit aussi les peuples à cette même œuvre, & avec un tel talent, que c'étoit presque toujours avec fruit. Aussi il servit comme de précurseur au pape avant qu'il passât les monts, & disposa les esprits à recevoir ses exhortations. AN. 1095.

XXXII. Croisade publiée. *Cap.* 15.

Le pape donc ayant réglé les affaires ecclésiastiques au concile de Clermont, fit un sermon où il disoit en substance : vous savez, mes frères, que le Sauveur du monde a honoré par sa présence la terre qu'il avoit promise aux anciens pères, qu'il l'a nommée son héritage & l'a particulièrement chérie ; & bien qu'à cause des péchés de ses habitans il l'ait livrée pour un temps entre les mains des infidelles, il ne faut pas croire qu'il l'ait rejetée. Depuis longues années la nation impie des Sarrasins tient les saints lieux sous une dure tyrannie. Ils ont réduit les fidelles en servitude, & les accablent de tributs & d'avanies. Ils enlèvent leurs enfans, les contraignent d'apostasier ; & s'ils le refusent, ils les font mourir. Le temple de Dieu est devenu le siége des démons, l'église du saint Sépulcre est souillée de leurs impuretés, les autres lieux saints sont devenus des étables & des écuries. Ils n'ont pas plus d'égard aux personnes : on met à mort les prêtres & les diacres dans le sanctuaire, on y corrompt les femmes & les vierges.

Vous donc, mes chers enfans, armez-vous du zèle de Dieu, marchez au secours de nos frères, & le Seigneur sera avec vous. Tournez, contre l'ennemi du nom chrétien, les armes que vous employez injustement les uns contre les autres. Rachetez par ce service agréable à Dieu les pillages, les incendies, les homicides & les autres crimes qui excluent de son royaume, afin d'en obtenir promptement le pardon. Nous vous exhortons & vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, de compatir à l'affliction de nos frères qui sont à Jérusalem & aux environs, & de réprimer

AN. 1095. l'infolence des infidelles, qui veulent fe foumettre les royaumes & les empires, & fe propofent d'éteindre le nom chrétien; autrement, il eft à craindre que bientôt la foi ne périffe en ces quartiers-là. Plufieurs d'entre vous favent quelle perfécution y règne, pour l'avoir vue de leurs yeux; & nous l'apprenons par cette lettre, que le vénérable Pierre ici préfent nous a apportée.

Pour nous, ayant confiance en la miféricorde de Dieu & en l'autorité de S. Pierre, nous remettons à ceux qui prendront les armes contre les infidelles, les pénitences immenfes qu'ils méritent pour leurs péchés; & ceux qui y mourront en vraie pénitence, ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchés & la récompenfe éternelle. Cependant nous prenons fous la protection de l'églife & des Apôtres S. Pierre & S. Paul, ceux qui s'engageront à cette fainte entreprife, & nous ordonnons que leurs perfonnes & leurs biens foient dans une entière fureté. Que fi quelqu'un eft affez hardi pour les inquiéter, il fera excommunié par l'évêque du lieu, jufqu'à la fatisfaction convenable; & les évêques ou les prêtres qui ne lui réfifteront pas vigoureufement, feront fufpendus de leurs fonctions, jufqu'à ce qu'ils obtiennent grâce du faint fiège.

J'ai rapporté ce difcours fuivant le récit de Guillaume de Tyr, auteur grave & judicieux: d'autres auteurs le rapportent autrement; foit que chacun faffe parler le pape, fuivant ce qu'il trouvoit le plus vraifemblable; foit que, pendant la tenue du concile, il ait fait plufieurs difcours fur ce fujet. Remi moine de faint Remi de Reims, qui étoit préfent au concile, dit qu'après que le pape eut parlé, tous les affiftans furent fi touchés de fon difcours, qu'ils s'écrièrent: Dieu le veut, Dieu le veut.

Lib. 1. *p.* 32. Alors le pape levant les yeux au ciel, & faifant figne de la main pour leur impofer filence, continua ainfi: mes frères, vous voyez aujourd'hui l'accompliffement de cette parole de Notre-Seigneur, qu'il fe trouve au milieu

Matth. XVIII, 20. de ceux qui font affemblés en fon nom; car vous n'auriez pas ainfi crié tout d'une voix, s'il ne vous l'avoit infpiré. Ce fera donc votre cri de guerre. Au refte nous ne prétendons pas que les vieillards ou les invalides, & ceux qui ne font pas propres aux armes, entreprennent ce voyage, ni les femmes fans leurs maris, leurs frères, ou d'autres hommes qui en répondent. Toutes ces perfonnes don-

nent plus d'embarras que de fecours. Les riches aideront les pauvres, & meneront avec eux des gens de fervice à leurs dépens. Les prêtres & les clercs n'iront point fans la permiffion de leurs évêques, dont les laïques mêmes doivent prendre la bénédiction pour aller en pèlerinage. Quiconque donc veut entreprendre celui-ci, doit porter fur lui la figure de la croix. AN. 1095.

Alors tous les affiftans étant profternés, le cardinal Gregoire, qui fut depuis le pape Innocent II, prononça la confeffion; & tous frappant leur poitrine, reçurent l'abfolution de leurs péchés, puis la bénédiction & la permiffion de fe retirer chacun chez eux. Le lendemain le pape affembla les évêques, & les confulta fur le choix d'un chef pour conduire les pélerins, parce qu'il n'y avoit encore entre eux aucun feigneur diftingué. Ils choifirent tout d'une voix Adhemar évêque du Pui, comme très-inftruit de la religion & des affaires temporelles. Il accepta la commiffion, quoique malgré lui, & le pape lui donna fes pouvoirs en qualité de légat. Quelque temps après vinrent les députés de Raimond comte de Toulouse, connu auffi fous les noms de comte de S. Gilles & de Provence, qui rapportèrent au pape qu'il avoit pris la croix, & qu'il feroit le voyage avec plufieurs de fes chevaliers. Ainfi la croifade eut deux chefs, un eccléfiaftique & un féculier.

Pour y encourager, le pape déclara de nouveau que tous ceux qui auroient pris la croix étant pénitens, feroient dès-lors abfous de tous leurs péchés, & difpenfés des jeûnes & des autres œuvres pénales aufquelles ils étoient obligés, en confidération des périls & des fatigues aufquels ils s'expoferoient en ce voyage; mais il ordonna que tous ceux qui feroient croifés, feroient obligés d'accomplir leur vœu fous peine d'excommunication. Enfin il ordonna à tous les évêques de prêcher la croifade chacun dans fon diocèfe. On dit auffi que, pour obtenir de Dieu un fecours plus abondant en cette grande entreprife, le pape ordonna dans le concile de Clermont, que les clercs diroient le petit office de la Vierge, déjà introduit chez les moines par S. Pierre Damien. p. 720. Chr. Gaufr. Vof. to. 2. Bibl. Lab. p. 292 Sup. lib. LX. n. 53.

XXXIII. Le pape dédie plufieurs églifes.

Après le concile de Clermont le pape alla à S. Flour, qui étoit un prieuré de Clugni. Il en dédia l'églife & y fit quelque féjour, à caufe de la maladie & de la mort de Jean évêque de Porto qui l'accompagnoit. C'étoit au commence-

AN. 1096. ment de Décembre. De-là le pape passa à Aurillac, puis à Userche, d'où Bernard archevêque de Tolède, tira un moine nommé Maurice Bourdin en qui il voyoit de grandes qualités, & l'emmena avec lui. Ce Bourdin ne devint que trop fameux dans la suite. Le pape arriva à Limoges le vingt-troisième de Décembre, & y célébra la fête de Noël 1095. Il dit la messe de la nuit dans l'église des religieuses de Notre-Dame de la Règle, celle du point du jour à S. Martial; & après avoir prêché, il retourna à S. Etienne qui est la cathédrale, portant sa couronne pontificale, & y fit le reste de l'office. Le lendemain de la fête des innocens, il dédia la cathédrale: le jour suivant qui étoit dimanche, il se reposa; & le lundi dernier jour de Décembre, il dédia l'église du monastère de S. Martial réparée depuis peu. En cette cérémonie, il étoit accompagné de cinq archevèques: Hugues de Lyon, Aubert de Bourges, Amat de Bordeaux, Daïbert de Pise, Ranger de Rège; & de six évêques: Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoul de Saintes, Rainald de Perigueux, Raimond de Rodès, Humbauld de Limoges. Ils faisoient autour de l'église les aspersions de l'eau que le pape avoit bénite; mais le pape consacra de sa main le grand autel dédié à S. Sauveur.

Gaufr. Vos. Chr. c. 27. to. 2. bibl. Lab. p. 293.

Ibid. c. 28. Humbauld évêque de Limoges fut accusé devant le pape, qui étoit encore à S. Martial, & convaincu d'avoir falsifié ses lettres. C'est pourquoi il fut déposé publiquement & se retira à S. Severe en Berri, dont les seigneurs étoient ses frères, & y vécut long-temps en simple laïque. Son successeur fut Guillaume, prieur de S. Martial.

Chr. Malleac. p. 213. Le pape célébra à Poitiers la fête de S. Hilaire le treizième de Janvier 1096, & le vingt-septième du même mois il dédia l'église de Moustier-neuf. De-là il passa à Angers, où le dixième de Février il dédia l'église du monastère de S. Nicolas. En ce voyage il prêchoit par-tout la croisade, & il fixa le jour du départ des croisés à l'Assomption de Notre-Dame de la même année. Ce fut à Angers qu'il apprit la mort de Rainauld archevêque de Reims, arrivée le vingt-unième de Janvier; & il confirma l'élection faite de Manassès prévôt de la même église, qui lui avoit été recommandé par Ives de Chartres, comme le sujet digne de remplir ce siège. Ives dit en cette lettre, que l'église de Reims garde la couronne du royaume.

Chr. Andeg. p. 281. t. 1. bibl. Lab.

Ivo. ep. 48.

AN. 1096.

XXXIV. Commencemens de Robert d'Arbriſſelles.

Baluz. 2. Miſcell. p. 214.

Vita ap. Boll. 25 Feb. to. 5. p. 393.

L'onzième de Février, le pape étant encore à Angers, confirma la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de la Roue près de Craon, pour des chanoines réguliers, dont le premier abbé fut le fameux Robert d'Arbriſſelles. Ce ſurnom lui venoit du lieu de ſa naiſſance, petit Bourg en Bretagne à ſept lieues de Rennes. Comme il y avoit alors peu de gens de lettres en cette province, l'inclination que Robert avoit pour l'étude, le fit aller à Paris du temps du pape Gregoire VII. Il y profita beaucoup dans les lettres & la piété; enſorte que Silveſtre de la Guerche évêque de Rennes en ayant oui parler, le fit revenir de Paris pour lui aider dans le gouvernement de ſon égliſe : car ce prélat étoit plus noble que lettré. Il le fit donc archiprêtre, & Robert demeura quatre ans auprès de lui, accommodant les différents, combattant les vices, particulièrement la ſimonie, les mariages illicites des clercs & des laïques; & l'oppreſſion des égliſes, que les laïques réduiſoient en ſervitude. Au bout de ces quatre ans l'évêque mourut, & Robert ſe trouva expoſé à l'envie & à la haine du clergé: ce qui l'obligea de ſe retirer à Angers, où il s'appliqua à l'étude & devint écolâtre de S. Maurice, qui eſt la cathédrale. Il prioit beaucoup, jeûnoit & veilloit, & portoit une cotte de mailles ſur la chair.

Après avoir ainſi vécu deux ans, il ſe retira avec un prêtre dans la forêt de Craon, où il augmenta encore ſes auſtérités. Comme on venoit le voir en foule, il convertit grand nombre de perſonnes, & forma une communauté de chanoines réguliers, qui fut l'abbaye de la Roue. Le pape Urbain étant venu à Angers, entendit parler de ce ſolitaire & voulut l'entretenir. Il le fit prêcher à la dédicace de l'égliſe de S. Nicolas, où l'aſſemblée étoit très-nombreuſe; & fut ſi content de ſon ſermon, qu'il lui ordonna d'exercer ce talent & d'aller prêcher par-tout. Robert obéit, quoiqu'avec bien de la peine, & commença à prêcher dans les diocèſes voiſins, étant honoré de tout le monde, & faiſant un fruit merveilleux. Comme le monaſtère de la Roue ne ſuffiſoit pas pour recevoir toutes les perſonnes qui vouloient vivre ſous ſa conduite, il en ſortit par l'ordre du pape & par le conſeil de l'évêque d'Angers, qui étoit alors Geofroi de Mayenne. Il ſe ſépara donc de ſes chanoines avec bien de larmes de part & d'autre; & prenant avec lui quelques compagnons, il alla répandre de tous côtés la ſemence de la parole de Dieu.

nité de peuple. Le lendemain il dédia l'église de Marmoutier. Il visitoit souvent celle de saint Martin, & il s'en déclara seul évêque : car elle se prétendoit depuis long-temps exempte de la juridiction de l'archevêque de Tours. La semaine suivante, qui étoit la troisième de carême, il tint un concile à S. Martin, où il confirma les décrets de celui de Clermont. Là quelques évêques de France s'efforcèrent d'obtenir l'absolution du roi Philippe; mais les autres s'y opposèrent, & le pape la refusa. Le concile finit le quatrième dimanche de carême par une procession solennelle, où le pape se couronna d'une couronne de palmes, suivant l'usage de Rome, & donna au comte d'Anjou la rose d'or, que les papes bénissoient ce jour-là. Ensuite il indiqua un autre concile à Arles pour la fin de Juin.

An. 1096.

Sup. lib. XXXIX. n. 5. to. X. conc. p. 601.

Ordo Rom.

Sur la fin de Mars le pape retourna à Poitiers ; ensuite il passa à Xaintes, où il célébra la fête de Pâque, qui cette année 1096 étoit le treizième jour d'Avril. Ensuite il vint à Bordeaux, où le premier jour de Mai il dédia la grande église : puis à Toulouse, où le vingt-quatrième du même mois il dédia l'église de S. Sernin. Isarn étoit alors évêque de Toulouse, & le pape étoit accompagné de Bernard archevêque de Tolède. Sur la fin de Juin le pape vint à Maguelone, à la prière de l'évêque Godefroi ; & le dimanche jour de S. Pierre, après avoir prêché devant le clergé & le peuple assemblé, il consacra solennellement toute l'île de Maguelone ; donna l'absolution de tous leurs péchés à tous ceux qui y étoient enterrés & qui le seroient à l'avenir, & accorda à cette église plusieurs autres privilèges. Il étoit assisté en cette cérémonie des archevêques de Pise & de Tarragone, & des évêques d'Albane, de Segni, de Nîmes & de Maguelone.

Catel. mem. lib. 5. p. 876. Arn. Verd. t. 1. Bibl. Lab. p. 799.

Tandis que le pape étoit à Montpellier, il examina, à la prière du roi Philippe, l'élection de Guillaume pour l'évêché de Paris. Il étoit frère de Bertrade, que ce prince avoit épousée de la manière irrégulière que j'ai dit, & n'avoit pas encore tout-à-fait l'âge pour être évêque : ce qui rendoit cette élection suspecte. Toutefois si-tôt qu'elle fut faite, Ives de Chartres écrivit au pape, que Guillaume étoit un clerc de grande espérance, nourri dans l'église de Chartres ; & ajouta : il n'a rien voulu faire en cette rencontre sans notre conseil ; c'est pourquoi nous avons envoyé avec

AN. 1096.

lui quelques-uns de nos frères pour s'informer soigneusement s'il avoit toutes les voix, & si cette élection s'étoit faite moyennant de l'argent, ou avoit été extorquée par quelque violence du roi. Comme il nous ont rapporté que tout s'étoit bien passé, nous avons conseillé à notre frère de consentir à l'élection, & ne se pas soustraire à l'ordre de Dieu; car nous craignons que quelqu'un ne vînt à la traverse s'ingérer par simonie. Quant au défaut de son âge, nous lui avons conseillé de garder les interstices convenables dans sa promotion aux ordres; & cependant de vous demander dispense de ce qui pourroit manquer à la régularité de son ordination. Je vous prie de ne point écouter ceux qui voudroient lui rendre de mauvais offices auprès de vous; & de nous prescrire vous-même, comment cette affaire peut être terminée à votre satisfaction. Ce témoignage d'Ives de Chartres étoit d'autant plus fort, que ce prélat s'étoit plus déclaré contre Bertrade.

Ivo ep. 50.

Le pape donc étant à Montpellier, & ayant examiné cette élection, commit Ives de Chartres, qui étoit alors auprès de lui, pour la discuter plus amplement. Ives étant de retour, fit venir devant lui les chanoines de Paris: savoir, le doyen, le chantre & un archidiacre, qui jurèrent au nom de tous, que dans l'élection de Guillaume il n'y avoit eu ni crainte du roi, ou de la prétendue reine, ni simonie. C'est pourquoi il ordonna de la part du pape à Richer, archevêque de Sens, de le sacrer avant la saint Remi: lui permettant de porter le pallium en cette cérémonie, quoique l'usage lui en fût interdit, à cause de son refus de se soumettre à la primatie de Lyon. Cet ordre fut exécuté, & dans le temps marqué Guillaume fut sacré évêque de Paris.

Id. ep. 54.

XXXVII.
Concile de Nismes.
To. x. p. 605. Spicil. t. 4. p. 234.

Le pape étoit à Nîmes au commencement du Juillet, & y célébra le concile qu'il avoit indiqué pour être tenu à Arles. Il y étoit assisté de quatre cardinaux: Gautier évêque d'Albane, Gregoire de Pavie, Jean diacre, Albert prêtre. Entre les évêques on marque Daïbert archevêque de Pise, Hugues de Lyon, Amat de Bordeaux, Bernard de Tolède, Hugues de Besançon, Brunon évêque de Segni & Bertrand de Nimes. Ce concile fit seize canons, qui ne sont la plupart que ceux de Clermont, que le pape confirma & publia dans tous les conciles qu'il tint ensuite. Le plus singulier du concile de Nismes, est celui qui maintient les moines dans

le droit d'exercer les fonctions sacerdotales : c'est le même, mot pour mot, qui est attribué au pape Boniface IV par S. Pierre Damien, dans un traité où il soutient ce droit des moines ; & on rapporte ce décret au concile de Rome de l'an 610, mais le style convient mieux au temps d'Urbain II. Voici la substance de ce décret.

An. 1096. To. v. conc. p. 1618. Sup. liv. XXXVII. n. 4. Dam. opusc. XXXVIII.

Can. 2. Quelques ignorans, poussés d'un zèle amer, assurent que les moines qui sont morts au monde, sont indignes des fonctions sacerdotales, & ne peuvent donner ni la pénitence, ni le baptême ou l'absolution : mais ils se trompent. Autrement, S. Gregoire étant moine ne seroit pas monté sur le saint siége ; & son disciple S. Augustin l'Apôtre des Anglois, S. Martin, & tant d'autres saints qui étoient moines, n'auroient pas été élevés à l'épiscopat. Aussi S. Benoît n'a point fait aux moines de telle défense : il a dit seulement, qu'ils ne devoient point se mêler d'affaires temporelles. Ce qui est étroitement défendu aux chanoines, aussi-bien qu'aux moines, puisque les uns & les autres sont morts au monde. Les uns & les autres sont semblables aux anges, puisqu'ils annoncent les ordres de Dieu : mais les moines ressemblent aux Séraphins, dont leur habit représente les six ailes : deux par le capuce, deux par les manches, deux par le corps. Nous ordonnons donc que ceux qui attaqueront les moines sur ce sujet, soient réprimés par l'autorité sacerdotale. Des hommes qui ont quitté le monde pour mener une vie apostolique, doivent avoir plus de pouvoir de délier les péchés que les prêtres séculiers : & sont plus dignes de prêcher, de baptiser, de donner la communion & d'imposer la pénitence : c'est pourquoi nous leur permettons toutes ces fonctions. *c. 5.*

Ceux que ce décret traite d'ignorans, auroient pu répondre que les anciens, en distinguant l'état des moines de celui des clercs, ne nioient pas que l'on ne trouvât souvent entre les moines des sujets dignes de la cléricature & même de l'épiscopat : mais alors ils changeoient d'état, & quittant leurs solitudes ils rentroient dans le commerce des autres fidelles, pour le service de l'église ; conservant toutefois les saintes pratiques de la vie monastique, autant que leurs fonctions le permettoient. Ce qui paroissoit nouveau & contraire aux anciennes maximes, c'est que des moines demeurant dans leurs monastères, eussent la liberté d'exercer toutes les

fonctions ecclésiastiques, même à l'égard des séculiers; & c'est toutefois ce qu'Urbain II semble autoriser. En ce même concile le roi Philippe ayant fait satisfaction au pape, & promis de quitter Bertrade, fut absous de l'excommunication.

AN. 1096. Chr. Mall. p. 213. Berthol. an. 1096.

XXXVIII. Reliques de S. Antoine en France.

Fulcon. ap. Boll. 17 Jan. to. 2. p. 152.

De Nîmes le pape retournant en Italie, passa à S. Gilles, à Avignon, à Vienne, où il ordonna de mettre dans une église les reliques de S. Antoine. Voici comment on dit qu'elles avoient été apportées en France. Josselin seigneur de la Mote S. Didier, en Viennois, alla à Jérusalem pour accomplir un vœu de son père; & au retour passa à CP. où il fut bien reçu de l'empereur, & gagna ses bonnes grâces. Il visitoit souvent une ancienne église, où l'on croyoit avoir le corps de S. Antoine, sans que l'on sache comment il avoit été apporté d'Alexandrie à CP. Josselin voyant que cette église étoit en un lieu presque abandonné, & les ecclésiastiques qui la servoient très-pauvres, leur persuada de venir avec leur relique en France, où il les établiroit en un lieu commode & agréable, & où la relique seroit plus honorée. Il obtint la permission de l'empereur, & emporta ainsi le corps de S. Antoine.

v. Baillet. 17 Jan. n. 13.

Etant arrivé en Viennois il étoit en peine de trouver un lieu propre pour mettre ce précieux dépôt; & en attendant il le portoit par-tout avec lui, même à la guerre. Ensuite il résolut de bâtir une église de S. Antoine dans sa terre de la Mote: mais après en avoir mis les fondemens, il fut détourné de continuer, & mourut subitement sans enfans. Guigues Didier son parent lui succéda, & continua de faire porter par-tout avec lui la châsse de saint Antoine par la confiance qu'il y avoit. Mais le pape Urbain II passant par le Viennois, trouva indécent que ce saint corps fût entre les mains d'hommes laïques & portant les armes. C'est pourquoi ayant pris connoissance de l'affaire, il défendit à Guigues-Didier sous peine d'excommunication d'en user ainsi à l'avenir, & lui ordonna de mettre au plutôt le corps de S. Antoine en quelque lieu saint. Guigues résolut donc d'achever l'église commencée par Josselin, & en attendant il mit la relique à la place où devoit être le grand autel, sous une petite chapelle qu'il fit bâtir à la légère. Il y mit des séculiers, pour recevoir les oblations des fidelles & les employer au bâtiment de l'église. Mais quelques années après, il y fit venir des moines du monastère de Mont-Majour, au diocèse d'Arles, & la

nouvelle

nouvelle église devint un prieuré de Bénédictins. Tels furent les commencemens du culte de saint Antoine en Viennois. AN. 1096.

XXXIX. Sanction évêque d'Orléans.

Jean évêque d'Orléans étant mort, Raoul son frère, archevêque de Tours, voulut faire élire pour lui succéder Jean archidiacre de la même église : mais la plus grande partie du clergé élut le doyen Sanction ou Sanson. Ceux qui lui étoient opposés écrivirent à Ives de Chartres, qu'il avoit été élu par simonie & par la puissance séculière. Sur quoi Ives l'exhorta à se retirer, s'il se sentoit coupable, & ne songer qu'à finir ses jours en paix : car il étoit fort âgé. Mais étant depuis mieux informé, il soutint l'élection de Sanction, & en écrivit ainsi à Hugues archevêque de Lyon, conjointement avec Guillaume de Paris & Gautier de Meaux. *Gall. chr. to. 2. p. 245.* *epist. 51.*

Après la mort de Jean évêque d'Orléans, l'archevêque de Tours, avec quelques-uns des amis du défunt & des siens, s'est efforcé par des cabales secrètes de donner l'évêché, du consentement du roi, à un archidiacre nommé Jean, qui n'a ni l'âge, ni la science, ni la maturité des mœurs convenables à cette place ; & que l'on accuse au contraire d'une familiarité honteuse avec l'évêque défunt, & avec quelques-uns de ceux qui désirent le faire évêque. La plus grande & la plus saine partie du clergé, voulant éviter les oppressions qu'ils avoient souffertes du temps du défunt évêque, a élu, du consentement du roi, Sanction doyen de la même église, homme grave, comme vous savez, par son âge & par ses mœurs. Ils nous ont prié, de la part de l'archevêque de Sens, d'aller le sacrer à château-Landon : mais nous l'avons refusé à cause que cet archevêque rejette la primatie de Lyon & est interdit par le saint siége. Cependant les adversaires de Sanction se sont opposés à son sacre, l'accusant de simonie & de brigue ; mais ils ne sont point venus à Chartres, où nous leur avions donné jour pour soutenir leur accusation ; & Sanction s'en est purgé par serment, lui septième. C'est pourquoi nous l'avons sacré, après qu'il vous a promis obéissance, & nous l'avons envoyé à son église où il a été reçu avec toute sorte de soumission, sans contradiction de personne. *ep. 54.*

Par une autre lettre d'Ives de Chartres, il paroît que Sanction, le jour de son entrée à Orléans, délivra un clerc de prison, suivant la coutume de la ville, comme il le dit expressément ; & cette coutume y dure encore. *ep. 55.*

AN. 1096. XL. Voyage des Croisés. Guill. Tyr. 1. c. 17. Cependant les pélerins, qui s'étoient croisés pour faire le voyage de Jérusalem, commençoient à marcher de toutes parts. Les principaux étoient Hugues, surnommé le grand, frère du roi de France, & comte de Vermandois par sa femme : Robert duc de Normandie, surnommé Courte-heuse, frère du roi d'Angleterre : Etienne surnommé Henri, comte de Blois, de Chartres & de Troyes : Raimond comte de Toulouse & de S. Gilles : Godefroi duc de Lorraine, avec ses frères Baudouin & Eustache, & Baudouin du Bourg leur cousin, fils du comte de Retel. Il y avoit un grand nombre de moindres seigneurs, & une infinité d'autre noblesse. Il y eut des évêques, entre autres, Adhemar du Pui légat pour *c.* 16. la croisade, & Guillaume évêque d'Orange; quantité de prêtres & d'autres clercs, quantité d'abbés & de moines, & même des reclus qui sortoient de leurs cellules.

Ce mouvement fut si grand, qu'il entraînoit le petit peuple, & jusqu'aux femmes & aux enfans. Ils accouroient en troupes auprès des seigneurs croisés, pour les accompagner, avec promesse de les servir & leur obéir. Ils s'empressoient à qui partiroit le premier & feroit plus promp- *Orderic. lib.* IX. *p.* 720. tement ses préparatifs. Les seigneurs vendoient ou engageoient leurs châteaux & leurs terres, même à vil prix : chacun quittoit ce qu'il avoit de plus cher, femme, enfans, père, mère : les voleurs même & les scélérats confessoient leurs péchés, & cherchoient à les expier par la guerre sainte. Il est vrai que tous les croisés n'étoient pas animés du même zèle. Quelques-uns s'engageoient par compagnie, pour ne pas quitter leurs amis : d'autres par honneur, pour n'être pas estimés poltrons, les uns par légèreté, les autres par intérêt, pour éviter les poursuites de *Berthold. an.* 1096. leurs créanciers. Plusieurs moines quittoient leur habit pour porter les armes; & quantité de femmes suivoient les croisés en habit d'hommes, & s'abandonnoient à eux. Le premier qui partit fut Gautier Sans-avoir, homme noble & brave, mais dont le surnom fait voir qu'il n'étoit pas riche. *Guill.* 1. *c.* 18. Il se mit en chemin le huitième de Mars 1096, conduisant une grande multitude de gens de pied, & passa par l'Alle- *Ful. her. c.* 2. magne & la Hongrie jusqu'à Constantinople. Il fut suivi de près par Pierre l'ermite, avec une troupe d'environ quarante mille hommes, qu'il avoit ramassés de différentes nations en France & en Allemagne. Ainsi plusieurs autres troupes partirent pendant le même été, depuis le mois de Mars jus-

qu'au mois d'Octobre. Pierre l'ermite fut suivi d'un prêtre Allemand nommé Godescalc, avec quinze mille hommes, mais si mal disciplinés, qu'ils ne passèrent pas la Hongrie, & y furent taillés en pièces. AN. 1096. G. c. 27.

XLI. Juifs massacrés c. 29.

Peu de temps après suivit une autre troupe de gens de pied au nombre d'environ deux cents mille, sans chef & sans discipline, quoiqu'il y eût quelques nobles avec eux; mais ils ne leur obéissoient point, & se donnoient toute sorte de licence. Ils s'avisèrent de se jeter sur les Juifs qu'ils rencontroient dans toutes les villes où ils passoient, & de massacrer cruellement ces malheureux, qui n'étoient point sur leurs gardes : ce qu'ils firent principalement à Cologne & à Mayence, où un comte nommé Emicon se joignit à eux, les encourageant à ces crimes. A Spire les Juifs se réfugièrent dans le palais du roi, & se défendirent par le secours de l'évêque Jean, qui fit ensuite mourir quelques chrétiens pour ce sujet, étant gagné par l'argent des Juifs. A Vormes les Juifs poursuivis par les chrétiens allèrent trouver l'évêque, qui ne leur promit de les sauver, qu'à condition qu'ils recevroient le baptême. Ils demandèrent du temps pour délibérer ; & aussitôt entrant dans la chambre de l'évêque, tandis que les chrétiens attendoient dehors leur réponse, ils se tuèrent eux-mêmes. *Berthold. 1096.*

A Trèves les Juifs voyant approcher les croisés, quelques-uns d'entr'eux prirent leurs enfans & leur enfoncèrent le couteau dans le ventre, disant qu'ils vouloient les envoyer dans le sein d'Abraham, plutôt que de les exposer aux insultes des chrétiens. Quelques-unes de leurs femmes montèrent sur le bord de la rivière, & ayant empli de pierres leur sein & leurs manches, se précipitèrent au fond de l'eau. Les autres, qui vouloient conserver leur vie, prirent avec eux leurs enfans & leurs biens, & se retirèrent au palais, qui étoit un lieu de franchise & la demeure de l'archevêque Egilbert. Ils lui demandèrent avec larmes sa protection ; & lui profitant de l'occasion, les exhorta à se convertir, leur représentant qu'ils s'étoient attirés cette persécution par leurs péchés, principalement par leurs blasphèmes contre J. C. & sa sainte Mère, & leur promettant de les mettre en sureté, s'ils recevoient le baptême. *Hist. Trevir. to. 12. Spicil. p. 236.*

Alors leur Rabin, nommé Michée, pria l'archevêque de les instruire de la foi chrétienne; ce qu'il fit, leur expliquant

AN. 1096. fommairement le fymbole. Michée dit enfuite: je protefte devant Dieu, que je crois ce que vous venez de dire; je renonce au Judaïfme, & j'aurai foin de m'inftruire plus à loifir de ce que je n'entends pas bien encore. Baptifez-nous feulement, pour nous délivrer des mains de ceux qui nous pourfuivent. Tous les autres Juifs en dirent autant. L'archevêque baptifa donc Michée & lui donna fon nom, & les prêtres qui étoient préfens baptisèrent les autres; mais il n'y eut que le Rabin qui perfévéra dans la foi, tous les autres apoftafièrent l'année fuivante.

XLII. Le pape en Italie. Fulcher. Carn. c. 2.

Le pape étoit rentré en Italie, & avoit célébré à Mortare près de Pavie la fête de l'exaltation de la fainte Croix. Comme il étoit près de Luques, une troupe de pélerins François le rencontra, conduite par Robert duc de Normandie & Etienne comte de Blois. Ces deux feigneurs & ceux de leur fuite qui le voulurent, parlèrent au pape; & ayant reçu fa bénédiction, ils allèrent à Rome. Etant entrés dans l'églife de S. Pierre, ils trouvèrent des gens de l'antipape Guibert, qui, l'épée à la main, s'emparoient des offrandes que l'on mettoit fur l'autel: d'autres, montés fur les poutres qui traverfoient l'églife, en jetoient des pierres fur les pélerins profternés en oraifon; car fi-tôt qu'ils voyoient quelqu'un fidelle au pape Urbain, ils le vouloient tuer. Il y avoit toutefois dans une des tours de cette églife des gens du pape, qui la lui gardoient fidellement. Les pélerins affligés de ces crimes, mais n'y pouvant remédier, fe contentèrent de fouhaiter que Dieu en fît la vengeance. Plufieurs d'entr'eux manquant de courage, ne pafsèrent pas à Rome, & retournèrent chez eux: les autres traversèrent la Campanie & la Pouille, & arrivèrent à Bari, où ayant fait leurs prières à faint Nicolas, ils croyoient s'embarquer auffitôt: mais la faifon n'y étant plus propre, on les obligea de demeurer; & le duc de Normandie alla paffer l'hiver en Calabre avec fes compatriotes. Toutefois le comte de Flandre trouva moyen de paffer la mer avec fa troupe. Alors plufieurs des plus pauvres ou des plus timides, craignant la difetre à venir, vendirent leurs armes, reprirent leurs bourdons de pélerins, & retournèrent à leurs maifons; de quoi ils furent fort blâmés.

Sur la fin de cette année 1096, l'indiction cinquième étant commencée, Roger comte de Sicile & de Calabre, voulant rétablir l'églife de Squillace, après la mort de l'évêque Théo-

dore qui étoit Grec, résolut d'y mettre un évêque Latin, par le conseil de tous les évêques de Sicile & de quelques-uns de Calabre, entr'autres, de Saxon évêque de Cassane, vicaire du pape : & de l'avis aussi de S. Bruno & de Landuin son compagnon qui s'étoient établis en ce diocèse. La raison de ce changement est qu'il y avoit dans le pays grand nombre de Normands & d'autres chrétiens Latins. Le comte Roger choisit donc, pour premier évêque Latin de Squillace, Jean Nicephore, chanoine & doyen de l'église de Milet en Calabre; & marqua l'étendue de son diocèse, lui donnant toute juridiction sur les Grecs & sur les Latins, particulièrement sur les prêtres Grecs & leurs enfans.

AN. 1096. *Ital. Sacra* 9. *p.* 591.

La comtesse Mathilde vint au-devant du pape & le conduisit jusques à Rome, où il rentra comme en triomphe, & y célébra solennellement la fête de Noël avec ses cardinaux. Il ne restoit plus aux Guibertins que le château S. Ange; presque tout le reste de Rome étoit soumis au pape, par le secours des croisés, qui s'y trouvèrent en si grand nombre, qu'ils furent obligés de camper. Le roi Henri fut aussi chassé de la Lombardie par les troupes de la comtesse Mathilde, & réduit à se retirer en Allemagne.

XLIII. Eglise d'Espagne. *Roder.* VI. *hist. c.* 27.

Bernard archevêque de Tolède s'étoit croisé pour passer à la terre sainte ; & ayant recommandé au clergé du pays le gouvernement de son église, il s'étoit mis en chemin : mais à peine eut-il fait trois journées, que les clercs de Tolède s'imaginant qu'il ne reviendroit jamais, élurent un autre archevêque & chassèrent les domestiques de Bernard, qui l'ayant promptement suivi, lui dirent ce qui s'étoit passé. Il revint, dégrada les auteurs de la conjuration avec celui qu'ils avoient élu, & mit dans l'église de Tolède des moines de S. Fagon, pour la desservir pendant son absence : puis il continua son chemin, & vint à Rome; mais le pape Urbain le dispensa de son vœu, & lui défendit de passer outre & d'abandonner son église, qui étant nouvellement rétablie, avoit besoin de sa présence.

En revenant, Bernard passa en France, où il choisit des hommes savans & vertueux, & de jeunes-gens dociles, qu'il emmena en Espagne. De Moissac il tira Girauld, qu'il fit premièrement chantre de l'église de Tolède, puis archevêque de Brague. De Bourges, Pierre qu'il fit archidiacre de Tolède, puis évêque d'Osma. D'Agen, il en tira quatre:

AN. 1096. Bernard, qu'il fit chantre de Tolède, puis évêque de Siguença, & enfin archevêque de Compostelle; Pierre, qui ayant été élevé dans l'église de Tolède, fut évêque de Ségovie; un autre Pierre, qui fut évêque de Palencia; & Raimond, originaire de la Salvetat, d'où l'archevêque Bernard étoit lui-même, & qui fut son successeur immédiat dans le siége de Tolède. Il tira de Perigord Jerôme, qu'il fit évêque de Valence; mais cette ville ayant été peu après perdue par les chrétiens, il le mit à Zamora, pour y faire les fonctions épiscopales, quoiqu'il n'y eût pas encore de siége établi. Après la mort de Jerôme, il mit à Zamora, pour premier évêque titulaire, Bernard qu'il avoit amené du même pays. Enfin il amena du Limousin, comme j'ai dit, Bourdin qu'il fit archidiacre de Tolède, évêque de Conimbre, puis archevêque de Brague. C'est ainsi que la France fournit des évêques à l'Espagne aussi-bien qu'à la Sicile, pour y rétablir la religion après l'oppression des Musulmans. *Sup. n. 13.*

Chr. Malleac. p. 214. Cependant Pierre I, roi d'Arragon, prit Huesca sur eux, après qu'ils l'eurent possédée plus de trois cents ans, & gagna une grande bataille à la mi-Novembre 1096. Le pape y rétablit l'évêque qui avoit été transféré à Jaca; & le jour de Pâque, cinquième d'Avril de l'année suivante 1097, Amat archevêque de Bordeaux dédia la mosquée d'Huesca, pour en faire une église.

XLIV. Daïmbert archevêque de Sens. *Chr. S. P. vivi to. 2. Spicil. p. 794.*

En France, Richer archevêque de Sens mourut à la fin du mois de Décembre 1096, après avoir tenu ce siége près de trente-cinq ans. Daïmbert vidame de la même église, homme noble & considéré, fut élu par tout le clergé & le peuple pour lui succéder; mais il demeura quatorze mois sans être sacré, par l'opposition de Hugues archevêque de Lyon, qui prétendoit que Daïmbert lui devoit prêter serment comme à son primat. Quoique cette élection eût été faite sans consulter les évêques de la province, le clergé de Sens écrivit à Ives de Chartres, pour le prier d'ordonner prêtre Daïmbert le jour de la Purification 1097, (car il n'étoit que diacre) & de le sacrer évêque le dimanche suivant; mais Ives leur représenta que, suivant les canons, les ordinations ne se doivent faire qu'aux Quatre-temps, & qu'il avoit besoin de conférer avec ses confrères sur cette affaire, & avec l'élu même. Ainsi son ordination fut remise au commencement du carême. Sur quoi Ives de Chartres écrivit à Hugues de Lyon, pour sa- *Ivo. ep. 58.* *epist. 59.*

voir ce qu'ils devoient faire; & après avoir reçu sa réponse, il lui écrivit encore ainsi : An. 1097.

Vos ordres ont été suivis, nous nous sommes abstenus de sacrer l'archevêque élu de Sens, & nous avons envoyé vos lettres aux évêques de notre province, pour obéir à l'autorité apostolique. Mais nous vous prions & vous conseillons d'user à l'avenir de cette autorité avec plus de retenue; de peur qu'en nous prescrivant des choses impossibles, vous ne nous mettiez dans la nécessité de désobéir. Quant aux ordres du saint siége, qui regardent la conservation de la foi, ou la correction des mœurs, nous sommes résolus à les observer, quoi qu'il nous en coûte. Mais quand vous nous enjoignez si expressément des choses indifférentes pour le salut, ou quand vous changez comme il vous plaît ce qui est établi par la coutume & par l'autorité des pères : regardez à qui l'on doit plutôt obéir, aux pères, ou à vous, qui prétendez ne faire que suivre leurs traces. Il rapporte ensuite plusieurs autorités des papes, qui déclarent qu'ils ne veulent rien innover contre la tradition & l'autorité des canons : puis il ajoute : epist. 60.

Les canons ayant donc réglé comment un métropolitain doit être ordonné, nous nous étonnons que vous prétendiez que l'élu de Sens vous doive être présenté avant son sacre, & vous promettre obéissance en vertu de votre primatie : ce qui n'a jamais été observé, ni dans la province de Sens, ni dans aucune autre. D'où vient que le pape Nicolas écrit à Raoul, archevêque de Bourges, que les primats ou les patriarches n'ont aucun privilége au-dessus des autres évêques, qu'autant que les canons ou la coutume leur en donnent. Au reste celui dont il s'agit est, suivant ce que nous en avons ouï dire, d'une naissance noble & suffisamment instruit : ceux qui le connoissent en rendent bon témoignage; & il étoit diacre dans son église, quand il a été élu gratuitement & tout d'une voix. Mais s'il cédoit maintenant à ce que vous exigez de lui, on diroit qu'il auroit acheté sa consécration par cette complaisance.

Quant à ce que vous avez écrit, qu'il a reçu de la main du roi l'investiture de l'évêché, nous n'en avons point de connoissance; mais quand il l'auroit fait, nous ne voyons pas en quoi cette cérémonie nuit à la religion, puisqu'elle n'a aucune force de serment, & qu'il n'y a aucune défense aux rois de la part du saint siége d'accorder les évêchés

An. 1097. après l'élection canonique. Au contraire nous lisons que les papes ont quelquefois intercédé auprès des rois pour les évêques élus, afin qu'ils leur accordassent les évêchés; & qu'ils ont différé le sacre de quelques-uns, parce qu'ils n'avoient pas encore obtenu la concession des rois. Nous en aurions rapporté les exemples, si nous n'avions craint la longueur. Le pape Urbain lui-même, selon que nous l'avons compris, n'exclut les rois que de l'investiture corporelle, non de l'élection, en tant qu'ils sont chefs du peuple, ou de la concession. Et qu'importe que cette concession se fasse de la main, ou par un signe de tête, ou de la bouche, ou par une crosse? puisque les rois ne prétendent rien donner de spirituel, mais seulement consentir à l'élection, ou accorder à l'élu les terres & les autres biens extérieurs que les églises ont reçus de leur libéralité.

Que si les investitures étoient défendues par la loi éternelle, il ne seroit pas au pouvoir des supérieurs de les condamner rigoureusement en quelques-uns & les tolérer en d'autres. Mais parce que c'est principalement la défense de ces supérieurs, qui les rend illicites, nous ne voyons presque personne condamné pour ce sujet: mais plusieurs vexations, plusieurs scandales, la division entre le royaume & le sacerdoce, dont la concorde est nécessaire pour la sureté des choses humaines. Nous voyons les évêques & les abbés, au lieu de s'appliquer à la correction des mœurs, ou à la conservation de leur temporel, uniquement occupés à se procurer quelque patron, dont l'éloquence puisse les défendre; & plusieurs, dont l'élection a été gratuite, tombent ainsi dans la simonie, en achetant des intercesseurs.

Puis donc que toutes les lois ecclésiastiques doivent se rapporter au salut des ames, il faudroit corriger plus sévèrement les transgressions de celle-ci, ou les passer sous silence. Ce que je ne dis pas pour m'élever contre le saint siége: mais je voudrois, & plusieurs autres avec moi, que les ministres de l'église Romaine s'appliquassent à guérir de plus grands maux, & ne s'attirassent pas le reproche de passer le moucheron & d'avaler le chameau, puisque par tout le monde on commet publiquement tant de crimes, sans que vous vous mettiez en peine de les réprimer. Je me réduis donc à dire, que vous permettiez de sacrer l'élu de l'église de Sens, selon l'ancienne coutume, si vous n'y trouvez aucun empêche-

Matth. XXIII. 24.

ment canonique : car nous ne voulons point nous relâcher le moins du monde du droit de nos églises. Si vous y acquiescez, nous ferons notre possible pour persuader au nouvel archevêque de reconnoître la primatie de l'église de Lyon. AN. 1097.

Ives de Chartres écrivit au pape sur le même sujet en ces termes : mandez-nous ce que nous devons faire touchant l'archevêque élu de Sens, dont le sacre est arrêté par l'archevêque de Lyon votre légat, parce qu'il ne veut pas lui promettre obéissance à cause de sa primatie. Car encore que personne n'ait fait aucune autre opposition à ce sacre, nous nous sommes abstenus de passer outre par respect pour vous, quoiqu'il n'y ait ni loi ni coutume qui oblige les métropolitains de promettre obéissance aux primats. Ives envoya cette lettre au pape par le nouvel évêque de Paris Guillaume de Montfort, qui alloit à Rome & qu'il lui recommande avec affection ; priant le pape d'exhorter ce prélat à quitter la chasse & les autres amusemens de la jeunesse, pour s'appliquer à la prière & à la lecture. *ep. 63.*

XLV. *Les croisés à CP.*

Vers le printemps de cette année 1097, le pape Urbain vint à Thiète, où il eut une conférence avec les évêques & les seigneurs touchant la croisade, & y exhorta tout le monde. Robert duc de Normandie & Etienne comte de Blois, qui avoient passé l'hiver en Pouille, s'embarquèrent à Brindes le cinquième d'Avril, qui étoit le jour de Pâque. Boëmond étoit au siége d'un château en Campanie, avec le comte Roger son oncle, quand il apprit la nouvelle de la croisade. Il s'informa soigneusement de la qualité des seigneurs croisés & de leurs troupes ; & quand il en fut bien instruit, il se fit apporter une pièce de drap de soie, qu'il fit couper en petits morceaux, & en distribua des croix à tous ses gens, en gardant une pour lui. Car la marque de ces pélerins étoit une croix rouge cousue sur l'épaule droite. Aussitôt tous les compagnons de Boëmond s'écrièrent en François du temps : *Deus lo volt, Deus lo volt ;* comme on avoit fait à Clermont. *Chr. Casaur. t. 5. Spicil. pag. 470. Berthold. Fulcher. c. 3. Chr. Cassin. IV. c. 11. Orderic. IX. p. 724.*

Le pape écrivit en même temps à l'empereur Alexis une lettre, où il dit : qu'après la résolution prise au concile de Clermont de faire la guerre aux Sarrasins, le nombre des croisés s'est trouvé monter à trois cents mille hommes. Il lui en nomme les chefs, entre lesquels il dit que Boëmond mène sept mille hommes choisis. Il prie l'empereur de donner les ordres nécessaires pour la subsistance de ces troupes, & de *Urb. ep. 16.*

An. 1097. *Anna. Alex. lib.* x. *pag.* 283. 285. favoriser de tout son pouvoir une guerre si juste & si glorieuse; mais l'empereur Alexis y étoit peu disposé. Il fut terriblement alarmé de voir ses états inondés de ces troupes innombrables de Francs, que les Grecs traitoient de barbares, & qu'ils crurent avoir été signifiés par des nuées de sauterelles qui les avoient précédés. L'empereur craignoit sur-tout Boëmond, dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite. Il croyoit que la croisade n'étoit qu'un prétexte, & que ce prince ambitieux en vouloit à sa couronne, & ne prétendoit pas moins que se faire empereur de Constantinople. Ces soupçons portèrent Alexis à traiter les seigneurs croisés avec honneur, mais leur nuire en effet de tout son pouvoir; & ils ne lui en donnèrent que trop de sujet. Les troupes qui campoient près de CP. abattoient & brûloient les belles maisons qu'ils trouvoient dans la campagne, & découvroient les églises pour vendre le plomb aux Grecs mêmes: ce qui pressa l'empereur de leur faire passer l'Hellespont, nommé dès-lors le bras de S. George; mais ils ne se conduisirent pas mieux en Asie, où ils pilloient & brûloient les maisons & les églises.

Anonym. n. 3.

XLVI. Prise de Nicée.

Ce fut là que se rassemblèrent les seigneurs Francs, qui étoient partis les uns après les autres; & ils mirent le siége devant Nicée le quatorzième de Mai 1097, jour de l'Ascension. Ayant fait la revue de leurs troupes, ils trouvèrent cent mille cavaliers armés, & de gens de pied, en comptant les femmes, six cents mille. Nicée qu'ils assiégeoient, est la même où fut tenu l'an 325 le premier concile général; & elle étoit alors au pouvoir de Soliman-scha, fondateur de la troisième dynastie des Turcs Seljoudiques, qui est celle de Roum ou Natolie. Ce prince étoit fils de Cotloumiche petit-fils de Seljouc, & cousin-germain de Togroulbec, dont j'ai parlé en son temps. Melic-scha, son second successeur, envoya Soliman faire la guerre aux Grecs en Natolie: & il y fit tant de conquêtes, qu'il s'établit entièrement dès l'an 480 de l'hégire, 1087 de Jesus-Christ, & y régna vingt ans. Sa capitale étoit Couniet ou Cogna, qui est l'ancienne Icone. Nicée fut prise par composition le vingtième de Juin, & se rendit à l'empereur Alexis, du consentement des seigneurs croisés: mais au grand déplaisir de leurs troupes, qui s'étoient attendues à la piller.

Guill. II. *c.* 21. 23.

Bibl. Orient. p. 822.

Sup. lib. LXI. *n.* 13.

Guill. III. *c.* 11. 12.

Par les traités que les princes croisés avoient faits avec

l'empereur Alexis, ils lui avoient fait hommage, & avoient promis de lui remettre toutes les places de l'empire qu'ils prendroient sur les infidelles, ou les tenir de lui comme ses vassaux ; & l'empereur de son côté devoit joindre ses forces avec les leurs, & leur fournir des vivres pour les aider à la conquête de Jérusalem. Mais comme l'empereur ne tint rien de ce qu'il avoit promis, les croisés prètendirent être quittes de leurs sermens. Ainsi continuant leur route après la prise de Nicée, ils prirent grand nombre de places dans la Natolie, où ils mirent des garnisons & des gouverneurs pour les garder en leur nom. Ils avoient déjà pris Tarse & le reste de la Cilicie, quand Baudouin frère du duc Godefroi se sépara de la grande armée, & prit à gauche vers le Nord, conduit par un noble Arménien nommé Pancrace. Il vint en peu de temps jusques à l'Eufrate : car tout le pays étant peuplé de chrétiens, se rendoit volontiers à lui. Sa réputation le fit même appeler à Edesse, dont tous les habitans étoient chrétiens, & avoient pour gouverneur un vieux Grec incapable de les défendre. Baudouin fut donc reconnu prince d'Edesse, s'y établit & y fonda un puissant état.

An. 1097.

Guill IV. *c.* 1. 2. 3.

XLVII. Siége d'Antioche.

Cependant la grande armée avançant dans la Syrie, vint jusques à Antioche, & en forma le siége le vingt-unième d'Octobre 1097. Antioche étoit encore alors une très-grande ville & très-forte, dont la plupart des habitans étoient chrétiens. Le patriarche avoit sous sa juridiction vingt provinces, dont quatorze avoient chacune leur métropolitain ; & les six autres étoient gouvernées par deux prélats nommés catholiques, c'est-à-dire généraux, dont l'un résidoit à Ani en Arménie vers la source de l'Eufrate, l'autre à Irenopolis qui est Bagdad : ce dernier catholique étoit Nestorien, & l'autre Eutyquien, tous deux hérétiques. Les Grecs avoient repris Antioche, comme j'ai dit, en 968, sous Nicephore Phocas, & l'avoient gardée cent seize ans : jusques en l'année de l'hégire 477, de Jesus-Christ 1084, que Soliman fils de Cotloumiche l'assiégea & la prit par ordre de Melic-scha, qui la donna ensuite à un autre Turc son parent nommé Acsian, pour défendre cette frontière contre le calife Fatimite d'Egypte, dont l'empire s'étendoit en Syrie jusques à Laodicée. Melic-scha mourut en 485, de Jesus-Christ 1092, âgé seulement de trente-sept ans, dont il avoit régné vingt. Son fils aîné Barquiarouc lui succéda ; mais les premières an-

Ibid. c. 9. 10. *&c.*

Sup. lib. LVI. *n.* 28.

Bibl. Orient. p. 118.

AN. 1097. nées de fon règne furent troublées de guerres civiles, qui facilitèrent les conquêtes des croifés. Car comme les principales affaires de ces princes étoient à Bagdad & en Perfe, ils avoient moins d'attention à leurs frontières de Syrie & de Natolie.

XLVIII. Baudri évêque de Noyon. *ep. 10. 5. Mifcell. Baluz. p. 309. Gall. Chr. t. 3. p. 816.*

Rathod II évêque de Noyon étant mort, Baudri fut élu pour lui fuccéder, par un confentement unanime du clergé & du peuple. Il étoit fils du feigneur de Sarchinville en Artois, & avoit été élevé dans l'églife de Noyon, dont il étoit chanoine & archidiacre. Manaffès, archevêque de Reims, approuva l'élection de Baudri, & marqua le jour de fon facre au dimanche de l'octave de la Pentecôte de cette année 1097. Il y invita les évêques de la province, & en particulier Lambert d'Arras, qui s'excufa de s'y trouver, principalement à caufe du peu de fureté des chemins. L'églife de Tournai efpéra alors fe féparer de celle de Noyon, à laquelle elle étoit jointe depuis le temps de faint Medard, il y avoit plus de cinq cents ans; & l'exemple de la féparation d'Arras & de Cambray étoit favorable, car c'étoient les mêmes raifons. Sur cette conteftation, l'archevêque Manaffès envoya Baudri à Rome, & les églifes de Noyon & de Tournai y foutinrent leurs prétentions. Mais le pape, peut-être rebuté des difficultés qu'il avoit trouvées dans l'affaire d'Arras, ne voulut rien changer dans l'état des églifes de Noyon & de Tournai, & renvoya Baudri à l'archevêque de Reims pour ordonner de lui & de fon églife felon fa confcience. L'archevêque fixa le jour du facre au dimanche d'après l'Epiphanie de l'année fuivante 1098; ainfi Baudri fut ordonné évêque de Noyon, dont il tint le fiége quatorze ans. Il étoit homme de lettres, & eft fameux par fa chronique de Cambray, qu'il a conduite depuis le commencement de cette églife, jufques à l'an 1030.

Sup. lib. LXXII. n. 43.

XLIX. S. Anfelme fort d'Angleterre. *Edmer. 2. Novor. pag. 45. E.*

Robert duc de Normandie allant à la croifade, céda pour trois ans au roi d'Angleterre fon frère, la jouiffance de la Normandie, moyennant une fomme d'argent que le roi lui avança. Pour lever cette fomme, le roi pilla toutes les églifes d'Angleterre; & leur ôta leur argenterie, jufques aux châffes des reliques & aux couvertures des évangiles. S. Anfelme donna, pour cette fubvention, la valeur de deux cents marcs d'argent du tréfor de fon églife; & pour les remplacer, il lui céda pendant fept ans la jouiffance d'une terre de fa

manse. Quelque temps après le roi d'Angleterre ayant soumis par les armes les Gallois qui s'étoient soulevés, manda à l'archevêque qu'il n'étoit point content des troupes qu'il lui avoit envoyées pour cette guerre; & lui ordonna de se tenir prêt à lui en faire justice au jugement de sa cour. Anselme vit bien que ce n'étoit qu'un prétexte pour lui fermer la bouche, quand il voudroit parler en faveur de la religion; & sachant d'ailleurs que les jugemens de la cour se régloient absolument par la volonté du roi, il ne crut pas à propos de s'y exposer, & ne répondit rien à celui qui lui porta l'ordre de ce prince: mais il résolut d'aller à Rome consulter le pape sur les moyens de remédier aux maux de son église. AN. 1097.

Il vint donc à la cour le jour de la Pentecôte en 1097, & voyant que le roi étoit toujours aussi mal disposé à son égard, il lui fit demander par quelques seigneurs la permission de faire le voyage de Rome, où il ne pouvoit se dispenser d'aller. Le roi, surpris de cette proposition, répondit: je ne crois pas qu'il soit coupable d'un assez grand péché pour avoir besoin de l'absolution du pape; & il est plus capable de donner conseil au pape, que de le recevoir de lui. Anselme prit patience; & après avoir été refusé une seconde fois, il demanda encore son congé au mois d'Octobre à Vinchestre. Le roi dit en colère: s'il part, je veux qu'il sache que je réduirai tout l'archevêché sous ma puissance, & que je ne le recevrai plus pour archevêque. Anselme demanda conseil à quatre évêques qui se trouvèrent présens; mais ils lui avouèrent ingénuement qu'ils étoient attachés à leurs biens, & que ses maximes étoient trop sublimes pour eux: enfin qu'ils ne pouvoient se séparer du roi, & ne tenir comme Anselme qu'à Dieu seul.

On lui vint dire ensuite de la part du roi: quand vous vous réconciliâtes avec le roi à Rochingam, vous lui promîtes de garder les lois & les usages de son royaume. Or il est absolument contraire à ces lois, qu'un seigneur, surtout tel que vous, fasse le voyage de Rome sans son congé. Anselme alla trouver le roi, & s'étant assis à sa droite, suivant l'usage, il dit: j'avoue que j'ai promis de garder les coutumes de votre royaume; mais je n'ai entendu que celles qui sont selon Dieu & la droite raison. Le roi & les seigneurs lui objectèrent, qu'il n'avoit point fait

AN. 1097. alors cette reſtriction. A quoi il répliqua : à Dieu ne plaiſe qu'aucun chrétien garde des lois ou des coutumes qui ſont contraires aux lois divines. Vous dites qu'il eſt contre votre coutume, que j'aille conſulter le vicaire de S. Pierre pour le ſalut de mon ame & pour le gouvernement de mon égliſe ; & moi je vous déclare, que cette coutume eſt contraire à Dieu & à la droite raiſon, & que tout ſerviteur de Dieu la doit mépriſer. Enfin le roi lui permit d'aller à Rome, & Anſelme, avant que de le quitter, voulut encore lui donner ſa bénédiction, que le roi reçut en baiſſant humblement la tête & admirant le courage du prélat. C'eſt ainſi qu'Anſelme ſe ſépara de lui le jeudi quinzième d'Octobre 1097.

Il paſſa à Cantorberi, où il conſola les moines de la cathédrale, & les exhorta à ſouffrir conſtamment la perſécution qui les menaçoit pendant ſon abſence. Puis, en préſence de tout le clergé & le peuple, il prit le bourdon & la gibecière de pélerin, & les recommanda à Dieu fondant tous en larmes. A Douvres il trouva un clerc nommé Guillaume envoyé par le roi, qui ne lui dit rien pendant quinze jours qu'il attendit le vent ; mais quand il fut prêt à s'embarquer, il l'arrêta ſur le rivage de la part du roi pour viſiter ſon bagage. Il fallut ouvrir toutes les malles, & laiſſer fouiller par-tout, au grand ſcandale du peuple amaſſé à ce ſpectacle, qui déteſtoit hautement cette indignité.

L. S. Anſelme à Lyon.

Ayant traverſé la France, Anſelme vint en Bourgogne, où le duc lui rendit beaucoup d'honneur : puis il arriva à Clugni le troiſième jour avant Noël, y fut reçu avec un très-grand reſpect, & y fit quelque ſéjour. De-là il envoya avertir de ſa venue Hugues archevêque de Lyon, qu'il connoiſſoit depuis long temps, & qui de ſon côté déſiroit ardemment de le voir. Anſelme l'eſtimoit à tel point, qu'il avoit réſolu de ſe rapporter à lui & à S. Hugues abbé de Clugni, touchant le parti qu'il devoit prendre en ſon affaire. L'archevêque chargea l'évêque de Mâcon d'aller au-devant d'Anſelme & l'amener à Lyon, où il fut reçu avec tous les honneurs poſſibles.

Là il apprit qu'il n'y avoit pas de ſureté à paſſer outre, à cauſe des ſchiſmatiques du parti de Guibert, qui pilloient tous ceux qui alloient à Rome, principalement les eccléſiaſtiques & les religieux. Guibert lui-même étoit alors près de Raven-

ne, son ancien siége, où il tenoit une forteresse qui le rendoit maître du passage du Pô; mais il la perdit peu de temps après. Anselme ayant donc appris la difficulté de continuer son voyage, joint sa mauvaise santé, résolut d'écrire au pape, & d'attendre à Lyon sa réponse. La lettre portoit en substance : j'avois résolu, très-saint père, de recourir à vous dans l'affliction de mon cœur; mais ne pouvant y aller moi-même par les raisons que vous apprendrez de ce porteur, je suis réduit à vous consulter par écrit. On connoît assez avec quelle violence j'ai été engagé à l'épiscopat. Il y a déjà quatre ans que j'y suis sans aucun fruit; au contraire accablé de tant d'afflictions, que je souhaite plutôt de mourir hors de l'Angleterre que d'y vivre, craignant de n'y pouvoir faire mon salut. Car quand j'y étois, je voyois plusieurs maux que je ne devois pas souffrir & ne pouvois corriger. Le roi vexoit les églises après la mort des prélats; & me faisoit tort à moi-même & à l'église de Cantorberi, donnant à ses vassaux des terres de l'archevêché, & le chargeant de subventions nouvelles & excessives. Je voyois la loi de Dieu & les constitutions canoniques méprisées; & quand je voulois parler de tous ces désordres, au lieu de justice, on ne m'opposoit que des coutumes arbitraires. Voyant donc que, si je souffrois toujours, je chargeois ma conscience en confirmant ces mauvaises coutumes au préjudice de mes successeurs; & que je ne pouvois demander justice, parceque personne n'osoit me donner aide ni conseil : je demandai permission au roi d'aller trouver votre sainteté : ce qui l'irrita tellement, qu'il prétendit que je lui en devois faire satisfaction, comme d'une grande injure; & que je devois lui donner assurance de ne jamais avoir recours au saint siége. Puis donc qu'il m'est impossible en ces circonstances de faire mon salut dans l'épiscopat, je vous supplie, autant que vous aimez Dieu & mon ame pour Dieu, de me délivrer de cette servitude, & me rendre la liberté de le servir tranquillement : puis de pourvoir, selon votre prudence & votre autorité, à l'église d'Angleterre.

An. 1098.
Berthold. 1091.

Cependant le bruit se répandit en Italie, que l'archevêque de Cantorberi alloit à Rome chargé de grands trésors : ce qui excita l'avidité de plusieurs, principalement des schismatiques partisans de l'empereur Henri, pour le prendre par le chemin; car ils dressoient des embuscades à tous ceux qui

AN. 1098. alloient à Rome, ensorte qu'ils prirent des évêques, des clercs & des moines, les pillèrent, leur firent divers outrages, & en tuèrent quelques-uns. Mais Anselme évita ce péril par le séjour qu'il fit à Lyon pour attendre la réponse de sa lettre au pape; car les pélerins dirent à ceux qui l'attendoient au passage, qu'il étoit tombé malade à Lyon, & qu'il ne passeroit pas outre. Il fut en effet dangereusement malade; mais il étoit presque guéri, quand ceux qu'il avoit envoyés à Rome arrivèrent, & dirent que le pape lui ordonnoit de venir incessamment le trouver.

LI. S. Anselme à Rome. *Vita n.41.42*

Il partit donc de Lyon le mardi avant le dimanche des Rameaux, c'est-à-dire le dix-septième de Mars 1098, accompagné seulement de deux moines, Baudouin, & Edmer qui a écrit l'histoire du saint. Il passa inconnu comme un simple moine, & célébra la Pâque au monastère de saint Michel de Cluse. Il arriva heureusement à Rome, & sitôt que le pape l'eût appris, il donna ordre qu'il fût logé dans le palais, & le laissa reposer ce jour-là. Le lendemain le pape le fit amener avec honneur à son audience, où la noblesse Romaine s'étoit assemblée sur cette nouvelle, & on lui mit un siége devant le pape. Anselme se prosterna à ses pieds suivant la coutume; mais le pape le releva & le baisa; puis quand il fut assis, & que l'on eut fait silence, le pape s'étendit sur les louanges du prélat, & ajouta: quoique nous le regardions comme notre maître, à cause de son profond savoir, & que nous le respections presque comme notre égal, puisqu'il est le patriarche d'un autre monde; toutefois son humilité lui a fait entreprendre un si grand voyage pour venir honorer S. Pierre en notre personne, & nous consulter sur ses affaires, nous qui avons plutôt besoin de ses conseils. Voyez donc combien nous devons l'aimer & l'honorer.

Anselme ne répondit à ce discours que par sa modestie; en rougissant & en gardant le silence. Puis le pape lui ayant demandé la cause de son voyage, il la lui expliqua comme il avoit fait dans sa lettre. Le pape lui promit sa protection toute entière, & écrivit au roi d'Angleterre, l'exhortant & lui enjoignant de le rétablir dans tous ses biens. Anselme écrivit aussi au roi, & il demeura dix jours à Rome logé au palais de Latran avec le pape, qui lui avoit ordonné d'attendre auprès de lui les effets de sa protection; mais comme

comme la chaleur de l'été étoit grande, & que le séjour de Rome étoit mal sain, sur-tout pour les étrangers; le pape trouva bon qu'Anselme se retirât au monastère de S. Sauveur près de Telèse dans la terre de Labour, dont l'abbé Jean avoit été autrefois moine au Bec. Car encore qu'il fût Romain, le désir d'étudier l'avoit fait passer en France, & la réputation d'Anselme l'attira à son monastère: mais quelques années après le pape Urbain ayant oui parler de ce moine Jean, le fit venir auprès de lui, & lui donna cette abbaye. Car Urbain étoit soigneux d'attirer les personnes de mérite, & par ce motif il éleva plusieurs moines aux dignités ecclésiastiques, comme Albert qu'il fit prêtre cardinal, puis évêque de Siponte: Bernard Uberti Florentin, qu'il fit prêtre, cardinal & légat, puis évêque de Parme: Milon moine de S. Aubin d'Angers, qu'il fit évêque de Palestrine au lieu du cardinal schismatique Hugues le Blanc: enfin Jean de Marsès, qu'il fit évêque de Tusculum.

AN. 1098.

Ital. sac. to. 7. p. 1119.
Baron. ad Martyr. 4 Decemb.
Itato. l. sac 1. p. 224. 263.

LII.
Traité: pourquoi Dieu s'est fait homme.

Anselme, donc, invité par l'abbé Jean, se retira à une terre de son monastère nommée Sclavie, dont l'air étoit fort sain, pour y attendre la réponse du roi d'Angleterre. Anselme, charmé du repos qu'il goûtoit en cette agréable solitude, y reprit les mêmes exercices dont il s'occupoit au Bec avant que d'être abbé: c'est-à-dire les œuvres de piété & la méditation profonde des mystères de la religion. Ainsi il acheva le traité intitulé: pourquoi Dieu s'est fait homme, dont il explique ainsi lui-même l'occasion & le sujet. Plusieurs personnes m'ont prié souvent, & avec beaucoup d'instances, de mettre par écrit les raisons que je leur rendois d'une question qui regarde notre foi; non pour arriver à la foi par la raison, mais pour avoir le plaisir d'entendre & de contempler ce qu'ils croient, & pouvoir en rendre raison aux autres. C'est la question que nous font les infidelles, en se moquant de notre simplicité: par quelle raison ou par quelle nécessité Dieu s'est fait homme, & a rendu la vie au monde par sa mort, puisqu'il le pouvoit faire par un autre, soit un Ange, soit un homme, ou par sa seule volonté.

Lib. 1. c. 1

Anselme avoit commencé cet ouvrage en Angleterre pendant le fort de sa persécution, & l'acheva dans cette retraite. Il le divisa en deux livres, dont le premier contient les objections des infidelles avec les réponses; & laissant à part J. C. comme si jamais il n'en avoit été question,

AN. 1098. on y prouve par des raifons concluantes, qu'il eft impoffible, qu'aucun homme foit fauvé fans lui, c'eft-à-dire fans un Dieu fait homme. Dans le fecond livre, on montre de même par raifonnement, que l'homme a été fait pour jouir quelque jour, en corps & en ame, d'une immortalité bienheureufe ; mais qu'il ne peut y arriver que par un homme Dieu : d'où s'enfuit que tout ce que nous croyons de J. C. doit être néceffairement. C'eft ainfi qu'Anfelme explique lui-même fon deffein. Les infidelles dont il parle, devoient être les Juifs répandus alors par toute la chrétienté, & les Mufulmans d'Efpagne : car pour ceux d'Orient, le commerce n'étoit pas encore établi avec eux, comme il fut depuis les croifades. Cet ouvrage eft en forme de dialogue entre Anfelme & le moine Bofon, qui fut depuis abbé du Bec, & le myftère de la fatisfaction de J. C. pour le genre humain y eft traité à fond.

Chr. Becc. an. 1124.

c. 16. Dans le fecond livre, Bofon propofe cette queftion : comment Dieu a-t-il pris la nature humaine de la maffe corrompue du genre humain ? Car bien que fa conception foit pure, la Vierge toutefois, dont il a tiré fon humanité, a été conçue dans le péché originel, parce qu'elle a elle-même péché en Adam, en qui tous ont péché. Anfelme répond : que puifqu'il eft conftant que cet homme eft Dieu & l'auteur de la réconciliation des pécheurs, il n'y a pas de doute qu'il eft abfolument fans péché : & que nous ne devons pas nous étonner, fi nous ne pouvons comprendre comment il a été tiré fans péché de la maffe pechereffe. Mais il ne répond rien à la propofition touchant le péché originel de la fainte Vierge : feulement il dit enfuite, qu'elle a été du nombre de ceux qui ont été purifiés du péché par J. C.

[illegible]

LIII. Siége de Capoue.

Pendant ce féjour de Sclavie, Anfelme fut vifité par plufieurs perfonnes, que fa réputation attiroit pour recevoir fes confeils, & qui retournoient merveilleufement fatisfaits. Roger même duc de Pouille, qui faifoit alors le fiége de Capoue, le pria de l'y venir trouver, & le reçut avec tous les témoignages poffibles de refpect & d'amitié. Le pape vint auffi à ce fiége, efpérant de faire la paix : mais il ne put y réuffir, & Anfelme demeura auprès de lui dans le voifinage de Capoue, jufqu'à ce qu'elle fe fût rendue au duc Roger. La plupart de ceux qui venoient voir le pape, venoient auffi voir Anfelme, autant recherché pour fa vertu que le pape pour fa dignité. Les pauvres qui n'ofoient approcher du pa-

Vita c. 4. c. 5.

Gauf. Malater. IV. c. 27.

pes s'adressoient à Anselme; & il étoit honoré même des Sarrasins, que le comte Roger oncle du duc avoit amenés de Sicile. AN. 1098.

Le duc Roger avoit à ce siége deux cents Grecs commandés par un nommé Sergius, qui gagné par le prince de Capoue promit de lui donner entrée dans l'armée du duc, dont il commandoit la garde avancée. La nuit même que cette trahison devoit s'exécuter, le duc Roger vit en dormant S. Bruno, qui lui dit de se lever promptement & prendre ses armes, s'il vouloit se sauver lui & son armée du péril qui le menaçoit. Le duc s'éveilla fort allarmé, fit monter à cheval quelques-uns des siens, qui trouvèrent Sergius fuyant avec sa troupe; & en ayant pris la plus grande partie, reconnurent la vérité de la trahison. Après la prise de Capoue, le duc vint sur la fin de Juillet à Squillace, où il demeura quinze jours malade. S. Bruno l'y vint voir avec quatre de ses frères, pour le consoler. Le duc lui raconta sa vision, & lui rendit grâces du soin qu'il avoit eu de prier pour lui en son absence. Le saint homme répondit: ce n'est pas moi que vous avez vu, c'est l'Ange de Dieu qui accompagne les princes pendant la guerre. Le duc le pria de recevoir de grands revenus de son domaine de Squillace; mais le saint répondit: j'ai quitté la maison de mon père & la vôtre pour servir Dieu, étant dégagé de toutes les choses extérieures. Enfin il reçut le monastère de saint Jacques, avec le château; & c'est dans l'acte de donation que le duc Roger raconte cette histoire.

Diplom. ap. Sur. 6 Octob. & Bar. 1097.

LIV. S. Anselme veut renoncer à l'épiscopat.

Après le siége de Capoue le pape passa à Averse, & Anselme l'y suivit. Là considérant les peines d'esprit & les persécutions qu'il avoit souffertes en Angleterre, presque sans aucun fruit; & au contraire de quelle tranquillité il jouissoit, & avec quel succès il étoit écouté de tout le monde depuis qu'il étoit sorti d'Angleterre, il conçut un grand désir de n'y plus retourner, & de renoncer à l'archevêché. Il se fortifia dans cette résolution, par le peu d'espérance de pouvoir jamais vivre avec le roi Guillaume, dont il apprenoit tous les jours de plus mauvaises nouvelles, & des marques d'un prince non-seulement injuste, mais sans religion. Il alla donc trouver le pape; & après lui avoir exposé ses peines, il le pria d'avoir compassion de lui & le décharger de l'épiscopat. Le pape se récria: voilà ce grand évêque, ce grand pasteur. Il n'a pas encore répandu de sang, & il veut abandonner son troupeau. Dieu vous préserve, mon frère, de

Edmer. 11 Nov. n. 31.

n. 34.

AN. 1098.

succomber à cette tentation ; & sachez que, loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous ordonne, de la part de Dieu & de S. Pierre, de retenir autant qu'il vous sera possible le soin du royaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du roi vous empêcheroit d'y retourner : & vous garderez l'autorité & les marques de l'épiscopat, en quelque lieu que vous soyez. Anselme se soumit, & le pape lui ordonna de se trouver à Bari, pour le concile qu'il devoit y tenir le premier jour d'Octobre, où il lui feroit justice du roi d'Angleterre & de tous ceux qui s'opposoient à la liberté de l'église. Anselme retourna cependant à sa solitude de Sclavie; & afin de pratiquer l'obéissance, il se fit donner pour supérieur par le pape le moine Edmer qui l'accompagnoit : ensorte qu'il ne faisoit pas la moindre chose sans sa permission, jusques à n'oser se retourner dans son lit.

Malmesb. 1. Pontif. p. 229.

LV. Monarchie de Sicile. *Gauf. Malat. IV. c. ult.*

Le pape ayant appris que le duc de Calabre & le comte de Sicile son oncle étoient à Salerne, les y vint trouver, & s'entretint familièrement avec le comte, pour lequel il avoit une amitié particulière. Depuis long-temps il avoit établi légat en Sicile Robert évêque de Traïne, sans la participation du comte, qui en étoit mal satisfait, & ne pouvoit consentir que ce légat exerçât ses pouvoirs. C'est pourquoi le pape révoqua sa commission; & connoissant le zèle du comte dans toutes les affaires ecclésiastiques, il lui donna lui-même la légation héréditaire sur toute la Sicile, avec promesse que, tant que le comte vivroit, ou qu'il resteroit quelqu'un de ses héritiers successeurs de son zèle, le saint siége ne mettroit point en Sicile d'autre légat malgré eux. Mais que si l'église Romaine avoit quelque droit à exercer dans cette province, sur les lettres envoyées de Rome, ils les décideroient par le conseil des évêques du pays. Si les évêques sont invités à un concile, le comte ou ses successeurs y enverront ceux qu'il leur plaira, si ce n'est que dans ce concile on doive parler de quelqu'un d'eux, ou que l'affaire ne puisse être terminée en Sicile ou en Calabre en présence du prince.

Ce sont les paroles du moine Geoffroi de Maleterre, auteur du temps & du pays, à la fin de son histoire de l'établissement des Normands en Sicile. Ensuite il rapporte la bulle du pape Urbain, où il parle ainsi au comte Roger : comme par votre valeur vous avez beaucoup étendu l'église de Dieu dans les terres des Sarrasins, & que vous avez toujours té-

moigné un grand dévouement pour le faint fiége, nous vous confirmons par lettres ce que nous vous avons promis de vive voix, que pendant tout le temps de votre vie, ou de votre fils Simon, ou d'un autre qui foit votre légitime héritier, nous ne mettrons aucun légat de l'églife Romaine dans les terres de votre obéiffance contre votre volonté. Au contraire, nous voulons que vous faffiez ce que nous ferions par notre légat, quand même nous vous enverrions quelqu'un d'auprès de nous, pour le falut des églifes qui font fous votre puiffance & pour l'honneur du faint fiége. Que fi l'on tient un concile, & que je vous mande de m'envoyer les évêques & les abbés de votre pays: vous enverrez ceux qu'il vous plaira, & vous retiendrez les autres pour le fervice des églifes. La date eft de Salerne le cinquième de Juillet, l'onzième année du pontificat d'Urbain qui eft 1098. En vertu de cette bulle, les Siliciens prétendent que leur roi eft légat né du faint fiége, & nomment ce droit la monarchie de Sicile, mais il leur eft contefté par la cour de Rome, qui foutient que, fi cette bulle eft vraie, elle a été révoquée dans la fuite.

AN. 1098.

Baron. an. 1097. edit. Rom. Epit. Spond. ibid.

LVI. Concile des fchifmatiques.

Fafc. rer. expet. fol. 43.

A Rome, les principaux des fchifmatiques tinrent un concile en l'abfence de Guibert, qui étoit en Lombardie, & écrivirent une lettre fynodale, qui porte en tête les noms de huit cardinaux, quatre évêques & quatre prêtres, dont les deux plus connus font Hugues le Blanc évêque de Prenefte, & le Prêtre Bennon. La lettre eft adreffée à tous ceux qui craignent Dieu, & qui aiment le falut de la république Romaine, & eft conçue en ces termes: nous ne voulons pas que vous ignoriez que pour détruire les héréfies introduites de nouveau par Hildebrand, ou par lui renouvellées, & pour exterminer l'impiété de ceux qui n'ont pas craint de déchirer nouvellement la foi catholique, nous nous fommes affemblés au nom de Dieu, le cinquième de ce mois à faint Blaife, le fixième à S. Celfe, & le feptième à fainte Marie de la Rotonde, où nous avons, comme nos pères, condamné ces héréfies & ceux qui les fuivent; de peur que, fi nous nous taifions, nous ne paroiffions y confentir. Nous appelons toutefois ceux qui communiquent aux auteurs de ces erreurs, leur donnant fureté pour venir & retourner librement, & nous les admoneftons de plaider leur caufe par les principaux d'entre eux, le feigneur Rainier & Jean le Bour-

AN. 1098. guignon. Nous leur promettons, autant qu'il est en nous, une entière sureté jusqu'à la fête de la Toussaints, quand même ils seroient condamnés. Car nous ne sommes point altérés de sang, & nous croyons que ceux-là se défient de leur cause, qui excitent des séditions : nous ne cherchons que la paix, la vérité & l'unité de l'église. Cette lettre est datée du concile tenu à Rome entre les schismatiques le septième d'Août 1098. Mais elle fut sans effet, & les catholiques méprisèrent ces vains efforts du parti mourant de Guibert.

LVII. Lunden archevêché. *Saxo gram. lib. 12. p. 204. Hist. gent. Dan ap. Lindembr. p. 302. Pontan. lib 5. p. 202.*

Vers le même temps, Eric I roi de Danemarck, surnommé Eigoth, c'est-à-dire le Bon, fut menacé d'excommunication sur de vains soupçons, par Liémar archevêque de Hambourg. Il en appela au pape, & alla lui-même à Rome, où sa cause ayant été soigneusement examinée, il repoussa si bien l'accusation de l'archevêque, qu'il revint pleinement justifié. Mais pour n'être plus exposé à un pareil traitement, il retourna à Rome, & demanda d'être affranchi de la juridiction de ce prélat étranger, qui étoit alors schismatique & attaché au parti de l'empereur Henri.

Le pape Urbain accorda au roi Eric ce qu'il demandoit, tant en considération de sa dignité, que de la peine qu'il avoit prise de faire un si long voyage ; & il lui promit d'ériger un archevêché dans son royaume.

Quelques années après, Eric ayant tué par accident, quatre de ses chevaliers, fit vœu d'aller à Jérusalem pour l'expiation de ce crime. Son peuple l'aimoit à tel point, qu'il offrit la troisième partie de son bien pour le faire dispenser de ce voyage ; mais le roi demeura ferme, & avant que de partir, il envoya à Rome solliciter pendant son absence l'érection de la métropole. Eric mourut en ce voyage, dans l'isle de Chypre en 1101 ; & deux ans après, sous le roi Nicolas son frère & le pape Pascal II, l'érection fut exécutée. Le pape envoya un légat, qui ayant visité les principales villes de Danemarck, choisit celle de Lunden, qui en étoit alors la capitale, pour lui donner la dignité de métropole : tant à cause du mérite d'Ascer ou Atzer, qui en étoit évêque, que pour la situation avantageuse de la ville, qui étant près l'embouchure d'une rivière dans le Schonen, donnoit aux pays voisins un facile accès par terre & par mer. Lunden fut donc erigée en archevêché l'an 1103, & non-seulement tirée de la dépendance de Hambourg, mais encore donnée

pour métropole aux trois royaumes de Danemarck, de Suède & de Norvège. An. 1098.

LVIII. Prise d'Antioche.

En Orient, le siége d'Antioche dura sept mois, après lesquels elle fut prise par intelligence. Comme il n'y avoit que quatorze ans que les Turcs l'avoient conquise, elle étoit encore pleine de chrétiens, Grecs, Syriens & Arméniens; mais les Turcs ne leur permettoient point l'usage des armes, ne leur laissant que le trafic & les métiers. Un de ces chrétiens, mais renégat, nommé Emir-Feir, ou Pir, fit connoissance avec Boëmond, & promit de lui livrer une tour dont il étoit le maître, pourvu qu'il fût assuré que les autres seigneurs laissassent à Boëmond la propriété de la ville. Boëmond leur en ayant fait la proposition, ils s'y accordèrent, excepté le comte de Toulouse. Enfin le projet s'exécuta, la tour fut livrée, les croisés entrèrent dans la ville d'Antioche, & s'en rendirent maîtres le jeudi troisième de Juin 1098. *Guil. v. c.* 8, 12. *c.* 13. 17. *c.* 21. 22.

Mais les Turcs tenoient encore le château, & trois jours après arriva une armée immense qui venoit à leur secours: ensorte que celle des croisés se trouva assiégée dans la ville; & comme ils n'avoient pas eu le temps d'y faire entrer des vivres, ils furent affamés jusqu'à manger les chevaux & les chameaux. Alors Etienne comte de Chartres quitta l'armée, & repassa en Grèce, où il arrêta l'empereur Alexis qui venoit au secours des croisés, l'assurant qu'il n'y seroit pas à temps. Ce que les infidelles ayant appris, ils pressèrent davantage les croisés & les réduisirent au désespoir: ensorte que les troupes refusoient d'obéir & les seigneurs songeoient à prendre la fuite. *Lib.* VI *c.* 7. *c.* 10. *c.* 13.

Il y avoit vingt-six jours qu'ils étoient ainsi assiégés, quand un clerc Provençal, nommé Pierre Barthelemi, vint trouver l'évêque du Pui & le comte de Toulouse, & leur dit que l'apôtre S. André lui avoit apparu en songe, & lui avoit commandé jusques à trois fois de dire aux seigneurs, que la lance dont Notre-Seigneur avoit eu le côté percé, étoit enterrée dans l'église de S. Pierre, & lui avoit marqué le lieu où on la trouveroit. Il ajoutoit que, s'étant voulu plusieurs fois excuser de cette commission, S. André l'avoit menacé de mort s'il n'obéissoit. L'évêque & le comte ayant communiqué secrétement la chose aux autres seigneurs, leur présentèrent Pierre, qui leur fit son rapport & les persuada si bien, qu'ils se rendirent dans l'église; & ayant fait fouiller bien *c.* 14.

An. 1098. avant au lieu qu'il marqua, on y trouva la lance. Le peuple des croisés regarda cette découverte comme une consolation envoyée du ciel. Tous reprirent courage, & promirent par de nouveaux fermens, que si Dieu les délivroit du péril présent, ils ne se sépareroient point qu'ils n'eussent c. 19. 20. &c. pris Jérusalem & délivré le saint sépulcre. Ensuite ils firent un tel effort, qu'ils mirent les ennemis en fuite, & prirent leur camp ou ils firent un butin immense. Ils remportèrent cette victoire le vingt huitième de Juin 1098.

c. 23. La ville d'Antioche étant ainsi délivrée & tranquille, l'évêque du Pui & les autres prélats croisés s'appliquèrent à y rétablir le service de Dieu. Premièrement ils purifièrent & réparèrent la grande église dédiée à S. Pierre, & les autres que les infidelles avoient profanées & défigurées; car ils en avoient converti les unes en écuries, & appliqué les autres à d'autres usages indignes. Ils avoient effacé les saintes images, les couvrant de boue, leur arrachant les yeux, grattant les murailles où elles étoient peintes. On prit d'entre le butin de l'or & de l'argent pour faire des calices, des croix, des chandeliers & d'autres pièces semblables; & des étoffes de soie pour les ornemens. On rétablit le clergé dans ses fonctions, avec des revenus suffisans. Le patriarche Jean, qui, depuis l'arrivée des croisés, avoit été mis aux fers par les infidelles & traité cruellement, fut rétabli dans son siége avec honneur; & de son vivant on n'osa pas ordonner à Antioche de patriarche Latin, pour ne pas mettre deux évêques dans un même siége contre les canons. Toutefois environ deux ans après, le patriarche vit bien lui-même qu'étant Grec, il ne pouvoit pas utilement gouverner des gens du rit latin, & se retira à Constantinople. Après quoi le clergé & le peuple d'Antioche élut pour patriarche Bernard, évêque d'Arta en Epire, qui avoit suivi à la croisade l'évêque du Pui en qualité de chapelain. Dès le temps de la réduction d'Antioche on établit des évêques dans les villes voisines, qui avoient des églises cathédrales. Quant à la seigneurie temporelle, elle demeura à Boëmond avec le titre de prince.

Lib. VII. c. 1. 2. Incontinent après la réduction d'Antioche, il s'y mit une maladie contagieuse, qui emporta entre autres le légat Ademar évêque du Pui, & il fut extrêmement regretté. Les croisés crioient que l'on marchât incessamment à Jérusalem; mais les seigneurs jugèrent à propos de les laisser

rafraîchir, & remirent le voyage au mois d'Octobre. Cependant ils écrivirent au pape une lettre où Boëmond est nommé le premier, puis le comte de Toulouse, le duc Godefroi, le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Boulogne. Ils racontent la prise d'Antioche, comme ils furent eux-mêmes assiégés ensuite, & délivrés après la découverte de la sainte lance; enfin la mort de l'évêque du Pui, arrivée le premier jour d'Août: c'est pourquoi ils prient le pape de venir lui-même se mettre à leur tête, dans la ville où le nom chrétien a commencé, & où saint Pierre a mis sa première chaire. Nous avons, ajoutent-ils, vaincu les Turcs & les païens; c'est à vous à vaincre les hérétiques, Grecs, Arméniens, Syriens & Jacobites, & venir nous conduire à Jérusalem. Ils se plaignent ensuite qu'il accorde à quelques croisés dispense de faire le voyage, & l'avertissent que l'empereur de Constantinople ne leur a point tenu ce qu'il leur avoit promis. La lettre est de l'onzième de Septembre. Le pape se contenta de leur envoyer un légat à la place du défunt évêque du Pui, & ce fut Daïmbert, archevêque du Pise.

An. 1098. Miscell. Baluz. to. 1. p. 415.

Berthold. 1098.

Quelque temps après, on révoqua en doute la vérité de la sainte lance, que l'on prétendoit avoir été trouvée à Antioche; & plusieurs soutenoient que c'étoit un artifice du comte de Toulouse, & une invention intéressée. Le principal auteur de ce soupçon étoit Arnoul, chapelain du duc de Normandie, homme lettré, mais corrompu dans ses mœurs & brouillon. Comme l'on disputoit beaucoup sur ce sujet, Pierre Barthelemi, qui prétendoit avoir eu la révélation, demanda à se justifier par l'épreuve du feu. On alluma donc un bucher terrible, & tout le peuple s'assembla à ce spectacle le vendredi-saint huitième d'Avril 1099. Pierre Barthelemi, quoique clerc, avoit peu de lettres, & paroissoit un homme simple. Après avoir fait sa prière, il prit la sainte lance & passa par le feu, d'où le peuple crut qu'il étoit sorti sain & sauf. Mais il mourut peu de jours après, quoiqu'il se portât très-bien avant cette épreuve. Quelques-uns attribuoient la cause de sa mort à l'empressement du peuple, qui s'étoit jeté sur lui en foule au sortir du bucher, par dévotion. Enfin cette épreuve fut utile pour décider la question, & il demeura plus incertain qu'auparavant, si la lance trouvée à Antioche étoit la même dont le côté de Jesus-Christ fut percé.

Guill. VII. c. 18.

AN. 1098. LIX. Concile de Bari. *Edmer. 2. Novor. Lupus. prof. cop. 1099.*

Le pape tint au mois d'Octobre 1098 le concile de Bari, comme il l'avoit indiqué ; & il s'y trouva cent quatre-vingt-trois évêques, entre lesquels étoit S. Anselme. Ils étoient tous revêtus de chapes, hormis le pape, qui portoit une chasuble & le pallium par-dessus. Les Grecs y proposèrent la question de la procession du S. Esprit, prétendant prouver par l'évangile, qu'il ne procède que du Père. Le pape y répondit par plusieurs raisons,& en employa quelques-unes tirées du traité de l'incarnation, qu'Anselme lui avoit autrefois envoyé. Mais comme la dispute continuoit, il fit faire silence, & dit à haute voix : Anselme, archevêque des Anglois, notre père & notre maître, où êtes-vous? Anselme se leva, & répondit : Saint Père, qu'ordonnez-vous? me voici. Le pape le fit approcher & seoir auprès de lui, au grand étonnement du concile, où tous demandoient qui il étoit & d'où il venoit. Après que ce mouvement fut appaisé, le pape déclara publiquement la vertu & le mérite d'Anselme, & avec quelle injustice il avoit été chassé de son pays. Anselme étoit prêt de répondre à la question proposée, mais on jugea plus à propos de remettre au lendemain ; & alors il traita la matière avec tant de force & de netteté, que tous en demeurèrent satisfaits & lui donnèrent de grandes louanges ; & on prononça anathême contre ceux qui nieroient que le S. Esprit procède du Père & du Fils.

Ensuite on parla du roi d'Angleterre dans le concile de Bari, & on fit beaucoup de plaintes contre lui : entr'autres touchant la simonie & l'oppression des églises, dont le pape parla fortement, & de ce qu'il avoit fait souffrir à Anselme ; ajoutant qu'il avoit admonesté plusieurs fois ce prince de se corriger, & demandant l'avis des évêques, ils répondirent : si vous l'avez appelé jusqu'à trois fois, il est clair qu'il ne reste qu'à le frapper d'anathême jusqu'à ce qu'il se corrige, & le pape en convint. Anselme étoit demeuré jusques-là assis & baissant la tête, sans dire mot; mais alors il se leva, & s'étant mis à genoux devant le pape, il fit tant qu'il en obtint de ne pas prononcer l'excommunication contre le roi. Tous les assistans admirèrent sa charité pour son persécuteur. Anselme écrivit depuis les raisons qu'il avoit employées dans ce concile contre les Grecs, & en fit un traité sur la procession du S. Esprit.

Après le concile de Bari, Anselme retourna à Rome avec

le pape. Cependant son envoyé revint d'Angleterre, & rapporta que le roi avoit reçu la lettre du pape, mais qu'il n'avoit pas voulu recevoir celle d'Anselme: & que sachant que celui qui les avoit apportées étoit à lui, il avoit juré qu'il lui feroit arracher les yeux, s'il ne sortoit promptement de ses terres. Quelques jours après que le pape fut de retour à Rome, il vint un envoyé du roi d'Angleterre chargé de sa réponse au pape, à qui il dit : le roi mon maître s'étonne comment il a pu vous tomber dans l'esprit de le solliciter pour la restitution des biens d'Anselme. La raison est que, quand ce prélat voulut sortir du royaume, le roi lui déclara nettement que s'il sortoit, il se saisiroit de tout l'archevêché. Cependant il n'a point été retenu par cette ménace. Le pape dit : l'accuse-t-il d'autre chose ? Non, reprit l'envoyé. Et le pape ajouta : qui a jamais ouï parler de rien de semblable ? Il a dépouillé de tout le primat de son royaume, pour cette seule raison qu'il n'a pas voulu manquer de visiter la mère commune, l'église Romaine. Et vous avez fait un si grand voyage pour nous apporter une telle réponse ? Retournez promptement dire à votre maître qu'il le rétablisse en tous ses biens, s'il ne veut être excommunié ; & qu'il me fasse savoir son intention, avant le concile que je tiendrai en cette ville la troisième semaine d'après Pâque. An. 1098.

L'envoyé demanda au pape une audience secrette avant que de partir, & demeura long-temps à Rome, où à force de présens il attira plusieurs personnes dans les intérêts de son maître. Ainsi le pape se relâcha, & accorda au roi d'Angleterre un délai jusques à la S. Michel de l'année suivante : car ceci se passoit à Noël. Anselme voyant qu'il n'avoit rien à espérer du prochain concile, résolut de retourner à Lyon ; mais le pape ne lui voulut pas permettre. Il demeura donc à Rome, étant continuellement avec le pape, qui le venoit voir à son appartement, & lui faisoit sa cour. Dans toutes les assemblées, les processions & les cérémonies, il avoit la seconde place après le pape : tous l'aimoient & l'honoroient, même les schismatiques, & il n'en étoit pas moins humble & moins soumis à tout le monde. *Vita n. 49.*

LX. Justification d'Ives de Chartres. *epist. 60. Sup. n. 43. ep. 67.*

Ives de Chartres avoit appris que le pape Urbain étoit irrité contre lui, & n'en voyoit point d'autre occasion que la lettre qu'il avoit écrite en 1097 à Hugues archevêque

AN. 1098. de Lyon, au sujet de l'élection de Daïmbert à l'archevêché de Sens. Il écrivit donc au pape, qu'ayant relu cette lettre, loin d'y trouver rien contre l'église Romaine, il y trouvoit plusieurs choses pour elle. Car, dit-il, je n'ai eu autre intention que de remédier aux murmures que j'entends tous les jours, en vous faisant avertir par cet archevêque, à qui vous confiez vos desseins; de peser tellement vos décrets avec vos légats, que l'église n'en fût point surchargée; que celui qui les auroit transgressés fût puni; de sorte que les autres se corrigeassent par son exemple, & que votre réputation demeurât entière. Voilà ce qui justifie la lettre. Mais l'archevêque y ayant trouvé quelques paroles qui n'étoient pas à son gré, principalement touchant la primatie de Lyon, a voulu vous faire entrer dans sa passion, sans avoir égard à mes intentions. Permettez de dire ce qu'on pense. Je ne crois pas qu'il y ait personne audeçà des monts, qui ait souffert autant d'affronts & d'injustices que moi, pour vous avoir été fidelle, & avoir soutenu vos ordres.

Mais puisque ces paroles vous ont irrité, ce n'est pas à moi à contester avec vous; & j'aime mieux renoncer à l'épiscopat, que de soutenir votre indignation juste ou injuste. Si cette satisfaction vous plaît, recevez-la: si vous en voulez plus, ajoutez-y. Je serai peut-être plus utile à l'église par mon exemple, étant particulier, que je ne suis par ma parole étant évêque. Il y a sept ans passés que je cultive, selon mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée, sans y trouver de fruit: mettez-moi en liberté la huitième année. Si je ne le fais par votre permission, il faudra que je le fasse par nécessité, à cause de l'inimitié du roi qui s'est renouvellée contre moi pour l'ancien sujet (c'est que le roi Philippe avoit repris Bertrade:) & à cause de mes diocésains, que ni la crainte de Dieu, ni la honte de l'excommunication, ne peut obliger à quitter les sacriléges qu'ils commettent dans les églises, & à reconnoître la justice.

LXI. Jean II évêque d'Orléans.

Quoiqu'il arrive de moi, je vous conjure par la charité de Jesus-Christ, si l'archevêque de Tours ou quelqu'un du clergé d'Orléans vient vous solliciter pour le jeune-homme qu'ils ont élu, de ne le pas écouter. Car c'est une personne infame & décriée par les villes de France, pour avoir eu des familiarités honteuses avec l'archevêque de Tours, avec son défunt frère, & avec plusieurs autres malvivans. Quel-

ques compagnons de ses débauches ont fait sur lui des chansons, que les jeunes gens corrompus chantent dans les rues & les places publiques, & qu'il n'a pas eu honte d'entendre & de chanter lui-même. J'en ai envoyé une à l'archevêque de Lyon, pour servir de preuve. Ne permettez donc pas qu'il soit consacré, tant pour votre honneur, que pour l'intérêt de l'église. Sachez aussi que l'archevêque de Tours a couronné le roi à Noël, contre la défense de votre légat, & a obtenu à ce prix que ce jeune-homme fut fait évêque. Cette lettre est la dernière d'Ives de Chartres au pape Urbain II, & elle semble avoir été écrite au commencement de l'an 1099. An. 1099.

Ce jeune homme, élu pour l'évêché d'Orléans, étoit l'archidiacre Jean, que l'archevêque de Tours avoit voulu mettre sur ce siége dès l'an 1096. Sanction, qui l'emporta pour lors, n'en jouit guère que deux ans; & Jean fut élu par l'autorité du roi, le jour des Innocens, vingt-huitième de Décembre 1098. C'est ce qui paroît tant par cette lettre d'Ives de Chartres au pape, que par celle qu'il en écrivit à l'archevêque de Lyon, à qui il dit parlant de l'archevêque de Tours : comme il ne peut avoir deux évêchés, il veut posséder celui d'Orléans par une personne apostée, pour y abaisser & y élever ceux qu'il voudra. Car il ne se contente pas d'être toléré dans l'église qu'il a envahie contre les canons, s'il ne prostitue encore l'église de Dieu à qui il lui plaît : en fascinant les yeux des autres par ses discours & par ses promesses, il dit qu'il n'a que faire de bons ecclésiastiques ni de canons, puisqu'il a tout cela dans sa bourse. Enfin il fait impunément tout ce qu'il lui plaît. Il n'a pas travaillé à faire déposer Sanction, pour mettre à sa place un meilleur sujet; mais un homme qui lui fût entièrement soumis, tel que celui-ci, qui le regarde comme un écolier fait son maître : ensorte qu'il n'ose ni s'asseoir ni se lever que par son ordre. Sup. n. 38. ep. 66.

Il m'a été présenté avec les lettres du roi & du chapitre, pour l'ordonner prêtre, & ensuite le sacrer évêque; mais je n'ai encore ni rejeté ni approuvé son élection; & je ne l'approuverai jamais, si je n'y suis contraint par un ordre du pape ou de vous. Car je sais que cette ordination seroit non-seulement honteuse, mais pernicieuse à l'église, si

An. 1099. on confioit le salut des autres à un homme qui n'a pas encore pensé au sien. Mandez-moi donc par ce porteur, ce que vous voulez que je réponde à ceux d'Orléans, qui se flattent que vous confirmerez cette élection. Or quoi que vous fassiez, j'ai acquitté ma conscience. Je trouverois à Orléans bien des témoins de ce que j'avance, s'ils ne craignoient l'exil ou la prison; & afin que vous ne croyiez pas que je l'aie inventé, je vous envoie une des chansons que l'on en chante publiquement.

Sachez encore que l'abbé de Bourgeuil étoit venu à la cour à Noël avec grande confiance, pour recevoir l'évêché que la prétendue reine lui avoit promis; mais parce que l'on trouva que les amis de l'archidiacre avoient plus de sacs d'argent & mieux remplis, il a été admis & l'abbé exclu. Et comme l'abbé se plaignoit que le roi s'étoit moqué de lui, le roi répondit: attendez que je fasse mon profit de celui-ci; ensuite faites-le déposer, & alors je ferai ce que vous voulez.

epist. 68. Ives écrivit encore à l'archevêque de Lyon en ces termes: vous m'invitez, moi & tous ceux qui voudront attaquer l'élection de Jean archidiacre d'Orléans, à comparoître devant vous au premier jour de Mars, parce que vous ne pouvez être accusateur & juge. Mais vous savez que cela ne s'entend que des péchés secrets, & que ceux qui sont manifestes n'ont pas besoin d'accusation; sur quoi il rapporte plusieurs autorités. Venant ensuite à l'accusation de simonie, il dit: nous avons chez nous des négocians, créanciers de la prétendue reine, qui, à ce qu'ils nous ont dit, attendent une partie de l'argent que les parens de Jean ont promis: mais cette princesse dit que l'on diffère le payement par précaution, afin de le faire plus surement après le sacre: toutefois on redemandera bientôt cet argent, si le sacre est différé quelque temps. Nonobstant ces remontrances d'Ives de Chartres, Jean fut sacré évêque d'Orléans, & tint ce siége plus de vingt ans. Il s'acquitta même assez bien de son devoir, comme on peut juger par les lettres qu'Ives lui écrivoit de temps en temps pour diverses affaires ecclésiastiques.

LVII. Concile de Rome. To. x. p. 615. Le pape Urbain tint à Rome le concile dans le temps marqué, c'est-à-dire la troisième semaine après Pâque, qui cette année 1099 étoit le dixième d'Avril. Il s'y trouva

cent cinquante évêques, entre autres Anſelme archevêque de Cantorberi, Daïmbert de Sens, qui reconnut alors la primatie de Lyon; Leger de Bourges, Amat de Bordeaux, Byſance de Trani: Gautier évêque d'Albane, Odon d'Oſtie, Gontard de Fondi, Leutald de Senlis, Lambert d'Arras, Humbaud d'Auxerre, Norgaud d'Autun, Iſmeon de Die, Geoffroi de Maguelone. Chacun étoit aſſis à ſon rang ſelon la coutume; mais il y eut de la difficulté pour placer Anſelme, parce que perſonne ne ſe ſouvenoit d'avoir vu dans un concile de Rome un archevêque de Cantorberi. Le pape lui fit donc mettre un ſiége dans le cercle que formoit la ſéance, ce qui marquoit une grande diſtinction.

AN. 1099. *Berthold. an. 1099.*

Edmer. 2 Nov. n. 40.

Nous avons dix-huit canons de ce concile, dont les onze premiers ſont les mêmes, mot pour mot, que les douze premiers du concile de Plaiſance tenu en 1095, touchant les ordinations des ſimoniaques & des ſchiſmatiques que le pape avoit déjà fait confirmer dans le concile de Clermont & dans les ſuivans. En celui-ci on défendit encore aux abbés & aux autres ſupérieurs des égliſes, de recevoir de la main des laïques des dixmes ou d'autres droits eccléſiaſtiques, ſans le conſentement de l'évêque. On défendit tout ce qui ſent la ſimonie: même d'exiger, à l'ordination des évêques, des chapes, des tapis, ou d'autres petits préſens. On ordonna que tous les fidelles jeûneroient tous les vendredis pour leurs péchés, principalement pour ceux dont ils auroient oublié de ſe confeſſer.

to. X. p. 503. Sup. n. 22.

Can. 15. 16. c. 17. c. 12. 17. 18. Chr. Malleac.

Le concile ſe tenoit dans l'égliſe de S. Pierre, & le bruit de ceux qui entroient & ſortoient continuellement pour y faire leurs prières, empêchoit que l'on entendît diſtinctement ce qui étoit réſolu dans le concile, outre la grande multitude de ceux qui y aſſiſtoient. C'eſt pourquoi le pape ordonna à Reinger évêque de Luques, qui avoit la voix forte, de ſe lever au milieu de l'aſſemblée, & prononcer les décrets du concile. Mais après en avoir dit quelques-uns, tout d'un coup changeant de viſage, de voix & de geſte, il s'interrompit, & tournant ſes regards vers les aſſiſtans, il dit: mais que faiſons-nous? Nous chargeons d'ordonnances ceux qui nous ſont ſoumis, & nous ne nous oppoſons pas aux violences des tyrans qui oppriment l'égliſe, & dont tout le monde ſe plaint. Nous avons ici un prélat venu des extrémités du monde, qui demeure aſſis modeſtement, mais dont

Edmer.

AN. 1099. le silence crie, & demande justice des cruels traitemens qu'il a soufferts. Voici la seconde année qu'il est ici sans avoir encore reçu aucun secours. Si vous n'entendez pas tous de qui je parle, c'est d'Anselme archevêque d'Angleterre. L'évêque ayant ainsi parlé, frappa trois fois la terre de la crosse qu'il tenoit à la main, & témoigna encore son indignation en serrant les dents & les lèvres. Le pape lui dit : c'est assez, mon frère, c'est assez, nous y donnerons bon ordre. Reinger reprit ensuite le reste des décrets du concile : mais avant que de s'asseoir, il recommanda encore de faire justice à Anselme qui garda toujours le silence, étonné de cette saillie à laquelle il n'avoit aucune part.

Vita S. Nicol. par. 3. c. 1. Boll. to. 19. p. 249. Sup. n. 16.

Bysance archevêque de Trani vint à ce concile, avec des députés de son clergé & de son peuple, poursuivre la canonisation de S. Nicolas Peregrin, mort depuis près de cinq ans. L'archevêque expliqua en peu de mots au concile la vie du Saint, sa mort & les miracles qui l'avoient suivie ; & le concile l'ayant écouté attentivement, on rendit grâces à Dieu. Ensuite on présenta au pape la relation écrite de ses miracles. Le pape la lut avec empressement ; puis de l'avis du concile, il répondit qu'ils croyoient tout ce qui étoit rapporté du Saint par un témoignage si authentique, qu'ils accordoient à l'évêque ce qu'il demandoit, & laissoient le tout à sa volonté. L'archevêque pria le pape de prononcer lui-même, & obtint une bulle où le pape disoit : l'archevêque Bysance nous ayant prié instamment de mettre au catalogue des saints le vénérable Nicolas, surnommé Peregrin ; nous lui avons commis l'affaire, par la confiance que nous avons en sa vertu & en sa science, afin qu'après en avoir plus mûrement délibéré, il fasse ce que Dieu lui inspirera. En vertu de cette commission, l'archevêque fit bâtir à l'honneur du Saint une nouvelle église, où son corps fut depuis transféré.

Edmer. 2. Novor.

Sur la fin du concile, le pape & tous les évêques prononcèrent excommunication contre tous les laïques qui donneroient les investitures des églises, & contre tous les ecclésiastiques qui les recevroient, ou qui donneroient la consécration à ceux qui les auroient reçues. On comprit sous le même anathème ceux qui faisoient hommage aux laïques pour les dignités ecclésiastiques. Car, disoit le pape, on ne peut voir sans horreur, que des mains élevées à cet honneur suprême, de créer le Créateur, & l'offrir à son Père pour le salut

de

de tout le monde, soient réduites à cette infamie, de se soumettre à des mains qui sont continuellement souillées d'attouchemens infames, de rapines & d'effusion de sang. Tous crièrent : ainsi soit-il ; & ce fut la fin du concile. AN. 1099.

LXIII. S. Jean évêque de Terouane. Vit. c. 1. 2. ap. Boll. 27. Janu. to. 2. p. 796.

En ce concile de Rome on confirma l'élection de Jean, archidiacre d'Arras, pour l'évêché de Terouane. Jean étoit né à Varneton entre Ipres & Lille, & avoit étudié sous Lambert d'Utrecht & sous Ives, depuis évêque de Chartres. Il fut d'abord chanoine séculier à S. Pierre de Lille, puis chanoine régulier au mont S. Eloi près d'Arras, d'où l'évêque Lambert le tira pour l'aider en ses fonctions, & le fit son archidiacre avec deux autres qui furent aussi évêques, Clairembaud de Senlis & Robert d'Arras après Lambert. Jean ne reçut qu'avec bien de la peine la dignité d'archidiacre ; & l'ayant acceptée, loin de mettre sur le clergé de nouvelles impositions, comme ses prédécesseurs, il le déchargea de celles qu'ils avoient établies.

Depuis la mort de Drogon évêque de Terouane, arrivée l'an 1079, cette église avoit été affligée au-dehors par les vexations du comte de Flandre & d'autres seigneurs, & au-dedans par la corruption des mœurs. Hubert successeur de Drogon, après avoir été convaincu d'hérésie, fut ordonné évêque par simonie ; & ayant été dangereusement blessé par ses ennemis, se retira à saint Bertin, où il se fit moine. Lambert envahit ensuite l'évêché à la faveur du comte avec tant de violence, qu'il rompit les portes de l'église. Comme le clergé ne vouloit point communiquer avec lui, il le mit en fuite & le dispersa. Après qu'il eut tenu le siége deux ans, on lui coupa la langue & les doigts de la main droite, on le chassa, & Gerard fut mis à sa place. Il avoit été élu par le clergé, & demandé par le peuple ; mais il donna de l'argent au roi pour obtenir son agrément : ce qui le réduisit à une telle indigence, qu'il vendoit les prébendes, & aliénoit les biens de l'église, sans en être plus à son aise. Après quinze ans d'épiscopat, il fut accusé de simonie auprès du pape Urbain ; & n'ayant pu s'en purger, il quitta son siége, & se retira au mont saint-Eloi, où il finit en paix.

c. 3. Greg. VII. lib. VII. ep. 16. Greg. IX. ep. 34. Greg. IX. ep. 30 XI. epist. 1.

Alors l'église de Terouane retomba dans une plus grande confusion : car les archidiacres avec le clergé de la cathédrale élurent Archambaud, chanoine de S. Omer ; mais comme il refusa plus fortement que les autres ne le demandoient,

son élection fut aisément cassée. Ils élurent ensuite Aubert, chanoine d'Amiens, qui depuis peu l'étoit aussi de Terouane, mais contre les canons, qui défendent à un clerc d'être titré en deux églises. C'est pourquoi les abbés zélés pour la discipline élurent Jean archidiacre d'Arras, dont ils connoissoient le mérite : & les laïques qui étoient présens se rendirent volontiers à cet avis. Comme le clergé de la cathédrale réclamoit & vouloit soutenir son élection, on appela au pape dans le temps du concile de Rome, où l'on cassa l'élection d'Aubert, & on confirma celle de Jean dont la vertu étoit connue.

AN. 1099.

On craignoit qu'il ne s'enfuît : c'est pourquoi on faisoit cette poursuite à son insçu ; & le pape, dans les lettres par lesquelles il confirmoit son élection, lui fit défense expresse de refuser. On lui présenta ces lettres quand il s'y attendoit le moins, & il en fut affligé jusqu'à en désirer la mort, voyant les difficultés de gouverner cette église, tant pour le temporel que pour le spirituel. Enfin il se soumit par obéissance, & fut ordonné prêtre le quatrième de Juin 1099 ; puis le dix-septième de Juillet l'archevêque Manassès le sacra évêque à Reims, & il fut intronisé solennellement à Terouane le vingt-quatrième du même mois. Il gouverna cette église plus de trente ans.

To. X. conc. p. 618.

Un mois avant son sacre, il assista à un concile tenu à saint-Omer, à la prière de Robert le jeune comte de Flandre, & des seigneurs de sa cour, c'est-à-dire qu'il avoit donné cet ordre avant que de partir pour la croisade. A ce concile présidoit Manassès archevêque de Reims, assisté de quatre de ses suffragans, Baudri de Noyon, Lambert d'Arras, Manassès de Cambray, & Jean de Terouane. On y publia de nouveau, en présence d'une grande multitude de clergé & de peuple, cinq articles touchant la trève de Dieu, déjà établie dans un concile de Soissons par l'archevêque Renaud assisté de tous ses suffragans. Ces articles confirment ce que l'on avoit ordonné diverses fois depuis soixante ans, touchant la sureté des lieux & des personnes consacrées à Dieu, & la suspension d'armes pendant certains jours, le tout sous peine d'excommunication.

LXIV. Fondation de Cîteaux.

Vita S. Rob. ap. Boll. 29 Apr. to. II. p. 663.

Ce fut au même concile de Rome, que le pape Urbain, touché des prières des moines de Molesme, leur rendit l'abbé Robert qui les avoit quittés : ce qui mérite d'être expliqué.

Le monastère de Molesme en Bourgogne dans le diocèse de Langres, fondé sur la fin de l'an 1075, eut pour premier abbé Robert, homme d'une vertu éprouvée dans la vie monastique & le gouvernement des ames. Après environ vingt ans, quelques-uns de ses moines firent réflexion, que leurs usages ne s'accordoient pas avec la règle de S. Benoît qu'ils entendoient tous les jours lire en chapitre, & qu'ils avoient promis d'observer. Ils commencèrent par s'en entretenir en particulier, se plaignant de leur infidélité, & cherchant sérieusement à y remédier; mais ces discours s'étant répandus dans la communauté, les autres moines qui n'avoient pas le même zèle, commencèrent à se moquer de ceux-ci, & à les détourner de leur dessein par toutes sortes de moyens. Les zélés, sans s'en mettre en peine, demandoient à Dieu par de ferventes prières, de les conduire en quelque lieu où ils pussent fidellement accomplir leurs vœux.

AN. 1099. *Exor. magn. Cisterc. c.* 10.

Ensuite considérant que la règle défend de rien faire sans la permission de l'abbé, ils s'adresèrent à Robert qui loua leur dessein, & leur promit non-seulement de les aider, mais de se joindre lui-même à eux. Pour ne rien faire que par l'autorité des supérieurs, l'abbé Robert, avec six moines des plus zélés, alla à Lyon trouver l'archevêque Hugues, légat du pape, & lui dit qu'ils étoient résolus de pratiquer exactement la règle de S. Benoît, lui demandant pour cet effet son secours & la protection du saint siége; & en particulier la permission de sortir de Molesme, où ils ne pouvoient exécuter leur dessein. Le légat la leur accorda, & leur donna ses lettres pour cet effet, où il leur conseille, & leur ordonne par l'autorité du pape, de persévérer dans leur sainte résolution. Les six qui accompagnèrent l'abbé en ce voyage, étoient Alberic, Odon, Jean, Etienne, Letalde & Pierre.

Exord. Cisterc. c. 1.

c. 2.

Etant donc retournés à Molesme, ils choisirent les plus zélés pour l'observance, sortirent au nombre de vingt & un, & allèrent s'établir dans un lieu nommé *Cistercium* en Latin, en François Cîteaux, à cinq lieues de Dijon, dans le diocèse de Châlon. C'étoit un désert couvert de bois & d'épines, qu'ils commencèrent à défricher & s'y loger dans les cellules de bois, avec le consentement de Gautier évêque de Châlon, & de Rainard vicomte de Beaune, à qui la terre appartenoit.

Ils s'y établirent le jour de S. Benoît, vingt-unième de

AN 1099. *Exord. magn. c. 13.*

Mars 1098, qui se rencontroit le dimanche des Rameaux. L'archevêque de Lyon voyant leur extrême pauvreté, & qu'ils ne pourroient subsister dans un lieu si stérile sans le secours de quelque personne puissante, écrivit à Eudes, duc de Bourgogne, pour l'exhorter à leur faire du bien ; ce prince, touché de leur ferveur, acheva à ses dépens le bâtiment du monastère de bois qu'ils avoient commencé, & les y entretint long-temps de toutes les choses nécessaires. Il leur donna même abondamment des terres & des bestiaux. Cependant l'évêque de Chalon donna à Robert le bâton pastoral en qualité d'abbé, & fit renouveller aux moines leur vœu de stabilité pour le nouveau monastère, qui fut ainsi érigé canoniquement en abbaye.

Mais peu de temps après, les moines de Molesme, du consentement de Godefroi leur nouvel abbé, allèrent à Rome, & portèrent leur plainte au pape Urbain II, dans le concile de l'année 1099, disant que par la retraite de Robert la religion étoit renversée dans leur monastère, & qu'ils étoient devenus odieux aux seigneurs & à leurs autres voisins. Le pape, cédant à leur importunité & au conseil des évêques, écrivit à l'archevêque de Lyon de tirer, s'il étoit possible, Robert de sa solitude pour le renvoyer à son monastère; sinon, de faire ensorte que les habitans de la nouvelle solitude demeurassent en repos, & que ceux qui étoient dans le monastère vécussent régulièrement. L'archevêque de Lyon ayant reçu cette lettre du pape, & étant sollicité par l'abbé Godefroi & par les moines de Molesme, assembla quatre évêques, Norgauld d'Autun, Gautier de Châlon, Bertrand de Mâcon, Pons de Bellai, tous ses suffragans, avec trois abbés, Pierre de Tournus, Jarenton de Dijon, & Gosseran d'Aisnai, & Pierre camerier du pape; & par leur conseil il écrivit ainsi à Robert évêque de Langres.

Nous avons résolu de rendre Robert à l'église de Molesme, à condition qu'avant que d'y retourner il ira à Châlon, pour remettre à l'évêque le bâton pastoral qu'il a reçu lorsqu'il lui a promis obéissance, suivant la coutume des abbés; & il déchargera les moines du nouveau monastère de l'obéissance qu'ils lui ont promise en qualité d'abbé, comme l'évêque l'en quittera à son égard. Nous avons aussi permis à tous ceux des moines du nouveau monastère, qui voudront le suivre, de retourner avec lui à Molesme, à condi-

tion que déformais ils ne s'attireront ni fe recevront les uns les autres, finon en tant que faint Benoît permet de recevoir les moines d'un monaftère connu. Nous vous renvoyons enfuite Robert, pour le rétablir abbé de Molefme, à la charge que, s'il quitte encore cette églife par légèreté, on ne lui donnera point de fucceffeur du vivant de Godefroi. Quant à la chapelle de l'abbé Robert, & tout le refte qu'il a emporté de Molefme, nous voulons que tout demeure aux frères du nouveau monaftère, hormis un bréviaire qu'ils garderont jufqu'à la faint Jean pour le tranfcrire. C'eft la première fois que j'ai remarqué ce mot de bréviaire, pour fignifier un livre eccléfiaftique. AN. 1099.

Ce jugement de l'archevêque de Lyon fut exécuté: & après que l'abbé Robert fut retourné à Molefme, les moines de Cîteaux s'affemblèrent, & élurent pour leur abbé Alberic, homme inftruit des lettres divines & humaines, qui avoit été prieur à Molefme, & l'étoit encore à Cîteaux, & qui avoit beaucoup travaillé pour ce nouvel établiffement, jufqu'à fouffrir des affronts, des coups & la prifon. Il gouverna l'abbaye de Cîteaux neuf ans & demi. *c.* 17.

LXV. Fin d'Urbain II. *Geoffr.* II. *ep.* 18.

Geoffroi abbé de Vendôme étant à Rome, fit fon poffible pour juftifier Ives de Chartres auprès du pape Urbain. En revenant il féjourna cinq jours à Lyon chez l'archevêque Hugues, où il apprit que le nouvel archevêque de Sens Daïmbert avoit fait fa paix avec ce prélat, & lui avoit promis toute obéiffance comme à fon primat, fans qu'Ives de Chartres eût été compris dans cette paix. Il avoit même défavoué les lettres écrites par Ives en fon nom. Geoffroi ayant appris cela, travailla, comme ami particulier d'Ives de Chartres, à le réconcilier avec l'archevêque de Lyon & fon clergé qui lui étoient fort oppofés. C'eft ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit à Ives.

Depuis le concile de Rome de l'an 1099, nous ne trouvons plus rien du pape Urbain II, finon qu'il mourut à Rome le vingt-neuvième de Juillet de la même année, après avoir tenu le faint fiége onze ans, quatre mois & dix-huit jours. Guibert abbé de Nogent, qui vivoit alors, dit qu'il fe fit à fon tombeau plufieurs miracles. *Berthold. an.* 1099. *Gefta D. per. Fr. lib.* 2. *init.*

LXVI. Prife de Jérufalem.

Quinze jours avant la mort du pape Urbain, les croifés avoient pris Jérufalem: ce qui s'étoit ainfi paffé. Après la

AN. 1099. Sup. lib. LXIV. n. 58. Guill. Tyr. VII. c. 19. prise d'Antioche, ils firent encore quelques conquêtes: & les ambassadeurs qu'ils avoient envoyés en Egypte au calife Fatimite, revinrent avec des ambassadeurs de ce prince. Il avoit recherché l'alliance des Francs, pour lui aider à chasser de la Syrie les Turcs ses ennemis, qui reconnoissoient le calife de Bagdad; mais profitant des victoires des Francs, il reprit Jérusalem sur les Turcs, qui l'avoient ôtée à son père trente-huit ans auparavant: & déclara aux Francs, que les choses ayant changé de face, il prétendoit garder cette ville; mais qu'il permettoit aux Francs d'y venir visiter les saints lieux en toute sureté, pourvu qu'ils n'y entrassent pas plus de deux ou trois cents à la fois, & sans armes.

Les seigneurs Francs prirent cette réponse pour une dérision, & répondirent au calife d'Egypte, qu'il ne leur feroit pas la loi, & qu'ils iroient en corps d'armée à Jérusalem. Guill. VIII. c. 5. Ils y marchèrent en effet, & arrivèrent devant la ville le septième de Juin 1099. Ils n'avoient plus de gens de service que vingt mille hommes de pied, & quinze cents chevaux, & on tenoit que dans la ville il y avoit quarante mille hommes bien armés, avec toutes sortes de munitions; & les assiégés avoient comblé les fontaines & les citernes jusques à cinq ou six milles à l'entour. Toutefois le siége ne dura que cinq semaines, & les croisés firent de tels efforts, qu'ils prirent Jérusalem le vendredi quinzième de Juillet, à trois heures après midi: ce qui fut remarqué comme étant le jour & l'heure de la mort de J. C.

c. 18, 19, &c. Le duc Godefroi entra le premier dans la ville avec son frère Eustache, passant sur la muraille par une tour de bois qu'on en avoit approchée. Ensuite le comte de Toulouse, qui étoit à une autre attaque, & enfin toute l'armée. On fit main-basse sur les infidelles dont la ville étoit pleine, & le massacre fut horrible. On tua non-seulement ce qui se trouva dans les rues, mais ceux qui s'étoient refugiés dans la mosquée bâtie à la place du temple, où l'on en tua environ dix mille, & autant dans le reste de la ville. Tout nageoit dans le sang, & les vainqueurs fatigués du carnage en avoient horreur eux-mêmes. Après qu'on eut donné les ordres les plus pressants pour la sureté de la ville, ils quittèrent leurs armes & leurs habits pleins de sang, en prirent de plus propres, lavèrent leurs mains & marchèrent nus pieds, en gémissant & répandant des

larmes, pour visiter les saints lieux, particulièrement l'église du saint Sépulcre. Ils y furent reçus par le clergé & le peuple de la ville, c'est-à-dire, le peu de chrétiens du pays qui y étoient restés ; & qui rendant grâces à Dieu de leur délivrance, vinrent au-devant des seigneurs Francs, avec les croix & les reliques, & les conduisirent dans l'église, chantant des hymnes & des cantiques spirituels. An. 1099.

C'étoit un spectacle merveilleux, de voir avec quelle dévotion les croisés visitoient & baisoient les vestiges des souffrances du Sauveur. Ce n'étoit que larmes & cris de joie ; ce n'étoit qu'actions de grâces de voir leur pélerinage si heureusement accompli, & goûter le fruit de leurs travaux : les plus spirituels se représentoient la félicité de la Jérusalem céleste, par les plaisirs qu'ils ressentoient de voir la terrestre. Les uns confessoient leurs péchés, avec vœu de n'y plus retourner ; les autres répandoient de grandes libéralités sur les pauvres, vieux & infirmes, s'estimant trop riches d'avoir vu cet heureux jour. D'autres visitoient les lieux saints à genoux nus : chacun s'efforçoit de renchérir sur la piété des autres. Les évêques & les prêtres offroient le saint sacrifice dans les églises, priant pour le peuple, & rendant grâces à Dieu d'un si grand bienfait. On ordonna de célébrer à perpétuité le jour de cette réduction par une fête solennelle. Les chrétiens du pays, ayant reconnu Pierre l'ermite qu'ils avoient vu à Jérusalem quatre ou cinq ans auparavant, se mettoient à genoux devant lui, & ne savoient comment lui témoigner leur reconnoissance de la liberté qu'il leur avoit procurée. Le patriarche étoit allé dans l'île de Chypre, chercher des aumônes pour payer les impositions dont les infidelles accabloient son peuple, & empêcher ainsi la destruction des églises. Il ne savoit rien de ce qui se passoit à Jérusalem. *c. 23.*

LXVII. Godefroi de Bouillon roi de Jérusalem. *Lib. XI. c. 1.*

Huit jours après la conquête, les seigneurs s'assemblèrent pour choisir un d'entre eux qui fût roi de la ville & du pays. Comme ils étoient enfermés pour délibérer, quelques-uns du clergé demandèrent à entrer, & leur dirent : le spirituel doit aller devant le temporel ; c'est pourquoi nous croyons que l'on doit élire un patriarche avant que d'élire un roi : autrement, nous déclarons nul tout ce que vous ferez sans notre consentement. Le chef de ces clercs étoit l'évêque de Martorane en Calabre, appuyé d'Arnoul cha-

An. 1099. pelain du duc de Normandie, qu'il vouloit faire patriarche, quoique ce fût un homme d'une vie infame & décrié dans toute l'armée. Or il n'y avoit plus ni piété ni discipline dans le clergé de la croisade, depuis la mort d'Adhemar évêque du Pui, & de Guillaume évêque d'Orange, qui lui survécut peu de temps.

Les seigneurs sans s'arrêter à la remontrance des clercs séditieux, élurent pour roi de Jérusalem Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, ayant principalement égard à sa vertu; car il y avoit entre eux des princes plus distin- p. 8. gués par leur naissance & leur pouvoir : mais il étoit recommandable par sa valeur & sa piété. Le roi Henri d'Allemagne avoit une telle confiance en lui, que, dans la bataille contre Rodolfe son compétiteur, il lui donna à porter son étendard, & on dit que ce fut Godefroi qui donna le coup mortel à Rodolfe. Sitôt qu'il fut élu, les seigneurs le menèrent solennellement à l'église du saint sépulcre pour l'offrir à Dieu; mais il ne voulut point être sacré solennellement, ni porter une couronne d'or dans la ville où Jesus-Christ en avoit porté une d'épines. Il prit soin, dès les premiers jours de son règne, d'établir le service divin. Il fonda un chapitre de chanoines dans l'église du saint sépulcre, & un autre dans l'église du temple, leur assignant des revenus suffisans & des logemens convena- *Lib.* VIII. *c.* 3. *Sup. lib.* XXXVIII. *n.* 9. bles près ces églises. L'église du temple étoit la grande mosquée des Musulmans, fondée par Omar à la place de l'ancien temple des Juifs : elle étoit octogone, revêtue de marbre dehors & dedans, & ornée de mosaïque : le toit étoit un dôme couvert de plomb. A la prise de la ville on trouva dans cette mosquée quantité de lampes d'or & d'argent, & d'autres richesses immenses. Le roi Godefroi fonda aussi un monastère dans la vallée de Josaphat, en faveur de plusieurs moines qu'il avoit tirés des maisons les mieux réglées, & qui pendant tout le voyage lui faisoient le service divin aux heures du jour & de la nuit.

Lib. IX. *c.* 14. Sur la fin de l'année 1099, arriva à Jérusalem Daïmbert archevêque de Pise, légat envoyé par Urbain II, accompagné d'un grand corps de croisés d'Italie, & il célébra la fête de Noël à Bethléem. Depuis cinq mois que Jérusalem étoit au pouvoir des chrétiens, il n'y avoit point encore

de patriarche; car quoiqu'incontinent après l'élection du roi, l'évêque de Martorane eût fait élire par sa faction le chapelain Arnoul, & l'eût intronisé par la protection du duc de Normandie, ils furent bientôt obligés d'abandonner cette entreprise téméraire. Le siége patriarchal fut donc regardé comme vacant : car il ne paroît pas que l'on comptât le patriarche Simeon qui étoit en Chypre ; & les seigneurs qui restoient à Jérusalem s'assemblèrent, afin d'y pourvoir. Après une mûre délibération, ils élurent l'archevêque Daïmbert, & l'intronisèrent; ensuite de quoi le roi Godefroi & le prince Boëmond reçurent humblement de lui l'investiture, l'un du royaume de Jérusalem, l'autre de la principauté d'Antioche, prétendant honorer celui dont il étoit le vicaire sur la terre. AN 1099. c. 4. c. 15.

Quelque temps après il s'émut un différent entre le roi & le patriarche, qui prétendoit que le roi avoit donné à Dieu la ville de Jérusalem & sa forteresse, & encore la ville de Joppé & ses dépendances. Pour terminer cette dispute, le pieux roi céda à l'église du saint sépulcre le quart de Joppé, & fit cette cession publiquement devant le clergé & le peuple le jour de la Purification l'an onze cent. Le jour de Pâque suivant, qui étoit le premier d'Avril, il céda de même au patriarche la ville de Jérusalem avec la tour de David & ses dépendances ; à condition toutefois que le roi auroit la jouissance de Jérusalem & de Joppé, jusqu'à ce qu'il eût augmenté son royaume d'une ou de deux autres villes : que s'il mouroit cependant sans enfans, le tout appartiendroit au patriarche. c. 16.

Or dans ce commencement, le royaume de Jérusalem étoit peu de chose. Car après que les seigneurs qui avoient été à cette conquête, se furent retirés chacun chez soi, ayant accompli leur vœu, Godefroi demeura seul avec Tancrede, & leurs troupes assemblées faisoient à peine trois cents chevaux & deux mille hommes de pied. Les villes de leur obéissance étoient en très-petit nombre, & séparées par des places ennemies, ensorte qu'on ne pouvoit passer de l'une à l'autre sans grand péril. Toute la campagne étoit occupée par les infidelles, qui regardant les chrétiens comme leurs ennemis mortels, les tuoient sur les chemins ou les faisoient esclaves; & abandonnèrent la culture des terres, ne craignant pas de s'affamer eux-mêmes, pourvu qu'ils c. 19.

An. 1099. les fissent périr de disette. Les Francs n'étoient pas même en sureté dans les villes, mal fermées & mal peuplées : on y venoit de nuit les piller & les tuer jusques dans leurs maisons, ce qui en obligeoit plusieurs à tout abandonner. Tel étoit ce royaume de Jérusalem, qui subsista toutefois quatre-vingt-huit ans.



LIVRE SOIXANTE-CINQUIEME.

I. Pascal II. pape. Berthold. an. 1099. Petr. Pisan. ap. Papebr. Conat. p 202. & ap. Baron. an. 1100.

LE saint siége ne vaqua que quinze jours après la mort du pape Urbain II, & on élut pour lui succéder Rainier cardinal prêtre du titre de S. Clement. Il étoit né à Blède en Toscane à huit lieues de Rome; mais il fut mis dès son enfance à Clugni & y embrassa la profession monastique. Il n'avoit que vingt ans, quand son abbé l'ayant envoyé à Rome pour les affaires du monastère, le pape Gregoire VII connut sa vertu & sa capacité, le retint auprès de lui à Rome, & après l'avoir éprouvé quelque temps, l'ordonna prêtre cardinal; ensuite il fut élu abbé de saint Paul hors de Rome.

Après la mort du pape Urbain, les cardinaux, les évêques, le clergé de Rome, & les principaux de la ville s'assemblèrent dans l'église de S. Clement pour procéder à l'élection. Ayant proposé plusieurs sujets, on convint du cardinal Rainier, qui l'ayant appris s'enfuit & se cacha : mais il fut découvert & ramené par force à l'assemblée. On lui fit des reproches de sa fuite, & malgré les protestations de son indignité, on lui déclara qu'il étoit élu pape, & qu'il devoit se soumettre à la volonté de Dieu. Alors quelques-uns du clergé lui changeant de nom crièrent trois fois, Pascal pape, S. Pierre l'a élu : à quoi l'assemblée répondit de même, ajoutant plusieurs autres acclamations de louanges. Ensuite on le revêtit de la chape d'écarlate rouge, qui étoit alors un ornement particulier du pape, car les cardinaux ne portoient encore que le violet : on lui mit la thiare sur la tête, il monta à cheval, & fut conduit en chantant & avec une nombreuse suite au palais de Latran. Il descendit de cheval à la porte méridionale de la basilique du Sauveur, & fut mis dans le siége qui y étoit; puis étant monté au palais, il vint à l'endroit où

étoient deux siéges d'ivoire. Là on lui mit une ceinture où pendoient sept clefs & sept sceaux, signifiant les sept dons du saint Esprit : suivant lesquels le pape doit user du pouvoir d'ouvrir & de fermer. On le fit asseoir dans l'un & dans l'autre siége, & on lui mit en main la férule ou bâton pastoral. C'est ainsi qu'il prit possession du palais de Latran. AN. 1099.

Le lendemain dimanche quatorzième jour d'Août 1099, il fut sacré à S. Pierre, par Odon évêque d'Ostie, assisté de Maurice de Porto, Gautier d'Albane, Boson de Lavici, Milon de Preneste, & Otton de Nepi. L'évêque d'Ostie porte le pallium en cette fonction, & le remet ensuite au pape. C'est ainsi qu'en parle Pierre Pisan, auteur du temps, de qui nous tenons ces particularités. Le pape Pascal II tint le saint siége plus de dix-huit ans. Il célébra à Rome en grande paix la fête de Noël de cette année 1099, & confirma par ses lettres la légation d'Allemagne, donnée par son prédécesseur à Gebehard évêque de Constance : comme témoigne Bertold, prêtre de la même église, qui vivoit alors, & dont la chronique finit l'an 1100.

Sup. lib. LXIII. n. 45. Berthold. an. 1100.

II.

Mort de Godefroi. Baudouin roi de Jérusalem.

Le pape Pascal reçut bientôt des nouvelles de l'armée des croisés, par une lettre adressée non-seulement à lui, mais à tous les évêques & à tous les fidelles, qui contenoit en abrégé toutes les conquêtes des croisés, depuis la prise de Nicée jusqu'à celle de Jérusalem. Le pape leur écrivit de son côté une lettre, où il les félicite principalement de la découverte de la sainte lance, & d'une partie de la croix trouvée à Jérusalem. Et Comme le légat Daïmbert avoit été élu patriarche, il leur envoie pour légat Maurice évêque de Porto, avec pouvoir de régler toutes choses dans les églises nouvellement délivrées. La lettre est du quatrième de Mai, indiction huitième, qui est l'an 1100.

Ap. Dodechin. an. 1100. Pasch. epist. 1. Sup. lib. LXIV. n. 67.

Peu de temps après les choses changèrent de face à Jérusalem par le décès du roi Godefroi, qui mourut le dix-huitième de Juillet, n'ayant régné qu'un an ; & fut enterré dans l'église du saint sépulcre, où fut aussi la sépulture de ses successeurs. Son frère Baudouin comte d'Edesse fut reconnu roi de Jérusalem, & on lui manda d'y venir incessamment. Cependant le comte Garnier, qui commandoit à Jérusalem, refusa d'en reconnoître le patriarche pour seigneur, & de lui livrer la tour de David & la ville de Joppé, suivant la promesse que Godefroi en avoit faite ; & Daïmbert ju-

Guill. Tyr. IX. c. ult.

AN. 1100. geant bien que le nouveau roi Baudouin ne feroit pas plus facile, écrivit à Boëmond prince d'Antioche en ces termes:

c. 4. Vous ſavez que vous m'avez élu malgré moi pour être patriarche de Jéruſalem ; & je ſais ce que j'y ai ſouffert. A peine le duc Godefroi laiſſoit à l'égliſe ce que le patriarche avoit tenu ſous les Turcs: juſques à ce qu'il s'eſt reconnu & lui a reſtitué tous ſes droits, ſe rendant vaſſal du ſaint Sépulcre & le nôtre, & remettant en notre pouvoir la tour de David, toute la ville de Jéruſalem avec ſes dépendances, & ce qu'il avoit à Joppé. Il a promis tout cela publiquement à Pâque, & l'a confirmé au lit de la mort. Toutefois après ſon décès le comte Garnier a fortifié contre nous la tour de David, & a mandé à Baudouin de venir au plutôt s'emparer violemment des biens de l'égliſe. En cette extrémité, je n'ai après Dieu d'eſpérance qu'en vous ſeul. Si vous avez de la piété, & ſi vous ne voulez pas dégénérer de la gloire de votre père, qui délivra le pape Gregoire aſſiégé à Rome, hâtez-vous de venir au ſecours de cette égliſe, comme vous me l'avez promis. Ecrivez donc à Baudouin pour lui défendre de venir ſans notre permiſſion : lui montrant qu'il n'eſt pas raiſonnable d'avoir eſſuyé tant de travaux & de périls pour délivrer cette égliſe, & la réduire à préſent ſous la ſervitude de ceux à qui elle doit commander, comme étant leur mère. Que s'il ne veut pas ſe rendre à la raiſon : je vous conjure, par l'obéiſſance que vous devez à ſaint Pierre, de l'empêcher de venir par tous les moyens poſſibles, même par force s'il eſt néceſſaire.

Sup lib. LXIII. n. 20.

On voit par cette lettre qu'il ne tint pas au patriarche d'exciter une guerre civile entre les princes croiſés : mais la providence en diſpoſa autrement. Car Boëmond avoit été pris par les Turcs quinze jours avant la mort de Godefroi; & Baudouin étant arrivé à Jéruſalem, ſe réconcilia avec le patriarche Daïmbert ; nonobſtant les efforts de l'archidiacre Arnoul, qui avoit prétendu au patriarchat, & qui étoit toujours puiſſant par ſes richeſſes & ſes artifices. Enfin Baudouin fut couronné roi par Daïmbert à Bethléem le jour de Noël de la même année 1100, & régna dix-ſept ans.

Sup. lib. LXIV. n. 57.

III. Concile d'Anſe.

Chr. Vird. p. 254. tom. x. conc. p. 726.

Hugues archevêque de Lyon ayant deſſein d'aller à Jéruſalem, envoya des députés au pape lui en demander la permiſſion, que le pape lui accorda : lui mandant de venir lui-

même à Rome, afin de recevoir la légation d'Asie ; comme il avoit eu celle de Bourgogne, dont il s'étoit si dignement acquitté. Cependant il le prioit d'instruire, autant qu'il lui seroit possible, les légats qu'il devoit envoyer. J'entends les deux cardinaux Jean & Benoît, qui vinrent en France cette année. Les députés de l'archevêque de Lyon étant revenus avec cette réponse du pape, il assembla ses suffragans & le clergé de son diocèse, afin d'obtenir un subside pour les frais de son voyage. Ce fut le principal sujet du concile d'Anse tenu l'an 1100, où assistèrent les quatre archevêques, de Lyon, de Cantorberi, de Tours & de Bourges; & huit évêques d'Autun, de Mâcon, de Châlons, d'Auxerre, de Paris, de Die, & deux autres. Après avoir établi la paix, c'est-à-dire, comme je crois, la trève de Dieu, on parla du voyage de Jérusalem; & ceux qui étoient demeurés après avoir promis d'y aller, furent excommuniés, jusqu'à ce qu'ils eussent accompli leur vœu.

AN. 1100.

Sup. lib. LXIV. n. 21.

IV. S. Anselme à Lyon.

Edmer. 2. Novor. p. 55. Sup. liv. LXIV. n. 62.

L'archevêque de Cantorberi qui assista au concile d'Anse, étoit S. Anselme, que l'état de ses affaires retenoit à Lyon depuis plus d'un an. Le concile de Rome du mois de Mai 1099 étant fini, Anselme partit dès le lendemain, voyant le peu de secours qu'il avoit à espérer du pape. Après avoir évité plusieurs périls par le chemin, il arriva à Lyon, où l'archevêque le reçut avec toute la joie & tout le respect possible; & Anselme résolut de s'y arrêter, ayant perdu toute espérance de retourner en Angleterre du vivant du roi Guillaume le Roux. L'archevêque de Lyon lui cédoit par-tout la première place, & vouloit qu'il fit les ordinations, les dédicaces, & les autres fonctions épiscopales. Plusieurs s'empressoient à recevoir de sa main le sacrement de confirmation: mais il ne le donnoit jamais sans la permission de l'archevêque diocésain. Pendant ce séjour de Lyon il écrivit le livre de la conception virginale & du péché originel. Il n'y est pas question de la manière dont la Sainte Vierge a été conçue, mais comment elle a conçu le Verbe incarné; & l'auteur y montre que, quand le fils de la Vierge auroit été un pur homme, il auroit été tel que le premier homme, sans péché originel. Il traite ici amplement la nature de ce péché.

Edmer. 2. vita p. 23. ep. Ans. p. 97. c. 8. 13.

Cependant il apprit la mort du pape Urbain II, & la promotion de Pascal, à qui il écrivit une lettre, où il explique ainsi le sujet de sa retraite d'Angleterre : je voyois

III. epist.

AN. 1100.

plusieurs maux que je ne pouvois corriger, & qu'il ne m'étoit pas permis de tolérer. Le roi vouloit que je consentisse à ses volontés, qu'il appeloit ses droits, & qui étoient contraires à la loi de Dieu. Car il ne vouloit pas que l'on reconnût le pape en Angleterre sans son ordre, ni que je lui écrivisse ou que j'en reçusse des lettres. Depuis treize ans qu'il règne, il n'a point permis de tenir de concile dans son royaume. Il donnoit les terres de l'église à ses vassaux; & si je demandois conseil, tous les évêques du royaume, & mes suffragans même, refusoient de me le donner, sinon conformément à la volonté du roi. Je demandai permission d'aller consulter le saint siége sur mes devoirs: le roi répondit, qu'il se tenoit offensé de la seule demande de ce congé: que je lui en fisse satisfaction, ou que je sortisse promptement de son royaume. J'aimai mieux sortir, & aussitôt le roi s'empara de tout l'archevêché, laissant seulement aux moines le vivre & le vêtement: & nonobstant les avertissemens du défunt pape, il continue encore dans cette usurpation. Voici la troisième année que je suis sorti d'Angleterre, j'ai dépensé le peu que j'avois emporté, & beaucoup plus, que j'ai emprunté & que je dois encore; & je subsiste par la libéralité de l'archevêque de Lyon. Je ne le dis pas par le désir de retourner en Angleterre, mais pour vous faire connoître mon état; au contraire je vous conjure de ne me pas ordonner d'y retourner, sinon à condition que je puisse observer la loi de Dieu, & que le roi répare le mal qu'il a fait à mon église. Autrement, il sembleroit que j'aurois été justement dépouillé, pour avoir voulu consulter le saint siége: ce qui seroit d'un dangereux exemple. Quelques-uns moins éclairés demandent pourquoi je n'excommunie pas le roi; mais les plus sages me conseillent de n'en rien faire, parce qu'il ne me convient pas de me plaindre & de me venger tout ensemble. Enfin les amis que j'ai auprès du roi m'ont mandé qu'il se moqueroit de mon excommunication.

V.
Mort de Guillaume le Roux.
Henri I, Roi d'Angleterre.
Lib. 3. Nov.

Quelque temps après Anselme apprit la mort du roi Guillaume le Roux, qui fut tué par accident à la chasse le jeudi second jour d'Août l'an 1100, & mourut sur le champ sans pénitence & sans confession. Anselme le pleura amèrement; & assura qu'il auroit mieux aimé que Dieu l'eût retiré du monde lui-même, que de laisser mourir de la sorte ce malheureux prince. Il reçut bientôt un député de l'église

de Cantorberi, avec des lettres où on le prioit instamment de revenir; & par le conseil de l'archevêque de Lyon il se mit en chemin pour l'Angleterre, fort regretté dans le pays qu'il quittoit. Il n'étoit pas encore arrivé à Clugni, quand il reçut un autre député du nouveau roi Henri & des seigneurs du royaume, pour presser son retour. La lettre du roi portoit, qu'après la mort de son frère, il avoit été élu roi par le clergé & le peuple d'Angleterre; & que la crainte des ennemis qui vouloient s'élever contre lui, l'avoit obligé à se faire sacrer sans attendre l'archevêque, à qui il en faisoit excuse, protestant de vouloir se gouverner par ses conseils. Guillaume le Roux n'avoit point laissé d'enfans; & comme Robert duc de Normandie, son frère aîné, n'étoit pas encore revenu de la croisade, Henri qui étoit le cadet profita de son absence, & se pressa de se faire reconnoître & couronner roi. Il se maintint nonobstant les efforts de son frère, & régna plus de trente-six ans. Anselme fit telle diligence, qu'il arriva à Douvre le vingt-troisième de Septembre, & fut reçu avec une extrême joie de toute l'Angleterre, qui espéroit à son retour une espèce de résurrection, par la réparation de tous les désordres passés, principalement dans la religion.

An. 1100.

Edm. 3. *Novor.*

VI. Concile de Valence.

To. x. conc. p. 717. ex Hug. Flav. p. 254.

En France les deux légats Jean & Benoît tinrent plusieurs conciles: dont le premier, qui avoit été indiqué à Autun, fut tenu à Valence. Le principal sujet étoient les plaintes des chanoines d'Autun contre Norgaud leur évêque, qu'ils accusoient d'être entré dans ce siége par simonie, & d'en dissiper les biens. Par l'autorité des légats, il obligea les chanoines de venir au concile de Valence, nonobstant leurs protestations de ne devoir point être traduits hors de leur province; car Valence est de celle de Vienne. Le concile commença le dernier jour de Septembre 1100, & il s'y trouva vingt-quatre prélats, tant archevêques & évêques, qu'abbés. L'archevêque de Lyon étant malade; y envoya des députés; & on disoit qu'il avoit empêché les évêques de Langres & de Châlon d'y venir: car il n'étoit pas content que les légats lui ôtassent le jugement d'un évêque de sa province. L'évêque de Mâcon revenant de Rome avoit été pris par l'antipape Guibert, qui le tenoit en prison: ainsi il n'y eut, de la province de Lyon, que l'évêque d'Autun qui assista au concile de Valence.

Hug. Flav. 254.

AN. 1100. Ses parties étoient treize chanoines de son église entre lesquels étoient deux archidiacres, le prévôt & le chantre: de plus l'abbé de S. Benigne de Dijon, l'abbe de Flavigni, & les députés de l'abbé de Clugni. Mais il soutenoit qu'ils n'étoient pas recevables, parce que les ouailles ne doivent point accuser leur pasteur; qu'ils avoient consenti à son élection & à sa consécration, quoiqu'avertis, sous peine d'anathème, de proposer leurs reproches; que l'un d'eux avoit reçu de lui l'ordre de diacre, l'autre la charge de chantre, & lui avoient fait hommage l'un & l'autre. Enfin qu'il n'y avoit qu'un témoin outre l'accusateur. Les légats répondirent qu'en matière de simonie, toute personne, fût-elle infame, est reçue à accuser, & que le pape Gregoire VII, dans un concile de Rome, avoit déposé un évêque simoniaque sur l'accusation d'un abbé son complice: que d'ailleurs il suffisoit d'un accusateur avec un témoin.

Quand ce vint au jugement, il y eut de la contestation entre les évêques & les légats. Les évêques disoient que l'on devoit obliger l'accusé à se purger, suivant l'usage de l'église Gallicane, confirmé au concile de Clermont en présence du pape Urbain. Les légats répondirent que, suivant les canons, c'étoit aux accusateurs à prouver ce qu'ils avançoient. L'accusé appela au saint siége, mais les légats ne déférèrent point à son appel: parce que le pape leur avoit donné la plénitude de sa puissance. La séance du concile ayant duré jusques à la fin du jour, on remit la décision de l'affaire. Pendant la nuit Norgaud envoya des présens aux évêques, dont quelques-uns les prirent, d'autres les refusèrent, & ceux-ci en furent remerciés publiquement par les cardinaux légats, dans la séance du lendemain. L'affaire y fut encore agitée, mais non pas terminée; & à la prière de tous les évêques, on donna un délai jusques au concile que les mêmes légats devoient tenir à Poitiers. Cependant Norgaud fut déclaré suspens de toute fonction épiscopale & sacerdotale. Et c'est ce qui se passa à son égard au concile de Valence.

VII. Mort de l'antipape Guibert. *Chr. Vird. p. 256.*

L'antipape Guibert mourut pendant la tenue de ce concile, c'est-à-dire vers le commencement d'Octobre l'an 1100, la vingtième année de son intrusion dans le saint siége, & la vingt-troisième de sa révolte contre Gregoire VII. Dès le commencement du pontificat de Pascal, les Romains le pressoient d'abattre l'antipape: trouvant honteux qu'il eût résisté

Domnizo. Petr. Pisan.

à

ses trois prédécesseurs. Ils lui offrirent de l'argent ; & les députés du comte Roger venant le complimenter de la part de leur maître, mirent à ses pieds mille onces d'or. Le pape Pascal, encouragé par ces secours, commença à agir contre Guibert, le chassa d'Albane, & par-là ruina son parti dans Rome. Guibert se retira à Citta-di-Castello, & dans cette fuite il mourut subitement. Toutefois le schisme ne fut pas éteint. Son parti lui substitua un nommé Albert, qui fut pris par les catholiques le jour même de son élection & enfermé à saint Laurent. Les schismatiques élurent ensuite Theodoric, qui fut pris au bout de trois mois & demi, & enfermé au monastère de Cave. Enfin ils élurent Maginulfe, qui séduisoit le peuple par des prédictions & des superstitions magiques ; mais il fut aussi chassé de Rome, & mourut en exil, réduit à une extrême misère. AN. 1100.

L'évêque de Mâcon, délivré de la prison de Guibert, trouva à Rome des députés de l'église d'Autun, qui en sa présence rapportèrent au pape ce qui s'étoit passé au concile de Valence : & le pape en fut encore informé par les lettres des deux cardinaux Jean & Benoît ses légats, qui prioient les cardinaux qui étoient à Rome de ne pas souffrir que l'on donnât atteinte à ce qui avoit été fait pour l'honneur de l'église Romaine. L'évêque de Mâcon intercédoit pour l'évêque d'Autun son confrère, & le pape le renvoya avec des lettres par lesquelles il exhortoit ses légats à favoriser la justice : promettant en ce cas de ratifier leur jugement. Dès le quatorzième d'Avril de cette année 1100, le pape avoit accordé à Norgaud la confirmation des privilèges de son église, le reconnoissant pour évêque légitime. L'évêque de Mâcon revint ainsi en France, & assista au concile de Poitiers. *Chr. Virdu. p. 256.* *P. 257.* *Pasch. epist. 38.*

VIII. Concile de Poitiers. *Iv. epist. 84.*

Avant la tenue de ce concile, & même de celui de Valence, Ives de Chartres ayant reçu du légat Jean des lettres pleines d'amitié, lui répondit par une lettre où il loue d'abord sa fermeté de s'être abstenu de la communion du roi. En quoi, ajoute-t-il, vous avez travaillé pour votre réputation & pour l'intérêt de la légation dont vous êtes chargé : quoique quelques évêques de la province Belgique aient couronné le roi à la Pentecôte, contre la défense du pape Urbain d'heureuse mémoire, comme s'ils croyoient que la justice fût morte avec lui. J'ai expliqué ailleurs ce que c'étoit que ce couronnement des rois aux *Sup. l. LXIV. n. 21.*

AN. 1100. grandes fêtes ; & le roi Philippe s'en étoit rendu indigne ; étant retombé dans l'excommunication pour avoir repris Bertrade. Ives de Chartres continue : quant à ce que vous proposez, de tenir un concile à Poitiers, ou ailleurs dans la province d'Aquitaine, je l'approuve entièrement ; parce que, s'il se tenoit dans la province Belgique ou dans la Celtique, il faudroit passer sous silence plusieurs choses, qui étant examinées causeroient du scandale, & étoufferoient presque tout le fruit du concile : mais qui étant dissimulées, diminueroient beaucoup l'autorité de votre légation. Quant au terme du concile que vous avez marqué au vingt-neuvième de Juillet, les évêques de nos quartiers en prendront prétexte de dire qu'ils n'ont pas le tems de faire ce voyage & de s'y préparer. Car plusieurs d'entre eux ne pourront arriver au lieu du concile que par des chemins détournés, & après avoir obtenu des saufs-conduits de toutes parts. C'est pourquoi il me paroîtroit plus convenable de le remettre à l'entrée de l'automne. Nous en parlerons, si Dieu nous fait la grace de nous voir, aussi-bien que de plusieurs autres choses que je ne veux pas confier au papier.

Tom. x. p. 720. 722. Le concile de Poitiers fut en effet différé, & ne commença que le jour de l'octave de S. Martin dix-huitième de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingts prélats, évêques ou abbés, entr'autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea la cause de Norgaud évêque d'Autun, commencée au concile de Valence. Norgaud étoit présent, assisté de l'évêque de Châlon & de celui de Die, envoyés pour le défendre par l'archevêque de Lyon, qui ne pouvoit souffrir que les légats voulussent juger son suffragant hors de sa province. Trente-cinq chanoines d'Autun vinrent à ce concile contre leur évêque : on répéta ce qui avoit été dit de part & d'autre au concile de Valence ; & presque tous les prélats du concile de Poitiers demeurèrent fermes pour l'usage de l'église Gallicane, touchant la purgation des accusés, contre la prétention des légats. On accorda donc à l'évêque d'Autun la faculté de se purger, & on ordonna qu'il le feroit sur le champ & avec des personnes capables. On récusa pour cet effet l'évêque de Châlon & l'évêque de Die, qui étoient déclarés pour lui. L'archevêque de Tours, l'évêque de Rennes, & plusieurs autres qui étoient de la province Lyonnoise, s'offrirent d'abord pour jurer avec

l'évêque d'Autun. Mais les chanoines d'Autun leur dirent : vous ne connoissez pas le personnage, & vous vous exposez à un faux serment : comme nous le prouverons par raison, par serment, & par le jugement du feu. Cette remontrance retint l'archevêque de Tours & les autres ; & l'évêque d'Autun n'ayant pu accomplir la purgation canonique, fut condamné à rendre l'étole & l'anneau pastoral. Il se retira derrière l'autel avec les siens, & ne voulut ni obéir à ce jugement, ni rentrer dans l'assemblée. C'est pourquoi il fut déposé de l'épiscopat & du sacerdoce, avec menace d'excommunication s'il n'obéissoit. On excommunia aussi tous ceux qui lui obéiroient comme évêque, ou qui lui prêteroient secours tant qu'il persisteroit dans son opiniâtreté. Il n'obéit point, & garda l'étole & l'anneau : mais les chanoines se mirent en possession des biens de l'évêché, malgré l'archevêque de Lyon ; qui désapprouvoit le jugement des légats, comme rendu au préjudice de son autorité contre les canons.

An. 1100.

En ce concile de Poitiers on fit seize canons, qui portent qu'il n'y aura que les évêques qui donnent la tonsure aux clercs, & les abbés aux moines ; & qu'on n'exigera pour cette fonction ni ciseaux ni serviettes. On défend de même d'exiger aucun repas pour la collation des prébendes ; ni des chapes, des tapis, des bassins ou des serviettes pour le sacre des évêques ou la bénédiction des abbés. L'évêque seul bénira les ornemens sacerdotaux où les vases sacrés. Les moines ne porteront point de manipule, s'ils ne sont sous-diacres. Les abbés ne porteront ni gans, ni sandales, ni anneaux, sinon par privilège du saint siège. Défense d'accorder l'investiture d'une prébende ou d'une église du vivant du possesseur. Défense aux clercs de rendre hommage à aucun laïque, ou de recevoir de lui aucun bénéfice ecclésiastique. Il est permis aux chanoines réguliers de baptiser, prêcher, donner la pénitence ou la sépulture par ordre de leur évêque ; mais ces fonctions sont défendues aux moines. On n'admettra point à la prédication ceux qui portent des reliques pour quêter. Défense aux avoués, ou à qui que ce soit, de s'attribuer les biens de l'évêque, soit pendant sa vie, soit après sa mort, sous peine d'anathême.

Can 1. c. 2. c. 7. c. 13. c. 4. c. 5. c. 6. c. 8. c. 3. c. 10. c. 11. c. 12. c. 14. c. 15.

L'affaire la plus importante, qui fut traitée au concile de Poitiers, fut celle du roi Philippe. Après le concile de Valence, les deux légats Jean & Benoît l'allèrent trouver, &

Ivo. ep. 95. 100. Chr. Vird. p. 260.

firent tous leurs efforts pour lui persuader de se corriger: mais n'en ayant plus aucune espérance, ils prononcèrent l'excommunication contre lui à la fin du concile. Le duc d'Aquitaine y étoit présent. C'étoit Guillaume IX, comte de Poitiers, de Gascogne & de Toulouse, qui s'opposa tant qu'il put à cette censure, tant pour l'honneur du roi son seigneur que pour son propre intérêt: car sa vie étoit encore plus scandaleuse. Il pria donc les légats de n'en pas venir à cette extrémité, & plusieurs évêques les en prièrent avec lui. Ne pouvant l'obtenir, il sortit du concile avec ses gens, faisant de grandes menaces: quelques évêques sortirent aussi avec plusieurs clercs, & encore plus de laïques, ce qui causa un grand tumulte. Alors les légats & les prélats qui restoient prononcèrent l'excommunication contre le roi Philippe & contre Bertrade. Ensuite on fit les acclamations ordinaires pour la conclusion du concile pendant lesquelles le tumulte augmentant toujours, un homme du peuple, qui étoit aux galeries hautes de l'église, jeta une pierre, voulant frapper les légats. Mais elle donna sur un clerc, qui eut la tête cassée & tomba sur le pavé, où l'on vit couler son sang. Il s'éleva de grands cris dans l'église, & le bruit étoit encore plus grand au dehors. Toutefois les légats demeurèrent fermes, & ôtèrent même leurs mitres, pour montrer combien ils craignoient peu les pierres qui voloient. Leur fermeté arrêta la fureur des séditieux: les comtes mêmes & les autres qui avoient insulté les légats, leur firent satisfaction. On remarqua en cette occasion le courage de deux saints abbés, Bernard abbé de S. Cyprien de Poitiers, & Robert d'Arbrisselles dont j'ai déjà parlé. Cette excommunication du roi fit une telle impression sur les esprits, qu'étant venu quelque temps après à Sens avec la reine Bertrade, pendant quinze jours qu'ils y séjournèrent, on tint fermées toutes les églises de la ville, & ils ne furent admis à aucun acte de religion. De quoi Bertrade irritée, envoya rompre la porte d'une église, & y fit dire la messe par un de ses chapelains.

An. 1100.

Vita Bern. c. 6. Boll. 14. Apr. tom. 10. p. 233.

Sup. l. LXIV. n. 34. Chr. Vird. p. 260.

IX. Commencement de Bernard de Tiron.

Vita per. Gaufr. ap. Boll. tom. x. p. 222. c. 1.

Bernard, qui avoit été élu la même année abbé de S. Cyprien de Poitiers, naquit dans le Pontieu près d'Abbeville, de parens vertueux qui le firent étudier dès sa jeunesse; & dès-lors il montroit tant de modestie & de piété, que les autres écoliers le nommoient le moine. Après la grammaire & la dialectique, il étudia l'écriture sainte, dont il

avoit déjà une assez grande connoissance à l'âge de vingt ans : quand le désir d'une plus grande perfection lui fit quitter son pays & passer en Aquitaine avec trois compagnons. Ils s'arrêtèrent au monastère de saint Cyprien près de Poitiers, attirés par la réputation de l'abbé Rainaud, disciple de saint Robert fondateur de la Chaise-Dieu, & qui avoit lui-même dans sa communauté plusieurs grands personnages, entre autres Hildebert ou Aldebert, depuis archevêque de Bourges. Bernard ayant embrassé la vie monastique à saint Cyprien, & ayant passé dix ans ou plus avec grande édification : Gervais, moine de la même communauté, fut envoyé à saint Savin, monastère voisin, pour le réformer en qualité d'abbé ; mais il ne voulut point s'en charger, s'il n'avoit Bernard pour prieur.

AN. 1100.

Sup. l. LIX. *n.* 78.

c. 2.

Gervais étant allé à la croisade en 1096, & y étant mort, Bernard sut que les moines de S. Savin vouloient l'élire abbé, & se retira secrétement pour exécuter ce qu'il désiroit depuis long-temps, de mener la vie érémitique & vivre du travail de ses mains. Il communiqua son dessein à un saint ermite nommé Pierre des Etoiles, fondateur du monastère de Font-Gombaud, qui le mena dans un désert aux confins du Maine & de la Bretagne, où vivoient plusieurs ermites sous la conduite de Robert d'Arbrisselles, de Vital de Mortain, & de Raoul de la Futaye. Pierre des Etoiles recommanda son ami à Vital, mais sans lui dire qui il étoit ; & le nommant Guillaume au lieu de Bernard. On lui donna à choisir entre les cellules des ermites, & il choisit celle d'un nommé Pierre, parce qu'elle étoit la plus pauvre, n'étant bâtie que d'écorces d'arbres dans les ruines d'une église. Pierre y enseigna à son nouveau disciple l'art de tourner : ils ne mangeoient que le soir, & leur nourriture étoit un potage d'herbes sauvages, où ils ne mettoient du sel que les fêtes.

c. 3.

Bernard avoit ainsi vécu trois ans sous le nom de Guillaume, quand les moines de S. Savin à force de le chercher le découvrirent ; car ils le vouloient toujours pour abbé ; & il fut averti qu'ils viendroient l'enlever avec des ordres de son abbé & de son évêque. Pour éviter ce péril, Bernard résolut de se cacher dans une île, & se retira dans celle de Chaussey entre Jersey & S. Malo, où il vécut dans une parfaite solitude & dans une extrême pauvreté, jusqu'à se nourrir de racines crues. Cependant les moines de Saint

c. 4.

AN. 1100. Savin déſeſpérant de le trouver, élurent un autre abbé.
c. 5. Alors Pierre des Etoiles vint trouver ſaint Vital, lui demandat où étoit celui qu'il lui avoit recommandé, dont il lui découvrit le vrai nom & le mérite, en préſence des ermites qui étoient ſous ſa conduite ; & leur conſeilla de le retirer de ſon île, pour profiter de ſa doctrine & de ſon exemple. Il ſe chargea lui-même de l'ambaſſade : il alla trouver Bernard, & lui ayant appris que les moines de ſaint Savin avoient un abbé, il lui perſuada de revenir au déſert du Maine près de Vital. Là il aſſembla quelques diſciples autour de ſa cellule, & commença à prêcher avec tant de ſuccès, que ſa réputation s'étendit au loin, & vint juſques à Rainaud abbé de S. Cyprien de Poitiers, ſon premier maître.

Cet abbé ſe ſentant chargé d'années, & prévoyant ſa fin prochaine, ſouhaitoit depuis long-temps d'avoir Bernard pour ſucceſſeur, & craignoit qu'on ne l'enlevât pour gouverner quelque autre égliſe. Ayant donc appris ſa demeure, il l'alla trouver; & ſous un autre prétexte, il l'engagea à
c. 6. revenir avec lui, & à rentrer ſous ſon obéiſſance dans le monaſtère. Il y fut reçu avec une extrême joie; mais les moines furent ſurpris de lui voir une grande barbe, un habit hériſſé de poil & rapiécé, ſuivant l'uſage des ermites: ils en avoient horreur & ſe preſſèrent de lui faire reprendre leur habit. Ils le firent d'abord prévôt, puis abbé après la mort de Rainaud, qui arriva l'an 1100, quatre mois depuis ſon retour. Mais Bernard ne demeura pas paiſible dans ſon abbaye. Car les moines de Clugni, prétendant qu'elle étoit de leur dépendance, obtinrent une bulle du pape Paſcal, par laquelle il ordonnoit à Bernard de ſe ſoumettre à eux ſous peine d'interdiction des fonctions d'abbé. Bernard aima mieux ſubir la peine, & ſuivant ſon inclination, il retourna avec ſes amis Robert d'Arbriſſelles & Vital de Mortain. Ils alloient tous trois nus pieds par les villes & les villages, invitant les pécheurs à pénitence; & prêchoient avec grand zèle contre le concubinage des prêtres, qui avoit paſſé en coutume dans toute la Normandie : enſorte qu'ils ſe marioient publiquement, & juroient en préſence des parens de ne jamais quitter leurs femmes : ils laiſſoient leurs égliſes à leurs fils comme par droit héréditaire, & ſouvent les donnoient en dot à leurs filles. Nos ſaints miſſionnaires mirent leur vie en péril en s'oppoſant à cet abus.

Peu de jours après que saint Anselme fut arrivé en Angleterre, il alla trouver le roi Henri, qui le reçut avec joie, & lui fit goûter la raison qu'il avoit eue de ne le pas attendre pour être couronné de sa main. Ensuite on lui demanda qu'il fît hommage au roi, comme ses prédécesseurs, & qu'il reçut de lui l'investiture de l'archevêché. Anselme répondit, qu'il ne le pouvoit, & rapporta ce qu'il avoit appris sur ce sujet dans le concile de Rome; puis il ajouta: si le roi ne veut pas observer ces règlemens, je ne vois pas que mon séjour en Angleterre puisse être utile ni honnête. Car s'il donne des évêchés ou des abbayes, il faudra que je m'abstienne de sa communion, & de ceux qui auront reçu ces dignités. Je le prie donc de s'expliquer, afin que je sache à quoi m'en tenir.

AN. 1100. X. S. Anselme en Angleterre. Edmer. 3. Novor.

Le roi fut embarrassé de ce discours. D'un côté il ne pouvoit se résoudre à abandonner les investitures des églises, il lui sembloit que c'étoit comme perdre la moitié de son royaume. D'ailleurs il craignoit que, s'il laissoit retirer Anselme, il n'allât trouver le duc Robert son frère, qui étoit en Normandie de retour de la croisade; & que l'ayant rangé, comme il seroit facile, à l'obéissance du saint siége, il ne le fit roi d'Angleterre. Le roi Henri demanda donc à l'archevêque un délai jusques à Pâque, pendant lequel on enverroit à Rome, pour prier le pape d'avoir égard à l'usage d'Angleterre, toutes choses cependant demeurant en état. Quoiqu'Anselme vît bien que cette députation seroit inutile, il ne laissa pas d'y consentir, & pour ne donner au roi ni aux seigneurs aucun soupçon contre sa fidélité.

Le roi Henri avoit résolu d'épouser Mathilde, fille de Malcolme roi d'Ecosse & de la sainte reine Marguerite: mais comme elle avoit été élevée dans un monastère, & y avoit porté le voile, plusieurs croyoient qu'elle étoit effectivement religieuse. La princesse alla trouver Anselme & lui dit: il est vrai que j'ai porté quelque temps sur ma tête un voile noir; mais c'étoit ma tante dont je dépendois qui m'y obligeoit malgré moi, pour me mettre à couvert des insultes des Normands. Quand j'étois hors de sa présence, je jetois à terre ce voile & le foulois aux pieds; & le roi mon père me l'ayant vu sur la tête, me l'arracha en colère, maudissant qui me l'avoit mis. Anselme

Sup. l. LXIV. n. 12.

An. 1100. connoissant l'importance de l'affaire, assembla des évêques, des abbés & des seigneurs à Lambeth au diocèse de Rochestre, où plusieurs témoins dignes de foi assurèrent que la princesse avoit dit la pure vérité. La même chose fut confirmée par deux archidiacres qu'Anselme avoit envoyés s'en informer au monastère où elle avoit été élevée. Tout le concile de Lambeth jugea que Mathilde étoit libre, & rapporta un jugement semblable de l'archevêque Lanfranc en faveur de plusieurs filles qui s'étoient voilées de même, pour mettre leur honneur à couvert contre l'insolence des Normands. Avant la cérémonie des épousailles, Anselme dénonça encore publiquement, que si quelqu'un savoit quelque empêchement légitime, il eût à le déclarer; & ainsi après avoir pris toutes les précautions possibles, il permit le mariage entre Henri & Mathilde; & toutefois il fut calomnié sur ce sujet, comme ayant eu trop de complaisance pour le roi. Ce mariage fut célébré le jour de Saint Martin onzième de Novembre 1100.

Guil. Malmesb. l. 5. p. 156.

Edmer. 3. Novor.

La même année vint en Angleterre Gui archevêque de Vienne, disant avoir commission du pape pour exercer les fonctions du légat dans toute la grande Bretagne. Cette prétention surprit tout le monde : car on n'avoit jamais ouï parler dans le pays d'autre légat du pape, que de l'archevêque de Cantorberi. Aussi personne ne voulut recevoir celui de Vienne en cette qualité, & il s'en retourna comme il étoit venu. Vers le même temps le pape Pascal écrivit à l'archevêque Anselme, se réjouissant avec lui de son retour en Angleterre; & l'exhortant à travailler efficacement auprès du roi, pour l'affectionner au saint siége, & faire payer le denier de S. Pierre, dont l'église Romaine avoit alors un très-grand besoin. Il ajoute : le duc de Normandie s'est plaint à nous du roi d'Angleterre, qui s'est emparé de ce royaume au préjudice du serment qu'il lui avoit fait; & vous savez que nous lui devons protection, pour avoir travaillé à la délivrance de l'église d'Asie. C'est pourquoi nous voulons que, s'ils n'ont pas encore fait la paix, vous la procuriez entre eux par l'intervention de nos nonces.

Ap. Ans. III. ep. 41.

XI. Norgaud évêque d'Autun rétabli.

Chr. Virdi. p. 961.

Ces nonces étoient Jean évêque de Tusculum, & Tibere domestique du pape Jean, quoique Romain, fut premièrement chanoine régulier à S. Quentin de Beauvais: puis étant revenu dans le monde, il se fit moine au Bec sous la con-

duite de S. Anselme. Quand le pape Urbain vint en France, Jean gagna ses bonnes grâces & le suivit à Rome ; il devint abbé, ensuite évêque, & enfin le pape Pascal l'envoya en Angleterre l'an 1101, pour recueillir le denier de S. Pierre. Il rencontra en chemin Hugues archevêque de Lyon, qui alloit à Jérusalem ; & qui étoit accompagné de l'évêque de Châlon & de celui d'Autun déposé l'année précédente au concile de Poitiers, par les cardinaux légats Jean & Benoit. Comme l'archevêque n'étoit pas content de ce jugement & s'en plaignoit publiquement, il persuada à Jean de Tusculum de rétablir l'évêque d'Autun, en recevant sa purgation & le serment que firent l'archevêque de Lyon & l'évêque de Châlon, pour en certifier la vérité. Ainsi Jean de Tusculum ramena avec lui Norgaud d'Autun, & le fit rentrer dans son diocèse, où il exerça les fonctions épiscopales, comme pleinement justifié. AN. 1101.

L'archevêque de Lyon étant arrivé à Rome, y trouva des chanoines d'Autun, qui y avoient porté leurs plaintes contre lui. Car après le départ des cardinaux il avoit excommunié ces chanoines, pour s'être pourvus devant des juges Romains à son préjudice, & pour avoir aliéné quelques biens de leur église afin de fournir aux frais du procès. Ils se justifièrent à Rome, le pape les renvoya absous ; & l'archevêque de Lyon partit pour Jérusalem avec l'évêque de Die. Cependant les cardinaux Jean & Benoît, qui étoient revenus à Rome & avoient rendu compte de leur légation, se plaignirent hautement que l'évêque de Tusculum eût infirmé leur sentence contre l'évêque d'Autun, & leur mécontentement passa jusques à quitter la cour. Jean se retira à Pavie dans une communauté dont il avoit été tiré : Benoît demeura à Rome dans l'église de son titre.

XII. Etienne de Garlande élu évêque de Beauvais. *ep. 87.*

Pendant qu'ils étoient en France, Ives de Chartres leur écrivit au sujet d'Etienne de Garlande élu évêque de Beauvais. Cette église, dit-il, est désaccoutumée depuis si long-temps d'avoir de bons pasteurs, qu'elle semble être en droit d'en élire de mauvais. Elle vient de prendre, suivant la volonté du roi & de sa concubine, un clerc qui n'est point dans les ordres sacrés, ignorant, occupé du jeu & de semblables amusemens, & autrefois chassé de l'église pour un adultère public, par l'archevêque de Lyon légat du saint siège. Si jamais il par-

AN. 1101. vient à l'épiscopat par l'autorité du pape, on impose de notre temps aux canons un silence pernicieux. Je vous en avertis, afin que vous soyez sur vos gardes : car cet intrus se pressera d'aller à Rome ou d'y envoyer, de gagner la cour par présens & par promesses, & surprendre le pape par tous les artifices possibles. Nous vous déclarons donc la vérité de la chose, afin que vous puissiez pourvoir à l'autorité du saint siége & à votre réputation. Car si notre attente est frustrée en cette occasion, nous ne saurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'église Romaine.

ep. 83. Ives écrivit au pape Pascal sur le même sujet en ces termes : comme véritable fils de l'église Romaine, & sorti de son sein, je ne puis m'empêcher d'être sensiblement touché lorsqu'elle est déchirée par la médisance. C'est pourquoi je vous prie que, si l'on porte devant vous de nos quartiers des accusations contre des évêques ou d'autres personnes, ou des excuses en leur faveur, vous ne vous pressiez pas d'y ajouter foi : mais que vous accordiez un délai convenable & long, pour vous faire informer de la vérité par des personnes vertueuses du voisinage. Autrement s'il paroît quelque décret indigne de vous, nous garderons le respect, mais nous cesserons de vous donner des avis inutiles. Et que votre sainteté ne trouve pas mauvais si je prends cette liberté : c'est que j'ai déjà vu plusieurs personnes zélées pour la justice, qui voyant que l'on avoit pardonné ou dissimulé plusieurs crimes, se sont imposé silence, n'espérant presque plus la correction des abus. Il avertit ensuite le pape de l'élection d'Etienne de Garlande, répétant les mêmes reproches qu'il avoit marqués dans sa lettre aux légats. Qu'il n'est pas sous-diacre; qu'il est sans lettres, joueur, adonné aux femmes, & qu'il a été excommunié pour adultère. Le plus grand mérite d'Etienne étoit sa noblesse. Il étoit fils de Guillaume de Garlande, sénéchal de France, qui étoit alors la première charge de la couronne; & lui-même fut depuis chancelier. Il devoit être jeune, puisqu'il vécut encore quarante ans.

epist. 92. Etienne alla trouver le pape pour faire confirmer son élection; & Ives de Chartres ne put lui refuser une lettre de recommandation, où sans rien dire directement contre la vérité, il se joint à l'église de Beauvais sa mère, pour prier le pape de lui accorder ce qu'elle demande, autant que la

justice, & l'honneur du saint siége le permettent. Etienne fut refusé, & le pape fit des reproches à Ives de sa recommandation. A quoi il répondit : j'ai senti une extrême joie, & du refus qu'a reçu Etienne qui briguoit l'église de Beauvais, & de la réprimande paternelle que vous me faites à son sujet ; quoique dans ma dernière lettre je n'ai rien écrit de contraire à la première. Il a extorqué de moi cette lettre par son importunité ; mais j'ai cru qu'étant bien entendue, elle lui nuiroit plutôt que de lui servir. La vôtre m'a fait voir clairement combien vous êtes ferme dans l'amour de la justice & le zèle de la maison de Dieu ; & je l'ai fait connoître presque à toutes les églises du royaume. AN. 1101. ep. 95.

Entre les évêques auxquels Ives de Chartres envoya cette lettre du pape, étoient deux des plus vertueux de la province de Reims, Lambert d'Arras & Jean de Terouane, qu'il exhorta à faire par obéissance pour le pape, ce qu'ils avoient fait jusques alors par le seul amour de la justice. Avertissez, ajoute-t-il votre métropolitain d'assembler le clergé de Beauvais pour faire une élection canonique, afin que son autorité guérisse les foiblesses & affermisse les forts : qu'il honore son ministère, & ne s'expose pas à voir exécuter par d'autres ce qui le regarde. Ives écrivit aussi au clergé de Beauvais, pour les encourager à élire un bon sujet à la place d'Etienne, comme le pape leur ordonnoit : mais il ne leur recommande, dit-il, personne en particulier. ep. 97. ep. 98.

XIII. S. Anselme soutient le roi Henri. Edmer. 3. Novor.

En Angleterre, le délai qui avoit été pris jusques à Pâque 1101, fut prorogé jusques au retour des députés envoyés à Rome touchant l'affaire des investitures. Cependant à la Pentecôte la cour fut extrêmement troublée par la nouvelle de l'arrivée en Angleterre de Robert duc de Normandie. Le roi Henri & les seigneurs étoient dans des défiances mutuelles : le roi craignoit qu'ils ne l'abandonnassent pour se joindre à son frère : les seigneurs craignoient que, si le roi étoit une fois paisible, il n'exerçât sur eux une autorité trop absolue. Ils n'avoient confiance de part & d'autre qu'en l'archevêque Anselme ; & il reçut, au nom de la noblesse & du peuple, la promesse du roi de les gouverner suivant de justes & saintes lois.

Mais quand le duc Robert fut effectivement entré en Angleterre, les seigneurs oubliant leur serment, songeoient à passer de son côté ; & le roi Henri craignoit non-seulement

AN. 1101. pour son royaume, mais pour sa vie. Alors il eut recours à Anselme, & promit de lui laisser un pouvoir absolu, pour exercer tous les droits de l'église en Angleterre, & d'obéir toujours aux ordres du pape. Anselme assembla les seigneurs, & leur parla en présence de toute l'armée, avec laquelle le roi marchoit au-devant de son frère. Il leur représenta si fortement combien étoient détestables devant Dieu & devant tous les gens de bien, ceux qui manquoient à la foi jurée solennellement à leur prince, que tous protestèrent qu'ils demeureroient fidelles au roi, dût-il leur en coûter la vie. Le duc Robert de son côté perdit l'espérance qu'il avoit dans la défection des seigneurs, & fut touché de l'excommunication qu'Anselme avoit publiée contre lui comme usurpateur : ainsi il fit la paix avec son frère & se retira.

XIV. Lettre du pape contre les investitures. *Pasch. epist. 96. tom. x. concil ex. Edmer.*

Tout le monde attendoit que le roi Henri donnât à Anselme quelque marque de reconnoissance, quand il lui manda de venir à la cour pour s'expliquer sur l'affaire des investitures. Car les députés étoient revenus de Rome, & avoient apporté une lettre du pape Pascal au roi, où il disoit : vous demandez que l'église Romaine vous accorde le droit d'établir les évêques & les abbés par l'investiture, & qu'elle attribue à la puissance royale ce que le Tout-puissant témoigne n'appartenir qu'à lui seul. (*Joan. x. 7.*) Car le Seigneur dit : je suis la porte ; & par conséquent si les rois s'attribuent d'être la porte de l'église, ceux qui entrent par eux ne sont pas des pasteurs, mais des larrons. Cette prétention est si indigne, que l'église catholique ne peut l'admettre en aucune manière. S. Ambroise auroit plutôt souffert les dernières extrémités, que de permettre à l'empereur de disposer de l'église. (*Ambr. ep. 20. ad soror. n. 19.*) Car il répondit : ne vous faites pas ce tort de croire que, comme empereur, vous ayez quelque droit sur les choses divines. Les palais appartiennent à l'empereur, les églises à l'évêque. Qu'avez-vous de commun avec une adultère ? Car celle-là est une adultère, qui n'est pas unie à Jesus-Christ par un mariage légitime. Après ces paroles de saint Ambroise, le pape Pascal continue : entendez-vous, prince ? l'époux de l'église est l'évêque ; & par conséquent quelle honte est-ce, que la mère soit exposée à l'adultère par ses propres enfans ? Si vous êtes enfant de l'église, permettez-lui de contracter un mariage légitime, dont Dieu soit l'auteur, & non pas l'homme. Car c'est Dieu qui choisit les

évêques élus canoniquement. Il rapporte ensuite une loi de Justinien, pour montrer que l'évêque doit être élu du consentement de tout le peuple, & non par la seule volonté du prince ; puis il ajoute : ne croyez pas, Seigneur, que nous voulions rien diminuer de votre puissance, ou nous attribuer rien de nouveau dans la promotion des évêques. Vous ne pouvez selon Dieu exercer ce droit, & nous ne pouvons vous l'accorder qu'au préjudice de votre salut & du nôtre. AN. 1101.

Le pape avoit raison de vouloir maintenir la liberté des élections ; mais presque tous les raisonnemens de cette lettre portent à faux, roulant sur des équivoques. Les princes, en donnant l'investiture, supposoient toujours une élection canonique : nous en avons vu cent exemples, particulièrement de l'empereur saint Henri. Par cette cérémonie ils ne prétendoient pas donner à l'évêque la puissance spirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre : mais seulement le mettre en possession des fiefs & des autres biens temporels relevant de leur couronne. Quant à S. Ambroise, il est évident par les circonstances du fait, que l'adultère dont il parle est l'église des Ariens, & qu'il ne s'agissoit pas de donner des évêchés, mais de livrer à ces hérétiques les lieux destinés aux assemblées des fidelles.

Sup. l. LVIII. *n.* 34.

Sup. l. XVIII. *n.* 41. 42.

XV.
S. Anselme résiste au roi.
Edmer. 3. *Novor.*

Le roi d'Angleterre ayant donc reçu cette lettre, fit venir Anselme à la cour, où étoit le duc de Normandie son frère, furieusement animé contre ce prélat, comme lui ayant fait perdre le royaume. Par le conseil du duc & de ses amis, le roi voulut obliger Anselme à lui faire hommage, & à sacrer, comme avoient fait les archevêques ses prédécesseurs, ceux à qui il donneroit des évêchés & des abbayes : sinon, à sortir promptement du royaume. Anselme répondit : je vous ai déjà dit comme j'ai assisté au concile de Rome, & ce que j'y ai appris du saint siége. Si donc je me soumets moi-même à l'excommunication que j'ai rapportée en ce royaume, avec qui pourrai-je communiquer ? Les députés qui étoient allés demander la révocation de ce décret, sont revenus sans rien faire. Le roi répliqua : que m'importe ? Je ne veux pas perdre les droits de mes prédécesseurs, ni souffrir personne dans mon royaume qui ne soit à moi. J'entends, dit Anselme, à quoi cela tend ; cependant je ne sortirai pas du Royaume : j'irai à mon diocèse faire mon

An. 1101. devoir, & je verrai qui entreprendra de me faire violence.

Il n'avoit pas été long-temps chez lui, quand le roi lui manda de le venir trouver, & qu'il vouloit apporter quelque tempérament à sa première résolution. Il vint donc à Vinchestre, où dans l'assemblée des évêques & des seigneurs on résolut de prendre un autre délai, & d'envoyer à Rome des personnes plus considérables, pour déclarer au pape qu'il falloit qu'il se relâchât; autrement, qu'Anselme seroit chassé d'Angleterre avec les siens, & que le pape perdroit l'obéissance de ce Royaume & le revenu qu'il en tiroit tous les ans. Anselme envoya de sa part deux moines, Baudouin du Bec & Alexandre de Cantorberi : non pour persuader au pape de se relâcher, mais pour lui rendre un témoignage non suspect des menaces de la cour d'Angleterre, & pour rapporter fidellement à l'archevêque la résolution du pape. De la part du roi furent envoyés trois évêques pour solliciter le pape suivant ses intentions : savoir, Girard d'Herford, Hebert de Tetford & Robert de Chestre, dont deux avoient leurs affaires particulières à poursuivre à Rome. Girard avoit été chancelier d'Angleterre sous les deux rois précédens, & venoit d'être nommé à l'archevêché d'Yorck, vacant par le décès de Thomas, arrivé le dix-huitième de Novembre 1100 : ainsi Girard alloit demander le pallium. Hebert transféra depuis son siége à Norvic, & il alloit poursuivre la restitution de sa juridiction sur l'abbaye de saint Edmond.

Goduin. de præs. Angl.

XIV. Traité de S. Anselme sur la procession du S. Esprit.

Gerberon censur. ap. Ansel. 11. ep. 160. 161. iv. ep. 11. ap. Ansel. p. 49.

Depuis qu'Anselme fut de retour en Angleterre, & pendant le séjour qu'il y fit, il composa son traité sur la procession du saint-Esprit, à la prière de plusieurs personnes, particulièrement d'Hildebert évêque du Mans : qui ayant ouï parler de ce qu'il avoit dit sur ce sujet contre les Grecs au concile de Bari, le pria de le rédiger par écrit succintement & le lui envoyer; ce qu'Anselme lui accorda. En ce traité il ne dispute contre les Grecs que sur les principes dont ils convenoient avec les Latins, savoir la foi de la trinité & les paroles de l'évangile. Il établit premièrement la différence entre les attributs essentiels à la divinité, qui sont communs aux trois personnes, & les dénominations propres à chaque personne, qui sont la suite des relations; & montre qu'entre les personnes divines, celle qui ne procède pas d'une autre en est le principe. Ainsi le Père est le principe du Fils & du Saint-Esprit, parce qu'il ne procède ni de l'un ni de l'autre

c. 2.

c. 3.

& par conséquent le Saint-Esprit procède du Fils, puisque le Fils ne procède pas du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit est Dieu de Dieu aussi bien que le Fils, & procède du Père, non en tant que Père, mais en tant que Dieu : d'où il s'ensuit qu'il procède aussi du Fils, qui est le même Dieu que le Pere. AN. 1101. c. 4. c. 7.

Il prouve encore que le Saint-Esprit procède du Fils, par ces paroles de l'évangile : Le consolateur, le Saint-Esprit, que le Père enverra en mon nom. Et ensuite : quand le consolateur, que je vous enverrai de la part du Père, sera venu. Ce qui ne peut signifier autre chose, sinon que le Saint-Esprit est envoyé tout ensemble par le Père & par le Fils, & par conséquent qu'il est autant de l'un que de l'autre. Aussi Jesus-Christ dit ensuite : il ne parlera pas de lui-même. Et encore : il recevra du mien & vous l'annoncera. Les Grecs disoient que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, & prétendoient le prouver par ces paroles de l'apôtre : toutes choses sont de lui, par lui & en lui. Mais Anselme montre que ce passage regarde les créatures, & ne se peut appliquer aux personnes divines. Toutefois le Père & le Fils ne sont pas deux principes, mais un seul principe du Saint-Esprit : parce qu'il ne procède pas d'eux en tant qu'ils sont deux personnes, mais en tant qu'ils sont le même Dieu. c. 9. Joan. XIV. 26. XV. 26. c. 11. Joan. XVI. 13. 14. 15. c. 15. Rom. XI. 36. c. 18.

Le grand argument des Grecs étoit tiré de ces paroles de l'évangile : l'esprit de vérité qui procède du Père ; & de ce que le symbole de Constantinople ayant parlé de même, les Latins y avoient ajouté : Et du Fils, sans leur participation. Anselme répond au texte de l'évangile par plusieurs autres, où ce qui convient aux trois personnes divines est attribué à une seule. Quant à l'addition au symbole, il dit : elle étoit nécessaire à cause de quelques-uns moins éclairés, qui ne s'appercevoient pas que, de ce que toute l'église croit, il s'ensuit que le Saint-Esprit procède du Fils. On a donc fait cette addition, afin qu'ils ne fissent point de difficulté de le croire ; & on voit combien elle étoit nécessaire pour ceux qui nient cette vérité, à cause qu'elle n'est pas exprimée dans ce symbole. Ainsi l'église Latine a déclaré hardiment ce qu'elle savoit qu'on devoit croire : voyant que la nécessité y obligeoit, & qu'aucune raison ne l'empêchoit. Car nous savons que ceux qui ont composé ce symbole, n'ont pas prétendu y renfermer tout ce que nous devons croire. Il n'y est point dit, par c. 19. Joan. XV. 26. c. 22.

exemple que Notre-Seigneur est descendu aux enfers.

AN. 1101. Si les Grecs disent qu'on n'a dû altérer, en aucune manière, un symbole prescrit par une si grande autorité : nous ne prétendons pas l'avoir altéré, puisque nous n'y avons rien ajouté de contraire à ce qu'il contient. Et quoique nous puissions soutenir que cette addition n'est point une altération, si quelqu'un toutefois s'opiniâtre à le prétendre, nous répondons que nous avons fait un nouveau symbole : car nous gardons en son entier & respectons comme eux le premier traduit fidellement du Grec : mais nous avons composé en Latin avec l'addition ce symbole, que nous employons plus ordinairement devant le peuple. Quand on demande pourquoi nous ne l'avons pas fait du consentement de l'église Grecque : nous répondons qu'il nous est trop difficile d'assembler leurs évêques pour les consulter sur ce sujet, & qu'il n'étoit pas nécessaire de mettre en question ce dont nous ne doutions point. Car qu'elle est l'église, même d'un royaume particulier, à laquelle il ne soit pas permis d'établir quelque proposition conforme à la vraie foi, & la faire lire ou chanter dans l'assemblée du peuple pour son utilité ?

c. 4. On ne doit pas dire que le S. Esprit procède principalement du Père, si l'on entend par-là qu'il procède du Père plus que du Fils, ou avant que de procéder du Fils : mais on le peut dire, pour signifier que le Fils tient du Père

c. 16. cela même, que le S. Esprit procède de lui. Enfin on ne peut douter que le S. Esprit ne procède du Fils, puisque cette vérité est démontrée par une conséquence nécessaire des autres vérités que les Grecs croient comme nous touchant le mystère de la Trinité, & que de leur opinion suivent des erreurs qui détruisent ces vérités. C'est la substance du traité de saint Anselme sur la procession du Saint-Esprit.

XVII. Lettres à Valeran de Naumbourg.

Valeran évêque de Naumbourg en Saxe, voulant répondre à des Grecs venus en Allemagne, apparemment à la cour de l'empereur Henri auquel cet évêque étoit attaché, consulta Anselme sur les deux questions du S. Esprit & des

De Azym. &c. p. 35. ap. Dondech. an. 1094.

azymes. Anselme lui répondit : si j'étois certain que vous ne favorisez point le successeur de Neron & de Julien l'apostat contre le successeur de S. Pierre, je vous saluerois comme évêque avec respect & amitié. Mais parce que nous ne

ne devons manquer à personne pour la défense de la vérité que vous cherchez, contre les Grecs qui sont venus chez vous : je vous envoie l'ouvrage que j'ai publié contre eux sur la procession du S. Esprit. AN. 1101.

Il traite ensuite la question de l'usage des azymes au saint sacrifice, & montre premièrement : que la foi n'y est point intéressée, & que l'essence du sacrifice subsiste également, soit qu'on offre du pain levé ou du pain sans levain : qu'il est toutefois plus convenable d'user du pain sans levain, & qu'en cela nous ne judaïsons point, puisque nous ne le faisons point pour imiter les Juifs ; non plus que celui qui, pendant la semaine de Pâque, mangeroit du pain sans levain, parce qu'il l'aimeroit mieux, ou parce qu'il n'en auroit point d'autre.

Valeran écrivit ensuite à saint Anselme, pour le consulter sur la diversité des cérémonies qui s'observoient en divers lieux dans la célébration du saint sacrifice : particulièrement les signes de croix que l'on fait sur l'hostie & sur le calice, & l'usage de couvrir le calice, soit avec le corporal, soit avec un linge plié, ce qu'il prétend n'être pas convenable, parce que Jesus-Christ fut exposé nu sur la croix. A la fin de sa lettre il ajoute : l'église catholique glorifie Dieu de mon changement : d'adversaire de l'église Romaine, je suis devenu très-agréable au pape Pascal & admis dans ses conseils avec les cardinaux. J'étois toutefois à la cour de l'empereur Henri, comme Joseph à celle de Pharaon, sans participer à ses péchés. *Ap. Ansel. p.* 137.

Anselme dans sa réponse salue Valeran comme évêque ; & le félicite de sa réconciliation avec le pape : puis répondant à ses questions il dit qu'il seroit bon que l'on célébrât les sacremens d'une manière uniforme par toute l'église : mais quand ces diversités ne touchent point à la substance du sacrement, il faut plutôt les tolérer en paix que les condamner avec scandale ; & elles sont venues des différentes manières dont les hommes jugent des convenances & des bienséances. Quant à l'usage de couvrir le calice, il dit : quoique Jesus-Christ ait été crucifié hors la ville & à découvert, on a toutefois raison d'offrir le saint sacrifice sous un toit, pour éviter le vent ou la pluie : de même quoiqu'il ait été crucifié nu, on fait bien de couvrir le calice, de peur qu'il n'y tombe une mouche ou quelque ordure. C'est plutôt

AN. 1101. par notre vie que par ces sortes de cérémonies, que nous devons imiter la pauvreté de Jesus-Christ & les mépris qu'il a soufferts.

XVIII. Brunon archevêque de Trèves. *Hist. Trevir. tom* XII. *Spicil. p.* 240.

Egilbert archevêque de Trèves mourut dans le schisme le cinquième de Septembre 1101, après avoir tenu ce siége vingt-deux ans huit mois & trois jours, & il y eut près de quatre mois de vacance. Entre plusieurs sujets dignes de remplir cette place, qui se trouvoient dans le clergé de Trèves, le plus distingué étoit Brunon, né en Franconie de la première noblesse, & tellement aimé des seigneurs, qu'on l'avoit fait prévôt de Trèves, de Spire, de S. Florent à Coblens, & archidiacre. L'empereur Henri étant venu tenir sa cour à Mayence à la fête de Noël de la même année 1101, les citoyens de Trèves vinrent lui demander Brunon pour archevêque : les seigneurs joignirent leurs prières, & l'empereur lui donna l'investiture par l'anneau & la crosse, & ordonna qu'il fût sacré. Il le fut à Mayence même, le treizième de Janvier 1102, par Adalberon de Metz, Jean de Spire & Richer de Verdun, en présence de Ruthard archevêque de Mayence, Frideric de Cologne, & plusieurs autres évêques, qui tous par conséquent reconnoissoient Henri pour empereur & communiquoient avec lui. Brunon fit son entrée à Trèves le jour de la Purification.

XIX. Fin de saint Bruno. *Vita ap. Sur. 6. Octob.*

L'année précédente 1101, S. Bruno, le fondateur des Chartreux, mourut dans son monastère de Squillace en Calabre. Se sentant près de sa fin, il assembla sa communauté, & leur raconta toute la suite de sa vie depuis son enfance, par forme de confession générale. Ensuite il exposa par un long discours sa foi sur la Trinité, & conclut ainsi : je crois aussi les sacremens que l'église croit & honore ; & nommément que le pain & le vin, consacrés sur l'autel, sont le vrai corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ, sa vraie chair & son vrai sang, que nous recevons pour la rémission de nos péchés, & dans l'espérance du salut éternel. Il mourut ensuite le dimanche sixième jour d'Octobre, & fut enterré derrière le grand autel de l'église de ce monastère, dédiée à S. Etienne. Les Chartreux envoyèrent, selon la coutume, des lettres en diverses provinces & jusques en Angleterre, pour donner avis de sa mort & demander des prières pour

Ibid. son ame. On a conservé plusieurs réponses des églises, qui contiennent des éloges de S. Bruno, la plupart en vers, où

l'on avoue qu'il a moins besoin des prières des autres, qu'ils n'ont besoin des siennes. En ces réponses l'église de Reims le reconnoît pour son élève, & témoigne qu'il a quitté le monde dans le temps de sa plus grande prospérité, lorsqu'il étoit comblé d'honneur & de richesses. L'église de Paris le nomme la gloire des docteurs, & celle d'Angers le nomme leur maître, & dit qu'il falloit être habile pour profiter de ses leçons : presque toutes relèvent sa doctrine. An. 1101.

Comme depuis sa retraite il n'avoit songé qu'à se cacher, & avoit inspiré à ses disciples le même amour de l'obscurité & du silence, personne n'écrivit alors sa vie ni l'histoire de son ordre; & ce grand saint ne fut canonisé que plus de quatre cents ans après par le pape Leon X. J'ai rapporté ce que dit de lui Guibert abbé de Nogent, auteur du temps; & j'ajouterai ici ce qu'en dit Pierre le vénérable, abbé de Clugni, dans un ouvrage composé environ cinquante ans après. Il y a, dit-il, dans la Bourgogne un ordre monastique plus saint & plus exact que beaucoup d'autres, institué de notre temps par quelques pères doctes & saints, savoir, maître Bruno de Cologne, maître Landuin Italien, & quelques autres hommes véritablement grands & craignant Dieu. Instruits par la négligence & la tiédeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux & pour leurs sectateurs contre tous les artifices du démon. Contre l'orgueil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus méprisables que ceux de tous les autres religieux : ensorte qu'ils sont horreur à voir, tant ils sont courts, étroits, hérissés & sales. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certaine étendue de terre plus ou moins grande, selon la fertilité ou la stérilité des lieux; & hors cet espace ils ne prendroient pas un pied de terre, quand on leur offriroit tout le monde. Par la même raison ils ont réglé la quantité de leurs bestiaux, bœufs, ânes, moutons ou chèvres. Et pour n'avoir point besoin d'augmenter leur terre ou leur bétail, ils ont ordonné que dans chacun de leurs monastères il n'y auroit à perpétuité que douze moines, avec le prieur qui seroit le treizième, dix-huit frères convers, & quelque peu de serviteurs à gages.

Sup. liv. XII. *n.* 50. II. *Mir. c.* 28.

Pour dompter leurs corps ils portent toujours de rudes cilices sur la chair, & leurs jeûnes sont presque continuels,

AN. 1101. Ils mangent toujours du pain de son, & trempent si fort leur vin, qu'il n'en a presque pas le goût. Ils ne mangent jamais de viandes, ni sains ni malades. Ils n'achètent pas de poisson ; mais si on leur en donne par charité, ils le reçoivent. Ils peuvent manger du fromage ou des œufs le dimanche & le jeudi seulement : le mardi & le samedi ils mangent des légumes ou des herbes cuites : le lundi, le mercredi & le vendredi, ils se contentent de pain & d'eau. Ils ne mangent qu'une fois le jour, excepté les octaves de Noël, de Pâque, de la Pentecôte, l'Epiphanie & quelques autres fêtes. Ils logent en des cellules séparées comme les anciens moines d'Egypte, & s'y occupent continuellement à la lecture, à la prière & au travail des mains, principalement à écrire des livres. Ils y récitent aussi les petites heures, avertis par la cloche de l'église : mais ils s'assemblent tous à l'église pour vêpres & pour matines ; & s'en acquittent avec une attention merveilleuse. Les jours de fêtes auxquels ils font deux repas, ils chantent toutes les heures à l'église, & mangent au réfectoire après sexte & après vêpres. Ils ne disent la messe que ces jours-là & les dimanches. Il font cuire eux-mêmes leurs légumes, qu'on leur donne par mesure, & ne boivent jamais de vin hors les repas. C'est ainsi que Pierre le vénérable décrit la vie des Chartreux, qu'il avoit pour ainsi dire sous ses yeux.

XX. Concile de Rome. *Ap. Urs. an.* 1101.

Le jeune roi Conrad mourut la même année 1101, qui étoit la neuvième depuis qu'il eut quitté la cour de l'empereur Henri son père. Il tenoit la sienne en Italie, où il gouvernoit par le conseil du pape & de la princesse Mathilde. Quelques-uns disoient qu'il étoit mort de poison, & qu'il s'étoit fait des miracles à ses funérailles. L'année suivante l'empereur Henri, par le conseil des seigneurs, déclara qu'il iroit à Rome, & qu'il y assembleroit un concile vers le premier jour de Février, pour y examiner sa cause & celle du pape, & rétablir l'union entre l'empire & le sacerdoce. Toutefois il ne tint point sa promesse, & n'envoya point témoigner sa soumission au pape : au contraire on sut qu'il avoit voulu faire élire un autre pape que Pascal, mais qu'il n'y avoit pas réussi.

Id. an. 1102. *tom. x. conc. p.* 7.

Après la mi-carême, c'est-à-dire vers la fin du mois de Mars 1102, le pape tint à Rome un grand concile, où se trouvèrent tous les évêques de Pouille, de Campanie, de

Sicile, de Toscane, en un mot de toute l'Italie, & les députés de plusieurs Ultramontains. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques : j'anathématise toute hérésie, & principalement celle qui trouble l'état présent de l'église, & qui enseigne qu'il faut mépriser l'anathème & les censures de l'église ; & je promets obéissance au pape Pascal & à ses successeurs en présence de Jesus-Christ & de l'église, affirmant ce qu'elle affirme, & condamnant ce qu'elle condamne. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'empereur Henri par Gregoire VII & Urbain II, & Pascal la publia de sa bouche le jeudi saint troisième d'Avril, dans l'église de Latran, en présence d'un peuple infini de diverses nations : déclarant qu'il vouloit qu'elle fût connue de tous, principalement des Ultramontains, afin qu'ils s'abstinssent de sa communion.

On rapporte au serment dressé en ce concile une lettre de Pascal II, adressée à l'archevêque de Pologne, c'est-à-dire de Gnesne, où il dit : vous nous avez mandé que le roi & les seigneurs s'étonnoient que nos nonces vous aient offert le pallium, à condition de prêter le serment qu'ils avoient porté d'ici par écrit. Ils disent que Jesus-Christ a défendu tout serment dans l'évangile, & qu'on ne trouve point que les Apôtres ni les conciles en aient ordonné aucun : enfin ils ont été d'avis que vous ne deviez point prêter ce serment. Mais c'est la nécessité qui nous oblige à exiger ce serment, pour conserver la foi, l'obéissance & l'unité de l'église : ce n'est pas pour notre intérêt particulier ; c'est seulement pour montrer que vous êtes membre de l'église catholique & uni avec son chef. Les Saxons & les Danois sont plus éloignés que vous ; & toutefois leurs métropolitains prêtent le même serment, reçoivent avec honneur les légats du saint siége, & envoient à Rome non-seulement tous les trois ans, mais tous les ans. En cette lettre le pape soutient que les conciles n'ont point fait de loi pour l'église Romaine, puisque c'est elle qui donne l'autorité aux conciles : mais avant les fausses décrétales, nous ne voyons point de fondement à cette maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais plus abrégée, adressée à l'archevêque de Palerme.

epist. 6.

epist. 5.

XXI. Suite de l'affaire des investitures en Angleterre.

Cependant les députés d'Angleterre étant arrivés à Rome, & ayant expliqué au pape le sujet de leur voyage &

les intentions du roi, il ne trouva point de paroles pour exprimer ſon étonnement; & il leur répondit avec indignation, que quand il iroit de ſa tête, les menaces d'un homme ne lui feroient jamais abolir les décrets des ſaints pères. Il écrivit deux lettres ſur ce ſujet, l'une au roi Henri, l'autre à l'archevéque Anſelme. Dans la lettre au roi il commence par le féliciter ſur ſon avénement à la couronne, & ſur ce qu'il n'imite pas le mauvais exemple du roi ſon frère, ſur lequel la vengeance divine a éclaté. Il l'exhorte à fuir les mauvais conſeils qui attirent l'indignation de Dieu ſur les rois, par les inveſtitures des évêchés & des abbayes, & lui promet une amitié inviolable s'il renonce à cette prétention. Car, ajoute-t-il, nous avons défendu à tous les laïques, par le jugement du S. Eſprit, les inveſtitures des égliſes; & il ne convient pas à un fils de réduire ſa mère en ſervitude, pour lui donner un époux qu'elle n'a pas choiſi.

An. 1102. Sup. n. 14. Edmer. 3. Novor. p. 61. tom. x. conc. epiſt. 97.

Dans la lettre à l'archevêque, il l'exhorte à continuer dans ſa fermeté à réſiſter au roi; & ajoute: dans le concile que nous venons de tenir au palais de Latran, nous avons renouvellé les défenſes à tout clerc de faire hommage à un laïque, ou de recevoir de ſa main des égliſes ou des biens eccléſiaſtiques. Car ce déſir de plaire aux ſéculiers, pour parvenir aux dignités de l'égliſe, eſt la ſource de la ſimonie. Il finit en déclarant à Anſelme, qu'il veut conſerver en leur entier les droits de ſa primatie, & que de ſon vivant il n'y aura point d'autre légat en Angleterre. Ce qui ſemble être dit à cauſe de la légation de Gui, archeveque de Vienne, qui avoit été ſi mal reçue. Cette lettre eſt du 15e. d'Avril 1102.

Tom. x. ep. 41. ap. Anſ. III. ep. 41.

Sup. n. 10.

Elle fut accompagnée d'une réponſe à pluſieurs queſtions qu'Anſelme avoit envoyées par les deux moines ſes députés, Baudouin & Alexandre. Les principales déciſions du pape ſont les ſuivantes. Un évêque peut recevoir de la main d'un laïque des égliſes ſituées dans ſon diocèſe, parce que c'eſt moins une donation qu'une reſtitution, puiſque toutes les égliſes d'un diocèſe doivent être en la puiſſance de l'évêque. Celui qui eſt en péril de mort doit recevoir le viatique de la main d'un prêtre concubinaire, plutôt que de mourir ſans viatique. En général le pape permet à Anſelme d'uſer de diſpenſe en cas de néceſſité, contre la rigueur des canons.

Ep. 41. ap. Anſ. 45.

Quand les députés furent de retour en Angleterre, le roi

Henri assembla les seigneurs à Londres à la S. Michel 1102, & fit dire à Anselme de ne lui pas refuser les coutumes de son père, ou de sortir du royaume. L'archevêque répondit: que l'on voie les lettres du pape, & j'obéirai autant que je pourrai, sans blesser mon honneur & le respect du saint siége. Le roi dit: que l'on voie, s'il veut, celles qui lui sont adressées; pour les miennes, on ne les verra point quant à présent. Enfin il n'est point question de lettres: qu'il dise sans détour s'il veut suivre en tout ma volonté. Plusieurs s'étonnèrent de ce discours du roi, & disoient: si ces lettres lui étoient favorables, il les montreroit, même malgré l'archevêque. Anselme fit donc voir à tous ceux qui le voulurent les lettres qu'il avoit reçues du pape, principalement une du douzième Décembre 1101, où Pascal le faisoit souvenir que les investitures avoient été condamnées par Urbain II, au concile du Bari où ils avoient assisté l'un & l'autre.

AN. 1102. Edmer. 3. Novor. Florent. Vigorn. Chr.

epist. 99.

Alors les évêques qui avoient été députés de Rome, dirent que le pape leur avoit dit de bouche autre chose que ne contenoient ces lettres, ni même celles qu'ils avoient apportées au roi; & déclarèrent foi d'évêques que le pape les avoit chargés de dire au roi, que tant qu'il vivroit d'ailleurs en bon prince, il lui passeroit les investitures des églises, pourvu qu'il les donnât à des personnes vertueuses. Or, ajoutoient-ils, le pape n'a pas voulu faire cette concession par écrit: de peur que, si elle venoit à la connoissance des autres princes, ils ne s'attribuassent le même droit, au mépris de l'autorité du pape. Les députés de l'archevêque soutenoient que le pape n'avoit rien dit à personne de contraire à ces lettres; mais les évêques disoient: outre ce que nous avons traité avec le pape devant vous, nous en avons eu des audiences secrètes. Les Seigneurs se trouvèrent partagés sur ce sujet: les uns disoient que, sans s'arrêter aux paroles, il falloit s'en tenir à l'écriture & aux sceaux du pape: les autres soutenoient qu'il falloit plutôt croire le rapport de trois évêques, que du parchemin & du plomb, & que les moines n'avoient plus droit de porter témoignage depuis qu'ils avoient renoncé au monde.

Le roi, encouragé par le discours des évêques, commença à presser Anselme de lui faire hommage, & de sacrer ceux à qui il alloit donner des évêchés. Anselme ne voulant pas démentir ouvertement les évêques, répondit que, pour

AN. 1102. éviter toute furprife, il étoit d'avis de renvoyer à Rome consulter le pape : que cependant si le roi donnoit l'investiture de quelque églife, il ne le regarderoit point comme excommunié, ni celui qui l'auroit reçue; mais qu'il ne le facreroit, ni ne permettroit de le facrer. Cette propofition fut approuvée; & le roi, pour ufer de fon prétendu droit, donna auffitôt par la croffe l'inveftiture des deux évêchés, à Roger fon chancelier celui de Salisburi, & celui d'Herford à un autre Roger fon lardier : ainfi nommoit-on celui qui gardoit les provifions de bouche.

XXII. Concile de Londres. *Tom. x p. 728. ex Edm.* En ce temps-là, & à l'occafion de cette affemblée, Anfelme tint un concile national à Londres dans l'églife de S. Pierre d'Oueftminfter, par la permiffion du roi, du confentement des évêques, des abbés & des feigneurs de tout le royaume. Anfelme y préfida, & avec lui s'y trouvèrent Gerard archevêque d'Yorck, Maurice évêque de Londres, & onze autres évêques, compris les deux qui venoient de recevoir l'inveftiture. Il y eut auffi plufieurs abbés; & les feigneurs y affiftèrent, fuivant la prière qu'Anfelme en fit au roi, afin d'autorifer, par le concours des deux puiffances, les décrets du concile. Ce qui étoit néceffaire, parce que depuis plufieurs années il ne s'étoit point tenu de concile en Angleterre. En celui-ci on commença par condamner la fimonie, & on dépofa fix abbés qui en furent convaincus, trois qui avoient reçu la bénédiction abbatiale, trois qui ne l'avoient pas encore. On dépofa trois autres abbés pour d'autres caufes.

On fit en ce concile plufieurs règlemens dont il ne nous refte que les fommaires en vingt-neuf articles. Voici les plus remarquables. Défenfe aux évêques de prendre la charge de
art. 1. tenir les plaids pour les affaires temporelles, & de s'habiller comme les laïques. Tous les clercs en général doivent
10. porter des habits d'une couleur. C'eft que les laïques les por-
8. toient mi-partis ou bigarrés. On ne donnera point à ferme les archidiaconés. Aucun clerc ne fera prévôt ou procureur,
4. 5. 6. c'eft-à-dire intendant d'un laïque, ni juge de fang. On renouvelle l'ordonnance de la continence des clercs; & on
7. déclare que les enfans des prêtres ne leur pourront fuccéder en leurs églifes. Défenfe aux abbés de faire des chevaliers,
17. c'eft-à-dire de leur donner la bénédiction folennelle, comme les évêques. Les moines ne donneront la pénitence que
18. par la permiffion de leur abbé, qui ne l'accordera que pour

ceux dont les ames sont à leur charge. Les moines ne tiendront point de fermes, ne recevront des églises que de la main des évêques, & laisseront la subsistance nécessaire aux prêtres qui les desservent. On déclare nulle la promesse de mariage faite sans témoins. On défend, même aux laïques, de laisser croître leurs cheveux, à cause des débauches infames des jeunes-gens, contre lesquels on prononce anathème. Défense de rendre à des corps morts, à des fontaines, ou à d'autres choses, aucun honneur religieux sans l'autorité de l'évêque. Défense de vendre les hommes comme des bêtes, ce qui jusques alors s'étoit pratiqué en Angleterre.

AN. 1102. 20. 21. 22. 23. 28.

Ces articles furent proposés dans le concile un peu à la hâte, & sans avoir été assez médités: c'est pourquoi S. Anselme ne voulut point les envoyer aux églises d'Angleterre, qu'il ne les eût écrits à loisir & communiqués aux évêques à leur première assemblée, pour les arrêter de leur commun consentement. C'est ce qu'il dit lui-même dans une lettre à son archidiacre, à qui il explique quelques-uns de ces règlemens. Cet archidiacre ayant excommunié des prêtres qui avoient repris leurs concubines, Anselme confirma l'excommunication: mais il s'opposa au roi Henri, qui exigeoit des amendes des prêtres qui n'observoient pas le décret du concile; & lui représenta respectueusement que ce n'étoit pas au prince à réprimer cet abus, mais aux évêques, ou à leur défaut, à l'archevêque & au primat.

III. ep. 62. III. ep. 112. III. ep. 109.

XXIII. Suite de la croisade.

Le grand succès de la croisade attira une entreprise qui en fut la suite. Dès la première année du règne de Baudouin, c'est-à-dire l'an 1101, de Lombardie partirent environ cinquante mille hommes conduits par Anselme archevêque de Milan, Albert comte de Blandraz, Guibert comte de Parme, & plusieurs autres seigneurs, qui suivis d'un grand nombre d'Allemands, traversèrent la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace; & après Pâque de l'année 1102, arrivèrent à Nicomédie. Vers le même temps, c'est-à-dire en 1102, partirent de France Guillaume duc d'Aquitaine, Hugues le grand comte de Vermandois, frère du roi Philippe, qui avoit quitté la croisade après la prise d'Antioche, Etienne comte de Chartres & de Blois, qui voulut réparer la faute qu'il avoit faite en se retirant honteusement à la même occasion, Etienne comte de Bourgogne, & plusieurs autres seigneurs, avec environ trente mille hommes. Ils prirent le même chemin; & étant arrivés

Ab. Ursperg. 1101. Alb. Aquens. lib. VIII. Will. Tyr. x. c. 12.

AN. 1101. à CP. y trouvèrent Raimond comte de Toulouse, qui étoit venu demander du secours à l'empereur Alexis pour retourner en Syrie, où il prétendoit s'établir. Les François le prirent comme pour chef, & ayant passé le bras S. Georges arrivèrent à Nicée.

L'empereur Alexis qui les avoit bien reçus en apparence, les appelant ses enfans & leur faisant des présens, envoya secrètement avertir les Turcs de leurs passages, les excitant à s'y opposer ; & les croisés s'étant divisés mal-à-propos, une partie s'engagea dans des Montagnes stériles & des défilés où ils périrent pour la plupart. Quelques-uns arrivèrent à Tarse en Cilicie, où Hugues le grand mourut le dix-huitième d'Octobre 1102, âgé d'environ quarante-cinq ans, & fut enterré dans l'église de S. Paul. Les croisés se rassemblèrent à Antioche, d'où le désir de visiter les lieux saints les fit partir, les uns par terre, les autres par mer, pour Jérusalem. Ils prirent en passant Tortose ville maritime, que l'on croit être l'ancienne Antarade de Phenicie.

Cependant le roi Baudouin prit Césarée de Palestine, & y établit un archevêque nommé aussi Baudouin, qui étoit venu au premier voyage avec Godefroi de Bouillon. Ensuite c. 19. il alla au-devant des croisés nouvellement arrivés, & les amena à Jérusalem, où ils célébrèrent ensemble la fête de Pâque de l'année 1103 ; & peu de temps après, le duc d'Aquitaine revint en France. Ceux qui restèrent se trouvèrent à une bataille que le roi Baudouin donna imprudemment contre les infidelles avec des troupes trop inégales : la plupart y périrent, entre autres Etienne comte de Chartres & Etienne comte de Bourgogne ; & le roi Baudouin se Vita ap. Tengnag. p. 82. sauva à grande peine. Ainsi ce second voyage eut peu de succès. Thiemon archevêque de Saisbourg étant pris par les Musulmans, & pressé de renoncer à sa religion, souffrit la mort constamment le vingt-huitième de Septembre, & est compté pour martyr.

XXIV. Donation de Malthide. Sup. liv. LXII n. 28. ap. Baron. an. 1102. Sur la fin de la même année 1102, la comtesse Malthide renouvella la donation qu'elle avoit faite en faveur de l'église Romaine, par un acte où elle parle ainsi : au temps du pape Gregoire VII, dans la chapelle de sainte Croix au palais de Latran, en présence de plusieurs nobles Romains, je donnai à l'église de S. Pierre, le pape acceptant, tous mes biens présens & à venir, tant deçà que delà les monts; & j'en

fis faire une charte. Mais parce que cette charte ne se trouve plus, craignant que ma donation ne soit révoquée en doute, je la renouvelle aujourd'hui entre les mains de Bernard, cardinal légat, avec les cérémonies usitées en pareil cas, & me désaisis de tous mes biens au profit du pape & de l'église Romaine, sans que moi & mes héritiers puissions jamais venir à l'encontre, sous peine de mille livres d'or & quatre mille livres d'argent. Fait à Canosse l'an 1102, le dix-septième de Novembre. Le cardinal Bernard avoit été abbé de Vallombreuse, & depuis fut évêque de Parme.

An. 1102.

XXV. S. Otton évêque de Bamberg.

Dodech. Ursperg. Vita Otton. lib. 1. c. 3. to. 2. Canis. p. 333.

En Allemagne Rupert évêque de Bamberg étant mort la même année 1102, on porta à la cour suivant la coutume les marques de l'épiscopat, j'entends la crosse & l'anneau, avec la requête pour avoir un évêque : mais l'empereur Henri prit un délai de six mois, au bout desquels il écrivit qu'on lui envoyât des députés, disant qu'il avoit trouvé un digne évêque pour cette église. C'étoit vers Noël, & les députés étant arrivés à la cour de l'empereur, il leur dit que l'affection qu'il avoit pour leur église, lui avoit fait prendre un si long terme afin de faire un bon choix ; puis prenant par la main Otton son chapelain, il leur dit: voilà votre maître & l'évêque de Bamberg. Les députés surpris se regardoient l'un l'autre, & les assistans qui avoient espéré cette place pour eux ou pour les leurs, sembloient les exciter par leurs gestes & par leurs murmures à faire quelque remontrance. Ils dirent donc à l'empereur : nous espérions que vous donneriez quelque personne de la cour, connue & bien apparentée ; car nous ne connoissons point celui-ci. Voulez-vous savoir qui il est, dit l'empereur ? Je suis son père, & l'église de Bamberg doit être sa mère. Nous ne changerons point : nous ne l'avons pas choisi légérement, mais après avoir connu son mérite par une longue expérience ; & nous le trouverons bien de manque quand nous ne l'aurons plus.

Otton se jeta aux pieds de l'empereur, fondant en larmes ; & les députés accoururent pour le relever. Il refusoit, disant qu'il étoit un pauvre homme, indigne d'une telle place, & priant que l'on choisît entre ses confrères quelque personne noble & riche. Voyez-vous, dit l'empereur, quelle est son ambition ? C'est la troisième fois qu'il refuse. J'ai voulu lui donner l'évêché d'Augsbourg, & ensuite celui d'Halberstat.

Je crois que Dieu le réservoit à l'église de Bamberg. En parlant ainsi, il lui mit au doigt l'anneau épiscopal & la crosse à la main; & lui ayant ainsi donné l'investiture, il le mit entre les mains des députés. Otton eut bien de la peine à consentir, à cause de la dispute touchant les investitures; & dès-lors il promit à Dieu de ne point demeurer évêque, qu'il ne reçût de la main du pape la consécration & l'investiture, du consentement & sur la demande de son église. Il célébra à Mayence la fête de Noël avec l'empereur, & demeura à la cour environ six semaines.

An. 1103.

c. 4. L'empereur le fit conduire à Bamberg par les évêques d'Augsbourg & de Virsbourg, avec d'autres seigneurs & une nombreuse suite; & il y arriva la veille de la Purification, premier de Février 1103. Dès qu'il vit l'église cathédrale, il descendit de cheval, se déchaussa, & fit le reste du chemin marchant à pieds nus sur la neige & sur la glace, au milieu du clergé & du peuple qui l'étoit venu recevoir solennellement en procession. Peu de jours après & avant toute autre affaire, il envoya à Rome des députés

c. 5. tom. x. conc. p. 685. avec une lettre au pape Pascal, où il lui déclaroit sa soumission & lui demandoit conseil. J'ai passé, disoit-il, quelques années au service de l'empereur mon maître, & j'ai gagné ses bonnes grâces : mais me défiant de l'investiture donnée de sa main, j'ai refusé deux fois des évêchés qu'il me vouloit donner. Il m'a nommé pour la troisième fois à celui de Bamberg : mais je ne le garderai point, si votre sainteté n'a pour agréable de m'investir & me consacrer elle-même. Faites-moi donc savoir votre volonté.

c. 6. Cette lettre fit grand plaisir au pape, parce qu'il y avoit alors peu d'évêques dans le royaume d'Allemagne, qui rendissent à l'église Romaine la soumission convenable. Il fit donc réponse à Otton, le reconnoissant pour évêque élu de Bamberg, louant sa conduite; & l'invitant à venir hardiment à Rome. Otton fit telle diligence qu'il y arriva à l'Ascension, qui cette année 1103 étoit le 7e. de Mai. Le pape étoit à Anagnia, où il alla le trouver avec les députés de l'église de Bamberg, qui le demandoient pour évêque. Otton raconta fidellement au pape la manière de son élection, & mit à ses pieds la crosse & l'anneau, lui demandant pardon de sa faute ou de son imprudence. Le pape lui ordonna de reprendre les marques de l'épiscopat; & comme il protestoit toujours de son indignité,

le pape ajouta : la fête du Saint-Esprit approche, il faut lui recommander cette affaire. AN. 1103.

Otton étant retourné à son logis, pensa toute la nuit & le jour suivant à la difficulté des temps, aux périls des pasteurs, à l'indocilité des peuples : & après avoir murement délibéré, il résolut de tout quitter & vivre en repos comme personne privée. Il déclara sa résolution à ceux qui l'accompagnoient, & ayant pris congé du pape, il se mit en chemin pour s'en retourner. Mais le pape lui envoya ordre de revenir, en vertu de la sainte obéissance : ceux de sa suite le ramenèrent, & il fut ordonné évêque de la main du pape, assisté de plusieurs évêques, le jour de la Pentecôte, dix-septième de Mai 1103. Le pape ne lui fit point prêter de serment, quoiqu'il n'en dispensât alors aucun de ceux qu'il consacroit. Les évêques de Bamberg avoient déjà le privilége de la croix & du pallium comme les archevêques, mais seulement quatre fois l'année : le pape en ajouta quatre autres en faveur d'Otton. Dans sa lettre à l'église de Bamberg, il marque qu'il l'a sacré selon leur désir, & sauf le droit du métropolitain. *c. 10.* *c. 9.* *Pasch. epist. 2.*

Il faut remarquer dans cette lettre, & dans tout ce qui se passa à la promotion d'Otton, qu'il reconnoissoit pour seigneur & pour empereur légitime Henri, quoiqu'excommunié & déposé tant de fois par le pape Gregoire VII & par ses successeurs ; & que son scrupule n'étoit point fondé sur le défaut de puissance de la part de Henri, mais sur la cérémonie de l'investiture, & l'abus qu'il en faisoit, empêchant d'autorité absolue les élections légitimes. Otton, dans sa lettre au pape, ne lui dissimule pas qu'il a été long-temps au service de ce prince, & que c'est de lui qu'il a reçu l'évêché. Il ne s'en accusa point étant en présence du pape, & le pape ne lui en fit aucun reproche, ni à l'église de Bamberg qui reconnoissoit Henri pour empereur. Cet exemple & plusieurs autres du même temps font voir, qu'on ne laissoit pas d'être catholique & reconnu pour tel par le S. Siége, quoiqu'on n'exécutât pas à la rigueur les condamnations prononcées contre Henri. En un mot, que le pouvoir du pape sur le temporel des souverains ne passoit pas pour article de foi. *Vita c. 3. p. 336.*

XXVI. Commencement de S. Otton. *Vita c. 1.*

Otton, qui devint ainsi évêque de Bamberg, naquit en Suabe de parens nobles, mais dont les biens étoient médiocres. Ils le firent étudier dès sa première jeunesse ; mais pen-

AN. 1103. dant qu'il étoit absent pour ses études, ils moururent; & son frère, destiné aux armes, lui envoyoit petitement de quoi subsister. Otton après les humanités & la philosophie n'ayant pas de quoi fournir aux frais des plus hautes études, & ne voulant pas être à charge à sa famille, passa en Pologne où il savoit que les gens de lettres étoient rares. Là il se chargea d'une école, où instruisant les autres & s'instruisant lui-même, il acquit des richesses & de l'honneur : il apprit aussi la langue du pays; & comme il menoit en même-temps une vie pure & frugale, il se fit aimer de tout le monde : à quoi servoit encore sa bonne mine & son extérieur avantageux. Ainsi il s'insinua dans la familiarité des grands, qui l'employèrent à porter des paroles & traiter des affaires entre eux; & par ces députations il se fit connoître au duc de Pologne, qui le goûta tellement, qu'il voulut en faire l'ornement de sa cour.

Après qu'Otton s'y fut conduit sagement pendant quelques années, le duc perdit sa femme, & on parla de le remarier. Otton proposa la sœur de l'empereur, & fut choisi lui-même pour en aller faire la demande : l'affaire réussit, le crédit d'Otton en augmenta, & il devint le médiateur entre l'empereur & le duc de Pologne. L'empereur ayant ainsi connu son mérite, le voulut garder pour lui-même, & le demanda

c. 2. à sa sœur & au duc, qui le lui accordèrent, quoiqu'à regret. D'abord l'empereur l'occupa à de moindres emplois, comme de réciter avec lui des pseaumes & des prières : ensorte qu'Otton étoit toujours prêt à lui donner son pseautier. Le chancelier de l'empereur ayant été élevé à l'épiscopat, l'empereur lui donna cette charge; & comme le bâtiment de l'église de Spire n'avançoit point, il lui en donna le soin, & le chancelier fit notablement avancer l'ouvrage avec une grande diminution de dépense. Tel étoit Otton quand il fut promu à l'évêché de Bamberg.

XXVII. Suite de l'affaire d'Angleterre. *Edmer.* 3. *Novor.*

En Angleterre, incontinent après le concile de Londres, Roger nommé à l'évêché d'Herford tomba malade; & se voyant à l'extrémité, il envoya prier Anselme de le faire sacrer par deux évêques avant qu'il mourût. Anselme sourit de l'impertinence du personnage, & ne répondit rien. Roger étant mort, le roi donna l'investiture de l'évêché à Reinelme chancelier de la reine, & envoya prier Anselme de le sacrer, avec Roger nommé pour Salisberi, & Guillaume élu depuis long-temps pour Vincheftre. Anselme répondit :

je sacrerai volontiers Guillaume; mais pour les deux autres, je ne changerai point ce dont je suis convenu avec le roi. Le roi dit en colère avec serment : il ne sacrera point l'un sans les autres de mon vivant. Guillaume avoit été élu pendant l'exil d'Anselme : mais il ne vouloit ni consentir à l'élection, ni recevoir la crosse de la main du roi, ni s'ingérer au gouvernement de l'église. Anselme étant de retour lui donna la crosse, à la prière du clergé & du peuple, & du consentement du roi. AN. 1103.

Sur le refus que faisoit Anselme de sacrer les deux autres, le roi ordonna à Girard archevêque d'Yorck de les sacrer tous trois : mais Reinelme nommé à Herford rapporta au roi la crosse & l'anneau se repentant de les avoir pris de sa main; de quoi le roi irrité le chassa de la cour. Girard prit jour avec tous les évêques d'Angleterre pour sacrer les deux autres, Guillaume & Roger : on commença la cérémonie, & on en vint à l'examen des deux élus; quand Guillaume saisi d'horreur déclara qu'il aimoit mieux être dépouillé de tout, que de consentir à une ordination si irrégulière. Les évêques chargés de confusion & des reproches du peuple, se retirèrent : on mena Guillaume au roi; & ce prélat demeurant ferme dans sa résolution, fut chassé du royaume & dépouillé de tous ses biens. Anselme en demanda justice au roi, mais inutilement.

Vers la mi-carême de l'an 1103, le roi vint à Cantorberi, sous prétexte d'aller à Douvres traiter quelque affaire avec le comte de Flandre, mais en effet, pour presser l'archevêque de ne lui plus contester ses anciens droits. Anselme répondit : ceux que j'ai envoyés à Rome pour s'informer du rapport des évêques, sont revenus, & ont rapporté des lettres; je prie qu'on les lise, pour voir s'il s'y trouvera quelque chose qui me permette de condescendre à la volonté du roi. Le roi répondit : je ne souffrirai plus de ces détours, je veux une décision : qu'ai-je affaire du pape pour régler mes droits? quiconque me les veut ôter, est mon ennemi. Enfin il fit dire à l'archevêque qu'il le prioit d'aller lui-même à Rome, & de s'efforcer d'obtenir pour lui ce que les autres n'avoient pu. Anselme vit bien ou tendoit cette proposition, c'est-à-dire à le faire sortir du royaume; & il fit convenir le roi de différer jusques à Pâque, pour prendre l'avis des évêques & des seigneurs. Pâque cette année fut Sup. n. 21.

AN. 1103.

le vingt-neuvième de Mars. Anſelme vint à la cour; & d'un commun avis on le pria de faire le voyage de Rome. Puiſque vous le voulez, dit-il, je le ferai, nonobſtant mon âge & la foibleſſe de ma ſanté : mais ſachez que je ne demanderai rien au pape, qui puiſſe nuire à mon honneur, ou à la liberté des égliſes. On convint que le roi enverroit un député de ſa part.

XXVIII. S. Anſelme retourne à Rome.

Anſelme quitta donc la cour après les fêtes, voulant ſortir au plutôt d'Angleterre, & s'embarqua le vingt-ſeptième d'Avril 1103. Il arriva à Guiſſand, paſſa à Boulogne, entra en Normandie & vint au Bec, où il ouvrit la dernière lettre qu'il avoit reçue du pape, & qu'il n'avoit pas voulu ouvrir plutôt, pour ne pas donner prétexte au roi de la conteſter. Elle étoit datée du douzième de Décembre 1102, & portoit un déſaveu formel de ce que les évêques envoyés par le roi d'Angleterre lui avoient rapporté. C'eſt-à-dire, que le pape ne condamnoit point les inveſtitures, mais qu'il n'avoit pas voulu le déclarer par écrit, de peur de s'attirer les plaintes des autres princes. Le pape ajoute : nous prenons à témoin Jeſus qui ſonde les cœurs, que jamais une penſée ſi criminelle ne nous eſt tombée dans l'eſprit; & Dieu nous garde d'avoir autre choſe à la bouche que dans le cœur! Et enſuite : quant aux évêques qui ont changé la vérité en menſonge, nous les excluons de la grâce de S. Pierre & de notre ſociété, juſques à ce qu'ils ſatisfaſſent à l'égliſe Romaine; & nous déclarons excommuniés ceux qui pendant ce délai ont reçu l'inveſtiture ou l'ordination, & ceux qui les ont ordonnés.

Tom. x. conc. ep. 3.

Anſelme étoit à Chartres à la Pentecôte, & vouloit paſſer outre, quand l'évêque Ives & d'autres perſonnes ſages lui conſeillèrent de ne pas s'expoſer aux chaleurs d'Italie en cette ſaiſon. Il retourna donc au Bec, où il demeura juſqu'à la mi-Août, s'appliquant infatigablement à l'édification des moines. Enfin il arriva heureuſement à Rome, & y trouva l'envoyé du roi, qui l'avoit prévenu de quelques jours. C'étoit Guillaume de Varelvaſt, depuis évêque d'Excheſtre, le même que le roi Guillaume le Roux avoit envoyé à Rome pour la même affaire quelques années auparavant. Anſelme fut logé au palais de Latran dans le même appartement que le pape Urbain II lui avoit donné. Le pape Paſcal ayant marqué le jour pour examiner l'affaire, Guillaume de Varelvaſt

Sup. l. LXIV. n. 24.

vaſt plaida la cauſe du Roi avec beaucoup d'éloquence ; repréſentant l'état du Royaume d'Angleterre, les bienfaits des rois envers la cour de Rome, qui leur avoient attiré des priviléges particuliers du ſaint ſiége : qu'il ſeroit dur & honteux au roi ſon maître de perdre les avantages de ſes prédéceſſeurs, & que les Romains même en ſouffriroient un préjudice notable, qu'ils ne répareroient pas quand ils le voudroient. AN. 1103.

Ce diſcours toucha quelques-uns des Romains, qui ſe déclarèrent hautement pour le roi. Anſelme gardoit le ſilence, attendant le jugement du pape ; & Guillaume croyant qu'il alloit prononcer en ſa faveur, ajouta : quoi que l'on diſe de part ou d'autre, je veux que tous les aſſiſtans ſachent que le roi mon maître ne ſouffrira point qu'on lui ôte les inveſtitures, quand il en devroit perdre ſon royaume. Alors le pape dit : ſachez auſſi, je le dis devant Dieu, que le pape Paſcal ne lui permettra jamais de les garder impunément, lui en dût-il coûter la tête. Les Romains applaudirent à ce diſcours ; & par leur conſeil le pape accorda au roi d'Angleterre quelques uſages de ſes prédéceſſeurs, lui défendant abſolument les inveſtitures des égliſés, & le déchargea de l'excommunication prononcée par le pape Urbain, ſans toutefois en décharger ceux qui avoient reçu de lui les inveſtitures, ou qui les recevroient à l'avenir. Anſelme prit enſuite congé du pape, qui lui donna une lettre confirmative des droits de ſa primatie, datée du 16e. de Novembre 1103. Tom. x. conci. ep. 45.

Mais Guillaume de Varelvaſt, demeura à Rome, ſous prétexte d'un vœu qu'il diſoit avoir fait d'aller à S. Nicolas de Bari : & en effet pour eſſayer ſi, en l'abſence d'Anſelme, il pourroit faire changer au pape de réſolution. Il n'y réuſſit pas, & obtint ſeulement une lettre pour le roi d'Angleterre datée du vingt-troiſième de Novembre, où le pape témoignant à ce prince une amitié ſingulière, l'exhorte par les motifs les plus preſſans, principalement par ſa propre gloire, à renoncer aux inveſtitures & à rappeler Anſelme, lui demandant une prompte réponſe. Guillaume de Varelvaſt rejoignit Anſelme à Plaiſance, & vint avec lui juſques à Lyon où ils arrivèrent vers Noël, & Anſelme s'y arrêta pour célébrer la fête. Mais Guillaume voulut paſſer outre, & lui dit en partant : comme j'eſpérois que notre affaire auroit à Ap. Edmer. 3. Novor. p. 67.

AN. 1103. Rome un autre ſuccès, j'ai différé juſqu'ici de vous déclarer les ordres du roi. Sachez donc que, ſi vous retournez en Angleterre dans le deſſein de vivre avec lui comme vos prédéceſſeurs, il vous y recevra volontiers. Anſelme répondit: n'en dites pas davantage, je vous entends. Ils ſe ſéparèrent ainſi; & Anſelme demeura à Lyon, honoré par l'archevêque Hugues, comme s'il eût été lui-même l'archevêque & le ſeigneur de la ville.

XXIX. Galon évêque de Beauvais. Sup. n. 11. Iv. ep. 102.

En France l'élection d'Etienne de Garlande pour l'évêché de Beauvais ayant été caſſée, comme j'ai dit, on élut à ſa place Galon abbé de S. Quentin de la même ville. Sur quoi Ives de Chartres, qui comme enfant de l'égliſe de Beauvais prenoit toujours ſes intérêts, écrivit à Manaſsès archevêque de Reims, pour le preſſer de ſacrer Galon, dont il ſavoit que la cour vouloit traverſer l'élection. Vous ſavez, dit-il, que le huitième concile, approuvé par l'égliſe Romaine, a défendu aux rois de ſe mêler de l'élection des évêques; & que les rois de France Charles & Louis ont accordé aux égliſes ces élections, comme ils l'ont écrit dans leurs capitulaires, & ont permis aux évêques de l'ordonner dans les conciles provinciaux. Et ne vous arrêtez pas à ce que l'on a dit malicieuſement au roi de la condition ſervile des parens de Galon: car ſa naiſſance eſt honnête: quoique médiocre, & il n'y a homme vivant qui puiſſe prouver qu'elle ſoit ſervile.

epiſt. 104. Ives écrivit auſſi ſur ce ſujet au pape Paſcal en ces termes: la plus ſaine partie du clergé de Beauvais, de l'avis des ſeigneurs & du conſentement du peuple, a élu pour évêque Galon, homme d'une vie exemplaire, inſtruit des bonnes lettres & de la diſcipline de l'égliſe. Quelques-uns toutefois du parti d'Etienne qui a été refuſé, & qu'il avoit gagnés par des fourrures précieuſes & d'autres préſens ſemblables, n'ont pas voulu conſentir à cette élection, quoiqu'ils ne puiſſent alléguer aucune cauſe canonique. Ils ſe ſont adreſſés au roi, & lui ont fait entendre que Galon eſt mon diſciple & mon élève; & que ce lui ſeroit un grand adverſaire, ſi jamais il étoit évêque dans ſon royaume. Le roi ainſi prévenu ne veut point conſentir à l'élection, ni délivrer à l'élu les biens de l'évêché. C'eſt que le roi étoit en poſſeſſion de ſes biens pendant la vacance du ſiége. Ives continue: les électeurs auroient déja eu recours à votre ſain-

teté, si leur métropolitain ne les retenoit, leur ayant donné jour avec les opposans pour les accorder, à ce que l'on dit: mais peut-être veut-il adroitement empêcher la chose suivant l'intention du roi. C'est à vous, saint père, à employer votre autorité pour soutenir ces clercs suivant la justice de leurs demandes, & continuer avec fermeté comme vous avez commencé. Dans une autre lettre au pape il ajoute que le roi avoit fait serment, que jamais de son vivant Galon ne seroit évêque de Beauvais. Si un tel serment, dit-il, peut annuller une élection canonique, il n'y aura plus en France que des intrusions simoniaques ou violentes. AN. 1103. *ep.* 105.

Anselme écrivit aussi au pape en faveur de Galon, à la prière de l'église de Beauvais, dont il avoit connu le triste état du temps qu'il étoit au Bec; & il rendit témoignage qu'on ne pouvoit trouver pour ce siége un meilleur sujet. Galon fut en effet sacré évêque de Beauvais; mais le roi, trop fidelle à son serment, ne voulut jamais l'y souffrir. Ce prélat alla à Rome, comme il paroît par une lettre d'Ives de Chartres au pape Pascal, où il parle ainsi: il y a des pécheurs qui lorsque nous les voulons corriger & les tirer de leurs habitudes criminelles, nous apportent des lettres du saint siége, surprises par je ne sais quels artifices, pour se défendre de nous obéir; ce qui produit dans l'église un mépris des commandemens de Dieu, & une corruption de mœurs qui ne se peut exprimer. Et ce qui est de plus triste, c'est que les hommes corrompus sont écoutés favorablement par les colonnes mêmes de l'église, quand ils veulent calomnier les gens de bien. Ainsi désespérant presque de faire aucun fruit, nous pensons souvent à nous décharger de l'épiscopat; & dans le dessein de vous entretenir sur ce sujet & sur plusieurs autres, nous sommes venus quasi jusques aux Alpes. Mais sachant qu'on nous y dressoit des embûches, nous avons sursis notre voyage, & nous vous envoyons notre confrère l'évêque Galon, qui est plus propre à se cacher dans les lieux dangereux. Nous avons mis nos paroles en sa bouche, afin qu'après l'avoir écouté tant sur ses besoins que sur les nôtres, vous ordonniez ce que vous jugerez convenable. III. *epist.* 69. *epist.* 118.

Galon fit quelque séjour à Rome, & l'histoire de Pologne porte que le pape Pascal l'y envoya en qualité de légat: que soutenu par l'autorité du duc Boleslas, il y condamna *Longin. an.* 1104. *lib.* 4.

& dépoſa deux évêques ; & que Ladiſlas fils du duc
An. 1105. étant né pendant le temps de ſa légation, il le leva des fonts avec des évêques du pays dans l'égliſe de Cracovie.

Cependant l'égliſe de Paris étant vacante par le décès de Guillaume de Montfort, arrivé comme on croit en 1101, une partie du clergé élut Foulques doyen du chapitre, ce qui produiſit une diviſion ſcandaleuſe ; & Ives de Chartres conſulté par deux archidiacres, répondit qu'il ne donneroit ſon conſentement ni à cette élection ni à aucune autre, ſi elle n'étoit faite d'un commun accord du clergé & du peuple, avec l'approbation du métropolitain & de ſes ſuffragans,
ep. 138. après un examen légitime. Ives étant invité à cet examen par
ep. 139. le roi Philippe, attendit qu'il y fût appelé canoniquement par Daïmbert archevêque de Sens ; & lui en écrivit ainſi : ſi le roi me donne le ſauf-conduit qu'il m'a promis, je ferai enſorte de m'y rendre : ſi je ne puis y venir, ou ſi nos confrères n'y viennent pas en nombre ſuffiſant, pour terminer une affaire de cette importance, ou remettez-la à un autre temps, ou permettez aux deux parties d'aller à Rome. Auſſi bien Foulques eſt réſolu d'y aller, ſoit que ſon élection ſoit confirmée ou non. Il y alla en effet avec le témoignage de l'archevêque & de ſes ſuffragans, & à la requête de l'égliſe
Paſ. ep. 33. de Paris portée par ſes députés. Sur quoi le pape ayant égard à la maturité de ſon âge, à la gravité de ſes mœurs, & au beſoin de cette égliſe, le ſacra évêque ſans préjudice des droits de la métropole : comme il paroît par ſa lettre
Necrolog. Pariſ. ap. Dubois. xi. hiſt c. 4 n. 7. adreſſée à l'archevêque de Sens. Foulques ne tint le ſiége de Paris que deux ans ou environ, & mourut le huitième d'Avril l'an 1104.

XXX. Galon transféré à Paris. ep. 146.

Alors le clergé & le peuple de Paris élut tout d'une voix Galon déjà évêque de Beauvais, comme Ives de Chartres le témoigne dans une lettre à Daïmbert archevêque de Sens, où il ajoute : mais parce que les tranſlations d'évêques, quand elles ſont néceſſaires, ſe doivent faire par l'autorité du métropolitain & la diſpenſe du pape : nous vous conſeillons de demander au pape qu'il ordonne que cet évêque ſoit transféré par vos mains, puiſqu'il ne peut garder le ſiége auquel il étoit deſtiné. Galon étant à Rome, obtint du pape Paſcal, que le roi Philippe ſeroit abſous de l'excommunication, à certaines conditions ; & le roi conſentit qu'il fût transféré à
Ivo. ep. 144. l'évêché de Paris. Il revint à Rome en 1104, & paſſant à

Lyon il vit S. Anselme de Cantorberi. En même temps le pape envoya Richard évêque d'Albane légat en France pour l'absolution du roi.

AN. 1104. Edmer. 4. Nov. p. 70.

XXXI. Concile de Troyes. epist. 141.

Il indiqua un concile à Troyes, où Ives de Chartres étant invité lui écrivit : autant que j'ai été affligé de l'excommunication du roi, autant me rejouirois-je de son absolution, si elle se pouvoit faire à l'honneur de Dieu & du saint siége. Si Dieu lui touche le cœur, je suis d'avis que vous la lui donniez solennellement en présence du plus d'évêques qu'il sera possible, afin que sa conversion soit aussi connue que sa faute. Au reste je désire d'aller au concile marqué : mais je ne sais par où je pourrai arriver à Troyes contre la volonté du roi, dont je souffre l'indignation depuis dix ans. Toutefois il trouva moyen d'y venir.

Sup. liv. LXIV. n. 6. Tom. X. conc. p. 740.

Ce concile fut nombreux : on y voit l'archevêque de Reims Manassès, avec Manassès évêque de Soissons & Hugues de Châlons ; Daïmbert de Sens avec Ives de Chartres, Jean d'Orléans, Humbaud d'Auxerre, Hervé de Nevers, & Milon autrement Philippe de Troyes, Raoul de Tours, avec Marbode de Rennes : de la province de Lyon, Robert de Langres & Norgaud d'Autun ; & plusieurs autres qui ne sont pas nommés. Ce concile se tint au commencement d'Avril l'an 1104, indiction douzième. Hubert évêque de Senlis ayant été accusé de vendre les ordres sacrés, les évêques ne jugèrent pas la preuve suffisante, & il se purgea par serment. En ce même concile vinrent des députés de l'église d'Amiens pour faire confirmer l'élection qu'elle avoit faite de Godefroi abbé de Nogent pour être leur évêque, avec l'agrément du roi. Tous ceux qui connoissoient Godefroi louèrent Dieu d'un si bon choix : mais il s'y attendoit si peu, qu'il s'étoit chargé de demander au concile la confirmation d'une autre élection pour le siége d'Amiens, faite en faveur d'un archidiacre. Il songeoit à s'enfuir, quand on l'arrêta ; on l'amena au milieu de l'assemblée par ordre du légat & des évêques ; & son élection fut confirmée avec l'applaudissement de tout le monde.

Ivo. epist. 258. Vita Godefr. ap. Sur. 8. Non. lib. 1. c. 30.

XXXII. S. Godefroi évêque d'Amiens. Vita lib. 1. c. 1. 2. &c. c. 17.

Godefroi étoit de la noblesse du pays, & fut offert à Dieu dès l'âge de cinq ans au monastère du mont-saint-Quintin près de Péronne, pour être élevé par l'abbé Godefroi son parrain, par les prières duquel ses parens croyoient l'avoir obtenu de Dieu. Quand il eut vingt-cinq ans, l'abbé le fit ordonner prêtre par Ratbod évêque de Noyon : ensuite de

An. 1104. c. 18. l'avis du seigneur de Couci, de l'évêque de Laon, de l'archevêque de Reims & des évêques de la province, il fut choisi pour être abbé de Nogent sous Couci. Le roi même approuva ce choix, & donna ses lettres pour tirer Godefroi du mont-saint-Quentin, au grand regret de l'abbé, qui le regardoit comme le bâton de sa vieillesse, & le destinoit à être son successeur. Godefroi résistoit tout le premier, alléguant sa jeunesse & son incapacité : toutefois son abbé le conduisit à Laon, où l'évêque Helinand lui donna la bénédiction abbatiale.

Il trouva la communauté de Nogent réduite à six moines, & les bâtimens en ruine : mais il les releva, & établit une si bonne discipline, qu'il attira bientôt un grand nombre de sujets, & que deux abbés quittèrent leurs monastères pour vivre sous sa conduite. Il n'entendoit pas moins les affaires du dehors, que la discipline intérieure ; & il se faisoit tellement aimer, qu'il augmenta considérablement les biens du monastère par les bienfaits de divers particuliers : ainsi on lui offrit des abbayes plus considérables qu'il refusa, & enfin on le jugea digne de l'épiscopat. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Manassès avec les évêques de la province, entr'autres Lambert d'Arras & Jean de Terouanne, qui lui étoient unis d'une amitié particulière, & qui l'accompagnèrent à son entrée dans Amiens.

Guibert Nov. 11. de vita S. c. 2.

Vita 1. c. 32. n. c. 2.

XXXIII. Concile de Beaugenci.

L'absolution du roi se fit en un autre concile, que le légat Richard tint la même année 1104 à Baugenci, & dont nous ne savons que ce qu'Ives de Chartres en écrivit au pape en ces termes : nous faisons savoir à votre paternité que le trentième de Juillet plusieurs évêques, tant de la province de Reims que de celle de Sens, entre lesquels j'étois, invités par Richard votre légat, se sont assemblés dans une ville du diocèse d'Orléans nommée Baugenci, pour donner au roi l'absolution suivant la teneur de vos lettres. Le roi s'y est aussi trouvé avec sa compagne, & conformément à votre ordre ils ont offert de jurer sur les saints évangiles qu'ils renonçoient à tout commerce nuptial, & même à se parler, sinon en présence de témoins non suspects, jusques à votre dispense. Mais parce que vos lettres portoient que le légat prendroit le conseil des personnes prudentes pour donner cette absolution, il a remis le tout à la discrétion des évêques ;

epist. 144.

& les évêques, nous ne savons par quel motif, disoient toujours qu'ils ne devoient que le suivre, & non le conduire en cette affaire. Quelques-uns toutefois d'entre nous croyoient que l'absolution pouvoit être donnée à ces conditions ; & qu'elle ne devoit pas être retardée par l'animosité de quelques particuliers. La chose demeurant ainsi indécise, le roi crioit qu'il étoit maltraité ; & il vous prie encore de régler son affaire, suivant le tempérament porté par vos lettres, & l'ordre que vous avez donné de bouche à l'évêque Galon. Enfin nous vous prions de condescendre à la foiblesse de ce prince, autant qu'il se peut sans préjudice de son salut ; & de délivrer le royaume du péril où il est exposé par son excommunication. AN. 1104.

Au reste nous vous supplions d'ordonner, que l'évêque Galon notre confrère soit transféré par l'archevêque de Sens de l'évêché de Beauvais, qu'il ne peut garder à cause du serment du roi, à celui de Paris, que le roi & son fils lui accordent volontiers pour l'amour de vous. Le porteur des présentes, chanoine de l'église de Paris, vous dira comme il a les suffrages unanimes du clergé & du peuple, afin que vous voyiez que sa translation est canonique. Galon fut en effet transféré à l'évêché de Paris en 1104, & Geoffroi pourvû en sa place à celui de Beauvais.

XXXIV. Concile de Paris *Tom. x. conc. ep. 35.*

En conséquence de cette lettre d'Ives de Chartres, le pape Pascal écrivit aux évêques des trois provinces de Reims, de Sens & de Tours, que si le légat Richard n'étoit plus en France, il commettoit l'affaire de l'absolution du roi à Lambert évêque d'Arras, pour la terminer avec eux aux conditions du serment qui avoit été proposé. La lettre est du cinquième d'Octobre, & fut exécutée le second de Décembre à Paris, où se trouvèrent Daïmbert archevêque de Sens, Raoul de Tours, Ives évêque de Chartres, Jean d'Orléans, Humbaud d'Auxerre, Galon de Paris, Manassès de Meaux, Baudri de Noyon, Lambert d'Arras & Hubert de Senlis, dix en tout & quatre abbés, Adam de saint Denis, Rainald de saint Germain des Prés, Olric de saint Magloire & Rainold de la Trinité d'Estampes : avec plusieurs autres clercs & laïques de distinction. *Ibid. p. 742.*

Après avoir lu les lettres du pape, on envoya au roi, Jean évêque d'Orléans & Galon de Paris, lui demander s'il vouloit prêter le serment : à quoi il répondit, qu'il vouloit satisfaire à Dieu & à l'église Romaine, à l'ordre du

pape & au conseil des évêques. Il vint donc dans l'assemblée
AN. 1104. nus pieds & avec de grandes démonstrations d'humilité; & reçut l'absolution de l'excommunication. Puis ayant touché les évangiles, il fit le serment, où adressant la parole à l'évêque d'Arras comme délégué du saint siége, il renonça à tout commerce criminel avec Bertrade; & à se trouver avec elle, sinon en présence de témoins non suspects. Bertrade fit le même serment; & Lambert d'Arras les ayant absous, envoya au pape la relation de ce qui s'étoit passé.

Pendant que le légat Richard étoit en France, on lui donna des avis contre Ives de Chartres: l'accusant de permettre que l'on exerçât publiquement la simonie dans son église. Le légat lui en ayant fait une sévère réprimande, il répondit ainsi: j'ai toujours eu
Epist. 133. horreur de ce crime dès le commencement de ma cléricature; & depuis que je suis venu à l'épiscopat, je l'ai retranché autant qu'il m'a été possible. Que s'il y a encore quelques droits que le doyen, le chantre & d'autres officiers exigent de ceux qui sont reçus chanoines, malgré mes oppositions: ils se défendent par l'usage de l'église Romaine, où ils disent que les cameriers & les ministres du palais exigent plusieurs choses à la consécration des évêques & des abbés, sous prétexte d'offrande ou de bénédiction; & que l'on n'y donne rien gratis, jusqu'à la plume & au papier. A quoi
Math. XXIII. 3. je n'ai autre chose à répondre, que cette parole de l'évangile: faites ce qu'ils disent, & non ce qu'ils font.

Cependant saint Anselme étoit à Lyon, où il demeura
XXXV. seize mois, c'est-à-dire, toute l'année 1104 & les premiers
S. Anselme encore à Lyon. mois de 1105. Dès le commencement du séjour qu'il y fit, c'est-à-dire, quand Guillaume de Varelvast l'eut quitté, il
Edmer. 3. Novor. écrivit au roi d'Angleterre une lettre, où après lui avoir rendu compte de ce qui s'étoit passé à Rome, & de ce que Guillaume lui avoit dit en le quittant, il ajoute: je ne puis être avec vous comme mon prédécesseur a été avec votre père; car je n'ose ni vous rendre hommage, ni communiquer avec ceux qui auront reçu de vous les investitures des églises, à cause de la défense que le pape en a faite en ma présence. C'est pourquoi je vous prie de me mander votre volonté, afin que je sache si je puis retourner en Angleterre. Ayant envoyé cette lettre, il demeura en repos à Lyon en attendant la réponse.

Mais quand Guillaume de Varelvaſt fut arrivé en Angleterre, & eut rendu compte au Roi Henri de ce qui s'étoit paſſé, le roi fit auſſitôt ſaiſir à ſon profit tous les revenus de l'archevèché de Cantorberi; & quelque temps après il écrivit à l'archevêque, qu'il ne revînt point, s'il ne promettoit auparavant de lui garder tous les uſages de ſon père & de ſon frère. Sur quoi Anſelme réſolut de demeurer à Lyon. Il y reçut pluſieurs lettres d'Angleterre, qui lui marquoient les maux que produiſoit ſon abſence; une entre autres qui portoit: on élève aux dignités eccléſiaſtiques des courtiſans indignes, on pille les égliſes, on opprime les pauvres, on enlève les vierges & on les corrompt; les prêtres ſe marient, & il ſe commet quantité d'autres déſordres, que vous auriez pu prévenir, ſi vous aviez bien conſidéré l'ancienne coutume & les règles de la condeſcendance eccléſiaſtique. Vous ne deviez pas vous retirer, quand on auroit dû vous emprisonner & vous arracher les entrailles; & vous avez fui pour une parole de l'envoyé du roi, laiſſant vos brebis expoſées aux loups. Votre retraite a fait perdre courage à ceux qui auroient pu réſiſter au mal, & qui ſe ſont trouvés ſans chef. Revenez donc promptement, il y a encore du remède, & vous trouverez bien des gens prêts à vous ſoutenir. AN. 1105. Lib. 4. Novor.

La ſeconde année depuis qu'Anſelme fut revenu de Rome à Lyon, c'eſt-à-dire l'an 1105, le pape tint un concile au palais de Latran pendant le carême, où il excommunia le comte de Meulan & ſes complices, que l'on accuſoit d'être cauſe que le roi d'Angleterre s'opiniâtroit à ſoutenir les inveſtitures: il excommunioit auſſi ceux qui les avoient reçues. Mais on ne prononça point de cenſure contre le roi, parce qu'il devoit envoyer des députés à Rome après Pâque, qui cette année 1105 fut le neuvième d'Avril. Le pape écrivit à Anſelme ce qui s'étoit paſſé en ce concile. Paſ. epiſt. 100.

XXXVI. Brunon archevêque de Trèves à Rome.

En ce même concile, ou en un autre tenu l'année précédente au même mois, Brunon archevêque de Trèves ſe préſenta au pape, la troiſième année de ſon ordination, pour lui en demander la confirmation. Le pape le reçut avec honneur, comme métropolitain de la première province Belgique: mais il lui fit une réprimande ſévère, de ce qu'il avoit reçu l'inveſtiture par l'anneau & la croſſe de la main d'un laïque, c'eſt-à-dire de l'empereur Henri; & de ce qu'il avoit dédié des égliſes & ordonné des clercs avant que d'avoir obtenu Hiſt. Trevir. t. 12. Spicil. p. 241.

AN. 1105. le pallium. Brunon, de l'avis des évêques qui compofoient le concile de Rome, renonça au pontificat : mais trois jours après il fut rétabli à leur prière, témoignant fe répentir du paffé ; parce qu'il parut propre à fervir l'églife dans la circonftance du temps, à caufe de fa difcrétion & de fa prudence. On lui impofa pour pénitence, de ne point porter de dalmatique à la meffe pendant trois ans. Le pape lui donna le pallium, avec l'inftruction touchant la foi & la conduite paftorale : ainfi il retourna chez lui plein de joie.

Il ne paroît point que le pape lui ait fait aucun reproche de fon attachement à l'empereur Henri, tout excommunié qu'il étoit, non plus qu'à Otton de Bamberg. Cependant il eft certain, que Brunon de Trèves reconnut toujours ce prince pour fon fouverain. L'hiftorien remarque même, qu'aucun feigneur n'avoit plus d'autorité dans les confeils, & que l'empereur l'appelloit fon père. Enfuite il ajoute, parlant de Brunon : il embraffa la communion des catholiques, fans manquer au fervice qu'il devoit à l'empereur ; & ne fe fouilla point de la communion des Impériaux, en telle forte que les catholiques en fuffent choqués.

Sup. n. 25. *P. 242.* *P. 243.*

XXXVII. Révolte de Henri contre l'empereur fon père.

Herman. nar. Tornac. tom. 12. Spic. 446.

Toutefois l'excommunication de l'empereur fut le prétexte de la révolte de fon fils Henri ; & ce jeune prince y fut excité artificieufement par les lettres du pape Pafcal, qui l'exhortoit à fecourir l'églife de Dieu. C'eft ainfi qu'en parle un moine auteur du temps ; qui ajoute, que le fils ambitieux & ravi de fe voir autorifé, s'arma fiérement contre fon père. Cette révolte étoit d'autant plus odieufe, que dès la fin de l'année 1102 l'empereur Henri avoit défigné roi le même prince à Maïence où il célébroit la fête de Noël. Là même il déclara publiquement qu'il iroit vifiter le faint fépulcre : ce qui lui attira une grande affection du peuple, du clergé & des feigneurs ; & plufieurs perfonnes de toutes les parties du royaume fe préparèrent à l'accompagner en ce voyage. Mais il fe paffa deux années fans que l'empereur exécutât fa promeffe. Il célébra encore à Maïence la fête de Noël de l'an 1104 ; & ce fut alors que fon fils qui étoit en Bavière fe révolta, & prit le titre de roi Henri cinquième du nom, excité par quelques feigneurs, à l'aide defquels il s'étoit retiré d'auprès de l'empereur fon père quelques jours auparavant.

Ab. Urfperg. an. 1103. Otto. Frifing. VII. Chr. c. 8. *Urfp. 1105.*

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le fchifme, & qu'il vouloit rendre au pape l'obéiffance qui lui étoit due : puis

ayant fait entrer dans son parti les seigneurs de la Bavière & quelques nobles de la haute Allemagne & de la Franconie, il passa en Saxe, où il fut reçu avec honneur, célébra la Pâque de l'année 1105 à Quedlimbourg, se soumit toutes les villes, & fut reconnu roi par les seigneurs. Suivant le conseil de Rothard archevêque de Maience & de Gebehard évêque de Constance, légats du pape, il réunit toute la Saxe à la communion de l'église Romaine; & indiqua un concile à la maison royale de Northus en Thuringe pour le vingt-neuvième de Mai. Là renouvellant les décrets des conciles précédens, on condamna la simonie & l'hérésie des Nicolaïtes, c'est-à-dire le concubinage des prêtres: on ordonna que le jeûne du mois de Mars seroit célébré la première semaine de carême, & celui du mois de Juin la semaine de la Pentecôte suivant l'usage de Rome. On confirma la paix de Dieu. On promit de reconcilier à l'Eglise par l'imposition des mains, aux quatre-temps prochains, ceux qui avoient été ordonnés par les faux évêques, c'est-à-dire par les schismatiques: & on ordonna que ces évêques intrus seroient déposés, & ceux d'entre eux qui étoient morts, déterrés.

AN. 1105.

To. x. conc. p. 744.

Le jeune roi Henri étoit à Northus, mais il ne venoit au concile que quand il y étoit appellé. Il y parut un jour en habit très-simple, debout, en lieu élevé, & renouvella à chacun ses droits suivant les décrets des princes, refusant toutefois avec fermeté ce qu'on lui démandoit de déraisonnable. Il faisoit paroître une modestie convenable à son âge, & un grand respect pour les évêques; & dit, les larmes aux yeux, prenant Dieu à témoin & toute la cour céleste, qu'il ne s'attribuoit la souveraine puissance par aucun désir de régner, & ne souhaitoit point que son seigneur & son père fût déposé de l'empire: au contraire, ajouta-t-il, j'ai toujours compassion de sa désobéissance & de son opiniâtreté; & s'il veut se soumettre à S. Pierre & à ses successeurs, je suis prêt à céder le royaume, & lui obéir comme le moindre de ses serviteurs. Ce discours fut approuvé de toute l'assemblée, qui commença à prier avec larmes pour la conversion du père & la prospérité du fils, chantant *Kyrie eleison*, à haute voix. En même temps Uton évêque d'Hildesheim, Henri de Paderborn, & Frideric d'Alberstat, se prosternèrent aux pieds de l'archevêque de Mayence leur métropolitain,

AN. 1105. prenant à témoin le roi & tout le concile, qu'ils se soumettoient à l'obéissance du pape : le concile réserva au pape de les juger, les déclarant cependant suspens de leurs fonctions.

Ursp. Otto. Frising. Serrar. v. Mog. arch. 24.

Ensuite le jeune roi alla célébrer la Pentecôte à Mersbourg, où il fit sacrer Henri, élu depuis long-temps archevêque de Magdebourg, mais rejeté par les partisans de l'empereur. Peu de temps après il marcha vers Mayence pour y rétablir l'archevêque Rothard, qui étant abbé de S. Pierre d'Erford, fut élevé au siége de Mayence en 1088, après la mort du schismatique Vezilon. Dix ans après ne voulant pas être complaisant pour l'empereur excommunié, il perdit ses bonnes grâces, & se retira en Turinge, où il demeuroit depuis sept ans. Cependant l'empereur jouissoit des revenus de l'église de Mayence. Le fils marcha donc avec des troupes à cette grande ville : mais comme le père l'y attendoit bien armé de son côté, il fut obligé de se retirer, & vint à Virsbourg, d'où il chassa l'évêque Erlong que son père y avoit mis, & y établit Robert prévôt de la même église. Mais quand il fut parti, le père chassa Robert & rétablit Erlong.

Sup. l. LXIII. n. 45.

Les deux armées du père & du fils se rencontrèrent près de Ratisbonne, des deux côtés de la rivière de Regen, qui entre là dans le Danube. Pendant trois jours qu'ils demeurèrent en présence, le fils gagna le duc de Bohême & le marquis Leopold, dont les troupes faisoient la principale force du père : ensorte que la veille du combat ils lui déclarèrent que les seigneurs n'étoient point d'avis de donner bataille, & se retirèrent. L'empereur se voyant abandonné, fut réduit à se sauver secrètement avec très-peu de suite. Alors le jeune roi fit rentrer l'archevêque Rothard dans Mayence la huitième année après qu'il en eut été chassé. Enfin le treizième de Décembre le père & le fils se virent à Bengen sur le Rhin, & convinrent que, pour terminer leurs différents, on tiendroit à Noël une diète ou assemblée générale à Mayence.

Ap. Urstit. p. 395.

Comme le prétexte de la révolte du jeune Henri étoit de ramener tout le royaume Teutonique à l'obéissance du saint siége, l'empereur son père fut conseillé d'envoyer au pape Pascal pour protester de sa soumission. C'est ce qu'il fit par une lettre, où d'abord il se loue de l'amitié des papes Nicolas & Alexandre, & se plaint de la dureté de leurs suc-

cesseurs, qui ont soulevé son royaume contre lui. Encore à présent, ajoute-t-il, notre fils que nous avons aimé jusques à l'élever sur le trône, infecté du même poison, s'élève contre nous au mépris de ses sermens & de la justice, entraîné par le conseil des méchans qui ne cherchent qu'à piller & partager entr'eux les biens des églises & du royaume. Plusieurs nous conseillent de les poursuivre sans délai par les armes : mais nous avons mieux aimé différer, afin que personne, soit dans l'Italie, soit dans l'Allemagne, ne nous impute les malheurs qui en pourront suivre. D'ailleurs ayant appris que vous êtes un homme sage & charitable, & que vous désirez sur-tout l'unité de l'église, nous vous envoyons ce député, pour savoir si vous voulez que nous nous unissions ensemble sans préjudice de ma dignité, telle que l'ont eue mon père, mon aïeul, & mes autres prédécesseurs : à la charge aussi de vous conserver la dignité apostolique, comme mes prédécesseurs ont fait aux vôtres. Si vous voulez agir paternellement avec nous, & faire sincèrement la paix, envoyez-nous avec ce député un homme de confiance chargé de vos lettres secrètes, afin que nous puissions savoir surement votre volonté, & vous envoyer ensuite une ambassade solennelle pour terminer cette grande affaire.

AN. 1105.

XXXVIII. Réconciliation du roi d'Angleterre avec S. Anselme.

Edmer. 4. Novor.

Saint Anselme ayant reçu la lettre par laquelle le pape lui marquoit ce qu'il avoit fait au concile de Rome, comprit qu'il étoit désormais inutile qu'il attendît à Lyon, & résolut de retourner en France. Il vouloit aller à Reims, comme l'archevêque Manassès l'en prioit instamment ; mais étant à la Charité-sur-Loire, il apprit que la comtesse de Blois étoit malade à l'extrémité. C'étoit Adele sœur du roi d'Angleterre, à qui Anselme avoit de grandes obligations. Il crut donc ne pouvoir se dispenser d'aller la consoler en cet état : mais étant arrivé à Blois, il la trouva presque guérie. Dans le séjour qu'il y fit, il ne put lui dissimuler le sujet de son retour en France ; & qu'après avoir souffert plus de deux ans, il avoit résolu d'excommunier le roi d'Angleterre. La princesse, affligée de la condamnation de son frère, entreprit de le réconcilier avec le prélat, auquel elle persuada de venir à Chartres avec elle. Le roi d'Angleterre qui étoit alors en Normandie, convint d'une conférence avec Anselme à l'Aigle entre Seès & Mortaigne. La comtesse l'y amena : ils trouvèrent le roi fort adouci ; & après avoir conféré ensemble,

An. 1105. il rendit au prélat ses revenus, & ils se réconcilièrent. Quelques-uns le pressoient de repasser aussitôt en Angleterre, & le roi y consentoit, mais à condition qu'Anselme ne refuseroit point sa communion à ceux qui avoient reçu de lui l'investiture : ce qu'Anselme ne voulut point accorder; & résolut de demeurer jusqu'au retour de ceux qu'ils avoient envoyés à Rome, pour cet article & pour d'autres dont ils n'avoient pu convenir. Cet accord se fit à l'Aigle le vingt-deuxième de Juillet 1105.

Le roi en eut d'autant plus de joie, que le bruit s'étoit déjà répandu en Angleterre, en France & en Normandie, qu'il alloit être excommunié par Anselme; & cette opinion encourageoit ceux qui ne l'aimoient pas, à remuer contre lui. Ainsi pour témoigner combien il souhaitoit le retour d'Anselme en Angleterre, il promit d'envoyer si promptement à Rome, que l'archevêque pourroit assister à sa cour à Noël prochain : mais il ne tint pas sa parole; & il tarda tant à faire partir ses envoyés, que l'on vit bien qu'il ne souhaitoit pas le retour du prélat. Ainsi se passa le reste de cette année; & Anselme eut tout le temps d'aller à Reims, & de satisfaire au désir de l'archevêque & de ses chanoines.

XXXIX. Odon évêque de Cambray. *Narrat. tom. 12. Spicil. p. 444. Sup. l. LXIII. n. 60. Sup. l. LXIV. n. 29.*

Manassès tint cette même année un concile à Reims, où il appella en général tous les abbés de la province, & en particulier Odon abbé de S. Martin de Tournai, qui fut élu évêque de Cambray, & aussitôt sacré par l'archevêque & les évêques de la province. C'étoit en exécution des ordres du pape Pascal II, qui étoit indigné de ce que Gaucher, déposé au concile de Clermont par le pape Urbain dix ans auparavant, se maintenoit dans le siége de Cambray, par la protection de l'empereur Henri; & apparemment Pascal voulut profiter de la foiblesse où se trouvoit ce prince depuis la *Narr. p. 441.* révolte de son fils. Il écrivit donc à Manassès archevêque de Reims, lui ordonnant d'assembler ses suffragans, d'élire un évêque de Cambray, & le sacrer sans délai. Mais l'autorité de l'archevêque ne fut pas suffisante pour mettre Odon en possession; Gaucher se maintint à Cambray encore un an, c'est-à-dire, jusques à la mort de l'empereur; & Odon fut renvoyé à son abbaye de Tournai, exerçant par-tout ailleurs qu'à Cambray les fonctions épiscopales.

XL. Apologie du clergé de Liége.

Robert comte de Flandres s'étoit déclaré contre les schismatiques du diocèse de Cambray, comme il paroît par une lettre

du pape Pascal, où il l'en remercie, & l'exhorte à faire de même à l'égard du clergé de Liége excommunié. Il l'excite ensuite contre l'empereur en ces termes : poursuivez par-tout, selon vos forces, Henri chef des hérétiques & ses fauteurs. Vous ne pouvez offrir à Dieu de sacrifice plus agréable, que de combattre celui qui s'est élevé contre Dieu, qui s'efforce d'ôter le royaume à l'église, qui a élevé l'idole de Simon dans le lieu saint ; & qui a été chassé de l'église par le jugement du S. Esprit, que le prince des apôtres & leurs vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entreprise à vous & à vos vassaux pour la rémission de vos péchés, & comme un moyen d'arriver à la Jérusalem céleste. An. 1105. ep. 7.

Le clergé de Liége répondit à cette lettre par un long écrit, adressé à tous les hommes de bonne volonté, qui est l'apologie de tous ceux qui reconnoissoient Henri le père pour empereur légitime. Dès le titre ils se déclarent catholiques, & attachés inviolablement à l'unité de l'église ; & ils le montrent encore mieux dans le corps de la pièce, où ils nomment l'église Romaine leur mère, le pape Pascal leur père, l'apostolique, l'évêque des évêques, l'ange & l'oint du Seigneur, à qui appartient la sollicitude de toutes les églises. Ils reconnoissent aussi pour vrai pape, Hildebrand ou Gregoire VII, & déclarent qu'ils n'adhérerent jamais à aucun antipape : ainsi il n'y a aucun sujet de les traiter de schismatiques. Tom. x. conc. p. 630.

Au fonds ils soutiennent qu'ils ne doivent point être excommuniés, pour rendre à Cesar ce qui est à Cesar, suivant l'évangile, contre les nouvelles traditions. Ils rapportent les préceptes de S. Pierre & de S. Paul touchant l'obéissance due aux souverains ; puis ils concluent : c'est donc parce que nous honorons le roi, parce que nous servons nos maîtres, non-seulement sous leurs yeux, mais en simplicité de cœur : c'est pour cela qu'on nous traite d'excommuniés. Ils insistent sur la validité du serment que les évêques, comme les autres, ont fait aux princes depuis un temps immémorial, en recevant d'eux les régales, c'est-à-dire les domaines dépendans de leur couronne. Ils soutiennent que c'est une très-ancienne coutume, sous laquelle sont morts plusieurs saints évêques ; & que ce serment étant légitime, ne peut être violé sans parjure. Ils ajoutent que la prétention de dispenser de ses sermens est une nouveauté introduite par Hildebrand. P. 634. E. 1. Pet. II. 13. Rom. 13. 1. p. 636.

AN. 1105 p. 637. E. Ils disent ensuite : si on lit avec l'esprit de Dieu les saintes écritures & les histoires, on trouvera que les rois & les empereurs ne peuvent point ou difficilement être excommuniés : & la question est encore indécise; quoiqu'ils puissent être avertis & repris avec discrétion. p 638. Et encore : il ne faut pas trop s'alarmer de ce qu'on nous traite d'excommuniés. Nous croyons que Rome même nous exceptera de l'excommunication. Le pape Hildebrand, qui étoit l'auteur de ce nouveau schisme, qui le premier a levé la lance sacerdotale contre le diadême, excommunia d'abord indifféremment tous ceux qui favorisoient Henri : mais ensuite corrigeant cet excès, il excepta de l'excommunication ceux qui étoient attachés à l'empereur par devoir & par nécessité, non pour Sup. l. LXII. c. 51. exécuter volontairement ses ordres, ou lui donner de mauvais conseils; & il en fit un décret.

p. 639. A. Sur ce que le pape Pascal traitoit l'empereur Henri d'hérétique, ils répondent : s'il l'est, nous en sommes affligés pour lui & pour nous. Nous ne disons rien maintenant pour sa défense; nous disons seulement que, quand il seroit tel, nous ne laisserions pas de souffrir qu'il nous commandât, parce que nous croirions mériter par nos péchés d'avoir un tel maître; & nous ne devrions pas même en ce cas chercher à nous en délivrer en prenant les armes contre lui, mais en adressant à Dieu pour lui nos prières. Les rois pour qui 1. Tim. II. 2. saint Paul conjuroit les fidelles de prier, n'étoient pas chrétiens; & il dit pourquoi on doit prier pour les mauvais princes; afin que nous menions une vie tranquille. Ce seroit une conduite apostolique d'imiter l'apôtre; mais pour nos péchés, l'apostolique, le pape, au lieu de prier pour le roi pécheur, excite la guerre contre lui, & empêche que notre vie ne soit tranquille. D'où vient cette autorité au pape de tirer un glaive meurtrier outre le glaive spirituel? Le pape Gregoire premier dit que, s'il eût voulu se mêler de faire mourir des Lombards, ils n'eussent plus eu ni roi ni duc. Mais ajoute-t-il, parce que je crains Dieu, je ne veux participer à la mort d'aucun homme, quel qu'il soit. A cet exemple tous les papes suivans se contentoient du glaive spirituel : jusques au dernier Gregoire, c'est-à-dire Hildebrand, qui le premier s'est armé contre l'empereur du glaive militaire, & en a armé les autres papes par son exemple.

Sur la dernière clause de la lettre, où le pape ordonne au comte

compte de Flandre de faire la guerre à l'empereur pour la rémission de ses péchés, le défenseur de Liège dit : j'ai beau feuilleter toute l'écriture & tous ses interprètes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. Hildebrand est le seul qui, mettant la dernière main aux saints canons, a enjoint à la comtesse Mathilde, pour la rémission de ses péchés, de faire la guerre à l'empereur Henri. Or nous avons appris, qu'on ne peut lier ni délier personne sans examen. C'est la règle qu'avoit suivie jusques à présent l'église Romaine. D'où vient donc cette nouvelle maxime, suivant laquelle on accorde aux coupables, sans confession & sans pénitence, l'impunité des péchés passés & la liberté d'en commettre d'autres ? quelle porte ouvre-t-on par-là à la malice des hommes ?

An. 1105. p. 641. E.

XLI. Henri le père renonce à la couronne.

La diète ou assemblée générale du royaume Teutonique, indiquée à Mayence pour la fête de Noël 1105 fut la plus nombreuse que l'on eût vue depuis plusieurs années ; & il s'y trouva plus de cinquante seigneurs. Richard évêque d'Albane & Gebehard évêque de Constance légats du pape y vinrent, & y confirmèrent l'excommunication contre l'empereur Henri. Ce prince étoit gardé à Bingue où son fils l'avoit arrêté par surprise, & il demandoit la liberté d'aller à Mayence pour y être ouï : mais les seigneurs, qui craignoient que le peuple ne s'émût en sa faveur, allèrent au-devant de lui à Ingelheim, & firent si bien par leurs conseils & leurs artifices, qu'ils lui persuadèrent au même lieu de se reconnoître coupable, & de renoncer au royaume & à l'empire. On lui demanda si sa renonciation étoit volontaire. Il répondit qu'oui, & qu'il ne vouloit plus songer qu'au salut de son ame. Il se jeta aux pieds du légat Richard, demandant l'absolution des censures : mais le légat répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir, & que son absolution étoit réservée au pape & à un concile général. Henri renonça donc à l'empire, remettant à son fils toutes les marques de sa dignité, savoir la croix, la lance, le sceptre, la pomme & la couronne ; & Henri le fils fut élu pour la seconde fois roi de Germanie, cinquième du nom, par tous les seigneurs du royaume, l'an 1106, après que son père eut régné près de cinquante ans. Il reçut le serment des évêques & des seigneurs laïques, & les légats confirmèrent son élection par l'imposition des mains. Si tout cela se fit licitement ou non, c'est ce que nous ne décidons point, dit Otton de Frisingue.

Ursperg. an. 1106. Otto. Fresing. VII. Chr. c. 11.

Vita Henr. 14. ap. Ursf. tit. p. 389.

AN. 1106
Ab. Ursp.

Après que l'on eut représenté au nouveau roi & à toute l'assemblée la corruption invétérée des églises Germaniques, tous promirent unanimément d'y remédier ; & pour cet effet il fut résolu d'envoyer à Rome des députés capables de consulter le saint siège, de répondre aux plaintes, & de pourvoir en tout à l'utilité de l'église. On choisit pour cet effet de Lorraine Brunon archevêque de Trèves, de Saxe Henri de Magdebourg, de Franconie Otton évêque de Bamberg, de Bavière Elberard d'Eistet, d'Allemagne Gebehard de Constance, de Bourgogne l'évêque de Coire, avec quelques seigneurs laïques pour les accompagner. Ils étoient chargés entre autres choses, d'obtenir, s'il étoit possible, que le pape passât au-deçà des Alpes.

XLII.
Lettre de Henri le père au roi de France.
Otto. VII. c. 12. ap Urstit. p. 396.

Henri le père se retira cependant vers le bas Rhin, à Cologne, puis à Liège, & en l'une & l'autre de ces villes il fut reçu comme empereur. Il se plaignoit de la fraude & de la violence qu'on lui avoit faite pour exiger sa renonciation ; & il écrivit sur ce sujet une lettre au roi de France, où il se plaint premièrement du siége apostolique, comme de la source de la persécution qu'il souffre : encore, dit-il, que j'aie souvent offert de rendre à ce siége toute sorte d'obéissance & de soumission, à condition que l'on me rendroit aussi le même honneur qu'à mes prédécesseurs. Leur haine, il parle des papes, les a portés jusques à violer le droit de la nature & armer mon fils contre moi : ensorte qu'au préjudice de la foi qu'il m'avoit jurée comme mon vassal, il a envahi mon royaume, déposé mes évêques & mes abbés, soutenu mes ennemis ; & ce que je voudrois pouvoir cacher, il a même attenté à ma vie.

Dans cette vue comme j'étois à Coblens en quelque sureté pendant le saint temps de l'Avent, il m'appela à une conférence, où parfaitement instruit en l'art de feindre, il se jeta à mes pieds, me demandant pardon du passé, & me promettant avec larmes de m'obéir en tout à l'avenir, pourvu que je voulusse bien me réconcilier avec le saint siège. J'y consentis, me remettant au conseil des seigneurs, pour une affaire de cette importance ; & il me promit de me conduire pour cet effet à Mayence à Noël, & m'en ramener en sûreté. Sur la foi d'une telle promesse, qu'un païen même observeroit, je marchois avec confiance, quand nous approchâmes de Bingue le vendredi avant Noël : les troupes de

mon fils augmentoient, & la fraude commençoit à se découvrir, quand il me dit : mon père, il faut nous retirer dans ce château voisin ; car l'archevêque de Mayence ne vous recevra point dans sa ville, tant que vous serez excommunié. Faites-y la fête en paix avec telle suite qu'il vous plaira, je travaillerai cependant pour vous. Et il me jura pour la troisième fois que, si je me trouvois en péril, sa vie répondroit de la mienne. An. 1106.

Mais quand je fus entré, je me trouvai enfermé moi quatrième de tous mes gens ; on me donna des gardes qui étoient mes ennemis mortels : outre les injures, les menaces, les épées levées sur ma tête, la faim, la soif. Ce que je n'oublierai jamais, c'est que je passai ces saints jours dans cette prison sans aucune communion chrétienne ; c'est-à-dire, sans assister à la messe ni à l'office divin. Alors un seigneur nommé Guibert, vint de la part de mon fils me dire que, pour sauver ma vie, il n'y avoit point d'autre moyen que de rendre les ornemens impériaux. Moi qui n'aurois pas donné ma vie pour mon royaume, quand il seroit étendu par toute la terre, voyant que c'étoit une nécessité, j'envoyai à Mayence la couronne, le sceptre, la croix, la lance & l'épée. Alors mon fils de concert avec mes ennemis, laissant à Mayence mes serviteurs & mes amis, en sortit avec grand nombre de ses gens en armes, sous prétexte de m'y amener : mais il me fit conduire à Ingelheim, où je le trouvai avec une grande multitude de mes ennemis. Et parce qu'ils croyoient plus sûr que je renonçasse au royaume en personne, ils me menaçoient tous de perdre la vie, si je ne faisois tout ce qu'on m'ordonneroit.

Je dis que je le ferois pour avoir le temps de faire pénitence ; & comme je demandois si j'étois au moins ainsi assuré de ma vie, le légat qui étoit présent répondit, que je ne pouvois me délivrer, qu'en confessant que j'avois agi injustement en persécutant Hildebrand & mettant Guibert à sa place, & en tout ce que j'avois fait jusques-là contre le saint siége & contre l'église. Alors je me prosternai & demandai au nom de Dieu, que l'on m'accordât un lieu & un temps propre pour me justifier en présence de tous les seigneurs : ou s'ils me trouvoient coupable, faire telle satisfaction qu'ils jugeroient nécessaire. Mais le légat me déclara qu'il falloit terminer tout au même lieu ; autrement, que je

AN. 1106. ne devois avoir aucune espérance d'en sortir. En cette extrémité, je demandai si j'obtiendrois l'absolution en confessant tout ce que l'on m'ordonnoit. Le légat répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir ; & que si je voulois être absous, j'allasse à Rome satisfaire au saint siége. Ils me laissérent ainsi à Ingelheim. J'y demeurai quelque temps, & mon fils m'avoit mandé de l'y attendre, mais je fus averti que, si j'y demeurois, je serois emmené en prison perpétuelle, ou décollé au lieu même. Je m'enfuis aussitôt & je vins à Cologne, & quelques jours après à Liège. Je vous prie donc par la parenté & l'amitié qui est entre nous, & par l'intérêt commun de toutes les couronnes, de venger l'injure que j'ai soufferte, & ne pas laisser sur la terre l'exemple d'une si noire trahison. L'empereur Henri écrivit une lettre semblable à Hugues abbé de Clugni & à toute sa communauté. Il y raconte tout au long la trahison de son fils & la manière dont on l'a forcé à renoncer à l'empire, avec quelques différences de la lettre précédente dans les circonstances ; & il conclut en priant l'abbé de lui donner conseil, & promettant d'exécuter tout ce qu'il jugera à propos pour le réconcilier avec le pape. Il avoit une confiance particulière en cet abbé qui étoit son parrain.

Tom. 2. spicil. p. 391. ep. 10. 12. 13.

XLIII. Suite de la guerre civile. *Ab. Ursperg.*

Mais Henri avoit beau protester de sa soumission envers le pape : le parti de son fils le tenoit toujours pour schismatique, lui & tous ses adhérans ; & sur ce fondement, aussitôt qu'il eut renoncé à la couronne, l'assemblée de Mayence commença à procéder contre eux. Plusieurs évêques furent chassés de leurs siéges & d'autres comme catholiques envoyés à leurs places : & on en sacra quelques-uns dès les fêtes de Noël 1105. Le zèle de ces catholiques alla plus loin. Ils déterrèrent les évêques schismatiques, & jetèrent leurs corps hors des églises ; entr'autres, celui de l'antipape Guibert fut tiré de la sépulture où il reposoit depuis cinq ans dans l'église de Ravenne. On déclara nul tout ce qu'il avoit fait ; & en général on suspendit de leurs fonctions tous les clercs ordonnés par des évêques schismatiques, jusques à l'examen général.

En Italie cependant un officier de Henri le père, nommé Vernet, qui commandoit à Aquin, ayant assemblé des troupes de tous côtés & gagné quelques Romains par de grandes sommes d'argent, fit élire pape l'abbé de Farse sous le

nom de Silvestre, tandis que le pape Pascal étoit du côté de Benevent. Mais peu de temps après cet antipape fut honteusement chassé par les catholiques. An. 1106.

Les évêques députés vers le pape par l'assemblée de Mayence, étant arrivés à Trente vers la mi-carême, furent arrêtés par un jeune seigneur nommé Albert, qui en avoit eu le gouvernement, & qui disoit avoir cet ordre de l'empereur Henri le père. Il n'y eut que Gebehard évêque de Constance, qui ayant pris des chemins détournés dans les montagnes, passa en Italie & arriva auprès du pape par le secours de la comtesse Mathilde. Les autres furent traités indignement par Albert qui les avoit pris, excepté Otton évêque de Bamberg dont il étoit vassal. Ce prélat obtint même la liberté de Brunon, archevêque de Trèves, & du comte Guibert, à la charge qu'ils iroient trouver l'empereur pour traiter la paix avec lui, & rapporter ses ordres touchant les autres prisonniers. Mais Guelse duc de Bavière vint trois jours après avec des troupes de la part du jeune roi, pour mettre en possession du siége de Trente le nouvel évêque Gebehard, que les habitans ne vouloient point recevoir. Il les y contraignit, & intimida tellement Albert, qu'il relâcha ses prisonniers & leur demanda pardon.

Le jeune roi célébra à Bonne la fête de Pâque, qui cette année 1106 étoit le vingt-cinquième de Mars; puis vers la mi-Juin il assiégea Cologne, que son père avoit fortifiée après en avoir chassé l'archevêque. Pendant ce siége qui dura environ un mois, son père qui étoit à Liège lui envoya des députés, avec des lettres tant pour lui que pour les seigneurs. Dans la lettre à son fils, il lui reprochoit sa détention à Bingue & les autres mauvais traitemens qu'il avoit soufferts; puis il ajoutoit: il ne vous reste aucun prétexte de la part du pape & de l'église Romaine, puisque nous avons déclaré au légat en votre présence, que nous étions prêts à lui obéir en tout, suivant le conseil des seigneurs, de notre père Hugues abbé de Clugni, & d'autres personnes pieuses. Il prie son fils de lui faire justice & le laisser vivre en paix, & finit en déclarant qu'il appelle au pape & à l'église Romaine. La lettre aux seigneurs contenoit les mêmes plaintes & les mêmes protestations. Après que ces deux lettres eurent été lues publiquement, le jeune roi, par le conseil des seigneurs, envoya aussi des députés à son père avec un manifeste, qu'il fit auparavant lire aussi

Ap. Ursti. p. 398.

p. 399.

AN. 1106. en public par Henri archevêque de Magdebourg, & qui portoit en substance : après un schisme d'environ quarante ans, qui a désolé l'empire & l'a réduit à l'apostasie & presque au paganisme, Dieu nous a regardés en pitié, nous sommes revenus à l'unité de l'église. Nous avons rejeté le chef incorrigible du schisme, Henri qui portoit le nom d'empereur ; & nous avons élu un roi qui est catholique, quoique son fils. Le père a témoigné lui-même approuver cette élection ; il a rendu les ornemens impériaux, nous a recommandé son fils avec larmes, & a promis de ne plus songer qu'au salut de son ame.

Ab. Ursperg.

Maintenant il revient à ses premiers artifices, il se plaint par toute la terre qu'on lui a fait injure : il s'efforce d'attirer contre nous les armes des François, des Anglois, des Danois, & des autres nations voisines ; il demande justice, & promet de suivre désormais nos conseils. Mais en effet il ne cherche qu'à dissiper cette armée catholique, ravager l'église, & nous replonger dans l'anathême. C'est pourquoi la volonté du roi, de tous les seigneurs & de toute l'armée catholique, est qu'il se présente en tel lieu & avec telle sureté qu'il désirera : afin que l'on examine de part & d'autre ce qui s'est passé depuis le commencement du schisme, que l'on fasse justice au fils & au père ; & que l'on termine sans plus différer, les contestations qui agitent l'église & l'état. Les députés porteurs de ce manifeste, ayant eu audience de l'empereur, furent maltraités par ceux de sa suite, avec lesquels ils ne vouloient pas communiquer, les regardant comme excommuniés ; & rapportèrent pour réponse, que l'on quittât les armes, & que l'on indiquât une conférence.

XLIV.
Mort de Henri IV.
ap. Urstit. p. 391.

Henri le fils ayant été obligé de lever le siége de Cologne, envoya encore proposer à son père une conférence à Aix-la-Chapelle dans huit jours. Le père s'en plaignit par une dernière lettre, adressée aux évêques & aux seigneurs du royaume : disant qu'on n'avoit jamais donné un terme si court pour la moindre affaire, & déclarant qu'il appelle pour la troisième fois au pape Pascal & à l'église Romaine. Mais peu de temps après la guerre civile fut terminée par sa mort, qui arriva le mardi septième d'Août 1106. Il n'avoit pas encore cinquante-cinq ans, étant né le onzième de Novembre 1051 ; & toutefois il est souvent nommé Henri le vieux par rapport à son fils. Il avoit régné cinquante ans, &

Henri V. son fils en régna dix-neuf. Il fut alors reconnu de tous pour roi d'Allemagne ; & le schisme ou le prétexte d'en accuser ceux du parti contraire, cessa entièrement. L'évêque de Liège fut reçu comme les autres à la communion ; mais parce que l'empereur étoit mort chez lui, & qu'il l'avoit enterré dans son église, on l'obligea à le déterrer comme excommunié, & le mettre en un lieu profane : d'où le roi permit qu'on le transférât à Spire ; & il y demeura cinq ans dans un cercueil de pierre hors de l'église.

An. 1106. Sup. l. LX. n. 22. Ursperg.

XLV. Lettre de S. Hugues de Clugni au roi Philippe. *Spicil. tom 2. epist. 18. p. 401.*

Hugues abbé de Clugni prit occasion de cette mort, pour exciter le roi de France Philippe à faire pénitence. Ce prince lui avoit témoigné qu'il vouloit passer le reste de ses jours en union avec lui, & lui offroit ses bonnes grâces, lui demandant une amitié réciproque : ce qui donna lieu à l'abbé de lui écrire en ces termes : puisque Dieu me donne une ouverture pour vous parler familièrement, je vous dirai ce que je pense & ce que je désire depuis long-temps : c'est que vous ayez désormais plus d'inclination & d'affection pour le bien, je dis pour le vrai & souverain bien qui est Dieu. Souvenez-vous que vous m'avez une fois demandé si jamais quelque roi s'étoit fait moine, je vous ai répondu qu'oui ; & quand il n'y auroit que le roi Gontran, son exemple suffiroit. Nous ne trouvons point ailleurs que dans cette lettre, que le roi Gontran se soit fait moine. Hugues continue : la triste fin des princes vos voisins & vos contemporains, doit vous toucher & vous épouvanter : je parle de Guillaume roi d'Angleterre, & de l'empereur Henri. L'un a été tué dans un bois d'un coup de flèche ; l'autre vient de mourir au milieu des afflictions dont il étoit accablé, comme je crois que vous l'avez déjà appris. Qui peut savoir en quel état ils sont à présent l'un & l'autre ? Prenez donc, cher prince, un bon conseil pour votre ame ; changez de vie, corrigez vos mœurs, approchez-vous de Dieu par une vraie pénitence & une parfaite conversion. Or vous n'en trouverez point de chemin plus facile & plus sûr que la profession monastique. Nous sommes prêts à vous recevoir, & à vous traiter en roi, & à prier pour vous le roi des rois, afin que de l'état monastique il vous fasse passer au royaume éternel.

XLVI. Retour de S. Anselme en Angleterre. *Edmer. 4. Novor.*

S. Anselme étoit toujours à l'abbaye du Bec, où il attendoit le retour des députés que le roi d'Angleterre & lui avoient envoyés à Rome. Cependant il apprenoit de tristes

AN. 1106. nouvelles des exactions que ce prince faisoit dans son royaume, non-seulement sur le peuple, mais sur le clergé. Le prétexte étoit de faire observer les décrets du dernier concile de Londres, touchant la continence des prêtres. Car comme, pendant l'absence d'Anselme, plusieurs avoient repris ou gardé leurs concubines, on les punissoit par des amendes au profit du roi. Mais le produit s'en trouvant moindre que les officiers n'espéroient, on étendit l'imposition sur les innocens comme sur les coupables; & on taxa généralement tous les curés. Ceux qui ne vouloient ou ne pouvoient payer, étoient pris avec scandale, emprisonnés & tourmentés. Environ deux cents se présentèrent au roi pour s'en plaindre, revêtus de leurs habits sacerdotaux; mais il ne voulut pas les écouter, & les fit chasser honteusement. Anselme en écrivit au roi, lui représentant qu'il étoit inoui qu'un prince voulût faire exécuter les lois de l'église contre les ecclésiastiques par des peines temporelles. C'est aux évêques, dit-il, à punir ces crimes, & à leur défaut, c'est à l'archevêque & au primat. Le roi lui manda qu'il passeroit bientôt en Normandie, & le satisferoit sur cet article.

Gall. Chr. Cependant les députés revinrent de Rome, & rapportèrent entre autres choses une commission du pape à Anselme, pour juger la cause de Guillaume archevêque de Rouen. Ce prélat avoit été moine au Bec, puis à S. Etienne de Caen, dont il fut le second abbé; & succéda en 1079 à Jean d'Avranches dans le siége de Rouen, qu'il tint pendant trente deux ans. Guillaume, nonobstant son mérite singulier, avoit été depuis long-temps suspendu de ses fonctions par le pape; & Anselme avoit intercédé pour lui par ses derniers députés. Le pape lui manda donc de faire en son nom tout ce qu'il jugeroit à propos en cette affaire. Il alla à Rouen & exposa la cause de sa venue dans un synode où Guillaume de Varelvast, député du roi, présenta des lettres du pape qu'il avoit apportées de Rome: l'une adressée à l'archevêque de Rouen, où le pape l'exhortoit à éloigner de lui ceux dont les mauvais conseils lui avoient fait commettre plusieurs fautes; l'autre à Anselme où il marquoit, qu'ayant égard à la soumission du roi d'Angleterre, il usoit de condescendance, & donnoit à Anselme le pouvoir d'absoudre ceux qui avoient reçu les investitures, ordonné ceux qui les avoient reçues ou fait hommage au roi. Puis il ajoutoit: si quelques-uns

Tom x.conc. ep. 101. ap. Edmer.

déformais reçoivent les prélatures fans inveftitures, quoiqu'ils aient fait hommage au roi, vous ne laifferez pas de les ordonner, jufques à ce que vous perfuadiez au roi de s'abftenir de cet hommage. Il permet enfuite à Anfelme de recevoir à fa communion les trois évêques qui avoient fait un faux rapport au roi en 1102, & d'abfoudre le roi & les feigneurs qui avoient travaillé auprès de lui par ordre du pape pour l'affaire des inveftitures. Enfin il lui commet celle de l'archevêque de Rouen. La lettre eft du vingt-troifième de Mars. An. 1106. Sup. n. 21.

Quand Guillaume de Varelvaft fut arrivé auprès du roi en Angleterre, & lui eut rendu compte de ce qu'il avoit négocié à Rome : le roi très-content le renvoya prier Anfelme de revenir au plutôt à fon églife. Mais Guillaume trouva le prélat malade, & en fut fenfiblement affligé : car il défiroit alors fincèrement fon retour & la liberté de l'églife. Il l'affura que le roi étoit abfolument difpofé à fuivre tous fes confeils, & à être toujours d'accord avec l'églife Romaine. Enfin il le preffa tant, qu'il le fit partir du Bec, tout malade qu'il étoit: mais quand il fut à Jumièges, fon mal augmenta de telle forte qu'il ne put paffer outre. Il manda au roi la caufe de fon retardement, & le roi jura qu'aucune perte ne lui feroit fi fenfible que la mort d'Anfelme, à qui il manda de fe tenir en repos & fonger à fa fanté, l'affurant qu'il pafferoit inceffamment en Normandie.

Anfelme retourna donc au Bec attendre le roi, qui y vint à l'Affomption de Notre-Dame, quinzième d'Août 1106. Alors le prélat entièrement guéri célébra folennellement la meffe; puis le roi & lui s'affemblèrent, & convinrent de tous les articles qui les avoient divifés. Le roi déchargea les églifes d'Angleterre du cens que Guillaume le Roux leur avoit impofé le premier; & promit que, tant qu'il vivroit, il ne prendroit rien des églifes vacantes. Quant à la taxe des curés, il promit que ceux qui n'avoient pas encore payé ne payeroient rien, & que ceux qui avoient payé feroient quittes de toute impofition pour trois ans. Il promit encore fous caution la reftitution de tout ce qu'il avoit pris des biens de l'églife de Cantorberi pendant l'abfence de l'archevêque. Après cet accord Anfelme retourna en Angleterre, où il fut reçu avec une joie incroyable, particulièrement de la reine,

AN. 1106. qui marchoit devant lui ſur la route & lui préparoit les logemens.

En ce voyage, Henri roi d'Angleterre gagna la bataille de Tinchebrai, qui le rendit maître de la Normandie ; & il envoya le duc Robert ſon frère priſonnier en Angleterre où il mourut. A la mi-Octobre 1106 Henri aſſembla à Liſieux les évêques & les ſeigneurs de Normandie, pour régler les beſoins de l'égliſe & de l'état. On y établit la paix contre les uſurpations des biens eccléſiaſtiques, les pillages & les violences.

Tom. X. con. p. 747. ex Order. lib. XI. p. 822.

XLVII. S. Brunon de Segni.

Guill. Tyr. XI. c. 1.

La même année Boëmond prince d'Antioche vint en France, cherchant à s'acquitter des dettes dont il étoit chargé, & eſpérant amener des recrues de nouvelles troupes. Ayant donc laiſſé le gouvernement de ſa principauté à ſon couſin Tancrede, il partit d'Antioche dans l'automne de l'année 1104, amena avec lui Daïmbert patriarche de Jéruſalem, qui venoit ſe plaindre au pape de ce que le roi Baudouin l'avoit injuſtement chaſſé de ſon ſiége, & mis à ſa place un prêtre nommé Ebremar. Boëmond étant arrivé en Pouille, y fit peu de ſéjour : puis il alla trouver le pape Paſcal, auprès duquel il laiſſa Daimbert ; & paſſa en France avec Brunon évêque de Segni, que le pape y envoyoit en qualité de légat pour ſolliciter le ſecours de la terre ſainte. Brunon étoit d'une famille très-noble d'Aſte en Piémont, comptée alors entre les villes de Ligurie ; & fut élevé dès l'enfance dans le monaſtère de ſainte Perpetue près d'Aſte, puis il fut chanoine de Sienne. De-là il alla à Rome pour paſſer au Mont-Caſſin, où il déſiroit depuis long-temps d'embraſſer la vie monaſtique. Il trouva à Rome Pierre Ignée évêque d'Albane, qui le reçut chez lui en 1079. Dans le concile qui fut tenu la même année, Brunon fit paroître ſa doctrine & la force de ſon génie, en réfutant l'héréſie de Berenger ; ce qui fut cauſe que l'évêché de Segni en Campanie étant venu à vaquer, le pape Gregoire VII l'en pourvut malgré toute ſa réſiſtance. Il accompagna Urbain II en ſon voyage de France, & aſſiſta au concile de Clermont : mais quelques années après il quitta ſon égliſe & vint au Mont-Caſſin, où il ſe rendit moine ſous l'abbé Oderiſe. Le peuple de Segni en porta ſes plaintes au pape Paſcal II, qui envoya ordonner à Brunon de revenir prendre ſoin de ſon troupeau, & ſe tenir auprès du pape pour l'aſſiſter dans les affaires de l'é-

Diſſert. Marchesi Vnit. ep. S. Bruno.

Sup. liv. LXII. n. 60.

Sup. liv. LXIV. n. 28.

Chr. Caſſ. IV. c 31.

glise ; lui faisant des reproches d'être entré dans un monastère sans la permission du saint siége. Brunon répondit toute l'église Romaine sait que j'aurois exécuté ce dessein, il y a plusieurs années, si je n'avois vu l'église attaquée violemment par les schismatiques, maintenant qu'elle est en paix, j'ai cru devoir accomplir mon vœu. Et je ne manque pas d'exemples de saints évêques, qui ont quitté le tumulte des affaires pour vivre en repos. Comme le pape ne se laissoit point fléchir, l'abbé Oderise le pria de trouver bon que Brunon demeurât dans le monastère, à la charge d'aller de temps en temps à Rome pour le service de l'église ; & il étoit en cet état quand le pape l'envoya avec Boëmond. AN. 1106.

XLVIII. Boëmond en France.

Ce prince arriva en France au mois de Mars 1106, & alla d'abord en Limousin, acquitter un vœu qu'il avoit fait à S. Léonard lorsqu'il étoit prisonnier des infidelles. Pendant le reste du carême il visita les villes de France, & fut reçu par-tout avec un grand respect par le clergé & par le peuple, à qui il racontoit les actions auxquelles il s'étoit trouvé. Il donnoit aux églises des reliques, des draps de soie, & d'autres offrandes précieuses, & trouvoit un accueil favorable dans les monastères & les évêchés. Il menoit avec lui le fils de Romain Diogene, autrefois empereur de CP. & d'autres nobles Grecs, dont les plaintes contre l'empereur Alexis, qu'ils traitoient d'usurpateur, augmentoient contre lui l'animosité des François. Plusieurs nobles offroient leurs enfans à Boëmond pour les tenir sur les fonts; & il leur donnoit son nom de baptême qui étoit Marc. *Oderic. x. p. 810.*

Un des motifs de son voyage étoit de se marier, & il épousa Constance, fille du roi de France Philippe & de la reine Berte : qui après avoir épousé Hugues comte de Troyes & en avoir eu des enfans, avoit été séparée de lui pour parenté, suivant le conseil d'Ives de Chartres. Boëmond traita en ce même temps le mariage de son cousin Tancrede avec Cecile, fille naturelle du même roi Philippe & de Bertrade. Les noces de Boëmond furent célébrées à Chartres après Pâque, cette année 1106. Et au même lieu étant entré dans l'église, il monta sur une tribune, devant l'autel de la Vierge, & harangua l'assemblée ; excitant par le récit de ses avantures tous les guerriers à venir avec lui, & leur promettant des châteaux & des villes opulentes pour récompenses de leurs travaux. Il y en eut grand nombre qui se croisèrent & *Sug. vita Lud. c. 6.* *Ivo. epist. 158.*

AN. 1106. Chr. Mall. an. 1106. tom. X. conc. p. 746.

entreprirent le voyage de Jérusalem avec la même joie que s'ils alloient à un festin. La croisade fut encore plus solennellement prêchée par le légat Brunon de Seigni dans le concile qu'il tint à Poitiers le vingt-sixième de Mai de la même année 1106, & où Boëmond fut présent. On y traita aussi diverses matières ecclésiastiques.

XLIX. Reproches contre Robert d'Arbrisselles.

La même année & dans le même diocèse de Poitiers fut fondé le célèbre monastère de Fontevraud. Robert d'Arbrisselles continuoit de prêcher, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu dix ans auparavant du pape Urbain II; & en peu de temps il fut suivi de grandes troupes de l'un & de l'autre sexe, n'osant rejeter personne de ceux qu'il croyoit touchés de Dieu. Depuis qu'il eut quitté l'abbaye de la Roue, il n'avoit voulu se fixer nulle part, pour être plus libre à prêcher de tous côtés : mais voyant que la multitude de ses disciples augmentoit, & qu'en marchant toujours, les femmes ne pouvoient éviter de loger avec les hommes, il chercha un lieu où ils pussent demeurer avec bienséance, & peut-être y fut-il déterminé par les mauvais discours auxquels sa conduite extraordinaire donnoit occasion.

Vita c. 3. ap Boll. 25. Feb. t. 5. p. 606. Sup. l. LXIV. n. 33.

Lib. IV. ep. 47.

C'est ce qui paroît par deux lettres de ses amis, l'une de Geoffroi abbé de Vendôme, où il l'accuse d'indiscrétion dans la trop grande familiarité avec les femmes qu'il gouvernoit. Le bruit court, dit-il, que vous leur parlez souvent en particulier, & que la nuit vous ne faites pas difficulté de dormir entr'elles, prétendant mieux combattre ainsi les tentations. Si vous le faites, c'est un genre de martyr nouveau & infructueux ; & vous ne devez jamais avoir tant de confiance en votre vertu, que vous pensiez ne pouvoir tomber, si vous ne marchez avec précaution. Ainsi parle Geoffroi : mais il ne faut pas douter que Robert & ses disciples ne couchassent tout vêtus suivant l'usage monastique.

Marb. ep. 6.

L'autre lettre est d'un évêque que l'on croit être Marbode de Rennes, & elle commence par ce même reproche de familiarité excessive avec les femmes, & en fait mieux entendre l'occasion. On prétend, dit-il, que vous passez la nuit entr'elles & vos disciples, pour leur prescrire à eux & à elles quand ils doivent veiller ou dormir. C'est-à-dire qu'ils passoient une partie de la nuit en prières. Il ajoute que plusieurs de ces femmes étoient dispersées dans des hôpitaux & des hospices, pour servir les pauvres & les étrangers, &

que de ce mélange avec les hommes, il étoit arrivé des accidens scandaleux. Le second reproche de Marbode est l'extérieur singulier de Robert, sa grande barbe, ses pieds nus, son habit pauvre & déchiré, qui ne convenoit ni à sa profession de chanoine, ni à la prêtrise dont il étoit honoré. Cet habit, dit-il, n'est pas si propre à vous donner autorité parmi les simples, comme vous prétendez, qu'à vous faire soupçonner de folie par les gens sages. Il l'accuse encore de déclamer contre les prêtres & les supérieurs ecclésiastiques: ce qui faisoit que plusieurs curés se trouvoient abandonnés de leurs troupeaux. Il blâme la facilité avec laquelle il recevoit ceux qui paroissoient se convertir à ses sermons, & leur faisoit aussitôt faire profession; & l'exhorte par toute la lettre à régler son zèle avec plus de discrétion. AN. 1106.

I. Fondation de Fontevraud.

Quelques auteurs modernes se sont inscrits en faux contre ces deux lettres, ne croyant pas les pouvoir accorder avec la sainteté de Robert d'Arbrisselles reconnue de toute l'église. Quoi qu'il en soit de ces lettres & des reproches qu'elles contiennent, il est certain que Robert reconnut lui-même l'inconvénient de la vie errante des grandes troupes qui le suivoient de l'un & de l'autre sexe; & qu'il résolut de chercher quelque désert où ils pussent vivre sans donner aucun prétexte de scandale. Il en trouva un à l'extrémité du diocèse de Poitiers à deux lieues de Candes en Tourraine. *Vita Rob.* Ce lieu nommé Fontevraud étoit inculte, couvert d'épines & de ronces; & Robert l'ayant obtenu des propriétaires, y établit la nouvelle famille que Dieu lui avoit donnée.

Ils y firent d'abord des cabanes pour se garantir des injures de l'air, & un oratoire. Robert sépara les femmes d'avec les hommes & les enferma: les destinant principalement à la prière & les hommes au travail. Les clercs & les laïques vivoient ensemble: les clercs chantoient les pseaumes & célébroient la messe, les laïques travailloient, & tous gardoient le silence en certain temps. Ils vivoient dans une grande modestie & une grande union entr'eux; & ne nommoient Robert que leur maître, car il ne vouloit pas souffrir le nom de dom ni d'abbé. Il étoit véhément contre les pécheurs, & ses discours avoient une merveilleuse énergie; mais il étoit doux pour les pénitens, indulgent aux autres, dur à lui-même, ennemi de l'hypocrisie. Il ne vouloit point que ses disciples portassent d'autre nom que de pauvres de

AN. 1106. J. C. En effet ils vécurent quelque temps de ce que leur envoyoient volontairement les habitans des lieux circonvoisins; mais bientôt on leur donna en fonds de terres de quoi subsister abondamment.

Gall. Chr. t. 4. p. 409. Pierre évêque de Poitiers favorisa cet établissement, comme il paroît par une charte, ou il dit: un homme apostolique, nommé Robert d'Arbrisselles, ayant par ses exhortations retiré de la vie mondaine grand nombre d'hommes & de femmes, a fondé dans notre diocèse une église en l'honneur de la sainte Vierge, au lieu nommé Fontevraud, que lui ont donné Aremburge femme de Gui & Rivarie sa fille, avec la terre du labour de quatre bœufs; & il y a assemblé plusieurs religieuses pour y vivre régulièrement. Peu de temps après j'ai été trouver le pape Pascal, & j'ai obtenu de lui un privilége en faveur de cette église; conformément auquel je confirme aussi cette fondation, ensorte qu'il ne soit permis à personne d'inquiéter ces religieuses, sous peine de malédiction perpétuelle. Cette charte fut donnée du consentement du chapitre de Poitiers, & souscrite par le doyen, les autres dignités & les chanoines, la date est de l'an 1106. La bulle du pape dont elle fait mention est du vingt-cinquième d'Avril de la même année; & réserve expressément la révérence due à l'évêque, selon les canons, c'est-à-dire sa juridiction, comme il paroît par plusieurs actes semblables. En cette bulle sont nommées quatre terres, que l'on avoit déja données au monastère; & tels en furent les commencemens.

Pœnit. Theod. tom. 2. p. 622.

LI. Concile de Guastalle. Vita per P. Pisan. n. 10. Sup. n. 41.

Le pape Pascal II avoit résolu de passer en Allemagne, suivant la prière que lui en avoient faite les députés de l'assemblée de Mayence, au nom de toute la nation. S'étant donc mis en chemin il vint à Florence, & y tint un concile où l'on disputa beaucoup avec l'évêque du lieu, qui disoit que l'antechrist étoit né. Mais la nouveauté du sujet attira une si grande foule de peuple pour entendre cette dispute, & le tumulte fut tel, qu'on ne put ni décider la question ni terminer le concile.

Le pape continuant son voyage, vint en Lombardie, & tint un concile général à Guastalle sur le Pô, le lundi vingt-deuxième d'Octobre 1106. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques, tant de deçà que delà les monts, & une grande multitude de clercs & de laïques; même les ambassadeurs

tom. X. conc. p. 748.

de Henri roi d'Angleterre, & la princesse Mathilde en personne. On y ordonna que la province entière d'Emilie avec ses villes, savoir Plaisance, Parme, Rege, Modene & Boulogne, ne seroit plus soumise à la métropole de Ravenne : ainsi il ne lui resta que la province Flaminie. On le fit pour humilier cette église, qui depuis environ cent ans, s'étoit élevée, contre l'église Romaine ; & en avoit usurpé non-seulement les terres, mais le siége même par l'antipape Guibert. En ce concile le roi Henri fit demander au pape, de lui confirmer sa dignité, lui promettant fidélité & obéissance filiale. An. 1106.

Vers la fin du concile on lut les passages des pères touchant la réconciliation de ceux qui ont été ordonnés hors de l'église catholique ; savoir, de la lettre de saint Augustin à Boniface, de S. Leon aux évêques de Mauritanie, & le troisième canon du concile de Carthage. Sur quoi l'on forma le décret suivant : depuis plusieurs années le royaume Teutonique a été séparé de l'unité du saint siége, d'où il est arrivé qu'il s'y trouve peu d'évêques ou de clercs catholiques. Etant donc nécessaire d'user d'indulgence, à l'exemple de nos pères, nous recevons à leurs fonctions les évêques de ce royaume, ordonnés dans le schisme, pourvu qu'ils ne soient ni usurpateurs, ni simoniaques, ni coupables d'autres crimes. On fit un second décret qui porte que, les auteurs du schisme n'étant plus au monde, l'église doit rentrer dans son ancienne liberté ; par où l'on marque la mort de l'empereur Henri. Pour retrancher donc la cause du schisme, on renouvelle les défenses faites aux laïques de donner les investitures.

Leo ep. 1. al. 87. Sup. liv. 26. n. 52.

A ce concile de Guastalle vinrent des députés de l'église d'Ausbourg, pour accuser Herman leur évêque, qu'ils soutenoient avoir acheté cet évêché du défunt empereur. Il avoit été compris dans l'absolution générale, que le légat Richard donna aux schismatiques après la cession de ce prince ; mais sa cause n'avoit pas été examinée. Ensuite le légat étant venu à Ausbourg, le clergé & le peuple lui portèrent leurs plaintes contre Hermand, tous les chanoines se déclarèrent ses accusateurs, & l'affaire fut remise au jugement du pape. Les parties se présentèrent donc au concile de Guastalle, l'évêque d'un côté, de l'autre les députés de son église ; le légat Richard fit son rapport de ce qui s'étoit passé. On

AN. 1106. réitéra l'accusation, & il ne parut point de défense légitime : ainsi tous étoient d'avis qu'Herman devoit être déposé ; & il l'eût été, si Gebehard évêque de Constance n'eût remontré qu'il étoit plus à propos de le faire dans l'église même d'Ausbourg, quand le pape y seroit. On prononça seulement une suspense contre l'évêque, & on prescrivit un terme pour le jugement de sa cause ; mais il eut ensuite l'adresse de le faire encore différer. En conséquence du décret de ce concile, le pape écrivit une lettre adressée à Gebehard évêque de Constance, à Oderic de Passau, & à toute la nation Teutonique, où il reprend le zèle excessif de ceux qui vouloient quitter le pays pour éviter les excommuniés ; & permet de recevoir à la communion de l'église ceux qui n'ont communiqué avec les excommuniés que malgré eux, par la nécessité du service ou de l'habitation commune. Sur quoi il cite la constitution de Gregoire VII.

Pasch. epist. 12.

Sup. l. LXII. n. 51.

LII. Bernard évêque de Parme.

De Guastalle le pape Pascal vint à Parme, où suivant la prière que lui en avoient faite les habitans, il dédia l'église cathédrale en l'honneur de la sainte vierge, au lieu de saint Herculan qu'elle avoit pour patron ; & il déclara cette église immédiatement soumise au saint siége. Il y sacra évêque le cardinal Bernard, que les Parmesans demandoient alors, après l'avoir refusé avec outrage deux ans auparavant ; & il le déclara son légat. Bernard étoit noble Florentin, de la famille des Uberti : ayant embrassé la vie monastique, il fut le premier abbé de S. Salvi à Florence, puis le septième général de la congrégation de Vallombreuse. Le pape Urbain II le fit prêtre cardinal du titre de S. Chrysogone, & l'employa en diverses légations. Le pape Pascal l'envoya en cette qualité de légat auprès de la comtesse Mathilde, pour l'aider de ses conseils ; & comme il y étoit, quelques Parmesans catholiques & pieux vinrent le prier de venir chez eux, & de ramener par ses instructions les schismatiques qui y restoient depuis l'antipape Cadalous, qui en avoit été évêque. Bernard alla donc à Parme en 1104, y étant exhorté par Mathilde même ; & le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, célébrant la messe solennellement dans son église, il prêcha selon la coutume après l'évangile. Mais comme il parloit assez librement contre l'empereur Henri, le peuple attaché à ce prince, se jeta sur lui l'épée à la main ; on l'arracha de l'autel & on le tira hors de l'église pour le mettre en prison ; on pilla les vases sacrés

Domnizo. Ital. sac. t. 2. p. 181.

Ib. p. 213.

Domnizo.

Sup. liv. LX. n. 47.

ſacrés qui étoient ſur l'autel, & que Mathilde avoit donnés. La princeſſe ayant appris ce déſordre, vint à Parme avec des troupes; les ſéditieux effrayés laiſsèrent Bernard en liberté, rendirent les vaſes ſacrés; & Mathilde leur pardonna à l'inſtante prière du cardinal. Enfin cette année 1106 voyant les affaires changées de face par le décès de l'empereur, ils demandèrent d'eux-mêmes Bernard pour évêque. AN. 1106.

LIII. Le pape en France.

Les Allemands tenoient pour aſſuré que le pape célébreroit à Mayence la fête de Noël avec le nouveau roi & tous les ſeigneurs du royaume. Le roi l'ayant attendu quelque temps à Ausbourg & en d'autres lieux de la haute Allemagne, paſſa la fête à Ratisbonne avec les légats. Mais le pape par le conſeil des ſiens avoit changé de deſſein; craignant la férocité des Allemands, qu'il avoit éprouvée à Veronne, dans une ſédition qui s'émut lorſqu'il y étoit logé. On lui diſoit qu'ils n'étoient pas diſpoſés à recevoir le décret contre les inveſtitures, & que l'eſprit fier du jeune roi n'étoit pas encore aſſez docile. C'eſt-à-dire que ce prince, voyant ſa puiſſance affermie par la mort de ſon père, croyoit n'avoir plus beſoin du pape. Par toutes ces conſidérations le pape dit en ſoupirant, que la porte ne lui étoit pas encore ouverte en Allemagne, & prit ſon chemin par la Bourgogne pour paſſer en France. Le ſujet de ce voyage étoit pour conſulter le prince Louis déſigné roi, & l'égliſe Gallicane, ſur quelques difficultés touchant l'inveſtiture eccléſiaſtique, qui lui étoient faites par le roi Henri, prince inhumain, qui avoit cruellement perſécuté ſon père; & le tenant en priſon, l'avoit forcé, à ce que l'on diſoit, à lui céder le royaume & les ornemens impériaux. Ce ſont les paroles de l'abbé Suger, auteur du temps. On réſolut donc à Rome qu'à cauſe de la perfidie des Romains, faciles à corrompre, il étoit plus sûr de délibérer en France ſur ces queſtions. Ainſi le pape vint à Clugni, accompagné d'évêques, de cardinaux & de nobles Romains, & y célébra la fête de Noël l'an 1106. De-là il paſſa à la Charité, dont il dédia ſolennellement l'égliſe avec une grande aſſemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbés & de moines. Là ſe trouvèrent les plus grands ſeigneurs du royaume; entr'autres le comte de Rochefort, ſénéchal du roi de France, envoyé de ſa part pour ſervir le pape par tout le royaume comme ſon père ſpirituel.

Ab. Urſperg.

Suger. vita Luc. c. 9.

Le pape célébra à S. Martin de Tours le dimanche *Lætare*,

An. 1107. quatrième de Carême, qui cette année 1107 fut le vingt-quatrième de Mars; & il portoit la thiare pontificale suivant l'usage de Rome. Ensuite il vint à S. Denis en France, où il fut reçu par l'abbé Adam avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de mémorable, ajoute Suger qui étoit présent: c'est que, contre la coutume des Romains, il ne désira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monastère, comme on le craignoit; il ne daigna pas même les regarder. Il se prosterna humblement devant les reliques, priant avec larmes, & demanda quelque petite partie des ornemens épiscopaux de S. Denis, teints de son sang; en disant: ne faites pas difficulté de nous rendre quelque peu des vêtemens de celui que nous vous avons envoyé gratuitement pour apôtre.

A saint Denis le roi Philippe & le prince Louis son fils vinrent trouver le pape, & se prosternèrent à ses pieds. Le pape les releva de sa main, & conféra familièrement avec eux des affaires de l'église; les priant tendrement de la protéger, à l'exemple de Charlemagne & des autres rois ses prédécesseurs; de résister hardiment aux tyrans, aux ennemis de l'église, & en particulier au roi Henri. Les deux rois, car le prince en avoit déjà le titre, lui promirent amitié, aide & conseil, & lui offrirent leur royaume. Et comme il devoit aller à Châlons sur Marne, conférer avec les ambassadeurs du roi d'Allemagne, ils lui donnèrent pour l'accompagner en ce voyage des archevêques, des évêques, & l'abbé de S. Denis avec lequel étoit Suger.

Le pape attendit quelque temps à Châlons les ambassadeurs du roi Henri, qui étant arrivés, furent logés à S. Menge. C'étoit l'archevêque de Trèves, l'évêque d'Halberstat, l'évêque de Munster, plusieurs comtes, & le duc Guelfe, qui faisoit toujours porter une épée devant lui, étant d'ailleurs terrible par la hauteur & la grosseur de sa taille, & le ton élevé de sa voix; tous ces ambassadeurs sembloient être venus plutôt pour intimider que pour raisonner.

LIV. Conférence de Châlons.

Ils laissèrent à leur logis le chancelier Albert en qui l'empereur avoit une entière confiance, & vinrent à la cour du pape en grande troupe & avec un grand appareil. L'archevêque de Trèves, le plus éloquent & le plus poli de tous, & qui parloit bien François, porta la parole, & salua le pape & la cour Romaine, avec offres de services de la part de

l'empereur, sauf le droit de sa couronne. Puis il ajouta : telle est la cause de l'empereur notre maître, pour laquelle nous sommes envoyés. Dès le temps de nos prédécesseurs, hommes saints & apostoliques, de S. Gregoire le grand & des autres, le droit de l'empereur est qu'avant que l'élection d'un évêque soit publiée, elle doit être portée à sa connoissance : si la personne est convenable, il y donne son consentement. Puis l'élection faite par le clergé, sur la demande du peuple, est rendue publique ; & l'élu étant sacré librement & sans simonie, revient à l'empereur pour recevoir l'investiture des régales par la crosse & l'anneau, & lui porte foi & hommage. Et il ne faut pas s'en étonner ; car il ne doit point posséder autrement les villes, les châteaux, les péages & les autres droits qui appartiennent à la dignité impériale. Si le pape le souffre, l'état & l'église demeureront heureusement unis pour la gloire de Dieu. Ce que l'on nomme ici régales, sont les biens temporels & les droits que l'église posséde par concession des souverains. AN. 1107.

Après que l'archevêque de Trèves eut ainsi parlé, l'évêque de Plaisance répondit au nom du pape : l'église rachetée par le précieux sang de J. C. & mise en liberté, ne doit plus être remise en servitude ; & elle seroit esclave du prince, si elle ne pouvoit choisir un prélat sans le consulter. C'est un attentat contre Dieu, si le prince donne l'investiture par la verge & l'anneau, qui appartiennent à l'autel ; & les prélats dérogent à leur onction, s'ils soumettent leurs mains consacrées par le corps & le sang de Notre-Seigneur, aux mains d'un laïque ensanglantées par l'épée. A ce discours les ambassadeurs Allemands murmuroient avec emportement, & n'eussent épargné ni les injures ni les mauvais traitemens, s'ils eussent pu le faire impunément. Ils se contentèrent de dire : ce ne sera pas ici, mais à Rome, que cette question se décidera, & à coups d'épée. Mais le pape envoya au chancelier plusieurs personnes de confiance & de capacité, pour s'expliquer avec lui paisiblement, & le prier instamment de travailler à la paix du royaume. C'est ainsi que Suger rapporte cette conférence de Châlons. Un auteur Allemand ajoute, que Henri ne voulant pas que l'on décidât rien sur cette question dans un royaume étranger, obtint un délai de toute l'année suivante pour aller à Rome, & y examiner l'affaire dans un concile général. *Ab. Ursperg.*

AN. 1107. LV. Concile de Troyes. *tom. x. pag. 754.* Les Allemands s'étant retirés, le pape vint à Troyes, où il avoit indiqué un concile depuis long-temps. Il le tint vers l'Ascension, qui cette année 1107 étoit le vingt-troisième de Mai; & sa principale intention étoit d'exciter au voyage de la terre sainte, & affermir la trève de Dieu. Aussi y excommunia-t-on ceux qui la violeroient, & principalement les usurpateurs des biens d'église. On y défendit encore de brûler les maisons en aucune guerre, ni d'enlever les brebis ou les agneaux; ce que j'entends des guerres particulières. On y rétablit la liberté des élections, & on confirma la condamnation des investitures. Plusieurs évêques d'Allemagne y furent suspendus de leurs fonctions pour diverses causes.

Pendant ce concile l'église de Dol en Bretagne envoya au pape des députés, qui en sa présence élurent pour leur évêque Vulgrin chancelier de l'église de Chartres; & le pape y donna son consentement, sans avoir égard aux excuses de Vulgrin qui étoit présent. *Ivo. ep. 176.* Il s'en plaignit fortement à Ives son évêque, qui en écrivit au pape en ces termes : quoiqu'il soit homme de lettres & de bonnes mœurs, il allègue toutefois plusieurs raisons de son insuffisance; & dit qu'il n'y a rien qu'il ne soit prêt à souffrir, plutôt que de subir en ce temps-ci la charge de l'épiscopat. Vous savez que les lois séculières ne permettent pas *l. 12. Cod. de nupt.* de marier un fils de famille sans son consentement; combien est-il plus nécessaire pour donner un époux à l'église? & quel bien pourra-t-il faire en agissant par contrainte? Je vous prie donc, à genoux, de ne l'y pas engager par votre autorité. Je suis obligé de pourvoir à son salut autant qu'il m'est possible, puisque je l'ai levé des fonts. L'église de Dol ayant écrit à Ives de Chartres, afin *Epist. 178.* qu'il obligeât Vulgrin à accepter; Ives répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir. Il n'y a que le pape, ajoute-t-il, qui puisse donner à l'église des évêques même malgré eux; ainsi je ne contraindrai notre frère en ceci, qu'en tant que le pape m'y contraindra.

Pœn. Theod. tom. 2. pag. 536. Sup. l. LXIV. n. 21. Pendant que le pape Pascal étoit deçà les monts, il termina la contestation qui duroit depuis si long-temps entre Gui archevêque de Vienne & Hugues évêque de Grenoble, au sujet du territoire de Salmoriac, les faisant convenir d'un partage entre les deux églises. L'accord fut fait à Lyon dès le vingt-neuvième de Janvier, en présence des évêques d'Albane, de Plaisance, du Puis, de Viviers, de Genève,

de Valence & de Maurienne; mais la bulle n'en fut expédiée que le second jour d'Août de cette année 1107, indiction quinzième. Le pape, après le concile de Troyes, retournoit lentement en Italie, & il fut reçu à Rome avec une joie incroyable.

AN. 1107.

Ab. Ursperg.

LVI. Concile de Londres.

Edmer. 4. Novor.

Le roi d'Angleterre ayant assemblé sa cour à Pâque, qui cette année 1107 fut le quatorzième d'Avril: les réglemens qu'il avoit résolu d'y faire touchant les églises, furent différés jusques à la Pentecôte, parce que le pape avoit mandé de lui envoyer au concile de Troyes Guillaume de Varelvast & le moine Baudouin, qui avoient été auparavant députés à Rome; & le roi espéroit apprendre à leur retour quelque chose de nouveau touchant les intentions du pape. Mais l'archevêque Anselme étant tombé dangereusement malade entre Pâque & la Pentecôte, le concile qui se devoit tenir à cette fête fut remis au premier d'Août. Cependant il reçut une lettre du pape, par laquelle il lui permettoit de promouvoir aux ordres sacrés les enfans des prêtres, qui seroient recommandables par leur science & leur vertu; attendu la grande multitude d'hommes de cette naissance, qui se trouvoient en Angleterre. Ce que le pape n'accordoit toutefois qu'à cause de la nécessité du temps & pour l'utilité de l'église, sans préjudice de la discipline pour l'avenir. En général il permet à Anselme d'accorder pour ces mêmes causes toutes les dispenses qu'il jugera nécessaires, suivant la barbarie de la nation: ce sont ses termes.

Pasc. epist. 102.

Au commencement du moi d'Août, l'assemblée des évêques & des seigneurs se tint à Londres au palais du roi; & pendant trois jours de suite la question des investitures fut agitée entre le roi & les évêques, en l'absence d'Anselme. Quelques-uns vouloient que le roi les donnât, suivant que son père & son frère en avoient usé: mais l'autre avis l'emporta, qui étoit de se conformer à ce que le pape avoit reglé, en accordant au roi les hommages que le pape Urbain avoit défendus, & lui defendant seulement les investitures. Ensuite le roi s'y soumit publiquement en présence d'Anselme; & ordonna qu'à l'avenir personne en Angleterre ne recevroit l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye par la crosse & l'anneau de la main du roi, ou de quelque laïque que ce fût; & Anselme déclara de son côté, qu'on ne refuseroit la consécration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi. Ce

Tom. x. conc. p. 755.

AN. 1107. qui étant ainsi réglé, le roi, par le conseil d'Anselme & des seigneurs, donna des pasteurs aux églises d'Angleterre, qui presque toutes étoient vacantes depuis long-temps: mais sans leur donner aucune investiture. Il remplit aussi quelques églises de Normandie.

Cependant Anselme, en présence du roi, des évêques & des seigneurs, demanda à Gerard archevêque d'Yorck, la soumission qu'il ne lui avoit point encore faite depuis sa translation d'Erford à Yorck. Le roi dit qu'il ne lui paroissoit pas nécessaire, que Gerard fit une autre soumission que celle qu'il avoit faite à son ordination; & Anselme y consentit pour lors, à condition que Gerard, lui touchant dans la main, promettroit de lui rendre, comme archevêque, la même obéissance qu'il lui avoit promise comme évêque. Ensuite ceux qui avoient été élus évêques allèrent à Cantorberi, & y furent ordonnés le dimanche onzième d'Août par Anselme assisté de ses suffragans. Ces nouveaux évêques étoient cinq, dont le plus remarquable étoit Guillaume de Varelvast, qui fut ordonné évêque d'Excestre. Anselme écrivit au pape pour l'assurer que le roi d'Angleterre avoit renoncé aux investitures, & ne disposoit pas des églises par sa seule volonté, mais s'en rapportoit entièrement au conseil des gens de bien. Il marque aussi le service que Robert comte de Meulan, qui étoit le principal confident du roi, avoit rendu à l'église en cette occasion.

LVII. Mort de Daïmbert. Gibellin patriarche de Jérusalem. *Tom. x. conc. p. 527. ex Guill. Tyr. XI. c. 4.*

Depuis plus de deux ans Daïmbert patriarche de Jérusalem étoit à la suite du pape Pascal, qui le retenoit pour voir si ceux qui l'avoient chassé allégueroient des choses raisonnables de leur conduite. Mais personne n'ayant comparu, & ne se trouvant autre chose contre lui, sinon qu'il avoit été chassé par la pure violence du roi, il fut renvoyé à son siége avec des lettres du pape, qui témoignoient qu'il étoit en ses bonnes grâces. Il passa en Sicile, & fut obligé de séjourner à Messine pour attendre l'occasion de s'embarquer: mais il y tomba malade, & mourut le vingt-septième de Juin cette année 1107, ayant tenu le siége de Jérusalem pendant sept ans; quatre ans paisiblement, trois ans en exil. Ebremar, qui avoit été intrus à sa place, ayant appris qu'il revenoit avec l'approbation du pape, & ne sachant pas encore sa mort, résolut d'aller à Rome se justifier, & représenter comme on l'avoit mis malgré lui sur le siége de Jérusalem. Mais

étant arrivé à Rome, il ne put obtenir autre chose, sinon qu'on envoyât avec lui un légat pour prendre sur les lieux une plus ample connoissance de l'affaire. AN. 1107.

On y envoya Gibellin archevêque d'Arles, homme fort avancé en âge: qui étant arrivé à Jérusalem, y assembla un concile des évêques du royaume, & y examina pleinement la cause d'Ebremar. Il reconnut, par des témoins au-dessus de tout reproche, que Daïmbert avoit été chassé sans cause légitime, par la faction d'Arnoul & la violence du roi; & qu'Ebremar avoit usurpé le siége d'un évêque vivant & demeurant dans la communion de l'église: c'est pourquoi il le déposa du patriarchat par l'autorité du pape. Mais en considération de sa piété & de sa simplicité, il lui donna l'église de Césarée qui étoit vacante. Ensuite comme le clergé & le peuple contestoient sur l'élection d'un patriarche de Jérusalem, on prit jour pour traiter de cette affaire à la manière accoutumée; & après une grande délibération, ils s'accordèrent tous à choisir le légat Gibellin, & l'installèrent dans le siége patriarchal. On prétendoit que ç'avoit été encore un artifice d'Arnoul, de mettre en cette place un vieillard, qui par son grand âge ne pouvoit vivre long-temps. Gibellin toutefois tint le siége de Jérusalem pendant cinq ans.

LVIII. Juridiction de l'église de Jérusalem. *Guill. Tyr. lib.* XI. *c.* 28. *Pasc. ep.* 18.

De son temps le roi Baudouin, peut-être à la suggestion du clergé, envoya des députés à Rome demander au pape que toutes les villes & les provinces qu'il pourroit conquérir sur les infidelles, fussent soumis à la juridiction de l'église de Jérusalem. Ce que le pape Pascal lui accorda par une bulle, où il lui dit: les limites des églises de vos quartiers ont été confondues par la longue possession des infidelles. C'est pourquoi ne leur pouvant assigner de bornes certaines, nous avons cru devoir accorder à votre prière, que comme vous avez fait vœu d'exposer votre personne aux plus grands périls pour la gloire de l'église de Jérusalem: toutes les villes des infidelles que vous prendrez, ou que vous avez prises, soient soumises à la juridiction de cette église, & que leurs évêques obéissent au patriarche comme à leur métropolitain. Le pape adressa une autre bulle au patriarche Gibellin, portant la même concession à lui & à ses successeurs. *ep.* 19.

AN. 1108. Mais Bernard patriarche Latin d'Antioche, voyant le préjudice que cette concession faisoit à son siége, envoya des députés à Rome en porter ses plaintes. Pour l'appaiser, le pape lui écrivit une lettre, où il relève la dignité de l'église d'Antioche, honorée comme celle de Rome par la présence de S. Pierre & ajoute : si par hazard nous avons écrit quelque chose autrement qu'il ne falloit à l'église d'Antioche, où à celle de Jérusalem, touchant les limites des diocèses; il ne faut l'attribuer ni à la légéreté ni à la malice, ni exciter du scandale pour ce sujet. Car le grand éloignement des lieux & le changement des anciens noms des villes & des provinces, nous ont apporté beaucoup d'incertitude ou d'ignorance: mais nous prétendons conserver les droits de toutes les églises. On voit ici l'inconvénient de vouloir régler les affaires de trop loin & sans connoissance suffisante.

ep. 20.

LIX. Eglise d'Angleterre.

En Angleterre l'incontinence des clercs continuoit : ensorte que plusieurs prêtres gardoient leurs femmes, ou se marioient de nouveau. Pour y remédier, le roi tenant sa cour de la Pentecôte, qui en 1108 étoit le vingt-quatrième de Mai, assembla à Londres les seigneurs & les évêques avec Anselme à leur tête, & Thomas élu archevêque d'Yorck : car Girard étoit mort en venant à cette cour. En ce concile on fit dix canons, qui portent entre autres choses: que les prêtres qui n'ont pas observé la défense du premier concile de Londres, (c'est celui de 1102,) s'ils veulent encore célébrer la messe quitteront leurs femmes; & ne pourront plus leur parler que hors de leurs maisons & en présence de deux témoins. Que s'ils aiment mieux renoncer au service de l'autel qu'à leurs femmes, ils seront interdits de toutes fonctions, privés de tout bénéfice ecclésiastique, & déclarés infâmes. Les archidiacres & les doyens jureront de ne point tolérer les prêtres concubinaires dans l'exercice de leurs fonctions : ceux qui quitteront leurs femmes, seront interdits pendant quarante jours pour faire pénitence : & les coupables perdront leurs meubles, qui seront donnés à l'évêque aussi bien que les concubines, avec leurs biens.

Edmer. 4. Novor. n. 43. Tom. x. conc. p. 756.

c. 2. c. 3. c. 5. c. 8. c. 9. c. 10.

Dans le même temps on parla d'ériger un nouvel évêché au diocèse de Lincoln qui étoit trop étendu; & le roi, l'archevêque & les seigneurs jugèrent à propos d'en mettre le

n. 44.

siége dans l'abbaye d'Eli. Mais Anselme sachant, dit Edmer, qu'on ne peut ériger un nouvel évêché sans l'autorité du pape, en écrivit à Pascal II : lui marquant les raisons de cette érection, le consentement du roi, des évêques & des seigneurs ; & en particulier de l'évêque de Lincoln, à qui on donnoit un dédommagement convenable. Le pape accorda cette érection, mais elle ne fut exécutée qu'après la mort d'Anselme. An. 1108.

Cependant Turgot, moine de Dunelme, ayant été élu évêque de saint André en Ecosse, ne pouvoit être sacré par son métropolitain Thomas archevêque d'Yorck, qui n'étoit pas encore sacré lui-même. Sur quoi l'évêque de Dunelme proposa de sacrer Turgot à Yorck en présence de Thomas & des évêques d'Ecosse & des Orcades. Mais Anselme s'y opposa, & soutint qu'il n'y avoit que lui qui pût les sacrer tant que les choses seroient en cet état. Ensuite il pressa Thomas de se faire sacrer ; & sachant qu'il envoyoit à Rome pour demander le pallium par avance, il écrivit au pape pour le prier de ne lui pas accorder qu'il ne fût sacré. Car il croiroit, dit-il, me pouvoir refuser l'obéissance qu'il me doit comme à son primat : ce qui feroit un schime en Angleterre. Il ajoute : notre roi se plaint que vous souffrez que le roi d'Allemagne donne les investitures des églises, sans l'excommunier ; c'est pourquoi il menace de recommencer aussi à les donner. Voyez donc incessamment ce que vous devez faire, pour ne pas ruiner sans ressource ce que vous avez si bien établi. Car notre roi s'informe soigneusement de ce que vous faites à l'égard de ce prince.

Le pape assura Anselme par sa réponse, qu'il ne feroit rien au préjudice de l'église de Cantorberi ; puis il ajouta : quant à ce que vous dites, que quelques-uns sont scandalisés de ce que nous souffrons au roi d'Allemagne de donner les investitures ; sachez que nous ne l'avons jamais souffert, ni ne le souffrirons. Il est vrai que nous attendons que la férocité de cette nation soit domptée ; mais si le roi continue de suivre le mauvais chemin de son père, il sentira sans doute le glaive de S. Pierre, que nous avons déjà commencé de tirer. La lettre est datée du douzième d'Octobre à Benevent, où le pape étoit venu tenir un concile. Il y renouvella l'excommunication contre les laïques qui donneroient *Pasc. ep.* 44. *Chr.* IV. *c.* 33.

AN. 1108. des bénéfices eccléſiaſtiques, & ceux qui les recevroient de leur main; & il défendit aux clercs les habits ſéculiers & précieux.

LX. Mort de Philippe I. Louis le Gros roi de France. Orderic. l. XI. p. 836. Suger. vita Lud. c. 12.

En France le roi Philippe mourut la même année 1108, le mercredi vingt-neuvième de Juillet, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit régné quarante-neuf. Il mourut à Melun, & fut enterré, comme il l'avoit ordonné, à S. Benoît ſur Loire. Louis ſon fils, déjà reconnu roi, étoit préſent à ſa mort & à ſes funérailles, où ſe trouvèrent trois évêques, Galon de Paris, Humbert de Senlis & Jean d'Orléans, & Adam abbé de ſaint Denis. Comme Louis, en réprimant les violences de quelques ſeigneurs, s'étoit attiré leur haine, on réſolut de le ſacrer au plutôt; & le principal auteur de ce conſeil fut Ives de Chartres, à qui ſon âge & ſa doctrine donnoient une grande autorité. Pour cet effet on invita Daïmbert archevêque de Sens de ſe rendre à Orléans avec ſes ſuffragans, Galon de Paris, Manaſſès de Meaux, Jean d'Orléans, Ives de Chartres, Hugues de Nevers, Humbauld d'Auxerre; & le dimanche ſecond jour d'Août, l'archevêque ſacra Louis pendant la meſſe, & au lieu de l'épée de chevalier, lui ceignit celle du roi: puis il lui mit la couronne ſur la tête, lui donna le ſceptre, la verge & tous les ornemens royaux. La cérémonie étoit à peine achevée & le roi n'avoit pas encore changé d'habit, quand des députés de l'égliſe de Reims arrivèrent avec des lettres portant oppoſition au ſacre, & défenſe de la part du pape de paſſer outre. Car ils diſoient que le droit de couronner le roi pour la première fois appartenoit à l'égliſe de Reims, à laquelle cette prérogative avoit été accordée par Clovis premier, roi de France, que S. Remi baptiſa.

LXI. Raoul le Verd archevêque de Reims. Sup. l. XLIII. n. 50. Marlot. l. 11. c. 22.

L'archevêque de Reims étoit alors Raoul le Verd, auparavant prévôt de cette égliſe, homme de mérite & ami de S. Bruno. L'archevêque Manaſſès II étant mort le dix-neuvième Septembre 1106, Raoul fut élu par une partie du clergé & du peuple; & l'autre partie plus attachée au roi élut, ſuivant ſes intentions, Gervais archidiacre, fils de Hugues comte de Rethel. Mais le pape Paſcal, qui tenoit alors le concile de Reims, y caſſa l'élection de Gervais, & ordonna Raoul archevêque de Reims, ſans attendre le conſentement du roi; & comme le parti de Gervais, ſoutenu par l'autorité du prince, empêcha Raoul de

prendre possession, le pape persista à le soutenir, & mit la ville de Reims en interdit. AN. 1108.

Tel étoit l'état des choses à la mort du roi Philippe; & ce fut le parti de Raoul, qui envoya à Orléans pour s'opposer au sacre de Louis: espérant l'obliger à reconnoître cet archevêque, ou l'empêcher lui-même d'être couronné. Mais étant venus trop tard, ils furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Louis avoit alors vingt-sept ans, & en régna vingt-neuf. Il est connu sous le nom de Louis le gros; & on le compte pour le sixième du nom, en commençant à Louis le débonnaire.

Pour justifier son sacre, Ives de Chartres écrivit une lettre circulaire adressée à l'église Romaine, & à toutes celles qui avoient connoissance de la plainte du clergé de Reims: où il soutient que l'on ne peut attaquer ce sacre, ni par la raison, ni par la coutume, ni par la loi. Suivant la raison, dit-il, on a dû sacrer celui à qui le royaume appartenoit par droit héréditaire; & qui avoit été élu depuis long-temps par le commun consentement des évêques & des seigneurs. D'ailleurs comme la province Belgique prétend faire son roi, quoiqu'il doive régner sur les autres provinces: par la même raison la province Celtique & l'Aquitaine qui ne doivent rien à la Belgique, peuvent élire leur roi, quoiqu'il doive aussi régner en Belgique. Quant aux exemples, Ives rapporte premièrement celui des enfans du vieux Clotaire, dont l'un résidant à Paris, l'autre à Orléans, ne recevoient ni bénédiction ni couronne de l'archevêque de Reims. Pour la seconde race, il cite Louis fils de Louis le Bègue, qui fut couronné à l'abbaye de Ferrieres: Eudes sacré par Gautier archevêque de Sens, Raoul sacré à Soissons, Louis d'Outremer à Laon. Et dans la troisième race, Robert à Orléans, & Hugues son fils à Compiégne. Les gestes des Francs qu'il cite pour les exemples de la seconde race, sont ce que nous appellons la continuation d'Aimoin. Ives montre ensuite qu'en cette occasion les évêques de la province de Sens n'ont rien fait contre la loi, puisqu'ils n'ont connoissance d'aucune loi ni d'aucun privilége, qui accorde ce droit à l'église de Reims. Que quand il y en auroit, il n'eût pas été possible alors de l'exécuter: parce que l'archevêque de Reims n'étoit pas encore intronisé, & que la ville étoit en interdit;

ep. 189.

lib. V. *c.* 39. 41. 42.

AN. 1108. d'ailleurs si l'on eût différé, l'état du royaume & la paix de l'église étoient en très-grand péril.

Quelque temps après, Ives de Chartres & Thibaud prieur de saint Martin des champs à Paris, touchés de la désolation de l'église de Reims, firent de si fortes instances auprès du roi Louis, qu'ils lui persuadèrent de chasser l'usurpateur Gervais, & de consentir que Raoul demeurât archevêque. Le roi trouva bon qu'ils l'amenassent à Orléans à sa cour de Noël, apparemment la même année 1108; mais les seigneurs ne consentirent point que Raoul fût reçu en grace, s'il ne faisoit au roi serment de fidélité, comme tous ses prédécesseurs & les autres évêques du royaume. Or comme ces sermens étoient défendus par les décrets des derniers conciles, Ives écrivit au pape Pascal de leur pardonner, en considération de la paix & de la charité, cette faute qui n'étoit pas contre la loi divine, mais seulement contre une loi positive. Car, ajoute-t-il, si vous voulez juger à la rigueur tout ce qui se fait par condescendance, presque tous les ministres de l'église seront obligés de renoncer à leurs fonctions, ou de sortir du monde; & ils ne trouveront point où semer les biens spirituels, si on ne leur permet de tolérer quelque chose de ce qui se fait selon la chair. Raoul le Verd tint le siége de Reims pendant seize ans.

ep. 190.

LXII. Fin de saint Anselme de Cantorberi. *Edmer. 4 Novor. n. 33.*

Thomas archevêque d'Yorck différoit toujours son sacre, se laissant séduire aux mauvais conseils de ses chanoines; qui jugeant qu'Anselme n'avoit plus guère à vivre à cause de son grand âge & de sa mauvaise santé, lui écrivirent que l'église d'Yorck étoit égale à celle de Cantorberi, & défendirent à Thomas, de la part du pape, de lui promettre obéissance. Enfin l'affaire traînant en longueur, & Anselme sentant sa maladie augmenter de jour en jour, écrivit à Thomas en ces termes : je vous déclare; en présence, de Dieu tout-puissant & de sa part, que je vous interdis de toute fonction de prêtre, & vous défends de vous ingérer au ministère pastoral, jusques à ce que vous cessiez de vous révolter contre l'église de Cantorberi, & que vous lui promettiez obéissance, comme ont fait vos prédécesseurs Thomas & Girard. Que si vous persévérez dans votre révolte, je défends sous peine d'anathême perpétuel à tous les évêques de la grande Bretagne de vous imposer les mains, ou de vous reconnoître pour évêque & vous recevoir à leur

communion, si vous vous faites ordonner par des étrangers. Il envoya cette lettre à tous les évêques d'Angleterre, leur en recommandant l'exécution en vertu de la sainte obéissance. An. 1109.

La maladie d'Anselme étoit un dégoût de toute nourriture, qui le tint pendant environ six mois; & quoiqu'il se fit violence pour manger, ses forces diminuoient insensiblement. Ne pouvant plus marcher, il se faisoit porter tous les jours au saint sacrifice, pour lequel il avoit une dévotion singulière. Ceux qui le servoient voyant que ce mouvement le fatiguoit extrêmement, vouloient l'en détourner; mais à peine purent-ils l'obtenir cinq jours avant sa mort. Le mardi de la semaine sainte, vers le soir, il perdit la parole; la nuit pendant que l'on chantoit matines à l'église, on lui lut la passion que l'on devoit lire à la messe, c'est-à-dire selon saint Luc; pendant laquelle, comme on vit qu'il alloit passer, on le tira de son lit, & le mit sur le cilice & sur la cendre. Il rendit ainsi l'esprit au point jour du mercredi saint, vingt-unième d'Avril 1109, la seizième année de son pontificat, & la soixante & seizième de sa vie. Il mourut à Cantorberi, & fut enterré dans sa cathédrale près de Lanfranc son prédécesseur. L'église honore la mémoire de S. Anselme le jour de sa mort: après laquelle le siége de Cantorberi vaqua cinq ans.

Vita per Edmer. c. 7. n. 72.

Mart. Rom. 21. Apr.

LXIII. Ecrits de S. Anselme.

Outre les écrits de S. Anselme dont j'ai parlé, il nous en reste grand nombre d'autres, tant dogmatiques que moraux. Il y en a trois qu'il fit pour l'intelligence de l'écriture sainte en forme de dialogues. Le premier de la vérité; ce que c'est, en quels sujets elle se trouve, & ce que c'est que la justice. Il y montre entre autres choses, que les sens nous rapportent toujours la vérité; & que l'erreur que nous attribuons aux sens, n'est que dans le jugement précipité. Le second traité est du libre arbitre, qu'il définit ainsi: c'est le pouvoir de garder la droiture de la volonté, à cause de cette droiture même. Il montre que le pouvoir de pécher ne lui est point essentiel; que la créature, après avoir péché, n'a pas laissé d'avoir encore le libre arbitre; qu'elle ne péche jamais que librement, & que la violence de la tentation rend seulement la résistance plus difficile, mais non pas impossible: ensorte que celui qui ment, pour éviter la mort, choisit le mensonge, & c'est improprement que l'on dit qu'il ment malgré lui. Que Dieu fait un plus

P. 109. Prolog. cap. 6, 1. 7.

c. 3.

c. 1.

n. 5.

grand miracle, en rendant la droiture de la volonté à
AN. 1109. celui qui l'a perdue par le péché, qu'en ressuscitant un mort.
p. 61. Le troisième traité est de la chute du diable. Saint Anselme y examine principalement cette question : en quoi le diable a péché de n'être pas demeuré dans la vérité; puisque Dieu ne lui a pas donné la persévérance, qu'il ne pouvoit avoir autrement, & qu'il auroit eue, si Dieu la lui eût donnée comme aux bons
c. 20. Anges. Dans ce dialogue il traite aussi, par occasion, de la confirmation des bons Anges dans l'état de grâce. Il y traite à fonds de la nature du mal & de son origine; & montre comment on peut dire, que Dieu fait la mauvaise volonté de la créature, en tant qu'elle est
Prolog. de verit. volonté, non en tant qu'elle est mauvaise. Quoique ces trois traités soient séparés, l'auteur recommandoit
p. 143. qu'on les écrivît de suite, à cause de la conformité des matières. Il les composa tous trois étant prieur du Bec; & fit dans le même temps un autre dialogue intitulé, du Grammairien, à cause du mot qu'il prend pour exemple; & c'est un traité de Dialectique.

Edm. 2. Le dernier de ses ouvrages dogmatiques fut le traité
vitæ. p. 25. de la concorde de la prescience, de la prédestination & de la grâce de Dieu, avec le libre arbitre, qu'il com-
p. 123: posa lentement contre sa coutume, à cause de sa maladie. La prescience de Dieu semble répugner au libre
Q. 1. c. 1. arbitre, parce que ce que Dieu a prévû arrive nécessairement, & le libre arbitre exclut toute nécessité; mais cette nécessité que nous concluons de la pres-
c. 2. cience de Dieu, n'est qu'une nécessité subséquente & non antécédente : autrement, il ne feroit rien
c. 4. librement lui-même. Or la science de Dieu ne dé-
c. 7. pend pas des choses, mais elles sont par sa science.
Q. 2. c. 1. La prédestination semble apporter une plus grande
c. 3. nécessité, parce qu'elle enferme un décret; mais en effet elle n'impose pas plus de nécessité que la prescience, parce que Dieu ne prédestine pas en contrai-
Q. 3. c. 1. gnant la volonté, mais la laissant libre. Ce qui fait la difficulté touchant la grâce, c'est ce que l'écriture dit avec une égale force, que nous ne pouvons rien sans la grâce, & que nous agissons librement; d'où vient que quelques esprits superbes ont attribué toute la vertu au libre arbitre : & plusieurs de notre temps, dit l'auteur, doutent que le libre ar-

bitre soit quelque chose. Mais nous ne pouvons avoir que par la grâce la droiture de volonté qui nous fait aimer la justice, est qui est essentielle au mérite ; & l'écriture en établissant la grâce n'exclut point le libre arbitre, comme en établissant le libre arbitre elle n'exclut point la grâce. Il n'est jamais impossible d'avancer dans le bien, ou de n'en pas déchoir ; mais la grande difficulté paroît quelquefois impossibilité. AN. 1109. c. 3. c. 5. c. 12.

Outre les ouvrages dogmatiques de saint Anselme, nous avons de lui plusieurs homélies, plusieurs méditations, & grand nombre d'oraisons qui respirent une tendre piété ; & enfin plus de quatre cents lettres. Sa vie a été écrite en deux livres par le moine Edmer, son disciple & son compagnon inséparable, qui dans cet ouvrage s'est attaché particulièrement à décrire ses mœurs, son esprit & ses miracles. Mais il a laissé une autre histoire sous le nom de Nouvelles, où il rapporte exactement, & suivant l'ordre des temps, tout ce qui s'est passé entre S. Anselme & les rois d'Angleterre, depuis le commencement du règne de Guillaume le conquérant jusques à la mort du prélat ; & la suite de quelques affaires ecclésiastiques jusques à l'an 1122.

LXIV. Thomas archevêque d'Yorck. Edmer. 4. Novor. n. 8.

Peu de jours après la mort de S. Anselme, arriva en Angleterre un cardinal envoyé par le pape Pascal, avec le pallium pour l'archevêque d'Yorck, qu'il étoit chargé de remettre à S. Anselme, afin d'en disposer suivant son avis. A la Pentecôte suivante, treizième de Juin, 1109, le roi tenant sa cour plénière à Londres, fit examiner l'affaire de l'archevêque d'Yorck. On lut la dernière lettre que S. Anselme lui avoit écrite ; & onze évêques qui étoient présens, résolurent d'y obéir, quand ils devroient être dépouillés de leurs dignités. Ils firent venir Samson évêque de Vorchestre, dont l'archevêque Thomas étoit fils légitime ; & il déclara qu'il étoit du même avis, & qu'il vouloit aussi obéir à la défense d'Anselme. Le roi fut du même sentiment, & déclara à Thomas qu'il promettroit à l'église de Cantorberi la même obéissance que ses prédécesseurs, ou qu'il renonceroit à l'archevêché. Il se soumit, & fut sacré le dimanche vingt-septième de Juin par Richard évêque de Londres, qui lui fit auparavant prêter ce serment ; le cardinal lui donna ensuite le pallium. Mais Thomas eut regret toute sa vie de n'avoir pas

AN. 1109.

été sacré de la main de saint Anselme. Au reste l'évêque de Londres fit cette fonction, comme doyen de l'église de Cantorberi.

LXV. Fin de S. Hugues de Clugni.

Sup. liv. LIX. n. 58. Boll. 29. Apr. tom. 11. p. 619. Bibl. Clun. p. 414. Sup. n. 24. l. LXIII. n. 6.

La même année & huit jours après S. Anselme, mourut S. Hugues qui gouvernoit depuis soixante ans l'ordre de Clugni. Il avoit eu pour disciples, comme j'ai marqué, le pape Urbain II, S. Ulric qui écrivit les coutumes du monastère, & plusieurs autres grands personnages. Il fut ami de S. Pierre Damien, de Didier abbé du Mont-Cassin, & de tous les plus grands saints de son temps. Il fut chéri & respecté par l'empereur Henri le Noir, l'impératrice Agnès son épouse; Henri IV leur fils, qui dans ses dernières années le demandoit pour juge; Philippe roi de France; Alfonse VI roi de Castille, par les libéralités duquel il bâtit cette église magnifique de Clugni qui subsiste encore. Enfin l'ordre de Clugni fut de son temps au plus haut point de sa splendeur, dont il commença à déchoir depuis sa mort. Elle arriva le vingt-neuvième d'Avril 1109, qui étoit la quatre-vingt-cinquième année de son âge. Sa vie fut écrite envion six ans après, par Hildebert évêque du Mans, qui s'est plus appliqué à relever ce qu'il a cru miraculeux, que le détail de ses actions. Saint Hugues fut canonisé peu de temps après par le pape Calliste II, & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. Son successeur fut Pons, qui du monastère de saint Pons de Tormiers avoit passé à celui de Clugni : il en fut le septième abbé, & le gouverna paisiblement pendant douze ans.

LXVI. Mort d'Alfonse VI, roi de Castille.

Sup. l. LXIII. n. 6. Pelag. Ouet. p. 77. Roder. VI. c. 33.

Alfonse VI, roi de Castille, qui avoit tant aimé l'abbé saint Hugues, ne le survéquit que de trois mois; & mourut le jeudi premier de Juillet, ère 1147, qui est la même année 1109. Il vécut soixante & dix ans, & en régna trente-six; il fut enterré dans l'église de saint Fagon. Il laissa la couronne à sa fille Urraque, qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les seigneurs de Castille, à Alfonse roi d'Arragon, quoiqu'elle eût un fils nommé aussi Alfonse, de son premier mariage avec Raimond de Bourgogne, fils de Guillaume comte de Vienne. Le second mariage d'Urraque se fit par le conseil de Bernard archevêque de Tolede & des évêques de Castille; mais après la mort d'Alfonse VI, les seigneurs & la princesse elle-même soutinrent que son mariage avec le

roi

roi d'Arrangon étoit nul pour cause de parenté : car ils descendoient l'un & l'autre de Sanche le grand, roi de Navarre. On envoya au pape Pascal, qui commit Diegue évêque de Compostelle pour prendre connoissance de l'affaire : lui ordonnant d'obliger la princesse à se séparer, sous peine d'être excommuniée & de perdre sa puissance temporelle. On ne voit pas ce qui fut jugé ; mais il est certain qu'Alfonse d'Arragon fit sentir son indignation aux prélats. L'évêque de Burgos & celui de Leon furent chassés, celui de Palence pris, l'abbé de S. Fagon dépouillé, & le moine Ramir, frère du roi, mis à sa place. Bernard archevêque de Tolède, quoique légat du saint siége, fut banni de son diocèse pendant deux ans.

AN. 1109. *Id.* VII. *c.* I.

Mariana X. *hist. c.* 8.





LIVRE SOIXANTE-SIXIEME.

AN. 1110. I. Le Roi Henri V en Italie. Tom. x. conc. p. 764.

A Rome le pape Pascal II tint un concile dans l'église de Latran le 7e. jour de Mars l'an 1110, indiction troisième, où il renouvella les décrets contre les investitures, & les canons qui défendent aux laïques de disposer des biens des églises. On y excommunia ceux qui pilleroient les débris des naufrages. La même année Richard évêque d'Albane, légat du pape, tint trois conciles en France: l'un à Clermont en Auvergne, à la Pentecôte, qui fut le vingt-neuvième de Mai; le second à Toulouse, le troisième à saint Benoît sur Loire, le premier jour d'Octobre. A ce dernier concile se trouvèrent quatre archevêques: Daimbert de Sens, Raoul de Reims, Raoul de Tours & Leger de Bourges. Il ne se tenoit plus guère de conciles sans légats du pape.

P. 765. 766.

Chr. Cass. IV. c. 35.

Au mois de Juin le pape sortit de Rome & alla en Pouille, où il assembla le duc, le prince de Capoue & les comtes du pays; leur fit promettre de l'aider contre le roi Henri d'Allemagne, s'il en étoit besoin, & s'ils en étoient requis. Il revint ensuite à Rôme, où il fit faire le même serment à tous les grands. C'est qu'il savoit la résolution du roi de venir en Italie, & en prévoyoit les suites. En effet dès le jour de l'Epiphanie de la même année 1110, le roi avoit tenu avec les seigneurs une conférence à Ratisbonne, où il leur avoit déclaré son dessein de passer les Alpes, pour aller à Rome recevoir la couronne impériale de la main du pape, & réunir l'Italie à l'Allemagne, suivant les anciennes lois. La proposition fut très-bien reçue: les seigneurs promirent de suivre le roi, & se préparèrent au voyage, nonobstant la terreur que jeta dans les esprits une comète qui parut le sixième de Juin. Le roi commença à marcher vers le mois d'Août, suivi d'une armée immense, & accompagné de gens de lettres capables de soutenir ses droits: entre autres d'un Ecossois nommé David qui avoit gouverné les écoles de Virsbourg, & que le roi à cause de sa vertu avoit fait son chapelain. Il écrivit la relation de ce voyage, mais plutôt en panégyriste qu'en historien. La prétention du roi étoit de se maintenir dans la possession acquise par privilé-

Ab. Ursperg.

Guill. Malm. liv. V. p. 166.

ge & par coutume à ses prédécesseurs depuis Charlemagne, & conservée pendant trois cents ans sous soixante-trois papes, de donner les évêchés & les abbayes par l'anneau & la crosse. Au contraire, les papes depuis Gregoire VII prétendoient qu'aucun laïque ne pouvoit donner l'investiture d'un évêché ou d'une autre dignité ecclésiastique, & ils l'avoient souvent ainsi décidé dans des conciles. C'étoit donc le principal sujet du voyage de Henri, de finir cette division scandaleuse entre l'empire & le sacerdoce. C'est ainsi qu'en parle Robert de Torigni abbé du Mont saint-Michel, qui vivoit dans le même siècle, & a continué la chronique de Sigebert moine de Gemblous, qui l'avoit conduite jusques à l'an 1100, & mourut en 1113.

AN. 1110.

Rob. an 1111. *Id. prolog. Id. an.* 1113.

II. Conventions entre le pape & le roi.

Le roi Henri ayant traversé la Lombardie, & pris Novare qui vouloit lui résister, vint en Toscane, & célébra la fête de Noël à Florence en grande solennité. Ensuite il envoya des députés à Rome pour régler avec ceux du pape les conditions de son couronnement. Ils s'assemblèrent le cinquième de Février 1111 au parvis de saint Pierre en l'église de Notre-Dame de la Tour, & convinrent des articles suivans. L'empereur renoncera par écrit à toutes les investitures des églises entre les mains du pape, en présence du clergé & du peuple, le jour de son couronnement. Et après que le pape aura de même renoncé aux régales, l'empereur jurera de laisser les églises libres avec les oblations & les domaines qui n'appartenoient pas manifestement au royaume avant que l'église les possédât, & il déchargera les peuples des sermens faits contre les évêques. Il restituera les patrimoines & les domaines de saint Pierre, comme ont fait Charles, Louis, Henri & les autres empereurs, & aidera selon son pouvoir à les garder. Il ne contribuera ni de son fait ni de son conseil à faire perdre au pape le pontificat, la vie ou les membres; ou le faire prendre par mauvaise voie, par soi-même, ou par personne interposée. Et cette promesse comprend non-seulement le pape, mais ses fidelles serviteurs, qui auront promis sureté à l'empereur en son nom : c'est-à-dire Pierre de Leon avec ses enfans & les autres qu'il déclarera à l'empereur; & si quelqu'un leur fait du tort, l'empereur les secourra fidellement. L'empereur donnera au pape pour médiateurs Frideric son neveu, & d'autres seigneurs qui sont nommés, au

AN. 1111. nombre de douze. Ils jureront au pape sa sureté, & demeureront près de lui pour ôtages de l'observation de ces conditions. C'est ce qui fut promis de la part du roi Henri.

Acta ap. Bar. an. 1111. La convention de la part du pape fut telle. Si le roi observe ce qu'il a promis, le pape ordonnera aux évêques présens au jour de son couronnement, de laisser au roi tout ce qui appartenoit à la couronne au temps de Louis, de Henri, & de ses autres prédécesseurs; & il défendra par écrit, sous peine d'anathème, qu'aucun d'eux, soit des présens, soit des absens, n'usurpe les régales, c'est-à-dire les villes, les duchés, marquisats, comtés, monnoies, marchés, avoueries & terres qui appartenoient manifestement à la couronne, les gens de guerre & les châteaux, & qu'on n'inquiète plus le roi sur ce sujet. Le pape recevra le roi avec honneur, le couronnera comme ses prédécesseurs, & lui aidera à se maintenir dans le royaume. Pierre de Leon promit de demeurer auprès du roi, si le pape n'observoit pas ces conventions; & cependant de donner pour ôtages son fils Gratien & le fils de Hugues son autre fils. C'est ce qui fut convenu à Rome de part & d'autre le cinquième de Février.

Les députés du roi lui en ayant apporté la nouvelle, il s'avança jusques à Sutri, où le neuvième du même mois il fit en présence des députés du pape le serment dont on étoit convenu, à condition que le pape accompliroit sa promesse le dimanche suivant. Dix seigneurs & le chancelier Albert firent le même serment pour la sureté du pape. Ces précautions marquoient une grande défiance de part & d'autre, & ce n'étoit pas sans fondement.

III. Le roi fait arrêter le pape. *Chr. Cass. IV. c. 37.*

Le roi arriva près de Rome l'onzième de Février; & le lendemain, qui étoit le dimanche de la Quinquagésime, le pape envoya au-devant de lui divers officiers de sa cour avec plusieurs sortes d'enseignes : des croix, des aigles, des lions, des loups, des dragons. Il y avoit cent religieuses portant des flambeaux, avec une multitude infinie de peuple portant des palmes, des rameaux & des fleurs. Hors la porte il fut reçu par les Juifs, & dans la porte par les Grecs en chantant. Là par ordre du pape se trouva tout le clergé de Rome ; & le roi étant descendu de cheval, ils le menèrent avec des acclamations de louange aux degrés de S. Pierre. Les ayant montés, il trouva le pape qui l'attendoit accompagné de plusieurs évêques, des cardinaux prêtres, diacres & sous-diacres & du reste des chantres. Le roi se prosterna & baisa les pieds

du pape, puis ils s'embrassèrent & se baisèrent trois fois; & le roi tenant la main droite du pape, selon la coutume, vint à la porte d'argent avec de grandes acclamations du peuple. Là il lut dans un livre le serment ordinaire des empereurs; & le pape désigna Henri empereur, le baisa encore, & l'évêque de Lavici dit sur lui la première oraison. AN. 1111.

Après être entré dans l'église, ils s'assirent dans la salle appelée la roue de Porphyre, à cause du pavé figuré en rond. Le pape demanda que le roi rendît à l'église ses droits & renonçât aux investitures, comme il avoit promis par écrit. Le roi se retira à part vers la sacristie avec les évêques & les seigneurs de sa suite, où ils conférèrent long-temps. Avec eux étoient trois évêques Lombards, dont l'un étoit Bernard de Parme. Comme le temps se passoit, le pape envoya demander au roi l'exécution de la convention, & peu après les gens de la suite du roi commencèrent à dire: que l'écrit qui avoit été fait ne pouvoit subsister, comme étant contraire à l'évangile, qui ordonne de rendre à César ce qui est à César; & au précepte de l'apôtre, que celui qui sert Dieu ne s'engage point dans les affaires du siècle. On leur répondit par d'autres autorités de l'écriture & des canons: mais ils demeurèrent aheurtés à leur prétention.

Cependant le roi dit au pape: je veux que la division qui est entre vous & Etienne le Normand, finisse maintenant. C'étoit un seigneur Romain, qui fut en grande considération sous les papes suivans. Le pape répondit: la plus grande partie du jour est passée, & l'office sera long; commençons, s'il vous plaît, par ce qui vous regarde. Aussi-tôt un de ceux qui étoient venus avec le roi, se leva & dit: à quoi bon tant de discours? sachez que l'empereur notre maître veut recevoir la couronne, comme l'ont reçue Charles, Louis & Pepin. Et le pape ayant déclaré qu'il ne pouvoit la donner ainsi, le roi entra en colère, & par le conseil d'Albert archevêque de Mayence, & de Burchard évêque de Saxe, il fit environner le pape de gens armés. Comme le jour baissoit déjà, les évêques & les cardinaux conseillèrent au pape de couronner l'empereur, & remettre au lendemain l'examen du reste: mais les Allemands rejetèrent encore cette proposition. c. 38.

Le pape & tous ceux qui l'accompagnoient, étoient toujours gardés par des gens armés. A peine purent-ils monter

AN. 1111. à l'autel de S. Pierre pour ouïr la messe, & à peine put-on trouver du pain, du vin & de l'eau pour la célébrer. Après la messe on fit descendre le pape de sa chaire, il s'assit avec les cardinaux en bas devant la confession de S. Pierre, & y fut gardé jusques à la nuit fermée: puis on les mena à un logis hors l'enceinte de l'église. Les Allemands pillèrent dans le tumulte tous les meubles précieux exposés pour honorer l'entrée du roi. On prit avec le pape une grande multitude de clercs & de laïques, des enfans & des hommes de tout âge, qui avoient été au-devant de l'empereur avec des palmes & des fleurs. Il fit tuer les uns; dépouiller, battre, ou emprisonner les autres. Jean évêque de Tusculum & Leon d'Ostie voyant le pape pris, se retirèrent à Rome habillés en laïques. Tout cela se passa le dimanche de la Quinquagésime, douzième jour de Février l'an 1111, & le pape demeura prisonnier jusques au treizième d'Avril pendant deux mois entiers. Le prétexte de sa détention fut, qu'il n'accomplissoit pas ce qu'il avoit promis, d'obliger les évêques à céder au roi les régales: parce qu'en effet ils réclamèrent contre cette promesse.

IV. Résistance des Romains. *Chr. Cass. c. 391.*

Quand les Romains eurent appris que le pape étoit arrêté, ils en furent tellement indignés, qu'ils commencèrent à faire main-basse sur tous les Allemands qui se trouvèrent dans Rome, pélerins ou autres. Le lendemain ils sortirent de la ville, attaquèrent les gens du roi Henri, en tuèrent plusieurs dont ils prirent les dépouilles; & revenant à la charge, ils pensèrent les chasser de la galerie de S. Pierre, abattirent le roi lui-même de son cheval & le blessèrent au visage. Otton comte de Milan lui donna son cheval pour le faire sauver: mais il fut pris lui-même par les Romains, qui l'ayant mené dans la ville, le hachèrent en pièces, & le laissèrent manger aux chiens. Le combat dura jusques à la nuit, & les Romains eurent l'avantage: ensorte que les Allemands s'étant retirés dans leur camp, furent deux jours sous les armes.

Vers la nuit l'évêque de Tusculum assembla le peuple Romain, & leur dit: mes chers enfans, quoique vous n'ayez pas besoin d'exhortation, considérez que vous combattez pour votre vie & votre liberté, pour la gloire & la défense du saint siége. Vos enfans sont mis aux fers contre toute sorte de droit: l'église de S. Pierre, respectée par toute la terre, est

pleine d'armes, de sang & de corps morts. De quel plus grand désastre a-t-on jamais oui parler ? Le pape est aux fers entre les mains des barbares : tout ce qu'il y a de plus grand dans l'église est condamné à la prison & aux ténèbres : l'église votre mère gémit & implore votre secours. Employez-y donc toutes vos forces : les ennemis sont plus disposés à s'enfuir qu'à tenir ferme, s'ils trouvent de la résistance. Enfin pour vous encourager à venger un tel crime, par la confiance que nous avons en la miséricorde de Dieu & des bienheureux apôtres S. Pierre & S. Paul, nous vous donnons l'absolution de tous vos péchés. Les Romains, encore plus animés par ce discours, s'engagèrent par serment à résister au roi Henri, & résolurent de tenir pour leurs frères tous ceux qui les aideroient.

An. 1111.

Le roi ayant appris cette disposition des Romains, quitta la même nuit avec précipitation de l'église de S. Pierre : emmenant avec lui le pape, qu'il fit deux jours après dépouiller de ses ornemens & lier de cordes, comme plusieurs autres, tant clercs que laïques, que l'on traînoit avec lui, sans permettre à personne des Latins de lui parler ; mais il étoit gardé & servi avec honneur par les seigneurs Allemands, à la tête desquels étoit Ulric patriarche d'Aquilée. Conrad archevêque de Salsbourg, désapprouva ouvertement la capture du pape, ce qui lui attira la disgrace du roi, & une telle persécution, qu'il fut obligé de fuir pendant plusieurs années, & se cacher en divers lieux. Cependant l'évêque de Tusculum ne cessoit point d'écrire des lettres de tous côtés, pour exciter les fidelles à secourir l'église. Quoique le roi pillât les terres des Romains, & s'efforçât de les gagner eux-mêmes par argent & par divers artifices, ils demeurèrent toujours fidelles au pape ; & le roi ne sachant quel parti prendre, jura que si le pape ne se rendoit à sa volonté, il lui feroit souffrir à lui & aux autres prisonniers la mort, ou du moins la mutilation des membres. Enfin il convint de les délivrer tous, pourvu que le pape lui relâchât les investitures : assurant qu'il ne prétendoit donner ni les droits ni les fonctions de l'église, mais seulement les régales, c'est-à-dire les domaines & les droits dépendans de la couronne.

V.
Le pape accorde les investitures.

Le pape résista long-temps, disant qu'il aimoit mieux perdre la vie, que de donner atteinte aux droits de l'église. Mais on lui représenta la misère des prisonniers qui étoient aux fers,

AN. 1111. hors de leur patrie, séparés de leurs femmes & de leurs enfans, la désolation de l'église Romaine, qui avoit perdu presque tous ses cardinaux: le péril du schisme dont toute l'église Latine étoit menacée. Enfin le pape vaincu par leurs larmes, & fondant en larmes lui-même, dit: je suis donc contraint de faire, pour la paix & la liberté de l'église, ce que j'aurois voulu éviter aux dépens de mon sang. On dressa le traité, portant que le pape accorde les investitures à l'empereur, & lui en donnera ses lettres; puis on ajoutoit: le pape n'inquiétera point le roi Henri pour ce sujet, ni pour l'injure qui lui a été faite à lui ou aux siens, & ne prononcera jamais d'anathême contre le roi: il ne sera point en demeure de le couronner, & l'aidera de bonne foi à conserver son royaume & son empire. Cette promesse fut souscrite par seize cardinaux, dont les deux premiers étoient les évêde Porto & de Sabine.

La promesse de l'empereur portoit: je mettrai en liberté mercredi ou jeudi prochain le pape Pascal, les évêques, les cardinaux, tous les prisonniers & les ôtages qui ont été pris pour lui & avec lui. Je ne prendrai plus ceux qui sont fidelles au pape, & je garderai au peuple Romain la paix & la sureté. Je rendrai les patrimoines & les domaines de l'église Romaine que j'ai pris, je l'aiderai de bonne foi à recouvrer & posséder tout ce qu'elle doit avoir; & j'obéirai au pape Pascal, sauf l'honneur du royaume & de l'empire, comme les empereurs catholiques ont obéi aux papes catholiques. Cette promesse fut jurée par quatre évêques & sept comtes, & datée du mardi après l'octave de Pâque: onzième d'Avril, indiction quatrième, qui est l'an 1111.

Avant que de délivrer le pape, l'empereur voulut avoir la bulle touchant les investitures, sans attendre qu'il fût rentré dans Rome où son sceau étoit demeuré. Le lendemain donc on fit venir de la ville un scriniaire ou secrétaire, qui écrivit cette bulle pendant la nuit; & le pape y souscrivit, quoique bien à regret. Elle portoit: nous vous accordons & confirmons la prérogative que nos prédécesseurs ont accordée aux vôtres; savoir que vous donniez l'investiture de la verge & de l'anneau aux évêques & aux abbés de votre royaume élus librement & sans simonie; & qu'aucun ne puisse être consacré sans avoir reçu de vous l'investiture. Car vos prédécesseurs ont donné de si grands biens de leur do-

maine aux églises de votre royaume, que les évêques & les abbés doivent contribuer les premiers à la défense de l'état; & votre autorité doit réprimer les dissensions populaires qui arrivent dans les élections. Si quelque personne ecclésiastique ou séculière ose contrevenir à cette présente concession, il sera frappé d'anathème & perdra sa dignité. An. 1111.

Ensuite l'empereur fut couronné par le pape dans l'église de S. Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées, afin que personne ne pût assister à cette cérémonie. A la messe le pape en étant venu à la fraction de l'hostie, en prit une partie, & donna l'autre à l'empereur, en disant : comme cette partie du corps vivifiant est séparée, ainsi soit séparé du royaume de Jesus-Christ celui qui violera ce traité. Sitôt que la messe fut finie, le roi retourna à son camp : & le pape enfin délivré, avec les évêques & les cardinaux, rentra dans Rome, où le peuple vint au-devant de lui avec un tel empressement, qu'il ne put arriver que le soir à son logis. C'étoit le jeudi treizième d'Avril.

L'empereur fit de grands présens au pape, aux évêques, aux cardinaux & au reste du clergé, & s'en retourna en Allemagne par la Lombardie. Au mois d'Août il assembla à Spire un grand nombre d'évêques & quelques seigneurs, pour célébrer les funérailles de l'empereur son père, qui depuis sa mort arrivée cinq ans auparavant, étoit demeuré sans sépulture ecclésiastique, & sans que l'on eût fait pour lui de prières. L'empereur avoit obtenu du pape la permission de lui rendre ses devoirs, sur le témoignage des évêques, qui assurèrent qu'il étoit mort pénitent, & l'empereur lui fit faire des funérailles aussi magnifiques qu'en eût eu aucun de ses prédécesseurs : ainsi il fut enterré près de ses ancêtres. L'empereur tint ensuite sa cour à Mayence, & donna l'investiture de cet archevêché à Albert son chancelier, élu depuis long-temps à la place de Ruthard, mort le second jour de Mai 1110. *Ab. Ursperg.* *Sup. l. LXV. n. 44.*

VI. Le pape blâmé par son église.

Le schisme qui duroit depuis trente-cinq ans sembloit terminé, & la paix rétablie entre le pape & l'empereur : mais à Rome il pensa se former un nouveau schisme. Car les cardinaux qui y étoient demeurés pendant la prison du pape, & plusieurs autres prélats, condamnèrent ouvertement la concession des investitures qu'il avoit donnée à l'empereur, comme contraire aux décrets de ses prédécesseurs, & le

An. 1111. Pasc. ep. 23. ap. Baron. an. 1111. pape étant sorti de Rome, ils s'assemblèrent, ayant à leur tête Jean évêque de Tusculum & Leon de Verceil, & firent un décret contre le pape & contre sa bulle. Le pape en ayant eu avis, leur écrivit de Terracine le cinquième de Juillet, reprenant l'indiscrétion de leur zèle, & promettant toutefois de corriger ce qu'il n'avoit fait que pour éviter la ruine de Rome & de toute la province.

Chr. Cass. IV. c. 42. Un autre chef de ceux qui blâmoient la conduite du pape, étoit Brunon évêque de Segni, & abbé du Mont-Cassin. Il avoit avec lui deux évêques & plusieurs cardinaux; & ils pressoient le pape de casser sa bulle & d'excommunier l'empereur. Ceux qui avoient été prisonniers avec le pape étoient partagés; les uns disoient qu'ils n'avoient point changé de sentiment, & qu'ils condamnoient les investitures comme auparavant : les autres s'efforçoient de soutenir ce qui avoit été fait. Brunon ayant appris qu'on l'avoit dénoncé au pape comme chef de cette division, lui écrivit une lettre, où il disoit : mes ennemis vous disent que je ne vous aime pas, & que je parle mal de vous; mais ils mentent. Je vous aime comme mon père & mon seigneur, & je ne veux point avoir d'autre pape de votre vivant, comme je vous l'ai promis avec plusieurs autres. Mais je dois plus aimer encore celui qui nous a faits vous & moi. Je n'approuve point ce traité si honteux, si forcé, si contraire à la religion; & j'apprends que vous ne l'approuvez pas vous-même. Qui peut approuver un traité qui ôte la liberté de l'église, qui ferme l'unique porte pour y entrer, & en ouvre plusieurs autres pour y faire entrer les voleurs? Nous avons les canons depuis les apôtres jusques à vous; c'est le grand chemin, dont il ne faut point se détourner. Les apôtres condamnent tous ceux qui obtiennent une église par la puissance séculière : car les laïques, quelque pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des églises. Votre constitution condamne de même tous les clercs qui reçoivent l'institution de la main d'un laïque. Ces constitutions sont saintes, & quiconque y contredit n'est pas catholique. Confirmez-les donc, & condamnez l'erreur contraire que vous avez souvent vous-même qualifiée d'hérésie : vous verrez aussitôt l'église paisible, & tout le monde à vos pieds. Pour moi, je fais peu de cas du serment que vous avez fait; & quand vous l'auriez violé, je ne vous en serois pas moins soumis.

Can. apost. 31.

Le pape ne laissa pas d'être piqué de cette lettre, & de craindre que Brunon ne voulût le faire déposer : c'est pourquoi il résolut de lui ôter l'abbaye du Mont-Cassin, qui lui donnoit un grand crédit. C'étoit la quatrième année qu'il la gouvernoit. Car après qu'il fut revenu de sa légation en France, il rentra dans ce monastère; & l'abbé Otton étant mort le premier d'Octobre 1107, il fut élu par les moines pour lui succéder. Le pape Pascal étant venu ensuite au Mont-Cassin, dit en plein chapitre que Brunon n'étoit pas seulement digne de remplir cette place, mais d'être à la sienne dans le saint siége. Toutefois ayant reçu sa lettre touchant les investitures, il lui écrivit qu'il ne pouvoit plus souffrir qu'il fût évêque & abbé. Car Brunon étoit toujours évêque de Segni; & quelque instance qu'il eût faite pour être déchargé de cette église, le pape n'avoit jamais voulu admettre sa renonciation. Le pape écrivit aussi aux moines du Mont-Cassin & chargea de la lettre Leon évêque d'Ostie, tiré de ce monastère : leur défendant de plus obéir à Brunon, & leur ordonnant d'élire un autre abbé. Alors Brunon assembla la communauté, & voulut leur donner pour abbé un de leurs confrères nommé Peregrin, son compatriote : mais ils lui dirent : tant que vous voudrez nous gouverner, nous vous obéirons comme à notre père; mais si vous voulez quitter, laissez-nous l'élection libre. Brunon crut pouvoir se faire obéir par force, & fit venir des gens armés, qui surprirent les moines comme ils entroient à la messe, demandant en furie qui étoient ceux qui ne vouloient pas faire la volonté de l'abbé. Les moines indignés les mirent dehors; & l'abbé l'ayant appris, assembla les frères, & leur dit : je ne veux pas être cause d'un scandale entre vous & l'église Romaine; c'est pourquoi je vous rends le bâton pastoral que vous m'avez donné. Aussitôt il le remit sur l'autel; & prenant congé des moines, il retourna à son évêché, où il passa les quatorze ans qu'il vécut encore. Il avoit gouverné l'abbaye du Mont-Cassin trois ans & dix mois; & son successeur fut Girard, qui la gouverna onze ans.

AN. 1111.

VII. Brunon de Segni retourne à son évêché.

Chr. Cass. IV. c. 31.

Sup. l. LXV. n. 47.

c. 42.

Leon évêque d'Ostie, que le pape employa en cette affaire, étoit de Marsique en Campanie, & entra dès l'enfance au Mont-Cassin, où il embrassa la vie monastique; & s'étant distingué par sa doctrine & par sa vertu, il devint bibliothéquaire & doyen du monastère. L'abbé Ode-

VIII. Leon de Marsique évêque d'Ostie.

Ughell. t. I. p. 76. n. 34.

AN. 1111. rise lui ordonna d'écrire la vie de l'abbé Didier son prédécesseur, qui fut le pape Victor III ; & lui ayant demandé quelque temps après s'il l'avoit fait, Leon lui avoua qu'il n'avoit pas commencé, & lui représenta que diverses occupations l'en avoient détourné. Oderise promit de lui donner du loisir ; & lui ordonna d'écrire l'histoire entière du Mont-Cassin depuis S. Benoît : marquant non-seulement la suite des abbés & leurs actions, mais les acquisitions des domaines du monastère par les donations des empereurs & des princes ou autrement. Leon exécuta cet ordre, se servant de quelques mémoires écrits grossièrement par les moines précédens, des histoires des Lombards & de celle des empereurs & des papes, avec les anciens titres du monastère, qu'il rechercha soigneusement. De tous ces matériaux il composa la chronique du Mont-Cassin, & la divisa en trois livres, dont le premier commence à S. Benoît, le second à l'abbé Aligerne vers l'an 950 : le troisième ne contient que l'histoire de l'abbé Didier. En 1101 Leon de Marsique fut tiré du Mont-Cassin par le pape Pascal II, qui le fit cardinal évêque d'Ostie : il vécut au moins jusques en 1115, & eut pour successeur Lambert de Fagnan, depuis pape sous le nom d'Honorius II.

Sup. l. LVII. *n.* 11.

Prolog. l. 4. *cum not.*

La chronique du Mont-Cassin fut continuée après la mort de Leon, par le moyen de Pierre, diacre & bibliothéquaire du même monastère, né à Rome de la première noblesse, & offert à la maison dès l'âge de cinq ans en 1115. Il ajouta à cette chronique un quatrième livre, qui commence à l'abbé Oderise en 1087, & finit à Rainald II, & à la mort de l'antipape Anaclet en 1138 ; mais ce quatrième livre n'est pas écrit avec la même fidélité que les précédens.

IX. Mort de Nicolas le Grammairien. Jean patriarche de CP.

Sup. l. LXIII. *n.* 13. *Zonar.* XVIII. *n.* 25. *Jus. Græco Rom. lib.* 3. *p.* 215.

A Constantinople le patriarche Nicolas le Grammairien mourut cette année 1111, après avoir tenu ce siége vingt-sept ans, & être arrivé à une extrême vieillesse. Nous avons deux constitutions de ce patriarche, toutes deux de l'année 1092, indiction quinzième. La première, du quatorzième de Juin, fut faite dans un concile de treize métropolitains avec quelques officiers de l'empereur. On y décida la question proposée un mois auparavant dans une assemblée plus nombreuse : savoir, si l'oncle & la niéce, le neveu & la tante d'alliance seulement, pouvoient se marier ensemble ; & ces

mariages furent déclarés valables. La seconde constitution du mercredi vingt-unième de Juillet déclare valable un mariage contracté en conséquence des fiançailles, qui étoient illégitimes, parce que la fille n'avoit que sept ans: mais les nôces n'avoient été célébrées que huit ans après. Les assemblées où furent faites ces constitutions, se tenoient au palais patriarchal, dans la salle nommée Thomaïte. AN. 1111. P. 216.

X. Bogomiles hérétiques.

Du temps du patriarche Nicolas, l'empereur Alexis fit bruler Basile chef de Bogomiles. C'étoient des hérétiques Bulgares, ainsi nommés, comme qui diroit, ceux qui implorent la miséricorde divine; car *Bog* en leur langue, la même que la Sclavone, signifie Dieu, & *Miloui*, ayez pitié de nous. Or ils vantoient extrêmement la prière, comme les anciens Massaliens, dont ils tenoient plusieurs erreurs: mais au fond ils étoient Manichéens, ou plutôt une branche des Pauliciens dont j'ai parlé. Ceux-ci affectoient un grand extérieur de piété, coupoient leurs cheveux, & portoient des manteaux & des cuculles abaissées jusques sur le nez, marchant la tête panchée, & marmotant quelques prières: on les eut pris pour des moines. Comme de tous côtés on parloit beaucoup de cette secte, l'empereur Alexis s'en informa, & fit amener à son palais quelques-uns de ceux qui la professoient. Ils dirent tous que leur chef étoit Basile, qui suivi de douze disciples qu'il nommoit ses apôtres, & de quelques femmes, alloit par-tout semant sa doctrine. Il étoit médecin de profession, avoit été quinze ans à apprendre cette doctrine, & l'enseignoit depuis cinquante-deux ans.

Euthym. Zigab. Pan. tit. 23. Anna. Com. lib. XV. p. 486. Sup. liv. XIX. n. 25. Sup. liv. XIV. n. 58. LII. n. 18.

L'empereur le fit si bien chercher qu'on le trouva, & il lui fut présenté. C'étoit un vieillard de grande taille, le visage mortifié, la barbe claire, vêtu en moine comme les autres. L'empereur se leva de son siége pour le recevoir, le fit asseoir & même manger à sa table, feignant de vouloir être son disciple, lui & son frère Isaac Comnène; & disant qu'ils recevroient tous ses discours comme des oracles, pourvu qu'il voulût bien prendre soin du salut de leurs ames. Basile, très-exercé à dissimuler, résista d'abord; mais enfin il se laissa surprendre aux flatteries des deux princes, qui jouoient ensemble cette comédie. Il commença donc à expliquer sa doctrine & à répondre à leurs questions. C'étoit dans un appartement reculé du palais; & l'empereur avoit

Zonar. lib. XVIII. n. 23.

AN. 1111. placé derrière un rideau un secrétaire, qui écrivoit tout ce que disoit le vieillard. Il ne dissimula rien, & expliqua à fonds toutes ses erreurs.

Alors l'empereur leva le masque, il fit assembler le sénat & les officiers militaires : il appela le clergé & le patriarche Nicolas; & fit lire l'écrit contenant la doctrine de Basile. Celui-ci se voyant convaincu, ne la nia pas; il offrit de la soutenir, & déclara qu'il étoit prêt à souffrir le feu, les tourmens & la mort. Car une des erreurs des Bogomiles étoit, qu'ils ne souffriroient point dans les tourmens, & que les anges les délivreroient même du feu. Nous l'avons vu dans les Manichéens que le roi Robert fit brûler à Orléans l'an 1022. Basile demeura donc inflexible, nonobstant les exhortations des catholiques, de ses propres disciples, & de l'empereur, qui le faisoit souvent venir de sa prison pour lui parler. Ce prince fit chercher de tous côtés les disciples de Basile, principalement ses douze Apôtres; & s'efforça de les convertir, mais inutilement : seulement on trouva que le mal s'étendoit loin, & qu'il avoit gagné de grandes maisons & beaucoup de peuple. Enfin l'empereur les condamna tous au feu.

Sup. l. LVIII. n. 55.

p. 451.

Mais entre ceux qui avoient été pris comme Bogomiles, un grand nombre nioient qu'ils le fussent, & détestoient cette hérésie : c'est pourquoi l'empereur, qui connoissoit leur dissimulation, s'avisa d'un stratagême pour discerner les vrais catholiques : il s'assit sur son trône en public, accompagné du sénat, du clergé & des moines les plus estimés : puis il fit amener tous ceux que l'on accusoit d'être Bogomiles, & dit : il faut allumer aujourd'hui deux fournaises; devant l'une on plantera une croix, & celle-là sera pour ceux qui se prétendent catholiques : car il vaut mieux qu'ils meurent innocens, que de vivre avec la réputation d'hérétiques, & causer du scandale. L'autre fournaise sera pour ceux qui se confessent Bogomiles; allez donc chacun à la vôtre. L'empereur parloit ainsi, parce qu'il savoit que les Bogomiles avoient la croix en horreur. Les deux fournaises furent allumées; & il accourut un grand peuple à ce spectacle. Les accusés, croyant qu'il n'y avoit pas moyen d'échapper, prirent chacun leur parti; & le peuple murmuroit contre l'empereur, dont il ne connoissoit pas l'intention. Mais on arrêta par son ordre tous ceux qui se pré-

ſentoient à la fournaiſe de la croix, & il les renvoya avec beaucoup de louanges. Il fit mettre en priſon les autres, & les Apôtres de Baſile ſéparément : chaque jour il en faiſoit venir quelques-uns pour les inſtruire, ſoit par lui-même, ſoit par des eccléſiaſtiques choiſis. Il y en eut qui ſe convertirent, & furent mis en liberté : d'autres moururent en priſon dans leur héréſie. AN. 1111.

Baſile, comme héréſiarque & impénitent, fut jugé digne du feu par le clergé, les moines choiſis, & le patriarche même. L'empereur y conſentit ; & après lui avoir encore parlé pluſieurs fois inutilement, il fit allumer un grand bucher au milieu de l'hippodrome ; on planta une croix de l'autre côté, & on donna le choix à Baſile de s'approcher de l'un ou de l'autre. Quand on l'eut amené, voyant le bucher de loin, il s'en moquoit, & diſoit que des anges l'en retireroient ; citant ces paroles du pſeaume : il n'approchera pas de toi, ſeulement tu le verras de tes yeux. *Pſ.* xc. 7. 8. Mais quand il vit de plus près cette flamme horrible s'élever auſſi haut que la pyramide de l'hippodrome, & quand il ſentit la chaleur ; il regarda pluſieurs fois en arrière, battit des mains, & ſe frappa la cuiſſe, comme étonné & éperdu ; ſans toutefois revenir de ſon endurciſſement. Il regardoit tantôt le bucher, tantôt les aſſiſtans, ſans avancer ni reculer, & ſembloit avoir perdu le ſens. Alors les bourreaux, craignant que peut-être les démons ne l'enlevaſſent par la permiſſion divine, voulurent faire une épreuve. Et comme il continuoit de ſe vanter qu'il ſortiroit du feu ſain & ſauf, ils y jetèrent ſon manteau. Ne voyez-vous pas, leur dit-il, comme mon manteau s'envole en l'air ? A ces mots ils le prirent lui-même tout vêtu, & le jetèrent au milieu du feu, où il fut tellement conſumé, que l'on ne ſentit aucune odeur, & on ne vit point de fumée nouvelle, ſinon comme un petit trait. Le peuple vouloit jeter dans le même feu ſes ſectateurs, dont un grand nombre aſſiſtoit à ce ſpectacle : mais l'empereur ne le permit pas ; il ſe contenta de les faire mettre dans une priſon, où ils demeurèrent aſſez long-temps, & moururent dans leur impiété.

XI. Erreurs des Bogomiles. *Ann. p.* 492.

L'empereur Alexis fit écrire les erreurs des Bogomiles par un moine nommé Euthymius Zibagene, connu de la mère de l'impératrice Irene & de tout le clergé. Il étoit parfait grammairien, n'ignoroit pas la rhétorique, & ſavoit mieux qu'aucun autre la doctrine de l'égliſe. Il com-

AN. 1111. pofa par ordre de l'empereur une expofition de toutes les héréfies, avec la réfutation de chacune, tirée des pères; Euth. Pan. tit. 23. & l'empereur nomma ce livre, Panoplie dogmatique, c'eft-à-dire armure complette de doctrine. Euthymius y rapporte l'héréfie des Bogomiles, fuivant ce que l'empereur en avoit appris de la bouche de Bafile, & qu'il avoit fait écrire à num. 1. mefure, comme il a été dit. En voici la fubftance. Ils rejetoient les livres de Moïfe & le refte de l'ancien teftament, à la réferve du pfeautier & des feize prophètes : mais ils n. 2. recevoient tout le nouveau teftament. Ils confeffoient la Trinité, mais de parole feulement : attribuant au Père feul tous les trois noms, & difant que le Fils & le faint-Efprit c. 3. 4. n'avoient été que depuis l'an du monde 5500, qui revient à peu près à la naiffance de Jefus-Chrift; & s'étoient con- c. 6. fondus avec le Père trente-trois ans après. Dieu avoit auparavant un autre fils nommé Satanaël, qui s'étant révolté, & ayant attiré les anges à fon parti, fut chaffé du ciel avec eux : puis il fit un fecond ciel; & tout le refte des créatures vifibles trompa Moïfe, & lui donna l'ancienne loi. C'eft c. 7. lui dont Jefus-Chrift eft venu détruire la puiffance; & c. 8. l'ayant enfermé dans l'enfer, a retranché la dernière fyllabe de fon nom, qui étoit angélique, enforte qu'il ne fe nomme plus que Satanas.

Ils difoient que l'Incarnation du Verbe, fa vie fur la terre, fa mort, fa réfurrection, tout cela n'avoit été qu'une apparence & un jeu joué pour confondre Satanaël : c'eft pourquoi c. 14 15. ils rejetoient la croix avec horreur. Ils rejetoient notre bap- c. 16. tême, comme n'étant que celui de Jean, parce qu'il fe fait c. 17. avec l'eau; & rebaptifoient ceux qu'ils pervertiffoient, d'un baptême qu'ils prétendoient être celui de l'efprit. Ils difoient que les démons s'enfuyoient d'eux; mais que les autres hommes avoient chacun le leur, qui leur faifoit commettre toutes fortes de péchés, & ne les quittoit pas même à la mort. Ils rejetoient auffi l'euchariftie, l'appelant le facrifice des démons; & ne reconnoiffoient d'autre communion, ni d'autre cène, que de demander le pain quotidien, en difant le *Pater*. n. 17. Ils ne recevoient point d'autre prière, traitant tout le refte c. 19. de multitude de paroles, qui ne convient qu'aux Gentils. Ils Matth. vi. 7. difoient le *Pater* au moins fept fois le jour, & cinq fois la c. 18. nuit. Ils condamnoient tous les temples matériels, difant que c'étoit l'habitation des démons, à commencer par le temple c. 42. de Jérufalem : ainfi ils ne prioient jamais dans les églifes. Ils rejetoient

rejetoient les saintes images, & les traitoient d'idoles : ne reconnoissoient pour saints que les prophètes, les apôtres & les martyrs ; & comptoient pour réprouvés, les évêques & les pères de l'église, comme adorateurs des images. Ainsi ils traitoient de faux prophètes, saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, & les autres. Entre les empereurs, ils ne tenoient pour orthodoxes que les Iconoclastes, particulièrement Copronyme.

An. 1111. c. 11. c. 45. 46.

Ils traitoient tous les catholiques de Pharisiens & de Sadducéens ; & les gens de lettres de scribes, à qui il ne falloit pas communiquer leur doctrine. Les deux démoniaques qui habitoient dans des sépulcres, signifioient, selon eux, les deux ordres du clergé & des moines, logés dans les églises où on garde les os des morts, c'est-à-dire les reliques. Les moines étoient encore les renards qui ont leurs tanières, & les stylites logés en l'air sur des colonnes, étoient les oiseaux qui ont leurs nids & que Dieu nourrit. Car c'est ainsi que les Bogomiles prouvoient leur doctrine par des passages de l'écriture tournés en allégories arbitraires. Ils se croyoient permis de dissimuler leur doctrine ; & d'user de tous les moyens possibles pour sauver leur vie : ce qui les rendoit très-difficiles à découvrir. Leur habit, semblable à celui des moines, servoit encore à les cacher, & leur donnoit moyen de s'insinuer plus facilement pour communiquer leurs erreurs. Ils condamnoient le mariage, & défendoient toute union des sexes, comme s'ils n'avoient point de corps. Ils défendoient de manger de la chair ni des œufs, & ordonnoient de jeûner tous les mercredis & les vendredis : mais si on les prioit à manger, ils mangeoient plus que d'autres ; ce qui faisoit juger qu'ils n'étoient pas plus retenus dans le reste. La princesse Anne Comnene dit qu'elle eût voulu exposer leur hérésie ; mais que la pudeur & la bienséance de son sexe l'en empêchoit, pour ne pas souiller sa langue : & elle renvoie au livre d'Euthymius.

c. 31. c. 47. Matth. VIII. 28. c. 49. Luc. IX. 58. 27. 28. &c. c. 21. c. 24. c. 37. c. 25. Alex. lib. 15. p. 490.

Après les Bogomiles, Euthymius réfute aussi les Ismaëlites, c'est-à-dire les Musulmans. D'abord il rapporte sommairement l'histoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune prophétie, & n'a donné aucune preuve de sa prétendue mission. Il rapporte ses principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles ; & relève les absurdités contenues en ce livre : comme d'avoir confondu

Auct. bibl. PP. to. 4. tom. 2. p. 292.

AN. 1112. Marie sœur de Moïse avec la Vierge mère de Jesus, & d'avoir mêlé à des discours qu'il donne pour divins, plusieurs fables impertinentes.

Le successeur de Nicolas le Grammairien fut Jean, diacre & hiéromnenon de l'église de Constantinople, & frère de l'évêque de Calcédoine : c'est pourquoi le surnom de cette ville lui demeura ; il étoit nourri dans l'étude des lettres sacrées & profanes. Il fut nommé patriarche par l'empereur Alexis, qui vint lui-même le déclarer dans l'église ; & il tint le siége vingt-trois ans.

XII. Concile de Latran contre les investitures. Tom. x. conc. p. 767. Baluz. ad concord. P. de Marca. p. 1292.

A Rome le pape Pascal voulant se justifier au sujet des investitures, & prévenir le schisme dont l'église étoit menacée, assembla un concile dans l'église de Latran, où se trouvèrent environ cent évêques ; entr'autres, Centius de Sabine, Pierre de Porto, Leon d'Ostie, Conon de Palestrine, évêques cardinaux ; Jean partriarche de Venise, Sennes archevêque de Capoue, Landulse de Benevent, Maur d'Amalfi, Guillaume de Syracuse, Geofroi de Sienne. Il n'y avoit que deux évêques de deçà les monts, Girard d'Angoulême & Galon de Leon en Bretagne, députés des archevêques de Bourges & de Vienne. Il y avoit plusieurs abbés, & une multitude innombrable de clercs & de laïques. Le concile commença le dix-huitième jour de Mars 1112. Le quatrième jour on parla des Guibertins, qui faisoient leurs fonctions, nonobstant l'interdiction, prétendant en avoir permission du pape. Le pape dit : je n'ai point absous généralement les excommuniés, comme disent quelques-uns ; car il est certain que personne ne peut être absous sans pénitence & satisfaction. Je n'ai point rétabli les Guibertins ; au contraire je confirme la sentence que l'église a prononcée contr'eux.

Le cinquième jour le pape raconta à tout le concile comment il avoit été pris par le roi Henri, avec des évêques, des cardinaux, & plusieurs autres ; & forcé contre sa résolution, pour la délivrance des prisonniers, la paix du peuple & la liberté de l'église, de donner au roi par écrit une concession des investitures qu'il avoit souvent défendues. J'ai fait jurer, ajouta-t-il, par les évêques & les cardinaux, que je n'inquiéterois plus le roi à ce sujet, & que je ne prononcerois point d'anathème contre lui. Or quoique le roi Henri ait mal observé son serment, toutefois je ne l'anathématiserai jamais, & ne l'inquiéterai jamais au sujet des inves-

titures ; lui & les siens auront Dieu pour juge d'avoir rejeté nos avertissemens. Mais quant à l'écrit que j'ai fait par contrainte, sans le conseil de mes frères & sans leurs souscriptions, je reconnois qu'il a été mal fait, & je désire qu'il soit corrigé : laissant la manière de la correction au jugement de cette assemblée, afin que ni l'église ni mon ame n'en souffrent aucun préjudice. Tout le concile résolut que les plus sages & les plus savans d'entr'eux délibéreroient mûrement sur ce sujet, pour rendre leur réponse le lendemain. AN. 1111.

Le sixième jour du concile, qui fut le dernier, le pape commença par se purger du soupçon d'hérésie, dont on accusoit ceux qui approuvoient les investitures; & pour cet effet il fit sa profession de foi en présence de tout le concile. Il y déclara qu'il recevoit toutes les saintes écritures, tant de l'ancien que du nouveau Testament; les quatre premiers conciles généraux, & le concile d'Antioche; les décrets des papes, & principalement de Gregoire VII & d'Urbain II. J'approuve, ajouta-t-il, ce qu'ils ont approuvé ; je condamne ce qu'ils ont condamné ; je défends tout ce qu'ils ont défendu : & je persévérerai toujours dans ces sentimens.

Ensuite Girard évêque d'Angoulême, légat en Aquitaine, se leva au milieu de l'assemblée, & du consentement du pape & du concile, lut un écrit en ces termes : nous tous assemblés en ce saint concile, condamnons, par l'autorité ecclésiastique & le jugement du Saint-Esprit, le privilége extorqué du pape Pascal par la violence du roi Henri; nous le jugeons nul & le cassons absolument, & défendons sous peine d'excommunication qu'il ait aucune autorité. Ce que nous faisons à cause de ce qui est contenu dans ce privilége, qu'un évêque élu canoniquement par le clergé & le peuple, ne sera point sacré qu'il n'ait reçu auparavant l'investiture du roi : ce qui est contre le saint-Esprit & l'institution canonique. Après cette lecture tous s'écrièrent : *amen*, *amen* : ainsi soit-il : ainsi soit-il. Cet écrit avoit été dressé par Girard évêque d'Angoulême, Leon d'Ostie, Gregoire de Terracine, Galon de Leon ; & par Robert cardinal du titre de saint Eusebe, & Gregoire du titre des saints Apôtres. Il fut souscrit par ceux qui assistoient au concile. Deux évêques, Brunon de Segni & Jean de Tusculum, & deux cardinaux, Pierre de saint Sixte & Alberic de sainte Sabine, quoiqu'ils fussent à

An. 1112. Rome, n'assistèrent pas au concile : mais ensuite ayant lu la condamnation du privilége, ils l'approuvèrent comme les autres.

Pasch. ep. 22. On rapporte à ce concile une lettre du pape Pascal au roi Henri & aux empereurs ses successeurs, où il dit : la loi divine & les saints canons défendent aux évêques de s'occuper d'affaires séculières, ou d'aller à la cour, si ce n'est pour délivrer les condamnés & les autres qui souffrent oppression. Mais dans votre royaume on contraint les évêques & les abbés mêmes à porter les armes : ce qui ne se fait guère sans commettre des pillages, des sacriléges, des incendies & des homicides. Les ministres de l'autel sont devenus les ministres de la cour ; parce qu'ils ont reçu des rois, des villes, des tours, des duchés, des marquisats, des droits de monnoie & d'autres biens appartenans à l'état : d'où est venue la coutume de ne point sacrer les évêques, qu'ils n'aient reçu l'investiture de la main du roi. Ces désordres ont excité nos prédécesseurs Gregoire VII & Pascal II à condamner en plusieurs conciles ces investitures, sous peine d'excommunication ; & nous confirmons leur jugement dans ce concile.

Nous avons donc ordonné qu'on vous laissât à vous notre cher fils Henri, qui êtes maintenant par notre ministère empereur Romain, & à votre royaume, tous les droits royaux qui manifestement appartenoient au royaume du temps de Charles, de Louis, d'Otton, & de vos autres prédécesseurs. Nous défendons aussi aux évêques & aux abbés d'usurper les droits royaux, ni les exercer que du consentement des rois ; mais les églises, avec leurs oblations & leurs domaines, demeureront libres, comme vous avez promis à Dieu au jour de votre couronnement. Le pape raconte ensuite la manière dont il fut arrêté par les gens de l'empereur, & la lettre semble imparfaite.

Godefr. chr. part. 17. p. 508. Godefroi de Viterbe, auteur du même siècle, dit qu'en ce concile de Latran le pape Pascal voulut renoncer au pontificat, s'en jugeant indigne, à cause de cette concession faite à l'empereur : qu'il quitta la mitre & la chape, & pria le concile d'ordonner sans lui ce qu'il jugeroit à propos : mais que le concile ne voulut point recevoir sa démission, & l'obligea à garder sa dignité, tournant toute son indignation contre Henri V, qui fut déclaré ennemi de l'église comme son père.

Entre plusieurs lettres que le pape Pascal écrivit sur ce sujet, nous en avons une à Gui archevêque de Vienne & légat du saint siége, où il l'exhorte à demeurer ferme, en cas que les barbares, c'est-à-dire les Allemands, veuillent ébranler sa constance soit par menaces soit par caresses. Puis il ajoute : quant à ce que vous désirez savoir, voici ce qui en est. Je déclare nuls & je condamne à jamais les écrits faits au camp où j'étois retenu prisonnier, touchant les investitures; & je me conforme sur ce sujet à ce qu'ont ordonné les canons des apôtres, les conciles & nos prédécesseurs, principalement Gregoire & Urbain.

AN. 1111. *Epist.* 24.

L'archevêque de Vienne tint un concile le seizième de Septembre la même année 1112, où se trouvèrent, entr'autres évêques, saint Hugues de Grenoble & saint Godefroi d'Amiens : que l'archevêque avoit prié d'y venir pour tenir sa place, parce qu'il n'avoit pas la parole libre. Ce concile fit un décret en ces termes : nous jugeons, suivant l'autorité de la sainte église Romaine, que l'investiture des évêchés, des abbayes & de tous les biens ecclésiastiques, reçue de la main laïque, est une hérésie. Nous condamnons, par la vertu du Saint-Esprit, l'écrit ou privilége que le roi Henri a extorqué par violence du pape Pascal : nous le déclarons nul & odieux. Nous excommunions ce roi, qui venant à Rome sous ombre d'une paix simulée, après avoir promis au pape par serment la sureté de sa personne, & la rénonciation aux investitures, après lui avoir baisé les pieds & la bouche, l'a pris en trahison comme un autre Judas, dans le saint siége, devant le corps de saint Pierre, avec les cardinaux, les évêques & plusieurs nobles Romains : l'ayant enlevé dans son camp, & l'a dépouillé des ornemens pontificaux, traité avec mépris & dérision, extorqué de lui par violence cet écrit détestable. Nous l'anathématisons & le séparons du sein de l'église, jusqu'à ce qu'elle reçoive de lui une pleine satisfaction. Saint Hugues de Grenoble fut le principal auteur de cette excommunication.

XIII. Concile de Vienne. *Tom.* X. *conc. p.* 734. *Vit. ap. Bol. t. Apr. tom.* IX. *p.* 44. *Vita lib.* III. *c* 7 *ap. Sur.* 8. *Nov.*

Le concile écrivit ensuite au pape une lettre synodale, qui porte : nous nous sommes assemblés à Vienne suivant l'ordre de votre sainteté. Il s'y est trouvé des députés du roi avec des lettres bullées, où vous témoignez désirer la paix & l'union avec lui; & le roi disoit qu'elles lui avoient été envoyées de votre part depuis le concile que vous avez tenu

AN. 1112. à Rome au carême dernier. Quoique nous en fussions surpris, toutefois nous souvenant des lettres que nous avons reçues de vous, Girard d'Angoulême & moi, touchant la persévérance dans la justice : pour éviter la ruine de l'église & de notre foi, nous avons procédé canoniquement. Ils rapportent ensuite sommairement le décret du concile de Vienne, & en demandent la confirmation par des lettres patentes que les évêques se puissent envoyer l'un à l'autre ; puis ils ajoutent : & parce que la plupart des seigneurs du pays, & presque tout le peuple, est de notre sentiment sur ce point : enjoignez-leur, pour la rémission de leurs péchés, de nous prêter secours, s'il est besoin. Nous vous représentons encore, avec le respect convenable, que si vous confirmez notre décret, & vous abstenez désormais de recevoir de ce cruel tiran, ou de ses envoyés, des lettres ou des présens, & même de leur parler : nous serons, comme nous devons, vos fils & vos fidelles serviteurs. Mais si vous prenez un autre chemin, ce que nous ne croyons pas : ce sera vous, Dieu nous en préserve, qui nous rejeterez de votre obéissance. Nonobstant cette menace, le pape confirma les décrets du concile de Vienne par une lettre datée du vingtième d'Octobre.

Tom. x. conc. p. 786.

XIV. Lettres d'Yves de Chartres sur les investitures. *ep. 236.*

Joceran, archevêque de Lyon, indiqua la même année un concile à Anse, pour traiter de la foi & des investitures ; & y appela Daimbert, archevêque de Sens, & ses suffragans : mais ils s'en excusèrent par une lettre qu'Ives de Chartres écrivit au nom de toute la province, où il parle ainsi : nos pères n'ont point ordonné que l'évêque du premier siége pût appéler les évêques à un concile hors de leur province ; si ce n'étoit par ordre du saint siége, ou qu'une église particulière appelât au premier siége, pour des causes qu'elle ne pourroit terminer dans la province. Il apporte sur ce sujet les autorités des papes ; puis il ajoute :

Quant aux investitures dont vous voulez parler en ce concile, vous découvrirez la honte de votre père au lieu de la cacher. Car ce que le pape a fait pour éviter la ruine de son peuple, il a été contraint par la nécessité ; mais sa volonté ne l'a point approuvé. Ce qui paroît en ce que si-tôt qu'il a été hors du péril, comme il l'a écrit à quelques-uns de nous, il a ordonné & défendu ce qu'il ordonnoit & défendoit auparavant : quoique dans le péril il ait permis de

dresser quelques écrits détestables. Ainsi Pierre répara ses trois reniemens par trois confessions. Ainsi le pape Marcellin, séduit par les impies, offrit de l'encens devant l'idole; & peu jours après reçut la couronne du martyre, sans avoir été jugé par ses frères. Dieu a permis ces chutes dans les plus grands hommes, afin que les autres connoissent leur foiblesse, qu'ils craignent de tomber de même, ou se relèvent promptement. AN. 1112.

Que si le pape n'use pas encore contre le roi d'Allemagne de la sévérité qu'il mérite : nous croyons qu'il diffère exprès, suivant le jugement de quelques docteurs, qui conseillent de s'exposer à de moindres périls pour en éviter de plus grands. Ives rapporte ici un grand passage du troisième livre de S. Augustin contre Parmenien, où il dit que, suivant la saine discipline de l'église, on ne doit employer l'anathème que contre les particuliers, & quand il n'y a aucun péril de schisme. Mais quand le coupable est assez puissant pour entraîner la multitude, ou quand tout le peuple est coupable, il ne reste aux gens de bien que de gémir devant Dieu. Car les conseils de séparation sont inutiles & pernicieux. Ives de Chartres continue : d'ailleurs il ne nous paroît pas utile d'aller à un concile où nous ne pouvons condamner les accusés, parce qu'ils ne sont soumis au jugement d'aucun homme. Le Sauveur lui-même nous ordonne d'obéir à ceux qui sont en de telles places, quand même ils seroient semblables aux Pharisiens, pourvu qu'ils enseignent bien, quoiqu'ils fassent mal. Il faut donc couvrir l'opprobre du sacerdoce, de peur de nous exposer à la risée de nos ennemis, & d'affoiblir l'église en voulant la fortifier. Ainsi nous croyons être excusables, si nous nous abstenons de déchirer le pape par nos discours, & si nous excusons avec une charité filiale ce qu'il a accordé au roi d'Allemagne. Car le prévaricateur de la loi n'est pas celui qui pèche par surprise ou par nécessité, mais celui qui combat la loi de dessein formé, & qui ne veut pas reconnoître sa faute. Nous approuvons même la conduite du pape, si voyant le peuple menacé de sa ruine, il s'est exposé au péril pour remédier à de plus grands maux. Il n'est pas le premier qui a usé de tempérament & d'indulgence selon les occasions.

III. contr. Parm. c. 2.

Enfin quant à ce que quelques-uns appellent hérésie l'investiture, l'hérésie n'est que l'erreur dans la foi. La foi & l'er-

AN. 1112. reur procèdent du cœur, & cette investiture qui excite un si grand mouvement, n'est que dans les mains de celui qui la donne & de celui qui la reçoit. De plus, si cette investiture étoit une hérésie, celui qui y a renoncé, ne pourroit plus y revenir sans péché.

Or nous voyons en Germanie & en Gaule plusieurs personnes respectables, qui ayant effacé cette tache par quelque satisfaction & rendu le bâton pastoral, ont reçu de la main du pape l'investiture à laquelle ils avoient renoncé. Les papes ne l'auroient pas donnée, s'ils avoient cru qu'elle enfermât une hérésie. Quand donc on se relâche, pour un temps, de ce qui n'est point ordonné par la loi éternelle, mais établi ou défendu pour l'honneur & l'utilité de l'église : ce n'est pas une prévarication, mais une louable & salutaire œconomie.

Que si quelque laïque est assez insensé pour s'imaginer, qu'avec le bâton pastoral il peut donner un sacrement, ou l'effet d'un sacrement : nous le jugeons absolument hérétique, non à cause de l'investiture manuelle, mais à cause de cette erreur diabolique. Et si nous voulons donner aux choses des noms convenables, nous pouvons dire que cette investiture des laïques est une entreprise & une usurpation sacrilége : que l'on doit absolument retrancher pour la liberté de l'église, si on le peut faire sans préjudice de la paix. Mais quand on ne le peut sans faire schisme, il faut différer, & se contenter de protester contre avec discrétion. L'archevêque de Lyon répondit à cette lettre : insistant principalement sur le droit de sa primatie en vertu duquel il prétend pouvoir convoquer les évêques de toutes les provinces Lyonnoises, sans qu'ils aient sujet de se plaindre qu'on les tire hors de leur province. Il avoue que l'investiture en soi n'est pas une hérésie ; mais il dit que l'hérésie consiste à soutenir qu'elle est permise.

Ap. Ivon. ep. 237.

Ives de Chartres écrivit de même à Henri abbé de saint Jean d'Angeli, qui lui avoit demandé son avis sur les investitures. J'approuve, dit-il, & je confirme autant qu'il est en moi le jugement des papes Gregoire & Urbain ; & quelque nom qui convienne proprement à cette usurpation, je juge schismatique l'opinion de ceux qui la veulent soutenir. Ce que je ne dis pas contre le pape, qui m'a écrit qu'il a été contraint de faire ce qu'il a fait, & qu'il est toujours dans les mêmes sentimens. J'estime donc qu'il faut l'avertir par des lettres familières & charitables,

de se juger lui-même & de se rétracter. S'il le fait, nous en rendrons grâces à Dieu, & toute l'église s'en réjouira avec nous : si sa maladie est incurable, ce n'est pas à nous de le juger; puisque l'évangile nous ordonne d'obéir à ceux qui sont assis dans la chaire, sans faire des conspirations factieuses pour les en chasser. Que s'ils commandent quelque chose contre l'évangile, nous ne devons point leur obéir, suivant l'exemple de S. Paul qui résista en face à S. Pierre son supérieur. Car quand les jugemens humains sont à bout, il faut implorer la miséricorde de Dieu pour ceux qui se sont séparés de l'unité de l'église. AN. 1112.

Ives avoit écrit dans le même sens à Brunon archevêque de Trève, à qui il disoit : nous voyons la division du royaume & du sacerdoce, qui sont les principaux appuis de l'église de Dieu ; & nous devons tous travailler à les réunir ; soit en retranchant les membres corrompus, soit en employant des remèdes plus doux. Car dans un si grand péril, il ne faut pas s'en tenir à la seule rigueur : il faut user de condescendance, & faire comme dans la tempête, où l'on jette une partie des marchandises pour sauver le reste. C'est ainsi que la charité se rend foible avec les foibles, & se fait tout à tous ; & les particuliers ne doivent pas blâmer la conduite des pasteurs si sans préjudice de la foi & des mœurs ils font ou souffrent quelque chose d'imparfait pour conserver la vie de leurs ouailles. *epist.* 114.

XV. Geoffroi abbé de Vendôme blâme le pape. *Epist.* 7. *p.* 13.

Geoffroi, abbé de Vendôme, n'étoit pas si modéré : & voici comme il écrivit au pape Pascal sur ce sujet : celui qui, étant assis sur la chaire des saints apôtres, s'est privé de leur bienheureux sort, agissant autrement qu'eux, doit casser ce qu'il a fait & le corriger en pleurant, comme un autre Pierre. Si la crainte de la mort l'a fait broncher, ce n'est point une excuse pour avoir fait ce qu'il pouvoit éviter en acquérant l'immortalité. S'il dit que ce n'est pas la crainte de sa mort, mais de la mort de ses enfans : c'est encore une mauvaise excuse, puisque, loin de les sauver, il a mis un obstacle à leur salut. Car il n'y a point d'exemples des saints, qui nous autorisent à différer une mort utile au prochain : & qui nous feroit aussitôt entrer dans la vie éternelle. Si S. Paul évita la mort pour un temps, il ne blessa point la foi & n'abandonna pas la vérité. Ce n'est donc point par un conseil de justice ou de miséricorde, mais par une suggestion du

AN. 1112. démon, que l'on a soustrait à la mort des hommes, qui étant mortels ne peuvent l'éviter long-temps, & qui pouvoient entrer aussitôt dans la vie éternelle avec utilité pour toute l'église. Quand même ils auroient été assez lâches pour se retirer de la porte du paradis, en renonçant à la vérité : c'étoit à vous de les soutenir par vos exhortations & votre exemple, en mourant le premier pour la bonne cause. Et comme cette faute est inexcusable, il faut la corriger sans délai : de peur que l'église, qui semble prête à rendre le dernier soupir, ne périsse entièrement. Il soutient que l'investiture est une hérésie, suivant la tradition des pères, & que celui qui l'autorise est hérétique. Or, ajoute-t-il, on peut tolérer le pasteur s'il est de mauvaises mœurs, mais non s'il erre dans la foi. En ce cas le moindre des fidelles a droit de s'élever contre lui : fût-ce un pécheur public ; fût-ce une personne infame.

XVI. Ambassade de l'empereur Alexis à Rome. *Chr. Cass. IV. c. 40.*

Cependant Alexis empereur de Constantinople ayant appris ce qui s'étoit passé entre le pape & l'empereur Henri, envoya à Rome une ambassade de personnes considérables, pour témoigner qu'il étoit sensiblement affligé de la prise du pape, & des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts. Il louoit & remercioit les Romains d'avoir résisté à Henri ; & ajoutoit que, s'il les trouvoit aussi bien disposés qu'on lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même, ou son fils Jean, recevoir la couronne de la main du pape, comme les anciens empereurs. Les Romains lui mandèrent par ses ambassadeurs, qui étoient prêts à le recevoir ; & au mois de Mai de la même année 1112, ils choisirent environ six cents hommes, qu'ils envoyèrent à l'empereur pour le conduire. On ne sait à quel dessein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune suite.

Rom. Salern. ap. Peregr. & ap. Baron. an. 1111.

La mort de Boëmond, arrivée l'année précédente, avoit délivré l'empereur Alexis d'un redoutable ennemi. Il mourut en Pouille, comme il se préparoit à retourner en Orient, & fut enterré à Canosse dans l'église de S. Sabin, où l'on voit son épitaphe en vers latins du temps. Comme son fils Boëmond étoit encore enfant, Tancrede lui succéda dans la principauté d'Antioche, mais il ne la posséda qu'un an & mourut en 1112.

Guill. Tyr. l. XI. c. 6. c. 18.

XVII. Eglise de Jérusalem.

La même année mourut Gibelin, patriarche de Jérusalem ; & il eut pour successeur l'archidiacre Arnoul, surnommé Malecouronne, qui aspiroit depuis si long-temps à

ce siége. Il maria sa nièce à Eustache Grenier, seigneur de Sidon & de Césarée; & lui donna le meilleur domaine de son église, savoir Jérico & ses dépendances. Sa vie ne fut pas moins scandaleuse dans son pontificat, qu'auparavant; mais pour en diminuer le reproche, il introduisit des chanoines réguliers dans l'église de Jérusalem. Conon évêque de Preneste y étoit alors en qualité de légat du saint siége; & ayant appris comment le roi Henri avoit pris le pape à Rome, & le désordre qu'il y avoit fait, il prononça contre lui une sentence d'excommunication par le conseil de l'église de Jérusalem, & la renouvella ensuite en diverses provinces.

AN. 1112. c. 15.

Ch. Ab. Ursperg. an. 1116.

Ce fut par le conseil du patriarche Arnoul que le roi Baudouin épousa Adelaïde comtesse de Sicile, quoiqu'il eût épousé à Edesse une femme légitime qui vivoit encore. Adelaide veuve de Roger, frère de Robert Guischard, étoit une princesse riche & puissante; & Baudouin rechercha son alliance pour remédier à son indigence qui étoit extrême. Il lui envoya en 1112 des ambassadeurs, qui lui persuadèrent ce mariage, lui dissimulant que Baudouin fût marié, & lui promettant la succession du royaume de Jérusalem pour le fils qu'elle auroit de lui; ou en cas qu'elle n'en eût point d'enfans, pour celui qu'elle avoit déjà, savoir Roger II, comte de Sicile. La comtesse arriva en Palestine en 1113, apportant avec elle des richesses immenses; & le roi Baudouin l'épousa, comme s'il eût été libre.

G. Tyr. XI. c. 21.

Cependant Bernard patriarche d'Antioche renouvella ses plaintes auprès du pape, de la concession qu'il avoit faite à l'église de Jérusalem: & le pape déclara qu'il n'avoit prétendu attribuer au patriarche de Jérusalem, que les églises dont les limites avoient été confondues, par la longue domination des barbares; mais qu'à l'égard de celles dont les bornes étoient demeurées certaines, il falloit s'en tenir à l'ancienne possession. Le pape écrivit de même au roi Baudouin, lui ordonnant d'empêcher que sous prétexte de la concession faite en sa faveur, le patriarche de Jérusalem n'usurpât la juridiction sur les églises qui, sous les Turcs & les Sarrasins, avoient incontestablement relevé du patriarche d'Antioche.

Pasc. ep. 28.

XVIII. Gaudri évêque de Laon massacré.

Gaudri évêque de Laon s'étoit rendu odieux, principalement par l'assassinat de Gerard de Créci, un des premiers

An. 1112. Guib. Novig. III. de vita c. 5. seigneurs de la ville, que Ricoron frère de l'évêque tua dans l'église cathédrale comme il faisoit sa prière. Il est vrai que l'évêque étoit cependant à Rome : mais on fut persuadé qu'il y étoit allé exprès, pour détourner de lui le soupçon de ce meurtre, après l'avoir commandé. Une cause encore plus grande de haine, fut qu'après avoir juré la commune de la ville, il s'efforça de l'abolir. On appeloit communes les nouvelles sociétés que formoient entre eux les habitans des villes par la concession de leurs seigneurs, pour se défendre contre les violences des nobles, & se rendre justice entr'eux. Ceux qui juroient ces sociétés se nommoient proprement bourgeois; & ils élisoient de leurs corps des officiers pour les gouverner, sous les noms des maires, jurés, échevins, ou autres semblables : & c'est l'origine des corps de villes. Or comme les habitans des villes & des villages étoient encore serfs pour la plupart, ils rachetoient leur liberté par de grosses sommes, qu'ils donnoient au roi ou au principal seigneur, pour obtenir ce droit de commune, & réduire à une seule taxe toutes les redevances qu'ils payoient auparavant. Mais c'étoit souvent au préjudice des seigneurs particuliers, sur-tout des ecclésiastiques, à qui les bourgeois devenus plus forts refusoient de payer les anciennes redevances, qu'ils prétendoient mal fondées; & c'est ce qui rendit ces communes odieuses.

V. Cang. gloss. Communia.

c. 7. Celle de Laon est une des premières dont il soit fait mention : elle fut accordée par le roi, seigneur particulier de la ville, & l'évêque jura de la maintenir : l'un & l'autre moyennant des sommes considérables que donnèrent les bourgeois. Toutefois l'évêque entreprit peu de temps après de la faire casser; de quoi les bourgeois avertis offrirent au roi & à son conseil quatre cents livres d'argent pour maintenir leur commune : mais l'évêque en promit sept cents pour l'abolir, & l'emporta. Car ce prince, entre plusieurs bonnes qualités, avoit ce foible de se trop confier à des personnes intéressées. Cette convention fut faite le jeudi saint, dix-huitième d'Avril l'an 1112. Le roi partit de Laon le vendredi matin, & l'évêque commença ce jour-là à faire lever sur les bourgeois une taxe d'autant que chacun avoit donné pour obtenir la commune : ce qui continua le lendemain.

Ce procédé les mit en telle fureur qu'ils résolurent la mort de l'évêque; & il y en eut quarante qui la jurèrent.

Le fameux docteur Anselme, doyen de l'église de Laon, en avertit le prélat le samedi au soir, comme il étoit prêt à se coucher : il témoigna d'abord mépriser cette populace; & toutefois il profita de l'avis, & n'alla point à matines la nuit de Pâque. Le lendemain à la procession il fit prendre à ses domestiques & aux gentilshommes des épées sous leurs habits, & fit venir des paysans des terres de l'évêché pour garder les tours de l'église & son palais : mais le mardi s'étant rassuré, il les renvoya. Le jeudi vingt-cinquième d'Avril jour de S. Marc, après midi, comme l'évêque étoit occupé avec l'archidiacre Gautier des moyens d'exiger de l'argent, il s'éleva par la ville un grand tumulte de gens qui crioient : la commune. Alors les bourgeois armés, d'arcs, de cognées, de haches, de massues & de lances traversèrent l'église cathédrale, & entrèrent à l'évêché en grande troupe. A ce bruit les seigneurs accoururent de toutes parts, car ils avoient promis à l'évêque avec serment de le secourir; & il y en eut quelques-uns de tués par les bourgeois.

AN. 1112.

c. 8.

L'évêque se défendit quelque temps à coups de pierres & de flèches : car il avoit porté les armes, & étoit plus guerrier qu'ecclésiastique. Enfin ne pouvant plus soutenir les assauts du peuple, il prit l'habit d'un de ses valets, se réfugia dans le cellier de l'église, & se cacha dans un tonneau qu'on referma. Les bourgeois le cherchant par-tout, un des siens le découvrit : on le tira du tonneau par les cheveux, & on le traîna dans le cloître des chanoines. Il demandoit miséricorde aux bourgeois, leur promettant une infinité d'argent, & les assurant avec serment qu'il ne seroit plus leur évêque, & qu'il sortiroit du pays : mais un d'eux leva une cognée dont il lui fendit la tête; & comme il tomboit, un autre lui tailla le visage par le milieu au-dessous des yeux. On lui coupa les jambes, & on lui fit plusieurs autres plaies; un des meurtriers lui coupa le doigt pour avoir sa bague : enfin on le jeta tout nu dans un coin de la rue, où les passans lui insultoient encore par des moqueries, & lui jetoient des pierres & de la terre. Il demeura ainsi jusques au lendemain matin, que le doyen Anselme le fit enterrer sans cérémonie à la hâte dans l'église de S. Vincent.

c. 10.

Cependant on mit le feu à la maison de l'évêque, d'où il prit à l'église cathédrale, à celle de S. Jean alors abbaye de filles, & à d'autres qui furent brûlées environ au nombre

c. 9. Append. ad Sigeb. ann. 1112.

de douze. Les bourgeois les plus coupables craignant la vengeance du roi, se retirèrent sous la protection de Thomas de Marle, le plus cruel tyran du pays : la ville abandonnée fut exposée au pillage ; mais les deux frères Anselme & Raoul, autant recommandables par leur vertu que par leur doctrine, y demeurèrent pour la consolation de ceux qui restoient : les exhortant, par les sentences de l'écriture sainte, à ne pas succomber aux afflictions. Quelque temps après Raoul archevêque de Reims vint à Laon réconcilier l'église cathédrale prophanée, c'est-à-dire ce qui en restoit : il alla aussi à S. Vincent où il dit une messe solennelle pour l'évêque Gaudri, pour lequel on n'en avoit point dit encore. En cette messe il prêcha fortement contre les communes, qui servoient de prétexte aux serfs pour se soustraire à la puissance de leurs seigneurs, alléguant l'autorité de S. Pierre, qui leur ordonne d'être soumis à leurs maîtres quoique fâcheux ; & les canons, qui défendent de détourner les esclaves de l'obéissance de leurs maîtres, sous prétexte de religion. Il en parla souvent aussi à la cour du roi & en diverses assemblées.

AN. 1112. c. 11. Herm. de mirac. c. 2. c. 10. 1. Pet. II. 18. Gangr. c. 14.

Après la mort de Gaudri on demanda permission au roi d'élire un évêque de Laon : mais il nomma sans élection Hugues doyen d'Orléans, pour donner le doyenné à Etienne son chancelier, qui ne pouvoit être évêque. Hugues ne tint le siége de Laon que sept mois, après lesquels, par le conseil d'Anselme, de Raoul, & des plus gens de bien, on élut Barthelemi chanoine & trésorier de Notre-Dame de Reims, recommandable par sa noblesse & par sa vertu. Il fut élu légitimément, mais malgré lui, & tint ce siége pendant trente-huit ans. Guibert de Nogent marque qu'au sacre de ces évêques on consultoit l'écriture sainte, pour trouver le pronostic de leur pontificat : qui est la superstition que les anciens appelloient le sort des Saints.

Guib. c. 14. Herman. mirac. 1. c. 2. Sup. l. LXXXI. n. 1. Conc. Agath. c. 42.

Pour rebâtir l'église cathédrale de Notre-Dame de Laon, on résolut de faire une quête par les provinces de France, en portant la châsse des reliques que l'on avoit sauvées de l'incendie : car c'étoit l'usage de quêter ainsi en pareilles occasions. On choisit, pour accompagner les reliques, sept chanoines & six laïques, qui partirent à l'octave de l'Ascension, & revinrent vers la saint Matthieu rapportant de grandes aumônes. Aussi racontoit-on plusieurs miracles faits en ce voyage : en Berri, en Touraine, en Anjou, au Mans, & à

Guib. c. 12. Herm. c. 3. Guib. 1. de Pign. SS. c. 2. §. 6. Herm. l. II.

Chartres. L'année suivante 1113, ils passèrent en Angleterre avec les reliques, & les miracles continuèrent : comme on voit dans l'histoire que le moine Herman en écrivit peu de temps après par ordre de l'évêque Barthelemi. On amassa ainsi des aumônes si abondantes, que l'église de Notre-Dame de Laon fut rebâtie en deux ans & demi, & dédiée le sixième de Septembre 1114.

AN. 1112.

III. c. 1.

XIX. Fondation de Savigni en Normandie.

Mem. M. S.

En Normandie le monastère de Savigni, depuis chef de congrégation, fut fondé vers le même temps par S. Vital : dont il est à propos de reprendre l'histoire dès l'origine. Il naquit vers le milieu du siècle précédent au village de Tierceville, à trois lieues de Bayeux. Son père se nommoit Reinfroi, sa mère Roharde : ils avoient du bien qu'ils faisoient cultiver, & en employoient la meilleure partie en charités, particulièrement à exercer l'hospitalité. Dès que Vital fut en état d'étudier, ils lui donnèrent un maître qui l'instruisit dans la piété & les lettres ; & dès-lors il étoit si grave, que ses compagnons l'appelloient le petit abbé. Après les humanités il quitta ses parens pour chercher d'autres maîtres, & fit un grand progrès dans les sciences ; puis étant revenu chez lui il fut ordonné prêtre, & devint chapelain de Robert comte de Mortain, frère uterin du roi Guillaume le conquérant. Le comte donna à Vital une prébende de la collégiale qu'il venoit de fonder dans sa ville en 1082.

Environ dix ans après, Vital quitta son bénéfice, vendit son bien, le donna aux pauvres, & se retira dans les rochers de Mortain, où il reçut avec lui d'autres ermites : mais il y demeura peu, & en 1093 il alla trouver Robert d'Arbrissèlles dans la forêt de Craon en Anjou. Ils y assemblèrent grand nombre d'ermites ; mais s'y trouvant trop resserrés, ils passèrent dans la forêt de Fougères, à l'entrée de la Bretagne. Raoul, qui en étoit seigneur, les y souffrit quelques années ; mais comme il aimoit passionnément la chasse, il craignit que ces ermites ne dégradassent sa forêt, & aima mieux leur abandonner celle de Savigni vers Avranches ; & ce fut là qu'ils se fixèrent. Raoul de la Futaye se joignit à eux, & ensuite Bernard d'Abbeville, auparavant abbé de saint Cyprien de Poitiers. Ces quatre saints personnages, Vital, Raoul, Robert & Bernard, s'appliquèrent avec un grand zèle à la conversion des ames, tantôt tous ensemble, tantôt séparément. Ils parcoururent plusieurs

Sup. l. LXIV. n. 34.

Vita Bern. Tiron. c. 7. n. 62.

Sup. l. LXV. n. 9.

AN. 1112. provinces, marchant pieds nus, & vivant très-austèrement : particulièrement Vital, qui ne mangeoit point de chair, buvoit rarement du vin, se nourrissoit de pain d'avoine, de légumes, de miel, de fromage, couchoit sur la paille & dormoit peu. Ils fondèrent tous quatre des monastères. Robert, celui de Fontevraud; Bernard, celui de Tiron; Vital, Savigni; & Raoul, S. Sulpice près de Rennes. Les trois premiers monastères furent chefs de congrégations. Fontevraud fut fondé en 1106, comme j'ai dit, Savigni en 1112, Tiron en 1114.

Sup. l. LXI. n. 46.

Vital s'étoit retiré dans la forêt de Savigni dès l'an 1105 : ses ermites vivoient chacun selon le don qu'il avoit reçu de Dieu; mais s'étant multipliés jusques au nombre de cent quarante & plus, ils désirèrent vivre en commun, & engagèrent Vital à demander à Raoul de Fougeres quelques restes d'un vieux château près du bourg de Savigni. Ce seigneur lui donna non-seulement les ruines qu'il demandoit, mais toute la forêt, pour y bâtir un monastère sous l'invocation de la sainte Trinité; & l'acte de donation fut passé au mois de Janvier 1112. Turgis évêque d'Avranches y souscrivit avec les seigneurs du pays; Henri roi d'Angleterre étant à Avranches, confirma la donation par ses lettres du second jour de Mars; & Pascal II par sa bulle du vingt-troisième, où il accorde à cette église le privilége de n'être point comprise dans l'interdit général jeté sur tout le diocèse. Vital donna à sa nouvelle communauté la règle de S. Benoit avec quelques constitutions particulières, & ils prirent l'habit gris. Le nombre des moines & la quantité des biens augmenta bientôt; & Savigni devint un des plus célèbres monastères de France.

Chr. Savig. tom. 2. Miscell. Baluz. p. 310.

XX. Fondation de Tiron.

Quant à l'abbaye de Tiron, il faut reprendre l'histoire de Bernard son fondateur. Après qu'il eut quitté son abbaye de S. Cyprien de Poitiers, pour ne se pas soumettre à Clugni, les moines de S. Cyprien travaillèrent pendant environ quatre ans à défendre leur liberté, & ne pouvant y réussir, ils eurent recours à l'évêque de Poitiers; & avec ses lettres ils allèrent trouver leur abbé dans le désert où il s'étoit retiré avec Vital & Robert d'Arbrisselles. Bernard revint avec eux, & entreprit même le voyage de Rome, monté sur un âne avec son méchant habit d'ermite; & fut très-bien reçu du pape Pascal, instruit de son mérite par les cardinaux Jean &

Sup. l. LXV. n. 9. Vita Bern. c. 7. ap. Boll. t. 10. p. 235.

& Benoît, qui avoient été légats en Aquitaine. Le pape le rétablit dans ses fonctions d'abbé; & il gouverna son monastère en paix pendant quelques années: après lesquelles quelques moines indociles de S. Cyprien excitèrent ceux de Clugni à renouveller leurs poursuites, & Bernard fut obligé d'aller une seconde fois à Rome. AN. 1112. Sup. l. LXV, n. 3.

Il n'y fut pas si bien reçu que la première; & se croyant injustement condamné, il cita le pape & son conseil au jour du grand jugement. Le pape, offensé de cette liberté, lui ordonna de se retirer; mais par l'avis de son conseil, il le rappela. Il fut écouté dans un concile, où il représenta que le monastère de saint Cyprien de Poitiers étoit plus ancien que celui de Clugni; & que la dignité d'archi-abbé, que l'abbé de Clugni vouloit s'attribuer, étoit inconnue dans l'église. Enfin il plaida si bien sa cause, que son monastère fut déclaré libre; & le pape voulant retenir à Rome un homme d'un si grand mérite, le pria d'accepter la dignité de cardinal. Mais Bernard, loin d'y consentir, supplia le pape de le décharger même de son abbaye, & fit si bien qu'il l'obtint. Le pape lui donna donc commission de prêcher, baptiser, recevoir les confessions, & imposer des pénitences en parcourant divers pays: l'exhortant à recevoir la nourriture corporelle de ceux à qui il administreroit la spirituelle; & il commença par l'admettre lui-même à sa table tant qu'il demeura à Rome.

Bernard étant de retour à Poitiers, quitta pour toujours le monastère de saint Cyprien, où il fit élire un autre abbé; & se retira avec quelques disciples à l'île de Chaussey où il y avoit déjà demeuré. Mais peu de temps après il y vint des pirates qui pillèrent sa chapelle, & en profanèrent à ses yeux les vases sacrés: ce qui lui fit tant d'horreur, qu'il renonça pour toujours à cette habitation. Il revint donc en terre ferme sur la côte de Normandie avec son ami Vital: & sa réputation lui attira plusieurs disciples. Mais comme ils ne pouvoient subsister que du travail de leurs mains, ils ne savoient où trouver du temps pour cette multitude de pseaumes que l'on récitoit alors dans la plupart des monastères. J'entends ces pseaumes de surérogation, outre l'office canonial, dont il est parlé dans les coutumes de Clugni. Bernard, après avoir consulté Dieu, crut que sa volonté étoit que l'on retranchât ces pseaumes en faveur du travail. Sup. liv. LXIII. n. 60. c. 8.

Vital ayant fondé le monastère de Savigny, Bernard & ses disciples allèrent d'un autre côté chercher un lieu pour s'établir & s'adressèrent à Rotrou comte du Perche, qui leur donna d'abord un lieu commode & agréable près son château de Nogent; mais ensuite par le conseil de sa mère il révoqua cette donation, pour ne pas faire de peine aux moines de Clugni, qu'il avoit établis dans la même ville. Il donna donc à Bernard & à ses disciples un lieu plus écarté dans les bois, nommé Tiron, du ruisseau qui y passe. Ils y bâtirent un monastère de bois; & Bernard ayant reçu la bénédiction d'Ives de Chartres évêque diocésain, y célébra la première messe le jour de Pâque 1109. Les habitans du pays, gens grossiers, voyant ces nouveaux venus vêtus d'habits pauvres & hérissés de poil, très-différens des autres moines, allèrent s'imaginer que c'étoient des espions Sarrasins venus par sous terre; & ce bruit s'étant répandu, on envoya les reconnoître. Mais quand on vit des hommes paisibles & sans armes qui bâtissoient de petites cellules & chantoient des pseaumes, on publia que c'étoit de nouveaux prophètes: ce qui attira le peuple en foule pour les voir; & Bernard profitant de l'occasion, leur prêcha les vérités éternelles, & en convertit plusieurs qui embrassèrent la vie monastique sous sa conduite. Il lui vint des moines de différentes maisons &
c. 9. des nobles: d'autres lui offroient leurs enfans & leurs parens, & plusieurs de ses disciples gouvernèrent ensuite divers monastères.

Cependant les moines de Clugni du prieuré de saint Denis de Nogent, prétendirent avoir droit de dixmes & de mortuaires dans le lieu où étoit bâti le nouveau monastère. Bernard ne voulut point le leur disputer & aima mieux quitter les bâtimens que ses disciples avoient élevés avec bien de la peine. Il s'adressa à Ives de Chartres, & lui demanda une portion de terre appartenante à son église, & contiguë à celle que le comte Rotrou leur avoit donnée. L'évêque & le chapitre la leur accordèrent volontiers: la charte de cette do-
Gall. Chr. tom. IV, p. 864. nation est datée du troisième de Février 1113, & porte réserve expresse de la juridiction épiscopale. Cette terre étoit sur le ruisseau de Tiron; & le nouveau monastère que l'on y bâtit, s'accrut considérablement en peu de temps, principalement par les libéralités du comte Rotrou; & devint chef d'une grande congrégation, dont dépendoient douze ab-

bayes, quarante-huit prieurés, & vingt-deux paroisses.

Le monastère de Cîteaux avoit fait peu de progrès depuis quatorze ans qu'il étoit fondé ; & pour en affermir l'état, l'abbé Alberic, par le conseil de la communauté, envoya à Rome deux de ses moines, avec des lettres de recommandation de Jean & Benoît cardinaux, alors légats en France, de Hugues archevêque de Lyon, & de Gaultier évêque de Châlons, diocésain de Cîteaux. Cette députation tendoit à demander au pape sa protection pour le nouveau monastère, contre toutes sortes de personnes ecclésiastiques & séculières, principalement contre les moines de Molesme, afin que ceux de Cîteaux pussent pratiquer en repos leur saint institut. C'est ce que le pape Pascal leur accorda par sa bulle donnée à Troie en Pouille le dix-neuvième de Mars indiction huitième l'an 1100. Cîteaux n'y est point autrement nommé, que le nouveau monastère du diocèse de Châlons : & le pape, en lui donnant sa protection, réserve la révérence canonique, c'est-à-dire la juridiction épiscopale de l'évêque diocésain ; & confirme tout ce qu'avoit fait l'archevêque de Lyon pour mettre la paix entre Cîteaux & Molesme.

XXI. Observance de Cîteaux. *Sup. liv.* LXIV. *n* 64. *Exord. Cist. c.* 10. 13. 12. *&c.*

Alors Alberic & ses confrères résolurent de pratiquer exactement la règle de saint Benoît, & de rejeter tout ce qui y étoit contraire, savoir, les frocs, les pellices, les sergettes, les chaperons & les femoraux ; les couvertures & les draps d'étamine pour les lits ; la diversité des mets dans le réfectoire & la graisse. Ils ne trouvoient ni dans la règle ni dans la vie de S. Benoît, qu'il eût possédé des églises, des autels, ni des oblations ou de dixmes : ni des fours ni des moulins bannaux, des villages & des serfs ; qu'il eût enterré des morts dans son monastère, ou qu'il y eût laissé entrer des femmes. C'est pourquoi les moines de Cîteaux retranchèrent toutes ces pratiques : disant que, dans l'ancienne distribution des dixmes en quatre parties, ils ne touvoient point que l'on eût compris les moines, qui possèdent des terres & des bestiaux dont ils peuvent vivre en travaillant. Seulement ils résolurent d'ajouter à la règle, en prenant, avec la permission de leur évêque, des frères convers laïques, qu'ils traiteroient comme eux-mêmes, & des serviteurs à gages : parce qu'ils ne voyoient pas comment ils pourroient, sans ce secours, observer entièrement ce que la règle prescrit pour le jour &

c. 15.

pour la nuit. Ils résolurent encore de recevoir des terres éloignées de l'habitation des hommes, de recevoir des vignes, des prés, des bois & des eaux, pour faire des moulins à leur usage seulement & pour la pêche, des chevaux & d'autres bestiaux pour les nécessités de la vie. Et quand ils auroient établi quelque part des métairies pour le labourage, ils résolurent qu'elles seroient gouvernées par des frères convers, & non par des moines, parce que les moines, selon la règle, ne doivent habiter que leur cloître. Ils vouloient imiter S. Benoît, qui n'avoit bâti ses monastères ni dans les villes, ni dans les villages, mais dans les lieux écartés, & n'avoir comme lui en chaque monastère que douze moines avec l'abbé.

c. 16. Alberic & ses confrères étoient affligés de ce qu'il ne leur venoit presque personne pour embrasser leur institut. Car ceux qui voyoient leur manière de vie ou qui en entendoient parler, en trouvoient l'austérité si extraordinaire, qu'ils ne
c. 17. cherchoient point à se joindre à eux, & doutoient même de leur persévérance. Alberic laissa les choses en cet état quand il mourut le vingt-sixième de Janvier 1109, après avoir gouverné le monastère neuf ans & demi. L'année suivante
Martyr. R. 29. Apr. 1110, le vingt-neuvième d'Avril mourut Robert abbé de Molesme & fondateur de Cîteaux, & l'église l'honore comme saint le même jour. Le successeur d'Alberic & le troisième abbé de Cîteaux fut Etienne Harding noble Anglois, auparavant prieur, & un de ceux qui étoient sortis de Molesme.

De son temps on défendit à Cîteaux qu'aucun seigneur du pays vînt y tenir sa cour, comme ils faisoient auparavant aux fêtes solennelles : ensuite on bannit de cette église tout ce qui n'étoit pas conforme à l'humilité & à la pauvreté. Ils résolurent donc de n'avoir point de croix d'or ou d'argent, mais seulement de bois peint, ni de chandeliers, sinon un de fer, ni d'encensoirs que de fer ou de cuivre : ni de chasubles que de futaine ou de toile, sans soie, or, ni argent ; les aubes & les amicts de simple toile sans broderie. Ils gardèrent seulement les étoles & les manipules de soie ; mais ils quittèrent les chapes, les dalmatiques & les tuniques. Les calices, avec le chalumeau pour la communion, étoient seulement d'argent doré : les burettes sans or ni argent.

XXII. Commencemens de S. Bernard.

Après qu'ils eurent été plusieurs années à gémir devant Dieu de leur petit nombre, & lui demander avec larmes

qu'il leur donnât des successeurs : il exauça enfin leurs prières, & leur envoya tout à la fois trente novices, dont le chef étoit un jeune gentilhomme nommé Bernard. Il naquit en 1091 près de Dijon, au bourg de Fontaines, dont Tescelin son père étoit seigneur : sa mère Alethe étoit fille de Bernard, seigneur de Montbar. L'un & l'autre étoient vertueux : Tescelin brave, fidelle à ses seigneurs, juste & de bon conseil : Alethe soumise à son mari, appliquée au gouvernement de sa maison & aux œuvres de charité. Ils eurent sept enfans, six fils & une fille. La mère les offrit tous à Dieu de ses propres mains aussitôt après leur naissance, les nourrit de son lait ; & tant qu'ils étoient sous sa main, elle ne souffroit point qu'ils s'accoutumassent aux viandes trop délicates. Elle sembloit les préparer de loin à la vie monastique, qu'ils embrassèrent en effet tous sept dans la suite. *Guill. 1. vit. Bernardi.*

Bernard vint au monde le troisième, & sa mère étant grosse de lui, songea qu'elle portoit un petit chien blanc qui abboyoit dans son sein. Effrayée de ce songe, elle consulta un homme pieux qui lui dit : ne craignez point, ce sera un fidelle gardien de la maison du Seigneur, un prédicateur véhément contre les ennemis de la foi, & la douceur de sa langue guérira les ames malades. La vertueuse dame, consolée par cette prédiction, ne se contenta pas d'offrir à Dieu cet enfant comme les autres : elle le destina entièrement à son service, & dans cette vue le fit étudier le plutôt qu'il fut possible. Ce fut à Châtillon-sur-Seine qu'il fit ses premières études sous des ecclésiastiques séculiers, à la place desquels il procura depuis l'établissement d'une communauté des chanoines réguliers. Comme il avoit l'esprit excellent, il avança bientôt au-delà de son âge, & passa de loin ses compagnons : il aimoit dès-lors la retraite, méditoit beaucoup, parloit peu : il étoit simple, doux, & singulièrement modeste. Il demandoit à Dieu de conserver sa jeunesse dans la pureté ; & étudioit les lettres humaines pour lui servir à l'intelligence des saintes écritures.

Il étoit encore enfant, quand un violent mal de tête l'obligea à garder le lit : on lui fit venir une femme qui prétendit le guérir par des charmes ; mais sitôt qu'il s'en aperçut, il la repoussa avec de grands cris, qui marquoient son indignation, & aussitôt il se leva parfaitement guéri. Il *c. 5.*

n'avoit guère que 14 ans quand il perdit sa mère, qui
c. 7. mourut saintement comme elle avoit vécu. Bernard commença dès-lors à être maître de sa conduite, & comme il avoit toutes les grâces extérieures du corps avec un esprit excellent, & un grand talent pour la parole, on le regardoit comme un jeune homme de grande espérance. Tout lui rioit à son entrée dans le monde, & quelque chemin qu'il suivît, il n'y avoit aucun avantage qu'il ne semblât se pouvoir promettre. Il étoit assiégé d'amis dangereux, qui cherchoient à le corrompre comme eux : mais il eut toujours un attrait particulier pour la pureté. Ayant un jour arrêté ses yeux quelque temps sur une femme avec trop de curiosité, il en eut une telle confusion, qu'il se jeta dans un étang glacé qui se trouva proche, & y demeura jusques au cou assez long-temps pour être pénétré de froid. Il résista en deux occasions différentes aux plus violentes & plus pressantes tentations où la chasteté d'un jeune homme puisse être exposée.

Ces périls dont il trouvoit le monde rempli, le firent penser sérieusement à chercher une retraite, & il n'en trouva point de plus sûre que le nouveau monastère de Cîteaux. Ses frères & ses amis s'en étant aperçus, firent tous leurs efforts pour l'attacher au monde par l'étude des sciences profanes, & il pensa donner dans ce piège. Mais le souvenir de sa mère le ramena; & il s'imaginoit la voir, qui lui reprochoit qu'elle ne l'avoit pas élevé avec tant de soin pour un amusement si frivole. Enfin il s'affermit dans sa résolution en priant avec larmes dans une église, & dès-lors il travailla même à gagner les autres. Il commença par ses frères, laissant seulement le dernier, encore trop jeune, & nécessaire à la consolation du père qui étoit avancé en âge: ensuite il s'adressa à ses autres parens & à ses amis, où il vit quelque espérance de conversion.

XXIII. S. Bernard rassemble plusieurs compagnons.

Le premier qu'il persuada fut son oncle Gaudri, seigneur de Touillon en Autunois, puissant dans le monde & renommé par sa valeur : ensuite Barthelemi le pénultième des frères de Bernard, qui n'étoit pas encore chevalier. Ces deux se rendirent d'abord sans résistance. André plus jeune que Bernard, & nouvellement armé chevalier, étoit plus difficile à persuader; quand il s'écria tout d'un coup : je vois ma mère ! & donna les mains. Gui l'aîné des six frères étoit déjà marié, homme puissant & plus engagé dans le monde que les

autres. Il hésita un peu d'abord ; mais ensuite y ayant fait réflexion, il promit d'embrasser la vie monastique, si sa femme y consentoit : ce qui ne sembloit pas être à espérer d'une jeune dame, qui avoit de petites filles qu'elle nourrissoit. Bernard promit qu'elle consentiroit, ou qu'elle mourroit bientôt; & comme elle continuoit de résister, son mari résolut, sans la quitter, de mener une vie pauvre à la campagne, & vivre du travail de ses mains. Elle tomba grièvement malade : ayant fait venir Bernard, elle le pria de lui pardonner, & fut la première à demander la séparation ; puis elle se fit religieuse à Lairé près de Dijon.

Le second des frères étoit Gerard, homme de mérite, aimé de tout le monde pour sa valeur, sa conduite & sa bonté. Il résistoit fortement, traitant de légéreté la facilité de ses frères à prendre un tel engagement. Mais Bernard transporté du zèle qui l'animoit : je sais, lui dit-il, qu'il n'y aura que l'affliction qui vous rendra sage ; & portant le doigt à son côté, il ajouta : le jour viendra, & bientôt, qu'une lance perçant ce côté, fera passer à votre cœur le conseil salutaire que vous méprisez : vous craindrez, mais vous n'en mourrez pas. Peu de jours après, Gerard enveloppé par ses ennemis, fut pris & blessé d'une lance au même endroit. Se croyant prêt à mourir, il crioit : je suis moine, je suis moine de Citeaux ! Il fut mis dans une étroite prison, où il guérit contre son espérance, & en fut délivré comme par miracle.

Entre ceux que Bernard gagna à Dieu, étoit Hugues de Mâcon, depuis évêque d'Auxerre, jeune seigneur, considérable par sa noblesse, ses grands biens & la pureté de ses mœurs. Ayant appris la conversion de Bernard son cher ami, il le pleuroit comme perdu pour le monde ; & à la première occasion qu'il eut de lui parler, d'abord ils pleurèrent par des motifs bien différens : mais lorsqu'ils commencèrent à s'expliquer, l'esprit de vérité s'insinua avec les paroles de Bernard, & la conversation changea de face. Ils se donnèrent parole d'embrasser ensemble ce nouveau genre de vie, & d'être plus unis qu'ils n'avoient été dans le monde. Peu de jours après, Bernard apprit que de mauvais amis avoient détourné Hugues de sa bonne résolution : mais il alla le chercher, & le ramena au bon chemin, ensorte qu'il ne s'en écarta plus.

Bernard parloit en public & en particulier pour gagner

les ames, & ses discours avoient une telle énergie, qu'on ne pouvoit lui résister : ensorte que les mères cachoient leurs enfans, les femmes retenoient leurs maris, les amis détournoient leurs amis. Ceux qu'il avoit rassemblés n'étoient qu'un cœur & qu'une ame : ils demeuroient ensemble dans une maison qu'ils avoient à Châtillon ; & à peine quelqu'un osoit-il y entrer, s'il n'étoit de leur compagnie. Si quelqu'autre venoit, il glorifioit Dieu de ce qu'il voyoit & se joignoit à eux, ou se retiroit en déplorant sa misère & les estimant heureux. Ils demeurèrent environ six mois en habit séculier depuis leur première résolution, attendant qu'ils fussent en plus grand nombre, & que quelques-uns d'entre eux eussent terminé leurs affaires. Le jour étant venu d'accomplir leur vœu, les cinq frères sortirent ensemble de la maison de leur père, dont ils étoient venus recevoir la bénédiction ; & l'aîné voyant dans la rue leur jeune frère avec d'autres enfans, lui dit : mon frère Nivard, c'est vous seul que regarde toute notre terre. Nivard répondit : ouï, le ciel pour vous, & la terre pour moi ; le partage n'est pas égal. Il demeura pour lors avec le père ; mais il suivit ses frères peu de temps après, sans que son père ni ses amis pussent le retenir.

XXIV. S. Bernard à Cîteaux. Ce fut l'an 1113, quinze ans après la fondation de Cîteaux, que Bernard âgé de vingt-deux ans y entra avec plus de trente compagnons, pour vivre sous la conduite de l'abbé

c. 4. Etienne. Et comme quelques-uns d'entre eux avoient été mariés, il fit bâtir par ses soins un monastère pour leurs femmes, nommé Julli dans le diocèse de Langres, qui deux ans après fut mis sous la conduite de l'abbé de Molesme. La maison de Cîteaux étoit alors encore très-peu connue : aussi Bernard y entra à dessein de se cacher & de se faire oublier ; & pour s'affermir dans ses bonnes résolutions, il se disoit souvent à lui-même : Bernard, qu'es-tu venu faire ici ? Quand il eût commencé à goûter la douceur de l'amour divin, il craignoit tellement d'être détourné de ce sentiment intérieur par les sens, qu'il leur permettoit à peine ce qui étoit nécessaire pour converser avec les hommes. Il s'en fit une habitude qui tourna comme en nature : ensorte qu'étant tout absorbé en Dieu, il voyoit sans voir, entendoit sans entendre, & goûtoit sans savourer. Il avoit passé un an dans la chambre des novices, & en sortit sans savoir si le toit en étoit lambrissé ou non. Il fut long-temps sans s'apercevoir

qu'il y avoit trois fenêtres au chevet de l'églife où il entroit plufieurs fois le jour : il croyoit qu'il n'y en eût qu'une. Il avoit tellement fait mourir en lui toute curiofité, qu'il ne remarquoit point ces fortes de chofes, ou les oublioit auffitôt.

Son beau naturel, aidé de la grâce, lui faifoit trouver un goût merveilleux dans la contemplation des chofes fpirituelles : & comme fes paffions n'étoient ni violentes, ni fortifiées par de mauvaifes habitudes, la chair n'étoit point rebelle à l'efprit ; au contraire, il prenoit tellement le deffus, qu'elle fuccomboit fous le poids des auftérités. Ce jeune-homme veilloit dès-lors au-delà des forces de la nature, comptant pour perdu le temps du fommeil, & croyant dormir affez pourvu qu'il ne veillât pas toute la nuit. Il ne mangeoit que par la crainte de tomber en défaillance : la feule penfée de la nourriture le raffafioit, & il s'en approchoit comme d'un tourment. Auffi dès fon noviciat la délicateffe de fa complexion ne pouvant porter l'auftérité de fa pénitence, lui caufa un vomiffement qui dura toute fa vie. Mais il eut toujours autant de vigueur d'efprit & de ferveur, que de foibleffe de corps ; & ne vouloit aucune indulgence, ni aucune difpenfe de travail ni des autres obfervances : difant qu'il étoit novice & imparfait, & qu'il avoit befoin de toute la rigueur de la difcipline.

C'eft pourquoi dans le travail commun, quand les autres faifoient quelque ouvrage qu'il ne pouvoit faire, faute de l'avoir appris, ou d'y être accoutumé, il s'en récompenfoit en remuant la terre, coupant du bois, le portant fur fes épaules, ou faifant quelque chofe de femblable : ou fi les forces lui manquoient, il s'en humilioit en prenant les occupations les plus viles. Les frères étant occupés à la moiffon, comme il ne favoit pas manier la faucille, on lui ordonna de s'affeoir & de demeurer en repos. Il en fut extrêmement affligé ; & ayant recours à la prière, il demanda à Dieu avec larmes de lui donner la grâce de moiffonner. La fimplicité de fa foi fut exaucée, & dès-lors il s'en acquitta mieux qu'aucun autre. Le travail ne lui caufoit point de diftraction : il étoit cependant tout occupé de Dieu intérieurement ; il prioit & il méditoit l'écriture fainte, & difoit depuis que c'étoit principalement dans les champs & dans les bois qu'il en avoit appris les fens fpirituels, & que fes maîtres avoient été les chênes &

AN. 1113. les hêtres. Dans les intervalles du travail il étoit continuellement appliqué à prier, à lire, ou à méditer. Il étudioit l'écriture sainte, en la lisant simplement de suite, & la relisant plusieurs fois : & il disoit qu'il ne trouvoit rien qui la lui fit mieux entendre que ses propres paroles, & que toutes les vérités qu'elle enseigne ont plus de force dans la source que dans les discours des interprètes. Il ne laissoit pas de lire avec humilité & soumission les explications des docteurs catholiques, & de suivre fidellement leurs traces. Tels furent les commencemens de S. Bernard.

La même année de sa conversion, c'est-à-dire en 1113, fut fondée l'abbaye de la Ferté, la première fille de Cîteaux. Elle fut fondée dans le diocèse de Châlons par Savari & Guillaume son fils, seigneurs de Vergy & comtes de Châlons. Le premier abbé se nommoit Bertrand, & y fut envoyé avec douze moines par l'abbé Etienne pour soulager la maison de Cîteaux déjà trop peuplée.

XXV. Guillaume de Champeaux. *Dubois hist. Paris. l. XI. c. 7. c. 9.*

Dans le même temps commença l'abbaye de S. Victor de Paris, par les soins de Guillaume de Champeaux, le plus fameux docteur de ce temps. On lui avoit donné ce nom du lieu de sa naissance, comme c'étoit alors l'usage : car Champeaux est un bourg dans la Brie près de Melun. Guillaume avoit été disciple d'Anselme de Laon, si fameux par sa doctrine & sa piété; & étant venu à Paris, il y enseigna long-temps la rhétorique, la dialectique & la théologie. L'évêque Galon lui donna le premier archidiaconé de son église; & il enseigna dans le cloître de la cathédrale, jusqu'à l'an 1108, que désirant mener une vie plus parfaite, il prit l'habit de chanoine régulier, & avec quelques-uns de ses disciples, alla se retirer à une ancienne chapelle dédiée à Saint Victor, assez éloignée de Paris, qui n'étoit guère encore que ce que nous appellons la cité. Guillaume de Champeaux forma donc en ce lieu une communauté de chanoines réguliers; & nonobstant sa retraite, continua d'y enseigner publiquement, à la prière de ses amis.

En 1113 il fut élu & ordonné évêque de Châlons-sur-Marne, & laissa à sa place, pour gouverner la communauté de S. Victor, un de ses disciples nommé Gilduin. Le roi Louis confirma cet établissement dans une assemblée de plusieurs évêques & autres seigneurs; tenue à Châlons; & donna de grands biens à la nouvelle communauté : ordonnant qu'elle

éliroit librement son abbé, sans attendre le consentement du roi, ni d'aucune autre personne que de l'évêque de Paris, à qui il seroit présenté pour recevoir la bénédiction abbatiale. C'est ce qui paroît par les lettres patentes datées de l'an 1113, & souscrites par Raoul archevêque de Reims, Lisiard évêque de Soissons, Ives de Chartres, Galon de Paris, Manassès de Meaux, Jean d'Orléans, Godefroi d'Amiens, Humbaud d'Auxerre, Philippe de Troies, Humbert de Senlis. L'année suivante le pape Pascal, à la prière du roi, confirma cette fondation par sa bulle du premier Décembre 1114; & Gilduin, qui jusques-là avoit gouverné ce monastère en qualité de prieur, en fut le premier abbé. Les chanoines y célébroient avec grande exactitude l'office divin à toutes les heures du jour & de la nuit: ils travailloient de leurs mains, gardoient un grand silence, & ne laissoient pas d'étudier & d'enseigner: ensorte que cette maison devint une des plus fameuses écoles de la chrétienté. Elle fut chef de congrégation, & plusieurs monastères de chanoines réguliers suivoient la même observance.

AN. 1114.

XXVI. Raoul archevêque de Cantorberi. *Edmer. 5. Novor. p. 86.*

Il y avoit cinq ans que le siége de Cantorberi étoit vacant depuis la mort de saint Anselme; & cependant le roi Henri, à l'exemple du roi Guillaume son frère, s'étoit mis en possession de tous les biens de cet archevêché, à la réserve de la mense monacale. C'étoit Raoul évêque de Rochester, qui faisoit à Cantorberi les fonctions épiscopales. Enfin le roi Henri pressé pas les admonitions du pape & les prières des moines de Cantorberi & de plusieurs autres personnes, assembla les évêques & les seigneurs d'Angleterre à Ouindsor, pour les consulter sur le choix d'un archevêque. Quand la cour fut assemblée, l'opinion commune étoit que ce seroit Farice abbé d'Abendon; & en effet c'étoit la pensée du roi. Farice étoit un Italien, homme d'un grand mérite: mais les évêques & quelques-uns des seigneurs vouloient que l'on prît un évêque d'entre le clergé, ou un clerc de la chapelle du roi. On leur objecta que depuis saint Augustin tous les archevêques de Cantorberi avoient été tirés de l'ordre monastique, & qu'il n'y avoit aucune raison de changer une coutume si ancienne; à quoi ils furent obligés d'acquiescer. Tous les évêques donnèrent donc leurs suffrages à Raoul évêque de Rochester; & le roi y consentit, pourvu que les moines & le peuple de Cantorberi en fussent

AN. 1114. d'accord. Ainsi il fut élu avec une approbation générale le vingt-sixième d'Avril 1114, & prit possession à Cantorberi le dix-septième de Mai.

Goduin. Malmesb. l. Pontif. p. 230. Raoul étoit né en Normandie, & étant moine à saint Etienne de Caen, il avoit étudié sous Lanfranc. Ensuite il fut abbé de saint Martin de Seès; & à l'occasion d'un différent qu'il eut avec Robert seigneur de Bellesme, il passa en Angleterre, où il s'attacha à saint Anselme, qui le fit évêque de Rochester en 1108. Il étoit déja vieux & valétudinaire quand il fut élevé sur le siége de Cantorberi, qu'il remplit pendant huit ans. Ses mœurs étoient sans reproche, on l'accusoit seulement d'aimer trop la plaisanterie.

Epist. 250. Au mois de Novembre 1114, il envoya trois députés à Rome pour lui apporter le pallium; & Ives de Chartres écrivit ainsi au pape Pascal en sa faveur : vous savez combien de temps l'église de Cantorberi est demeurée sans pasteur depuis la mort de l'archevêque Anselme : comme le roi d'Angleterre en a employé les biens en des usages profanes, & quel soin il a eu de ne pas permettre que l'on y fit d'élection. Maintenant après vos reproches, après les avertissemens des évêques du pays, cette église a enfin élu, du consentement du roi, Raoul évêque de Rochester, homme recommandable par sa science & sa vertu. Il auroit voulu visiter en personne le saint siége, selon la coutume, mais il en a été empêché, tant par la foiblesse de sa santé, que par le péril du voyage. Ives exhorte ensuite le pape à user de condescendance, en confirmant l'élection de Raoul, & lui accordant le pallium : de peur que l'église d'Angleterre ne retombe dans son ancienne confusion.

XXVII. Concile de Ceperan.

Chr. Benev. ap. Baron. ann. 1114. Cependant le pape tint un concile à Ceperan, petite ville sur le Garillan, à l'occasion du désordre arrivé à Benevent. Landulfe archevêque de cette ville, au lieu de procurer la paix avec les Normands, comme le pape lui avoit ordonné, y excita une sédition contre le connétable que le pape y avoit mis, nommé aussi Landulfe, ensorte qu'il fut blessé, & contraint de renoncer à sa charge & se retirer. Le pape en fut indigné, jusques à répandre des larmes; il déposa l'archevêque de Benevent, & excommunia tous ceux de son parti jusques à ce qu'ils satisfissent. Ensuite il envoya à Benevent le cardinal Anastase évêque d'Albane, qui calma le peuple, & le ramena à l'obéissance du pape.

Au retour de ce cardinal, le pape tint le concile de Ceperan au mois d'Octobre 1114. A ce concile vinrent Guillaume duc de Calabre, Robert comte de Capoue, & le connétable Landulfe qui avoit été chassé. L'archevêque de Benevent y vint avec le comte Robert, & y apporta une grande quantité d'or & d'argent. Le pape confirma à Guillaume le duché d'Italie, de Calabre & de Sicile. A l'ouverture du concile le pape se plaignit de l'archevêque de Benevent, qui n'osant se présenter, se tenoit dans une île près de Ceperan; & il fit prier le pape par le préfet de Rome & quelques autres Romains de le rétablir, en levant la sentence de déposition prononcée contre lui: ce que le pape lui accorda. Il vint donc prendre sa place au concile, & le pape le fit appeler par un diacre pour faire justice. L'archevêque se leva, & commença par demander grâce, de ce qu'ayant été appelé par des lettres du pape, il n'étoit pas venu à sa cour.

An. 1114. Tom. x. conc. p. 794.

Il proposa des excuses, que le pape fit examiner par des cardinaux & des archevêques établis juges par le saint siége. Ils se retirèrent à part; & après avoir longtemps conféré ensemble, ils dirent à l'archevêque de Benevent en présence de tout le concile: puisque vous dites que ce n'est pas par mépris, mais par crainte, que vous n'êtes pas venu à la cour, y étant appelé, nous jugeons que cette excuse n'est pas canonique. On lut ensuite les canons sur ce sujet. Ce préliminaire étant jugé, le diacre appela une seconde fois l'archevêque de Benevent pour faire justice. Il se leva, & demanda: sur quoi? Sur ce, dit le pape, que vous avez pris les régales de saint Pierre contre notre volonté: vous vous êtes saisi des clefs des portes, vous avez envahi le palais & chassé Landulfe, vous avez porté un casque & un bouclier; vous avez obligé Foulques à prêter serment, introduit les Normands, & le reste. L'archevêque répondit: je n'ai pris les régales de S. Pierre que pour votre service; car quand vous étiez à Benevent, vous m'avez recommandé la ville. Je n'avois pas pris les clefs, & nous savons tous que celui qui les garde vous est fidelle. Je n'ai point pris de bouclier: il est vrai que j'ai porté un casque, pour me garantir des coups de pierre. Je n'ai point fait entrer de Normands dans la ville, mais seulement seize Lombards pour secourir le peuple.

Le serment de Foulques & celui du peuple n'ont point été faits par mon ordre.

An. 1114.

Alors le pape commanda encore aux cardinaux & aux autres juges de dire leur avis sur ces faits. Ce que voyant l'archevêque de Benevent, il pria le duc Guillaume, le comte Robert, Pierre de Leon & les évêques, de prier le pape de ne le pas déshonorer publiquement; offrant d'aller en exil, même outre-mer. Ils se jetèrent aux pieds du pape; mais ils n'en purent rien obtenir. Les juges eux-mêmes, après avoir délibéré, ne pouvoient se résoudre à prononcer: mais le pape leur ordonna, par la foi qu'ils devoient à saint Pierre & à lui, de dire ce qui étoit conforme aux canons. Alors l'évêque de Porto parla le premier, & dit avec de grands sentimens de douleur: parce que vous avez pris les régales de saint Pierre, gardé les clefs des portes, envahi le palais, chassé Landulfe, & méprisé de venir à la cour, y étant appelé, nous prononçons contre vous la sentence de déposition. L'archevêque de Capoue & le cardinal Gregoire prononcèrent de même; & comme les autres juges vouloient parler en conformité, l'archevêque de Benevent se leva pâle & défait: on ôta son siége, & il sortit du concile comme hors de lui. Cette affaire au fonds étoit purement temporelle; mais on y voit encore la forme des jugemens canoniques.

Chr. Cass. IV. c. 49.

En ce même concile l'archevêque de Cosence accusa Roger, comte de Sicile, de l'avoir chassé de son siége, & contraint de se rendre moine au Mont-Cassin. Sur quoi le pape dit: ce n'est pas moi que regarde cette affaire; c'est l'abbé du Mont-Cassin, suivant le pouvoir que lui ont donné mes prédécesseurs. L'abbé dit: Dieu ne veut point de services forcés; c'est pourquoi si vous avez pris l'habit monastique contre votre volonté, mettez-le aux pieds du pape: vous pourrez ensuite le reprendre ou le laisser. L'archevêque de Cosence mit aussitôt son habit monastique aux pieds du pape; & jamais on ne put lui persuader de le reprendre.

XXVIII. Retraite de S. Godefroi d'Amiens.

Vita lib. 2. c. 30.

Lib. III. c. 2.

Godefroi évêque d'Amiens étoit fatigué depuis long-temps de l'indocilité de son peuple, & des violences exercées par les nobles, au mépris de la trève de Dieu. Celui dont il eut le plus à souffrir, fut Guermond vidame de Piquigny, qui, bien que son vassal, prit à ses yeux un autre de ses vassaux nommé Adam, contre la paix qu'il avoit jurée; & le tint dans une dure prison, sans être touché ni de l'excom-

munication de l'évêque, ni de son humilité, qui le porta jusques à aller trouver Guermond chez lui, & se jeter publiquement à ses pieds. Enfin Guermond étant pris lui-même, le saint évêque eut encore la charité de le délivrer. Les bourgeois d'Amiens ayant obtenu le droit de commune, à l'exemple de ceux de Laon, l'évêque en favorisa l'établissement : mais Enguerran comte de la ville, voyant diminuer par-là ses anciens droits, s'y opposa comme à une rebellion, & attaqua les bourgeois à main armée. Ils le chassèrent de la ville, & lui firent la guerre, soutenus par l'évêque & par le vidame. Mais ayant été abandonnés par Thomas de Marle, qu'ils avoient appelé à leur secours, ils ne purent se maintenir.

An. 1114.

c. 5.

Guibert. III. *de vita S. c.* 14.

Godefroi ne pouvant donc plus souffrir les désordres dont son diocèse étoit agité, résolut de tout quitter ; & ayant ouï parler de la sainte vie des ermites de la Chartreuse, il s'y retira. Guigues, homme distingué par sa science & par sa vertu, en étoit alors prieur. Quand il vit la sainte simplicité du prélat, il en rendit grâces à Dieu ; & l'auroit aussitôt reçu dans sa communauté, s'il n'avoit craint que le pape, l'archevêque de Reims & les autres évêques de France ne l'eussent obligé à en sortir. Il lui donna toutefois une cellule, où le saint évêque, ravi de se trouver en liberté, s'appliquoit à tous les exercices spirituels avec la même ferveur que s'il n'eût fait que commencer de se donner à Dieu.

c. 8.

XXIX.
Concile de Beauvais.
tom. X. *p.* 797.

Cependant Conon évêque de Palestine, cardinal & légat du pape, tint un concile à Beauvais avec les archevêques de Reims, de Bourges & de Sens, & leurs suffragans, le sixième de Décembre 1114. En ce concile on excommunia l'empereur Henri ; & on renouvella plusieurs décrets des derniers papes touchant la conservation des biens ecclésiastiques, & les autres points de discipline les plus nécessaires alors. On y fit de grandes plaintes contre Thomas seigneur de Marle, qui désoloit par ses pillages les diocèses de Laon, de Reims & d'Amiens : sans épargner les églises, les monastères, ni les pauvres. Il tuoit de sang-froid ses prisonniers, ou les faisoit pendre par les pouces & mourir sous les coups, ou les laissoit périr en prison. Le légat prononça contre lui, bien qu'absent, sentence d'excommunication, & le déclara infame, déchu de l'ordre de chevalerie & de toute dignité.

Guib. vita S. III. *c.* 17.

Lisiard évêque de Soissons alla consulter ce concile tou-

chant des hérétiques qu'il avoit découverts dans son diocèse. Un paysan nommé Clementius, avec son frère Ebrard, passoient pour être des premiers de la secte, & l'enseignoient secrétement & avec une extrême dissimulation. Ils disoient que l'Incarnation du Fils de la Vierge n'avoit été qu'un fantôme. Ils tenoient pour nul le baptême des enfans avant l'âge de raison ; & appeloient leur baptême la parole de Dieu, y employant un long circuit de discours. Ils avoient tellement en horreur le mystère de nos autels, qu'ils nommoient bouche d'enfer la bouche des prêtres. Ils condamnoient le mariage, & tout fruit de l'union des sexes : d'où vient qu'ils ne mangoient rien de ce qui est produit par cette voie, comme la chair & le lait. Ils tenoient leurs assemblées dans des souterrains & d'autres lieux cachés, où on les accusoit de commettre des abominations inouies. Guibert abbé de Nogent, qui rapporte cette histoire, ajoute : si vous relisez les héréfies rapportées par saint Augustin, vous n'en trouverez point de plus conforme que celle des Manichéens.

AN. 1114.

L'évêque de Soissons ayant interrogé les deux frères, ne put en tirer la confession de leurs erreurs ; & les deux témoins qui avoient déposé contr'eux étoient absens : savoir, une femme que Clementius avoit séduite pendant un an, & un diacre qui avoit ouï de sa bouche quelques héréfies. L'évêque, faute de preuve, les condamna au jugement de l'eau exorcisée. Il dit la messe, où il les communia, en disant : que le corps & le sang de Notre-Seigneur vous soit aujourd'hui une épreuve ; puis il fit l'exorcisme de l'eau, où Clementius étant jeté, n'alla point au fond. Ainsi il fut tenu pour convaincu, & mis en prison avec son frère, qui avoit confessé ses erreurs, mais sans y renoncer. On arrêta aussi deux autres hérétiques très-connus, qui étoient venus de Dormans à ce spectacle. L'évêque & l'abbé de Nogent allèrent à Beauvais consulter les évêques du concile sur ce qu'il y avoit à faire. Mais cependant le peuple de Soissons, craignant la douceur des ecclésiastiques, courut à la prison, en tira les hérétiques, & les brûla hors de la ville.

Vita c. 9.

Au concile de Beauvais se présentèrent des députés d'Amiens, se plaignant que leur évêque les avoit abandonnés. Raoul archevêque de Reims leur dit : de quel front osez-vous nous porter cette plainte, vous qui par votre indocilité avez chassé de son siége un homme orné de toutes sortes de

de vertus? L'avez-vous jamais trouvé attaché à son intérêt ou à son plaisir? Allez donc le chercher, & le ramenez avec vous: car je prends à témoin le Seigneur Jesus, que tant que Godefroi vivra, vous n'aurez point d'autre évêque. Cependant il vint aussi des députés de la part de Godefroi, avec des lettres par lesquelles il déclaroit qu'il avoit renoncé à l'évêche, & exhortoit ses diocésains à chercher un autre pasteur; assurant qu'il ne reviendroit point, & qu'il se sentoit incapable des fonctions de l'épiscopat: qu'à la vérité il les avoit instruits par ses discours, mais qu'il les avoit perdus par son mauvais exemple. Cette lettre tira des larmes des évêques du concile; & ils remirent à délibérer sur cette affaire dans le concile qu'ils devoient tenir à Soissons à l'Epiphanie de l'année suivante 1115. AN. 1115.

A ce concile fut appelé, par ordre du roi, Henri abbé de saint Quentin, où Godefroi avoit été élevé dès l'enfance, & Hubert moine de Clugni, homme de grande autorité; & le concile les envoya aux frères de la Chartreuse, pour les prier & leur ordonner de renvoyer au plutôt l'évêque Godefroi à son siége. Les pères du concile lui écrivirent aussi à lui-même, lui représentant qu'il n'avoit pas dû quitter son troupeau sous prétexte de sa perfection particulière; & que du vivant d'un évêque, les canons ne permettent pas d'en mettre un autre à sa place, s'il n'est incapable par maladie ou déposé pour crime. Godefroi ayant reçu cette lettre, fut sensiblement affligé, & se jeta aux pieds des Chartreux, les priant avec larmes de ne pas souffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils pleuroient de leur côté, & ne laissoient pas de le consoler: mais ne pouvant résister à l'autorité du roi & des évêques, ils le renvoyèrent en paix. Godefroi sortant de la Chartreuse se retournoit souvent pour la regarder les yeux baignés de larmes, plaignant son malheur de n'avoir pu y finir ses jours. Il y demeura environ trois mois, depuis le jour de S. Nicolas sixème de Décembre, jusques au commencement du carême. Sup. l. LXV. n. 32. c. 11.

Il vint d'abord à Reims, où le légat Conon tenoit un autre concile, qui commença le quatrième dimanche de carême, vingt-huitième de Mars 1115, & il y excommunia encore l'empereur Henri. Raoul archevêque de Reims y amena l'évêque Godefroi tellement attenué de jeûnes, de veilles & d'autres exercices de piété, qu'à peine pouvoit-il se sou-

AN. 1115. tenir. Le légat Conon lui reprocha un peu durement d'avoir quitté son troupeau, & lui enjoignit de préférer le salut de plusieurs à son utilité particulière. Ainsi Godefroi retourna à son église, où il fut reçu comme étant extrêmement désiré : mais il ne vécut guère depuis son retour; & comme il alloit à Reims, il mourut le huitième de Novembre 1115 à Soissons, dans l'abbaye de S. Crespin, où il fut enterré. Il étoit dans sa cinquantième année, l'onzième de son épiscopat. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort; & sa vie fut écrite par Nicolas moine de la même abbaye, qui avoit vu le saint évêque.

Mart. Rom. 8. Nov.

Tom. x. conc. p. 797.

Le légat Conon tint deux autres conciles cette année 1115 : l'un à Cologne dans l'église de S. Gereon, le lundi de Pâque, qui étoit le dix-neuvième d'Avril : l'autre à Châlons le douzième de Juillet; & dans l'un & l'autre de ces conciles, il réitéra l'excommunication contre l'empereur. D'un autre côté les Saxons, révoltés contre ce prince, appelèrent le cardinal Thierri légat en Hongrie, qui publia chez eux les décrets du concile de Latran de l'an 1112, & réconcilia à l'église Romaine l'archevêque de Magdebourg & les autres évêques du pays.

Ab. Ursperg. an. 1115.

XXX. Guigues prieur de la Chartreuse.

Sup. l. LXIII. n. 50. De instit. Cart. tom. I. bibl. Lab. p. 639.

Guigues, qui reçut S. Godefroi à la Chartreuse, en étoit le cinquième prieur. Le second fut Landuin, qui succéda à saint Bruno en 1090 & mourut en 1100. Le troisième fut Pierre surnommé François, qui après avoir gouverné un an, demanda miséricorde, c'est-à-dire permission de renoncer à la supériorité, & l'obtint. Le quatrième prieur fut Jean né en Toscane, qui gouverna sagement pendant huit ans, & mourut l'an 1109, vingt-cinq ans après la fondation de la Chartreuse.

Son successeur fut Guigues, surnommé de saint Romain, du château où il naquit dans le diocèse de Valence. Ses parens étoient nobles; & il fut très-bien instruit des lettres humaines & divines : il avoit l'esprit vif, la mémoire sûre, beaucoup d'éloquence & de force à persuader : ensorte qu'aucun de ses prédécesseurs n'eut plus d'autorité & de réputation que lui. De son temps furent fondées plusieurs maisons du même institut; entre autres, la Chartreuse des Portes au diocèse de Lyon en 1115, & celle du Mont-Dieu au diocèse de Reims en 1134 : car Guigues gouverna la Chartreuse vingt-sept ans.

Les députés que Raoul archevêque de Cantorberi avoit envoyés à Rome demander son pallium, demeurèrent quelque temps sans obtenir de réponse favorable, & ne savoient à qui s'adresser. Il y avoit à Rome un neveu de S. Anselme, nommé Anselme comme lui, & aimé du pape, qui l'avoit fait abbé de S. Sabas. Il avoit demeuré long-temps en Angleterre du vivant de son oncle, & il y étoit aimé comme s'il eût été du pays. Quand il sut que ces députés étoient à Rome, il vint les trouver au palais de Latran, & leur rendit tous les offices d'un véritable ami. Il leur concilia tellement le pape & ceux de son conseil, qu'on leur accorda gratuitement ce qu'ils demandoient; & le pape leur donna Anselme lui-même pour porter de sa part le pallium à Cantorberi. Les députés partirent devant; & étant arrivés en Normandie, ils rendirent compte au roi de leur voyage, & attendirent auprès de lui le légat Anselme, qui fut reçu avec honneur, & passa avec eux en Angleterre.

AN. 1115.
XXXI.
Anselme légat en Angleterre.
Sup. n. 26.
Edmer. 5. Nov. p. 87.

Il apporta au roi une lettre du pape en date du trentième de Mars, où il se plaignoit de lui en ces termes : Les nonces ou les lettres du saint siége ne sont point reçus dans vos états sans votre ordre. Il n'en vient aucune plainte ni aucune affaire pour être jugée par le saint siége : c'est pourquoi il se fait chez vous plusieurs ordinations illicites ; & ceux-là pêchent impunément, qui devroient corriger les autres. Il se plaint encore à la fin, que l'aumône de S. Pierre, c'est ainsi qu'il la nomme, a été levée si négligemment, que l'église Romaine n'en a pas reçu la moitié. Il y avoit aussi une lettre à l'église de Cantorberi, datée du dix-huitième de Février, & apportée par les députés, où le pape se plaint de la translation de l'évêque de Rochester. Ce qui ne devoit point, dit-il, se faire sans notre consentement, suivant les saints décrets : toutefois nous le tolérons à cause du mérite de la personne.

epist. 105.
ep. 106.

L'archevêque Raoul reçut solennellement le pallium le dimanche vingt-septième de Juin 1115, ce qui se fit ainsi. Les évêques, les abbés & les nobles s'assemblèrent dans l'église métropolitaine de Cantorberi, avec une multitude innombrable de peuple. Le légat Anselme apportant le pallium dans un vase d'argent, fut reçu à la porte de la ville, par les deux communautés de moines de l'église métropolitaine & de S. Augustin. L'archevêque vint aussi au-devant, accompa-

p. 89.

An. 1115. gné des évêques, & revêtu de ses ornemens, mais nus pieds. Le pallium fut mis sur l'autel, où il le prit, après avoir fait serment de fidélité & d'obéissance au pape. Il fit baiser son pallium à tous les assistans; & s'en étant revêtu, il fut intronisé dans la chaire patriarchale.

La même année le roi d'Angleterre ordonna à tous les évêques & les seigneurs de se rendre à sa cour; ce qui fit courir le bruit que l'archevêque devoit tenir un concile général en présence du légat, & y publier de nouveaux règlemens pour la réformation de l'église. L'assemblée se tint en effet le dix-septième de Septembre à Ouestminster: mais ce ne fut point un concile; seulement le légat Anselme y présenta une lettre du pape adressée au roi & aux évêques d'Angleterre, datée du premier d'Avril de la même année 1115, indiction huitième. Le pape y demande comment il peut confirmer dans leur dignité les évêques d'Angleterre, dont il ne connoît ni les mœurs ni la science: ce qui veut dire qu'ils devoient aller à Rome, ou être examinés par ses légats. Il ajoute que Notre-Seigneur distribuant tout le monde à ses disciples, a singulièrement commis l'Europe à S. Pierre & à S. Paul. Cependant, ajoute-t-il, vous terminez même les affaires des évêques, quoique le jugement définitif en soit réservé au saint siége. Sur quoi il cite deux fausses décrétales, l'une du pape Victor, l'autre du pape Zephyrin. Vous célébrez des conciles sans notre participation: vous faites sans notre autorité des translations d'évêques. Si vous voulez conserver la dignité du saint siége sur tous ces chefs, nous vous conserverons la charité que nous vous devons, comme à nos frères & à nos enfans: mais si vous demeurez dans votre obstination, nous secouerons contre vous la poussière de nos pieds, selon l'évangile, & vous livrerons au jugement de Dieu, comme vous retirant de l'église catholique.

Pasch. ep. 107.

Victor. ep. 1. c. 3.
Zephir. ep. 1.

Le roi consulta les évêques sur cette lettre & sur plusieurs autres sujets de mécontentement contre le pape. Car quelque temps auparavant, le légat Conon tenant ses conciles en France, avoit suspendu & excommunié les évêques de Normandie, pour n'y avoir pas voulu venir, après avoir été appelés trois fois. Le roi avoit été extrêmement choqué de cette excommunication, principalement parce qu'il lui sembloit que le pape violoit les priviléges accordés par l'église

Romaine à son frère & à lui, quoiqu'il n'eût pas mérité ce traitement. Il résolut donc, par le conseil des évêques, d'envoyer à Rome des députés pour s'expliquer plus surement avec le pape. On choisit pour cette négociation Guillaume de Varelvast, évêque d'Excester, quoiqu'il eût perdu la vue, parce qu'il étoit fort connu du pape, vers lequel il avoit été plusieurs fois envoyé du temps de S. Anselme; & le roi étoit assuré de son habileté & de sa fidélité.

An. 1115.

XXXII. S. Bernard, abbé de Clairvaux.

Cependant l'ordre de Cîteaux croissoit de jour en jour. Dès l'année précédente 1114, l'abbaye de Pontigni sa seconde fille fut fondée à quatre lieues d'Auxerre, dans la terre d'un chanoine de cette église, nommé Hebert, & Hervé, comte de Nevers, contribua à cette fondation: on en reconnoît toutefois pour fondateur Thibaut, comte de Champagne, parce qu'il en fit depuis bâtir l'église. Le premier abbé de Pontigni fut Hugues de Mâcon, depuis évêque d'Auxerre. Cette année 1115, furent fondées les deux autres filles de Cîteaux, Clairvaux & Morimond, toutes deux dans le diocèse de Langres. Les fondateurs de Morimond furent Orrî d'Aigremont & Adeline sa femme, seigneurs de Choiseul: le premier abbé se nommoit Arnold. Voilà les quatre premières filles de Cîteaux; la Ferté, dont j'ai déjà parlé, Pontigni, Clairvaux & Morimond: toutes les autres en dépendent, & la plupart en sont sorties.

Vita lib. 1. c. 5.
Exord. dist. 2. c. 1.

La fondation de Clairvaux mérite d'être rapportée plus au long. Cette terre, située sur la rivière d'Aube, fut donnée par Hugues, comte de Troyes; & la maison établie le vingt-cinquième de Juin 1115. C'étoit auparavant une retraite de voleurs; & le lieu se nommoit la vallée d'Absinthe, soit à cause de cette herbe qui y croissoit abondamment, soit à cause de la détresse de ceux qui tomboient entre les mains des voleurs. Etienne, abbé de Cîteaux, y envoya de ses moines, & leur donna pour abbé S. Bernard, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans d'âge, & un an de profession. Aussi ses confrères s'en étonnoient, & craignoient qu'il ne pût soutenir cette charge, tant à cause de sa jeunesse, que de la foiblesse de sa santé. Comme Josceran, évêque de Langres, étoit absent, Bernard s'adressa à l'évêque de Châlons, Guillaume de Champeaux, pour recevoir la bénédiction abbatiale; & l'alla trouver, accompagné d'un autre moine. Quand ils entrèrent dans la maison

Vita c.

AN. 1115. de l'évêque, ce fut un ſpectacle qui attira le reſpect des uns & la riſée des autres, de voir un jeune homme conſumé d'auſtérités & moribond, & d'ailleurs mépriſable par ſon habit; ſuivi d'un autre plus âgé, mais de grande taille, & d'une ſanté robuſte. On demandoit lequel étoit l'abbé; mais l'évêque ne s'y trompa pas. Il arrêta ſes yeux ſur Bernard; & quand il l'eut entretenu, il reconnut bientôt que c'étoit un grand ſerviteur de Dieu: premièrement par ſa modeſtie & ſa retenue à parler, & enſuite par ſes diſcours. De ce jour ils ne furent qu'un cœur & qu'une ame; & depuis ils ſe viſitèrent ſouvent: enſorte que Clairvaux devint la maiſon de l'évêque, & Châlons l'hoſpice des moines de Clairvaux. L'eſtime d'un ſi grand prélat attira à Bernard celle de toute la province de Reims, & enſuite de toute la France.

c. 5. Le nouveau monaſtère de Clairvaux commença dans une extrême pauvreté; les moines étant ſouvent réduits à faire leur potage de feuille de hêtre, & leur pain mêlé d'orge, de millet & de veſce. Un religieux étranger, à qui on avoit ſervi un de ces pains dans la chambre des hôtes, en fut touché juſques aux larmes; & l'emporta ſecrétement, pour le montrer par rareté, & faire voir que des hommes puſſent vivre d'un tel pain, & des hommes de ce mérite. Le ſaint abbé étoit peu touché de ces incommodités, &
c. 6. ne ſongeoit qu'à gagner des ames. Mais comme l'hiver approchoit, ſon frère Gerard, qui étoit cellerier, ſe plaignit à lui aſſez durement, qu'il leur manquoit pluſieurs choſes pour les beſoins de la maiſon, & qu'il n'avoit point de quoi les acheter. Comme il ne ſe payoit point de paroles de conſolation, l'abbé lui demanda combien il faudroit pour ſatisfaire au plus preſſé; il répondit qu'il lui faudroit environ douze livres, ſomme alors conſidérable. Bernard ſe mit en prière; & peu de temps après Gerard lui vint dire qu'une femme de Châtillon demandoit à lui parler. Il ſortit: elle ſe jeta à ſes pieds & lui offrit douze livres, lui demandant des prières pour ſon mari dangereuſement malade. Bernard la renvoya promptement, & lui dit: allez, vous trouverez votre mari en bonne ſanté. Elle le trouva ainſi; & l'abbé exhorta ſon cellerier à avoir déſormais plus de confiance en Dieu. Il leur vint pluſieurs fois des ſecours ſemblables, d'où ils l'eſpéroient le moins; & voyant que la main de Dieu étoit avec leur abbé, ils

lui épargnoient autant qu'ils pouvoient la distraction des soins extérieurs, & le consultoient seulement sur l'intérieur de leurs ames. AN. 1115.

Mais comme il sortoit de la solitude de Cîteaux, où, dans le silence d'une contemplation sublime, il s'étoit rempli de vérités céleſtes : il parloit aux hommes le langage des anges, & à peine pouvoient-ils l'entendre. Il leur proposoit une morale si élevée & exigeoit d'eux une si grande perfection, que ses paroles leur sembloient dures. D'ailleurs quand ils lui confessoient les illusions des diverses pensées, que l'on ne peut absolument éviter en cette vie, il étoit choqué de trouver que ceux qu'il croyoit des anges n'étoient que des hommes, & pensoit que des religieux ne devoient pas être sujets à ces sortes de tentations. Mais ses disciples véritablement pieux respectoient, dans ses discours, même ce qu'ils n'entendoient pas ; & dans leurs confessions, bien qu'étonnés de ses maximes, ils ne le contredisoient ni ne s'excusoient point. Cette humilité rendit suspect à l'abbé son propre zèle; il commença à s'accuser d'ignorance & d'indiscrétion, d'exiger des autres une perfection qu'il ne pratiquoit pas lui-même, & à penser qu'il devoit plutôt garder le silence. Mais Dieu lui fit connoître qu'il devoit continuer de parler ; & dès-lors il parla avec plus d'autorité & avec plus de fruit pour ses auditeurs.

On voyoit à Clairvaux des hommes, qui, après avoir été riches & honorés dans le monde, se glorifioient dans la pauvreté de J. C. souffrant la fatigue du travail, la faim, la soif, le froid, les persécutions & les affronts : ne comptant pour rien tout ce qui leur manquoit, pourvu qu'ils laissassent à leurs successeurs la subsistance nécessaire, sans préjudice de la pauvreté. Au premier aspect, en descendant la montagne pour entrer à Clairvaux, on voyoit que Dieu habitoit en cette maison, par la simplicité & la pauvreté des bâtimens. En cette vallée pleine d'hommes, dont chacun étoit occupé au travail qui lui étoit prescrit, on trouvoit au milieu du jour le silence du milieu de la nuit ; excepté le bruit du travail, ou les louanges de Dieu, quand les moines chantoient l'office. Ce silence imprimoit un tel respect aux séculiers, qu'ils n'osoient eux-mêmes tenir en ce lieu aucun discours, non-seulement mauvais ou inutile, mais qui ne fût à propos. Les moines ne laissoient pas d'être solitaires dans leur multitude ; parce que l'unité d'esprit c. 7. n. 35.

& la loi du silence conservoit à chacun la solitude du cœur.

A peine pouvoient-ils par un rude travail tirer leur nourriture de cette terre stérile ; & elle n'avoit guère d'autre goût que celui que la faim en l'amour de Dieu leur donnoit : encore trouvoient-ils que c'étoit trop , & leur première ferveur leur faisoit regarder comme un poison tout ce qui causoit quelque plaisir en mangeant. Car étant arrivé par les soins de l'abbé à souffrir, non-seulement sans murmure, mais avec joie, ce qui auparavant leur eût paru insupportable ; ce plaisir même leur causoit du scrupule , d'autant plus dangereux , qu'il paroissoit plus spirituel : & pour les en délivrer , l'autorité de l'évêque de Châlons fut nécessaire. C'est ainsi que Guillaume de S. Thierri , témoin oculaire , représente ce qu'il appelle le siècle d'or de Cîteaux.

XXXIII. Fin d'Ives de Chartres. *Testim. ap. Ivret. Sup. l.* LXIV. *n.* 2. *V. Cave. Sac. Hild. p* 437.

Sur la fin de l'année 1115 , c'est-à-dire le vingt-troisième de Décembre , mourut Ives de Chartres , après avoir gouverné cette église vingt-trois ans ; & il fut enterré à S. Jean en Valée. Outre son décret dont j'ai parlé , on lui attribue un autre recueil de canons, nommé Panormie, dont il n'est pas si certain qu'il soit l'auteur : nous avons aussi de lui vingt-quatre sermons ; mais les plus précieux de ses ouvrages sont ses lettres , qui contiennent plusieurs faits importans & plusieurs décisions sur des points de discipline ecclésiastique. Il nous en reste deux cents quatre-vingt-huit ; & outre ce que j'en ai rapporté , j'y remarque encore ce qui suit. Il parle ainsi

Ep. 219.

au pape Pascal contre l'abus des appellations: je vous supplie de ne pas écouter des gens intéressés & mal intentionnés, pour renouveller une affaire décidée ; & de ne plus permettre que ma vieillesse soit fatiguée par la licence impunie des appellations superflues. Car l'opposition que nous trouvons dans la puissance supérieure, affoiblit notre autorité ; parce que nous n'osons exercer la discipline ecclésiastique contre ceux qui s'adressent à vous, non par confiance en la justice de leur cause , mais pour en éloigner le jugement. Si j'étois encore dans la vigueur de ma jeunesse pour traverser les Alpes , & me présenter à vous avec mes délateurs , j'arrêterois sans doute les murmures de ceux qui ne savent pas la différence de la charité & de la cupidité. Si donc vous n'apportez quelque tempérament à ces inconvéniens , & si vous m'exposez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins , qui à peine méritent de

conserver ce qu'ils ont, loin d'obtenir ce qu'ils n'ont pas; il ne me reste qu'un parti à prendre, qui est de me délivrer de ces peines inutiles, & m'enfuir dans la solitude. Dans la même lettre il marque qu'il avoit ordonné aux chanoines de Chartres une distribution de pain, pour les rendre assidus à l'office; mais avec peu de succès. Et voilà l'origine des distributions manuelles. AN. 1115.

Il se plaint encore des appellations au pape, dans une lettre à Leger archevêque de Bourges, où il dit : nous avons appris que dernièrement, en la cause d'Arnoul de Vierzon qui se traitoit en votre cour, on appela au saint siége, & la sentence définitive fut différée jusqu'à ce que le pape prît connoissance de l'affaire. Or vous savez, tant par votre expérience, que par l'exemple des autres, quelle vexation c'est, quelle dépense, quelle incertitude pour l'événement. Il lui conseille de procurer un accommodement entre les parties, pour rendre cette appellation inutile. Dans une lettre à Hildebert évêque du Mans, il marque la forme de l'appel; qu'il doit être interjeté par écrit; & que l'appelant doit prendre des lettres du juge *à quo*, adressées au juge *ad quem*; & que celui qui appelle injustement, sera condamné aux dépens. *Epist.* 180. *Ep.* 220.

Il se plaint ainsi des légats étrangers, dans une autre lettre à Pascal II. Quand vous nous envoyez vos cardinaux, comme ils ne sont chez nous qu'en passant, loin de pouvoir remédier aux maux, ils ne peuvent pas même les connoître : ce qui fait dire à ceux qui aiment à blâmer les supérieurs, que le saint siége ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui sont soumis, mais son utilité ou celle de ses ministres. C'est pourquoi nous avons résolu de vous écrire que vous donniez la légation à quelque prélat de deçà les Alpes, qui voie les maux de plus près, & puisse vous en avertir plus promptement; à quoi nous ne connoissons personne plus propre que l'archevêque de Lyon; car il y a plusieurs personnes qui ne peuvent aller à Rome, soit à cause des périls ou de la difficulté des chemins, soit à cause de leur pauvreté ou de leur peu de santé. Toutefois Ives montre combien il respectoit l'autorité des légats, en conseillant à Turgis évêque d'Avranches d'obéir au légat, nonobstant la défense du roi, ou du moins d'envoyer au pape faire ses excuses. Il dit ailleurs : je connois la coutume de l'église Romaine, qui ne *Epist.* 109. *Ep.* 270. *Epist.* 260.

An. 1115. veut pas aller ouvertement contre ses décrets, mais quand les choses sont faites, elle tolère par dispense plusieurs foiblesses, en considération des personnes & des lieux.

Dans une lettre à la comtesse de Chartres, Ives marque ainsi l'étendue de la juridiction ecclésiastique. Tous les faux prédicateurs, les faux moines & les faux clercs, les fornicateurs, les adultères, les usuriers & les autres qui pèchent contre le christianisme, excepté ceux qui méritent une peine capitale, doivent être par nous corrigés ; & nous avons droit sur leurs personnes & leurs biens. C'est l'ancienne & inviolable coutume, non-seulement de l'église de Chartres, mais de toutes les églises du royaume de France, & nous sommes prêts à le prouver en jugement canonique. Ailleurs il dit que les clercs ne peuvent être poursuivis criminellement que dans l'église. Le pape avoit écrit à l'archevêque de Sens, & aux évêques de Chartres, de Paris & d'Orléans, d'excommunier Rotrou, comte du Perche, pour avoir usurpé le bien d'un seigneur croisé. Mais comme Rotrou offroit de justifier sa conduite, Ives refusa de l'excommunier sans connoissance de cause ; soutenant que telle devoit être l'intention du pape, & qu'en user autrement, seroit un brigandage, & un mépris de toutes les lois divines & humaines. Il condamne l'épreuve du fer chaud, disant que c'est tenter Dieu, & que par-là on a souvent absous des coupables & condamné des innocens ; & toutefois il la permet comme nécessaire au défaut des autres preuves, ainsi que le serment. Il défend aux juges ecclésiastiques d'ordonner le duel, à cause de l'effusion du sang.

Epist. 169. *Epist. 205.* *Ep. 249.232.* *Epist. 247.*

Le successeur d'Ives dans le siége de Chartres fut Geoffroi, homme de mérite, dont il sera souvent parlé dans la suite ; mais son élection ne fut pas sans difficulté. Quoiqu'elle eût été faite du commun consentement du clergé, le comte de Chartres s'y opposa avec tant de violence, qu'il confisqua les biens de quelques chanoines ; & ils craignoient même d'être mis en pièces. Quelques personnes puissantes étoient venues à Chartres pour apaiser cette division, entre autres Bernard abbé de Tiron, mais inutilement ; & le mal augmentoit tous les jours : car le comte avoit déjà pillé les maisons des chanoines, les avoit enfermés dans leurs cloître, & chassé de la ville Geoffroi, que le clergé avoit élu & intronisé.

Vita Rob. de Arb. ap. Bol. tom. 5. p. 611.

En cette extrémité les chanoines de Chartres eurent recours à Robert d'Arbriffelles, & l'envoyèrent prier inftamment de venir. Quoiqu'il fût confidérablement malade, quand on lui demanda s'il pouvoit aller à Chartres, il répondit que tout lui étoit poffible jufques à la mort; & étant arrivé, il parla aux uns & aux autres avec tant de force & de grâce, qu'il les réconcilia. Le comte rendit aux chanoines non-feulement tout ce qu'il leur avoit pris, mais fon ancienne amitié; il confentit à l'élection de Geoffroi, & lui permit de revenir dans la ville: & il tint ce fiége paifiblement vingt-deux ans. En ce dernier voyage que Robert d'Arbriffelles fit à Chartres, il abolit la fimonie qui régnoit chez les chanoines, & leur en fit prêter ferment.

An. 1116.
XXXIV.
Fin de Robert d'Arbriffelles.

Depuis la fondation de Fontevraud, ce manaftère s'accrut confidérablement par les libéralités des rois & des feigneurs: & Robert y affembla jufques à trois mille perfonnes de l'un & de l'autre fexe; car il n'en rejetoit aucune. Il recevoit les pécheurs & les péchereffes, les pauvres, les eftropiés, & jufques aux lépreux, & les faifoit vivre chacun felon qu'il leur convenoit. Outre le principal monaftère, il en fonda plufieurs autres en diverfes provinces; & un des premiers fut celui de Haute-bruyère, dont le fonds fut donné par Bertrade veuve du roi Philippe, qui y finit fes jours. Robert étant tombé malade à Fontevraud, affembla les frères & leur dit: je vois, mes enfans, que ma fin approche; c'eft pourquoi je vous demande fi vous voulez perfévérer dans votre réfolution, & obéir aux fervantes de J. C. car vous favez que je leur ai foumis toutes les maifons que j'ai bâties. Ils lui promirent tous de ne les jamais quitter. Quelques jours après fa fièvre continuant, il délibéra avec eux fur le choix d'une abbeffe, en préfence de quelques évêques & de quelques abbés qu'il avoit fait venir, & leur dit: je fais que la dignité de cet ordre demanderoit une vierge; mais comment une fille élevée dans le cloître, qui ne fait que chanter des pfeaumes & méditer les chofes fpirituelles, pourra-t-elle foutenir le poids des affaires temporelles, dont elle n'a aucune expérience? Tous furent de fon avis, & convinrent qu'une perfonne qui auroit vécu dans le monde feroit plus propre au gouvernement. Il exécuta quelque temps après cette réfolution, & choifit pour première abbeffe de Fontevraud une veuve noble, favoir Petronille de

Sup. l. LXV. *n.* 50.
Vita per Baldr. c. 4.
Vita 2. *c.* 3.
c. 8.

AN. 1116. Craon de Chemillé. Tout le monde approuva ce choix hormis elle: mais enfin elle se soumit, & cette élection fut confirmée par Girard évêque d'Angoulême, légat du saint siége.

c. 4. Après que Robert eut pacifié l'église de Chartres, il alla à Blois avec Bernard abbé de Tiron, visiter & consoler Guillaume comte de Nevers, que le comte de Chartres y retenoit prisonnier. Robert & Bernard se séparèrent ensuite, & ne se virent plus depuis; & Robert alla en Berry visiter un monastère de son ordre, nommé Oursan: où étant retombé malade, & se voyant près de sa fin, il reçut l'extrême-onction & le viatique, & continua de communier les trois jours qu'il survécut. Leger, archevêque de Bourges, l'étant venu voir, il le pria de le faire enterrer à Fontevraud; ce que le prélat eut bien de la peine à lui accorder, voulant le garder dans son diocèse. Robert fit sa profession de foi & sa confession, premièrement au prêtre, puis publiquement, s'accusant des moindres fautes dont il se souvenoit depuis son enfance, & mourut saintement le vendredi vingt-cinquième de Février 1116.

c. 5. 6. 7.

Chr. Mall. p. 318.

XXXV. Fin de Bernard de Tiron.

Vita c. 10. n. 87.

Bernard, abbé de Tiron, suivit de près son ami Robert d'Arbrisselles. En trois ans de temps depuis la fondation de son monastère, la communauté fut de cinq cents moines, dont il garda trois cents auprès de lui, & envoya les deux cents autres en divers lieux, pour demeurer douze en chaque maison. Ils vivoient dans une telle pauvreté, que quelquefois ils manquoient de pain, & ne se nourrissoient que d'herbes & de légumes: plusieurs, dans le plus fort de l'hiver, n'avoient ni pellices ni coulles; mais la présence de Bernard les consoloit de tout, car il les visitoit de temps en temps. Il ne souffroit point ses disciples oisifs, mais il les faisoit travailler des mains à certaines heures. Plusieurs savoient des métiers, & les exerçoient en silence: on ne parloit dans ces monastères que par une nécessité inévitable, & en peu de mots. Le saint abbé leur inspiroit une telle humilité, qu'ils ne tenoient aucun travail au-dessous d'eux. Il exerçoit l'hospitalité avec tant d'affection, qu'il ne refusoit personne: riches, pauvres, femmes, enfans, boiteux, malades, lépreux, il recevoit tout; & s'ôtoit à lui & à ses frères de quoi leur donner.

n. 90.

c. 11.

Sa réputation s'étendoit non-seulement en France, mais en Aquitaine, en Bourgogne, & jusques en Angleterre & en Ecosse. Le roi d'Angleterre Henri envoya Thibaut

comte de Blois, & Rotrou comte du Perche, le prier instamment de le venir trouver en Normandie. Quand il le vit, il leva les mains au ciel pour rendre grâces à Dieu, embrassa le saint homme, lui rendit un grand honneur, reçut ses instructions, & lui fit de grands présens: outre lesquels il envoya tous les ans à Tiron, tant qu'il vécut, cinquante ou soixante marcs d'argent. Le roi de France Louis le gros voulut aussi voir Bernard; & après l'avoir entretenu, lui donna une terre. Il eut tant de respect pour les abbés de Tiron ses successeurs, qu'il leur fit tenir sur les fonts ses deux fils aînés Philippe & Louis Thibaut comte de Blois, bâtit deux monastères à cette congrégation, & donna des ornemens sans nombre à l'église de Tiron. Plusieurs autres seigneurs vinrent visiter l'abbé Bernard, & lui firent de grands présens: savoir Guillaume duc d'Aquitaine, Foulques comte d'Anjou, Guillaume comte de Nevers, Gui comte de Rochefort, Geoffroi vicomte de Châteaudun, Robert comte de Glocestre, fils naturel du roi d'Angleterre, Henri comte de warvick, & plusieurs autres. Un seigneur nommé Robert emmena treize disciples de Bernard pour fonder un monastère au pays de Galles. David depuis roi d'Ecosse, fils de la sainte reine Marguerite, fit venir de ses moines, & leur fonda un monastère aux confins de l'Ecosse & de l'Angleterre. Depuis il vint lui-même à Tiron: mais il trouva le saint abbé mort; & après avoir honoré son tombeau, il emmena encore douze moines avec un abbé. Geoffroi le gros, disciple du saint abbé, dit, qu'avant qu'il écrivît sa vie, il y avoit déjà cent maisons de cette congrégation.

AN. 1116.

Sup. l. LXVI n. 11.

Bernard tomba malade le treizième d'Avril 1116, qui étoit l'onzième jour après Pâque. Pendant l'office de la nuit il sortit de l'église, & contre sa coutume il n'y rentra point: car il ne manquoit jamais à l'office, il y étoit toujours des premiers; aucune affaire, aucune visite, aucune indisposition ne l'en détournoit. Quelques moines l'ayant suivi, le trouvèrent étendu à l'entrée du cloître, & le menèrent dans une chapelle voisine. Après matines on le conduisit au chapitre, où il consola ses disciples, & les exhorta à garder fidellement ses instructions, sans vouloir rafiner ni chercher rien au-delà, mais s'en fiant à son expérience. En cette dernière maladie, il se gouverna comme il avoit accoutumé dans les autres, ne cherchant de soulagement que dans l'abs-

AN. 1116. tinence. Jamais il ne prit de médecine, ne se fit saigner; *c.* 11. *n.* 93. ni n'usa du bain : jamais, depuis qu'il fut moine, il ne se chauffa. Etant jeune, quoiqu'il eût une grosse fièvre, il ne manqua pas un seul jour à suivre la communauté. Etant déjà vieux, il se rompit une côte, & ne fit aucun *n.* 109. remède : il ne parla même de cet accident qu'après qu'il fut guéri. Dans sa dernière maladie, comme on le prioit de prendre de meilleure nourriture, il dit qu'elle étoit bonne à conserver la vie, & non à rendre la santé. Il refusa de même le bain que les médecins lui conseilloient : sur quoi l'auteur de sa vie confesse qu'il ne peut l'excuser d'opiniâtreté.

Le cinquième jour de sa maladie il se fit encore porter au chapitre, où il exhorta ses frères à s'exercer sur-tout à la charité, & à la préférer à toutes les traditions monastiques, auxquelles il leur défendit de s'attacher superstitieusement, comme étant plus propres à la destruction qu'à l'édification. Après avoir reçu l'extrême-onction & le viatique, & donné le baiser de paix à tous ses disciples, il mourut le vingt-cinquième jour d'Avril, & fut enterré avec un grand *Chr. Mall.* 1116. concours de toutes sortes de personnes. Sa vie fut écrite quelques années après par Geoffroi le gros, moine de Tiron, sur ce qu'il avoit vu lui-même ou appris des personnes dignes de foi, & il l'adressa à Geoffroi évêque de Chartres, qui l'avoit exhorté à l'écrire.

XXXVI. L'empereur en Italie. *Tom.* x. *conc. p.* 806. *Ab. Urspeg. an* 1116.

Dès la fin de l'an 1115, plusieurs évêques & plusieurs seigneurs Allemands s'assemblèrent à Cologne pour la fête de Noël, par le conseil & l'autorité de Thierri cardinal légat, qui toutefois mourut en chemin, & ne fut apporté à Cologne que pour y être enterré. Le principal sujet de cette assemblée étoit de publier un décret d'excommunication contre l'empereur Henri, qui cependant tenoit sa cour de Noël à Spire où il étoit peu accompagné. Indigné de ce qui se passoit à Cologne, il y envoya l'évêque de Virsbourg : mais on ne voulut pas l'écouter, qu'il ne fût réconcilié à l'église ; ensorte qu'à son retour il refusa lui-même de communiquer avec l'empereur qui l'avoit envoyé. Toutefois contraint par la crainte de la mort, il célébra la messe devant ce prince, & en eut un si grand remord, qu'il se retira secrétement : puis ayant obtenu son absolution avec beaucoup de larmes, il ne vit plus l'empereur & perdit ses bonnes grâces. L'empereur irrité donna à Conrad son neveu le duché de Fran-

conie, qui appartenoit à l'évêque de Virsbourg par une ancienne conceſſion des rois, & pour éviter l'effet du mécontentement des ſeigneurs, il paſſa en Lombardie, d'où il envoya des députés au pape, pour terminer les différents entre l'égliſe & l'empire. Le chef de cette députation étoit Pons abbé de Clugni, que l'on diſoit être parent du pape, & qui travailla à cette grande affaire avec beaucoup d'application. An. 1116.

XXXVII. Concile de Latran. tom. X. p. 806.

La même année donc, qui étoit la dix-ſeptième du pontificat de Paſcal II, il tint un concile dans l'égliſe de Latran, qui commença le lundi de la troiſième ſemaine de carême, ſixième jour de Mars 1116. Ce concile eſt qualifié univerſel, & il s'y trouva des évêques, des abbés, des Seigneurs, & des députés de divers royaumes & de diverſes provinces. Les deux premiers jours, ſavoir le lundi & le mardi, on agita l'affaire de l'archevêché de Milan, diſputé par deux contendans, Pierre Groſſolan & Jourdain: mais elle ne fut terminée que le ſamedi. Le mercredi l'évêque de Luques ſe plaignit que les Piſans avoient uſurpé des terres de ſon égliſe: l'évêque de Piſe défendoit ſes diocéſains, ce qui produiſit une longue conteſtation. Alors un évêque ſe leva au milieu du concile, & dit: notre ſaint père le pape ſe doit ſouvenir pourquoi ce concile ſi nombreux a été aſſemblé avec tant de périls par terre & par mer; & conſidérer qu'au lieu des affaires eccléſiaſtiques, on y en traite de ſéculières. Il faut premièrement expédier le principal ſujet qui nous aſſemble: afin que nous ſachions quel eſt le ſentiment du pape, & ce qu'à notre retour nous devons enſeigner dans nos égliſes.

Alors le pape parla ainſi: après que le Seigneur eut fait de moi ce qu'il voulut, & m'eut livré avec le peuple Romain entre les mains du roi; je voyois commettre tous les jours des pillages, des incendies, des meurtres & des adultères. C'eſt pour délivrer de ces maux l'égliſe & le peuple de Dieu, que j'ai fait ce que j'ai fait. Je l'ai fait comme homme, parce que je ne ſuis que poudre & cendre. J'avoue que j'ai failli: mais je vous prie tous de prier Dieu qu'il me le pardonne. Pour ce maudit écrit qui a été fait dans le camp, je le condamne ſous un anathème perpétuel, afin que la mémoire en ſoit à jamais odieuſe, & je vous prie tous d'en faire de même. Tous s'écrièrent: ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il. Brunon évêque de Segni dit: rendons grâ- Sup. n. 5.

An. 1116. ces à Dieu de ce que nous avons ouï le pape Pascal condamner de sa propre bouche, ce privilége qui contenoit une héréſie. A quoi quelqu'un ajouta: ſi ce privilége contenoit une héréſie, celui qui l'a fait étoit hérétique. Alors Jean évêque de Gaëte dit avec émotion à l'évêque de Segni: appelez-vous le pape hérétique, ici en ce concile, en notre préſence? L'écrit qu'il a fait étoit mauvais, mais ce n'étoit pas une héréſie. Un autre ajouta: on ne doit pas même l'appeler mauvais, puiſqu'il a été fait pour un bien, qui étoit de délivrer le peuple de Dieu. Ce nom horrible d'héréſie mit à bout la patience du pape; il fit ſigne de la main, & dit: mes frères & mes ſeigneurs, écoutez. Cette égliſe n'a jamais eu d'héréſie: au contraire c'eſt ici que toutes les héréſies ont été briſées, ſuivant la promeſſe du Sauveur, que la foi de Pierre ne manqueroit point.

Le jeudi le pape ne vint point au concile: il en fut empêché par pluſieurs affaires, principalement celle de l'empereur, qu'il traitoit avec l'abbé de Clugni, Jean de Gaëte, Pierre de Leon préfet de Rome, & les autres qui ſoutenoient le parti de ce prince. Le vendredi, Conon évêque de Preneſte vouloit expliquer l'excommunication de l'empereur; mais Jean de Gaëte, Pierre de Leon, & les autres partiſans de ce prince lui réſiſtoient en face, & l'interrompirent pluſieurs fois. Alors le pape apaiſa le bruit du geſte & de la voix, & dit: l'égliſe primitive du temps des martyrs a été floriſſante devant Dieu, & non devant les hommes. Enſuite les empereurs & les rois ſe ſont convertis, & ont honoré l'égliſe leur mère, en lui donnant des terres, des domaines, des dignités ſéculières, les droits & les ornemens royaux, comme Conſtantin & les autres princes fidelles; alors l'égliſe a commencé à être floriſſante, tant devant les hommes, que devant Dieu. Elle doit donc conſerver ce qu'elle a reçu des rois & des princes, & le diſpenſer à ſes enfans comme elle le juge à propos. Enſuite le pape voulant caſſer le privilége qu'il avoit accordé à l'empereur, renouvella la défenſe prononcée par Gregoire VII, ſous peine d'anathème, de donner ou recevoir l'inveſtiture.

Alors le cardinal Conon, évêque de Preneſte, rendit ainſi compte au pape de ſa légation: ſaint père, ſi j'ai véritablement été votre légat, & ſi vous voulez ratifier ce que j'ai fait, déclarez-le, s'il vous plaît, en préſence de ce concile.

Le

Le pape répondit : ouï vous avez été notre légat, & tout ce que vous & les autres cardinaux, évêques & légats, avez fait par l'autorité de notre siége, je l'approuve & le confirme. L'évêque de Preneste expliqua donc qu'étant légat à Jérusalem, il avoit appris la perfidie avec laquelle le roi Henri, nonobstant ses sermens, avoit pris & maltraité le pape & les cardinaux : ajoutant que pour ces crimes, de l'avis de l'église de Jérusalem, il avoit prononcé sentence d'excommunication contre le roi ; & l'avoit confirmée en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine & en France, dans cinq conciles, de l'avis de ces églises. Enfin il demanda que le concile de Latran approuvât sa légation, comme le pape avoit fait. L'archevêque de Vienne demanda la même chose par ses députés & par ses lettres : quelques-uns en murmurèrent, mais la plus saine partie du concile y consentit. AN. 1116.

Le samedi l'affaire de Milan fut décidée. Le pape représenta qu'il n'y avoit que deux causes pour la translation des évêques ; la nécessité ou l'utilité : que la translation de Pierre Grossolan de l'évêché de Savone à l'archevêché de Milan, loin d'être utile, n'avoit tourné qu'à la perte des corps & des ames. C'est pourquoi il le renvoya à son évêché, & déclara Jourdain archevêque de Milan. A la fin du concile le pape accorda une indulgence de quarante jours à ceux qui, étant en pénitence pour des péchés capitaux, visiteroient les églises des Apôtres, soit à l'occasion du concile, soit par dévotion. Ainsi donnant sa bénédiction, il termina le concile le sixième jour.

XXXVIII. Pierre Grossolan archevêque de Milan.

Landuf. ap. Ughel. Ital. Sac. to. 4. p. 174. to. X. conc. p. 1832.

Pour entendre l'affaire de l'archevêché de Milan, il faut savoir que l'archevêque Anselme IV mourut à Constantinople le premier d'Octobre l'an 1110, au retour de la croisade. Pierre de Grossolan, évêque de Savone, faisoit cependant à Milan les fonctions épiscopales, comme vicaire de l'archevêque absent ; & ayant reçu nouvelle certaine de sa mort, il provoqua l'élection d'un successeur, avant que de retourner à son diocèse. Il fut élu lui-même par une grande partie du clergé & du peuple, & monta aussitôt dans la chaire archiépiscopale : mais quelques-uns des plus vertueux, tant du clergé de Milan que des laïques découvrirent au prêtre Liprand des choses honteuses de Grossolan & de son élection. Liprand étoit un de ceux qui avoient soutenu avec le plus

AN. 1116. de zèle le parti du martyr S. Arialde, contre les simoniaques & les clercs concubinaires, & pour ce sujet ils lui avoient coupé le nez & les oreilles. Il conseilla à ceux qui lui avoient donné cet avis contre Grossolan, d'envoyer à Rome prier le pape Pascal, de ne point confirmer son élection qu'il ne les eût entendus. Toutefois ils ne furent point écoutés; & Grossolan reçut l'étole en signe de confirmation, par le crédit de la comtesse Mathilde, & à la sollicitation de saint Bernard cardinal abbé de Vallombreuse, & depuis évêque de Parme.

Sup. liv. LXI. n. 25.

Mais comme le prêtre Liprand ne cessoit point de réclamer contre l'élection de Grossolan, ce prélat assembla à Milan un concile provincial, où en prêchant publiquement au peuple, il dit: si quelqu'un veut dire quelque chose contre moi, qu'il le dise maintenant; autrement il ne sera plus écouté. Le prêtre Liprand ayant appris ce défi, assembla plusieurs citoyens dans l'église de saint Paul qui étoit son titre, & leur déclara que Grossolan étoit simoniaque de toutes les manières, & qu'il le prouveroit par le jugement de Dieu, c'est-à-dire par l'épreuve du feu; mais les évêques qui étoient venus pour le concile, empêchèrent par leur autorité qu'il n'en vînt pour lors à l'exécution. Quelque-temps après, comme il continuoit d'exciter le peuple, Grossolan lui fit dire qu'il sortît du pays, ou qu'il fît son épreuve. Liprand accepta avec joie ce dernier parti; & le mercredi de la semaine sainte il dit la messe & bénit lui-même le feu, car il ne se trouva point de prêtre qui le voulût faire: puis il passa entre deux buchers allumés, comme avoit fait à Florence Pierre Ignée cinquante ans auparavant, & en sortit de même sain & sauf. C'est ce qui est raconté plus en détail par Landulfe de saint Paul, son neveu, qui a écrit cette histoire.

Sup. liv. XLI. n. 23.

Deux ans après le prêtre Liprand fut appelé à un concile de Rome, où le pape n'approuva point l'épreuve du feu qu'il avoit faite, & toutefois le confirma dans ses fonctions de prêtre; mais il fit jurer Grossolan qu'il n'avoit point contraint Liprand à faire cette épreuve: déclarant que, s'il ne s'en fût justifié, il l'eût déposé de l'épiscopat. Après ce serment le pape le renvoya à son siége: mais il n'y fut pas paisible, & quatre ans durant il y eut guerre civile dans le Milanez entre les deux partis. Enfin les amis de Grossolan lui conseillèrent d'aller à Jérusalem, & il laissa pour son

vicaire Arderic évêque de Lodi. Pendant son absence les deux partis s'accordèrent à le rejeter, & élurent pour archevêque de Milan le prêtre Jourdain de Clive, le premier de Janvier 1112. Mainard, archevêque de Turin alla aussitôt à Rome, & obtint du pape l'étole pour Jourdain, à la charge de prêter un serment qu'il différa de faire pendant six mois; mais sur le bruit qui courut que Grossolan revenoit de Jérusalem, Mainard revint à Milan, & mit l'étole sur l'autel de S. Ambroise, où Jourdain la prit.

AN. 1116.

Grossolan étant de retour, traita Jourdain de parjure, à cause du serment qu'il lui avoit fait autrefois; & la guerre civile recommença. Enfin l'affaire fut jugée au concile de Rome, comme il a été dit; mais Grossolan ne retourna point à son évêché de Savone: il demeura à Rome dans le monastère de saint Sabas, & y mourut l'année suivante 1117 le sixième d'Août. Jourdain tint le siége de Milan encore quatre ans, & mourut le sixième d'Octobre 1120. Pierre Grossolan se trouve aussi nommé Chrysolan: il étoit savant, & est compté entre les écrivains ecclésiastiques. Nous avons de lui un discours pour la procession du Saint-Esprit contre l'erreur des Grecs, écrit en Grec, & adressé à l'empereur Alexis Comnene. On croit qu'il composa cet écrit à Constantinople, soit en allant à Jérusalem, soit en revenant.

Allat. Gr. Orth. p. 379. ap. Baron. an. 1116.

XXXIX. Sédition à Rome contre le pape.

Petr. Pis. n. 17. ap Papebroc.

Ap. Baron. an. 1115. Chr. Cassin. IV. c. 60.

Quinze jours après la fin du concile de Rome, c'est-à-dire le dimanche des Rameaux vingt-sixième de Mars de la même année 1116, Pierre préfet de Rome étant mort, quelques séditieux élurent pour son successeur son fils, qui étoit encore très-jeune; & le jeudi saint, comme le pape commençoit la messe, & en étoit à la première oraison, ils le lui présentèrent entre son trône & l'autel, demandant qu'il le confirmât dans la charge de préfet. Comme le pape ne leur répondoit point, & continuoit l'office, ils s'irritèrent; & criant à haute voix, ils prirent Dieu à témoin, que s'il ne leur répondoit favorablement, il verroit le jour même des accidens funestes. Le pape leur dit enfin, que les fonctions de cette sainte journée l'empêchoient de vaquer à cette affaire, & qu'il leur feroit ensuite une réponse convenable. Nous en ferons, reprirent-ils, selon notre volonté; & se retirèrent en tumulte.

Le lendemain, qui étoit le vendredi saint, comme le peuple, suivant l'ancienne coutume, alloit nus pieds visiter les

AN. 1116. lieux saints & les cimetières des martyrs : ces séditieux armés engagèrent par serment dans leur faction le simple peuple ; & continuèrent le samedi saint, & encore plus le jour de Pâque. Le lundi qui étoit le troisième d'Avril, comme le pape alloit à saint Pierre, où est la station de ce jour-là, le jeune homme se présenta à lui avec sa troupe près du pont d'Adrien, & demanda sa confirmation. Ne l'ayant pas obtenue, il attaqua la famille du pape qui suivoit, prit les uns & maltraita les autres. Au retour le pape revenant couronné selon la coutume, & précédé des cardinaux, ces séditieux les attaquèrent du haut du Capitole, faisant de grands cris & jetant des pierres. Ils envoyèrent même après le pape; & avant qu'il ôtât ses ornemens, il fallut leur promettre que le vendredi suivant il délibéreroit sur cette confirmation. Mais le jeune homme n'étant pas content de ce délai, fit accomplir ce jour-là, par ceux de qui il put l'obtenir, les cérémonies qui restoient à faire pour le déclarer préfet.

Le vendredi il fit abattre les maisons de ceux qu'il n'avoit pu révolter contre le pape; & le pape prévoyant qu'on ne pourroit résister à ces séditieux sans répandre beaucoup de sang, se retira à Albane. Leur fureur tomba principalement sur la maison & les tours de Pierre de Leon. Le pape ayant gagné quelques seigneurs Romains par ses largesses, il y eut un combat où les séditieux furent battus; mais la plupart de ceux qui avoient fait serment au pape, l'abandonnèrent, à l'exemple de Ptolomée qui en étoit le chef. Tout le pays se souleva contre lui, & la guerre civile ne se ralentit que par les travaux de la moisson & les chaleurs de l'été.

XL. Albert archevêque de Mayence contre l'empereur. *Ab. Ursp. an. 1117. Sarrar. Mogunt. p. 801.*

L'empereur Henri étoit toujours en Lombardie, faisant négocier sa paix avec le pape, qui disoit : j'ai gardé ma parole, quoique donnée par force, je ne l'ai point excommunié ; mais il l'a été par les principaux membres de l'église : & je ne puis lever cette excommunication que par leur conseil, dans un concile où les parties soient entendues. Je reçois tous les jours des lettres des Ultramontains qui m'y exhortent, principalement de l'archevêque de Mayence. En effet ce prélat, nommé Albert étoit le plus déclaré contre l'empereur. Il avoit été son chancelier & son plus intime confident ; & ce fut principalement par son conseil que Henri fit arrêter le pape Pascal.

Mais quand Albert vit que le privilége accordé par le pape étoit condamné de tout le monde, & l'empereur excommunié par l'archevêque de Vienne & par la plupart des évêques, il prit parti contre l'empereur, qui l'ayant découvert, le fit arrêter en 1112, & le retint trois ans dans une étroite & dure prison.

An 1116.
Sup. n. 3.
Ursp. ann. 1112.

A la Toussaints 1115 l'empereur indiqua une cour plénière à Mayence, où les citoyens profitant de l'occasion, vinrent tout d'un coup en armes environner son palais : quelques-uns même se jetèrent dans la cour en furie, & tous demandoient avec de grands cris la liberté de leur prélat. L'empereur fut obligé de leur promettre ce qu'ils demandoient & d'en donner des ôtages ; puis il sortit de la ville, & peu de jours après il délivra le prélat, si atténué des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts dans sa prison, qu'il ne lui restoit que la peau & les os. Albert se rendit à Cologne, pour être sacré par le légat Dietric : mais ce prélat étant mort en chemin, il fut sacré au même lieu le jour de saint Etienne 26 Décembre 1115, par Otton évêque de Bamberg. Depuis ce temps Albert fut le plus grand ennemi de l'empereur ; & pendant l'absence de ce prince, l'Allemagne étoit pleine de séditions, de meurtres, d'incendies & de pillages.

Id. 1115.
Dodech. an. 1116.

La comtesse Mathilde étoit morte la même année 1115 le vingt-quatrième de Juillet, veille de S. Jacques, âgée de soixante & neuf ans ; & ceux qui en avoient apporté la nouvelle à l'empereur, l'invitoient à venir recueillir cette ample succession. Car il ne paroît pas qu'on eût alors égard aux donations que cette princesse avoit faites à l'église Romaine, ni que le pape Pascal se soit mis en devoir d'en prendre possession. Ce fut le principal motif du voyage de l'empereur en Italie, & il étoit pour ce sujet en Ligurie, au temps de Pâque 1116, quand il apprit ce qui s'étoit passé à Rome, & la sédition qui avoit obligé le pape à se retirer. Il en eût bien de la joie, & il envoya les présens impériaux au nouveau préfet & aux Romains, leur mandant qu'il iroit lui-même à Rome.

Domnizo. ab. Ursp.
Baron. ann. 1115. *Chr. Cass.* IV. *c.* 60.

Il y vint en effet avec une armée l'année suivante 1117. Le pape ne l'attendit pas, mais il se retira au Mont-Cassin, où à la prière de toute la communauté, il rétablit Landulfe archevêque de Benevent, déposé au concile de Ceperan : puis passant par Capoue, il arriva à Benevent. Ce-

XLI.
L'empereur à Rome.
c 61.
Sup. n. 16.

AN. 1116. pendant l'empereur entra à Rome, où il attira à son parti les consuls, les sénateurs & les grands, les uns par présens, les autres par promesses. Il donna en mariage sa fille Berthe à Ptolomée chef du parti contraire au pape, qui étoit de la famille Octavia, & fils du consul Ptolomée. Il lui fit de grands présens, & lui confirma tout ce qu'avoient eu son aïeul Gregoire & ses autres parens. L'empereur célébra à Rome avec grande solennité la fête de Pâque, qui cette année 1117 fut le vingt-cinquième de Mars. Il alla à Saint Pierre, & demanda la couronne au clergé de Rome, disant qu'il étoit venu pour la recevoir de la main du pape, dont il regardoit l'absence comme un malheur pour lui, ne désirant que de rétablir l'union entr'eux. Le clergé de Rome répondit, que la conduite de l'empereur ne répondoit pas à son discours; puisqu'il étoit venu en armes, & faisant autour de Rome toutes sortes d'actes d'hostilité, & prenant la protection de l'abbé de Farfe & de Ptolomée, tous deux excommuniés.

Petr. Pisan.

Sur ce refus l'empereur s'adressa à Maurice Bourdin, archevêque de Brague, qui étoit auprès de lui en qualité de légat du pape pour traiter la paix; & reçut de sa main la couronne impériale devant le corps de saint Gregoire, dans l'église de Saint Pierre. Le pape & l'empereur envoyèrent de part & d'autre, pour traiter de la paix: mais ils ne purent convenir, & l'empereur craignant les chaleurs de l'été, se retira avec promesse de revenir quand la saison seroit adoucie. Il laissa à Ptolomée des troupes Allemandes, qui repoussèrent les Normands, que le pape avoit appelés. Le pape cependant tint un concile à Benevent au mois d'Avril, où il excommunia l'archevêque de Brague, qui avoit couronné l'empereur.

Gelas. II. ep. 3.

Tom. x. p. 812.

XLII. Turstain archevêque d'Yorck.

Pendant que le pape Pascal étoit à Benevent, Raoul archevêque de Cantorberi, arrivé en Italie la même année 1117, lui envoya de Rome, où il avoit été obligé de s'arrêter, des députés & des lettres. Or voici le sujet de son voyage. Le vingtième de Mars 1116, Henri roi d'Angleterre voulant passer en Normandie, tint un parlement, où il fit reconnoitre pour son successeur Guillaume son fils aîné. En même temps on examina le différent entre l'archevêque de Cantorberi & celui d'Yorck: car Thomas archevêque d'Yorck, étant mort le dix-neuvième de Février

Edmer. 5. Novor. p. 90.

Conduit de prof. Angl.

1114, un des chapelains du roi, nommé Turstain, fut élu pour lui succéder, du consentement de Raoul archevêque de Cantorberi: mais quand Raoul lui demanda la soumission que ses prédécesseurs avoient accoutumé de faire aux archevêques de Cantorberi, il refusa d'être sacré à cette condition. Il envoya même à Rome, espérant obtenir du pape la décharge de cette soumission: mais il n'y réussit pas, quoiqu'Ives de Chartres eût écrit au pape en sa faveur, rendant témoignage à son mérite, & traitant de coutume indue la prétention de l'archevêque de Cantorberi. Le roi voyant que Turstain s'opiniâtroit à ce refus, par la confiance qu'il avoit en sa protection, lui déclara qu'il feroit la soumission comme ses prédécesseurs, ou qu'il ne seroit pas archevêque d'Yorck. Turstain prit ce dernier parti assez légérement, & renonça à l'archevêché: mais voyant cesser les honneurs auxquels il commençoit à s'accoutumer, il s'en repentit & suivit le roi en Normandie, espérant qu'il lui rendroit sa dignité. Le roi ne trouva point de meilleur moyen pour le favoriser, que de différer, & ne point remplir le siége d'Yorck.

An. 1117.

Ivon. ep. 176.

La même année 1116, vers le mois d'Août, Anselme neveu du saint archevêque revint de Rome, & apporta des lettres du pape qui l'établissoient légat en Angleterre. La nouvelle en ayant été portée dans le royaume, les évêques & les seigneurs s'assemblérent à Londres en présence de la reine: & on résolut que l'archevêque de Cantorberi, que cette affaire regardoit principalement, iroit trouver le roi en Normandie, lui exposeroit l'ancienne coutume & la liberté du royaume; & si le roi en étoit d'avis, il iroit à Rome pour faire abolir ces nouveautés. L'archevêque, qui désiroit de faire le voyage de Rome par dévotion, embrassa volontiers cette résolution: il passa la mer avec une nombreuse suite & un équipage magnifique, ayant entr'autres avec lui le moine Edmer disciple de S. Anselme, qui a écrit cette histoire. L'archevêque trouva le roi d'Angleterre à Rouen, où étoit aussi le légat Anselme, attendant la permission de passer en Angleterre pour y exercer sa légation: mais le roi le retenoit, pour ne pas porter préjudice aux coutumes de son royaume, & cependant le défrayoit libéralement.

L'archevêque Raoul ayant expliqué au roi le sujet de son voyage, prit par son avis le chemin de Rome. Une dange-

AN. 1117. reuse maladie l'arrêta en France le reste de l'année 1116; & il célébra à Lyon la fête de Noël. Etant entré en Italie, il fut encore arrêté à Plaisance par la maladie de Hebert évêque de Norvic, qui l'accompagnoit en qualité d'envoyé du roi vers le pape. Cet évêque ayant été à l'extrémité, ne passa pas plus avant, & l'archevêque continua son chemin jusques à Rome : mais le pape étoit à Benevent, & il n'y avoit pas de sureté à l'aller trouver. L'archevêque se contenta donc de lui envoyer des députés avec des lettres, & il en reçut une réponse adressée aux évêques d'Angleterre & au roi Henri, où il déclare qu'il ne veut diminuer en rien la dignité de l'église de Cantorberi, mais la conserver suivant l'institution de S. Gregoire & la possession d'Anselme de sainte mémoire. La lettre est du vingt-quatrième Mars 1117. Ap. Edm. p. 91. Après que l'archevêque Raoul l'eut reçue, l'empereur l'invita à l'aller trouver du consentement du pape, & fut huit jours avec ce prince en son camp près de Rome. Il attendit encore quelque temps, sur le bruit que le pape alloit revenir à Rome : mais voyant qu'il n'en étoit rien, il retourna en Normandie vers le roi son maître.

Cependant le clergé d'Yorck avoit envoyé des députés au pape pour faire confirmer l'élection de Turstain, sans qu'il fût obligé de faire sa soumission à l'archevêque de Cantorberi. Ils exposèrent au pape ce qu'ils voulurent, & en obtinrent une lettre datée aussi de Benevent le cinquième d'Avril, p. 92. & adressée au roi Henri, où il dit que celui qui a été élu archevêque d'Yorck a été privé de ce siége sans avoir été jugé : ce qui est contre les règles. Qu'il ne prétend faire préjudice ni à l'église d'Yorck, ni à celle de Cantorberi ; & qu'après que l'archevêque élu aura été rétabli, si ces églises ont quelque différent entr'elles, il sera examiné devant le pape en présence des parties. C'est ce qui se passa en cette affaire, sous le pontificat de Pascal II.

XLIII. Suite de l'histoire de S. Bernard. Vita Bern. lib. 1. c. 6. n. 30.

Cependant Tescelin père de S. Bernard, qui étoit demeuré seul dans sa maison, vint aussi trouver ses enfans à Clairvaux, où il embrassa comme eux la vie monastique, & y mourut quelque temps après dans une heureuse vieillesse. Sa fille Humbeline fut la dernière à se donner à Dieu. Elle étoit mariée, riche & attachée au monde, quand Dieu lui inspira un jour d'aller visiter ses frères. Comme elle étoit parée & accompagnée magnifiquement, Bernard ne put se

résoudre à sortir pour la voir : aucun de ses frères ne daigna paroître, sinon André qu'elle rencontra à la porte, & qui la traita d'ordure bien couverte, à cause de ses habits précieux. Elle fondit en larmes, & dit : je suis pécheresse, il est vrai, mais c'est pour les pécheurs que Jesus-Christ est mort ; c'est pour cela que je viens chercher les gens de bien : que mon frère vienne, & je suis prête à faire tout ce qu'il me prescrira. Bernard vint la trouver avec le reste de ses frères ; & ne pouvant la séparer de son mari, il commença par lui retrancher toute la vanité mondaine & la curiosité des habits, lui donnant pour modèle la vie de sa mère. Humbeline étant retournée chez elle, pratiqua fidellement ce conseil, au grand étonnement de tout le monde. Car quoique noble, jeune & délicate, elle vivoit dans une grande retraite, appliquée aux jeûnes, aux veilles & aux prières. Elle demeura ainsi deux ans avec son mari, qui la respectant comme un temple du S. Esprit, lui permit de se séparer & de suivre l'attrait de Dieu. Elle se retira au monastère de Julli dans le diocèse de Langres, fondé depuis peu pour les femmes de ceux qui étoient venus à Clairvaux avec S. Bernard. Humbeline y passa le reste de ses jours avec tant d'édification, qu'elle est honorée comme sainte le vingt-unième d'Août dans l'ordre de Cîteaux. *Vita c. 4. n. 19.*

Environ deux ans après que S. Bernard fut établi à Clairvaux, ses austérités excessives lui causèrent une si griève maladie, qu'on n'en attendoit que la mort, ou une vie languissante, pire que la mort même. Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, l'étant venu visiter, dit qu'il espéroit non-seulement lui sauver la vie, mais rétablir sa santé, s'il vouloit croire ses conseils & se laisser traiter. Et comme l'abbé ne pouvoit se résoudre à quitter la rigueur de son observance, l'évêque alla au chapitre de Cîteaux, qui se tenoit alors entre le peu d'abbés qui en dépendoient, & prosterné en terre devant eux, il leur demanda de mettre l'abbé Bernard sous son obéissance pour un an. Ils ne purent refuser à un prélat d'une telle autorité, ce qu'il demandoit si humblement. Etant donc revenu à Clairvaux, il fit faire à l'abbé une loge hors l'enclos du monastère, & défendit que dans sa nourriture & tout le reste il s'astreignît en rien à la rigueur de l'observance, ni qu'on lui parlât d'aucune affaire *c. 7. n. 32.*

de la maison. En cette retraite Bernard n'étant occupé que de Dieu, goûtoit par avance les délices du paradis; & deux abbés l'étant venu voir, & lui demandant comment il se portoit, il répondit en souriant agréablement & de la manière noble qui lui étoit ordinaire : je vis fort bien ; moi à qui des hommes raisonnables obéissoient auparavant, j'ai été mis par un juste jugement de Dieu sous l'obéissance d'une bête sans raison. Il parloit d'un homme rustique & ignorant qui s'étoit vanté de le guérir, & sous la conduite duquel il avoit été mis par l'évêque & les abbés ses confrères. Cet ignorant lui faisoit manger des viandes, dont un homme sain & pressé de la faim eût eu peine à s'accommoder : mais Bernard prenoit tout indifféremment, ayant presque perdu le goût, ensorte que pendant plusieurs jours il prit du sang tout cru pour du beurre, & but une fois de l'huile pour de l'eau.

c. 5. Mais après que cette année d'obéissance fut passée, il revint à ses premières austérités avec un nouveau zèle, comme un torrent retenu long-temps, & voulut récompenser le temps perdu. Il prioit debout jour & nuit, jusques à ce que ses genoux affoiblis & ses pieds enflés ne pussent plus le porter. Il porta long-temps un cilice sur sa chair, & ne le quitta que quand il s'aperçut qu'on le savoit. Sa nourriture étoit du pain avec du lait, du bouillon de légumes, ou de la bouillie. Les médecins admiroient qu'il pût vivre & travailler en forçant ainsi la nature, & disoient que c'étoit mettre un agneau à la charrue. Ses vomissemens fréquens, causés par la foiblesse de son estomac, l'obligèrent à faire creuser un trou près de sa place au chœur, pour recevoir ce qu'il rejetoit; & enfin cette incommodité vint à tel point, qu'il fut réduit à s'abstenir de l'office public. Avec toutes ces infirmités, il ne laissa pas de vivre soixante & trois ans, de fonder grand nombre de monastères, de prêcher, d'écrire plusieurs ouvrages excellens, & d'être employé aux affaires les plus importantes de l'église, qui l'obligèrent à faire de grands voyages.

Quand ses infirmités le réduisirent à se séparer pour un temps de la communauté, ce fut la première occasion aux gens du monde de le connoître & de le venir chercher. Ils y venoient en grand nombre; & de son côté il les recevoit plus facilement, & leur prêchoit les vérités de la religion. Quand l'obéissance l'obligeoit à s'éloigner du

monastère pour les affaires de l'église, quelque part qu'il allât & de quelque sujet qu'il fût question, il ne pouvoit s'empêcher de parler de Dieu. Ce qui le fit bientôt connoître dans le monde; & dès-lors la grâce se rendit en lui plus sensible, par le don de prophétie & par les miracles.

XLIV. Premiers miracles de S. Bernard. c. 9. 4.

Le premier fut en la personne d'un gentilhomme de ses parens nommé Joubert de la Ferté, qui perdit tout d'un coup la parole & la connoissance. Son fils & ses amis étoient sensiblement affligés de le voir mourir sans confession & sans viatique. On envoya avertir l'abbé, qui le trouva au même état depuis trois jours. Il dit au fils & aux assistans: vous savez que cet homme a offensé Dieu, principalement en faisant tort aux églises & en opprimant les pauvres; si vous me croyez, on rendra aux églises ce qu'il leur a ôté, & on remettra les redevances injustes dont il a chargé les pauvres: alors il recouvrera la parole, il se confessera & recevra les sacremens. Toute la famille le promit avec joie & l'accomplit; mais Gerard, frère de l'abbé, & Gaudri son oncle, étonnés & alarmés de la promesse qu'il avoit faite, le tirèrent à part & l'en reprirent durement. Il leur répondit avec simplicité: il est facile à Dieu de faire ce qui vous est difficile à croire. Il pria en secret, puis il alla offrir le saint sacrifice; & comme il étoit encore à l'autel, il vint un homme dire que Joubert parloit librement, & demandoit avec empressement le saint abbé. Après la messe il y alla: le malade se confessa à lui avec larmes, reçut les sacremens, & vécut encore deux ou trois jours; pendant lesquels il ordonna que ce que l'abbé avoit prescrit fût inviolablement exécuté, fit encore des aumônes, & mourut chrétiennement.

Un jour comme Bernard revenoit des prés, il rencontra une femme qui venoit de loin lui apporter son enfant, dont une main étoit sèche & le bras tourné depuis sa naissance. L'abbé, touché des larmes & des prières de cette femme, lui dit de mettre son enfant à terre. Ayant fait sa prière, il fit le signe de la croix sur la main & sur le bras de l'enfant; puis il dit à la mère de l'appeler. L'enfant accourut, embrassa sa mère des deux bras, & fut dès-lors guéri. Les frères & les disciples de Bernard regardoient avec étonnement ces merveilles; mais ils n'en tiroient pas une gloire humaine, comme auroient fait des

hommes ordinaires : l'affection spirituelle qu'ils lui portoient les faisoit craindre pour sa jeunesse & la nouveauté de sa conversion. Les deux que ce zèle animoit le plus, étoient Gaudri son oncle & Gui son frère aîné. Ils n'épargnoient point les paroles dures pour fatiguer sa modestie : ils le chicanoient même sur ce qu'il faisoit de bien, ils réduisoient à rien ses miracles ; & comme il ne se défendoit point, ils le poussoient souvent par leurs reproches jusques aux larmes.

Il arriva enfin que son oncle Gaudri tomba malade d'une grosse fièvre ; & pressé de la douleur, il pria l'abbé d'avoir pitié de lui, & ne lui pas refuser le secours qu'il donnoit aux autres. L'abbé usant de sa douceur ordinaire, le fit premièrement souvenir des fréquens reproches qu'il lui avoit faits sur ce sujet, lui demandant s'il ne parloit point ainsi pour le tenter : mais comme Gaudri persévéroit, il lui imposa les mains, commanda à la fièvre de se retirer, & elle se retira. Saint Bernard continua de faire quantité d'autres miracles.

XLV. Monastères d'Aquitaine. *Chr. Mall. an. 1110. p. 219. Chartul. M. S. Loci Dei.*

Vers le même temps un saint personnage, nommé Geraud de la Salle, prêchoit la pénitence en Aquitaine, où il fonda plusieurs monastères. On en compte sept entre les autres : Cadouin au diocèse de Périgueux, à présent de Sarlat : les Alleus, Chasteliers, & l'Absie au diocèse de Poitiers : Dalone au diocèse de Limoges, Grand-selve au diocèse de Toulouse, & Bournet en celui d'Angoulême. Dalone fut fondé en 1117, & devint chef d'une congrégation ; mais dans la suite cette abbaye avec ses filles embrassa l'observance de Citeaux, aussi-bien que la plupart des autres que Geraud avoit fondées. Il mourut en 1120.

XLVI. Mort de Pascal II. *Petr. Pisan. ap. Baron. & Papebr.*

Après le concile de Benevent, le pape Pascal étant en Campanie tomba malade pendant l'automne, & vint à Anagnia où les médecins désespérèrent de sa vie. Il revint toutefois en assez bonne santé pour faire à Preneste la dédicace de l'église de S. Agapit. Il célébra à Rome la fête de Noël, & fit l'office de l'octave & de l'Epiphanie. Il congédia les ambassadeurs de Constantinople qu'il y avoit reçus, & intimida tellement par sa présence Ptolomée & le nouveau préfet, qu'ils lui demandèrent la paix les premiers ; & craignant de ne pas obtenir leur grâce, ils quittèrent leurs maisons pour se cacher dans Rome. Le pape faisoit faire des machines & les autres préparatifs nécessaires pour les réduire par la for-

ce, quand il retomba malade de fatigue pour les mouvemens qu'il s'étoit donnés. Se voyant à l'extrémité, il assembla les cardinaux, & leur recommanda de se donner de garde de l'artifice des Guibertins & de la violence des Allemands, & de demeurer unis entr'eux. Ensuite ayant reçu l'extrême-onction, fait sa confession, & satisfait aux autres devoirs de la religion, il mourut à minuit le dix-huitième de Janvier 1118, après avoir tenu le saint siége dix-huit ans, cinq mois & cinq jours. En plusieurs ordinations il avoit fait cinquante prêtres, trente diacres, & cent évêques. Il fut embaumé, revêtu de ses ornemens, suivant le cérémonial, & porté par les cardinaux à S. Jean de Latran, où il fut enterré dans un sépulcre de marbre artistement travaillé. Le saint siége vaqua douze jours. Entre les lettres de Pascal II, nous en avons une à Pons abbé de Clugni, où il ordonne de donner à la communion les deux espèces séparément, & non le pain trempé dans le vin comme il se pratiquoit à Clugni. Il excepte les enfans & les malades qui ne pouvoient avaler le pain. On communioit donc encore les petits enfans.

AN. 1118.

Epist. 32.

Sup. l. LXIII. *n.* 59. LXIV. *n.* 28.

XLVII. Gelase II, pape

Vita per Pandulf.

Après la mort de Pascal II, Pierre évêque de Porto, qui depuis long-temps tenoit la première place après le pape, & avec lui tous les cardinaux, prêtres & diacres, commencèrent à délibérer sur le choix d'un successeur; & jetant principalement les yeux sur Jean de Gaëte, chancelier de l'église Romaine, ils envoyèrent au Mont-Cassin où il étoit, le prier de venir incessamment. Il partit sans savoir ce qu'ils avoient fait entr'eux, monta sur sa mule & vint promptement à Rome. Le lendemain les cardinaux s'assemblèrent au nombre de quarante-six, lui compris; savoir, les évêques de Porto, de Sabine, d'Albane & d'Ostie, vingt-trois prêtres & dix-huit diacres : Nicolas primicier avec le corps des chantres : tous les sous-diacres du palais, plusieurs archevêques, grand nombre de clercs d'un moindre rang : quelques-uns des sénateurs & des consuls Romains. Pour éviter les scandales assez fréquens dans ces élections, ils s'assemblèrent en un lieu qu'ils croyoient très-sûr; & après avoir long-temps délibéré, ils s'accordèrent tous à élire le chancelier. Ils le prirent aussitôt, le nommèrent Gelase, & l'intronisèrent malgré sa résistance.

Il étoit né à Gaëte de parens nobles, qui le firent étudier dès son enfance : puis Oderise abbé du Mont-Cassin le

AN. 1118. leur ayant demandé, ils le donnèrent à ce monaſtère, où il ſe diſtingua par ſon progrès dans les arts libéraux & dans l'obſervance régulière. Il étoit encore jeune, quand le pape Urbain II le tira du Mont-Caſſin la première année de ſon pontificat, & le fit cardinal diacre de l'égliſe Romaine, & peu de temps après chancelier : pour rétablir dans le ſaint ſiége l'ancienne élégance du ſtyle preſque perdue, comme dit Pandolfe d'Alatri auteur du temps. Après la mort d'Urbain, le chancelier Jean de Gaëte fut toujours attaché au pape Paſcal, avec une affection ſingulière : il lui aida à ſupporter toutes ſes afflictions, & fut ſon bâton de vieilleſſe. A ſa recommandation ce pape promut à la dignité de cardinaux, prêtres ou diacres, pluſieurs de ſes ſcripteurs & de ſes chapelains; entre autres Pierre de Piſe, Hugues d'Alatri, Saxon d'Anagnia & Gregoire de Gaëte. Jean fit de grandes libéralités à ſon titre de ſainte Marie en Coſmédin, tant en argenterie & en ornemens d'égliſe, qu'en fonds de terre, & fut toujours le protecteur du Mont-Caſſin. Tel étoit le chancelier Jean de Gaëte, quand il fut élu pape & nommé Gelaſe II.

Sup. l. LXIII. *n.* 41. 48.

Cencio Frangipane, dont la maiſon étoit proche du lieu d'élection, l'ayant appris, accourut auſſitôt l'épée au côté & frémiſſant de colère : car il tenoit le parti de l'empereur. Il rompit les portes, entra dans l'égliſe, prit le pape à la gorge, le frappa à coups de poing & de pied, juſqu'à l'enſanglanter de ſes éperons : puis le traînant par les cheveux & par les bras, il le mena chez lui, l'y enchaîna & l'y enferma. Les cardinaux, le clergé, & pluſieurs laïques aſſemblés pour l'élection, furent de même arrêtés par les ſatellites de Cencio : on les jetoit à bas de leurs chevaux & de leurs mules, on les dépouilloit, on les maltraitoit : quelques-uns gagnèrent leurs maiſons demi-morts, & malheur à qui ne put s'enfuir. Au bruit de cette violence les Romains s'aſſemblèrent, Pierre préfet de la ville, Pierre de Leon avec les ſiens, & pluſieurs autres nobles avec leurs gens : le peuple de tous les quartiers prend les armes, on accourt à grand bruit au Capitole, on envoie députés ſur députés aux Frangipanes, pour redemander le pape. Auſſitôt les Frangipanes épouvantés le rendent; & Leon l'un d'eux ſe jette à ſes pieds, lui demande pardon, & s'échappe ainſi du péril qui le menaçoit.

Le pape étant délivré fut couronné, mis ſur le cheval

blanc & mené par la rue sacrée à S. Jean de Latran, précédé & suivi de bannières suivant la coutume. Son pontificat paroissoit assuré & paisible : les comtes & les barons le visitoient : il donnoit audience à ceux qui venoient pour quelques affaires, & les renvoyoit avec sa bénédiction. Ceux qui étoient sortis de Rome y rentroient ; on s'assembloit pour délibérer quand le pape devoit être ordonné & sacré, car il n'étoit encore que diacre. Mais cette paix ne fut pas longue ; & une nuit le pape fut averti que l'empereur Henri étoit en armes à S. Pierre. En effet sur la nouvelle de la mort de Pascal & de l'élection de Gelase, l'empereur étoit venu en diligence, & avoit mandé au nouveau pape : si vous voulez confirmer le traité que j'ai fait avec Pascal, je vous reconnoîtrai pour pape & vous ferai serment de fidélité : sinon, j'en ferai élire un autre & le mettrai en possession ; car l'empereur prétendoit toujours être en droit d'approuver l'élection du pape.

An. 1118.

Chr. Cass. iv. c. 46. Ursp. an. 1118.

XLVIII. Fuite de Gelase.

Gelase ayant donc appris qu'il étoit si proche, se leva, quoiqu'il fût nuit ; & s'étant fait mettre sur un cheval, malgré son grand âge & ses infirmités, se retira chez un citoyen nommé Bulgamin, où il demeura caché le reste de la nuit. Le lendemain matin le pape & les siens se trouvèrent fort embarrassés. Il n'y avoit pas de sureté pour eux de demeurer à Rome, & ils ne pouvoient s'enfuir par terre, parce que les Allemands tenoient les chemins. Ils résolurent donc de gagner la mer, & s'embarquèrent sur le Tibre en deux galères, qui les menèrent jusques à Porto. Là il fallut s'arrêter à cause du mauvais temps, la pluie, le tonnerre, la tempête qui agitoit la mer & le fleuve : car c'étoit au mois de Février. Les Allemands étoient sur le rivage, qui tiroient sur eux des traits empoisonnés, & menaçoient de les poursuivre jusques dans l'eau s'ils ne rendoient le pape. La nuit & la tempête les arrêta ; & cependant le cardinal Hugues d'Alatri prit le pape sur ses épaules, & l'emporta à la faveur de la nuit au château de S. Paul d'Ardée. Le matin les Allemands revinrent à Porto : on leur jura que le pape s'en étoit fui, & ils se retirèrent. Mais on ramena le pape pendant la nuit ; il s'embarqua avec les siens : le troisième jour ils abordèrent à Terracine demi-morts, & le quatrième à Gaëte.

Il y furent très-bien reçus, aussi étoit-ce la patrie du pa-

AN. 1118. pe; & quand la nouvelle de son arrivée fut répandue dans le pays, quantité d'évêques s'y rendirent : entre autres Sennes archevêque de Capoue, Landulfe de Benevent, Alfane de Salerne, Gibalde abbé du Mont-Cassin, Sigenulfe abbé de Caves & plusieurs autres. L'empereur envoya encore à Gaëte prier le pape de revenir se faire sacrer à Rome : témoignant qu'il désiroit ardemment d'assister à cette cérémonie & l'autoriser par sa présence; & que s'ils conféroient ensemble, ce seroit le meilleur moyen de rétablir l'union. Le pape qui avoit été pris par l'empereur avec Pascal II, & mis aux fers, ne pouvoit s'y fier : il répondit donc qu'il alloit se faire sacrer incessamment; & qu'ensuite l'empereur le trouveroit prêt pour la négociation, partout où il lui plairoit. En effet sans sortir de Gaëte, le pape fut ordonné prêtre, puis sacré évêque en présence de tous les prélats que j'ai marqués, & de Guillaume duc de Pouille, de Robert prince de Capoue, & de plusieurs autres seigneurs qui lui prêterent tous serment de fidélité. Il fut sacré dans la fin de Février, passa tout le carême à Gaëte, & alla célébrer à Capoue la fête de Pâque, qui cette année 1118 fut le quatorzième d'Avril.

Falco.Benev.

XLIX. Bourdin antipape.

Vita per Baluz. tom. 3. Miscell. p. 471.

Sup. l. LXIV. n. 33.

Cependant l'empereur Henri, irrité de la réponse de Gelase, résolut de faire un autre pape, comme il l'en avoit menacé; & choisit l'archevêque de Brague, qui l'avoit couronné empereur l'année précédente. C'étoit Maurice Bourdin né en Limousin, d'où Bernard archevêque de Tolède l'emmena, comme il a été dit, en 1095. Il le fit premièrement son archidiacre, puis évêque de Conimbre. Maurice fit le voyage de Jérusalem vers l'an 1108, & passa à CP. où il fut chéri des grands & de l'empereur Alexis : après avoir employé trois ans à ce voyage, il revint en Portugal, où S. Geraud archevêque de Brague étant mort, il fut élu pour lui succéder l'an 1110. Pour faire confirmer sa translation & recevoir le pallium, il alla à Rome, où le pape Pascal II lui accorda l'un & l'autre, moyennant un présent considérable. Maurice soutint vigoureusement la dignité de son siége contre Bernard archevêque de Tolède, qui vouloit l'assujettir à sa nouvelle primatie confirmée par le pape Pascal, & qui se prévaloit contre lui de son autorité de légat en Espagne. Maurice alla à Rome en 1115 implorer le secours du pape, qui après avoir plusieurs fois averti Bernard

Epist. 4.

ap. Baluz. p. 4 0.

nard de cesser ses vexations, lui déclara enfin qu'il le déchargeoit de sa légation sur la province de Brague, afin que Maurice y pût exercer plus librement sa juridiction. La lettre est datée d'Anagnia le troisième de Novembre. An. 1118.

Maurice demeura long-temps en Italie à la poursuite de cette affaire; & le pape Pascal connoissant sa capacité, le fit son légat pour traiter la paix avec l'empereur Henri, que Maurice en cette qualité couronna en l'absence du pape, comme il a été dit: mais le pape le trouva mauvais, & excommunia Maurice au concile de Benevent. Il demeura donc auprès de l'empereur, qui se tenant offensé que Jean de Gaëte se fût fait sacrer sans son consentement, fit élire pape celui-ci sous le nom de Gregoire VIII, le quatorzième de Mars 1118.

Le pape Gelase étoit encore à Gaëte quand il apprit cette nouvelle; & aussitôt il en écrivit au clergé & aux autres fidelles de Gaules en ces termes: après notre élection l'empereur est venu furtivement à Rome, ce qui nous a obligé d'en sortir. Il a demandé ensuite la paix par menaces, disant que, si nous ne l'en assurions par serment, il useroit de son pouvoir. Nous avons répondu que nous étions prêts à terminer le different entre l'église & l'état, soit à l'amiable, soit par justice, dans le lieu & le temps convenable, à Milan ou à Cremone, à la saint Luc prochaine; & cela par le conseil de nos frères, que Dieu a établis juges dans l'église: j'entends les évêques. La lettre continue: aussitôt, c'est-à-dire le 44e. jour après notre élection, il a intrus dans l'église Maurice évêque de Brague, excommunié l'année passée par le pape Pascal au concile de Benevent; & qui autrefois, en recevant le pallium par nos mains, avoit fait serment de fidélité au même pape & à ses successeurs, dont je suis le premier. En cette entreprise l'empereur n'a eu, grâces à Dieu, personne du clergé Romain pour complice: mais seulement des Guibertins, Romain de S. Marcel, Cencio de S. Chrysogone, Teuzon qui a long-temps ravagé le Danemarck. Nous vous ordonnons donc, qu'après en avoir déliberé en commun, vous vous prépariez comme il convient à venger l'église votre mère. Gelase écrivit aussi à Bernard archevêque de Tolède, & aux évêques d'Espagne, d'élire un autre archevêque de Brague à la place de Maurice: enfin il écrivit au clergé & au peuple de Rome de l'éviter comme un excom-

Epist. 1.

Ep. 2. & alia ap. Roderic. Tom. X. n. 823. ex Ursp.

AN. 1118. munié. Il tint ensuite un concile à Capoue, où il excommunia l'empereur & son antipape.

Chr. Cassin. IV. c. 64. Maurice Bourdin étoit cependant à Rome, où il demeura tout le reste de l'année : & le jour de la Pentecôte il couronna comme pape l'empereur Henri, qui se retira quelque temps après en Ligurie, & de là en Allemagne. Bourdin envoyoit des bulles de tous côtés en qualité du pape Gregoire, & fut reconnu en quelques lieux, comme en Allemagne, par Herman évêque d'Ausbourg, & en Angleterre par quelques-uns, qui tenoient Gelase pour antipape; & d'autres ne reconnoissoient ni Gelase ni Gregoire : toutefois la France & la plupart de la chrétienté reconnut Gelase.

L. Gelase à Rome. Landulf. n. 12. Quand il sut que l'empereur s'étoit retiré, il revint à Rome secrétement, & se cacha dans une petite église nommée sainte Marie du second cierge, entre les maisons d'Etienne & Pandulfe le Normand & de Pierre Latron, qui le protégeoient. Le jour de sainte Praxede vingt-unième de Juillet, il résolut d'officier dans l'église de cette sainte : par le conseil du cardinal Didier, qui en étoit titulaire; contre l'avis de plusieurs qui représentoient que cette église étoit dans les forteresses des Frangipanes. L'office n'étoit pas encore fini, quand les Frangipanes vinrent avec une troupe de gens armés à pied & à cheval attaquer le pape & les siens à coups de pierres & de traits. Etienne le Normand & Crescence Gaëtan neveu du pape résistèrent vigoureusement, quoique leur troupe fût beaucoup moindre : il y eut un rude combat, qui dura une grande partie du jour. Le pape s'enfuit, faisant compassion aux femmes qui le voyoient demi-vêtu de ses ornemens, courir seul par les champs autant que son cheval pouvoit aller. Son porte-croix tomba en le suivant; & une pauvre femme qui le trouva, le cacha jusques au soir avec sa croix & son cheval.

Le combat duroit encore, quand Etienne le Normand dit aux Frangipanes : que faites-vous ? Le pape à qui vous en voulez, s'est sauvé : voulez-vous aussi nous perdre ? Nous sommes Romains comme vous, & même vos parens : retirons-nous de part & d'autre, nous sommes assez fatigués. Ils se retirèrent en effet; & on trouva le pape dans la campagne près l'église de saint Paul, las & gémissant. Le lendemain ses amis tinrent conseil, & le pape parla ainsi après tous les autres : mes frères, suivons l'exemple de nos pères & le précepte de l'évangile, puisque nous ne pouvons vivre en cette ville,

fuyons dans une autre : fuyons cette Sodome & cette Egypte. Je le dis devant Dieu, j'aimerois mieux, si jamais il étoit possible, avoir un seul empereur, que d'en avoir un si grand nombre : un méchant au moins perdroit les autres plus méchans, jusques à ce qu'il sentît lui-même la justice du souverain empereur. Tous approuvèrent l'avis du pape, & aussitôt il distribua ses commissions pour le gouvernement de l'église pendant son absence. Il fit son vicaire Pierre évêque de Porto, & lui donna quelques cardinaux pour lui aider ; il donna la garde de Benevent à Hugues cardinal des SS. Apôtres, à Nicolas la conduite des chantres : il laissa la préfecture de Rome à Pierre qui l'avoit prise malgré le pape Pascal, quoique ce fût un méchant homme ; mais il donna l'étendard & la garde de la ville à Etienne le Normand, qui étoit le plus considérable de son parti. AN. 1118.

Le pape Gelase étoit encore à Rome le premier jour de Septembre, comme il paroît par la bulle donnée en faveur de Gautier archevêque de Ravenne : qui ayant été tiré malgré lui d'entre les chanoines réguliers, avoit été élu unanimement pour remplir ce siége, & sacré par le pape. Depuis Guibert, cette église avoit été jusques-là dans le schisme, & occupée par des évêques que l'empereur avoit choisis : c'est pourquoi les papes avoient soustrait à la juridiction de Ravenne, les églises de Plaisance, Parme, Rège & Bologne. Par cette bulle le pape Gelase, en faveur de la réunion à l'église Romaine, rend à celle de Ravenne ses droits sur ces quatre églises & sur toutes les autres qui y sont énoncées, & accorde à Gautier le pallium. *Epist.* 4.

LI. Baudouin II, roi de Jérusalem.

Jérusalem changea cependant de roi & de patriarche. Dès l'année précédente le roi Baudouin avoit été dangereusement malade ; & se croyant prêt à rendre compte à Dieu de ses actions, il renvoya Adelaïde comtesse de Sicile qu'il avoit fait venir & épousée trois ans auparavant, quoique sa femme légitime, qui étoit demeurée à Edesse, vécut encore. Ce fut par le conseil du patriarche Arnoul, que Baudouin trompa ainsi cette princesse ; & s'attira par-là, à lui & à son royaume, une haine immortelle du comte Roger, depuis roi de Sicile, fils d'Adelaïde. L'année suivante le roi Baudouin retomba malade en Egypte où il faisoit la guerre, & mourut comme *Tyr.* XI. *c.* 29. *Sup. n.* 17. *c.* 31.

AN. 1118. il revenoit en Paleſtine, la dix-huitième année de ſon règne. On rapporta ſon corps à Jéruſalem, où il arriva le dimanche des Rameaux ſeptième d'Avril 1118, dans le même temps que la proceſſion en ſortoit, & par le même chemin qui étoit la vallée de Joſaphat. Il fut enterré près du roi Godefroi ſon frère, dans l'égliſe du ſaint Sépulcre.

Id. lib. XII. c. 1. Son ſucceſſeur fut Baudouin du Bourg ſon parent, à qui il avoit laiſſé le comté d'Edeſſe quand il fut appelé à la couronne. Il étoit François, fils aîné de Hugues comte de Rethel, & vint à la croiſade avec Godefroi de Bouillon. Après avoir gouverné dix-huit ans le comté d'Edeſſe, il voulut aller à Jéruſalem viſiter les ſaints lieux, & voir le roi ſon c. 2. parent & ſon bienfaicteur. Il apprit en chemin que ce prince étoit mort en Egypte, & ne laiſſa pas de continuer ſon voyage: enſorte qu'il arriva à Jéruſalem en même-temps que le corps du roi y fut rapporté. Auſſitôt qu'il fut enterré, les prélats & les ſeigneurs délibérèrent ſur le choix d'un c. 3. ſucceſſeur. Les uns diſoient qu'il falloit attendre le comte Euſtache, frère des deux rois défunts, & ſuivre la loi de la ſucceſſion: les autres repréſentoient que l'état du royaume ne permettoit pas ce délai, & qu'ils ne pouvoient demeurer ſans chef. Alors Joſcelin ſeigneur de Tibériade, homme habile & éloquent, & qui avoit une très-grande autorité dans le royaume, leur dit: voilà le comte d'Edeſſe parent du roi, homme brave & vertueux; vous n'en ſauriez trouver nulle part un plus digne. Le patriarche Arnoul fut du même avis, & ils y amenèrent aiſément tous les autres. Ainſi Baudouin II fut élu roi de Jéruſalem, & couronné ſolennellement le jour de Pâque. Cependant on avoit envoyé des ſeigneurs à Euſtache comte de Boulogne, pour l'inviter à venir prendre la couronne après ſes frères: ils eurent peine à lui perſuader de partir, & toutefois ils l'amenèrent juſques en Pouille, où il apprit que l'on avoit couronné le comte d'Edeſſe. Alors il dit: Dieu me garde d'apporter du trouble dans un royaume où ma famille a rétabli la paix de Jeſus-Chriſt, & pour la tranquillité duquel mes frères ont donné leur vie & acquis une gloire immortelle. Auſſitôt, quoi qu'on lui pût dire, il retourna ſur ſes pas & revint chez lui.

Id. lib. XII. c. 26. Le patriarche Arnoul mourut dans la même année. Dès l'an 1115 le pape Paſcal, bien informé de ſes déſordres & de ſa vie infame, envoya en Syrie l'évêque d'Orange en

qualité de légat, qui assembla les évêques de tout le royaume, obligea Arnoul d'y comparoître, & le déposa de son siége comme il méritoit. Mais Arnoul se fiant à ses artifices, auxquels presque personne ne résistoit, passa la mer, vint à Rome, & par ses flatteries & les présens qu'il répandit abondamment, gagna si bien le pape & tout son conseil, qu'il fut rétabli dans son siége & revint à Jérusalem, où il vécut avec la même licence qu'auparavant. Enfin il mourut l'an 1118; & eut pour successeur un homme simple & craignant Dieu, nommé Gormond, natif de Piquigny au diocèse d'Amiens.

AN. 1118.

XII. c. 6.

LII. Mort de l'empereur Alexis Comnene.

Anna. l. b. xv. p. 501. Zonar. xviii. *n.* 29.

La même année 1118 que les Grecs comptoient 6626, le jeudi quinzième d'Août, mourut à Constantinople l'empereur Alexis Comnene, âgé d'environ soixante & dix ans, après en avoir régné trente-sept, quatre mois & quelques jours. Nonobstant les différents qu'Alexis eut avec les princes Latins, il paroît avoir toujours été catholique & en communion avec l'église Romaine : premièrement par les lettres qu'il écrivit au pape Urbain II & Pascal II, ensuite par les offrandes qu'il envoya en divers temps au monastère du Mont-Cassin, & même à celui de Clugni, quoique beaucoup plus éloigné. De plus ce prince étoit fort soigneux de savoir sa religion; & quand les affaires publiques lui laissoient quelque loisir, il l'employoit à étudier l'écriture sainte, & en conférer avec des personnes doctes dont il y avoit toujours grand nombre à Constantinople. Son but en cette étude étoit principalement de réprimer les hérésies qui s'étoient glissées en différentes parties de l'empire à la faveur des dominations étrangères; & ce fut dans cette vue qu'il ordonna à Euthymius Zigabene de composer sa Panoplie.

Sup. l. LXIII. *n.* 42. LXIV. *n.* 21. LXVI. *n.* 16.
Chr. Caff. XIV. *c.* 46.
Ibid. c. 17. 27. 46.
Petr. II. *ep.* 39.
Euthym. Zyg. Panopl. init.

LIII. Pauliciens convertis.

Sup. n. 10.
Zonar. XVIII. *n.* 26.
Anna Comn. lib. 14. *p.* 456.
Sup. l. LVI. *n.* 24.

Outre ce que j'ai rapporté de la punition des Bogomiles, l'empereur Alexis s'appliqua encore vers la fin de son règne à rechercher & à convertir d'autres hérétiques semblables. C'étoit les Pauliciens, que l'empereur Jean Zimisquès avoit autrefois transportés d'Asie en Thrace, aux environs de Philippopolis, pour défendre cette frontière contre les incursions des Scythes : mais ces Manichéens nourris dans l'indépendance, revinrent bientôt à leur naturel. Ils pervertissoient les catholiques du pays, les pillant & les tyrannisant, & il s'y mêla encore d'autres hérétiques, Arméniens & Jacobites. L'empereur Alexis ayant soumis les Pauliciens, partie sans combat,

partie de force, entreprit de les convertir. Il conféroit avec eux depuis le matin jusques au soir, & quelquefois bien avant dans la nuit, accompagné d'Eustrate évêque de Nicée & de celui de Philippopolis : le césar Nicephore Bryenne, gendre de l'empereur, assistoit aussi à ces disputes. Plusieurs de ces Manichéens se convertirent & se firent baptiser : mais leur trois chefs Couleon, Cousin & Pholus ne se rendoient point, & reprenoient la dispute l'un après l'autre. L'empereur désespérant de les persuader, les envoya à Constantinople où il les fit enfermer.

Cependant il demeuroit sur les lieux, où il en convertissoit tantôt cent par jour, tantôt davantage, & enfin des villes & des villages entiers. Il donna aux habitans les plus considérables, des emplois dans ses troupes ; & pour le petit peuple, il le rassembla dans une ville qu'il fonda de nouveau, & leur donna des terres à cultiver. Quand il fut de retour à Constantinople, il recommença à disputer avec les trois chefs des Pauliciens ; Couleon se convertit, les deux autres demeurèrent opiniâtres, & furent condamnés à une prison perpétuelle.

LIV. Constitutions d'Alexis.

Jus Græco Rom. liv. 11. p. 121. 123.

Nous avons plusieurs constitutions d'Alexis Comnene touchant les matières ecclésiastiques. La première du mois de Septembre indiction neuvième, c'est-à-dire de l'an 1086, par laquelle il confirme celle de l'empereur Isaac Comnene son oncle, qui régloit le canonique des évêques & les droits d'ordination. On appeloit canonique, l'estimation des prémices que les laïques doivent à l'évêque chaque année : & elle est ainsi taxée. Pour un village de trente feux ; une piéce d'or & deux d'argent, un mouton, six boisseaux d'orge, six de farine, six mesures de vin, & trente poules. Pour les villages moindres, à proportion. Pour les ordinations l'évêque prenoit sept pièces d'or, une pour faire un homme simple clerc ou lecteur, trois pour le diaconat, & trois pour la prêtrise. On taxe aussi le droit de l'évêque pour les mariages. Une autre constitution du mois de Juin indiction septième, l'an

p. 126. 6592, c'est-à-dire 1084, déclare nulles les fiançailles contractées à sept ans, & veut que les parties en aient douze ou quatorze : défendant toutefois de les faire le même jour

p. 134. que les noces. Ce qui est confirmé par une autre constitution de l'an 1092.

Le quatrième qui est du mois de Mai 6595, 1087, fut faite en présence d'un concile, & déclare qu'il est permis à l'empereur d'ériger en métropoles les évêchés ou les archevêchés; & de régler suivant sa volonté ce qui regarde l'élection & la disposition de ces églises, sans préjudice des anciens droits du métropolitain sur l'église élevée à une nouvelle dignité. Par la sixième constitution qui est du mois de Novembre indiction seconde, c'est-à-dire l'an 1093, l'empereur permet à ceux qui sont élus pour les évêchés d'Orient de garder leurs abbayes ou leurs autres bénéfices. C'est que ces évêchés étoient occupés ou dépouillés de leurs revenus par les infidelles; ce qui faisoit que ceux qui en étoient pourvus ne vouloient point les accepter, craignant d'y manquer de subsistance, après avoir quitté celle qui leur étoit assurée: c'est pourquoi l'empereur leur permet de garder l'un & l'autre, en attendant le rétablissement de ces églises Orientales. La huitième constitution du mois de Décembre 1095, donne au patriarche la visite & la correction de tous les monastères de son diocèse, avec les distinctions qui y sont marquées. C'est ce qui me paroît de plus notable dans les constitutions de l'empereur Alexis.

P. 130. *P. 138.* *Balsam. ad can. 37. conc. 6.* *Sup. liv. XL. n. 51.* *P. 141.*

Sa vie a été écrite par sa fille Anne Comnene, femme du césar Nicephore Brienne, princesse savante, mais dont le style sent plutôt le panégyrique que l'histoire. Le successeur d'Alexis fut son fils Jean Comnene, nommé par les Grecs Calo-Joannes, c'est-à-dire le beau Jean. Il régna vingt-quatre ans.

LV. Monastère de la Pleine de grâce.

L'impératrice Irene Ducas, épouse d'Alexis, fonda à Constantinople un monastère de filles, auquel elle donna des constitutions suivant l'usage des Grecs qui accordoit ce pouvoir aux fondateurs; & nous avons ces constitutions d'Irene, où l'on voit plusieurs particularités remarquables de l'observance des religieuses Grecques. Ce monastère étoit dédié à la sainte Vierge sous le nom de Pleine de grâce, & devoit avoir vingt-quatre religieuses, avec permission d'augmenter jusques à quarante, si les revenus augmentoient. Il étoit fondé avec entière exemption de l'empereur, du patriarche & de toute puissance ecclésiastique & séculière; & avoit une protectrice, qui étoit l'impératrice Irene; & après sa mort une princesse de sa famille, suivant l'ordre de substitution qu'elle avoit marqué. Si quelque princesse de la famille se faisoit

Typic. Iren. tom. 1. Anal. Gr. p. 128. *c. 5.* *c. 1.* *c. 80.* *c. 4.*

religieuse dans cette maison, elle devoit avoir quelques privilèges, & n'être pas astreinte à la règle si étroitement que
c. 7. les autres. Les religieuses devoient être reçues gratuitement avec permission toutefois de prendre ce qui seroit volontaire-
c. 9. 10. ment offert. Il n'étoit pas permis d'aliéner les immeubles du monastère, mais seulement les meubles en cas de nécessité. La
c. 11. 12. 13. 1re. abbesse fut choisie par l'impératrice, ensuite elle devoit
c. 14. être élue par la communauté, & pouvoit être déposée. Il y avoit un économe pour les affaires du dehors; & ce de-
c. 15. voit toujours être un eunuque; aussi-bien que les deux prêtres du monastère, que l'on prenoit entre les moines, au-
c. 16. tant qu'il étoit possible. Elles n'avoient qu'un père spirituel, à qui elles rendoient compte de leurs pensées, & c'étoit aussi un eunuque.

c. 6. Les religieuses couchoient toutes en un même dortoir, à
c. 27. la vue les unes des autres; elles travailloient de leurs mains, & pendant le travail une d'entr'elles lisoit l'écriture sainte.
c. 17. Leur clôture n'étoit pas si exacte, que les femmes, principalement les proches parentes, n'entrassent quelquefois dans la maison : pour les hommes, la religieuse leur parloit à la porte, accompagnée d'une ancienne. Elles sortoient même
c. 46. 47. 48. quelquefois pour aller voir leur père ou leur mère malades. Il y a plusieurs distinctions marquées pour la nourriture pendant le carême & les autres jours de jeûne; à cause des fêtes qui se peuvent rencontrer en ces jours, & qui font diminuer l'abstinence suivant l'usage de l'église Grecque; mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou le
c. 50. 51. 52. 56. poisson. On recommande étroitement la pauvreté exacte & l'exclusion de toute propriété. Les religieuses se baigneront
c. 57. tous les mois : les malades, toutes les fois que le médecin l'ordonnera; & ce médecin du monastère doit être eunuque ou vieux. Comme ce monastère avoit peu d'étendue, la sé-
c. 70. pulture des Religieuses étoit dehors; & pour cet effet l'impératrice Irene avoit obtenu du patriarche Nicolas, un petit monastère nommé Cellarée, dépendant de la grande église. Elle y mit quatre religieuses du monastère de la Pleine de grâce, avec un prêtre séculier pour y faire l'office. On y transportoit la défunte; & il y avoit au convoi le nombre de religieuses réglé par l'abbesse. C'est ce qui m'a paru de plus singulier dans ces constitutions du monastère fondé par l'impératrice Irene.

LVI. Le pape Gelase en Provence.

Le pape Gelase II ne se trouvant pas en sureté à Rome;

en partit le second jour de Septembre 1118. Il étoit accompagné de deux cardinaux prêtres, Jean de Creme & Gui de sainte Balbine ; & de quatre cardinaux diacres, dont le premier étoit Pierre de Leon, avec deux nobles Romains & leur suite. Ils furent reçus à Pise avec grand honneur, & le pape y fit un sermon qui parut très-éloquent. Quelques jours après il se rembarqua & arriva en Provence au port de S. Gilles, où il fut reçu par l'abbé Hugues & sa communauté, & défrayé libéralement pendant un assez long séjour qu'il y fit. Là tous les évêques du pays, grand nombre de moines, quantité de noblesse & de peuple se rendirent auprès du pape, & lui offrirent leurs services. Pons abbé de Clugni, entre autres présens donna au pape trente chevaux, & l'abbé de S. Gilles dix, dont il se servit pour marcher dans le pays. Il y dédia trois églises, & marqua avec des pierres les bornes de leurs franchises. Il confirma la primatie de l'église de Tolède par une bulle adressée à l'archevêque Bernard, & datée de S. Gilles le septième de Novembre.

An. 1118. Pandulf. n. 16.

LVII. Commencemens de S. Norbert. *Vit. ap. Bol. 6. Jun. tom. 19. p. 821.*

Pendant que le pape y étoit, S. Norbert l'y vint trouver, & obtint de lui la permission de prêcher. C'étoit un jeune seigneur Allemand, né à Santen dans le pays de Clèves, qui ayant étudié, étoit entré dans le clergé, & avoit reçu le sous-diaconat. En cette qualité il se mit à la cour de Frideric archevêque de Cologne, puis à celle de l'empereur Henri, & s'y fit aimer & estimer, non-seulement par sa noblesse & ses grands biens, mais par ses qualités personnelles, sa belle taille, sa bonne mine, ses lettres, sa politesse, sa libéralité, sa douceur. Mais cette prospérité pensa le perdre : comme le monde lui applaudissoit, il ne songeoit point à l'éternité ; il n'étoit occupé que de son ambition & de son plaisir ; il suivoit tous ses désirs, sans se rien refuser, & les pensées de la vie future lui sembloient des songes & des fables. Un jour comme il marchoit dans une agréable prairie, bien monté, vêtu de soie, suivi d'un seul valet, il survint un grand orage, des éclairs, des tonnerres effroyables. Son valet lui cria de retourner sur ses pas ; & aussitôt un coup de foudre tombant aux pieds de son cheval, brûla l'herbe, ouvrit la terre de la hauteur d'un homme, & on sentit une odeur de souffre qui paroissoit infernale. Norbert demeura étendu d'un côté, le cheval de l'autre, & le valet épouvanté.

AN. 1118. Norbert parut mort pendant une heure, après laquelle il revint comme d'un profond ſommeil, & dit en ſoi-même : Seigneur, que voulez-vous que je faſſe ? & ſe répondit : quitte le mal & fais le bien, cherche la paix & la pourſuis. Il retourna donc ſur ſes pas, réſolu de ſe convertir : mais d'abord, il ne voulut rien changer à ſon extérieur ; il ſe contenta de porter un cilice ſous ſes habits précieux, & de travailler au-dedans à ſe combattre lui-même. Il quitta la cour, & demeuroit chez lui, ou dans l'abbaye de Sigebert près de Cologne, avec l'abbé Conon depuis évêque de Ratisbonne, attendant le temps de ſe déclarer, & comme il étoit encore peu inſtruit dans les voies de Dieu, il réſolut en quittant le monde de prendre les ordres, croyant faire plus de fruit. Ainſi le temps de l'ordination étant venu, il alla avec un pieux empreſſement trouver Frideric archevêque de Cologne : le priant de l'ordonner avec les autres. L'archevêque ſurpris qu'il demandât de lui-même ce qu'il avoit ſouvent refuſé quand on le lui offroit, le lui promit avec joie. Norbert ajouta : je déſire d'être ordonné en même temps diacre & prêtre. L'archevêque encore plus étonné, lui demanda la cauſe d'un ſi ſoudain changement ; & le preſſa tellement que ſe jetant à ſes pieds, il lui demanda avec larmes l'abſolution de ſes péchés : & l'ayant obtenue, lui déclara ſon deſſein. L'archevêque touché de l'amitié qu'il portoit à Norbert, & perſuadé qu'il y avoit quelque inſpiration divine dans un changement ſi extraordinaire, crut devoir en cette occaſion ſe diſpenſer de la règle, qui ne permettoit pas de donner ces deux ordres tout à la fois.

Act. IX. 6.
Pſ. 33.

L'heure de l'office étant venue, on rangea les autres ordinans revêtus d'aubes ſuivant la coutume ; & Norbert ſe préſenta au milieu du peuple, d'autant plus attentif à le regarder, qu'il étoit plus connu. Quand le ſacriſtain lui préſenta les ornemens dont il devoit ſe revêtir, il étendit la main vers un de ſes domeſtiques dont il reçut une pellice de peau d'agneau qu'il avoit fait apporter exprès ; & s'étant dépouillé d'un habillement très-riche qu'il portoit, il ſe revêtit de celui-ci, qui ſelon l'uſage du temps & du pays étoit très-mépriſable : enſuite il tendit l'autre main au ſacriſtain & reçut les ornemens.

Après ſon ordination, il retourna au monaſtère de Sigebert, où il demeura ſix ſemaines pour y apprendre l'exercice

de ses fonctions & se former à la piété : puis il revint chez lui à Santen ; & parce qu'il en étoit chanoine, le doyen & ses confrères le prièrent comme nouveau prêtre de célébrer la grande messe. Il l'accepta, & après l'évangile il fit un sermon, où il parla avec un zèle merveilleux sur la vanité du monde, la brièveté de la vie, & l'impossibilité d'y être heureux : appuyant fortement sur les défauts qu'il connoissoit dans les chanoines ses confrères, sans toutefois en désigner aucun en particulier. Le lendemain quand ils furent au chapitre, il prit le livre de la règle, & s'adressant au doyen, il lui montra par les paroles de saint Gregoire & de saint Isidore, qu'il devoit rappeler les autres au droit chemin.

C'étoit apparemment la règle d'Aix-la-Chapelle, tirée entre autres de ces deux saints. Les anciens chanoines écoutoient Norbert paisiblement, voyant qu'il avoit raison : mais les jeunes murmuroient & s'en mocquoient, lui gardant toutefois encore quelque respect extérieur. Le jour suivant il les proclama en plein chapitre, marquant leurs fautes en particulier avec les circonstances ; & comme il continua pendant plusieurs jours, il leur devint insupportable : ensorte qu'ils excitèrent contre lui un clerc de basse naissance, & méprisable en toutes manières, qui le chargea d'injures, & lui cracha au visage. Norbert s'essuya simplement, imputant cet affront à ses péchés : & toutefois celui qui l'avoit insulté étoit tel, que, s'il l'avoit fait traîner dans la boue par les garçons de sa cuisine, tout le monde eût dit que c'étoit bien fait. C'est ainsi qu'en parle l'auteur original de sa vie. *Sup. l. LVI. n. 23.*

Un jour comme il disoit la messe dans une chapelle souterraine, une grosse araignée tomba dans son calice après la consécration. Il avala tout, résolu à ce qui pourroit arriver ; après la messe, comme il demeuroit devant l'autel n'attendant que la mort, il sentit quelque démangeaison dans le nez, & l'araignée en sortit. Il demeura trois ans dans ce même habit d'une pauvreté singulière, prêchant à tout le monde & travaillant à sa propre perfection ; & quand il étoit maltraité par ceux à qui ses prédications étoient incommodes, il alloit chercher de la consolation chez les moines de Sigebert, ou chez les chanoines réguliers de Closterrath, ou avec un saint ermite nommé Lidulfe. En ce temps-là, c'est-à-dire l'an 1118, il se tint un concile à Frislar où présida Conon évêque de Palestrine, légat du pape Gelase. Les évêques &

AN. 1118. les abbés qui y étoient assemblés y appelèrent Norbert ; & d'un commun accord ils l'accusèrent devant le légat, de ce qu'il prêchoit sans mission & déclamoit contre eux sans aucune autorité ; de ce qu'il portoit un habit extraordinaire & peu convenable à sa naissance, quoiqu'il ne fût point religieux & gardât la propriété de ses biens. Norbert répondit : qu'il avoit reçu le pouvoir de prêcher quand il avoit été ordonné prêtre, & que S. Pierre nous apprend, que ce n'est pas l'habit précieux qui nous rend agréables à Dieu. Enfin ils le laissèrent aller. Le légat Conon tint aussi vers le même temps un concile à Cologne, où il publia l'excommunication contre l'empereur comme à celui de Friflar.

1. *Petr.* III. 3 *tom.* X *p.* 823. *ab. Urs. perg.*

LVIII. S. Norbert vient trouver le pape.

Norbert voyant que tous étoient contre lui & rejetoient la vérité qu'il prêchoit, ne cherchant qu'à le calomnier, alla trouver l'archevêque de Cologne son prélat, & résigna entre ses mains tout ce qu'il avoit de bénéfices & de revenus ecclésiastiques, qui étoient considérables. Ensuite il vendit ses maisons & ses autres biens, même ses meubles, & en distribua le prix aux pauvres : ne gardant que dix marcs d'argent, une mule & une chapelle pour dire la messe ; & prit seulement deux laïques pour l'accompagner, résolu de voyager hors de son pays. Mais étant arrivé à Hui sur la Meuse, il se défit encore du peu qu'il avoit gardé, ne retenant que sa chapelle, & s'en alla nus pieds, vêtu seulement d'une tunique de laine & d'un manteau avec ses deux compagnons. En cet équipage il traversa toute la France, & arriva à S. Gilles, où il trouva le pape Gelase. Il lui déclara sa résolution, s'accusant particulièrement d'avoir reçu ensemble le diaconat & la prêtrise contre les canons, & en demanda l'absolution. Le pape admirant sa sagesse & l'esprit de Dieu qui étoit en lui, ne lui accorda pas seulement cette absolution, il voulut encore le retenir avec soi. Mais Norbert le conjura de ne lui point demander cette marque d'obéissance : lui représentant que c'étoit dans les cours des princes & des évêques qu'il s'étoit dissipé & débauché ; qu'ainsi il ne convenoit ni à sa jeunesse, ni à la pénitence qu'il s'étoit proposée, de demeurer à la suite du pape ; mais que s'il lui ordonnoit d'être chanoine, moine ou ermite, ou de vivre en pélerin, il lui obéiroit volontiers en tout. Le pape voyant sa fermeté & son zèle, sachant que la persécution qu'il avoit

souﬀerte à cauſe de la prédication, lui donna la faculté de prêcher la parole de Dieu, non-ſeulement dans les lieux où il l'avoit prêchée, mais par-tout où il voudroit, lui en donnant même un ordre exprès : avec déſenſe à ceux qui avoient voulu s'y oppoſer, d'empêcher le ſimple peuple de proﬁter de ſes inſtructions; & aﬁn que perſonne n'en pût douter, il lui en ﬁt expédier une bulle. Avec ces pouvoirs Norbert s'en retourna, marchant toujours nus pieds dans la plus grande rigueur de l'hiver: & ſans que le froid, la faim, ni la laſſitude ralentiſſent ſa ferveur. Il marchoit quelqueſois dans la neige juſques aux genoux, il ne mangeoit que le ſoir & des viandes de carême, hors les dimanches, & uſoit rarement de vin ou de poiſſon. AN. 1118.

LIX. Concile de Rouen. Orderic. lib. 12. p. 846. tom. x. conc. p. 824.

Le pape Gelaſe envoya un légat à Rouen, où ſe tenoit un concile qui commença le ſept d'Octobre de cette année 1118. Henri, roi d'Angleterre, y traita de la paix du royaume avec Raoul, archevêque de Cantorberi, & les autres ſeigneurs qu'il y avoit aſſemblés; & Geoffroi, archevêque de Rouen, y traita des aﬀaires de l'égliſe, avec quatre de ſes ſuffragans qui étoient préſens & pluſieurs abbés dont dix ſont nommés : les évêques étoient Richard de Bayeux, Jean de Liſieux, Turgis d'Avranches, & Roger de Coutances. Serlon de Seès envoya s'excuſer ſur ſa vieilleſſe & ſes inﬁrmités : Audin d'Evreux ſur la néceſſité de défendre le pays contre les ennemis, en quoi toutefois il réuſſit mal. Le légat du pape étoit un clerc Romain nommé Conrad, qui parla très-éloquemment, comme ayant été nourri dans la ſource de la latinité. Il ſe plaignit de l'empereur qui perſécutoit les catholiques, de l'antipape Bourdin, & des vexations que l'égliſe ſouffroit en Toſcane. Il repréſenta que le pape avoit été réduit à venir au-deçà des Alpes comme en exil: & conclut en demandant à l'égliſe de Normandie le ſecours de ſes prières, & encore plus de ſon argent. Ce ſont les termes d'Orderic, auteur du temps.

LX. Réduction de Sarragoce. Chr. Malleac. p. 219. tom. 2. bibl. Lab. Blanca. Arrag. p. 637.

La même année on tint un concile à Toulouſe, où on conclut le voyage d'Eſpagne pour le ſecours d'Alfonſe, roi d'Arragon, qui le 6[e] de Décemb. gagna une grande bataille contre les Mores où étoient pluſieurs de leurs rois, entre autres ceux de Maroc & de Grenade. Le dixième du même mois il prit Sarragoce, après quoi ſe rendirent huit autres

AN. 1118. villes & plusieurs châteaux. Avant la prise de Sarragoce on avoit élu pour en être archevêque Pierre Librane, qui alla trouver le pape Gelase, fut sacré de sa main, & rapporta une bulle datée du neuvième de Décembre, & adressée à l'armée chrétienne qui assiégeoit Sarragoce. Par cette bulle le pape accorde indulgence à ceux qui, après avoir reçu pénitence, mourroient en cette entreprise; & à tous ceux qui travailleroient au rétablissement de cette église, & donneroient, pour la subsistance du clergé, indulgence à la discrétion des évêques, à proportion de leurs bonnes œuvres. En vertu de cette bulle l'archevêque Pierre étant établi dans son siége, envoya son archidiacre Miorrand, avec des lettres souscrites par lui & par trois autres évêques, adressées à tous les fidelles, afin de donner des indulgences & recueillir des aumônes pour le rétablissement de son église. Sarragoce avoit été près de quatre cents ans au pouvoir des infidelles.

Gelas. ep. 5.

Sitôt que le roi de France Louis eut appris que le pape Gelase étoit arrivé en Provence, il y envoya Suger, moine de S. Denis, avec des présens qui étoient comme les prémices de son royaume; & ils convinrent du jour auquel le roi se rendroit à Vezelai, pour voir le pape & conférer avec lui. Cependant le pape Gelase tint un concile à Vienne; & en partant donna ordre à l'archevêque Gui de le venir trouver à Clugni: où le pape étant arrivé, fut reçu avec tous les siens selon qu'il convenoit à sa dignité & à l'opulence de ce monastère. Il y reçut plusieurs prélats & les envoyés de plusieurs princes avec quantité de présens; & il commençoit à respirer & à donner ses ordres pour le soulagement de ceux qu'il avoit amenés & de ceux qu'il avoit laissés à Rome, quand il fut attaqué d'une pleurésie outre la goutte qui l'incommodoit depuis long-temps, & se trouva réduit à l'extrémité.

Ab. Ursperg. ann. 1119. *Pandulf.*

LXI. Mort de Gelase II.

Alors il fit appeler l'évêque de Palestrine avec les autres cardinaux qui étoient présens, & voulut le désigner pour son successeur; mais l'évêque s'en excusa en disant: à Dieu ne plaise que je me charge de ce fardeau, indigne & misérable que je suis! vu principalement que de notre temps le saint siége étant sous la persécution, a besoin pour se soutenir de richesses & de puissance temporelle. Si vous voulez croire mon conseil, nous élirons l'archevêque de

Vienne, qui outre la piété & la prudence, a encore la puissance & la noblesse séculière : car nous espérons qu'il délivrera le saint siége de cette longue vexation. Ce discours fut approuvé du pape malade & des cardinaux présens ; & aussitôt on envoya querir l'archevêque de Vienne. Mais pendant qu'il étoit en chemin, le pape sentant approcher sa fin, fit sa confession devant un grand nombre de personnes, reçut le corps & le sang de Notre-Seigneur, se fit coucher à terre suivant l'usage monastique, & rendit ainsi l'esprit le vingt-neuvième de Janvier 1119, après un an moins deux jours de pontificat. Il fut enterré à Clugni, & le saint siége vaqua quinze jours. Le roi Louis apprit sa mort comme il étoit en chemin pour se rendre à la conférence de Vezelai. AN. 1119.





LIVRE SOIXANTE-SEPTIÉME.

AN. 1119. I. Calliste II, pape. *Vita per Pandulf.*

GUI, archevêque de Vienne, étant arrivé à Clugni après la mort du pape Gelase, fût élu pape & nommé Calliste II, par les cardinaux qui étoient présens : mais il résista fortement, principalement par la crainte que son éleçtion ne fût pas approuvée à Rome ; & jusques à ce que la ratification en fût venue, il ne pouvoit se résoudre à porter la chape rouge. Gui étoit fils de Guillaume Tête-hardie, comte de Bourgogne, parent des empereurs & des rois de France & d'Angleterre : sa sœur Guille avoit épousé Humbert II, comte de Maurienne, & leur fille Adelaïde étoit reine de France, épouse de Louis le Gros. Entre les lettres que Calliste écrivit aux principaux prélats pour leur donner part de son élection, nous avons celle qu'il adressa à Adalbert, archevêque de Mayence, où il parle ainsi : le pape Gelase, d'heureuse mémoire, en partant de Vienne, m'enjoignit de l'aller trouver quand il seroit à Clugni ; à quoi voulant satisfaire quelques jours après, je reçus en chemin la nouvelle de sa mort. Toutefois afin de consoler nos frères qui étoient venus avec lui, j'allai à Clugni touché d'une sensible douleur. Mais lorsque je ne songeois qu'à leur consolation, ils m'ont imposé un fardeau au-dessus de mes forces. Car les évêques, les cardinaux, les clercs & les laïques Romains m'ont pris malgré ma résistance d'un consentement unanime, pour gouverner l'église Romaine sous le nom de Calliste.

Epist. 1.

Chr. Benev. ap. Bar. ann. 1119.

Les cardinaux qui étoient à Clugni envoyèrent à Rome donner part de la mort de Gelase & de l'élection de Calliste à Pierre, évêque de Porto, que Gelase y avoit laissé son vicaire ; & qui ayant reçu ces lettres, monta aussitôt au capitole, & les fit lire en présence des Romains. Ils approuvèrent tout d'une voix l'élection de Calliste, louant Dieu de leur avoir donné un pape d'un si grand mérite. Celui qui travailla le plus à faire confirmer à Rome cette élection, fut Pierre de Leon, à cause que son fils nommé aussi Pierre, diacre cardinal, avoit été en France le principal promoteur de cette élection. Ensuite l'évêque de Porto écrivit ces nouvelles au cardinal Hugues, légat à Benevent, & à Landulfe, archevêque de

de la même ville, qui auſſitôt aſſembla le clergé & le peuple, & publia l'élection de Calliſte, qui fut ſolennellement approuvée, & les citoyens lui promirent fidélité. Cependant le pape Calliſte fut couronné ſolennellement à Vienne par Lambert évêque d'Oſtie & pluſieurs autres, le dimanche de la Quinquagéſime neuvième Février 1119 : & ſon élection fut publiée par-tout, particulièrement en Allemagne, dans la diète qui ſe tenoit à Tribur dont voici l'occaſion.

AN. 1119.

Epiſt. Conon. tom. 3. ſpicil. 493.

L'empereur Henri étoit encore en Italie, quand il apprit que Conon, évêque de Paleſtrine & légat du pape Gelaſe, avoit publié l'excommunication contre lui dans les conciles de Cologne & de Friſlar ; & que les ſeigneurs peu de temps après avoient indiqué une diète à Virsbourg, où ils vouloient qu'il ſe trouvât, ſinon qu'il fût dépoſé du royaume. Henri, furieuſement irrité de cette nouvelle, laiſſa ſes troupes en Italie avec l'impératrice ſon épouſe ; & vint en Allemagne, lorſqu'on l'y attendoit le moins. Et comme ſa préſence y excita de nouveau les violences & les actes d'hoſtilité, il fut obligé de convoquer à Tribur une aſſemblée générale des évêques & des ſeigneurs, où il promit de ſatisfaire ſur tous les chefs dont on l'accuſoit. En cette aſſemblée on établit une paix, mais qui ne fut pas ſolide. Il s'y trouva des députés de Rome, de Vienne & de pluſieurs autres égliſes, qui confirmèrent la nouvelle de l'élection du pape Calliſte. Tous les évêques d'Allemagne lui promirent obéiſſance & approuvèrent la convocation du concile qu'il devoit tenir vers la S. Luc ; l'empereur lui-même promit de s'y trouver pour la réunion de l'égliſe univerſelle.

Ab Urſperg. an. 1119.

II. Concile de Toulouſe. Manichéens. *t. x. p. 856.*

En attendant ce concile qui ſe devoit tenir à Reims, le pape Calliſte en tint un à Toulouſe le treizième de Juin, où aſſiſtèrent des cardinaux, des évêques & des abbés de Gothie ou Languedoc, de Gaſcogne, d'Eſpagne, & de Bretagne ; entre autres Conon, évêque de Paleſtrine, Lambert d'Oſtie, Oldegaire archevêque de Tarragone, Bernard d'Auch, Atton d'Arles, Foulques d'Aix, Richard de Narbonne, Gaultier évêque de Maguelone, & Raimond de Balbaſtro. En ce concile on fit dix canons, dont le plus remarquable eſt le troiſième, conçu en ces termes : quant à ceux qui, feignant une apparence de religion, condamnent le ſacrement du corps & du ſang de Notre-Seigneur, le baptême des enfans, le ſacerdoce & les autres ordres eccléſiaſtiques,

AN. 1119. & les mariages légitimes; nous les chassons de l'église comme hérétiques, & ordonnons qu'ils soient réprimés par les puissances séculières. Nous soumettons à la même condamnation leurs défenseurs, s'ils ne viennent à résipiscence. On défend aux princes & à tous les laïques de piller les biens des évêques morts; & on prononce excommunication contre les moines, les chanoines & les clercs, qui renoncent à leur profession, ou laissent croître leur barbe & leurs cheveux comme des laïques.

c. 4.

c. 10.

Les hérétiques condamnés en ce concile, étoient les sectateurs de Pierre de Bruis & de Henri son disciple, dont je parlerai dans la suite. C'étoit des Manichéens, comme ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouse même, à Orléans & à Arras, & qui étoient venus d'Italie. Ceux-ci tenoient la même doctrine au fonds, quoiqu'avec quelques différences.

Sup. liv. LVIII. *n.* 53. LIX. *n.* 5.

III. Députation vers l'empereur.

Comm. Hesson. Tom. X. *conc. p.* 872.

Pour préparer la paix qui se devoit traiter au concile de Reims entre l'église & l'empire, Guillaume de Champeaux évêque de Châlons, & Pons abbé de Clugni, allèrent à Strasbourg trouver l'empereur Henri. Il leur demanda leur conseil sur le moyen de faire cette paix sans diminution de son autorité; & l'évêque répondit : seigneur, si vous désirez avoir une véritable paix, il faut que vous renonciez absolument à l'investiture des évêchés & des abbayes. Et pour vous assurer que vous n'en souffrirez aucune diminution de votre autorité royale : sachez que, quand j'ai été élu dans le royaume de France, je n'ai rien reçu de la main du roi ni devant ni après mon sacre; & toutefois je le sers aussi fidellement, à cause des tributs, de la milice & des autres droits qui appartenoient à l'état, & que les rois chrétiens ont donnés anciennement à l'église : je le sers, dis-je, aussi fidellement, que vos évêques vous servent dans votre royaume, en vertu de l'investiture qui a attiré cette discorde & l'anathème sur vous. L'empereur levant les mains, répondit : eh bien, soit, je n'en demande pas davantage. L'évêque reprit : si vous voulez donc renoncer aux investitures, & rendre les terres aux églises & à ceux qui ont travaillé pour l'église, nous essayerons avec l'aide de Dieu de terminer ce différent. L'empereur ayant pris le conseil des siens, promit de le faire, s'il trouvoit de la part du pape de la fidélité & de la justice ; & si on lui rendoit à lui & aux siens une vraie

paix, avec les terres qu'ils avoient perdues en cette guerre. L'évêque en demanda quelque assurance, afin que leur travail ne fût pas inutile; & l'empereur fit serment par la foi chrétienne, entre les mains de l'évêque & de l'abbé, d'observer sans fraude ces articles. Après lui l'évêque de Lausane, le comte Palatin, & les autres qui l'accompagnoient tant clercs que laïques, firent le même serment.

An. 1119.

Avec cette assurance l'évêque & l'abbé retournèrent vers le pape, & le trouvèrent à Paris, où il étoit le sixième d'Octobre, comme il paroît par la confirmation des priviléges de l'abbaye de Vendôme, qu'il accorda à l'abbé Geoffroi. Le pape approuva la négociation, & dit : Plût à Dieu que la chose fût déjà faite, si ce pouvoit être sans fraude! & ayant pris conseil des évêques & des cardinaux, il envoya à l'empereur les mêmes députés, & avec eux l'évêque d'Ostie & le cardinal Gregoire. Ils avoient ordre d'examiner soigneusement ces articles, les arrêter par écrit, & les signer de part & d'autre; & si l'empereur les vouloit exécuter, lui donner jour avant la fin du concile. Ils le rencontrèrent entre Verdun & Metz, & lui dirent que le pape le recevroit volontiers aux conditions convenues. L'empereur en témoigna de la joie, & jura de nouveau entre les mains des quatre députés, ce qu'il avoit juré à Strasbourg; savoir, que le vendredi vingt-quatrième d'Octobre il exécuteroit à Mouson, en présence du pape, la convention que l'on avoit rédigée par écrit. L'empereur promettoit de renoncer aux investitures des églises, & donner une vraie paix, avec restitution de biens à tous ceux qui avoient été en guerre pour ce sujet : le pape donnoit la paix avec restitution de biens à l'empereur, & à tous ceux qui avoient été en guerre contre l'église. Avec ce traité les députés revinrent promptement trouver le pape, qui étoit arrivé à Reims pour le concile.

Gal. epist. 10.

Par ordre du pape, il y vint des évêques de toutes les provinces d'Occident, d'Italie, de Germanie, de Gaule, d'Espagne, de Bretagne, d'Angleterre, & des autres îles de l'Océan. Adalbert archevêque de Mayence y vint, avec sept évêques & une escorte de cinq cents chevaliers. Sa venue fit grand plaisir au pape; & il envoya au-devant de lui Hugues comte de Troies avec d'autres troupes. Le roi d'Angle-

Orderic. Vit. lib. 12 p. 857. Tom. x. conc. p. 865.

AN. 1119. terre permit aux prélats de son royaume d'aller à ce concile : mais il leur défendit absolument d'y former aucune plainte l'un contre l'autre. Car, leur dit-il, je ferai bonne justice à tout le monde dans mon royaume ; je paie tous les ans à l'église les revenus que lui ont accordés mes prédécesseurs, & je conserve aussi mes privilèges. Allez, saluez le pape de ma part, & écoutez avec respect ses ordonnances : mais n'apportez point dans mon royaume des nouveautés superflues. A ces conditions le roi envoya au concile les évêques & les abbés de Normandie, & ceux d'Angleterre qui étoient alors en Normandie avec lui.

Edmer. 5. Nevor. p. 94.

IV. Turstain sacré archevêque d'Yorck.

Turstain, élu archevêque d'Yorck, lui demanda permission d'y aller ; & ne l'obtint qu'après lui avoir promis, par la foi qu'il lui devoit comme à son seigneur, de ne rien solliciter auprès du pape au préjudice de l'église de Cantorberi ; & ne se point faire sacrer par le pape, pour quelque raison que ce fût. Depuis le jugement interlocutoire que Pascal II avoit rendu en faveur de Turstain, la mort de ce pape avoit suspendu l'affaire. Quand on eut appris l'arrivée de Gelase II en Bourgogne, tous les prélats se préparoient à l'aller trouver, & assister au concile qu'il devoit célébrer à Reims à la mi-Carême de l'année suivante 1119 : entre autres, Raoul archevêque de Cantorberi partit pour cet effet de Rouen, où il étoit demeuré à son retour de Rome. Mais après avoir fait quelque chemin, il apprit que le pape Gelase s'étoit éloigné dans le dessein d'aller vers l'Espagne. Raoul se contenta donc d'envoyer des députés, pour savoir au vrai la route que tiendroit le pape, & quel fonds il pouvoit faire sur lui touchant son affaire. Turstain l'ayant appris, partit d'Angleterre, & vint à Rouen dans le dessein d'aller trouver le pape : mais comme il étoit venu sans congé du roi, ce prince lui défendit de passer outre. Quelque temps après, les députés de Raoul revinrent d'auprès du pape ; & rapportèrent que, lorsqu'il se proposoit de faire quantité de choses nouvelles & inouies jusques alors, il étoit mort à Clugni.

Sup. l. LXVI. n. 42.

Edmer. p. 93.

Quand on eut appris en Angleterre l'élection de Calliste, les esprits furent partagés, comme ils l'étoient déjà sous Gelase son prédécesseur. Les uns continuèrent de reconnoitre pour pape Gregoire VIII, c'est-à-dire Bourdin, qu'ils savoient être le maître à Rome depuis près d'un an ; les autres reconnoissoient Calliste : les autres ne reconnoissoient ni l'un

ni l'autre. Les François toutefois, le roi d'Angleterre, & l'archevêque de Cantorberi, étoient pour le pape Callifte. C'eft ce que témoigne le moine Edmer, qui étoit alors en Angleterre. L'archevêque Raoul étoit toujours à Rouen auprès du roi fon maître, & n'alla point au concile de Reims: tant à caufe de quelque indifpofition, que parce que le roi lui avoit promis qu'à fon retour en Angleterre il lui feroit bonne juftice, & obligeroit Turftain à lui faire la foumiffion qu'il défiroit. C'eftpourquoi en permettant à Turftain d'aller au concile, il en exigea le ferment que j'ai marqué. Le roi fit plus, il envoya au pape le moine Sieffred, frère de l'archevêque Raoul, & connu particulièrement du pape; pour lui dire de fa part qu'il fe gardât bien, pour quelque raifon que ce fût, de facrer Turftain, ou le faire facrer par un autre que par l'archevêque de Cantorberi: autrement, qu'il ne recevroit Turftain en aucun lieu de fon obéiffance. Et fi le pape, fous prétexte de fon autorité, vouloit faire le contraire, le roi proteftoit qu'il ne changeroit pas de réfolution, quand il en devroit perdre fa couronne. Le pape répondit: le roi ne doit pas croire que, dans l'affaire en queftion, j'agiffe autrement qu'il ne veut. Je n'ai jamais eu intention de diminuer en rien la dignité de l'églife de Cantorberi, que tant de grands prélats ont gouvernée.

AN. 1119.

Nonobftant ces précautions du roi d'Angleterre, Turftain étant arrivé auprès du pape, fut fi bien mettre les Romains dans fes intérêts par fes largeffes, qu'ils lui firent obtenir d'être facré de la main du pape. Ce fut le dimanche dix-neuvième d'Octobre 1119, la veille de l'ouverture du concile, avant que les évêques Anglois fuffent arrivés. La cérémonie fe fit dans l'églife de S. Remi, où le moine Sieffred envoyé du roi d'Angleterre, ayant ouï dire le matin que Turftain alloit être facré, en fut tellement furpris, qu'il ne le pouvoit croire. Mais quand on en fut affuré, Jean archidiacre de Cantorberi, qui y étoit venu exprès, s'approcha du pape; & lui foutint, en préfence de plufieurs évêques & d'autres perfonnes confidérables, que ce facre devoit être fait par l'archevêque de Cantorberi, & que tout pape qu'il étoit il ne pouvoit ôter à cette églife fon droit. Le pape répondit: nous ne voulons faire aucun tort à l'églife de Cantorberi, mais nous exécuterons ce que nous avons réfolu, fans préjudice de fa dignité. Tout le monde fut furpris de cette

AN. 1119. réponse, & encore plus l'exécution; & plusieurs crurent qu'il avoit le consentement du roi d'Angleterre. A ce sacre assistèrent par ordre du pape, plusieurs évêques de Gaule; mais Hubaud archevêque de Lyon n'y voulut pas assister, même par son ordre: indigné de l'injure que l'on faisoit à l'église de Cantorberi, avec laquelle il avoit une liaison particulière. Or quand le roi d'Angleterre l'eut appris, il défendit absolument à Turstain & aux siens de revenir en Normandie, en Angleterre, ni en aucun lieu de son obéissance. Ainsi tout le monde vit clairement que ce sacre s'étoit fait sans son consentement.

V. Concile de Reims. *Orderic. p. 856. Tom. x. conc. p. 865. Hist. Ambas. ap. Sir. ad. Gofr. Vind. 5. ep. 3. Orderic. lib. 9. in fine. MartenneCollect. p. 73. Gall. Chr. tom. 1.*

Au concile de Reims se trouvèrent quinze archevêques & plus de deux cents évêques, avec grand nombre d'abbés & d'autres ecclésiastiques constitués en dignité. Entre les archevêques on marque Raoul le Vert archevêque de Reims, Leotheric de Bourges, Hubaud de Lyon, Geoffroi de Rouen, Turstain d'Yorck, Daïmbert de Sens, Gislebert de Tours, & Baudri de Dol. Gislebert avoit succédé à Raoul son oncle, nonobstant l'opposition de Gautier trésorier de S. Martin de Tours, & homme de mérite, dont l'élection étoit approuvée presque de tout le diocèse. Ce schisme causa une guerre dans la province; mais le parti de Gislebert l'emporta. Baudri étoit d'Orléans, & fut moine & puis abbé de Bourgueil. Il fut sacré archevêque de Dol à Noël 1114, par Girard évêque d'Angoulême, légat du pape Pascal II, qui ensuite lui envoya le pallium. Il garda la vie monastique dans l'épiscopat, & demeuroit le plus souvent avec des moines: car ne pouvant souffrir la méchanceté des Bretons, nation encore indomptée, il se réfugioit souvent en Normandie, en des terres sur la rivière de Risle, données à l'église de Dol dès le temps de S. Samson. Là il s'occupoit à écrire & à enseigner: car il étoit un des savans hommes de son temps, comme il paroit encore par ses écrits. Il y mourut, & fut enterré dans l'abbaye de Preaux.

Conc. p. 871. Entre les évêques du concile de Reims, les plus distingués pour leur doctrine & leur éloquence, étoient Girard d'Angoulême, Haton de Viviers, Geoffroi de Chartres, & Guillaume de Châlons. La séance du concile se tint dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, devant le crucifix, & commença le lundi vingtième d'Octobre. Après la messe le pape s'assit en un trône élevé vis-à-vis la porte de l'église: de-

vant lui étoient au premier rang trois évêques cardinaux, Conon de Palestrine, Boson de Porto, Lambert d'Ostie, puis Jean de Crême, & Haton de Viviers. C'étoit principalement ces cinq qui examinoient & décidoient les questions. Chrysogone diacre cardinal, & bibliothéquaire de l'église Romaine, étoit debout auprès du pape, revêtu d'une dalmatique, tenant à sa main le livre des canons, pour les lire quand il étoit besoin. Six autres ministres revêtus de tuniques, ou de dalmatiques, étoient tout autour, & faisoient faire silence quand il s'élevoit du tumulte. Après les litanies & les oraisons solennelles, le pape expliqua en latin, mais d'un style simple, l'évangile ou il est dit que Jésus ordonna à ses disciples de passer la mer devant lui ; & que le soir il s'éleva un vent contraire, ensorte que la barque, figure de l'église, étoit agitée par les flots: qui sont les tentations & les afflictions de ce monde, & qui s'apaisent tout d'un coup par la présence du Sauveur. Ensuite le cardinal Conon se leva, & fit un sermon très-éloquent sur le devoir des pasteurs: leur appliquant ce qui est dit dans la Genèse du soin que Jacob avoit des troupeaux de Laban.

AN. 1119.

Matth. XIV. 22.

Gen. XXXI. 38.

Le pape dit aussi ce premier jour, que le principal sujet de la convocation du concile étoit l'extirpation de la simonie, & pour cet effet l'abolition des investitures. C'est pourquoi, ajouta-t-il, écoutez attentivement de la bouche de nos frères, qui ont porté des paroles de paix entre nous & le prétendu roi d'Allemagne, tout ce qui s'est passé en cette affaire, & considérez ce que je dois faire, puisque c'est notre cause commune. Alors il ordonna à l'évêque d'Ostie d'exposer l'affaire en latin à tout le concile : puis à l'évêque de Châlons de l'expliquer en François en faveur des laïques. Ensuite il proposa divers articles ce jour-là & le suivant; mais il en remit la conclusion à la fin du concile.

Le roi Louis entra dans le concile avec les seigneurs François, monta sur l'échafaud où étoit le siége du pape, & dit: je viens demander conseil à cette sainte assemblée. Le Roi d'Angleterre a envahi par violence la Normandie, qui est de mon royaume. Il a maltraité en plusieurs manières le duc Robert, son frère & mon vassal; & enfin l'a pris, & le tient depuis long-temps en prison. Je l'ai requis plusieurs fois par des évêques & par des comtes de me le rendre, sans avoir pu rien obtenir; & vous voyez ici Guillaume fils de

AN. 1119. ce duc dépouillé de ſon héritage. Louis ajouta pluſieurs autres plaintes, dont les François qui étoient préſens certifièrent la vérité. Geoffroi archevêque de Rouen ſe leva, avec les évêques & les abbés de ſa province, & commença à répondre pour le roi d'Angleterre; mais il s'émut un ſi grand tumulte de ceux à qui ſon diſcours ne plaiſoit pas, qu'il fut obligé de ſe taire.

Cependant Hildegarde comteſſe de Poitiers s'avança avec ſes ſuivantes, & fit à haute voix ſa plainte, qui fut écoutée attentivement de tout le concile. Elle diſoit que le comte Guillaume ſon époux l'avoit abandonnée, & avoit pris à ſa place Maubergeon, ſemme du vicomte de Châtelleraut. Le pape demanda ſi le comte de Poitiers étoit venu au concile ſuivant ſon mandement. Alors Guillaume évêque de Saintes, & pluſieurs autres prélats d'Aquitaine, ſe levèrent & excusèrent leur duc: diſant qu'il étoit parti pour venir au concile, mais qu'il étoit demeuré malade en chemin. Le pape reçut l'excuſe, & donna au duc un délai pour ſe préſenter à ſa cour & reprendre ſa ſemme légitime, ſous peine d'anathème.

Ce duc d'Aquitaine étoit le même qui dix-huit ans auparavant en 1101, avoit fait le voyage de la terre ſainte avec pluſieurs autres ſeigneurs François. Avant ce voyage il étoit tellement plongé dans toutes ſortes de vice, qu'il ſembloit croire que tout alloit au haſard, & qu'il n'y avoit point de Providence. Comme il avoit l'eſprit agréable, il tournoit tout en raillerie, & faiſoit gloire de ſes débauches: juſques-là qu'il diſoit qu'il vouloit faire une abbaye pour y raſſembler des ſemmes publiques; & les nommant par leur nom, il diſoit qu'une telle ſeroit l'abbeſſe, une telle la prieure, ainſi des autres; & il faiſoit des chanſons ſur ce ſujet. La croiſade ne le convertit pas, puiſque ſi long-temps après il entretenoit la vicomteſſe de Châtelleraut: & il l'aimoit avec tant de paſſion, qu'il portoit ſur ſon écu le portrait de cette ſemme, pour l'avoir préſente dans les combats. Gerard évêque d'Angoulême le reprit de cet adultère ſcandaleux, & l'excommunia; mais le duc, ſe moquant de l'évêque qui étoit chauve, lui dit: vous ramenerez avec le peigne vos cheveux ſur le front, avant que je quitte la vicomteſſe.

Sup. liv. LXV. *n.* 23.

Guill. Malmes b. lib. 5. *p.* 170.

Pierre évêque de Poitiers, homme d'une grande vertu le reprit avec liberté pour le même crime; & comme il ne

se rendoit pas, il commença à prononcer l'excommunication contre lui. Alors le duc en furie le prit aux cheveux, & tenant son épée nue : tu mourras tout-à-l'heure, dit-il, si tu ne me donnes l'absolution. L'évêque feignant d'avoir peur, demanda la liberté de parler, & acheva hardiment la sentence d'excommunication dans la forme la plus rigoureuse; puis tout résolu au martyre, il tendit le cou en disant : frappe, frappe! mais le duc usant de ses plaisanteries ordinaires, dit : je te hais tellement, que je ne te crois pas digne de ma colère, & tu n'iras pas en paradis de ma main. Toutefois peu de temps après, à la persuasion de la vicomtesse, il envoya l'évêque en exil, où il mourut saintement; & le duc ayant appris qu'il faisoit des miracles, dit : j'ai regret de n'avoir pas avancé sa mort, il m'en auroit eu obligation. Tel étoit donc le duc d'Aquitaine, contre lequel la duchesse son épouse vint porter ses plaintes au concile de Reims.

Ensuite Audin évêque d'Evreux se plaignit d'Amauri comte de Montfort, qui l'avoit chassé honteusement & brûlé sa maison épiscopale. Mais un chapelain d'Amauri démentit l'évêque en plein concile, & soutint qu'il s'étoit attiré la guerre qui avoit causé ces désordres. Les François prenant le parti d'Amauri contre les Normands, il y eut une grande altercation. Enfin on fit silence, & le pape exhorta tous les assistans à la paix, représentant les maux de la guerre tant pour le temporel que pour le spirituel. Il conclut en ordonnant la trève de Dieu, comme le pape Urbain l'avoit établie au concile de Clermont, dont il confirma tous les décrets; puis il ajouta : l'empereur d'Allemagne m'a mandé d'aller à Mouson faire la paix avec lui pour l'utilité de l'église. Je menerai l'archevêque de Reims, celui de Rouen, & quelques autres de nos frères les évêques que j'estime les plus nécessaires à cette conférence. Je prie tous les autres d'attendre ici, où je reviendrai au plutôt : priez pour le bon succès de notre voyage. A mon retour j'écouterai vos plaintes & vos raisons; & Dieu aidant, je vous enverrai en paix chacun chez vous. Ensuite j'irai trouver le roi d'Angleterre mon filleul & mon parent, & je l'exhorterai lui & le comte Thibaut son neveu, (c'étoit le comte de Champagne) & les autres qui sont en différent, de se faire justice, & se donner la paix à eux & à leurs sujets; mais je frapperai d'un terrible anathème ceux qui ne voudront pas m'écouter,

& qui s'opiniâtreront à troubler la tranquillité publique.

AN. 1119. VI. Conférence de Mouson.

Le pape parloit ainsi le mardi vingt-unième d'Octobre, second jour du concile; & c'étoit par l'avis des évêques qu'il avoit résolu d'aller à la conférence avec l'empereur. Il leur recommanda pendant son absence, & principalement le jour de la conférence, d'offrir à Dieu des prières & des sacrifices, & d'aller en procession nus pieds de l'église métropolitaine à S. Remi. Il partit le lendemain mercredi, & le jeudi il arriva fort fatigué au lieu de la conférence. Le vendredi il fit venir dans sa chambre les évêques, les abbés, & les autres habiles gens qu'il avoit amenés en grand nombre, & fit lire les deux écrits dressés de concert de la part de l'empereur & de la sienne. On commença à les examiner soigneusement; & sur cette clause de la promesse de l'empereur : je renonce à toute investiture de toutes les églises; les évêques dirent : si le roi agit simplement, ces paroles suffisent; mais s'il veut chicaner, cet article auroit besoin d'explication, de peur qu'il ne veuille revendiquer les anciens domaines des églises, ou en investir les évêques de nouveau. Dans l'écrit du pape ils pesoient cette clause : je donne une vraie paix au roi & à tous ceux qui ont été ou sont avec lui dans cette guerre. Sous ce nom de paix il craignoit qu'on n'entendît quelque chose de plus que la communion de l'église, & qu'on ne voulût faire recevoir les évêques intrus ou légitimement déposés.

Après cet examen on envoya au camp de l'empereur l'évêque d'Ostie, le cardinal Jean de Crême, l'évêque de Viviers, l'évêque de Châlons, & l'abbé de Clugni : quand ils furent arrivés, ils montrèrent les écrits & déterminèrent les clauses, comme on étoit convenu. D'abord l'empereur nia qu'il eût rien promis de tout cela; mais l'évêque de Châlons dit avec vigueur : je suis prêt à jurer, sur des reliques ou sur l'évangile, que vous l'avez promis entre mes mains. L'empereur, convaincu par le témoignage de tous les assistans, fut contraint de l'avouer; mais il se plaignoit qu'on lui avoit fait promettre ce qu'il ne pouvoit exécuter sans diminution de son autorité royale. L'évêque lui répondit : Seigneur, vous nous trouverez entièrement fidèles à nos promesses. Car le pape ne prétend diminuer en rien votre autorité, comme disent quelques semeurs de discorde: au contraire il déclare publiquement, que tous vous doivent servir

à la guerre & en tout le reste, comme ils ont accoutumé de vous servir vous & vos prédécesseurs. Mais si vous croyez que votre puissance soit diminuée, en ce qu'il ne vous sera plus permis de vendre les évêchés, vous devriez plutôt compter pour un avantage de renoncer à ce que Dieu vous défend. AN. 1119.

L'empereur n'ayant rien à répondre, commença à parler plus doucement, & à demander un délai du moins jusqu'au lendemain : disant qu'il en vouloit conférer cette nuit avec ses barons, pour les porter, s'il pouvoit, à consentir l'exécution de sa promesse ; & qu'il rendroit réponse dès le grand matin. Ensuite ses gens commencèrent à conférer avec ceux du pape sur la manière de l'absolution & de la réception : disant qu'il leur seroit bien dur si leur maître y venoit nus pieds comme les autres. Les députés du pape répondirent qu'ils feroient tout leur possible pour engager le pape à recevoir l'empereur chaussé, & le plus en particulier qu'il pourroit. La conférence finit ainsi ce jour-là, & les députés retournèrent en faire leur rapport au pape. Il désespéroit de la paix, & vouloit dès le matin retourner à Reims ; mais par le conseil du comte de Troies & de plusieurs autres, il consentit de demeurer le lendemain samedi, jusques vers le midi, afin d'ôter toute excuse aux Allemands.

Dès le grand matin, l'évêque de Châlons & l'abbé de Clugni retournèrent savoir la réponse de l'empereur. L'évêque lui dit : nous pouvions dès hier, seigneur, nous retirer avec justice, puisque nous avons été prêts au jour nommé d'accomplir notre promesse ; mais nous n'avons pas voulu, pour le délai d'une nuit, manquer un aussi grand bien qu'est la paix, & si vous voulez accomplir aujourd'hui votre promesse, le pape est encore prêt d'accomplir la sienne. Alors l'empereur en colère demanda encore un délai, jusques à ce qu'il pût tenir une diète générale avec les seigneurs de son royaume, sans le conseil desquels il n'osoit renoncer aux investitures. Mais l'évêque lui déclara qu'il ne vouloit plus avoir affaire à lui, & s'en retourna sans prendre congé. Sur son rapport le pape passa en grande diligence à un autre château du comte de Troies. L'empereur envoya prier instamment le comte de retenir en ce lieu le pape pendant le dimanche, promettant absolument d'exécuter le lundi ce qu'il avoit refusé. Mais le pape répondit : j'ai fait, par le désir de

AN. 1119. la paix, ce qui n'a jamais été fait, que je sache, par aucun de mes prédécesseurs : j'ai quitté un concile général assemblé, & j'ai pris beaucoup de peine pour venir trouver cet homme, en qui je n'ai point trouvé de disposition à la paix. C'est pourquoi je n'attendrai pas davantage. Si pendant le concile ou après, Dieu nous donne une véritable paix, je serai toujours prêt de la recevoir à bras ouverts. Il partit donc le dimanche avant le jour, & marcha avec tant de diligence, qu'après avoir fait vingt lieues, il arriva le même jour à Reims, & y célébra la messe.

VII. Frideric évêque de Liége.

Pendant les quatre jours de son absence, les prélats assemblés pour le concile n'étoient pas contens de demeurer sans rien faire : principalement ceux qui étant venus par son ordre des pays éloignés, & ayant quitté leurs affaires particulières, faisoient durant ce séjour de la dépense inutile. Enfin il revint le dimanche vingt-sixième d'Octobre, & le même jour il sacra évêque de Liège Frideric, frère du comte de Namur. Il avoit un compétiteur, savoir Alexandre trésorier de la même église, qui après la mort de l'évêque Obert alla trouver l'empereur Henri, & en obtint l'investiture de l'évêché de Liège pour sept mille livres d'argent, comme on disoit. Frideric archevêque de Cologne, métropolitain de la province, défendit aux Liégeois de le recevoir ; & après l'avoir cité trois fois, il fit élire à Cologne le frère du comte de Namur, & l'envoya au pape pour le sacrer. Mais Alexandre, soutenu par le duc de Louvain & d'autres seigneurs, se retira à Hui, où il fut assiégé. La guerre dura quelque temps, & quoique Frideric eût l'avantage, & demeurât évêque de Liège, le parti d'Alexandre l'inquiéta toujours ; & enfin la seconde année de son pontificat ils l'empoisonnèrent.

To. x. conc. p. 880. ex hist. Chapauville.

VIII. Suite du concile de Reims.

Le lundi vingt-septième d'Octobre, les séances du concile de Reims recommencèrent : mais à peine le pape y put-il venir ce jour-là, tant il étoit incommodé de la fatigue du jour précédent ; & il se contenta d'y faire exposer le succès de son voyage. Ce fut Jean de Crême, prêtre cardinal, qui en fit la relation en ces termes : vous savez que nous avons été à Mouson, mais ç'a été sans aucun fruit. Car l'empereur y est venu comme pour combattre avec une armée de près de trente mille hommes. Ce qu'ayant vu, nous avons tenu le pape enfermé dans cette place, qui appartient à l'archevêque de Reims. Nous avons demandé plusieurs fois à parler

l'empereur en particulier : mais sitôt que nous le tirions à part, nous nous trouvions environnés d'un nombre infini de gens de sa suite, qui nous intimidoient en branlant leurs lances & leurs épées. Car nous étions venus sans armes, non pour combattre, mais pour traiter la paix de l'église. L'empereur nous parloit artificieusement, usant de divers détours, & attendoit que le pape vînt en sa présence pour le prendre : mais nous eûmes grand soin de le lui cacher : nous souvenant comment il avoit pris à Rome le pape Pascal. La nuit nous sépara ; & craignant que ce tyran ne nous poursuivît avec ses troupes, nous sommes revenus au plus vîte.

An. 1119.

Sup. l. LXVI. n. 3.

Le mardi vingt-huitième d'Octobre le pape se trouva si mal, qu'il ne put venir au concile. Le mercredi il y vint vers les neuf heures du matin, reçut diverses plaintes, & traita plusieurs affaires jusques à trois heures. L'archevêque de Cologne envoya au pape des députés avec des lettres, & lui promettant obéissance fit avec lui sa paix : lui rendant gratuitement le fils de Pierre de Leon, qu'il avoit en ôtage. Alors ce jeune-homme parut dans le concile. Il étoit richement vêtu, mais noir, pâle, & de si mauvaise mine, que les assistans le trouvoient plus semblable à un Juif ou à un Sarrasin, qu'à un chrétien. On s'en moqua, & on le chargea d'imprécations à cause de son père qui avoit été Juif, & étoit encore odieux pour ses usures. L'archevêque de Lyon se leva avec ses suffragans, & se plaignit, au nom de l'évêque de Mâcon, des entreprises de l'abbé de Clugni, contre lequel plusieurs autres moines & clercs formèrent aussi des plaintes & firent grand bruit. Quand on eut fait silence, Pons abbé de Clugni se leva avec une grande troupe de moines, & soutint qu'il n'avoit fait tort à personne, & que toutes ces plaintes n'étoient fondées que sur le soin qu'il avoit de conserver les biens & les priviléges de son monastère. C'est, ajouta-t-il, l'affaire du pape : il défendra, s'il lui plaît, son église, & les biens qu'il m'a confiés.

Le pape remit au lendemain la décision de cette affaire, & ce jour depuis les trois heures après midi il fit lire les décrets du concile. Il y en avoit cinq : le premier contre la simonie : le second contre les investitures des évêchés & des abbayes, qui sont défendues sous peine d'anathème, & de perte de la dignité ainsi reçue, sans espérance de retour. Le troisième est contre les usurpateurs des biens d'église : le

quatrième défend de laisser les bénéfices comme par droit héréditaire, & de rien exiger pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, la visite ou l'onction des malades. Enfin le dernier est pour la continence des clercs. On fit en ce concile un grand décret pour l'observation de la trève de Dieu. L'article des investitures avoit d'abord été conçu en termes plus généraux, comprenant toutes les églises & tous les biens ecclésiastiques : mais il excita un si grand murmure de tous les laïques & de quelques clercs, que cette dispute fit durer la séance jusques à la nuit. Car il leur sembloit que, par cet article, le pape vouloit ôter aux laïques les dixmes & les autres biens ecclésiastiques qu'ils possédoient depuis long-temps. Le pape ne put donc terminer le concile ce jour là, comme il avoit résolu ; & remit au lendemain, pour régler cet article & les autres d'un commun accord.

AN. 1119.

P. 877.

Le dernier jour du concile fut le jeudi trentième d'Octobre 1119. Après que l'on eut chanté l'hymne du Saint-Esprit, le pape fit un sermon sur ses dons, entr'autres, la sagesse, & la charité : exhortant tous les assistans à la concorde, & donnant liberté de se retirer à ceux qui ne voudroient pas se soumettre à l'autorité de l'église. Enfin il parla si efficacement, que tous convinrent du canon des investitures restraint aux évêchés & aux abbayes. Les cinq canons approuvés de tout le concile, furent dictés par le cardinal Jean de Crême, écrits par Jean de Rouen moine de saint Ouen, & récités publiquement par le cardinal diacre Chrysogone. Le cardinal Jean de Crême parla sur l'affaire de Clugni : insistant sur l'autorité du pape, & concluant à la confirmation des privilèges de ce monastère, nonobstant le murmure de plusieurs prélats. On apporta la nouvelle de la mort du cardinal de Tusculum ; & une lettre de Clemence sœur du pape, comtesse de Flandre, sur la mort du jeune comte Baudouin son fils, arrivée au mois de Juin précédent : le concile fit des prières pour l'un & pour l'autre.

L'évêque de Barcelone parla doctement sur la dignité royale & sacerdotale : puis on apporta quatre cents vingt-sept cierges allumés, que l'on distribua à tous ceux qui portoient crosse, évêques & abbés. On leur ordonna de se lever tous avec les cierges à la main, & on lut les noms de plusieurs personnes que le pape s'étoit proposé d'excommunier solennellement, dont les deux premiers étoient l'empereur Henri & l'antipape Bourdin. Enfin le pape donna

sa bénédiction, chacun se retira, & ainsi finit le concile.

AN. 1119.

IX.

Suite de l'histoire de S. Norbert.

Sup. liv. LXVI. n. 58. Vita c. 4. n. 24 ap. Boll. tom. 10. p. 817.

Pendant qu'il tenoit, saint Norbert vint à Reims se présenter au pape Callifte. Après qu'il eut quitté le pape Gelase, il traversa la France pour retourner à son pays; & comme il passoit à Orléans, un sous-diacre se joignit à lui, outre les deux laïques qu'il avoit déjà : ainsi il arriva à Valenciennes avec trois compagnons le samedi devant le dimanche des Rameaux, qui étoit le vingt-deuxième de Mars 1119. Le dimanche il fit un sermon au peuple, quoiqu'il sut encore fort peu de François ; & on ne laissa pas de l'écouter avec tant d'édification, qu'on le pressa de séjourner pour prendre un peu de repos. Il ne le vouloit pas : mai sil y fut contraint par la maladie de ses compagnons, qui moururent dans la semaine de Pâque ; & il les enterra tous trois à Valenciennes.

Tandis qu'il y gardoit ses malades, Bouchard évêque de Cambray y arriva le mercredi de la semaine sainte ; & Norbert l'ayant appris, l'alla trouver : car ils s'étoient connus lorsqu'ils étoient dans le monde. A la porte du logis de l'évêque, il trouva un de ses clercs nommé Hugues, à qui il s'adressa, & qui le fit entrer : mais après quelques discours l'évêque le reconnut, & ne put retenir ses larmes, le voyant nus pieds, quoique la terre fût gelée. Il se jeta à son cou & s'écria : ah ! Norbert, qui eût jamais pensé cela de vous ? Hugues voyoit combien l'évêque son maître étoit touché de la présence de cet homme ; mais il n'entendoit point ce qu'ils disoient, car ils parloient Allemand : c'est pourquoi il s'approcha respectueusement de l'évêque, & lui demanda ce que c'étoit. Il répondit : l'homme que vous voyez en cet état, a été nourri avec moi à la cour du roi. Il est noble, & étoit dans une si grande fortune, qu'il refusa mon évêché qu'on lui offrit. En effet l'évêché de Cambray vaqua par le décès du bienheureux Odon le dix-neuvième de Juin 1113 ; & Bouchard en fut pourvu en 1115, après plus d'un an & demi de vacance.

Au discours de l'évêque, Hugues fondit en larmes, tant à son exemple, que par l'affection qu'il conçut lui-même pour Norbert. Car il avoit de son côté un grand désir de quitter le monde, & s'étoit proposé depuis long-temps un genre de vie semblable ; mais il n'en avoit encore parlé à

AN. 1119. personne, & attendoit l'occasion. Norbert, après la mort de ses compagnons, tomba malade lui-même; l'évêque l'envoyoit souvent visiter, & Hugues observoit de jour en jour avec empressement l'état de sa maladie. Quand il fut guéri Hugues le vint trouver, lui découvrit son dessein, & promit de le suivre. Norbert leva les mains au ciel & rendit grâces à Dieu, disant : Seigneur, je vous avois prié aujourd'hui de me donner un compagnon. Hugues vouloit auparavant régler ses affaires : mais à la persuasion de son nouveau maître, il le fit très-promptement ; ensorte qu'il s'attacha à lui pour toujours à Valenciennes au mois de Juin 1119.

Norbert encouragé par ce secours, & se tenant assuré de la volonté de Dieu, parcouroit avec Hugues les châteaux, les villes & les villages, prêchant & terminant les différens, & apaisant les inimitiés invétérées. Ils ne demandoient ni ne recevoient rien de personne, si ce n'est ce qu'on leur offroit à la messe, encore le distribuoient-ils tout aux pauvres: se regardant comme étrangers sur la terre, & croyant indigne d'eux d'être touchés de quelque petit intérêt, après avoir tout quitté pour Dieu. Aussi les admiroit-on tellement, que quand ils approchoient d'un village, les bergers quittoient leurs troupeaux & couroient les annoncer : on sonnoit les cloches, le peuple venoit en foule à l'église, & entendoit avec grande dévotion la messe & le sermon; après lequel suivoit une conférence où ils répondoient à diverses questions : de la fréquente confession & de la nécessité de la pénitence, des devoirs des personnes mariées, & comment on peut se sauver en gardant son bien. Sur le soir on les menoit à leur logis ; & celui-là s'estimoit heureux, qui les recevoit chez lui : l'un traînoit l'âne qui étoit tout leur équipage, l'autre emmenoit le garçon qui servoit à le garder ; & cet âne ne portoit que la chapelle pour la messe, le pseautier & quelque autre livre. Pour le repas, Norbert s'asseyoit à terre & mangeoit sur ses genoux : il n'usoit d'autre assaisonnement que de sel, & ne buvoit que de l'eau ; mais quand des évêques & des abbés le faisoient manger avec eux, il se conformoit aux autres.

Ces prélats lui rendoient toute sorte d'honneurs, jusques à le recevoir dans leurs chapitres pour l'entendre prêcher ; & ils lui faisoient plusieurs questions sur la discipline ecclésiastique & régulière, & sur la morale. Quelques-uns le faisoient

ſoient pour le tenter & lui tendre des pièges ; d'autres de bonne foi pour s'inſtruire : mais le ſaint homme alloit ſon chemin, & ſans examiner les intentions des auditeurs, prêchoit fortement contre les vices, & ſoutenoit ſa doctrine par ſes exemples & ſes miracles. Le peuple avoit pour lui une affection merveilleuſe, & ne pouvoit ſe raſſaſier de le voir & de l'entendre : lui, de ſon côté, étoit d'une patience incroyable pour le travail. Il s'appliquoit particulièrement à apaiſer les inimitiés, qui cauſoient dans le pays quantité de meurtres, & il fit des réconciliations admirables. Il gardoit encore l'uſage de dire quelquefois deux meſſes par jour : une de la Vierge, par exemple, & une des morts. AN. 1119. n. 32.

Ayant donc appris que le pape Calliſte avoit été élevé ſur le ſaint ſiége, & qu'il tenoit un concile à Reims : il y vint nus pieds comme il étoit, quoique l'hiver commençât à ſe faire ſentir ; & il fut reçu avec grande joie par les évêques & les abbés, qui y étoient aſſemblés. Ils admiroient la force de ſes diſcours, la ſageſſe de ſes réponſes & la rigueur de ſa pénitence : & pluſieurs l'exhortoient à la modérer, mais inutilement. Toutefois de peur que ſa vie extraordinaire ne donnât prétexte de calomnier ſa doctrine, il fit renouveller par le pape Calliſte les lettres qu'il avoit obtenues de Gelaſe. Il fut préſenté au pape par Barthelemi, évêque de Laon, à qui il avoit été recommandé par des parens qu'il avoit dans le diocèſe ; & le pape ordonna à cet évêque d'en prendre ſoin, & de le traiter pendant quelque temps plus doucement qu'il ne voudroit : promettant d'aller lui-même à Laon après le concile. Le pape y vint en effet peu de temps après, & l'évêque ayant délibéré avec lui comment il pourroit retenir ce ſaint homme dans ſon diocèſe, lui offrit une égliſe de S. Martin ſituée dans le fauxbourg, & ſervie par quelques chanoines. n. 38.

Norbert eut bien de la peine à l'accepter, & ne le fit que par obéiſſance pour le pape : mais à condition que les chanoines ſuivroient ſa manière de vivre. Quand il la leur eut propoſée, en leur diſant qu'il falloit mépriſer le monde, embraſſer la pauvreté, ſouffrir les opprobres, les moqueries, la faim, la ſoif, le froid & les autres incommodités ; ils en furent épouvantés, & dirent : nous ne voulons point d'un tel ſupérieur : qu'on nous laiſſe vivre ſuivant la coutume de nos prédéceſſeurs. L'évêque de Laon retint

AN. 1119. Norbert avec lui le reste de l'hiver, tâchant de rétablir son corps atténué par le jeûne & par le froid, & le priant instamment de demeurer dans son diocèse. Comme Norbert avoit déclaré qu'il cherchoit la solitude, l'évêque le menoit en divers lieux, pour voir s'il en trouveroit quelqu'un à son gré. Il céda enfin à ses prières, & à celles de plusieurs personnes pieuses, nobles & autres; & choisit un lieu très-solitaire nommé Prémontré, pour y établir sa demeure.

X. Fin de saint Vital de Savigni.

Vita M. S.

S. Vital de Savigni se trouva aussi au concile de Reims; & y prêcha avec tant de force, que le pape Callixte déclara que personne jusques-là ne lui avoit si bien représenté les obligations des papes. Callixte lui fit des présens, & écrivit en sa faveur aux évêques du Mans & d'Avranches, au comte de Mortain, & aux seigneurs de Fougères & de Mayence. L'année suivante 1120, Vital transféra en un lieu plus éloigné les religieuses qui étoient à la porte de son monastère: car il l'avoit fait double d'hommes & de femmes, à l'exemple de son ami Robert d'Arbrisselles. La même année il prêcha encore en Angleterre, & y fit quantité de conversions: car encore qu'il prêchât en Roman, ou François du temps, ceux mêmes qui n'entendoient pas sa langue étoient touchés de ses sermons. Il n'épargnoit personne, sur-tout les ecclésiastiques déréglés, qui conspirèrent plusieurs fois contre sa vie.

Chr. Savign. tom. 1. Misc. Baluz. p. 310.

Enfin l'an 1122, il tomba malade dans le prieuré de Dampierre, que le roi Henri I lui avoit donné trois ans auparavant. Après avoir reçu ses sacremens le lendemain, qui étoit le seizième de Septembre, il se trouva le premier à l'église pour matines; & après les avoir chantées, & commencé l'office de la Vierge, il expira saintement. Il se fit plusieurs miracles pendant trois jours que son corps demeura exposé à la vénération du peuple; & les moines donnèrent aussitôt avis de sa mort aux plus célèbres églises de France & d'Angleterre, dont ils reçurent des réponses pleines d'éloges du saint, que l'on conserve encore à Savigni. Il avoit gouverné dix ans ce monastère; & sa vie fut écrite par Etienne de Fougères, chapelain d'Henri II, roi d'Angleterre, & depuis évêque de Rennes. Son successeur fut Geoffroi, qui gouverna l'abbaye de Savigni pendant dix-sept ans, & est aussi compté pour saint.

Rob. de Monte ann. 1178.

XI. Conférence de Gisors.

Au mois de Novembre 1119, le pape Callixte vint en

Normandie conférer avec le roi Henri d'Angleterre : ce fut à Gisors, & le roi reçut avec toute sorte d'honneurs le pape, qu'il reconnoissoit pour son parent. Il se jeta à ses pieds; le pape le releva, l'embrassa, & lui parla ainsi : au concile de Reims j'ai promis de travailler pour la paix; c'est pour ce sujet que je suis venu ici, & je vous prie d'y concourir de votre part. Le roi promit d'obéir à tout ce qu'ordonneroit le pape, qui reprit ainsi : comme il faut, suivant la loi de Dieu, rendre à chacun ce qui lui appartient, le concile vous prie de rendre la liberté à Robert votre frère, & le duché de Normandie à son fils.

AN. 1119. *Order. lib. 12. p. 864.*

Le roi répondit : je n'ai point dépouillé mon frère de la Normandie; mais j'ai délivré cette province qui est l'héritage de mon père, & qui étoit misérablement ravagée par des voleurs & des sacriléges. On n'y rendoit aucun honneur aux prêtres & aux autres serviteurs de Dieu; on y avoit presque ramené le paganisme. Les monastères fondés par nos ancêtres étoient ruinés, & les religieux dispersés faute de subsistance. On pilloit les églises, on les brûloit la plupart, & on en tiroit ceux qui s'y cachoient : les gens du peuple se tuoient l'un & l'autre, ou demeuroient sans défense. La Normandie a été près de sept ans en ce triste état : j'en recevois des plaintes fréquentes, & les gens de bien me prioient de venir au secours du peuple affligé. J'y suis venu, & j'ai vu qu'il étoit impossible de le faire autrement que par les armes, parce que mon frère étoit le protecteur des méchans, & suivoit les conseils de ceux qui le rendoient méprisable & dominoient sous son nom. J'ai donc été obligé de faire la guerre : Dieu favorisant mes bons desseins, m'a donné la victoire, & j'ai rétabli les lois & la tranquillité publique. Pour la conserver il a fallu arrêter mon frère : mais il est traité selon que sa dignité le demande; & si on ne m'avoit enlevé son fils, je le ferois élever avec le mien. Telle fut la réponse du roi d'Angleterre, dont le pape parut satisfait. Il proposa ensuite les plaintes particulières du roi de France, contre lequel le roi d'Angleterre fit aussi les siennes : mais enfin il témoigna désirer la paix; & le pape envoya des députés au roi de France & à ses barons, porter la réponse du roi d'Angleterre.

En cette conférence de Gisors, le roi Henri obtint du

Edmer. Nov.

AN. 1119. pape la confirmation de toutes les coutumes que son père avoit en Angleterre & en Normandie ; & principalement de ne lui point envoyer de légat, s'il ne le demandoit, pour quelque affaire qui ne pût être terminée par les évêques de son royaume. Ensuite le pape pria le roi de rendre son amitié à Turstain, & le rétablir pour l'amour de lui dans l'archevêché d'Yorck. Henri dit, qu'il avoit promis par serment de ne le faire de sa vie. Calliste répondit : je suis pape, & si vous faites ce que je vous demande, je vous absoudrai de ce serment. Le roi dit qu'il en prendroit conseil, & ils se séparèrent ainsi. Ensuite il envoya porter au pape cette réponse : il ne me paroît pas convenable à ma dignité de recevoir l'absolution que vous m'offrez. Car quelle foi aura-t-on désormais aux sermens, si l'on voit par mon exemple qu'ils puissent être si facilement anéantis par une absolution ? Toutefois, puisque le pape souhaite si fort que Turstain soit archevêque d'Yorck, je le veux bien, à condition qu'il vienne à Cantorberi, & qu'il fasse la soumission qu'ont faite ses prédécesseurs : autrement, il ne sera jamais dans le siége d'Yorck, tant que je régnerai en Angleterre. Turstain prit le parti de suivre le pape, qui ne le retint pas long-temps, de peur qu'il ne lui fût à charge ; & le roi demeura ferme à ne le souffrir en aucun lieu de son obéissance. Il ne permit pas non plus au prétendu légat Anselme d'entrer en Angleterre, ni de faire aucun acte de sa légation.

XII. Synode de Rouen. *Tom. x. p. 881. ex Order. lib. 12.*

Geoffroi, archevêque de Rouen, étant revenu du concile de Reims, & voulant en faire exécuter les décrets, tint un synode à Rouen la troisième semaine de Novembre la même année 1119, où il défendit absolument aux prêtres de son diocèse tout commerce avec les femmes, sous peine d'anathème. Les prêtres trouvant ce joug insupportable, en murmurèrent ; & un nommé Albert, plus éloquent que les autres, commença à parler : mais l'archevêque le fit arrêter & mettre en prison. Ce prélat étoit un Breton indiscret, opiniâtre, emporté, & grand parleur. Les autres prêtres voyant qu'on traînoit leur confrère hors de l'église comme un voleur, sans aucune forme de justice, ne savoient s'ils devoient se défendre ou s'enfuir. Le prélat furieux se leva de sa chaire, sortit promptement du synode, & appela ses gens qu'il avoit préparés pour cet effet. Ils entrèrent dans l'église, & commencèrent à frapper une troupe de clercs qui parloient ensemble. Les

uns s'enfuirent avec leurs aubes par les rues crottées, les autres essayèrent de se défendre avec les bancs & les pierres qu'ils rencontrèrent: les gens de l'archevêque appelèrent du secours, on se battit, & l'église fut profanée par le sang des ecclésiastiques. Les chanoines & les bons bourgeois en avoient pitié, & ce fut un grand scandale par tout le diocèse : car les curés s'étant retirés sans congé, montroient à leurs concubines & à leurs paroissiens les marques des coups qu'ils avoient reçus. Le bruit en vint jusques au roi : mais occupé d'autres affaires, il n'en fit point de justice.

An. 1119.

XIII. Constitutions de Citeaux.

Calist. epist. 2. Exord. Mag. p. 36.

Après la conférence de Gisors, le pape Callifte revint en Bourgogne, où à la prière d'Etienne abbé de Citeaux, il confirma les règlemens de cet ordre, dont il parle ainsi, adressant la parole à cet abbé : par le consentement commun des abbés & des frères de vos monastères & des évêques diocésains, vous avez établi certains articles touchant l'observation de la règle de S. Benoit & d'autres choses nécessaires à votre ordre, dont vous nous avez demandé la confirmation, pour le plus grand repos du monastère & l'observance de la religion. La bulle est datée de Saulieu le vingt-troisième de Décembre 1119. Les règlemens qu'elle confirme, sont apparemment ceux de la fameuse constitution nommée la Carte de charité, qui fut faite cette même année 1119, & qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet ordre. Elle défend entre autres tous les privilèges contraires à l'institut, & elle ordonne que tous les abbés viendront au chapitre général, qui se tiendra tous les ans. L'ordre de Citeaux est le premier qui a établi ces chapitres généraux, & ils ont depuis servi de modèle à tous les autres.

Exord. Cister. p. 9.

XIV. Brunon archevêque de Trèves reçu par le pape.

Hist. Trivir. tom. 12. Spicil p. 241. Sup. liv. LXV. n. 18. Sup. l. LXVI. n. 40.

Le pape Callifte célébra la fête de Noël à Autun, où il rencontra Brunon archevêque de Trèves. Ce prélat avoit toujours été attaché à l'empereur Henri, à qui même, par le conseil des seigneurs, il avoit servi de tuteur dans le commencement de son règne : mais irrité des mauvais offices que lui rendoit le chancelier Albert, depuis archevêque de Mayence, il remit aux seigneurs la conduite du prince & de l'état. Et toutefois quand Albert tombé dans la disgrâce de l'empereur étoit en prison & qu'il fut question de le délivrer, Brunon se rendit sa caution envers l'empereur qu'il ne lui nuiroit jamais. Enfin il se conduisit avec tant de sagesse, que, dans la division entre l'empire & le sacerdoce, il demeu-

AN. 1119. ra toujours uni avec les catholiques, sans manquer au service qu'il devoit à l'empereur; & il fut le principal médiateur de la réconciliation de l'empereur avec le pape.

p. 248. Cette année donc qui étoit la dix-neuviéme de son pontificat, il résolut d'aller à Rome faire renouveller les priviléges de son église, principalement à cause des entreprises d'Albert de Mayence, qui prétendoit avoir autorité sur lui en qualité de légat: quoique l'archevêque de Trèves fût en possession de ne reconnoître pour supérieur que le pape, ou son légat *à latere*, c'est-à-dire envoyé de Rome. Brunon se plaignoit encore d'Etienne évêque de Metz, neveu du pape Calliste, qu'il lui avoit accordé le pallium, sauf toutefois la juridiction de l'archevêque de Trèves son métropolitain: mais Etienne, fier de la faveur de son oncle, espéroit faire ériger son siége en métropole. Brunon ayant, comme j'ai dit, rencontré le pape à Autun, en fut très-bien reçu, & y célébra avec lui la fête de Noël. Après les fêtes il le suivit à Clugni: où il obtint du pape l'indulgence de ses péchés & la confirmation des priviléges de son église, particulièrement l'exemption de l'autorité de tout légat, sinon du légat *à latere*. La lettre est du troisième de Janvier 1120.

XV. Primatie de Vienne. *Marca de prim. Lug. n.* 132. 133. Le pape Calliste voulut aussi orner d'un privilége singulier l'église de Vienne, qui avoit été son premier siége. Cette ville étoit depuis long-temps la capitale du royaume de Bourgogne, dont l'archevêque étoit le chancelier: & le roi Rodolfe III donna à ce prélat en 1123, le comté de la ville. Mais le pape Calliste lui donna la primatie sur sept provinces par une bulle adressée aux chanoines de cette église, *Call. ep. 3.* où il dit: nous accordons & confirmons à l'église de Vienne, toute la dignité qu'elle a reçue par les priviléges authentiques de nos prédécesseurs Silvestre, Nicolas, Leon, Gregoire, & les autres; & par les empereurs, les rois, & les autres fidelles: c'est à savoir, qu'elle ait la primauté sur les sept provinces de Vienne, de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix & d'Embrun. En ces provinces l'archevêque de Vienne sera le vicaire du pape: il indiquera les conciles, & décidera les affaires ecclésiastiques. L'archevêque de Tarantaise lui sera aussi soumis comme à son primat; & l'archevêque de Vienne ne sera soumis à aucun légat, si ce n'est un légat *à latere* envoyé de Rome. La bulle est du vingt-sixième de Février 1120,

donnée à Valence comme le pape étoit en chemin pour l'Italie. AN. 1120.

Le privilége du pape Silvestre mentionné en cette bulle est reconnu pour supposé, & porte seulement que les évêques & les autres ecclésiastiques qui viendront de la Gaule & des sept provinces, seront obligés de prendre des lettres formées de l'archevêque de Vienne. Les sept provinces distinguées du reste de la Gaule y sont exprimées suivant l'ancienne notice ; & sont les mêmes que nomme la bulle du pape Calliste. Quant à la province de Tarantaise qui étoit hors de ces sept, il la soumit à Vienne à l'exemple du pape saint Leon. Or comme, entre les archevêques des sept provinces, il y en avoit déjà deux qui avoient déjà le titre de primat, savoir ceux de Bourges & de Narbonne, l'archevêque de Vienne en prit occasion de se qualifier primat des primats, comme il fait encore. Mais sa primatie est demeurée un simple titre sans effet, n'étant fondée que sur cette bulle de Calliste II, donnée sur de fausses suppositions, & sans appeler les parties intéressées : elle a seulement opéré que les évêchés de Die & de Viviers ont été distraits de la métropole d'Arles, & attribués à celle de Vienne, suivant le dénombrement de ses suffragans contenus en cette bulle.

Ap. Bosc. 2. p. 27.

Sup. liv. XXVII. n. 45.

XVI. Le pape Calliste à Rome.

Pandulf. ap. Baron.

Calliste II continuant son voyage, vint à Maguelone ou Montpellier, & de-là à saint Gilles ; & ayant traversé la Provence, il passa les Alpes, & entra en Lombardie, où le peuple accourant de toutes parts, le reçut comme vrai pape avec une grande dévotion. Delà il passa en Toscane, & comme il approchoit de Luques, la milice vint au-devant de lui, & il fut conduit par le clergé & le peuple à l'église & au palais. A Pise il fut reçu de même en procession, & dédia solennellement la grande église. La nouvelle de son arrivée étant venue à Rome, toute la ville en eut une grande joie & un grand désir de le recevoir : ce qui épouvanta les schismatiques qui y tenoient le parti de l'empereur ; & l'antipape Bourdin ne se trouvant plus en sureté, s'enfuit à Sutri qu'il avoit ôtée à Pierre de Leon, & s'enferma dans la forteresse, attendant le secours de ce prince. La milice de Rome vint jusques à trois journées, au-devant du pape Calliste ; & quand il approcha de la ville, les enfans, portant des branches de toutes sortes d'arbres, le reçurent avec des acclamations de louanges. Il entra couronné dans la ville, dont les rues

Gof. Vind. v. ep. 3. Ep. Eginon. tom. 1. Canis. p. 240.

AN. 1120. étoient richement tapiſſées. Les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs même y applaudiſſoient. Les proceſſions étoient ſi nombreuſes, qu'elles durèrent depuis le matin juſques à quatre heures après midi ; & enfin le pape fut conduit par les juges en chantant au palais de Latran, ſuivant la coutume. C'étoit le troiſième de Juin, & le pape demeura à Rome au moins le reſte du mois, recevant tout le monde avec une affabilité & une grâce digne de ſa naiſſance. Mais comme il avoit beſoin de troupes, pour forcer l'antipape à ſe ſoumettre, il alla en Pouille chercher le ſecours des Normands. Il vint premièrement au mont-Caſſin, où il fut défrayé libéralement par l'abbé : non-ſeulement tant qu'il y fut, mais pendant environ deux mois qu'il demeura dans le pays. De-là il paſſa à Benevent, où Guillaume duc de Pouille & de Calabre vint le trouver, & lui fit hommage-lige, comme Robert Guiſchard ſon aïeul & Roger ſon père l'avoient fait aux papes précédens ; & Calliſte lui donna l'inveſtiture de tout le pays par l'étendard. Le pape demeura long-temps à Benevent, ſans pouvoir revenir à Rome parce qu'il n'y avoit pas de ſureté : les ſchiſmatiques arrêtoient même ceux qui l'alloient trouver, & les tuoient ou les mutiloient. Enfin il retourna à Rome par mer, & y célébra la fête de Pâque de l'année 1121.

Chr. Caſſ. IV. *c.* 68.

Chr. Rom. ap. Baron.

Gofr. Vind. V. *ep.* 3.

Pandulf.

XVII. Fondation de Prémontré.

Vit. ap. Boll. p. 862. *tom.* 19.

Cependant ſaint Norbert avoit paſſé l'hiver chez l'évêque de Laon, qui le mena en pluſieurs endroits de ſon diocèſe chercher une ſolitude. Il choiſit celle de Prémontré, où il y avoit déjà une petite chapelle de ſaint Jean, dépendante de l'abbaye de ſaint Vincent de Laon, mais preſque abandonnée à cauſe de la ſtérilité du lieu. L'évêque & Norbert y entrèrent pour prier ; & l'évêque voyant qu'il ſe faiſoit tard, avertit Norbert de ſe lever, parce qu'il falloit aller loger à une de ſes terres nommée Aniſy, à une lieue de diſtance. Mais Norbert pria l'évêque de s'en aller avec ſes gens, & de lui permettre de paſſer la nuit dans cette chapelle. L'évêque ne laiſſa pas de lui envoyer du pain & les autres choſes néceſſaires, & revint le lendemain matin ſavoir ſa réſolution. Le ſaint homme rempli de joie lui dit : je demeure ici, parce que je ſais que ce lieu m'eſt deſtiné de Dieu, & que pluſieurs s'y ſauveront par ſa grâce. Ils ne demeureront pas toutefois dans cette chapelle ; mais ils bâtiront de l'autre côté de la montagne, où j'ai vu cette nuit une

grande multitude d'hommes vêtus de blanc, qui faisoient en chantant le tour de ce lieu, & portoient des croix d'argent, des chandeliers & des encensoirs. AN. 1120.

L'évêque de Laon consentit avec joie à cette résolution; & ayant traité par échange avec l'abbé de saint Vincent, il donna à Norbert & à ses compagnons le lieu de Prémontré & ses dépendances, comme il paroît par trois chartes de l'année suivante 1121, dans l'une desquelles l'évêque Barthelemi raconte l'histoire de cet établissement; & ajoute parlant de Norbert : il vouloit vivre avec ses frères du travail de leurs mains; mais comme nous l'avons jugé impossible, nous leur avons donné le labour de trois charrues en tels & tels endroits. Peu de jours après Norbert vint à Laon, & entra dans l'école du docteur Raoul, successeur du fameux Anselme son frère, doyen de cette église, qui mourut fort avancé en âge l'an 1117. Norbert fit une exhortation si touchante aux écoliers de Raoul, qu'il en convertit sept des plus riches, venus depuis peu de Lorraine. Ils avoient apporté beaucoup d'argent, que Norbert donna à garder à un de ses anciens compagnons : mais celui-ci s'enfuit de nuit, emporta l'argent, & les laissa dans une extrême pauvreté. L'hiver étant passé, Norbert alla seul prêcher à Cambray; & dans un sermon qu'il fit au peuple, il convertit un jeune homme nommé Evermode, qui fut depuis évêque de Ratzebourg en basse Saxe. A Nivelle il gagna à Dieu un autre jeune homme nommé Antoine : ces deux avec Hugues, qui s'étoit attaché à lui l'année précédente, furent comme les fondemens de son ordre; & dans la semaine de la passion de cette première année 1120, il avoit déjà treize compagnons à Prémontré : il en eut bientôt jusques à quarante, avec plusieurs laïques, & songea à prendre une règle. Plusieurs lui conseilloient la vie érémitique, d'autres l'observance de Cîteaux : mais considérant que lui & tous ses confrères étoient chanoines, il embrassa la règle de saint Augustin, & ils en firent tous profession le jour de Noël l'an 1121. Il prit l'habit blanc qui étoit celui des clercs, mais tout de laine, sans porter de linge, sinon par-dessus à l'église : seulement ils portoient des femoraux ou caleçons. L'esprit de ses premiers disciples étoit d'aimer mieux des habits vieux & rapiécés, que neufs : il n'y avoit point de travail si bas qu'ils dédaignassent : leur silence étoit continuel : ils jeûnoient en tout temps, ne faisant

Bibl. Præmontr. pag. 372.

Vita p. 831.

An. 1120. qu'un repas par jour. Il leur recommandoit sur-tout trois choses; la propreté dans le service de l'autel, la correction des fautes au chapitre, & la charité envers les pauvres. Tels furent les commencemens de l'ordre de Prémontré.

XVIII. Canonisation de saint Arnoul de Soissons.

Barthelemi évêque de Laon assista cette même année 1120 au concile tenu à Beauvais depuis le dix-huitième d'Octobre jusqu'au vingt-neuvième, par Conon évêque de Preneste, légat du saint siége sur les trois provinces de Rouen, de Reims & de Sens. Il s'y trouva douze évêques; savoir, Guillaume de Champeaux évêque de Châlons, nommé la colonne des docteurs par l'auteur du temps : Geoffroi de Chartres, Henri d'Orléans, Gislebert de Paris, Pierre de Beauvais, Anguerran d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Terouane, Lambert de Tournai, Bouchard de Cambray, Barthelemi de Laon, Lisiard de Soissons. Daïmbert archevêque de Sens y étant invité, fut retenu par maladie. Nous ne savons de ce concile, que ce qui regarde la canonisation de S. Arnoul de Soissons. Arnoul abbé du monastère d'Outtembourg, fondé par ce saint évêque, étoit présent & tenoit entre ses mains le livre de sa vie & de ses miracles. L'évêque de Soissons le prit & le présenta tout ouvert aux autres évêques, disant : seigneurs, voilà le livre que j'ai fait écrire de sa vie; je rends témoignage, à la fin, de la vérité de ce qui y est raconté : & quant aux miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, & chez moi encore plus. Je vous prie d'examiner soigneusement ce livre, pour voir ce que l'on doit faire : quant à moi, s'il étoit dans mon diocèse, il y a long-temps qu'il ne seroit plus en terre.

Tom. x. conc. p. 882. ex præf. tom. 2. Spicil.

Sup. l. LXIII. n. 19. n. 39.

Alors l'évêque de Châlons prit le livre, & voyant, par la table qui étoit au commencement, le grand nombre des chapitres, il dit à l'évêque de Tournai : seigneur, que voulez-vous davantage? sans ce livre, le témoignage du seigneur évêque de Soissons & de ses clercs vous doit suffire. Vous devez aussi prendre grande confiance en ce vénérable abbé, dont l'âge & la prudence nous plaît fort; & nous sommes trop occupés des affaires du concile, pour pouvoir lire ce livre. Geoffroi évêque de Chartres dit aussi à l'évêque de Tournai : je vous dis en vérité, que si le Seigneur avoit fait un de ces miracles pour un de mes prédécesseurs, je ne consulterois ni pape, ni légat, ni archevêque. Alors quelques fameux docteurs prirent le livre, & parcoururent quel-

ques chapitres de la vie; puis ils vinrent dire aux évêques avec grande assurance : celui-là n'est pas de Dieu, qui s'oppose à la vénération de ce saint. L'évêque de Châlons dit : en vérité c'est une honte à nous, de douter d'une chose si claire. Seigneur évêque d'Arras, marquez un jour pour vous assembler sur le lieu, lever de terre le corps de ce serviteur de Dieu, & le placer honorablement. L'évêque de Tournai dit : voilà le légat assis là-haut dans cette église avec notre archevêque de Reims & celui de Tours : je vous prie, venez devant eux, & faites confirmer votre avis par leur jugement. Ils dirent : soit, au nom de Dieu. L'évêque de Tournai dit à celui de Châlons : je vous prie de plaider ma cause. Il le fit éloquemment & en peu de mots; & le légat avec l'archevêque de Reims répondirent tout d'une voix : nous recevons votre jugement & nous confirmons votre décret. Alors Lambert évêque de Tournai appela l'abbé d'Outtembourg, & lui marqua le jour auquel on s'assembleroit dans son monastère pour lever solennellement le corps saint : savoir, le premier de Mai de l'année suivante 1121. Ce qui fut exécuté avec un grand concours de tous les peuples d'alentour. Et telle fut la canonisation de saint Arnoul de Soissons. AN. 1120.

XIX. Edmer élu évêque de S. André.

Edmer. 5. Novor. p. 97.

La même année 1120 Raoul archevêque de Cantorberi étant revenu de Normandie en Angleterre, reçut une députation d'Alexandre roi d'Ecosse : avec une lettre où il le prioit de lui envoyer le moine Edmer pour remplir le siége épiscopal de S. André, vacant depuis long-temps. L'archevêque crut que cette vocation venoit de Dieu, sachant bien qu'Edmer n'y avoit aucune part : car il avoit été assidument à son service comme à celui de S. Anselme; & avec la permission du roi d'Angleterre, il l'envoya au roi d'Ecosse. Étant arrivé, il fut élu évêque de S. André par le clergé & le peuple du pays, du consentement du roi; sans toutefois recevoir de lui la crosse ni l'anneau, ni lui faire hommage. Mais le lendemain, quand il dit au roi qu'il vouloit retourner à Cantorberi se faire sacrer par l'archevêque, à cause de la primauté de cette église sur toute la grande Bretagne : le roi le quitta en colère, ne voulant point que l'église de saint André fût soumise à celle de Cantorberi; & ordonna à Guillaume moine de saint Edmond de continuer à gouverner le temporel de l'évêché comme pendant la vacance, dépouillant ainsi Edmer qu'il en venoit d'invest-

tir. Toutefois un mois après, il le remit en possession de l'évêché & du gouvernement de l'église d'Ecosse ; & alors Edmer prit la crosse sur l'autel, comme de la main de Dieu.

An. 1120.

Cependant Turstain archevêque d'Yorck étoit au-deçà de la mer, poursuivant son rétablissement ; & comme il prétendoit que c'étoit à lui à sacrer l'évêque de saint André, il écrivit à l'archevêque de Cantorberi de ne le pas faire, & au roi d'Ecosse de ne le pas souffrir. Ce qui nuisit beaucoup à l'autorité de l'évêque élu, & aliéna de plus en plus de lui le roi d'Ecosse. Edmer voyant donc qu'il ne pouvoit faire grand bien en ce royaume, tant que le roi lui seroit contraire, résolut de retourner à Cantorberi pour y prendre conseil. Mais le roi lui en refusa la permission, disant que son royaume ne dépendoit en rien de l'église de Cantorberi, & qu'on lui avoit donné Edmer entièrement libre de tout engagement à cette église. Edmer demanda conseil à l'évêque de Glascou, & à deux moines de Cantorberi qu'il avoit avec lui ; & après avoir sondé l'esprit du roi, ils dirent à Edmer : vous ne vivrez jamais ici en paix du règne de ce prince, nous le connoissons ; il veut lui seul être tout dans son royaume, & ne souffre point de concurrence d'aucune autre puissance. Il est aigri contre vous sans savoir pourquoi, & jamais il ne se réconciliera entièrement. Il faut donc tout quitter ou passer votre vie dans l'opprobre avec les Ecossois, vous accommodant à leurs usages contre le salut de votre ame : mais le roi ne vous laissera pas sortir, si vous ne lui rendez l'anneau & la crosse. Edmer prit ce dernier parti : il rendit au roi l'anneau qu'il avoit reçu de sa main, & remit la crosse sur l'autel où il l'avoit prise. Ainsi il sortit d'Ecosse cédant à la violence, & revint à Cantorberi, où il fut reçu à bras ouverts par l'archevêque & les moines.

XX. Concile de Naplouse. *Guill. Tyr. l. XII. c. 13.*

Le royaume de Jérusalem étoit affligé depuis quatre ans de plusieurs calamités, entre autres des sauterelles & de famine : ce qui porta le patriarche Guermond & le roi Baudouin à convoquer cette année 1120 une assemblée générale des prélats & des seigneurs à Naplouse ou Naples de Palestine, qui est l'ancienne Samarie. Les prélats qui s'y trouvèrent, furent Guermond patriarche de Jérusalem, Ebremar archevêque de Césarée, Bernard évêque de Nazareth, Asquitil de Bethléem, dont l'évêché avoit été érigé l'an 1110

Id. XI. c. 12. à la poursuite du roi Baudouin. Au concile de Naplouse as-

Eſtoient encore Roger évêque de Lydda, Gildon abbé de Joſaphat, Pierre abbé du Thabor, Achard prieur du Temple, Armand prieur de Sion, Gerard prieur du Sépulcre, & quelques ſeigneurs. On y exhorta le peuple à la converſion de ſes mœurs, pour apaiſer la colère de Dieu, & on y fit vingt-cinq canons de diſcipline, qui ne ſont pas venus juſques à nous. AN. 1120.

XXI. Pierre Abailard condamné.

En France Pierre Abailard docteur fameux ayant composé un livre de la Trinité, deux autres docteurs, Alberic & Lotulſe, qui avoient étudié avec lui & enſeignoient alors à Reims, excitèrent contre lui leur archevêque Raoul le Verd : qui, avec le légat Conon évêque de Preneſte, indiqua un concile à Soiſſons, où Abailard fut appelé, avec ordre d'y apporter ſon livre. Ce concile fut tenu l'an 1121, après la mort de l'évêque de Châlons Guillaume de Champeaux, arrivée au mois de Janvier de la même année. Quand Abailard arriva à Soiſſons, il trouva le peuple ſi prévenu contre lui, qu'il penſa être lapidé dès le premier jour, avec quelques-uns de ſes diſciples qu'il avoit amenés. Car les uns l'accuſoient d'enſeigner qu'il y avoit trois dieux; & d'autres au contraire l'accuſoient de ne pas aſſez diſtinguer les perſonnes de la ſainte Trinité, parce qu'il diſoit : comme la propoſition, l'aſſomption & la concluſion eſt le même diſcours : ainſi le Père, le Fils & le Saint-Eſprit eſt la même eſſence. Abailard alla d'abord trouver le légat, & lui donna ſon livre à examiner : offrant de le corriger, s'il s'y trouvoit quelque choſe de contraire à la foi. Le légat lui dit de le porter à l'archevêque & aux deux docteurs. Alberic & Lotulſe, qu'il regardoit comme ſes parties, & on remit à la fin du concile le jugement de ſon livre.

Abailard de calamit. c. 9. Som. x. conc. p. 885.

Mabill. ad epiſt. 3. S. Bern.

Otto. Friſing. 1. Frideric. c. 47.

Le dernier jour du concile avant que l'on tînt la ſéance, le légat délibéra long-temps ſur ce ſujet avec l'archevêque, les deux docteurs & quelques autres perſonnes. Alors Geoffroi évêque de Chartres, qui avoit le plus d'autorité entre les prélats, parla ainſi : vous ſavez la réputation de cet homme, le nombre de ſes partiſans; & il ne faut pas lui donner de prétexte de dire qu'on l'a condamné ſans l'entendre : mais il faut l'interroger ſur ſon livre, & lui donner toute liberté de répondre, afin de le convaincre canoniquement. On ſoutint au contraire, qu'il n'étoit point à propos d'entrer en diſpute avec ce ſophiſte, qui ne ceſſeroit jamais de parler. L'évêque

AN. 1121. de Chartres proposa un autre expédient, savoir de remettre la décision de cette affaire à un concile plus nombreux, qui se tiendroit à saint Denis en France, dont Abailard étoit moine. Le légat & tous les autres se rendirent à cet avis. Mais l'archevêque de Reims, trouvant qu'il étoit honteux pour lui que cette cause fût portée à un autre tribunal, & dangereux pour l'église que l'accusé s'échappât : fit revenir le légat, & on convint que le livre seroit condamné & brûlé sans autre examen, & Abailard enfermé pour toujours dans un autre monastère. Car ils disoient que pour condamner ce livre il suffisoit que l'auteur eût la hardiesse de l'enseigner publiquement, & d'en laisser prendre plusieurs copies, sans qu'il eût été approuvé par l'autorité du pape ou de l'église. L'évêque de Chartres avertit Abailard de cette résolution, l'exhortant à s'y soumettre ; & lui faisant espérer que, quand le concile seroit séparé, le légat le tireroit bientôt du monastère où on l'auroit enfermé.

Abailard fut donc appelé dans la séance du concile, & obligé à jeter son livre dans le feu de sa propre main. Quelqu'un remarqua qu'il y disoit que Dieu le Père étoit le seul tout-puissant : ce qui donna lieu de faire observer qu'il n'y a qu'un Tout-Puissant, quoique la toute-puissance convienne à chacune des personnes divines nommées séparément. Ensuite l'archevêque dit qu'il étoit à propos qu'Abailard fit sa profession de foi ; & comme il se levoit pour la faire, on dit qu'il n'en falloit point d'autre que le symbole de saint Athanase ; & pour plus grande sureté on le lui fit lire : ce qu'il fit comme il put avec beaucoup de larmes, de soupirs & de sanglots. Enfin on le mit entre les mains de l'abbé de saint Medard de Soissons, pour l'enfermer & le garder dans son monastère ; & aussitôt le concile se sépara. C'est ce qui me paroît de plus certain dans le récit qu'Abailard en fait lui-même, & où il témoigne trop de passion pour être cru entièrement.

p. 10.

Mais en quoi on ne peut lui refuser créance, c'est en ce qu'il raconte de son désespoir. L'abbé, dit-il, & les moines de saint Medard, croyant que je demeurerois toujours avec eux, me reçurent avec une très-grande joie, & s'efforçoient de me consoler par les soins qu'ils prenoient de me bien traiter : mais c'étoit en vain. Vous savez, Seigneur, avec quelle amertume de cœur je m'en prenois à vous-même, avec

quelle fureur je vous accusois. Je ne puis exprimer quelle étoit ma douleur, ma confusion, mon désespoir. Il ajoute que le légat se repentant de ce qu'il avoit fait, & croyant avoir satisfait à la passion de ses ennemis, le tira peu de jours après de saint Medard, & le renvoya à son monastère, c'est-à-dire à saint Denis. Il faut dire maintenant qui étoit Abailard; & quelles avoient été ses aventures, tirant principalement ce récit de celui qu'il en a fait lui-même. *Epist. 1.*

XXII. Commencemens de Pierre Abailard.

Pierre Abailard naquit en 1079 à l'entrée de la Bretagne au bourg de Palais, à trois lieues de Nantes. Son père, nommé Berenger, avoit pris quelque teinture des lettres avant que d'être fait chevalier, c'est pourquoi il fit étudier tous ses enfans avant qu'ils portassent les armes. Pierre y renonça & se donna tout entier aux lettres. Il s'appliqua particulièrement à la dialectique, & parcourut diverses provinces, selon qu'il apprenoit que cette étude y avoit cours: un de ses premiers maîtres fut Roscelin de Compiegne, fameux par ses erreurs. Abailard vint à Paris vers l'an 1100, & se rendit disciple de Guillaume de Champeaux, estimé alors le plus habile maître de dialectique. Il demeura quelque temps avec lui, & en fut d'abord aimé; mais ensuite il lui devint odieux par ses disputes & son opiniâtreté. Il entreprit, tout jeune qu'il étoit, de gouverner une école, & enseigna premièrement à Melun, sous la protection des seigneurs du pays. Mais après que Guillaume de Champeaux se fut retiré à S. Victor, Abailard revint étudier sous lui la rhétorique; & quelque temps après, c'est-à-dire vers l'an 1113, il établit son école de dialectique au mont sainte Geneviève, qui étoit encore hors de Paris. *Duchesne, not. ad Abelard. p. 1143. Sup. l. LXIV. n. 4.* *Sup. l. LXVI. n. 25.*

Guillaume ayant été promu à l'évêché de Châlons, Abailard alla étudier la théologie à Laon sous Anselme, qui l'avoit enseignée à ce prélat, & à plusieurs autres grands personnages, entre lesquels on remarque Matthieu, depuis cardinal évêque d'Albane, Alberic de Reims, depuis archevêque de Bourges, Guillaume archevêque de Cantorberi, Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers. Abailard méprisa Anselme, quoique vénérable par son âge & par sa doctrine; & entreprit, comme par gageure, d'expliquer l'écriture sainte sans l'avoir étudiée: ce qui obligea Anselme à le chasser de Laon, de peur qu'on ne lui imputât à lui-même les erreurs de ce disciple. Il revint donc à Paris, où il continua d'enseigner la dialec- *Marlot. metrop. R. t. 2. p. 284.*

tique & la théologie, attirant grand nombre d'écoliers par la subtilité de ses inventions & l'agrément de son expression: il s'enrichissoit, & sa réputation s'étendoit au loin; mais cette prospérité le perdit.

Comme il avoit étudié toute autre chose qu'à régler ses mœurs, il se laissa emporter à la vanité & aux désirs de la sensualité, qu'il avoit réprimés jusques-là; & il jeta les yeux sur Heloïse, nièce d'un chanoine de l'église de Paris, nommé Fulbert. Elle étoit d'une beauté médiocre, mais d'un savoir éminent pour une personne de son sexe; & son oncle désiroit passionnément qu'elle devînt toujours plus savante; ce qui donna occasion à Abailard de réussir dans son dessein. Il fit donc proposer à Fulbert, qui d'ailleurs étoit avare, de le recevoir dans sa maison, pour telle pension qu'il lui plairoit: disant qu'il vouloit se décharger du soin de son domestique, & profiter de la commodité du voisinage; car la maison du chanoine étoit près de son école. Fulbert accepta avec joie la proposition; & Abailard, sous prétexte d'instruire Heloïse, lui inspira aisément autant de passion pour lui qu'il en avoit pour elle: ensorte qu'ils en vinrent aux familiarités les plus criminelles. Tout le monde s'aperçut bientôt de cet honteux commerce: les écoliers d'Abailard remarquoient la négligence & le dégoût qu'il apportoit à ses leçons: Fulbert fut le dernier à connoître son infamie, tant il étoit prévenu de la vertu de son hôte.

Enfin n'en pouvant plus douter, il l'obligea à se retirer chargé de confusion; & peu de temps après Heloïse se trouva grosse: ce qu'elle écrivit aussitôt à Abailard avec une extrême joie. Il l'enleva de son consentement pendant la nuit, prenant le temps que l'oncle étoit absent; & l'envoya en son pays chez sa sœur, où elle accoucha d'un fils qu'elle nomma Astrolabe. Pour apaiser l'oncle que cet enlevement avoit mis en fureur, Abailard promit d'épouser Heloïse, pourvu que ce fût secrétement, parce qu'autrement il se perdroit de réputation; & la chose fut ainsi résolue. Il alla donc la querir en Bretagne, mais elle ne pouvoit se résoudre à ce mariage; tant parce qu'il déshonoreroit Abailard, que parce que cet état le détourneroit de ses études: & elle lui citoit sur ce sujet, ce qu'ont dit de plus fort les auteurs sacrés & les profanes contre les embarras du mariage. Elle ne le persuada pas toutefois: il la ramena secrétement à Paris,

&

& ils furent mariés de grand matin dans une église, en présence de l'oncle & de peu de témoins ; après quoi ils se séparèrent, & se voyoient rarement & en cachette.

Mais Fulbert voulant réparer son honneur, commença bientôt à publier ce mariage, contre la parole qu'il avoit donnée : & comme sa niéce le nioit, même avec serment, il la maltraitoit souvent. Pour l'en délivrer, Abailard l'envoya à Argenteuil, où étoit alors une abbaye de filles, dans laquelle elle avoit été élevée pendant son enfance ; & il lui fit prendre l'habit de religieuse, excepté le voile. Alors Fulbert & ses parens crurent qu'Abailard s'étoit moqué d'eux : & que, pour se débarrasser d'Heloïse, il l'avoit fait religieuse. Pour s'en venger, ayant corrompu par argent un de ses gens, ils entrèrent la nuit dans son logis ; & comme il dormoit, ils le mutilèrent cruellement d'une manière qui le forçoit à la continence. La nouvelle s'en étant répandue par la ville, il fut accablé le lendemain de visites & de consolations plus insupportables que le mal même : enfin la honte, plutôt que la piété, lui fit embrasser la vie monastique ; & il persuada à Heloïse d'en faire de même. Il entra à saint Denis, & elle demeura à Argenteuil, où elle prit le voile ; mais plutôt en héroïne païenne, qu'en chrétienne pénitente. Car dans cette action si sérieuse elle récita les vers de Lucain, où il fait parler Cornelie déplorant la mort de Pompée son époux, s'accusant de l'avoir rendu malheureux, & déclarant qu'elle va s'en punir. A ces mots Heloïse toute en pleurs s'approcha de l'autel, & y prit le voile bénit par l'évêque.

Phar. VIII. *vers.* 95.

A peine Abailard fut-il guéri de sa blessure, que plusieurs clercs vinrent le trouver : le priant de recommencer ses leçons, & de profiter des commodités qu'il avoit pour le faire plus en repos & sans intérêt. L'abbé & les moines de S. Denis y consentirent, pour se défaire d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licentieuse. Ils l'envoyèrent donc au prieuré de Deuil, dépendant de leur monastère. Quand il y eut ouvert son école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logemens & des vivres : il en venoit de tous les pays de l'église Latine, & de Rome même. Il s'appliquoit principalement à la théologie, qui convenoit mieux à sa nouvelle profession : mais il n'abandonnoit pas les arts libéraux, que ses écoliers lui deman-

doient davantage. Il avoit environ quarante ans quand il entra à S. Denis, & quarante-deux quand il fut condamné au concile de Soissons.

XXIII. Fin de l'antipape Bourdin. *Pandulf. & al. M. S. ap. Baron. 1121.*

Cependant le pape Calliste ayant célébré à Rome les fêtes de Pâque, envoya à Sutri une grande armée avec Jean de Crême, cardinal de saint Chrysogone, & le suivit de près. Les habitans de Sutri voyant battre leurs murailles, prirent l'antipape Bourdin & le livrèrent aux soldats de Calliste, qui après l'avoir chargé d'injures, le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queue au lieu de bride, & lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante : voulant, par cette dérision, représenter le pape vêtu d'une chape d'écarlate & monté sur un grand cheval. Ils firent entrer Bourdin dans Rome, pour intimider par cet exemple ceux qui oseroient à l'avenir usurper le saint siége; & le peuple l'auroit fait mourir, si le pape Calliste ne l'eût délivré de leurs mains, & envoyé au monastère de Cave pour faire pénitence. De-là il l'envoya l'année suivante à Janula, d'où son successeur Honorius le tira pour l'enfermer à Fumon près d'Alatri. Il y acheva ses jours : & telle fut la triste fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de pape, & ne laissoit pas d'avoir son mérite. Sitôt qu'il fut pris, le pape Calliste en écrivit aux évêques & à tous les fidelles des Gaules en ces termes : dernièrement, après avoir célébré les fêtes de Pâque, ne pouvant plus souffrir les clameurs des pélerins & des pauvres : nous sommes sortis de Rome avec les fidelles de l'église, & nous avons assiégé Sutri, jusques à ce que la puissance divine a livré Bourdin entre nos mains. La lettre est du vingt-septième d'Avril, & Pâque avoit été le dixième. Pour conserver la mémoire de cet événement, le pape fit faire une peinture dans une chambre du palais de Latran, où Bourdin étoit représenté sous ses pieds.

Ab. Ursperg. *Baluz. vita Burd.* *Tom. x. conc. p. 894.*

Pandulf.

Le pape Calliste rétablit à Rome la paix & la sûreté publique. Il démolit les tours de Cencio Frangipane, & des autres petits tyrans, & soumit quelques comtes qui pilloient les biens de l'église. Les chemins étoient libres pour aller à Rome, & personne n'insultoit aux étrangers quand ils y étoient arrivés. Les offrandes de saint Pierre étoient auparavant pillées impunément par les Romains les plus puissans, devant lesquels les papes précédens n'osoient ouvrir

Malmesb. v. reg. p. 169.

la bouche : mais Callifte fit revenir ces offrandes à fa difpofition, pour les employer à l'utilité de l'églife. Ce n'eft pas qu'il fût intéreffé : au contraire il confeilloit aux Anglois d'aller en pélerinage à S. Jacques plutôt qu'à Rome, à caufe de la longueur du chemin ; & donnoit la même indulgence à ceux qui y alloient deux fois, que s'ils avoient été à Rome.

XXIV. Liberté de l'églife de Sens.

Tom x. conc. p. 875.

Le roi de France ayant reçu une lettre du pape, où il lui mandoit la prife de Bourdin, lui en fit fes complimens par une lettre, où il ajoute : en relâchant la fentence que vous avez prononcée contre l'archevêque de Sens, vous nous avez un peu apaifé ; mais nous fommes en peine de ce que vous ne l'avez relâchée que pour un temps. Car il femble que l'archevêque de Lyon ait encore quelque efpérance d'obtenir la foumiffion qu'il demande : mais pour dire la vérité, je fouffrirois plutôt que tout mon royaume fût en feu & ma vie en péril, que d'endurer cet opprobre. Il lui repréfente enfuite les bons offices que la France a rendus à l'églife Romaine, & l'honneur qu'il a fait lui-même au pape d'aller au concile de Reims, tout malade qu'il étoit ; puis il continue : nous vous prions donc que l'églife de Sens conferve la liberté dont elle a joui jufques à préfent ; & qu'elle ne reçoive pas de préjudice par cette fujétion, qui lui a été impofée nouvellement & imprudemment. Car on dit que cette entreprife a été faite en cachette & comme à la dérobée, à l'infçu du clergé de Sens, des évêques de la province & du roi, qui font tous confervateurs de la dignité d'une églife. Cette dignité appartient à l'églife, & non à la perfonne ; & par conféquent fi cet archevêque a difpofé feul de ce qui ne lui appartenoit pas, & promis ce qu'il ne devoit pas promettre, l'églife de Sens n'a pas pour cela perdu fon droit ni fon ancienne liberté. Prenez donc garde, faint père, que la ville de Lyon, qui eft d'un autre royaume, ne s'augmente de notre perte ; & qu'en me voulant foumettre à un prince ami, vous ne nous rendiez ennemis. Si un roi de France fe fent méprifé dans une affaire fi facile, il n'efpérera pas de réuffir en de plus grandes ; & ne s'expofera plus à la honte d'un refus, au préjudice de fa dignité. La ville de Lyon étoit alors de l'obéiffance de l'empereur, à caufe du royaume de Bourgogne.

XXV. Affemblée de Virsbourg.

En Allemagne l'empereur Henri, réfolu de réduire Mayence révoltée contre lui, envoya fes ordres de toutes

AN. 1121. *Ab. Ursperg. an. 1121.*

parts pour en faire le siége : l'archevêque Albert de son côté remua toute la Saxe où il s'étoit retiré ; & comme il étoit depuis long-temps légat du pape, il employa son autorité pour assembler souvent les évêques & les seigneurs de la province ; & se servit de son éloquence, pour animer tous les catholiques à la défense de Mayence, métropole de toute la Germanie. On prétendoit aussi rétablir dans leurs siéges l'évêque de Spire, l'évêque de Vormes, & les autres, qui en avoient été chassés, parce qu'ils étoient fidelles au pape. Vers la fin de Juin, les armées étoient en campagne, l'une dans la Saxe, l'autre dans l'Alsace : on faisoit dans toutes les églises des jeûnes, des processions & des prières. Elles furent exaucées : Dieu toucha les cœurs des seigneurs ; & les armées étant déjà proches, on envoya de part & d'autre ceux qui avoient le plus de sagesse & de piété pour traiter un accommodement. Ils firent tant par leurs raisons & leurs prières, que l'empereur consentit de s'en rapporter aux seigneurs : on en nomma douze de chaque côté, & on indiqua une assemblée générale à Virsbourg pour la S. Michel. Après s'être touché dans la main pour assurance de cette convention, ils se séparèrent.

Environ trois mois après on s'assembla à Virsbourg, comme on étoit convenu ; & on traita de la manière de finir le schisme, & de rétablir l'union entre l'empire & le sacerdoce. On établit premièrement une paix très-ferme pour toute l'Allemagne, sous peine de la vie, avec restitution de toutes les terres usurpées sur l'église, sur le prince, ou sur les particuliers. Quant à l'excommunication, qui étoit la source de presque tous les désordres, on s'en remit au jugement du pape ; & on nomma deux députés, savoir Brunon, évêque de Spire, & Arnoul, abbé de Fulde, pour aller à Rome, & prier sa sainteté d'indiquer un concile général, où cette grande affaire fût terminée. Cependant on envoya Otton, évêque de Bamberg, & le duc Henri aux seigneurs de Bavière qui n'avoient pu se trouver à Virsbourg, & qui s'étant assemblés à Ratisbonne le premier de Novembre, approuvèrent les résolutions communes.

XXVI. Ecrits de Geoffroi de Vendôme sur les investitures.

Je rapporte à ce temps-là & aux préparatifs du concile général, les traités de Geoffroi de Vendôme sur les investitures. Il adresse le premier au cardinal Pierre de Leon, qui l'a-

voit consulté sur cette matière, & il dit : en premier lieu il faut croire fermement, que comme le baptême fait un chrétien, ainsi l'élection & la consécration fait un évêque : l'une & l'autre est nécessaire pour l'établir vicaire de Jesus-Christ ; & la consécration est nulle, si elle n'est précédée d'une élection canonique. Les clercs sont les vicaires de Jesus-Christ dans l'élection, les évêques dans la consécration : tous les autres peuvent bien demander un évêque, mais non pas l'élire ou le sacrer. Quiconque donc s'attribue d'une autre manière le nom d'évêque & la puissance ecclésiastique, celui-là n'entre point par la porte, & doit être compté entre les voleurs. Et ensuite : quelques-uns croient que tout est permis à l'église Romaine, & qu'elle peut faire par dispense autrement que l'écriture ne prescrit. Cette opinion est insensée : l'église Romaine n'a pas plus de pouvoir que S. Pierre, ni que Jesus-Christ même, qui n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Elle doit donc se servir de la puissance que Jesus-Christ lui a donnée ; non selon sa volonté, mais selon la tradition de Jesus-Christ ; & si le pape est averti par quelqu'un de ses inférieurs, de corriger ce qu'il a fait excédant les bornes de la justice, il doit recevoir cet avis comme S. Pierre reçut celui de saint Paul. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'elles sont d'un cardinal écrivant à un cardinal. *Goff. opusc. 2.*

Il soutient ensuite que l'investiture, ou plutôt l'opinion que les laïques la peuvent donner, est une hérésie comme la simonie, & encore pire, en ce qu'elle est toujours publique, & qu'elle enferme toujours la simonie, puisque les princes ne sont si jaloux de ce droit, que pour leur intérêt temporel, ou de recevoir de l'argent, ou de s'assujettir les évêques. Or il traite cette opinion d'hérésie, parce qu'il prétend que l'anneau & le bâton pastoral sont les signes sensibles de la puissance spirituelle de l'évêque, & par conséquent appartiennent au sacrement & à l'ordination, qu'un laïque ne peut conférer. Geoffroi soutient la même doctrine dans un écrit adressé au pape Calliste : savoir, que l'investiture est une hérésie, parce que c'est une entreprise des laïques pour conférer un sacrement. *Opusc. 3.*

Toutefois dans un autre écrit il convient, que les princes peuvent donner aux évêques l'investiture des biens temporels que l'église possède : parce qu'elle ne les tient que *Opusc. 4.*

AN. 1121. de leur libéralité & en vertu de leurs lois : ce qu'il confirme par l'autorité de S. Augustin. Puis il continue : les rois peuvent donc, après l'élection canonique & la consécration, donner à l'évêque l'investiture des biens ecclésiastiques, en lui promettant leur protection ; & il n'importe par quel signe ils le fassent. Jesus-Christ a voulu que le glaive spirituel & le matériel fussent employés à la défense de l'église : que si l'un émousse l'autre, c'est contre son intention. C'est ce qui ôte la justice de l'état & la paix de l'église : ce qui cause les scandales & les chismes, la perte des corps & des ames. Et ensuite : que l'église conserve sa liberté, mais qu'elle se donne bien de garde d'excéder dans l'usage des censures, & de rompre le vase dont elle veut ôter la rouille. Sur quoi il rapporte le fameux passage de S. Augustin contre Parmenien, pour montrer qu'il ne faut point excommunier celui qui a la multitude de son côté. Cet écrit est le premier où j'aie observé l'allégorie des deux glaives, pour marquer les deux puissances, la spirituelle & la temporelle. Dans un dernier écrit adressé au pape Callixte, Geoffroi donne ces règles sur les dispenses ; il faut quelquefois accorder des dispenses dans l'église, non par intérêt ou par faveur, mais par une pieuse condescendance, en permettant pour un temps quelque chose de moins parfait, plutôt que de mettre la foi en péril : avec intention de rétablir la règle dans un temps plus convenable. On peut aussi changer par dispenses les coutumes des églises & des monastères, mais pour établir un plus grand bien au lieu d'un moindre. Celui qui dispense autrement n'est pas un vicaire de Jesus-Christ, mais un aveugle qui conduit d'autres aveugles.

Opusc. 5.

XXVII. Eglise d'Angleterre. *Edmer. 6. Novor.*

En Angleterre, dès le mois de Février de la même année 1121, il y eut une grande assemblée d'évêques & de seigneurs, pour recevoir la nouvelle reine Adelaïde, fille de Godefroi comte de Louvain. En cette assemblée on parla beaucoup du différent des deux archevêques, Raoul de Cantorberi, & Turstain d'Yorck. Celui-ci ayant été ordonné par le pape Callixte de la manière qui a été dite, en avoit depuis obtenu des lettres en sa faveur, par les moyens par lesquels on obtenoit tout à Rome. Ces lettres ordonnoient que Turstain fût mis en possession de son archevêché, sous peine d'excommunication contre le roi, & de suspense contre l'archevêque de Cantorberi. On lut à cette occasion les privi-

Sup. n. 4.

léges des papes donnés en faveur de l'église de Cantorberi, qui montroient le peu de justice de cet ordre du pape Calliste ; toutefois de peur que ses censures ne causassent du trouble entre le roi & l'archevêque, l'avis commun fut de permettre à Turstain de revenir en Angleterre, & d'aller droit à Yorck : à condition qu'il ne feroit aucune fonction hors de son diocèse, jusqu'à ce qu'il eût satisfait à l'église de Cantorberi.

AN. 1121.

Quelque temps après, le pape Calliste ayant établi son autorité par la prise de Bourdin, commença à l'exercer de tous côtés par ses légats : entre lesquels il envoya Pierre moine de Clugni, fils de Pierre de Leon le plus puissant des Romains, avec la légation de la Gaule, de la grande Bretagne, de l'Irlande, & des îles Orcades. Nous avons une lettre, datée de Benevent le dernier jour de Septembre, par laquelle le pape le recommande au roi de France, pour exercer sa légation dans les terres de l'obéissance de ce prince. Sa réputation étoit au-dessus de tous les légats précédens ; & il avoit envoyé devant en Angleterre, des abbés & d'autres personnes considérables pour annoncer sa venue, dont l'attente tenoit tout le monde en suspens. Mais le roi d'Angleterre envoya au-devant de lui Bernard évêque de saint David, & un clerc nommé Jean, son cousin. Ils avoient charge d'aller trouver le légat deçà la mer, où il attendoit l'ordre du roi, & de l'amener vers lui : à condition que, depuis son entrée en Angleterre, il ne logeât ni dans les églises ni dans les monastères, & ne vécût qu'à ses dépens. Le roi le reçut avec honneur : mais quand il eut exposé le sujet de son voyage, le roi prit le prétexte de la guerre qu'il avoit contre les Gaulois, pour lui dire qu'il ne pouvoit alors vaquer à une affaire aussi importante qu'étoit cette légation ; & qu'elle ne pouvoit être autorisée que par le consentement des évêques, des abbés, des seigneurs, & l'assemblée de tout le royaume. Il protesta d'ailleurs qu'il ne souffriroit point que l'on donnât atteinte de son vivant aux coutumes de ses pères, que le pape lui avoit accordées, & dont une des principales étoit que son royaume fût libre de toute juridiction de légat. Pierre de Leon vit bien qu'il ne lui convenoit pas de disputer contre le roi : il demeura d'accord de tout ; & le roi lui ayant fait des présens magnifiques, lui promit de travailler de bonne foi à l'accroissement de sa dignité ; & le renvoya avec hon-

Callist. ep. 23.

AN. 1121. neur de l'Angleterre par le même chemin qu'il étoit venu ; sans avoir fait aucune fonction de légat.

XXVIII. Pierre le vénérable abbé de Clugni. Petr. Vener. II. mirac. c. 12. Chr. Caff. IV. c. 59.

Pons abbé de Clugni avoit été élu fort jeune, par l'espérance que donnoit son beau naturel ; & en effet, pendant les premières années de son gouvernement il se conduisit avec beaucoup de sagesse & de modération : mais dans la suite du temps il changea, & se laissa emporter à ses passions. Sa vanité parut au concile de Latran de l'an 1116, où il s'attribua le titre d'abbé des abbés : sur quoi Jean de Gaëte, chancelier de l'église Romaine, lui demanda si le Mont-Cassin avoit pris sa règle de Clugni, ou Clugni du Mont-Cassin. Pons répondit, que non-seulement Clugni, mais tous les monastères de l'église latine avoient reçu du Mont-Cassin la règle de saint Benoît ; & le chancelier ajouta : si donc le Mont-Cassin est la source de la règle monastique, c'est avec justice que les papes ont accordé cette prérogative à l'abbé du Mont-Cassin, de porter seul le titre d'abbé des abbés.

Sup. liv. LXVI. n. 31.

Pons s'attira peu à peu l'aversion de la plupart de ses moines, qui l'accusoient de suivre la légéreté de son esprit, sans écouter les conseils des gens sages, & de dissiper les biens du monastère. Ces plaintes devinrent presque générales dans l'ordre, sans toutefois éclater au dehors qu'au bout d'environ dix ans : mais elles arrivèrent enfin aux oreilles du pape Calliste. Pons irrité tourna sa colère contre lui-même, vint à Rome avec précipitation, & demanda instamment au pape de le décharger de l'abbaye. Le pape fit tout son possible pour l'en détourner ; & ne pouvant lui faire changer de résolution, il lui accorda ce qu'il demandoit. Pons étant ainsi libre, passa en Pouille par la permission du pape, & de-là par mer à Jérusalem, où il se proposoit de demeurer le reste de ses jours. Il avoit gouverné treize ans l'abbaye de Clugni, & décéda vers le mois d'Avril 1122.

Chr. Clun. p. 646.

Le pape manda ce qui s'étoit passé aux moines de Clugni, & leur ordonna d'élire un autre abbé : ils élurent Hugues prieur de Marcigni, qui accepta avec une extrême répugnance, & étant fort âgé mourut au bout de trois mois le neuvième de Juillet. Il fallut donc assembler de nouveau le chapitre général, où se trouvèrent quelques abbés ; & le jour de l'octave de l'Assomption vingt-deuxième d'Août 1122, on élut abbé de Clugni Pierre Maurice, dont l'élection fut confirmée par le pape, & il reçut la bénédiction abbatiale

AN. 1122.

de la main de l'archevêque de Besaçon. Pierre étoit de la première noblesse d'Auvergne : ses parens l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, & l'abbé saint Hugues le reçut à profession à l'extrémité de sa vie. Il avoit été prieur de Vezelai, & étoit âgé d'environ trente ans quand il fut pourvu de l'abbaye de Clugni, qu'il gouverna près de trente-cinq ans. Il est connu sous le nom de Pierre le vénérable.

XXIX. Alger & ses écrits. *Elog. 1. Anal. p. 303.*

Vers le même temps que Pierre fut élu abbé de Clugni, Alger écrivain fameux s'y rendit moine. Il étoit de Liège, & dès l'enfance il se donna tout entier à l'étude, sous les grands hommes dont la science & les mœurs ornoient alors cette église. Il servit premièrement à saint Barthelemi en qualité de diacre & d'écolâtre : de-là l'évêque Othbert le fit passer à la cathédrale, où il servit pendant environ vingt ans sous cet évêque, & sous Frideric qui lui succéda en 1118. Durant ce temps il écrivit pour les affaires ecclésiastiques plusieurs lettres, que l'on conservoit avec grand soin : mais elles ne sont pas venues jusques à nous, non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquités de l'église de Liège.

Mabil. praef. 2 sec. 6 n. 60.

L'ouvrage qui l'a rendu fameux, est son traité de l'eucharistie, contre de diverses erreurs qui s'étoient introduites sur cet auguste sacrement. Car les uns, dit-il, croient que le pain & le vin ne sont point changés non plus que l'eau du baptême : d'autres croient l'impanation ; & que J. C. est dans dans le pain, comme le Verbe dans la chair par l'incarnation : d'autres que le pain & le vin sont changés en la chair & au sang, non de J. C. mais de tout homme agréable à Dieu : d'autres, que les prêtres indignes ne consacrent point : d'autres, que le corps de J. C. ne demeure point en ce sacrement pour ceux qui communient indignement : d'autres enfin, qu'il est sujet aux suites honteuses de la digestion. Alger réfute solidement toutes ces erreurs, & traite à fonds toute la matière de l'eucharistie.

Il avoit composé un autre ouvrage intitulé de la miséricorde & de la justice, où il montroit comment on devoit tempérer la rigueur des canons, les expliquant les uns par les autres : soit pour tolérer les méchans, soit pour corriger les pécheurs, soit pour éviter les excommuniés. Cet ouvrage n'est pas encore imprimé.

Alger avoit été toute sa vie au-dessus de l'ambition & de l'avarice ; plusieurs évêques de Saxe & du reste de l'Alle-

AN. 1122. magne, sur la réputation qu'il avoit d'être grand philosophe & grand théologien, lui offrirent des revenus & des dignités considérables: mais il préféra sa vie privée & sa fortune médiocre, & toutefois commode. Enfin après la mort de Frideric évêque de Liege arrivée en 1121, il quitta encore cette vie douce, & vint se rendre moine à Clugni. Il y fut d'une grande édification par son humilité, la pureté de sa vie & la douceur de ses mœurs; & y mourut saintement la dixième année, c'est à dire l'an 1131.

Petr. Clun. III. ep. 2.

XXX.
Accord sur les investitures.
Ab. Ursperg. Pandulf.

L'évêque de Spire & l'abbé de Fulde, qui avoient été députés à Rome pour la paix, revinrent en Allemagne; amenant avec eux trois cardinaux légats du pape, Lambert évêque d'Ostie, Saxon prêtre du titre de S. Etienne au Mont-Celius, & Gregoire diacre du titre de S. Ange, que le pape avoit envoyés par le conseil des cardinaux & de tous les évêques d'Italie. On avoit indiqué, pour traiter avec eux, une diète générale à Virsbourg: mais l'absence de l'empereur empêcha de la tenir. Enfin elle se tint à Vormes au mois de Septembre à la Nativité de la Vierge, & après plus d'une semaine de conférences la paix fut conclue, & on dressa un écrit où le pape Callifte parlant à l'empereur Henri disoit: je vous accorde que les élections des évêques & des abbés du royaume Teutonique se fassent en votre présence, sans violence ni simonie: ensorte que, s'il arrive quelque différent, vous donniez votre consentement & votre protection à la plus saine partie, suivant le jugement du métropolitain & des comprovinciaux. L'élu recevra de vous les régales par le sceptre, excepté ce qui appartient à l'église Romaine, & vous en fera les devoirs qu'il doit faire de droit. Celui qui aura été sacré dans les autres parties de l'empire, recevra de vous les régales dans six mois. Je vous prêterai secours selon le devoir de ma charge, quand vous me le demanderez. Je vous donne une vraie paix, & à tous ceux qui sont ou ont été de votre côté du temps de cette discorde.

Tom x. conc. p. 889.

De la part de l'empereur on dressa un écrit où il disoit: pour l'amour de Dieu, de la sainte église Romaine & du pape Callifte, & pour le salut de mon ame, je remets toute investiture par l'anneau & la crosse; & j'accorde, dans toutes les églises de mon royaume & de mon empire, les élections canoniques & les consécrations libres. Je restitue à l'église Romaine

les terres & les régales de S. Pierre, qui lui ont été ôtées depuis le commencement de cette discorde & que je possède, & j'aiderai fidellement à la restitution de celles que je ne possède pas. Je restituerai de même les domaines des autres églises, des seigneurs & des particuliers. Je donne une vraie paix au pape Calliste & à la sainte église romaine, & à tous ceux qui sont ou ont été de son côté, & je lui prêterai secours fidellement quand elle me le demandera. On appeloit régales, comme j'ai dit, les droits royaux, de justice, de monnoie, de péage, ou autres semblables, accordés à des églises ou à des particuliers.

An. 1123.

Sup.

La date de ces deux écrits est du vingt-trois de Septembre 1122. Ils furent lus & échangés dans une plaine près du Rhin, à cause de la nombreuse assemblée: on rendit à Dieu des actions de grâces solennelles: puis l'évêque d'Ostie célébra la messe, où il reçut l'empereur au baiser de paix, & lui donna la communion en signe de réconciliation parfaite. Les légats donnèrent aussi l'absolution à toute l'armée de l'empereur, & à tous ceux qui avoient eu part au schisme; ainsi cette assemblée de Vormes se sépara avec une joie infinie. A la saint Martin l'empereur en tint une autre à Bamberg avec les seigneurs qui n'avoient pas assisté à celle-ci: où entre autres choses, il nomma des ambassadeurs pour aller à Rome avec un des légats du pape, & lui porter des présens. Le pape ayant reçu cette ambassade, écrivit à l'empereur une lettre datée du treizième de Décembre, par laquelle il le félicite de s'être soumis à l'obéissance de l'église, & témoigne s'en réjouir particulièrement à cause de la parenté qui les unit ensemble. Il le prie de renvoyer au plutôt les autres légats, à cause du concile dont le temps est proche.

To. x. conc. p. 894.

XXXI. Concile général de Latran.

En effet le pape Calliste tint ce concile à Rome pendant le carême de l'année suivante 1123, & on le compte pour le neuvième concile œcuménique, & le premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cents évêques & plus de six cents abbés, en tout près de mille prélats; mais il ne nous reste de ce concile que les canons au nombre de vingt-deux: encore la plupart sont-ils répétés de plusieurs conciles précédens. Voici ceux qui contiennent quelque disposition singulière. Les ordinations faites par l'antipape Bourdin, depuis qu'il a été condamné par l'église Romaine, ou par les évêques qu'il a ordonnés depuis ce temps, sont déclarées nulles. On défend

Suger. vita Lud. p. 311.

Pandulf.

Can. 6.

c. 8.

l'usurpation des biens de l'église Romaine, & particulièrement de la ville de Benevent, sous peine d'anathême. Nous accordons, dit le concile, à ceux qui vont à Jérusalem pour la défense des chrétiens, la rémission de leurs péchés; nous prenons leurs maisons, leurs familles & tous leurs biens sous la protection de S. Pierre, & de l'église Romaine; & quiconque osera prendre leurs biens pendant qu'ils seront en ce voyage, sera excommunié. Quant à ceux qui ont pris des croix sur leurs habits pour le voyage de Jérusalem ou d'Espagne, & les ont quittées, nous leur ordonnons par l'autorité apostolique, de les reprendre depuis Pâque prochain jusques au suivant: autrement, nous les excommunions, & interdisons tout service divin dans leurs terres, hors le baptême des enfans & la pénitence des mourans. Nous défendons aux laïques sous peine d'anathême, d'enlever les offrandes des autels de S. Pierre, du Sauveur, de sainte Marie de la Rotonde, & des autres églises, ou des croix. Nous défendons aussi de fortifier les églises comme les châteaux, pour les réduire en servitude: si quelqu'un ose prendre, dépouiller, ou vexer de nouveaux péages ou autres exactions, les pélerins qui vont à Rome ou à d'autres lieux de dévotion, qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il satisfasse. Nous condamnons les aliénations faites par Otton, Gui, Jeremie, ou Philippe des biens de l'exarchat de Ravenne, & généralement toutes les aliénations de tous les évêques ou les abbés intrus, ou légitimes, faites sans le consentement du clergé, ou par simonie. Nous défendons aussi à aucun clerc d'aliéner sa prébende ou autre bénéfice ecclésiastique. Les quatre qui sont nommés en ce canon, sont les évêques schismatiques de Ravenne, qui succédèrent à l'antipape Guibert, jusques à Gautier élu canoniquement, & confirmé par le pape Gelase en 1119, qui tint ce siége jusques en 1144. Le concile dit encore: nous défendons aux abbés & aux moines de donner des pénitences publiques, de visiter les malades, faire les onctions, & chanter des messes publiques. Ils recevront des évêques diocésains les saintes huiles, la consécration des autels, & l'ordination des clercs.

AN. 1123. c. 8. c. 11. c. 14. c. 16. c. 22. Ital. sac. t. 2. p. 364. Can. 17.

Pendant la tenue de ce concile, le pape Callixte donna la bénédiction abbatiale à Oderise II, que venoit d'être élu abbé du Mont-Cassin, à la place de Girard mort le dix-septième de Janvier de la même année 1123. A cette occasion,

Chr. Cass. IV. c. 77. 78. cum. n. 2. Aug. To. x. conc. p. 888.

il eſt remarqué qu'en ce concile les évêques ſe plaignirent fortement des moines ; en diſant : il ne nous reſte plus que de nous ôter la croſſe & l'anneau, & nous ſoumettre à leur ordination. Ils poſsèdent les égliſes, les terres, les châteaux, les dixmes, les oblations des vivans & des morts. Et s'adreſſant au pape, ils diſoient : la gloire des chanoines & des clercs eſt obſcurcie, depuis que les moines, oubliant les deſirs céleſtes, recherchent les droits des évêques avec une ambition inſatiable ; au lieu de ſe contenter de vivre en repos, ſuivant l'intention de S. Benoît. Ces plaintes ſemblent avoir donné lieu au canon que je viens de rapporter.

XXXII. Oldegair archevêque de Tarragone. *Ap. Boll. t. 6. p. 488.*

Ce qui eſt dit en ce concile de la croiſade pour l'Eſpagne, s'entend mieux par la bulle que le pape Calliſte accorda en même temps à Oldegaire archevêque de Tarragone. Elle eſt adreſſée à tous les chrétiens, que le pape exhorte à s'armer pour la défenſe de l'égliſe d'Eſpagne opprimée par les infidelles : promettant à ceux qui ſerviront en cette guerre, la même indulgence qu'aux défenſeurs de l'égliſe d'Orient. Enſuite le pape ajoute : & parce que nous ne pouvons viſiter en perſonne votre armée comme nous le ſouhaiterions, nous avons commis pour cet effet notre cher frère Oldegaire, archevêque de Tarragone en qualité de légat *à latere*. La date eſt du ſecond jour d'Avril incontinent après le concile.

Vit. ad. Bol. 6. Mart.

Oldegaire étoit de Barcelone, & avoit été offert dès l'enfance à l'égliſe de ſainte Eulalie, dont il fut chanoine, puis prévôt. Enſuite il fut abbé des chanoines réguliers de S. Ruf près d'Avignon ; & Raimond évêque de Barcelone ayant été tué à la guerre contre les Mores dans l'iſle de Majorque en 1114, Oldegaire fut élu pour lui ſuccéder. Mais il s'enfuit à ſon abbaye de S. Ruf, & n'accepta l'évêché que deux ans après, par un ordre exprès du pape Paſcal II, à la ſollicitation du comte de Barcelone. La première année de ſon pontificat, le ſiége de Tarragone vaqua par le décès de Berenger, qui étant évêque d'Auſone, avoit obtenu du pape Urbain II le rétabliſſement de cette métropole. Alors le comte de Barcelone, Raimond Berenger, donna à l'évêque Oldegaire & à ſes ſucceſſeurs la ville & le territoire de Tarragone, avec liberté de la peupler & de la gouverner ſelon les lois qu'il y établiroit, s'en réſervant ſeulement le ſouverain domaine & le palais : la donation eſt du vingt-troiſième de Janvier 1117. Mais par-là Raimond ne faiſoit pas à

Sup. l. LXIV n. 48. 54.

Ap. Boll & Marca. Hiſ. p. 1147. Orderic l. 13. p. 842.

AN. 1123. l'évêque un grand présent, comme Berenger son père n'en avoit pas fait un grand au pape Urbain : car Tarragone étoit encore déserte, pleine de chênes & de hêtres, & d'autres grands arbres ; & c'étoit moins une ville qu'une place à bâtir. Oldegaire fit confirmer cette donation par le pape Gelase II, qui lui donna non-seulement l'archevêché de Tarragone avec l'évêché de Barcelone qu'il avoit déjà, mais encore l'évêché de Tortose, si les chrétiens la reprenoient, jusqu'à ce qu'elle pût avoir un évêque particulier. Il lui accorde tous les droits de métropolitain, l'ordination de ses suffragans, le pouvoir d'assembler des conciles, & le pallium. La bulle est datée de Gaïete le vingt-unième de Mars 1118.

Deux ans après le comte Raimond prit Tortose & Lerida sur les Mores ; & après le concile de Latran, Oldegaire, plus autorisé par le titre de légat, soutint avec vigueur les droits de son église de Barcelone contre plusieurs nobles & contre le comte même. Il procura en 1126 une assemblée des évêques & des seigneurs où l'on assura l'immunité ecclésiastique ; il procura la paix entre le roi d'Arragon & celui de Castille. Mais il vit bien que la peuplade de Tarragone, ne seroit jamais solide, si cette ville n'étoit gouvernée par un homme de guerre capable de la défendre contre les infidelles du voisinage, qui pilloient impunément les terres d'alentour. Il choisit pour cet effet Robert d'Aiguillon, autrement Bordet, Gentilhomme Normand, déjà établi dans le pays, à qui il donna la ville de Tarragone, pour la tenir comme vassal de l'église, la peupler, la gouverner & la défendre ainsi qu'il jugeroit à propos ; réservant seulement les dixmes & les biens ecclésiastiques. Cette donation fut faite en 1128, dix ans après celle du comte à l'évêque. Oldegaire de son côté s'appliqua à rebâtir l'église métropolitaine de Tarragone, & plusieurs autres de la province. Il fonda un hôpital & une maison de Templiers, & mourut enfin le sixième de Mars 1137. On rapporte plusieurs miracles faits par son intercession. Il est honoré comme saint à Barcelone ; & les rois d'Arragon ont fait en divers temps des poursuites à Rome pour sa canonisation.

XXXIII. Suger abbé de S. Denis. *Vita Ludov. p. 310 311.*

Suger, abbé de S. Denis en France, assista à ce concile la seconde année de son ordination. Il avoit été envoyé en Italie vers le pape par le roi Louis pour quelques affaires du royaume, & étoit en chemin pour revenir, quand il apprit qu'Adam son abbé étoit mort, & qu'il avoit été élu pour lui suc-

céder. A son retour l'élection fut confirmée par le roi, qui d'abord l'avoit désapprouvée, comme faite sans sa participation. Suger, qui n'étoit que diacre, fut ordonné prêtre le samedi de la quatrième semaine de carême 1122, & reçut la bénédiction abbatiale le lendemain dimanche, de la main de l'archevêque de Bourges. Il avoit quarante ans, & gouverna trente ans cette abbaye.

AN. 1123.

Chr. S. Dion. t. 2. Spicil. p. 809.

XXXIV. Fin de saint Etienne de Grandmont.

Chr. Mall. an. 1124. Sup. l. LXII. n. 7. Vita n. 6 ap. Boll. t. 4. p. 205. n. 14. 15. 16.

Le pape Callifte envoya deux cardinaux légats en France, Gregoire du titre de S. Ange, & Pierre de Léon, qui firent tenir plusieurs conciles à Chartres, à Clermont, à Beauvais, à Vienne. Ils allèrent voir S. Etienne de Tiers dans sa solitude de Muret en Limousin, il vivoit depuis près de cinquante ans, & avoit assemblé plusieurs disciples. Sa nourriture étoit du pain & de l'eau, quelquefois un bouillon de farine très-insipide : trente ans après sa conversion, il commença à user d'un peu de vin pour se fortifier l'estomac; mais il n'imposoit pas aux autres la même austérité, & les conduisoit selon leurs forces. Il porta très-long-temps jour & nuit sur sa chair une cotte de mailles pour cilice; & l'habit qu'il portoit par-dessus étoit le même en hyver qu'en été. Il couchoit à terre sur des planches dans une espèce de sépulcre, & dormoit peu. Outre le grand office, celui de la Vierge & celui des morts, il disoit encore celui de la Trinité à neuf leçons; & si pour entretenir ceux qui le venoient voir, il avoit manqué quelqu'un de ces offices il le disoit ensuite avant que de manger, jusques à remettre quelquefois son repas au lendemain. Car il n'y avoit rien qui le pût détourner d'entretenir ceux qui venoient à lui pour entendre la parole de Dieu.

n. 18.

Les deux cardinaux l'étant venu visiter, s'informèrent exactement de sa manière de vivre, & lui demandèrent s'il étoit chanoine, moine, ou ermite. Il répondit que non; & comme ils le pressèrent de dire ce qu'il étoit donc, puisque tous les religieux se rapportoient à ces trois espèces, il répondit : Vous voyez que nous ne portons l'habit ni de moines ni de chanoines & nous ne nous attribuons pas de si saints noms. Les chanoines par leur institution, ont le pouvoir de lier & délier, à l'exemple des apôtres : les vrais moines n'ont soin que d'eux-mêmes & ne s'occupent que de Dieu : les ermites doivent demeurer dans leurs cellules, & ne vaquer qu'à l'oraison & au silence.

AN. 1124.

Huit jours après la visite des cardinaux, quoiqu'il ne sentît encore aucune douleur, il connut que sa fin étoit proche, & s'appliqua tout entier à l'instruction de ses disciples & à la prière. Comme ils lui demandoient comment ils vivroient après sa mort sans avoir de biens temporels, il leur répondit : je ne vous laisse que Dieu à qui tout appartient, & pour lequel vous avez renoncé à tout & à vous-mêmes. Si vous aimez la pauvreté, & vous attachez à lui constamment, il vous donnera par sa providence tout ce qui vous sera expédient. C'est qu'ils vivoient d'aumônes, & il estimoit principalement celles qui leur venoient

n. 34. des pauvres. Cinq jours après il se trouva mal; on le porta à l'oratoire : après la messe il reçut l'extrême-onction & le viatique; & mourut le vendredi huitième de Février 1124, étant âgé de près de quatre-vingts ans : il avoit

Boll. com. prev. n. 23. ex. Fremon. l'ordre de diacre. D'abord il fut enterré secrètement dans l'église de Muret, de peur que le peuple qui viendroit à son tombeau ne troublât le repos de la maison. Il ne laissa pas de s'y faire plusieurs miracles; & les moines du prieuré d'Ambasac, dépendant de S. Augustin de Limoges, prétendirent que Muret leur appartenoit. Quoique les disciples de S. Etienne fussent établis en ce lieu depuis longtemps, ils aimèrent mieux, suivant les maximes de leur maître, le quitter que plaider; & ils passèrent à un lieu nommé Grandmont, distant de Muret d'une lieue : où par ordre de celui qui en étoit seigneur, ils bâtirent promptement une église & des logemens très-pauvres; puis ils y transférèrent le corps de leur saint fondateur cinq mois après sa mort, c'est-à-dire à la S. Jean de la même année 1124. Ils demeurèrent depuis fixes en ce lieu, dont l'ordre a pris le nom de Grandmont : mais le peuple les appeloit les bons hommes, & leur nombre augmenta considérablement en peu de temps.

XXXV.
S. Norbert à Anvers.

Vita B. Godefr. Boll. t. 1. p. 840. Vita S. Norb. c. 12. t. 19. Boll. p. 841.

Après la fondation de Prémontré, S. Norbert en fit plusieurs en peu d'années. Il convertit entre autres, Godefroi comte de Capenberg en westphalie, qui touché de ses discours & de son exemple, se donna à Dieu avec tous ses biens. Il se fit chanoine régulier selon le nouvel institut de Prémontré, & en fonda une maison à Capenberg, qui devint un fameux monastère, & chef de plusieurs autres. Godefroi se convertit vers l'an 1122, n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & mourut cinq ans après en 1127, le treizième de

Janvier, jour auquel l'église l'honore comme bienheureux.

Son exemple toucha tellement Thibaut IV comte de Champagne, qu'il le voulut imiter. Il alla trouver saint Norbert pour le consulter sur son salut; & encore plus touché après l'avoir oui parler, il se mit entièrement à sa disposition, lui & tous ses biens. Le saint homme voyant avec quelle noblesse de cœur le prince faisoit cette offrande, demanda du temps pour consulter Dieu. Il considéra que Thibaut avoit plusieurs grandes terres; savoir, les comtés de Blois & de Chartres d'un côté, & de l'autre ceux de Meaux & de Troies. Or il n'étoit pas facile de détruire ces seigneuries & leurs châteaux, pour les donner à une congrégation religieuse : tant pour l'intérêt du royaume, qui en auroit été affoibli, que pour celui de quantité de seigneurs vassaux de ce prince. Norbert savoit d'ailleurs qu'il étoit très-libéral à faire l'aumône, à bâtir des églises & des monastères : qu'il étoit le protecteur des orphelins, des veuves & de tous les misérables. Ainsi il crut que ce seroit aller contre l'ordre de Dieu, que de tirer ce prince de l'exercice des bonnes œuvres où il l'avoit appellé. Quand le temps de rendre réponse fut venu, le comte s'attendoit qu'il lui conseilleroit de renoncer à tout; mais le saint homme lui dit : il n'en sera pas ainsi; vous porterez le joug du Seigneur avec celui de la société conjugale, & votre postérité possédera vos grands états avec la bénédiction de vos pères. Le comte se soumit; & par les soins de Norbert il épousa Mathilde, fille du duc de Carinthie, dont il eut plusieurs enfans. *Ibid.*

Cependant Norbert fut appelé à Anvers pour y établir son institut. Cette ville, quoique dès-lors grande & bien peuplée, n'avoit quelques années auparavant qu'un seul prêtre pour la gouverner quant au spirituel : mais ce prêtre étoit sans autorité, parce qu'il vivoit en concubinage avec sa niéce. Un hérétique nommé Tanchelme en prit occasion de faire de grands ravages dans ce troupeau abandonné. C'étoit un homme très-corrompu, mais subtil & artificieux; & quoique laïque, plus éloquent que beaucoup de clercs. Il comptoit pour rien le pape, les évêques & tout le clergé; & disoit que lui & ses sectateurs étoient toute l'église. Il se servoit, pour insinuer ses erreurs, des femmes qu'il avoit corrompues, & par elles il gagnoit les maris. Quand il eut séduit une grande quantité de peuple, il ne se contenta plus d'enseigner *Vita Norb. c. 13. n. 79. cum. not. Papebr.*

en cachette : il prêchoit en pleine campagne avec un appareil royal ; portant de l'or sur ses habits & à ses cheveux cordonnés, environné de gardes qui portoient devant lui un étendard & une épée : le peuple insensé l'écoutoit comme un ange envoyé du ciel. Il disoit que les églises étoient des lieux de prostitution, les sacremens des profanations : surtout le saint sacrement de l'autel, qui selon lui n'étoit rien, ni d'aucune utilité pour le salut ; il soutenoit que la vertu des sacremens dépendoit de la sainteté des ministres. Il défendoit aussi de payer les dixmes, & le persuadoit aisément : en général il s'attachoit à prêcher ce qu'il jugeoit qui seroit le mieux reçu, soit par sa nouveauté, soit par la disposition des auditeurs. Il les attiroit non-seulement par son éloquence, mais par la bonne chere ; & se faisoit suivre d'environ trois mille hommes armés prêts à faire main-basse sur ceux qui vouloient lui résister.

Enflé du succès, il poussa son audace jusques à s'attribuer la divinité : disant qu'il l'avoit à aussi bon titre que J. C. puisqu'il avoit reçu comme lui la plénitude du Saint-Esprit. La séduction du peuple alloit jusques à boire de l'eau de son bain, & la garder comme une relique. Il abusoit des filles en présence de leurs mères, & des femmes aux yeux de leurs maris : ce qu'il appeloit une œuvre spirituelle ; & celles qui n'avoient pas reçu cet honneur, s'estimoient malheureuses. Un jour il s'avisa d'un nouveau moyen de s'enrichir. Il fit apporter au milieu de la multitude une image de la Vierge, lui toucha la main, & dit les paroles de la célébration du mariage ; puis il ajouta ; vous voyez que je viens d'épouser la Vierge Marie, c'est à vous à faire les présens de nôces. Il fit mettre deux coffres, un à la droite, l'autre à la gauche de l'image ; l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, & dit : nous verrons lequel des deux sexes a plus d'affection pour moi & pour mon épouse. C'étoit à qui donneroit le plus d'offrandes : les femmes y mettoient jusques à leurs colliers & leurs pendans d'oreilles. Enfin après que Tanchelme eut répandu ses erreurs en plusieurs endroits dans les diocèses d'Utrecht, de Cambray, & ailleurs ; il fut tué par un prêtre, qui lui cassa la tête comme il étoit dans une barque : mais ses erreurs ne laissèrent pas de durer après sa mort.

L'évêque de Cambray, dans le diocèse duquel étoit Anvers,

y avoit mis douze eccléſiaſtiques dans l'égliſe de S. Michel pour aider le paſteur : mais ils ne ſuffiſoient pas pour déraciner l'héréſie de Tanchelme ; & c'eſt ce qui les obligea d'appeler S. Norbert, & lui donner cette égliſe avec quelques revenus pour y établir de ſes diſciples. L'acte de donation porte qu'elle fut faite du conſeil de Bouchard évêque de Cambray, & du conſentement de tout le peuple, & que les chanoines de ſaint Michel paſſeroient à l'égliſe de Notre-Dame de la même ville. L'évêque donna auſſi ſes lettres de confirmation datées de l'an 1124. Norbert fit venir à Anvers des plus habiles de ſes confrères, qui s'appliquèrent à l'inſtruction de ce peuple. Lui-même y travailloit puiſſamment, cherchant principalement à les gagner par la douceur. Mes frères, leur diſoit-il, il ne faut ni vous étonner, ni rien craindre : c'eſt par ignorance que vous avez ſuivi le menſonge, le prenant pour la vérité ; & ſi on vous l'avoit enſeignée la première, vous l'auriez embraſſée de même. Ces diſcours & les œuvres dont ils étoient ſoutenus, en convertiſſoient quelques-uns ; & ils rapportoient le corps de Notre-Seigneur, qu'ils gardoient depuis douze ou quinze ans dans des corbeilles ou dans des trous.

AN. 1124.

tom. 19. Boll. p. 933.

Ces hérétiques d'Anvers avoient grand rapport à ceux qui furent découverts quelque temps auparavant à Ivoi dans le diocèſe de Trèves, ſous l'archevêque Brunon. Ils nioient que le pain & le vin fuſſent changés ſur l'autel au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, & que le ſacrement de baptême fût utile pour le ſalut des enfans, & ſoutenoient pluſieurs autres erreurs, que l'auteur original qui vivoit alors, n'a pas cru permis de rapporter. On en préſenta quatre à l'archevêque Brunon, dont deux étoient prêtres & deux laïques. Un des laïques s'enfuit, l'autre promit avec ſerment de renoncer à cette fauſſe doctrine. Mais un des prêtres nommé Frideric, la ſoutint hardiment devant l'archevêque qui lui ayant apporté les autorités de ſaint Auguſtin, tant ſur l'euchariſtie, que ſur le baptême des enfans, ſans pouvoir vaincre ſon opiniâtreté : tous les aſſiſtans crièrent qu'il falloit le dépoſer. Mais le coupable s'étant ſauvé dans la foule fut condamné par contumace. L'autre prêtre avoit deux noms, Dominique & Guillaume, ce qu'il faiſoit pour ſe mieux cacher. Il nia d'avoir jamais ſoutenu cette héréſie ; & comme ſes délateurs ſoutenoient qu'ils l'avoient une fois ſurpris dans un

Hiſt Trevir. 12. Spicil. p. 243.

conventicule de ces hérétiques : il offrit de se soumettre à l'épreuve de la communion. On lui fit donc célébrer la messe & on lui ordonna de chanter tout haut le canon comme le reste. Quand ce vint à la communion, l'archevêque lui fit une protestation solennelle : lui défendant de prendre le Sacrement, s'il avoit nié que ce fût le corps & le sang de J. C. Il le prit & ayant témoigné se repentir du passé & se vouloir corriger pour l'avenir il fut renvoyé. Mais quand il fut retourné chez lui, il recommença à soutenir la même hérésie avec plus d'opiniâtreté que devant : & quelque temps après ayant été surpris en adultère il fut tué comme il méritoit.

XXXVI. Guibert abbé de Nogent. *Sup. l.* LXXVI. *n.* 29.

Vous avez vu aussi des hérétiques semblables découverts & brûlés à Soissons, suivant le recit de Guibert abbé de Nogent. Cet abbé étant né d'une famille noble à Beauvais, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de saint Germer, & fut disciple de saint Anselme qui étoit alors prieur du Bec, & le venoit voir souvent, prenant plaisir à l'instruire de la manière d'étudier l'écriture sainte. L'an 1104 saint Godefroi ayant été élu évêque d'Amiens, Guibert fut élu à sa place abbé de Nogent sous Couci, monastère situé dans le diocèse de Laon, aux confins de celui de Soissons. Guibert le gouverna pendant vingt ans, s'occupant à l'étude à la prédication & à la composition de divers ouvrages particulièrement pour instruire les prédicateurs & pour réfuter les hérétiques.

De vita sua l. 1. *c.* 14. *c.* 16. *Sup. l.* LXII. *n.* 50. *l.* LXV. *n.* 31. *Vita* 1. *c.* 18.

Le plus singulier de ses écrits, est le traité des reliques des saints, composé à l'occasion d'une dent de Notre-Seigneur que les moines de S. Médard de Soissons prétendoient avoir. Il convient d'abord que nous devons honorer les reliques des saints, pour imiter leur exemple & obtenir leur protection : mais il soutient qu'il faut être assuré de la sainteté de ceux que nous honorons & de la vérité de leurs reliques. Or il ne croit pas que les miracles seuls soient une preuve de sainteté : sur quoi il témoigne en passant la créance établie dès-lors, que le roi de France guérissoit des écrouelles. On devroit, dit-il, sévèrement punir les inventeurs de faux miracles ; puisqu'attribuant à Dieu ce qu'il n'a pas fait, ils le font mentir autant qu'il est en eux. Il rapporte plusieurs exemples de fausses vies de saints & de fausses reliques ; & pour montrer la retenue de l'église sur les faits incertains, il dit qu'elle n'ose assurer que la sainte Vierge soit ressusci-

Lib. 1. *de Pignor. ss. c.* 1.

tée, quelques fortes que soient les raisons de le croire: elle permet seulement de le penser. Il blâme l'usage de tirer les corps saints de leurs sépultures, de les transporter & les diviser, comme contraire à l'antiquité, & donnant occasion de supposer de fausses reliques. Surquoi il s'appuie de l'autorité de saint Gregoire.

AN. 1124.

c. 4.

III, Epist. 30.

Venant aux prétendues reliques de Jesus-Christ il soutient qu'il n'en faut point chercher d'autres que la sainte eucharistie, il nous a laissé non pas quelque reste de son corps, mais son corps tout entier. Or il n'eût pas été à propos de nous le donner sous une forme étrangère, si nous avions eu quelque partie de son corps sous sa propre forme. Là Guibert s'étend sur les preuves de la présence réelle du corps de Jesus-Christ dans l'eucharistie, contre Berenger & les autres hérétiques de son temps: comme il avoit déjà fait dans sa lettre à l'abbé Sigefroi, où il dit ces paroles remarquables: si l'Eucharistie n'est qu'une ombre & une figure, nous sommes tombés des ombres de l'ancienne loi en des ombres encore plus méprisables. Enfin l'auteur revient à son principal sujet, savoir la dent de Notre-Seigneur que l'on prétendoit être une dent de lait; & dit qu'il faut faire le même jugement du nombril que d'autres prétendoient avoir, & des reliques semblables. Il les rejette toutes, comme contraires à la foi de la résurrection, qui nous assure que Jesus-Christ a repris son corps tout entier, outre qu'il n'est point vraisemblable que la sainte Vierge ait conservé ces sortes de choses non plus que son lait que l'on montroit à Laon. Ces sentimens de Guibert sont d'autant plus remarquables, que dans tous ses ouvrages & dans celui-ci même, il paroît fort crédule sur les histoires miraculeuses. Il mourut l'an 1124.

Lib. II. c. I.

c. 2.

p. 283. D.

Lib. III. c. I

c. 3.

XXXVII.
Mort de Calliste. II. Honorius II, pape.

Pandulf. ap Baron. & Papebr.

Pendant l'Avent de la même année le pape Calliste II fut attaqué d'une fièvre qui l'emporta promptement; ensorte qu'il mourut le douzième de Décembre & fut enterré le lendemain jour de sainte Luce. Il avoit tenu le saint siége cinq ans & dix mois; & pendant ce peu de temps il rétablit la paix dans l'église, & dans Rome en particulier. Il fit plusieurs ordinations de cardinaux & d'évêques; & ordonna entre autres Pierre de Leon dont j'ai parlé, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du tibre, & Thibaud de sainte Anastasie. Il n'entra jamais à saint Pierre sans offrande, sur-tout quand il devoit y dire la messe: il y fit de riches présens

AN. 1124. en ornemens, en argenterie & en fonds de terre: il fit amener de l'eau dans Rome, & y répara quelques ouvrages publics.

Vet. Cod. ap. Bacon an. 1123. V. Pagr ibid. Ce pape érigea Compostelle en archevêché en l'honneur de S. Jacques; & y transféra le siége & la dignité de Merida ruinée depuis quatre cents ans par les Mores, mais auparavant métropole de la Lusitanie. Il donna pour suffragans à Compostelle une partie des évêques de Galice; les autres demeurèrent soumis à l'archevêque de Prague, à qui le pape Pascal II avoit rendu sa dignité diminuée sous la domination des infidelles. Le pape Callixte lui confirma ses droits de métropolitain de Galice, marquant pour ses suffragans les évêques d'Astorga, de Lugo, de Tui, de Mondouedo, d'Orenze, de Portugal, de Conimbre, Viseo, Lamego, Egitania & Bretasia. Callixte ne parle point de cette confirmation de la primatie de Prague. Epist. 6.

Pandulf. Après sa mort tous les cardinaux & les laïques les plus puissans, principalement Pierre de Leon père du cardinal, & Leon Frangipane, convirent qu'on ne parleroit point d'élection jusques au troisième jour. Ce que Frangipane faisoit pour avoir le temps de faire réussir l'élection de Lambert évêque d'Ostie, qu'il méditoit depuis long-temps: car tout le peuple demandoit pour pape Saxon d'Anagnia cardinal de saint Etienne au Mont-Celius; & Leon Frangipane feignoit de le désirer aussi pour le mieux tromper. Le soir il fit dire à chacun des chapelains des cardinaux séparément de venir de grand matin avec une chape rouge sous la chape noire & cela de concert avec leurs maîtres: ce qu'il faisoit afin, que chacun des cardinaux espérât qu'il le feroit élire pape: ou du moins qu'ils vinssent sans crainte, car ils se souvenoient de ce qui s'étoit passé environ sept ans auparavant à l'élection de Gelase. Sup. liv. LXVI. n. 47.

Les évêques & les Cardinaux s'assemblèrent donc le lendemain pour faire un pape, dans la chapelle de saint Pancrace à S. Jean de Latran, & après quelques discours, Jonathas cardinal diacre de saint Cosme & saint Damien, du consentement de tous, revêtit de la chape rouge Thibaud cardinal prêtre de sainte Anastasie, le nommant pape Celestin. On commença à chanter le *Te Deum*, & Lambert évêque d'Ostie chantoit comme les autres: mais on n'étoit pas encore à la moitié, quand Robert Frangipane & quelques au-

tres même de la cour du pape crièrent : Lambert évêque d'Ostie pape, & l'habillèrent aussitôt devant l'oratoire de S. Silvestre. Il y eut d'abord un grand tumulte, mais Celestin céda le même jour, & tous consentirent à l'élection de Lambert sous le nom d'Honorius II. Toutefois parce que son élection n'avoit pas été assez canonique, sept jours après il quitta la mitre & la chape en présence des cardinaux : qui voyant son humilité, & craignant d'introduire quelque nouveauté dans l'église Romaine, réhabilitèrent ce qui avoit été mal fait ; & ayant rappelé Lambert, se prosternèrent à ses pieds & lui promirent obéissance comme pape. Il se nommoit Lambert de Fagnan, & étoit né d'une condition médiocre dans le comté de Bologne dont il fut archidiacre. Comme il avoit beaucoup de lettres, le pape Pascal le fit venir à Rome, & lui donna l'évêché de Velitre, c'est-à-dire d'Ostie, après la mort de Leon de Marsique. Car la ville d'Ostie étant dès-lors ruinée, on donnoit au même l'évêché de Velitre petite ville voisine, & les deux diocèses furent unis peu de temps après, par le pape Eugene III, ensorte qu'on ne parle plus que d'Ostie. Honorius II, tint le saint siége cinq ans & environ deux mois.

An. 1124.

Cod. Vatic. ap. Baron.

Ital. sac. to. 2. p. 77.

Ital. sac. to. 1. p. 58.

XXXVIII. Mission de S. Otton en Poméranie.

Sup. l. LXV. n. 25.

Vita lib. 1. c. 11. 12. &c. ap. Canis. to. 2. p. 344.

Ce fut par son autorité que S. Otton évêque de Bamberg, alla travailler à la conversion des peuples de Poméranie. Depuis vingt ans que ce saint prélat gouvernoit son église, il avoit rempli avec édification tous les devoirs d'un digne pasteur ; & il favorisoit tellement la vie religieuse, que l'on compte jusques à quinze monastères, & six celles ou prieurès qu'il fonda, tant dans son diocèse qu'en plusieurs autres d'Allemagne. Et comme quelques-uns se plaignoient de la multitude des ces fondations, il répondit qu'on ne peut bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui se regardent comme voyageurs en ce monde. Comme il étoit connu en Pologne par le séjour qu'il y avoit fait en sa jeunesse : le duc Boleslas ayant subjugué la Poméranie, & voulant y établir la religion chrétienne, lui écrivit en ces termes : je crois que vous savez que les barbares de Poméranie demandent d'entrer dans l'église par le baptême : mais depuis trois ans que j'y travaille, je ne puis engager à cet œuvre aucun des évêques ou des prêtres de mon voisinage qui en sont capables. C'est pourquoi comme j'apprends que vous êtes toujours prêt à toute bonne œuvre, je vous prie de vouloir bien entreprendre celle-ci pour la gloire de Dieu. Je ferai tous les frais du

Lib. 11. c. 4.

voyage, je vous donnerai une escorte, des interprêtes, des prêtres pour vous aider, & tout ce qui sera nécessaire.

AN. 1124.

Otton reçut cette lettre comme une voix du ciel, & rendit grâces à Dieu, de vouloir bien se servir de son ministère pour une telle entreprise. Il prit le conseil de son clergé, & envoya à Rome pour obtenir la permission & la bénédiction du pape Callixte; & l'ayant reçue, il communiqua l'affaire à l'empereur & aux seigneurs, dans une diète qui se tint à Bamberg au mois de Mai 1124. La cour & toute l'assemblée y consentit avec joie: il n'y eut que l'église de Bamberg qui pleura son prélat, comme s'il étoit déjà mort. Il se prépara donc au voyage. Or il savoit qu'en Poméranie il n'y avoit point de pauvres, & qu'ils y étoient fort méprisés: ensorte que quelques serviteurs de Dieu y étant entrés en cet état, n'avoient pas été écoutés: par ce qu'on les regardoit comme des misérables, qui ne cherchoient qu'à soulager leur indigence. Cette considération fit qu'Otton crut devoir paroître en ce pays, non seulement comme n'étant pas pauvre, mais comme riche: pour montrer aux barbares qu'il ne cherchoit pas à profiter de leurs biens, mais à gagner leurs ames à Dieu. Il prit donc avec lui des ecclésiastiques capables: avec des provisions suffisantes pour le voyage: il prit des missels & d'autres livres, des calices, des ornemens, & tout ce qui étoit nécessaire pour le service de l'autel, & qu'il savoit bien qu'on ne trouveroit pas chez des païens: il prit des robes, des étoffes précieuses, & d'autres présens convenables pour les principaux de la nation.

Ab Ursperg. an. 1124.

c. 6. Après ces préparatifs, il partit le lendemain de saint George vingt-quatrième d'Avril 1125, & ayant traversé la Bohême, il entra en Pologne & arriva à Gnesne, qui en étoit alors la capitale. Il fut reçu par-tout avec les processions comme un homme apostolique, & le duc de Pologne avec tous les grands, vinrent nus pieds audevant de lui à deux cents pas de la ville. Le duc le retint une semaine, & lui donna pour l'accompagner des hommes qui savoient les deux langues, la Polonoise & la Teutonique, trois de ses chapelains & un capitaine nommé Paulicius, capable de l'aider même dans la prédication. Après avoir traversé à grande peine pendant six

jours une forêt immenſe, ils s'arrêtèrent ſur le bord d'une rivière, qui ſéparoit la Pologne de la Poméranie, dont le duc averti de leur venue, étoit campé de l'autre côté avec cinq cents hommes. Il paſſa la rivière avec peu de ſuite & vint ſaluer l'évêque plus par ſes geſtes que par ſes parole, ils demeurèrent long-temps embraſſés: car ce prince étoit chrétien, mais encore caché par la crainte des païens. Pendant qu'ils s'entretenoient à part avec Paulicius qui leur ſervoit d'interprête, les barbares qui accompagnoient le duc, voyant les clercs étonnés, prenoient plaiſir à augmenter leur crainte; tirant des couteaux pointus dont ils ſeignoient de les vouloir écorcher, ou du moins couper leurs couronnes, ou de les enterrer juſques à la tête, & les tourmenter de pluſieurs autres manières, enſorte que ces pauvres eccléſiaſtiques ſe préparoient au martyre. Mais le duc les raſſura bientôt en leur faiſant entendre, que lui & tous ceux qui étoient là étoient chrétiens; & cette vaine frayeur ſe tourna de part & d'autre en riſée. L'évêque fit des préſens au duc qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de ſon obéiſſance, & lui fournit toutes choſes abondamment, lui donnant des guides & des gens pour le ſervir: ainſi l'évêque & ceux de ſa ſuite paſsèrent la rivière & entrèrent avec confiance en Poméranie.

XXXIX. Converſion de Pirits.

Ils marchèrent d'abord à Pirits, & ſur le chemin ils trouvèrent quelques Bourgades ruinées par la guerre, dont le peu d'habitans qui y reſtoient, interrogés s'ils vouloient être chrétiens, ſe jetèrent aux pieds de l'évêque, le priant de les inſtruire & de les baptiſer. Il en baptiſa trente, qu'il compta pour les prémices de ſa moiſſon. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes qui s'y étoient aſſemblés de toute la province pour une fête des païens, qu'ils célébroient en ſe réjouiſſant à grand bruit; & comme il étoit tard, ils ne jugèrent pas à propos de s'expoſer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joie & la débauche. Le lendemain matin Paulicius & les députés allèrent trouver les principaux de la ville, pour leur annoncer la venue de l'évêque, & leur ordonner de la part du duc de Pologne & de celui de Poméranie, de le bien recevoir & l'écouter avec reſpect: ajoutant que c'étoit un homme conſidérable, riche chez lui, qui ne leur demandoit rien, & qui n'étoit venu que pour leur ſalut. Qu'ils ſe ſouvinſſent

An. 1125. de ce qu'ils avoient promis & de ce qu'ils venoient de souffrir, & ne s'attirassent pas de nouveau la colère de Dieu : que tout le monde étoit chrétien, & qu'ils ne pouvoient résister seuls à tous les autres.

Les païens embarrassés demandèrent du temps pour délibérer, attendu l'importance de l'affaire : mais Paulicius & les députés voyant que c'étoit un artifice, leur dirent qu'il falloit se déterminer promptement : que l'évêque étoit arrivé, & que s'ils le faisoient attendre, les ducs se tiendroient offensés de ce mépris. Les païens surpris que l'évêque fût si proche, se déterminèrent aussitôt à le recevoir : disant qu'ils ne pouvoient résister à ce grand Dieu, qui rompoit toutes leurs mesures, & qu'ils voyoient bien l'impuissance de leurs dieux. Ils communiquèrent leur résolution au peuple qui étoit encore assemblé ; & tous crièrent à haute voix que l'on fit venir l'évêque, afin qu'ils pussent le voir & l'entendre avant que de se séparer. Otton vint donc avec toute sa suite, & campa dans une grande place qui étoit à l'entrée de la ville : les barbares vinrent au devant en foule, regardant ces nouveaux hôtes avec grande curiosité, & ils leur aidèrent avec beaucoup d'humanité à se loger.

c. 7. Cependant l'évêque monta sur un lieu élevé, revêtu de ses habits pontificaux, & parla par interprête à ce peuple très-avide de l'entendre. Bénis soyez-vous, dit-il, de la part de Dieu, pour la bonne réception que vous nous avez faite. Vous savez peut-être déjà la cause qui nous a fait venir de si loin : c'est votre salut & votre félicité : car vous serez éternellement heureux, si vous voulez reconnoître votre créateur & le servir. Comme il exhortoit ainsi ce peuple avec simplicité, ils déclarèrent tout d'une voix, qu'ils vouloient recevoir ses instructions. Il employa sept jours à les catéchiser soigneusement avec ses prêtres & ses clercs : puis il leur ordonna de jeûner trois jours, de se baigner & se revêtir d'habits blancs pour se préparer au baptême. Il fit faire trois baptistères ; l'un, où il devoit baptiser lui-même les jeunes garçons ; dans les deux autres des prêtres devoient baptiser séparement les hommes & les femmes. Ces baptistères étoient de grandes tonnes enfoncées en terre, de sorte que leur bord vint environ au genou de ceux qui étoient dehors, & qu'il fût aisé d'y descendre quand elles étoient pleines d'eau. Elles étoient entourées de rideaux soutenus de petites colonnes,

& à l'endroit où devoit être le prêtre avec ses ministres, il y avoit encore un linge soutenu d'un cordon, afin de pourvoir en tout à la modestie ; & qu'en cette action si sainte il ne se passât rien qui pût choquer la bienséance, ni en détourner les personnes les plus honnêtes. AN. 1125.

Quand donc ce peuple vint pour recevoir le baptême, l'évêque leur fit une exhortation convenable ; puis ayant mis les hommes à droite & les femmes à gauche, il leur fit l'onction des catéchumènes, & les envoya aux baptistères. Chacun y venoit avec son parrain seulement, à qui en entrant sous le rideau, il donnoit son cierge & l'habit dont il étoit revêtu, que le parrain tenoit devant son visage, jusques à ce que le baptisé sortît de l'eau. Le prêtre de son côté, sitôt qu'il s'appercevoit que quelqu'un étoit dans l'eau, détournoit un peu le rideau, & baptisoit le catéchumène en lui plongeant trois fois la tête : puis il lui faisoit l'onction du saint chrême, lui présentoit l'habit blanc, & lui disoit de sortir de l'eau ; après quoi le parrain le couvroit de l'habit qu'il tenoit, & l'emmenoit. En hyver le baptême se donnoit avec de l'eau chaude dans des étuves parfumées d'encens & d'autres odeurs ; & c'est ainsi que l'on baptisoit par immersion, gardant en tout l'honnêteté & la modestie chrétienne.

Otton & ses disciples demeurèrent à Pirits environ trois semaines, instruisant les Néophytes de tous les devoirs de la religion : de l'observation des fêtes, du dimanche & du vendredi, des jeûnes du carême, des quatre-temps & des vigiles. Il est dit dans une pièce du temps, qu'il leur défendit de manger du sang, ou des animaux suffoqués. Ne pouvant si promptement bâtir une église, il se contenta de dresser un sanctuaire, & y consacrer un autel, où il ordonna de célébrer la messe en attendant : leur donnant un prêtre avec des livres, un calice & les autres meubles nécessaires. Ce que les nouveaux fidelles, qui étoient environ sept mille, reçurent avec une joie & une dévotion merveilleuse, rejetant toutes leurs anciennes superstitions. Avant que de les quitter, le saint évêque leur fit un sermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, sans jamais retourner à l'idolâtrie ; & leur expliqua sommairement la doctrine des sept sacremens, qu'il met en cet ordre : le baptême, la confirmation, l'onction des malades, l'eucharistie, la pénitence, le

c. 8.

ap. ab. Ursp. an. 1125.

An. 1125. mariage, l'ordre. Il recommande de faire baptiser les enfans par les mains des prêtres au temps convenable, c'est-à-dire à Pâque & à la Pentecôte : parce que quiconque meurt sans baptême est privé du royaume de Dieu, & souffre éternellement la peine du péché originel. Il recommande d'entendre souvent la messe, & de communier au moins trois ou quatre fois l'année. A l'occasion du mariage, il défend la pluralité des femmes, qui étoit en usage parmi ces peuples ; & de tuer les enfans : car quand il leur venoit trop de filles, ils les faisoient mourir dès le berceau : abus qui régnoit aussi chez les anciens païens. Il les exhorte à donner de leurs enfans pour les faire étudier, afin d'avoir des prêtres & des clercs de leur langue, comme les autres nations.

Sup. l. III. n. 4. S. Just. I. apol. p. 70.

c. 9. 10. De Pirits Otton passa à Camin, où il trouva la duchesse de Pomeranie, qui étant déjà chrétienne dans le cœur, le reçut avec une extrême joie. Il y demeura environ six semaines ; & y baptisa tant de peuple, qu'encore qu'il fût aidé par ses prêtres, souvent dans cette fonction son aube étoit trempée de sueur jusques à la ceinture : mais ce travail le combloit de consolation. Le duc Vratislas y vint lui-même, & renonça publiquement à vingt-quatre concubines qu'il entretenoit outre la duchesse, suivant l'usage de la nation ; & plusieurs autres suivirent son exemple.

c. 11. 12.

LX. Conversion de Stetin, Volun, &c. c. 14.

Mais le saint évêque ne fut pas reçu de même à Vollin, ville alors célèbre & de grand commerce, dans l'île de Julin, qui en a pris le nom, à l'embouchure de l'Oder. Les habitans étoient cruels & barbares, & quoique l'évêque avec sa suite fût logé dans la maison du duc : ils vinrent l'y attaquer en furie. Ceux qui l'accompagnoient étoient affligés & consternés ; mais il se réjouissoit, croyant aller souffrir le martyre. Enfin il se sauva à l'aide de Paulicius, après avoir reçu quelques coups & être tombé dans la boue ; & les habitans de Julin convinrent de faire ce que feroient ceux de Stetin, qui étoit, comme elle est encore, la capitale de toute la Poméranie. L'évêque y passa donc, & Paulicius avec les députés des deux ducs allèrent trouver les premiers de la ville, pour leur proposer de le recevoir. Ils répondirent : nous ne quitterons point nos lois, nous sommes contens de notre religion. On dit qu'il y a chez les chrétiens des voleurs, à qui on coupe les pieds & on arrache les yeux : on y voit

c. 15.

toutes sortes de crimes & de supplices : un chrétien déteste un autre chrétien. Loin de nous une telle religion. C'est que chez ces païens le vol & le larcin étoient inconnus. AN. 1125.

Ils demeurèrent deux mois dans cette obstination ; & cependant on convint de part & d'autre d'envoyer des députés au duc de Pologne ; & les Stetinois firent espérer d'embrasser la religion chrétienne, si le duc leur accordoit une paix stable & une diminution de tribut. En attendant, l'évêque & les prêtres prêchoient deux fois la semaine, c'est-à-dire les jours de marché, dans la place publique, revêtus de leurs ornemens, & portant une croix ; & cette nouveauté attiroit le peuple de la campagne. L'évêque gagna premièrement deux jeunes hommes, fils d'un des principaux de la ville, qui attirèrent leur mère & leur famille : ensuite ils en gagnèrent plusieurs autres, en leur racontant ce qu'ils avoient vu auprès de l'évêque où ils avoient demeuré long-temps : la pureté & la régularité de sa vie, sa douceur & sa charité. Il rachète, disoient-ils, de son argent les captifs qui pourrissoient dans les fers : il les nourrit, les habille & les met en liberté. On le prendroit pour un Dieu visible, mais il dit qu'il n'est que le serviteur du Dieu très-haut, qui nous l'a envoyé pour notre salut. Ainsi plusieurs se firent instruire & baptiser, avant même le retour des députés. Ils apportèrent une lettre du duc de Pologne, qui leur accordoit la diminution des tributs, & l'assurance de la paix qu'ils demandoient : ainsi par délibération publique, ils se soumirent à recevoir l'évangile. c. 16. 17. 18. c. 19.

L'évêque les prêcha & les persuada d'abattre même leurs idoles ; mais comme la crainte les empêchoit de le faire de leurs propres mains, & il y marcha avec ses prêtres, & commença à faire détruire les temples des faux dieux. Les païens voyant qu'il ne leur arrivoit aucun mal, conçurent du mépris pour ces dieux qui ne pouvoient se défendre, & achevèrent de ruiner les temples. Le principal contenoit de grandes richesses, qu'ils vouloient donner à l'évêque & à ses prêtres ; mais il dit : à Dieu ne plaise que nous nous enrichissions chez vous ; nous avons chez nous en abondance de tous ces biens : prenez plutôt ceci pour votre usage. Et ayant tout purifié par l'eau bénite & le signe de la croix, il le fit partager entre eux. Il retint seulement une idole à trois têtes, dont ayant rompu le corps ; il emporta les têtes tenant ensemble, & les envoya depuis au pape comme le c. 20. c. 25.

trophée de sa victoire. Il demeura encore trois ans à Stetin, pour instruire, baptiser & établir la religion.

AN. 1125.

c. 21. Il revint ensuite à Vollin dont il trouva les habitans parfaitement bien disposés à recevoir l'évangile. Car tandis qu'il étoit à Stetin, ils avoient envoyé secrètement des hommes intelligens observer ce qui s'y passoit; & ils leur rapportèrent qu'il n'y avoit ni imposture, ni artifice dans la conduite de ces chrétiens; que leur doctrine étoit bonne & pure, & qu'elle avoit été reçue unanimement à Stetin. L'évêque fut donc reçu par ceux de Vollin avec une joie incroyable; & ils s'efforcèrent de réparer en toutes manières les mauvais traitemens du premier voyage. A peine put-on suffire, pendant deux mois d'un travail continuel, à baptiser tous ceux qui se présentoient. Comme Vollin étoit au milieu de la Poméranie, les deux ducs résolurent d'y établir le siége épiscopal, pour la commodité d'y prendre le saint chrême & le reste de ce que l'évêque doit donner. Otton passa ensuite à Colbert & à d'autres villes, particulièrement à Belgrade, aujourd'hui Belgart, où il mit le terme de son voyage: car c'étoit en hyver, & il étoit pressé de retourner à Bamberg. Il repassa toutefois aux lieux où il avoit prêché, dédia des églises bâties en son absence, donna la confirmation & même le baptême à plusieurs qui n'étoient pas chez eux à son premier passage. Comme on savoit qu'il étoit sur son départ, les peuples accouroient en foule, estimant malheureux ceux qui ne recevoient pas sa bénédiction. Ils faisoient tous leurs efforts pour le retenir & lui persuader d'être leur évêque, lui promettant une entière soumission, & il l'avoit résolu lui-même, mais son clergé l'en détourna. Il vint par la Pologne, dont le duc lui donna pendant tout ce voyage, tous les témoignages possibles d'amitié; & nomma pour évêque de Pomeranie Albert, un de ces trois chapelains qu'il avoit envoyés avec Otton. Enfin Otton, après une absence de près d'un an, revint à Bamberg comme il s'étoit proposé avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1126 étoit le quatrième d'Avril. Ce récit est tiré de sa vie écrite par un de ceux qui l'accompagnoient en ce voyage.

c. 27.

c. 28.

XLI. Mort d'Henri V. Lothaire II, roi d'Allemagne. *Dodech. an.* 1125.

Cependant l'Allemagne changea de maître: l'empereur Henri V mourut à Utrecht le samedi d'après la Pentecôte, vingt-troisième de Mai 1125, après avoir régné près de dix-neuf ans, & fut enterré à Spire. En lui finit l'ancienne maison de

Saxe, qui avoit régné 207 ans, depuis l'élection d'Henri l'Oiseleur: car Henri V ne laissa point d'enfans. On élut à sa place Lothaire, qui avoit pris le titre de duc de Saxe, à cause de sa femme Rixe descendue d'un oncle de saint Henri: pour lui il étoit fils de Gebehard, comte de Supplimbourg. Il fut élu à Mayence le trentième d'Août, dans l'assemblée des évêques & des seigneurs, où étoient les légats du saint siége; & couronné à Aix-la-Chapelle le dimanche treizième de Septembre, par Frideric, archevêque de Cologne, en présence des mêmes légats; & il régna douze ans. On le nomme Lothaire II, par rapport au petit-fils de Charlemagne.

AN. 1125. *Rob. de M. an.* 1120. *Otto Frising.* VII. *Chr. c.* 17.

XLII. Hildebert, archevêque de Tours. *Gesta episc. Cenom. vita per Ant. Beaugendre.*

En France Gilbert, archevêque de Tours, étant mort, Hildebert, évêque du Mans, fut élu pour lui succéder la même année 1125, âgé de soixante-huit ans, car il étoit né en 1057. Le lieu de sa naissance fut Lavardin en Vendômois; & ses parens étoient d'une fortune médiocre. Dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des lettres avec grand succès, & eut entre autres pour maître le fameux Berenger, dont il ne suivit point les erreurs: quoiqu'il paroisse avoir toujours conservé une grande estime pour sa personne. Hoel, évêque du Mans, lui donna la conduite de ses écoliers, & le fit son archidiacre. Il avoit exercé cinq ans cette charge quand Hoel mourut; il fut élu évêque du Mans à sa place en 1097, étant âgé de quarante ans, & fut sacré le jour de Noël de la même année par Raoul, archevêque de Tours.

L'évêque Hildebert souffrit de grandes persécutions de la part des rois d'Angleterre Guillaume le Roux & Henri I, qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit: il demeura un an en prison, & fut obligé à passer plusieurs fois en Angleterre. Fatigué de tant de traverses, il alla trouver le pape Pascal II, & voulut renoncer à l'évêché: mais le pape n'y consentit pas. En ce voyage Hildebert fut témoin de la désolation du monastère de Lerins, qui fut pillé & brûlé par les infidelles le jour de la Pentecôte 1107. A son retour il fut encore pris en trahison, & tenu en prison par Rotrou, comte du Perche; & en étant enfin sorti & rentré dans les bonnes grâces du roi d'Angleterre vers l'an 1120, il s'appliqua à réformer son clergé, tombé dans un grand relâchement par la licence des guerres passées: à rebâtir & orner ses églises, principalement sa cathédrale, qu'il enrichit de présens que lui avoient faits les princes Normands à

III. *ep.* 7. *al.* 24.

son voyage d'Italie. En son particulier il menoit une vie austère, couchant sur la dure, portant le cilice, gardant une grande sobriété dans sa nourriture, s'appliquant aux veilles & à la prière, & faisoit de grandes aumônes.

En 1125 l'archevêque Gilbert étant mort, Hildebert, comme prieur suffragant par la prérogative de son siége, fut obligé d'aller à Tours prendre soin de cette église pendant la vacance; & il y fut élu archevêque par un consentement unanime du clergé & du peuple: mais considérant son âge avancé, il ne l'accepta qu'avec répugnance. Son élection fut confirmée par le roi Louis le Gros, & ensuite par le pape Honorius II. Il continua de tenir des synodes, & d'instruire son clergé, comme il avoit fait étant évêque, & visita sa province, où il trouva tous ses suffragans soumis, excepté Baudri, évêque de Dol, qui se prétendoit métropolitain.

Tom. x. conc. p. 918. Hild. 2. ep. 30.

Il fut même invité par Conan, comte de Bretagne, & les évêques de la province, à y venir pour réformer plusieurs abus. A cet effet il assembla un concile à Nantes où se trouva le comte avec les évêques, les abbés & plusieurs hommes savans & pieux. Ce concile dura trois jours, & on y abolit principalement deux coutumes inhumaines. La première, qu'à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt appartenoient au seigneur; l'autre, que tous les débris des naufrages étoient confisqués au profit du prince. Le comte renonça à ce droit en présence de tout le concile; & demanda que l'on prononçât excommunication contre tous ceux qui ne voudroient pas renoncer à l'autre, ce qui fut exécuté. On défendit aussi sous la même peine les mariages incestueux, & on déclara les enfans qui en seroient nés, illégitimes, & incapables de succéder à leurs parens. Défense de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, s'ils n'ont été auparavant chanoines réguliers ou moines; & quant à ceux qui sont déjà ordonnés, ils ne pourront servir dans les églises où leurs pères ont servi: pour ôter l'idée de succession, qui est défendue dans tous les bénéfices & les dignités ecclésiastiques. Hildebert envoya au pape Honorius les décrets de ce concile, pour en avoir la confirmation, qu'il obtint. On le rapporte à l'année 1127.

XLIII. Premiers écrits de S. Bernard. *Opusc. 7.*

Cependant S. Bernard commença à faire paroître sa doctrine, par deux ouvrages qu'il publia vers le commencement du pontificat d'Honorius. Le premier fut le traité des degrés de l'humilité, qu'il adressa à Geoffroi son parent, alors prieur de

de Clairvaux, & depuis évêque de Langres; parce qu'il l'écrivit à sa prière, pour expliquer plus au long ce qu'il avoit dit sur ce sujet devant la communauté. Il y définit l'humilité, une vertu par laquelle l'homme devient méprisable à lui-même par une connoissance très-véritable de ce qu'il est. Ensuite pour mieux faire entendre les douze dégrés d'humilité spécifiés dans la règle de saint Benoît, il parcourut les douze dégrés d'orgueil qui leur sont opposés; ensorte que le dernier de ceux-ci répond au premier d'humilité, parce que l'on commence à montrer par où l'on a cessé de descendre. Après l'édition de cet ouvrage, S. Bernard s'apperçut qu'en citant l'évangile, il avoit ajouté un mot qui n'est pas dans le texte, quoiqu'il ne change rien au sens, & qu'en parlant des Séraphins, il avoit apporté un sens mystique qu'il n'avoit lu nulle part. C'est pourquoi il se crut obligé de joindre à ce traité une rétractation de ces deux articles, montrant aux théologiens avec quel respect ils doivent citer le texte sacré, & combien ils doivent craindre d'en donner de nouvelles interprétations.

c. 10.
Reg. S. Bened. c. 7.

Le second ouvrage de saint Bernard fut le traité de l'amour de Dieu, qu'il adressa au cardinal Aimeri, que le pape Honorius avoit fait chancelier de l'église Romaine. Il étoit François, natif de la Chastre en Berri. Callixte II l'avoit fait cardinal diacre en 1121, & il fut lié d'amitié particulière avec saint Bernard. Le cardinal l'ayant donc consulté sur plusieurs questions, il se contenta de lui répondre sur celle-ci: pourquoi & comment il faut aimer Dieu. Il répond qu'il faut l'aimer sans mesure, premièrement par reconnoissance de nous avoir aimés le premier, & comblés de biens tant du corps que de l'ame, qui obligent les infidelles mêmes à l'aimer. Mais les chrétiens en ont des motifs bien plus pressans dans la passion de Jesus-Christ, & ses effets: ensorte que le précepte d'aimer Dieu oblige plus étroitement sous la loi nouvelle, que sous l'ancienne. Nous devons encore considérer l'avantage qui nous revient d'aimer Dieu, quoique nous ne devions pas l'aimer en vue de la récompense: car la vraie charité ne peut être sans fruit, quoiqu'elle ne soit pas mercenaire; elle mérite la récompense sans la chercher. La charité nous mène par le droit chemin au souverain bien, que nous désirons tous; & que la plupart cherchent inutilement dans les créatures, par un long circuit.

Opusc. 8.
c. 2.
c. 3.
c. 5. n. 15.
c. 7.

AN. 1126. Saint Bernard distingue ensuite quatre dégrés d'amour : le premier où je n'aime que moi, le second où connoissant

c. 8. 15. que je ne puis subsister sans Dieu, je commence à l'aimer,

c. 9. mais par rapport à moi. Ensuite à force de penser à lui avec plus d'attention, je le vois si parfait, que je l'aime par lui-même, sans retour sur moi, c'est le troisième dégré ; le quatrième est de ne m'aimer moi-même que pour Dieu. Cette perfection ne convient à l'état de cette vie,

c. 10. que pour quelques actes rares & passagers : mais ce sera

c. 11. l'état fixe & continuel des bienheureux. Saint Bernard renvoie à la lettre qu'il avoit écrite sur ce sujet à Guigues &

Op. VIII. c. 12. 13. &c. n. 34. aux Chartreux dont il étoit prieur ; & il en insère la plus grande partie dans ce traité. Il dit que la vraie charité est celle par laquelle nous aimons autant le bien du prochain que le nôtre ; autrement, c'est aimer le bien pour nous, & non pour lui-même. Il distingue l'esclave, le mercenaire & le fils : l'esclave reconnoît que Dieu est puissant & le craint ; le mercenaire reconnoît que Dieu lui est bon, & l'aime par intérêt ; le fils reconnoît que Dieu est bon purement & simplement, & l'aime d'un amour chaste & désintéressé.

XLIV. Concile de Londres. To. X. conc. p. 912. &c.

Le pape Honorius avoit envoyé en Angleterre Jean de Crême, prêtre cardinal du titre de saint Chrysogone, avec la qualité de légat, qu'il avoit déjà reçue de Callixte II, & qu'Honorius lui confirma par sa commission du treizième d'Avril, qui s'étendoit aussi sur l'Ecosse, le roi le retint long-temps en Normandie, & lui permit enfin de passer en Angleterre, où il fut reçu avec honneur par les églises ; & de concert avec l'archevêque de Cantorberi, il indiqua un

Matth. Paris. 1123. concile à Londres à la Nativité de la Vierge. Cet archevêque étoit Guillaume de Corbeil, qui en 1123 avoit succédé à Raoul, mort le vingtième d'Octobre 1122. Guillaume appela les évêques par ses lettres à ce concile, qui se tint à Oüestminster le neuvième de Septembre 1125. Le légat y présidoit, avec les deux archevêques Guillaume de Cantorberi, & Turstain d'Yorck, vingt évêques, & environ qua-

c. 1. 2. 3. rante abbés. On y fit dix-sept canons, qui ne font que confirmer les anciens, particulièrement contre la simonie, l'incontinence des clercs, les ordinations sans titre, & la pluralité des bénéfices. On ordonne aussi la privation des béné-

c. 13. 8. 12. fices contre ceux qui ne veulent pas se faire promouvoir

c. 6. aux ordres, pour vivre avec plus de silence. Après le con-

cile le légat emmena à Rome les deux archevêques, Turstain d'Yorck & Guillaume de Cantorberi, pour plaider leur cause devant le pape. AN. 1126.

XLV. Saint Norbert archevêque de Magdebourg.

Vers le même temps saint Norbert alla à Rome pour demander au pape Honorius la confirmation de son institut : quoiqu'il l'eût déjà obtenu des deux légats de Gelase II, Pierre de Leon & Gregoire cardinal de saint Ange, par leur lettre donnée à Noyon le vingt-huitième de Juin 1125. Saint Norbert étant arrivé à Rome, fut reçu du pape avec honneur, & obtint de lui tout ce qu'il désiroit : comme il paroit par la bulle du seizième Février 1126, qui est la première en faveur de l'ordre de Prémontré. Le pape y confirma l'institut en général, & en particulier les huit abbayes qui étoient déja fondées outre Prémontré : sans préjudice toutefois de la juridiction des évêques diocésains. *Bibl. Præmonst. p. 391. Vita c 13. ap. Bol. Bibl. p. 392.*

Au retour de Rome Norbert revint à Prémontré; & comme le mariage du comte de Champagne, qu'il avoit négocié, ne s'accomplissoit point, il passa en Allemagne à la prière du comte, pour en hâter l'exécution. Etant arrivé à Spire, il y trouva les députés du clergé & du peuple de Magdebourg, assemblés devant le roi Lothaire, pour élire un archevêque à la place de Ruquer, mort l'année précédente 1125. Quand on sut à Spire l'arrivée de Norbert, dont la réputation étoit déjà si étendue, on l'appela pour prêcher & pour donner son avis sur les affaires qui se traitoient en cette assemblée, & dont la première fut celle de l'église de Magdebourg. Il y avoit un légat venu depuis peu de Rome, savoir le cardinal Gerard, qui fut depuis le pape Lucius III, & grand nombre de seigneurs. Par leur conseil les députés nommèrent trois sujets dignes de remplir le siége vacant, entre lesquels étoit Norbert, qui ne le savoit pas; & comme ils avoient peine à se déterminer, Alberon primicier de Metz, & depuis archevêque de Trèves, leur montra du doigt secrétement Norbert, comme celui qu'ils devoient élire. Aussi-tôt ils étendirent les mains & le saisirent, en disant à cris redoublés : voici notre père & notre pasteur. *Vita. c. 14. n. 87. c. 15.*

On l'enleva sans qu'il pût ni résister, tant son corps étoit affoibli, ni songer à ce qu'il avoit à faire : on le présenta au roi, qui approuva le choix, comme tous les assistans, & le légat le confirma. On le mena à Magdebourg, où il fut reçu

avec un grand concours de peuple & une joie universelle. De si loin qu'il vit la ville, il marcha nus pieds, & suivit ainsi la procession, qui le conduisit à l'église & à son palais : mais il étoit vêtu si pauvrement, que le portier lui en refusa l'entrée, & le repoussa en disant : il y a long-temps que les autres pauvres sont entrés : tu ne devrois pas t'empresser & incommoder ces seigneurs. Ceux qui suivoient crièrent au portier, que fais-tu misérable ? C'est notre évêque, c'est ton maître. Le portier s'enfuit pour se cacher ; mais Norbert le rappela, & lui dit en souriant : ne craignez rien, mon frère, vous me connoissez mieux que ceux qui me forcent d'entrer dans ce grand palais, qui ne me convient point. Il fut ensuite sacré, & gouverna l'église de Magdebourg pendant huit ans.

XLVI.
Schisme à Clugni.
Petr. II. mirac. c. 12.
Petr. Pictav. Paneg. bibl. Clun. p. 613.

A peine y en avoit-il trois que Pierre Maurice étoit abbé de Clugni, quand il s'éleva dans cet ordre un schisme scandaleux. Pons prédécesseur de Pierre, s'ennuyant du séjour de la Palestine, revint en Italie ; & ne voulant pas aller à Rome, il s'arrêta dans l'évêché de Trevise, & y bâtit un petit monastère. Mais il n'y demeura pas long-temps & revint en France, où ses partisans essayèrent de le faire passer pour un saint : faisant courir le bruit qu'il portoit des cercles de fer sur les bras, qu'il ne mangeoit point, qu'il prioit continuellement, qu'il guérissoit toutes sortes de maladies. Ayant fait marcher devant lui cette réputation, il prit son temps pendant l'absence de l'abbé Pierre, occupé en Aquitaine de quelques affaires de l'ordre ; & feignant de ne vouloir pas aller à Clugni, il ne laissoit pas d'en approcher peu à peu. Ensuite ayant pris avec lui quelques moines fugitifs & quelques laïques armés, il se présenta à Clugni, où on ne l'attendoit point : chassa le prieur Bernard, vieillard vénérable, & les moines qui se dispersèrent de côté & d'autre ; & entra dans la maison avec toute sa suite, dans laquelle il se mêla même des femmes.

Pons étant ainsi entré à Clugni, se rend maître de tout, oblige ceux qu'il y trouve, par menaces & par tourmens, à lui prêter serment de fidélité, chasse ceux qui le refusent, ou les met dans une rude prison. Il prend les croix, les calices, les reliquaires, les fait fondre, & en tire une grande quantité d'or, pour payer ses troupes ; c'est-à-dire, les gentilshommes du voisinage, & tous ceux qu'il peut attirer par l'es-

pérance du butin. Avec leur secours il se jette sur les châteaux & les fermes du monastère, & ravage tout par le fer & par le feu. Cette guerre dura tout l'été de l'année 1125, depuis le commencement du carême jusques à la S. Remi. Le prieur Bernard & les religieux les plus considérables se défendoient comme ils pouvoient dans les lieux les plus sûrs.

Le pape Honorius ayant appris ce désordre, envoya le cardinal Pierre de Fontaines son légat, qui avec Hubaut archevêque de Lyon prononça un terrible anathème contre Pons & les Pontiens, car on nommoit ainsi ses partisans. Toutefois ensuite le pape appela devant lui les parties en un certain jour, pour juger leur différent. Le parti de l'abbé Pierre obéit aussitôt : il alla lui-même à Rome ; & entre tous les prieurs de l'ordre, il choisit Matthieu prieur de S. Martin des champs, pour le mener avec lui. Pons vint aussi à Rome avec les siens, quoique malgré lui, & fut appelé pour se présenter au jour nommé. Mais comme il étoit excommunié, & par conséquent incapable, selon les canons, de comparoître en jugement : le pape lui envoya dire, qu'il se mît en état d'être absous, en satisfaisant pour les maux qu'il avoit faits. Pons répondit, qu'homme vivant sur la terre ne pouvoit l'excommunier, & qu'il n'y avoit que S. Pierre qui eût ce pouvoir dans le ciel. Le pape fut encore plus irrité de cette réponse, tout Rome en fut scandalisé, & on traita Pons de schismatique. Le pape envoya demander à ceux qui étoient venus avec lui, s'ils vouloient au moins se mettre en devoir de satisfaire : ils en convinrent, entrèrent au palais nus pieds, se confessèrent coupables, & furent aussitôt absous de l'excommunication. Ensuite ils plaidèrent leur cause, sans rien omettre de ce qui pouvoit leur être favorable. Le prieur Matthieu parla pour tous les autres & fortement. Le pape ayant oui les parties, se leva aussitôt avec toute la cour Romaine, & se retira à part pour examiner l'affaire. Il demeura longtemps ; & quelques heures après il revint avec toute sa suite, reprit son siége, & ordonna à l'évêque de Porto de prononcer la sentence ; ce qu'il fit en ces termes : la sainte église Romaine dépose à perpétuité de toute dignité & fonction ecclésiastique, Pons usurpateur, sacrilége, schismatique & excommunié ; & rend Clugni, les moines, & tout ce qui appartient au monastère, à l'abbé présent, à qui ils avoient été injustement ôtés. c. 13.

AN. 1126. La sentence étant prononcée, ceux qui s'étoient séparés se réunirent à l'abbé Pierre, & le schisme fut éteint en un moment. Pons, toujours rebelle, fut enfermé dans une tour par ordre du pape. Peu de jours après ils furent tous attaqués, tant les moines que les domestiques, d'une maladie dangereuse qui couroit à Rome : l'abbé Pierre en guérit ; mais Pons, d'ailleurs consumé de chagrin, mourut le vingt-huitième de Décembre : & quoiqu'après avoir été plusieurs fois averti, il n'eût pas voulu faire pénitence, le pape ne laissa pas de le faire enterrer honnêtement en considération du monastère de Clugni.

Orderic. lib. 12. p. 872.

XLVII. Matthieu cardinal. *c. 14.*

Le prieur Matthieu ne pensoit qu'à s'en revenir, après le jugement de la cause qu'il avoit si bien soutenue : mais le pape Honorius le retint à Rome pour l'aider dans le gouvernement de l'église, & le sacra évêque d'Albane.
c. 4. 5. Matthieu étoit né de parens nobles dans la province de Reims, & fut d'abord clerc de l'église de Laon : où il s'attacha à Raoul le Verd, qui y faisoit apparemment ses études, & qui étoit alors trésorier de l'église de Reims. Raoul étant devenu archevêque, Matthieu le suivit, & fut quelque temps chanoine de l'église de Reims, & chéri du prélat par la conformité de leurs vertus. *c. 6.* Mais le jeune chanoine voyant dans le clergé peu de religion, peu de sincérité, beaucoup d'ambition, de cupidité & de jalousie, résolut d'embrasser la vie monastique. Il communiqua son dessein à l'archevêque, sans toutefois lui découvrir le fond de sa pensée, de peur qu'il ne l'en détournât; & lui dit seulement qu'il craignoit, sur ce qu'il avoit ouï dire, que son père ne lui eût acheté à son insçu les bénéfices qu'il *c. 7.* possédoit, & qu'il étoit résolu de les quitter. Quoi que lui pût dire l'archevêque, il demeura ferme & prit congé de lui; & comme il avoit toujours ouï ce prélat louer l'observance de Clugni, il résolut de l'embrasser. Toutefois il n'alla pas à Clugni même, qui étoit trop loin; mais à S. Martin des champs près de Paris, où l'observance étoit parfaitement semblable.

Après sept ans de profession il fut fait prieur de ce monastère, composé alors de près de trois cents moines, tant au dedans, qu'au dehors, c'est-à-dire dans les prieurés qui en *c. 10.* dépendent. Quoique cette maison fût pauvre, il ne laissoit pas d'exercer magnifiquement l'hospitalité envers les évêques, les abbés, les seigneurs, & toutes sortes de personnes : aussi

étoit-il fort aimé, particulièrement du roi de France Louis & du roi d'Angleterre Henri; & il reçut de l'un & de l'autre plusieurs bienfaits. Entre les créanciers du monastère, qui étoit endetté, il trouva qu'il y avoit des Juifs; de quoi il fit de grands reproches aux moines, & les obligea à payer promptement ces infidelles, avec lesquels il leur défendit d'avoir aucun commerce. Pierre Maurice, qui connoissoit son mérite, l'appela à Clugni dès la première année qu'il en fut abbé, sans toutefois le décharger du prieuré de saint Martin. Ils se lièrent d'une amitié très-étroite, & travaillèrent ensemble à retrancher de Clugni plusieurs abus qui s'y étoient introduits, tant dans la nourriture, que dans le reste. Matthieu étant devenu cardinal évêque d'Albane, ne changea rien de ses observances monastiques : il ne retrancha rien de la longue psalmodie de Clugni, il continua de dire la messe tous les jours : il gardoit la solitude dans le palais du pape, autant qu'il lui étoit possible. Le pape s'en plaignoit souvent; & voyant que l'évêque d'Albane venoit à peine sur les neuf heures à sa cour, au lieu que les autres y venoient dès le matin, il disoit qu'il étoit trop moine. C'est l'abbé Pierre qui nous a conservé ces circonstances de la vie du cardinal Matthieu.

c. 11. *c. 14.*

XLVIII. Première lettre de S. Bernard.

Mabil. notæ fus. in Apol.

Le relâchement de l'observance à Clugni dont il parle, fut l'occasion de l'apologie de S. Bernard, écrite, comme il est plus vraisemblable, dès le temps de l'abbé Pons, dont la mauvaise conduite fut sans doute la principale cause de ce relâchement. Il donna sujet à une grande dispute entre les moines de Clugni & ceux de Cîteaux, touchant l'observation de la règle de S. Benoît, dont ils faisoient profession les uns & les autres, quoique sous des habits différens & avec différentes pratiques.

Bern. epist. 1. cum not.

Ceux de Clugni, pour décrier l'observance de Cîteaux comme impraticable, attirèrent entr'autres un jeune homme nommé Robert, cousin-germain de S. Bernard : qui après avoir fait profession à Cîteaux, vivoit à Clairvaux sous sa conduite. Il avoit été offert à Clugni par son père dans son enfance, mais sans engagement, & s'étoit donné lui-même à Cîteaux avec connoissance de cause : toutefois l'abbé de Clugni, qui étoit alors Pons, envoya un prieur à Clairvaux, qui traitant de folie & d'indiscrétion l'austérité qui s'y pratiquoit, persuada au jeune Robert d'en sortir, & l'emmena à Clugni, où on le revêtit aussitôt de l'habit de l'ordre; & on

fit un grand triomphe de cette conquête. Ils envoyèrent même à Rome, où ayant exposé ce qu'ils voulurent sans contradicteur, ils obtinrent un jugement qui ordonnoit que Robert demeureroit chez eux ; & en conséquence ils lui firent faire une nouvelle profession.

S. Bernard attendit long-temps pour voir si Robert, touché de Dieu & du reproche de sa conscience, reviendroit de lui-même : enfin il lui écrivit une lettre également pleine de tendresse & de force ; où il lui représente l'irrégularité de sa translation, la nullité du rescrit du pape, & le péril de son salut s'il demeure en cet état ; & il n'oublie pas de relever les relâchemens de Clugni. Cette lettre fut accompagnée d'un miracle ; car S. Bernard, pour la dicter plus secrétement, étoit sorti du monastère, & s'étoit assis à découvert avec le religieux qui écrivoit sous lui : il survint tout-à-coup une pluie ; le secrétaire voulut serrer le parchemin sur lequel il écrivoit, mais S. Bernard lui dit : c'est l'œuvre de Dieu, écrivez hardiment. Il continua donc, & quoiqu'il plût par-tout à l'entour, la lettre ne fut point mouillée. Guillaume abbé de S. Thierri, qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du religieux même qui servoit de secrétaire. Cette lettre n'eut point d'effet du temps de Pons : mais Pierre étant devenu abbé de Clugni, renvoya Robert à S. Bernard, qui depuis le fit abbé dans le diocèse de Besançon.

Vita. S. Bern. c. 11.

XLIX. Apologie de S. Bernard.

Les moines de Clugni accusoient donc S. Bernard d'être l'auteur de leurs différents avec ceux de Cîteaux, ou du moins de les fomenter. C'est pourquoi Guillaume abbé de saint Thierri près de Reims, qui avoit pour lui un respect & une affection singulière, l'excita à se justifier, & à marquer ce qu'il jugeroit digne de correction dans les pratiques de Clugni. C'est le sujet de l'apologie de saint Bernard, adressée au même Guillaume de saint Thierri, & divisée, suivant son désir, en deux parties. Dans la première il proteste que lui & les siens sont très-éloignés de blâmer aucun ordre religieux ; & qu'ils seroient les plus malheureux de tous les hommes, si sous un habit méprisable ils cachoient l'orgueil & le mépris des autres, & si l'austérité de leur vie ne servoit qu'à les conduire plus tristement en enfer, par la médisance & l'hypocrisie. Il loue l'ordre de Clugni, & marque quelques religieux qu'il a empêchés de le quitter pour passer à celui de Cîteaux. Il soutient que la variété des ordres religieux ne doit

Bern. opusc. tom. 1. pag. 525. c. 1. c. 2. c. 3.

point altérer la charité : car, dit-il, où trouvera-t-on jamais un repos assuré, si chacun de ceux qui choisissent un certain ordre, méprise ceux qui vivent autrement, ou croit en être méprisé? puisqu'il est impossible qu'un seul homme embasse tous les ordres, ou un seul ordre tous les hommes. Et ensuite : ceux qui reçoivent diverses grâces, soit ceux de Citeaux ou de Clugni, soit les clercs réguliers, soit les laïques fidelles, tout ordre, tout sexe, tout âge, toute condition, compose la même église, unique, belle & parfaite. Et encore : j'embrasse un seul ordre par la pratique, & les autres par la charité, qui peut me procurer le fruit de l'observance que je ne pratique pas; & peut-être plus abondamment qu'à ceux qui la pratiquent. c. 4.

Puis s'adressant aux moines de son ordre qui blâmoient ceux des autres ordres, il leur dit : qui vous a établis leurs juges? vous qui vous glorifiez de la règle, pourquoi médisez-vous contre la défense de la règle? Pourquoi jugez-vous avant le temps & les serviteurs d'autrui, contre la défense de l'Apôtre? Il avoue ensuite que la pratique de Clugni n'est pas entièrement conforme à la règle dans les habits, la nourriture, le travail; mais il soutient que l'essentiel de la règle ne consiste pas dans cet extérieur. Vous avez grand soin, dit-il, que votre corps soit vêtu selon la règle; & vous laissez votre ame dépouillée de piété, d'humilité, & des autres vertus. Vous vous accablez de travail; & vous méprisez celui qui travaille moins, mais qui a plus de piété, préférée par saint Paul à tous les exercices corporels. Il passe ensuite à la seconde partie de son apologie, qui consiste à montrer ce qu'il trouve effectivement de répréhensible dans les pratiques de Clugni. En quoi, dit-il, je ne crains pas de choquer ceux qui aiment l'ordre, puisque je n'en blâme que la destruction. Et ensuite : c. 5. 1. Cor. IV. 5. Rom. XIV. 4. c. 6.

J'admire d'où a pu venir entre des moines une telle intempérance dans les repas, tant de superfluité dans les habits, les lits, les montures, les bâtimens : ensorte que, plus on s'y laisse aller, plus on dit qu'il y a de religion & que l'ordre est mieux gardé. On traite la frugalité d'avarice, la sobriété d'austérité, le silence de tristesse. Au contraire, le relâchement s'appelle discrétion, la profusion libéralité, le babil affabilité, les éclats de rire gaieté, & ainsi du reste. On traite de charité l'indulgence qu'on a les uns pour c. 8.

c. 9. les autres, quoique ce soit une vraie cruauté, qui tue l'ame pour épargner le corps. Venant au particulier il blâme les grands repas des moines, où au lieu d'entretiens de piété, ce ne sont que discours frivoles: où l'on sert mets sur mets & quantité de grands poissons, pour se dédommager de l'abstinence de la viande; encore sont-ils assaisonnés avec tant d'art, que l'on trouve de l'appétit après s'être rassasié: où l'on sert tant de vins différens, qu'à peine peut-on goûter de chacun, & des vins parfumés, emmiellés, ou déguisés d'autres manières. Il blâme l'abus ridicule de ceux qui, se portant bien, alloient à l'infirmerie seulement pour manger de la viande; & l'usage de porter un bâton à la main pour marque de maladie, comme si la maigreur ou la pâleur ne le montroient pas plus sûrement.

Consuet. Clun. lib. III. c. 26.

c. 10. Il vient ensuite au luxe des habits, & se plaint qu'on cherche, non ce qui est à meilleur marché, comme la règle l'ordonne, mais ce qui peut mieux contenter la vanité, quoi qu'il puisse coûter; ensorte que de la même pièce d'étoffe on taille un manteau pour un chevalier & un froc pour un moine, & qu'il n'y a point de prince qui dédaigne leurs habits à la figure près. Vous dites, continue-t-il, que la religion n'est pas dans l'habit, mais dans le cœur: il est vrai; mais cette curiosité dans les habits & la parure marque les sentimens du cœur, la mollesse & la vanité. Ce n'est pas sans y penser que l'on cherche & que l'on choisit les étoffes les plus précieuses.

c. 11. J'admire, continuoit-il, comment nos abbés souffrent ces désordres, si ce n'est parce qu'on ne reprend pas hardiment ce en quoi on ne se sent pas irrépréhensible. Car pour ne point parler du reste, quelle marque est-ce d'humilité, de marcher avec tant de pompe, tant de chevaux, tant d'hommes à grands cheveux; ensorte que la suite d'un abbé suffiroit à deux évêques? J'en ai vu un qui avoit plus de soixante chevaux. Vous les prendriez pour des seigneurs & des gouverneurs de provinces, plutôt que pour des pasteurs & des pères spirituels. A peine fait-on quatre lieues hors de chez soi sans porter tout son équipage, comme pour aller à l'armée ou passer dans un désert: pourquoi ne portons-nous pas aussi la subsistance nécessaire pour n'être point à charge à nos hôtes?

c. 12. Enfin il vient à la magnificence des églises: il y a, dit-

si grande différence entre les évêques & les moines. Les évêques sont débiteurs aux savans & aux ignorans; & excitent par des ornemens extérieurs la dévotion du peuple grossier, ne le pouvant autrement. Mais nous qui nous sommes séparés du peuple, qui avons méprisé tout ce qui flatte les sens, quel fruit attendons-nous de ces ornemens? L'admiration des sots, ou les offrandes des simples. Car pour parler ouvertement, cette ostentation des richesses est un appât pour exciter les hommes à donner plutôt qu'à prier; & je ne sais comment il arrive que l'on donne plus volontiers aux églises les plus riches. Mais cependant que l'église brille dans ses bâtimens, ses pauvres manquent du nécessaire; & c'est à leurs dépens qu'on repaît les yeux des riches. A quoi bon ces ornemens pour des moines, des pauvres, des hommes spirituels? Encore passe pour les églises; mais dans les cloîtres où les moines font leurs lectures, pourquoi leur mettre devant les yeux des peintures de grotesques, des combats, des chasses, des singes, des lions, des centaures, des monstres de diverses sortes, pour causer des distractions? Si ces impertinences ne nous font pas de honte, craignons-en au moins la dépense. S. Bernard conclut ainsi son apologie: je loue & publie ce qu'il y a de louable dans votre ordre; s'il y a quelque chose de répréhensible, je vous conseille à vous & à mes autres amis de le corriger. Quoiqu'il parle à l'abbé de S. Thierri comme étant de l'ordre de Clugni, ce n'est pas que son abbaye ait jamais été unie à cette congrégation; mais on y gardoit la même observance, qui est ce que les anciens appeloient proprement l'ordre.

Mabill. ad ep. 1. Bern. n. 9.

L.
Apologie de Pierre de Clugni.
Lib. 1. ep. 28.

Pierre abbé de Clugni fit de son côté l'apologie de son ordre, par une lettre écrite à S. Bernard, où il lui témoigne beaucoup d'estime & d'amitié. Voici les principaux reproches, avec ses réponses. Vous recevez vos moines sans épreuve & sans observer l'année du noviciat. Réponse. Nous craignons de leur faire perdre leur vocation, & les exposer à retourner au monde, s'ils n'étoient arrêtés par la pensée de leur engagement. Vous recevez les fugitifs au-delà des trois fois prescrites par la règle. Réponse. C'est que nous ne mettons point de bornes à la miséricorde de Dieu. Vous permettez les fourrures, dont la règle ne parle point. Réponse. Elle permet en général d'habiller les frères selon les saisons & la qualité des lieux. Il répond de même sur l'augmenta-

tion de la nourriture, prétendant que ces pratiques sont à la discrétion du supérieur. Vous négligez le travail des mains. Réponse. La règle ne l'ordonne que pour éviter l'oisiveté ; or nous l'évitons, en remplissant notre temps par de saints exercices, la prière, la lecture, la psalmodie. Sur quoi il allègue l'exemple de S. Maur, tiré de sa vie apocryphe. Il ajoute que les moines vivant d'herbes & de légumes peu nourrissantes, n'auroient pas la force de travailler à la campagne ; & qu'il seroit indécent de voir occupés à de travaux si bas, ceux qui doivent garder la clôture & le silence, & vaquer à la lecture, à la prière & aux fonctions ecclésiastiques : enfin qu'il faudroit être insensé pour dire, qu'il ne soit pas meilleur de prier que de couper un arbre.

p. 681.

p. 687. C. Objection. Vous n'avez point d'évêque propre, contre l'usage, non-seulement des moines, mais de tous les chrétiens. Réponse. Nous avons pour évêque le pape, le premier & le plus digne de tous les évêques ; & il n'a point ôté notre église à un autre évêque, qui en fût en possession : mais il l'a gardée, à la prière des fondateurs, pour lui être soumise à lui seul ; & comme il est trop éloigné pour nous donner les saintes huiles, les ordres, & le reste de ce qui est au pouvoir des évêques, nous les recevons par sa permission de tout évêque catholique. Au reste, nous ne sommes pas les seuls à qui les papes ont accordé de tels privilèges, & nous en voyons des exemples même dans S. Gregoire. Il cite ici les privilèges accordés aux moines, pour empêcher les évêques de troubler le repos de leur solitude, ou de disposer de leurs biens, & en conclut que, comme les papes précédens ont exempté en partie les moines de la dépendance des évêques, leurs successeurs ont pu les en affranchir entièrement.

Conc. Rom. tom. 5. p. 1607. Sup. lib. xxxvi. n. 33.

Vous possédez des églises paroissiales, des prémices & des dixmes destinées au clergé à cause des fonctions ecclésiastiques qu'il exerce, & qui ne vous conviennent pas. Réponse. Lequel est le plus juste, que les oblations des fidelles soient reçues par des moines, qui prient continuellement pour les péchés de ceux qui les donnent, ou par des clercs, qui maintenant, comme nous voyons, s'appliquent principalement au temporel, & négligent le salut de leurs ames ? & s'ils vivent des revenus ecclésiastiques à cause de la prédication & de l'administration des sacremens, pourquoi les moines n'en vivront-ils pas aussi, à cause des prières, de la

psalmodie, des aumônes & des autres bonnes œuvres qu'ils exercent pour le salut du peuple ? Vous possédez des châteaux, des villages & des serfs de l'un & de l'autre sexe ; & qui pis est, des péages & des tributs, en quoi vous ne différez point des séculiers : & pour défendre ces biens vous plaidez & revenez dans le monde, contre votre profession. Réponse. Comme toute la terre appartient à Dieu, nous recevons indifféremment toutes les offrandes des fidelles, soit en meubles, soit en immeubles ; & quand la règle permet au novice de donner ses biens au monastère, nous ne voyons point qu'elle en excepte rien. Nous usons même de ces biens mieux que les séculiers, qui lèvent des tailles sur leurs serfs trois ou quatre fois l'année, & les accablent de corvées & d'exactions indues : au lieu que nous n'en tirons que les redevances réglées & les services légitimes. Or puisqu'il nous est permis de posséder ces biens, il nous est aussi permis de les défendre en justice, & nous serions coupables si nous laissions usurper les biens consacrés à Dieu.

Pierre de Clugni finit par une réponse générale, en distinguant deux sortes de commandemens de Dieu : celui de la charité, qui est éternel & immuable ; & les préceptes particuliers, sujets aux changemens selon les temps & les circonstances. De ce genre sont les observances monastiques, qui par conséquent peuvent & doivent changer toutes les fois que la charité le demande ; & les supérieurs ont le droit d'en dispenser suivant cette loi suprême, chacun dans sa communauté, à proportion comme le pape dans toute l'église. Il ajoute, suivant la prévention commune, que la nature humaine est affoiblie depuis le temps de S. Benoît. Il s'appuye de l'autorité des abbés de Clugni ses prédécesseurs ; & accuse les moines de Cîteaux de manquer de charité, en refusant à leurs frères les soulagemens nécessaires pour conserver la santé. Le sage lecteur jugera laquelle est la plus solide de cette apologie, ou de celle de S. Bernard. *p. 684.*

LI. Schisme au Mont-Cassin. *Chr. Cass. IV. c. 81.*

Dans le même temps du schisme de Clugni, il y en eut un au Mont-Cassin, qui ne fut pas moins scandaleux. Le pape Honorius n'étant encore que Lambert évêque d'Ostie, vint au Mont-Cassin, & pria l'abbé Oderise II de lui accorder pour hospice un monastère dépendant de l'abbaye, comme l'avoit eu Leon de Marsique son prédécesseur. Oderise le refusa, craignant les conséquences, & que les évêques

d'Oftie s'en fiffent un droit : mais Lambert ne goûta point
c. 83. ce refus, & fe retira mal fatisfait. A fon avénement au pontificat, il demanda à l'abbé un fecours d'argent pour les befoins de l'églife : mais l'abbé, qui étoit auffi cardinal, répondit en colère, qu'il avoit dû être appelé à l'élection du pape & avoir part aux confeils, comme on vouloit qu'il en eût aux charges. Et fes moines l'interrogeant fur la naiffance du pape & fes qualités, il répondit : je ne fais de qui il eft fils, mais je fais bien qu'il eft plein de lettres depuis la tête jufques aux pieds. Ces difcours augmentèrent la mauvaife
c. 86. difpofition du pape à fon égard. Enfuite le pape étant au château de Fumone, y fit venir l'abbé Oderife ; & en préfence de plufieurs laïques lui fit une forte réprimande, difant que c'étoit un guerrier, non pas un abbé, un prodigue & un diffipateur des biens du monaftère.

c. 88. Quand le pape fut retourné à Rome, Adenulfe comte d'Aquin, ennemi mortel de l'abbé, écrivit au pape, que cet abbé faifoit le pape de fon côté. Honorius y ajoutant foi, réfolut d'ôter l'abbaye à Oderife, & y envoya auffitôt Gregoire évêque de Terracine, qui en avoit été moine ; mandant à Oderife de venir à Rome fe défendre fur les cas qui lui étoient impofés. Oderife refufa d'y aller, fi le pape ne lui rendoit fes bonnes grâces, difant qu'il étoit prévenu à fon défavantage ; & le pape, après l'avoir appelé trois fois, prononça contre lui fentence de dépofition, la cinquième femaine de carême en 1126 : difant que, quand il ne feroit point coupable d'autre crime, fa contumace & fon orgueil fuffifoient pour le condamner. Oderife fut affez mal confeillé pour méprifer cette fentence ; & le jour des Rameaux il s'affit dans la chaire la croffe à la main, & fit toutes les fonctions d'abbé. Le pape encore plus irrité l'excommunia le jour de Pâque, avec tous fes fauteurs & tous ceux qui lui obéiroient : ce qui produifit une grande divifion entre les moines & le peuple de la ville de Saint-Germain, dépendante de l'abbaye. Ils en vinrent aux armes ; & les citoyens s'étant rendus les plus forts contraignirent les moines à chaffer Oderife & élire un autre abbé.

c. 89. Ils élurent Nicolas, doyen du Mont-Caffin, mais quelques-uns des anciens envoyèrent fecrètement au pape des lettres, où ils déclaroient qu'il avoit été élu par fédition & irrégulièrement. Cependant le pape, avant que de favoir

l'élection de Nicolas, envoya au Mont-Cassin Gregoire cardinal du titre des Apôtres : avec ordre de faire élire abbé Seignoret, prévôt du monastère de Capoue, & promettant en ce cas sa protection au Mont-Cassin. Quand le cardinal eut assemblé les moines, & leur eut exposé les ordres du pape, il s'éleva entre eux un grand murmure, & ils soutinrent que l'élection de leur abbé ne devoit dépendre que d'eux ; & qu'il étoit indigne & honteux pour eux de voir soumis à des cardinaux ce monastère, qui avoit toujours été libre. Le cardinal ayant fait faire silence, leur dit : sachez que je ne suis pas venu ici pour l'intérêt du pape, ou de l'église Romaine. Elle n'a pas besoin de votre secours, ni de vos louanges, ayant été fondée par le Fils de Dieu, qui lui a donné l'empire du ciel & de la terre. Ce monastère a été fondé par S. Benoît, qui avoit été instruit à Rome ; & par S. Maur & S. Placide, citoyens Romains. Après avoir été détruit par les Lombards, il fut rétabli par les papes Gregoire & Zacharie ; & encore par le pape Agapit, après avoir été brûlé par les Sarrasins. Ainsi l'église Romaine a des titres particuliers pour se dire mère & maîtresse de ce monastère. Les moines, appaisés par ce discours, représentèrent au cardinal les fâcheuses circonstances du temps ; & promirent, quand il seroit plus favorable, qu'ils exécuteroient la volonté du pape.

AN. 1126.

Sup. liv. XLI *n.* 33.

Mais quand Oderise eut appris l'élection de Nicolas, à laquelle il ne s'attendoit pas, il se saisit du château de Bantra ; & ayant ramassé des troupes de côté & d'autre, il ruinoit par le fer & par le feu les châteaux qui reconnoissoient Nicolas. Celui-ci pour se soutenir, appela à son secours Robert prince de Capoue, & se fit apporter du Mont-Cassin un autel d'or orné de pierreries, des calices d'or, des encensoirs, & d'autre argenterie en grande quantité, qui étoient les offrandes des papes & des princes : ce qui lui attira la haine implacable des moines, & il continua ainsi à faire la guerre. Au contraire Oderise désespérant de fléchir autrement le pape, vint à Rome se jetter à ses pieds & renonça entre ses mains à l'abbaye du Mont-Cassin. Le pape Honorius voulant finir ces désordres, déposa Nicolas de l'abbaye, & excommunia tous ses adhérans : puis il écrivit aux moines, que s'ils vouloient lui remettre la disposition du monastère, il iroit lui-même, & travailleroit à le réformer tant pour le spirituel que pour le temporel. Les moines, irrités contre Nicolas, lui

c. 90.

c. 91.
c. 92.

AN. 1127. fermèrent les portes quand il voulut venir au monastère, & envoyèrent au pape l'assurer de leur entière soumission.

Il envoya au Mont-Cassin le cardinal Matthieu évêque d'Albane, qui ayant assemblé le chapitre, fit élire Seignoret, quoiqu'absent: car comme il venoit de Capoue pour l'élection, il fut arrêté en chemin par un seigneur du parti

c. 94. de Nicolas. Il fut élu le douzième de Juillet 1127, & ensuite ayant été délivré. Il vint au Mont-Cassin, & fut installé

c. 95. dans la chaire de S. Benoît. Nicolas lui céda & abandonna les forteresses qu'il tenoit; & le pape étant venu au Mont-Cassin, y donna à Seignoret la bénédiction abbatiale, ce qui étoit sans exemple; car la coutume étoit de l'aller recevoir à Rome. Le pape vouloit qu'il lui prêtât serment; mais les moines s'y opposèrent, disant que jamais leurs abbés ne l'avoient fait. Le pape dit que l'abbé du Mont-Cassin pouvoit bien faire ce que faisoient presque tous les évêques & les autres abbés. C'est, répliquèrent les moines, qu'ils sont souvent tombés dans l'hérésie, & ont eu des sentimens contraires à l'église Romaine. Le pape en demeura là; & ainsi finit l'affaire du Mont-Cassin, dont Seignoret fut abbé pendant neuf ans & demi.

LII. Guerre du pape en Pouille.

Baron. an. 1127. ex chr. Rom. Salern. & chr. Benev.

Guillaume, duc de Pouille & de Calabre, étant mort sans enfans la même année 1127, le vingt-huitième de Juillet: Roger comte de Sicile son oncle, qu'il avoit institué héritier, vint à Salerne, où il fut reconnu pour seigneur, & sacré comme prince par Aisane évêque de Capoue; puis il vint à Rège, où il fut reconnu duc de Pouille, & retourna en Sicile, & dès-lors il prit le titre de duc. Il envoya une ambassade au pape Honorius avec des présens, le priant de lui accorder ce titre avec l'étendard; & lui promettant, s'il le faisoit, la ville de Troye & celle de Montefosco près de Benevent. Le pape refusa ses offres, prétendant que Roger avoit dû commencer par recevoir de lui l'investiture; de quoi Roger indigné, fit ravager par les seigneurs ses vassaux le territoire de Benevent. Pour s'y opposer: le pape vint à Capoue la même année le trentième Décembre, où il sacra le prince Robert, & harangua ceux qui s'étoient assemblés pour cette solennité: leur représentant les maux que le comte Roger avoit faits à la ville de Benevent: protestant de ne jamais écouter ses promesses, mais de lui résister jusques à la mort, & demandant pour cet effet le secours des assistans. Ils le

promirent

promirent tous, fondant en larmes, le nouveau prince Robert tout le premier. Le pape promit à tous ceux qui ayant reçu la pénitence mourroient dans cette expédition, la rémission de tous leurs péchés; & la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mourroient pas. Ce qui les encouragea merveilleusement à cette guerre.

L'année suivante le duc Roger entra dans la Pouille avec une grande armée, & le pape marcha de son côté pour l'en chasser, avec Robert prince de Capoue, & plusieurs autres seigneurs du pays; mais Roger habile guerrier ne leur livra point bataille, & se tint avec son armée dans des lieux où ils ne pouvoient l'attaquer : jusques à ce qu'ennuyés de tenir la campagne & manquant de subsistance, ils se dissipèrent & retournèrent chacun chez eux. Le pape se voyant abandonné, revint à Benevent : le duc le suivit aussitôt, & lui ayant envoyé des députés, il fit sa paix, lui rendit hommage lige, reçut de lui par l'étendard l'investiture du duché de Pouille. Ce traité fut fait le jour de l'octave de l'Assomption, vingt-deuxième d'Août 1128.

LIII. Charles le Bon, comte de Flandre.

Sup. l. LXIII. *n.* 37. *Vita. ap. Bol. 2. Mart. t.* 6. *p.* 164.

L'année précédente Charles le bon, comte de Flandre, fut tué par ses propres sujets, & regardé comme martyr de la justice. Ce prince étoit fils de saint Canut roi de Danemarck, tué l'an 1087, & tenu pour martyr : sa mère étoit Adèle, fille de Robert le Frison comte de Flandre. Charles alla dans sa jeunesse à la terre sainte, & y servit contre les infidelles avec beaucoup de valeur. Etant devenu comte, & ayant affermi sa puissance, il rendit un grand respect aux prélats & à tous les ecclésiastiques, jusques à recevoir volontiers leurs corrections; & il déchargea les églises des impositions établies par ses prédécesseurs. Quand il rendoit justice, il expédioit toujours les causes des ecclésiastiques les premières, pour les renvoyer plus promptement à leurs fonctions. Dans une sterilité qui dura l'année 1125, & la suivante, il eut un soin particulier des pauvres : il en nourrissoit cent en chacune de ses terres, & beaucoup plus au lieu où il se trouvoit; & on remarqua qu'étant à Ypres, il distribua en un jour jusques à sept mille huit cents pains. Il étoit tellement estimé des étrangers, qu'on lui offrit le royaume de Jérusalem pendant la prison de Baudouin II, & l'empire après la mort de Henri V; mais il refusa l'un & l'autre. Il s'attira la haine des méchans, en réprimant avec force & sévérité les meurtres, les

AN. 1128. violences & les injuſtices. Bertoul prévôt de Bruges, archichapelain & chancelier de la cour de Flandre, avoit amaſſé de grandes richeſſes ſous les comtes précédens ; il poſſédoit de grandes terres, & avoit quantité de parens, d'amis & de vaſſaux : enſorte que, bien que ſa famille fût originairement de condition ſervile, il alloit de pair avec les plus grands ſeigneurs, & étoit le plus puiſſant après le comte. Pour s'appuyer davantage, il avoit marié ſes nièces à des gentilshommes : dont l'un ayant un différent pour la trève enfreinte avec un autre noble, l'appela en duel juridiquement en préſence du comte, ſuivant l'uſage du temps. L'autre refuſa de ſe battre avec un homme qui avoit perdu ſa nobleſſe en épouſant une femme de condition ſervile : car telle étoit la loi du pays. Ce fut donc une occaſion de rechercher la condition du prévôt & de toute ſa famille, que le comte prétendoit être ſerfs & de ſon domaine.

Le prévôt, depuis long-temps en poſſeſſion de ſa liberté, ne put ſouffrir cet affront ; & traitoit Charles d'ingrat, qui ſans lui n'auroit jamais été comte de Flandre. Enfin ſa haine vint à tel point, que le comte étant venu à Bruges, il tint pendant la nuit un conſeil avec ſa famille, où la mort du prince fut réſolue. Le lendemain le comte étant levé, diſtribua ſon aumône : car il commençoit toujours par-là ſa journée, faiſoit cette action nus pieds, & baiſoit les mains des pauvres. Enſuite il alla à l'égliſe de ſaint Donatien, où tandis que ſes chapelains chantoient prime & tierce, il ſe mit en prières devant l'autel de la Vierge, & après de fréquentes génuflexions, il ſe proſterna ſur le pavé pour dire les ſept pſeaumes dans un livre, ayant auprès de lui des pièces de monnoie que ſon chapelain y avoit miſes ſelon ſa coutume, pour donner l'aumône même pendant ſa prière.

Les conjurés étant avertis que le comte étoit à l'égliſe, Bouchard neveu du prévôt y vint avec ſix autres, portant des épées nues ſous leurs manteaux. S'étant approché du comte, il le toucha d'abord légèrement de ſon épée, afin de lui faire lever la tête, comme il fit pour voir ce que c'étoit. Alors Bouchard lui donna un ſi grand coup ſur le front, qu'il lui fit ſauter la cervelle ſur le pavé ; & quoique ce premier coup ne fût que trop ſuffiſant, les autres lui en donnèrent encore pluſieurs, & lui coupèrent le bras qu'il étendoit pour donner l'aumône à une pauvre femme. Ainſi mou-

rut Charles le bon, comte de Flandre, le mercredi de la seconde semaine de carême, second jour de Mars 1127. On voulut emporter le corps à Gand, mais le clergé de Bruges s'y opposa, & on l'enterra d'abord sans cérémonie au lieu où il avoit été tué : mais on fit le service dans une autre église, parce que celle de saint Donatien étoit profanée. Le roi Louis le gros, appelé par les seigneurs de Flandre, alla à main armée soumettre les séditieux ; & ayant pris les principaux auteurs du crime, Bouchard & le prévôt Bertoul son oncle, il les fit mourir cruellement. La vie du bienheureux comte fut écrite quelques mois après, par ordre de S. Jean évêque de Terouanne ; & il a toujours été depuis révéré dans le pays comme saint. Il ne laissa point d'enfans de sa femme Marguerite de Clermont ; & le comté de Flandre passa à Guillaume Cliton, fils de Robert duc de Normandie.

AN. 1127.

Suger. vita Ludov. p. 316.

Molan. ab Usuard. & in indiculo.

LIV. Concile de Troyes.

Au commencement de l'année 1128, le cardinal Matthieu, évêque d'Albane & légat du pape en France, tint un concile à Troyes, où il appela S. Bernard. Le saint abbé s'en excusa d'abord par une lettre, où après avoir marqué qu'il avoit été retenu par une fièvre aiguë, il ajoute : c'est à nos amis à juger si cette cause de demeure est juste : eux qui, sans admettre aucune excuse, veulent, sous prétexte d'obéissance, me traîner tous les jours de mon cloître dans les villes, & trouvent mauvais que je leur dise avec l'épouse : j'ai ôté ma tunique, comment la reprendrai-je ? J'ai lavé mes pieds, comment les salirai-je ? Ces affaires pour lesquelles on veut interrompre mon silence, sont faciles, ou non. Si elles sont faciles, on peut les faire sans moi : si elles sont difficiles, je ne puis les faire. A moins qu'on ne me croie capable de ce qui est impossible aux autres. S'il est ainsi, je suis le seul, ô mon Dieu, en qui votre jugement s'est trompé, en appelant à la vie monastique un homme si nécessaire au monde, & sans qui les évêques ne peuvent traiter leurs affaires.

epist. 21.

Cant. v. 3.

Il ne laissa pas de venir au concile de Troyes, qui se tint à la saint Hilaire treizième de Janvier 1128. Le légat Matthieu y présidoit, puis Rainald archevêque de Reims, Henri de Sens, & les évêques de Chartres, de Soissons, de Paris, de Troyes, d'Orléans, d'Auxerre, de Meaux, de Châlons, de Laon, de Beauvais, treize en tout. Raoul le Vert, archevêque de Reims, étoit mort le vingt-troisième de Juillet 1124, & Rainald de Martigné, évêque d'Angers depuis vingt-

Tom. x. p. 923.

Marlot. lib. 11. c. 32. 33. 34.

AN. 1128.

quatre ans, avoit été transféré à Reims, dont il prit possession au mois d'Octobre de la même année 1124, & gouverna cette église quatorze ans. Il y avoit aussi plusieurs abbés au concile de Troyes : Rainald de Vezelai, qui la même année devint archevêque de Lyon : les abbés de Citeaux, de Pontigni, de Clairvaux, qui étoit S. Bernard : de Trois-Fontaines, de S. Denis de Reims, de S. Etienne de Dijon, & de Molesme. Il y avoit deux docteurs fameux, Alberic de Reims & Fouger : entre les laïques, Thibaud comte de Champagne, le comte de Nevers, & Hugues maître de la nouvelle milice du Temple avec cinq de ses confrères.

LV. Ordre des Templiers.

Guil. Tyr. XII. hist. c. 7.

Ce nouvel ordre militaire avoit commencé à Jérusalem neuf ans auparavant, c'est-à-dire l'an 1118. Quelques chevaliers, hommes nobles & craignans Dieu, se dévouèrent à son service entre les mains du patriarche ; & promirent de vivre perpétuellement dans la chasteté, l'obéissance & la pauvreté, comme des chanoines. Les deux principaux étoient Hugues des Païens & Geoffroi de saint Aldemar, & comme ils n'avoient ni église ni habitation certaine, le roi de Jérusalem leur donna un logement dans le palais qu'il avoit près le temple : de-là leur vint le nom de Templiers. Les chanoines du temple leur donnèrent une place près ce palais pour y bâtir les lieux réguliers : le roi & les seigneurs, le patriarche & les prélats, leur donnèrent quelque revenu de leurs domaines pour leur nourriture & leur vêtement. Leur première promesse & le premier devoir qui leur fut imposé par le patriarche & par les autres évêques, pour la rémission de leurs péchés, fut de garder les chemins contre les voleurs & les partisans, principalement pour la sureté des Pélerins.

Ils n'étoient encore que neuf, quand ces six d'entre eux se présentèrent au concile de Troyes, & y exposèrent, autant que leur mémoire leur put fournir, l'observance qu'ils avoient commencé de garder en ce nouvel ordre militaire. Le concile jugea à propos de leur donner une règle par écrit, afin qu'elle fût plus fixe & mieux observée ; & ordonna qu'elle seroit dressée par l'autorité du pape & du patriarche de Jérusalem. On en donna la commission à S. Bernard, & il la fit écrire par un nommé Jean de S. Michel. Nous avons la règle qui porte ce nom, divisée en soixante & douze articles ; mais dont plusieurs ont été ajoutés depuis la multiplication de l'ordre, & même long-temps après. Avec cette règle le

Mabill. edmon in opusc. 6. Bern.

pape Honorius & le patriarche Etienne leur ordonnèrent l'habit blanc; car jusques-là ils n'en avoient point de particulier, AN. 1128.

Voici les articles de leur règle, qui paroissent les plus originaux. Les chevaliers du Temple entendront l'office divin tout entier du jour & de la nuit; mais quand leur service militaire les empêchera d'y assister, ils réciteront treize *Pater* pour matines, sept pour chacune des petites heures, & neuf pour vêpres. C'est que ces bons chevaliers ne savoient pas lire. Pour chacun de leurs confrères morts, ils diront cent *Pater* pendant sept jours, & pendant quarante jours on donnera à un pauvre la portion du mort. Ils mangeront gras trois fois la semaine, le dimanche, le mardi & le jeudi; les quatre autres jours ils feront maigre, & le vendredi en viandes de carême, c'est-à-dire sans œufs ni laitages. Chaque chevalier pourra avoir trois chevaux & un écuyer. Ils ne chasseront ni à l'oiseau ni autrement. Tels furent donc les commencemens de l'ordre des Templiers, le premier de tous les ordres militaires; & c'est la première fois que l'on a essayé d'allier la vie monastique avec la profession des armes. Hugues des Païens & les autres Templiers avoient été envoyés en Occident par le roi de Jérusalem & les seigneurs de son royaume, pour exciter les peuples à venir au secours de la terre sainte, principalement au siége de Damas qu'ils avoient résolu. Ils revinrent l'année suivante 1129, & amenèrent un grand nombre de noblesse.

c. 1. *c. 2.* *c. 3.* 10. 11. 13. *c. 30.* *c. 47.* *Guill.* XIII. *hist. c.* 25.

LVI. Eglise latine d'Orient.

Etienne patriarche de Jérusalem, lui confirma la règle des Templiers, succéda cette année 1128 à Germond qui assiégeant un château près de Sidon gagna la maladie dont il mourut, après avoir tenu le siége de Jérusalem environ dix ans. Etienne qui lui succéda, étoit du pays Chartrain, noble & parent du roi Baudouin; quoiqu'il eût étudié dans sa jeunesse, il porta les armes, & fut vicomte de Chartres: ensuite il se rendit moine à saint Jean de la Vallée en la même ville, & en fut abbé. Etant venu en pèlerinage à Jérusalem, il attendoit l'occasion de repasser en France, quand il fut élu patriarche de Jérusalem d'un commun consentement du clergé & du peuple. Il étoit de bonnes mœurs, mais haut, jaloux de ses droits, & ferme dans ses résolutions. Dès qu'il fut sacré, il commença à avoir des différents avec le roi, prétendant que la ville de Joppé lui appartenoit, & même

Sup. liv. LXVI. *n.* 43.

AN. 1128. Jérusalem depuis la prise d'Ascalon : mais sa mort termina promptement ces disputes, car il ne tint le siége de Jérusalem que deux ans.

c. 23. L'année précédente 1127 on avoit établi un nouvel ar-
c. 13. chevêque à Tyr, que les chrétiens avoient conquis le vingt-neuvième de Juin 1124. Au printemps de la quatrième année d'après, le roi, le patriarche, & les principaux seigneurs du royaume, s'assemblèrent à Tyr; & en élurent pour archevêque Guillaume, prieur de l'église du saint Sépulcre, Anglois de nation, recommandable par ses mœurs. Ils différèrent si long-temps cette élection, afin d'avoir le loisir de disposer des églises & des autres biens qui dépendoient de la cathédrale, & n'en laisser à l'archevêque que ce qu'ils jugeroient à propos. Guillaume ayant été sacré par Germond patriarche de Jérusalem, alla à Rome malgré ce prélat demander le pallium, & le reçut du pape Honorius avec grand honneur. Il amena à son retour Gilles évêque de Tusculum, légat du pape, chargé d'une lettre par laquelle le pape ordonnoit à Bernard, patriarche d'Antioche, de rendre à l'église de Tyr ses suffragans dans quarante jours, sous peine de suspense.

LVII. S. Bernard. Devoirs des évêques. *Mabill. admon. ad. Opusc. 2. S. Bern Opusc. 2. c. 1.*

En France Henri archevêque de Sens avoit succédé à Daimbert dès l'année 1122; mais dans les commencemens il s'appliquoit peu à ses devoirs. Il devint plus fervent par les conseils de Geoffroi évêque de Chartres, & de Bouchard évêque de Meaux, ses suffragans; ce que S. Bernard ayant appris, il écrivit à Henri, vers l'an 1126 une grande lettre, ou plutôt un traité touchant les devoirs des évêques; pour satisfaire à la prière de ce prélat, qui lui avoit demandé un nouvel écrit de sa façon. Il commence par marquer les périls où sont exposés les évêques; puis il ajoute : ayant interrogé depuis peu l'évêque de Meaux sur votre état, il m'a répondu avec confiance : je crois qu'il se soumettra désormais aux conseils de l'évêque de Chartres. C'est la plus grande assurance qu'il me pût donner de vos bonnes intentions, puisque je sais combien seront fidelles les conseils de ce prélat : vous pouvez surement vous confier à l'un & à l'autre.

c. 2. Saint Bernard exhorte ensuite l'archevêque à honorer son ministère, non par la pompe des habits & des chevaux, ou la grandeur des bâtimens, mais par les vertus & les bonnes
1. Tim. II. 9. œuvres. Si S. Paul défend aux femmes chrétiennes les habits

précieux, combien plus aux prélats ? Les pauvres n'ont-ils pas sujet de se plaindre que vous employez en habits superflus, en brides dorées pour vos chevaux, en riches harnois pour vos mulets, ce qui suffiroit pour les vêtir & les nourrir ? Venant à l'ambition qui dominoit dans le clergé, il dit : on a honte maintenant dans l'église d'être simple clerc ; & on se tient déshonoré, si on ne monte aux places les plus éminentes. On élève des enfans aux dignités ecclésiastiques, à cause de la splendeur de leur naissance, & on les tire de dessous la férule pour commander aux prêtres ; mais ils apprennent bientôt à revendiquer des églises & à vider la bourse de leurs inférieurs. Et ensuite : on court de toutes parts aux bénéfices à charge d'ames, comme à un moyen de vivre en repos ; parce que l'on voit que ceux qui en sont chargés, loin de gémir sous le poids, ne cherchent qu'à s'en charger davantage, sans craindre les périls, tant la cupidité les aveugle. Quand un homme est devenu doyen, prévôt ou archidiacre, non content d'une dignité, il en cherche plusieurs, & autant qu'il peut, en une ou en plusieurs églises : mais si l'occasion s'en présente, il leur préférera volontiers un seul évêché. Sera-t-il alors content ? Il désirera d'être archevêque, & peut-être encore ira-t-il ensuite à Rome solliciter à grands frais des amitiés utiles à ses intérêts. D'autres ayant leur siége en des villes très-peuplées, & des provinces entières dans leur diocèse, prennent prétexte de quelque vieux titre pour soumettre à leur juridiction les villes voisines. Ils ne feignent point d'aller à Rome pour ce sujet ; & ce qui est de plus triste, ils y trouvent de la protection. Non que les Romains se soucient de l'événement des affaires, mais parce qu'ils aiment les présens. J'en parle ouvertement, parce qu'ils ne s'en cachent pas eux-mêmes. c. 7.

A l'occasion de l'humilité qu'il recommande aux évêques, il se plaint que les abbés, plus obligés à cette vertu par leur profession, sont si soigneux de se soustraire à l'obéissance des évêques. O moines ! dit-il, quelle est cette présomption ? Car pour être supérieurs de moines, vous ne l'êtes pas moins vous-mêmes. Et ensuite : je ne le fais pas pour moi, dit-on, je cherche la liberté de mon église. O liberté plus servile qu'aucune servitude ? je me passerai de bon cœur de cette liberté qui m'engage à la pernicieuse servitude de l'orgueil. Car je suis assuré que si jamais je c. 9. c. 35.

prétendois secouër le joug de mon évêque, je me soumettrois aussitôt à la tyrannie de Satan. Qui me donnera cent pasteurs pour me garder ? Plus j'en ai, plus je vais surement aux pâturages. Etonnante folie ! je ne crains pas d'assembler un grand nombre d'ames, pour les garder; & je m'offense d'avoir un gardien qui rendra compte de la mienne. En quoi donc vous incommode l'autorité des évêques ? Craignez-vous la persécution ? Mais vous serez heureux, si vous souffrez quelque chose pour la justice. Méprisez-vous leur vie séculière ? Mais personne n'étoit plus séculier que Pilate, par qui Notre Seigneur a bien voulu être jugé, & dont il a déclaré que la puissance venoit d'en-haut. Résistez maintenant au vicaire de Jesus-Christ. Il est clair que, par ce vicaire, S. Bernard entend l'évêque.

Il continue parlant des abbés : quelques-uns avec bien de la peine & de la dépense, obtiennent des privilèges du pape pour s'attribuer les ornemens épiscopaux, & porter la mître, l'anneau & les sandales. Ils désirent sans doute d'être ce qu'ils veulent paroître ; & ils ont raison de ne vouloir pas se soumettre à ceux qu'ils veulent égaler. Combien pensez-vous qu'ils donneroient aussi pour avoir le nom de Pontifes ? Qui des véritables moines a jamais enseigné une telle doctrine, ou donné de tels exemples ? En quel degré d'humilité saint Benoit a-t-il placé l'amour du faste & des dignités ? Il faut se souvenir que, quand saint Bernard parloit ainsi, les exemptions des monastères & les privilèges des abbés étoient encore rares : les nouveaux ordres, Citeaux, Fontevraud, Prémontré, étoient tous fondés avec soumission expresse à la juridiction des évêques, comme on voit par leur chartres que j'ai marquées.

c. 36.

LVIII. Constitutions de Guigues.

Quant aux Chartreux, ils n'avoient garde de se prétendre exempts, puisqu'ils regardoient l'évêque de Grenoble comme leur abbé; & par cette raison ils n'avoient chez eux qu'un prieur. Aussi ne paroît-il aucune marque d'exemption dans leurs usages, qui furent écrits vers le même temps, environ quarante cinq ans après la fondation de la Chartreuse, par le prieur Guigues qui la gouvernoit depuis dix-huit ans. Il adresse ce recueil aux prieurs des trois autres maisons, Bernard des Portes, Humbert de saint Sulpice, & Milon

Guig. 1. de vita. S. c. 11. Sup. l. LXVI. d. 25. B Statuta Guig. ed. 1510. & 1703.

de Majoreve ; & parlant pour lui & pour ses confrères, il dit : nous avons écrit les coutumes de notre maison pour satisfaire à votre prière & aux ordres de Hugues évêque de Grenoble, à la volonté duquel il ne nous est pas permis de résister. Nous avons long-temps différé pour des causes qui nous paroissoient raisonnables : mais nous avons cédé à de telles prières & à une telle autorité. Il commence, comme S. Benoît dans sa règle, par la disposition de l'office divin. Dans la suite, voici ce qui me paroît de plus remarquable.

Ils se confessoient le samedi au soir au prieur, ou à celui à qui il en donnoit la commission. Le dimanche on disoit quelquefois une messe avant la conventuelle. On ne faisoit point entrer les hôtes dans leur chœur, si ce n'étoit les religieux ; & il n'y avoit qu'eux qui pussent coucher à la maison d'en-haut. Le prieur devoit être prêtre : après son élection il demeuroit un mois en-haut, avec les moines : puis il descendoit à la maison d'en-bas, & passoit une semaine avec les frères convers ; mais il ne sortoit point des bornes de la Chartreuse. Il établissoit un procureur dans la maison d'en-bas, pour le soin des affaires temporelles & la conduite des frères, qui avoient d'autant plus besoin d'instruction, qu'ils n'avoient point de lettres. En recevant les hôtes, on logeoit & on nourrissoit leurs personnes seulement, & non leurs chevaux, parce que la maison n'eût pu porter cette dépense. De plus, ajoute l'auteur, nous avons en horreur la coutume d'aller de côté & d'autre & de quêter, comme très-dangereuse ; & nous voyons avec douleur qu'elle s'est établie chez plusieurs personnes, dont nous louons d'ailleurs la sainte manière de vie ; & cela sous prétexte de charité, pour avoir de quoi donner aux survenans. Par la même raison, ils se contentoient de donner l'aumône, sans loger les pauvres : de peur de nuire à leur solitude & à leur avantage spirituel, en voulant donner un soulagement corporel aux autres.

c. 7. n. 1.
n. 4.
c. 10. 36.
c. 15.
c. 16.
c. 19.
c. 20.

Les novices n'étoient reçus à profession qu'à vingt ans. On leur donnoit aussitôt dans leur cellule, ce qui leur étoit nécessaire pour dormir & pour se vêtir, entre autres des peaux de mouton pour les couvertures & les pelisses, à cause du grand froid des montagnes. Le tout étoit fort pauvre : car, dit l'auteur, c'est à nous particulièrement entre tous les moines, qu'il convient de porter des habits usés ; & que tout

c. 27.
c. 28.

ce qui eſt à notre uſage coûte peu, & ſente l'humilité & la pauvreté. On leur donnoit du parchemin, & tout ce qui étoit néceſſaire pour tranſcrire des livres : car c'étoit leur occupation ordinaire; afin de prêcher des mains, ne le pouvant faire de bouche. Ils faiſoient eux-mêmes leur cuiſine : c'eſt pourquoi on donnoit à chacun les uſtenſiles néceſſaires, afin qu'ils n'euſſent aucune occaſion de ſortir de leurs cellu-
c. 29. n. 6. les. Ils n'en ſortoient que pour aller à l'égliſe, où les jours ouvriers ils ne diſoient que matines & vêpres. S'il étoit néceſſaire de parler, ils le faiſoient en peu de mots, ſans uſer
c. 31. n. 3. de ſignes comme les moines de Clugni. Car nous croyons, dit l'auteur, que la langue ſuffit, ſans commettre par d'autres membres des péchés de parole.

c. 33. Quant à la nourriture, ils ſe contentoient de pain & d'eau le lundi, le mercredi & le vendredi : ce qui toutefois étoit laiſſé à leur diſcrétion. Le mardi, le jeudi & le ſamedi ils faiſoient cuire des légumes, ou quelque choſe de ſemblable : ces jours on leur donnoit du vin, & le jeudi du fromage. Depuis la mi-Septembre juſques à Pâque, ils ne mangeoient qu'une fois le jour : le reſte de l'année ils mangeoient deux fois, le mardi, le jeudi & le ſamedi. Pendant l'Avent ils ne mangeoient ni œufs, ni fromage.
c. 34. Ils ne buvoient point de vin pur, & ne faiſoient point de
c. 35. pain blanc. Il n'étoit pas permis de faire des abſtinences, ſe donner la diſcipline, ou veiller, hors ce qui étoit preſcrit,
c. 38. n. 3. ſans l'approbation du prieur. On n'achetoit du poiſſon que
c. 39. pour les malades. Ils uſoient rarement de médecine : mais ils ſe faiſoient ſaigner cinq fois par an, & ne ſe raſoient
c. 9. que ſix fois. Ils n'avoient ni or ni argent dans leur égliſe,
c. 40. ſinon un calice & un chalumeau pour prendre le précieux ſang; ils ne recevoient point les préſens des uſuriers &
c. 41. des excommuniés. Pour retrancher toutes les occaſions de cupidité, ils avoient défendu aux habitans de la Chartreuſe, de rien poſſéder hors les bornes de leurs déſerts : d'y enterrer aucun mort, que leurs confrères, ou quelque religieux qui y fût mort, ni ſe charger d'aucun anniverſaire. Car, dit l'auteur, nous avons ouï dire, ce que nous n'approuvons point, que la plupart ſont prêts à dire des meſſes & faire des feſtins magnifiques, toutes les fois que quelqu'un veut donner de quoi prier pour les morts : ce qui ruine l'abſtinence & rend les prières vénales, les faiſant dépendre du choix de celui qui donne des repas. Après

avoir expliqué ce qui regarde les moines de la Chartreuse, *c. 42.*
Guigues explique les usages des laïques, ou frères convers de la maison d'en-bas. Comme ils ne savoient pas lire, ils ne chantoient point l'office, ils assistoient seulement à celui que leur disoit le moine qui les gouvernoit, ou en son absence, ils disoient un *Pater* pour chaque pseaume. Leur *c. 52.* abstinence étoit moindre que celle des moines, à cause de leur travail. Ils ne gardoient pas non plus un silence si exact : mais au reste leur vie étoit réglée sur celle des moines, à proportion de leurs occupations.

Si quelqu'un des habitans de la Chartreuse s'enfuyoit, *c. 77.* ou en étoit chassé, & que touché de repentir il revint, promettant de se corriger, le prieur en délibéroit avec la communauté; & si on jugeoit à propos de le recevoir, on le mettoit au dernier rang : sinon, on lui permettoit de passer à une autre maison religieuse, où il put faire son salut. Le nombre des moines de la Chartreuse étoit fixé à *c. 78.* treize : & celui des frères laïs à seize : ce qu'ils avoient réglé pour ne pas s'engager à une plus grande dépense que *c. 79.* le lieu ne pouvoit porter. Et si nos successeurs, ajoute l'auteur, ne pouvoient maintenir même ce petit nombre, sans être réduits à l'odieuse nécessité de quêter & de vaguer : nous leur conseillons de le réduire à la quantité qu'ils pourront porter, sans s'exposer à de tels périls. Et *c. 80. n. 11.* ensuite : notre institut se rend lui-même recommandable par le petit nombre de ses sectateurs. Car s'il est vrai, *Matth.* VII. selon les paroles de Notre-Seigneur, que la voie qui mène 14. à la vie est étroite, & que peu la trouvent : l'institut religieux qui admet le moins de sujets, est le meilleur & le plus sublime; & celui qui en admet le plus, est le moins estimable. Ainsi finissent les constitutions du vénérable Guigues.

LIX. Affaire d'Etienne évêque de Paris. *Mabil. not. sup. ad ep. 45. S. Ber.*

Etienne de Senlis chancelier de France, étant devenu évêque de Paris en 1124, mena encore quelque temps une vie peu ecclésiastique : mais il se corrigea comme son métropolitain, par les sages conseils de ses confrères & de S. Bernard. Dès-lors il ne fut plus courtisan, ni complaisant pour le doyen & les archidiacres de son église, qui par ordre du roi faisoient des exactions sur le clergé, au préjudice de la liberté ecclésiastique. Ils aigrirent tellement le roi contre l'évêque, que lui & les siens en pensèrent perdre tous leurs biens, & que le prélat fut même en danger de sa vie : ce

qui le pouſſa, ſuivant l'uſage du temps, à mettre les terres du roi en interdit. Enſuite pour éviter ſon indignation, il ſe retira près de l'archevêque de Sens; & ils allèrent tous deux au chapitre général de Cîteaux, implorer la protection de ces ſaints moines, dont les deux prélats & le roi lui-même avoient obtenu des lettres de fraternité.

Epiſt. 45. C'eſt le ſujet d'une lettre que S. Bernard écrivit au roi, ſous le nom d'Etienne abbé de Cîteaux & de tout le chapitre, en 1127, où il parle ainſi : par quel conſeil vous oppoſez-vous maintenant ſi fortement à nos prières, que vous avez autrefois demandées avec tant d'humilité? Avec quelle confiance pouvons-nous lever nos mains pour vous vers l'époux de l'égliſe, que vous affligez ſans ſujet, ce nous ſemble, & inconſidérément? Elle ſe plaint à lui que vous *P. LXXVI.* 12. l'attaquez, vous qui deviez la défendre. Comprenez-vous de qui vous vous attirez la colère? Ce n'eſt pas de l'évêque de Paris, mais du Dieu terrible, qui ôte la vie aux princes; *Luc.* x. 16. de celui qui a dit aux évêques : qui vous mépriſe, me mépriſe. Nous vous parlons ainſi avec hardieſſe, mais avec affection : vous priant avec l'amitié réciproque & la fraternité dont vous nous avez honorés, & que vous bleſſez maintenant, de faire ceſſer au plutôt un ſi grand mal. Autrement, ſachez que nous ne pouvons abandonner l'égliſe de Dieu, & ſon miniſtre l'évêque de Paris, notre père & notre ami : qui nous a demandé, par droit de fraternité, des lettres au pape en ſa faveur. Mais nous avons cru devoir auparavant, vous écrire cette lettre : d'autant plus que l'évêque offre de vous faire juſtice, pourvu qu'on lui reſtitue auparavant comme il eſt des règles, ce qu'on lui a ôté injuſtement. Et ſi vous voulez faire la paix avec lui, nous ſommes prêts à nous rendre auprès de vous pour ce ſujet, par-tout où il vous plaira.

L'archevêque de Sens avec tous ſes ſuffragans & quelques autres perſonnes vertueuſes, entre leſquels étoit S. Bernard, allèrent trouver le roi pour le prier de rendre juſtice à l'évêque de Paris, & lui reſtituer ce qu'on lui avoit ôté : mais ils ne l'obtinrent pas. Enfin voyant qu'ils vouloient avoir recours aux armes ſpirituelles, & mettre auſſi l'interdit ſur ſes terres, il craignit, & promit de rendre tout. Mais au même temps arrivèrent des lettres du pape, qu'il avoit ſollicitées, & qui levoient l'interdit déjà prononcé par l'évêque de Paris. Alors le roi ne voulut plus rien exécuter de ce qu'il avoit promis, &

les évêques demeurèrent chargés de confusion. C'est ce qui paroît par la lettre que S. Bernard écrivit sur ce sujet au pape Honorius, sous le nom de Geoffroi évêque de Chartres, & par celle qu'il lui écrivit au nom de l'abbé de Pontigni & au sien, se plaignant qu'il s'est laissé surprendre en cette occasion. Il se plaint encore dans une lettre à Haimeri, chancelier de l'église Romaine, qu'il a vu avec douleur l'autorité du saint siége donner à la tyrannie de nouvelles armes.

Epist. 47.

Epist. 46.

Epist. 48. n. 2.

Le pape Honorius prit enfin le part ide l'évêque de Paris, & on croit que son affaire fut terminée au concile de Reims tenu en 1128; mais le roi demeura irrité contre l'archevêque de Sens. Sur quoi saint Bernard écrivit au pape en ces termes: nous vous représentons avec confiance & fidélité, ce que nous voyons en ce royaume de contraire à la religion. Autant que nous pouvons juger, nous qui sommes proches, le roi Louis ne persécute pas tant les évêques, que leur zèle pour la justice, leur piété, l'extérieur même de la religion. Votre sainteté le peut aisément connoître, en ce que ceux qu'il honoroit, qu'il croyoit lui être fidelles, & admettoit en sa familiarité, lorsque leur habit & leur conduite étoit toute séculière, sont devenus ses ennemis, depuis qu'ils mènent une vie digne de leur sacerdoce, & qu'ils honorent leur ministère. C'est la source des outrages qu'a soufferts l'évêque de Paris tout innocent qu'il étoit; mais le Seigneur s'est servi de votre main pour le soutenir. De-là vient encore à présent que le roi s'efforce d'ébranler la fermeté de l'archevêque de Sens, afin qu'ayant abattu le métropolitain, il attaque plus aisément ses suffragans. Qui doute enfin que ce n'est qu'à la religion qu'il en veut, puisqu'il l'appelle ouvertement la ruine de son royaume, & l'ennemie de sa couronne? Nous vous supplions donc, très-saint père, de prendre connoissance de cette affaire: car si on la ramène à être jugée devant le roi, c'est livrer l'archevêque à ses ennemis. Le pape n'ayant pas estimé à propos d'évoquer à soi la cause de l'archevêque, saint Bernard le pria au moins de recevoir son appellation, & recommanda l'affaire au chancelier Haimeri.

Epist. 49.

LX. Traité de S. Bernard du libre arbitre. &c.

Vers le même temps il lui écrivit une autre lettre, où il le prie de le faire décharger des affaires que le pape lui renvoyoit. Il ne me sert de rien, dit-il, de n'être point occupé de mes affaires, puisque je le suis de celles d'autrui. Je ne vois rien de plus sûr pour moi que d'obéir au pape, pourvu

Epist. 52.

qu'il veuille bien faire attention à ce que je puis. Il offre ensuite au chancelier de lui envoyer le traité du libre arbitre qu'il venoit de publier, & qu'il avoit adressé à Guillaume abbé de S. Thierri.

Opusc. 9. c. 1. L'occasion de cet ouvrage fut que saint Bernard parlant un jour en public, & reconnoissant qu'il étoit redevable à la grâce de Dieu, de l'avoir prévenu dans le bien, du progrès qu'il faisoit & de la perfection qu'il espéroit; un des assistans lui dit: que faites-vous donc, ou quelle récompense espérez-vous, si c'est Dieu qui fait tout? Pour répondre à cette objection, S. Bernard observe d'abord, qu'afin
c. 2. que l'on puisse agir, deux choses sont nécessaires, l'instruction & le secours. La volonté ne s'émeut jamais sans la raison, quoiqu'elle ne s'émeuve pas toujours selon la raison. Or la raison est donnée à la volonté pour l'instruire, & non pour la détruire; & elle la détruiroit, si elle lui impo-
c. 5. soit quelque nécessité. Car la liberté est essentielle à la volonté: & où il y a nécessité, il n'y a point de liberté, ni par conséquent de mérite. Or le libre arbitre est nommé libre à cause de la volonté, & arbirre à cause de la raison.

c. 3. Il y a trois sortes de liberté: la liberté mortelle, que nous avons reçue par la création, & qui nous exempte de nécessité: la liberté de grâce, que nous recevons par la régénération, & qui nous délivre du péché: la liberté de gloire, qui nous est réservée dans le ciel, & qui nous affran-
c. 4. chira de la misère. La première liberté convient également
c. 6. à Dieu, & à toute créature raisonnable, bonne ou mauvaise: mais cette liberté demeure en nous comme captive, si elle n'est accompagnée des deux autres. Car le libre arbi-
n. 19. tre nous fait vouloir; mais c'est la grâce qui nous fait vouloir le bien: c'est elle qui nous fait goûter le vrai & pouvoir le bien.

L'homme en l'état d'innocence pouvoit pécher, non afin
c. 7. qu'il péchât, mais afin qu'il eût le mérite de s'en abstenir: depuis sa chute il ne peut ne pas pécher, sans qu'il ait perdu
c. 8. le libre arbitre, dont l'effet est proprement de vouloir, & non de se délivrer du péché ou de la misère. Le libre arbitre a pu tomber de lui-même, & non se relever: ce n'est que par Jesus-Christ que nous pouvons recouvrer les deux autres libertés. Car le libre arbitre ne consiste pas à pouvoir
c. 10. également & avec la même facilité se porter au bien & au mal; & l'immobilité dans l'un & dans l'autre, n'ôte pas le

libre arbitre. Dieu n'eſt pas moins libre, pour ne pouvoir être mauvais ; ce qui ne vient pas d'une foible néceſſité, mais d'une volonté ferme dans le bien : & le diable ne laiſſe pas d'être libre, quoiqu'il ne puiſſe tendre au bien, puiſque ce qui l'en empêche n'eſt pas la violence d'un autre, mais ſa volonté obſtinée au mal.

La grâce ne nuit point à la liberté ; car quoique Dieu nous attire, il ne nous ſauve pas malgré nous, c'eſt en nous faiſant vouloir le bien : il en eſt de même de la concupiſcence, elle ne nous contraint pas au mal, & il nous eſt toujours libre de n'y pas conſentir. L'homme demeure libre dans les tentations les plus violentes : telle que fut celle à laquelle S. Pierre ſuccomba. Il aimoit J. C. mais il aimoit encore plus ſa vie ; & ſon péché fut de préférer la vie du corps à celle de l'ame, mais il la préféra librement. Ainſi quelque violence qu'on nous faſſe, nous ne péchons que parce que nous le voulons. Enfin toute l'action du libre arbitre & tout ſon mérite eſt de conſentir à la grâce : encore ce conſentement vient-il de Dieu, qui opère en nous de penſer le bien, de le vouloir & de l'accomplir : il fait le premier ſans nous, le ſecond avec nous, & le troiſième par nous. Saint Bernard déclare, qu'en ce traité il s'attache uniquement à la doctrine de S. Paul.

c. 11. *c. 12.* *c. 14.* *n. 48.*

Quelque temps après, comme ſaint Bernard paſſoit près de Paris, l'évêque Etienne & les autres qui ſe trouvèrent préſens, le prioient inſtamment de venir dans la ville, ſans le pouvoir obtenir. Car il évitoit avec grand ſoin les aſſemblées, s'il n'avoit quelque raiſon preſſante de s'y trouver. Mais encore que le ſoir il eût autrement diſpoſé ſon chemin, le lendemain matin il fit dire à l'évêque : nous irons à Paris, comme vous nous en avez prié. Il entra dans les écoles, où le clergé s'aſſembla en très-grand nombre ; & il leur fit un ſermon ſur la converſion des mœurs, dont il montre la néceſſité ſans en diſſimuler les difficultés, & il en ouvre les moyens. Il ſuppoſe dans tout ce diſcours, que la plupart des eccléſiaſtiques étoient engagés dans le péché ; & il attaque deux vices en particulier, l'ambition & l'incontinence. L'ambition qui faiſoit rechercher les fonctions & les dignités eccléſiaſtiques ſans vocation & ſans mérite, ſans avoir ſongé à conſerver l'innocence, ni à ſe réconcilier à Dieu. L'inconti-

Gaufr. IV. vita n. 10. *Opuſc. 3.* *c. 19.* *c. 20.*

nence, qui précipitoit dans les crimes les plus affreux ceux qui s'engageoient témérairement au célibat.

L'effet de ce sermon fut la conversion de trois clercs; qui renonçant aux vaines études, s'attachèrent à celle de la vraie sagesse, quittèrent le monde & suivirent S. Bernard. Quand le premier des trois se vint jeter à ses pieds, il dit à l'oreille à un moine qui étoit près de lui: j'ai vu cet homme la nuit passée comme je le vois maintenant; & c'est pour lui que Dieu nous a amenés ici. Il se convertit si bien que quelques années après il mourut saintement à Clairvaux.

LXI. Conversion de l'abbé Suger.

La conversion de Suger, abbé de S. Denis, arriva vers le même temps que celle de son évêque & de son métropolitain; & S. Bernard l'en félicita par une grande lettre, où il marque avec une sainte liberté, le scandale qu'avoit causé dans l'église le faste & la vie toute séculière de cet abbé, ses habits somptueux, sa nombreuse suite. Mais il le loue encore plus d'avoir réformé son monastère tombé dans un grand relâchement, comme Abailard s'en plaignoit sous Adam prédécesseur de Suger. Cette maison, dit S. Bernard, servoit aux affaires de la cour & aux armées des rois: le cloître étoit souvent environné de gens de guerre, & retentissoit de plaidoiries & de querelles: les femmes y avoient quelquefois entrée. A présent on y fait de saintes lectures, & on y garde un perpétuel silence. On n'admet plus les séculiers dans cette maison, on ne s'y entretient plus avec les gens oisifs, on n'y entend plus le bruit qu'y faisoient les enfans: on n'y entre que pour chanter les louanges de Dieu & accomplir des vœux. A la fin il s'étend sur le scandale que donnoit encore Etienne de Garlande, ami de Suger: qui ayant l'ordre de diacre, & étant archidiacre, doyen & prévôt en diverses églises, étoit en même temps sénéchal du roi, dont en cette qualité il commandoit les armées, & prenoit ce titre préférablement à tous ses titres ecclésiastiques. Car le sénéchal étoit alors le premier officier de la couronne, & au-dessus du connétable. L'abbé Suger persévéra dans la régularité, & s'appliqua avec grand soin au rétablissement de son monastère: comme on voit encore & dans ses écrits & dans le bâtiment de son église.

Epist. 78.

Sup. n. 24.

LXIII. Réunion d'Argenteuil à S. Denis.

Il avoit trouvé dans les anciens titres de son abbaye, que le monastère d'Argenteuil avoit été fondé dès le temps des rois

rois de la première race, & dès-lors donné à S. Denis : que Charlemagne l'avoit obtenu pour sa fille Theodrade, qui s'étoit consacrée à Dieu, & qu'il y fit abbesse, à la charge que quand elle seroit morte, ce monastère retourneroit à S. Denis. Mais les guerres civiles qui survinrent entre les enfans de Louis le débonnaire, en empêchèrent l'exécution ; & Argenteuil demeura une abbaye de filles, qui du temps de Suger étoient en petit nombre, & menoient une vie scandaleuse. C'est ce qu'il représenta dans un concile tenu à Paris en présence du roi Louis, où présidoit le cardinal Matthieu évêque d'Albane, & où assistoient Rainald archevêque de Reims, Etienne évêque de Paris, Geoffroi évêque de Chartres, Gosselin de Soissons & plusieurs autres. On y parla de la réforme de plusieurs monastères, & entre autres de celui d'Argenteuil.

AN. 1129. *De admin. c. 3. tom. 4. Duch. p. 333.*

Tom. x. p. 937.

L'abbé Suger y produisit les titres par lesquels il paroissoit que ce monastère appartenoit à S. Denis. Sur quoi le légat, de l'avis du concile, lui ordonna de mettre ces religieuses scandaleuses en des monastères réglés, & d'envoyer à leur place des moines de son abbaye. Ce décret fut confirmé par l'évêque de Paris, ensuite par le pape Honorius ; & enfin par le roi Louis, qui renonça à tout le droit qu'il pouvoit avoir sur ce monastère, comme témoignent ses lettres données à Reims l'an 1129, en la cour solennelle tenue à la fête de Pâque, pour le sacre du jeune roi Philippe son fils aîné. Depuis ce temps le monastère d'Argenteuil est demeuré prieuré dépendant de l'abbaye de S. Denis.

LXIII. Suite de l'histoire d'Abailard.

Abailard. p. 34. Sup. n. 21.

Les religieuses qui en furent chassées, avoient pour prieure la fameuse Heloïse : que son ami Abailard retira à un oratoire qu'il venoit de fonder sous le nom du Paraclet, dans le diocèse de Troyes. Après qu'il eut été condamné au concile de Soissons & renvoyé à l'abbaye de S. Denis, il prit querelle avec les moines, au sujet de l'histoire de ce saint, composée par Hilduin ; & l'abbé Adam le menaça de l'envoyer au roi pour le punir, comme dérogeant à l'honneur de son royaume, dont il ne croyoit pas que le patron fût l'Aréopagite. Abailard s'enfuit de nuit, & se retira à Provins sous la protection de Thibaud comte de Champagne ; & ensuite dans une solitude près de Nogent sur Seine dans le diocèse de Troyes, où du consentement de l'évêque Hatton, il bâtit de roseaux & de chaume un oratoire au nom de la sainte

p. 26.

Sup. liv. XLVII. n. 50.

p. 28.

AN. 1119. Trinité, & y vécut quelque temps avec un clerc.

Mais ses écoliers l'ayant appris, ils vinrent le trouver de tous côtés, & bâtirent des cabanes autour de son ermitage, lui donnant tout ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance : & comme son oratoire étoit trop petit, ils le rebâtirent de pierre & de bois. Alors Abailard le nomma le Paraclet, parce qu'il avoit trouvé en ce lieu sa consolation. Quelques-uns trouvèrent mauvais ce titre : prétendant que l'on ne devoit pas dédier une église au S. Esprit en particulier, non plus qu'au Père, mais au Fils seul, ou à toute la Trinité, suivant l'ancienne coutume. Mais Abailard soutenoit que le nom de Paraclet convenoit à chacune des personnes divines. Alors, dit-il, mes anciens ennemis excitèrent contre moi deux nouveaux Apôtres, en qui le monde avoit grande créance, dont l'un se vantoit d'avoir ramené la vie des chanoines réguliers, l'autre celle des moines. C'est S. Norbert & S. Bernard dont il parle. L'un & l'autre, continue-t-il, allant par le monde, & déclamant impudemment contre moi, me rendirent pour un temps méprisable à quelques puissances ecclésiastiques & séculières ; & répandirent des bruits si désavantageux de ma foi & de mes mœurs, qu'ils aliénèrent de moi mes principaux amis, & obligèrent les autres à dissimuler leur affection. Dieu m'est témoin, que dès que j'apprenois qu'il se tenoit quelque assemblée ecclésiastique, je croyois que c'étoit pour me condamner, & j'attendois aussitôt le coup de foudre. Souvent mon désespoir vint à tel point, que je me proposois de quitter le pays des chrétiens, & de passer chez les infidelles, pour y vivre plus en repos en payant un tribut ; & je croyois les trouver d'autant plus favorables, que sachant que l'on m'accusoit de n'être pas bon chrétien, ils croiroient me pouvoir attirer plus facilement à leur secte.

P. 30.

En cet état il fut élu abbé de S. Gildas en Bretagne au diocèse de Vannes, & l'accepta pour se mettre à couvert de la persécution qu'il craignoit en France. Mais il trouva un pays barbare, dont la langue lui étoit inconnue, & dont le peuple étoit inhumain & désordonné. Les moines de S. Gildas étoient aussi déréglés que le peuple. C'étoit des hommes indociles & d'une vie scandaleuse ; & un seigneur du pays avoit pris occasion de leurs désordres, pour s'emparer de tous les lieux situés proche du monastère, & charger les moi-

nes de plus d'exactions que des Juifs tributaires. Ces moines n'ayant plus rien en commun, étoient réduits à s'entretenir chacun à leurs dépens avec leurs concubines & leurs enfans; & ne laissoient pas de presser leur nouvel abbé de leur donner de quoi subsister, afin que n'y pouvant satisfaire, il fût réduit à les laisser en repos dans leur désordre, ou à se retirer. Ainsi il fut bientôt dégoûté de ce nouvel établissement, & trouva sa condition pire en Bretagne qu'en France. Il crut même que c'étoit une punition divine, pour avoir abandonné sa nouvelle église du Paraclet; & c'est ce qui lui fit embrasser avec joie l'occasion d'y mettre Heloïse, lorsqu'elle fut chassée d'Argenteuil. *p. 4.*

Quelques religieuses du même monastère l'y suivirent: elles y vécurent d'abord dans une grande pauvreté; mais avec le temps Heloïse se faisant aimer par son esprit, sa douceur & sa patience, attira les bienfaits des prélats & des seigneurs du voisinage; & le Paraclet devint une abbaye de filles considérable, comme elle est encore. Abailard les visitoit souvent: ce qui donna sujet à de mauvais bruits, & à l'accuser d'avoir encore pour Heloïse un attachement plus humain que spirituel. Elle de son côté n'en avoit que trop pour lui, comme il paroît par ses lettres écrites depuis ce temps, où l'on voit plus de tendresse que de modestie, & où elle affecte de montrer son esprit & son érudition. Enfin elle avoue franchement, que ce n'est pas la dévotion, mais sa déférence pour lui, qui l'a engagée dans la profession monastique.

LXIV. Henri renonce à l'évêché de Verdun.

Hist. episc. Vir l. to. 12. spicil. p. 307.

Henri évêque de Verdun, étoit entré dans ce siége dès le temps du pape Pascal II, par la faveur de la reine Mathilde, fille du roi d'Angleterre, & épouse de Henri V. Car ce prélat étoit Anglois & avoit été archidiacre de Vinchestre. Dès son entrée à l'épiscopat, il y trouva de grandes oppositions; & bien qu'au concile de Reims 1119 il eût obtenu sa confirmation du pape Callifte II, il ne put entrer à Verdun qu'à main armée avec Rainald, qui en étoit comte & odieux comme lui. La paix étant faite, l'évêque Henri s'adonna au plaisir contre la bienséance de sa dignité; ce qui excita de nouveau contre lui son peuple & son clergé. Le clergé envoya des députés au pape Calliste pour l'accuser d'incontinence, de simonie & de dissipation des biens de l'église, dont en effet il avoit donné plusieurs terres au

AN. 1129. comte Rainald, pour le récompenser de son secours. Laurent, abbé de S. Vennes, lui demandoit aussi la restitution de quelques biens de son monastère.

Henri ayant été cité par le pape Calliste, ne comparut point devant lui : mais les plaintes de son clergé & de l'abbé de S. Vennes ayant été renouvellées devant le pape Honorius II, il le cita à Rome jusques à deux fois, & il s'y rendit à la seconde. Mais comme il s'étoit concilié les cardinaux à force de présens, l'affaire n'y put être terminée, & le pape la renvoya sur les lieux, pour être examinée par le cardinal Matthieu son légat en France. Celui-ci tint pour cet effet un concile à Châlons à la Purification de Notre-Dame l'an 1129, où se trouva l'archevêque de Reims, & plusieurs autres évêques, des abbés, entre lesquels étoit S. Bernard, & d'autres hommes savans & pieux. L'évêque de Verdun y étoit aussi avec ses accusateurs. Il demanda conseil à S. Bernard, qui lui représenta combien il étoit fâcheux de gouverner ceux qui ne le vouloient point pour prélat. C'est pourquoi il lui conseilla de renoncer à l'évêché, plutôt que de s'exposer à l'affront d'être accusé publiquement en présence d'une si célèbre assemblée. Henri suivit ce sage conseil : & S. Bernard portant la parole pour lui, il déclara en plein concile, que puisque son peuple & son clergé se plaignoient de lui, & principalement ceux qu'il avoit le plus élevés dans l'église ; il ne vouloit point leur commander malgré eux, ni faire durer plus long-temps ce scandale. Il renonça donc à l'évêché, & rendit la crosse la treizième année depuis qu'il l'eut reçue de la main de l'empereur. Pour le consoler, les principaux du concile, à la persuasion de l'abbé Laurent, firent une contribution de dix marcs d'argent pour payer les dettes qu'il avoit contractées dans la ville, & retirer ses gages. On élut aussitôt pour lui succéder Ursion abbé de S. Denis de Reims, qui tint l'évêché de Verdun pendant deux ans.

Alberic. Chron. an. 1129. Dodech. eod.

Fin du neuvième Volume.

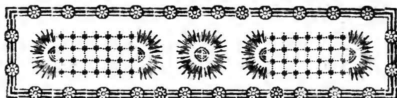


TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

C.

D

F

G

P

S

Savigni

T

V

Fin de la Table.





